LA FRANCE
PROTESTANTE

TOME III

PARIS. — IMPRIMERIE DE J.-B. GROS
RUE DES NOYERS, 74

LA FRANCE
PROTESTANTE

OU

VIES DES PROTESTANTS FRANÇAIS

QUI SE SONT FAIT UN NOM DANS L'HISTOIRE

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS DE LA RÉFORMATION
JUSQU'A LA RECONNAISSANCE DU PRINCIPE DE LA LIBERTÉ DES CULTES
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

OUVRAGE PRÉCÉDÉ

D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LE PROTESTANTISME EN FRANCE

SUIVI DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET RÉDIGÉ SUR DES DOCUMENTS EN GRANDE PARTIE INÉDITS

PAR

MM. EUG. ET EM. HAAG

TOME III

BROSSIER. — COLIVAUX



PARIS

JOËL CHERBULIEZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, RUE DE LA MONNAIE, 10

GENÈVE, MÊME MAISON

1852

LA FRANCE

PROTESTANTE.

B

BROSSIER (Simon), martyr à Périgueux en 1562. Brossier s'était retiré à Genève vers 1540, moins pour se mettre à l'abri des persécutions que pour chercher auprès des réformateurs genevois les aliments d'une foi très-vive. Comme, selon les expressions du martyrologe, les travaux et les périls ne lui étaient rien, pourvu qu'il en gagnât quelques-uns à l'Évangile, il faisait de fréquents voyages en France dans l'unique but de propager les doctrines de la Réforme. Ce fut dans une de ces tournées apostoliques qu'en 1556, il organisa l'église de Bourges, où l'Évangile avait été prêché, dès l'année 1523, par *Chapponneaulx* et *Michel*. Les efforts de ces deux moines, secondés plus tard par un prêtre nommé *Jean Gamaire*, par le prieur *Jean de Bournonville*, par *Augustin Marlorat*, *Jean de L'Épine*, *Richard Vauville*, qui se réfugia dans la suite en Angleterre où il remplit avec honneur les fonctions pastorales et qui mourut ministre de l'Église française à Francfort; par *Jean Loquet*, moine augustin, comme les précédents; par le jacobin *Jean de Bosco*, qui rendirent pour la plupart des services importants; leurs efforts, disons-nous, avaient été couronnés de succès, et la foi évangélique comptait à Bourges un grand nombre de sectateurs dans toutes les classes de la société, lorsque Brossier fut chargé de les réunir en une église. Mais avant que ce travail d'organisation fût achevé, l'assemblée des Protestants fut découverte, et cédant aux instances des fidèles, Brossier laissa à *Martin Dehargons*, dit *Rossehut*, le soin de mettre la dernière main à l'œuvre qu'il avait entreprise. Il se retira à Issoudun, où les doctrines réformées avaient été annon-

cées par ***Abel Poupin***, depuis ministre à Genève, qui avait, dit Bèze, grande grâce de bien dire, et qui avait trouvé de puissants appuis dans ***Jean Des Fossés***, lieutenant-général d'Issoudun, dans son neveu ***Antoine Misnier*** et dans le procureur du roi ***Arthuys***. Après y avoir fondé une église, Brossier alla continuer ses travaux apostoliques dans la Guienne. C'était sur ***Antoine de Bourbon*** que se portaient alors toutes les espérances des Protestants. L'actif missionnaire eut plusieurs conférences avec le roi de Navarre, en 1558 ; mais les illusions que l'on avait conçues, et dont une lettre msc. de *Pierre Villeroche* à Calvin (*MSS. de Genève*, N° 110) se fait l'écho en ces termes : ***Denique sic res habet ut de principe hoc de quo hactenus dubitatum fuit, multò majora et plura quàm antehac expectemus,*** ne tardèrent pas à être dissipées par l'esprit léger et versatile de ce prince.

En quittant Nérac, Brossier se rendit dans les environs de Périgueux, où par ses prédications, il amena à la foi évangélique « petits troupeaux de gens rustiques » dont il forma l'église de La Rochebeaucourt. Quelque temps après, en 1561, ayant accompagné le sieur de ***Mesmy*** à Périgueux, il fut arrêté et jeté dans un cachot infect d'où la protection de ***Jeanne d'Albret*** le fit sortir au bout d'un mois. Le danger qu'il venait de courir ne fit que fortifier le zèle de cet apôtre intrépide. « Poursuivant sa vocation, raconte Crespin, il dressa dans la mesme ville, nonobstant toute contradiction, une église autant bien policée et reiglée qu'en lieu d'alenviron. » Emprisonné de nouveau en 1562, il allait être livré au parlement de Bordeaux, lorsque la mort l'enleva à ses juges après trois mois de détention. On soupçonna les Protestants de lui avoir procuré du poison et on ordonna l'autopsie; mais les recherches les plus minutieuses n'en firent découvrir aucune trace. Il n'avait succombé qu'aux mauvais traitements qu'il avait eu à endurer. Son corps fut jeté à la voirie.

BROUART (Matthieu) (1), connu dans l'histoire sous le nom d'emprunt de Béroalde, savant chronographe, né à Saint Denis, près Paris, vers 1520, et mort à Genève le 15 juillet 1576.

Son père, Simon Brouart, exerçait la profession de barbier à Saint-Denis. Sa famille était originaire de Gamaches en Picardie. A sa mort arrivée en 1526, son jeune fils Matthieu resta à la charge de sa belle-mère, Martine de Mantel. Cette marâtre eut pour lui un cœur de mère ; elle fit si bien qu'elle réussit à intéresser à son sort son parent maternel, *François Vatable,* qui consentit à se charger de son éducation. Vatable était alors attaché en qualité de professeur au collége du Cardinal Le Moyne (Gymnasium Cardinalitium). Il prit son jeune protégé auprès de lui et le traita comme son enfant. Mais une difficulté se présenta tout d'abord. Les savants — qui le croirait? — ont aussi leurs petitesses. Passant sa vie au milieu des grands hommes de l'antiquité, Vatable avait horreur des noms vulgaires. De même qu'il avait rejeté son propre nom de *Guasteblé, Gastablæus,* pour prendre celui sous lequel il est connu, il ne voulut pas que son protégé portât le nom trivial de son père. Aussi, dans les premiers temps ne désigna-t-on Brouart dans le collége où il logeait avec son Mécène, comme il l'appelle toujours, que sous le nom de *petit Vatable.* Mais à la fin il fallut bien songer à lui donner un nom qui lui fût propre, et Vatable s'arrêta à celui de Béroalde, déjà illustré en Italie par les deux Philippe Béroalde de Bologne. Dès lors, Matthieu Brouart ne s'appela plus, par autorité du grand Vatable, que Matthieu Béroalde. C'est sous ce nom qu'il fut reçu maître ès-

(1) Nous faisons usage, pour cette notice, des renseignements biographiques qui nous sont fournis par le testament de Béroalde, et par un *Journal*, écrit de sa propre main, que nous avons été assez heureux pour découvrir dans un volume msc. de la Bibl. Nationale (*Collection Dupuy*, Vol. 630), et qui nous mettent à même de corriger et de compléter toutes les biographies qui ont paru de notre savant chronologiste.

arts, en 1543. Nous verrons que l'élève répondit dignement aux espérances du maître et qu'il sut porter le nom qui lui avait été donné. Combien d'autres auraient plié sous un tel fardeau!

Après avoir pris ses degrés au collége Cardinal, Béroalde régenta successivement, de 1543 à 1545, la 4e, la 3e, et la 2e classe de grammaire, et en 1546, il fut chargé de faire un cours de dialectique. La mort de son protecteur, arrivée en 1547, influa sans doute sur sa position dans ce collége et le détermina à accepter une place dans le gymnase de Bordeaux, où il enseigna pendant un an la philosophie d'Aristote. A son retour à Paris, il fut chargé (janvier 1550) avec Jean Strazelius, de l'éducation du jeune Hector Frégose, dont il accompagna, l'année suivante, la famille à Bazens [Agénois] (1), où elle avait fixé sa résidence. A peine arrivé dans cette ville, il en repartit pour mettre ordre à ses affaires et conclure son mariage avec *Marie Bletz*, nièce de son bienfaiteur. L'année 1551 fut tout entière consacrée à ses fonctions pédagogiques. Son élève étant mort le 10 février 1552 (n. st.), il revint à Paris; mais il n'y fit pas un long séjour, il en repartit bientôt avec sa femme pour aller remplir de nouveau la charge de précepteur auprès de Jean Frégose, frère aîné de l'élève qu'il avait perdu, le même qui fut appelé plus tard à l'évêché d'Agen. Il passa l'année 1553 auprès de lui. L'année suivante, il l'accompagna avec sa famille dans un voyage en Italie, et il le quitta à Rome, le 16 février 1555, pour retourner à Paris.

Dès lors, Béroalde s'occupa de l'éducation de jeunes gens qu'il recevait en pension à raison de 75 liv. par an. Le célèbre auteur du Journal de Henri III, Pierre de L'Étoile, et *Agrippa d'Aubigné* furent au nombre de ses élèves. Il résida à Paris jusqu'en 1562. A cette époque, le fléau de la persécution qui étendit ses ravages sur la capitale, le força à renoncer à son établissement pour songer à la sûreté de sa famille. Chaque jour le danger devenait plus pressant. Le parlement de Paris venait de publier un arrêt « décernant prise de corps contre tous les seigneurs et gentilshommes de la religion, comme aussi contre plusieurs conseillors, juges, officiers, eschevins et magistrats, pour estre prins et menez ès prisons de la Conciergerie du Palais, et à faute de ce estre adjournez à trois briefs jours, sous peine de bannissement et confiscation de corps et de biens, et d'estre convaincus des cas à eux imposez. » Lorsque les magistrats d'un pays donnent eux-mêmes l'exemple de la violence, à quels excès ne doit-on pas s'attendre! Que de vengeances personnelles, que de concussions, que de spoliations, que d'infamies durent se commettre sous le manteau de la foi! Aussi Paris fut-il bientôt épouvanté par toutes sortes de meurtres. « Cest arrest [du parlement], raconte l'historien Crespin, fut cause de renouveller le désordre, surtout en la ville de Paris, tellement que pour estre jetté en la rivière au lieu d'estre mené en prison, il ne falloit qu'estre appelé huguenot en pleine rue, de quelque religion qu'on fust. » Un bon bourgeois,

(1) Nous ne connaissons pas d'autre localité à laquelle puisse s'appliquer la désignation de *Basanum* qu'emploie Beroalde. En tous cas, on ne saurait y voir la capitale de l'Agenois, *Aginnum*, ni admettre, par consequent, avec Nicéron et ses copistes, que Beroalde vecut a Agen comme précepteur d'Hector de Fregose (lequel ne fut pas nommé à l'evèche d'Agen, comme Nicéron le dit par erreur), et que ce fut dans cette ville, — où selon eux le calvinisme venait de s'etablir, mais où, en réalité, il s'était répandu dès 1536, comme nous l'avons dit a l'art. *Babinot*, — que Beroalde commença a goûter les doctrines de la Reforme. Le Journal de Beroalde ne nous dit absolument rien au sujet d'un sejour à Agen; non plus que les Epîtres dedicatoires des Nouvelles 63 et 64 de Bandello, auxquelles Niceron nous renvoie, et qui nous apprennent seulement que Matthieu Beroalde, *huomo non solamente ne la lingua latina e greca eruditissimo, ma ne l'hebrea anchora, e ne gli studii filosofici essercitato*, a qui Bandello a entendu raconter les deux nouvelles qu'il rapporte, fut precepteur du jeune Frégose, nommé par le roi très-chrétien a l'evêche d'Agen. Mais de ce que son elève fut nommé évêque d'Agen, peut-être vingt ans plus tard, (circa 1570, dit le Gallia Christ. vetus) il ne s'ensuit pas qu'il ait habite cette dernière ville.

pressé par ses affaires, manquait-il de se découvrir et de se signer devant l'image de quelque saint placée dans un carrefour, il n'en fallait pas davantage pour qu'une bande de furieux, ameutée par un moine, se jetassent sur lui et le missent en pièces. « En ce mesme temps, lisons-nous dans les Mémoires do Castelnau, le connestable, par le consentement et l'authorité du roy, de la quelle il se fortifioit tousiours, fit hrusler les maisons hors la ville de Paris où les Protestans faisoient leurs presches et assemblées ; chose qui fut très-agréahle aux Catholiques et principalement au peuple de Paris, qui ne laissa pierre sur pierre. Alors tous les ministres, surveillans, et tous les chefs des Protestans sortirent de la ville : aucuns d'iceux furent tués par le peuple ou emprisonnés par la justice, la quelle toutesfois ne leur usa d'aucune rigueur ny punition ; aussi n'avoient-ils presché que par l'authorité des édicts. Plusieurs autres ministres protestans, qui n'estoient point ministres de ladite ville, furent aussi emprisonnés pour estonner les autres et les réduire par ce moyen à la religion catholique : à laquelle plusieurs se réduisirent, ou feignirent vouloir abandonner la protestante, voyant qu'il n'y avoit pas grande seureté aux édicts faits en faveur desdits Protestans. » Crespin, dans son Martyrologe, nous a conservé los noms de quelques-uns des malheureux qui furent égorgés. Après avoir raconté plusieurs meurtres qui se commirent dans un certain rayon de Paris et dont nous avons eu occasion do parler ailleurs, ce véridiquo historien continue ainsi : « Un surveillant de l'église de Paris, nommé *La Faye*, s'estant retiré avec quelques enfans qu'il instruisoit au... village do Bantelu, comme il vouloit aller à Orléans pour estre en plus grande seureté, fut arresté passant à Meulan avec ses disciples, et, enquis de sa foy, fut condamné à estre pendu et estranglé ; de quoy se portant pour appellant à Paris, il fut arraché par le peuple d'entre les mains de ceux qui le menoyent et jetté du pont en bas en la rivière, puis retiré et remis ès prisons, mené à Paris, où il fut flamhé d'une estrange façon, monrant ce néantmoins avec une singulière constance. En ces entrefaites, la guerre estant allumée de tous costez et plusieurs villes ayans esté prises par composition et autrement par l'armée du Triumvirat, cela enfla tellement le cœur à la populace de Paris qui avoit les armes au poing (1), qu'infinies cruautez s'y commirent. Entre autres personnes mises à mort pour la religion, sont ceux qui s'ensuyvent: ce qui avint principalement au mois de septembre. » *Marie Meroul*, femme de *Pierre Caillart* orfèvre, fut assommée avec quatre de ses enfants. *Isaac Oger*, mercier, fut « navré de plusieurs coups d'espée, et traisné ès prisons de Sainct-Martin-des-Champs, où il mourut incontinent. » L'imprimeur *Roch Le Frère*, « retournant de Meaux, fut pris par le peuple en la rue St-Honoré, et traisné demi-mort à force de coups au marché aux pourceaux, et puis bruslé. » Un nommé *Vincent*, serviteur du libraire Christophe Marchenoir, « fut traisné en la place Maubert, puis noyé en la rivière. » L'orfèvre *Jean Cousin*, « jetté en la rivière, au lieu d'obtenir miséricorde qu'il demandoit à Dieu et au peuple, levant les mains au ciel au milieu de l'eau, receut un coup de croc sur la teste, dont estant mis à foud fut porté entre deux eaux jusques au lieu appelé l'abreuvoir Pepin, auquel lieu prenant terre, et s'estant mis à genoux dedans l'eau, demandant qu'on lui sauvast la vie, veu qu'il n'avoit offensé personne, il y fut assommé à force de coups et rejetté au courant de l'eau. » *Claude Passeron*, qui avait été portier de la porte Saint-Michel, et renvoyé de cette place pour cause de religion, « fut assommé près le collége Boncourt, et de là traisné en la rivière avec une corde au col. »

(1) A la requête du prévôt des marchands, créature des Guise, Catherine de Medicis avait consenti, dès le mois de mars, à ce qu'on rendit les armes aux Parisiens, pour qu'ils pussent se defendre contre les Huguenots (Mezeray).

Dans un document imprimé dans les Archives Curieuses, T. V, nous trouvons en outre deux noms qui ne figurent pas dans le Martyrologe de Crespin, ce sont ceux de *Jehan Bouquier*, capitaine, qui fut pendu, étranglé et puis brûlé en la place de Grève, le 10 février 1562, « pour avoir porté les armes contre le roy et soutenu la nouvelle opinion, » et du receveur-général *Boucaud*, qui fut accablé de mauvais traitements par le peuple « pour la suspection que l'on avoit de luy de la religion. » Détournons maintenant la vue de ces horreurs et revenons à notre Béroalde.

Le 2 juin 1562, le prévôt de Paris, Lhuillier, « *homo de papistis et homicidis bene meritus*, » signifia l'ordre aux Protestants de sortir de la capitale. Cela eût été bien sans doute, s'il y avait eu quelque sûreté sur les chemins; mieux valait les éloigner que de les égorger. Béroalde se sauva donc avec sa famille et quelques-uns de ses élèves. *D'Aubigné* (Voy. I, p. 159), qui était parmi ces derniers, raconte dans ses Mémoires tous les dangers qu'ils traversèrent en route, et quelle Providence leur vint au secours. Échappés, comme par miracle, à une mort certaine, les malheureux fugitifs coururent se mettre en sûreté sous l'aile protectrice de *Renée de France*, dont le palais, à Montargis, était un lieu de refuge et de consolation. Après qu'ils se furent un peu remis de leurs transes mortelles, cette princesse les fit conduire à Gien, le 8 juin; ils y séjournèrent quelque temps, jusqu'à ce que l'approche de l'armée royale les obligeât de se réfugier à Orléans (22 juin). Ils y arrivèrent heureusement à travers mille périls; mais de cruelles épreuves les y attendaient. Une affreuse épidémie ravageait cette ville; on comptait les victimes par milliers. Béroalde vit coup sur coup périr sa femme *Marie Bletz* et deux de ses élèves, *Jean de Villiers* et *Du Pré* (Pratæns). *D'Aubigné* en réchappa. Lui-même fut épargné ainsi que son fils *François*. Ils étaient logés dans l'hôtel du président de L'Étoile. Tous ces faits rapportés dans les Mémoires de D'Aubigné sont ainsi confirmés par le Journal de Béroalde.

Nommé professeur le 22 nov. 1562, Béroalde enseigna les lettres hébraïques à l'université d'Orléans jusqu'à l'époque de la troisième guerre civile, en 1568. Chassé alors de cette ville avec le pasteur *Beaumont* et *Robert Fontaine*, dit *le Maçon*, que nous voyons quelques années plus tard, vers 1574, pasteur de l'Église wallonne de Londres, il s'enfuit à Montargis, où il professa les lettres hébraïques et les rudiments de la philosophie jusqu'en 1569, époque où il fut appelé à Sancerre, pour y faire un cours. Il s'y rendit au mois de septembre et y passa toute une année. Le 24 août 1570, il retourna à Montargis. Une place de professeur lui fut alors offerte au collége de La Rochelle; c'est ce que nous apprenons par une lettre du pasteur *Mallot* adressée à *François Bérauld* et rapportée par Colomiès. Ce pasteur le presse d'accepter cette place *cum bonâ Aureliæ veniâ*, dit-il, ce qui pourrait faire supposer que Béroalde était de nouveau attaché au collége d'Orléans; mais rien ne le prouve. Dans ces temps de dissensions et de guerres civiles, les existences étaient si précaires, qu'à moins d'une correspondance suivie, on devait être constamment dans l'incertitude du sort de ses meilleurs amis. Béroalde n'accepta pas cet emploi; il préféra remplacer *François Bérauld* dans la charge de principal du collége de Montargis. Il entra en fonctions le 24 juin 1571. L'année suivante, à la nouvelle de la Saint-Barthélemy, le 25 août, il se sauva à Sancerre. Parmi ses papiers mss., se trouve une lettre adressée à *Renée de France*, à qui il recommande sa femme alors enceinte, qu'il avait dû laisser à Montargis avec sa famille. Après la perte de sa première femme, Béroalde s'était remarié, en 1563, avec *Jeanne Pasquier*, fille d'un notaire d'Orléans.

Pendant tout le temps que dura le siége de Sancerre, Béroalde se com-

porta en héros chrétien. Il ne cessa de soutenir et d'enflammer les courages par ses pieuses exhortations. D'Aubigné, dans deux passages de son Histoire, fait le plus bel éloge de sa conduite. « Les Sancerrois, dit-il, composèrent anssi un conseil, où surtout ils se trouvèrent très-bien de Béroalde, autrefois lecteur en hébrieu à Orléans; cestui là accompagna de courage ses conseils.» Et ailleurs : « Les assiégez, fort estonnez de ces nouvelles, eurent besoing de leurs pasteurs pour les soustenir, mais surtout des sages et courageux advis de Béroalde, selon lesquels ils résolurent en leurs conseils de soustenir toute infirmité, et que ceux qui n'y consentiroyent seroyent jettez par dessus les murailles. »

Après la capitulation de la place, le 28 août 1573, Béroalde quitta Sancerre pour retourner à Montargis. Ce siége mémorable faillit lui coûter la perte la plus sensible pour un savant, celle du manuscrit de sa *Chronique*. Voici ce qu'il en dit à la fin de sa préface (édit. de Francfort). « Cet écrit vous eût été communiqué plus tôt, lecteurs bénévoles, s'il ne m'avoit été arraché des mains par le siége de Sancerre, en 1573, duquel le Père des miséricordes notre Dieu nous a tirés sains et saufs, non sans de grands prodiges. Par sa grâce il est arrivé que la meilleure partie de cet écrit, déposée chez un homme de bien, habitant du bourg de Langesse, à qui je ne dois pas une faible reconnoissance, m'a été restituée. »

Le 31 août 1573, Béroalde était de retour à Montargis; mais soit qu'il ne s'y crût pas en sûreté, soit que pendant son absence on eût disposé de sa place de principal du collége, il en repartit le 30 septembre et se rendit à Sedan, où il fut nommé professeur de chronologie. Si l'on en juge par ce qu'on lit dans la Défense de *Matthieu de Launoy* et de *Henri Pennetier*, naguères ministres, citée par Bayle, son enseignement n'édifia pas tout le monde. « Il est à notter, y est-il dit, que Matthieu Béroald, homme docte entre eux et de leurs professeurs, sorty de Sanxerro, et retiré à Sedan, fut prié par le président *La Louëtte* et quelques autres de faire quelques leçons; ce qu'il fit au lieu mesme où on presche, et exposa une Chronologie qu'il disoit avoir faicte. Or, venu au roy François premier de ce nom, prince de très-heureuse et louable mémoire, et lequel à bon droict nous devons nommer Père des Lettres, et Restaurateur des bonnes sciences en ce royaume de France,... estant, dis-je, venu au règne de ce grand et tant vertueux prince, il parla de luy et de sa très-illustre et très-chrestienne postérité tant impudemment et avec telle irrévérence, que je ne sçache cœur respirant l'air de la France qui ne s'en fust scandalizé. » Nous n'avons pas à prendre la défense de ce tant vertueux prince François Ier, non plus que de sa tant chrestienne postérité; nous dirons seulement que de nos jours, où l'on juge plus froidement et par conséquent plus sainement des choses de ce siècle si bouillonnant et si tourmenté, les reproches de M. de Launoy, ex-prêtre et ex-ministre, un de ces esprits *rotatiles* qui tournent sans cesse dans le vide, pourraient bien tourner à l'honneur de notre Béroalde dans l'esprit de beaucoup d'entre nous. Et pour notre part, nous regrettons infiniment, et nous nous plaindrons même que les développements que Béroalde donna de vive voix à Sedan sur le règne de François Ier et sur celui de sa très-chrestienne postérité, ne soient pas reproduits dans sa Chronique, qui ne contient qu'une sèche nomenclature. Cela prouve que la presse, même dans les pays libres, était opprimée par la peur du tyran qui gouvernait la France. ***Rara temporum felicitas***, dit Tacite, ***ubi sentire quæ velis et quæ sentias dicere licet***, rare bonheur de ces temps où il est permis de s'abandonner à ses impressions et d'exprimer librement ce que l'on pense. Nous ne lisons en effet dans cette Chronique que l'éloge de François Ier. «Sous ce règne, y est-il dit, cela fut, entre autres choses, digne de louanges, que ce

prince protégea particulièrement les arts libéraux et les bonnes lettres. C'est pourquoi Dieu, par son moyen, fit revêtir comme une face nouvelle à son Église ébranlée et affligée par les traditions humaines, la lumière de l'Évangile, avec le secours des langues, s'étant répandue dans le royaume de France. » Béroalde ne dit pas que François Ier alluma les bûchers, pensant affaiblir par là l'éclat de cette lumière divine. Et lorsqu'il parle du règne de Charles IX, il se contente de dire que sous lui la république française fut diversement agitée. Est-ce là de l'*impudence?* Est-ce là de l'*irrévérence* envers le digne rejeton de Médicis? Pour l'honorer, fallait-il lui rappeler ses crimes?

Une maladie de la vessie obligea Béroalde, au mois de juin 1574, à aller prendre les eaux de Spa. De retour à Sedan dans le mois d'août, il en repartit dès le mois d'octobre avec sa femme et trois de ses filles pour se rendre à Genève. Son fils aîné, *François*, s'y trouvait déjà; sa plus jeune fille *Renée* avait été laissée à Montargis aux soins de son oncle maternel. A son arrivée, les autorités de Genève l'honorèrent de la bourgeoisie, et le 18 nov., sur la recommandation de *Théodore de Bèze*, il fut nommé professeur de belles-lettres et de philosophie chrétienne. Il ouvrit son cours, le 6 décembre 1574, par l'explication de l'Organon d'Aristote. En outre, s'il n'y a pas quelque erreur de nom dans une lettre de Bèze, où ce grand réformateur dit en parlant de Béroalde : *vir beatæ memoriæ, et meus superioribus annis in hâc Ecclesiâ collega*, on devrait croire qu'il joignait au professorat l'exercice du saint ministère. Sénebier fixe même au 16 nov. son entrée en fonctions. Mais le Journal de Béroalde n'en fait pas mention, ce qui doit faire naître des doutes. Ce Journal se termine ici. Une main étrangère y a ajouté ces mots : *Abiit anno* 1576, *die dominicâ, die* 15 *mensis Julii, Genevæ in collegio*. Il logeait dans les bâtiments du gymnase.

Béroalde fut marié trois fois. De ses nombreux enfants, quelques-uns seulement lui survécurent. Sa première femme, *Marie Bletz*, lui donna : — 1° le 27 avril 1556, FRANÇOIS, ainsi appelé en mémoire de François Vatable, baptisé à Saint-Étienne-du-Mont; ses parrains furent : *Jean Mercier*, prof. en langues hébraïques, et *Louis Chesneau*, principal du gymnase de Tours; — 2° le 26 févr. 1560, MARGUERITE, dont les parrain et marraine furent Jean Capelle, premier médecin du roi, et Marguerite de Monthelon, veuve du président de L'Étoile; elle mourut en mars 1562; — 3° en janvier 1563, RACHEL, morte le 28 du même mois. Elle avait été baptisée à l'église protestante du Patriarche par le pasteur *Mallot*. Au retour de l'église, les parents furent insultés par les habitants du faubourg Saint-Jacques.

De sa seconde femme, *Jeanne Pasquier*, morte le 27 sept. 1575, Béroalde eut — 1° le 21 déc. 1563, JUDITH, qui fut baptisée par le pasteur de *Méranges*, et eut pour parrain *Jean Foucaut;* elle mourut en 1566; — 2° le 3 sept. 1565, MATTHIEU, baptisé par le pasteur *Sureau Du Rosier*, et mort le 29 oct. de la même année; — 3° le 14 nov. 1566, MARIE, qui eut pour parrain son oncle *Jean Pasquier;* — 4° le 12 mars 1569, ANNE, qui fut baptisée par le pasteur *Beaumont*, et eut pour parrain le pasteur *Fontaine*, dit *le Maçon;* elle mourut le 15 février 1576; — 5° le 1er mai 1571, MARTHE, qui fut baptisée par *L'Espine*, ministre de *Renée de France* et eut pour parrain *Antoine Olivier*, seigneur de Ville-Maréchal (1); elle mourut le 15 février 1576; — 6° RENÉE, qui vint au monde à Montargis pendant le siége de Sancerre et eut *Renée de France* pour marraine.

(1) Nous voyons par un passage d'une lettre de *Louis Chesneau*, rapportée par Colomiès, que ce seigneur fit du bien à Béroalde. « Si Dieu eust voulu que je fusse demeuré à Montargis, écrit-il à François Beraud, durant la maladie de M. de *Ville-Mareschal*, comme M. Béroald, je me persuade qu'il m'eust légué quelque chose, etc. » Le malheureux *Chesneau*, qui était alors en fuite, paraît avoir été dans la dernière misère.

De sa troisième femme, *Gabrielle de Pestel*, de Merle en Auvergne, veuve du sieur de *Benelle*, qu'il épousa le 6 février 1576, Béroalde n'eut pas d'enfant. Ce mariage fut béni par le ministre *Jaquemot*. Cette dame avait un fils nommé de *La Tour*, pasteur du village d'Arsein.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Chronicon Scripturæ S. authoritate constitutum. Habes hoc commentario, lector candide, temporum rationem, in qua explicanda plurimi laborarunt, sic expressam et demonstratam, ut de ea posthàc nulla sit movenda quæstio. Quandoquidem certis et indubitatis Scripturæ Sacræ testimoniis, singula quæ hic traduntur, ita sunt confirmata, ut nihil sentire, qui contrà sentiant, videri possint,* [Genevæ] apud Ant. Chuppinum, 1575, in-fol., pp. 267 sans les index et la préface. — Nouv. édit. *Chronologia, hoc est Supputatio temporum ab initio mundi ex eclipsibus et observationibus astronomicis et Sacræ Scripturæ firmissimis testimoniis demonstrata. Gerardo Mercatore et Matthæo Beroaldo authoribus. Accessit Isidori hispalensis episc. Chronologia ex quinto et sexto Originum libris sumpta,* Basileæ, 1577, in-8°; caract. ital., avec une carte du jardin d'Éden. — Dans ce livre, la Chronique de Béroalde, sous le titre : *Chronicum, sive Supputatio temporum, firmissimis Sacræ Scripturæ testimoniis demonstrata,* nouvelle pagination, occupe 603 pages. La préface est mise en tête du livre avec celle de Mercator.— Nouv. édit. *Matth. Beroaldi Chronicum Scripturæ Sacræ authoritate constitutum. Cui accessit ejusdem Sacræ Scripturæ Concentus, authore Hugone Broughthono, Anglo* (1). *Habes his libris, lector candide, temporum rationem, etc. Editio cæteris emendatior,* Francofurti, 1606, in-4°. — La Chronique de Béroalde contient 339 pages du volume, sans compter la Préface et l'Index. Cette dernière édition, conforme à celle de Genève, diffère de celle de Bâle dans beaucoup de ses parties. Ainsi la Préface, qui remplit 11 pages in-4° dans l'édit. de Francfort, et est datée *ex nostrâ Academiâ* [Genevensi], *anno Domini* 1575, *mense Julio,* ne prend qu'un peu plus de 5 pages in-8° dans l'édit. de Bâle, qui n'en donne qu'un fragment sans date. En outre, il y a dans l'édit. de Bâle de nombreux retranchements, notamment au commencement des chap. IV, V, VI, VII, du liv. II ; à la fin des chap. I et V, et au commencement du chap. VIII du liv. III ; au commencement des chap. I, II, III, IV, V du liv. IV. Mais ce qui se lit de plus dans l'édit. de Genève ou de Francfort tend plutôt à expliquer, à développer la pensée de l'auteur qu'à la modifier. Cependant on y a supprimé deux chapitres entiers du IV° livre ; l'un qui traite *de Francorum origine,* et l'autre qui présente un tableau chronologique des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Henri III, avec de courts détails sur leur règne.

La Chronique de Béroalde est divisée en cinq livres. Dans le 1er, il est traité : 1° du Tems ; 2° du Monde et des devoirs de l'homme établi dans cette station du monde ; 3° des parties ou fractions du temps, et d'abord des Heures ; 4° des Jours et de leurs différentes dénominations ; 5° de la Semaine ou *hebdomas ;* 6° des Mois latins, hébreux, grecs et égyptiens ; 7° de l'Année telle qu'elle est réglée parmi les nations profanes et le peuple de Dieu ; 8° de la raison pour quoi, dans les Livres Saints, les années sont dites composées de douze mois lunaires, tandis que l'Écriture Sainte fait usage de l'année solaire et de mois lunaires. *Item,* de la manière d'intercaler des Anciens. — Dans le II° livre, Béroalde s'occupe : 1° du point de départ de l'histoire ; 2° des Olympiades

(1) Ce traité de Hugues Broughton, trad. de l'anglais en latin par Isaac Genius, est dédié à *Jacques Bongars* sous la date de sept. 1602. C'était une nouvelle édition : *Editio altera, priore accuratior.*

et des années de la fondation de Rome ; 3° de la doctrine de l'école d'Elie, Que le monde durera six mille ans ; 4° de la division des temps en périodes ; 5° de l'origine du monde ou *Cosmopœia;* 6° de la nature et des principes des choses, d'après les enseignements de la piété, et des différentes acceptions du mot de nature ; 7° du Paradis (avec carte). — Le III° livre est particulièrement consacré à la Chronologie Sacrée. L'auteur termine ce livre par un chapitre sur l'empire des Perses, et présente une courte explication des Semaines de Daniel.—Dans le IV° livre, Béroalde s'occupe : 1° des derniers temps et des différentes manières de les compter; 2° du jour de la naissance de notre Seigneur J.-Ch., qui doit être rapporté à l'équinoxe d'automne ; 3° de la manière dont on doit régler l'année ; 4° de l'Ère, de l'Indiction et de l'Hégire; 5° des corrections à faire à l'histoire profane ; 6° de l'origine des nations ; 7° de l'origine des Francs ; et finalement, vient une liste des rois de France. — Le V° livre contient un Index chronologique depuis la création du monde jusqu'à l'an de J.-Ch. 1575.

Le système chronologique de Béroalde a eu de son temps ses partisans et ses adversaires ; mais nous pensons que, de nos jours, s'il venait à se produire de nouveau, il ne rencontrerait que des contradicteurs. Les raisons qui le déterminèrent à adopter ce système, peuvent se résumer dans les deux arguments suivants : La sagesse est le plus précieux de tous les biens, *pretiosior est cunctis opibus sapientia ;* or, Dieu est l'auteur de toute sagesse, *Dei propriam esse sapientiam, ejusque esse donum eximium, nostrum nemo ignorat ;* donc c'est dans la Parole de Dieu que nous devons la chercher, *ex ipsius verbo petenda et haurienda est.* Et cet autre : Les historiens profanes ne s'accordent pas entre eux ; or les Saintes Écritures sont d'accord avec elles-mêmes; donc on ne peut errer en suivant les Saintes Écritures. C'est en partant de ce faux principe que Béroalde est arrivé à effacer du catalogue des souverains de la Perse Cambyse, les Mages et Darius, fils d'Hystaspe. « Dans l'énumération des premiers rois des Perses, nous n'avons suivi, dit-il, ni Hérodote, ni Ctésias, ni ceux qui leur ont emprunté leurs histoires, parce que nous avons dans l'Écriture des témoignages certains sur les rois qui ont régné sur les Perses jusqu'à Xercès (1). C'est pourquoi après Cyrus nous n'avons pas nommé Cambyse, ni après Cambyse les Mages, ni après les Mages Darius fils d'Hystaspe; ces noms, nous les avons omis, parce qu'ils ne se trouvent nulle part dans l'Ecriture. » Un tel raisonnement n'a certainement rien de commun avec la Sagesse dont parle Salomon, celle qui est plus précieuse que tous les biens. Passe encore si les Saintes Écritures avaient pour but de nous enseigner l'histoire générale. Les Chrétiens seraient alors fondés à rejeter absolument les historiens profanes. Mais on sait que cela n'est pas, et comme le remarque très-bien Scaliger, sans le secours des auteurs profanes, on ne serait jamais parvenu à débrouiller la chronologie de l'Écriture.

Cependant on aurait tort de juger du mérite du livre de Béroalde par cette critique partielle qui, au fond, ne porte que sur quelques détails. Non seulement l'auteur y déploie une vaste érudition, mais comme il possédait une riche littérature, tous les classiques grecs et latins lui étant familiers, il a su rendre attrayante par les agréments de son style et par une critique éclairée une matière en soi très-aride. A part les quelques erreurs où l'entraîne

(1) Ces rois sont au nombre de cinq, le grand Cyrus, Assuerus-Artaxerce, Darius l'Assyrien, Artaxercès le Pieux, Xerrès, la terreur de la Grèce. « Nous ne pouvons cependant déterminer d'une manière certaine, ajoute Béroalde, les années de leurs règnes, parce que l'Ecriture ne nous l'apprend pas ; c'est pourquoi il n'est pas necessaire que nous nous en enquerrions plus curieusement: *nihil est necesse nos curiosius in illos inquirere.* » Pour ce qui est des rois postérieurs, dont l'Écriture ne fait pas mention, Beroalde n'hésite pas, cependant, à recourir aux écrivains profanes.

son système, on peut apprendre beaucoup dans son livre.

II Msc. contenant : 1° *Testament*, commençant par ces mots : « En icelui 18° de sept. 1572, à Sancerre, étant logé chez *M. Bourdieu*, ministre de la Parole de Dieu, je fis ce testament, estant griévement malade et ne sçachant pas si nostre Seigneur me vouloit retirer de ce monde pour m'appeler à soy; » 2° *Notes* sur les événements de Sancerre ; 3° *Lettres*, dont une à *Renée de France* et une autre en latin à son fils *François ;* 4° *Extraits* de ses lectures ; 5° *Prières* faites pendant le siége de Sancerre dans le corps de garde, et 6° un *Journal* d'où nous avons tiré en partie notre notice biographique. Ces papiers se conservent à la Bibl. Nationale (*Coll. Dupuy*, Vol. 630).

Nous trouvons, en outre, l'indication suivante dans la Bibl. classique de Drandius : *Beroaldi Anticategoriæ*, in-8°, Gymnicus [libraire de Cologne]. Nous ignorons si cet ouvrage doit être attribué à notre Béroalde ou aux Béroalde de Bologne.

Enfin, dans un recensement qui a été fait récemment des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, MM. Lalanne et *Bordier* ont constaté qu'un opuscule *De Labyrintho*, qu'ils attribuent à Matthieu Béroalde, et qui se trouvait dans la Collection Baluze, a été dérobé.

Fils aîné de Matthieu Béroalde et connu sous le pseudonyme de BÉROALDE, *sieur de Verville*, François Béroalde, mauvais romancier, mais très-bon écrivain pour son temps, et bon poète, naquit à Paris le 27 avril 1556 (1).

On sait peu de chose sur sa vie. Il est probable qu'il fit ses études aux différentes écoles où enseigna son père. Possédé de l'ardent désir de tout connaître, il n'est pour ainsi dire pas de science qu'il n'ait voulu embrasser. Mais ayant perdu ses parents à un âge où il avait encore besoin de direction, il ne sut pas régler par lui-même cette noble passion d'apprendre qui le tourmentait, et il se laissa entraîner dans ses études bien plus par la curiosité que par l'amour du vrai et du beau. Aussi son instruction fut-elle plus variée que solide. Il ne recueillit guère que les plus mauvais fruits de la science, la présomption et le faux-savoir. « Il voulut parcourir toutes les sciences, dit Nicéron, et devint poète, grammairien, philosophe, mathématicien, médecin, chimiste, alchimiste, historien, architecte. » Mais le P. Nicéron est trop prodigue dans ses éloges ; du temps de Verville, les romans ne s'appelaient pas encore des histoires, il aurait donc dû dire simplement qu'il devint romancier. Il paraît même que Béroalde, d'après ce qu'on lit dans son *Palais des curieux*, apprit à Bâle l'horlogerie et l'orfévrerie, sans doute comme une utile ressource dans ces temps de troubles et de violences où les citoyens les plus paisibles n'étaient jamais sûrs de leur lendemain, où un caprice du prince, une rancune de courtisane, une pénitence infligée par un confesseur, pouvait à tous moments vous jeter en proie aux cruelles misères de l'exil. Il nous apprend aussi dans le même ouvrage, mais sans autre détail, qu'il fut chargé de l'éducation d'un jeune seigneur.

(1) Le Journal de Matthieu Béroalde ne permet aucun doute à cet égard. La Croix du Maine le faisait naître le 28 avril 1558, et tous les biographes ont reproduit cette date. M. Chalmet (Hist. de Touraine, 1828) l'adopte également; mais, selon lui, il est plus probable que Béroalde est né à Tours, et il s'appuie, pour le prouver, sur la qualité de gentilhomme tourangeau que cet écrivain prend, dit-il, en plusieurs endroits de ses écrits ; mais cela même ne prouverait rien. Béroalde prend également la qualité de sieur de Verville, et je ne sache pas qu'il ait jamais possédé de seigneurie de ce nom, ni du chef de sa mère, ni du chef de son père. « Ce qu'il y a de certain, continue l'historien de la Touraine, c'est qu'il fit toutes ses études à Tours, sous *Louis Chesneau*, principal du collége, en l'honneur duquel il composa des vers grecs que *Paul Colomiès* a publiés dans sa Gallia Orientalis. » Rien, au contraire, n'est moins certain. Et, quant aux vers grecs que Béroalde doit avoir composés, M. Chalmet commet une erreur. Ces vers sont de *François Bérauld*, comme nous l'avons dit dans l'article de ce dernier.

Quelques années après la mort de son père, Béroalde rentra en France. Si l'on doit en croire le P. Nicéron, il abjura alors le protestantisme et fut nommé, le 3 nov. 1593, chanoine de la cathédrale de Saint Gatien à Tours. Selon lui, les registres de cette église en font foi. Cette abjuration, que nous ne sommes pas en mesure de contester, n'a rien qui doive nous surprendre ; pour les hommes sans principes et sans convictions, les ambitieux et les faméliques, et c'est en tous temps et en tous pays le plus grand nombre, le mauvais exemple des grands est surtout contagieux. Si la couronne de France valait bien une messe, c'est-à-dire un acte d'hypocrisie, dans la pensée de Henri IV, Béroalde, dans sa petite sphère, ne devait-il pas se dire qu'un gras canonicat valait bien aussi une abjuration, d'autant plus que, ne croyant à rien, il avait peu de chose à abjurer ? C'est ce que remarque également Nicéron. « A en juger, dit-il, par son *Moyen de parvenir*, il est aisé de voir que, s'y moquant, comme il fait, des Catholiques et des Huguenots, il n'étoit ni l'un ni l'autre. » Aussi nous reste-t-il quelque doute sur sa conversion et surtout sur sa qualité de chanoine. Pourquoi ne prend-il cette qualité dans aucune de ses publications? Celles-ci juraient-elles trop avec cette qualification ? Alors pourquoi l'avait-on nommé chanoine ? Était-ce pour avilir l'ordre? Bayle témoigne les mêmes doutes. « Verville, dit-il, est aussi auteur du fameux *Moyen de parvenir*, livre que, sur la foi des compilateurs du Menagiana, bien des gens croyent être d'un chanoine de Tours. » Le célèbre critique ne parle pas non plus de conversion. Ce titre de chanoine ne serait-il pas plutôt une plaisanterie à la façon de Rabelais, *calloïer des isles d'Hières ?* Nous ferons remarquer en outre que dans deux publications importantes de notre auteur, l'une en prose, son traité *de la Sagesse*, et l'autre en vers, sa *Muse céleste*, qui parurent dans cette même année de 1593, et que nous avons parcourues avec soin dans l'intention de nous éclairer à ce sujet, nous n'avons pas trouvé le plus petit mot qui fît supposer une conversion ni même un rapprochement de l'Église romaine. Seulement Béroalde évite avec soin toutes les questions qui touchent à la controverse.

Quoi qu'il en soit de nos doutes, c'est peut-être de cette place de chanoine qu'il entend parler lorsque, s'adressant, dans la dédicace du *Songe de Poliphile*, à Pierre Brochard, seigneur de Marigny, qu'il appelle son Mécœnas, il lui dit : « Choisissez doncques icy ce qui est à vous, qui est le labeur que j'y ay employé, car c'est vous qui l'avez causé, puisque vous m'avez estably le loisir qui m'a esté propre, pour redonner à nos François cet abisme de belles inventions, et leur offrir toutes les autres pièces qui sont sorties de mes mains. » Et ailleurs, dans la dédicace du *Cabinet de Minerve* : « Je ne pouvois mieux mettre ce Cabinet pour estre conservé qu'entre vos mains qui ont causé sa forme, car il fust demeuré sans se présenter au jour, si vous seul (entre tous ceux qui me voyoyent errer vagant sans fortune) ne m'eussiez aydé. »

On ignore l'année de la mort de Béroalde; mais il semble que Nicéron aurait pu nous l'apprendre d'après les mêmes registres de la cathédrale de Tours. Pour nous, nous ne pouvons que renvoyer à ces registres, s'ils existent, ou nous livrer à des suppositions fondées sur l'année de la dernière publication de notre auteur.

L'appréciation que Nicéron fait de Béroalde comme écrivain est très juste. Selon ce critique, le caractère de Verville est de se perdre dans des subtilités sur toutes sortes de sujets ; il désire que ses lecteurs le croient initié aux secrets les plus cachés de la nature; la pierre philosophale, le mouvement perpétuel, la quadrature du cercle, les causes et les effets de la sympathie, les phénomènes les plus singuliers de la physique, les secrets de la médecine sont ses thèmes favoris ; il fait le théologien ; il veut passer pour habile dans

l'architecture, et avec tout ce fatras d'érudition il entend être galant auprès des dames.—«Son style est affecté, continue-t-il, surchargé de prétendus agréments et alambiqué par la métaphysique qu'il y a répandue, ce qui rend la lecture de ses livres ennuyeuse à la mort. Son *Moyen de parvenir* est le seul qui ne se sente point de ces défauts.»

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Theatrum instrumentorum et machinarum Jacobi Bessoni, Delphinatis, mathematici ingeniosissimi, cum Francisci Beroaldi figurarum declaratione demonstrativa*, Lugd., 1578, in-fol; trad. la même année en français; nouv. édit.: *Théatre des Instrumens mathématiques et méchaniques de Jacques Besson, Dauphinois, docte mathématicien: avec l'interprétation des figures d'icelui par François Béroald. Plus, en ceste dernière édition ont esté adjoustées additions à chacune figure*, Lyon, par Jaques Chouët, 1594, in-fol. — *Idem auctum per Julium Paschalem, et post germanicè redditum*, Montisbelg., ap. Jac. Folietum, 1595, in-fol. — L'édit. franc. de Lyon est dédiée par les édit. à *Messire François de Bonne, seigneur Des Diguières*, etc. Jacques Besson était mort avant d'avoir terminé son ouvrage. «Toutesfois à l'aide de quelques personnages versés en la connoissance de ces choses, les figures, par lui exactement dressées, ont esté esclaircies par brieves déclarations, qui peuvent donner entrée aux moins exercés.» L'ouvrage se compose de LX planches. Chaque planche est accompagnée: 1° de la *Proposition* de Jacques Besson, contenant le nom et l'usage de l'objet figuré; 2° de la *Déclaration* de François Béroald, c'est-à-dire de l'explication des figures, et 3° des *Additions*, ou supplément d'explications et corollaires. — Cette première publication de Béroalde, faite à l'âge de 22 ans, promettait beaucoup de lui. Il est à regretter qu'il ait bientôt abandonné cette voie, pour se perdre à la poursuite de la pierre philosophale. Dès lors, les puérilités de l'alchimie devinrent sa grande affaire. La plupart de ses écrits témoignent de l'aveuglement qui s'était emparé de son esprit, bien que dans maints endroits il cherche à se dissimuler à lui-même sa crédulité ou à se la faire pardonner, en traitant avec mépris les souffleurs et les mystagogues ses confrères.

Si l'on en croit Moréri, qui a emprunté ce renseignement au savant philosophe allemand Keckermann, outre sa publication de l'ouvrage de Jacques Besson, Béroalde serait l'auteur d'un traité *de la Duplication du cube* et d'*Élémens de méchanique*. On lui devrait aussi, d'après M. Chalmel, un *Abrégé des œuvres de Jérôme Cardan*, mais nous ne trouvons l'indication de ces livres dans aucun bibliographe.

II. *Les Soupirs amoureux de* F. B. de Verville, *avec un Discours satyrique de ceux qui escrivent d'amour par N. Le Digne*, Paris, 1583, in-12; Rouen, 1606, in-12; réimpr. encore dans le recueil suivant (III).—Le Digne traite de frivoles les plaintes amoureuses de Verville. L'Amour, en effet, paraît avoir joué un très-grand rôle dans les destinées de Béroalde. C'est vraisemblablement par son inspiration qu'il abandonna le champ de la science pour s'attacher aux douces séductions du roman.

III. *Les Appréhensions spirituelles, Poëmes et autres Œuvres philosophiques, avec les Recherches de la pierre philosophale*, Paris, 1584, in 12. — Ce recueil comprend: 1° *Les Appréhensions spirituelles, ou Entrée à la connoissance des choses*, etc.; en prose;—2° *Les Connoissances nécessaires, poëme contenant plusieurs belles résolutions philosophiques. Avec le livre de l'ame, où est faite une description entière de l'ame et de ses facultés*; le tout en vers. — 3° *Deux dialogues où est discouru de l'honneste amour et de la bonne grace; avec un Discours de l'utilité de la mort*; en prose. — 4° *Recherches*

de la pierre philosophale, ou du moyen qu'il y faut tenir ; si elle existe ou peut exister. Avec une préface contre les souffleurs, imposteurs et sophistes, et quelques sentences contenant tout l'art; en prose, datée, ainsi que les deux dialogues précédents, de Paris, 1er nov. 1583.—5° *Les Soupirs amoureux*, etc. ; reproduction de l'ouvrage cité plus haut. — Le Recueil se termine par des poésies diverses, dont quelques-unes, au dire de Nicéron, sont très libres.

IV. *L'idée de la République de François Bèroalde, sieur de Vervile. En ce poëme est discouru du devoir de chasqu'un, de ce qui conserve la police en son entier, parfaict l'estat, et monstre à tous selon leur qualité et condition le moyen de bien et heureusement vivre en la société humaine, et se façonner aux bonnes meurs.* Paris, Timothée Jouän, 1584, in-16, ff. 102, sans les pièces préliminaires. Privilége daté du 26 août 1583. Ouv. dédié à René Crespin, seigneur du Gast, conseiller du roi en son conseil privé. Ce poème est divisé en sept livres, parce que, selon l'auteur, le nombre sept est un nombre parfait. « Je passerois plus loin, dit-il en terminant son dernier chant, mais la grace parfaite De la perfection veut qu'ores je m'arreste. » Chaque livre est précédé d'un *Discours* en prose qui est une espèce de sommaire. Cette utopie, en tant qu'utopie, ne vaut ni celle de Platon, ni celle de Thomas Morus, mais on y trouve de très-beaux sentiments exprimés souvent avec une pureté de diction digne du siècle suivant. Béroalde fonde sa république sur « l'amitié, la raison, le debvoir, la justice, la piété, la congnoissance et le désir de demeurer en son lieu, » sept conditions requises pour établir une société « en laquelle rien ne doit nuire par deffaut, ny empescher par excez. » A-t-il rencontré juste ? nous ne saurions le dire. Nous avons vu, dans ces derniers temps, qu'il n'avait du moins pas épuisé la matière; et d'autres après nous ne l'épuiseront pas encore. Tant que la nature sera soumise aux mêmes lois, la question restera pendante. Quoi qu'il en soit, voici le début de ce poème, qui, comme œuvre d'art, mériterait d'être plus connu :

D'une ardeur bienheureuse eschauffant ma poitrine,
Je sens entrer en moy ceste flamme divine,
Qui des poëtes saints vient eschaufer le cœur,
Quand ils veulent chanter les faictz du Createur.
Plein du brave désir qui m'a l'ame eslancee,
Je tente le sujet qui enuve en ma pensee,
Et réglant mon souhait souhs un juste compas,
Sans m'esiever trop hant ou descendre trop bas,
Je recherche les loix, pour trouver la practique
De sagement regler la sainte républiqne,
Qui d'hommes tous esleus par le Dieu souverain
Est unie en un corps, comme le corps humain
En ses membres divers, dont ny a part aucune
Qui ne subsiste au tout par une ame commune.

V. *De la Sagesse, livre premier auquel il est traicté du moyen de parvenir au parfaict estat de bien vivre, remédier aux afflictions, embrasser la constance, et trouver l'entier contentement selon l'institution divine.* Tours, Jamet Mettayer, 1593, in-16, feuillets 104, sans les pièces préliminaires et un Avertissement final.—Épigraphe au verso :

Qui n'aime la sagesse, ains s'applique à autre art,
Ressemble à l'amoureux de la femme d'Ulisse,
Qui, n'osant s'arrester sur si chaste regard,
Mugnette la servante et s'esclave à sou vice.
(F. d'Amanise.)

Béroalde *dédie et voue* son œuvre à la France. Son livre est divisé en 14 méditations ou *Considérations*, comme il les nomme, dont voici les titres : 1. Le désir de la sagesse ; 2. La sagesse ; 3. Le palais de sagesse ; 4. La dignité de sagesse ; 5. De l'antiquité et effects de sagesse ; 6. Comment on acquiert la sagesse ; 7. De l'usage de la sagesse ; 8. Commencement des effects de sagesse ; 9. Condition de la vie sans sagesse ; 10. De la providence de Dieu ; 11. Remède à la pauvreté et au défaut ; 12. De la patience ; 13. Advis sur la résolution qu'on trouve en la sagesse ; 14. Par sagesse on parvient

au contentement. — L'ouvrage se termine par ce quatrain :

J'ay passé fort diversement
La vive ardeur de ma jeunesse,
Qui ore est morte, heureusement
Ensevelie en la sagesse.

Chaque méditation finit par une prière ou invocation. Nombreuses citations bibliques ; morale très-pure ; pas un mot de controverse ou de polémique ; œuvre d'un philosophe chrétien. Le style, en général, en est clair, facile et correct. — Ni La Monnoye dans sa Dissertation sur le *Moyen de parvenir*, ni le P. Nicéron dans son excellente notice sur Béroalde, ne font mention de ce livre, dont le titre nous donne l'explication d'un fait resté pour nous une énigme. Nous nous demandions en vain pourquoi Béroalde avait adapté à son livre, *le Moyen de parvenir*, un titre qui n'est nullement approprié au sujet. Mais à cette heure, il est évident pour nous que, dans ce livre immoral, il a eu en vue de faire une espèce de parodie de son traité de la Sagesse. Dans quel but? le champ des suppositions est vaste. Certains critiques ont prétendu que Verville avait voulu dédommager son libraire des pertes qu'il avait faites par la publication de son *Voyage des Princes fortunés*, qui n'avait eu aucun succès. Il lui aurait ainsi montré que, lui aussi, connaissait le secret des grandes fortunes littéraires. Dans ce cas, ce serait un trait de ressemblance de plus avec ce bouffon de génie, Rabelais, qu'il avait fini par prendre pour modèle.

VI. *La Muse céleste de Béroalde de Verville*, Tours, 1593, in-16, ff. 42; caract. ital. Aucun des biogr. de Béroalde ne fait mention de cette publication, qui d'ailleurs n'est citée par aucun des bibliogr. que nous avons sous la main.—Recueil de chants spirituels, de paraphrases de psaumes, dont plusieurs décèlent un vrai talent poétique et un excellent écrivain; il se termine par un petit poème didactique en VI chants, sous le titre : *De l'ame et de ses excellences*.

VII. *Première partie des Avantures de Floride. En ceste Histoire françoise on peut voir les différens événemens d'Amour, de Fortune et d'Honneur, et combien sont enfin agréables les fruits de la Vertu*, édit. revue et augm., Tours, 1594, in-12, feuill. 197. — Le livre se termine par un recueil de 136 sonnets, sous le titre : *Amours de Minerve en faveur de la belle Doristée*. — D'après Barbier, la prem. édit. de ce livre est de Tours, 1593. Le privilége est daté du 30 octobre de cette année.

VIII. *Seconde partie des Avantures de Floride. En la quelle, outre la suite de l'histoire, se rencontrent divers succès vertueux*, édit. revue et augm., Tours, 1594, in-12, ff. 206.

IX. *Troisième partie des Avantures de Floride. En la quelle on reconnoit par événemens les punitions de ceux qui ont voulu contrevenir à l'honneur*, édit. revue, corrig. et augm., Rouen, 1601, in-12, pp. 572.

X. *Quatrième partie des Avantures de Floride, qui est l'Infante déterminée; où se voyent plusieurs trophées de la vertu triomphante du vice*, édit. revue, corrig. et augm., Rouen, 1601, in-12, pp. 382.

XI. *Le Cabinet de Minerve. Au quel sont plusieurs singularitez. Figures. Tableaux. Antiques. Recherches saintes. Remarques sérieuses. Observations amoureuses. Subtilitez agréables. Rencontres joyeuses, et quelques histoires meslées ès avantures de la sage Fénisse patron du Devoir*, Rouen, 1697, pet. in-12 de 254 feuillets, indépendamment d'une courte dédicace à Pierre Brochard, seigneur de Marigny, plus une sorte d'invocation *aux dames et à ceux qui en leur faveur verront ce cabinet*, et quelques pièces de vers à la louange de l'auteur; ouvrage divisé en XVII chapitres ou *Rencontres*. — Nicéron, qui paraît avoir tenu la même édition que nous, la dit imprimée en 1597; et selon Barbier, cette édition de Rouen 1597 serait déjà une réimpression. —

Idem, rev. corr., et augm., Rouen, 1601, in-12, feuill. 289. — Dans le privilége daté du 5 avril 1596, l'ouvrage est désigné comme formant la *cinquième partie des Avantures de Floride*. — Au jugement de Nicéron, ce livre, en forme de dialogues [il aurait dû dire plutôt de dissertations], est malgré son érudition prétendue, extrêmement ennuyeux, et il n'est pas possible d'en soutenir la lecture. Nous l'avons cependant soutenue jusqu'au bout, mais nous sommes forcé de convenir que l'appréciation de Nicéron est juste, et nous ne recommandons notre persévérance à personne. Le plan de l'ouvrage est très-simple. L'auteur introduit des visiteurs dans le Palais de Minerve et leur fait expliquer par les nymphes qui forment la cour de cette déesse, tous les objets qui s'offrent à leur vue, objets d'art ou de science. De là une foule de dissertations philosophiques ou artistiques, d'explications de procédés chimiques ou mécaniques, et en somme quelques rares vérités parmi bien des erreurs ou des futilités savantes. Néanmoins ce livre a pu porter de bons fruits dans un temps où l'on croyait à l'astrologie, à la magie et aux sorciers. A part ses préjugés d'alchimiste, — nous avons presque ajouté de savant, — Béroalde était très-éclairé pour son siècle. D'où vient alors l'ennui mortel répandu dans ses romans? Nous l'attribuerions surtout au défaut d'action ou à la marche languissante de l'intrigue. Le style froid et précieux de l'auteur y est aussi pour quelque chose, et l'on pourrait même ajouter les airs mystérieux et d'initié qu'il affectionne particulièrement et qui ont pu piquer la curiosité de ses contemporains, et faire même le succès de ses livres, mais qui ne sont plus de notre temps. On ne lit pas volontiers un livre où l'on s'aperçoit que l'auteur veut nous prendre pour dupes. Mais il n'est pas inutile de remarquer que dans ce Cabinet de Minerve au moins, l'amour que Béroalde met en scène est toujours pur et chaste. Sa galanterie même a quelque chose de froid et de compassé qui la rend on ne peut moins séduisante. On reconnaîtrait difficilement l'auteur du *Moyen de parvenir*.

Ce roman est entremêlé de poésies. Si nos souvenirs ne nous trompent, un tableau suspendu dans le Cabinet de Minerve, ce sanctuaire dont l'approche n'était permise qu'aux seuls élus, lui inspire un chant sur la Création de la femme dont nous rapporterons le fragment suivant :

Quand l'homme eust veu la femme, et cognen [quel estoit
Le doux heureux présent que son Dieu luy [donnoit,
Il nomma ceste femme encor toute nouvelle,
Délicate, amoureuse, en forme toute belle,
Os venus de ses os, sang venu de son sang,
Chair de sa propre chair tirée de son flang,
Partant il la receut : ainsi deux formes d'une,
Deux esprits d'un esprit, en une ame commune
Qui les lient sans l'accord d'une juste amitie,
Furent d'un mesme corps une double moytié.
Lors par nouveaux desirs en leurs nouvelles [ames,
S'allièrent d'amour les bien-heureuses flames,
Non telles que les feux de nos mauvais sou- [haits
Qu'aujourd'huy nous disons de l'amour les [effaits,
Quand amour non amour comme une maladie
Agitte quelque cœur d'une indigne furie :
Pour ce que cest effort qui glace par chaleur,
Qui brusle par froideur jusqu'au centre du [cœur,
En repaissant les fols d'une folie espérance,
En ces chastes esprits n'avoit pris sa naissance;
Leur amour estoit saint, pudique et sans er- [reur,
Car le péché n'avoit ruiné leur bon-heur.

Pour nous qui n'avons pas ouï la belle Nymphe qui récitait ces vers « avec un accent si proprement raporté à la naïfveté de sa douceur, — et avec une telle véhémence de propriété, que l'energie du sujet se comprenoit avec une pointe d'admiration, » nous serons plus réservé dans nos éloges : nous trouvons que Béroalde est bien inférieur à Milton, mais nous croyons qu'il eût au moins égalé *Du Bartas* et même Ronsard.

Nous le trouvons supérieur à *Marot* dans la traduction de ce psaume de David sur les aspirations de l'âme vers Dieu :

Comme le cerf le cours des eaux désire,
Ainsi mon ame haletante souspire

Après Dieu le cherchant :
Du Dieu vivant mon ame est désireuse,
O quand viendray-je en sa presence heureuse
Humblement le priant!

Marot disait :

Ainsi qu'on oit le cerf bruire,
Pourchassant le frais des eaux,
Ainsi mon cœur qui soupire,
Seigneur, après tes ruisseaux,
Va toujours criant, suivant
Le grand, le grand Dieu vivant.

Mais l'un et l'autre ont été de beaucoup surpassés par le traducteur plus moderne, sans doute *Conrart :*

Comme un cerf altéré brame
Après le courant des eaux, etc.

Nous ne terminerons pas cette critique sans donner au moins un échantillon du style précieux de notre auteur. Il a cela de commun avec certains romantiques de nos jours, qu'il affectionne par-dessus tout l'antithèse et les subtilités mystiques.

Ha! vie qui m'estois une si douce vie,
Envie qui m'estois une si belle envie,
Desir, parfait desir :
Douceur de mes douceurs l'essence plus heureuse,
Du plus parfait amour la rencontre amoureuse,
Plaisir de tout plaisir.

N'est-ce pas là le galimatias que certains poètes contemporains appellent de la poésie intime?

XII. *Le rétablissement de Troyes, avec lequel, parmi les hasards des armes, se voyent les amours d'Asionne, etc.*, Tours, 1597, in-12; nouv. édit. sous le titre : *Les amours d'Asionne, où se voyent les hasards des armes, les jalousies, désespoirs, espérances, changemens et passions que les succès balancent par la vertu*, Paris, 1598, in-12. — Nicéron assigne à cette édit. de Paris la date de 1597, en indiquant en outre que le titre courant du livre est *Le Rétablissement de Troyes*. Mais nous avons préféré suivre Barbier, qui a dû contrôler cette indication.

XIII. *Les Ténèbres qui sont les Lamentations de Jérémie*, Paris, 1599, in-12, pp. 25. — Cette trad. en vers est suivie d'une hymne sur la nativité de Jésus-Christ.

XIV. *La Pucelle d'Orléans restituée par l'industrie de Béroalde, sieur de Verville. Sous le sujet de cette magnanime pucelle est représentée une fille vaillante, chaste, sçavante et belle*, Tours, 1599, petit in 12. — Mauvais roman, selon Barbier, auquel sa rareté seule donne du prix.

XV. *La Sérodokimasie, ou Histoire des vers qui filent la soye, de leur naturel, gouvernement, utilité, plaisir et profit qu'ils rapportent*, Tours, 1600, in-12. — Barbier nous apprend que la publication de ce petit poème donna lieu à une polémique entre l'auteur et quelques critiques, et devint le sujet d'un certain nombre d'épigrammes qu'on peut lire dans le recueil intitulé : *Les Muses incognues, ou la seille aux bourriers plaine de desirs et imaginations d'amour*, Rouen, 1604, pet. in-12, sans nom d'auteur.

XVI. *Histoire d'Hérodias : icy se verront les essays d'impudence effrenée après le vice, attirant les punitions divines sur les esprits de rebellion*, Tours, 1600, in-12. — Publication inconnue à Nicéron et citée par Barbier.

XVII. *Le Tableau des riches inventions couvertes du voile des feintes amoureuses, qui sont représentées dans le Songe de Poliphile, desvoilées des Ombres du songe, et subtilement exposées par Béroalde*, Paris, 1600, in-4°; II livres, le 1ᵉʳ divisé en 24 chap., et le 2ᵉ en 14, comprenant feuill. 154, sans compter la dédicace à Pierre Brochard, seigneur de Marigny, et deux préfaces, dont l'une *Aux beaux esprits qui arresteront leurs yeux sur ces projets de plaisir sérieux*, et l'autre, espèce de préambule, sous le titre : *Recueil stéganographique, contenant l'intelligence du frontispice de ce livre.*—Traduction libre de l'ouvrage de François Colomne, intitulé : *Poliphilo-Hypnerotomachia, ubi humana omnia non nisi somnium esse docet*, etc., écrit, selon Barbier, en italien macaronique(?),

entremêlé de grec et même d'hébreu. — Une première traduction libre en avait déjà paru en français sous le titre : *Hypnérotomachie, ou Discours du Songe de Poliphile, déduisant comment Amour le combattit à l'occasion de Polia,* trad. de l'ital. par Jean Martin, Paris, 1554, in-fol. — Béroalde ne fit guère que revoir cette dernière traduction, à la demande du libraire Guillemot, qui le chargea « de la faire parler plus poliment. » On voit par là que le style précieux de Béroalde était dans le goût du temps. L'aurore de l'hôtel de Rambouillet commençait à poindre. D'Urfé et Scudéry allaient paraître. — Les nombreuses gravures qui ornent cette publication, et dont plusieurs décèlent la main d'un maître, ont été attribuées à *Salomon Bernard*, connu sous le nom de *Petit Bernard*, qui les aurait exécutées d'après des dessins de l'illustre Raphaël d'Urbin. Les dessins de l'édit. de Jean Martin étaient, à ce que l'on suppose, de la main de *Jean Goujon* ou de *Jean Cousin*.

Béroalde, dans sa préface, nous fait connaître le but que Colomne s'est proposé dans son ouvrage et l'esprit qui l'a dirigé lui-même dans sa traduction. Nous rapporterons ses paroles : « L'autheur de ce livre, dit-il, ayant gousté ce qu'il y avoit de bon ès occultes replis de la stéganographie, en a voulu proposer ce tableau, pour démonstrer qu'il s'estoit treuvé ès plus reculez recoins où nature cèle ses thrésors, et ainsi ayant en tant de félicité, n'a voulu estre seul en ce paradis de commoditez, mais aussi a desiré communiquer son contentement, mettant en veuë ce pourtraict de ses belles avantures..... En ontre cet autheur suit la façon des Anciens, qui voiloient toute sorte de vérité philosophique de certaines figures aggréables qui attiroient les cœurs... Et pource que l'amour parfaict est le bon, juste et vehément desir que l'on a vers ce qui est excellent, Poliphile a pris son subjet sur les difficultez d'amour, car il n'y a rien qui retire plus l'esprit que les pensées amoureuses pour un object de mérite. Ainsi figurant les exquis miracles de nature soubs les traicts d'une désirable Lucresse, qu'il sert soubs le nom de Polia, et retraçant les ombrages et ligatures de l'œuvre accomply, avec les progrez des passions que ressentent les amants, il tente chacun de desirer la fruition de ses affections. »

Béroalde revit avec soin la traduction publiée par Jean Martin, « conférant le tout sur l'original. » Il est curieux de voir dans quel esprit il modifia son auteur. En voici un exemple : « L'autheur, dit-il, ayant celé son nom au tiltre du Livre, l'avoit inséré ès commencemens ainsi, *Poliam frater Franciscus Columna peramavit*. Ce que voulant imiter, et non traduire, non plus que le tout n'est qu'une imitation, j'ay mis ès premières lettres, *François Colomne, serviteur fidèle de Polia*. Ce qui est plus convenable et beau à un gentilhomme que le dire moine, tel que fut ce Colomne après la mort de sa maistresse, pour laquelle vivante, et estant encor séculier, il a retracé plusieurs ordonnances d'amour, soubs le nom de Polia, laquelle estoit jadis la belle Lucresse Trevisane, les bonnes grâces de la quelle, et ses poursuittes pleines de flammes, il a transmüées, faisant que ces douces amours de délices mondaines devinssent fructueuses affections pour des subjets non périssables, qui s'obtiennent par les recerches de vertu, et se treuvent dans la lumière des sciences, qui sont les vrayes amours des beaux cœurs, etc. » En outre, comme le moine italien avait écrit d'un style qui ne pouvait « estre familier qu'aux Doctes, emplissant son discours de frases de langues seulement cogneües aux sçavants et le meslant de toute la fleur de la mythologie ancienne, » Béroalde crut plus convenable, avec les premiers qui avoient baillé ce volume en françois, de ne point imiter ses enveloppées manières de parler.

L'admiration que Béroalde professe pour son auteur est pleine d'enthousiasme. Son livre est pour lui le livre

des livres. Aussi l'a-t-il certainement pris pour modèle dans plusieurs de ses publications. Colomne, dit-il, « estoit philosophe spéculatif, d'un esprit transcendant, et plein de belles imaginations, relevées au-dessus du commun, ayant au reste pour but le point final de la perfection désirable de la lumière des sages Mercurialistes, et cependant faisant voir combien il est accomply, et qu'une science pousse à l'autre, qui s'enchaisne avec toutes. Il paroist fort peu estre alquemiste, et ce n'est qu'au discours de sa lampe et des filets de soye, et du verre filé, mais tant secrettement que peu s'en faut qu'il soit le secret mesme pour taire le secret. Puis s'eslevant en la magnificence de son sçavoir, il paroist mathématicien, anatomiste, méchanique, et prestre, entendu en tous mystères.... Puis passant outre ès cérémonies qu'il avance, il semble estre sectateur des superstitions frivoles des Ethniques : et pour ce qu'il en parle comme songeur, il y en auroit possible quelques uns d'entre ceux qui ont la créance traversée.... lesquels (peut-être) voudroient dire qu'il se cuide moquer des sainctes institutions ; mais au contraire, monstrant la vanité des fantases humaines, il se jouë des idolatries, se donnant du plaisir à regrater les profanes cérémonies dont s'occuppoient les mortels, suivant la vanité.... Or, son but principal (après le sens qu'il cache) est l'architecture, où il se monstre trop grand maistre, sinon qu'il le fit pour y retenir du tout les esprits qui ne profondent point les objets, mais légers en leur curiosité, n'enfoncent point outre la superficie, et toutes fois il ne laisse de jetter infinis appasts aux cœurs philosophes, pour les espoinçonner à lever les voiles, et considérer ce qui est dessous. »

Malgré notre horreur pour tout ce qui sent le logogriphe, ou la stéganographie, si l'on veut, nous avons fait tous nos efforts pour *profonder* cette hypnérotomachie, mais nous avouons avec regret que nous avons trouvé peu de chose au fond. Selon nous, le Songe de Poliphile est un livre trop sérieux pour un roman, et trop frivole pour un livre sérieux.

Le roman ne paraît avoir été imaginé que pour servir d'encadrement à des descriptions architectoniques, ou d'objets d'art. L'auteur s'y complaît dans les plus minutieux détails. Inutile de dire que le jargon prétentieux qu'affectionne le traducteur ne contribue pas à en rendre la lecture agréable. Mais, en compensation de ce qui n'y est pas, Sorel nous apprend, dans sa Biblioth. française, que les chimistes croient y avoir découvert le secret de la pierre philosophale. Grand bien leur fasse ! Pour nous, nous confessons ne l'y avoir pas trouvé.

XVIII. ***Le voyage des Princes fortunez, œuvre stéganographique, recueilli par Béroalde.*** — Un second titre porte : *Histoire véritable, ou le Voyage des Princes fortunez, divisé en quatre entreprises*, Paris, 1610, pet. in-8°, de 793 pp. — Voici le jugement qu'en porte Nicéron, et nous avons tout lieu de le croire consciencieux : « Ouvrage ennuyeux, s'il en fut jamais, à l'exception du chap. qui contient l'histoire du roi *Eufransis* et de son favori *Spanios*. » Dans ce roman, la plupart des noms des personnages sont anagrammatisés et se rapportent aux objets de la chimie : par exemple, *Quimalée* pour *Alquemie*, *Mexifurrece* pour *Mercure fixe*, *Xyrile* pour *Elyxir*, etc. Aussi Pierre Borel, dans sa Bibl. chimique, le place au nombre des ouvrages de chimie de notre auteur, parmi lesquels il cite, en outre, sa Préface sur le Songe de Poliphile, quelques romans mystiques, et ses trois *Musicaux*. Mais en opposition avec Borel et avec le bibliographe David Clément, qui croit « que M. Hannemann a raison d'attribuer deux ouvrages de chymie à notre auteur, l'un in-8°, et l'autre in-fol. (d'après lui, il y aurait des exemplaires du Songe de Poliphile dans ce format), et qu'il aurait encore plus de raison s'il lui en donnoit trois ou quatre, » nous pensons, nous, que quelques allusions

alambiquées ne suffisent pas pour faire d'un mauvais roman un mauvais ouvrage de chimie. Le secret de ces sortes de transmutations n'est pas encore trouvé.

XVIII. *Le Palais des Curieux, auquel sont assemblées plusieurs diversitez pour le plaisir des Doctes et le bien de ceux qui désirent sçavoir*, Paris, 1612, in-12, pp. 584. — Le Privilége est du 5 nov. 1611. — D'après Barbier, « ces Mélanges ont quelque rapport avec le Moyen de parvenir, mais lui sont fort inférieurs. »

XIX. *Le Moyen de Parvenir. Œuvre contenant la raison de tout ce qui a esté, est et sera. Avec démonstrations certaines et nécessaires, selon la rencontre des effects de vertu. Et adviendra que ceux qui auront nez à porter lunettes s'en serviront, ainsi qu'il est escrit au dictionnaire à dormir en toutes langues*, S. Recensuit sapiens ab A ad Z.

Nunc ipsa vocat res. *Hac iter est.* Æneid. IX, 320.

Imprimé ceste année [sans nom de ville, et sans nom d'imprimeur], pet. in-12, pp. 623. — Nous n'osons reproduire l'épigraphe qui se lit au verso. — Cet ouvrage a eu une foule d'éditions; nous n'en citerons que quelques unes : *Le moyen de parvenir. Nouv. édit. publiée par Lenglet du Fresnoy avec une dissertation de La Monnoye*, 1732, 1754, 1773, 2 vol. in-12. — *Le Moyen de parvenir; nouv. édit. corrigée de diverses fautes qui n'y étoient point, et augmentée de plusieurs autres. Chinon, de l'imprimerie de François Rabelais, rue du grand Braquemart, à la Pierre philosophale, l'année pantagruéline*, 2 vol. in-12, pp. 544 suivies. — Cette édit. est fort belle; Nicéron la dit récente. L'éditeur a placé en tête un extrait de la Dissertation de La Monnoye. — *Le Salmigondis, ou le manége du genre humain*, Liége, 1698, in-12, pp. 347. — *Le coupecu de la Mélancolie, ou Vénus en belle humeur*, Parme, 1698, in-12, pp. 347. — Ces deux dernières édit. n'en sont proprement qu'une seule sous deux titres différents. Fraude de librairie.

Le Moyen de parvenir est généralement attribué à Béroalde de Verville. Cependant certains critiques le lui contestent et en font honneur à Rabelais lui-même ou à *Henri Estienne*. L'auteur des Mélanges tirés d'une grande bibliothèque exprime aussi des doutes à ce sujet. « Ce qui le lui aura fait attribuer, dit-il, c'est que son nom se trouve à la tête d'un livre intitulé du Moyen de parvenir. » Voyez ce que nous en avons dit plus haut sous le N° V. Pour nous, nous ne comprenons pas que l'on puisse conserver l'ombre d'un doute sur la paternité de Béroalde. Il est bien vrai que son style dans ce livre est plus vif, plus animé, plus coloré que dans ses autres écrits; il y a des pages que l'on pourrait donner pour des modèles de style léger et badin, et que Voltaire lui-même, ce grand maître dans l'art de peindre par la parole, n'eût pas désavouées. Mais le style se moule sur le sujet ; le style de Candide n'est pas le style de Charles XII, le style de la Pucelle n'est pas le style de la Henriade. Un livre sérieux ne s'écrit pas comme un livre plaisant, et, dans la pensée de Béroalde, tous ses méchants romans étaient des livres très-sérieux. En outre, on aurait dû remarquer une foule d'expressions qui sont propres à notre auteur et qu'on rencontrerait difficilement ailleurs. Nous n'en citerons qu'un exemple pris du titre même du livre. Nous défions que l'on trouve ni dans Rabelais, ni dans *Henri Estienne*, une expression comme celle-ci : — avec démonstrations certaines et nécessaires *selon la rencontre des effets de vertu*, tandis qu'on la retrouvera certainement, ou au moins l'équivalente, dans les écrits de Béroalde. Remarquez aussi ce mot de *vertu* qui se lit dans presque tous ses titres d'ouvrages. Si, après ces quelques observations, l'on conservait encore des doutes, ce que Béroalde lui-même en dit dans son *Palais des Curieux* suffirait pour les lever. « Je vous avise, y dit-il.... que j'ai fait un œuvre

lequel est une satyre universelle, où je reprends les vices de chacun. Je pensois vous le faire voir sous un titre qui est tel : *Le moyen de parvenir*; mais on me l'a volé, si que, pour en avoir le plaisir, vous attendrez encore. Je l'ai mis en tel état que je l'avouerai mien, au lieu que l'exemplaire, dont on m'a fait tort, est insolent et que je dénierois estre de moi, aussi qu'il n'est pas de mon écriture, et avec cela il n'est pas de mérite pour estre lu, à cause des convices qu'on m'a rapporté qui y sont, pour ce qu'il y a des contes désagréables, ce qui n'est pas au mien, où je ne taxe ni moine, ni prestre, ni ministre, ni nonnain, et n'y a point de contes qu'on tire à telle conséquence, mais rencontres joyeuses et touches tendantes à réformation. » Qui ne comprend que ce désaveu avoue tout?

S'il était vrai, comme on l'a prétendu, que ce livre a été composé par Béroalde pour dédommager son libraire du peu de débit de son *Voyage des Princes fortunez*, on devrait en reporter la première édition vers l'année 1611. Mais rien n'est moins certain.

Nous terminerons en disant un mot de l'esprit et de la tendance de ce livre, car nous avons surmonté notre dégoût pour en soutenir la lecture. Nous pourrions résumer ainsi nos impressions : livre écrit dans un lieu de débauche par un homme d'esprit pris d'ivresse. Le dévergondage des idées y passe toute imagination. L'auteur, qui s'est inspiré de Rabelais, lui a emprunté surtout ses obscénités. Tous ses traits d'esprit, qui ne sont souvent que de plates bouffonneries, roulent sur le même sujet, les plaisirs charnels, qu'il représente au vif comme l'eût fait Piron dans ses mauvais jours. Il ne respecte rien; il se moque de tout; il ne ménage personne. Les prêtres et les ministres qu'il associe toujours dans ses attaques, et qu'il désigne souvent par leurs noms, sont surtout le but où il décoche de préférence ses traits. Quant au plan du livre, il n'y en a pas. On pourrait dire que c'est d'un bout à l'autre un coq-à-l'âne. Nous avons déjà vu que son titre n'a aucun rapport au sujet. Béroalde suppose un banquet où il fait paraître, comme interlocuteurs, dans une conversation générale qui s'y établit, tous les hommes célèbres qui ont existé depuis Homère jusqu'à Rabelais, depuis Socrate jusqu'au fou Chicot, et il leur fait débiter toute sorte de coqs-à-l'âne, de facéties et d'anecdotes obscènes. L'homme a été créé pour vivre à la manière des bêtes, tel est le dernier mot du livre. Aussi pensons-nous que le mérite incontestable du style a seul pu le sauver de l'oubli qu'il mérite.

Dans ses Recherches sur les théâtres de France, Beauchamp attribue à François de Béroalde, sieur de Verville, sous la date de 1584, *Deux tragédies françoises*, non imprimées, dont il ne nous fait pas connaître quels étaient les titres.

BROUAUT (Jean), en latin *Broaldus*, médecin, et écrivain controversiste, qui florissait à Carentan, dans la Basse-Normandie, sur la fin du XVI[e] siècle.

Cet écrivain ne nous est un peu connu que par une controverse qu'il soutint, vers 1603, au sujet du sacrement de la Cène, contre le cordelier François Feu-Ardent. Ce cordelier, on le sait, n'était pas un petit jonteur. Son nom patronymique était même si bien approprié à son caractère querelleur et hargneux, qu'on eût pu croire un sobriquet. Mais (pour le dire en passant) ses admirateurs ne le voyaient pas du même œil que nous, et pleins d'enthousiasme pour le beau feu qui embrasait toujours l'ancien ligueur, ils remerciaient le Ciel de l'avoir fait naître

Pour estre un Feu-Ardent, une foudre, un tonnerre,
De qui les grands esclats vont foudroyant l'horreur
Que l'Enfer vomissoit par la bouche d'erreur.

Feu-Ardent a, en effet, beaucoup tonné, et dans la chaire et dans ses livres; mais il n'a foudroyé personne; le monde en a été quitte pour la peur. Le livre de Brouaut ne nous étant con-

nu que par la réfutation qui en a été faite, nous ne saurions en juger, car on sait que dans ces sortes de luttes, l'injure et la mauvaise foi étaient les armes que les combattants choisissaient de préférence. On peut croire cependant que quelques-uns des coups du violent sorboniste ne portèrent pas à faux, puisque nous voyons qu'un second, que Feu-Ardent suppose être un ministre, vint en aide à Brouaut dans sa réplique. Quoi qu'il en soit, nous ferons connaître diverses particularités de la vie de notre auteur, telles qu'elles nous sont fournies par l'ouvrage de son adversaire. Il paraît que Brouaut commença à écrire sous un pseudonyme dès 1580. C'est au moins ce que nous lisons dans la dédicace du cordelier où il dit à l'évêque de Constances [Coutances] N. de Briroy, et aux chanoines et chapitre dudit lieu, auxquels il dédie son livre pour les inciter « à y donner ordre afin que ce chancre n'aille plus loin, « et aussi parce que « leur honneur est taxé » dans le livre de Brouaut, «comme s'ils avoient approuvé les erreurs que soubs le nom d'*Académie*, ce médecin commençoit à mettre en avant dès l'an 1580 en la ville de Carenten; et maintenant publie ouvertement contre Dieu, contre sa puissance, contre sa parole expresse, et contre ses saincts Sacremens. » Voici quel est le titre du livre du Frère François : Entremangeries et guerres ministrales, c'est-à-dire Haines, contradictions, accusations, condamnations, malédictions, excommunications, fureurs et furies des ministres de ce siècle, les uns contre les autres, touchant les principaux fondements de la foy et religion chrestienne (3e édit., Paris, 1604). On le voit, ce titre promet, et nous le dirons sans réserve, l'auteur a su se placer à la hauteur de son sujet, c'est-à-dire qu'il se montre plus propre à s'entremanger avec ses adversaires qu'à les ramener aux principes de la tolérance et de la charité. L'ouvrage est divisé en 4 livres; les 2 premiers sont plus spécialement consacrés aux entremangeries, et formaient vraisemblablement tout l'ouvrage dans les deux précédentes éditions; le 3e est la réfutation du livre de Brouaut, et le 4e est adressé « au descouvreur des prétenduës falsifications de F. Fou-Ardent. » Nous ne nous occuperons que du 3e livre. En voici le titre : Responses modestes et chrestiennes aux Aphorismes et furieuses repliques de J. Brouaut, jadis prieur de Sainteni et n'aguères sous-ministre, médecin, peintre, poëto, philosophe, académique, alchimiste, géographe, organiste, jardinier, canonnier, joueur de violon, de flutte, de rebec, de la harpe et d'autres instrumens qu'il sçavoit bien. Dans cette longue kyrielle de qnalités, toutes plus ou moins honorables, qu'il reconnaît à son adversaire, quelle est la part que l'on doit faire à l'ironie ou à la gaudisserie du plaisant moine ? Le passage suivant pourra nous mettre sur la voie : « *Vous ne fustes jamais prestre ne moine*, dites-vous, l'Église de Dieu en a esté plus nette : et vous indignement recevant le bien du prieuré et bénéfice de Sainteni. *Vous estes médecin de plus de 45 ans:* je n'y contredy point. *Vous estes peintre autodidacte:* je ne l'empesche. *Vous estes poëte*, et j'adjouste pour vous honnorer, *tragique, lyrique, comique :* et vous dnnneray dn laurier de nos jardins pour couronner en rond vostre teste cornuë, quand vous en aurez affaire. *Vous traittez la philosophie d'un biais non pédantesque et rotine de college :* je n'y mets point d'opposition. *Vous estes académique :* je multiplie encor vos titres d'honneur, d'*alchimiste*, d'*organiste*, etc., etc. J'ay changé le titre de *prétendu ministre*, pour ce qu'on m'a dit que ceux de la prétenduë religion n'ont point voulu de vous, parce que n'en avez aucune : et dites vos ministres Constantinois [de Coutances] n'estre que bestes. Mais j'ay mis au lieu *sous-ministre*, pour ce que vous vous vantiez de leur apprendre leur leçon, sçavoir est, dire mieux qu'eux; et qu'en leur absence, faisiez les prières et commençant en-

tonniez les chants Marotiques et Béziens: et vostre prioresse sçavoit et tenoit bien la mesure. J'en ay encor adjousté d'autres, parce qu'en exercez souvent les actes et offices. » De tout ceci, il paraîtrait résulter que, quoique en possession d'un bénéfice ecclésiastique, à l'exemple de tant d'autres laïques, Brouaut n'avait pas reçu les ordres, mais qu'il pratiquait la médecine avec quelque réputation, comme nous le verrons tantôt, en s'adonnant en même temps à l'étude des beaux-arts et de la philosophie.

Musicus et pictor, medicusque, sophista, poëta,

dit de lui dans une épigramme un des apologistes de Feu-Ardent. Il paraît que les exhortations et les dénonciations de l'ancien ligueur portèrent promptement leurs fruits. Il les avait faites, il est vrai, d'un ton d'autorité qui prouvait qu'il était l'organe ou le bouc émissaire d'un parti puissant. « Vous sçavez vostre charge et pouvoir que Dieu vous a donné,» avait-il dit à l'évêque de Coutances. L'évêque eut sans doute à cœur de lui montrer qu'il en savait quelque chose, car, sans trop de méchanceté, on pourrait supposer que ce fut à son instigation que Brouaut fut jeté en prison sur la plus invraisemblable des accusations. Nous rapporterons ce que Feu-Ardent nous en apprend : « C'estoit assez d'avoir falsifié l'Escriture saincte, lui dit-il, sans contrefaire le signe de Thomas le Loup, bourgeois de Carenten, un an après sa mort, pour frustrer de pauvres soubzages, dont est tuteur Adrian Tousart, de la somme de cinquante et trois livres. Si cecy est faux, dites-moy de grâce, en foy ministrale, pourquoy le mercredy 2 de may dernier [1603], vous fustes mis en prison au dit Carenten, là où vous auriez des-ja ce que méritez, pour telle falsité, bien avérée et prouvée, n'eust esté que vous avez appellé à la Cour, laquelle je supplie humblement vous faire bonne et brève justice. » *Brève justice* paraît en effet avoir été faite, et Feu-Ardent eut de quoi se réjouir. Mais nous en ferons juge tout homme sincère et de bonne foi, y a-t-il quelque ombre d'apparence qu'un homme riche, car, au rapport de Feu-Ardent lui-même, Brouaut était riche, « je m'esbahy, lui dit-il, qu'un si riche médecin de 45 ans (*dat Gallenus opes*), et qui a servi tant de princes et seigneurs, etc. » qu'un homme qui occupait dans la société, aussi bien que dans son parti, une position honorable, un philosophe enfin nourri de la lecture de Platon, eût commis un faux pour « frustrer de pauvres soubzages » d'une somme de 53 francs? Réellement, c'est absurde. Néanmoins le tribunal de Carentan admit, à ce qu'il paraît, cette absurdité. On en voit des cas dans l'histoire de la justice; que de mystères d'iniquité dans ces temps d'oppression ne se sont-ils pas cachés sous la robe du magistrat! Brouaut, jeté en prison, y mourut avant même que son pourvoi eût été jugé.

Ne t'estonne, passant, si dedans la prison
Brouaut, ce bon abbee, est mort de sa poison,
Son ventre estoit remply de tant de vilennie
Qu'autrement il n'eust peu mettre fin à sa vie.

Pour nous qui le prenons moins légèrement, nous dirions aux passants avec plus d'à-propos, ce nous semble : Oh! si les murs des cachots pouvaient parler!

Malgré toutes nos recherches, nous ne possédons jusqu'ici sur Jean Brouaut que les vagues renseignements qui nous sont fournis par ses ennemis. Nous n'avons pu nous procurer de lui, dans nos bibliothèques, qu'une seule de ses productions, et encore est-elle posthume, mais elle suffit pour prouver que Feu-Ardent en impose lorsqu'il donne à entendre, dans plusieurs passages de sa réfutation, que son adversaire n'est qu'un *triacleur*, sans études comme sans talents. A l'appui de notre opinion nous citerons le jugement d'un homme un peu plus compétent dans la matière que l'ancien prédicateur de la Ligue. On peut avoir beaucoup de venin, et n'être pas pour cela un excellent juge. Dans une épître mise en tête du livre

de Brouaut, J. Chartier, doct. régent de la faculté de médecine de Paris et médecin ordinaire du roi, dit à Jean Balesdens, avocat à la cour du parlement qui publia ce traité posthume, en le dédiant à M. de La Chambre, conseiller et médecin du roi : « C'est un présent digne de vostre libéralité de distribuer ainsi les curieuses recherches d'un sçavant auteur, et d'augmenter en cette élection le fameux renom de l'un des plus célèbres médecins de son temps. » Voici le titre du livre : *Traité de l'eau-de-vie ou anatomie théorique et pratique du vin, divisé en trois livres, composez autrefois par feu M. J. Brouaut, médecin* (1), Paris, J. de Senlecque, 1646, in-4°, avec figg. intercalées dans le texte, pp. 115 sans les pièces préliminaires, et sans un discours de l'imprimeur, plein de divagations, mis à la fin de l'ouvrage. Ce n'est pas à nous à apprécier la valeur scientifique de ce traité ; qu'il nous suffise d'avoir rapporté le sentiment du médecin Jean Chartier. L'esprit qui a présidé à sa composition pourrait être à lui seul une garantie de sa valeur : Brouaut a voulu « bastir son discours sur les fermes appuis et colomnes d'*expérience* et de *raison*, sans le fondement desquelles toute doctrine se démolit et ruine d'elle-mesme. » Partant de ce principe, il trouve étrange que « nos médecins faisans profession de sçavoir tout, disent que l'usage [de l'eau-de-vie] est dommageable, réprouvé et censuré du nombre des bons remèdes. Véritablement, continue-t-il, la raison me force d'avancer ce mot, que c'est une malice trop apparente ou une trop espoisse ignorance de voir priser tant le breuvage du vin, et néantmoins en avilir la meilleure et plus notable partie. » Poussant même sa thèse jusqu'à ses dernières limites, Brouaut voulait que les médecins préparassent certaines de leurs potions à l'eau-de-vie pour leur donner une saveur plus agréable. Nous avouerons que le temps, notre juge en dernier ressort, ne lui a pas donné raison, les sociétés de tempérance l'ont emporté. Mais si nous faisons la juste part du siècle où vivait notre auteur, alors que la chimie était encore si étroitement unie à sa sœur aînée l'alchimie, nous devrons reconnaître qu'il y a dû savoir dans son traité et qu'à part le jargon scientifique, le style en est bon (1).

(1) Où Carrère a-t-il vu que ce traité, dont il dénature le nom de l'auteur, est une traduction française faite par J. Balesdens?

BROUSSON (CLAUDE), fils de *Jean Brousson* et de *Jeanne de Paradès*, né à Nismes en 1647, et mort en 1698.

Brousson fit ses premières études à Nismes. Après avoir pris le grade de docteur en droit, il alla exercer la profession d'avocat à la Chambre mi-partie de Castres, qu'il suivit à Castelnaudary lorsqu'elle y fut transférée ; puis à Toulouse. Pendant vingt ans les pauvres trouvèrent en lui un protecteur désintéressé, et les églises un zélé défenseur. Dans deux circonstances surtout, il donna des preuves de sa fermeté et de son courage : la première, en plaidant, en 1683, pour les ministres de Montauban prisonniers à Toulouse; la seconde, en entreprenant la défense de quatorze églises qu'on voulait interdire. Dans cette dernière affaire, après avoir accusé hautement d'injustice le clergé, qui était à la fois juge et partie dans ces sortes de procès, il en appela directement au roi. Le parlement n'osa passer outre; mais il fut tenté de se venger de l'avocat. Il s'arrêta cependant devant les représentations du premier président, qui lui fit sentir les conséquences d'une pareille mesure.

Cet échec ne servit qu'à aiguillon-

(1) L'ouvrage que Du Verdier indique sous le nom de Jean Brohon, ne serait-il pas également de notre Brouaut? Quoi qu'il en soit de cette supposition, en voici le titre : Description d'une merveilleuse et prodigieuse comète et apparition effroyable d'hommes armes et combatant en l'air sur l'horison de Constantin [Coutances ?] en Normandie, et autres lieux circonvoisins : plus un traité présagique des comètes, et autres impressions (?) de la nature du feu, impr. à Paris, in-8°, par Mathieu le jeune, 1568.

ner le zèle du clergé. De son côté, la Cour poursuivait avec une persévérance pleine à la fois d'astuce, de perfidie et de violence, l'œuvre de destruction commencée, et elle rencontrait partout tant de soumission, de faiblesse, on pourrait dire de lâcheté, que si l'on a lieu de s'étonner de quelque chose, c'est de ce qu'elle crût nécessaire d'employer tant de détours et tant de ruses pour en finir avec des gens qui faisaient si bon marché de leurs droits les plus sacrés. Aux outrages les plus sanglants, à la tyrannie la plus insupportable, les Protestants osaient à peine répondre par des supplications, par des plaintes bien timides; aussi les Catholiques, les voyant dégénérés à ce point, se moquaient-ils hautement de leur longanimité. Une ***patience de huguenot***, disait-on par dérision, et cette locution était passée en proverbe.

Il était temps pour eux de secouer cette torpeur, s'ils ne voulaient pas succomber sous le mépris. Tous ceux qui avaient à cœur les intérêts de l'Église, tous ceux qui n'avaient pas été corrompus par les faveurs de la Cour, le sentaient; mais la difficulté était d'organiser la résistance. Depuis plus de vingt ans, les synodes nationaux avaient été supprimés sous le prétexte des dépenses qu'ils entraînaient. Un synode provincial ne pouvait délibérer qu'en présence d'un commissaire royal. Une assemblée clandestine était à peu près impossible sous l'œil inquiet des intendants. Les pasteurs surtout étaient l'objet d'une surveillance toute particulière; on les gardait, pour ainsi dire, à vue, en attendant qu'on les bannît. Mais les hommes énergiques qui avaient résolu de sauver l'Église protestante, si elle pouvait encore être sauvée, ne se laissèrent pas rebuter par tant d'obstacles. Par leurs soins, le Languedoc choisit six députés laïques, les Cevennes, le Vivarais et le Dauphiné en élurent dix, et ces seize ***directeurs***, pour mieux détourner les soupçons, s'assemblèrent dans la plus catholique de toutes les villes du royaume.

Les séances de ce comité directeur se tinrent dans la maison de Claude Brousson, qui, tout récemment, venait de donner une preuve nouvelle de son désintéressement et de son zèle pour la foi évangélique, en refusant avec indignation une place de conseiller au parlement de Toulouse, qu'on lui offrait comme prix de sa conversion. La résolution fut prise de rouvrir les temples qui avaient été interdits et de rétablir l'exercice de la religion réformée dans tous les lieux où il avait été aboli. (Voy. *Pièces justif.* N° CII.)

Avant de se séparer, les directeurs rédigèrent une requête modérée, mais ferme, où ils déclaraient sans détour à Louis XIV que, dans l'impossibilité de concilier ses ordres avec les commandements de Dieu, ils obéiraient à Dieu plutôt qu'au roi : « Ces assemblées, disaient-ils, Sire, ne blessent point la fidélité que les supplians doivent à V. M.; ils sont tous disposez à sacrifier leurs biens et leurs vies pour son service. La même religion qui les contraint de s'assembler pour célébrer la gloire de Dieu, leur apprend qu'ils ne peuvent jamais être dispensez, sous quelque prétexte que ce soit, de la fidélité qui est due à V. M. par tous ses sujets..... A l'égard de leur devoir envers Dieu, V. M. a trop de piété pour trouver mauvais qu'ils rendent à ce grand Dieu l'adoration et le service qu'ils lui doivent... Les supplians sont persuadez que Dieu ne les a mis au monde que pour le glorifier, et ils aimeroient mieux mille fois perdre la vie, que de manquer à un devoir si saint et si indispensable... Et néanmoins, Sire, les déclarations que les ennemis des supplians ont obtenues avec tant de surprise, leur défendent de s'assembler, pour rendre à ce grand Dieu le service qu'ils lui doivent. Dans l'impuissance où les supplians se trouvent, Sire, d'accorder la volonté de Dieu avec ce que l'on exige d'eux, ils se voyent contraints, par leur conscience, de s'exposer à toute sorte de maux pour continuer de donner gloire à la Souveraine

Majesté de Dieu, qui veut être servi selon sa Parole... Si ce pauvre peuple est si malheureux qu'il ne puisse exciter la pitié de son auguste monarque, pour lequel il aura toujours un amour sincère et respectueux, une vénération singulière et une fidélité inviolable, il proteste à la face du ciel et de la terre que, moyennant l'assistance de ce grand Dieu, pour les intérêts duquel il est exposé à tant de disgrâces, il lui donnera gloire au milieu des plus terribles calamités. »

Vingt ans plus tôt, cette déclaration eût produit de l'effet. Avant de s'être enivré de sa grandeur, avant surtout de s'être jeté entre les bras des Jésuites, Louis XIV eût écouté peut-être la voix de l'humanité et de la justice; il eût, en tout cas, redouté le désespoir de deux millions de ses sujets. Mais il était trop tard. La faiblesse des Protestants avait autorisé les premiers empiétements du clergé romain sur leurs droits, et il ne leur était plus permis d'espérer qu'ils mettraient, par une résistance tardive, un terme à ses usurpations.

S'ils eussent, au moins, été unis, s'ils eussent agi avec ensemble! Mais dans presque toutes les églises, il s'était formé deux partis qui éprouvaient l'un pour l'autre une haine égale à celle que leur portaient les Catholiques. L'un, composé des tièdes, des timorés, des prudents, des traîtres, l'emportait de beaucoup en nombre sur l'autre, formé des *zélateurs*, comme on les appelait par réminiscence des factions qui avaient déchiré Jérusalem. Ce parti *modéré* avait à sa tête le marquis de *Ruvigny*, député général des églises, vieillard rempli de bonnes intentions, mais faible et dévoué à son roi peut-être plus qu'à son Dieu. En apprenant ce qui avait été décidé à Toulouse, il y vit un attentat horrible, et il s'empressa d'envoyer dans le Languedoc une lettre qui ne servit pas peu à augmenter les divisions. « J'ai appris, disait-il, avec une extrême douleur les mouvements de ceux de notre religion dans les Cevennes et même dans le Dauphiné : leur conduite me paraît d'autant plus criminelle, qu'outre l'offense qu'ils ont commise contre Dieu, en violant le respect qu'ils doivent au roi et à ses édits, ils ont, par leur désobéissance, fourni à S. M. un légitime prétexte de les châtier sévèrement. Mais ce qui est de plus fâcheux, c'est qu'ils seront la cause qu'une infinité de personnes innocentes souffriront avec les coupables, étant fort à craindre que le roi fasse démolir les temples de vingt ou trente lieues à la ronde de ceux qui se trouveront engagez dans cette action, etc.»

Cette lettre est datée du 28 juillet 1683. Avant qu'elle arrivât dans les Cevennes, la résolution de Toulouse avait reçu un commencement d'exécution. Dès le 11 du même mois, une assemblée s'était tenue à Saint-Hippolyte, avec un ordre et une décence qui devaient éloigner tout soupçon de révolte à main armée. Le pasteur avait prêché sur Matth. XXII, 21, texte parfaitement approprié aux circonstances, et son sermon avait été empreint d'un esprit de modération tel, que le curé de Saint-Hippolyte, qui y avait assisté, déclara loyalement à l'évêque de Nismes que le ministre n'avait rien avancé qu'il ne pût prendre sous sa responsabilité. Le 18, d'autres assemblées avaient eu lieu en divers endroits du Vivarais où les temples avaient été démolis. Le 22, les protestants de Châteaudouble se réunirent à leur tour, et, les dimanches suivants, plusieurs autres églises suivirent cet exemple.

Les Catholiques alarmés s'armèrent; les Réformés, craignant une attaque, se mirent également sous les armes; bientôt une rencontre eut lieu, et la mort d'un protestant du Buis, nommé *Guèze*, donna le signal de l'insurrection.

La résistance des Protestants était-elle légitime? Cette question n'en est plus une de nos jours; tout homme de bonne foi y répondra sans hésiter. Les opinions seront moins unanimes sur le droit qu'ils s'attribuaient d'opposer la force à la violence. Pour juger leur

conduite avec équité, il nous semble qu'on ne doit pas perdre de vue un fait important : c'est que l'édit de Nantes n'était pas une loi ordinaire, et, par conséquent, révocable selon le bon plaisir du roi ; c'était un contrat solennel dans lequel était intervenu le parti protestant, un pacte que l'une des parties ne pouvait violer sans délier l'autre de ses engagements.

Les Protestants n'en appelèrent d'ailleurs aux armes qu'après avoir épuisé les remontrances et les prières. Le 7 août, ils adressèrent au roi une nouvelle requête où, après avoir protesté « de leur respect pour leur auguste monarque et de leur fidélité sincère au service de S. M., » après avoir préconisé « sa justice, sa sagesse, sa vigilance, sa puissance, sa valeur, sa piété, » ils proclament le désir qu'il a de ramener dans le sein de son Église ceux qui s'en sont séparés, une pensée digne du plus grand monarque du monde; seulement ils se permettent de lui faire observer « que la foy se persuade et ne se commande pas, qu'elle est un don du Ciel que Dieu distribue comme bon lui semble. » Les ministres de l'Évangile ne doivent donc pas imiter, les disciples de Jésus qui voulaient faire descendre le feu du ciel sur les Samaritains; ils ne doivent contraindre que par la force des raisons, par l'évidence de la vérité et par la puissance du Saint-Esprit. Tant qu'on ne convaincra pas les Réformés que l'Église romaine est l'Église véritable, toutes les misères et tous les supplices imaginables ne sauraient le leur persuader. On répète à S. M. que ses sujets réformés ne tiennent à leur religion que par entêtement; mais c'est un odieux mensonge, et les Protestants sont résolus à tout souffrir pour donner gloire à Dieu. Il est vrai que les convertisseurs ont acheté à prix d'argent les âmes de quelques malheureux indignes du nom de chrétiens; qu'ils sont venus à bout de quelques personnes faibles par les menaces et les rigueurs de la prison; qu'ils en ont enfin forcé beaucoup d'autres à démentir de bouche leur propre cœur par des cruautés d'une inhumanité révoltante; mais est-ce une raison pour dire que l'heure d'une conversion générale soit venue ? Si les Réformés se laissent patiemment dépouiller de leurs biens, de leurs honneurs, de leurs emplois; s'ils souffrent la démolition de leurs temples et l'interdiction de leurs exercices, faut-il en conclure qu'ils ne tiennent à leur religion que par un fil aisé à rompre? Il y en a des millions en France qui aimeraient mieux mourir cent fois que de la renier. Les Protestants ont-ils mérité un traitement semblable? N'ont-ils pas fait paraître leur fidélité en toutes occasions? S. M. n'a-t-elle pas déclaré elle-même, en 1652, qu'elle était très-satisfaite de leurs services? N'a-t-elle pas confirmé les édits par lesquels les rois, ses prédécesseurs, avaient voulu se lier eux-mêmes? N'a-t-elle pas engagé sa parole royale? Et cependant, de tous ces édits il ne reste plus qu'une vaine ombre. « V. M., dont les lumières sont si vives, la sagesse si consommée et l'équité si parfaite, remédiera, s'il luy plaît, à tous les maux de sesdits sujets, en rétablissant entièrement un édit qui a toujours été regardé comme le plus solide fondement du bonheur et de la gloire de ce royaume. Et vosdits sujets continueront de prier Dieu pour la conservation de la sacrée personne de V. M. et de la famille royale, et pour la prospérité de son État. »

Cette requête fut-elle mise sous les yeux de Louis XIV ? Ce qui est certain, c'est qu'elle ne produisit aucun effet, et que des troupes continuèrent à marcher sur le Dauphiné.

C'était surtout dans cette province que l'irritation était vive; les violences de Labaume, seigneur de Châteaudouble, y avaient extrêmement aigri les esprits. Informé qu'une assemblée devait se tenir, le dimanche 8 août, chez *La Blache*, ancien capitaine du régiment de Picardie, avec lequel il avait eu des discussions d'intérêt, il résolut de la dissiper, soit pour faire preuve de

zèle, soit pour se venger d'un homme qui avait contrarié ses desseins. Les Protestants, instruits de ses projets, s'armèrent, et Labaume n'osa les attaquer; mais, la nuit suivante, il alla, à la tête de 250 archers, investir la maison de La Blache, qui se défendit vaillamment, quoiqu'il n'eût avec lui qu'un valet et une servante. Un archer s'attacha à la porte pour la rompre, il fut tué, et les autres s'enfuirent à l'approche des habitants du village attirés par les cris de la servante et par les coups de feu. Quelques heures après, La Blache se vit entouré de cinq cents montagnards, et, sous leur escorte, il se retira dans le château du sieur de *Durant*, son cousin-germain. Dès le lendemain, il dépêcha un exprès au premier président du parlement avec une lettre où, lui rendant compte de l'attaque dirigée contre son domicile, il lui demandait justice de cette espèce de guet-apens; mais le messager fut arrêté par le seigneur de Châteaudouble, qui prit la lettre et la retint. Cependant l'évêque de Valence, averti de ce qui s'était passé, et appréhendant de plus grands désordres, se porta médiateur et décida La Blache à renvoyer ses montagnards, en lui donnant sa parole que Labaume n'entreprendrait rien contre lui. Ce dernier, toutefois, qui ne se piquait pas de bonne foi, enleva trente-deux de ces hommes lorsqu'ils passèrent près de son château. Cet acte de violence excita les méfiances des autres; au lieu de poser les armes, ils se retirèrent à La Baume-Corneillane, d'où ils gagnèrent la vaste forêt de Saon, lorsqu'ils furent informés, quelques jours après, du transfèrement de leurs camarades dans les prisons de Valence.

Déjà les troupes étaient arrivées sur le lieu de l'insurrection. Saint-Ruth, qui les commandait, résolut de chasser les insurgés du poste avantageux qu'ils occupaient; mais, lorsqu'il eut pénétré dans la forêt, il apprit, à son grand désappointement, qu'ils en étaient partis le matin même, pour aller prier le lendemain, 29 août, dans le temple de Bourdeaux. Il passa la nuit dans le bois, et au lever de l'aurore, il marcha sur Bourdeaux. « Les insurgés n'y étaient pas, raconte M. Peyrat, ils avaient suivi le ministre qui desservait ces villages, au temple de Bezaudun, où il officiait ce jour-là. Mais, à l'aspect des dragons, les habitants de Bourdeaux sonnèrent le tocsin et envoyèrent un messager à Bezaudun. A cette nouvelle, le pasteur interrompt son prêche, se met à la tête de son peuple armé, et vole au secours de Bourdeaux. Malheureusement la troupe, au lieu de marcher réunie, se divisa entre les deux chemins qui mènent à cette bourgade. Le ministre qui, suivi de cent cinquante hommes, avait pris le meilleur, rencontra Saint-Ruth. Il l'attaqua vivement, puis se retranchant derrière le mur de clôture d'un vignoble, il résista deux heures à ses trois régiments. Enfin, débusqué par les dragons, il fut refoulé dans la plaine et sabré. Il s'en retira pourtant avec une vingtaine de combattants, se retrancha dans une bergerie, et fit encore une vive mousquetade. Les dragons, entourant la cabane, y mirent le feu, et le belliqueux pasteur et ses compagnons périrent en chantant des psaumes dont la guerrière et funèbre mélodie monta longtemps avec les flammes vers le ciel. Malheureusement l'histoire n'a pas conservé le nom de ce ministre, dont la mort héroïque méritait d'ouvrir le martyrologe du désert.

« L'autre moitié des insurgés, arrivée tard au combat, ne put résister aux dragons victorieux, qui la dispersèrent dans les bois. » De l'aveu des Catholiques, Saint Ruth acheta cher sa victoire; pour dissimuler sa perte, il donna ordre de dépouiller ses morts et de leur balafrer le visage afin qu'ils ne pussent être reconnus. Il fit prisonniers quelques-uns des chefs, qu'il envoya à l'intendant du Dauphiné, et quatre paysans qu'il fit pendre, sans forme de procès, à un poirier, en forçant l'un d'eux de remplir l'office de bourreau.

L'insurrection comprimée, le gouver

nement jugea prudent, pour éviter de plus grands malheurs, d'accorder une amnistie. Toutefois, il en excepta ceux qui avaient été tués les armes à la main, ou exécutés à mort, ou condamnés aux galères, tous les ministres qui auraient prêché on assisté aux prêches dans les lieux interdits, ainsi que les sieurs de *Durant*, *Du Vernet*, de *Lastic*, d'*Eurre*, *Blache* [La Blache], *Sagnol*, ministre de Crest, *La Conche*, avocat de Crest, *Favier*, praticien de Montélimar, *Pélegrin*, de Montmeyran, *Coutaut*, de Saillans, *Moïse Chabrier*, de Combovin, père de *Chabrier*, ministre du Poët, *Alzard*, praticien d'Eurre. En même temps, la démolition des temples de Bourdeaux et de Bezaudnn fut ordonnée, et, en leur lieu et place, fut dressée une pyramide avec une inscription portant qu'ils avaient été rasés en punition de la rébellion des habitants.

Ceux qui se trouvaient sous la main de la justice ayant été également exclus de l'amnistie, leur procès se poursuivit. *La Blache* et *Durant* furent condamnés à la roue, mais ils avaient en le temps de se réfugier en Suisse; il fallut se contenter de raser leurs maisons. Le ministre *Sagnol*, un des directeurs du Dauphiné, fut condamné, par contumace, au même snpplice, quoiqu'il se fût employé plus que personne à dissoudre les rassemblements à main armée. *Coutaut*, dit *Beauvallon*, syndic du cousistoire de Saillans, fut pendn après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire. Les os brisés, les membres déchirés par la torture, il voulut marcher à l'échafaud debont comme un vaillant soldat du Christ. Son courage, sa résignation, sa piété émurent de compassion jusqu'à ses bonrreaux. Le jeune *Chamier* périt sur la roue; nous raconterons ailleurs son supplice. La ville de Montélimar, qui fut témoin de son martyre, vit exécuter aussi *Rosans* qu'un billet trouvé sur lui, relatif aux affaires des Réformés, fit condamner à mort. Trois fois on le conduisit au pied du gibet, dans l'espoir que l'aspect de l'instrument fatal le porterait à renier sa foi; mais il demeura ferme et paya de sa vie sa constance. Plusieurs ministres, ainsi qu'un médecin, nommé *La Recluse*, furent condamnés à mort par défaut, et les prisonniers du seigneur de Châteaudouble furent tous envoyés aux galères. La contrée entière fut accablée de garnisaires et de contributions.

Après le Dauphiné, vint le tour du Vivarais. Dès le 30 août, les Protestants de cette province avaient déposé les armes sur la promesse de l'intendant, confirmée par le comte Du Roure, que les troupes n'entreraient pas dans le Vivarais et qu'on leur rendrait deux lieux d'exercice en place de ceux qui avaient été supprimés. Cependant, lorsqu'ils apprirent la conduite des soldats dans le Dauphiné, ils se persuadèrent que l'amnistie promise n'était qu'un leurre, et ils s'armèrent de nouveau. Ils choisirent pour chefs deux ministres, *Brunier* et *Isaac Homel*, et prirent position à Chalançon, qu'ils regardaient comme une place imprenable. D'Aguesseau, cependant, avait tenu sa promesse, et l'amnistie arriva, pendant que les insurgés étaient occupés à s'organiser. Mais Louis XIV n'avait eu garde d'accorder un pardon aussi général que l'avait fait espérer l'intendant. Il ordonnait non-seulement la démolition des temples de Chalançon, de Saint-Fortunat et du Pouzin, avec défonse d'y tenir aucune assemblée à l'avenir sous peine de mort; il excluait encore de l'amnistie tous les ministres qui avaient prêché dans des lieux interdits ou qui avaient assisté au service divin, ainsi que tous les chefs de la révolte au nombre de cinquante (1). La publication

(1) Voici leurs ooms: *Bavas* de La Baume, *Chambon*, *Colombier*, de *Roumieu*, de *Beauregard*, de *Margier*, *Badou*, de *La Mole*, *Corbier*, *Dindes*, *Gencstan* fils, *Giraud*, dit *Altesse*, les *Soubeiras*, *Jean Sabarot*, *Sagnol*, *Romieu* apothicaire, *Charrier* apothicaire, *Charles Riou* greffier, *Riou Garde* et ses trois frères, le cadet *Mole*, *Matthieu Murat*, *Saurin* de Beauchastel, *Fauriez* de Bellevialle, *François*, dit de *Veyrassac*, *Castagnet*, *Pierre Mirabel* de La Rouvière, *Des Cours*, *Serrepuy* de Sebeyras, *La Coste*, dit *La Chassacie*, de *Saint-Vay*,

de cette amnistie eut lieu le 23 septembre, mais d'une manière tout à fait inusitée. On supprima, dans l'ordonnance d'enregistrement et de publication, ce qui concernait la démolition des temples, la réservation des pasteurs, comme aussi les noms des personnes laïques exclues de l'amnistie, en ayant soin d'annoncer en même temps que tous les coupables n'y avaient pas été compris. Chacun pouvait donc s'en croire excepté, et les insurgés devaient se montrer peu disposés à se livrer en quelque sorte eux-mêmes. Il leur était permis d'éprouver des hésitations d'autant mieux justifiées que, la veille encore, neuf ou dix Réformés, allant entendre prêcher au Chambon, étaient tombés dans une embûche dressée par les Catholiques et avaient laissé trois des leurs sur la place : *Pierre Bravais* de Vaneilles, *Pierre Chier* de Saint-Vincent-de-Durfort, et *Jacques Sabatier* de Burez. Aussi, lorsque d'Aguesseau alla les conjurer lui-même d'accepter le pardon du roi : « Nous n'y croyons pas, répondirent-ils. Il en serait de nous comme de nos frères du Dauphiné. Retirez-vous, ou nous vous tuons. »

D'Aguesseau, on doit lui rendre cette justice, avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour éviter l'effusion du sang. On ne saurait rendre le même témoignage au duc de Noailles, qui était enfin arrivé pour prendre le commandement en chef des troupes. Sans laisser aux insurgés les huit jours que leur accordait l'amnistie pour déposer les armes et se soumettre, dès le 26 septembre, il se mit en mouvement, à la tête d'environ quatre mille hommes, pour les aller attaquer sur la montagne de L'Herbasse où ils étaient campés. Le combat fut acharné et la victoire longtemps disputée par les Protestants malgré l'infériorité du nombre. *L'Apologie du projet des Réformez*, dont Brousson est l'auteur, décrit ainsi cette sanglante affaire : « Il y avoit environ 210 hommes sous les armes, lesquels se croyant perdus, se résolurent de défendre leur vie autant qu'ils pourroient. Ils descendirent près d'un bois qui est un peu au-dessous du chemin de Beauchastel à Vernoux; les dragons, au contraire, se mirent de l'autre côté du chemin, qui est un peu élevé. D'abord on commença à faire feu de part et d'autre ; pour un coup que ces pauvres gens tiroient, les dragons en tiroient trente. Enfin les Réformez ayant perdu une quarantaine de leurs hommes, n'ayant même point de chef et se voyant environnez, se jetèrent dans le bois pour tâcher de se garantir. Mais comme on les avoit déjà investis, on en prit neuf que l'on pendit sur-le-champ à deux arbres, sans autre forme de procès. Il est vrai qu'on leur proposa la mort ou la messe, comme on faisoit autrefois à nos pères, et comme on fit au roy de Navarre et au prince de Condé pendant le massacre de la St-Barthélemy; mais ils aimèrent mieux mourir que de garantir leur vie à cette condition. On leur ordonna de demander pardon au roy ; mais ils dirent qu'ils ne l'avoient point offensé, et que c'étoit à Dieu qu'ils devoient demander pardon de leurs péchez. Ils s'accommodèrent eux-mêmes la corde au cou, et se laissèrent pendre avec une constance admirable. »

Les insurgés vaincus et dispersés, le duc se rendit à Vernoux, où il fit pendre *Alexandre Paudrau*; puis il se porta sur Chalançon qu'il livra au meurtre et au pillage. Parmi les victimes, on cite deux vieillards de soixante ans, nommés *Riou* et *Mondet*, qui furent tués à coups de baïonnette. Le 28, les troupes descendirent à Saint-Fortunat, dont les habitants avaient fui à leur approche. Leur rage ne trouva à s'exercer non plus que sur deux vieillards, *Géraud Mercier* et *Jacques Tinlaud*, le premier tombé en enfance, le second presque centenaire, qui furent égorgés sans pitié. Cependant, le même jour, la retraite des fugitifs fut découverte

Brunet de Toulaud, *Mareillac Lapassa*, *Bonnet* de Chalançon, *Jacob Gré*, *Daniel Garaier*, *Roussilhon*, *Paylis* du Charme, *Blos*, *Bedos*, *Lacroix*, *Vestiea*, *L'Espigarte*, *Aaqaier*, *Noguier*, *Daraat*.

aux soldats par les Catholiques du pays; ils apprirent que les précipices de Masténac servaient d'asile à quelques centaines de vieillards, de femmes et d'enfants, et ils fondirent sur leur proie sans défense. Qui pourrait peindre les atrocités dont ces lieux déserts furent les muets témoins? « Tous y périrent, dit M. Peyrat. Je ne dis que leur mort, je tais les supplices de la pudeur. Mais un jour, ces peuples, dont ces abîmes conservent les dépouilles infortunées, se relèveront du tombeau; et si ces victimes éplorées n'osent raconter elles-mêmes leur martyre au souverain Juge, ces rochers accuseront les monstres qui les souillèrent, et leurs récits feront tressaillir l'enfer. » L'histoire n'a conservé les noms que de cinq de ces infortunés : *Pierre Palix*, *Jean-Pierre Blache* et *Pierre Pourchaire*, de Masténac; *Etienne Bay*, de Bonscharnoux et *Etienne Durand* de Dunières.

La chasse continua; ce fut une boucherie, dit d'Aguesseau. La veuve de *Claude Vernil*, agée de 75 ans, eut la cuisse cassée d'un coup de feu. *Catherine Raventel*, femme de *Gabriel La Faurie*, de Dunières, fut tuée étant en travail d'enfant, et ses deux fils, de cinq et de sept ans, mutilés à coups de sabre. *Isaac Faure* fut égorgé à La Traverse. Un enfant de quinze ans, fils de *Jacques Gaillard*, de La Valette, mené dans le château de La Tourrette, y fut détenu sept ou huit jours, pendant lesquels on feignit cinq ou six fois de le pendre, en lui mettant la corde au cou et en l'enlevant de terre; mais lorsqu'on le vit résolu à mourir plutôt que de renier sa religion, on lui rendit la liberté. *Moujou* de Lamastre, *Anne Reboul*, femme de *Moïse Pouchon*, de Vernoux, *Jean Riou* du Chambon, subirent le même supplice et avec une égale fermeté. Pour forcer un paysan, nommé *Isaac*, à se convertir, on lui mit les pieds dans un brasier, on lui remplit la main de charbons ardents; il souffrit ce martyre avec une constance admirable. Un autre genre de torture fut inventé pour contraindre *Molines* de Desaignes à l'apostasie. On lui lia la tête entre les genoux, et, au moyen d'une barre, on le fit rouler comme une boule. *Poujau*, du même lieu de Desaignes, refusant d'abjurer, on lui appliqua un fer rouge sur les lèvres. Une pauvre veuve de Prelles, nommée *Marie Barthélemy*, dépouillée de tout ce qu'elle possédait, fut accablée de coups et vit les dragons fendre sous ses yeux la tête à son fils, *Jean Ségnové*. A Beauchastel, des soldats saisirent leur hôtesse, âgée de 64 ans, *Marie Colombet*, veuve de *Claude Buisson*, la lièrent dans un fauteuil et la portèrent au sermon d'un missionnaire; puis, lorsqu'ils s'aperçurent que l'éloquence du prédicateur restait stérile, ils la ramenèrent chez elle et l'approchèrent d'un grand feu devant lequel ils la tinrent jusqu'à ce qu'elle s'évanouît entre leurs mains. A Granger, la femme d'un nommé *Jean Jacques*, fut jetée, quoique enceinte et au milieu de l'hiver, dans une basse-fosse où elle passa une nuit entière enfoncée dans la boue jusqu'à mi-jambe. *Jacques Colombet*, du Bourg-du-Bousquet, fut retenu onze jours dans les prisons de Beauchastel, livré aux plus cruels traitements, et ne fut relâché qu'après avoir payé une rançon de deux cents livres. En même temps, des contributions énormes étaient frappées sur tout le pays. En quarante jours, Saint-Fortunat et Les Bonttières payèrent 26,000 livres. Le servile courtisan Noailles tenait à exécuter à la lettre les ordres qu'il avait reçus; or, Louvois lui avait écrit « de faire nourrir les troupes aux dépens du pays, de saisir les coupables et de leur faire leur procès; de raser les maisons de ceux qui avaient été pris les armes à la main et de ceux qui ne rentreraient pas chez eux après la publication de l'ordonnance; de raser les temples, et de causer une telle désolation que l'exemple épouvantât. » Chaque famille protestante était donc contrainte non-seulement de nourrir les soldats

qui avaient été mis chez elle en logement; elle devait encore les payer à raison de trente sons par jour. La désolation et la ruine étaient partout. Une pauvre femme, *Cécile Vernes*, veuve de *Jean Gally* et mère de cinq enfants en bas âge, fut bientôt réduite à l'impossibilité de supporter cet écrasant fardeau. Pour la punir de la misère à laquelle ils l'avaient réduite, les dragons mirent le feu à sa maison et brûlèrent ce qu'ils n'avaient pu dévorer. Une grande partie de ces infortunés, abandonnant tout ce qu'ils possédaient, se sauvèrent dans les pays étrangers. D'autres voulurent se retirer à Annonay, mais on défendit de les y recevoir. Les jeunes gens qui ne parvinrent pas à s'enfuir, furent enrôlés de force. Enfin mille à douze cents décrets de prise de corps furent lancés contre les Réformés du Vivarais.

Les Protestants des Cevennes n'étaient pas traités avec moins d'inhumanité. Comme leurs frères du Dauphiné et du Vivarais, les Cévenols avaient rouvert leurs temples, mais ils s'étaient toujours réunis sans armes, et dès le 31 août, une assemblée tenue à Colognac, avec la permission du comte Du Roure, et composée de cinquante ministres, de cinquante-quatre gentilshommes et de trente-quatre bourgeois, avait rédigé un acte de soumission dans des termes fort humbles, qui, toutefois, n'avaient pas paru assez respectueux. Sur l'invitation du comte Du Roure, transmise par d'*Aubussargues*, une assemblée nouvelle fut convoquée dans la ville d'Anduze, et une nouvelle adresse votée, portant que les habitants des Cevennes n'avaient jamais eu la pensée de violer le respect qu'ils devaient à leur monarque; qu'ils n'avaient eu d'autre intention que de s'acquitter de leurs devoirs envers Dieu; que si néanmoins ils avaient eu le malheur de déplaire à S. M., ils lui en demandaient pardon et imploraient sa clémence. Trois députés furent chargés de porter cet acte au duc de Noailles; nous avons raconté ailleurs comment ils furent reçus (*Voy*. II, pag. 20) (1). A la nouvelle de l'arrestation de leurs députés, les directeurs des Cevennes s'empressèrent de dresser un troisième acte de soumission plus humble encore que les deux autres; mais déjà le Vivarais était écrasé et un régiment de dragons était entré dans le Languedoc.

Avertis de l'approche des troupes, les habitants de Saint-Hippolyte abandonnèrent leurs demeures. Les femmes, les enfants, les vieillards cherchèrent un refuge dans les cavernes et les bois du voisinage; les hommes faits, au nombre de six à sept cents, prirent les armes et sortirent de la ville par une porte au moment où les dragons entraient par l'autre. Résolus de vendre chèrement leurs vies, ils allèrent se poster sur la cime d'une montagne. Leur résolution imposa. On leur députa des gentilshommes déjà soumis et convertis, les sieurs de *Vibrac*, de *La Pimpie* et *Durand*, juge de Sauve, qui les décidèrent à poser les armes sous la promesse d'une complète amnistie. Un petit nombre seulement, moins confiants que les autres, restèrent cachés dans les montagnes.

L'accord avait été conclu le 8 octobre; le jour même, il fut violé. Les dragons arrêtèrent six Protestants, *Bastide* père et fils, un paysan de Cauviac, un habitant de Saint-Jean-de-Gardonenque qui revenait de Montpellier, où il avait été appelé par un procès, un des principaux bourgeois de Saint-Hippolyte, nommé *Labric*, et un ouvrier du nom de *Massador*, qu'ils lièrent et conduisirent à Saint-Hippolyte. Le lendemain, le chef des troupes royales, Tessé, fit interroger les prisonniers par un juge catholique qui déclara, dans sa conscience d'honnête homme, qu'ils ne méritaient pas la mort, et refusa de les condamner. Mais Tessé exigea qu'on en pendît au moins

(1) On remarquera quelque différence entre les deux récits. Cette dernière version nous semble la plus exacte. En tout cas, il y a bien certainement une erreur de date dans la première; le fait s'est passé en 1683.

deux. On jeta le sort, qui tomba sur le paysan de Cauviac et sur Massador; ils moururent l'nn et l'autre avec la plus parfaite résignation.

Cependant Noailles s'était rendu à Nismes pour faire opérer l'arrestation non-seulement de Brousson, qui s'y était retiré, sentant qu'il n'y avait plus pour lui de sûreté à Toulouse, mais do tous ceux qu'on soupçonnait d'avoir pris part à la direction du soulèvement. Prévenus à temps, les cbefs des zélatenrs, *Icard*, *Peyrol*, *Brousson* et le jeune *Fonfrède*, purent se sonstraire par la fuite au sort qui les menaçait. Brousson trouva un asile dans une maison amie; mais Noailles ayant publié la défense de recéler les proscrits, sous peine de mort, ses hôtes effrayés l'invitèrent à quitter leur demeure. « Il en sortit le soir, dit M. Peyrat, erra deux ou trois nuits dans Nismes, cberchant une issue; traqué par le guet, arrêté, interrogé, relâché miraculensement, il découvrit enfin près du collége des Jésuites un égout qui le conduisit dans les fossés de la ville, non loin de la porte des Carmes, d'où il gagna les Cevennes. » Quelque temps après, il fut assez beureux pour franchir la frontière, et il était en Suisse, bors des atteintes de ses ennemis, lorsqu'il apprit qu'il avait été jugé par contumace, le 26 juin 1684, et pendu en effigie sur la place du Marché de Nismes, le 3 juillet. *Icard*, ministre de Nismes, fut condamné à être rompu vif; *Peyrol*, son collègue, et de *Laborie*, ministre d'Uzès, à être pendus, avec confiscation de leurs biens. Le jugement fut également exécuté en effigie à leur égard.

Le même arrêt condamna à l'interdiction perpétuelle et à nne amende de 300 liv., *Chambon*, *Scoffier*, *Arnaud*, *Benoit* et *Rey*, ministres d'Aimargues, de Saint-Gilles, de Vauvert, de Congéniès et de Vergèse; — à une interdiction de 3 ans et à une amende de 100 liv., d'*Abrénéthée*, ministre du Caila; — à une interdiction de 6 ans et à une amende de 300 liv., *Gibert* et de *Vignolles*, ministres de Saint-Laurent et dn Caila;—à l'interdiction perpétnelle et au bannissement de la province pour 5 ans, *Modens*, ministre de Massillargues. En même temps furent décrétés de prise de corps ou d'ajournement personnel *Marchan*, *Constantin*, *Bruguière* et *Grizot*, ministres de Beauvoisin, d'Aiguesmortes, de Calvisson et de Nages, ainsi que *Gautier*, ancien pasteur de Montpellier.

Le 3 juillet, parut un autre jngement concernant les ministres des Cevennes. *Rossel* père, d'*Olimpies* et de *La Roquette*, pasteurs du Vigan, de Saint-Paul et de Monoblet, furent condamnés par défaut à la roue avec confiscation de tous leurs biens; — *Vial*, *Gally de Gaujac*, *Teissier*, *Dautun*, *Grougnet*, *Mazel*, *Cordil*, *Boyer*, *Astruc* et *Rossel* fils, ministres d'Aulas, de Mandagout, de Saint-Roman, de Saint-Privat, de Saumane, de Gabriac, de Vestric, de Canaules, d'Aigremont et d'Avèze, le furent à la même peine, également par défaut; — *Aigoutn* et *Pistory*, ministres de Sumène et de Saint-Laurent, à l'interdiction ponr 3 ans et à 200 liv. d'amende; — *Portal* et *Barthélemy*, ministres de La Salle et de Molières, à l'interdiction ponr 3 ans et à 100 livres d'amende. Le même arrêt décréta de prise de corps *Roux*, ministre de Thoiras, et interdit l'exercico du cnlte protestant à Sumène, à Molières et à Avèze.

Le 4 juillet, un nonvel arrêt interdit les lieux de La Salle, de Cros, de Colognac, de Monoblet, de Valestalière, et frappa d'amendes les habitants, en même temps qu'il décrétait de prise de corps ou d'ajournement personnel *Fesquet*, de *Peillix*, *Pagezy*, *Du Cros*, *La Coste*, *Motte*, *Durand* et *Malbois*, ministres de Colognac, du Pompidou, de Saint-André, de Saint-Germain, de Saint-Étienne, de Barre, de Génolbac et de Biasse.

Si l'amnistie était aussi impudemment violée par les tribunaux chargés de faire observer les lois, à quels excès ne devaient pas continuer à se porter les cbefs militaires et leurs soldats!

Aucun cependant ne s'acquit une aussi effroyable célébrité que Saint-Ruth, que les évêques surnommèrent le 13e apôtre et que le roi nomma gouverneur de Sommières. Il trouva de dignes émules dans un aventurier, nommé d'Hérapine, que l'évêque de Valence choisit pour administrateur de l'hôpital, et dans une vieille bigote, aussi laide que méchante et impérieuse, fille du dernier marquis de Portes. Cette mégère faisait enlever et amener dans son château ses vassaux protestants; s'ils résistaient à ses promesses et à ses menaces, elle les faisait suspendre par les pieds et les mains liées derrière le dos dans une vieille tour, où elle les laissait un ou deux jours sans aliments et exposés à toutes les rigueurs de l'hiver. Quand elle supposait que la douleur avait vaincu leur constance, elle ordonnait qu'on les lui amenât; mais s'ils persistaient, on les reconduisait à la tour, et elle ne leur rendait la liberté que quand elle les voyait sur le point d'expirer. Quelques-uns succombèrent, mais d'autres résistèrent à cet épouvantable supplice. Au nombre de ces derniers on cite *Canonge* père et fils, du Colet, *Jean Denis*, du même lieu, *Vaupilières*, dit *Les Taupies*, de Castanet-de-Dèzes, *Barjeton*, de Sainte-Cécile, et *Chartin*, de La Penarié (1).

Pendant que ces horreurs, plus dignes des sauvages enfants des forêts que d'une nation chrétienne et civilisée, se commettaient dans le Languedoc, Brousson, retiré à Lausanne, où l'avaient été rejoindre sa femme et son fils unique, y exerçait en paix sa profession d'avocat. Ses coreligionnaires, réfugiés en Suisse, l'arrachèrent à cette vie paisible, en le chargeant, ainsi que le ministre *La Porte*, d'une mission auprès de Guillaume d'Orange et de l'électeur de Brandebourg. Ce fut pendant son séjour à Berlin qu'il adressa aux princes protestants un projet d'union pour le salut de l'Église réformée, dont un d'entre eux fut si charmé, qu'il fit offrir à l'auteur une chaire académique; mais Brousson la refusa. Vivement ému des souffrances des Protestants de France, il avait, dès lors, conçu le projet de leur porter, au péril de sa vie, des consolations et des encouragements. Renonçant, par un dévouement sublime, à la vie tranquille et heureuse qu'il pouvait mener, soit à Lausanne, soit à Amsterdam, où son frère avait établi une maison de commerce; résistant, non sans effort, aux prières de ses amis, aux larmes de sa femme et de son fils, il rentra en France « ni par l'ordre, ni par le conseil d'aucune puissance étrangère, dit-il dans sa *Lettre apologétique* à Basville, mais uniquement par le mouvement de sa conscience et de l'esprit de Dieu. » Il avait pris pour compagnon de ses dangers et de ses fatigues un ministre réfugié nommé *Debruc*. Après s'être fait consacrer dans les Cevennes par *Vivens* et *Gabriel*, il commença, en 1689, ses dangereuses fonctions de missionnaire sous le pseudonyme de *Paul Beausocle*. « Voyager de nuit, sous le vent, la pluie, la neige; passer au milieu des soldats ou parmi les brigands, moins redoutables pour lui; dormir dans les bois, sur la terre nue, sur une couche d'herbe ou de feuilles sèches, et, comme disent les complaintes, sous la couverture du ciel; habiter des cavernes, des granges abandonnées, des cabanes de pâtres; se glisser furtivement parfois dans un village ou une ville, et, recueilli dans une maison pieuse, ne pouvoir pas même, pour rasséréner son âme désolée, caresser, le soir, près du feu, les petits enfants de son hôte généreux, de peur que leur babil innocent ne trahît leur père et lui-même, en révélant son asile au prêtre et au consul; être découvert dans sa retraite, cernée par les soldats; se cacher sur les toits, dans les puits, ou bien jouer d'audace et de ruse, en abor-

(1) La comtesse de Marsan, châtelaine de Pons, se montrait la digne émule de cette horrible femme. Parmi ses victimes, Benoît dite *Jean Brun*, enfant de douze ans, *Jacques Pascalet*, la fille d'un nomme *Audouin*, et les trois enfants de *Rondeau*.

dant hardiment les troupes, et les lancer après un ami officieux qui s'expose pour lui donner le temps de s'esquiver; sortir travesti; passer devant les sentinelles en imitant les manies des insensés ou la pantomime des baladins,» tel fut, d'après le fidèle tableau qu'en a tracé M. Peyrat, le genre de vie que cet homme, d'une constitution délicate, habitué à une existence aisée et studieuse, embrassa uniquement par un principe de charité et de dévouement.

Basville ne tarda pas à être instruit de la présence du pieux missionnaire dans le Languedoc, et confondant dans une même proscription le pacifique Brousson, qui ne souffrait aucune espèce d'armes dans les assemblées, et qui désapprouvait, en toute circonstance, les mouvements de colère arrachés par l'oppression à des gens au désespoir, avec le belliqueux *Vivens*, qui travaillait activement à insurger les Cevennes, il mit la tête de l'un et de l'autre au prix de deux mille livres, le 26 nov. 1691, et fit afficher partout leurs signalements. Voici celui de Brousson : Taille moyenne et assez menue; âgé de 40 à 42 ans; nez grand, visage basané, cheveux noirs, mains assez belles. Brousson continua, néanmoins, son périlleux apostolat jusqu'en 1693, que Basville, par une nouvelle ordonnance du 26 juin, mit sa tête au prix de cinq cents louis d'or. Jugeant alors nécessaire de se soustraire, pour quelque temps, à des recherches trop actives, il rentra en Suisse, après avoir adressé à l'intendant une *Lettre apologétique* pour prouver qu'il n'était pas un perturbateur du repos public, comme on l'en accusait. Il arriva heureusement à Lausanne le 17 déc. 1693.

Le repos lui devint bientôt à charge; il croyait entendre, jusque dans ses rêves, les plaintes de ses frères éplorés. Il passa donc avec sa famille en Hollande. Les États-Généraux lui accordèrent, dit-on, une pension; les pasteurs confirmèrent la consécration irrégulière qu'il avait reçue des prophètes, et dès le mois de septembre 1695, il reprit la route de France. Après avoir franchi la frontière par les sentiers déserts des Ardennes, il entra dans Sedan, où sa présence remplit de joie les Protestants; malheureusement il ne tarda pas à être découvert. Échappé, comme par miracle, il sortit de la ville déguisé en palefrenier, et prit la route de Normandie, cherchant partout les restes dispersés des églises pour leur prodiguer les exhortations et ranimer leurs espérances. Le 5 janv. 1696, il écrivait à sa femme : « J'ai été obligé de faire 35 assemblées de communion, de lieu en lieu, deux d'environ 400 communiants » Après avoir consacré une année entière à visiter toutes les églises au nord de la Loire, il passa en Bourgogne; mais bientôt reconnu et vivement poursuivi, il n'échappa qu'en se jetant en Suisse, d'où il regagna la Hollande.

« C'était, disait-il, dans le travail que Dieu lui donnait un vif sentiment de sa grâce et de son amour. » Dès l'année 1697, il se remit en route. Son dessein était de commencer sa nouvelle mission par le Poitou; mais le goût que, comme toutes les âmes tendres et rêveuses, il avait pour le merveilleux, et le désir de s'assurer, par ses propres yeux, si ce que la renommée publiait des petits prophètes du Dauphiné était vrai, le déterminèrent à passer dans cette province. Il descendit le Rhin, traversa la Suisse, entra en France par le Jura, et arriva heureusement en Dauphiné, où il admira *les merveilles de Dieu, signes infaillibles de la prochaine délivrance d'Israël*. Il visita ensuite le Vivarais, et, au retour du printemps, il descendit dans les Cevennes, désolées alors par des persécutions « aussi fortes que dans les premiers temps. » Basville ne tarda pas à être informé de son retour. Dans une lettre, datée du 28 avril 1698, Brousson nous apprend que sa tête venait d'être mise à prix pour 600 louis d'or de 14 francs pièce (1). Espions, mili-

(1) M. le pasteur *Borrel*, nous ne savons sur quel fondement, dit 200 louis, dans sa *Bio-*

ces, dragons, tous se mirent à la recherche du proscrit. Vingt fois il échappa presque miraculeusement à ces ardentes poursuites; un jour, cependant, au mois d'avril 1698, il ne put sauver sa vie qu'en passant le Rhône et en se jetant dans Orange. Il n'y demeura pourtant que quelques jours, et traversant rapidement les Cevennes, il entra dans le Castrais avec l'intention d'aller visiter les églises du Poitou.

Mais l'heure de son martyre approchait. En passant à Pau, il remit à un apostat une lettre de recommandation qu'il avait reçue pour un protestant du même nom; ce quiproquo causa sa perte. Instruit de sa méprise, il se hâta de gagner Oloron; mais il était trop tard, la maréchaussée y arriva en même temps que lui. Il déclina son nom sans chercher à feindre, et fut conduit à Lescar en présence de l'intendant Pinon, qui le fit transférer dans le château de Pau. Le dénonciateur se présenta bientôt pour réclamer le prix de son infamie; mais Pinon, indigné : « Misérable! s'écria-t-il, ne rougis-tu pas de voir les hommes quand tu trafiques de leur sang? Retire-toi, je ne puis supporter ta présence. »

Le farouche Basville n'entendait pas que sa proie lui échappât; il réclama le prisonnier et l'obtint. Pinon, qui avait conçu de l'estime pour le pasteur du désert, le recommanda à ses gardes, qui, sans l'enchaîner, se contentèrent de le surveiller pendant la route, et même avec tant de négligence que, s'il l'eût voulu, Brousson aurait pu fuir; mais il avait promis de ne pas chercher à s'évader; peut-être aussi son âme soupirait-elle après la mort, car il savait « que le sang des martyrs a toujours été la semence de l'Église. » Il arriva donc à Montpellier le 30 octobre, et fut enfermé dans la citadelle. Contre son habitude, Basville lui-même le traita avec douceur; il eut même la gloire d'adoucir l'horrible supplice auquel Brousson fut condamné comme

graphie de Claude Brousson (Nîmes, 1852, in-12).

auteur de la déclaration de 1683 et d'un projet tendant à introduire les étrangers en France. L'intendant du Languedoc ordonna qu'il serait seulement présenté à la question et qu'il subirait le supplice du gibet avant le supplice de la roue. Arrivé sur la place du Peyrou, où il se rendit à pied, entre deux haies de soldats, le fidèle ministre de l'Évangile voulut adresser quelques paroles au peuple; mais un roulement de dix-huit tambours étouffa sa voix, et le bourreau s'empara de la victime du fanatisme. C'était le 4 nov. 1698. Avant la nuit, Basville fit enlever le cadavre, qu'on inhuma dans la citadelle.

L'apostat Brueys, dans son Hist. du Fanatisme, traite Brousson d'homme mélancolique, atrabilaire, enflé d'orgueil, zélé jusqu'à la fureur, entêté jusqu'à la folie, ne méditant que révoltes. Le même historien — n'est-ce pas prostituer ce titre que de le lui accorder? — affirme que Brousson fut convaincu d'avoir dressé un projet d'invasion de concert avec *Vivens* et le comte de *Schomberg*. *Superville*, dans ses Lettres sur les devoirs de l'Église affligée, et *Larrey*, dans son Histoire de France sous le règne de Louis XIV, ont déjà pris la peine de réfuter cette calomnie, en s'appuyant sur la conduite de ses juges à son égard, sur le silence gardé par eux après sa condamnation, sur l'adoucissement apporté par Basville lui-même à la sentence de mort. Cela n'a point empêché Tabaraud de répéter dans la Biogr. univ. l'accusation comme un fait certain, en ajoutant que les sages et vrais Français regarderont Brousson comme un séditieux fanatique. N'en déplaise à Tabaraud, les sages et vrais Français, moins injustes que lui, ne verront dans Brousson que la malheureuse victime d'un roi et d'un clergé sans entrailles; ils n'admettront pas comme authentique une accusation qui ne fut rien moins que prouvée, et, dans tous les cas, tenant grand compte des mobiles qui firent agir les pasteurs du désert dont Brousson fut un des

plus illustres, ils se garderont de les ravaler au niveau de ces émigrés, clercs et laïques, qui, un siècle plus tard, fomentèrent la guerre civile et montrèrent la route à l'invasion étrangère dans l'unique but do sauver leurs privilèges menacés.

Brousson avait été marié deux fois. Sa première femme, *N. Combelle*, lui donna un fils nommé *Barthélemy*, qui servit avec le grade d'officier dans les troupes hollandaises. Il n'eut pas d'enfant de la seconde, qui s'appelait *Marthe Dollier*, et qui était originaire de Castres.

Les bibliographes ne fournissent que des renseignements pou satisfaisants sur ses ouvrages, qui sont fort rares. Nous en donnerons les titres d'après Moréri et Barbier.

I. *L'État des réformés de France*, La Haye, 1685, 3 vol. in-12; 1686, 2 vol. in-8°. — On trouve à la suite l'*Apologie du projet des Réformez.*

II. *Lettres au clergé de France*, 1685, in-12.

III. *Lettres des Protestans de France à tous les autres Protestans de l'Europe*, Berlin, 1686.

IV. *Lettres aux Catholiques romains*, au désert, 1687, in-18.

V. *Relation sommaire des merveilles que Dieu fait en France dans les Cévennes*, Amst., 1694, in-8°; trad. en allem.

VI. *La Manne mystique du désert, ou Sermons prononcez en France dans les déserts et dans les cavernes durant les ténèbres de la nuit et de l'affliction pendant les années* 1689-1693, Amst., 1695, in-8°. — Homélies pleines d'images et de symboles, d'un style simple jusqu'à la négligence, appropriées au rustique auditoire du pasteur.

VII. *Confession raisonnée de ceux qui prêchent dans le désert*, 1695. — Il envoya cette confession au roi, en 1689, avec 17 de ses sermons, pour repousser l'imputation qu'il prêchait la révolte.

VIII. *Remarques sur le N. T. du P. Amelotte*, Delft, 1697, in-12. — Il défend la fidélité de la version protestante.

IX. *L'Adoration religieuse ou Traité sur la génuflexion*, 1696.

X. *Lettres pastorales sur le Cantique des Cantiques*, 1697.

XI. *Lettres et Opuscules*, Utrecht, 1701, in-8°. — Ce recueil comprend, entre autres, la *Lettre apologétique à Basville*, — *Lettres aux fidèles persécutés*, — *Épitre à tous les réformés de France qui persévèrent encore dans la révolte*, — *Instruction pour les exercices de piété dans les églises réformées qui sont sous la croix*, — *Considérations chrétiennes sur le rétablissement de la Jérusalem mystique*, — *Réponses aux objections contre le rétablissement de l'édit de Nantes*, — *Très-humbles remontrances à toutes les puissances protestantes*, etc.

BRUCKNER (Nicolas), appelé aussi Prugner, réformateur de Mulhouse. Versé dans les langues et la théologie, Bruckner ne manquait pas d'éloquence; sa vie exemplaire lui gagna l'affection de ses concitoyens, qui, en plusieurs occasions, lui donnèrent des marques de leur bienveillance et de leur respect, et qui n'auraient jamais consenti à son éloignement, s'ils n'y avaient été forcés, en 1525, par les représentations menaçantes de plusieurs cantons suisses. Bruckner se retira à Strasbourg où il entreprit, avec *Christian Herlin* et le docteur *Michel Hee*, d'exécuter une nouvelle horloge pour la cathédrale; mais la haine de ses ennemis ne lui laissa pas le temps de la terminer. Accusé de bigamie, il dut se réfugier à Benfeld, où il remplaça le pasteur *Ulrich Würtenberger*. Habile mathématicien, il donnait malheureusement dans les folies de l'astrologie, et plus occupé de ses chimères que des devoirs de sa place, il négligea entièrement ses fonctions. Ses absences trop fréquentes furent bien funestes à son église. En 1538, presque tout son troupeau rentra dans l'Église romaine.

Bruckner se rendit alors dans l'électorat de Cologne, où ses connaissances variées lui gagnèrent l'affection de l'électeur Hermann. De Cologne, il passa à Tubingue, où il paraît qu'il mourut.

BRUET (Jacques de), sieur de La Garde, capitaine huguenot, gouverneur de Tonneins-Dessous.

En 1562, lorsque, sur l'ordre de Condé, les Protestants prirent les armes, un capitaine La Garde leva une compagnie pour porter secours à ses vaillants coreligionnaires de Toulouse. N'ayant pu tromper la vigilance des généraux catholiques, il se rabattit sur Lavaur, dont il s'empara avec l'aide des habitants réformés. Après avoir fort maltraité et chassé les Cordeliers, il convertit leur église en temple et fit revenir de Rabasteins le ministre *La Barthe* ou *La Berthe* pour y prêcher. Il ne resta pas longtemps en paisible possession de sa conquête. Le gouverneur de Lavaur l'assiégea et le força bientôt à capituler.

Ce capitaine La Garde était-il Jacques de Bruet ou son père?

En 1568, l'histoire cite parmi les compagnons d'*Andelot* un capitaine La Garde, qui se signala au passage de la Loire à la tête des arquebusiers, et qui fit la campagne du Poitou. Il prit part notamment à la troisième attaque de l'abbaye Saint-Michel, où son lieutenant *La Couture* fut tué. L'année suivante, il seconda *Piles* dans son admirable défense de Saint-Jean d'Angély. Sous les ordres de *La Noue*, il emporta Fontenay-l'Abattu avec le capitaine *Boisville;* assista à la surprise de Marans, des Sables-d'Olonne et de quelques autres places du Bas-Poitou, à la levée des siéges de Rochefort et de Niort par les Catholiques, et se signala particulièrement au combat de Sainte-Gemme. Après la blessure de La Noue, il continua à servir avec distinction sous le jeune *Rohan*, et fut employé aux siéges de Marennes, du Brouage et de Saintes.

Ce capitaine La Garde était-il le même que le précédent?

Quelques années après, nous trouvons un colonel La Garde, que de Thou qualifie de *homo strenuus et moderatus*, défendant vaillamment dans les Pays-Bas espagnols la cause des Provinces-Unies qui était aussi celle de la Réforme. Envoyé, en 1575, au secours de Schoonhoven, il eut la douleur de ne pas rencontrer auprès des habitants le concours qu'il en attendait, et se vit forcé de rendre la ville à des conditions honorables. En 1580, il contribua à la prise de Diest. En 1581, il se rendit maître de Turnhout et chassa les Espagnols du château de Baerle sur la route de Breda. En 1582, il fut blessé à la prise du château de Rost. En 1589, il servit sous les drapeaux de Henri IV, qui lui confia la garde du château d'Arques pendant la bataille livrée sous ses murs. L'année suivante, La Garde fut encore employé avec son régiment au blocus de Paris; mais depuis cette époque, il n'est plus fait mention de lui, à notre connaissance, dans l'histoire de nos troubles civils.

Selon de Thou, le colonel La Garde s'appelait *Jean*. Cette indication précise ne permet pas de le confondre avec Jacques de Bruet; mais il pouvait être son père. C'est là, on le comprend, une pure hypothèse, et nous y attachons peu d'importance, notre tache n'étant pas de reconstruire les généalogies des familles huguenottes, mais bien de tirer de l'oubli les faits et gestes des Protestants qui ont laissé trace de leur existence dans l'histoire.

Arrivons donc à ce que nous savons de certain sur Jacques de Bruet.

Jacques de Bruet, qui s'était élevé par sa valeur au grade de mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, fut nommé, en 1604, gouverneur de Tonneins-Dessous. Il avait été député, en 1603, comme ancien de l'église de cette ville, au Synode national de Gap par la province de la Basse-Guienne. Selon l'éditeur des Mémoires de La Force, il le fut aussi, en 1615, à l'Assemblée politique de Grenoble. Nous avons lieu de croire que c'est une er-

reur; car les actes de cette assemblée (*MSS. de Brienne*, N° 223) donnent, pour les cinq députés de cette province, *Lusignan*, premier baron d'Agénois, *Favas*, vicomte de Castets, *Primerose*, ministre de Bordeaux, *Maniald*, conseiller du roi et son lieutenant-général à Castelmoron, *La Nouaille*, avocat au parlement de Bordeaux, ne faisant nulle mention du sieur de La Garde. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'en 1620, le gouverneur de Tonneins fit assurer l'Assemblée de La Rochelle de son zèle pour l'Église protestante et de sa ferme résolution d'exécuter tous les ordres qu'on lui donnerait; ce qui ne l'empêcha pas, au rapport de *Castelnaut* dans ses Mémoires, de se laisser gagner à prix d'argent par *Pardaillan*, et de livrer la ville à Louis XIII, en 1621. L'année suivante, Castelnaut l'assiégea dans le château de Tonneins et le fit prisonnier. Ce ne fut pas sans peine que *Monpouillan* parvint à lui sauver la vie, tant sa trahison l'avait rendu odieux aux habitants, qui professaient presque tous la religion réformée. L'histoire ne nous apprend rien de plus sur ce capitaine.

BRUEYS, nom d'une famille languedocienne, dont l'orthographe varie beaucoup; on le trouve écrit *Bruès*, *Bruex*, *Brueis*, *Brueix* et même *Brois*, mais plus souvent *Brueys*. A l'époque de la Réformation, cette famille était divisée en plusieurs branches.

I. Branche de La Calmette.

Robert de Brueys, seigneur de La Calmette, fils aîné de Tristan de Brueys et de Marguerite de La Croix, remplit les fonctions d'avocat du roi en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nismes. Il épousa, en 1555, *Anne de Varadier*, qui lui donna quatre enfants : Denys, Marguerite, Claude et Catherine. Denys, seigneur de La Calmette, de Bourdic et do La Tour, reçut, en 1588, l'ordre de lever une compagnie d'infanterie. En 1595, il fut nommé colonel d'un régiment. Son testament portant la date de 1612, on pourrait facilement, induit en erreur par les dates, le confondre avec un autre seigneur de La Calmette, qui fut député, en 1641, par le Bas-Languedoc, à l'Assemblée politique de Saumur. Celui-ci, sur le compte duquel on ne sait d'ailleurs rien, si ce n'est qu'il remplissait alors à Nismes les fonctions de premier consul, était *Henri Ardouin*, dont le fils Marc figura parmi les députés du Bas-Languedoc au Synode national de Charenton, en 1644.

Du mariage de Denys de Brueys avec *Alexandrine de Borne*, naquirent Jacques, seigneur de Bourdic, député, en 1644, au Synode national de Charenton; René, sieur de Chabian, et Alexandre, sieur de Bourdic, de La Tour, de Gattigues et de Tharaux. Alexandre fut gouverneur d'Argelès dans le Roussillon. En 1625, il passa au service du duc de Savoie. Quelques années plus tard, il rentra en France, et c'est probablement de lui qu'il a été question dans l'art. *Paul* Arnaud sous le nom de *Gattignes*; mais il quitta de nouveau sa patrie, et n'y revint qu'en 1638. L'année suivante, il assista au siége de Salces avec le grade de mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie. En 1641, il obtint une commission pour lever un régiment. En 1658, il fut élu premier consul de Nismes; mais, déjà à cette époque, il avait abjuré la religion réformée. Il avait épousé, en 1629, *Marthe de Praneuf*, dont il avait eu trois enfants: Nicolas, sieur de Gattigues, Nicolas, sieur de Laspet, capitaine au régiment de Champagne, et Benoit Benjamin, seigneur de Tharaux.

II. Branche de Souvignargues.

L'arrêt rendu par le parlement de Toulouse, en 1569, contre les auteurs de la Michelade (*Voy.* I, p. 26), condamna à mort *Antoine de Brueys*, seigneur de Sauvignargues [Souvignargues], second fils de Tristan et frère du précédent. Cette sentence, rendue par contumace, ne fut pas exécutée; en 1570, Antoine de Brueys exerçait à Nismes les fonctions de conseiller au présidial. Resté veuf de sa première

femme, *Françoise de Faulcon*, dame de Sonvignargues, il épousa, en secondes noces, *Diane de Génas*, et mourut avant 1596, laissant, de son premier mariage, outre deux filles nommées Anne et Isabelle, un fils appelé François, qui prit pour femme, en 1596, *Antoinette de Ganges*, dame de Pondres, fille d'*Antoine de Pondres* et de *Susanne de Foulhaquier*. De ce mariage vinrent Élie, mort à Castres en 1651; Antoine, qui suit; Marie, femme de *N. de Durfort* du nom d'*Amalric*, dont elle était veuve en 1628, et Jeanne, mariée à *N. de Sagreville*. Antoine épousa, en 1630, *Rose de Calvière*, fille de *Claude*, seigneur de Saint-Cosme, et de *Julhe-de-Louet-de-Murat-de-Nogaret-de Calvisson*. Il abjura avant 1652, comme on l'apprend par une clause de son testament portant qu'il voulait être enterré en la forme de ceux de la religion romaine.

III. Branche de Saint-Chaptes.

Denys de Brueys, sieur de Saint-Chaptes et de Pouls, troisième fils de Tristan, fut frappé, comme son frère, par le parlement de Toulouse, d'une sentence de mort restée sans exécution. Il était, en 1569, conseiller au présidial de Nismes, et il avait été premier consul de cette ville en 1551 et 1552. En 1565, il avait posé la seconde pierre du temple que les Protestants s'y bâtirent; mais son zèle finit par se refroidir, et il rentra dans l'Église romaine avant 1585. Il avait eu, de son mariage avec *Claude Bienvenue*, quatre enfants: Tristan, Marguerite, Gabrielle et Marie, qui refusèrent de le suivre à la messe. Tristan, sieur de Saint-Chaptes, de Pouls et de Cieure, fut choisi, le 28 février 1579, avec les sieurs de *Boissières*, de *La Rouvière* et *Robert*, pour un des quatre capitaines de la milice bourgeoise. Le 17 fév. 1595, il fut député aux États du Languedoc convoqués à Béziers. Élu, la même année, premier consul, il le fut encore en 1601 et en 1634. En 1599, il assista à l'Assemblée de Saumur qui le chargea d'une mission à la Cour. En 1605, la province du Bas-Languedoc l'envoya, avec *Pierre Maltrait*, docteur et avocat, *Ferrier*, ministre de Nismes, et *Fontfrède*, à l'Assemblée politique de Montpellier; puis, avec *Barjac*, ministre du Vigan, *Guillaume de Bouques*, sieur de Ponx et de Londres, premier consul de Montpellier, et le même *Ferrier*, à celle de Châtellerault. En 1607, il fut député de nouveau au Synode national de La Rochelle. De son mariage avec *Marguerite d'Albenas* naquirent: 1° Denys, qui suit; —2° Jean, sieur de Puimarié, lieutenant-colonel au régiment de Montpezat, mort en 1668;—3° Louis, sieur de Pouls, élevé page du roi, et, depuis, capitaine d'une compagnie de gens de pied; — 4° Abdias, tué en Italie;—5° Guy, mort également au service; — 6° Antoine, sieur de Puiferrier, premier capitaine et major du régiment de Roqueservière, capitaine au régiment de Montpezat en 1645, lieutenant pour le roi au château de Verrne en 1646, mort en 1656, laissant de sa femme, *Claude de Malmont*, un fils, nommé Louis, qui fut capitaine dans le régiment Du Roure; — 7° Gabrielle, femme de *Benoît de Borne*; — 8° Diane, mariée à *Daniel de Chalas*. A ces huit enfants, d'Hozier pense qu'on doit en ajouter un neuvième, Jacques, seigneur de Sainte-Agathe.

Denys de Brueys, sieur de Saint-Chaptes et de Cieure, « servit le roy en tous les mouvemens de ceux de la R. P. R. » Conclure de là qu'il abjura le protestantisme, ce serait peut-être trop s'avancer; cependant il est certain que son fils, Jean-Félix, mourut catholique, puisqu'il ordonna, par testament, sa sépulture dans une chapelle de ce culte qu'il avait fondée à Saint-Chaptes. Un des enfants de ce Jean-Félix, du nom d'Alexandre, a acquis, dans l'histoire des Camisards, une triste célébrité. Il se jeta dans le parti des insurgés, qui venaient de lui faire essuyer, près de Moussac, en janvie 1703, une honteuse défaite, entraîné.

disent les auteurs catholiques, par un amour violent pour une de leurs jeunes prophétesses, ou, beaucoup plus vraisemblablement, comme l'affirment les écrivains protestants, dans l'espoir d'obtenir une riche récompense pour prix d'une infâme trahison. Après avoir pénétré tous les secrets des malheureux montagnards cévenols, à qui il avait inspiré d'autant plus de confiance qu'il descendait d'une famille protestante, il les vendit à Basville « pour réparer son égarement, dit Louvreleuil, et rétablir sa réputation. » Il suffisait d'être dénoncé par lui comme fauteur des Camisards, pour être arrêté à l'instant et livré au bourreau sans autre forme de procès. Cet homme, perdu de vices et de débauches, finit, en 1707, par être condamné aux galères comme meurtrier de sa femme.

IV. Branche de Flaux.

Le quatrième fils de Tristan de Brueys, nommé *Gui*, embrassa comme ses frères les opinions nouvelles. Il épousa, en 1565, *Catherine d'Entraigues*, fille de Guillaume et de Firmine de Bargeton, dont il eut deux fils et une fille, nommée Louise, mariée à *Charles-Bernard de Mirmand*, avocat-général à la chambre des comptes de Montpellier. L'aîné des fils, Jean, fut lieutenant du sénéchal de Beaucaire et de Nismes, en 1602, et mourut sans enfants. Son frère Jacques, seigneur de Flaux, continua la postérité. Il mourut vers 1640, laissant de *Jeanne d'Isarn*, fille de *Baptiste*, sieur de Castanet, capitaine d'une compagnie de cent arquebusiers, et de *Marie de Montjeu*, un fils appelé Jacques, et quatre filles : Catherine, Marie, femme d'*Antoine de La Garde*, sieur de Malbosc; Jeanne, mariée à *Pierre Du Plantier*, docteur en droit, et Suson.

Jacques de Brueys fut nommé, en 1636, capitaine d'une compagnie de milice. En 1639, il entra avec le même grade dans le régiment de Polignac. Selon d'Hozier, il vécut jusqu'en 1697. Il avait épousé, en 1640, *Marthe Le Chantre*, fille de *Gabriel*, sieur de Prougnadouresse, et de *Jeanne de Jaussaud*, qui le rendit père de Pierre, né en 1645; de Pons, marié à *Olympe de Rossel*, fille de *Jacob*, baron d'Aigaliers, et de *Marguerite de Clausel;* de Jean-Antoine, qui abjura et entra dans les ordres, et de Marguerite, morte en 1707.

V. Branche de Fontcouverte.

Cette branche s'était séparée du tronc commun longtemps avant que les principes de la Réforme s'introduisissent dans le Languedoc. Le premier qui paraît les avoir adoptés est *Pierre de Brueys*, qui laissa de son mariage avec *Claude Abbeline* un fils nommé Denys. Ce Denys, baron de Fontcouverte, servit avec distinction sous *Lesdiguières*. En 1595, il se signala à la reprise du fort d'Exilles. En 1597, il mena au secours de Lesdiguières un régiment levé dans le Languedoc, et fut créé mestre-de-camp. En 1608, le maréchal, qui méditait une invasion dans le Milanais, le chargea, avec *Brunet*, de lever les plans des principales places fortes de la Lombardie. Déguisés tous deux en cordeliers, ils s'acquittèrent avec bonheur de cette mission dangereuse. En 1611, Louis XIII donna à Fontcouverte une place de gentilhomme de sa chambre en récompense de ses services.

Denys de Brueys avait épousé, en 1599, *Marguerite de Cambis*. Les Jugements de la Noblesse du Languedoc lui donnent pour seconde femme Claude Abbeline, qui, selon d'Hozier, fut sa mère. Cette confusion provient sans doute de ce que son fils porta le même nom que lui.

Denys II est moins connu que son père. Gentilhomme de la chambre, capitaine d'infanterie en 1647, il fut nommé, en 1649, aide-de-camp des armées du roi. De son mariage avec *Isabelle de Bellujon*, contracté en 1621, ne naquirent point d'enfants. En 1635, il épousa en secondes noces *Susanne de Chais*, qui lui donna six

fils, DANIEL, baron de Fontcouverte, JEAN-JACQUES, sieur de Bézuc, PIERRE, seigneur de Marignac, mort en 1667, JEAN, CLAUDE et GUILLAUME, seigneur de Baron, lieutenant de cavalerie, tué en 1653. Jean-Jacques fut nommé, en 1656, capitaine dans le régiment d'infanterie de Montpezat. Il épousa, en 1667, *Isabeau de Froment*, dont il eut un fils, PHILIPPE, et deux filles, ANNE et MARIE. Cette dernière resta en France à la révocation de l'édit de Nantes, et fut mariée, en 1716, à *Jean de Bramaric*, seigneur de Trémons, capitaine au régiment de l'Isle-de-France. Elle était veuve lorsque, le 20 juillet 1737, elle fut condamnée par de Bernage à tenir prison close dans le château de Beauregard en Vivarais, pendant trois ans, et à 6,000 livres d'amende, pour avoir contrevenu à l'art. XI. de cette fameuse déclaration de 1724, que Lacretelle qualifie justement de barbare ineptie, en adressant quelques consolations religieuses à *Joseph Martin*, couché sur son lit de mort. Sa sœur ANNE, épouse du baron de *Verfeuil*, mourut, en 1763, âgée de 89 ans, à Berlin, où elle s'était réfugiée, ainsi que son frère, qui paya par d'importants services l'hospitalité de la Prusse.

Né au château de Saint-Jean, près d'Uzès, en 1682, Philippe de Brueys avait quitté la France à l'âge de 16 ans, pour aller rejoindre d'autres membres de sa famille déjà établis à Berlin. Entré au service, il passa du régiment du Prince Royal dans celui de Varennes et parvint au grade de colonel. Il s'était trouvé à la bataille de Hochstedt et avait fait toutes les campagnes de Flandres dans la guerre de la succession d'Espagne. Le roi de Prusse lui avait confié le commandement des troupes de l'Ostfrise, et l'avait nommé commandant d'Embden dans des circonstances qui exigeaient la plus grande habileté. Frédéric-Guillaume lui témoigna, s'il se peut, encore plus de bienveillance; il l'avait en estime singulière et se plaisait à répéter qu'il ne lui connaissait aucun défaut. En 1737, à la mort de *Paul de Froment*, il le nomma gouverneur de la principauté de Neuchâtel, en disant qu'il le choisissait parce qu'il le savait honnête homme. Bézuc se montra digne de cette faveur, et il a su rendre sa mémoire chère aux Neuchâtelois, autant par ses vertus et sa piété que par ses talents administratifs. Il mourut, le 1er janvier 1742. Sa veuve, *Madeleine-Charlotte Le Chenevix de Béville*, qu'il avait épousée en 1720, retourna à Berlin, où elle vécut jusqu'en 1745.

Outre ces cinq branches, la famille Brueys se divisait en plusieurs autres, sur lesquelles les généalogistes gardent le silence le plus complet. L'une d'elles s'était établie en Provence, et c'est de cette branche provençale que descendait *David-Augustin de Brueys*, assez célèbre comme controversiste, historien et poète, pour que nous lui consacrions un art. particulier.

BRUEYS (DAVID-AUGUSTIN DE) naquit à Aix, en 1640 (1). Destiné au barreau, il fit ses études dans sa ville natale et fut reçu avocat; toutefois, soit que cette carrière ne convînt pas à son genre d'esprit, soit que les dispositions lui manquassent, il ne tarda pas à abandonner la jurisprudence pour se livrer à l'étude de la théologie et des belles-lettres. Ce fut vers cette époque qu'il épousa une sœur du célèbre *Barbeyrac*, s'il faut en croire tous ses biographes, qui se copient évidemment; mais pour admettre une parenté aussi rapprochée, il faudrait supposer une prodigieuse différence d'âge entre les enfants d'*Antoine Barbeyrac* (*Voy.* ce nom). Peu de temps après son mariage, il retourna dans le Languedoc et se fixa à Montpellier.

L'occasion ne tarda pas à se présenter pour lui de conquérir une place éminente parmi les écrivains polémiques les plus renommés de son siècle. L'Exposition de la doctrine catholique, par

(1) Selon Beauchamps, dans ses Recherches sur les théâtres de France, il serait né à Narbonne en 1639.

Bossuet, venait de paraître. Il osa entreprendre de la réfuter, et il le fit avec plus de talent que les ministres *Noguier* et *La Bastide*. L'évêque de Meaux lui-même fut frappé du mérite de son ouvrage. Il sentit que Brueys serait une précieuse acquisition, et, le faisant venir à Paris, il le convertit, en 1682, sans rencontrer une bien vive résistance. Louis XIV, à qui Brueys fut présenté, ayant daigné l'engager à travailler à la conversion de ses coreligionnaires, le nouveau catholique accepta avec joie, et la mort de sa femme, arrivée sur ces entrefaites, lui permettant de fournir au grand roi une nouvelle preuve de la sincérité de ses sentiments, il embrassa l'état ecclésiastique, et reçut la tonsure des mains de Bossuet, en 1685.

Pour mériter les pensions que lui accordèrent le clergé et le roi, Brueys se mit dès lors à écrire contre les Protestants avec une acrimonie que n'excuserait pas son zèle de néophyte, eût-il été plus sincère. Cependant son esprit vif, mobile et enjoué ne s'accommoda pas longtemps de sujets aussi sérieux que ceux qui se débattaient alors entre les deux Églises. Il se prit de passion pour la poésie dramatique, et débuta par une tragédie sainte; puis, foulant bientôt aux pieds la réserve que devait lui imposer son caractère, il forma avec Palaprat une association, dans laquelle il mettait la plus forte part, et composa de concert avec lui plusieurs comédies. Le Mercure, qui a parfaitement senti combien il était peu convenable à un grave abbé de se livrer à de semblables travaux, a essayé de justifier Brueys en prétendant qu'il avait composé ses pièces de théâtre dans sa jeunesse; mais Nicéron a déjà relevé cette assertion erronée, en faisant remarquer qu'il avait 42 ans lorsqu'il se convertit, et que ce ne fut qu'après a conversion qu'il commença à écrire pour le théâtre.

Trois ou quatre ans avant sa mort, Brueys retourna à Montpellier, où il mourut le 25 nov. 1723. M. Peyrat a porté sur lui ce jugement sévère, mais juste presqu'en tous points : « C'était un homme d'un caractère léger, mobile, incolore, ou plutôt, se teignant selon l'heure et le soleil comme le caméléon; d'un remarquable talent qu'il volait à tout le monde, et dont il prodiguait l'encens grossier à toutes les grandeurs, hormis à la vertu malheureuse, qu'il n'honora jamais que de ses outrages. » La liste de ses ouvrages est assez considérable.

I. *Réponse au livre de M. de Condom, intitulé* Exposition de la doctrine catholique, Gen., 1681, in-12; La Haye, 1682, in-12.—Cet ouvrage, trop peu connu, est écrit d'un style clair, simple, et avec une grande force de logique. Après sa conversion, Brueys, dit-on, voulut se réfuter lui-même, et il ne put jamais y parvenir. Il est divisé en cinq parties. La 1re contient un examen et une réfutation générale du livre de Bossuet. L'auteur arrive à cette conclusion, que l'écrit de M. de Condom est le plus éclatant témoignage rendu en faveur de la vérité de la religion protestante, parce que le défenseur du catholicisme convient que les Réformés croient tes points fondamentaux de la religion chrétienne, et parce que, dans les matières de controverse, il est obligé de désavouer l'interprétation la plus commune des dogmes et des rites de son Eglise, pour échapper aux accusations des Protestants, en dissimulant les doctrines catholiques sous une enveloppe évangélique incompatible avec les sentiments et le culte de l'Eglise romaine Les quatre autres parties sont consacrées à prouver cette assertion, relativement aux quatre points principaux de controverse : le culte religieux, la justification par la foi, les sacrements et l'autorité de l'Eglise.

II. *Suite du préservatif* [de Jurieu] *contre le changement de religion, ou Réflexions sur l'adoucissement des dogmes et culte de l'Eglise romaine*, La Haye, 1683, in-12.

III. *Examen des raisons qui ont*

donné lieu à la séparation des Protestans, fait sans prévention sur le concile de Trente, sur la confession de foy des églises protestantes et sur l'Écriture sainte, Paris, 1683, in-12. — Réfuté par *Pierre Jurieu*, *Daniel de Larroque* et *Jacques Lenfant*.

IV. *Défense du culte extérieur de l'Église catholique, où l'on montre aussi les défauts qui se trouvent dans le service public de la R. P. R., avec la réfutation de deux réponses faites à l'Examen des raisons*, etc., 2ᵉ édit., Paris, 1686, in-12.

V. *Réponse aux plaintes des Protestans contre les moyens que l'on emploie en France pour les réunir à l'Église, où l'on réfute les calomnies qui sont contenues dans le livre intitulé :* La politique du clergé de France, Paris, 1686, in-12. — Brueys entreprend de prouver à ses anciens coreligionnaires qu'ils se montrent ingrats envers le gouvernement paternel de Louis XIV, et qu'ils ne sont nullement persécutés, l'idée de persécution enfermant nécessairement la mort ; toute espèce de supplice, sauf la mort, n'étant pas une persécution ; les châtiments dont ils se plaignent leur étant appliqués, non pas à cause de leur hérésie, mais à cause de leur rébellion aux ordres du roi ; enfin les violences dont ils souffrent n'étant pas expressément ordonnées par l'autorité suprême. A la faiblesse des raisons on voit que l'auteur défendait une fort mauvaise cause.

VI. *Traité de l'eucharistie en forme d'entretiens, où, sans entrer dans la controverse, on prouve la Réalité par des vérités avouées de part et d'autre*, Paris, 1686, in-12 ; réimp. sous le titre : *Entretiens pacifiques de deux nouveaux catholiques*, Strasbourg, 1686, in-12.

VII. *Traité de l'Eglise en forme d'entretiens où l'on montre que les principes des Calvinistes se contredisent*, Paris, 1687, in-12.

VIII. *Histoire du fanatisme de notre temps et le dessein que l'on avoit en France de soulever les mécontens des Calvinistes*, Paris, 1692, in-12 ; réimp. récemment dans le T. XI de la 2ᵉ série des Archives curieuses.

IX. *Suite de l'histoire du fanatisme de notre temps, où l'on voit les derniers troubles des Cévennes*, 1ᵉʳ vol., Paris, 1709; 2ᵉ et 3ᵉ vol., Montpellier, 1713, in-12. — Cette histoire est bien écrite, mais l'auteur y montre tant de partialité, d'exagération et de mauvaise foi, qu'il a couvert son nom d'une tache ineffaçable en l'attachant à un récit aussi infidèle d'un des épisodes les plus étonnants de notre histoire. Sous prétexte que Louvreleuil, son principal guide, n'a pas raconté les faits avec assez d'exactitude, il le corrige à chaque instant à sa manière, non-seulement en présentant les insurgés cévenols et leurs chefs sous le jour le plus odieux ou le plus ridicule, mais en enchérissant encore sur les hyperboles du prêtre de la Doctrine chrétienne dans les choses mêmes les plus étrangères à la foi religieuse.

X. *Traité de la sainte messe*, Paris, 1700, in-12.

XI. *Traité de l'obéissance des Chrétiens aux puissances temporelles, où l'on montre, par l'Ecriture sainte et par l'histoire de l'Eglise, en quoi les Chrétiens doivent obéir à leurs souverains de contraire religion, en quoi ils doivent refuser de leur obéir et quelle conduite ils doivent tenir dans leur refus*, Paris, 1710, in-8° ; Utrecht [Paris], 1735, in-12. — Selon Barbier, l'édit. originale a paru à Montpellier en 1709.

XII. *Traité du légitime usage de la raison, principalement sur les objets de la foy*, Paris, 1727, in-16. — Ouvrage posthume auquel Brueys n'a pas mis la dernière main.

XIII. *Œuvres de théâtre*, Paris, 1735, 3 v. in-12.—Le 1ᵉʳ v. contient, outre la vie de l'auteur, les tragédies de *Gabinie* (publiée déjà, Paris, 1699, in-12), d'*Asba*, de *Lisimachus*, et la comédie de *l'Opiniâtre* (Paris, 1725, in-12). *Gabinie*, tirée d'une tragédie

du jésuite Jourdan, offre des situations intéressantes et des tableaux bien peints. *Asba* est une pièce romanesque assez bien imaginée, mais mal exécutée. *Lisimachus* offre quelques beautés, mais le plan en est mauvais et les vers détestables. *L'Opiniâtre* est versifié durement et sèchement; il y a de la chaleur dans l'action, mais pas de comique, et le caractère principal est à peine crayonné. Dans le 2ᵉ vol., on trouve : *le Grondeur* (Paris, 1711, in-12), comédie pleine de vérité dans les caractères, de naturel dans le dialogue, de comique dans les situations, estimée par Voltaire supérieure à toutes les farces de Molière; *le Muet* (Paris, 1691, in-12), imitée de l'Eunuque de Térence, écrite avec chaleur et bien conduite, quoique inférieure au Grondeur; *l'Important* (Paris, 1694, in-12), comédie en cinq actes qui, sans manquer de feu et de comique, pèche par le caractère principal. Le 3ᵉ vol. renferme *les Empiriques*, comédie oubliée depuis longtemps; *l'Avocat Patelin*, vieux monument de la gaieté gauloise que Brueys a su rajeunir sans lui rien enlever de sa simplicité; *La Force du sang* ou le *Sot toujours sot*, où l'on rencontre quelques endroits qui plaisent; les *Quiproquo* et les *Embarras du derrière du théâtre*, qui paraissent n'avoir jamais été jouées. A la suite de ces pièces de théâtre, on a réimp. une *Paraphrase de l'Art poétique d'Horace*, publiée à Paris, 1683, in-12. Cet écrit, en prose, n'est proprement qu'un commentaire suivi. — D'Alençon a donné une nouv. édit. des œuvres dramatiques de Brueys, en y joignant celles de son collaborateur Palaprat (Paris, 1755, 5 vol. in-12). Parmi ces dernières se trouvent le *Concert ridicule* et le *Secret révélé*, qui appartiennent plutôt à Brueys. Auger a publié ses *Œuvres choisies*, Paris, 1812, 2 vol. in-18.

BRUGÈRES (N. DE), conseiller à la Chambre mi-partie de Castres. Brugères avait longtemps porté les armes; mais renonçant tout à coup à la carrière militaire, il entra dans la judicature. La protection des amis qu'il avait à la Cour, lui fit obtenir une place de conseiller vacante à la Chambre mi-partie, au mortel déplaisir d'*Escorbiac* qui la convoitait pour un autre. Benoît nous peint ce dernier comme un homme d'esprit, mais vif, remuant, aheurté. D'autant plus irrité qu'il avait compté davantage sur son influence, d'Escorbiac éleva mille difficultés pour empêcher l'enregistrement des provisions de Brugères. Celui-ci, d'un caractère aussi ardent que son adversaire, ne voulut pas en avoir le démenti, et plus soucieux de sa place que des prérogatives de la Chambre, il se fit recevoir par le parlement de Toulouse. C'était ainsi que des animosités particulières venaient en aide au mauvais vouloir du gouvernement pour l'aider à ruiner les garanties accordées aux Protestants par l'édit de Nantes. Cette fausse démarche souleva contre Brugères toutes les églises. Craignant de se perdre, s'il s'adressait de nouveau à ses protecteurs, il accepta l'arbitrage de l'église de Montauban; mais s'étant bientôt aperçu qu'il n'obtiendrait pas une décision favorable, il eut encore une fois recours à l'autorité souveraine. Le roi ordonna à la Chambre de Castres de le maintenir. Dès lors il vécut avec ses collègues protestants comme avec des ennemis. Ce triste état de choses durait depuis trois ans, lorsque le Synode de Loudun chargea, en 1660, les deux pasteurs *Chamier* et *Homel* et les deux anciens de *Pontperdu* et *Maisonnais* de se rendre à Castres pour rétablir l'harmonie entre eux. Cette mission ne fut pas sans fruit.

Selon un msc. de la Collection Du Chesne, vol. 120, Brugères avait un frère nommé ISAAC, dont la fille CLÉMENCE, épousa *Joseph de Verthamon*, seigneur du Pas-de-La-Vergne.

BRUGIÈRE (JEAN), receveur des cens, natif de Fernoel en Auvergne. Arrêté, en 1547, à Issoire par le bailli de Montferrand, Brugière parvint à s'échapper de la prison pendant qu'on instrui-

sait son procès; mais en franchissant le mur d'enceinte, il tomba et se cassa la jambe, accident qui rendit sa fuite fort difficile. Loin de s'applaudir do s'ètro soustrait à une mort certaine, lorsqu'il fut parvenu à se retirer en lieu sûr, il fut pris d'un regret extrême d'avoir failli à la vocation de Dieu, et s'accusant de lâcheté, presque d'apostasie, il soupirait ardemment après l'occasion de racheter sa faute. Cette occasion so présenta bientôt. Incarcéré une seconde fois, il étonna ses juges mêmes par son intrépidité. Son procès instruit, il fut envoyé à Paris sous bonno escorte, et enfermé à la Conciergerie où le premier président Pierre Lizet, ce célèbre inventeur de la Cbambro ardente flagellé avec tant d'esprit par *Bèze*, lui fit subir plusieurs interrogatoires. Comme il persista à confesser hautement sa foi, il fut condamnó à mort, lo 3 mars 1547, par un infâme arrêt qui, commo le fait observer M. Imberdis, prescrivait sous peine du feu la délation, l'espionnage et l'abjuration. Renvoyé à Issoire pour y subir son supplice, Brugière déploya tant do couragо et do constance au milieu des flammes, que le curé, témoin de sa mort, ne put retenir cette exclamation : Dieu me fasse la grâce de mourir en la foi de Brugière !

BRUGUIER (Jean), né à Nismes au commencement du XVIIe siècle. Parmi les atteintes portées à l'édit do Nantes longtemps avant sa révocation, on doit compter la défense de chanter des psaumes dans les lieux mêmes où lo culte protestant était autorisé. Ministre et professeur à Nismes, Bruguier se crut appelé, à ce double titre, à prendre la défenso d'une coutume assurément fort innocente. Il entreprit, à cet effet, dans un *Discours sur le chant des pseaumes* (Nismes, 1663, in-12; Gen., 1664, in-12), de prouver quo cette pratiquo, où il était impossible de rien tronver de coupable, pouvait offrir des consolations aux âmes pieuses, et il concluait qu'on ferait bien de les chanter en tous lieux. A la poursuite de l'évêquo Cobon, un arrêt du Conseil, en date du 26 fév. 1663, condamna le livro au feu, interdit les fonctions du ministère à l'auteur, et le bannit de la province pour trois ans, condamna l'imprimeur au bannissement et à une forte amende, lui défendit de tenir boutique à l'avenir, et, en même temps, renouvela la défenso de chanter des psaumes, d'imprimer aucun livre sans approbation, de parler do la religion réformée sans la qualifier do prétendue, et aux ministres, de s'intituler ministres de la Parolo de Dieu.

Retiré à Genève, où il mourut en 1684, Bruguier publia, dix ans plus tard, une *Réponse sommaire au livre de M. Arnaud, intitulé* Renversement de la morale de J.-Cb. par los erreurs des Calvinistes (Quevilly, J. Lucas, 1673, in-12). On a oncore de lui un manuel de philosophie sous lo titre : *Idea totius philosophiæ, in quâ omnia studiosis philosophiæ scitu necessaria, breviter ac dilucidè, juxtà rationem et experientiam demonstrantur* (Gen., 1676, in-8°).

Nous avons vu, en outre, à la biblioth. de l'église de l'Oratoiro un *Sermon sur II Tim. I, 12*, publié par Bruguior à Charenton en 1657; aucun bibliograpbe n'en fait mention. Selon Bayle, on lui a attribué aussi un ouvrage de *Graverol* intitulé *L'Eglise protestante justifiée par l'Eglise romaine en plusieurs points.*

Un autre *Bruguier*, uatif également de Nismes, remplit, à la fin du règne de Louis XV, les fonctions de pasteur dans le désert. Il eut lo bonheur d'échapper à tous les périls qui l'environnaient.

Il ne sera pas inutile, peut-être, de signaler ici une erreur du Cat. de la Bibl. royale qui attribuo la *Réponse sommaire* à un ministre qu'il appelle *J. Bruquier*, erreur que n'a point commise lo Cat. des livres condamnés par l'archevêque de Paris en 1685. Cet index mentionne, sous le nom de *Joan. Bruquerus* un livre publié à Arnheim et intitulé *Veritas religionis refor-*

matæ, id est XXIV gravissimæ causæ quare idolatricis cultibus ecclesiæ romanæ sit renunciandum, ouvrage inconnu à tous les bibliographes que nous consultons d'habitude. L'auteur était-il français d'origine?

BRUGUIÈRE (N. DE), fille d'un des gentilshommes les plus distingués du pays de Foix, et petite-nièce du célèbre *Bayle*, née au Carla en 1737. Restée orpheline de bonne heure, Mlle de Bruguière fut élevée par ses tantes qui lui donnèrent une excellente éducation. Fière de son illustre ancêtre, dès l'âge de douze ans elle avait lu tous ses ouvrages, et elle y puisa de nouveaux motifs de rester fermement attachée à une religion qui reposait sur la liberté d'examen. Belle, aimable, pleine de grâces, ingénieuse, éclairée, savante, elle jouissait de tous les avantages qui semblaient les plus propres à assurer son bonheur. Ses talents, ses charmes, sa naissance, ses richesses fixèrent autour d'elle un grand nombre d'adorateurs; mais aucun ne réussit à lui plaire, et ils se vengèrent de ses dédains en la faisant enfermer dans un couvent comme protestante. Les religieuses de Hauterive, ses geôlières, la trouvant rebelle à leurs moyens ordinaires de conversion, la traitèrent avec une dureté barbare, alléguant, pour justifier leur conduite, « sa perversité outrée, son endurcissement affreux. » Ce ne fut qu'après une longue détention et d'actives démarches, qu'elle fut rendue à la liberté.

Mlle de Bruguière fut fiancée vers ce temps avec un fils de *La Vaïsse*, fameux avocat du parlement de Toulouse. Le jour même des fiançailles, une bande de fanatiques attaqua son château et le pilla sous prétexte qu'il s'y tenait une assemblée religieuse. Elle dut se retirer à Toulouse dans la famille de son futur époux, en attendant le jour fixé pour le mariage; mais la fortune contraire ne s'était pas encore lassée de la poursuivre. La veille même des noces, le frère de son fiancé fut arrêté comme complice de l'infortuné *Calas* (*Voy.* ce nom), et ce terrible événement fit renvoyer le mariage à une autre époque. Il se célébra enfin; mais les angoisses qu'il avait ressenties pendant le procès de son frère avaient déposé dans le sein de La Vaïsse le germe d'une maladie mortelle, qui l'enleva peu de temps après. La jeune veuve retourna chez ses tantes et chercha dans l'étude des consolations à ses cruels chagrins. Elle ne survécut que peu de temps à son mari. Minée par une fièvre lente, elle mourut au mois de mars 1766, à l'âge de 27 ans. Elle avait écrit un livre sur le fanatisme et une histoire de ses propres malheurs, qui ne paraissent pas avoir vu le jour. Elle était en correspondance avec plusieurs écrivains célèbres de ce siècle, entre autres avec Voltaire qui lui écrivit: « Vous avez droit à mes hommages par l'immortel Bayle, dont vous êtes la nièce, et encore plus par votre mérite et par votre esprit. »

BRULOV (GASPARD), professeur de poésie et d'histoire au gymnase de Strasbourg. Né à Pyritz en Poméranie, Brulov appartient à la France, parce qu'il passa à Strasbourg la meilleure partie de sa vie, qu'il y publia tous ses ouvrages et y mourut le 14 juillet 1627, à l'âge de 42 ans. On a de lui *Carmen heroïcum de vitâ rebusque gestis D. Martini Lutheri*; — *Gymnasmata versuum græcorum*; — *Grammatica latino-germanica*; — *Carmen exegetico-dogmaticum de prophetâ Jonâ et conversione Ninivitarum*, Argent., 1627, in-4°, et surtout six drames *Andromeda*, *Elias*, *Chariclea*, *Nebucadnezar*, *Julius Cæsar* et *Moses*, dont le premier et le dernier ont été traduits en allemand par *Isaac Frœreisen* et *Christophe Kernmann*.

BRUN, nom d'une famille protestante de la Provence sur le compte de laquelle le Dict. de la Noblesse ne fournit que des renseignements peu satisfaisants.

Jean Brun, seigneur de Caille, eut, de son mariage avec Marguerite de Pal-

lier, un fils nommé BALTHASAR, qui ajouta à son nom celui de *Castellane*, conformément au testament de sa grand'-mère, et qui épousa, en 1558, *Lucrèce d'Ambrois*, fille d'un président au parlement de Provence. Son fils aîné, PAUL, mourut sans enfant, et laissa son titre à son frère JOSEPH qui prit pour femme *Honorée d'Albret*, fille de *Jean*, seigneur de Régusse. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres JEAN qui, comme ancien de Manosque, fut député au Synode national de Charenton en 1644. Son fils, SCIPION, seigneur de Cailie, se réfugia en Suisse et mourut à Vevay, le 6 mars 1709. Un aventurier, Pierre Mège, cardeur de laine, voulut se faire passer pour son héritier légitime, prétention qui donna lieu à un procès vidé seulement en 1712 par arrêt de la Grand'Chambre du parlement de Paris.

BRUN (ÉTIENNE), de Réotier en Dauphiné. Pauvre cultivateur sachant à peine lire et écrire, Brun fut conduit à embrasser la Réforme par la lecture seule du Nouveau-Testament traduit en français. Dans les discussions qu'il eut au sujet de la religion avec le prêtre de sa paroisse, celui-ci accusant la version française d'infidélité, Brun eut assez de patience et de persévérance pour apprendre la langue latine de manière à se mettre en état de lui citer les passages de la Vulgate. Que de force de caractère et que de sincère piété ne devait-il pas y avoir en cet homme qui ne reculait pas devant un tel labeur pour s'instruire ! Ses ennemis le récompensèrent de ses efforts en le faisant emprisonner en 1538. Séduit par leurs promesses, Brun consentit à signer un formulaire d'abjuration; mais à peine en liberté, le remords le saisit et il se jura à lui-même « de payer l'interest de son parjure et desloyauté. » L'occasion ne tarda pas à s'en présenter. Arrêté de nouveau en 1540, il fut condamné au feu et marcha au supplice en se réjouissant « de passer des misères de ce povre monde à une immortalité bien heureuse. » Chassée par l'impétuosité du vent, la flamme, pendant plus d'une heure, tourbillonna autour de lui sans l'atteindre; il fallut que le bourreau l'assommât et couvrît son corps de bois. Ses cendres furent jetées au vent.

BRUN (JEAN), ministre, nous est connu par un livre intitulé *La véritable religion des Hollandois*, Amst., 1675, in-12.

BRUNEAU (JEAN), avocat au bailliage de Gien. Bruneau rentra dans le giron de l'Eglise romaine en 1578, avec *Pierre Fortet*, lieutenant général de cette ville. Selon Lebeuf, il avait composé une *Histoire des choses arrivées à Gien*, ouvrage dont aucun catalogue ne fait mention. Les deux seuls écrits de Bruneau qui soient cités par les bibliographes sont un *Discours chrestien de l'antiquité des constitutions, ordonnances et vrayes marques de l'Église catholique* (Paris, 1581, in-8°), et une *Épître contenant les raisons de sa réunion à l'Église catholique* (Paris, 1584, in-8°).—Il ne faut pas confondre cet avocat avec *Bruneau*, conseiller au présidial de La Rochelle en 1612, qui a laissé une histoire du *Corps et collége de la maison de ville de La Rochelle*, comprise dans un recueil in-fol. msc., intitulé *Livre de la Poterne ou de Conain*, dont deux copies, selon Lelong, se conservaient à La Rochelle.

BRUNEAU (MARIE), une des plus illustres femmes du XVIIe siècle, comme l'appelle Bayle, naquit à Sedan vers 1584, de *Sébastien de Bruneau*, sieur de La Martinière, conseiller du roi, et de *Nicole de Bey*. Mariée, en 1599, à *Charles de Rechignevoisin*, sieur DES LOGES, qui fut nommé, quatre ans plus tard, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, elle ouvrit à Paris un salon qui devint bientôt le rendez-vous non-seulement des beaux-esprits, mais des seigneurs les plus distingués de l'époque. Malheureusement Mme Des Loges ne sut pas se tenir à l'écart des intrigues politiques qui agitèrent le règne de Louis XIII. Dans ses Mémoires tou-

chant les ambassadeurs, Wicquefort raconte qu'elle avait beaucoup de pouvoir sur l'esprit du duc d'Orléans, et qu'à cause de cela, on défendit les assemblées qui se faisaient chez elle. Rien n'était plus dangereux que d'encourir le déplaisir de Richelieu. Mme Des Loges le savait, et elle jugea prudent de s'éloigner de Paris en 1629. Elle se retira en Limousin chez son gendre le sieur d'*Oradour*, et ne revint à Paris qu'en 1636. Elle mourut le 1er juin 1641, au château de La Pléau, en Limousin, chez sa fille aînée. Les dernières années de sa vie furent traversées par bien des chagrins domestiques; mais sa grandeur d'âme, fortifiée par une piété sincère, lui donna le courage de les supporter avec résignation. Un de ses fils avait été tué, dès 1620, à la bataille de Prague; un autre le fut au siége de Breda, en 1638. L'aîné, qui porta les armes en Hollande, s'éleva au grade de général-major, et se fixa dans ce pays. Ce sont les seuls des neuf enfants qu'elle eut, dont on connaisse la destinée. On sait seulement que deux de ses petites-nièces, les demoiselles *Thioult de La Luzerne*, se réfugièrent en Hollande à la révocation.

Malherbe, Balsac, tous les hommes les plus considérables dans les lettres faisaient le plus grand cas de Mme Des Loges qu'ils célébraient à l'envi en vers et en prose, l'appelant la céleste, la divine, la dixième muse. Tous louaient les charmes de sa conversation, comme son style facile, poli, sans affectation, sa douce gaieté et son dévouement à ses amis.

BRUNEL (Claude de), seigneur de Saint-Maurice, s'est distingué, dans la première guerre civile, parmi les chefs les plus braves du Dauphiné. En 1562, il défendit vigoureusement avec *La Coche* le fort de La Bussière; toutefois leurs efforts ne purent empêcher les Catholiques de s'en emparer. Obligés de se renfermer dans Grenoble, les deux chefs tinrent bon jusqu'à l'arrivée de *Mouvans* à la tête des fugitifs de Sisteron. Peu de temps après, les Catholiques reparurent sous les murs de Grenoble. Toutes leurs attaques furent encore repoussées; mais Saint-Maurice y perdit la vie. C'était, dit Chorier, un homme de cœur et de réputation, qui fut fort regretté.

Son frère Jean, sieur de Lalley, fut, selon le même historien, aussi propre au conseil qu'à l'action. *Lesdiguières* et *Rohan* l'employèrent en différentes occasions. Beau-frère de *Ponsonnas*, il le décida à rendre à Lesdiguières le fort d'Exilles, dont il fut nommé gouverneur. Plus tard, en 1622, ce fut encore lui qui négocia avec Rohan la remise du Pouzin par *Blacons*. Dans la guerre de Gênes, en 1625, il commanda un régiment et se signala au passage de la Scrivia. De son mariage avec *Madelaine de Nicolaï* naquit Antoine qui servit comme capitaine dans les troupes hollandaises, fut gouverneur du prince de Nassau et ne laissa que des filles de son mariage avec *Louise de Jaucourt*, fille de *Pierre*, baron d'Espeville, et de *Madelaine Du Faur*.

Il ne faut pas confondre les Brunel du Dauphiné avec les *Brunet* de Normandie, seigneurs d'une terre qui portait également le nom de Saint-Maurice. Selon un msc. de l'Arsenal, coté *Hist.* 754, cette dernière famille avait pour chef, en 1666, *Jean Brunet*, âgé de 80 ans, domicilié à Sainte-Mère-Eglise, et mari d'*Isabeau Potier*, qui descendait par sa mère *Marie Du Chemin* de la race de Jeanne d'Arc.

BRUNET (N.), dit Du Parc, fondateur de l'église de Limoges en 1559. Les doctrines des Réformateurs avaient trouvé des adhérents dans le Limousin dès 1551; cette année même, la Cène fut célébrée à St.-Yriex dans la maison du viguier, et *Yriex Gentil*, curé de St. Sulpice, abjura le catholicisme. Le martyre de *Guillaume de Dongnon* (*Voy.* ce nom) ne servit, comme toujours, qu'à multiplier les sectateurs de la Réforme. « Il y eut à cette époque beaucoup de conversions en Limousin, » dit M. Leymarie dans son histoire de cette ancienne province. Dès 1559,

Brunet dressa une église à Limoges, et le nombre des Huguenots s'accrut sans cesse, surtout parmi la bourgeoisie, malgré la coupable folie de quelques exaltés qui avaient réveillé le fanatisme de la populace par la mutilation des images les plus vénérées. L'église était déjà si considérable, qu'il avait fallu adjoindre à Brunet un second pasteur nommé *La Fontaine*. Des prêches s'établirent de même à Laborie, à La Couture, à Montjauvi, et les Protestants, fiers de leurs succès, poussèrent l'audace jusqu'à s'emparer de l'église de St. Cessadre. On les en chassa; mais ils se saisirent de celle de Sainte-Valérie qu'un ordre du roi de Navarre les força d'évacuer. *Jean Bertrand*, orfèvre de la rue des Combes, fit alors élever une chaire dans la cour de sa maison, et les deux ministres Brunet et *Belchi* continuèrent à prêcher devant un grand concours d'auditeurs. « A leurs prêches, raconte un écrivain catholique, accouroient des gens de toutes qualités, sexe et âge; et même (ce qui fait horreur) y laissèrent leur froc en pleine assemblée deux augustins de Limoges. »

Le clergé catholique consterné fit venir à grands frais de Rhodez un prédicateur célèbre pour l'opposer aux deux pasteurs huguenots; puis, quand le peuple fut suffisamment échauffé par les discours du fougueux orateur, il eut recours à un moyen partout employé et toujours avec succès pour engager la lutte; il annonça une grande procession dans laquelle devaient figurer les reliques de St. Martial. Une pierre ayant été jetée sur la châsse par une main inconnue—c'est M. Leymarie qui parle, — la populace envahit la maison d'un bourgeois, nommé *Bixlon*, qui avait commis l'imprudence de s'approcher de sa fenêtre, et la saccagea. De leur côté, les Huguenots prirent les armes, et le sang eût coulé sans l'intervention de Brunet qui parvint à calmer l'indignation de ses coreligionnaires. Le châtiment de l'émeute tomba naturellement sur les Protestants qui, harcelés par les tribunaux, durent abandonner leurs foyers. Les uns se retirèrent à Confolens et à Uzerche; d'autres se joignirent aux troupes qui assiégeaient Châtellerault; le plus grand nombre se dispersa dans les campagnes.

BRUNET DE CASTELPERS, famille protestante originaire du Rouergue.

A l'époque où la Réforme s'introduisit en France, cette famille avait pour chef *Gui* de Brunet, seigneur de Lestelle, qui laissa, de son mariage avec *Bertrande de Guerre*, contracté en 1544, trois fils : Louis; Arnaud, souche de la branche de Beauville ; Béraud, sieur de Montléal, et trois filles: Louise, mariée à *Élias de La Clergerie*, seigneur de Reignac; Marie, femme de *Martial de La Clergerie*, seigneur de La Tour; Marguerite, dont la destinée est inconnue.

I. Branche de Lestelle. Louis de Brunet de Castelpers, seigneur de Lestelle, baron de Pujols et de Cazeneuve, conseiller et chambellan du roi de Navarre, qui conçut pour lui une grande estime et le traita toujours avec une affectueuse familiarité, servit avec ardeur la cause protestante. Il se signala dans l'Albigeois en 1571 et 1572; dans la Guienne, au siége de La Réole, à la prise de St. Émilion, en 1577, à celle de Libourne, en 1579, et à celle de Cahors, en 1580. Il suivit ensuite *Henri* dans le Poitou, se trouva à la prise de Sauzay, de St.-Maixent, de Fontenay, combattit vaillamment à Coutras et assista à la prise de Niort, en 1588. Choisi par le roi de Navarre comme un de ses commissaires à l'Assemblée politique de La Rochelle, il s'embarqua, la même année, pour l'Angleterre avec la mission d'intéresser la reine Élisabeth à la mise en liberté du célèbre *La Noue*. De retour dans le Poitou, il continua à prendre part à toutes les expéditions qui remplirent l'année 1589.

Est-ce Louis de Brunet qui, sous le nom de Pujols, assista, en 1593, à l'Assemblée de Mantes, et qui fut chargé de suivre à Vernon l'expédition des cahiers? Nous aimons à le croire, et à trou-

ver une preuve de son zèle dans cette marque que ses coreligionnaires lui donnèrent de leur confiance ; il s'en montra digne, et, défenseur des intérêts des églises, il n'hésita pas à s'unir à l'Assemblée de Châtellerault pour arracher à Henri IV l'accomplissement sans cesse différé de ses promesses. Aussi les Protestants se réjouirent-ils de le voir confirmé dans le gouvernement de Clairac, lorsque cette ville leur fut accordée comme place de sûreté. En 1608, le roi lui donna une pension en récompense de ses services.

Louis de Brunet avait épousé, le 17 mai 1579, *Madelaine de Lordat*, fille de *Bernard de Lordat*, baron de La Bastide, et de *Charlotte de Castelpers*, vicomtesse d'Ambialet. Il en eut un fils, nommé JEAN-JACQUES, et une fille, PAULINE, qui devint la femme de *Jean-Jacques de Lordat*, baron de Bats, seigneur de Castagnac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Jean-Jacques de Brunet, baron de Pujols, vicomte d'Ambialet, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, succéda à son père dans le gouvernement de Clairac et de Tonneins avant 1616; les actes de l'Assemblée politique de La Rochelle nous apprennent qu'il s'adressa à elle, à cette époque, pour le payement de sa garnison. Il s'était marié, en 1605, avec *Marguerite-Catherine Du Faur de Pibrac*, fille de *Louis Du Faur*, sieur de Grateins, chancelier de Navarre, et d'*Anne de Guiot de Preignan*, première dame d'honneur de la reine de Navarre. Il servit avec distinction sous Louis XIII, et testa en 1646. Parmi les legs qu'il fit, nous en avons remarqué un à *Louis de La Gacherie*, son chirurgien. De son mariage naquirent HENRI, mort jeune; LOUIS; TIMOLÉON, sieur de Lestelle; MARIE-ANNE, mariée à *Raimond de Vérac*, seigneur de La Gaubertie et de La Borie en Périgord; *Olympe*, épouse d'*Antoine de La Croupe*, sieur de Beaumanoir, puis de *François de Montpezat*, sieur de Poussois, et BARBE, qui abjura et se fit religieuse.

Louis de Brunet, baron de Castelpers et de Pujols, fut nommé gouverneur de Clairac à la mort de son père. Il se signala dans la dernière guerre de Guienne, mais il y reçut une blessure dont il mourut le 26 mai 1649. Il avait épousé, en 1631, *Anne de Castelpers de Lévis*, fille de *David de Castelpers*, vicomte de Panat, qui le rendit père de quatre fils et de trois filles : DAVID, mort sans postérité; JEAN-SAMUEL, qui vivait encore en 1700; LOUIS-JOSEPH, auteur de la branche catholique de Villeneuve; LOUIS, mort sans postérité; MARTHE, femme de *Claude de Murat-de-Lestang*, baron de Pommerols ; ANNE et JEANNE, religieuses.

II. BRANCHE DE BEAUVILLE. Arnaud de Brunet, dit de Beauville, baron de Sept-Forges au Maine, sieur de Lioux et de Fontenailles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de son ordre, maréchal de camp, lieutenant au duché de Mayenne, rendit à Henri de Navarre d'honorables services. En 1586, ce prince le nomma gouverneur de Tonneins, qu'il venait d'occuper en son nom; mais l'approche de Mayenne le força à évacuer la place qui n'était pas fortifiée. Deux ans plus tard, nous le trouvons dans les rangs des Ligueurs, et rien ne nous apprend qu'il ait changé de religion en changeant de parti. Il fut battu, cette même année, près de Poitiers, par de *Querin*, commandant du régiment des gardes du roi de Navarre; d'autres disent par *Charbonnières*. Plus tard, il retourna sous les drapeaux de Henri IV et servit avec distinction en Normandie. En 1590, il se signala au combat de Sablé, et secondé par *Montataire*, il força les Ligueurs à lever le siége de Mayenne dont le gouvernement lui avait été confié. L'année suivante, il fut fait prisonnier à la bataille de Craon, qui n'aurait pas été perdue si l'on avait suivi ses conseils.

Cette branche de la famille Brunet de Castelpers ne persista pas aussi longtemps que la première dans la profession de la religion réformée; mais

aucun fait positif ne nous apprend à quelle époque elle rentra dans le sein de l'Église romaine. Peut-être Arnaud de Brunet avait-il déjà abjuré en 1621, lorsqu'il servait dans l'armée royale contre les Protestants du Midi.

Le sieur de Beauville avait épousé, en 1587, *Élisabeth de Chauvigné*, fille du seigneur de Boisfron au Maine; il en eut René, baron de Sept-Forges, et Gillette, dame du Mesnil-Barry, mariée à *Jean Du Mas*, seigneur du Brossay en Bretagne.

Le nom de Brunet se présentera plus d'une fois dans le cours de notre ouvrage; rassembler ici les renseignements que nous avons recueillis sur ceux qui l'ont porté, serait nous exposer à n'offrir qu'une sèche nomenclature. Nous ne ferons plus mention que de N. Brunet, armateur de La Rochelle, qui, en 1662, fut condamné, sous peine de mille livres d'amende et de punition corporelle, à représenter 36 jeunes gens qu'il avait emmenés en Amérique. Dans sa paternelle sollicitude, le pieux Louis XIV craignait que la foi de ces infortunés ne se pervertît au milieu des hérétiques des colonies anglaises! A la révocation de l'édit de Nantes, les Brunet de La Rochelle se réfugièrent à Londres. De 1696 à 1698, *Michel Brunet de Passy* et sa femme *Madelaine-Aimée David* firent baptiser à l'église française du Quarré trois enfants qui reçurent les noms de Jean, Esther et Marguerite. En 1689, *Isaac Brunet* avait déjà présenté au baptême dans celle de la Nouvelle-Patente, son fils Samuel, né de son mariage avec *Antoinette Froment*, et en 1711, *Jacques Brunet*, fils de *Jean Brunet* et de *Madelaine Chauvigneaux*, épousa dans le même temple *Louise Labourin*, veuve d'*Isaac Mestayer*. A ces noms de Réfugiés, tous originaires de la Saintonge, nous pouvons ajouter ceux de *Marie-Anne Hébert* qui se maria, en 1740, dans l'église de Wheler-Street avec *Louis Brunet*; et de *Jeanne Saint-Martin*, qui épousa, en 1702, *Jacques Brunet*, dans le temple de La Patente en Sobo.

BRUNIER (Abel), ou *Brunyer*, un des créateurs de la botanique moderne, issu d'une famille noble des Cevennes (qui a donné à l'Église protestante plusieurs pasteurs animés d'un grand zèle), mais d'une branche établie à Avignon dès le XVe siècle. (1)

Poursuivi par l'Inquisition à cause de ses opinions religieuses, *Claude* Brunier, son père, s'était, en 1572, retiré à Uzès où, après avoir abjuré le catholicisme, il avait épousé *Eve de Trouillet*. C'est de cette union que naquit, le 22 déc. 1573, Abel qui, resté orphelin à l'age de quinze ans, se rendit à Montpellier afin d'y étudier la médecine, espérant trouver dans cette carrière les moyens les plus prompts de faire fortune. Ses études terminées, il se mit à voyager en Espagne et en Italie autant pour échapper au spectacle des horreurs de la guerre civile que pour perfectionner ses connaissances. Il ne rentra en France que dans l'année 1598, et il vint se fixer à Paris où son mérite lui fit en peu de temps une si grande réputation que Henri IV le nomma médecin des fils de France.

La mort tragique de ce prince ne changea rien à sa position : il conserva sa nombreuse et riche clientelle, et continua à donner ses soins à la famille royale jusqu'en 1615 qu'il fut attaché plus particulièrement à la personne de Gaston, depuis duc d'Orléans. En 1620, Brunier fut envoyé à Montpellier avec la mission d'empêcher les habitants de cette ville de prêter appui à leurs coreligionnaires du Béarn. Montpellier resta en effet paisible, et comme récompense, Louis XIII lui accorda une pension sur les fonds des églises. L'année suivante,

(1) M. J. de Peligny, dans sa brochure intitulée Les trois Brunyer, nous apprend qu'Abel Brunyer avait deux frères : l'aîné demeura à Avignon et mourut catholique; le second s'établit à Montpellier et laissa un fils, nommé *Pierre*, qui embrassa la religion réformée. Cette dernière branche rentra dans le giron de l'Église vers 1668. C'est d'elle que descendait Edouard Brunyer, médecin des enfants de Louis XVI.

il suivit l'armée royale au siége de Montauban, où il rendit de nouveaux services. Toutefois, à dater de cette même époque, le crédit de Brunier baissa de plus en plus auprès d'un roi bigot qui no pouvait oublier sa qualité de huguenot, et l'avénement de Richelieu aux affaires ouvrit pour lui une ère de malheurs et de persécutions. « Il dut sans doute à son caractère inoffensif, à sa réputation d'honnête homme, lit-on dans la savante notice de M. de Pétigny que nous prenons pour guide, de ne point partager le sort de la plupart des serviteurs et des amis de Monsieur, qui furent jetés dans les prisons d'Etat en 1624. » Sans se mêler aux intrigues de Gaston, il continua à le servir fidèlement, et il n'hésita pas à l'accompagner dans sa fuite à Bruxelles; aussi fut-il proscrit, en 1631, comme criminel de lèse-majesté. Touché de son dévouement, le duc lui donna la place de son premier médecin qui était prudemment resté en France, et en 1633, il le nomma premier médecin de Madame. Compris dans l'amnistie qui suivit le traité d'Ecouen, Brunier rentra dans sa patrie, au mois de juin 1635, et en 1639, Louis XIII, à la recommandation de son frère, le créa conseiller d'Etat. Jusque là Brunier n'avait en d'autre titre universitaire que celui de bachelier en médecine; il crut qu'un grade plus élevé lui était nécessaire, et en 1640, il se rendit à Montpellier où il soutint publiquement les thèses et les examens exigés pour la licence avec tant d'éclat que non-seulement il fut reçu à l'unanimité, mais que, par une faveur spéciale, on l'autorisa à porter les insignes du doctorat.

Gaston d'Orléans avait le goût de la botanique, peut-être Brunier avait-il contribué à l'éveiller en lui. Quoi qu'il en soit, dès 1636, le prince avait fondé dans son château de Blois un jardin botanique fort remarquable pour l'époque, et Brunier, secondé par *Jean Laugier*, travaillait avec une ardeur infatigable à l'enrichir. En 1653, sous le titre de *Hortus regius Blesensis* (Paris., in-fol; 2e édit. augm., Paris., 1655), il publia le catalogue méthodique des plantes de ce jardin. « La science, dit M. de Pétigny, n'avait pas encore recueilli assez d'observations pour qu'on pût songer à classer les plantes par familles. Brunyer les réunit au moins par genres d'après les analogies tirées de l'examen de toutes les parties de la plante, et il commença ainsi à établir les premiers rudiments de la méthode naturelle développée avec tant de succès par Tournefort et Jussieu. » Ce jardin fut détruit à la mort de Gaston. Louis XIV fit apporter à Paris les plantes les plus rares, mais il se garda d'y appeler les deux huguenots qui les avaient rassemblées. Brunier resta attaché à la maison de Madame qu'il suivit dans son palais désert du Luxembourg, où il mourut, le 14 juillet 1665, « inviolablement attaché à la foi protestante. » M. de Pétigny fait de lui cet éloge : « Il avait su rester tolérant au milieu des fureurs de la Ligue, indépendant sous le despotisme de Richelieu, sage dans les extravagances de la Fronde. Patriarche des botanistes français, il légua à sa patrie les éléments d'une science nouvelle et l'exemple de ces vertus de la vieille France que le torrent de la civilisation commençait à emporter pour toujours. » Brunier fut enterré au cimetière protestant du faubourg Saint-Germain. Pendant son séjour à Blois, il avait rempli les fonctions d'ancien de l'église.

Abel Brunier avait épousé à Paris, en 1618, *Elisabeth Des Champs*, fille de *Jacques Des Champs*, secrétaire de la chambre du roi et receveur des tailles en l'élection de Châteaudun. De ce mariage, qui l'allia à la famille des Phelippeaux, naquirent quatorze enfants dont trois seulement sont connus : une fille mariée à un gentilhomme picard, nommé *Le Carlier d'Herlye*; le second des fils, appelé Gédéon, capitaine au régiment d'Orléans, mort jeune à Blois, après seize campagnes, au retour du fameux siège de Valence en Italie, et lo fils aîné, nommé Abel comme son père.

Ce dernier, après avoir reçu une brillante éducation, voyagea pendant plusieurs années en Italie, en Allemagne et en Hollande. A son retour, en 1640, il fut attaché à la maison du duc d'Orléans qui lui confia « la garde et la conduite de tous les beaux ouvrages de miniature auxquels il faisait travailler. » Ces « beaux ouvrages » étaient de magnifiques peintures sur velin de toute sorte d'oiseaux, exécutées avec tant de talent que l'art moderne n'a encore rien produit de plus parfait. On les conserve au Musée d'histoire naturelle. Brunier était aussi chargé de la garde des médailles dont Gaston avait rassemblé la collection la plus complète que l'on connût alors. Ainsi, fait observer M. de Pétigny, deux des collections les plus précieuses que possède la France doivent leur origine ou leur accroissement au goût éclairé de Gaston pour les arts, et au zèle laborieux de Brunier et de son fils.

A la mort du duc d'Orléans, ses collections furent apportées à Paris; mais Brunier ne les y accompagna pas; comme huguenot, il fut laissé sans emploi. D'un caractère doux et modeste, il se résigna sans peine à l'obscurité et se retira dans une petite maison de campagne qu'il possédait près de Blois, où il vécut dès lors uniquement occupé de l'éducation de ses enfants et des devoirs que lui imposait sa charge d'ancien de l'église. En 1666, il fut député à Paris « pour solliciter les procès des églises de Blois, Mer et Romorantin ». La même année, il fut envoyé avec le pasteur *Delafons* au synode provincial qui s'assembla à Mer. En 1668, il fut député de nouveau à Paris pour solliciter le procès « sur l'exercice de la religion », procès qui n'était pas encore jugé à la révocation de l'édit de Nantes. En 1674, il assista avec le pasteur *Janisson* au synode provincial de Mer, comme mandataires de l'église de Blois. Il mourut le 19 janv. 1685, laissant cinq fils. Trois sortirent de France à la révocation, et allèrent offrir leur épée à Guillaume d'Orange. Deux d'entre eux furent tués à la sanglante bataille de la Boyne; le troisième eut une jambe emportée à la bataille de Nerwinde. L'aîné, nommé Abel, qui venait d'épouser la fille du médecin *Jean Laugier*, mariage béni dans le temple de Blois par *Cartier*, le 22 fév. 1685, ne put se résoudre à quitter sa patrie. Il feignit de se convertir, ainsi qu'une de ses sœurs et le plus jeune de ses frères, à peine âgé de 11 ans. Mais personne ne croyait à la sincérité de sa conversion; aussi fut-il dénoncé à l'évêque de Blois, Bertier, qui, après d'inutiles conférences, ne pouvant vaincre son opiniâtreté, sollicita contre lui une lettre de cachet. Averti à temps, Brunyer se sauva en Hollande, en 1699, avec sa fille aînée, âgée de 14 ans, qu'il maria à un ministre peu de temps après. Il passa ensuite en Angleterre où il se fit naturaliser, et fut chargé de diriger l'éducation du jeune comte d'Auworkerke. La mort précoce de son élève lui causa un si vif chagrin qu'il le suivit de près dans la tombe, au mois de fév. 1715. Sa femme, qu'il avait dû laisser en France, eut la douleur de se voir séparer de ses enfants qui furent enfermés dans des couvents; elle mourut de chagrin et de misère un an après l'émigration de son mari. Son fils aîné, né le 3 déc. 1685, fut élevé au collége des Oratoriens de Vendôme, et ayant obtenu la restitution de son patrimoine, il épousa une demoiselle de *Réméon*, issue comme lui d'une famille protestante. Ses descendants existent encore dans le Vendômois.

Nous n'avons aucun fait nouveau à ajouter aux renseignements qui nous sont fournis par M. de Pétigny. Dans une liste de Protestants enfermés à la Bastille en 1686 (*Suppl. franç.* 791. 2), nous trouvons bien mentionnée une dame *Brunier*; mais nous ne pouvons affirmer qu'elle appartenait à la même famille, non plus que *Jacques-Abel* Brunier, ministre de l'église française de Francfort-sur-le-Mein de 1736 à 1763, appelé plus tard à Leyde et connu par sa traduction du *Traité de la*

connaissance de soi-même de Jean Mason (Amst., 1765, in-8°).

Plnsieurs pasteurs du Midi, comme nous l'avons dit, ont porté le nom de Brunier. Le plus renommé est *Laurent* Brunier, natif d'Avignon, comme Abel, et vraisemblablement son proche parent. Laurent Brunier fit ses études en théologie à Genève sous *Théodore de Bèze*. Parmi les Thèses soutenues à l'académie de cette ville s'en trouve nne de lui *Sur le 8e commandement*. Nommé ministre d'Uzès, il fut député par le Bas-Languedoc à plusieurs assemblées politiques et an Synode national d'Alais. L'Assemblée de Loudun l'envoya en Conr; celle de Vendôme le chargea, ainsi que *La Motte*, *Vulson* et de *Rioux*, de snivre les négociations avec les commissaires du roi; celle de Saumur enfin le choisit avec *Saint-Chaptes* pour porter à Henri IV ses plaintes au snjet des contraventions que le gouvernement se permettait déjà au brevet de 1598 relatif aux places de sûreté.

BRUSLÉ (Pierre), appelé aussi Bruly, avocat de Metz. Brnslé embrassa de bonne heure les principes de la Réforme; lorsque *Calvin* quitta Strasbonrg pour retourner à Genève, il fut appelé à lui snccéder comme pasteur de l'église française. Quelques années après, en 1544, les Protestants de Tournay, où les doctrines nouvelles avaient déjà trouvé beaucoup d'adhérents, ayant fait demander à Strasbourg un ministre qni organisât une église dans leur ville, *Bucer* ne crut pas pouvoir mieux choisir qne Bruslé. Sa mission remplie, le zélé pasteur voulut profiter de son séjour dans les Pays-Bas pour visiter Lille, Valenciennes, Douai et Arras où l'on comptait nn petit nombre de Protestants. On peut à peine douter qu'il ne soit ce « certain personnage » dont il est fait mention dans le Rappel de ban contre *Baudouin* (*Voy.* II, 28). Bruslé fut de retour à Tournay vers la fin d'octobre. Malheureusement il fnt trahi par un faux frère, et à l'instant les mesures les plus efficaces furent prises pour l'arrêter. Des gardes furent placés aux portes, des visites faites dans tontes les maisons suspectes, sa tête même fut mise à prix. Pour essayer d'échapper à une mort certaine, il se fit descendre au moyen d'une corde le long des murs de la ville; mais une pierre, détachée par le frottement, tomba et lui cassa la cuisse. Ses gémissements attirèrent le guet qui l'emporta dans les prisons du château. Crespin nous a conservé une *Lettre* qu'il écrivit à sa femme (1) pour lui rendre compte de son interrogatoire, ainsi qu'une *Epître* à tons les fidèles de Tournay, Valenciennes, Lille, Arras, Douai, qui souffraient avec lui la persécution. La sentence ne fnt prononcée qu'au bout de quatre mois.

Bruslé connaissait d'avance le sort qui lui était réservé; il montra une fermeté que la foi senle est capable d'inspirer. Il prit congé de ses amis et de sa femme dans deux *Lettres* tonchantes, la dernière surtout où il donne à la fidèle compagne de sa vie des consolations et des conseils, et où brille toute la sérénité de son ame. A la nouvelle de son arrestation, les princes protestants et le magistrat de Strasbourg intercédèrent pour lui auprès de l'Empereur; mais leurs prières furent inutiles. Bruslé périt dans les flammes le 17 février 1545, selon le martyrologe de Rabus, le 19, selon Sleidan et Crespin (2).

L'auteur de la Biblioth. lorraine a confondu ce martyr avec un antre *Pierre Bruslé*, premier pasteur de

(1) Elle épousa, dans la suite, le ministre *Elie*, qui, après avoir été abbé dans le Hainaut, prêcha la réforme à Sainte-Marie-aux-Mines, en 1550.

(2) Dans son Histoire de Lille et de la Flandre wallonne, M. Derode donne une liste de 650 condamnations au fouet, aux galères, au gibet, à la roue, au feu, prononcées à Lille dans une période de 46 ans, de 1539 à 1585. Parmi ces victimes du fanatisme, nous remarquons *Pierre Du Brulle*, qu'il ne faut pas confondre avec notre Pierre Bruslé, *Jacques Coisne* de Roncq, *François Ghesquière* du Quesnoy, *Arnauld Delehaye*, *Jean Ruffault*, *Jean Montaigne*, *Jean Fermault*, etc.

Valence, en 1560, sur la vie duquel on manque de renseignements. Vers la même époque, un troisième pasteur du nom de *Bruslé*, mais portant le prénom de *Jean*, fut envoyé à La Rochelle avec *La Vallée*, par le premier Synode national. Nous avons eu l'occasion de faire mention de lui (*Voy.* II, 402). Réfugié plus tard dans le comté de Montbéliard, il fut placé comme ministre à Allanjoie; mais ayant refusé de signer la Formule de concorde, il fut destitué le 23 avril 1578, et peu de temps après, il périt dans la Bourgogne martyr de ses convictions religieuses.

BRUTEL DE LA RIVIÈRE (GÉDÉON), conseiller du roi et receveur général des gabelles du Languedoc. A la révocation de l'édit de Nantes, Brutel, opposant une inébranlable fermeté aux promesses séduisantes comme aux menaces de l'intendant d'Aguesseau, parvint à s'échapper secrètement de Montpellier et à gagner la Suisse. N'ayant pas trouvé à Genève les facilités qu'il espérait pour y former un établissement, il se retira à Lausanne où il fut rejoint plus tard par ses cinq fils et sa fille cadette qui réussirent aussi à sortir de France. Sa fille aînée resta à Montpellier avec sa mère, *N. d'Audemar*, et y épousa un conseiller au présidial. Ses deux fils cadets se fixèrent en Suisse avec leur sœur. Le troisième rentra en France et fut mis en possession des biens de sa famille. Le second prit le parti des armes et fut tué en Piémont au service de l'Angleterre. L'aîné, nommé JEAN, suivit la carrière ecclésiastique.

Né à Montpellier, le 17 août 1669, Jean Brutel continua à Zurich les études qu'il avait commencées en France. Il passa ensuite en Hollande et s'arrêta pendant quelque temps à Rotterdam, chez son oncle le ministre *Chauvin*, plus tard professeur à Berlin, afin de suivre les cours de *Bayle* sur l'histoire et la philosophie; puis il se rendit à Utrecht et à Leyde où il consacra plusieurs années à l'étude des sciences théologiques. En 1695, il reçut vocation de l'église de Veere en Zélande, et il y fut installé par le pasteur de Middelbourg de *Joncourt*. Il ne tarda pas à se faire connaître d'une manière avantageuse. Dès 1699, l'église de Middelbourg le demanda pour ministre; mais de puissantes recommandations firent préférer son concurrent. En 1702, il se mit sur les rangs pour l'église de Delft avec de *La Treille*, depuis son collègue à Rotterdam, et il échoua encore; mais vers le même temps, il fut choisi, ainsi quo *André Terson*, pasteur à Hoorn, pour remplir à Rotterdam les fonctions du ministère sacré.

Associé à des collègues d'un talent distingué et appelé à prêcher devant un auditoire plus difficile à satisfaire que celui de Veere, La Rivière sentit la nécessité de renoncer à la méthode qu'il avait suivie jusque-là, et cessant d'improviser, il travailla avec le plus grand soin ses sermons, dont le principal mérite cependant consiste dans la simplicité et la clarté.

Il desservait depuis dix-huit ans l'église de Rotterdam, lorsque celle d'Amsterdam l'élut à l'unanimité pour pasteur. Pendant vingt-deux ans, il y remplit ses devoirs avec une ponctualité scrupuleuse, malgré les souffrances que lui causait la gravelle. Il mourut le 14 août 1742.

La Rivière a publié quelques ouvrages qui prouvent qu'il était un théologien aussi instruit que laborieux. Il était surtout versé dans la connaissance de la langue française.

I. *Dictionnaire universel de Furetière*, nouv. édit. fort augm., La Haye, 1725, 4 vol. in-fol.

II. *Examen de soi-même*, par *Claude*, nouv. édit., Amst., 1730. — On trouve à la fin du volume des prières trad. de l'anglais, qui lui sont attribuées.

III. *Visites charitables*, par *Drelincourt*, nouv. édit., Amst., 1731.

IV. *Exposition abrégée des dogmes et des préceptes de la religion*, Amst., 1737 ou 1739, in-8°. — Ce fut

à la demande du consistoire do l'église d'Amsterdam qu'il composa ce catéchisme où, sans tomber dans une prolixité trop grande, il a su éviter la sécheresse des abrégés.

V. *Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte*, Amst., Zacharie Châtelain, 1746, in-8°. — Ce vol. est précédé de son *Éloge historique*, qui nous a servi de guide pour cette notice.

VI. *Histoire des Juifs et des peuples voisins*, par Prideaux, trad. en franç. par de La Rivière et *Moïse Du Soul*, Amst. 1722, 5 vol. in-12. — Cettre trad. a été réimp. avec deux Dissertations du P. Tournemine et un abrégé d'une chronologie attribuée à Newton, suivi de quelques observations sur cotte chronologie, Paris, 1726, 7 vol. in-12; mais Fréret lui a fait subir d'étranges mutilations. La deruière édit. a parn à Amst., 2 vol. in-4° avec fig. C'est la plus estimée.

Brutel de La Rivière avait laissé quatre enfants, deux fils et deux filles, de son mariage avec *Marie-Jeanne van Robais*. On ne connaît le sort que de l'aîné, nommé Jean-Jacques, qui fut pasteur successivement à Goes, à Middelbourg et à Leyde.

BRUYS (François), né à Serrières dans le Mâconnais, le 7 fév. 1708, d'une famille de nouveaux catholiques, mort à Dijon, le 21 mai 1738.

Son oncle, curé de Chavigny, lui ayant trouvé d'heureuses dispositions, engagea son père à l'envoyer dans l'abbaye de Cluni, où il fit ses humanités. Il entra ensuite dans un couvent des Pères de l'Oratoire, où il étudia la philosophie. Né avec une humeur inquiète ot plein du sentiment exagéré de son mérite, Bruys ne put supporter longtemps la vie retiréo et monotone qu'il menait dans sa famille. En 1727, il prit la route de Genève, et comme, malgré son extrême jeunesse, il nc manquait ni de talents ni de conuaissances, il sut s'y faire accneillir avec bienveillance de plusieurs savants. Il ne s'arrêta cependant que peu de mois dans cette ville; il passa en Hollande et arriva !eu 1728, à La Haye où s'étaient établis, depuis la révocation de l'édit de Nantes, un frère et une sœur de son père. Au rapport de Nicéron, ce fut dans ce voyage et à l'instigation de ses parents réfugiés, qu'il embrassa la religion protestante.

Cette abjuration lui fermant les portes de sa patrie, il dut songer à se créer des moyens d'existence. Il se mit à donner des leçons de grammaire; mais c'était là une pauvre ressource, il put bientôt s'en apercevoir. Afin de sortir d'un état voisin de la misère, il se fit auteur aux gages d'un libraire pour le compte duquel il composa plusieurs ouvrages qui se ressenteut de l'aiguillon du besoin.

La première publication qu'il entreprit fut une *Critique désintéressée des journaux*. Comme rédactcur de cette espèce de revue, il se crut appelé à émettre son opinion dans la qucrelle qui s'était élevée entre *La Chapelle* et *Saurin* au sujet du mensonge officicux. Il prit parti pour lc dernier et essaya de défendre coutre la Bibliothèque raisonnée le sentiment du célèbre orateur, que le mensonge est licite dans certains cas. La disputo s'échauffa au point que la question fut portée devant un synode tenu à La Haye en 1730. Les adversaires de Saurin se livrèrent dans cette assemblée à des intrigues que Bruys voulut dévoiler, malgré la défense des Etats de Hollande qui avaient imposé silence aux deux partis. S'il faut en croire Nicéron, ce fut Saurin lui-même qui le poussa à publier un article contre lequel le consistoire wallon et le consistoire flamand élevèrent de vives plaintes. Pour laisser à l'orage le temps de se dissiper, Bruys se retira en Angleterre; cependant rassuré par ses amis, il retourna à La Haye même avant le prononcé du jugement. L'arrêt rendu, lo 22 juillet 1731, condamna la doctrine de Sanrin et ordonna la suppression du 3e vol. de la Critique.

Les iuquiétudes et les dépenses que ce procès lui avait causées dégoûtèrent Bruys de la Hollande. Il passa en Alle-

magne et se fixa à Emmerich où il épousa *Anne Dentil* de Montauban, dont il eut deux enfants. Au bout de deux ans, son ancienne inclination pour la Hollande se réveilla, et il partit pour Utrecht; mais à peine arrivé, il reçut du comte de Neuwied l'invitation la plus pressante de venir habiter son château avec le titre de bibliothécaire. Malgré les attentions les plus flatteuses dont il était l'objet, il songeait déjà à quitter cette petite Cour, où il s'ennuyait, lorsque la mort de la comtesse hâta l'exécution de son dessein. Au mois d'août 1736, il revint à Paris et rentra dans le giron de l'Eglise romaine. Quelques mois après, il retourna en Bourgogne. Des intérêts de famille l'obligèrent à embrasser la jurisprudence, profession pour laquelle il ne se sentait que du dégoût. La mort ne lui laissa pas le temps de gémir sur une nécessité fatale; le jour même où il prit ses licences, il fut attaqué d'une hydropisie de poitrine à laquelle il succomba à l'âge de 30 ans et quelques mois. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Critique désintéressée des journaux littéraires et des ouvrages des sçavans*, La Haye, 1730, 3 vol. in-12. — Cette critique désintéressée ment à son titre; c'est d'ailleurs un ouvrage d'une grande médiocrité. Style plat et embarrassé, mauvais goût, aucune connaissance des livres, peu de bonne foi et haute opinion de lui-même, tel est le jugement que la Biblioth. française porte sur l'auteur et sur son livre.

II. *Réflexions en forme de lettres adressées au prochain synode qui doit s'assembler à La Haye au mois de septembre 1730 sur l'affaire de M. Saurin et sur celle de M. Maty*, La Haye, 1730, in-12. — Cette brochure comprend deux parties : la 1re traite de la querelle de Saurin avec La Chapelle; la 2e d'une dispute dogmatique soulevée par la *Lettre sur le mystère de la Trinité* du ministre *Paul Maty*.

III. *L'art de connaître les femmes, avec une dissertation sur l'adultère*, La Haye, 1730, in-8°; Amst., 1749, in-8°. — Cet écrit, publié sous le pseudonyme du chevalier de Plante-Amour, a été réimp. à Paris, 1820, in-12.

IV. *Tacite avec des notes historiques et politiques, pour servir de continuation à ce que M. Amelot de La Houssaye avoit traduit du même auteur*, La Haye, 1730-1731, 6 vol. in-12. — Ouvrage médiocre dont il n'est pas bien sûr qu'il soit l'auteur. Les Mœurs des Germains ont été réimp., jointes aux Mœurs des François, par l'abbé Le Gendre (Paris, 1753, in-12) avec de légères corrections de style. Dronet, bibliothécaire des avocats, s'est trompé en attribuant à Diderot cette traduction.

V. *Histoire des papes depuis Saint-Pierre jusqu'à Benoît XIII inclusivement*, La Haye, 1732-1734, 5 vol. in-4°. — Cet ouvrage se ressent de la précipitation avec laquelle il a été composé. On y trouve peu de critique, on y a relevé beaucoup d'erreurs; le style en est mordant, les jugements souvent hasardés; ces défauts réels n'autorisaient cependant pas Nicéron à accuser l'auteur d'avoir voulu saper la religion par les fondements et en détruire tous les dogmes.

VI. *Le Postillon, ouvrage historique, critique, politique, moral, philosophique, littéraire et galant.* — Commencé à Utrecht en 1733, cet ouvrage fut continué à Cologne en 1734, repris à Neuwied et poursuivi jusqu'au 9 août 1736; il forme en tout 4 petits volumes in-12.

VII. *Réponse aux Lettres sur les Hollandois, précédée d'une lettre à l'auteur de cette réponse*, Amst., 1735, in-12.

VIII. *Amusemens du cœur et de l'esprit*, Paris, 1736, in-12. — Bruys est auteur des feuilles 6-9 de cet écrit périodique qui n'eut aucun succès.

IX. *Mémoires historiques, critiques et littéraires*, Paris, 1751, 2 vol. in-12. — Cet ouvrage posthume, publié par l'abbé Joly, renferme beaucoup d'anecdotes intéressantes sur la personne

et les ouvrages des savants que Bruys avait connus.

Pendant son séjour dans le pays de Clèves, Bruys avait composé un *Traité historique au sujet des contestations qui étoient entre les maisons de Brandebourg et de Neubourg*, et l'avait dédié au roi de Prusse, qui en avait accepté l'hommage sans vouloir toutefois en permettre la publication.

BUCER (Martin), ou plutôt Butzer, Bucer n'étant que la forme latinisée de son nom, qu'il traduisait lui-même par *Aretius Felinus* ou *Emunctor*, naquit, non pas à Strasbourg, comme on le lit dans la Biogr. univ., mais à Schélestadt, en 1491.

Le plus illustre des théologiens de l'Alsace, moins encore par la variété de ses connaissances et par son infatigable activité que par les services qu'il a rendus, Bucer s'est élevé au-dessus de tous nos réformateurs par sa modération dans les controverses théologiques. Animé du même esprit que Mélanchthon, il ne pouvait comprendre qu'on sacrifiât une union d'où dépendait le salut de l'Eglise protestante, à la misérable satisfaction de faire triompher son sentiment dans des questions de la plus obscure métaphysique; et comme lui, il se montra toujours disposé à acheter la paix au prix des plus larges concessions; mais ses efforts furent rarement couronnés du succès. Cependant il fut moins malheureux que la plupart de ceux qui se laissèrent séduire par ce beau rôle de médiateur; car il conserva l'amitié ou tout au moins l'estime des chefs des différents partis, et c'est là, selon nous, une preuve certaine de l'excellence de son caractère.

Son penchant pour l'étude se manifesta de bonne heure. A l'âge de 15 ans, il se laissa persuader que nulle part ailleurs il ne trouverait plus que dans un couvent les facilités de se livrer à son goût pour une vie studieuse; il prit donc l'habit religieux; mais l'année de son noviciat n'était pas écoulée que déjà il comprit combien ses espérances seraient déçues. Jaloux de ses progrès qui faisaient honte à leur propre paresse, les moines, ses confrères, commencèrent par lui enlever ses livres. Toutefois, le prieur, moins ignorant ou plus intéressé à l'honneur de son monastère, prit sous sa protection un jeune homme qui promettait de soutenir la réputation de l'ordre, et dès que Bucer eut prononcé ses vœux, il fut envoyé à l'université de Heidelberg, où il obtint le grade de bachelier en théologie.

Malgré la haine des autres moines, qui ne cessaient de le poursuivre, son prieur lui accorda la permission d'aller continuer ses études à Mayence. Il y reçut l'ordination. Rappelé ensuite à Heidelberg comme surveillant des jeunes frères qui y suivaient les cours de l'université, il ne tarda pas à donner de graves sujets d'inquiétude et de mécontentement à ses supérieurs. Au lieu d'expliquer à ses élèves la Somme de Saint-Thomas, il leur faisait lire la Bible, et pour qu'ils « pussent la lire autrement qu'une nonne ne lit son psautier », il leur enseignait le grec et le latin, langues dans lesquelles il avait fait lui-même de grands progrès. Une pareille témérité ne pouvait que le rendre suspect au moment où Luther commençait à élever sa puissante voix pour protester contre les abus de l'Eglise romaine. Ses liaisons avec des savants illustres, son ardeur à dévorer les écrits d'Erasme accrurent encore les soupçons. L'approbation qu'il osa donner publiquement aux doctrines exposées par le réformateur saxon à la conférence de Heidelberg en 1518, ne fut certes pas propre à les dissiper. Les principes émis par lui dans une dispute qu'il soutint, en 1520, à Francfort, contre Cochlæus, et l'admiration qu'il témoigna pour la noble et courageuse conduite de Luther à la diète de Worms, achevèrent de le rendre odieux; sa perte fut jurée. Sur une dénonciation de l'inquisiteur Hochstrat, le nonce du pape ordonna une enquête. Cédant aux conseils de ses amis, Bucer avait déjà sollicité de Léon X la permission de quitter l'ordre des Dominicains; mais l'acte qui le dé-

lia de ses vœux n'ayant été expédié que le 29 avril 1521, la procédure dirigée contre lui suivit son cours. Ce fut vraisemblablement pendant qu'elle s'instruisait que Bucer se rendit à Louvain, où la liberté avec laquelle il censurait les vices du clergé, lui attira de la part des moines de nouvelles poursuites. Menacé dans sa liberté et dans sa vie, il se décida à demander un asile à François de Sickingen, qui lui fit accorder la place de chapelain de l'électeur palatin Frédéric.

Prédicateur éloquent, Bucer remplit pendant quelques mois ses fonctions de chapelain avec de grands éloges ; mais la vie des cours convenait peu à ses goûts, et comme l'électeur ne s'était pas encore prononcé pour la réforme, il se sentait, en outre, obligé de s'imposer des ménagements qui répugnaient à sa conscience. Il renonça donc à sa place. Le prince le combla des marques de sa bienveillance en l'assurant de sa constante protection. Bucer retourna alors auprès de Sickingen, dont il obtint la modeste cure de Landstuhl. Ce fut vers cette époque que, rompant entièrement avec Rome, il épousa une nonne qui avait abandonné son couvent et qui s'appelait *Elisabeth Pallass* (1).

La guerre ayant éclaté, au mois de nov. 1522, entre Sickingen et l'électeur de Trèves, Bucer fut forcé de chercher un autre refuge. Sur l'invitation du curé de Saint-Jean, *Henri Motherer*, il se rendit à Wissembourg ; mais la haine de ses ennemis ne l'y laissa pas longtemps en repos. L'évêque de Spire le cita, comme hérétique, à comparaître devant lui. Bucer n'eut garde de se livrer lui-même ; aussi fut-il excommunié, et Motherer fut enveloppé dans la même condamnation. Les partisans de la Réforme étaient déjà assez nombreux à Wissembourg pour que les deux pasteurs pussent se flatter d'y braver impunément les foudres de l'Église ; néanmoins, dans la crainte de provoquer des troubles, ils cédèrent aux exhortations des magistrats qui les engageaient à s'éloigner pour quelque temps, et se retirèrent, à la fin de mai 1523, dans la ville impériale de Strasbourg.

Bucer y arriva dans le plus grand dénuement, avec sa femme qui était sur le point d'accoucher. *Zell* l'accueillit en frère, et le chargea de faire chaque soir des lectures de la Bible en langue vulgaire dans la chapelle de Saint-Laurent. Mais l'évêque ne tarda pas à se plaindre au magistrat qu'on souffrît qu'un excommunié tînt des conférences publiques. En vain Bucer, dans un mémoire qu'il présenta au Conseil, offrit-il de justifier par l'Ecriture son mariage, cause principale de son excommunication. Le clergé catholique était encore trop puissant pour que les magistrats osassent entrer en lutte ouverte avec lui. Les lectures publiques sur la Bible furent défendues, et le droit de bourgeoisie que sollicitait Bucer lui fut refusé. Cependant l'opinion se prononça si fortement pour le proscrit, qu'il fallut bientôt céder et accueillir une nouvelle requête de Bucer appuyée par son père qui lui-même s'était fixé à Strasbourg dès 1508, circonstance qui peut expliquer l'erreur de la Biogr. univ., erreur déjà commise par Clément dans sa Bibl. curieuse. Non-seulement Bucer obtint donc le droit de bourgeoisie ; mais il fut autorisé à prêcher alternativement avec *Zell* dans la Cathédrale. Battus sur ce terrain, ses ennemis eurent recours à l'arme odieuse de la calomnie. Toutefois la prudence du réformateur sut déjouer toutes leurs trames.

Peu de temps après, la paroisse de Sainte-Aurélie, mécontente de son curé qui refusait d'embrasser la Réforme, s'adressa au magistrat pour qu'on lui donnât un prédicateur évangélique. Depuis des siècles, jamais demande semblable n'avait été faite à l'autorité temporelle. Fort embarrassé et craignant d'outrepasser ses attributions, le sénat engagea le chapitre de Saint-Thomas à obtempérer au vœu de la paroisse, et, sur son refus, il se décida, en 1524, à

(1) Laguille s'est trompé en lui donnant le nom de Ladenfels.

confirmer le choix que la communauté avait fait do Bucer. Telle fut l'origine de la première église évangélique de Strasbourg. Ce mode d'élection populaire continua à être suivi jusqu'en 1531, où il fut remplacé par un autre moins conforme aux usages de l'Eglise primitive. L'église de Saint-Pierre-le-Vieux imita bientôt l'exemple de Sainte-Aurélie en choisissant pour pasteur un ancien moine de Haguenau, *Théobald Schwartz* ou *Nigri*, choix qui fut également confirmé par le magistrat, au mépris des protestations dn chapitre épiscopal. Saint-Pierre-le-Jeune, à son tonr, élut *Capiton* qui lui fut accordé après quelquo résistance.

La même année, Bucer fut chargé dn cours d'exegèse du N. T. A partir de cette époque, son influence alla sans cesse en grandissant. En 1528, il assista, au nom de la ville de Strasbourg, aux conférences de Berne, où il soutint contre le dominicain Alexius Gratt et contre Jacob Edlebach, la thèse qne J.-C. est le seul chef do l'Eglise et que cette qualité n'a jamais appartenu à Saint-Pierre. Il y défendit aussi contre Treger la doctrine du libre oxamen; répondant à Buckstab, il prouva que l'Écriture est l'unique règle de foi et que la messe n'est point un sacrifice; contre Burgauer enfin, il se fit le champion des opinions des réformateurs suisses sur la présence réelle. L'année suivante, il fut député de nouveau avec *Jacques Sturm* et *Hedio* au colloque de Marburg, assemblé par le landgrave Philippe de Hesse dans le pieux désir d'opérer un rapprochement entre les partisans de Luther et ceux du réformateur de Zurich.

De retour à Strasbourg, en 1530, Bucer fnt nommé pastenr de Saint-Thomas avec un traitement de trois florins par semaine, comme il nous l'apprend lui-même dans son Eptre apologétiqne à Erasme, qui, par ignorance ou par malice, avait accusé les réformateurs strasbourgeois de n'écouter que leurs intérêts.

Dès lors le triomphe des principes de la Réforme était déjà assuré à Strasbonrg. Bucer et ses collègues sentirent qu'il était temps do mettre le culte d'accord avec la doctrine. Dans cette œuvre difficile, ils montrèrent autant de prudence que d'habileté, en n'essayant point d'opérer une réforme trop brusque, au risque de scandaliser les faibles et de provoquer des désordres. Plût à Dieu que les réformateurs du reste de la France eussent tous été inspirés de cet esprit vraiment évangélique !

La première réforme qu'ils introduisirent dans le culte, fut la substitution de la langue vulgaire au latin. Afin de familiariser le peuple avec le style des Livres Saints, non-seulement ils prêchaient fréquemment, mais ils apportaient tons leurs soins à répandre la traduction de Luther à mesure qu'elle se publiait.

Il était urgent d'abolir la messe, source de tant d'abus et institution si contraire aux doctrines nouvelles. Ils s'y décidèrent malgré les menaces de l'évêque et de l'empereur. Le 20 février 1529, la communion sous les deux espèces fut rétablie; seulement, à la demande du Conseil et dans un sage esprit de ménagement, les réformateurs consentirent à n'administrer que le pain dans certains cas. Ils consentirent de même, tout en supprimant la confession auriculaire, à conserver un examen de conscience avant la communion.

Le baptême fut successivement débarrassé de tous les rites étrangers dont il avait été surchargé. Les cierges, le sel, l'exorcisme disparurent. Cependant quelques parents ayant témoigné le désir que la formule du baptême fût récitée en latin sur leurs enfants nouveau-nés, ils n'hésitèrent pas à respecter leurs scrupules.

Le même esprit de modération et de tolérance les guida dans leurs autres réformes. Aussi, lorsque les églises furent nettoyées d'une foule d'objets de superstition, lorsqu'on fit disparaître les reliques, les images, les autels des saints, Strasbonrg n'eut à déplorer ancun des excès qui souillèrent tant d'au-

tres villes de France où la réforme obtint un triomphe momentané. A peine fut-il nécessaire de justifier ces différentes mesures.

Après avoir réformé le culte, on songea à organiser la hiérarchie ecclésiastique. En 1531, Bucer fut nommé par le Conseil président du consistoire des pasteurs. Il aurait volontiers profité de l'autorité que lui donnait cette haute position pour introduire à Strasbourg une sévère discipline; mais ni le peuple ni les magistrats ne voulurent s'y prêter, et il se garda bien de lutter contre une résistance qu'il n'aurait peut-être pas vaincue malgré toute son influence.

Cette influence était cependant très-grande; elle était justifiée d'ailleurs pleinement par le caractère personnel du réformateur et par les importants services qu'il avait déjà rendus, notamment à la célèbre diète d'Augsbourg, en 1530.

Divisés sur un seul point, celui de la consubstantiation, avec les Protestants de Strasbourg, Constance, Memmingen et Landau, les Luthériens poussaient le rigorisme jusqu'à refuser aux députés de ces quatre villes la permission de signer la confession qui devait être présentée à Charles-Quint. Leur obstination força ces députés à faire venir en toute hâte Bucer et *Capiton* pour qu'ils dressassent une profession de foi particulière. En quinze jours la Confession Tétrapolitaine fut rédigée par eux en latin et en allemand. Cette confession, qui a été publiée avec la réponse à la Confutation de Faber, Eck et Cochlæus, sous le titre : ***Bekandtnuss der vier freyund Reichstætt, Strasburg, Costantz, Memmingen und Lindaw***, et ***Schriftliche Beschirmung und Vertheidigung der selbigen Bekantnuss gegen der Confutation*** (Strasb., 1531, in-4°), ne s'écarte de celle d'Augsbourg que sur l'article de la Cène; encore la différence se réduit-elle à si peu de chose qu'il fallait toute la subtilité scolastique des théologiens de ce siècle pour la découvrir. L'art. X de la Confession d'Augsbourg portait : Le corps et le sang de Christ sont vraiment présents et sont distribués aux communiants dans la Cène du Seigneur. Dans l'art. XVII de la Confession Tétrapolitaine, il était dit : Le Seigneur a donné à ses disciples et aux fidèles dans ce sacrement son vrai corps et son vrai sang à manger et à boire réellement, pour nourriture de leurs ames et pour la vie éternelle. On a de la peine à concevoir aujourd'hui que pour une différence aussi légère, les Luthériens aient failli abandonner quatre villes protestantes à la merci de l'empereur. Bucer qui prévoyait le danger, ne négligea rien pour le détourner. Par ses soins, les quatre villes furent provisoirement admises dans la ligue de Smalcalde au mois de mars 1531; mais leur admission définitive n'eut lieu que l'année suivante, après le colloque de Schweinfurt, lorsque leurs mandataires eurent consenti à signer purement et simplement la profession de foi luthérienne.

Cette pénible mission remplie, Bucer se rendit à Ulm avec l'autorisation du sénat de Strasbourg, et, de concert avec Œcolampade, il y assura le triomphe de la Réforme.

Mis ainsi alternativement en rapport avec les théologiens suisses et les luthériens, lié d'amitié avec quelques-uns de leurs principaux chefs, et sentant plus vivement qu'aucun d'eux le besoin de l'union et de la concorde en face de l'Eglise romaine, il voulut essayer de concilier les deux partis; mais il ne sentit pas que ce n'était point sur des formules obscures et captieuses que l'on pouvait espérer de fonder une paix si désirable; pas mieux qu'aucun de ses contemporains, il ne comprit que la seule voie praticable était de s'unir dans les choses dont on convenait de part et d'autre et de se tolérer réciproquement pour tout le reste, en laissant à Dieu le soin d'éclairer ceux qui étaient dans l'erreur; il espéra follement atteindre son but en employant dans l'exposition du dogme de la présence du Christ dans la Cène, des expressions assez vagues pour satisfaire toutes les exigences. Il

échoua comme tant d'autres. Cet échec ne le rebuta pas cependant. Il déploya une activité sans égale et une patience à toute épreuve, entreprit plusieurs voyages, composa une foule de traités, écrivit un nombre prodigieux de lettres pour persuader aux deux partis qu'ils étaient moins éloignés de s'entendre qu'ils ne se le figuraient; mais, pendant longtemps, il n'obtint d'autre récompense de ses efforts que de violentes attaques. Ce fut seulement en 1534 qu'il décida les Bâlois à admettre dans leur confession l'expression luthérienne de *vrai corps*. Ce premier succès fut suivi d'un second qui sembla décisif. La Concorde de Wittemberg, qui enseigne que le corps de Christ est *vraiment et substantiellement* dans la Cène, fut signée, en 1536, par les députés des deux communions. Strasbourg l'adopta sans opposition; mais les Suisses s'y refusèrent d'abord, blessés qu'ils étaient par cette proposition, que le corps et le sang de J.-Ch. sont donnés même aux indignes, proposition qui détruit, en effet, la communion spirituelle, puisque les indignes n'ont pas la foi. Le mot de substantiellement ne leur déplaisait pas moins; cependant les explications fournies par Bucer aux pasteurs de Berne, et surtout celles de Luther, les engagèrent enfin à accepter, en 1538, la Concorde de Wittemberg.

Dominé par le désir d'accomplir ce qu'il regardait comme une œuvre de salut pour l'Eglise protestante, Bucer, on le voit, se laissa entraîner plus loin peut-être qu'il n'aurait voulu. Il sacrifia les opinions de Zwingle à celles de Luther; aussi doit-on peut s'étonner que les réformés de la Suisse l'aient accusé de faiblesse, mais l'on comprendrait moins le reproche de fausseté qui lui a été adressé par les Luthériens, si l'histoire n'apprenait que le sort habituel des médiateurs est de mécontenter les deux partis. M. Rœhrich est d'avis que dans cette affaire la conduite de Bucer ne fut pas parfaitement franche; mais, ajoute-t-il, il est possible que le but qu'il se proposait ait paru si sacré à ses yeux, qu'il se soit cru autorisé à user de réserves mentales. Nous doutons que cette excuse fût jugée suffisante pour l'absoudre dans l'esprit des gens impartiaux, et nous aimons mieux croire qu'il ne céda si facilement aux impérieuses exigences de Luther que parce qu'il jugeait cette controverse comme une pure logomachie.

Une polémique beaucoup plus sérieuse par les résultats qui pouvaient en découler, s'agitait alors à Strasbourg même. Les doctrines communistes des Anabaptistes, propagées avec des modifications plus ou moins importantes par Schwenkfeld, Engelbrecht, Hofmann, s'étaient répandues avec rapidité parmi le peuple. Dès 1533, Bucer eut avec les chefs de cette secte redoutable des conférences qui ne produisirent pas grand bien. Le sénat effrayé finit par défendre, le 3 mars 1534, d'enseigner autre chose que la Confession d'Augsbourg, et chassa de la ville les chefs des sectaires. Cette mesure violente ne rétablit pas la tranquillité. Un synode, tenu en 1539, eut recours à des moyens plus doux et par cela même plus efficaces. Il décida que le baptême des enfants ne serait pas obligatoire, laissant aux parents la liberté de le faire administrer quand bon leur semblerait, pourvu qu'ils élevassent leurs enfants chrétiennement. Cette légère concession suffit pour diminuer de plus en plus le nombre des Anabaptistes à Strasbourg.

Les devoirs, quelquefois pénibles et toujours nombreux, qu'il avait à remplir comme premier pasteur; la vaste correspondance qu'il devait entretenir au triple titre de savant, de ministre et de chef de l'Eglise alsacienne; les missions fréquentes dont il était chargé par le sénat et même par des princes étrangers; les leçons qu'il donnait avec assiduité au séminaire, établissement fondé dans le but de former des prédicateurs et des instituteurs; ses prédications fréquentes, ses travaux littéraires d'autant plus multipliés qu'il s'était fait, ainsi que les autres pasteurs

de Strasbourg, un devoir de traduire en latin les écrits les plus remarquables des réformateurs allemands pour en faciliter l'intelligence aux savants de la France et de l'Italie; tant d'occupations diverses n'affaiblissaient nullement la force étonnante de l'esprit de Bucer; mais elles épuisaient ses forces physiques, malgré l'activité de son secrétaire Conrad Hubert. Il dut renoncer, en 1540, à sa place de pasteur de Saint-Thomas, où il eut pour successeur un ancien prêtre nommé *Conrad Schnell* ou *Velocianus*. Quelque temps après, l'archevêque de Cologne l'invita à venir seconder ses efforts pour introduire la Réforme dans son vaste diocèse. Bucer accepta avec joie et se rendit à Bonn, où il travailla avec son ardeur accoutumée à la propagation des principes évangéliques. De concert avec Mélanchthon, il rédigea un corps de doctrine qui fut accepté par la noblesse et les députés des villes; mais l'opposition formidable du chapitre, de l'université, du sénat de Cologne et du clergé rendit leurs travaux peu fructueux, et l'occupation de l'Electorat par les troupes impériales força Bucer de retourner à Strasbourg. En 1544, il y fut nommé doyen du chapitre de Saint-Thomas.

La modération du réformateur strasbourgeois était si bien connue, même de ses adversaires, qu'il ne pouvait manquer d'être appelé à jouer un rôle considérable dans les tentatives infructueuses qui furent faites en Allemagne pour prévenir un schisme violent. Il assista, en effet, à toutes les conférences tenues successivement dans différentes villes, à Leipzig, à Haguenau, à Spire, à Worms, à Ratisbonne, et il publia à cette occasion plusieurs ouvrages sous son nom et sous le pseudonyme de *Waremund Litthold* et de *Chunrad Trewe von Friesleven*.

Tant d'efforts pour maintenir une paix impossible n'aboutirent qu'à retarder de quelques années l'explosion. Les Protestants furent vaincus, et Charles-Quint leur imposa le fameux *Intérim*. Bucer, que l'électeur de Brandebourg avait fait venir à Augsbourg dans l'espoir qu'en la signant il attacherait à l'œuvre impériale l'autorité de son nom, refusa nettement de souscrire une formule de foi qui rétablissait la doctrine de l'Eglise romaine, en déclarant qu'il ne ferait rien contre Dieu et la vérité. Prières ni menaces n'ébranlèrent sa résolution. Charles-Quint courroucé lui eût fait sentir durement son déplaisir, si Bucer, par le conseil de *J. Sturm*, n'avait quitté secrètement Augsbourg. Il réussit à s'échapper, non sans courir de grands dangers et sans se voir exposé plus d'une fois à tomber entre les mains des troupes espagnoles qui couvraient tout le pays. De retour à Strasbourg, il s'éleva énergiquement contre l'Intérim, ainsi que ses collègues *Hedio* et *Fagius*. Accepter l'édit, c'était, dans leur conviction, commettre le crime d'apostasie. Cependant les magistrats n'osèrent désobéir aux ordres de l'empereur victorieux, et Bucer fut déposé.

A la nouvelle de sa déposition, *Calvin* le pressa de se rendre auprès de lui à Genève; Mélanchthon aussi lui offrit un asile à Wittemberg; Bucer hésitait encore à se décider, lorsqu'une lettre du célèbre archevêque Cranmer vint faire cesser ses irrésolutions. Cette lettre, insérée dans l'Appendice de la *Vie de l'archevêque Cranmer*, dont nous avons publié une traduction (Paris, 1843, 2 vol. in-12), honore également le protégé et le protecteur; c'est un modèle d'affabilité et de bienveillance. Résolu à seconder Cranmer de tout son pouvoir dans sa glorieuse entreprise, il partit de Strasbourg, le 5 avril 1549, accompagné de *Fagius* déposé comme lui. A peine en route, il reçut du recteur de l'université de Copenhague l'offre d'une chaire de théologie; mais il n'était plus temps de revenir sur ses pas.

Les deux réformateurs traversèrent la France sans obstacle et arrivèrent heureusement à Calais, où ils reçurent l'accueil le plus flatteur. Cette ville appartenait encore à l'Angleterre. Le 25,

ils débarquèrent à Londres. L'archevêque voulut les avoir pour hôtes dans sa demeure de Lamheth. A sa demande, ils entreprirent sur-le-champ une nouvelle version de la Bible, que de fréquentes maladies, causées par le changement de climat, ne leur permirent pas d'achever; et, en même temps, ils s'occupèrent d'une révision de la liturgie anglicane, dont Bucer élagua tout ce qui lui parut entaché de papisme, sans aller cependant dans ce travail aussi loin que l'aurait désiré *Calvin*.

Nommé professeur de théologie à l'université de Cambridge, Bucer fut gratifié, d'une commune voix, du diplôme de docteur. Mais malgré tous les honneurs qu'on lui rendait, malgré l'amitié que lui témoignait Cranmer, il ne se plaisait pas en Angleterre. Ni le climat, ni le genre de vie ne lui convenaient; sa santé s'altérait de plus en plus et il ressentait péniblement l'inconvénient d'habiter un pays dont la langue ne lui était pas familière. Il était donc résolu à braver le courroux de l'empereur et à retourner à Strasbourg, lorsque la mort l'enleva le 28 fév. 1551. (a. s.) Son ami *Fagius* l'avait précédé de quelques mois dans la tombe.

Burnet raconte que « Cranmer et le chevalier Jean Chek rendirent à Bucer des honneurs funèbres, dont la pompe extraordinaire marquait bien l'estime que l'université avait pour lui. « Le sous-chancelier, à la tête des docteurs et des gradués, et le maire de la ville avec le corps des métiers, accompagnèrent le convoi... Tous ceux de l'académie qui avaient reçu le don de la poésie, répandirent des fleurs sur son tombeau. Mais Martyr, qui perdait en lui un père, ou du moins le seul ami fidèle qu'il eût, les surpassa tous par l'expression de sa douleur. » Son corps fut déposé dans l'église de l'université. Cinq ans plus tard, la fanatique Marie le fit exhumer, et après un procès dans toutes les formes, on le brûla publiquement avec les restes de *Fagius*; mais en 1560, Elisabeth répara cet indigne outrage en faisant recueillir pieusement les cendres des deux illustres étrangers.

Les Catholiques et les Luthériens, ennemis acharnés sur tant de points, se sont accordés cependant en ceci qu'ils accablent également Bucer d'injures. Bossuet le traite de fourbe; Juste Jonas, de rusé renard. Les Réformés et les Anglicans lui ont rendu plus de justice. Dans son Histoire d'Angleterre, Larrey déclare que « le XVI[e] siècle ne produisit pas de théologiens qui possédassent dans un aussi haut degré un si grand savoir, une si solide piété avec tant de modestie et de condescendance. » Le célèbre Burnet loue également son savoir, son jugement, sa piété et sa modération, qui furent, dit-il, ses vertus les plus éclatantes. Et, continue-t-il, si l'on peut dire qu'il ne le céda à pas un des réformateurs en capacité et en connaissances, on peut ajouter que, comme Mélanchthon, il mérita d'être distingué par sa piété, son zèle et l'ardeur avec laquelle il travailla à l'union des églises réformées.

Mais à quoi bon en appeler à ces témoignages étrangers? La vie de Bucer ne proclame-t-elle pas assez haut ses éminentes qualités. Arrivé à Strasbourg à peine connu, proscrit, dénué de tout, au bout d'un an, il devient l'âme de l'Eglise protestante, non-seulement en Alsace, mais dans une grande partie de l'Allemagne, Est-ce un homme vulgaire qui aurait acquis on si peu de temps une aussi grande influence? Est-ce la fourberie et l'hypocrisie qui pouvaient la lui assurer? Qui oserait le croire?

Cette influence, il la dut autant à ses vertus qu'à ses talents. Ses contemporains s'accordent à louer son hospitalité, son désintéressement, la pureté et la simplicité de ses mœurs. Sévère pour lui-même et indulgent pour les autres, il eut un grand nombre d'amis même parmi ceux qui ne partageaient pas ses opinions. Tous admiraient sa douceur; mais quelques-uns seulement rendaient justice à son amour de la paix et à sa tolérance, que les autres traitaient d'indifférence et de tiédeur. C'est qu'à cette époque la plupart, dominés par les pré-

jugés, aveuglés par un zèle fougueux, attachaient une importance exagérée aux plus petites choses, tandis que Bucer professait les maximes d'une sage tolérance, et que s'attachant aux points essentiels de la foi, il laissait volontiers de côté les questions secondaires. *Neminem condemno*, disait-il, *in quo aliquid Christi reperio.* Il proclamait ainsi le véritable principe du protestantisme, qu'on ne peut violer sans une inconcevable contradiction. Dès que l'on admet l'Ecriture pour unique règle de la foi, dès qu'on confesse qu'aucune interprétation des Livres Saints n'est infaillible, n'est-il pas absurde de condamner comme hérétiques ceux qui n'entendent pas tel ou tel passage comme nous ? N'est-ce pas s'ériger en juge de la foi ? N'est-ce pas substituer le principe de l'autorité à celui du libre examen ? N'est-ce pas retourner au catholicisme ?

Mais dans ce siècle de passions ardentes, de haines violentes, bien peu de théologiens conservaient assez de sang-froid pour suivre les règles inflexibles de la logique. Les injures tenaient trop souvent lieu de bonnes raisons ; elles ne furent pas épargnées à Bucer; cependant ses ennemis n'allèrent jamais jusqu'à nier ses talents. Il avait une connaissance du grec et de l'hébreu assez profonde pour le temps où il vécut ; il était versé dans la littérature classique, la patristique, l'histoire ecclésiastique, et il fut incontestablement un des plus habiles exégètes de son siècle. On peut reprocher à ses ouvrages une certaine obscurité et de trop fréquentes digressions; mais on ne saurait s'empêcher d'admirer la pureté, la facilité avec laquelle il écrivait en latin. Ses ouvrages allemands, au contraire, sont d'un style rude et grossier. Ses sermons surtout sont lourds et offrent des redondances qui en rendent la lecture pénible ; mais la grâce de son débit et la beauté de son organe faisaient passer sur ces défauts. Ils étaient goûtés principalement des gens instruits, que charmaient la force de la dialectique de l'orateur et un air d'érudition qu'un synode de 1533 condamna comme peu convenable dans des instructions adressées au peuple.

Bucer eut de son mariage avec Elisabeth Pallass treize enfants, dont cinq moururent de la peste en 1541. Ayant perdu sa femme à la même époque, il épousa, en 1542, la veuve de *Capiton*. De ses nombreux enfants, deux seulement paraissent lui avoir survécu, une fille, Agnès, mariée à Jacob Meier, pasteur de Bâle, et un fils, Nathanael, né en 1529. Ce dernier, d'une intelligence très-faible, prit l'état de tanneur; mais il s'y rendit si peu habile que, son gain ne suffisant pas à sa subsistance, on lui donna la place de sacristain dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieux. Il vivait encore en 1572.

Les travaux récents de MM. *Jung*, *Rœhrich* et *Strobel* nous ont mis en état de donner une biographie de Bucer beaucoup plus complète et plus exacte que toutes celles qui avaient paru jusqu'ici. Nous regrettons qu'aucun de ces trois écrivains strasbourgeois n'ait jugé à propos de dresser la liste des ouvrages du grand réformateur de l'Alsace. Peut-être ont-ils été arrêtés par les mêmes difficultés que nous. Les bibliographes allemands et anglais indiquent à peine les plus importants d'entre ses écrits ; nous ne parlons pas des bibliographies françaises qui ne nous ont jamais été que d'un bien faible secours. Melchior Adam garde aussi un silence presque absolu à cet égard. Teissier ne donne qu'un catalogue mal dressé et incomplet. Nous en sommes donc réduit à suivre Simler, en rectifiant et en complétant, autant que possible, ses données au moyen des renseignements que nous avons recueillis çà et là dans vingt auteurs, ainsi que dans plusieurs catal. des mss. d'Angleterre, de Suisse, de France et d'Allemagne.

Notice bibliographique.

I. *Das ym selbs niemand sondern andern leben soll und wie man dazu kommen mœge*, Strasb., 1523, in-4°.

— Dans cet écrit, le premier de ses ouvrages imprimés, Bucer recommande la charité, en condamnant la mendicité.

II. *Grund und Ursach auss gœttlicher Schrifft der neuwerungen an dem Nachtmal des Herren*, Strasb., 1524, in-4°. — Cet écrit, signé aussi par *Capiton, Hedio, Zell, Pollio, Nigri, Antoine Firn, Jean Latomus* ou *Steinlin, Martin Hag*, fut publié au sujet des disputes sur la Cène entre Luther et Carlstadt. Bucer y pose en principe que l'on doit moins s'inquiéter de savoir comment J.-Ch. est présent dans la Cène que d'avoir devant les yeux le but sublime de l'institution de ce sacrement. Il s'y déclare d'ailleurs assez ouvertement pour la doctrine de Zwingle.

III. *Kurzer wahrhaftiger Bericht von Disputation mit Treger*, 1524.

IV. *Antwort uff Tregers Sendtbrieff und Wunderreden*, Strasb., 1524.

V. *De cœnâ dominicâ ad objecta quæ contrà veritatem evangelicam Murnerus partim ipse fecit, partim ex Roffensi ac aliis pietatis hostibus sublegit*, 1524, in-8°. — Cet ouvrage est extrêmement rare, quoiqu'il ait eu plusieurs édit. Simler en indique une de 1526, et Du Pin, une de Heidelb., 1560.

VI. *Apologia pro suâ et ecclesiarum Argentoratensium fide atque doctrinâ circà Christi cœnam, adv. epistolam J. Brentii*, Argent., 1526, in-8°.

VII. *Præfatio in IV tomum Postillæ Lutheranæ, cum annotationibus in paucula quædam Lutheri*, 1527.

VIII. *Vergleichung doctor Luthers und seines gegentheyls vom Abendmal Christi, dialogus*, Strasb., 1528, In-16. — Le but de ce nouvel écrit était de montrer que, dans cette malheureuse querelle des Sacramentaires, les deux partis étaient moins séparés qu'on ne le pensait; que la consubstantiation luthérienne n'était nullement la transsubstantiation; que le réformateur saxon n'entendait par là qu'une union sacramentelle et mystérieuse. Cet écrit exaspéra Luther. Cependant la conférence proposée par Bucer eut lieu à Marbourg en 1529.

IX. *Enarrationum in Evangelium Matthæi quibus verbotim simul et quæ Marcus atque Lucas cum hoc habent communia explicantur. Lib. secundus. Item Loci communes Theologiæ aliquot excussi*, Argent., 1527, in-8°. — La même année parut dans la même ville et sous le même format: *Enarrationum in Evangelia Matthæi, Marci et Lucæ, lib. II. Loci communes syncerioris theologiæ suprà centum, ad simplicem Scripturarum fidem, citrà ullius insectationem aut criminationem excussi.* — Ces deux éditions d'un même ouvrage, à ce qu'il semble, sont aussi rares l'une que l'autre; nous n'avons pu nous les procurer ni par conséquent nous assurer du rapport qu'il y a entre elles. On ne saurait guère douter que le commentaire cité dans les annales typographiques de Panzer sous le titre de *Coronis, quâ ordine, quibus enarrationibus Matthæi loca singula Marci et Lucæ, quæ cum Matthæo vel eadem vel similia habent, explicata sunt, indicantur, tum quæ habent propria enarrantur. Cum præfatione M. Buceri*, on ne saurait guère douter, disons-nous, que ce ne soit le même ouvrage, qui aurait eu ainsi plusieurs éditions en fort peu de temps. Il fut aussi trad. en franç., dès 1544, sous le titre d'*Exposition sur l'Evangile Saint-Matthieu, recueillie et prise des commentaires de maître M. Bucer augment. de plusieurs sentences, exhortations, et déclarations d'aucuns passages difficiles, colligés tant des auteurs anciens que modernes.*

X. *Enarrationes in Evangelium Joannis*, Argent., 1528, in-8°.

XI. *Commentaria in librum Job*, Argent., 1528, in-fol. — Cité par Lelong et Du Pin.

XII. *Tzephaniah, quem Sophoniam vulgò vocant, prophetarum epitomographus, ad ebraïcam veritatem ver-

sus et commentario explanatus, Argent., 1528, in-8°.

XIII. *Psalmorum libri V ad ebraïcam veritatem versi et familiari explanatione elucidati*, Argent., 1529, in-4°; édit. très-rare, réimp. en 1532, in-fol. Barbier en cite une édit. faite à Bâle, 1547, in-fol, sous le titre un peu différent de *Psalmorum lib. V ad ebraïc. veritatem genuinâ versione traducti, cum explanatione Aretii Felini*. Une 4e édit. parut à Gen., 1554, in-fol. Dès l'année précédente, *Philbert Hamelin* avait publié une trad. franç. de cet ouvrage de Bucer, sous le titre de *Familière déclaration du livre des pseaumes*, sans nom de lieu, in-12. — L'auteur publia ce commentaire sous un nom emprunté, afin de lui ménager un accès plus facile auprès des Catholiques. Son attente ne fut pas trompée; on le lut et on le goûta beaucoup à Rome même, mais dès qu'on sut que c'était l'œuvre de Bucer, on se hâta de l'inscrire dans l'index. La trad. est faite avec goût et les explications sont pleines de sens. Lelong, qui en cite une édit. de 1526 in-fol., se trompe; il a confondu l'ouvrage original de Bucer avec une trad. allemande du Commentaire de Bugenhagen sur les psaumes, publiée à Bâle, sous ce titre : *Psalter wol verteuscht auss der heyligen Sprach*.

XIV. *Enarrationes perpetuæ in sacra IV Evangelia*, Argent., 1530, in-fol.; 2e édit. Basil., 1536, in-fol.; 3e édit., 1553, in-fol. — Ce n'est à proprement parler qu'une nouv. édit. complétement refondue des Nos IX et X. Les deux édit. de Bâle étant un peu différentes de celle de Strasbourg, Génébrard et Grotius en ont conclu que les Calvinistes les avaient falsifiées; mais, comme le fait observer Richard Simon, les différences qu'on y remarque semblent être plutôt du fait de l'auteur qui a retouché lui-même son ouvrage. Ce commentaire sur les Evangiles est d'ailleurs une des productions de ce genre les plus remarquables. On peut reprocher sans doute à Bucer de se laisser trop souvent entraîner à discuter des matières de controverse étrangères à son sujet; mais ce défaut, qui lui est commun avec la plupart des commentateurs de son siècle, est racheté par de belles qualités. Il ne se contente pas d'exposer simplement le sens d'un passage; il cherche souvent à prouver que le sens qu'il y trouve est le véritable, en entrant dans des explications grammaticales et historiques pleines de sagacité et d'érudition. Il fait aussi un usage plus fréquent que ses contemporains des passages parallèles, préférant, autant que possible, expliquer l'Ecriture par l'Ecriture même. Il compare avec le plus grand soin les récits des Evangélistes et essaye de les concilier. Il n'hésite pas d'ailleurs à avouer que les apôtres ont quelquefois appliqué à J.-Ch. des prophéties de l'A. T. qui ne se rapportent point à lui, et qu'ils ont dû pour cela détourner de leur sens littéral et historique.

XV. *Epistola in Evangelistarum enarrationes nuncupatoria ad præclaram academiam Marpurgensem in quâ quid hæresis, quid hæretici et quatenus cum dissentientibus societas Christi servanda sit, disseritur*. —Imp. avec le précédent, édit. de 1530.

XVI. *Non esse ferendas in templis christianorum imagines*, Argent., 1530. — Défense du décret du sénat qui abolit les images.

XVII. *Epistola apologetica ad sincerioris christianismi sectatores per Frisiam orientalem et alias inferioris Germaniæ regiones, qui et defenduntur ab Erasmi criminibus*, 1530.

XVIII. *Commentarius in Ecclesiasten*, Argent., 1532. — Cité par Lelong et Du Pin.

XIX. *Etliche Gesprech auss gœttlichen und gescribnen Rechten vom Nürnbergischen Fridestand* [1532], in-4°. — Publié sous le pseudonyme de *Chunrad Trewe von Fridesleven*.

XX. *Epistola quid de baptismate infantium juxtà Scripturas Dei sentiendum*, Argent., 1533, in-8°.

XXI. *Defensio adv. axioma catholicum, id est, criminationem Rober-*

ti, episcopi Abricensis, circà S. S. Eucharistiam, Argent., 1534, in-8°.

XXII. *Axiomata apologetica de sacro eucharistiæ mysterio, et circà hoc ecclesiarum concordiâ*, August., 1535. — Ecrit contre Amsdorf.

XXIII. *Metaphrases et enarrationes perpetuæ Epistolarum D. Pauli. Dissidentium in speciem locorum Scripturæ, et primarum hodiè in religionis doctrinâ controversiarum conciliationes et decisiones*, Argent., 1536. — Ce vol. ne contient que le commentaire sur l'Epître aux Romains, où l'auteur s'attache à défendre le sentiment de St-Augustin sur la prédestination. Lelong en cite une édit. de Bâle, 1562, in-fol., sous le titre de *Metaphrasis et enarratio in Epistolam ad Romanos*.

XXIV. *Drey Predigten der Kirchen zu Benfeldt*, 1538, in-4°; nouv. édit., Strasb., 1649, in-12, avec une préface du professeur *Dorsch*.—Envoyé à Benfeld pour tâcher de réparer le mal causé par la négligence de *Bruckner*, Bucer y prêcha ces trois sermons qui n'empêchèrent pas les habitants de retourner, l'année même, au catholicisme.

XXV. *Von der waren Seelsorge unnd dem rechten Hirten Dienst, wie derselbige nin der Kirchen Christi bestellet unnd verrichtet werden solle*, Strasb., 1538, in-4°.

XXVI. *Per quos steterit quominus Haganoæ proximis comitiis de componendo religionis dissidio initum colloquium sit. De optimâ ratione habendorum conciliorum. A quibus jure exigatur restitutio bonorum ecclesiasticorum*, 1540, in-8°. Le dernier de ces traités a été aussi publié en allem. sous le titre: *Von Kirchen-Gütern*, Freib., 1540, in-4°.

XXVII. *An statui et dignitati ecclesiasticorum magis conducat admittere synodum nationalem piam et liberam, quàm decernere bello, epistolæ duæ*, 1540.

XXVIII. *Alle Handlungen und Schriften zu Vergleichung der Religion auf dem Reichstag zu Augspurg verhandelt und einbracht*, Strasb., 1541, in-4°; trad. en latin, sous le titre: *Acta colloquii Ratisbonæ habiti*, Argent., 1542, in-4°.

XXIX. *De verâ ecclesiarum in doctrinâ, cæremoniis et disciplinâ reconciliatione et compositione*, [Argent., 1542] in-4°.

XXX. *Buceri et Latomi scripta duo adversaria*, Argent., 1544 in-4°; 2° édit., selon Du Pin, Neub., 1546. — La dispute roule sur la communion sous les deux espèces, le célibat des prêtres, l'autorité de l'Eglise et des évêques, et sur les accusations d'arrogance, de schisme et de sacrilége adressées aux Protestants.

XXXI. *De concilio et legitimè judicandis controversiis religionis; item criminum Cochlæi et Gropperi in eum perscriptorum confutatio*, 1545.

XXXII. *De verâ et falsâ cœnæ administratione lib. II*, Neuburgi, 1546, in-4°. — Cet écrit, dirigé contre Latomus, est précédé d'une Préface où Bucer expose les raisons qui empêchent les hommes pieux de se rendre au concile de Trente.

XXXIII. *Disputata Ratisbonæ in altero colloquio, anno Domini 1546, et collocutorum Augustanæ confessionis responsa. Tractata et decreta de conciliandâ religione in comitiis Ratisbonensi, an. 1541, Spirensi, 1544, Wormaciensi, 1545*, et *Augustano*, 1548, sans nom de lieu, 1548, in-4°.

XXXIV. *Gratulatio ad ecclesiam anglicanam de religionis Christi restitutione et Responsio ad duas Stephani episc. Vintoniensis angli conviciatrices epistolas, de cœlibatu sacerdotum et cœnobitarum*, [Argent.] 1548, in-4°; trad. en anglais par Th. Holy, Lond. in-8°, sans date.

XXXV. *Commentaria in librum Judicum*, [Gen.] Rob. Estienne, 1553, in-fol. — Cité par Lelong.

XXXVI. *De regno Christi Jesu lib. II*, Basil., 1557, in-fol.—Cet ou-

vrage que Bucer composa en Angleterre, d'après Larrey, et que le roi Edouard, à qui il est dédié, estimait beaucoup, fut publié, après la mort de l'auteur et au profit de ses héritiers, par le libraire de Bâle Oporin. Il en a paru une trad. française anonyme à Genève en 1558, in-8°, et une allemande par le pasteur *Achatius*, (Voy. I. p. 15). Au jugement de Du Pin, ce traité est composé avec beaucoup d'art et de méthode, et contient quantité de bonnes choses sur le royaume de J. Ch., mais il est violent contre l'Eglise romaine. L'auteur y montre combien il restait encore à réformer dans le culte, la discipline et toute la constitution de l'Eglise. Il n'admet que les deux sacrements du baptême et de la cène. Il recommande la communion fréquente et condamne ceux qui s'approchent de la sainte table sans préparation. Il approuve la confession comme utile, mais il ne pense pas qu'on doive l'exiger. Selon lui, l'excommunication est une pratique très-sage, et il demande que l'on exclue de la Cène les gens de mauvaise vie. Il veut aussi que l'observation du sabbat soit rendue plus stricte, mais il ne veut pas qu'on fasse une loi du jeûne. Dans le second livre, Bucer donne au roi d'Angleterre des conseils très-sages. Il lui recommande d'abolir les cumuls, d'appliquer au soulagement des pauvres les revenus exorbitants des bénéfices, de veiller à l'instruction du peuple par la réforme des écoles et l'emploi de prédicateurs éclairés, d'exercer une surveillance active et sévère sur le clergé en forçant les évêques à la résidence, en rétablissant les chorévêques et en assemblant des synodes provinciaux. En général, ses principes sont judicieux.

XXXVII. *Nova vetera quatuor eucharistica scripta, J. Sturm renovatus dolor de hoc dissidio eucharistico*, Argent, 1561, in-8°.

XXXVIII. *Decem propositiones de cœnâ Domini in scholis Argentorati defensæ an.* 1537, Argent., 1561, in-8°.

XXXIX. *Scripta eruditorum aliquot virorum (scilicet Buceri, Melanchthonis, Brentii et Boquini) de controversiâ cœnæ Domini*, 1561, in-8°. — Le traité de Bucer comprend les pp. 1-51 sans la préface par *Jean Sturm*.

XL. *Doctrina*, 1562. — Cette vague indication nous est fournie par un catal. msc. de la bibl. de Strasbourg qui se trouve à la Bibl. de l'Institut. Nous sommes porté à croire que c'est le même ouvrage que le msc. mentionné dans Simler sous le titre : *Comprehensio brevis doctrinæ christianæ*, et imprimé dans les *Scripta anglicana* sous celui-ci : *Epitome, hoc est brevis comprehensio doctrinæ ac religionis christianæ quæ Argentorati annos jam ad XXVIII publicè sonuit*.

XLI. *Novissima confessio M. Buceri de cœnâ Domini; præmissa est formula concordiæ quam constituerunt Witebergæ an.* 1536 *doctores ecclesiarum in ducatu Saxoniæ et doctores civitatum Imperii in Germaniâ superiori*, Lips., 1562, in-8°.

XLII. *Libellus aureus de vi et usu sacri ministerii*, Basil., 1562, in-8°.

XLIII. *Prælectiones in epistolam ad Ephesios*, Basil., 1562, in-fol. — Ce sont les leçons données par Bucer à Cambridge en 1550 et 1551, recueillies et publiées par *Tremellius*. Simler et Panzer indiquent *Epistola D. Pauli ad Ephesios versa paulò liberiùs, bonâ tamen fide, cum commentario*, Argent., 1527, in-8°. Il est impossible de confondre les deux ouvrages, malgré l'identité du sujet.

XLIV. *Scripta anglicana ferè omnia*, Basil., 1577, in-fol. — Conrad Hubert, diacre de Saint-Thomas, avait eu l'intention de publier en dix vol. in-fol. les œuvres complètes de son ami Bucer. Dès 1560, il avait pris à ce sujet des arrangements avec Oporin. Le parti calviniste pressait beaucoup cette publication, parce qu'il espérait faire tourner à son profit la considération dont jouissait le réformateur strasbourgeois. Le parti luthérien, au contraire,

employa jusqu'à la calomnie pour faire échouer l'entreprise. Non-seulement il accusa le vénérable Hubert de falsification, mais il essaya même de soustraire les mss. qu'il avait en sa possession. Malgré ces menées indignes, un volume parut, et le second était prêt à être livré à l'impression, nonobstant les persécutions suscitées à l'éditeur par le zèle orthodoxe de *Marbach* et de *Pappus*, lorsque Hubert mourut le 13 avril 1577, à l'âge de 70 ans. Son fils Samuel voulut poursuivre l'œuvre de son père, mais à l'instigation du chancelier de l'université de Tubingue Andreæ, l'imprimeur Perna retarda l'impression sous toute sorte de prétextes, et finalement l'entreprise fut abandonnée. Le vol publié contient, outre une réimp. des N°s XXII, XXV, XXXIV, XXXVI, XL, XLII, les écrits suivants: *Oratio Cantabrigiæ habita cùm ei gradus doctoratûs esset delatus;* — *De reformatione collegii canonici;* —*Lex municipalis senatûs Argentinensis de conferendis sacerdotiis;*— *Ratio examinationis canonicæ;* —*De ordinatione legitimâ ministrorum ecclesiæ revocandâ;* — *Formula sive institutio brevis quomodo ægroti à ministris ecclesiæ visitandi sint;*— *Ordinatio ecclesiæ seu ministerii ecclesiastici in regno Angliæ;* — *Censura M. Buceri super libro sacrorum seu ordinationes ecclesiæ atque ministerii ecclesiastici in regno Angliæ;* — *Explicatio in illud apostoli Ephes. IV:* Tolerantes, etc.; — *Exomologesis, sive confessio de S. Eucharistiâ in Angliâ aphoristicos scripta anno* 1550; —*Propositiones IX de sacrâ eucharistiâ;*—*Apologia de S. cœnâ Domini ad Ed. Foxum episcopum;* — *De re vestiariâ in sacris.* Outre ces traités, peu étendus pour la plupart, on y trouve quelques lettres de Bucer et quelques extraits de ses ouvrages propres à manifester son opinion sur divers points de controverse, principalement sur la cène; des *Disputationes* sur les bonnes œuvres, soutenues à Cambridge en 1550, et un traité De l'usure. A la fin du volume sont imprimées un grand nombre de lettres et d'épicèdes, son épitaphe composée par *Bèze* et l'histoire du procès fait à son cadavre, pièces déjà publiées sous le titre: *Historia vera de vitâ, obitu, sepulturâ, accusatione hæreseos, condemnatione, exhumatione, combustione honorificâque tandem restitutione beatorum atque doctiss. theologorum D. Martini Buceri et Pauli Fagii*, sans nom de lieu, 1562, in-8°.

XLV. *Centuria epistolarum theologicarum ad J. Schwebelium à P. Melanchthone, Bucero, Capitone, Hedione*, etc., Bipont., 1597, in-8°.

XLVI. *Constans defensio de christianâ reformatione quam Hermannus archiepisc. Coloniensis publicavit*, Gen., 1613, in-4°; Basil., 1618, in-4°.

XLVII. *Judgement touching the origin of bishops and metropolitans*, Oxf., 1641, in-4°.

Simler cite, en outre, une *trad. latine de la grande postille de Luther et des commentaires sur les psaumes par Pomeranus*, ainsi qu'une préface à l'*Histoire de la mort de J. Diaz*, sans indiquer ni le lieu ni la date de l'impression.

Les ouvrages imprimés de Bucer ne forment qu'une faible partie de ses écrits. Simler donne, dans sa Bibliothèque, une liste de ceux qui sont restés manuscrits; elle n'occupe pas moins de trois colonnes in-fol. Que sont-ils devenus? Nous n'avons rien négligé pour en retrouver les traces; mais nos recherches n'ont pas produit tous les résultats que nous en attendions. Un catal. msc. de la bibl. de Strasbourg que nous avons consulté à l'Institut, n'en cite aucun; cependant il paraît qu'on y conserve trois volumes in-fol. de lettres de Bucer recueillies et classées par Hubert. Les trois historiens qui nous ont fourni de si précieux renseignements pour la biographie de Bucer, entrent dans peu de détails sur ses ouvrages imprimés et se taisent sur les manus-

crits. L'un d'eux cite seulement *Verantwortung an E. E. Rath seiner Person halb;* c'est le compte rendu par lui au sénat de Strasbourg de sa doctrine et de sa vie dont nous avons parlé. Selon le catal. de Hænel, la Bibl. de Bâle n'en possède qu'un : *Consilium de divortio.* A Berne, on conserve, sous le N° 57, un vol. in-fol. qui contient *Tractatus de regni Christi restitutione in Angliâ ad Eduardum regem, additum ejusdem Buceri testamentum Argentinæ editum antequam in Angliam proficisceretur.* Le Catal. mss. Angliæ et Hiberniæ n'en signale que trois : *De ceremoniis ecclesiæ anglicanæ,* 1551 ; — *De privato ministerio quod clericale vulgò appellatur, deque vi ministerii publici et administrationis verbi et baptismatis, cum quibusdam quæ de efficaciâ cœnæ dominicæ tractant ;* — *Consilium theologicum in cujusdam viri gratiam privatim conscriptum, quo ostenderet sacrarum literarum auctoritate an et quatenus christiani in ecclesiis pontificiæ potestatis subjectis degentes, illarum ritibus et peractionibus communicare possint.* Enfin, à Paris, outre quelques lettres disséminées dans deux ou trois volumes de l'Ancien fonds, nous avons trouvé *Sententiæ Melanchthonis, Buceri, Hedionis, de pace ecclesiæ* (Collect. Dupuy, N° 424) et *Consilium super reformatione anglicanæ ecclesiæ* (Ibid. N° 614). La première de ces pièces datée de 1534, a été publiée en 1607 in-8° sans nom de lieu.

Si nous avions plus de confiance dans les vagues données bibliographiques d'Ellies Du Pin, nous ajouterions à cette liste déjà considérable des ouvrages de Bucer un traité publié à Strasbourg sous le titre : Découverte des abus et moyens de les corriger; un traité De la justification (1562), et un autre De la cause du péché et du libre arbitre, et de l'exécration des impies. Aucun catalogue ni aucun des nombreux écrivains que nous avons consultés n'attribuant ces ouvrages à Bucer, nous soupçonnons le savant sorbonniste d'avoir commis une erreur, dont nous ne voulons point prendre sur nous la responsabilité. *Suum cuique.*

BUCHLEIN (Paul), un des plus savants hébraïsants du XVI° siècle, était fils de *Pierre Buchlein*, maître d'école à Rheinzabern et de *Marguerite Hirn.* Né en 1504, il fut envoyé, en 1515, à Heidelberg, où il fit ses humanités sous des professeurs distingués. Porté par un goût naturel vers l'étude des langues orientales, il se rendit, à l'âge de 18 ans, à Strasbourg dans l'intention de suivre les leçons de *Capiton* qui venait de publier ses *Institutions de la langue hébraïque.* Pendant un séjour de cinq années qu'il fit dans cette ville, au milieu de privations de toute espèce, non-seulement il acquit des connaissances assez étendues en hébreu, mais il mérita l'affection des réformateurs strasbourgeois, surtout de *Bucer*, qui dans plus d'une occasion se montra pour lui un protecteur et un ami. En 1527, la pauvreté le força d'abandonner des études remplies pour lui de charmes, et d'accepter la place de maître d'école à Isny, petite ville de Souabe, où il se maria et où il passa dix années, donnant tout le temps que lui laissait l'accomplissement de ses devoirs à l'étude de la langue sacrée et des sciences théologiques. Ce fut ainsi que, par un travail sans relâche, il se mit en état de remplir les fonctions de ministre, qui lui furent offertes en 1537.

Buchlein, que nous appellerons à l'avenir Fagius, nom qu'il prit vraisemblablement vers cette époque, en se conformant à un usage généralement reçu parmi les savants de ce siècle, profita de l'amélioration de son sort pour se procurer quelques livres et pour joindre à l'étude de l'hébreu celle du chaldéen, langue dans laquelle il fit de rapides progrès. Il nourrissait dès lors la noble ambition de faire jouir ses contemporains du fruit de ses veilles ; mais la médiocrité de ses ressources aurait opposé un obstacle insurmon-

table à ses vœux, s'il n'avait trouvé un généreux protecteur dans le consoiller Pierro Buffler, riche marchand d'Isny. Ce digne homme lui fit don de 3,000 florins, qni furent employés à monter une imprimerie hébraïque d'où sortirent, dans l'espace de deux ans, des éditions fort romarquables de quelques rabbins, ainsi que différents ouvragos de Fagius lui-même ot de son babile collaborateur Elie Lévita.

Une peste, qui ravagea son troupeau en 1541, fournit à Fagius la triste occasion de déployer tout le zèle de la charité; mais elle ne ralentit nullement ses travaux, qui commençaient déjà à fonder sa réputation. Le landgrave de Hesse voulut l'attirer à l'université de Marbourg; en même temps, la ville do Constance le demanda pour successeur de l'éloquent prédicateur Jean Zwick, et Strasbourg lui offrit la chaire que *Capiton* venait de laisser vacante. Afin de concilier ces prétentions, il fut décidé que Fagius irait dossorvir pendant deux ans l'église de Constance, et qu'après ce temps, il appartiendrait à celle de Strasbonrg, à laquelle il avait donné la préférence, parce qu'il espérait jouir dans cette dernière ville de plus de loisir ot de facilités pour ses études. Il retourna donc à Strasbourg, en 1544, malgré toutes les instances qu'on lui fit pour le retenir à Constance, ot il ne tarda pas à y gagner l'estime générale par sa piété et la fermeté de son caractère.

L'électour palatin Frédéric II s'étant décidé enfin à établir la Réforme dans ses états, il invita Fagius, en 1546, à venir le seconder, et l'employa à réorganiser l'université de Heidelberg. Après une assez courte absence, Fagius retourna à Strasbourg, où il continua à rendre de grands services, tant commo ministre quo comme professour, jusqu'à la publication du fameux Intérim. Ayant refusé de l'accepter, il fut déposé, ainsi que *Bucer* (Voy.), avec qui il partit pour l'Angleterre. L'archevêqno Cranmer lui fit douner la chaire d'hébren à l'nniversité de Cambridge; mais à peino rendu à son poste, il fut attaqué d'une fièvre violente à laquelle il succomba le 12 ou le 13 nov. 1549, non sans soupçon de poison. Ses dépouilles mortelles furent déposées dans l'égliso de Saint-Michel, d'où le fanatismo les tira, sous le règno de Marie, pour les jeter dans le bûcher qui dévora les ossements de Bucer.

Huet, juge compétent on cotte matière, appollo Fagius un interprète diligent, qui sacrifia l'élégance à l'oxactitude, et se montra aussi sobre que le comporte la sécheresso de la langue hébraïque. Selon Burnet, il posséda parfaitement les langues orientales ot fut renommé à juste titro comme un bon interprète de la Bible. Richard Simon lui reproche de s'être un peu trop attaché à l'interprétation des rabbins, et de leur avoir emprunté quelquefois des étymologies ridicules; cependant, ajoute-t-il, il on fait un choix assez judicieux pour expliquer le sens littéral, et on ne peut méconnaître l'immense service qu'il a rendu à l'exégèse en poussant à l'étude de l'hébren et à son emploi pour l'interprétation dos Livres Saints.

Il nous reste à donner la liste exacte de sos publications.

I. מתור גמן id est, *Lexicon caldaïcum, authòre Elijâ Levitâ, quod nullum hactenus à quoquam absolutiùs editum est, cum præfatione triplici, unâ hebraïcâ ipsius authoris à P. Fagio latinè redditâ; reliquis duabus latinis ab eodem præfixis*, Isnæ, 1541, in-fol.

II. *Commentarius hebraïcus R. David Kimchi in X primos psalmos Davidicos, cum versione latinâ è regione, per P. Fagium*, Isnæ, 1541, in-fol.

III. ספר תשבי id est, *Liber Thesbitis à doctissimo hebræo Elijâ Levitâ germano grammaticè elaboratus, per P. Fagium latinitate donatus*, Isnæ, 1544, in-4°; 2° édit., Basil., 1557, in-4°. — Rocueil de 712 mots qui ne se trouvont pas dans les dictionnaires, mais qui ont été employés par les rabbins, avec leur étymologie et leur véritable usage.

IV. *Sententiæ verè elegantes, piæ miræque cùm ad linguam discendam tùm animum pietate excolendum utiles, veterum sapientium hebræorum, in latinum versæ scholiisque illustratæ per P. Fagium*, Isnæ, 1541, in-4°.

V. ספר תהלים hoc est, *Psalterium cum commentario R. David Kimchi, hebraïcè excusum Isnæ, anno minoris supputationis CCCII à creatione mundi* [Isnæ, 1542, in-fol.].

VI. *Exegesis, sive expositio dictionum hebraïcarum literalis et simplex in IV cap. Geneseos, per P. Fagium*, Isnæ, 1542, in-4°; réimp. dans les Critici sacri (Amstel. 1698, in-fol.)

VII. *Sententiæ morales ordine alphabetico Ben Syræ, cum succincto commentariolo, hebraicè et latinè*, Isnæ, 1542, in-4°. — Recueil de sentences suivies chacune d'un commentaire. Il y a deux alphabets, l'un chaldéen, l'autre hébreu. Après ce dernier, on trouve 22 questions adressées par Nabuchodonosor à Ben Syræ avec les réponses de celui-ci.

VIII. *Tobias hebraïcè ut is adhuc hodiè apud Judæos invenitur. Omnia ex hebræo in latinum translata per P. Fagium*, Isnæ, 1542, in-4°.

IX. ספר אמונה, id est, *Liber fidei, hebraïcè impressus Isnæ an. CCCII minoris supputationis à creatione mundi* [Isnæ, 1542, in-4°]. La même année, Fagius en donna une trad. latine et un extrait. — Composé par un anonyme juif, cet ouvrage est divisé en neuf chap. intitulés 1° De la Trinité; 2° De la loi et de l'alliance de la loi chrétienne; 3° Solution de quelques doutes snr la foi; 4° Du temps où le Christ devait venir; 5° De la passion, de la mort et de la résurrection du Christ; 6° Quelques passages des rabbins qui prouvent que le Christ est venu; 7° Réponses à quinze objections des Juifs contre la venue du Christ; 8° De la résnrrection des morts; 9° Des causes pour lesquelles les Juifs n'embrassent point la foi chrétienne. Cette dernière partie paraît avoir été déjà publiée antérieurement à la suite du N° VI. Le but du Livre de la foi est de prouver que la religion chrétienne est basée sur les fondements de la loi, des prophètes et des hagiographes.

X. *Grammatica Heliæ Levitæ hebraïcè excusa*, Isnæ, 1542, in-4°.

Il y a apparence que c'est dans les mêmes années 1541 et 1542 et dans la même ville d'Isny qu'ont paru les ouvrages suivants :

XI. *Precationes hebraïcæ quibus in solemnioribus festis Judæi cum mense accumbunt, adhuc hodiè utuntur, et quo modo, ordine et ritu eas dicunt*, in-4°.

XII. ספר מדות, id est, *Liber virtutum germanicè compositus, hebraïcis tamen characteribus exaratus*, in-4°.

XIII. *Tredecim fundamenta fidei Judæorum quæ composuit R. Mosche filius Maiemon, hebraïcè excusa*, in-4°.

XIV. *Nomenclatura hebraïca, authore Heliâ Levitâ, germano grammatico*, in-8°.

Selon Imbonati, Fagius quitta Isny avant d'avoir terminé l'impression de :

XV. *Translationum præcipuarum V. T. inter se variantium collatio*, qui a été réimp. dans les Critici sacri.

Pendant son séjour à Constance et à Strasbourg, il fit paraître :

XVI. *Compendiaria Isagoge in linguâ hebræâ, authore P. Fagio*, Const., 1543, in-4°.

XVII. *Prima IV capita Geneseos hebraïcè cum versione germanicâ è regione, hebraïcis tamen characteribus exarata, unà cum succinctis scholiis et ratione legendi hebræo-germanicâ*, Const., 1543, in 4°; Argent., 1546.

XVIII. תרגום, hoc est, *Paraphrasis Onkeli chaldaïca in sacrâ Bibliâ, ex chaldæo in latinum fidelissimè versa : additis in singula ferè capita succinctis annotationi*

bus, authore P. Fagio. Pentateuchus sive V libri Moysis, Argent., 1546, in-fol. — Les Annotations ont été insérées dans les Critici sacri.

BUDE, nom d'une famille illustre établie à Paris depuis le règne de Charles V, et divisée en plusieurs branches qui toutes ont fourni des personnages recommandables par leur profond savoir, leur habileté diplomatique ou leurs talents militaires. Nous n'avons à nous occuper ici que de la branche de Vérace, fondée par le célèbre Guillaume Budé, un des hommes les plus savants de son temps.

La France protestante est-elle suffisamment autorisée à revendiquer cet éminent jurisconsulte? Quelques-uns le pensent et pour soutenir leur opinion, ils s'appuient sur ce passage du testament de Guillaume Budé : «Je veux estre porté en terre de nuit et saus semonce, à une torche ou à deux seulement, et ne veux estre proclamé à l'église ne à la ville, ne alors que je serai inhumé, ne le lendemain. Car je n'approuverai jamais la coustume des cérémonies lugubres et pompes funèbres.» Il est certain que les réformateurs recommandaient la plus grande simplicité dans les funérailles, et qu'à cette époque, l'absence de toute pompe funèbre était regardée comme un indice d'hérésie ; mais un indice n'équivaut pas à une preuve, quand rien surtout ne sert à le confirmer. Or, rien dans les ouvrages de Budé ne permet de supposer chez lui un penchant sérieux pour la Réforme; au contraire, moins de cinq ans avant sa mort, il avait loué François Ier de la fameuse procession ordonnée au sujet de l'affaire des Placards. Mais s'il ne professa pas le protestantisme, la plupart de ses enfants et leur mère en adoptèrent les doctrines.

Guillaume Budé avait épousé , en 1503, *Roberte Le Lieur* que Mélanchthon qualifie « de très-honnête matrone » dans une lettre où il nous apprend qu'elle se retira à Genève, peu de temps après la mort de son mari, en 1549, pour échapper aux persécutions exercées en France contre les Evangéliques, et que son exemple fut d'un grand poids, parce qu'on crut que les recommandations de son mari n'avaient pas été étrangères à sa résolution.

De ce mariage naquirent onze enfants, sept garçons et quatre filles. L'aîné, Dreux, seigneur de Marly-la-Ville, resta en France et n'abandonna point la religion catholique. Le septième, Etienne, mourut jeune. L'une des filles, nommée Isabeau, était, en 1562, religieuse à Saint-Martin d'Yèvre. Une autre, Anne, mourut sans alliance. Catherine épousa *Jean Anjorrant*, sieur de Claye. Marguerite fut femme de *Guillaume de Trie*, sieur de Varennes, mort en 1567.

Le quatrième fils de Guillaume de Budé, Antoine, seigneur de Trocy et de la Motte-Saint-Loup, ne quitta pas la France, mais il embrassa la religion réformée. Il épousa, en 1556, *Marie Le Blanc*, fille d'Etienne Le Blanc, seigneur de Beaulieu, contrôleur-général de l'épargne, et de Marguerite Anjorrant de Clayo. Il mourut en 1590 ; sa femme lui survécut un an. Elle l'avait rendu père de deux fils : Etienne, qui suit, et Matthieu, mort au service, et de cinq filles : Anne, mariée, en 1582, avec *Charles de Barthélemy*, sieur de Bienville et de Chambly, morte en 1588; Marie, femme de *Philippe de Vez* en Vermandois ; Antoinette, Madelaine et Elisabeth qui moururent dans le célibat.

Etienne de Budé, seigneur de Trocy et de la Motte-Saint-Loup, mourut au siège de Paris, servant dans l'armée royale. De son mariage avec *Agnès Courtin*, fille de *Jean Courtin*, receveur-général des finances et trésorier du duc de Nemours, qu'il avait épousée en 1583 et qui, après sa mort, se remaria avec *Gedéon de Maupuis*, naquit un fils, nommé également Etienne. Ce dernier prit pour femme, en 1627, *Simonne Brisson*, fille de *François Brisson*, seigneur de La Grange, secrétaire du roi, et de *Simonne Chape-*

lain. Leurs enfants furent : Salomon, mort sans alliance ; Etienne, marié, en 1663, avec *Jeanne de Berchault*, fille de *Pierre Berchault*, seigneur de Juiveau et d'Artaize ; Daniel, dont le sort est inconnu ; Marie, femme de *Charles de Branné*, sieur de Bourdillon ; Jeanne, dont on ignore la destinée.

Les quatre autres fils de Guillaume Budé se retirèrent avec leur mère à Genève. Matthieu, le troisième par la date de sa naissance, est loué par *Henri Estienne* comme un savant hébraïsant. *Græcæ quidem linguæ studiosus*, lit-on dans la Préface des Geographica de Dicéarque, *sed in hebraïcæ præsertim cognitione eam præstantiam quam pater in græcæ consecutus*. Il mourut célibataire. Le cinquième de ses frères, François, sieur de Villenenve, valet de chambre du roi en 1540, reçu bourgeois de Genève en 1555, membre du conseil des Deux-cents en 1561, ne laissa de sa femme *Marguerite Morel*, fille de *Joachim de Morel*, viguier de Sales en Angoumois, et de *Marguerite Debrie*, que deux filles : Jeanne, mariée à *Jean Huiart*, réfugié de Troyes en Champagne, et Judith, épouse de *Louis de Saint-Remy*, avocat de Grenoble. Le sixième, Louis, sieur de La Motte, remplit à Genève la chaire de professeur des langues orientales. On a de lui : *Les Pseaumes de David en françois, trad. selon la vérité hébraïque avec annotations* (Gen., 1551, in-8°), et *Pseaumes de David, Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, le Livre de Sapience et l'Ecclésiastique, trad. de l'ébreu en latin et en françois*, (Lyon, 1558, in-16.) Il mourut en 1552, sans laisser d'enfants de sa femme *Barbe Le Bouch*, fille de *Jean Le Bouch*, sieur de La Bourdonnière en Berry, et de *Jeanne de Prégremau*, qui se remaria avec *Guy de Sérignac*, sienr du Tillac.

Le second des sept frères, Jean, seigneur de Vérace, né en 1515, est le plus connu. Disciple de *Duaren*, il cultiva les lettres avec succès, et par son habileté diplomatique il rendit, en diverses circonstances, des services à la république de Genève qui lui accorda, en 1555, des lettres de bourgeoisie. Ce fut lui qui, en 1553, fut envoyé aux églises de la Suisse pour les consulter sur la question de l'excommunication qui divisait le Conseil et le Consistoire, l'un et l'autre voulant s'en réserver le droit. En 1558, il fut député avec *Farel* et *Bèze* auprès des princes protestants d'Allemagne. En 1559, il fut nommé membre du Grand Conseil. En 1565, il fut chargé de nouveau d'une mission auprès de l'électeur palatin, et en 1567, envoyé auprès de *Coligny* et des Cantons évangéliques. Il mourut le 9 juillet 1587, à l'âge de 72 ans. Jean de Budé n'a laissé aucun ouvrage original ; mais il a recueilli et publié avec *Charles de Jonvilliers* et d'autres une partie des Commentaires de *Calvin* sur l'A. T.

Jean de Budé avait épousé, en 1549, *Marie de Jouan*, fille de *Rogerin de Jouan*, sieur de Jouvilliers en Beauce, et de *Madelaine Imbault*. De ce mariage sont issus : 1° Jean ou Guillaume (1), qui suit ; — 2° Jacques ou Jacob, mort sans enfant à Genève en 1584 ; — 3° Elisabeth, femme de *Jean de Saussure*, sieur de Dommartin en Lorraine ; — 4° Marie, épouse de *Jean Faure*, sieur Du Lac, en Auvergne ; — 5° Jeanne, morte sans avoir été mariée.

Jean de Budé, seigneur de Vérace, gentilhomme ordinaire du roi Henri IV, né en 1558, servit en Dauphiné dans la compagnie de *Briquemault* et se signala, en 1591, à la bataille de Pontcharra où il commanda les coureurs. Créé conseiller d'état de la république de Genève en 1599, il fut député, l'année suivante, auprès de Henri IV alors à Lyon, et peu de temps après, auprès

(1) Les généalogistes attribuant à Jean les actions que Videl attribue à Guillaume, on doit en conclure que ce n'est qu'un seul et même personnage ; cependant nous devons faire observer que, selon une note marginale d'un msc. de *Calignon* (Ancien fonds 9264. 3), Vérace, lieutenant de Briquemault, serait le petit-fils et non le fils de Jean Budé.

de *Lesdiguières*. En 1603, il fut nommé syndic de la république, et il meurut au mois de mai 1610, à l'âge de 52 ans. Il avait épousé, en 1602, *Esther d'Alinge*, fille de Bernard d'Alinge, seigneur de Ceudrée, et de Françoise de Miennax. De ce mariage naquirent : 1° Bernard qui suit; — 2° Jean-Anteine, mort, en 1629, dans les guerres du Piément; — 3° François, mert seus les drapeaux dn rei de Suède en 1632; — 4° Françoise, mariée, en 1628, avec Isaac de Martines, dans le pays de Vand; — 5° Jacqueline qui épousa, en 1628, le conseiller d'état Diodati.

La vie de Bernard de Budé n'a jeté aucun éclat. On sait seulement que, né en 1603, il prit peur femme, en 1631, *Marie Turretin*, et qu'il décéda en 1667. Il avait eu dix enfants, dont cinq fils: 1° Isaac, seigneur de Véracе, né en 1642, mort sans enfant de *Aimée Du Monier*; — 2° Guillaume, qui centinua la postérité; — 3° Bernard, mort en bas-âge, ainsi que 4° Jean; — 5° Bernard, qui embrassa la carrière des armes, passa en Amérique en 1664, prit part à la descente effectnée à La Martinique, et à son retenr en Europe, au siége de Graves. Obligé, à la suite d'un duel, de fuir en Hollande, en 1679, il fut rappelé en 1683 et reçut le brevet de lieutenant-colenel. Après la révocation, il passa au service de Guillaume d'Orange qui le créa grand-maître de la maisen de Marie Stuart. Les Etats-Généraux lui assignèrent une pension de mille livres et lui donnèrent une compagnie; mais tous ces avantages ne purent le retenir. En 1688, il se retira à Genève où il mourut sans alliance. — La destinée des cinq filles de Bernard de Budé, qui se uommaient Camille, Madelaine, Marie-Claire, Esther et Elisabeth, est inconnne.

Guillaume Budé, né en 1643, seigneur de Ferney, de Beauregard et de Boisy, servit d'aberd dans les gardes dn roi de Suède Charles XI, puis au siége de Candie seus le maréchal de La Feuillade. En 1679, la noblesse du pays de Gex le députa au prince de Condé. Il épousa, en 1671, *Françoise Saladin*, qu'il avait enlevée et dont il ent Bernard, comte de Montréal, seigneur de Ferney, né en 1676, qui servit en France dans les gardes suisses, et mourut à Ferney, en 1755, sans laisser de postérité d'*Isabelle de Bons;* Jacob, né en 1687, tué en Flandres; Anne-Elisabeth, née en 1679, mariée à Marc Pictet. En secondes noces, Guillaume Budé épousa, en 1689, *Adrienne Favre* qui lui donna encore cinq enfants : Marguerite, née en 1690, femme dn cemte de Pertes; Isaac, qui suit; Vincent, mert en bas-âge; Jaceb, né en 1693, général-major au service de Hollande, décédé sans postérité en 1776; Guillaume, comte de Montfert, né le 21 mai 1698, qni servit en Sardaigne avec distinction dès 1715; fit partie du corps du maréchal de Maillebois en 1733; se distingua à la bataille de Parme, aux siéges de Modène, de Mirandole, à la prise d'Asti, au siége de Valence. Nommé général-majer en décembre 1746, il acquit de nouveaux titres de gleire au siége de Gênes et à la vaillante défense du cel de L'Assiette contre le comte de Belle-Isle. Nommé lieutenant-général en 1754 et général d'infanterie en 1771, il meurut le 27 janvier 1778, sans laisser de postérité.

Isaac Budé, seignenr de Vérace, né en 1691, fut un hemme d'un rare mérite. Comme ses ancêtres, il eccupa des empleis éminents à Genève. Il épousa *Marie Du Pan*, dent il eut 1° Jean-Leuis qui suit; — 2° Jaceb, né en 1737, général au service d'Angleterre, mert en 1818 sans postérité; — 3° Georges, né en 1745, mert en 1768 au service de Hesse-Cassel, colenel au régiment des gardes; — 4° Adrienne merte sans alliance.

Jean-Leuis de Bndé, seigneur de Boisy, né en 1729, servit dans les armées du roi de Sardaigne, et épousa *Jeanne-Rémie Sollier*. De ce mariage sont issus, outre deux filles, Marie-Françoise, née en 1759, femme d'*Abraham-Auguste Saladin*, et Isabelle,

née en 1761, deux fils nommés Isaac et Jacques-Louis.

Isaac, sieur de Boisy, né en 1756, servit sons le drapeau français et mourut en 1811, laissant de *Catherine Rolaz-du-Rosey*, Jules, né en 1795, qui a servi dans les gardes-du-corps dn roi de France; Eugène, né en 1800, qui prit du service dans les troupes dn grand-duc de Bade, et Cécile, née en 1792, qui épousa, en 1813, le comte Jean-Jacques de Sellon.

Jacques-Louis, comte de Budé, seigneur de Ferney, né en 1758, colonel dans les gardes hanovriennes, fut marié quatre fois. Sa première femme, une hollandaise du nom do *Bicker*, lui donna un fils, Henri-Maximilien, né en 1784, marié, en 1807, avec *Amélie de Lullin*, et deux filles, Agnès-Louise-Catherine, née en 1782, femme du marquis Edouard Brandoin de Ballaguier de Beaufort d'Hautpoul, colonel du génie, et Wilhelmine-Isabelle, née en 1783, épouse d'Othon de Pougny, baron do Monthonx. *Anne de Thélusson*, sa seconde femme, le rendit père, en 1791, d'un fils qui reçut le nom d'Auguste-Jules et qui épousa, en 1819, *Marie-Hortense-Laurence de Gramont*. Eu troisièmes noces, Jacques-Louis de Budé épousa *Claudine-Henriette de Perrault de Feuillasse*, dont il eut Louise-Zoë, née en 1803, Edouard-Louis, né en 1805, et Marie-Louis, né en 1806. Enfin sa quatrième femme *Charlotte de May* lui donna encore un fils, Charles-Victor-Rodolphe, né en 1822.

BUDOS (Jacques de), baron de Portes, d'une famille distinguée du Languedoc, plus connue par les persécutions qu'elle a exercées contre l'Eglise protestante que par les services qn'elle lui a rendus.

En 1563, Budos répondit à l'appel de Crussol et l'aida à faire lever le siége de Florac. Dix ans plus tard, l'Assemblée politique de Réalmont lui confia le gouvernement de Viane. Telles sont les deux soules circonstances où il paraît avoir été appelé à soutenir de son épée la cause de la Réforme. — Nous croyons qu'il ne faut pas confondre Jacques de Budos avec le capitaine *Porte* qui servit sous *Des Adrets* en 1561, et défendit vaillamment avec *Carrouges* la Côte-Saint-André contre Maugiron.

Un seigneur breton, qui embrassa également le protestantisme, portait à peu près le même nom. Nous voulons parler de *Jacques Budes*, sieur du Hirel, dont le mariage avec *Béatrix de Romillé* fut le premier mariage béni dans l'église de La Roche-Bernard, en 1561. Le célèbre maréchal de Guébriant était de cette famille.

BUFFET (François), de Langres, prieur du couvent des Carmes de Dijon. Ayant été appelé, en 1579, à prêcher le carême dans l'église cathédrale de St-Vincent, il profita de l'occasion pour signaler quelques-nns des abus de l'Eglise romaine. Arrêté sur-le-champ, il fut conduit sons bonne escorte à Dijon. Le parlement le condamna à faire abjuration publique des erreurs qu'il avait émises; bien plus, à prouver le contraire de ses assertions par des témoignages tirés des Pères, des conciles et des anciens docteurs! Buffet obéit, au rapport du jésuite Perry, auteur d'uno Histoire de Châlons où nous puisons ces renseignements en élaguant les réflexions du révérend père; mais peu de temps après, il réussit à se sauver à Genève. Il y soutint deux thèses, l'une *De voluntate Dei*, l'autre *De libero arbitrio*, s'y fit consacrer ministre et fut envoyé comme pasteur à Metz, où il mourut en 1610.

Sans parler de quelques lettres peu importantes et d'une réponse au président du parlement touchant la célébration des mariages protestants, signée par les pasteurs do *Combles*, *Buffet* et *J. Chassanion*, nous ne connaissons de Buffet qn'un petit opuscule msc. porté dans le Catal. de la biblioth. du comte Emmery sous le titre : *Déclaration de la conversion de Fr. Buffet à la vraye religion chrestienne et Eglise réformée; ensemble la reco-*

gnoissance qu'il fait de ses grandes fautes et du scandale par luy donné en la rétractation qu'il fit à Dijon, et des propositions à luy proposées en 1579 ; 19 pag. in-fol. — Manusc. intéressant, ajoute le Catalogue cité.

BUGNET (Jean-Baptiste), ministre de Calais. On lit dans le journal de Henri IV par l'Etoile, sous la date du mois de fév. 1604 : « Le dimanche 22 de ce mois, un jeune cordelier du couvent de Paris, nommé Baptiste Bugnet, tenu pour habile homme entre eux quitta le froc et l'habit, et se rendist à Ablon, où il fist ce jour publique abjuration de son ordre et religion, et profession de la leur. Il tira avant que partir une attestation de son supérieur, comme il s'est toujours bien et honnestement gouverné et sans reproche, donnant à entendre qu'il vouloit aller prescher quelque part, et ainsi les trompa, comme un cordelier mesme de là dedans m'a conté. Il estoit d'un esprit vif et gaillard, comme témoigne un sien petit livret intitulé *Antipéristase*, imprimé à Paris in-16 par A. Du Breuil, composé par lui peu auparavant son défroquement, qu'un mien ami me donna. Le discours est fort joli, et le langage affecté, où il n'a mis son nom, ayant possible pensé qu'un traité d'amourettes s'accordoit mal avec la profession d'un cordelier. »

Nous ne retrouvons Bugnet qu'en 1609. A cette époque, il était ministre à Compiègne et il jouissait dans l'Eglise protestante d'une estime qu'il devait assurément à autre chose qu'à ses « gaillardises. »

La province de l'Isle de France le députa aux deux Synodes nationaux de Saint Maixent et de Vitré. Placé à Calais avant 1625, année où il assista, comme pasteur de l'église de cette ville, au synode provincial de Charenton, qui le choisit pour vice-président, Bugnet acquit, au rapport de Lefèvre, prêtre de la Doctrine chrétienne et auteur d'une Histoire du Calaisis, une grande réputation par sa science et son éloquence. En 1642, il eut plusieurs conférences publiques avec des jésuites missionnaires ; mais, ajoute Lefèvre, nos mémoires nous laissent ignorer quel en fut le résultat. Il n'est pas difficile de le deviner. Rien ne nous a appris que les actes de ces conférences eussent été publiés.

Bugnet avait épousé *Marthe de Picheron*, qui descendait probablement de *Picheron*, député par la Normandie à l'Assemblée politique tenue à Montauban, en 1579. Il en eut une fille, nommée Sara, qui fut mariée, en 1636, à *David de Rambures*.

BUISSON, nom d'une famille noble du Rouergue dont deux branches subsistent en France dans la personne des marquis d'Aussonne et de Bournazel, et une troisième s'est récemment éteinte à Genève où elle s'était réfugiée pour cause de religion.

Clément de Buisson naquit à Lyon où son père s'était établi. A la Saint-Barthélemy, il se sauva à Genève avec sa femme *Catherine de Mousseau* et ses enfants, à l'exception de ses deux filles aînées qui avaient épousé, l'une Claude de Pellot et la seconde Jean de Tudert. Il mourut à Genève en 1575. Un de ses fils, Théophile, reçu bourgeois en 1610, membre du Conseil des CC, en 1624, épousa *Elisabeth de Loys* qui lui donna Jean, membre du Conseil des LX, et Zacharie, du Conseil des CC.

Né en 1613, Jean de Buisson fut nommé conseiller d'état en 1656 et syndic en 1665. Il eut plusieurs enfants dont l'aîné Jean-Louis, ministre de l'Evangile, mourut à Paris en 1662, trop jeune pour avoir eu le temps de percer la foule, tandis que ses cinq frères remplirent des fonctions importantes dans la république ou servirent avec distinction dans l'armée française. Le second, nommé Léonard, naquit en 1643. Membre du Conseil des CC à l'âge de 22 ans, conseiller d'Etat en 1689, syndic en 1699, il fut chargé de plusieurs missions importantes, notamment en 1696, où il fut député à Louis XIV. Il mourut en 1719, laissant la réputation d'un magistrat d'une prudence et d'une in-

tégrité à toute épreuve. De son mariage avec *Esther Sarrasin*, naquit, en 1674, Jean-Louis, capitaine au service de France, conseiller d'Etat en 1719, syndic en 1728, à qui le sénat de Genève confia, à plusieurs reprises, des négociations délicates, et qui montra en toutes circonstances un zèle, des lumières et un désintéressement qui lui firent le plus grand honneur. En 1738, il fut encore député par la république à Louis XV, mais il mourut quatre ans après.

Le troisième fils de Jean de Buisson s'appelait Ami. Il naquit en 1649 et entra de bonne heure au service de Louis XIV. Créé successivement lieutenant-colonel, brigadier et colonel d'un régiment suisse en 1715, « il donna en toutes occasions, lit-on dans des lettres-patentes de Louis XV datées du 19 août 1722, des preuves de sa valeur, capacité et expérience au fait de la guerre», entre autres comme commandant des places de Huy, Trèves, Charleroy, Ypres, Namur et Gand. Il mourut sans postérité en 1721. On conserve à Genève un grand nombre de lettres fort honorables qui lui ont été adressées par Louis XIV, le duc du Maine, Chamillard, l'électeur de Trèves, etc.

Son frère Louis entra également au service de France. Capitaine de 200 hommes, puis commandant d'un bataillon suisse, il finit par renoncer à la carrière militaire, retourna dans sa patrie et fut nommé membre du Conseil des LX, selon Grenus. Il prit pour femme une demoiselle *Grenus* qui lui donna Léonard, mort en 1787, à l'âge de 81 ans. La fille de ce dernier, Madelaine, épousa *Jacques Armand-de-Châteauvieux*, à qui l'on accorda gratuitement des lettres de bourgeoisie en considération des services de son beau-père.

Le cinquième fils de Jean de Buisson, nommé Jacques, servit aussi Louis XIV et s'acquitta avec distinction des fonctions de commissaire de l'armée. En récompense de ses services, Louis XV lui accorda, en 1722, l'investiture du marquisat d'Allemogne au pays de Gex. Cette faveur donna naissance à d'interminables procès qui duraient encore à la Révolution.

Le dernier fils de Jean de Buisson, appelé Jean, était, en 1704, procureur-général de la république. D'autres membres de cette famille, que nous ne savons comment y rattacher, ont aussi occupé des postes éminents. Louis-Théophile, entre autres, servit en France et de retour dans sa patrie, fut élu du Conseil des CC. (1)

BUISSON (François de), sieur de Sarras, gentilhomme du Haut-Vivarais, gouverneur d'Annonay à l'époque du premier sac de cette ville.

La Réforme avait trouvé de bonne heure des partisans à Annonay, et malgré le supplice d'*André Berthelin*, en 1540, et de *François d'Augy*, en 1546; malgré l'emprisonnement, en 1560, de *Louis Bironis*, greffier de la ville, d'*Antoine Faure*, procureur du roi, et de *Guillaume Cussonnel*, à qui la mort de François II avait sauvé la vie, elle y avait fait de grands progrès. A la nouvelle du massacre de Vassy, les Protestants annonéens, effrayés du sort qui semblait les attendre, se rendirent maîtres de la ville sans rencontrer de résistance. Ce facile succès aurait dû leur inspirer de la modération envers leurs concitoyens catholiques; mais loin de là, ils parurent prendre à tâche de les irriter en abattant les images et les autels, et en brûlant publiquement sous leurs yeux la châsse vénérée qu'on appelait des Saintes Vertus. Ces excès ne troublèrent cependant pas la tranquillité jusqu'à la fin du mois d'août 1562, où *Des Adrets* leur envoya pour gouverneur Sarras qui, peu de temps auparavant, avait rejoint *Blacons* dans le Velay, à la tête de 800 hommes, et l'avait aidé à s'emparer de la célèbre abbaye de La Chaise-Dieu. Les armes manquant dans la ville, qui était menacée par les Catholiques des environs,

(1) Nous devons ces renseignements sur la famille de Buisson à la rare obligeance de M. Charles-Eynard-Eynard.

un des premiers soins du gouverneur dut être de s'en procurer. A cet effet, il rassembla, vers la fin d'octobre, 140 artisans ou laboureurs, y joignit quelques troupes réglées, et se mit en marche sur Saint-Etienne qu'il surprit. Selon les écrivains protestants, Sarras se contenta d'y enlever les armes dont il avait besoin; selon l'historien du Languedoc, au contraire, il ne sut pas maintenir une discipline assez sévère parmi ses gens, et ce fut, non pas dans sa retraite, mais tandis que ses soldats s'amusaient à piller, qu'attaqué à l'improviste il fut complétement défait. Son frère fut tué, et lui-même, dangereusement blessé, fut fait prisonnier.

Encouragé par ce succès, Saint-Chamond pensa qu'il lui serait facile de s'emparer d'Annonay. Il se présenta devant les murs et somma les habitants de se rendre. Les Annonéens refusèrent et se préparèrent à la résistance. Ils eurent le temps de mettre en lieu de sûreté leurs deux ministres, *Pierre Raillet* et *Pierre Bolot* ou *Boullod*, et ils se défendaient avec énergie et non sans espoir de succès, leurs ennemis manquant d'artillerie, lorsque les Catholiques de la ville, retranchés dans des tours, ouvrirent contre eux un feu meurtrier. Profitant de cette diversion, Saint-Chamond redoubla d'efforts et finit par pénétrer dans la place. Les Protestants trouvés en armes dans les rues furent passés au fil de l'épée; puis s'étant rendu maître des tours et des maisons des religionnaires, le chef catholique fit précipiter du haut en bas tous ceux qui s'y trouvèrent, sans distinction d'âge ni de sexe, parmi lesquels il y eut quelques ecclésiastiques et plusieurs catholiques que la fureur du soldat ne distingua pas. De toutes ces victimes, le nom d'une seule est arrivé jusqu'à nous; c'est celui de *Jean Balmaret*, qui préféra la mort au blasphème. Annonay fut ensuite abandonné au pillage; vingt-deux maisons furent la proie des flammes, et les tours des autres furent rasées. Le chevalier d'Apchon mettait, pendant ce temps, tous les villages des environs à feu et à sang.

Les Catholiques ne jouirent pas longtemps de leur triomphe. Deux jours après, *Des Adrets*, ayant passé le Rhône, se porta sur Annonay, qui fut évacué à son approche. Il y laissa le capitaine cévenol *Lapra*, qui vengea ses coreligionnaires par la destruction du monastère des Célestins de Colombier.

Il est probable qu'après la défection de Des Adrets, Sarras passa sous les ordres de *Montbrun;* ce qui est certain, c'est qu'il combattit aux côtés de ce chef à Moncontour et qu'il le suivit dans sa retraite jusqu'au passage de la Dordogne, où il fut de nouveau fait prisonnier. Depuis ce moment, il disparaît de l'histoire.

BUNEL (Jacob), peintre d'histoire, élève de son père François Bunel. Ses œuvres, pour la plupart, ayant été détruites sans avoir été reproduites par la gravure, sa réputation est restée beaucoup au-dessous de son mérite, que prouvent les distinctions dont il fut honoré de son vivant (1).

Bunel naquit en 1558, et mourut à Paris à l'âge de 56 ans, si toutefois il est permis de déterminer l'année de sa mort d'après la date de son testament (3 oct. 1614). Deux villes, Blois et Tours, se disputent l'honneur de l'avoir vu naître. Les prétentions de Blois, qui se sont produites les premières, sont aussi plus généralement admises par les biographes; mais celles de Tours nous paraissent mieux fondées. De telles rivalités n'honorent pas seulement les savans et les artistes qui en sont l'objet; elles sont le signe d'un haut degré de culture. Mais elles n'en seraient que plus glorieuses, si elles se produisaient toujours à temps. Que d'hommes d'élite sont morts dans le dénuement et l'abandon, dont on se disputa plus tard.

(1) Bernier, dans son Hist. de Blois, dit tenir de Claude Vignon que « Jacob Bunel avait fait apprentissage de chirurgie, particularité fort remarquable, ajoute-t-il, puisqu'il a eu cela de commun avec le fameux Michel Ange Bonarota. » Cela veut sans doute dire que Bunel avait étudié l'anatomie en vue de son art.

l'héritage ! Ceci, toutefois, soit dit sans application, car Bunel, entrant dans la carrière sous les auspices de son père, trouva sa route toute frayée, et la fortune ne le trahit pas.

Nous avons dit que les prétentions de Tours nous paraissent mieux fondées. Le fragment suivant d'une lettre de Claude Vignon, que rapporte M. Chalmel, dans son Hist. de Touraine, ne permet aucun doute à cet égard. « J'ai eu l'honneur, y dit-il, de connoître Jacob Bunel, le plus grand peintre qui fût en Europe, et même je me glorifie d'avoir reçu de sa bonté les premiers enseignements de la peinture. Il étoit natif de Tours en Touraine. Il vivoit à Paris aux galeries du Louvre, fort honoré du roi Henri-le-Grand, quatrième du nom. Comme il avoit eu l'estime et emploi du roi d'Espagne, Philippe II, il a fait ce beau cloître à l'Escurial rempli de quarante admirables tableaux, chacun de trois toises en hauteur. Je n'ai rien vu en Europe qui les surpasse en magnifiques inventions, voire ils surpassent tout par leur coloris. »

C'est un préjugé déjà ancien que les arts d'imagination ne fleurissent bien que sous le beau ciel du midi. Bunel se conforma donc à un préjugé si attrayant et visita l'Italie et l'Espagne pour se perfectionner dans son art. Les tableaux du Titien, nous raconte Dom Liron dans sa Bibl. Chartraine, « l'ayant frappé plus vivement que les autres, il s'arrêta longtemps à l'Escurial pour étudier sa manière et passa ensuite quelque temps dans les écoles du vieux Pemorange et de Zuccharo. » Mais nous avons vu plus haut, par la lettre de Vignon, que ce n'est pas seulement pour admirer les œuvres du Titien — admiration qu'il eût pu satisfaire, ce semble, plus commodément et plus complétement en Italie, — que Bunel séjourna quelque temps dans la Nouvelle-Castille. Il avait été chargé par Philippe II de la décoration de l'un des cloîtres de l'Escurial. La construction de ce vaste monastère, commencée en 1557, ne fut achevée qu'en 1584. Les peintures de Bunel, dont nous ignorons même le sujet, y subsistent-elles toujours ? Les voyageurs que nous avons consultés, ne se sont pas souciés de nous l'apprendre. Il y avait cependant bien de quoi remuer un peu leur fibre nationale. Dans sa description de l'Escurial (Voyage pit. et hist. en Espagne, in-fol.), M. Alex. de La Borde ne fait pas même mention de son compatriote. Il cite cependant tous les auteurs des peintures à fresque, parmi lesquels Bunel ne se trouve pas, et quelques-uns des nombreux auteurs des peintures à l'huile (ces dernières au nombre de plus de seize cents). Espérons que notre appel sera entendu et qu'un touriste, plus soigneux de la gloire de son pays, nous donnera enfin l'assurance que Bunel a été moins maltraité parmi les Philistins (n'oublions pas qu'il était protestant) que parmi les siens. De retour en France, Bunel vécut dans sa ville natale, d'où Henri IV l'appela à Paris pour le charger, sous Dubreuil, de la décoration d'une partie du Louvre. Il coopéra aux fresques de la petite galerie qui fut incendiée le 6 février 1661. La *bataille des Géans* et la *reine de Saba* aux pieds de Salomon étaient, dit-on, de lui. A propos de cet incendie, on raconte une curieuse anecdote qui nous donnera la portée de l'esprit de Louis XIV. Le feu qui avait éclaté dans la galerie des peintres, menaçait déjà d'envahir la grande galerie du Louvre. Le danger était pressant : il fallait opposer une prompte digue au torrent. Que s'imagina le jeune monarque ? « Petit serpent à tête folle ! » disait la lime de la fable. Ne pouvant donner l'ordre de faire approcher les pompes à incendie (il n'en existait pas encore à cette époque), il fit approcher — qui le croirait ? — il fit approcher en grande pompe, au mépris des conciles qui le défendaient, le saint sacrement de S.-Germain-l'Auxerrois. Mais l'incendie continuant toujours sa marche sans respect pour la superstition du souverain, il fallut recourir à un moyen plus efficace : on coupa les murs du bâtiment et le feu fut ainsi concentré.

A la mort de Dubreuil, Henri IV honora Bunel du titre de son peintre. Il concourut en cette qualité à l'embellissement de Fontainebleau. M. Villenave nous apprend qu'on admirait de lui dans cette demeure royale quatorze compositions à fresque; mais ces peintures ont disparu sous la truelle et le marteau des différents maîtres qui se sont succédé sous les lambris dorés de ce palais. La mode et le temps sont les deux fléaux des arts, et ajoutons pour compléter notre pensée que « les oreilles des grands sont souvent de grandes oreilles ! » Peut-être le roi Louis-Philippe, qui a fait beaucoup pour les arts (la postérité lui doit au moins cette justice qui lui a été si souvent déniée de son vivant), peut-être Louis-Philippe en exhumant les chefs-d'œuvre du Primatice, aurait-il été assez heureux pour découvrir aussi quelques vestiges des peintures de Bunel; mais nous ne lui en avons pas laissé le temps, tant nous avons été impatients du lendemain!

Un même sort attendait toutes les peintures dont Bunel avait décoré plusieurs des églises de Paris. M. Chalmel nous apprend, d'après une lettre du peintre Simon François à la date de 1670, qu'il y avait de Bunel : 1° aux Grands-Augustins de Paris, dans la chapelle des chevaliers de l'ordre du S. Esprit, un grand tableau représentant la *Descente du S. Esprit sur la Sainte Vierge* (?) *et sur les apôtres* ; 2° au grand autel des Feuillans, rue S. Honoré, une *Assomption de la Vierge*, et dans le chœur, derrière le grand autel, un *Christ priant au jardin des Olives* ; 3° dans le chœur de l'église de S. Severin, 44 figures représentant l'*Ange annonçant à la Vierge le mystère de l'incarnation*, les *prophètes*, les *sibylles* et les *apôtres*, toutes figures de grandeur naturelle, peintes sur un fond d'or. Nagler (Neues Allg. Kunst. Lexic., Munchen, 1835) raconte, que par un scrupule de religion, Bunel avait refusé de peindre la madone dans le tableau de l'Assomption de la Vierge et qu'elle fut peinte par La Force. De ces trois églises, S. Severin subsiste seule, et si elle possède encore quelque chose des peintures de Bunel, une couche discrète de badigeon le dérobe aux yeux des curieux.

Bunel peignit en outre aux Capucins de Blois, par ordre de Marie de Médicis, le tableau du chœur, qui « représente, d'après Bernier, cette femme que l'Apocalypse nous dépeint environnée du soleil avec des symboles à l'entour. Il y a tant d'harmonie en cet ouvrage, continue l'historien de Blois, et je ne scay quoy de si noble, qu'il pourroit seul faire l'éloge de son auteur, etc. » Ce tableau existe-t-il encore? L'auteur de l'article consacré à Blois, dans l'Hist. des villes de France, M. de La Saussaye, a recherché curieusement tout ce qui peut jeter quelque éclat sur sa ville natale, et cependant il n'en fait aucune mention, bien qu'il compte Bunel parmi les hommes illustres que Blois a vus naître. On admirait encore à Blois, du temps de Bernier, « quelques portraits de sa façon qui étaient de bon goût. » Mais toute chose a son revers. « Comme la pluspart des grands hommes ont leurs deffauts, ajoute l'historien, et qu'ils donnent trop souvent dans la curiosité, une apparence de réforme qu'il vit dans la nouvelle religion l'ayant séduit dès la jeunesse (1), il mourut dans l'exer-

(1) Son père lui-même, François Bunel, ne lui aurait-il pas donné l'exemple de cette *curiosité* si contraire à l'esprit de l'Eglise romaine? On serait tenté de le croire, lorsqu'on lit, dans l'Hist. des Villes de France, des détails comme ceux-ci : « *Gerbault* et de *l'Epine*, l'un ancien prieur, l'autre ancien moine de l'ordre de S. Augustin, répandirent les doctrines de Luther et de Calvin dans cette ville [Tours] vers 1552 Elles y firent de si grands progrès en quelques années, que presque tous les Tourangeaux professaient les nouvelles idées lorsque François II visita la capitale du comté, en 1560. » Et ce passage n'est pas d'un hérétique, il est de M. de Sauley, membre de l'Institut. Nous soupçonnons même, pour le dire en passant, que le célèbre graveur Abraham Bosse, de Tours, devait, lui aussi, avoir été un peu infecté de l'hérésie. Son nom de baptême, au moins, ne se trouve pas dans le calendrier romain. Mais qu'on se rassure, la ville de Tours n'en était pas plus malheureuse pour autant. Le même écrivain nous en donne l'assurance, en nous montrant, par des

cice de cette religion à l'âge de 56 ans.» Le musée de peinture du Louvre ne possède rien des Bunel. Labbé de Marolles nous apprend, dans son Catalogue, qu'il n'a été gravé que trois fois d'après Jacob : l'une à l'eau forte, par Henri Oldelen qui n'est pas très-renommé; un autre par Pierro de Jode, dont le burin nous a transmis le portrait de Pierre de Franqueville, architecte et sculpteur du roi; et une troisième par Thomas de Leu, à qui l'on doit un portrait en buste de Henri IV, qu'il ne faut pas confondre avec le portrait du même prince gravé en 1595 par Augustin Carrache, d'après François Bunel, le père de notre artiste. Bunel ne laissa pas de postérité. Sa femme, *Marguerite Bahuche*, s'est aussi fait connaître comme peintre. Claude Vignon en fait l'éloge dans une de ses lettres. Selon Bellauger, elle était née à Tours vers le milieu du XVIe siècle. Après la mort de son premier mari, elle contracta un nouveau mariage, sans doute de raison, avec Paul Galand, receveur des tailles à Tours. Jacob Bunel avait un frère aîné, nommé Apelles, dont l'histoire ne parle pas. Peut-être est-ce de lui que descendait un *François Bunel*, sieur de Boiscarré, originaire de Pont-Audemer, qui se réfugia en Prusse.

BURGEAT, nom d'une riche et nombreuse famille protestante de Vitry-le-Français. Une note de police, contenue dans un vol. msc. qui se conserve à la Bibl. nationale (*Suppl. franç.* 791.1), nous apprend qu'au mois d'octobre 1685, *Jean Burgeat*, marchand de grains à Vitry, demanda et obtint la permission de passer quelques jours à Paris pour suivre un procès. A cette époque, un grand nombre de Protestants accouraient, sous divers prétextes, dans la capitale, où ils espéraient trouver plus facilement les moyens de sortir du royaume (1). Burgeat était-il déter-

chiffres, dans quel état de *prospérité* elle tomba après l'edit de Revocation. « On porte a plus de 3,000 le nombre des familles protestantes qui porterent leur industrie et leurs capitaux en Hollande, en Allemagne, en Angleterre. Quinze ans après cette desastreuse et impolitique mesure, Tours n'etait plus reconnaissable. La population generale etait descendue de 80,000 âmes a 33,000. Sur 40,000 ouvriers en tous genres, il en restait a peine 4,000; au lieu de 8,000 métiers, il y en avait tout au plus 1,200. » Tours ne s'est pas encore releve de cet état de decadence.

(1) Une semblable permission fut accordée, a la même date, a quelques autres de la Religion. Voici leurs noms d'apres le même msc.: Les demoiselles *Bellay*, de Blois; *Louis Lémery*, de Normandie, avocat au parlement; *Aron*, de Bedarieux, qui se convertit l'année suivante; *Jacques Du Burquet*, sieur Du Bourg, près d'Argentan; *Theophile Blachon*, capitaine au regiment d'Anjou; *Gabriel-Antoine de Cra*; *Claude de Juges*, conseiller au parlement de Toulouse; *Catherine Hervart*, veuve de *Nicolas Fermont*, conseiller secretaire du roi; *Anne Maurice*, femme de *Jean Chaperon*, de Rouen; *Frédéric Goullard*, sieur de Saint-Hilaire, gentilhomme saintongeois; *Paul Barbin*, de Blois, fermier du duc de Rohan; *Jacques Guyard*, sieur Du Puy-Mothé en Poitou; *Théophile Chaperon*, marchand de charbon de Poigny près de Châtillon-sur-Loing; *Jean de Vivans*, lieutenant de cavalerie; *Charles de Verthamon* de Bergerac; *Susanne de Melleville*, veuve d'*André de Retorfort*, colonel des gardes écossaises; *Jacques de Baillehache*, sieur de Fontenay, de Caën; *Isaac Ingrand*, de Poitiers; *Benjamin-Jerome de Courault*, sieur Du Portail; *Isaac Dupont*, de Poitiers; *Paul Bernier*, docteur en medecine; *Susanne Le Marchand*, veuve de *Pierre de La Barrire*, et sa fille *Angélique*, de l'Aunis; *Mathias Dupont*, marchand de Rouen; *Daniel Pain*, marchand de Poitiers, et sa femme *Susanne Colery*; *Guillaume* et *Jean-Louis Du Poncet*; *Anne Chardon*, femme d'*Etienne Fagel*, de Tours; *François de Batz*, sieur d'Armentières, gentilhomme des chasses du duc d'Orleans; *Elisabeth Henry*, veuve de *Laurent Herbert*, sieur de Bellefond en Poitou; *Daniel Du Lion*, sieur de Champagnac; *Joseph-Geoffrai de Vivans*, sieur de Doissal; *Alexandre d'Oraldson*, docteur en medecine de Sedan; *Jean Andoay*, de Saumur; *Henri Reignon*, sieur de Chaligny; *Charles de Cosner*, sieur de Chavenay; *Renee de Charon*, veuve de *Saint-Hilaire*, de Saintonge; *Jean Pandin*, sieur des Martres, de La Rochelle; *Susanne Poitevin*, femme de *Gédéon Lenfant*, sieur de Boismoreau en Anjou; *Charles-Benoit Barounena*, marchand de La Rochelle; *Marie Picart*, veuve de *Daniel Viriot*, avocat; *François Huré*; *Paul Girardot*, marchand de bois de Château-Chinon; *Jacques Belhomme*, avocat; *Antoine Dalies*, baron de Caussade; *Marie Bazin*, veuve de *Samuel Botereau*, sieur d'Anieres, de Blois; *Marthe Panon*, femme de *Jacques-Michel Du Pazean*, capitaine au regiment de Berry; *Pierre de Bar*, baron de La Mothe; *Marie Le-Clerc-de-Juigné*, veuve d'*Urbain Gaudicher*, sieur d'Aversé, *André Lapostre*, marchand de Rouen; *Jacques Alpron*, de Touraine; *Philippe Le-Clerc-de-Juigné*,

miné par le même motif et réussit-il dans l'exécution de son projet? Nous avons des raisons de le croire. MM. Erman et Réclam citent, en effet, parmi les réfugiés de Berlin, trois Burgeat, originaires de Vitry, qui tous trois parvinrent à sauver une partie de leur fortune. Malgré la surveillance active exercée par les agents du gouvernement et en dépit des mesures les plus vexatoires, plusieurs Réfugiés furent, comme eux, assez habiles pour soustraire quelques débris de leurs biens à la confiscation. L'électeur, toujours empressé de soulager leur infortune, consentit à recevoir leurs capitaux dans les caisses de l'Etat à un intérêt très-élevé. Les trois Burgeat y déposèrent pour leur compte 7334 thalers ou environ 25,000 francs (1).

Les deux autres Burgeat se nommaient *Jean* et *Daniel*. Jean, avocat au parlement de Paris, fut établi juge à Francfort; mais plus tard il fut appelé à Berlin, où il mourut en 1719, à l'âge de 84 ans. Un des premiers, il sentit la nécessité de renoncer au trompeur espoir de revoir jamais la France. En 1695, de concert avec d'autres chefs de famille, *Jacobé*, *Mangin*, *Hainchelin*, il s'adressa au consistoire pour le prier d'organiser définitivement l'église française. Ce ne fut pas sans hésitation que le consistoire se décida à faire une démarche officielle; cependant il finit par céder, et l'électeur répondit favorablement à sa demande par un décret daté du 1er nov. 1695.

Daniel, fils du marchand de Vitry, fonda à Berlin une importante maison de commerce. Il fut nommé secrétaire du commerce, titre que portèrent plusieurs autres Réfugiés, comme *Jacques d'Horguelin* de Châlons, *Isaac Dalençon*, *Benjamin de Fériet* de Metz, *Pierre Dangicourt*, *Daniel Harenc*, *Jean Lapie*, *Jean Bréhé* de Metz, *Pierre Pérard* de Vitry, *Jacques Dubois*, *Paul Goffin*, *Jean La Cloche* de Metz. Ce dernier fut aussi secrétaire de la compagnie d'Amérique.

Abel Burja ou *Burjat*, malgré la légère altération du nom, descendait sans aucun doute de cette famille champenoise. Né à Berlin, le 30 août 1752, Burjat étudia la théologie, et ses études terminées, il entra comme précepteur dans la famille russe de Tatitschef. De retour dans sa ville natale, il fut nommé pasteur de l'église française, et en 1787, il fut appelé à remplir à l'académie de Berlin la chaire de mathématiques. Il mourut le 16 fév. 1816, laissant un assez grand nombre d'ouvrages, principalement sur les sciences exactes.

I. *Phédon* ou *Entretiens sur l'immortalité de l'âme*, trad. de l'allem. de Mendelssohn, Berlin, 1772, in-8°; 1785, in-8°.

II. *Linguæ græcæ rudimenta*, Berlin, 1776, in-8°.

III. *Cantique sacré pour les solennités chrétiennes*, Pétersb., 1781, in-8°.

IV. *Le littérateur françois*, Pétersb., 1782, in-8°. — Feuille hebdomadaire qui n'eut que trois mois d'existence.

V. *La petite philosophie* ou *Principes de l'art de bien penser, de bien*

sieur de Vrigny; *Guillaume Darassus*, avocat de Montauban; *Abraham Lecomte*, de Normandie.

(1) L'Histoire des Réfugiés en Prusse nous fait connaître les noms de plusieurs familles de Protestants français, qui, de 1686 à 1690, confièrent à l'électeur des sommes plus ou moins considérables, depuis 200 jusqu'à 9000 thalers. Les voici : *Le Roux* (5000 th.), *Ancillon* (5000), *Abel de Chadirac* (9600), de *Jaucourt* (7000), de *Repey* (4333), *Morgnes* (3000), *Bernard* (4000), *Le Cornu* et *Le Bachellé* (chacun 3000), *Dangicourt*, *Rallis*, *Bréhé*, *Dollé* et *Bancelin* (chacun 2000), *Cayard* (6000), de *Fangières* (3333), *Le Clerc* (3334), *Maillette de Buy* (2500), de *Beaumont* (1400), *Augier* et *Dumas* (1333), *Du Chesnoi* (1200), *Brazy*, *Martin* et *Modéra de Montnigu* (chacun 1000), *Pineau de Falaizeau* (833), *Sadier* (700), *Elisabeth d'Arrieux* (500), *Rosier* (400), *Marguerite Jaquete* (225), *Goffin* (200). En tout plus de 87,000 thalers ou environ 330,000 francs. Ce n'est là qu'une infiniment petite partie de l'argent qui sortit de France par suite de la révocation. Une note de police, contenue dans le vol. msr. déjà cité, porte : « Les negocians qui croient entendre le fonds du commerce prétendent qu'on a retiré environ 14 millions de la seule place de Paris ».

dire et de bien faire, Pétersb. et Leipz., 1784, in-8°.

VI. *Le prix de la liberté religieuse et civile*, ou *Sermon prononcé, le 29 oct.* 1785, *pour la célébration du jubilé de la fondation des colonies françaises dans les états du roi*, Berlin, 1785, in-8°.

VII. *Observations d'un voyageur sur la Russie, la Finlande, la Livonie, la Courlande et la Prusse*, Berlin et Leipz., 1785, in-8°; 2e édit., Mæstricht, 1787, in-8°.

VIII. *Der selbstlernende Algebraist*, Berlin et Liebau, 1786, in-8°; 2e édit., 1802.

IX. *La vraye grandeur des rois ou Oraison funèbre de Frédéric II*, Berlin, 1786, in-8°.

X. *Der selbstlernende Geometer*, Berlin, 1787, in-8°; 2e édit., 1802; 3e édit., 1823-25.

XI. *Erleichtender Unterricht in der hœhern Messkunst*, Berlin, 1788, in-8°.

XII. *Grundlehren der Statik*, Berlin, 1789, in-8°.

XIII. *Grundlehren der Hydrostatik*, Berlin, 1790, in-8°.

XIV. *Beschreibung eines musikalischen Zeitmessers*, Berlin, 1790, in-8°.

XV. *Grundlehren der Dynamik*, Berlin, 1791, in-8°.

XVI. *Grundlehren der Hydraulik*, Berlin, 1792, in-8°.

XVII. *Einleitung zur Optik, Katoptrik und Dioptrik*, Berlin, 1793, in-8°.

XVIII. *Anleitung zur Astronomie*, 1er Theil, Berlin, 1794, in-8°. — Ce traité d'astronomie, qui forme 5 vol. in-8°, ne fut complet qu'en 1805.

XIX. *Abhandlung von der Telegraphie*, Berlin, 1794, in-8°. — Trad. du français avec des additions.

XX. *Der mathematische Mahler*, Berlin, 1795, in-8°.

XXI. *Sprachkunde der Grœssenlehre*, Berlin, 1799-1802, 2 parties in-8°.

XXII. *Werther und Werner, Gespræch über die Frage : ob das neue Iahrhundert mit 1800 oder 1801 anfængt*, Berlin, 1799, in-8°.

XXIII. *Beschreibung der Sternbilder zu den neuerfund. Sternkapseln*, Berlin, 1800, in-12; 2e édit., 1817.

XXIV. *Telegraph. und grammat. Vorschlæge*, Berlin, 1800, in-8°.

XXV. *Die Pasilalie oder kurzer Grundriss einer allgemein. Sprache*, Berlin, 1808, in-8°.

XXVI. *Die bürgerliche Rechenkunst oder vollstændige Anleit. zu allen im Handel und Wandel vorkomm. Rechnungen*, Berlin, 1808, in-8°.

XXVII. *Lehrbuch der hylodynamisch. Philosophie von der Kœrperwelt, von Gott und der menschl. Seele*, Berlin, 1812, in-8°.

XXVIII. *Beispielsammlung sowohl zur allgem. Algebra, als auch zur Differential-und Integralrechnung*, ouv. posthume publié par Kiesewetter, Leipz., 1819, in-8°

Burjat a publié, en outre, des dissertations et des mémoires dans divers recueils périodiques : *Versuch über die Logarithmen*, dans le Leipzig. Magazin zur Mathematik (1786); *Von teutschen Kunstwœrtern, die zur Grœssenlehre gehœren*, dans les Beytræge zur teutschen Sprachkunde (1793); — *Ueber die 600 jæhrige Sonnen-und Mondsperiode*, dans l'Astronom. Jahrbuch de Bode (1797); — *Mémoire sur la télégraphie* et *Remarques sur les télégraphes*, dans le Journal littér. de Berlin (sept. et oct. 1794); — *Méthode élémentaire et directe pour le calcul des logarithmes*, et *Essai d'un nouvel algorithme des logarithmes*, dans les Mémoires de l'Acad. des sciences de Berlin (1787-89).

BURON (Jean), d'Aspremont en Poitou, martyr. Après avoir subi toutes sortes de persécutions tant à Craon, où il s'était établi, qu'à Angers, Buron s'était retiré à Genève, après avoir vendu sa maison à un homme de mauvaise foi qui ne s'empressa pas de le payer. Au bout de douze ans, il revint à Craon

avec son fils pour recouvrer ce qui lui était dû; mais à peine arrivé, le 9 juin 1557, il fut arrêté et jeté en prison. Son interrogatoire roula sur la messe, qu'il rejeta comme contraire à plusieurs passages de l'Ecriture; sur l'intercession des Saints, dont il nia l'efficacité, s'appuyant sur la I Epître de St-Jean; sur l'adoration des images, qu'il condamna par Exod. XX, 4, et sur d'autres points de controverse. Il le soutint avec beaucoup de fermeté et montra une grande connaissance de l'Ecriture sainte, offrant d'ailleurs de se rétracter si on lui prouvait par la Parole de Dieu qu'il était dans l'erreur. Il fut condamné à être pendu et son corps brûlé. A la lecture de cette sentence, il leva les yeux au ciel et loua Dieu de la grâce qu'il lui faisait de mourir pour son saint nom. Ses juges émus l'engagèrent à en appeler au parlement de Paris. « Comment, MM., leur répondit-il, ne vous suffit-il pas d'avoir les mains teintes de mon sang, sans vouloir en souiller d'autres? » Il mourut avec la plus grande constance, âgé de 60 ans.

BURY (Frédéric), peintre d'histoire, né à Hanau en 1763 d'une famille de réfugiés. Son père, habile orfèvre, qui remplissait une place de professeur à l'académie de dessin de Hanau, fut son premier maître. A l'âge de 17 ans, Bury alla compléter ses études à la célèbre école de peinture de Dusseldorf; et en 1782, il se rendit à Rome pour se perfectionner dans son art par l'étude des grands maîtres. Il séjourna près de 20 ans en Italie. A son retour, il s'établit d'abord à Dresde, dont l'incomparable galerie avait bien de quoi adoucir en lui le regret de toutes les richesses artistiques qu'il venait de quitter, puis il se rendit à Berlin où il ne tarda pas à se faire une grande réputation par ses tableaux d'histoire et par ses portraits. On lui doit entre autres les portraits de Gœthe et de Herder, ce dernier gravé par C. Muller. On cite aussi de Bury plusieurs belles copies d'après les anciens maîtres, et particulièrement la madone Sixtine, qui est encore aujourd'hui le plus bel ornement de la galerie de Dresde, quoiqu'elle ait souffert depuis peu les injures d'un restaurateur inhabile. Il fit cette dernière copie à la demande de la reine de Prusse, qui acquit aussi de lui deux autres copies d'un grand prix d'après Léonard de Vinci: Le Christ au milieu des Pharisiens, et Vanité et Modestie, tableaux exécutés à l'aquarelle, de la grandeur des originaux. Bury n'était pas moins célèbre pour ses aquarelles que pour ses peintures à l'huile. Gœthe, dans son Winkelmann, l'appelle le meilleur artiste connu dans ce genre de peinture.

BURY (Frédéric-Charles), savant jurisconsulte, né le 22 août 1702, à Scharnebeck près de Lunebourg, où son père *Antoine-Gonthier* exerçait les fonctions pastorales, et mort le 7 déc. 1767.

Après avoir terminé ses études à Helmstædt, Bury entra comme précepteur dans plusieurs familles nobles. En 1731, il accompagna un de ses élèves à l'université de Giessen, et il se fit connaître sous des rapport si avantageux que le comte d'Isenburg-Birstein lui confia, en 1733, l'éducation du jeune prince Jean-Casimir et lui accorda en même temps le titre de conseiller. Au retour d'un voyage qu'il fit en France avec son élève, le comte le créa, en 1736, conseiller de régence et de consistoire, et il lui confia diverses négociations dans lesquelles Bury fit preuve de beaucoup d'habileté. Ce fut ainsi qu'il obtint de l'empereur, en 1744, pour le comte Wolfgang-Ernst la dignité de prince de l'Empire, service dont il fut récompensé par le titre de directeur de la chancellerie et par d'autres emplois éminents. En 1753, l'empereur lui accorda des lettres d'anoblissement; mais trois ans plus tard, un changement survenu dans le gouvernement d'Isenburg l'engagea à donner sa démission, et il se retira dans la terre de Neuhof près d'Offenbach, qui appartenait au prince Frédéric-Ernst.

En 1764, il fut appelé au service de Hesse-Darmstadt en qualité de conseiller privé, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort. On a de lui :

I. *Erlæuterung des in Deutschland üblichen Lehnrechts*, 1ᵉʳ Theil, Giessen, 1732-38, in-4°; 2ᵉ édit., Giessen, 1746, in-4°; 3ᵉ édit, Giessen, 1769, in-4°; 4ᵉ édit., avec une Préface et des notes par Runde, Giessen, 1783, in-4°; puis avec un changement de titre, Giessen, 1788, in-4°. — Ces nombreuses édit. prouvent l'importance de cet ouvrage qui n'a pas été terminé.

II. *Behauptete Vorrechte der alten kœniglichen Bannforste*, Budingen, 1742, in-fol., anonyme; 2ᵉ édit., avec le nom de l'auteur, Offenb., 1744, in-fol.

III. *Zuverlæssige Ausführung der von den Unterthanen des Ysenburg-Meerholtzischen Gerichtes Grundau wider ihre Landesherrschaft eingeklagten vermeinten Beschwerden*, Buding., 1754, in-fol.

IV. *Ausführliche Abhandlung von den Bauergütern in Teutschland*, Giessen, 1769, in-4°. — Ce n'est proprement que la réimpression d'un chapitre du N° I.

V. *Synopsis statutorum, privilegiorum ac novellarum constitutionum inclytæ et imperialis nationis Germaniæ in academiâ Aurelianensi desumta ex vetustissimo codice, etc.*, publ. dans le T. III des Kleine Schriften d'Estor.

Frédéric-Charles de Bury a fait imprimer aussi le 3ᵉ et le 4ᵉ vol. du Codex diplomaticus de Gudon. Le 5ᵉ vol. a été publié par son frère Henri-Guillaume-Antoine, conseiller du prince d'Isenburg et archiviste de Birstein, à qui l'on doit en outre :

I. *Vollstændiges Wahl-und Krœnungsdiarium K. Karls VII*, Francf., 1742, in-fol.

II. *Fortsetzung des Gottfridischen Chronik*, Francf., 1745, in-fol.

III. *Wahl-und Krœnungsdiarium K. Franz des I*, Francf., 1746, in-fol.

C'est probablement de l'aîné des deux frères que descendait Ernest-Charles-Louis-Isenburg de Bury, capitaine au service du comte de Wiedrunkel et auteur dramatique fort connu à la fin du siècle passé, mort le 7 mars 1806. Voici le titre de ses ouvrages d'après Meusel et Kaiser :

I. *Die Erbschaft*, ein Lustspiel, Francf., 1780, in-8°.

II. *Gedichte*, Basel, 1784, in-8°; Offenb., 1797, in-8°.

III. *Anekdoten aus dem Leben von Friderich dem Zweyten, Kœnig von Preussen*, Nauwied, 1787-88, 2 vol, in-8°.

IV. *Schauspiele*, Neuw. und Francf., 1787-89, 2 vol. in-8°.

V. *Die Matrosen*, Schauspiel mit Gesang, Neuw. und Francf., 1787, in-8°; 2ᵉ édit., 1791.

VI. *Blindheit und Betrug*, ein Lustspiel, Neuw., 1789, in-8°; 2ᵉ édit., Neuw., 1791, in-8°.

VII. *Der Kohlenbrenner*, ein Lustspiel mit Gesang, Neuw., 1789, in-8°.

VIII. *Anekdoten grœsser und kleiner Mænner und Weiber*, Neuw., 1789-92, 4 vol. in-8°.

IX. *Anekdoten aus dem Leben Josephs II*, Thal-Ehrnb., 1790, in-8°. — Peut-être n'est-ce qu'une partie du N° VII.

X. *Das Gespenst*, eine Oper, Neuw., 1790, in-8°.

XI. *Sammlung der Nachrichten von den Revolution in Frankreich*, Neuw., 1790, 2 vol. in-8°.

XII. *Die Stimme des Volks oder die Zerstœrung der Bastille*, ein Trauerspiel, Neuw., 1791, in-8°.

XIII. *Menschen nach ihren Handlungen geschildert*, Neuw., 1791, 2 vol. in-8°.

XIV. *Ludwig Capet*, ein Trauerspiel, Neuw., 1793, in-8°.

XV. *Bruchstücke vermischten Inhalts*, Altenb., 1798, in-8°.

A cette liste, il faut ajouter *Das Intelligenzblatt*, ein Schauspiel, publ. dans le 2ᵉ vol. du Nationaltheater (1779).

Un autre poëte du nom de Bury, Christian-Charles-Ernest, vivait à la même époque et appartenait évidemment à la même famille. On a de lui :

I. *Gedichte*, Offenb., 1791, in-8°.

II. *Skizzen und kleine Gemæhlde*, Offenb., 1792, in-8°.

III. *Harfenklænge*, 2 Sammlungen, Hanau, 1814, und Francf., 1817, in-8°.

IV. *Der Sieg über den Welttyrannen, erfochten von Blücher und Wellington*, Francf., 1815, in 8°.

La France protestante n'aurait-elle pas aussi quelque droit de réclamer Louis-Henri Burry, diacre de Sainte-Anne à Augsbourg, né à Stuttgard, le 17 janv. 1721, mort on 1760, auteur de deux thèses, l'une *Contrà idealismum*, l'autro *De veritate religionis christianæ*, et do quelques *Sermons* insér. dans les Kanzelreden de Kiesling (Erlang., 1771, in-4°)?

BUSANTON (David de), de Gemeaux en Bourgogne, réfugié à Genève. Busanton mérite au moins une mention dans notre ouvrage comme fondateur en quelque sorte de la *bourse française*. Il fit, en mourant, au mois de juin 1554, un legs de mille écus aux pauvres Réfugiés ses compatriotes. Sa charité trouva des imitateurs, en sorte que la bourse française put bientôt fournir aux besoins les plus pressants des Réfugiés. Elle fut d'abord administrée par des diacres pris parmi les fugitifs de France.

BUSSIÈRE (Paul) (1), anatomiste, de la Société Royale de Londres, correspondant de l'Acad. des sciences de Paris par nomination du 4 mars 1699, exerçait la chirurgie, avec quelque réputation, dans la ville de Copenhague où il s'était établi. On a de lui : I. *Lettre sur un œuf trouvé dans la trompe de Fallope d'une femme, avec des remarques sur la génération*, 1694 (Journal des savants, sept. 1695); — II. *Lettre à M. Bourdelin pour servir de réponse à M. Mery à Paris*, 1698, 1703, in-12; cette lettre, d'après Carrère, roule sur le trou ovale du fœtus; —III. *Lettre au docteur Sloane, contenant l'histoire d'une nouvelle manière de faire l'opération de la pierre, mise en usage par un religieux de France, avec des remarques sur cette pratique*, 1699; — IV. *Lettre sur une substance crachée en toussant et qui ressemble à un vaisseau pulmonaire*, 1700 (Act. Erudit. Lips., mai 1701); — V. *Lettre au docteur Sloane sur une vessie triple*, 1701 (Act. Erudit. 1702); — VI. *Description anatomique du cœur des tortues terrestres de l'Amérique*, 1700; Paris, 1703, in-12; — VII. *Examen des faits observés par M. Duverney, du cœur de la tortue de terre*, 1703, et *Réponse à la critique du même*, 1705 (Mém. de l'Acad. des Sciences);—VIII. *Nouvelle description du cœur de la tortue d'Amérique*, 1710; Paris, 1713, in-12, avec fig.; l'auteur prétend que dans le fœtus de ces reptiles le sang passe d'une oreillette dans l'autre, comme cela a lien pour les mammifères et les oiseaux. — La plupart de ces écrits avaient été d'abord insérés dans les Transactions philosophiques.

(1) Appelé, peut-être avec raison, *Buissière* dans le Jonrual des Savants et dans la Biogr. univ. Une famille de ce nom se réfugia en Angleterre. Parmi les gouverneurs de l'hôpital français, on trouve un *Paul Buissière* en 1729 et un *Jean Buissière* en 1776.

BUSTENOBIS ou *Bustonoby*, pasteur du Béarn. Les Actes du Synode de Charenton, en 1631, nous apprennent qu'il avait fait imprimer un *Catéchisme en langue biscaïenne*, dont nous n'avons retrouvé nulle part la moindre trace.

C

CABANIS (Claude), natif d'Alais, entrepreneur des filatures de Castres et de Lavaur, homme que sa probité et sa charité faisaient estimer de tous ceux qui le connaissaient. Cabanis mourut à Lavaur, le 14 juillet 1749. La populace informée que le curé avait perdu ses peines auprès de lui, s'ameute et demande à grands cris qu'on lui livre le cadavre. A force d'argent, on décide la maréchaussée à intervenir. Les cavaliers se font jour à travers la foule, se saisissent de la porte du logis, font descendre le cadavre, l'environnent de tous côtés et le conduisent jusqu'au lieu où il doit être enterré. Une meule de moulin d'un poids considérable fut placée sur la tombe pour prévenir toute profanation. Vain espoir! Les pénitents blancs, sous prétexte que le jardin où Cabanis repose est trop près de leur église, soulèvent la populace. Le cadavre est exhumé; déjà on lui a séparé la tête du tronc et l'on se met en devoir de le couper par morceaux lorsque les archers accourent de nouveau. Ils font creuser une nouvelle fosse et y déposent le cadavre en ayant soin cette fois de le faire consumer dans de la chaux vive. Les parents du défunt portèrent plainte; mais le clergé sut arrêter les poursuites.

CABIRON, famille protestante du Languedoc, moins connue par les services qu'elle a rendus aux Réformés que par les maux qu'elle leur a fait souffrir et par la vengeance que les Camisards en ont tirée.

Julien de Cabiron, fils d'Antoine de Cabiron, seigneur de Solpérières, épousa, en 1563, *Louise de Sabatier*, fille de Léonard, seigneur de Curières, et de Gabrielle de Rocheblave. De ses nombreux enfants, les généalogistes ne nomment que Pierre, né en 1567, lequel, après avoir servi dans le parti protestant, prit les armes contre *Rohan* et défendit contre lui le lieu de Saint-Etienne. Le chef huguenot ordonna par représailles de dévaster ses propriétés, en 1626.

Pierre de Cabiron avait épousé, en 1602, *Jeanne de Marin*, fille d'*Antoine de Marin*, seigneur de Beauvoisin, et de *Claude de Gabriac*. Son fils Simon, seigneur de Curières et coseigneur de Saint-Etienne, né en 1613, servit avec le grade de capitaine dans le régiment de Pierregourde. Il prit pour femme, en 1639, *Jeanne de Raimond*, fille de *Jacques de Raimond*, seigneur de Saint-Étienne, et de *Marguerite d'Agulhon*. De ce mariage naquirent 1° Jean, qui suit; — 2° Pierre, seigneur d'Avélac, né en 1649, qui suivit la carrière militaire et épousa, en 1689, *Diane de Barjac*, nouvelle convertie comme lui; — 3° Susanne, mariée à *Luc de Masbernad*, qui la rendit mère de *Louise de Masbernad*, femme de Pierre Crès; — 4° Louise, épouse de *Jacques de Pierredon*, sieur de Falguières, à qui elle donna deux fils, *Pierre* et *Henri*, tous deux morts à l'armée, et une fille *Jeanne*, qui fut mariée à *Jean-Baptiste de Guin*, sieur de La Roche, un ancêtre peut-être du pasteur du désert *Guin*, dit *Fayet*. Ce dernier, honorablement mentionné dans le *Journal* de *Paul Rabaut*, demanda, en 1752, au comte de Saint-Florentin la permission de quitter le royaume avec sa famille, mais sans pouvoir l'obtenir.

Jean de Cabiron, seigneur de Solpérières, né en 1647, servit comme capitaine d'infanterie dans les troupes de Louis XIV. Il se convertit à la révocation de l'édit de Nantes, et, lorsque réduits au désespoir, les Cévenols prirent les armes, il se montra un de leurs plus ardents persécuteurs. Il avait épousé, le 24 sept. 1671, *Claude de Barthélemi*, fille de *Samuel de Barthélemi* et de *Jeanne de Relhan*. Il en eut trois fils dont l'aîné Jean, sieur de Curières, servit dans les mousquetaires du roi jusqu'en 1699. Le grand-maréchal Duroc descendait de lui par les femmes. Le troisième, Simon, baron de Saint-Etienne, né en 1680, embrassa également la carrière des armes.

Le second, Jacques, chevalier de Solpérières, né en 1679, tomba victime de la haine des Camisards.

Officier au régiment de Cambrésis, Jacques de Cabiron avait servi avec distinction pendant le blocus de Casal. Réformé à la paix de Ryswick, il était retourné dans sa famille, et il secondait activement son père dans sa chasse aux Camisards. La noblesse de la province ayant été convoquée à Nismes, au mois de juin 1703, par le maréchal de Maurevel, il se rendit à cette assemblée au retour de laquelle il eut le malheur de tomber, au pont de Salindres, avec un gentilhomme qui l'accompagnait, au milieu d'une brigade de *Roland*. « Ils crurent, raconte Louvreleuil, que leur vie étoit comme une feuille dans les derniers jours d'automne, quand un vent froid agite le tronc des arbres. » Quelle pitié, en effet, pouvaient-ils attendre de gens qu'ils traquaient comme des bêtes fauves? Cependant les Camisards se montraient disposés à leur laisser la vie et la liberté, lorsqu'une prophétesse, désignant Cabiron, s'écria : « L'Esprit veut qu'il meure pour expier les péchés des jeunes gens qui prennent les armes contre les Enfants de Dieu. » C'était un ordre auquel ils ne savaient pas résister. Le compagnon de Cabiron fut donc remis en liberté, tandis que lui-même tombait frappé à mort. Son corps, laissé sur la route, fut trouvé le lendemain et enseveli dans le cimetière de Saint-Jean-du-Gard.

CABOCHE (N. de), secrétaire du prince de Condé, et attaché plus tard en cette même qualité à la personne du roi de Navarre. — Si nous lui donnons une place spéciale dans notre livre, c'est surtout pour désigner son nom aux recherches des compilateurs qui viendront après nous, car jusqu'ici nous ne savons rien sur sa vie. L'Etoile nous apprend seulement que c'était un homme facétieux, mais cela ne suffirait pas pour lui mériter une place dans l'histoire. « Parlant de la journée de S. Barthélemy où il avoit échappé belle, Caboche disoit qu'il avoit en sa vie joué ot vu jouer à beaucoup de jeux, mais qu'il n'en avoit vu jouer un si vilain, si méchant et si traître que celui de S. Barthélemy; au surplus, disoit-il, qu'on m'apelle vilain, larron, parricide, athéiste, et tout ce qu'on voudra, mais que l'on ne m'appelle pas huguenot. Ce bon compagnon étant prisonnier disoit : je siffle les pseaumes parce que je ne les ose pas chanter. » De son mariage avec *Catherine Le Beau*, naquit Marie de Caboche, à laquelle La Croix du Maine consacre quelques lignes dans sa Bibliothèque. Nous rapporterons les propres paroles du biographe. Marie de Caboche, dit-il, « s'est acquis une telle réputation à l'endroit des plus excellens peintres qui ont vu de ses ouvrages, tant en la peinture au crayon qu'autrement, qu'il s'en trouvera plusieurs de ceux qui se pensent maistres en cet art, lesquels voudroient avoir changé leur science avec la sienne. » Elle était seulement dans sa quinzième année (en 1584). Mais malheureusement comme elle ne peignait que « pour son plaisir et non pour autre chose, » il est probable que rien de ses ouvrages ne s'est conservé.

CABRIT (Jacques), natif de Lezan en Languedoc, remplissait dans cette province les fonctions pastorales, lorsque la révocation de l'édit de Nantes le força de se retirer en Suisse. Quelques années après, il passa dans le Brandebourg et fut nommé, en 1697, pasteur de Bergholtz. L'année suivante, il fonda la colonie de Colberg dont il desservit l'église conjointement avec son fils Théodore. En 1701, ils furent tous deux appelés à Cottbus où s'étaient retirés un assez grand nombre de Français réfugiés; mais, quelque temps après, le père fut nommé pasteur à Bergholtz où il eut pour successeur, en 1712, M. de *Riou*. Jacques Cabrit mourut en 1732, âgé de plus de cent ans. Dans les dernières années de sa vie, cet excellent homme amusa beaucoup la Colonie par des turlupinades dignes du fameux Petit Père André. Ce fut en vain que sa famille, établie à Kœnigsberg,

où elle avait acquis uue fortune considérable, l'eugagea à renoncer à la prédication, en lui offrant une retraite honorable dans son sein : « Je vous entends, répondit le vieillard, vous êtes de ceux qui trouvez que je baisse; mais je ne m'en inquiète pas. Ils ont eu la farine, il faut qu'ils aient le son.» — Une autre branche de cette famille, restée dans le Languedoc, a fourni deux prophètes aux Camisards.

CACHERAT (Guillaume), ministre à Quillebœuf, puis à Pont-Audemer. Cacherat, qui avait jeté le froc pour embrasser la religion réformée, nous est dépeint par Benoît comme un esprit brouillon, iusolent, emporté; ce qui est certain, c'est qu'il fut en discussions continuelles avec ses collègues et que leurs contestations occupèrent plus d'une fois même les synodes nationaux. Le synode provincial de Saint-Lo, en 1634, crut enfin devoir le frapper de suspension; mais loin de modérer sa fougue, cette mesure l'exaspéra. Il présenta requête au parlement et au Conseil contre les ministres de la Normandie, les qualifiant d'intrus, parce qu'ils avaient abandonné leurs églises en 1621, et n'avaient pas été régulièrement remplacés; requérant en conséquence qu'on leur défendît d'exercer leurs fonctions, et demandant en même temps qu'on les condamnât à lui payer l'arriéré de son traitement. Le Couseil prit le parti le plus sage en renvoyant les parties devant les assemblées ecclésiastiques; mais le parlement lui donna gain de cause sur le dernier point de sa requête. Ce procès coûta plus de 4000 livres aux églises de la Normandie. Quant à Cacherat, il changea de religion, en 1635, et reçut une pension de 600 livres du clergé catholique. Nous connaissons de lui deux ouvrages :

I. *La conversion et profession de la foy catholique, apostolique et romaine du P. Cacherat, cy-devant ministre de la R. P. R.; faite aux Augustins le 14 mars* 1635, Paris, 1635, in-8°. — On remarquera cette qualité de *Père* qu'il prend ici; était-il donc rentré dans un couvent? Dans ce cas, il n'aurait pas tardé à en sortir, puisque dans son second ouvrage, il se qualifie d'avocat.

II. *Le Capucin défendu contre les calomnies de P. Du Moulin, ministre, ou traité apologétic contenant les raisons que le parlement de Bordeaux a eues de faire brûler le libelle contre les capucins, composé par ce ministre, par Guill. Cacherat, advocat*, Paris, 1642, in 8°.

CADOLLE (François de), seigneur de Cannau, capitaine au régiment de Champagne et major de la citadelle de Montpellier. Après avoir servi avec distinction en Flandre, en Allemagne et en Catalogne, Cadolle s'était retiré dans la ville de Lunel dont il était coseigneur. En 1681, il abjura à l'exemple de son frère aîné, ainsi que sa femme et toute sa famille. De *Nicol*, premier consul de Lunel, s'empressa d'imiter son seigneur, ainsi que de *Bosenguet*, un des plus honnêtes hommes et des plus riches de toute la ville, dit le Mercure.

Il y a toute apparence que les Cadolle du Mercure ne sont autres que les Cadoule des Jugemens de la Noblesse du Languedoc. Dans ce cas, François Cadoule, fils de *Charles Cadoule*, commandant du château de Villefranche en Italie, en 1630, et de *Marguerite Varanda*, aurait eu, non pas un frère, mais deux, nommés *Charles* et *Marc-Antoine*. L'aîné, capitaine au régiment de Montpezat en 1645, avait épousé, en 1653, *Marguerite Bornier* et avait trois fils, François, Jean-Charles et Jean-François. Le second, capitaine au régiment de Piémont, en 1663, avait également trois fils, Jean-François, François-Cause et Guillaume.

CAFFARELLI, noble famille romaine, dont un des membres, qui avait suivi en France le nonce Bentivoglio, en 1616, embrassa la réforme et se fixa à Montpellier. — Dans son insipide correspondance, Bentivoglio qui fait de si bons vœux pour l'entière extermination des Huguenots et qui donnait à ce propos des conseils si peu chari-

tables aux conseillers de Louis XIII, se garde bien de nous apprendre que le poison de l'hérésie s'était introduit jusque dans son propre entourage. L'exemple de la servilité du maître n'avait pas été capable de retenir le serviteur sous le joug de Rome. Quel échec pour un diplomate d'église! — Le fils de Caffarelli prit part, en qualité d'inspecteur-général, à la magnifique entreprise qui immortalisa le nom de Riquet. Lui-même tenta, à ses propres frais, la canalisation de l'Agout, un des affluents du Tarn; mais il dut abandonner cet utile projet, dont le pays attend encore la réalisation. Ayant alors acheté la terre du Falga, (canton de S. Félix, Haute-Garonne), il s'y retira avec sa famille, en 1686. L'aîné seul de ses trois fils persista dans la foi protestante. Ayant laissé à sa mort deux enfants d'une mère catholique, aussitôt les vautours des Le Tellier se jetèrent sur cette proie, aidés par les deux frères du défunt qui, entrés au service, espéraient sans doute gagner par là leurs éperons. Mais leur désappointement fut grand: l'héritier de la terre et du nom préféra renoncer à ses droits plutôt que de renoncer à sa religion; il s'exila à Genève où il chercha à se créer une position par l'industrie. Son frère cadet, élevé dans la religion romaine, devint ainsi le chef de la famille en France. Il épousa Marguerite d'Anceau, de Lavelanet, qui le rendit père de neuf enfants, « à la tête desquels, nous apprend M. Ch. de Rémusat, à qui nous empruntons ces détails, se distinguait celui qui devait illustrer leur nom et mourir à St. Jean d'Acre dans les bras du général en chef de l'armée d'Egypte. »

CAFFER (ANTOINE), ministre à Foix en 1562. Aussi longtemps que Catherine de Médicis avait semblé tenir la balance égale entre les deux partis, Paillès, gouverneur du pays de Foix pour le roi de Navarre, avait gardé une stricte neutralité; mais après le massacre de Vassy et la défection d'*Antoine de Bourbon*, il se rallia promptement à la faction des Guise. Cependant comme il n'était pas naturellement cruel, il se contenta d'abord de prendre des mesures de précaution en désarmant les Protestants et les Catholiques. Après l'affaire de Toulouse, il résolut de se rendre à Foix; mais il eut soin auparavant d'engager ceux des habitants qui s'étaient le plus compromis lors de la démolition des temples et du brisement des images, à sortir de la ville. Faut-il voir dans cette conduite un trait d'humanité, ou bien, avec les écrivains protestants Olhagaray et Crespin, une ruse pour éloigner les plus braves d'entre les Réformés sous prétexte de les soustraire à la vengeance du roi? Caffer était peut-être du nombre des exaltés; ce qui est certain, c'est qu'il jugea à propos de fuir déguisé en berger. Sa femme, nommée *Ruth*, voulut s'échapper aussi en habit de paysanne; mais elle fut reconnue à la porte et menée devant Paillès qui la fit conduire dans une maison honnête en attendant qu'il put l'envoyer sûrement à Pamiers où s'était retiré son mari. Au milieu des atrocités qui se commettaient alors, on est heureux d'avoir à citer un acte d'humanité. Toutefois, à mesure que le torrent de la réaction acquit plus de violence, le gouverneur de Foix y céda peu à peu; il ne fit pas, mais il laissa faire. *Acontat* [aliàs *Aconcat*], capitaine de la ville, homme paisible et de mœurs irrépréhensibles, et un gentilhomme nommé d'*Ambour* furent décapités après qu'on leur eut rompu bras et jambes. Deux autres furent brûlés, vingt-huit pendus et dix condamnés aux galères. Un écrivain moderne, M. Castillon, auteur d'une Histoire du comté de Foix (Toulouse, 1852, in-8°), approuve fort la conduite *sage et prudente* du sieur de Paillès, et blâme sévèrement *Jeanne d'Albret, princesse légère et inconsidérée* (!) d'avoir flétri cet officier supérieur d'une espèce de désaveu.

Nous trouvons cités dans le Diction. de Nagler, *Daniel Caffé* et son fils *Daniel-Ferdinand*, deux peintres de portrait célèbres, dont le nom indique suffisamment l'origine française; mais

nons ignorons s'ils descendaient de réfugiés.

CAGNEL (François), né à Metz en 1686, maître de français des pages du landgrave de Hesse, en 1707, mort à Cassel le 23 déc. 1762. On a de lui :

I. *Grammaire et syntaxe françoise*, Cassel, 1714, in-8°.

II. *La 64e année, ou grâce toute particulière de la providence érigée en vers françois acrostiches à l'anniversaire de la naissance de Charles I, landgrave de Hesse*, Cassel, 1728, in-4°.

III. *Juste reconnaissance adressée à la gloire et au bonheur de toute la Hesse, dans la personne de Charles I, érigée en vers françois à l'anniversaire de la naissance de ce monarque*, Cassel, 1729, in-4°.

IV. *Description de la cour, contenant quatorze lettres historiques*, Cassel, 1729, in-12.

CAGNON (Bertrand), ancien de l'église de Goron dans le Cotentin, en 1685. Après avoir résisté avec courage, ainsi que son collègue *Thomas Cousturier*, aux efforts des convertisseurs, et « par son obstination à rejetter les véritez catholiques, comme dit le Mercure, retenu dans l'erreur pendant plusieurs mois la pluspart des religionnaires de la ville et des environs, » il finit par succomber « après beaucoup de combats et de disputes particulières et publiques, » et son exemple entraîna « les plus obstinez. » « Ainsi, ajoute le Mercure, l'on peut dire que ce fut une conversion générale. »

CAHANEL (Samson de), natif de Saint-Lô et ancien de l'église do cette ville. Au mois d'octobre 1686, Cahanel fut arrêté chez un curé de ses amis qui habitait sur le bord de la mer, et jeté en prison sous l'accusation d'avoir voulu sortir du royaume. Tous ses biens furent à l'instaut mis sons le séquestre. Les juges du bailliage de Contances lui offrirent la liberté, moyennant une abjuration, et sur son refus, ils le condamnèrent à une prison perpétuelle et à cent livres d'amende. Cette sentence fut aggravée par le tribunal de l'amirauté qui porta l'amende à 200 livres et prononça la confiscation des biens. Transféré par lettre de cachet des prisons de Rouen à la Bastille, puis au château de Loches en Anjou, Cahanel montra dans son malheur une inébranlable constance, en sorte que, désespérant de vaincre son *opiniâtreté*, le gouvernement finit par le bannir du royaume, en même temps que le marquis de *Cagny*, de *Saint-Jean*, de *Saint-Jemes*, *Hamonnet*, de *Monginot*, *Foucher*, la venve *Gabaret* et sa fille, de *Lalo*, etc., dont la persévérance avait lassé les persécuteurs.

Sa femme et deux de ses filles s'étaient converties, après avoir, pendant six semaines, hébergé jusqu'à 99 cuirassiers « qui avaient fait un dégât extraordinaire dans la maison et sur les terres, » lit-on dans un mémoire que nous avons trouvé parmi les papiers de La Reynie (*Suppl. franc.* 791. 4). Cahanel avait, en outre, un fils que Benoît cite dans ses listes des persécutés, et deux autres filles, dont on ignore la destinée.

CAIGET (Lucas), curé d'Alençon, converti au protestantisme en 1562. La Réforme avait trouvé dans cette ville de nombreux sectateurs longtemps avant que l'exercice public du culte protestant fût autorisé par l'édit de Janvier. Les premières assemblées, tenues aussi secrètes que possible, eurent lieu d'abord dans le faubourg de Saint-Blaise, puis dans le jardin Ricordeau, et enfin à l'Aumône dans le parc. Odolant Desnos affirme, mais nous avons peine à le croire, que *Catherine Gervaiseaux*, femme de *Jean Erard Houssemaine*, remplit dans ces trois endroits les fonctions de prédicateur. Lorsque l'édit de Janvier fut publié, les Protestants d'Alençon fondèrent une église dont *Bidard Poinçon* paraît avoir été le premier pasteur. Dès lors les progrès de la Réforme furent si rapides que le curé, son vicaire, huit autres ecclésiastiques et les meilleures familles de la ville embrassèrent en peu de mois les

opinions nouvelles. Malheureusement, comme dans beaucoup d'autres villes, les Protestants abusèrent à Alençon de leur prépondérance. Au commencement de juillet 1562, ils assaillirent le couvent de l'Ave Maria et en expulsèrent les religieuses. L'arrivée de *Georges d'Argenson*, seigneur d'Avesnes et de *La Motte-Tibergeau* à la tête des Huguenots du Mans, augmenta le désordre. Les églises et les hôpitaux furent dépouillés; les châsses et les reliques enlevées furent mises entre les mains de *Guillaume Fouillard* qui les envoya par *Pierre Du Perche* au prince de *Condé*. Après avoir pillé les villages voisins, les deux capitaines manceaux allèrent rejoindre *Montgommery* en Normandie. Le bailli d'Alençon, *Louis de Rabodanges*, qui favorisait lui-même la Réforme, mais qui condamnait ces coupables excès, arriva peu de temps après, rétablit l'ordre et la tranquillité dans la ville et, par ordre de Matignon, défendit toute assemblée. Caiget, redoutant la vengeance du clergé catholique, quitta Alençon et se retira sans doute dans une autre province.

CAILLARD (Gaspard), pasteur à Dublin, est auteur de *Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte*, Dublin, 1728, in-8°; Amst., 1738, 2 vol. in-12. — Ces sermons, au nombre de onze, roulent sur l'intolérance, les justes bornes de la tolérance, l'incarnation, l'habitation du Fils de Dieu parmi les hommes, la facilité des commandements de Dieu, l'envie, l'aumône, l'utilité des afflictions et la fréquente communion. Ils sont dédiés à M. *Desbrisay*.

CAILLAU (Guy), contrôleur du mesurage du sel d'Ingrande, avait été fait prisonnier à la prise de Poitiers par les Catholiques en 1562 et, probablement pour sauver sa vie, il était entré dans la compagnie de Richelieu. Si tel était son espoir, il fut trompé. Un nommé Mahé qui convoitait sa place de contrôleur, en offrit dix mille francs à Chavigny qui fit jeter en prison Caillau, le tint six semaines enfermé dans une cage de fer et le condamna à être pendu. L'exécution se fit à Chinon, le 31 décembre 1562.

CAILLE (André), ministre de Grenoble, député au Synode national de 1598, ne serait connu que par les plaintes légitimes qu'il adressa à deux synodes nationaux, en 1601 et en 1603, au sujet de « l'ingratitude de son église », s'il n'avait publié une *Conférence par escrit entre P. Cotton jésuite et A. Caille, ministre du St-Evangile*, s. l., 1599, in-8°. — La conférence roula sur le sacrifice de la messe. Tous ceux qui liront ce petit livre conviendront que Caille y réfute avec beaucoup d'érudition et de logique les preuves que le P. Cotton puise dans la Bible, les Pères, les Conciles, voire même dans Aristote et les Sibylles, pour établir que ce sacrifice est d'institution divine.

CAILLON, sieur de La Touche, riche fermier de la puissante famille de *La Roche-Giffard*, ayant entendu parler du vol d'un calice dans l'église paroissiale de Sion, eut le malheur de dire qu'il ne serait pas difficile de découvrir l'auteur de ce sacrilége. Ces paroles si simples furent prises pour un indice contre lui; on l'arrêta et on lui fit son procès à Rennes. Des témoins se présentèrent qui affirmèrent qu'ils avaient vu de leurs propres yeux le calice dans une armoire, où il enfermait ce qu'il avait de plus précieux. Caillon avait eu, en effet, en sa possession une coupe d'argent, mais beaucoup plus petite que le plus petit calice qui n'aurait pu tenir debout sur les rayons de son armoire. Pouvait-on admettre d'ailleurs qu'un homme qui jouissait d'une grande aisance, se fût exposé au plus terrible supplice pour un calice, et en supposant même que l'avarice l'eût poussé au vol, pouvait-il entrer dans l'esprit de gens sensés, qu'il aurait laissé son larcin exposé à la vue de tout le monde? Mais le bon sens et le parlement de Rennes n'avaient rien de commun, quand il s'agissait d'un hérétique. Caillon fut ap-

pliqué à la question, il la souffrit avec constance. Il n'en fut pas moins condamné, à la majorité d'une voix, à périr sur la roue. Son corps fut brûlé et ses cendres jetées au vent. Quelque temps après, on arrêta des voleurs qui confessèrent d'eux-mêmes qu'ils avaient commis le sacrilége. La veuve de Caillon ne négligea rien pour faire réhabiliter la mémoire de la victime; elle ne put y parvenir.

CAILLOU (Pierre), d'une famille noble du Languedoc, se réfugia dans le Brandebourg, après la révocation de l'édit de Nantes, avec son frère le sieur de *Belestat*. Le premier était capitaine de cavalerie en 1729, le second servit dans les Grands Mousquetaires. — Si ces deux frères, en abandonnant leur patrie, donnèrent à l'Eglise protestante, un gage de la sincérité de leurs convictions religieuses, un pauvre brodeur de Tours qui portait le même nom, bien qu'il n'y eût pas de parenté entre eux, *Jean Caillou*, fit à sa foi un sacrifice plus pénible encore, celui de sa vie. Arrêté comme il revenait d'une assemblée religieuse tenue dans un bois aux environs de Tours, en 1558, il fut déféré au parlement de Paris, qui le condamna au bûcher, enveloppant dans la même sentence *George Tardif* de Sens, *Nicolas Guyotet* de Neuville-sous-Gien, et *Nicolas* de Janville. Il est inutile de dire que tous quatre moururent avec une constance héroïque, mais nous ne pouvons passer sous silence un fait qui peint le fanatisme de ces temps; c'est que le dernier, à peine sorti de l'adolescence, avait été dénoncé par son propre père.

On comptait en France, plusieurs fiefs du nom de Belestat, dont deux au moins ont été possédés par des familles protestantes : celui qui appartenait à la famille Caillou, et un autre dont *Jean de Baragnes* ou de *Baraigne* était seigneur en 1562. Ce Jean de Baragnes, fut de ceux qui, à cette époque, assurèrent le triomphe du protestantisme à Castres.

CAILLOUÉ (Denys), de Rouen. On ne sait rien ou presque rien de sa vie. Barbier nous apprend seulement, qu'il était frère du libraire *Jacques Cailloué*, et qu'il épousa une Anglaise; peut-être se fixa-t-il en Angleterre. On a de lui :

I. Une traduction de l'*Eikon Basilike ou Le Pourtraict du roy de la Grande-Bretagne*, par l'évêque d'Exeter Ganden, publiée à La Haye [Lond.], 1649, in-12, avec une Epître dédicatoire à Charles II, une ode en vers français, portant pour titre: *La Métamorphose des Isles Fortunées*, et quelques autres pièces de poésie.

II. *Prediction où se voit comme le roy Charles II, roy de la Grande-Bretagne, doit être remis aux royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, après la mort de son père*, Rouen, Jacq. Cailloué, 1650, in-24.

III. *Boscobel, ou Abrégé de ce qui s'est passé dans la retraite mémorable de S. M. Britannique, après la bataille de Worchester, le 13 sept. 1651*, trad. de l'anglais, Rouen, 1676, in-12. — Cet ouvrage fut publié chez *Pierre Cailloué*. Ce dernier était-il un autre frère de Denys ou son neveu? Nous ne saurions le dire, Nous ne pouvons non plus déterminer le degré de parenté qui unissait ce Pierre Cailloué à *Jeanne Cailloué*, veuve d'*Olivier Varennes*, libraire de Paris, et signalée dans les notes de police (*Suppl. franç.* 791. 1) comme très-zélée pour sa religion. Au mois d'avril 1685, Jeanne Cailloué fut dénoncée par le lieutenant général au présidial de Blois, comme tenant dans sa maison des assemblées secrètes. Cette dénonciation était fausse, puisque la veuve Varennes ne fut nullement inquiétée pour le moment. Il est vrai que le mois suivant, elle fut soumise à une visite domiciliaire; mais c'était pour la recherche des livres défendus par l'art. XXI de l'édit de Nantes, et les autres libraires protestants, *Etienne Lucas, Dupin, Duchemin*, la veuve *Gentil*, n'en furent pas exemptés plus qu'elle. La police trouva dans leurs

magasins un très-grand nombre de Bibles, de Nouveaux-Testaments et de Psautiers, et fort peu d'écrits polémiques, la plupart anonymes. Les agents de La Reynie saisirent quelques exemplaires de divers traités d'*Amyraut*, *Blondel*, *Bèze*, *Calvin*, *Mestrezat*, *Morus*, *Du Moulin*, *Jurieu*, *Rivet*, le catéchisme de *Drelincourt*, les sermons de *Gaches*, quelques écrits de *Du Plessis-Mornay*, et des traités de *Luther*, de *Bucer*, etc., tous ouvrages que l'on chercherait probablement en vain aujourd'hui dans les librairies protestantes, et qui sont des plus rares même dans les bibliothèques publiques. Sur leur rapport appuyé de ces preuves, vu que l'exercice de la religion prétendue réformée était permis à Charenton, et non pas à Paris, interprétation de l'édit de Nantes, dont on ne s'était pas avisé pendant près d'un siècle, les boutiques de tous ces libraires protestants furent fermées, sans en excepter celle de la veuve *Vendôme*, « qui est, lit-on dans les pièces de la police, une pauvre femme et sans conséquence. » Privée ainsi de ses moyens d'existence, Jeanne Cailloué prit le parti de sortir du royaume avec son fils *Pierre Varennes* (*Suppl. franç.* 791. 2).

Dans son Histoire de la révocation de l'édit de Nantes, Benoît parle d'un *Jean Cailloué*, gantier à Caen, à qui, sur la requête de son propriétaire, le curé de Notre-Dame, défense fut faite, le 17 fév. 1670, de recevoir chez lui son gendre *Pelletier*, gantier comme lui, le digne curé ne voulant pas souffrir que sa maison servît de demeure à deux hérétiques. Passe encore s'ils lui avaient payé double loyer!

CAIRON (Jacques), ministre à Falaise en 1684. On prit occasion d'un de ses sermons, où, établissant un parallèle entre la religion réformée et la catholique, il avait osé, lui ministre protestant, donner la préférence à la première, pour le jeter en prison et interdire son église. Resserré dans un étroit cachot, chargé de fers, menacé du dernier suplice, il faiblit et consentit à abjurer; mais à peine libre, il répara sa faute d'une manière éclatante par les témoignages du plus sincère repentir. Pour échapper aux peines terribles portées contre les relaps, il passa en Angleterre où il desservit pendant plus de 24 ans, de 1689 à 1713, l'église de Thorney Abbey. Il mourut en 1715.

CALAS (Jean), né à La Cabarède près de Mazamet, le 19 mars 1698, exécuté à Toulouse, le 10 mars 1762.

Marchand d'indienne à Toulouse, Calas jouissait parmi ses concitoyens d'une réputation sans tache. Il avait épousé, en 1731, *Anne-Rose Cabibel*, née en Angleterre de Français réfugiés, et de ce mariage étaient issus six enfants, quatre fils, Marc-Antoine, Jean-Pierre, Louis, Louis-Donat, et deux filles, Anne-Rose et Anne.

Le bonheur domestique de cette famille laborieuse n'était troublé que par l'humeur sombre et mélancolique du fils aîné. Marc-Antoine se sentait porté par ses goûts vers la jurisprudence; mais cette carrière lui était fermée par les édits, et il se fût cru déshonoré d'acheter par une hypocrite abjuration le titre d'avocat qu'il ambitionnait. Son frère Louis, qui avait la même inclination, montra moins de scrupules : il quitta furtivement la maison paternelle, réclama la protection de l'archevêque de Toulouse et renia la religion dans laquelle il était né. Loin d'être séduit par cet exemple, Marc-Antoine eut un instant l'idée d'aller étudier la théologie à Genève; mais un ami l'en dissuada. Sans état, sans avenir, sans espérance, il s'abandonna de plus en plus à sa mélancolie naturelle, et il en vint à maudire l'existence. La pensée du suicide s'empara de son cerveau malade; il se plaisait à la caresser depuis quelque temps lorsque, le 13 oct. 1761, l'occasion se présenta de mettre à exécution son funeste projet. Ce jour-là même, son père, pensant le distraire, avait retenu à souper un ami de la famille, *François Gobert de La Vaïsse*, fils d'un célèbre avocat de Toulouse. Vers la fin du repas, Marc-Antoine quitta la chambre,

descendit dans le magasin de son père, et se pendit entre les deux battants de la porte. Ce fut son frère Pierre, qui eu reconduisant La Vaïsse, aperçut le premier le cadavre. A ses cris, le père et la mère accoururent; mais ni les secours qu'ils prodiguèrent à leur malheureux enfant, ni les soins du chirurgien qu'on manda en toute hâte, ne purent le rappeler à la vie. Dans cette extrémité, les infortunés parents ne songèrent plus qu'à soustraire leur fils à l'ignominie d'être traîné sur la claie, en faisant disparaître tout indice de suicide, sans songer aux soupçons qui pouvaient s'élever contre eux-mêmes.

Cependant le bruit de cette mort était déjà parvenu aux capitouls qui accoururent sur les lieux, mais qui, bientôt convaincus du suicide, se disposaient à se retirer, lorsqu'une voix, sortie du milieu de la populace ameutée devant la porte, accusa le vieux Calas d'avoir assassiné son fils pour prévenir son abjuration. Cette accusation anonyme suffit aux capitouls pour faire arrêter, sans autre examen, non-seulement Jean Calas, mais sa femme, son fils, le jeune La Vaïsse et jusqu'à une vieille servante, Jeanne Vignière, catholique très-dévote. Toute la famille fut conduite au Capitole où l'on songea enfin à dresser procès-verbal; puis on la jeta dans les prisons de l'Hôtel-de-ville.

De tous les parlements du royaume aucun n'avait, dans tous les temps, déployé plus de rigueur contre les Protestants que celui de Toulouse. Il ne laissa pas échapper une aussi belle occasion de signaler une fois de plus son zèle fanatique. L'archevêque lui vint en aide, en publiant un monitoire où, adoptant sans hésitation les bruits populaires et écartant d'avance jusqu'à l'idée d'un suicide, il sommait sous peine d'excommunication tous les vrais catholiques de révéler à la justice ce qu'ils savaient à la charge des accusés. « De nombreux témoins se présentèrent, dit la Biographie universelle, plutôt comme les échos d'une accusation que comme des accusateurs directs. » L'apostat Louis Calas lui-même travailla à dresser de ses propres mains l'échafaud de son père, de sa mère et de son frère, en jurant que, d'après leurs confessions de foi, les Protestants sont obligés d'étrangler leurs enfants infidèles, atroce calomnie que *Paul Rabaut* prit la peine de réfuter. Dès lors, il demeura acquis que Marc-Antoine avait été assassiné parce qu'il voulait changer de religion. Les capitouls ordonnèrent, en conséquence, de déposer provisoirement la victime en terre sainte. Une cinquantaine de prêtres, toute la confrérie des pénitents blancs, une foule de peuple, portant cierges et bannières et marchant en procession, firent la levée du corps et le conduisirent à la cathédrale. Les jours suivants, les cordeliers et les pénitents renouvelèrent dans leurs chapelles le service funèbre, en présence des délégués de tous les couvents; les prêtres firent en chaire l'apothéose du martyr prétendu, et le peuple fanatisé en vint à invoquer le suicidé comme un saint. Pendant ce temps, le procès se poursuivait activement. Le 18 nov., les capitouls jugèrent que les Calas seraient appliqués à la question ordinaire et extraordinaire. Sur l'appel des condamnés, le parlement se saisit de l'affaire. Chargés de fers et gardés à vue par des soldats, les prévenus passèrent tout l'hiver dans un cachot. Ce traitement rigoureux n'altéra ni la constance du père, ni la résignation de sa femme, ni la fermeté du fils, ni même la fidélité de leur vieille servante. La Vaïsse surtout montra un dévouement sublime à cette malheureuse famille dont il ne cessa de proclamer l'innocence. Mais elle était condamnée d'avance, et la puissante argumentation de l'avocat Sudre ne put la sauver. A la majorité strictement nécessaire de huit voix contre cinq, Calas fut condamné, le 9 mars 1762, à subir la question ordinaire et extraordinaire, à être rompu vif, puis jeté dans un bûcher (1). « J'ai tenu dans mes mains, s'écriait M. Plougoulm, procureur-gé-

(1) Lemerre, Laya, Chénier ont mis ce triste sujet sur la scène.

néral, dans le discours qu'il prononça à la rentrée de la conr royale de Rennes, le 3 nov. 1843, j'ai tenu dans mes mains, j'ai lu de mes yeux, depuis la première jusqu'à la dernière ligne, cette triste et douloureuse procédnre; et comprimant l'émotion qui me gagnait à chaque moment, quand j'entendais ce père, cette mère s'écrier pour toute défense devant leur impitoyable jugo : Croyez-vous donc qu'on puisse tuer son enfant? j'ai tout examiné, tout pesé, comme si j'eusse eu à parler moi-même. Que je serais heureux si ce que je vais dire pouvait ajouter encore un rayon d'évidence à une vérité, à une innocence depuis si longtemps reconnues! Oui, MM., j'aime à le proclamer, dans toutes ces pièces, dans tous ces témoignages, ces monitoires, je n'ai rien découvert, pas un fait, pas un mot, pas l'ombre d'une preuve, d'un indice, qui explique cette épouvantable erreur; reste le fanatisme qui explique tout. »

L'exécution de Calas eut lieu le lendemain. Ce vieillard de 64 ans souffrit son horrible supplice avec le courage d'un héros et la sérénité d'un juste; au milieu des plus cruelles douleurs, il ne cessa pas un instant de protester de son innocence. Emu de ce spectacle, le peuple lui-même oublia son fanatisme ponr donner des larmes à sa mort, et les juges, se condamnant eux-mêmes, relâchèrent les autres victimes; seulement pour colorer leur iniqnité, ils bannirent Pierre Calas. Mais à peine fut-il sorti des portes de Toulouse qu'on le ressaisit et qn'on l'enferma dans le couvent des Jacobins pour le convertir. Ses deux sœurs, quoique absentes pendant la nuit fatale, furent arrêtées à leur tour et mises au couvent de la Visitation.

Le jeune Donat ayant appris à Nismes la terrible catastrophe, se hâta de fuir à Genève où, quatre mois plus tard, il fut rejoint par son frère Pierre, échappé dn couvent où on le retenait. Le plus implacable ennemi du fanatisme religieux, Voltaire voulut qu'ou lui présentât les deux orphelins, et à leur prière, il se chargea de venger la mémoire de leur vertueux père. Convaincu de l'innocence de Calas, il la publie, il la démontre, il en appelle au roi de l'arrêt du parlement de Toulouse, et il engage Mariette, Elie de Beaumont et Loiseau de Mauléon à défendre cette grande canse, à laquelle la France entière prenait le plus vif intérêt. Le 9 mars 1765, un tribunal de maîtres des requêtes déclara à l'unanimité Calas innocent; son nom fut réhabilité, l'arrêt qui le condamnait annulé et ses biens rendus à sa famille. Une foule de grands seigneurs et Louis XV lui-même voulurent venir au secours de la triste famille, comme l'appelait Voltaire. Mme Calas qui était venue à Paris pour suivre la révision du procès, y mourut plus qu'octogénaire en 1792, après avoir marié sa fille Anne avec le chapelain de l'ambassade de Hollande Duvoisin. De ce mariage naquit Alexandre Duvoisin-Calas, qui fut successivement professeur, secrétaire de Joseph Bonaparte, romancier, chansonnier, anteur et acteur dramatiques, et qui mourut subitement à Chartres en 1832. — On ne possède aucun renseignement sur les autres membres de cette famille.

CALIGNON (Soffrey de), né à Saint-Jean-de-Voiron, près de Grenoble, en 1550, mort à Paris, au mois de sept. 1606.

Tous ses contemporains s'accordent à faire de Calignon un magnifique éloge. Selon L'Etoile, il était excellent en tout. D'*Aubigné* le loue comme un des plus grands esprits de son temps. *Casaubon* l'appelle un personnage illustre par sa doctrine, par sa piété et par les services qu'il a rendus à l'Etat. De Thou, qui fut lié avec lui d'une étroite amitié, dit qu'il fut un homme d'un grand mérite, soit que l'on considère son savoir, son esprit et son expérience dans les affaires, ou que l'on ait égard à la douceur et à l'honnêteté de ses mœurs. Ajoutons qu'à cette époque de honteuses apostasies, il resta inébranlable dans sa foi, et que Henri IV essaya vainement de le séduire par la pro-

messe de la simarre de chancelier de France.

Dès son enfance, Calignon se fit remarquer parmi ses condisciples par son aptitude pour les langues. A l'âge de neuf ans, son père, Genton de Calignon, qui le destinait au barreau, l'envoya au collége de Bourgogne, où il conçut pour le célèbre historien de Thou une affection qui dura autant que sa vie. Après quelques années de séjour à Paris, il partit pour Padoue où, sans négliger l'étude de la jurisprudence, il s'appliqua à apprendre l'italien et l'espagnol, dont la connaissance lui fût depuis d'une grande utilité. Ce fut dans cette ville qu'il se laissa gagner à la cause de la Réforme, par *Caillet* qui y avait cherché un refuge contre les persécutions exercées en France sur les Protestants. Sa conversion irrita son père qui rompit toute relation avec lui. Abandonné à lui-même, le jeune Calignon se rendit à Turin où ses talents poétiques lui méritèrent la protection de la duchesse Marguerite de France, qui n'était pas elle-même entièrement exempte du soupçon d'hérésie. Cependant il n'obtint pas de cette princesse tout ce qu'il en espérait, et la misère le contraignit à se réconcilier avec son père, moyennant une rétractation de ses *erreurs*. Il rentra donc en France et alla prendre le grade de docteur en droit à l'université de Valence. La mort de son père, arrivée sur ces entrefaites, lui rendit la liberté d'avouer hautement ses sentiments secrets. Il n'hésita pas à faire profession publique de la religion réformée, et le parlement de Grenoble ayant refusé de recevoir avocat un huguenot déclaré, il retourna à la cour de Turin. Marguerite, qui connaissait son mérite, le fit nommer secrétaire de l'ambassade qu'Emmanuel-Philibert envoya dans ce temps demander au roi de Navarre la main de sa sœur Catherine pour son fils Charles-Emmanuel.

Henri, à qui la duchesse avait particulièrement recommandé Calignon, le retint auprès de lui et le nomma son secrétaire. Il ne cessa dès lors de l'employer dans les affaires les plus délicates et les plus difficiles. Chargé à plusieurs reprises de missions importantes dans le Dauphiné, Calignon s'y trouvait à l'époque de la mort du brave *Montbrun*; il employa tous ses efforts à apaiser les dissensions qui avaient éclaté entre les capitaines huguenots et à assurer le commandement en chef à *Lesdiguières*. Nommé conseiller à la Chambre mi-partie établie à Grenoble par l'édit de 1576, il fut élu, dit-on, député aux Etats de Blois par le Dauphiné. La session close, il retourna sans doute dans cette province. Il y était en 1578 (*Voy.* II, 373); il y était encore en 1580, lorsque les jalousies se réveillèrent plus ardentes que jamais contre *Lesdiguières*, « sept ou huict des principaux du païs, raconte d'Aubigné, voulans une eslection nouvelle, la briguans chacun pour soi, et tous ensemble refusans d'obéir à Lesdiguières sur des causes légères, desquelles la plus forte estoit sa pauvreté, car pas un ne touchoit ni aux mérites ni à l'extraction. » Chacun de ces aspirants au commandement envoya un député au roi de Navarre, et Lesdiguières averti dépêcha de son côté Calignon, son secrétaire, dit d'Aubigné. Le roi de Navarre « ne trouvant en leurs plaintes que des intérêts particuliers, dommageables à leur province, » ouït aussi Calignon qui seul manifesta des sentiments honorables, « requérant qu'on n'eust aucun égard au bien particulier de son maistre ni au deshonneur d'estre déposé, mais seulement au salut de la patrie et à ce qu'il falloit pour la relever en sa première dignité. » La perplexité du roi de Navarre était grande. Il traîna l'affaire en longueur tant qu'il put, et finit par remettre à *Turenne*, *La Noue*, *Terride*, *Fontenaille*, *Lésignan* et à quelques autres de ses conseillers le soin de la terminer. Le vicomte s'acquitta de cette commission difficile par un *plat de courtisan*. Il déclara aux députés que le roi les laissait libres de choisir eux-mêmes leur chef. Après plusieurs jours de délibé

ration, « où il n'en fut proposé pas un que tous les autres ne s'y opposassent avec telle animosité qu'ils veindrent aux injures atroces et plusieurs fois sur le poinct de jouer du couteau, » de guerre las, ils nommèrent *Lesdiguières* que personne n'avait proposé. Calignon, qui s'était tenu à l'écart, paraît être resté auprès du roi de Navarre qui lui confia diverses négociations et qui, pour le récompenser de ses services, lui accorda, en 1580, le brevet de maître des requêtes de son hôtel.

Si nous voulions suivre Calignon dans tous les voyages qu'il entreprit pour le bien de la Cause, nous serions entraîné au-delà des bornes que nous devons nous prescrire. Nous le verrions tantôt traitant avec le gouverneur de Saluces une alliance contre les Ligueurs, tantôt sollicitant de la Cour de Savoie une intervention en faveur de *La Noue* prisonnier des Espagnols, tantôt portant dans le Palatinat l'argent nécessaire à une levée de reitres, tantôt enfin négociant avec Mayenne la mise à exécution dans le Dauphiné du traité de Fleix (*MSS. de Brienne*, N° 208), puis, les deux partis n'ayant pu s'entendre, volant à Montauban pour prendre part aux délibérations de l'assemblée qui y avait été convoquée dans la prévision d'une reprise des hostilités. La situation, en effet, était grave. Le parlement de Grenoble exigeait que Livron, Puymore et plusieurs châteaux appartenant à des gentilshommes de la Religion fussent démantelés; il voulait même introduire de nouvelles troupes dans la province. L'assemblée de Mens, tenant ces prétentions pour contraires à l'édit, refusait de s'y soumettre; loin de là, elle venait d'adresser à Henri III (*Msc. du Fonds de Baluze*, 9035, 3) une requête tendant à ce qu'au lieu de Nyons et de Serres, on accordât aux Protestants Livron et Gap comme places de sûreté.

L'attitude du parti huguenot en imposa, et les difficultés furent aplanies, moyennant des concessions réciproques. La Chambre de l'édit put enfin s'installer, et Calignon y fut reçu conseiller, le 20 nov. 1581. Il avait pour collègues *Colas*, sieur de La Madelaine, président; *Vincent Gentillet*, *Fauvet* et *Savasse*, conseillers. Il n'exerça cette charge que huit mois. Le roi de Navarre l'ayant rappelé pour le faire entrer dans son conseil secret, il la résigna à *Barthélemy Marquet*, professeur à Valence, qui fut, en 1582, député du Dauphiné à l'Assemblée politique de Saint-Jean-d'Angély, et qui, vingt-et-un ans plus tard, devint président de la Chambre de l'édit.

Cependant le duc de Savoie Charles-Emmanuel n'avait pas renoncé à son projet de mariage avec la sœur du roi de Navarre. Il renouvela la demande que son père avait faite pour lui de la main de cette princesse, et *Catherine* l'ayant enfin accepté pour époux, à condition qu'il lui laisserait le libre exercice de sa religion, Calignon fut chargé de porter la réponse au duc; mais l'opposition de l'Espagne força Charles-Emmanuel de renoncer à cette alliance. De Turin, Calignon passa à Genève pour y conférer avec *Bèze*, des mains de qui il reçut comme professeur d'hébreu *Alexandre Brisson*; puis il se rendit à Paris où il obtint de Henri III l'ordre de cesser toute poursuite contre *Lesdiguières* au sujet de son infructueuse tentative sur Grenoble. Chargeant son frère *Hugues* de porter au parlement les lettres du roi, il continua sa route vers Pau où se trouvait alors Henri de Navarre, qui l'envoya presque immédiatement demander à Matignon la grâce d'un gentilhomme de la Saintonge, nommé *Casse*, accusé d'avoir contrevenu aux édits en fortifiant son château.

Sur ces entrefaites, la mort du duc d'Alençon vint imprimer un nouvel élan à la Ligue. Pour tenir tête aux dangers qu'il prévoyait, le roi de Navarre sentit la nécessité de s'unir plus étroitement que jamais avec les princes protestants. A cet effet, il nomma une ambassade, composée de *Ségur Pardaillan*, de *Calignon* et de *Buzenval*, qui

devaient se rendre successivement auprès de chacun d'eux et les amener à signer une alliance offensive et défensive. Les instructions, rédigées par Calignon, faisaient valoir surtout l'utilité que la cause protestante retirerait d'une réunion des deux communions réformées.

Après une navigation périlleuse où ils faillirent perdre la vie, les ambassadeurs arrivèrent en Angleterre et furent accueillis avec bienveillance par Elisabeth qui témoigna une grande estime à Calignon, à cause de son savoir. Ils passèrent de là en Hollande, puis en Allemagne. A Brême, ils se séparèrent. *Buzenval* remonta le Rhin, tandis que ses deux collègues continuaient leur route vers le Nord jusqu'en Danemark. L'empereur, instruit du but de leur voyage, voulut les faire arrêter à leur retour, en 1584, et ce ne fut pas sans peine qu'ils obtinrent la permission de rentrer en sûreté dans leur patrie. Calignon suivit les bords du Rhin, traversa la Suisse et le Languedoc, et rejoignit le roi de Navarre, porteur d'un traité d'alliance avec tous les princes, républiques, cantons et villes libres de la religion protestante qu'il avait visités.

A peine avait-il eu le temps de se remettre des fatigues de ce long voyage, qu'il fut renvoyé dans le Dauphiné avec un ordre adressé à *Lesdiguières* de tenir toutes ses forces prêtes à entrer en campagne. Cette mission remplie, il retourna auprès du roi de Navarre qui s'était transporté à Montauban, et qui, presque aussitôt, le fit repartir. Il devait demander au chef dauphinois un corps de troupes et le conduire luimême au secours de *Blacons*, menacé dans Orange par les Ligueurs. Un accommodement, négocié par Calignon, rétablit la tranquillité dans le comtat Venaissin. Cette affaire heureusement terminée, l'habile négociateur se rendit auprès de Henri III pour lui offrir les services des Protestants, et lorsque ce prince se fut jeté entre les bras de la Ligue, il passa en Allemagne et en Suisse pour réclamer l'exécution du traité qu'il avait conclu quelques années auparavant.

A son retour dans le Dauphiné, il trouva ses biens confisqués et ses deux frères, *Hugues* et *Jacques*, emprisonnés; mais il parvint à les faire remettre en liberté et les envoya à Genève. Après l'expédition de Provence, où il suivit *Lesdiguières*, il fit un nouveau voyage dans le Languedoc pour conférer avec *Turenne*; puis il retourna à Grenoble où il épousa *Marthe Du Vache*, fille de *Claude Du Vache*, sieur de Peyrins, et de *Françoise de Murinais*.

Ce fut peu de temps après son mariage que l'on apprit en Dauphiné la nouvelle de la Journée des Barricades. *Lesdiguères* se hâta de faire partir Calignon pour demander des instructions au roi de Navarre, et vers la même époque, les Protestants de la province le choisirent avec *Du Mas-Vercoyran* pour leurs députés à l'Assemblée politique de La Rochelle. Guy Allard, le plus complet des biographes de Calignon, commet une erreur, en confondant cette assemblée, tenue en 1588, avec celle de Montauban, qui eut lieu en 1581.

A son retour, Calignon fut chargé de négocier le traité qui attacha La Valette et d'Ornano au parti de Henri IV, et de constituer à Romans, avec quelques membres du parlement de Grenoble qu'il réussit à gagner, un parlement dévoué à ce prince. Il fut moins heureux dans sa mission auprès du duc de Savoie, qui espérait profiter des troubles de la France pour agrandir ses Etats. Il retourna ensuite auprès de Henri IV, qu'il trouva occupé au siége de Dreux et qui lui accorda la place de président de la Chambre de l'édit, vacante par la mort de *Gentillet*. Après avoir rempli avec succès de nouvelles missions à La Rochelle et à Montauban, son zèle infatigable se prêtant à tout, il accepta l'intendance de l'armée du Piémont et fit en cette qualité la campagne de Savoie. La mort de *Michel Hurault de*

L'Hospital, chancelier de Navarre, offrit à Henri IV l'occasion de récompenser dignement un de ses plus dévoués serviteurs; il nomma Calignon pour lui succéder.

Selon Guy Allard, Calignon fut député à l'Assemblée de Mantes par le Dauphiné. La copie des actes de cette assemblée (*MSS. de Brienne*, N° 220) ne nous paraît, il est vrai, ni bien exacte, ni très-complète; cependant, si le chancelier de Navarre y a siégé réellement, n'est-il pas étonnant qu'il n'y ait joué aucun rôle considérable? Sa nouvelle dignité aurait-elle refroidi son zèle et se serait-il tenu à l'écart de propos délibéré? Quoi qu'il en soit, son biographe ne nous fait connaître aucune circonstance de sa vie jusqu'à l'année 1596, où Henri IV le nomma l'un de ses commissaires auprès de l'Assemblée de Loudun, qui le vit avec un mécontentement mal dissimulé accepter une semblable mission, et chargea *Dorival* et *Texier*, deux de ses membres, de lui rappeler que sa place était plutôt avec ses coreligionnaires qu'avec les commissaires du roi. En effet, « quelque confiance que les Réformés eussent mise dans la nomination de ces personnages amateurs du bien et du repos du royaume, dit *Du Plessis*, la vérité est qu'ils n'eurent charge de leur ajouter rien qui amendât leur condition. » Les Protestants cependant réduisaient leurs prétentions autant que possible. « Nous demandons un édit à V. M. qui nous face jouir de ce qui est commun à tous vos sujets, c'est-à-dire beaucoup moins que ce que vous avez accordé à vos transportez ennemis, à vos rebelles Ligueurs: un édit qui ne vous contraigne pas à distribuer vos états que comme il vous plaira; qui ne vous force point à épuiser vos finances, à charger votre peuple. Ni l'ambition, ni l'avarice ne nous mène. La seule gloire de Dieu, la liberté de nos consciences, le repos de l'Etat, la sureté de nos biens et de nos vies, c'est le comble de nos souhaits et le but de nos requêtes. » Il était difficile de se montrer moins exigeant; mais Henri, importuné de ces plaintes et dominé par son Conseil, s'obstina longtemps à ne rien accorder à ses anciens coreligionnaires. Cependant le parti huguenot était encore trop puissant et trop fortement organisé pour qu'il osât l'attaquer à force ouverte. Il lui fallut donc céder à la nécessité, et après de longues négociations, ses commissaires signèrent l'édit de Nantes.

La part que Calignon y prit lui valut le brevet d'une pension de 2,000 livres et une place au conseil des finances. Il accompagna Henri IV dans son expédition de Savoie et fut chargé d'aller recevoir Marie de Médicis à Marseille. A son retour à Paris, il obtint du roi que le temple protestant serait transféré d'Ablon à Charenton, où l'on prêcha pour la première fois le 27 août 1606. Ce fut le dernier service qu'il rendit à ses coreligionnaires.

Appelé en Dauphiné par ses affaires particulières, il demanda un congé que le roi ne lui accorda qu'avec peine, parce qu'il tenait beaucoup à ce que Calignon suivît un procès qu'il avait avec Nevers au sujet de la vicomté de Villemur. Cependant les juges ayant promis de ne prononcer que dans deux mois, Henri consentit à ce qu'il s'absentât pour un mois. Mais la promesse donnée ne fut pas tenue; le procès fut jugé et Nevers obtint gain de cause. Irrité de cet échec judiciaire, le roi fit tomber sa colère sur Calignon, qu'il accueillit à son retour par les reproches les plus durs. Cette ingratitude blessa si profondément le chancelier de Navarre qu'en rentrant chez lui, il se mit au lit, et il n'en sortit que pour être porté dans la tombe.

Protestants et Catholiques s'accordent à louer la piété, la probité et l'érudition de Calignon. « C'étoit, dit de Thou dans ses Mémoires, un homme distingué par sa probité et par son érudition, par son expérience et par une sagacité admirable dans les affaires les plus difficiles qu'il avoit le talent d'aplanir.... Outre les belles-lettres, il savoit fort

bien la philosophie, les mathématiques et la jurisprudence. »

Au milieu d'une vie aussi agitée, Calignon, quoiqu'il possédât des connaissances étendues et le goût de l'étude, a très-peu écrit. On lui a attribué, sans aucune vraisemblance, une *Histoire des choses plus remarquables et admirables advenues en ce royaume de France, ès années dernières* 1587, 1588 *et* 1589, *par S. C.*, 1590, in-8°. C'est une des pièces les plus violentes qui aient été publiées contre Henri III; les Guises y sont loués avec excès et Jacques Clément célébré comme un martyr. Qui donc a jamais pu s'imaginer qu'un livre semblable soit sorti de la plume d'un protestant, et d'un protestant aussi sincère que Calignon ?

Les seuls écrits imprimés que nous sachions lui appartenir incontestablement, c'est un *Quatrain* inséré dans les Mélanges de Colomiès, et une spirituelle satire publiée dans la Bibliothèque de Du Verdier, sous le titre : *Le mépris des Dames*. Nous en reproduirons ici quelques vers, pour mettre le lecteur en état de juger du mérite du poète.

Dans les champs amoureux où la vague féconde
Du Nil egyptien fait deborder son onde,
L'image de Memnon, ouvrage industrieux,
Ravit d'etonnement les plus ingenieux.
Cette idole est muette et de lourde matière;
Mais sitôt que Phebus, retraçant sa carriere,
Monte sur l'horison, la touche de ses raiz,
L'image dans le ciel fait penetrer sa voix.
A cette idole-là j'accompare la femme. [ame,]
Decouvrez-luy cent fois le tourment de votre
Versez dix mille pleurs, faites mille soupirs,
Accusez sa beaute, mère de vos desirs,
Priez, idolâtrez, elle sera muette, [queste.]
Dedaigneuse et farouche a votre humble re-
Mais si quelque joyau, dépouille du Levant,
Quelque perle Erithrée, ou quelque diamant
Brille devant les yeux de ces belles cruelles,
Vous les verrez brûler de vives etincelles,
Aux œuvres de Cypris facilement ployer,
Et faire en un besoin office de prier.

Guy Allard affirme que Calignon a encore publié une apologie du roi de Navarre contre un livre intitulé : Incendium calvinisticum à Navarri legatis apud quosdam Imperii ordines ad certam religionis ac reipublicæ conturbationem procuratum, ainsi qu'une réponse fort érudite à la bulle d'excommunication du pape. Nous n'avons trouvé aucune trace ni de l'un ni de l'autre de ces écrits (1).

En fait d'ouvrages restés manuscrits, nous ne connaissons qu'une *Lettre* (Arsenal, Collect. Conrart, T. X) où Calignon exprime à Henri IV les craintes des Protestants éveillées par son abjuration, et un *Journal des guerres faites par M. Des Diguières*, dont une copie in-fol. se conserve à la Bibl. nationale (*Anc. fonds*, N° 9264. 3). C'est un journal fort peu détaillé et par cela même peu intéressant. Nous ne parlons pas d'une ou deux lettres sans importance qui se trouvent dans la Collect. Dupuy.

Soffrey de Calignon fut père de deux fils et d'une fille. Cette dernière, nommée URANIE, épousa *Pierre de Poligny*, baron de Vaubonnais.

L'aîné des fils, ALEXANDRE, sieur de Peyrins, maréchal de bataille et excellent ingénieur militaire, épousa *Isabeau de Rossel*, dont il eut 1° SOFFREY, lieutenant-colonel au régiment de Sault, marié à *Justine de Cabrières*, qui le rendit père de PAUL et de RAIMOND de Calignon, sur la destinée desquels nous ne possédons aucun renseignement; — 2° RAIMOND, sieur de Saint-Jean; — 3° ENNEMOND.

Le second fils du chancelier de Calignon, nommé ABEL par Allard, et FRANÇOIS par Chorrier, fut conseiller à la Chambre de l'édit. Il ne laissa que deux filles : URANIE, femme d'*Hector d'Agoult*, sieur de Bouneval, et LUCRÈCE, épouse de *Claude Bremont*.

Soffrey de Calignon avait trois frères. Nous avons déjà mentionné l'un d'eux, *Hugues*, dont le sort est inconnu. *Jacques* fut conseiller à la Chambre de l'édit en 1596, et père de deux fils, nommés LOUIS, sieur de Bregnien, et

(1) Le P. Lelong soupçonne que le premier de ces ouvrages pourrait être le *Traité pour la défense du roi de Navarre, contre les calomnies et libelles diffamatoires, mis au jour contre lui en* 1585, traité qui se conservait dans la bibl. de l'abbé de Caumartin.

Alexandre, sur la vie desquels nous avons inutilement cherché à nous procurer des renseignements. Olhagaray parle bien d'un capitaine *Brigneu*, gouverneur de Foix, qui, ayant rasé une église dans l'intérêt de la défense de la place, fut, sur les plaintes du clergé, rappelé par le roi de Navarre et remplacé par le colonel *Comte ;* mais le fait s'étant passé en 1580, il ne peut être question du fils de Jacques de Calignon. Le troisième frère du chancelier, nommé *Louis*, fut anobli, selon Chorrier, en 1592. Il eut deux fils : Louis, sieur de La Frey, et François, seigneur de Saint-Sauveur, sergent-major de Grenoble. Le dernier épousa la nièce du conseiller *Octavien de Romme*, que la mort de son père, tué devant Trino, avait laissée orpheline.

Pierre-Antoine d'Ambesieux de Calignon qui a joui, à la fin du siècle dernier, d'une certaine réputation comme poète et comme prédicateur, descendait de la même famille par les femmes. Ses parents s'étaient réfugiés en Angleterre à la révocation de l'édit de Nantes. Il naquit à Greenwich au mois d'octobre 1729 ; mais ramené en France à l'âge de six ans, avec sa sœur aînée *Susanne*, ils furent l'un et l'autre élevés dans la religion catholique aux frais de l'Etat. Nous n'avons donc point à nous occuper d'eux.

CALVET (François), official de l'évêque de Montauban et curé de Montalsat, en 1556, embrassa la Réforme avec son frère *Hugues*, conseiller au présidial, et favorisa de tout son pouvoir les travaux apostoliques des ministres *Cressent* et *Vigneaux*, envoyés à Montauban en 1560. C'était dans la maison de Hugues que les sectateurs des nouvelles opinions s'assemblaient de nuit. Au nombre des membres les plus assidus de ces réunions secrètes, on cite le lieutenant du sénéchal *Jean Paulet*, le conseiller *Jean Constans*, le lieutenant principal *Antoine Durant*, le lieutenant particulier *Jean Dubosc*, l'avocat du roi *Bernard Daliès*, le moine augustin *Clément*, que son éloquence avait rendu cher au peuple. Un membre du l'église, nommé *Finemine*, étant venu à mourir, on osa l'enterrer sans le concours d'un prêtre. L'évêque exaspéré porta plainte au parlement de Toulouse qui envoya à Montauban, le 30 nov. 1560, une commission pour informer; mais les habitants refusèrent absolument de recevoir les commissaires dans leurs murs, et le parlement en fut réduit à condamner par contumace et à faire pendre en effigie le lieutenant particulier *Jean Brassac*, le premier consul *Ami Pégorrier*, les syndics *Bonnencontre* et *Jean Portus*, *Raymond de Lannes*, *Olivier Amely*, *Paulet* et le ministre *Vigneaux*. Les Réformés pensèrent dès lors qu'il était inutile de continuer à se cacher. Ils s'assemblèrent donc publiquement dans le Fossé des Cordeliers ; mais le lieu étant incommode, ils s'établirent dans l'église de Saint-Louis, où *Cressent* prêcha le 13 juillet 1561, et comme cette église ne suffit bientôt plus à contenir la foule qui courait au prêche, ils s'emparèrent de celle de Saint-Jacques et appelèrent deux nouveaux ministres *Tachard* et *Dupersié*. Leur conduite, bien que violente, peut jusqu'à un certain point s'excuser, puisqu'une grande partie de la population, la plupart des magistrats et les consuls avaient déjà embrassé la Réforme; mais le brisement des images, les mauvais traitements exercés contre les moines et les nonnes sont des actes qui ne pourraient trouver leur justification que dans les excès de leurs adversaires.

Lorsque les Protestants de Toulouse essayèrent de se rendre maîtres de la ville, François Calvet leur fut envoyé pour leur annoncer l'approche du secours de Montauban ; mais il fut découvert et pendu sur la place de Saint-Etienne. Quand on apprit à Montauban par l'arrivée des fugitifs le triomphe du parti catholique, la terreur fut grande. Hugues Calvet, qui était alors premier consul, au lieu de donner l'exemple de la fermeté, se laissa gagner par l'épou-

vante générale et s'enfuit. Fait prisonnier, il fut mené à Piquecos dont les cachots regorgeaient déjà de Huguenots. L'évêque, qui y avait établi sa demeure, le prit pour un ministre et lui appliqua un soufflet de sa main armée d'un gantelet de fer; cependant quelques jours après, il consentit à l'échanger sur la demande de *Duras*. Beaucoup d'autres furent moins heureux. *Jean Creissac* et *Josse Vilaire* de Montauban furent livrés au parlement et pendus. Le diacre *Jean Claret*, dit *Desplats*, *Jean Sézeran*, *Pierre* et *Jean Artis*, *Jean* et *Guill. Millas* de Négrepelisse furent lapidés. Un grand nombre, entre autres *Jean Raymond*, *François Benas* et *Jean Figuier*, après avoir été cruellement traités, furent mis à rançon. Calvet rentra à Montauban où la confiance était déjà revenue, et il fut chargé de défendre une des portes. Les Montalbanais repoussèrent avec tant de courage toutes les attaques, que Montluc avoue que, sans sa cavalerie, il eût été forcé dans ses propres retranchements.

La famille Calvet professait encore le protestantisme à la révocation de l'édit de Nantes.—En 1579, un *Calvet* fut député avec *Baissé* par le Quercy à l'Assemblée politique de Montauban.— En 1626, *Charles Calvet*, sieur des Aires, le fut par les Cevennes au Synode national de Castres. — En 1682, un descendant de François Calvet, qui remplissait à Caussade l'emploi de chancelier, fut déposé parce qu'il était protestant. — Nous avons déjà eu et nous aurons encore l'occasion de mentionner d'autres membres de cette famille.

CALVIÈRE, famille protestante du Languedoc, qui, à l'époque de la Réformation, était divisée en trois branches, fondées par les trois fils de Raimond Calvière.

I. Branche de Saint-Césaire.

Guillaume Calvière, seigneur de Saint-Césaire, avocat au présidial de Nismes, fut nommé président de ce tribunal par provision du 7 août 1556. Depuis quelque temps, il partageait les opinions nouvelles, lorsque le 20 janvier 1562, il avoua ses sentiments secrets en assistant au prêche fait par *Viret* au Collège des Arts, et dès lors il montra en toutes circonstances un zèle ardent. Charles IX, à son passage à Nismes, ayant accordé aux Réformés la permission de bâtir deux temples, Calvière, comme le personnage le plus considérable parmi les Huguenots de cette ville, fut choisi pour poser la première pierre, et *Denys Brueys* la seconde, de celui qui fut construit hors de la porte de la Madelaine. La cérémonie eut lieu le 27 juin 1565, et dès le 26 janvier suivant, on célébra la dédicace de cette maison de prière. L'autre temple, plus vaste et plus élégant, fut élevé sur la place de La Calade. La même année, le seigneur de Saint-Césaire fut nommé président du parlement d'Orange; mais le roi de France ayant fait occuper cette ville, Calvière, qui avait négocié la capitulation, retourna à Nismes, où il se trouva à l'époque du soulèvement des Protestants en 1567. S'il faut en croire Mancomble, il dirigea lui-même le siége du château et le força à capituler. Ce qui est plus certain, c'est qu'il fut chargé avec le procureur du roi *Bernard Barrière* de dresser l'inventaire de tout ce qu'on y trouva en fait d'armes et de meubles, et qu'il fut nommé chef du Conseil établi par les Huguenots nismois pour la direction des affaires. Deux ans plus tard, après la Michelade (*Voy.* I, p. 26) dans laquelle il trempa plus qu'il ne serait à désirer pour l'honneur de sa mémoire, il fut appelé encore une fois à présider le conseil de 28 membres auquel fut confiée l'autorité révolutionnaire. Le rang qu'il occupait, la part qu'il avait prise au massacre, moins par fanatisme, dit-on, que par esprit de vengeance, le zèle dont il avait fait preuve pour la cause protestante, tout le désignait aux rigueurs du parlement de Toulouse qui ne manqua pas de le comprendre dans l'arrêt dont il frappa, le

18 mars 1569, les principaux chefs de l'insurrection.

Guillaume Calvière testa en 1570 et mourut vraisemblablement la même année. De son mariage avec *Rose de Faucon*, contracté en 1540, naquirent Guillaume, qui suit; Nicolas, guidon de la compagnie de chevau-légers de Mourmoirac, et Françoise, mariée à *Jacques d'Entil*, sieur de Ligonès, puis en secondes noces, à *Joseph Jaussaud*, conseiller au présidial de Nismes.

Guillaume II, seigneur de Saint-Césaire et docteur en droit, succéda à son père dans la place de président au parlement d'Orange. En 1572, il fut envoyé avec le ministre *Devaux* auprès des princes protestants d'Allemagne pour leur demander des secours. A son retour, il fut, malgré l'armistice, arrêté dans le Vivarais par ordre de Damville qui résista longtemps aux réclamations des habitants de Nismes, et qui ne lui rendit la liberté qu'en 1573, lorsqu'il voulut obtenir une prolongation de la trêve. Calvière se transporta aussitôt auprès de l'Assemblée de Milhau pour lui rendre compte du succès de sa mission. En 1574, il fut nommé consul avec *Jean Abraham*, *Antoine Sabatier* notaire et *J. Galet*, et député avec *Guillaume Villar* et *Jean Deiron* aux Etats de la province tenus à Montpellier par Damville. L'année suivante, il assista avec *Jean-Guy d'Airebaudouze*, comme députés de Nismes, à l'assemblée où fut scellée l'alliance des Protestants et des Catholiques politiques. En 1594, il fut élu une seconde fois consul avec *Firmin Raspal*, *Pierre Brude* et *Nicolas Colomb*. Son testament portait la date de 1598. Il ne paraît pas avoir survécu longtemps.

Guillaume Calvière avait épousé, en 1559, *Isabelle d'Affis*, fille du premier président du parlement de Toulouse. Il en eut sept enfants : 1° Pierre, qui suit; — 2° Marc, premier avocat-général et président au parlement de Toulouse, qui mourut catholique; — 3° Jean sieur de Lanas, qui entra dans un couvent; — 4° Susanne, femme de *Robert de La Croix* de Nismes; — 5° Rose, mariée avec *Guillaume de Melet*, conseiller au parlement de Toulouse; — 6° Jeanne, épouse, en 1612, de *Henri Hardouin*, sieur de La Calmette; — 7° Claudine, alliée à Arnoul de Vinceus, originaire de Vicence.

Pierre Calvière, sieur de Saint-Césaire, viguier de la ville de Nismes, et consul, en 1613, fut député avec *Tristan de Brueys*, à la régente pour lui présenter les réclamations de ses concitoyens au sujet de la translation du siége présidial à Beaucaire. Ancien de l'église, il fut envoyé par le Bas-Languedoc au Synode national de Vitré, qui le chargea, avec *Brunier* et *Chambrun*, de pacifier les différends survenus entre le pasteur *Barthélemy Ressent* et le synode provincial de la Provence. Il mourut, en 1640, laissant de son mariage avec *Alix Du Terroux*, fille d'*Antoine Du Terroux*, sieur de Foisses, et de *Françoise de Carle* : 1° Marc, baron de Confoulens et d'Hauterive, qui abjura du vivant de son père et devint colonel d'infanterie après avoir été aumonier d'Anne d'Autriche; — 2° Pierre; — 3° Antoine; — 4° François; — 5° Françoise; — 6° Jeanne, femme de *Louis de Villages*, sieur de Bernès; — 7° Rose; — 8° Marguerite. Nos renseignements sur cette branche de la famille Calvière s'arrêtent là.

II. Branche de Saint-Cosme.

Nicolas Calvière, sieur de Saint-Cosme, docteur en droit, servit d'abord avec le grade d'enseigne dans la compagnie du capitaine *Bouillargues*, et fut, ainsi que son frère Guillaume, compris dans l'arrêt du parlement de Toulouse, qui condamna à mort par contumace 104 habitants de Nismes, comme coupables du massacre de la Michelade. Nous avons déjà eu l'occasion de faire connaître les noms des plus considérables (*Voy.* I, p. 26). Nous en ajouterons ici quelques autres, d'après l'historien de Nismes Ménard : *Guillaume Roques*, seigneur de Clausonne, *Jean de Sauset*, *J. Melet*, *J. de Fons*, *P. de Malmont*, *Bernard Barrière*, *Suau*,

dit le capitaine Bouillargues, ***Robert Aymès***, sieur de Blansac, ***P. Gratian***, ***P. Célérier***, ***J. Granier***, ***Méraud de Castanet***, ***Jacq. Lageret***, sieur de Caissargues, ***Bernard Arnaud***, sieur de La Cassagne, et les trois ministres ***Guillaume Mauget***, ***Jacq. de Chambrun*** et ***Simon Campagnan***.

D'un caractère hardi et entreprenant, Saint-Cosme entra avec ardeur dans l'entreprise méditée contre Nismes par ***Servas*** et les Protestants fugitifs, au mois de nov. 1569. Un charpentier de Cauvisson, nommé ***Maduron***, se chargea de limer une grille qui fermait le canal par où les eaux de la fontaine entraient dans la ville. Ce travail dangereux, quoique favorisé par la longueur et l'obscurité des nuits, demanda un long temps; mais il réussit. Accouru du Vivarais avec 200 cavaliers portant chacun un fantassin en croupe, Saint-Cosme se cacha dans un plan d'oliviers non loin de la fontaine. Vers deux heures du matin, dans la nuit du 14 au 15, après une prière du ministre ***Deiron***, il se glissa avec ***Guillaume de Possac*** et une centaine de soldats vers la porte des Prêcheurs, descendit dans le fossé sans être aperçu par les sentinelles, enleva la grille et pénétra dans la ville. Le corps de garde de la porte fut égorgé et la cavalerie introduite sans obstacle. Réveillés par le bruit, les Catholiques saisis d'effroi se cachèrent ou s'enfuirent; quelques-uns essayèrent de se sauver dans le château; mais Saint-Cosme avait eu la précaution d'en occuper les avenues, en sorte que la garnison, réduite à ses seules forces, et vivement pressée par ***Saint-Remési***, qui dirigea le siège avec son fils le baron de ***Tournel***, fut forcée de capituler, le 31 janv. Les Huguenots vainqueurs se vengèrent par le pillage de quelques maisons et le massacre de plusieurs catholiques.

Nommé gouverneur de Nismes dans un conseil extraordinaire qui s'assembla, le 12 janv. 1570, sous la présidence de ***Jean de Sauset*** et de ***Jean-Guy d'Airebaudouze***, tous deux conseillers au présidial, Nicolas Calvière et son sergent-major ***Badon*** prirent toutes les dispositions nécessaires pour mettre la ville à l'abri des entreprises des Catholiques; c'est dans ce but qu'ils firent démanteler en partie le château qui la commandait. ***Jean de Saint-Chamond***, seigneur de Saint-Romain, ayant été élu, en 1573, général du Bas-Languedoc, il lui céda volontairement le gouvernement de Nismes, au mois de déc.; mais, au mois de sept. suivant, il en fut remis en possession, sous l'autorité du général, les devoirs de sa charge ne permettant pas à Saint-Romain d'avoir une résidence fixe.

En 1577, Saint-Cosme fut nommé par Damville, capitaine d'armes, et au mois de mai, gouverneur de Nismes, avec le capitaine ***Cheiron*** pour sergent-major. Afin de rendre la défense plus facile, la ville fut divisée en quatre quartiers soumis aux capitaines ***Méraud Brun***, seigneur de Castanet, ***Laurent Salveton***, ***P. Deiron*** et ***Bernard Rainaud***. Pour conduire les affaires importantes, on établit un conseil de neuf membres : le conseiller ***Clairan***, le gouverneur ***Saint-Cosme***, les quatre consuls ***P. Maltrait***, docteur en droit, ***Jacques Bodet***, ***Etienne Dutour*** et ***Etienne Guiraudon***, le ministre ***St-Ferréol***, le capitaine ***Cheiron*** et le docteur ***Villar***. En 1579, Nicolas de Calvière présida avec ***Jean de Belcastel***, sieur de Montvaillant, l'Assemblée d'Anduze. En 1581, le roi le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre. En 1584, le conseil de la ville de Nismes, en reconnaissance de ses services, lui accorda une gratification de 400 livres, et l'année suivante, le duc de Montmorency le créa, pour la troisième fois, gouverneur de Nismes.

Nicolas de Calvière, qui avait été premier consul en 1559, devait avoir atteint à cette époque un âge avancé; il est vraisemblable qu'il mourut vers ce temps. Il avait été marié trois fois, la première, en 1552, avec ***Françoise Brochet;*** la seconde, en 1577, avec ***Françoise de Vabres***, dame de Bois-

sières, et la troisième, avec *Louise Bérard* ; mais il n'avait eu des enfants que du premier lit. On ignore la destinée de son fils aîné, appelé Honoré. Le second, François, continua la branche de Saint-Cosme. Elie, le troisième, mourut jeune. Daniel fonda une branche collatérale. Pellegrin mourut à Nismes en 1603. Jacques et Jean précédèrent leur père dans la tombe. Rose, née en 1558, mourut en 1644 veuve de *Jean Boileau*, seigneur de Castelnau. Sa sœur Françoise n'a laissé que son nom.

I. François Calvière, seigneur de Saint-Cosme, servait sous Barchon, gouverneur d'Orange, lorsque cette ville fut prise, en 1574, par les Catholiques. Il devint colonel d'un régiment d'infanterie et mourut avant 1592, laissant de *Marie de Saint-Jueri*, qu'il avait épousée en 1581, Nicolas, mort à Nismes en 1608, Claude qui suit, et Louise, femme, en 1611, de *Philippe Goulard*, sieur de Taraube.

Claude Calvière, sieur de Saint-Cosme et de Boissières (aliàs La Boissière) a joué un rôle considérable dans les dernières guerres de religion. Il servit d'abord comme capitaine dans le régiment de *Fontcouverte*. En 1619, il fut député par le Bas-Languedoc à l'Assemblée politique de Loudun, avec *Guillaume Girard*, sieur de Moussac, conseiller du roi, sénéchal de Beaucaire et de Nismes, *Jean Chauve*, pasteur de Sommières, *Pierre de Fons*, sieur de Sabatier, et *J. Chalas* avocat de Nismes. En 1622, colonel d'un régiment de son nom, il prit part à la belle défense de Montpellier. En 1623, Nismes le choisit pour son premier consul. En 1625, il se servit de l'influence dont il jouissait pour entraîner sa ville natale dans le parti de *Rohan* qui lui donna un un des régiments levés dans les Cevennes, et le fit nommer avec *Aubaïs* et *Lecques* membres surnuméraires du bureau de direction. Blessé, l'année suivante, au siége de Bellegarde, il dut renoncer au service ; mais il continua à s'occuper avec ardeur des affaires politiques. Il se déclara hautement contre *Saint-André-Montbrun* que le peuple de Nismes voulait faire déclarer lieutenant-général. Il en résulta des querelles que *Rohan* fit cesser en les réconciliant. Peu de temps après, Saint-Cosme mourut des suites de ses blessures. Du mariage qu'il avait contracté, en 1611, avec *Julie Louet-de-Nogaret*, naquirent huit enfants : 1° François, qui suit; — 2° Henri; — 3° Jean-Louis; — 4° Rose, femme, en 1630, d'*Antoine de Brueys*, sieur de Sauvignargues; — 5° Marguerite, mariée, en 1640, avec *Georges de La Roque-Bouillac*, baron de Bar et de La Guinerie; — 6° Madelaine, alliée avec *Pierre Ducasse*, juge-mage de Lectoure; — 7° Louise et 8° Victoire qui se firent religieuses.

François Calvière, capitaine au régiment de Calvisson, épousa, en 1647, *Marguerite Perrinet*, sœur de *Gaspard Perrinet*, marquis d'Arzilliers, et fille d'*Alexandre Perrinet*, colonel d'infanterie, et de *Susanne de Launay*. Il était mort, en 1663, année où le temple de Saint-Cosme fut fermé, sans préjudice, lit-on dans l'arrêt, des droits de la dame dudit lieu. Il laissa cinq enfants : 1° Gaspard, qui suit; — 2° Nicolas, sieur de Boissières, mort à Nismes, en 1674; — 3° Rose, mariée avec *Pierre Vaësc*, seigneur de Merle; — 4° Marguerite, qui épousa, en 1682, *Daniel de Beaufort*; — 5° Susanne, femme de *Georges d'Ardel*, seigneur de La Plaine.

Gaspard Calvière épousa, en 1674, *Françoise d'André*. A l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, il était, ainsi que le président de *Rochemore* et les deux pasteurs *Cheiron* et *Paulhan*, chef des politiques de Nismes. S'il faut en croire Mme Du Noyer, il avait secrètement abjuré depuis longtemps, et il ne conservait sa place de président du consistoire que pour jouer parmi les religionnaires le rôle d'espion. On voudrait pouvoir révoquer en doute cette accusation flétrissante; mais la conduite de Saint-Cosme ne prouve que trop qu'elle est bien fondée. Ce fut à sa de

mande que Noailles fit venir des troupes à Nismes pour saisir *Brousson* (Voy.) et les autres zélateurs. Ce fut encore à son instigation que, dans une assemblée tenne chez lui le 3 oct. 1685, un très-petit nombre de réformés, parmi lesquels on cite *Lédignan*, l'avocat *Viala*, de *Possaque* ou *Possac*, *Paul Mercier*, *P. Planchut*, marchand de soie, et *J. Frat*, teinturier, se constituant de leur propre autorité l'organe de l'église de Nismes, firent assurer Noailles et Basville que les Protestants nismois étaient prêts à se soumettre aux ordres de la Cour. Saint-Cosme abjura en effet, le lendemain, et obtint, outre une pension de 2000 livres, le grade de colonel des milices. Ne croyant pas sans doute avoir acheté assez cher ces faveurs au prix de son apostasie, il devint dès cet instant un des persécuteurs les plus acharnés des Réformés restés fidèles à l'Evangile. Il surprit et sabra plusieurs assemblées à Saint-Cosme, à Vauvert, à Candiac. La haine que la population protestante avait conçue coutre l'apostat, excitée encore par le désarmement qu'il opéra de tous les Réformés de la plaine, éclata enfin d'une manière terrible. *Catinat*, accompagné des deux *David* du Caila, de *Rancillon* et de *Benezet* de Vauvert, et de *Boudon* de Bernis, alla l'attendre sur le chemin de Vauvert à Condognan et le tua, le 13 août 1702.

II. Daniel Calvière, quatrième fils de Nicolas, sieur de Saint-Cosme, fut nommé lieutenant-criminel en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nismes, en 1590. De son mariage avec *Jeanne de Rochemore*, fille de *Jean*, sieur de La Devèze, et de *Jeanne Tourillon*, naquirent trois fils et deux filles. L'aînée de celles-ci, nommée Gabrielle, épousa, en 1624, *Louis Galepin*, conseiller au présidial de Nismes, et mourut en 1689. La seconde, Rose, décéda sans alliance en 1646. Le fils aîné, Jean-Louis, mourut à Nismes en 1620; le troisième, Louis, le suivit dans la tombe, en 1648, tandis que leur frère, nommé Charles, prolongea ses jours jusqu'en 1693. Ce Charles avait succédé à son père dans sa charge de lieutenant-criminel, en 1636. Il ne laissa que des filles de son mariage avec *Gabrielle de Fonfrède*.

III. Branche de Boucoiran.

Robert Calvière, troisième fils de Raimond Calvière, acheta, en 1566, la seigneurie de Boucoiran dont il prit le nom, et testa en 1570. Il avait épousé, vers 1546, *Claudine de Leuga*, fille du seigneur de La Graille, gouverneur de Saint-André-de-Villeneuve. Elle le rendit père d'un fils, qui reçut le nom de Guillaume, et de deux filles : Anne, mariée en 1593, avec *Pierre de Vignolles*, sieur de Prades, et Marguerite, femme de *Gaillard Des Martins*, sieur d'Arenas, juge-mage de Nismes, dont elle resta veuve en 1603.

Guillaume Calvière, seigneur de Boucoiran, né en 1547, mourut en 1632. De son mariage avec *Isabeau Barrière*, fille de *François Barrière*, sieur de Nages, et de *Catherine d'Arcier*, naquirent 1° François; — 2° Antoine; — 3° Abel, qui mourut en 1629, ne laissant qu'une fille, nommée Isabelle, de sa femme *Madelaine de Fay*, fille de *Henri de Fay*, baron de Pérant, et de *Jeanne de Chambon*; — 4° Louis, baron de Boucoiran et seigneur de Leuga, premier consul de Nismes en 1648, puis second président au présidial, en 1657, qui épousa, en 1650, *Anne Thierry*, fille d'*Antoine Thierry* et d'*Anne de Bouchas*. Il en eut, entre autres enfants, Abel-Antoine et Jean-Louis, sieur de Massillargues; — 5° Pierre; — 6° Françoise, mariée, en 1617, à *Jean Valentin de Sades*, sieur d'Aiguières; — 7° Anne, femme, en 1619, de *Nicolas Boileau de Castelnau*; — 8° Claudine, épouse, en 1623, de *Claude-Guy d'Airebaudouze*; — 9° Marguerite, enfin, qui s'allia, en 1627, avec *Jean Pelet*, sieur des Granges-Goutardes.

CALVIN (Jean), ou plutôt Cauvin (1), le plus célèbre des réformateurs

(1) Selon la coutume des savants de son

français, né à Noyon (1) en Picardie, le 10 juillet 1509, et mort à Genève, le 27 mai 1564.

Trois partis religieux, divisés par des animosités que le temps n'a pas encore assoupies, nous ont transmis des documents sur la vie de cet homme illustre. Les uns, depuis l'apostat *Bolsec* jusqu'au néo-catholique romantique Audin, depuis le luthérien fanatique Westphal jusqu'au *vieux genevois* Galiffe, n'écoutant que la voix d'une haine implacable ou d'une jalousie furieuse, nous le peignent comme une espèce de scélérat souillé des vices les plus honteux, comme un despote altéré de sang, tandis que les autres, depuis *Théodore de Bèze*, son collègue, jusqu'au pasteur *Paul Henry*, son zélé disciple, cédant à l'entraînement d'une amitié trop indulgente ou d'une admiration un peu exaltée, nous le présentent comme un parfait modèle de vertu, comme le plus digne ouvrier dans la vigne du Seigneur.

Détracteurs et panégyristes se sont laissé égarer par la passion; nous tâcherons de nous garder de l'un comme de l'autre excès.

D'autres, dans ces derniers temps surtout, s'élevant au-dessus d'étroits préjugés dogmatiques, moins hommes de parti que philosophes, ont entrepris de juger cette grande figure historique avec l'impartialité que commande l'histoire; ils ont vu en Calvin, non pas le fondateur d'une secte, mais une de ces hautes intelligences qui dominent de loin en loin leur époque, « répandant sur les plus grandes choses l'éclat de leur propre grandeur, et semblant n'avoir reçu de leur temps que l'occasion de la gloire. » Ils ont senti que pour changer la face d'une partie du monde « au nom de la seule vérité », il fallait « quelqu'un des héros de l'espèce humaine, » et ils se sont dit que puisque Calvin avait eu cet honneur, c'est qu'il l'avait mérité.

Nous suivrons la route tracée par MM. *Guizot* et Mignet.

Calvin appartenait à une famille honorable. Son père, Gérard Chauvin, ou Cauvin dans le dialecte picard, n'exerçait pas la profession de tonnelier, comme l'ont dit par erreur M. de Barante dans la Biogr. univ. et M. Guizot dans le Musée des protestants célèbres. Le Vasseur, auteur des Annales de l'église cathédrale de Noyon, nous apprend qu'il avait rempli successivement les emplois de notaire apostolique, de procureur fiscal du comté, de secrétaire de l'évêché et de promoteur du chapitre. C'était un homme d'un caractère dur et sévère; du reste « de bon entendement et bon conseil, » au rapport de Bèze. Sa femme, Jeanne Lefranc de Cambrai, était bigote; aussi habitua-t-elle de bonne heure son fils aux exercices de piété.

Destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, carrière que la position de son père lui ouvrait en quelque sorte forcément, Calvin fut placé au collége des Capettes dans sa ville natale. Ravi des dispositions de son fils qui se montrait, dit Desmay, « de bon esprit, d'une promptitude naturelle à concevoir, et inventif en l'estude des lettres humaines, » Gérard Cauvin voulut procurer à cet enfant, sur qui il fondait de grandes espérances, les avantages de la meilleure éducation. Mettant à profit les relations que ses fonctions diverses lui avaient créées parmi les gentilshommes du voisinage, il obtint pour lui du seigneur de Mommor la faveur de participer aux leçons du précepteur des enfants de cette noble famille, dont un des mem-

siècle, Jean Cauvin latinise son nom dans le titre du premier ouvrage qu'il publia, et il a rendu si célèbre le nom de Calvin qu'il serait ridicule aujourd'hui de lui en donner un autre. Plus tard, pour dépister ses ennemis, il se cache sous plusieurs pseudonymes : *Calderinus*, synonyme de Calvin sous une autre forme; *Alcuin*, anagramme de Calvin, comme *Lucianus; Deperçan* ou *Deparçan*, *Charles de Hepperille* ou *Happeville*, d'*Esperille*, *Carolus Passelius*, *Joh. Calphurnius*, *J. de Bonneville*. Ses adversaires n'ont pas manqué de lui faire un crime de ces déguisements nécessaires.

(1) Dans la place où est bâtie présentement la maison du Cerf, lit-on dans les Remarques sur la vie de Calvin, par Jacques Desmay, docteur en Sorbonne et vicaire général du diocèse de Rouen.

bres, Charles de Hangest, occupait alors le siége épiscopal de Noyon (1).

On a dit qu'à cette époque de sa vie Calvin avait été enfant de chœur; Du Verdier ajoute même qu'il remplit les fonctions de premier chanoine à la cathédrale de Noyon. Desmay relève cette double erreur en ces termes : « J'ai appris là [à Noyon] qu'il n'a esté ni l'un ni l'autre. Trop bien j'ai trouvé qu'il a esté chapelin et curé, et qu'il obtint aussi une chapelle fondée en l'église de Saint-Quentin-à-l'Eau. »

Charles de Hangest, à la prière de Gérard Cauvin, consentit, en effet, à violer en faveur de son jeune fils toutes les règles canoniques, et cela avec l'autant moins de scrupule que rien n'était plus fréquent que de tels abus, et il lui donna, quoiqu'il n'eût pas atteint d'âge de douze ans, une portion du revenu de la chapelle de la Gésine, dont l'enfant entra en possession le 29 mai 1521. Deux ans plus tard, les jeunes Mommor étant partis pour Paris, afin d'y terminer leurs études, le secrétaire de l'évêché, mettant en avant le prétexte d'une maladie contagieuse qui régnait à Noyon, obtint du chapitre la permission pour son fils « d'aller où bon lui sembleroit, sans perdre ses distributions, » et il se hâta de l'envoyer rejoindre ses condisciples avec qui il suivit les leçons du collége de La Marche, où *Mathurin Cordier* professait avec une grande réputation. Calvin passa ensuite au collége de Montaigu et continua à s'y faire remarquer par ses rapides progrès dans les humanités et la dialectique.

Les rares talents de son fils affermirent de plus en plus en Gérard Cauvin la résolution de le pousser dans les études. Assuré de la protection de l'évêque, il laissa, sans s'en inquiéter, le chapitre sommer à plusieurs reprises le chapelain adolescent de venir occuper sa place, et à peine Calvin eut-il atteint 18 ans, qu'il demanda pour lui la cure de Marteville, qui lui fut donnée le 27 sept. 1527, quoiqu'il n'eût reçu que la simple tonsure et qu'il n'eût pas l'âge compétent. Le chapitre l'admit sans la moindre difficulté. Calvin ne desservit jamais cette cure, qu'il permuta par procuration, le 5 juillet 1529, avec celle de Pont-l'Évêque, petite ville d'où sa famille était originaire et qu'habitait encore son grand-père, tonnelier de profession.

Calvin continuait ses études théologiques avec l'ardeur qui naît d'un goût naturel, lorsque son père, s'imaginant qu'il ferait plus promptement son chemin au parlement que dans l'Église, lui ordonna d'abandonner la théologie pour la jurisprudence. S'il est vrai, comme l'affirment Bèze et M. Barante d'après lui, qu'il avait déjà puisé quelque penchant pour les idées nouvelles dans ses entretiens avec *Pierre-Robert Olivétan*, son concitoyen et son parent, il dut se soumettre avec moins de répugnance à la volonté pa-

(1) Bèze dit positivement, et à deux reprises, que Calvin « fut nourri en la compagnie des enfans de la maison de Mommor, *aux despens toutesfois de son père*. » Audin connaissait cette particularité, mais il la passe sous silence, afin de se ménager l'occasion de violentes sorties contre l'ingratitude de Calvin envers la famille des Mommor, « qui avait pris soin, dit-il, *de l'âme et du corps de leur protégé !* » Nous relevons en passant cette *erreur;* car nous ne voulons pas nous charger de signaler toutes les omissions volontaires, toutes les assertions sans preuves, tous les rapprochements perfides, toutes les insinuations déloyales, toutes les faussetés, toutes les calomnies dont son pamphlet abonde ; nous serions entraîné trop loin. Ne serait-ce pas d'ailleurs ravaler l'histoire que de s'arrêter à réfuter un livre où l'auteur établit comme règle de sa critique : « Regarder comme faux tout ce que Luther donne comme vrai. Tenir pour glorieux tout ce qu'il dénigre. Couronner tout ce qu'il humilie, et chanter tout ce qu'il outrage (Histoire de la vie de Calvin, t. II, p. 407). Cette règle, il ne manque jamais de l'appliquer aux doctrines de l'Église catholique ou à leurs défenseurs. — S'il s'agit des Réformateurs, la formule change : il regarde comme vrai tout ce que les ennemis de Calvin racontent de plus absurde. Il tient pour faux tout ce que les écrivains réformés disent à son éloge, ou il essaie au moins d'affaiblir leur témoignage. Il abaisse tout ce qu'ils élèvent ; il outrage tout ce qu'ils célèbrent. De semblables libelles ne méritent que le mépris ; cependant, comme une portion du clergé catholique n'a pas reculé devant la honte de prendre le livre d'Audin sous son patronage, nous réfuterons çà et là quelques-uns des mensonges de cet écrivain.

ternelle (1). Quoiqu'il en soit, il partit pour Orléans, où florissait alors une nniversité illustrée par l'enseignement de *Pierre de L'Etoile.*

Les rapides progrès qu'il fit dans cette nouvolle carrière sont attestés par Florimond de Ræmond, qui raconte qu'il se distinguait de tous ses condisciples « par un esprit actif et une forte mémoire, avec une grande doxtérité et promptitude à recueillir les leçons et les propos qui sortoient ès disputes de la bouche do ses maistres, qu'il couchoit après par escrit avec une merveilleuse facilité et beauté de langage, faisant paroistre à tous coups plusieurs saillies et boutades d'un bel esprit. » De son côté Théodore de Bèze uous apprend qu'il « profita tellement en peu de temps, qu'on ne le tenoit pour oscolier, mais comme l'un des docteurs ordinaires. » Calvin, en effet, fut nonseulement chargé plusieurs fois de remplacer ses professeurs dans leurs chaires, mais il fut appelé, dit-on, à donner son avis sur le divorce du roi d'Angleterre Henri VIII. On lui offrit même de lui conférer à titre d'honneur le grade de docteur, qu'il refusa. Désirant entendre le célèbre André Alciat, qui professait alors à Bourges, il partit pour cette ville, où il trouva Melchior Wolmar, dont il prit des leçons de grec. Partisan de la Réforme, le savant allemaud profita de leurs relations pour développer en lui les germes seniés par Olivétan.

Depuis que ses yeux avaient commencé à s'ouvrir sur les abus de l'Eglise romaine, Calvin travaillait avec un zèle consciencieux à éclaircir ses doutes, et il apportait dans son examen une activité, nno ardeur, un soin extrêmes. Ses études occupant sa journée, il prit sur son sommeil le temps de lire les Livres saints et leurs plus célèbres commentateurs. Il est certain que c'est par ses travaux opiniâtres qu'il acquit la vaste érudition qui lui mérita du savant Mélanchthon le surnom du théologien par excellence; mais il n'est pas moins constant que ses veilles prolongées, ses méditations excessives affaiblirent sa constitution frèlo et délicate, et réagirent ainsi indirectement, d'uno manière déplorable, sur son caractère naturellement dur et sévère, comme celui de son père. Ce qui contribua non moins activement à ruiner sa santé, c'est la vie retirée et sédentaire qu'il meuait et qui était d'ailleurs parfaitement dans ses goûts, ainsi qu'il nous l'apprend luimême: « Moi qui estois de mon naturel moins fait au monde, aïant tousiours aimé le loisir et l'ombre, ne cherchois que de me tenir caché. » Sous ce rapport cependant, les circonstances, ou plutôt son génie, no lui permirent pas de suivre son inclination, et il fut tiré, malgré lui, de l'obscurité où il se plaisait, même avant la fin do ses études. « Tous ceux qui tesmoignoyent quelque désir de la pure doctrine, se rangeoyent pour apprendre vers moi, bien que novice et apprentif, » nous raconte-t-il dans sa Préface des Psaumes, témoignant avec naïveté « son ébahissement. » Il avait déjà commencé son rôle de réformateur à Orléans, où, dit Bèze, « il avança merveilleusement le royaume de Dieu en plusieurs familles; » il lo continua à Bourges, où *Jean Chapponneaulx*, docteur en théologie et moine de l'abbaye de St-Ambroise, et *Jean Michel*, de l'ordre de Saint-Benoît, avaient les premiers prêché les doctrines évangéliques, et il y obtint, ainsi que dans les environs, des succès encourageants. C'est lui qui gagna à la Réforme le seigneur de *Lignières*, heureux de l'entendre « preschor quelque chose do nouveau. »

Une lettre de Calvin à son ami *Nicolas Du Chemin*, d'Orléans, conservée manuscrite à la Biblioth. de Genève, ot datée de Noyon, nous apprend qu'au mois de mai 1528, il fit un voyage

(1) Selon Desmay, suivi par M. Mignet, ce fut à Orléans qu'il fut « premièrement subverty de la foy par un jacobin apostat, allemand de nation, avec lequel il se logea en chambre garnie. » Florimond de Ræmond, au contraire, affirme que ce fut à Bourges « qu'il prit le goût de l'hérésie » dans les entretiens de Melchior Wolmar.

dans sa ville natale pour voir une dernière fois son père atteint d'une maladie mortelle. Gérard Cauvin succomba-t-il alors, ou bien ses jours se prolongèrent-ils jusqu'en 1531, comme le prétend M. Mignet? Bèze se contente de nous apprendre qu'il mourut pendant que son fils demeurait à Bourges : « qui fut cause, ajoute-t-il, qu'abandonnant ses études de loix, il retourna à Noyon, et depuis vint de là à Paris. »

Nous trouvons effectivement Calvin à Paris au mois de juillet 1529; une lettre qu'il adressa de cette ville à l'avocat *François Daniel*, ne laisse aucun doute à cet égard. Dès le mois d'avril, il avait résigné sa chapelle de la Gésine en faveur de son frère cadet *Antoine*, et dans le même mois de juillet, il permuta sa cure de Marteville avec celle de Pont-L'Evêque, qui était plus avantageuse. Cet échange se fit par procuration : Calvin n'était donc pas à Noyon; il n'y était pas non plus le 26 fév. 1531, alors qu'il rentra en possession de la chapelle de la Gésine par résignation de son frère Antoine, puisqu'il en fut mis en possession en la personne de Charles, son frère aîné et son fondé de pouvoir; il habitait à cette époque Paris, où nous le trouvons encore en 1532, logé chez *Etienne de La Forge*, riche marchand qui périt en 1535, victime des persécutions exercées contre les Luthériens. Nous serions donc porté à croire qu'il ne quitta point Paris depuis son départ de Bourges, si plusieurs de ses biographes n'affirmaient positivement qu'il remplit dans la cure de Pont-L'Evêque les fonctions que son âge lui permettait de remplir, celles de la prédication.

Nous venons de dire que Calvin habitait Paris en 1532. C'est, en effet, dans cette ville qu'il mit au jour son Commentaire sur le traité de Sénèque De Clementiâ, ouvrage qu'il dédia par reconnaissance à Claude de Hangest, abbé de Saint-Eloy, un de ces Mommor avec qui il avait été élevé. On a prétendu qu'il avait entrepris ce travail dans l'espoir d'exciter la pitié de François Ier et de le porter à adoucir le sort de ses coreligionnaires; mais rien dans son commentaire n'est propre à justifier cette opinion. C'est tout simplement une glose explicative, accompagnée de remarques philologiques; c'est le travail d'un humaniste et non d'un apologiste ou d'un réformateur. Il est plus probable que Calvin n'a été mû que par sa prédilection pour un philosophe qu'il estimait particulièrement à cause de l'austérité de sa morale. Au reste, si tel était son but en publiant ce commentaire, il ne fut pas atteint, car les persécutions continuèrent aussi ardentes que jamais. Elles redoublèrent même l'année suivante, et Calvin en fut peut-être la cause. Il avait concouru à la rédaction d'une harangue que son ami Nicolas Cop, recteur de l'Université, devait, selon l'usage, prononcer à l'octave de la Saint-Martin, et il y avait semé, touchant la justification par la foi et le mérite des œuvres, plusieurs propositions qui parurent horriblement malsonnantes. La Sorbonne jeta feu et flammes, le parlement s'émut; Cop dut se hâter de fuir, et Calvin n'échappa lui-même que par le plus grand des hasards aux poursuites dont il était l'objet. L'intervention de la reine *Marguerite* apaisa l'orage qui grondait sur sa tête et sur celles de quelques-uns de ses amis dont les noms avaient été trouvés dans ses papiers; cependant il fut obligé de se tenir caché, sans doute par le conseil de la princesse. S'il est vrai qu'il ait habité quelque temps le château du seigneur d'*Hazeville*, comme l'affirme Casan dans sa Statistique de l'arrondissement de Mantes, ce ne peut être qu'à cette époque de sa vie.

Les biographes de Calvin, passant sous silence son séjour en Normandie, nous racontent seulement qu'après sa fuite de Paris, il se retira en Saintonge auprès de *Louis Du Tillet*, chanoine d'Angoulême, qui, lui aussi, penchait vers la Réforme. Sous le nom de *Charles d'Espeville*, il mena une vie fort retirée et studieuse dans la maison de

son ami, ne cherchant d'autres distractions à ses études de théologie, que la société de quelques hommes honorables, parmi lesquels Florimond de Ræmond cite Antoine Chaillou, prieur de Bouteville, l'abbé de Bussac et le sieur de Torsac, frère de l'historien *La Place*. « Il estoit en bonne estime et réputation, aimé de tous ceux qui aimoient les lettres, » ajoute le fougueux ennemi du réformateur et de ses disciples, qui prétend que ce fut dans cette retraite, au milieu des trois ou quatre mille volumes que Jean Du Tillet avait rapportés de ses voyages, que Calvin « ourdit premièrement, pour surprendre la chrétienté, la toile de son Institution, qu'on peut appeler l'Alcoran ou plustôt le Talmud de l'hérésie. »

Afin de reconnaître la généreuse hospitalité de son ami, Calvin lui enseigna la langue grecque, et, à sa prière, il composa des Formules de sermons et remonstrances chrestiennes que *Du Tillet* fit lire en chaire par quelques curés de sa connaissance. Ainsi, comme le fait observer M. Guizot, « les idées nouvelles répondaient si bien aux dispositions générales du temps, que les curés même, dans l'exercice de leurs fonctions, se prêtaient à les répandre. »

Ce fut pendant son séjour à Angoulême que Calvin entreprit un voyage à Nérac, désirant s'entretenir avec plusieurs hommes illustres qui avaient trouvé à la cour de la reine de Navarre un asile contre les persécutions. Florimond de Ræmond raconte qu'à son passage à Clairac, il visita *Gérard Roussel*, abbé de cette ville, qui y avait semé les premiers germes de la Réforme et avait converti tout son couvent; mais qu'il fut assez froidement accueilli par l'aumônier de la reine de Navarre, depuis évêque d'Oléron, qui essaya inutilement de convaincre le jeune théologien qu'il était nécessaire « de nettoyer la maison de Dieu, mais non pas la destruire. » M. *Schmidt*, d'un autre côté, affirme que Roussel était alors à Paris. Ce n'est point le moment de discuter cette question. Qu'il nous suffise de savoir que le vénérable *Lefèvre d'Étaples* se montra moins effrayé des idées de réforme radicale que lui développa Calvin, et, qu'au rapport de Bèze, il prédit « que ce devoit estre l'autheur de la restauration de l'Eglise en France. »

Jusque-là Calvin avait continué à professer extérieurement le catholicisme; il avait même été chargé à trois reprises par le chapitre d'Angoulême de prononcer, dans l'église de Saint-Pierre, des oraisons latines devant le clergé assemblé; mais le moment approchait où il lui faudrait opter entre ses bénéfices et sa conviction : il allait atteindre l'âge de recevoir les ordres et de remplir les fonctions qu'il avait fait exercer jusque-là par des vicaires. Il retourna donc à Noyon, décidé à ne pas pratiquer les cérémonies d'un culte que sa conscience réprouvait. Selon M. Guizot, il se démit de ses bénéfices « qu'il ne pouvait plus conserver avec loyauté, » dans l'année 1534; nous regrettons qu'il n'ait pas effectivement pris cette résolution dès cette époque; mais Le Vasseur prouve par des actes authentiques que ce fut seulement le 4 mai 1534, qu'il résigna la chapelle de La Gésine en faveur d'Antoine de La Marlière et qu'il se démit de sa cure au profit d'un de ses parents. Desmay ajoute qu'il profita de son séjour dans sa ville natale pour « suborner » plusieurs de ses concitoyens, nommément *Antoine Cauvin*, son frère, sa sœur *Marie*, et un chanoine, *Henri de Collemont*, qui ne tarda pas cependant à rentrer dans le giron de l'Eglise catholique.

Après avoir ainsi rompu tous les liens qui l'attachaient à Rome, Calvin revint à Paris. Il y rencontra *Michel Servet*, qui avait publié tout récemment à Haguenau son traité Sur les erreurs de la Trinité, et qui le provoqua à une dispute publique. Emporté par son zèle au point d'oublier les conseils de la prudence, Calvin accepta le défi : le rendez-vous fut pris dans une maison de la rue Saint-Antoine; mais il y attendit vainement son adversaire.

Sur ces entrefaites, l'affaire des Placards enflamma la persécution. Calvin, qui était d'un naturel timide, comme il l'avoue lui-même, ne voulut point affronter sans nécessité des périls où il eût infailliblement succombé; il résolut d'aller chercher sur la terre étrangère un asile où il pût travailler en paix à éclairer les esprits sur les erreurs et les abus de l'Eglise romaine. Dans sa Petite chronique protestante, M. Crottet, citant Florimond de Ræmond et apportant à l'appui de son opinion des raisons qui, selon nous, équivalent à des preuves, prétend qu'avant de quitter la France, Calvin fit un second voyage à Angoulême pour dire adieu à *Louis Du Tillet*; que celui-ci voulut l'accompagner, et que les deux amis passèrent par Poitiers, où le réformateur trouva l'occasion de manifester fructueusement son zèle (*Voy.* Albert BABINOT). Arrivés à Orléans, ils s'y arrêtèrent le temps nécessaire à la publication d'un petit traité composé par Calvin contre ceux qui croyaient au sommeil de l'âme après la mort; puis ils se mirent en route pour Strasbourg, où ils arrivèrent, après quelques mésaventures, vers la fin de 1534 ou dans les premiers jours de 1535. Quoique accueillis en frères par *Bucer*, avec qui Calvin entretenait déjà un commerce épistolaire, ils ne séjournèrent que peu de temps dans cette ville hospitalière; ils repartirent bientôt pour Bâle, où Calvin espérait trouver le repos après lequel il soupirait.

Son intention était de vivre tranquille au milieu de ses livres et au sein de l'obscurité; mais il fut trompé dans son attente. Pendant qu'il se livrait avec ardeur à l'étude de l'hébreu, dont il avait appris les premiers éléments à Bourges, il eut connaissance des odieuses calomnies répandues en Allemagne par François Ier lui-même sur le compte de ses sujets protestants. Afin de justifier les atroces cruautés qu'il exerçait contre les Luthériens de ses états, auprès des princes allemands dont il briguait l'alliance, ce prince cruel et débauché n'avait pas rougi de recourir au mensonge, en leur peignant les victimes de son fanatisme comme des anabaptistes ennemis de toute autorité. La conscience de Calvin fut révoltée de cette mauvaise foi. « Sans autre mission que celle qu'il sentait en lui-même, sans autre moyen de succès que l'autorité de son talent, Calvin, dit M. Guizot, résolut de repousser ces reproches, non par une apologie ordinaire, mais en exposant dans son ensemble la doctrine religieuse et civile des Réformés français. » Telle fut l'origine de son Institution chrétienne, qu'il dédia au roi de France. Son Epître dédicatoire, que l'on s'accorde à placer sur la même ligne que l'admirable dédicace de l'Histoire du président de Thou et la magnifique préface du Polybe de *Casaubon*, est un chef-d'œuvre de style et de logique. Calvin commence par exposer les raisons qui doivent engager François Ier à porter son attention sur les questions religieuses, « celuy qui ne règne pas à ceste fin de servir à la gloire de Dieu, n'exerçant pas règne, mais brigandage; » il montre ensuite la conformité des doctrines prêchées par les réformateurs avec la Parole de Dieu; comme l'avait fait Erasme avant lui, il reproche aux prêtres catholiques et aux moines « de combattre d'une telle rigueur et rudesse pour la messe, le purgatoire, les pèlerinages et tels fatras, pourtant que leur ventre leur est pour Dieu, la cuisine pour religion; » puis il repousse victorieusement les accusations formulées contre la religion réformée, d'être nouvelle, douteuse, incertaine, contraire aux enseignements des anciens Pères comme à la tradition, de n'être confirmée par aucun miracle, d'avoir « attiré après soy esmeutes, troubles et contentions. »

L'Institution n'est pas seulement le premier traité systématique que la Réforme ait publié en français, c'est aussi l'exposé de ses doctrines le plus complet qu'elle eût mis au jour. Sans doute, c'était chez un jeune homme de 26 ans une entreprise bien audacieuse que de présenter ainsi en un corps de doctri-

ne ses propres idées sur toutes les questions religieuses et politiques qui bouleversaient le monde. S'il réussit, si son livre devint le code religieux d'une partie de l'Europe occidentale, c'est, il faut le reconnaître, que Calvin n'a fait que lever le drapeau que beaucoup cherchaient pour s'y rallier. Son succès aurait même été plus éclatant, nous osons l'affirmer, s'il avait proposé une réforme moins profonde, moins radicale. En France, notamment, le nombre était grand, surtout dans la classe éclairée, de ceux qui se plaignaient des abus de l'Eglise romaine. Mais la plupart se seraient montrés satisfaits si l'on avait pris des mesures pour renfermer dans de justes bornes la puissance excessive des papes, pour réprimer les fraudes des prêtres, pour améliorer les mœurs corrompues du clergé, et pour décharger le peuple du fardeau insupportable dont on l'accablait. Quant à changer la forme du gouvernement de l'Eglise, à abolir des dogmes que leur antiquité seule rendait vénérables, à supprimer des rites souvent ridicules, peu y songeaient. Lors donc qu'on entendit Calvin nier la suprématie de Rome, attaquer l'épiscopat et le sacerdoce, traiter l'adoration des Saints d'idolâtrie et la messe de superstition, rejeter les vœux monastiques, réduire les sacrements à deux, etc., on comprit qu'il s'agissait non plus d'une simple réforme, mais d'une révolution religieuse, et le plus grand nombre recula effrayé devant ces doctrines, tout en admirant d'ailleurs les rares talents d'un écrivain qui, d'un seul coup, s'était placé à la tête des prosateurs de son siècle.

Fidèle à ses projets de retraite, Calvin n'avait pas mis son nom à l'Institution chrétienne, mais l'attention fut si fortement éveillée qu'on ne tarda pas à en connaître l'auteur, et il devint en peu de temps un des hommes les plus considérables de la Réformation. *Renée de France*, duchesse de Ferrare, désirant le voir, il se rendit à sa cour, probablement sur son invitation.

Malgré les bûchers de l'Inquisition, la prépondérance du clergé et surtout le goût dominant des Italiens pour les œuvres de l'imagination, pour le culte de l'art, la Réforme avait trouvé des sectateurs en Italie. La duchesse de Ferrare, qui était arrivée de France, imbue des doctrines nouvelles, se faisait un devoir, à l'instar de *Marguerite de Valois*, d'offrir un asile à ses compatriotes persécutés pour leur foi, en sorte que sa cour était devenue un des foyers de la lumière évangélique. Calvin y fut reçu avec distinction sous le nom de *Charles d'Espeville*. Non-seulement il affermit la duchesse dans ses sentiments, mais il gagna à la cause protestante Mme de *Soubise*, ancienne gouvernante de la princesse, *Anne de Parthenay*, célèbre par la variété de ses connaissances, *Jean de Parthenay*, seigneur de Soubise, *Antoine*, sire de Pons et de Marennes, et le baron de *Mirambeau*. Desmay raconte qu'il ne se contenta pas de prêcher la Réforme à Ferrare, mais qu'il visita Venise et Rome même. Si le fait était vrai, il serait étrange que Bèze n'en parlât pas. Quoi qu'il en soit, ses prédications éveillèrent l'attention de l'Inquisition, et il fut obligé de fuir à travers les Alpes par les sentiers les moins fréquentés. Il atteignit heureusement Aoste, où il prêcha, dit-on, avec un succès qui bientôt rendit sa fuite nécessaire; il rentra donc en France en 1536.

On doit regretter avec M. Henry qu'il n'ait pas été permis à Calvin de prolonger son séjour en Italie. La civilisation italienne, qui brillait alors à Ferrare de tout son éclat, aurait peut-être éveillé dans son âme le goût des arts, et l'étude intelligente des chefs-d'œuvre de l'antiquité et du moyen-âge lui aurait inspiré le sentiment délicat du beau, auquel il resta complétement étranger, au grand préjudice de la Réforme qu'il accomplit.

On ne possède aucun renseignement sur le dernier séjour que Calvin fit dans sa patrie; tout ce que l'on sait, c'est qu'après avoir mis ordre à ses affaires domestiques, il partit de Noyon avec

son frère *Antoine* et sa sœur *Marie*, dans l'intention de regagner la retraite qu'il s'était choisie, et d'y travailler, par ses écrits, à la défense de la cause qu'il avait embrassée, ne se croyant pas propre à lui rendre d'autres services. Mais la Providence renversa ses desseins.

La guerre lui fermant la route de Strasbourg par la Lorraine, Calvin traversa la Bresse et arriva à Genève sur la fin du mois d'août. *Du Tillet*, qui habitait cette ville, fut informé de son arrivée et se hâta d'en donner avis à *Farel*. Le zélé réformateur se trouvait alors placé dans une situation fort critique, malgré sa récente victoire sur le papisme. La Réforme avait été solennellement proclamée au mois d'août 1535, il est vrai; mais l'ancienne religion comptait encore un grand nombre de sectateurs; la démoralisation d'une partie du clergé et l'infâme politique des Mameluks, ou partisans du duc de Savoie, qui avaient érigé en principe de gouvernement la débauche et la licence, dans l'espoir de conduire le peuple à l'esclavage par la corruption, avaient répandu la dépravation dans toutes les classes de la société; les Eignots, leurs ennemis, n'avaient pas échappé eux-mêmes à la contagion du mauvais exemple; une longue et cruelle guerre avait encore envenimé le mal; beaucoup étaient tombés dans l'incrédulité et le matérialisme; d'autres avaient adopté les principes communistes des Anabaptistes; presque tous, confondant la liberté avec la licence, et ne voyant dans la morale qu'un joug insupportable, se livraient aux plus scandaleux excès.

Farel avait donc à lutter contre des obstacles de toute espèce, et il sentait instinctivement qu'il n'était pas à la hauteur des circonstances. Après avoir conquis Genève, la Réforme devait songer à s'y établir; le moment était venu de consolider l'Eglise, et Farel, athlète intrépide, n'était rien moins que législateur. Il comprit que l'auteur de l'Institution chrétienne était un aide nécessaire dans la tâche qu'il lui restait à remplir, et il le pressa vivement de le seconder. Calvin refusa d'abord, en alléguant ses goûts qui le portaient vers les travaux littéraires, son caractère qui l'éloignait des luttes et des agitations; mais l'impétueux Farel vainquit sa résistance par cette foudroyante imprécation : « Eh bien ! puisque tu refuses de t'employer à l'œuvre du Seigneur dans cette église, que Dieu maudisse le repos que tu cherches, ainsi que tes études! » Et « comme si Dieu l'eût saisi du ciel par un violent coup de sa main, » Calvin céda. Cet instant décida de sa vie.

Calvin se faisait une si haute idée du ministère évangélique, qu'il ne voulut se charger d'abord que de l'enseignement de la théologie (1); mais une fois encore les circonstances l'obligèrent de faire violence à ses inclinations, et, dès l'année suivante, il dut accepter une place de prédicateur, à laquelle ne fut toutefois attaché aucun traitement fixe. Sous la date du 13 février 1537, on lit dans les registres du Conseil de Genève : « On donne six écus au soleil à Cauvin, soit Calvin, vu qu'il n'a encore guères reçu.»

Tout était à créer dans l'église de Genève. Calvin, qui était convaincu que « pour bastir ung édifice de longue durée et qui ne s'en aille point tost en décadence, » il faut « que les enfants soyent introduits en ung bon catéchisme qui leur monstre brièvement selon leur petitesse où gist la vraye chrétienneté, » Calvin, disons-nous, commença par extraire de son Institution un catéchisme; puis, de concert avec Farel, il composa une confession de foi qui, approuvée par le Conseil des Deux-Cents au mois

(1) Au mois d'août 1536, selon Bèze; au mois de septembre, selon Spon. Ainsi que le fait observer Bayle, on n'en finirait pas si l'on devait rapporter toutes les différences chronologiques que l'on trouve entre les relations des uns et les relations des autres. Le nom de Calvin est mentionné pour la première fois dans les registres du Conseil de Genève sous la date du 5 sept. 1536, avec cette désignation, *iste Gallus*.

de novembre 1536, fut dès lors lue chaque dimanche dans les églises. Mais ce n'était point assez d'éclairer les esprits, il fallait réformer les mœurs au moyen d'institutions assez fortes pour dompter les volontés rebelles et réprimer les excès. Calvin sentit cette nécessité, et il conçut le plan d'une discipline ecclésiastique, dont l'action devait s'étendre sur tous les citoyens sans distinction. L'entreprise était hardie. Les Eignots, que le parti calviniste flétrit depuis du nom de Libertins, avaient appuyé les réformateurs par haine contre l'évêque et la maison de Savoie; mais pour eux, dit M. Mignet, « être réformé ne consistait pas à devenir plus moral dans sa vie et plus éclairé dans sa croyance, mais plus libre et moins gêné dans sa conduite. » Aussi, dès le 4 septembre 1536, avaient-ils protesté devant le Conseil qu'ils voulaient vivre en liberté, ne pouvant « endurer » les ministres qui les reprenaient de leurs vices. Ils s'opposèrent donc avec violence à l'introduction de la discipline, et, soutenus par la jeunesse dorée, par les sectateurs de Rome, par les partisans des Anabaptistes, ils refusèrent formellement de se soumettre aux institutions nouvelles, après qu'elles eurent été sanctionnées par l'assemblée générale, le 29 juillet 1537. La peine contre les récalcitrants était le bannissement; mais on n'osa pas la leur appliquer, tant ils étaient nombreux et puissants.

Quelque temps après, Calvin fut appelé à Lausanne pour assister à une de ces disputes publiques qui précédaient presque partout l'établissement de la Réforme. On a dit qu'il y présida, mais c'est une erreur; il n'y joua qu'un rôle secondaire, n'ayant pris la parole que deux fois, l'une sur le degré d'autorité qu'on peut accorder aux Pères et sur la présence réelle ; l'autre sur la conduite de Hildebrand [Grégoire VII] et sur ses principes. Au mois de mars précédent, il avait déjà soutenu à Genève même, contre quelques Anabaptistes, une controverse dans laquelle il les avait réduits au silence. A son retour de Lausanne, il eût à se défendre contre les attaques de *Caroli*, qui, pour se venger de ce qu'il avait contribué à faire condamner, par le consistoire de Berne, sa doctrine sur l'utilité des prières pour les morts, l'accusa, ainsi que ses collègues *Farel* et *Viret*, d'enseigner l'arianisme. Une accusation pareille portée contre l'auteur de l'Institution chrétienne était si absurde, que Calvin n'eut pas de peine à la repousser devant les synodes de Lausanne et de Berne.

Cependant les pasteurs de Genève poursuivaient avec une fermeté inébranlable l'amendement des mœurs publiques. A leur instigation, le Conseil défendit les jeux de hasard, porta des lois somptuaires rigides et interdit les danses, où s'était introduite une licence effrénée (1). « Ce ne sont pas les plaisirs innocents que je blâme, disait Calvin ; les jeux de cartes, par exemple, n'ont en eux-mêmes rien de criminel; mais je crains l'empire que de tels divertissements prennent bientôt sur ceux qui s'y livrent, les fraudes, les querelles, la division des familles. » Ces craintes n'avaient rien de chimérique, mais les Libertins ne s'en souciaient guère. M. Galiffe nous représente cette faction comme le parti conservateur dans la république, comptant dans ses rangs tous les libérateurs de leur patrie, hommes énergiques et libéraux, qui ne voulaient pas sacrifier les antiques mœurs, les vieilles coutumes, leurs plaisirs, ni surtout les franchises de leur ville aux exigences de ministres étrangers. Nous n'opposerons pas à ce témoignage suspect celui des réformateurs, même des autres cantons suisses; il pourrait être récusé; mais nous en appellerons aux écrivains genevois

(1) Ces ordonnances, qui émeuvent la bile d'Audin, n'étaient pas chose nouvelle à Genève. Dès 1484, on avait défendu les danses à cri public. Mêmes défenses en 1487, en 1492, en 1516. Le 2 juin 1534, on avait déjà défendu les *danses malhonnêtes* faites par les femmes du Molard, de la Fusterie, de Saint Gervais. Quant aux jeux de hasard, des ordonnances les avaient interdits en 1503, 1506, 1510, 1511. (Voy. Fragments historiques sur Genève avant la Réformation, Gen., 1823, in-8°.)

qui ne sont pas animés contre Calvin et les réfugiés français de la même haine que M. Galiffe. Eh bien ! quel portrait nous tracent-ils des Libertins? Ils nous les peignent comme des hommes adonnés à toutes sortes de débauches, se riant des lois, trafiquant impudemment de la justice, dilapidant les deniers publics, accessibles aux plus grossières corruptions (1). Est-ce à dire que nous regardions les ministres comme absolument sans reproches ? Sans aucun doute, ils auraient dû garder plus de ménagements et procéder avec plus de prudence. Ils auraient dû comprendre que dans une ville où, quelques années auparavant, on nommait publiquement, par acte revêtu du sceau de l'autorité, une *regina meretricum*, il était impossible de remplacer brusquement des mœurs faciles jusqu'à la licence par les mœurs austères des premiers chrétiens. Loin de là, emportés par un zèle louable, mais inconsidéré, Calvin, *Farel* et *Courauld*, qui, chassé de France, s'était réfugié à Bâle et avait été appelé à Genève pour remplacer *Viret*, tonnèrent du haut de la chaire contre les vicieux d'abord, puis contre les magistrats eux-mêmes qui se montraient, selon eux, trop tolérants pour le vice. Le Conseil souffrit d'autant plus impatiemment ces attaques imprudentes, que les dernières élections du 3 février 1538, avaient donné la majorité aux Libertins, qui, en se présentant comme les défenseurs des franchises municipales et de la liberté, avaient gagné la faveur du peuple. Le 11 mars, il fit donc défendre aux ministres, et en particulier à *Farel* et à Calvin, de se mêler de politique.

A toutes ces causes de troubles vint s'en joindre une nouvelle, qui fournit un prétexte à la rupture. *Farel* avait aboli toutes les fêtes, à la réserve du dimanche; il avait introduit l'usage du pain levé dans la célébration de la Cène, et il avait supprimé les fonts baptismaux, réformes qui furent blâmées comme inutiles par un synode tenu à Lausanne, au mois de mars 1538, sous l'influence des Bernois. Pour complaire à ses puissants alliés, le Conseil de Genève demanda aux ministres de rétablir les grandes fêtes, l'usage des azymes et les fonts de baptême. Calvin, qui attachait peu d'importance à tout ce qui ne concernait pas la foi, y aurait consenti volontiers; mais il ne voulut pas séparer sa cause de celle de son collègue. Le Conseil, voyant son autorité méprisée, résolut d'agir avec vigueur. Il défendit à *Courauld* de prêcher. L'intrépide ministre, dont le zèle, de l'aveu de Ruchat, n'était pas assez accompagné de prudence, brava cette défense. Vieux et aveugle, il se fit porter en chaire et se permit de comparer la république au royaume des grenouilles. Il fut emprisonné, et six jours après, banni, malgré les énergiques protestations de Calvin et de *Farel*. Chassé de Genève, le vieillard se retira à Thonon, et fut placé comme ministre à Orbe, où il mourut le 4 octobre suivant.

Loin de se laisser intimider, les deux autres ministres se montrèrent plus intraitables que jamais. Malgré les instances du Conseil et ses menaces de leur défendre la chaire, ils refusèrent, le jour de Pâques 1538, de célébrer la Cène avec du pain azyme, en sorte que, le 23 avril, ils reçurent l'ordre de vider la ville sous trois jours.

Ainsi se vérifia de point en point la prédiction de Bonnivard, prieur de Saint-Victor, qui, consulté par les Genevois sur l'opportunité d'une réforme, leur avait répondu : « Vous avez haï les prêtres, pour être à vous trop semblables; vous haïrez les prédicants, pour être à vous trop dissemblables, et ne les aurez gardez deux ans que ne les souhaitiez avec les prêtres et ne les renvoyez sans les payer de leurs peines qu'à bons coups de bâton. »

Farel et Calvin partirent pour Ber-

(1) A une époque où le parti libertin triomphait, au mois d'octobre 1538, c'est-à-dire six mois après l'expulsion de Calvin, le Conseil fut obligé de défendre « d'aller de nuit par la ville, après neuf heures, pour jouer, paillarder, taverner et yvrogner. »

ne; mais ils tronvèrent peu de sympathie auprès du gouvernement, ce qui devait être. De là, ils se rendirent au synode de Zurich où ils furent mieux accueillis. Ils avouèrent qu'ils s'étaient montrés quelquefois trop rigides. Ils consentirent à admettre les fonts baptismaux, le pain azyme, les jours de fête même, pourvu qu'il fût permis de travailler après le service divin ; mais ils insistèrent avec force sur la nécessité d'introduire une discipline ecclésiastique et une division de l'église en paroisses, afin de faciliter la surveillance. Expliquant leurs vues, ils réclamèrent le rétablissement de l'excommunication, en réservant aux consistoires le droit de la lancer; la vocation régulière des pasteurs, l'usage fréquent de la Cène et le chant des psaumes. Bullinger engagea ses collègues à intervenir en leur faveur non seulement à Genève, mais à Berne. Les Bernois, à la prière du synode, firent partie des députés; mais loin d'avoir égard à cette médiation bienveillante, les Genevois confirmèrent, le 26 mai, en assemblée générale, la sentence de bannissement.

Calvin, profondément blessé, se retira à Bâle dans l'intention de s'y établir. Cependant *Bucer* l'ayant pressé de venir à Strasbourg, il finit par y consentir après de longues hésitations, causées par le chagrin qu'il éprouvait à se séparer de Farel. Bucer, *Hedio* et *Capiton*, qu'il connaissait depuis son premier séjour à Bâle, l'accueillirent avec joie et lui obtinrent des magistrats la permission non-seulement de donner des leçons publiques de théologie, mais d'organiser en congrégation religieuse les quinze cents réfugiés français qui, selon Specklein, avaient cherché un asile à Strasbourg. Cette église s'assembla, en 1538, dans le chœur de l'église des Frères Prêcheurs, aujourd'hui Temple-Neuf (1). L'année suivante, Strasbourg accorda à Calvin le droit de bourgeoisie.

Calvin commença ses leçons par l'explication de l'Evangile selon saint Jean. Son enseignement attira bientôt à Strasbourg une foule d'étudiants, accourus, selon le témoignage de *Sturm*, de toutes les parties de la France. Malgré des succès flatteurs pour son amour-propre, le cœur de Calvin était toujours avec l'église de Genève, dont il se regardait comme le pasteur, et sur laquelle il ne cessait de veiller avec sollicitude. Dès qu'il apprit le bannissement de *Mathurin Cordier* et d'*Antoine Saunier* qui, malgré ses conseils, avaient refusé, à la cène de Noël 1538, de communier avec du pain azyme, il s'empressa d'engager ses partisans à ne pas s'abstenir de la Cène pour un objet aussi indifférent et à ne pas faire schisme pour une cause aussi futile (1). C'est à cette lettre si sage et si honorable que Florimond de Ræmond fait allusion, lorsqu'il accuse le réformateur d'avoir « entretenu ses pratiques par lettres et petits libelles, pour donner entrée à la division et la semer parmi les citadins », tant l'esprit de parti se complaît en la calomnie! L'année suivante, Calvin s'adressa de nouveau à l'église de Genève au sujet de la lettre de Sadolet qui, croyant le moment propice, avait écrit aux Genevois pour les inviter à rentrer dans l'Eglise catholique. Il se chargea de répondre au prélat, et au jugement de M. Guizot, les deux lettres qu'il publia en cette occasion sont remarquables par le ton d'affection qui y règne et par la prudence des avis.

L'heure semblait venue, en effet, où Genève serait forcée de s'bumilier devant Rome. La messe s'y célébrait presque publiquement, les Anabaptis-

(1) Cette communauté fut desservie, après Calvin, par *P. Brusle*, *J. Garnier*, *P. Boquin*, *Pierre Alexandre* et *Jean Loquet*, *Guillaume Olbrac*. Les Luthériens la soumirent à toutes sortes d'avanies et finirent par la dissondre. L'Église reformée ne fut rouverte qu'en 1655 à Wolfisheim par les soins de *Philippe* de Biachwiller.

(1) Plusieurs années après, en 1555, il écrivit dans le même esprit aux Anglais réfugiés à Francfort : In rebus mediis, ut sunt externi ritus, facilem me ac flexibilem præbeo. »

tes s'y étaient multipliés d'une manière effrayante, le mépris des lois et des mœurs était poussé à ses dernières limites, le désordre était à son comble. Mais de l'excès du mal naquit le salut. Un des syndics qui avaient le plus contribué à l'expulsion de Calvin, fut mis en jugement comme traître et exécuté; deux autres réussirent à se sauver; un quatrième se tua en essayant de fuir. Désorganisé par la mort de ses chefs, le parti libertin perdit la prépondérance, et bientôt le désir du retour de Calvin devint général. Cédant à la pression de l'opinion publique, le Conseil lui écrivit, le 22 oct. 1540, pour le rappeler.

Calvin venait de confier la direction spirituelle de son église au diacre *Nicolas Paré*, et se disposait à partir pour Worms, comme député de Strasbourg, lorsque la lettre des Genevois lui parvint. En 1539, il avait déjà assisté au colloque de Francfort, puis, en 1540, à celui de Haguenau, où il avait disputé avec les théologiens luthériens sur la Cène et sur les autres questions qui divisaient les Eglises. Il communiqua cette lettre à *Bucer*, qui répondit au Conseil de Genève pour le féliciter sur le changement de ses dispositions à l'égard de son collègue et pour lui expliquer les motifs qui obligeaient Calvin à l'accompagner au colloque de Worms (1). Une nouvelle demande des Genevois n'eut pas plus de succès. Calvin ne pouvait se résoudre à retourner dans une ville d'où il avait été chassé. « Les Genevois me seront insupportables, écrivait-il à Farel, et je le serai aussi pour eux. » — « Il n'y a pas de lien au monde que je redoute plus que Genève, disait-il à Viret; non que je haïsse cette ville, mais je sais toutes les difficultés qui m'y attendent, et je ne me sens pas en état de les affronter. » Les Genevois eurent alors recours à l'intervention de Zurich, de Berne et de Bâle; ils rapportèrent le décret de bannissement, le 1 mai 1541, et chargèrent Ami Perrin, un des syndics, d'aller en Allemagne porter à Calvin ce témoignage de leur repentir. *Bucer* se joignit à Perrin pour vaincre la résistance de Calvin, qu'une lettre de *Farel* acheva de déterminer à sacrifier encore une fois ses convenances personnelles à ce qu'on lui présentait comme son devoir. Le magistrat de Strasbourg ayant, de son côté, consenti à le prêter à l'église genevoise pour quelque temps (1), Calvin rentra dans Genève, le 13 septembre 1541, animé de la ferme résolution de lutter contre les obstacles avec une indomptable énergie et d'en triompher à tout prix. « Guidé par la sincérité de ses religieux désirs, dit M. Sayous, Calvin résolut de faire de la cité réformée une ville aussi pure dans sa foi qu'exemplaire dans sa morale, qui fût une demeure selon Dieu, où les vertus et les mœurs du peuple et des familles rendissent témoignage de la sainteté et par là de la vérité des croyances. » La tâche était difficile, voyons comment il l'accomplit.

Bèze raconte « qu'il fut tellement receu de singulière affection par ce povre peuple, recognoissant sa faute, et qui estoit affamé d'ouïr son fidèle pasteur, qu'on ne cessa point qu'il ne se fust arresté pour tousiours. » On lit, en effet, dans les registres du Conseil : On prie très-instamment Calvin de rester ici pour toujours, et on lui donne un habit de drap. Après bien des difficultés, Strasbourg finit par lui accorder un congé absolu, et, pour lui témoigner son estime, lui conserva le droit de bourgeoisie. On voulait même lui continuer son traitement de professeur; mais il n'y consentit pas.

La seule condition mise par Calvin à son retour à Genève était l'établissement

(1) Le colloque fut transféré plus tard à Ratisbonne, et Calvin l'y suivit.

(1) La lettre que le magistrat de Strasbourg écrivit au Conseil de Genève pour lui annoncer le départ de Calvin et le prier de ne le retenir qu'autant que le requerrait l'intérêt de l'Église universelle, se conserve parmi les mss. de la Bibl. de Genève. Elle porte la date du 1 sept. 1541. On y conserve aussi des lettres de *Bucer*, *Capiton*, *Hédio*, écrites à la même occasion et dans le même but.

d'un consistoire ou tribunal des mœurs, institution que Zwingle désapprouvait, parce qu'il en redoutait les abus; dont Bullinger ne voulait pas; qu'Œcolampade avait inutilement essayé d'introduire à Bâle; que Calvin lui-même n'avait pas établie sans résistance dans son église de Strasbourg, et qui, abolie depuis longtemps à Genève dans la forme qu'il lui avait donnée, choque aujourd'hui toutes nos idées sur les droits réciproques du pouvoir et de la liberté individuelle. Dès le 13 sept., il se présenta devant le Conseil pour réclamer l'exécution des promesses qui lui avaient été faites. Sur sa requête, le Conseil adjoignit aux ministres six de ses membres, et confia à cette commission le soin de rédiger les ordonnances ecclésiastiques. Calvin, qui avait déjà posé, dans la seconde édition de son Institution chrétienne, les bases de la constitution religieuse telle qu'il la comprenait, eut bientôt terminé ce travail. Au mois de nov., il fut prêt à le soumettre au Conseil général, qui l'adopta, le 20, à l'unanimité.

A l'autorité monarchique du pape, le réformateur substitua le pouvoir aristocratique des synodes. Quoi qu'en dise Audin, c'était un progrès, puisqu'il est clair — M. Henry l'a écrit avant nous — qu'une assemblée nombreuse de pasteurs et de laïques représente plus fidèlement l'esprit qui anime l'Eglise à un moment donné, qu'un pape, fût-il un saint Grégoire.

L'épiscopat aboli fut remplacé par le consistoire ou tribunal des mœurs, chargé non-seulement d'administrer les affaires temporelles de l'Eglise, mais de surveiller la conduite, les discours, les opinions de chacun des fidèles sans distinction de rang et de fortune, de dénoncer, d'admonester, et, en cas de récidive, de frapper les coupables des censures et des peines canoniques jusqu'à l'excommunication inclusivement (1). Quand le délit était punissable d'un châtiment corporel ou d'une amende, le consistoire devait en référer au Conseil, qui prononçait et appliquait la peine.

Le consistoire s'assemblait tous les jeudis. Il se composait, outre les ministres, de douze anciens que les Conseils choisissaient dans leur sein. En attribuant ainsi aux Conseils un droit qui, dans la primitive Eglise, avait appartenu à la communauté entière, Calvin voulut, sans aucun doute, donner plus de force à l'institution, mais en même temps il la faussa. L'autorité du consistoire aurait dû rester purement morale; c'était déjà beaucoup de lui concéder le droit d'anathème. Certes, il semblerait injuste de refuser à une société quelconque l'autorité d'exclure de son sein les indignes. L'excommunication fut donc admise par toutes les Eglises protestantes, avec cette différence néanmoins que Luther réserva aux pasteurs le droit attribué par Calvin aux consistoires; mais l'exercice de ce droit exige une extrême réserve; aussi donna-t-il lieu à de tels abus qu'aujourd'hui, dans l'église luthérienne comme dans l'église calviniste, il est tombé en désuétude.

Nous disons donc que Calvin faussa l'institution du consistoire, en y introduisant un élément politique, et en établissant ainsi entre l'Eglise et l'Etat une confusion qui ne pouvait manquer d'amener tôt ou tard des contestations funestes, et qui, en effet, engendra bientôt les plus fâcheux conflits.

D'un côté, l'autorité du consistoire devint en peu de temps vexatoire, inquisitoriale. Puissant dans les Conseils par l'influence de ses membres laïques, par la haute considération dont Calvin jouissait non-seulement à Genève, mais dans tous les pays protestants, le tribunal des mœurs fit rendre successivement ces ordonnances ridicules ou tyranniques au sujet desquelles *Henri Es-*

(1) Audin reconnaît (T. II, p. 27) que le consistoire avait le droit « de bannir de la table » le coupable, en cas de récidive; ce qui ne l'empêche pas (T. II, p. 180) d'affirmer que le Conseil s'était réservé tout d'abord le droit d'excommunication, et que Calvin, *par une iniquité monstrueuse*, le donna au consistoire.

tienne disait, en 1580, que pour plaire au consistoire, il fallait être hypocrite; parole imprudente pour laquelle il fut excommunié et mis en prison ; et cependant parole vraie, si l'on doit s'en rapporter au témoignage de M. Galiffe, qui affirme, sans en fournir toutefois des preuves convaincantes, que les archives de la ville de Genève sont pleines de registres couverts d'inscriptions d'enfants illégitimes, de procès hideux d'obscénité, de testaments où les pères et les mères dénoncent leurs propres enfants, de liasses de procès entre frères, de tas de dénonciations secrètes. Et pourtant le consistoire déployait une activité extrême; non-seulement il multipliait les visites que les anciens et les pasteurs étaient tenus de faire dans les familles afin de s'assurer de l'orthodoxie de chacun des membres qui les composaient; mais il citait sans relâche à sa barre tous ceux qui contrevenaient aux ordonnances et les renvoyait devant le Conseil pour les motifs les plus futiles. Qui pourrait approuver la sentence qui condamna à la prison un brave homme parce qu'il avait osé répondre à un ministre qu'il était aussi honnête que lui? Et qui ne se sentirait révolté en lisant qu'un certain Chapuis fut incarcéré parce qu'il persistait à nommer Claude son fils que le ministre voulait appeler Abraham? Dans le courant de deux années, en 1558 et 59, on ne compte pas moins de 414 citations devant le consistoire, la plupart pour des actes que nos lois ne déclarent pas criminels, quelques-unes pour des faits que l'on qualifierait tout au plus d'immoraux. On comprend donc que même les hommes amis d'une sage réforme, qui se trouvaient, sans aucun doute, dans le parti libertin, n'aient vu qu'avec crainte le consistoire s'arroger une autorité aussi tyrannique.

De l'autre côté, le Conseil appelé si fréquemment à punir des personnes qui ne s'étaient rendues coupables que de délits pour ainsi dire religieux, finit par se persuader que le pouvoir spirituel lui appartenait. Calvin lui même contribua à l'entretenir dans cette erreur, en consentant, en 1552, lors de sa querelle avec Troillet, à le prendre pour juge de l'orthodoxie de sa doctrine. Il est donc très-probable qu'il ne crut pas commettre un empiètement de pouvoir, lorsqu'au mois de mars 1543, il se réserva le droit d'excommunication, et lorsque, quelques années après, Berthelier, qui s'était abstenu pendant dix-huit mois de la Cène plutôt que de se soumettre à la pénitence qu'il avait encourue, en 1548, par la licence de ses mœurs, s'étant adressé à lui pour obtenir l'autorisation de participer au repas eucharistique, il la lui accorda. L'intrépide résistance de Calvin put seule conserver au consistoire un droit que la loi lui assurait.

Malgré les vices de son organisation, le consistoire atteignit le but que Calvin s'était proposé. En moins de trois générations, les mœurs de Genève subirent une métamorphose complète. A la frivolité, à la licence, succéda cette austérité un peu raide, cette gravité un peu étudiée qui caractérisèrent, dans les siècles passés, les disciples du réformateur. L'histoire ne nous offre que deux hommes qui aient su imprimer à tout un peuple le cachet particulier de leur génie : ces deux hommes sont Lycurgue et Calvin, deux grands caractères qui offrent plus d'une analogie. Les Athéniens se moquaient du brouet noir des Spartiates, et Sparte a conquis Athènes. Que de fades plaisanteries ne s'est-on pas permises sur l'esprit genevois! et Genève est devenue un foyer de lumières et d'émancipation intellectuelle, même pour ses détracteurs.

La constitution fixa le nombre des pasteurs à cinq, sans compter trois adjoints. Ils devaient être élus par les ecclésiastiques et confirmés par le Conseil. Leurs fonctions consistaient dans la prédication, l'administration des sacrements, la consécration des proposants et la visite des malades, qui, dès le troisième jour, étaient obligés d'appeler à leur chevet un ministre, sous

peine d'amende et de réprimande. Chaque semaine, ils s'assemblaient en congrégation avec leurs collègues de la campagne, et chacun d'eux, à tour de rôle, prononçait un discours sur un texte de l'Ecriture sainte, discours qui était examiné avec soin et censuré, s'il y avait lieu, sous le point de vue de l'orthodoxie. Les ministres n'avaient point à s'occuper de la visite des pauvres, ni de la distribution des aumônes; ce soin regardait particulièrement les diacres. Les anciens, plus spécialement appelés à surveiller les mœurs des fidèles, étaient nommés pour un an. Enfin les docteurs ou professeurs étaient chargés de l'enseignement académique et de la défense des vérités évangéliques contre les hérétiques et les incrédules.

Calvin n'avait point encore terminé la rédaction des ordonnances ecclésiastiques, lorsque le Conseil le nomma, le 21 nov. 1541, membre de la commission chargée de réunir en un seul corps les lois civiles et politiques de l'Etat. Ce travail, auquel il prit une grande part, ne fut achevé qu'au bout de treize mois, et fut adopté le 1er janv. 1543. « Il était aisé, dit Thourel, de reconnaître dans la législation nouvelle trois éléments différens : les vieilles constitutions du pays, les principes réformateurs de Calvin, et, pour les édits civils, le droit coutumier de la province française que *Colladon* (Voy.) venait de quitter. » Au principe démocratique qui formait la base du gouvernement de la république, fut substitué, par la constitution nouvelle, le principe aristocratique que Calvin avait déjà fait prévaloir dans l'organisation de l'Eglise. On trouve aussi des traces évidentes de l'influence du réformateur dans la sévérité des peines, sévérité excessive que Calvin fit aggraver encore, lorsqu'il s'aperçut que cette législation draconienne ne produisait pas immédiatement les résultats qu'il en attendait. C'était l'esprit du temps; on croyait prévenir le crime par l'atrocité de la répression. Sous ce rapport, Calvin se trompa sans doute; cependant *Ancillon* (Tableau des révolutions) estime que « la part qu'il eut aux lois civiles et religieuses qui, pendant plusieurs siècles, ont fait le bonheur de la république de Genève, est peut-être un plus beau titre à la gloire que ses ouvrages théologiques, » et Montesquieu partageait ce sentiment. Les Genevois, selon lui, devaient bénir le moment de la naissance de Calvin, et celui de son arrivée dans leurs murs.

La même année 1543, l'église de Genève reçut une nouvelle liturgie. Par esprit d'opposition contre l'Eglise romaine, Calvin ramena le culte réformé à la simplicité des temps apostoliques. Le service divin commençait par la lecture de la confession générale des péchés ; cette lecture était suivie du chant d'un psaume, après quoi le ministre prononçait une prière, récitait la confession de foi, et adressait aux fidèles une exhortation. Le chant d'un psaume et la bénédiction terminaient les exercices religieux. Calvin fit ainsi de la prédication l'élément principal du culte public ; on a même trouvé qu'il accorda à la parénèse une part trop large, et regretté qu'il n'eût pas, à l'exemple des réformateurs anglais, conservé quelque chose de la liturgie si imposante de l'Eglise romaine. La célébration de la Cène elle-même fut dépouillée de tout accessoire propre à rappeler le sacrifice de la messe. Calvin aurait voulu que l'on communiât chaque mois; mais son opinion ne prévalut pas, et il fut arrêté que la Cène se distribuerait aux quatre grandes fêtes, en attendant qu'on pût rendre le repas eucharistique plus fréquent. Le réformateur fut plus heureux dans son opposition contre les images et les autres ornements d'église ; il les fit proscrire comme dangereux pour la vraie religion, pour l'adoration en esprit et en vérité.

A peine la discipline ecclésiastique fut-elle en vigueur que les Libertins commencèrent une opposition qui ne fut vaincue qu'après douze années de luttes et d'agitations. Mais si, d'un côté, ce parti turbulent et dissolu suscita à

Calvin mille obstacles ; de l'autre, le réformateur, dont l'enthousiasme pour la sainte cause qu'il défendait croissait en raison de la violence des résistances, déploya une vigueur, une énergie, un courage dont il ne se serait pas cru capable lui-même. Beaucoup périrent misérablement dans ce combat, dont nous ne pouvons décrire ici toutes les péripéties, et les ennemis de Calvin n'ont pas manqué de lui jeter à la face le sang répandu. « Il fallait du sang à cette âme de boue », s'écrie M. Galiffe. Laissons des écrivains ignorants ou de mauvaise foi, « quia veritate non possunt pugnare, lacerare eum conviciis », comme dit saint Jérôme, laissons-les lui reprocher, entre autres, la condamnation à mort de Jacques Gruet, décapité, le 26 juillet 1547, comme matérialiste et ennemi du christianisme, et l'exécution en effigie d'Ami Perrin, justement puni pour avoir essayé, en 1555, de ressaisir par l'émeute le pouvoir qui lui échappait (1). N'opposons même pas au témoignage de Gaillard et consorts qui semblent avoir pris pour devise ***Calumniare audacter, semper aliquid hæret***, celui de Varillas qui déclare « qu'on ne trouve pas qu'il se soit mêlé du gouvernement politique dans aucune autre rencontre que celle de Servet; » contentons-nous de renvoyer aux pièces des procès qui existent encore. Elles prouvent jusqu'à l'évidence que la condamnation de ces Libertins fut l'effet de la lutte des partis plutôt que de l'intolérance religieuse, et que Calvin y demeura à peu près complétement étranger. Est-ce à dire que le réformateur et surtout ses collègues (2) aient tenu une conduite parfaitement exempte de reproches dans leur combat contre leurs adversaires ? A Dieu ne plaise que nous nous laissions aveugler par la partialité jusqu'à nier leurs torts. Nous comprenons qu'en entendant des étrangers (Calvin lui-même ne fut naturalisé qu'en 1559), en entendant, disons-nous, des étrangers à qui Genève offrait une généreuse hospitalité, traiter du haut de la chaire leurs femmes de courtisanes, parce qu'elles ne suivaient pas dans leur toilette les règles d'une simplicité puritaine ; en s'entendant qualifier eux-mêmes publiquement de chiens, de paillards, de balafres, ces hommes, dont les pères avaient fondé au prix de leur sang la liberté de leur patrie, devaient éprouver des mouvements d'indignation d'autant plus violents qu'ils voyaient le pouvoir passer entre les mains de ces réfugiés français qui leur étaient pour la plupart supérieurs en lumières et en moralité, mais qu'ils devaient naturellement regarder comme des intrus. Le 9 juillet 1548, les Libertins obtinrent du Conseil, qui venait cependant de donner par la condamnation de Gruet une preuve de sa ferme résolution de faire respecter Calvin et sa doctrine, un ordre adressé aux ministres « de ne pas crier en chaire. » Calvin réclama avec énergie la liberté du ministère ; mais le Conseil tint bon et le cita à sa barre. Il comparut, assisté de ***Farel***, qu'on voyait toujours à ses côtés dans les circonstances critiques, et il n'eut pas de peine à se faire absoudre. Le Conseil toutefois l'avertit « de mieux penser une autre fois à son devoir envers le magistrat. »

La lutte continua donc entre les deux partis, lutte sourde, guerre de dénigrement et de calomnies plutôt qu'agression violente jusqu'en 1555. Tous les soins de Calvin tendaient à accroître les forces du sien par la naturalisation des réfugiés ; il sentait qu'il n'avait pas de plus ferme appui pour opérer ses réformes que ces dévoués serviteurs du Christ qui, pour rester fidèles à leur Maître, avaient tout quitté, famille, amis, patrie (1) ; et ce furent eux, en

(1) Dès 1547, Perrin était accusé de s'être vendu à la France.

(2) Voici leurs noms : ***Abel Poupin***, ***Nicolas Des Gallars***, ***François Bourgoin***, Raymond Chauvel, Michel Cop, Jean Fabry, Jacques Bernard, Philippe de Ecclesià, M. Malisie, Jean Berrier, S. Saint-André, Jean Baldin.

(1) M. Galiffe, fidèlement copié par Audin, ne rougit pas de nous peindre les *Laurent de*

effet, qui lui assurèrent la victoire. Dès qu'il eut obtenu la majorité dans le Petit-Conseil, il fit accorder le droit de bourgeoisie à un grand nombre d'étrangers. Selon Spon, on le conféra à cinquante dans les mois d'avril et de mai 1555. Le 14 oct. 1557, on reçut d'un seul coup 300 bourgeois. Resté maître du terrain par la défaite du parti libertin, Calvin s'appliqua à concentrer toute l'autorité dans le Petit-Conseil. Le Graud-Conseil, l'ancien palladium de la liberté, fut annulé, et ceux qui s'avisèrent d'en réclamer la convocation, furent traités de turbulents et de mauvaises têtes. D'aristocratique la république devint ainsi oligarchique.

Cependant, même après cette révolution, Calvin ne fut pas tout-puissant à Genève. Jamais il ne s'en rendit « le maistre, l'évesque, le seigneur, disposant de la religion, de l'Estat, de la ville, du gouvernement de la police, comme bon luy sembloit, » ainsi que le prétend Florimond de Ræmond; jamais il ne réunit en sa personne tous les fils du pouvoir suprême, quoi qu'en dise M. Capefigue. M. Henry l'a déjà fait observer avant nous, les formes de l'église presbytérienne s'accommodent mal du despotisme. Au sein du consistoire même, l'avis de Calvin ne l'emportait pas toujours; plus d'une fois, son opinion combattue avec fermeté fut rejetée; plus d'une fois, au rapport de Sénebier, ses collègues exigèrent des corrections dans ses ouvrages, ses livres étant soumis à la censure comme ceux du moindre ministre. Qu'était-ce donc au Conseil où assurément son influence s'exerçait avec moins d'empire? Qu'on lise ses lettres, qu'on l'écoute se plaindre, non sans une certaine amertume, de ce que le sénat ne le consultait que quand il ne savait plus à quel saint se vouer; qu'on écoute *Bèze* déclarant qu'on n'a pas toujours suivi ses avis, et on restera convaincu qu'il ne jouissait pas d'une autorité absolue (1). Si dans le sénat, comme dans le consistoire, on lui témoignait la plus grande déférence, si l'on professait pour lui la plus haute estime, si l'on avait pour sa personne le plus profond respect, c'est qu'il est dans la nature des grands caractères d'en imposer à tout ce qui les entoure. On a dit qu'il avait usurpé à Genève un pouvoir tyrannique. Mais par quels moyens? Où étaient ses armées, ses trésors? A-t-il jamais joué le rôle d'un démagogue? A-t-il jamais flatté les passions du peuple? Ne l'a-t il pas, au contraire, plié sous le joug de la loi? Sans doute il a été soutenu, encouragé, défendu par la plupart des réfugiés, non par tous, car quelques-uns lui étaient hostiles; peut-être aussi par une portion du peuple, heureuse de voir humilier l'orgueil de la haute bourgeoisie; mais cet appui eût été bien faible s'il n'avait eu aussi pour lui l'opinion de tous les gens de bien. Reconnaissons donc que si ses institutions se sont affermies, si elles ont même trouvé des partisans dans la plupart des Etats de l'Europe, c'est là un phénomène qui ne peut s'expliquer qu'autant qu'on admet qu'elles étaient conformes, au moins en partie, aux besoins du siècle.

Calvin n'a donc dominé à Genève que par son génie. Or le génie ne fait accepter son empire qu'avec le temps. Voilà pourquoi son autorité resta précaire jusqu'à ce que ses partisans fussent arrivés au maniement des affaires; elle ne se consolida qu'après la chute du parti des Libertins. Eh bien! c'est précisément dans cette période de luttes et de combats que tombent les ac-

Normandie, les *Colladon*, les *Girard des Bergeries*, les *Crespin*, les *Candolle*, les *Budé*, etc., etc., comme un ramas d'aventuriers, de chevaliers d'industrie, d'escrocs, de banqueroutiers, de faux monnoyeurs, d'espions à la solde de Calvin. C'est pousser la haine jusqu'à la frénésie.

(1) Nous en trouvons une preuve convaincante dans l'ouvrage même de M. Galiffe, qui nous apprend que *Megret* fut, vers le même temps, condamné malgré Calvin et les ministres. Ce Megret ou Maigret, surnommé le Magnifique, était français de naissance et réfugié pour cause de religion. Selon Picot, il s'était concilié l'estime générale par ses lumières, ses talents, ses vertus et les importants services qu'il avait rendus à la république.

tes qu'on peut lui reprocher à plus juste titre; ce qui prouve, à notre avis, que l'on a eu tort d'en rejeter la responsabilité sur lui seul. Nous voulons parler des mesures rigoureuses qui furent prises contre les adversaires de sa doctrine.

Comme Luther, comme Zwingle, Calvin substitua à l'autorité de l'Eglise celle de la Bible, et proclama l'Ecriture sainte unique règle de la foi; mais tandis que le sage réformateur de Zurich n'attribuait la valeur de la certitude qu'aux enseignements bibliques qui peuvent soutenir un examen consciencieux, Calvin, pour employer les expressions de M. Sayous, n'admit pas l'indépendance de l'homme à l'égard du code sacré, mais donnant la valeur d'une vérité absolue à sa conviction personnelle, et confondant ainsi dans un même caractère de certitude son interprétation propre et le texte du Livre saint, il édifia, en s'appuyant sur l'autorité de quelques Pères de l'Eglise, d'Augustin surtout, un système tout d'une pièce qui n'abandonnait absolument rien aux recherches du libre examen, en sorte que c'est de la Réforme calviniste que l'on peut dire, avec le plus de vérité, ce que Hallam dit de la Réforme en général : « La Réformation fut un changement de maîtres, voilà tout. A l'autorité du pape et de l'Eglise romaine, on substitua celle de la Confession d'Augsbourg ou de la Confession de Zurich, et quiconque avait passé à l'une ou l'autre de ces confessions n'était plus libre de modifier à son gré ses nouvelles croyances. Il pouvait se faire anabaptiste ou arien, mais dans ce cas il était considéré comme tout aussi hérétique que s'il était resté dans le giron de l'Eglise romaine, et il était exposé à la violence des censures, quelquefois même à la captivité et à la mort. »

Du reste, Calvin, on doit le reconnaître, avait cherché dans la Bible la vérité avec une ardeur infatigable. Dès qu'il crut l'avoir trouvée, oubliant qu'il était homme et sujet à l'erreur, il se persuada, comme nous l'avons dit, qu'il était en possession de la vérité absolue, attribut de l'Etre suprême seul, et, identifiant son système avec la Parole divine, il s'imagina orgueilleusement qu'attaquer son enseignement, c'était « despiter Dieu en sa personne. » Tous ceux qui ne pensaient pas comme lui étaient donc à ses yeux des ennemis de la vérité et de la religion. Aussi, par cela même que ses convictions étaient profondes, son attachement opiniâtre à ses idées étouffant dans son cœur tout autre sentiment, il déploya dans ses luttes contre ses adversaires dogmatiques une fermeté indomptable, et en même temps, une animosité, une dureté, un orgueil, une inflexibilité, un despotisme qui lui firent beaucoup d'ennemis et qui présentent son caractère sous un jour peu favorable. Cette violence, au reste, était si naturelle chez lui qu'il s'étonnait de l'impression pénible qu'elle produisait sur ses amis. Dans sa dispute contre Westphal, il le qualifie de fou, de chien enragé, de fils du diable, et il écrit quelques jours après à Melchior Wolmar, qu'il s'est contenté de défendre sa doctrine *sobriè et modestè*.

On pourra atténuer ses torts en rappelant que, de l'aveu d'Ellies Du Pin, « d'abord il avoit paru modéré, » et qu'il ne garda plus de mesures dans la suite, la cause doit en être cherchée vraisemblablement dans son état de souffrance; on pourra faire valoir en sa faveur la franchise avec laquelle il s'accuse lui-même d'être colérique : Je n'ai pas, écrivait-il à Bucer, de plus grand combat contre mes vices qui sont très-grands et en très-grand nombre, que celui que j'ai contre mon impatience; mes efforts ne sont pas absolument inutiles; cependant je n'ai pu encore vaincre cette bête féroce. » Ces considérations toutefois ne suffisent pas pour justifier la conduite injuste et despotique qu'il tint à l'égard de *Sébastien Castalion* (Voy.), son ancien ami, qui avait trop d'indépendance dans l'esprit pour se laisser enchaîner à un système dogmatique; ni le traitement ignomi-

nieux qu'il fit appliquer, en 1546, au conseiller Pierre Ameaux parce qu'il avait dit « que Calvin prêchait une fausse doctrine, était un très méchant homme et n'était qu'un picard (1). » Son irritabilité ne le fera pas non plus absoudre par l'histoire de l'emportement avec lequel il combattit *Caroli* (Voy.), esprit turbulent, sans conviction forte, mais théologien savant, qui s'éloignait en un petit nombre de points de sa doctrine; ou bien *Baudouin*, qui cherchait peut-être de bonne foi un moyen d'apaiser les disputes théologiques. Il se montra aussi opiniâtre, aussi impérieux, aussi peu pénétré de l'esprit du Christ, dans ses querelles avec *Balsec* (Voy.), partisan du sémipélagianisme, qui accusait, non sans quelque apparence de raison, le calvinisme de faire Dieu l'auteur du péché, mais qui se rendit plus tard méprisable par la publication du plus vil libelle qui eût été mis au jour contre Calvin avant celui d'Audin. Que dire de ses violentes réponses à *Pierre Toussaint*, aux Sorbonistes, à Osiander, à Pighius, à Saconay, à Cathelan et à d'autres; de sa conduite envers les antitrinitaires, Gribaldi, Blandrata, Gentilis, et surtout envers *Michel Servet ?* Jamais il ne déploya un zèle plus farouche, un acharnement plus révoltant que dans les poursuites qu'il exerça contre le malheureux espagnol; et cependant, dans une autre circonstance, *Musculus*, au nom des pasteurs de Berne, lui avait adressé cet excellent conseil, trop tôt mis en oubli par ceux-là même qui l'avaient donné : *Ne quid severiùs statuatur in errantes, ne, dùm dogmatum puritatem immoderatiùs vindicamus, à regulâ spiritûs Christi deficiamus, hoc est, charitatem fraternam, undè discipuli Christi censemur, ad sinistram declinantes, transgrediamur.*

(1) Le 12 déc. 1545, il avait fait mettre en liberté une femme qui avait été incarcérée pour l'avoir traité de méchant homme. Il semble donc que ce n'était pas une vengeance personnelle qu'il poursuivait, mais le mépris de ses doctrines.

Nous raconterons ailleurs (Voy. Michel Servet) la part prise par Calvin dans ce déplorable drame; nous ne voulons nous occuper ici que des reproches qui lui ont été adressés à ce sujet.

Depuis quelque temps, Catholiques et Protestants l'ont à l'envi écrasé sous le poids de leur indignation; mais avant d'admettre les premiers comme parties dans le procès, nous demanderons qu'ils condamnent d'abord avec la même énergie les fureurs de l'Inquisition qui, dans la seule Espagne, a fait brûler 31,912 infortunés moins coupables encore que Servet; qu'ils maudissent les croisades prêchées par le pape contre les Albigeois et les Vaudois; qu'ils flétrissent les Pères de Constance qui ont dressé les bûchers de Jean Huss et de Jérôme de Prague; qu'ils gémissent enfin sur les torrents de sang versés par leur Eglise en France, en Italie, en Allemagne, dans le monde entier, au nom du même principe qui a allumé les flammes au milieu desquelles périt Servet. Jusque-là nous sommes en droit de leur dire : Silence, hypocrites, votre indignation est feinte.

C'est aux seuls défenseurs du libre examen, aux partisans de la liberté de conscience, qu'il appartient d'élever la voix et de se dire, comme Gibbon, plus scandalisés de l'exécution de Servet que des hécatombes humaines sacrifiées dans les autodafés de l'Espagne et du Portugal; car cette mort leur apparaît comme une horrible contradiction entre la conduite du réformateur et le principe fondamental de la Réforme, et partant, comme une tache ineffaçable imprimée à la mémoire de Calvin. Toutefois ne peut-on pas faire valoir en sa faveur des circonstances atténuantes ?

Nous l'avons déjà dit, l'orgueil de la foi rendit Calvin sévère, dur, impitoyable envers ses adversaires dogmatiques. Il se regardait comme appelé à défendre la cause de Dieu même; de là la passion impétueuse avec laquelle il combattait, lui qui faisait taire sa sensibilité et jusqu'à sa raison devant la voix

de sa conscience; de là l'opiniâtreté qui distingue son zèle religieux; de là encore la sourde colère qu'excitait en lui la plus légère contradiction sur un point de la foi. Cependant, on doit le reconnaître, quoiqu'il eût le sentiment de sa supériorité, il provoqua rarement la lutte; il se contenta de l'accepter comme un devoir à remplir. Tel que l'avocat-général, chargé par la société de la protéger contre les malfaiteurs, met tous ses soins, déploie toutes les ressources de son éloquence, pour obtenir la condamnation d'un grand criminel, bien qu'il n'ignore pas que le glaive de la loi va trancher la vie de cet homme, Calvin, qui se considérait comme le défenseur de Dieu et de son Eglise, ne négligea rien pour faire prononcer la culpabilité de Servet, coupable, dans les idées du temps, du plus énorme de tous les crimes, du crime de lèse-majesté divine. Celui-là seul qui s'imaginera d'accuser l'organe de la société civile de cruauté et de barbarie, sera en droit de reprocher à Calvin d'avoir été barbare et cruel. Que dans cette circonstance comme dans d'autres encore, le réformateur se soit montré animé de l'esprit d'Elie exterminant les prêtres de Baal, plutôt que de l'esprit de Jésus, on ne saurait le nier; qu'il se soit montré aussi intolérant que tous ses contemporains, à quelques nobles exceptions près, on ne peut en disconvenir; mais que conclure de là, sinon que, quelque haut qu'il prenne son essor, l'homme de génie conserve toujours un point de contact avec son siècle? Or, au XVI[e] siècle, dit M. Guizot, « tous pensaient que l'erreur est criminelle et que la force doit son appui à la vérité. » Calvin n'a fait d'ailleurs, nous le répétons, que convaincre son adversaire d'hérésie au premier chef, laissant au Conseil le soin d'appliquer la peine. La peine était atroce sans doute, mais elle était admise par toutes les confessions chrétiennes, elle était inscrite dans tous les codes (1). Il ne dépendait même pas de Calvin que le sort de Servet ne fût adouci, comme le fut celui de Gentilis qui, condamné à mort, se prêta à une espèce de rétractation, et fut seulement expulsé de Genève après une pénitence publique.

La puissante activité de Calvin ne se concentrait pas dans Genève; au milieu même de ses luttes les plus ardentes, il ne cessa jamais de veiller sur les églises de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Bohême, de la Pologne même, les dirigeant par ses conseils, se portant le défenseur de leurs intérêts auprès des princes, sollicitant de vive voix ou par écrit l'intervention des Etats protestants en faveur des persécutés, recueillant à Genève ceux qui s'y réfugiaient et les organisant en églises, réclamant enfin pour les exilés les secours de leurs coreligionnaires plus heureux. « Il estoit, dit Pasquier, d'une nature remuante le possible pour l'avancement de sa secte. » Au besoin, ses lettres le témoigneraient; elles prouvent que partout où il y avait un courage à relever, une douleur à consoler, un danger à détourner, il s'y portait sans redouter ni fatigues ni périls. Plus d'une fois même il entreprit, dans l'intérêt des églises, des voyages pénibles, vu l'état de délabrement de sa santé. C'est ainsi qu'en 1546, il se rendit à Aarau afin de solliciter les cantons protestants en faveur des Vaudois de Cabrières et de Mérindol, et qu'en 1556, après avoir inutilement essayé d'apaiser par ses lettres un différend qui s'était élevé entre les Anglais réfugiés touchant le maintien

(1) Audin prétend que Servet fut mis à mort *contre toutes les lois divines et humaines*. Est-ce ignorance? N'est-ce pas mauvaise foi? L'évêque de Genève n'agissait-il pas plutôt contre les lois divines et humaines, lorsqu'il écrivait, en 1534, à ses partisans, *que là où on trouveroit des Luthériens, on les pouvoit prendre, tuer ou pendre à un arbre, sans nulle difficulté ni doute*, comme nous l'apprend la sœur de Jussie dans son Levain du calvinisme. Le procès de Servet n'est illégal qu'en un seul point: le crime, si crime il y a, n'avait pas été commis à Genève; mais depuis longtemps les Conseils s'étaient arrogé le privilège injuste de juger les étrangers arrêtés à Genève, bien que les délits dont on les accusait n'y eussent pas été commis.

de la liturgie anglicane, qu'on voulait les forcer d'abandonner, il partit pour Francfort dans l'espoir d'adoucir les esprits. Il n'y réussit pas entièrement; mais s'il ne put vaincre le fanatisme des Luthériens, il eut au moins la satisfaction de calmer une dispute qui s'était engagée entre le ministre Valérand Polanus et le réfugié français *Auguste Legrand* au sujet de la Cène (*MSS. de Genève*, Carton 3, N° 12).

De retour à Genève, il donna tous ses soins à la fondation d'un grand établissement d'instruction publique, dont l'enseignement devait embrasser l'ensemble de toutes les connaissances humaines. Partout où elle s'était introduite, la Réforme — c'est là un de ses plus beaux titres de gloire—avait commencé par créer des écoles; elle sentait que pour se maintenir et s'étendre, elle avait besoin de la science. Depuis longtemps Calvin aurait voulu donner à l'enseignement du collége qui existait à Genève depuis la Réformation, et dans lequel *Cordier* et *Castalion* avaient professé non sans éclat, l'importance de l'enseignement académique; mais l'état précaire de la république avait présenté jusque-là d'insurmontables obstacles, en sorte que son projet ne put recevoir un commencement d'exécution qu'en 1559. On fonda d'abord une chaire d'hébreu, qui fut remplie par *Antoine Chevalier;* une chaire de grec, qui fut donnée à *François Bérauld*, et une chaire de philosophie, à laquelle Calvin aurait appelé, sans aucun doute, le célèbre *Ramus*, si l'illustre philosophe n'avait pas été ennemi du péripatétisme et de la discipline ecclésiastique. On la confia à *Jean Tagaut*. Calvin ne voulut occuper, dans la nouvelle académie, que la chaire de théologie; il refusa le rectorat, qu'il fit donner à *Théodore de Bèze*, mais il prit une part très-active à la rédaction des règlements.

Ces règlements, il faut l'avouer avec M. *Henry*, sont dignes, sous quelques rapports, du moyen-âge. La nomination du recteur et des professeurs appartenait au corps des pasteurs, sauf le droit de confirmation qui fut attribué au Conseil. Les élèves devaient assister au service divin tous les mercredis et trois fois le dimanche. En été, ils se rendaient en classe à six heures du matin; en hiver, à sept heures. A dix, les régents les reconduisaient chez leurs parents. Ils rentraient en classe après dîner, c'est-à-dire à onze heures, et jusqu'à midi, ils s'exerçaient à chanter des psaumes. Les cours terminés à quatre heures, tous les élèves s'assemblaient dans une salle où le principal adressait aux uns des encouragements, et faisait appliquer aux autres les châtiments qu'ils avaient encourus. Outre la religion, le latin et le grec, on enseignait la dialectique dans la 1re classe, en y ajoutant «ce que la science porte des prédicamens, catégories, topiques et élenches.» Calvin et Bèze étaient trop éclairés pour proscrire la littérature classique; ils se contentèrent de faire un choix parmi les écrivains de l'antiquité, et leur choix tomba sur Virgile, Cicéron, les Elégies d'Ovide, César, Isocrate, Tite-Live, Xénophon, Polybe, Homère, Démosthènes, Horace. Plus tard, lorsque les ressources de la république le permirent, on érigea des chaires de droit, de littérature moderne, d'histoire ecclésiastique et d'histoire profane, de médecine, de mathématiques, d'astronomie, de mécanique, de physique, de chimie, et le plan primitif de Calvin se trouva ainsi réalisé. La libéralité de *Robert Estienne*, qui fit don à l'école d'un exemplaire de tous les ouvrages sortis de ses presses, et la générosité de Bonnivard qui lui légua tous ses livres, permirent, dès l'origine, d'adjoindre à l'université une bibliothèque qui ne comptait encore, en 1699, que 3,000 volumes. N'oublions pas d'ajouter que, dans le principe, nul élève n'était admis sans avoir signé une profession de foi, formalité qui ne tarda pas à être abolie parce qu'elle éloignait les Luthériens et les Catholiques.

Nous parlerons ailleurs des efforts de Calvin pour absorber la réforme de

Zwingle dans sa réforme. L'université de Genève contribua, sans aucun doute, plus que toutes les formules d'union à amener ce résultat, de même qu'elle aida la doctrine calviniste à se répandre en France, en Ecosse, en Hollande, en Allemagne, et lui imprima ce caractère d'unité qui l'a distinguée pendant plus d'un siècle. Elle exerça même une influence notable et directe sur l'Eglise catholique, au moins en France; nous en trouvons la preuve dans les Mémoires de Castelnau : « Les évesques et docteurs, théologiens, curez, religieux et autres pasteurs catholiques, commencèrent, dit-il, à penser en ces nouveaux prescheurs, si désireux et ardens d'avancer leur religion, et, dès lors, prirent plus de soin de veiller sur leur troupeau, et au devoir de leurs charges, et aucuns à estudier ès saintes lettres à l'envy des ministres protestans, qui attiroient les peuples de toutes parts; et craignans que lesdits ministres n'eussent l'avantage sur eux par leurs presches, et par iceux attirassent les Catholiques, ils commencèrent aussi à prescher plus souvent que de coustume.» C'est donc à la Réforme que l'Eglise gallicane doit son dix-septième siècle dont elle est fière à si juste titre; elle s'est montrée peu reconnaissante.

Travaux d'organisation, luttes polémiques, correspondance, voyages, c'étaient là des occupations extraordinaires qui n'empêchaient pas Calvin de se livrer avec une ardeur infatigable à l'accomplissement de ses devoirs journaliers. « Outre ce qu'il preschoit tous les jours de sepmaine en sepmaine, dit Bèze, le plus souvent et tant qu'il a peu il a presché tous les dimanches: il lisoit trois fois la sepmaine en théologie; il faisoit les remontrances au consistoire et comme une leçon entière tous les vendredis en la conférence de l'Ecriture que nous appelons congrégation, et a tellement continué ce train sans interruption jusqu'à la mort quo jamais il n'y a failli une seule fois, si ce n'a esté en extrême maladie.» — «Et, ajoute le biographe, ce qui rend ces labeurs plus admirables, c'est qu'il avoit un corps si débile de nature, tant atténué de veilles et de sobriété par trop grande, et qui plus est subjet à tant de maladies, que tout homme qui le voyoit n'eust pu penser qu'il eust pu vivre tant soit peu. »

Cette activité prodigieuse devait détruire rapidement une santé toujours chancelante. Dès 1551, on fit courir le bruit de la mort de Calvin, et les chanoines de Noyon ordonnèrent une procession en actions de grâces. En 1564, tous ses maux redoublant d'intensité lui firent pressentir sa fin prochaine. A des migraines fréquentes, à des attaques répétées de fièvre quarte, à de violents accès de goutte et de coliques, à un asthme opiniâtre se joignirent des crachements de sang et les atroces douleurs de la gravelle. Son estomac était si débile qu'il ne pouvait supporter les aliments les plus légers. Mais plus le corps s'affaiblissait, plus l'intelligence paraissait acquérir de pénétration et de force. Hors d'état de tenir la plume, il dictait à un secrétaire la suite de ses savants commentaires sur la Bible. On peut dire que Calvin ne se reposa que dans la tombe; il voulait, répétait-il à ses amis, que Dieu le trouvât veillant et travaillant à son œuvre.

Le 6 fév. 1564, il monta en chaire pour la dernière fois, mais il lui fut impossible d'achever son sermon. Le 10 mars, le Conseil ordonna des prières comme dans une calamité publique. Il sortit encore deux fois en litière pour se rendre au Conseil, le 27, et au temple, le jour de Pâques. Le 27 avril, il fit prier le Petit-Conseil de lui accorder une audience, mais « les bons seigneurs, raconte Bèze, firent response, qu'à cause de sa débilité et indisposition si grande, ils le prioyent bien fort de ne prendre point ceste peine; mais qu'eux-mesmes tous ensemble l'iroyent voir. Ce qu'ils firent aussi le jeudi matin, partans de leur chambre du Conseil et allans, selon leur ordre accoustumé, jusques en son logis. » Calvin, dit

M. Guizot, leur « parla longtemps avec cette sagesse affectueuse et modérée que la mort imprime aux plus énergiques caractères, comme si le calme de la vie future, déjà répandu dans tout l'homme, avait chassé les faiblesses humaines, et dépouillait les sentiments et les paroles de leur ancienne âpreté.» Il termina son allocution en protestant de la sincérité de la doctrine qu'il avait prêchée et en conjurant les magistrats d'y persévérer et de s'acquitter pleinement de leurs devoirs. Le lendemain, tous les ministres de la ville et de la campagne s'assemblèrent dans sa chambre, et il leur fit des adieux touchants, les priant de lui pardonner s'il leur avait causé quelque chagrin durant sa maladie. Le 2 mai, ayant appris que *Farel*, alors octogénaire, se disposait à partir à pied de Neuchâtel pour venir le voir encore une fois, il lui écrivit pour le détourner de son projet; mais Farel voulut dire un dernier adieu au compagnon de ses travaux. «De là en avant, dit Bèze, sa maladie jusques à la mort ne fut qu'une continuelle prière, nonobstant qu'il fust en douleurs continuelles. » La mort n'arrivant pas aussi promptement qu'il l'attendait, il voulut, le 19 mai, assister au repas que les pasteurs de Genève avaient coutume de faire l'avant-veille de la Pentecôte. Il y parut un instant, et se mit ensuite au lit pour ne plus se relever. Il expira le 27, à huit heures du soir, âgé de 53 ans, 10 mois et 16 jours. Le lendemain, selon son désir, il fut enterré au cimetière de Plain-Palais sans aucune pompe; sa modeste tombe a disparu, en sorte que personne ne peut indiquer aujourd'hui au voyageur étonné la place où le grand homme repose.

Dès le 25 avril, Calvin avait dicté son testament à Pierre Chenelat, notaire et citoyen de Genève, en présence de *Théodore de Bèze*, Raymond Chauvot, Michel Cop, *Louis Enoch*, *Nicolas Colladon*, *Jacques Des Bordes* et Henri Scringer. Après avoir rendu grâces à Dieu de l'avoir retiré, lui indigne, de l'abîme de l'idolâtrie pour l'amener à la clarté de son Evangile; d'avoir étendu sur lui sa merci jusqu'à se servir de son labeur pour répandre la religion véritable; de lui avoir appris à n'avoir d'autre espoir ni refuge que dans son adoption gratuite et dans le mérite de la mort et de la passion de J.-C., le testateur proteste qu'il a tâché, selon la mesure de grâce qui lui avait été donnée, d'enseigner purement la Parole de Dieu, et que dans toutes les disputes qu'il a eu à soutenir contre les ennemis de la vérité, il n'a usé ni de ruse ni de sophisteries. Il lègue à son frère *Antoine*, qu'il nomme exécuteur testamentaire avec *Laurent de Normandie*, une coupe dont M. de *Varennes* lui avait fait présent; dix écus au collége et autant aux pauvres étrangers; dix écus à *Jeanne Costan*, sa nièce; quarante écus à chacun de ses neveux *Samuel* et *Jean*; trente à chacune de ses nièces *Anne*, *Susanne* et *Dorothée*. Pour punir son autre neveu *David*, qui était « léger et volage, » il ne lui laisse que vingt-cinq écus. « C'est en somme, ajoute t-il, tout le bien que Dieu m'a donné, selon que je l'ai pu taxer et estimer tant en livres qu'en meubles, vaisselle et tout le reste. »

Deux cent vingt-cinq écus! Voilà à quoi se monta la succession d'un homme qui, pendant des années, avait été l'arbitre de la république de Genève et d'une partie de l'Europe occidentale! Quelle autre preuve demanderait-on de son désintéressement? Faut-il en apporter de nouvelles? Nous les puiserons dans les archives de Genève. Pendant son premier séjour dans cette ville, Calvin ne reçut pour ainsi dire rien, et depuis son retour, son traitement, comme pasteur et professeur, fut fixé à 500 florins, 12 coupes de blé et 2 tonneaux de vin, « gage considérable, lit-on dans les registres du Conseil, accordé à Calvin parce qu'il est très-savant et que les passans lui coûtent beaucoup (1).» M. Galiffe trouve aus-

(1) Audin, confondant le florin d'Allemagne avec le florin de Genève, cite un reçu de Calvin qui porte à 500 florins son traitement an-

si qu'il était « largement payé. » Il ajoute « qu'on ne cessait de lui faire des présents » ; mais il oublie de dire que Calvin ne voulut en accepter aucun, à moins d'une nécessité pressante (1). Sous ce rapport, il poussait le scrupule si loin que, pendant sa dernière maladie, il refusa les émoluments de sa place, « disant que ne rendant pas de services, il se faisoit conscience de recevoir ses gages. » C'est, s'écrie Bayle, « une des plus rares victoires que la vertu et la grandeur d'âme puisse remporter sur la nature, dans ceux même qui exercent le ministère évangélique. »

Et c'est de cet homme que Bolsec veut faire un usurier et un voleur des deniers des pauvres !

Mais sous quelles couleurs odieuses ses ennemis n'ont-ils pas peint Calvin ?

A l'instar de l'abbé Bérault de Bercastel, Audin, se choisissant volontairement une place parmi la « populace des auteurs », parmi ces « plebei scriptores » que Papyre Masson flétrissait déjà dans le XVIe siècle, a réuni tout ce qui a été publié de plus virulent contre le grand homme dans l'espoir de le rendre odieux. Ellies Du Pin avait cependant donné aux écrivains de son espèce le sage conseil de ne plus « déchirer la personne de Calvin et sa vie par des contes faits à plaisir, » en leur représentant, avec beaucoup de raison, « qu'il ne faut pas se servir de ces sortes de moïens, quand on a la vérité pour soi, », et en les engageant « à rendre justice à la personne en condamnant ses erreurs. » Si Audin ne l'a pas suivi, c'est apparemment qu'il ne croyait pas « avoir la vérité pour lui. »

Audin donc, copiant servilement Bolsec, qui avait au moins pour lui l'excuse de sa haine contre son persécuteur, et se traînant à la suite de Lessius, de Richelieu et de bien d'autres, répète que Calvin était adonné aux plus sales voluptés et qu'il avait été condamné au feu pour un crime contre nature ; mais que, « par grâce singulière de l'évêque et des magistrats, la peine avait été commuée en stigmates sur le dos. » Papyre Masson, ennemi acharné des Protestants, apologiste de la Saint-Barthélemy, lui répond : Plebei scriptores libidines ei scortationesque objiciunt ; nemo tamen adulteria acriùs odisse videbatur ; « et Florimond de Ræmond : « Calvin eut les mœurs mieux réglées et composées que N., et fit montre dès l'entrée de sa jeunesse qu'il ne se laissoit emporter aux plaisirs de la chair et du ventre. » D'un autre côté, Desmay, docteur de Sorbonne et vicaire-général du diocèse de Rouen, déclare loyalement qu'il n'a trouvé aucune trace de cette prétendue flétrissure ni dans les registres de la ville de Noyon ni dans ceux de la cathédrale. Aurait-on oublié de consigner la condamnation dans les archives, ou bien aurait-on altéré les registres, dans une ville où Calvin était en telle horreur qu'au rapport de Varillas, on rasa la maison où il était né, et qu'un habitant de Noyon ayant voulu la rebâtir, on le pendit à sa porte, tout bon catholique qu'il était ?

Audin, copiant encore Bolsec, dont la véracité lui est garantie par M. Galiffe, reproche à Calvin d'avoir été adonné aux plaisirs de la table, au point de faire enchérir à Genève « gibier et bons morceaux. » Florimond de Ræmond lui répond : « Il fut grand jeusneur, même en son jeune âge, et souvent il passoit les nuits entières sans dormir et les jours sans manger. »

Audin nous représente Calvin com-

nuel, et l'évalue à 4000 francs environ. Il aurait dû savoir, avant de contredire Bèze, que le florin genevois ne valait qu'environ 50 centimes.

(1) Audin, aussi véridique que M. Galiffe, dit de même qu'on lui faisait souvent des présents. En 1546, 10 thalers pour frais de maladie ; en 1553, 2 thalers pour son voyage à Berne ; en 1556, du bois de chauffage ; en 1560, une tonne d'excellent vin. Or on lit dans Grenus (Fragments biogr. et hist., extraits des registres du conseil d'État de la république de Genève, Gen., 1815, in-8° ; p. 12), ouvrage qu'il prétend avoir consulté, que Calvin n'a pas *voulu prendre* les dix écus, qu'il a *refusé* les deux écus d'or, qu'il *apporta au conseil l'argent* du bois de chauffage ; mais qu'on ne voulut l'accepter. Reste le tonneau de vin que le Conseil lui envoya, *parce qu'il n'en avait pas de bon.*

me un homme sans affection, sans lien du cœur, ne sachant que haïr, et ailleurs, s'inquiétant fort peu de la contradiction, il nous parle « de l'inaltérable amitié qui lia Farel, Calvin et Viret, » de l'amitié de Calvin pour Wolmar « qu'il n'oublia pas, » et il nous donne la lettre dans laquelle le réformateur annonce à Farel la mort de sa femme, en ajoutant : « Voilà assurément un récit simple et touchant. »

Audin nous peint Calvin comme un pasteur traître à ses devoirs par poltronnerie, lors de la peste qui désola Genève en 1543. « Calvin, dit-il, se tint caché à tous les regards dans son habitation, laissant passer le fléau de Dieu, et mourir dans le désespoir des âmes pour lesquelles Sadolet eût donné sa vie. » La mémoire d'Audin est sujette à de bien étranges défaillances ! Il venait lui-même de raconter à la page précédente, d'après les registres du conseil d'Etat, que Calvin s'était présenté avec les autres ministres « pour aller audict hospital » bien qu'il eût été « forclus, pour ce que l'on en avoit faute pour l'église. » Il oublie également que pendant son séjour à Bâle, quand rien ne l'y obligeait que l'humanité, il avait assisté un malheureux pestiféré à son agonie. Calvin ne redoutait donc pas la mort, et il le prouva en plus d'une circonstance, notamment lorsqu'en 1547, il se jeta seul au milieu du peuple ameuté par les Libertins, et par son courage héroïque apaisa la sédition.

Audin nous représente Calvin comme un boute-feu « qui poussait avec ardeur les âmes à la rébellion par l'appât des récompenses célestes, » et qui se mit à célébrer, dès son retour à Genève, « la foi de tous ces fanatiques qui, à Paris, à Lyon et dans quelques grandes villes du royaume, demandaient la liberté de conscience en pillant les églises, en dévastant les monastères, en tuant les prêtres. » L'anachronisme témoignerait une honteuse ignorance de l'histoire, s'il n'était commis à dessein. Mais Audin, qui se proposait de flétrir Calvin de l'épithète de buveur de sang à cause du supplice de Servet, devait, pour que la même flétrissure ne s'attachât pas aux parlements et aux évêques de France, supposer à leurs victimes d'autres torts que l'hérésie. Il ne rougit donc pas d'accuser les martyrs de 1540 des excès des soldats huguenots de 1562, excès que Calvin a été le premier à condamner avec la plus grande énergie, comme il condamna, dès le principe, la conjuration d'Amboise. Apôtre de l'obéissance passive, il devait réprouver tout acte de violence, et il le fit. Nous n'apporterons pas ici en preuves les lettres où il se défend d'avoir encouragé l'entreprise de *La Renaudie* ; mais nous renverrons à Varillas qui a dit : « Il se fit diverses enquêtes sur la conjuration d'Amboise, et ceux qui s'en meslèrent étoient trop zélez catholiques pour épargner Calvin, s'il en eût été auteur ou complice. » Quant à la première guerre civile, la seule qu'il ait eu la douleur de voir, loin de l'avoir provoquée, il était si satisfait de l'édit de Janvier qu'il écrivait à Sturm, le 25 mars 1562 : « Si maneat quæ edicto promissa nobis est libertas, spontè concidet papatus. »

Mais encore une fois à quelles calomnies Calvin n'a-t-il pas été en butte ! N'a-t-on pas vu des écrivains pousser le délire jusqu'à l'accuser d'être juif et mahométan, et, chose non moins étrange ! ne s'est-il pas rencontré des auteurs assez naïfs pour réfuter sérieusement ces sottises ? Rendons cependant justice à Audin ; quelque fidèlement qu'il ait copié Bolsec, il n'a pas osé, plus sensé que Labbe, lui emprunter la fameuse histoire de la tentative faite par Calvin pour ressusciter un prétendu mort, et il a laissé aux moines de nous ne savons quel couvent la fable d'un pèlerinage de son fils, qui, mordu par un chien enragé, aurait dû à l'intercession du saint patron de ce monastère sa double guérison de l'hydrophobie et de l'hérésie.

Audin consent même à accorder quelques talents au réformateur genevois ; cependant, dit-il, « il est ordinaire-

ment dominé par le procédé syntactique, et dans sa dédicace à François Ier, la plus belle page qu'il ait écrite, on sent partout l'écolier!! » D'où il conclut que, « malgré toutes ses belles qualités de style, clarté, abondance, richesse, Calvin ne saurait prendre place parmi les créateurs de la langue française. »

Econtons maintenant les jugements d'écrivains plus consciencieux et d'une tout autre valeur littéraire.

Dès l'époque de son séjour à Strasbourg, Calvin était regardé par *Jean Sturm* comme un théologien *acutissimo judicio, summâque doctrinâ et egregiâ memoriâ præditus* comme un écrivain *varius, copiosus et purus.* Sturm, il est vrai, professait le protestantisme. Appelons-en donc à Étienne Pasquier: « Calvin, dit-il, estoit homme bien escrivant tant en latin qu'en françois, et auquel nostre langue françoise est grandement redevable, pour l'avoir enrichie d'une infinité de beaux traits; au demeurant, homme merveilleusement versé et nourry aux livres de la sainte Escriture. » Interrogeons Ræmond, non moins ennemi que Pasquier de la religion réformée : « Il faut confesser, nous répond-il, que J. Calvin a esté un merveilleux esprit, et vif, et subtil au possible, prompt et soudain en ses imaginations, brusque en ses conceptions, homme recommandable, si séparant les vices on eust pu réserver les seules vertus. Au reste nul homme de ceux qui l'ont devancé, ne l'ont devancé à bien escrire. Et peu depuis ont approché cette beauté et facilité de langage qu'il avoit. »

L'opinion se serait-elle modifiée avec temps?

Selon Guy Patin, Calvin à l'âge de vingt-deux ans était le plus savant homme de l'Europe, sentiment que partageait l'évêque de Valence *Montluc*, qui le regardait comme le plus grand théologien du monde. Casaubon l'appelle *vir summus et incomparabilis*, et de Thou, *acri vir et vehementi ingenio et admirabili facundiâ præditus.* Spon regarde son latin comme comparable à celui des plus habiles auteurs de l'antiquité. Selon le P. Daniel, « il avoit beaucoup d'esprit et beaucoup d'acquit dans les sciences qui ont du rapport à la religion, c'est-à-dire dans les langues savantes, dans les Pères et dans l'histoire ecclésiastique. Il écrivoit poliment, agréablement et avec force.» Selon Du Pin, « il écrivoit parfaitement bien en latin, il avoit de l'élévation d'esprit, sçavoit prendre des tours artificieux pour donner de la couleur et de la vraisemblance aux sentiments qu'il avançoit. L'Ecriture lui étoit familière et il avoit lu quelques Pères. » Au jugement de Bayle, « c'étoit un homme à qui Dieu avoit conféré de grands talents, beaucoup d'esprit, un jugement exquis, une fidèle mémoire, une plume solide, éloquente, infatigable, un grand savoir, un grand zèle pour la vérité. » Interrogeons enfin Bossuet, que personne assurément ne soupçonnera de partialité à l'égard du réformateur français : « Encore que Luther, dit-il, eût quelque chose de plus original et de plus vif, Calvin, inférieur par le génie, sembloit l'avoir emporté par l'étude. Luther triomphoit de vive voix; mais la plume de Calvin étoit plus correcte, surtout en latin, et son style, qui étoit plus triste, étoit aussi plus suivi et plus châtié. Ils excelloient l'un et l'autre à parler la langue de leur pays.»

Dans le XVIIIe siècle, d'Alembert déclarait que Calvin jouissait avec justice d'une grande réputation; que c'était un homme de lettres du premier ordre, écrivant en latin aussi bien qu'on peut le faire dans une langue morte, et en français avec une pureté singulière pour son temps. A ce témoignage honorable, joignons celui de Sénebier : « Si l'on considère, dit-il, Calvin comme un homme de lettres, on reconnoîtra qu'il fut très-savant, bon littérateur, profond théologien, excellent critique; il parloit et écrivoit très-purement en latin; il n'écrivoit pas moins bien en françois, et Patru le cite aussi souvent qu'Amyot dans ses Remarques sur les remarques de Vaugelas sur la langue

françoise. Calvin étoit plein de génie ; il éclairoit tous les sujets qu'il traitoit, il savoit les mettre à la portée de ceux qui devoient s'en servir, et y intéresser ceux qui les lisoient; ses ouvrages sont fortement pensés et éloquemment écrits; on le lit avec plaisir, on s'instruit en le lisant; c'est surtout dans ses commentaires sur la Bible qu'il fait briller la profondeur de son jugement, l'étendue de ses connoissances, la sagesse de sa critique et la circonspection du vrai savoir; ils font encore l'admiration de ceux qui les étudient, et fournissent des matériaux excellents à tous ceux qui veulent bien entendre l'Ecriture sainte. «

Passons au XIXe siècle.

Selon François de Neufchâteau, on ne saurait s'empêcher de mettre Calvin à la tête de tous nos écrivains en prose. D'après M. Mignet, « Calvin avait l'esprit vif, peu inventif, mais très-vigoureux, une mémoire prodigieuse, une logique puissante, le talent le plus clair, le plus méthodique et le plus frappant. » (1) « Le style de Calvin, dit aussi le bibliophile Jacob [Paul Lacroix], est un des grands styles du XVIe siècle : simple, correct, élégant, clair, ingénieux, animé, varié de formes et de tons, il a commencé à fixer la langue française pour la prose, comme celui de *Clément Marot* l'avait fait pour les vers. Ce style est moins savant, moins travaillé, moins ouvragé, pour ainsi dire, que le style de Rabelais; mais il est plus prompt, plus souple et plus habile à exprimer toutes les nuances de la pensée et du sentiment; il est moins naïf, moins agréable et moins riche que celui d'Amyot, mais il est plus incisif, plus imposant et plus grammatical; il est moins capricieux, moins coloré et moins attachant que celui de Montaigne, mais il est plus concis, plus grave et plus français, si l'on peut reprocher à l'auteur des Essais d'écrire quelquefois à la gasconne. » Enfin, hier encore, M. Gérusez, tout en déplorant la *sinistre influence* de Calvin sur la religion et sur les destinées de la France, avouait, dans son Hist. de la littérature française (Paris, 1852, in-8°), que « Calvin est une des intelligences les plus fortement douées qui aient paru en ce monde. Le caractère de son esprit, dit-il, est la rigueur impitoyable des déductions, la netteté des conceptions, la vigueur logique qui s'est animée jusqu'à la passion; tel est aussi le principe des qualités de son style qui l'ont placé au premier rang comme écrivain. »

Son style latin n'est pas moins remarquable. Il est clair, précis, nerveux, et d'une pureté séduisante; sa phrase, courte, sentencieuse, ressemble plutôt à la phrase de Sénèque qu'à celle de Cicéron, quoiqu'il eût, dit-on, l'habitude de lire assidûment les œuvres du prince des orateurs romains. On sent que l'écrivain se préoccupe moins de l'élégance de la période que de la vigueur de l'argumentation; partout il sacrifie les grâces du langage à la concision du raisonnement; quelques-unes de ses lettres seulement sont vraiment éloquentes. Mais, comme l'a fait observer M. Sayous, ce qui distingue plus particulièrement le style de Calvin, c'est qu'on

(1) M. Nisard, dans son Hist. de la littérature française, ne rend pas une justice moins éclatante au célèbre réformateur. « Calvin, dit-il, traite en grand écrivain toutes les questions de la philosophie chrétienne, la conscience, la liberté chrétienne, la providence divine, les traditions humaines, le renoncement à soi. Il égale les plus sublimes dans ses grandes pensées sur Dieu, dont l'expression a été soutenue, mais non surpassée par Bossuet.... L'Institution chrétienne est le premier ouvrage de notre langue qui offre un plan suivi, une matière ordonnée, une composition exacte et parfaitement appropriée... Calvin ne perfectionna pas seulement, en l'enrichissant, la langue générale; il créa une langue particulière, dont les formes, très diversement appliquées, n'ont pas cessé d'être les meilleures, parce qu'elles ont été tout d'abord les plus conformes au génie de notre pays, je veux dire, la langue de la polémique. C'est ce style de la discussion sérieuse, plus habituellement nerveux que coloré, et qui a plus de mouvement que d'images, son objet n'étant point de plaire, mais de convaincre; instrument formidable par lequel la société française allait conquérir un à un tous ses progrès, et faire passer dans les faits tout ce qu'elle concevait par la raison. »

n'y trouve pas cet étalage d'érudition classique dont ses contemporains aimaient à faire parade. Par contre, les citations de la littérature sacrée y abondent. Ces qualités ne brillent dans aucun de ses ouvrages avec plus d'éclat que dans son Institution chrétienne.

C'est dans cet ouvrage admirable que Calvin a exposé sa doctrine religieuse et ses théories sur la législation, et l'on peut dire qu'il s'y montre, comme théologien, jurisconsulte et publiciste, un des plus savants hommes de son temps. On lui a reproché les développements successifs qu'il a donnés à son livre à mesure que ses idées et ses desseins mûrissaient, et l'on en a conclu, sinon, avec Bolsec, qu'il était un *ignorant*, au moins, avec Bossuet, qu'il a souvent varié dans ses opinions. Ce n'est pas nous qui lui en ferions un crime; mais c'est une erreur. « En s'éloignant de son point de départ, dit fort justement M. Guizot, Calvin ne s'en est point séparé. » Dans la première édition de son Institution chrétienne on trouve les mêmes principes que dans la dernière; le germe contenait tous les fruits qu'il a portés.

Calvin ne s'écarta des doctrines admises par les autres réformateurs que sur deux points essentiels : la prédestination et la Cène.

Convaincu que les prophètes et les apôtres étaient inspirés et, par conséquent, que la Bible est la Parole de Dieu, Calvin la prit pour fondement de sa doctrine; et tandis que Mélanchthon et Luther lui-même, partant des mêmes prémisses, reculaient effrayés devant le dogme désolant de la prédestination, essayaient de se faire illusion à eux-mêmes par des artifices exégétiques, et cessaient de parler des *décrets rigoureux* pour professer l'élection conditionnelle, la prédestination hypothétique, le réformateur français osa sonder l'insondable mystère de la prescience divine et de la liberté humaine en prenant pour guides saint Paul et saint Augustin, que l'Eglise romaine avait depuis longtemps abandonnés, afin d'adopter, sinon ouvertement, au moins de fait, le sémipélagianisme, qui s'accordait mieux avec les opinions dominantes sur le mérite des œuvres.

Son exégèse, la seule vraie, lui montrait le grand apôtre des Gentils refusant à l'homme toute liberté pour faire resplendir la grâce de Dieu dans toute sa gloire (1), et sa logique impitoyable tirant toutes leurs conséquences des principes établis par Paul, proclama hautement la prédestination absolue, comme l'avait fait avant lui l'évêque d'Hippone, et, seul contre tous, il défendit ce dogme, que Mélanchthon appelait *stoïca necessitas*, et contre lequel Wesley s'éleva plus tard avec éloquence, en protestant que l'attaquer, c'était attaquer Dieu.

Toujours conséquent, Calvin faisait dépendre de la prédestination la foi ou, en d'autres termes, la justification, la justification par la foi seule étant le dogme fondamental de toutes les églises protestantes. Aussi, tandis que Luther enseignait que les justifiés peuvent déchoir de la grâce, Calvin soutenait que les élus ne peuvent perdre la foi salutaire, et niait la nécessité du baptême.

Rien de plus contraire au particularisme de Calvin que l'universalisme de Zwingle, qui ouvrait le paradis même aux païens vertueux. La doctrine de Zwingle était professée dans la Suisse, et Calvin, chez qui, selon l'expression d'un de ses biographes, le besoin de l'unité était comme l'instinct du commandement, voyant avec peine cette divergence d'opinions, ne négligea rien

(1) Aussi savant théologien qu'historien fidèle, Audin s'écrie « Ainsi donc, voilà l'apôtre Paul, ce grand docteur des nations, transformé en prédicant du serf-arbitre! » Et un peu plus haut, il accuse Calvin d'avoir « gâté la pensée de l'apôtre, de la torturer, de la tordre, de la mutiler jusqu'à ce qu'elle vienne mentir à l'idée catholique. » Phrases sonores et creuses! M. *Reuss*, professeur à Strasbourg, dans son excellente *Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique* (Strasb., 1852, 2 vol. in-8°) vient, une fois de plus, de prouver d'une manière irrécusable que St. Augustin, Calvin et Gomar avaient parfaitement compris la doctrine paulinienne de l'élection.

pour la faire cesser. Son influence personnelle, ses écrits, le nombre croissant de ses disciples répandirent de plus en plus sa doctrine, en sorte que, dès 1551, le Consensus pastorum Genevensium, accepté par les théologiens suisses, réunit les Calvinistes et les Zwingliens dans une profession commune du dogme de la prédestination absolue. Chose singulière ! lorsque sous l'influence d'*Amyraut* et de ses partisans, des doctrines plus consolantes commencèrent à se répandre en Suisse, la Formule de Concorde, dressée à Zurich même par Heidegger, les condamna comme hérétiques !

Depuis 1549, le Consensus Tigurinus avait déjà opéré une fusion entre les deux Eglises sous le rapport de la Cène.

On sait que Zwingle tenait le pain et le vin eucharistiques pour de simples symboles, tandis que Luther croyait que le corps et le sang de J.-Ch. sont matériellement présents dans l'eucharistie, quoique d'une manière incompréhensible. Calvin voulut se porter médiateur entre ces deux opinions extrêmes, et faire cesser des divisions intérieures qui menaçaient l'existence même de la Réforme. Il enseigna donc une union mystique du corps et du sang de J.-Ch. avec les symboles. Les ministres suisses l'accusèrent d'admettre la consubstantiation luthérienne. Calvin se rendit à Zurich avec *Farel*, demanda une conférence à Bullinger et aux autres ministres de cette ville, leur prouva qu'il ne s'éloignait pas autant qu'ils le pensaient de l'opinion de Zwingle, et conclut avec eux un accord qui fut accepté par toutes les églises suisses, et qui, en condamnant formellement la consubstantiation, établit, comme article de foi, que sous les symboles du pain et du vin, les fidèles qui participent avec foi à la communion, reçoivent spirituellement Christ avec ses grâces spirituelles.

C'est ainsi que la doctrine de Calvin absorba, pour un temps, la doctrine plus raisonnable de Zwingle, qui n'avait pas le génie du réformateur genevois, mais qui l'emportait certainement sur lui par la modération de son caractère. Calvin fut moins heureux avec les Luthériens : les disputes continuèrent entre les deux communions réformées avec un acharnement déplorable; de nos jours même, elles se ravivent quelquefois, malgré le progrès des lumières et de la tolérance.

Le reproche le plus grave qui ait été fait au système dogmatique de Calvin, c'est celui de détruire toute tendance morale en l'homme, de paralyser d'avance ses efforts pour vivre vertueusement. A quoi bon, en effet, pratiquer la vertu, si le décret divin est absolu, éternel, pour le salut comme pour la damnation? La force de cette objection a été sentie par Calvin, qui cherche à y échapper par toutes sortes d'expédients, comme Paul l'avait essayé avant lui, et sans plus de succès; le problème, ainsi que le dit fort bien M. le professeur Reuss, étant au-dessus des forces de l'intelligence humaine. D'un côté, la foi religieuse postule l'absoluité de Dieu pour la science comme pour la puissance; de l'autre, la morale postule avec non moins d'énergie la liberté de l'homme, et notre faible intelligence ne sait pas accorder la théorie et la pratique dans une formule métaphysique.

Calvin, au reste, ne paraît pas avoir reconnu cette impossibilité, ou plutôt il se persuada d'avoir résolu le problème. Sans avoir écrit de traité spécial de morale, « il a rempli ses livres d'une morale qui touche, » comme l'avoue Richard Simon. Pour Calvin, la première de toutes les vertus est le renoncement à soi-même. Elle consiste en ce que l'homme abdique sa raison, sa volonté, sa propre personnalité, pour vivre en Dieu seul, se laisser diriger par lui dans toutes ses actions, dans tous ses sentiments, et ne rechercher que sa volonté et son honneur; en ce qu'il extirpe de son cœur l'ambition et l'orgueil; en ce qu'il préfère le bien des autres au sien, se sacrifie pour son prochain, ne se lasse jamais dans les

manifestations de son amour pour les hommes; en ce qu'il se repose sur Dieu en toute confiance, attend tout de lui, et supporte, comme de véritables bienfaits, les souffrances qu'il lui envoie; en ce qu'il ne perd jamais de vue la vie à venir, sans mépriser, toutefois, la vie présente et se montrer ainsi ingrat envers Dieu.

C'est surtout dans ses Commentaires sur la Bible, que le réformateur s'est plu à semer les préceptes de cette morale austère, toutes les fois que le texte lui en a fourni l'occasion. Calvin, qui dans ce travail ne s'est pas attaché à suivre l'ordre du canon, a commenté d'abord le Nouveau Testament tout entier, à l'exception de l'Apocalypse, qu'il paraît avoir craint d'aborder; réserve dont *Scaliger* le louait beaucoup. Il a commenté également tous les livres prophétiques de l'Ancien Testament et le Pentateuque. Dans les dernières années de sa vie, il s'occupa du livre de Josué et du premier livre de Samuel, et il est probable que si ses jours s'étaient prolongés, il aurait expliqué les autres livres historiques, ainsi que les écrits attribués à Salomon.

Calvin était moins ignorant en hébreu que ne le prétendent Richard Simon et l'abbé de Longuerue; il en connaissait plus que les caractères. C'est ce que prouvent de bonnes remarques philologiques semées çà et là dans ses Commentaires. Cependant on doit avouer qu'il ne possédait qu'une connaissance médiocre de cette langue, et qu'il n'était pas non plus un profond helléniste; mais il avait, en revanche, ce qui valait mieux qu'une plus grande dose d'érudition philologique, tant de sagacité et de jugement, une intelligence si heureuse du sens grammatical, selon l'expression de Tholuck, que le plus souvent il saisissait la signification véritable des mots, qu'il recherchait avant tout, se préoccupant assez peu de l'interprétation allégorique ou mystique, et se laissant rarement égarer par la méthode exégétique des Pères jusqu'à voir des prophéties applicables au Messie et à l'Église dans une foule de passages des Psaumes où il n'est évidemment question que de David, du peuple juif ou de l'homme en général. Malgré sa prédilection pour le sens historique, malgré son éloignement pour l'interprétation allégorique, dominé, soit par ses préjugés dogmatiques, soit par l'habitude, il accorde encore la valeur de faits historiques à beaucoup de récits merveilleux et mythiques insérés dans les livres de Moïse et dans celui de Josué; quelquefois même il trouve des applications mystiques au Christ dans des passages où il n'y a rien de pareil. Dans d'autres cas, au contraire, peu satisfait du sens littéral ou de l'interprétation vulgaire, il s'écarte de la route battue, s'efforce de pénétrer l'esprit de l'auteur sacré, de découvrir ses relations historiques et sociales, apportant dans ses investigations de la sagacité, de l'indépendance, et ouvrant parfois à la science des horizons tout nouveaux. On ne peut donc qu'applaudir, en général, à ce jugement de M. Sayous : « Exposition brève, facile, lumineuse, sagacité rare et entière bonne foi dans la recherche du sens des auteurs, tels sont, dit-il, les mérites qu'on reconnaît à cette partie de ses œuvres. » Ellies Du Pin en loue également le style élevé, pur, séduisant; il aurait dû ajouter clair et concis. Richard Simon reproche pourtant à l'auteur d'être « trop subtil dans ses raisonnemens, » en ajoutant que « la religion, selon ses principes, semble être plus appuyée sur les conséquences qu'il tire du texte de la Bible que sur le texte même. » Selon Schrœckh, Calvin se perd souvent dans de longues digressions dogmatiques, polémiques, morales; on peut lui pardonner ces dernières qui se rattachent au sujet, et dont la beauté, comme le dit Du Pin, rend la lecture de ses Commentaires utile et agréable; mais on ne saurait que blâmer la violence avec laquelle il attaque, même dans ses Commentaires, ceux qui ne pensent pas comme lui sur

la prédestination et la présence du Christ dans la Cène.

Ce dernier défaut se fait remarquer aussi dans ses Sermons, dont le foud est toujours didactique et le plan à peu près uniforme : exposition du dogme, réfutation de la doctrine contraire, application aux dispositions du troupeau. Florimond de Ræmond, qui a pu entendre Calvin prêcher, nous apprend « qu'il n'avoit ny grâce ny action quelconque en chaire; » mais, au jugement de M. Sayous, ses sermons se distinguaient « par la merveilleuse facilité d'exposition qui est le mérite particnlier de ses ouvrages, comme elle est aussi la cause de ses défauts ordinaires : excès de preuves, surabondance de développements et retours mal évités aux arguments analogues. » En général, ils sont plus remarquables par la logique que par l'éloquence, et ils ne répondent d'ailleurs aucunement à l'idée qu'on se fait aujourd'hui d'un sermon, comme développement synthétique d'un texte biblique. Au reste, pour les juger avec équité, il ne fant pas oublier quo l'homilétique était encore dans l'enfance et que Calvin improvisait habituellement (1).

Après avoir lavé Calvin des calomnies dont on a voulu salir sa vie, après l'avoir apprécié comme dogmatiste, moraliste, commentateur, orateur de la chaire, et exposé les services qu'il a rendus aux sciences théologiques, il ne nous reste plus que quelques coups de pinceau, pour présenter sous ses véritables traits cette grande figure historique.

« Calvin, dit M. Guizot, était un homme d'une taille médiocre, pâlo, maigre; dans ses regards, à la fois graves et passionnés, se révélaient cette conviction qui ne tient nul compte de la vie et cette ardeur qui la consume. »

Dès son enfance, il se fit remarquer parmi ses condisciples par son horreur du vice et par une dévotion un peu exagérée, comme aussi par sa docilité et son ardeur pour le travail, ardeur excessive qu'il conserva, nous l'avons vu, jusqu'à la fin de sa vie : aussi *Musculus* disait-il de lui qu'il était un arc toujours tendu. Le témoignage que *Bèze* lui rend à cet égard n'a été contredit par personne, pas même par Audin, qui pourtant ajoute, snr la foi suspecte de *Baudouin*, que Calvin « ne faisait d'autre métier au collége que de calomnier ses camarades. »

Calvin reconnaissait lui-même qu'il était timide et craintif de sa natnre; assertion singulière, fait observer M. Guizot, et démentie par tout ce qu'il a fait. En plusieurs circonstances, en effet, il a déployé beaucoup de courage; mais pour expliquer ce phénomène, il n'est pas nécessaire de recourir, selon nous, « à cette étendue d'esprit qui, lui révé« lant d'avance toute la grandeur et « toutes les difficultés d'une entreprise, « le faisait hésiter peut-être quand « d'autres, moins prévoyants, se mon« traient plus prompts et hardis. » L'expérience nons prouve que dans un moment suprême, dans un danger imminent ou lorsqu'un intérêt supérieur est en jeu, l'homme le plus craintif peut devenir un héros.

Nous croyons donc que Calvin s'est bien jugé lui-même, et ce qui achèverait de nous le persuader au besoin, c'est l'amonr du repos, d'une vie paisible et stndieuse, qui forme un des traits remarquables du caractère du réformateur. Il est dans la nature des âmes timides de fuir les agitations de la vie pour se renfermer dans la solitude, d'où une nécessité impérieuse est seule capable de les tirer. Aussi avons-nous rarement vu Calvin provoquer la lutte ; il s'est contenté de ne pas fuir le combat lorsqu'on le lui offrit.

Bèze loue son ami d'avoir vécu dans une médiocrité louable, sans prodigalité ni avarice; il vante la simplicité et la pureté de ses mœurs, la modestie de ses vêtements, la frugalité de son genre de vie, son rare désintéressement;

(1) Ses sermons et ses cours ont été recueillis par *Denis Ragueneau, J. Budé, Ch. de Jonvillers, Nic. Des Gallars, François Bourgoin, J. Cousin, André Spifame.*

et son témoignage est confirmé par le P. Daniel qui, en sa qualité de jésuite, était peu favorable aux réformateurs (les correctifs apportés à ses éloges le prouvent de reste) : « Malgré sa petite santé, lit-on dans son Histoire de France, il étoit infatigable dans l'étude, dans la composition et dans les travaux nécessaires pour étendre sa secte..... Quoiqu'il n'eût pas bonne mine, il avoit une physionomie très-spirituelle, beaucoup de modestie et de simplicité apparente. Une grande frugalité qu'il observoit par principe de santé, lui faisoit beaucoup d'honneur, aussi bien que le désintéressement qu'il affecta toujours. » Le P. Daniel ne parle pas des mœurs de Calvin. Si son silence n'équivaut pas à une preuve irrécusable de leur chasteté, nous pouvons en appeler à un autre auteur catholique, Ellies Du Pin, qui reconnaît « qu'on ne peut rien lui reprocher sur ses mœurs ; qu'il étoit rigide sur soi-même comme à l'égard des autres. »

Bèze célèbre enfin l'immense savoir de Calvin, son merveilleux jugement, l'excellence de sa mémoire, son zèle à s'acquitter de ses fonctions, sans fléchir devant homme vivant, et tout juge impartial avouera qu'il n'est en cela que l'organe de l'histoire ; mais lorsque, en avouant que son ami était colère, chagrin, difficile, il ajoute qu'il supportait avec douceur les imperfections des autres, qu'il n'a jamais calomnié ni offensé personne, qu'il n'a jamais éprouvé l'aiguillon de l'envie, nous craignons qu'il ne se soit laissé aveugler par son amitié et qu'il ne soit tombé dans le panégyrisme. Selon nous, Sénebier est un peintre plus fidèle : « Calvin, dit-il, nous paroît zélé et infatigable dans la recherche de la vérité, actif et courageux pour la répandre, pur dans ses mœurs, régulier dans sa conduite et désintéressé dans toutes ses actions. Supérieur aux petites considérations de la vanité, il méprisa le luxe, les honneurs et les plaisirs ; ses vices naissoient de ses vertus outrées [jugement porté aussi par Jean de Muller] ; il s'indignoit aussitôt qu'il croyoit voir fouler aux pieds la vérité et la piété ; ennemi de toute dissimulation, il s'exprimoit avec franchise, et comme il étoit né violent, son ton étoit souvent dur et injurieux ; mais en même temps, il ne se ménageoit pas lui-même ; il avouoit ses fautes ; il les montroit sans les gazer ; il se traitoit quelquefois avec l'âcreté qu'il a eue pour les autres. Enfin, on peut assurer que si Calvin ne gagna pas l'amitié de tous ceux qui le connurent, il les força tous au moins à l'estimer. »

« Sévère pour lui-même, dit également Schrœckh, Calvin l'était aussi pour les autres. Impérieux et ambitieux, il ne mit ces passions qu'au service de ce qui, dans son opinion, intéressait la religion et la morale. » Son ambition, en effet, n'eut jamais rien de personnel ; il ne convoita ni les honneurs, ni les dignités, ni les richesses ; il ne rechercha avec ardeur que le triomphe de ses convictions. « La vérité chrétienne, telle qu'il la concevait, lit-on dans les Etudes littéraires de M. Sayous, devint la passion unique de cette âme, qui y concentra toute sa puissance. Tout fut de bonne heure subordonné chez lui à ses persuasions énergiques ; de là ses défauts, cette impatience de la contradiction, cette impatience de l'erreur, qui armait sa parole de sanglantes invectives et le faisait faillir à la charité ; mais ces défauts mêmes prouvent à l'évidence qu'une pensée seule, le triomphe de ce qui constituait pour lui la véritable église et la vraie foi, fut le principe de toute sa conduite, le seul mobile qui le fit agir. »

Quelque louable qu'il soit, ce motif suffit-il pour l'absoudre entièrement? Nous ne le pensons pas.

M. Guizot, tout disposé qu'il est, d'ailleurs, à juger avec bienveillance le caractère du célèbre réformateur, reconnaît « qu'il montra de la passion » dans sa conduite envers Castalion, envers Bolsec et surtout envers

Servet, et il ajoute, avec cette haute impartialité qu'on aime à trouver surtout dans un historien renommé : « L'orgueil et l'animosité qu'il laissa percer étaient de lui, et méritent notre blâme. Gardons-nous de le taire ; c'est précisément sur l'imperfection des hommes, et des meilleurs, que se fondent les droits de la liberté. »

Un autre écrivain, dont les jugements jouissent à juste titre d'une égale autorité, M. Mignet, résume en ces termes son opinion sur Calvin : « S'il était sobre, désintéressé, laborieux, infatigable, il était chagrin, altier, impérieux, vindicatif, violent. Son irritabilité, qui ne lui permettait pas de supporter les contradictions, et son esprit de domination l'exposèrent à de nombreuses inimitiés. » Ce portrait, à notre avis, approche beaucoup de la vérité, s'il n'est pas frappant de ressemblance. Aussi, du vivant de ce grand homme, un proverbe courait à Genève, qu'il vaudrait mieux être en enfer avec *Bèze* qu'en paradis avec Calvin.

Cédant aux sollicitations de *Bucer*, Calvin avait épousé, en 1539, pendant son séjour à Strasbourg, *Idelette de Bure*, veuve d'un anabaptiste qu'il avait converti, et « femme d'un singulier exemple. » Selon Florimond de Ræmond et d'autres écrivains catholiques, ce mariage resta stérile; c'est une erreur, car il en naquit avant terme un fils qui mourut en naissant. Idelette avait eu d'ailleurs de son premier mariage plusieurs enfants à qui Calvin servit de père après la mort de sa femme arrivée, en 1549, après une heureuse union de dix ans. « J'ai perdu l'excellente compagne de ma vie, écrivait-il à Viret pour lui annoncer son malheur, celle qui ne m'eût jamais quitté, ni dans l'exil, ni dans la misère, qui n'eût pas voulu me survivre. Tant qu'elle a vécu, elle m'a fidèlement aidé à remplir mon devoir. Jamais elle n'a été pour moi une peine ni un obstacle. Et comme elle ne s'occupait jamais d'elle-même, elle n'a point voulu, dans tout le cours de sa maladie, me tourmenter pour ses enfants. Craignant qu'elle ne renfermât ce souci au fond de son cœur, je lui en ai parlé moi-même, trois jours avant sa mort, et lui ai promis que je ne leur manquerais point. Je les ai déjà recommandés à Dieu, me répondit-elle. — Mais cela n'empêche pas, lui dis-je, que moi aussi je n'en prenne soin.—Je sais bien, reprit-elle, que tu ne négligeras point ce que tu sais que j'ai recommandé à Dieu. »

Nous avons dit ailleurs qu'en partant de Noyon, Calvin était accompagné de son frère *Antoine* et de sa sœur *Marie*. On ne sait rien sur le sort de cette dernière ; quant à Antoine, Calvin lui fit apprendre l'état de relieur. Reçu bourgeois, le 3 août 1546, gratuitement, en considération des services de son frère, Antoine Cauvin fut membre du Conseil des Deux-Cents en 1558, et de celui des Soixante en 1570. Il mourut en 1573. Il avait épousé, en premières noces, *Anne de Fer*, fille d'un réfugié d'Arras, qui se rendit coupable d'adultère, en 1557. Le divorce ayant été prononcé, il se remaria, le 14 janvier 1560, avec *Antoinette Commelin*, veuve du ministre Jean de Saint-André, et fille unique de *Toussaint Commelin* de Douai. Il eut du premier lit deux fils : Samuel et David, que leur père déshérita en partie à cause de leur « désobéissance, » et deux filles : Anne, femme de *Firmin Bachelier*, et Susanne, morte de la peste en 1571. Du second lit sortirent Jean, élu membre du Conseil des Deux-Cents en 1590, mort sans enfant en 1601 ; Dorothée, Judith et Marie, mortes toutes trois de la peste en 1571. M. Galiffe a donc pu se croire autorisé à dire, avec son exagération habituelle, que la famille d'Antoine « donna l'exemple d'une désunion complète et de grands écarts ; » mais comment qualifier l'impudence d'Audin qui, de ces paroles de l'écrivain genevois, a tiré la conséquence qu'Antoine Cauvin lui-même se fit connaître dans tout Genève « par sa vie scandaleuse? »

Plus d'un siècle après la mort du cé-

lèbre réformateur, un membre de sa famille, *Éloi Cauvin*, de Noyon, moine bénédictin, se retira à Genève et y embrassa la religion évangélique, le 13 juin 1667, exemple qui fut suivi quelques jours après par *Louis Du Plessis*, de Vaucouleurs, ancien religieux de Picpus. (*MSS. de Genève*, Carton 8, N° 11.)

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *L. Annæi Senecæ lib. II de Clementiâ ad Neronem Cæsarem commentariis illustrati*, Paris., 1532, in-4°, édit. extrêmement rare; réimp. dans les *Tractatus theologici* (Gen. 1576, 1597, in-fol.), ainsi que dans les *Opera*, (Gen., 1612, in-fol., et Amst., 1671, in-fol., Tome VIII).

II. *Psychopannichia, quâ refellitur eorum error qui animas post mortem usquè ad ultimum judicium dormire putant*, Paris., 1534, in-8°; Argent., 1542, in-8°, sous le titre: *Vivere apud Christum, non dormire animis sanctos qui in fide Christi decedunt, assertio;* ibid., sous le premier titre un peu modifié, 1545, in-8°, édit. douteuse; Morgiis, 1545, in-8°; réimp. dans les *Opera* (Tome VIII de l'édit. d'Amst., la seule que nous ayons eue entre les mains); trad. en franç. sous le titre: *Psycopannychie, traitté par lequel est prouvé que les âmes veillent et vivent après qu'elles sont sorties des corps, contre l'erreur de quelques ignorans qui pensent qu'elles dorment jusques au dernier jugement*, 1556; réimp., [Gen.] C. Badius, 1558, in-8°; publié la même année à Paris et sous le même format, selon le Dict. d'Osmont; insér. dans les *Opuscules* (Gen., 1611, in-fol.) et dans les *Œuvres françaises de Calvin* (Paris, 1842, in-12). On trouve aussi le texte latin dans les *Opuscula J. Calvini*, recueillis par *Des Gallars*, qui y ajouta une préface (s. l., 1563, in-8°), mais sous le titre *De animæ immortalitate*. Enfin Huntiugdon a inséré une trad. anglaise de cet ouvrage, probablement celle qui a été publiée à Londres, 1581, in-8°, dans ses *Testimonies in proof of the separate existence of the soul in a state of self-consciousness between death and the resurrection* (Lond., 1829, in-8°). — L'hypothèse si intéressante d'une léthargie psychique ou d'un sommeil de l'âme jusqu'à la résurrection, hypothèse proposée par quelques Pères de l'église, surtout par Origène, n'est examinée par Calvin que sous le point de vue théologique, et il la combat par des preuves tirées principalement de l'Ecriture. Les qualités et les défauts de l'auteur s'y font déjà remarquer. On doit y admirer, avec M. *Henry*, la richesse des pensées, la force du raisonnement, l'originalité du style et un ton de conviction qui ne se simule pas; mais il y a, Calvin lui-même l'avoue, « aucunes choses un peu aigrement, voire mesme asprement dites. »

III. *Christianæ religionis Institutio, totam ferè pietatis summam et quicquid est in doctrinâ salutis cognitu necessarium complectens. Præfatio ad Christianissimum regem Franciæ*, Basil., 1536, in-8°, édition excessivement rare; 2° édit. refondue et augm., Argent., 1539, in-fol., fort rare; 3° édit., revue et augm., Argent., 1543, in-folio, non moins rare. Une édit. de 1545 est douteuse, en sorte que l'on regarde comme la 4° celle de Gen., 1550, in-4°, à laquelle Calvin apporta de nouveaux perfectionnements et fit de nouvelles additions, comme à toutes celles qui furent publiées de son vivant. La dernière qu'il revit et la plus complète est celle de Gen., Rob. Estienne, 1559, in-fol., avec un index par *Nicolas Colladon*. Les édit. postérieures n'en sont que des reproductions plus ou moins correctes. Celle de Gen., 1568, in-fol., est enrichie de deux nouveaux index faits par *A. Marlorat;* celles de Gen., 1590, in-fol., et 1607, in-fol., sont augm. d'arguments, de notes explicatives ou polémiques, etc.; celle de Leyde, 1654, in-fol., sortie des presses des Elzevirs, passe à bon droit pour une des plus belles et des plus correc

tes. L'Institution comprend une portion considérable du tome IX des *Opera*, édit. d'Amsterd. La dernière édit. de cet ouvrage célèbre est celle que Tholuck a publiée à Berlin, 1834, in-8°.

Les bibliographes sont divisés sur la question de savoir s'il y en a eu une édit. antérieure à celle de 1536. *David Clément* le nie; M. *Henry*, dans son excellente notice sur les écrits de Calvin, l'affirme en s'appuyant sur l'autorité de Sponde, de Maimbourg, de Basnage, de Bayle, de Joly, de Gerdes. L'opinion la plus probable est que Calvin publia son Institution en franç., sans y mettre son nom, dès 1535; mais on ne connaît jusqu'à présent aucun exemplaire de cette édit. La première qui parut avec date est celle de 1540. Il s'en fit depuis un grand nombre d'éditions. La dernière que Calvin revit est celle de Gen., 1559, in-8°. A la fin du XVII° siècle, *Charles Icard*, ministre de l'église française de Brême, retoucha le style un peu vieilli de Calvin, et dès 1696-97, il fit paraître les deux premiers livres de l'Institution (Brême, in-4°), qu'il réimp. avec les deux suivants (Brême, 1713, in-fol.), avec une Dédicace au roi de Prusse, la *Vie* de Calvin par *Bèze*, son *Éloge* par *Alexandre Morus*, cent Aphorismes tirés de l'ouvrage et un nouvel index. Cette trad. a été réimp. à Gen., 1818, 3 vol. in-8°.—C'est sur le texte français que Giulio Cesare Paschali, réfugié à Genève, trad. l'Institution en italien (Gen., 1557, in-8°). Plus tard, Cypriano de Valera la trad. en espagnol sur l'édit. de 1559 (s. l., 1597, in-4°). Dès 1561, Thomas Norton l'avait trad. en angl. (Lond., 1561, in-fol.). En 1578, il en parut à Dordrecht une trad. flamande, in-4°, moins connue que celle de Car. Agricola (Amst., 1610, in-fol.), qui a eu plusieurs édit. Les théologiens de Heidelberg la trad. aussi en allem. (Heidelb., 1572, in-fol.); mais leur trad. est bien inférieure, sous tous les rapports, à celle qu'a donnée de nos jours F. A. Krummacher, des deux premiers livres d'abord (Elberf., 1823, in-8°), puis de l'ouvrage entier (Elberf., 1834, in-8°). La bibliothèque de Wolfenbüttel possède un exemplaire d'une trad. hongroise faite par Alb. Molinari et publiée à Hanau, 1624, in-4°. Enfin on affirme que l'Institution a été aussi trad. en bohême, en grec et même en arabe.

Calvin a donné à son Institution, que le dernier éditeur de ses Œuvres françaises appelle avec raison un chef-d'œuvre de science théologique, de philosophie religieuse et de style, et qu'il regardait lui-même comme le meilleur de ses ouvrages, *liber qui inter omnes meas lucubrationes præcipuum et maximè conspicuum locum obtinet*, Calvin, disons-nous, a donné à son Institution des développements si considérables que la première édition n'est qu'une ébauche de la rédaction dernière, et, d'un autre côté, on remarque dans les éditions postérieures la suppression de quelques propositions trop hardies et de quelques assertions trop vagues qui lui avaient attiré des attaques. L'édition de 1536 est divisée en six chapitres : 1° *De fide, quod Decalogi explicationem continet ;* 2° *De fide, ubi et Symbolum* (*quod apostolicum vocant*) *explicatur ;* 3° *De oratione, ubi et Oratio dominica enarratur ;* 4° *De sacramentis, ubi de baptismo et cœnâ Domini;* 5° *Quo sacramenta non esse quinque reliqua, quæ pro sacramentis hactenus vulgò habita sunt, declaratur : tum qualia sint, ostenditur;* 6° *De libertate christianâ, potestate ecclesiasticâ et politicâ administratione*. La 2° édit. compte déjà 17 chap.; la 3° en a 21, et celle de 1559 n'en a pas moins de 80, distribués en quatre livres dans l'ordre du Symbole des Apôtres. Sous sa forme définitive, l'Institution est incontestablement l'exposé le plus systématique et le plus complet des doctrines protestantes qui ait été publié dans le courant du XVI° siècle, car l'Église luthérienne n'a à opposer à ce manuel classique de la dogmatique calviniste que les Loci communes de Mélancbthon, qui ne peuvent

soutenir la comparaison sans un extrême désavantage.

Dans le 1er chap., Calvin oppose les infinies perfections de Dieu à la misère morale de l'homme, corrompu par le péché d'Adam. Le péché originel nous met dans l'impossibilité do rien faire qui soit agréable à l'Etre parfait. Seule la grâce de Dieu peut nous aider à accomplir la loi. Si nons nons montrons humbles et pénétrés de notre indignité, le Seigneur, dans sa miséricorde, nons sauve par les mérites de J.-Ch. qui, étant un seul Dieu avec le Père, s'est fait chair, et a satisfait pour nous à la justice divine. C'est donc par J.-Ch. que nous ohtenons la rémission gratuite de nos péchés, la réconciliation avec Dieu, les dons du Saint-Esprit. Ceux qui n'ont point part en Christ, quols qu'ils soient, quoi qu'ils fassent, sont rejetés de Dieu et exclus de toute espérance dn salut; ceux-là seuls qui ont la grâce seront sauvés. La grâce toutefois ne dispense pas de l'observation de la loi. Qu'on ne s'imagine pas, comme le font les Catholiques, d'attribuer quelque vertu anx œuvres surérogatoires, anx satisfactions humaines; la justice de l'homme n'est qu'iniquité, sa pureté que souillure, sa gloire qu'ignominie. La justice de Christ seul est parfaite. Gardons-nous donc de mettre notre confiance dans les œuvres; notre seule assurance du salut est en J.-Ch.

Dans le 2e chap., Calvin distingue deux espèces de foi : la foi en l'existeuce de Dieu, et la foi historique en Christ; la confession de Cbrist comme sauveur et la confiance en lui. Après une courte analyse du Symbole des apôtres, il arrive au dogme de l'Eglise, qu'il définit : la société de tous les élus, anges et hommes, vivants ou morts, chez tous les peuples, dont le chef est Christ. Ces élus ont été appelés et justifiés de toute éternité. Ils peuvent chanceler, tomher même, mais non pas se perdre, parce que la maiu toute-puissante de Dieu les soutient. L'Eglise a existé de tout temps et ne cessera jamais d'exister. Nous devous croire que nous en sommes memhres, sans essayer de sonder les impénétrahles mystères de la sagesse divine, sans nous enquérir qui est élu, qui est réprouvé, de crainte d'allnmer la colère de Dieu. La charité nous ohlige à tenir pour membres de l'Eglise tous ceux qui font profession de croire en Dieu et en Christ, quand bien même leur vie ne serait pas irréprochahle (car l'homme ne peut être parfait), dans l'espérauce que, sous la conduite de Dieu, ils s'amenderont et parvieudront au salut. Pour ceux qui ne partagent pas notre foi ou qui la renient par leurs œuvres, il faut les retrancher de l'Eglise par l'excommunication, sans toutefois désespérer de leur conversion, ni les considérer comme ahsolument abandonnés de Dieu. Nous devons, au contraire, ne pas nous lasser de travailler à leur amélioration par des exhortations et des enseignements, par la douceur et la prière, fussent-ils Turcs, Sarrasins ou autres ennemis de la foi.

Dans le 3e chap., qui traite de l'oraison, Calvin recommande les prières publiques en langue vulgaire et rejette les prières pour les morts.

Dans le 4e, parlant des sacrements, qu'il définit des sigues extérieurs par lesquels Dieu nous témoigne sa bonne volonté, afin de soutenir notre faiblesse, il en réduit le nombre à deux : le baptême et la sainte Cène, qui remplacent la circoncision et les sacrifices sanglants de l'ancienne alliance. Le baptême ne lave pas la tache du péché originel; la corruption subsiste et ne cesse de porter de nouveaux fruits. Dans la Cène, ce n'est pas la substance même de Christ, son véritable corps, qui nous est donné; ce sont les hienfaits qu'il nous a acquis par sa mort. De même que le pain nourrit, soutient, conserve notre corps, de même le corps de Christ nourrit et soutient notre vie spirituelle ; et de même que le vin, symbole du sang, agit sur notre corps, de même nous croyons que Christ agit spirituellement en nous.

Le 5e chap. est consacré tout entier

à combattre les cinq autres sacrements de l'Eglise romaine.

Dans le 6e, Calvin établit les limites de la puissance ecclésiastique, qui est purement spirituelle, et caractérise la surveillance que le pasteur est appelé à exercer même sur les opinions religieuses des membres de son troupeau, sans opprimer toutefois leur liberté. Examinant ensuite les rapports de l'Eglise avec l'Etat, il pose en principe que l'Etat ne doit pas s'immiscer dans les affaires de l'Eglise, que son rôle doit se borner à la protéger. Il reconnaît au magistrat le droit du glaive et recommande aux sujets l'obéissance envers leurs princes, fussent-ils indignes et méchants. Il n'appartient qu'aux magistrats, établis pour défendre la liberté du peuple, de mettre un frein au despotisme; s'ils ne le font pas, ils trahissent leurs devoirs. Il n'est qu'un seul cas où il soit permis aux sujets de résister à leur souverain, c'est celui où ses ordres seraient contraires aux commandements de Dieu; car Dieu étant le roi des rois, on doit lui obéir avant tout.

Telles étaient les opinions de Calvin à l'âge de 25 ans, et, chose merveilleuse! quoi qu'en aient dit Bolsec et d'autres, elles n'ont jamais varié essentiellement. On les retrouve sans altération, quoique fort développées, dans la dernière édit. de son Institution chrétienne.

Cette édit., nous l'avons déjà dit, est divisée en quatre livres. Le 1er traite « de la connaissance de Dieu comme créateur et souverain gouverneur du monde. » La vraie sagesse, dit Calvin, consiste à se connaître et à connaître Dieu; puis, après avoir montré la liaison intime qui existe entre la connaissance de Dieu et la connaissance de soi-même, il explique en quoi consiste la première et quelle en est la fin : elle abaisse l'orgueil de l'homme, découvre son hypocrisie et lui fait sentir sa misère. Connaître Dieu, c'est l'adorer, comme la source de toute bonté, de toute sagesse, de toute justice; c'est savoir que nous lui devons tout, que sa volonté doit être notre règle de conduite, qu'il est notre maître, que nous devons le craindre et l'aimer. Toutes les nations ont été convaincues de l'existence d'un Dieu, car l'idée de Dieu est innée en nous; et d'ailleurs sa puissance, sa justice, sa miséricorde brillent dans toutes ses œuvres; mais « nous sommes si lourds que nous demeurons hébêtez, pour ne point faire nostre profit de ces témoignages si clairs, tellement qu'ils s'évanouissent sans fruict. » Le spectacle du monde, la voix de la conscience, étouffée par l'ignorance et par la malice des hommes, ne suffisant pas pour nous amener à la connaissance de Dieu, l'Ecriture nous a été donnée comme un guide plus sûr. Son autorité ne repose pas sur celle de l'Eglise; le soutenir est une impiété maudite; elle est uniquement fondée sur la certitude que la Bible est la Parole de Dieu. Cette certitude s'appuie sur des preuves certaines : la profonde empreinte de la sagesse divine dans les livres de l'A. et du N. Testament; l'antiquité de ces livres, les miracles, les prophéties, l'harmonie de tous les récits, la vocation des apôtres, la conversion de saint Paul, le sang des martyrs. Au reste la divinité des Ecritures se sent, elle ne se prouve pas; le Saint-Esprit en rend témoignage dans nos cœurs. « Cela ne se cognoissant que par foy, » il serait inutile d'entreprendre de convaincre les incrédules que l'Ecriture est de Dieu. Quelques-uns, rejetant l'Ecriture, attendent des révélations particulières du Saint-Esprit. Calvin combat avec force cette opinion, et, comme les autres réformateurs, il rejette les inspirations permanentes. Il ne condamne pas avec moins d'énergie ceux qui se font des images et se révoltent ainsi contre le vrai Dieu, l'Ecriture le défendant expressément.

Le vrai Dieu, l'Ecriture nous l'enseigne, est une seule essence en trois personnes, mot nouveau qui, comme celui de Trinité, a été adopté par la dogmatique chrétienne, parce qu'il

« contient une plus claire explication de ce qui est compris en l'Escriture. » Après avoir prouvé la divinité du Fils et celle du Saint-Esprit par des témoignages de la Bible et des Pères, Calvin réfute avec véhémence les objections élevées contre le dogme de la Trinité; puis, descendant du Créateur à ses créatures, il expose la doctrine des bons et des mauvais anges, de la création desquels Moïse n'a pas parlé dans sa cosmogonie, pour se conformer « à la rudesse des idiots ; » explique les fonctions qu'ils remplissent, décrit le rôle que Satan et les démons jouent dans le monde depuis leur chute; mais il laisse indécise la question des anges gardiens, « dont il n'ose rien affermer. » Jetant en passant un regard d'admiration sur « le beau et excellent théâtre du monde, » il raconte ensuite la création de l'homme, qu'il explique dans le sens littéral; définit l'image de Dieu qu'il fait consister dans les perfections morales et intellectuelles du premier homme; parle de l'origine des âmes qui sont créées, selon lui, et ne se perpétuent pas par la propagation; trace le tableau des facultés de notre être psychique, défend le dogme consolant de l'immortalité de l'âme, et dépeint l'état d'innocence de nos premiers parents. Le 16ᵉ chap. est consacré tout entier à établir la Providence, « qui n'est pas vaine, oisive, et quasi assoupie, mais tousiours veillante, pleine d'efficace et d'action » ; qui dirige jusqu'aux événements particuliers, et qui « dresse les conseils et vouloirs des hommes au but qu'elle a proposé » dès le commencement. Dans les deux derniers chap., Calvin développe cette doctrine, qui n'est peut-être pas le fatalisme païen, mais qui offre au moins de grandes analogies avec la théorie non moins justement condamnée de Malebranche ; réfute les objections qu'elle soulevait dès cette époque, et cherche à laver Dieu du reproche d'être l'auteur du péché.

Le 2ᵉ livre, qui traite « de la connaissance de Dieu comme rédempteur en J.-Ch., laquelle a esté cognue premièrement des Pères sous la loy, et depuis nous a esté manifestée en l'Évangile », commence par le récit de la chute d'Adam, dont la désobéissance « a asservi à malédiction » tout le genre humain, la tache de son péché ayant souillé toute sa postérité. C'est là le péché originel, que Calvin définit « une corruption et perversité héréditaire de nostre nature, laquelle estant espandue sur toutes les parties de l'âme, nous fait coulpables premièrement de l'ire de Dieu, puis après produit en nous les œuvres que l'Escriture appelle œuvres de la chair. » Cette profonde corruption nous rend justement damnables devant Dieu, « à qui rien n'est agréable, sinon justice, innocence et pureté; » elle nous rend, en outre, incapables de tout bien, « toutes les parties de l'homme, depuis l'entendement jusqu'à la volonté, depuis l'âme jusqu'à la chair, étant souillées et du tout remplies d'une concupiscence qui ne peut estre oisive. » Depuis que le péché exerce ainsi sa tyrannie sur l'homme, celui-ci est « destitué de toute liberté et franchise. » Quelques Pères, comme Chrysostôme et Jérôme, ont « suivi les philosophes plus qu'il n'estoit mestier», en accordant à l'homme le libre arbitre. Augustin seul a enseigné la vraie doctrine. Depuis la chute d'Adam, la volonté de l'homme a perdu toute liberté. Le libre arbitre pour vouloir et faire le bien n'est accordé qu'aux seuls élus, par une grâce particulière de Dieu. Tenu ainsi captif sous le joug du péché, « ne pouvant de sa propre nature ne désirer le bien en sa volonté, ne s'y appliquer, » l'homme pèche nécessairement : sa volonté est entraînée vers le mal par une nécessité, non de contrainte, mais de volonté; elle est libre parce qu'elle veut, mais elle ne l'est pas pour choisir ce qu'elle doit vouloir. L'homme pèche ainsi « de sa volonté », il est donc responsable de ses actions. Cette assertion, qui ressemble fort à un paradoxe, Calvin emploie toutes les ressources de la dialectique et surtout les

témoignages do l'Ecriture et d'Augustin pour la prouvor et la défendre.

L'homme étant par conséquent perdu et ne pouvant se sauver lui-même, doit chercher sa rédomption en J.-Ch. seul; le péché d'Adam a donc été la cause de l'incarnation du Fils de Dieu. La loi donnée par Moïse au peuple choisi de Diou renfermait sans doute des prescriptions salutaires, mais impossibles à observer; aussi n'avait-ello été promulguée que pour ontretenir chez les Juifs l'espérance du salut qu'ils devaient avoir en J.-Ch. Après avoir recherché pourquoi et jusqu'à quel point elle a été abolie par le Christ, quel en est l'esprit et quellos instructions nous pouvous encore y puiser, Calvin s'attache à faire ressortir » les similitudes et les différences » de la loi ancieune et de la loi nouvelle, et la supériorité de cette dernière, relativement surtout aux espérances qu'elle nous donuo de l'immortalité de l'âme et d'une vie future, par la grâce de Dieu et la médiation de J.-Ch. Afin de remplir son rôle de médiateur, le Messio a dû revêtir la nature humaine. Calvin se trouve ainsi amené, par une transition naturelle, à parler du dogme des deux natures, de la communication des idiomes, des fonctions du Christ, de sa mort, de sa descente aux enfers, de sa résurrection et de tous les bienfaits que sa venue dans le monde nous a procurés.

Comment devons-nous jouir de ces bienfaits? C'est ce que l'auteur de l'Institution chrétienne expose dans le troisième livro, qu'il a intitulé : » Do la manière de participer à la grâce do J.-Ch., des fruicts qui nous en reviennent et des effets qui s'ensuivent. » Selon lui, nous en sommes rendus participants par l'opération secrète du Saint-Esprit qui nous donne la foi. La foi consiste » en uno fermo et certaino cognoissance de la honne volonté de Dieu envers nous : laquello estant fondée sur la promesse gratuite donnéo en J.-Ch., est révélée à nostre entendemont et soellée en nostre cœur par le Saint-Esprit. » Saint Paul « la mettant pour fruict do nostre élection », attribuer la foi aux réprouvés peut sans doute paraltre » hion dur ot estrange » ; cependant l'expérience nous apprend que les méchants sont quolquefois touchés du mêmo sentiment que les élus. Il est vrai que si Dieu « s'insinue en leurs entendemens, voiro en tant quo sa bonté peut estre goutée sans l'esprit d'adoption, » c'ost afin de les tenir pour convaincus ot d'antant plus inexcusables. Ils n'ont d'ailleurs qu'un sentiment confus de la grâce de Dieu; ils n'ont pas » cette fiance d'oser invoquer Dieu pour Pèro à pleine bouche », confiance qui appartient aux seuls élus. Il n'y a d'ailleurs que les seuls élus » ausquels il face ce bien d'enraciner la foy vive en leur cœur pour les y faire persévérer jusques en la fin. »

Le premier fruit de la foi est la pénitence ou « une vraye conversion de nostre vie, à suivre Dieu et la voye qu'il nous monstre, procédante d'une crainte de Dieu droite et non feinte, laquelle consiste en la mortification de nostre chair et nostre vieil homme, et vivification de l'esprit. » La pénitence sincèro se manifeste par les œuvres qui se font pour servir Dieu, par les œuvres de charité, » par uno vraye sainctelé et innoceuce de vie. » A ce sujet, Calvin combat la confession auriculaire, qui peut avoir, dit-il, son utilité, mais qui doit être volontaire et libre, » n'estant point de droit divin ; » le purgatoire, qu'il traite d'invention du diable; les prières pour les morts, qu'il qualifie de superstition; la distinction des péchés en mortels et en véniels, dont il se moque; los indulgonces, l'absolution du prêtro, à Dieu seul appartenant la rémission des péchés.

Pour obtenir do Dieu la rémission de ses péchés, le chrétien doit se régénérer, c'est-à-dire, commencer uno vie nouvelle, renoncer à soi-mêmo, porter patiemment sa croix, mépriser les bieus de co monde, méditer sans cesse sur la vie à venir. Encore sa régénération ne

contribuera-t-elle en rien à sa justification devant Dieu. La foi seule justifie. La justification consistant en la rémission des péchés et en l'imputation de la justice de J.-Ch., comment l'homme pourrait-il en effet acquérir ces biens par ses œuvres? Même dans l'homme régénéré, il reste toujours « des reliques d'imperfection » qui l'entraînent dans le péché, et « un seul péché suffit pour effacer et esteindre toute la mémoire de nostre justice. » Donc notre justice est « contenue en la seule miséricorde de Dieu, et en la seule communion de Christ, et pourtant en la seule foy » et « tout ce qui est dit pour magnifier les mérites, destruit tant la louange de Dieu que la certitude de nostre salut. » Si saint Jacques semble attribuer quelque mérite aux œuvres, c'est qu'il ne parle pas de la justification, mais de la foi justifiante se manifestant par des œuvres.

Calvin explique ensuite en quoi consiste la liberté chrétienne, qui nous instruit, dit-il, « de ne faire conscience devant Dieu des choses externes, qui par soy sont indifférentes, et nous enseigne que nous les pouvons ou faire ou laisser indifféremment; » puis, après cette digression, revenant à son sujet, il ajoute : De tout ce qui précède il résulte que « l'homme est dénué et despourveu de tout bien, et que tout ce qui appartient à son salut luy défaut; » d'où il conclut que s'il veut « se subvenir en sa nécessité, » il faut « qu'il sorte hors de soy et qu'il cerche ailleurs son secours. » Ce secours, il le trouvera en Dieu et en son Fils « par prières et oraisons. » Dans ce chapitre de l'oraison, qu'il traite avec beaucoup de soin et de développements, il parle des dispositions où l'on doit être pour prier, de la ferveur de la prière, de l'humilité avec laquelle on doit prier, de la confiance qu'on doit avoir en priant, et il le termine par une exposition de la prière par excellence, de l'Oraison dominicale, où, comme en un tableau, « Dieu nous a mis en évidence tout ce qui est licite de souhaitter et désirer de luy; tout ce qui nous peut servir et profiter, et tout ce qui nous est besoin et nécessaire de luy demander. »

Mais c'est surtout dans le chap. de l'élection éternelle, « par laquelle Dieu en a prédestiné les uns à salut et les autres à condamnation, » que Calvin déploie toutes les ressources de son érudition et de sa dialectique; on voit qu'il s'agit pour lui d'établir et de défendre une doctrine de prédilection. On a prétendu qu'il est l'auteur de ce dogme formidable de la prédestination absolue. Il est vrai, comme nous l'avons déjà dit, que ni Luther, ni surtout Zwingle ne l'ont admis dans son effrayante rigueur; cependant Calvin, nous le répétons, ne l'a pas inventé, il l'a emprunté à saint Augustin et à saint Paul. Pour lui, la prédestination était une doctrine fondamentale du christianisme, « non-seulement utile, mais aussi douce et savoureuse au fruict qui en revient, » parce qu'elle seule, dit-il, peut nous persuader, ainsi qu'il est requis, « que la source de nostre salut soit la miséricorde gratuite de Dieu, jusques à ce que son élection éternelle nous soit quant et quant liquide, pource qu'elle nous esclaircit par comparaison la grâce de Dieu, en ce qu'il n'adopte pas indifféremment tout le monde en l'espérance de salut, mais donne aux uns ce qu'il desnie aux autres. » Elle est d'ailleurs très-propre à abattre l'orgueil de l'homme, et c'est d'elle que naît la certitude du salut, le repos de la conscience. Il est vrai qu'Ambroise, Origène, Jérôme ont enseigné que Dieu distribue sa grâce à tous les hommes; mais ils ont erré, et Augustin, qui avait d'abord professé la même opinion, a reconnu plus tard son erreur. La prédestination est fondée sur l'Ecriture, notamment sur Rom. IX; tous ceux qui l'attaquent sont des calomniateurs, des hommes charnels. Sans doute, le décret de Dieu qui a enveloppé, sans aucun remède, tant de peuples avec leurs enfants dans la chute d'Adam, a quelque chose « qui

doit nous espouvanter, « Calvin ne le nie pas, cependant, ajoute-t-il, « on ne peut nier que Dieu n'ait préveu avant que créer l'homme à quelle fin il devoit venir, et ne l'ait préveu pourco qu'il l'avoit ainsi ordonné en son conseil. » Ce qne je dis, continne-t-il, ne doit pas sembler une opinion étrange; et insistant, il répète que « Dieu non-seulement a préveu la cheute du premier homme, et en icelle la ruine de toute sa postérité, mais qu'il l'a ainsi voulu. » L'homme n'en est pas moins coupable, parce qu'il avait reçu « une bonne nature, » et qu'il l'a corrompne par sa propre malice. « Parquoy, termine-t-il, contemplons plus tost en la nature corrompue de l'homme la cause de sa damnation, laquelle luy est évidente, que de la cercher en la prédestination de Dieu, où elle est cachée et du tont incompréhensible. »

Quoique tous les hommes aient péché en Adam, Dieu a résolu en son conseil éternel d'en sauver nn petit nombre. « Ces eslus ne sont point tous assemblez par la vocation du Seigneur au troupeau de Christ, ne dès le ventre de leur mère, ni en un mesme temps; mais comme il plaist à Dieu de leur dispenser sa grâce. » Jusqu'au moment de leur vocation, ils errent comme les autres; seulement Dieu, par une miséricorde singulière, les conserve « de peur qu'ils ne trébuschent en ruine éternelle. » Les derniers chap. du 3ᵉ livre traitent de la résurrection de la chair, de la vie et de la damnation éternelles, dogmes que le calvinisme admet dans le même sens que les autres communions chrétiennes.

Le 4ᵉ livre expose « les moyens extérieurs ou aides dont Dieu se sert pour nous convier à J.-Ch. son Fils et nous retenir en lui. » Le premier chap. est consacré au dogme de l'Eglise, mère de tous les fidèles, et hors laquelle, par conséquent, il n'y a pas de salut. Les caractères de la vraie et de la fausse Eglise, l'institution du ministère, les fonctions des ministres, qu'il réduit à la prédication de l'Evangile et à l'administration des sacrements, le mode dn gouvernement ecclésiastique dans les premiers siècles du christianisme, la hiérarchie romaine, l'origine, les progrès et les suites du despotisme papal, tels sont les sujets que Calvin passe successivement en revue et qu'il discute avec une vaste érudition historique. Il recherche ensuite jusqu'à quel point l'Eglise a le droit « de déterminer les articles de la foy. » Sous ce rapport, elle est liée par la Parole de Dieu, et par Parole de Dieu on doit entendre cela seulement « qui est contenu en la loy et aux prophètes, puis après aux escrits des apostres. » Toute doctrine doit être rapportée à cette norme. Il n'est donc point au pouvoir de l'Eglise de forger de nouveaux articles de foi. Ce n'est pas à dire pourtant qu'il faille rejeter absolument les décisions de tous les conciles; mais il faut les examiner au flambeau de l'Ecriture. L'Eglise n'a pas non plus le droit d'établir des constitutions qui lient les consciences, « à moins qu'elles ne soient fondées en l'authorité de Dieu et tirées de l'Escriture, tellement qu'on les puisse totalement appeler divines. » Le seul droit qu'elle possède est celui de faire des règlements disciplinaires, en vertu de la puissance des clefs qui lui a été donnée par J.-Ch. Sa juridiction d'ailleurs est exclusivement spirituelle et ne doit s'exercer que par des censures et l'excommunication. Elle s'étend au reste sur tous les fidèles sans acception de personnes; mais « la sévérité de l'Eglise doit estre telle que tousiours elle soit conjointe avec douceur et humanité. » L'Eglise a cependant aussi le pouvoir de prescrire des jeûnes, des prières solennelles et d'autres exercices d'humilité, non pas qu'en pareilles choses « il y ait reigle certaine en la Parole de Dieu; » mais la coutume est ancienne et utile, pourvu qu'on se garde de tomber en quelque superstition, comme l'abstinence de la viande, le célibat des prêtres, les vœux monastiques.

Calvin, nous venons de le dire, réduit les fonctions du ministère à la pré-

dication et à l'administration des sacrements. Il définit le sacrement « un signe extérieur par lequel Dieu seelle en nos consciences les promesses de sa bonne volonté envers nous, pour confermer l'imbécillité de nostre foy; et nous mutuellement rendons tesmoignage tant devant lui et les anges que devant les hommes que nous le tenons pour nostre Dieu. » Qu'on n'objecte pas que les sacrements sont souvent donnés aux méchants; ils n'en sont pas moins des témoignages de la grâce de Dieu, car si on leur attribue la vertu de confirmer et d'augmenter la foi, ce n'est pas « qu'ils aient une vertu perpétuelle de ce faire, mais pour ce qu'ils sont instituez de Dieu à ceste fin. » Ils ne produisent d'ailleurs leur efficace que quand le maître intérieur des âmes y ajoute sa vertu, » par laquelle seule les cœurs sont percez et les affections touchées pour y donner entrée aux sacremens, » en sorte que la vertu du sacrement dépend de l'Esprit-Saint, non du signe extérieur.

Il n'y a que deux sacrements : le baptême, « qui nous rend tesmoignage que nous sommes purgez et lavez, » et la Cène de l'eucharistie, « qui nous rend tesmoignage que nous sommes rachetez. »

Le baptême « est la marque de nostre chrestienté et le signe par lequel nous sommes receus en la compagnie de l'Eglise. « Par le baptême, nous sommes donc déclarés extérieurement membres de J.-Ch. et appelés à participer à tous ses biens; cependant ce sacrement ne lave pas le péché originel; il nous en remet à la vérité la coulpe, mais seulement par l'imputation de la justice du Christ et par la miséricorde de Dieu. L'administration du baptême n'appartient qu'au ministre; « c'est une chose perverse, « contraire à l'institution, qu'un laïque baptise. Pour justifier cette coutume, d'ailleurs ancienne, on prétend qu'un enfant mort sans baptême serait privé de la grâce de la régénération. Cette opinion est une folie pernicieuse; Dieu adopte nos enfants comme siens avant qu'ils soient nés. Cependant Calvin se prononce fortement pour le baptême des enfants, qui a remplacé la circoncision, et réfute avec véhémence les objections des Anabaptistes dans lesquelles il ne voit que des ruses de Satan.

C'est aussi Satan qui, selon lui, a obscurci le mystère de la Cène, afin de priver l'Eglise de ce trésor inestimable. Dans ce sacrement, le pain et le vin sont les signes « qui nous représentent la nourriture spirituelle que nous recevons du corps et du sang de J.-Ch. » Par la Cène, nous « communiquons à J.-Ch., » mystère incompréhensible, dont le Père céleste « nous montre la figure et image en signes visibles fort propres à notre petitesse : mesme comme s'il nous en donnoit les arres, il nous le rend aussi asseuré que si nous le voyions à l'œil, d'autant que cette similitude tant familière entre jusques aux esprits les plus lourds et grossiers : c'est que tout ainsi que le pain et le vin soustiennent nos corps en ceste vie transitoire, aussi nos âmes sont nourries de Christ. » Le but de ce sacrement est de « nous asseurer que le corps du Seigneur a tellement esté une fois sacrifié pour nous, que maintenant nous le recevons, et en le recevant sentons en nous l'efficace de ceste oblation unique qui en a esté faite. Item, que son sang a tellement esté une fois espandu pour nous, qu'il nous est en bruvage perpétuel. » Sa principale « force et saveur gist en ces mots : qui est livré pour vous, qui est espandu pour vous. Car autrement il nous serviroit de bien peu que le corps et le sang de J.-Ch. nous fussent maintenant distribuez, s'ils n'avoient esté une fois livrez pour nostre rédemption. » J.-Ch. nous dit « que sa chair est vrayment viande et son sang bruvage, desquels nous sommes repeus à vie éternelle, et certifie qu'il est le pain de vie, duquel quiconque aura mangé vivra éternellement. « Par cette assurance, il nous montre sans aucun doute que son corps doit servir de nourriture

spirituelle à nos âmes, parce qu'il a été livré à la mort pour notre salut. Ceux qui prétendent que manger la chair de Christ et boire son sang, c'est croire en lui, se trompent. Il semble qu'il ait voulu lui-même exprimer « une chose plus haute en ceste prédication notable, où il nous recommande la manducation de son corps : c'est que nous sommes vivifiés par la vraye participation qu'il nous donne en soy, laquelle il a signifiée par les mots *boire* et *manger*, afin que nul ne pensast que cela gist en simple connoissance.» Cependant, ajoute Calvin, nous confessons « que ceste manducation ne se fait que par foy; car nulle autre ne se peut imaginer. » En somme, comme le pain et le vin entretiennent la vie du corps, nos âmes sont repues de la chair et du sang de J.-Ch. Partant de ces principes, l'auteur de l'Institution combat la transsubstantiation comme la consubstantiation, l'ubiquité du corps du Christ, l'adoration de l'hostie; puis il expose l'utilité du sacrement de la Cène, indique la manière de se préparer à le recevoir dignement, attaque avec force le sacrifice de la messe, qu'il traite de sacrilége, rejette les cinq autres sacrements de l'Eglise romaine, et termine son ouvrage par l'exposition des droits et des devoirs des gouvernements, et des rapports des sujets avec le magistrat.

IV. *Epistolæ duæ: prima de fugiendis impiorum illicitis sacris et puritate christianæ religionis; secunda de christiani hominis officio in sacerdotiis papalis ecclesiæ vel administrandis vel abjiciendis*, Gen. et Basil., 1537, in-8°; nouvello édit., Gen., 1550, réimp. dans les *Tractat. theol.* et dans lo T. VIII des *Opera*; trad. en français, avant 1545, selon Duplessis d'Argenté, et insér. dans les *Opuscules*.— Ces lettres sont dirigées contre les Nicodémites, c'est-à-dire, contre ces gens timorés qui, protestants au fond du cœur, restaient dans l'Eglise romaine, soit par peur, soit par ambition ou avarice. La première, adressée à *Nicolas Du Chemin*, a été trad. en ang. (Lond., 1548, in-8°); la seconde, adressée à *Gérard Roussel*, le fut l'année suivante (Lond., 1549, in-8°). Leo Judæ et plus tard *Jean Lenglin* les trad. toutes deux en allem. La trad. du dernier parut à Neubourg, 1557, in-4°. On en signale aussi une trad. en langue bohême.

V. *Catechismus, sive christianæ religionis institutio, communibus renatæ nuper in Evangelio Genevensis ecclesiæ suffragiis recepta, et vulgari quidem priùs idiomate, nunc verò latinè etiam, quo de fidei illius synceritate passim aliis etiam ecclesiis constet, in lucem edita*, Basil., 1538, in-8°. Ce titre indique suffisamment que la 1re édit. du catéchisme fut publiée en franç.; mais on n'en connaît aucun exemplaire. En 1541, Calvin refondit entièrement l'édition française, distribua le texte par demandes et par réponses, et le divisa en 55 chapitres ou dimanches. C'est l'édit. de Strasb., 1541, sur laquelle a été faite l'édit. latine de Gen., 1545, qui parut sous le titre : *Catechismus ecclesiæ Genevensis, primò gallicè 1536 scriptus, deindè ab ipso auctore eo qui nunc extat ordine et methodo editus latinè, adjectâ formulâ, tum precum publicarum, tum administrationis sacramentorum*. Ce catéchisme, ainsi augm. de la liturgie, a été réimp. des centaines de fois sous toute sorte de formats, soit seul, soit avec l'Institution chrétienne. En 1545, Calvin lui-même s'occupa de l'impression d'une édit. séparée de la liturgie, spécialement destinée à l'église française de Strasbourg, laquelle a paru sous le titre de *La forme des prières et chants ecclésiastiques* (Strasb., 1545, in-8°). Le catéchisme a été inséré dans les *Tract. theol.*, dans le T. VIII des *Opera* et dans les *Opuscules*. Il a été trad. en italien dès 1545, (s. l., in-8°) par un anonyme, puis en 1551, par G. Dominico Gallo Caramagnese (Gen., 1551, in-8°), et en 1556, par Nic. Balbani (Gen., 1556, in-16);

— en espag. (s. l., 1550, in-8°); — en anglais (Lond., 1550, in-8°); — en écossais (Edimb., 1575, in-8°); — en hollandais (Wormerveer, 1646, in-12); — en basque; — en polonais; — en hongrois; — en allem. (1563, in-8°, et tout récemment par Kalthoff, Barmen, 1838, in-8°); — en grec par *Henri Estienne* (1551, in-12, et souvent depuis); — en hébreu par *Trémellius* (1554, in-12, réimp. avec la trad. grecque et la latine, Lugd. Bat., 1591, in-8°).

VI. ***J. Sadoleti rom. cardinalis Epistola ad senatum populumque genevensem, quâ in obedientiam romani pontificis eos reducere conatur. J. Calvini Responsio***, Argent., 1539, in-8°; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera;* trad. en franç. en 1541, selon Sénebier, et ins. dans les *Opuscules*. — Calvin, lit-on dans la Vie de Calvin par *M. Henry*, répondit à Sadolet avec une urbanité parfaite. Sa lettre n'est pas moins remarquable par l'élévation des pensées que par la beauté du style. Ce dernier éloge ne peut s'adresser à la trad. française.

VII. ***De la Cène du Seigneur*** [Gen.] 1540, in-8°; Gen., 1541, in-12; s. l., 1549, 1561, in-8°; insér. dans les *Opuscules* et dans les *Œuvres françaises;* trad. en latin par *Nicolas Des Gallars*, Gen. 1545, et publ. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera;* trad. en angl., Lond., sans millésime.—Les voyages que Calvin avait faits en Allemagne dans l'intérêt de l'église de Strasbourg, l'avaient rendu suspect de luthéranisme aux théologiens suisses. C'est pour détruire leurs soupçons qu'il publia cet opuscule, remarquable par l'esprit de modération qui y règne.

VIII. ***La Bible, en laquelle sont contenus tous les livres canoniques de la Saincte Escriture, transl. en franç. par Jehan Calvin***, Gen., 1540, in-4°. — Calvin se borna à corriger en quelques endroits la Bible d'*Olivétan*. Il la fit réimp. en 1545, selon le P. Lelong; puis revue et augm., en 1551 et en 1553, in-fol. On a réimp. nombre de fois, soit la Bible entière, soit le N. T. seul.

IX. ***Commentarius in Epistolam Pauli ad Romanos***, Argent, 1540, in-8°; réimp. dans le T. VII des *Opera*, ainsi que les comment. sur les autres épitres de St. Paul; trad. en franç., Gen., J. Girard, 1550, in-8°; en angl., Lond., 1577, in-4°.

X. ***Epinicium Christo cantatum***, Gen., 1541, in-8°; ins. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera;* trad. en franc. par *Conrad Badius*, [Gen.] 1555, in-4°, et publ. dans les *Opuscules;* trad. en angl., Lond., 1563, in-16. — Chant de victoire de Christ sur le pape. On y remarque quelques beaux vers. Au reste, c'est le seul morceau de poésie composé par Calvin, à qui manquait le sentiment de la poésie et de la musique.

XI. ***Les actes de la journée impériale, tenus en la cité de Regespourg, aultrement dicte Ratispone***, s. l., 1541, in-12. — M. Henry n'hésite pas à attribuer cet écrit anonyme à Calvin.

XII. ***Articuli à Facultate sac. theologiæ parisiensi determinati super materiis fidei nostræ, hodiè controversis. Cum antidoto***, 1542; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera;* trad. en franç., 1543, et insér. dans les *Opuscules*. — Opuscule remarquable par la verve d'ironie qui y règne.

XIII. ***Supplex exhortatio ad invictissim. Cæsarem Carolum V et illustriss. principes aliosque ordines Spiræ nunc Imperii conventum agentes: ut restituendæ ecclesiæ curam seriò velint suscipere***, s. l., 1543, in-4°; 1548, in 8°; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera;* trad. en franc., 1544, in-8°, et ins. dans les *Opuscules;* trad. en holland., et publ. avec l'Institution, Dord., 1610, in-fol.; trad. en angl., Edinb., 1843. — Écrit fort loué par *Bucer* et dont *Bèze* dit que rien de plus nerveux n'avait peut-être été publié dans ce siècle.

XIV. *Defensio sanæ et orthodoxæ doctrinæ de servitute et liberatione humani arbitrii adv. calumnias Alb. Pighii*, Gen., 1543, in-4°; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera ;* trad. en franç., 1560, in-8°, et ins. dans les *Opuscules*.

XV. *Advertissement très-utile du grand profit qui reviendroit à la chrestienté, s'il se faisoit inventaire de tous les corps saincts et reliques, qui sont tant en Italie qu'en France, Allemaigne, Espaigne et autres royaumes et pays*, Gen, J. Girard, 1543, in-8°, et souvent depuis ; en dernier lieu, à la fin du 3e vol. du Dict. des reliques par Colin de Plancy, et dans les *Œuvres françaises de Calvin*; trad. en latin par *Nicolas Des Gallars*, Gen., 1548, in-8°, et réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera* ; trad. en angl., Lond., 1561, in-16, et en allem. par Eysenberg, Pfortzheim, 1558, in-8° et souvent depuis.—Du Pin avoue qu'il y a des vérités dans cet opuscule plein d'ironie.

XVI. *Admonitio paterna Pauli III romani pontificis ad invictiss. Cæsarem Carolum V, quâ eum castigat quòd se Lutheranis præbuerit nimis facilem : deindè quòd tum in cogendâ synodo, tum in definiendis fidei controversiis aliquid potestatis sibi sumpserit. Cum scholiis*, s. l., 1544; 1545, in-12; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera ;* trad. en franç. dans les *Opuscules*. — Calvin combat avec beaucoup de force les prétentions du pape à la suprématie universelle.

XVII. *Briève instruction pour armer tout bon fidèle contre les erreurs de la secte commune des Anabaptistes*, Gen., 1544, in-8°; 1545, in 8°; trad. en latin par *Nic. Des Gallars*, et ins. dans les *Tract. theol.*, ainsi que dans le T. VIII des *Opera*; trad. en angl., Lond., 1549, in-8°.

XVIII. *De necessitate reformandæ ecclesiæ*, 1544. — Cet écrit, cité par Sénebier, n'est pas autre chose apparemment que le N° XIII; ce qui nous le persuade, c'est qu'il ne se trouve pas dans le recueil des *Opera*.

XIX. *Aux ministres de l'Église de Neufchastel contre la secte fanatique et furieuse des Libertins qui se disent spirituels*, Gen., 1544, in-8°, réimp. sous le titre : *Contre la secte phantastique des Libertins qui se disent spirituels*, Gen., 1545, in-8° ; et ins. dans les *Opuscules ;* trad. en latin par *Des Gallars* et publ. dans les *Tract. theol.*, ainsique dans le T. VIII des *Opera*.

XX. *De vitandis superstitionibus quæ cum sincerâ fidei confessione pugnant, unà cum J. Calvini excusatione ad Pseudonicodemos, cum duabus epistolis ad ministros ecclesiæ Tigurinæ*, 1545; 2e édit., augm. des réponses de Mélanchthon, *Bucer*, Pierre Martyr, Gen., J. Girard, 1549, in-4°; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera ;* trad. en franç., s. l., 1551, in-16, et ins. dans les *Opuscules ;* trad. en allem., Herborn, 1588, in-4°, et en angl., Lond., 1548, in-8°. Selon M. Henry, l'*Excusatio* avait été publiée en franç. dès 1544, in-8°.

XXI. *Adv. Petri Caroli theologastri calumnias defensio*, 1545, in-8°; trad. en franç. sous le titre: *Traité de la divinité de Christ contre les Arriens*, Orléans, 1565, in-8°. — Publié sous le nom de *Des Gallars*.

XXII. *Deux sermons faits en la ville de Genève*, Gen., J. Girard, 1546, in-12.—Cet écrit a échappé aux recherches si consciencieuses de M. *Henry*.

XXIII. *La somme de théologie ou Lieux communs de Mélanchthon*, trad. du latin par J. Calvin avec une préface, s. l., J. Girard, 1546, in-8°; 2e édit., [Gen.], J. Crespin, 1551, in-8°.—Il est remarquable que Calvin n'ait pas craint d'introduire dans son église un livre où plusieurs doctrines, notamment celle de la prédestination, sont présentées sous un point de vue différent du sien, et plus remarquable encore qu'il reconnaisse dans la Préface que le réforma-

teur allemand a dit sur cette matière tout ce qui est nécessaire au salut. Au reste Mélanchthon est, avec Luther, le seul théologien *dissident* envers qui il ait gardé des ménagements. Nous avons entre les mains la trad. franç. des Commentaires sur Daniel de ces deux célèbres théologiens, imp. à Genève par J. Crespin en 1555, par conséquent du vivant de Calvin, ainsi que le Commentaire sur l'Ecclésiaste par Luther, imp. en 1557.

XXIV. *Commentarii in priorem Epist. Pauli ad Corinthos*, Argent., 1546, in-8°. — Le commentaire sur la 2e parut la même année, et la trad. franç. de l'un et do l'autre, s. l., J. Girard, 1547, in-8°; trad. en anglais, Lond., 1577, in-4°.

XXV. *Contre un franciscain sectateur des erreurs des Libertins, adressé à l'église de Rouan*, 1547, in-8°, à la suite d'une réimp. du N° XIX; ins. dans les *Opuscules* et dans les *Œuvres françaises;* publ. en latin dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*.

XXVI. *Acta synodi Tridentinæ cum antidoto*, 1547, in-8°, ins. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. [Geu.] 1548, in-8°, mais avec des changements propres à le mettre à la portée du peuple; réimp. dans les *Opuscules*. — Calvin passe en revue tous les décrets du Concile, et les combat avec une impitoyable logique. Cochlæus lui répondit par des attaques personnelles que *Des Gallars* et *Bèze* se chargèrent de repousser.

XXVII. *Commentarii in IV Pauli Epist. ad Galatas, ad Ephesios, ad Philippenses, ad Colossenses*, Gen., J. Girard, 1548, in-4°; trad. en franç., Gen., J. Girard, 1548, in-8°; trad. en angl., Lond., 1574-81, in-4°.

XXVIII. *Commentarii in utramque Epistolam ad Timotheum*, Gen., 1548, in-4°; trad. en franç. et publié avec le *Comment. sur l'Épistre à Tite*, Gen., 1563, in-4°; trad. en angl., Lond., 1579, in-4°.

XXIX. *Interim adultero-germanum. Cui adjecta est Vera christianæ pacificationis et Ecclesiæ reformandæ ratio.*, s. l., 1549, in 8°; trad. la même année en franç. Sénebier en indique une édit. latine de 1547 qui n'a jamais existé, l'Intérim n'ayaut été publ. qu'en 1548. Dès 1549, il en parut une contrefaçon en Allemagne, où un théologien luthérien, peut-être Flacius Illyricus, accusa Calvin de pélagianisme. Le réformateur répondit à cette accusation par un *Appendix libelli de verâ ecclesiæ reformandæ ratione, in quâ refutat censuram quandam typographi ignoti, de parvulorum sanctificatione et muliebri baptismo*, qui fut publié à Gen. en 1550. L'Intérim avec l'Appendix a été ins. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera;* trad. en franç. sous le titre : *Deux traictez touchant la réformation de l'Eglise chrestienne et le vray moyen d'appointer les différens qui sont en icelle*, s. l., 1559, in-16, et réimp. dans les *Opuscules*. Il a été aussi trad. en italien, s. l., 1561, in-8°.

XXX. *Advertissement contre l'astrologie qu'on appelle judiciaire et autres curiositez qui règnent aujourd'hui dans le monde*, Gen., 1549, in-8° et in-4°; réimp. dans les *Opuscules* et dans les *Œuvres franç.*; trad. en latin, Gen., 1549, in-4°; ins. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera;* trad. en angl., Loud., s. a., in 16.

XXXI. *Consensio mutua in re sacramentariâ ministrorum Tigurinæ ecclesiæ, et D. Joan. Calvini ministri Genevensis ecclesiæ*, Tigur. [1549] in-8°; [Gen.] Rob. Estienne, 1554, in-8°; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera;* trad. en franç., Gen., 1551, in-8°, et ins. dans les *Opuscules*.

XXXII. *Commentarii in Epist. ad Titum*, publ. en même temps en latin et en franç., Gen., 1549, in-8°; en angl., Lond., 1579, in-4°. Duplessis d'Argentré en mentionne une édit. de Gen., J. Girard, 1550. — Calvin dédia ce commentaire à *Farel* et à *Viret*.

XXXIII. *Commentarii in Epist. ad Hebræos*, publ. en même temps en latin et en franç., Gen., 1549, in-8°.

XXXIV. *Commentarius in utramque Epist. ad Thessalonicenses*, publ. en même temps en latin et en franç., Gen., 1550, in-fol. —Dédié à *Mathurin Cordier*, ancien professeur, et à *Benoit Textor*, médecin de Calvin.

XXXV. *Commentaire sur l'Épistre de St. Jacques*, Gen., J. Girard, 1550, in-8°.

XXXVI. *De libertate christianâ*, Gen., 1550, in-8°.— Extrait de l'Institution, comme le suivant.

XXXVII. *De vitâ christianâ*, 1550, in-8°. —Watt cite *De vitâ hominis christiani*, Gen., 1550, in-12; c'est évidemment le même ouvrage.

XXXVIII. *De æternâ Dei prædestinatione et providentiâ*, Gen., 1550, in-8°; trad. en franc., 1550.

XXXIX. *Brevis formula confessionis fidei*, 1550, et selon d'autres, 1562; ins. dans le T. VIII des *Opera*.

XL. *De scandalis quibus hodiè plerique absterrentur, nonnulli etiam alienantur à purâ Evangelii doctrinâ*, [Gen.] Crespin, 1550, in-4°; Gen., 1551, in-8°; ins. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç., Gen., J. Crespin, 1551, in-16, et réimp. dans les *Opuscules*; trad. en angl., Lond., 1567, in-8°. — Dédié à *Laurent de Normandie*.

XLI. *Commentarii in Epistolas canonicas*, Gen., J. Crespin, 1551, in-fol.; 1554, in-fol.; 1565, in-8°; réimp. dans le T. VII des *Opera*, et plus récemment, Halle, 1832, in-8°.—Dédié au roi d'Angleterre. La première de St. Jean et celle de Jude ont été trad. en angl., Lond., s. a., in-8°.

XLII. *In omnes D. Pauli Epistolas, atque etiam in Epist. ad Hebræos, commentaria luculentissima*, Gen., J. Girard, 1551, in-fol., édit. revue par *Bèze* qui y a joint une préface; réimp. avec le Commentaire sur les Epîtres canoniques, [Gen.] Rob. Estienne, 1556, in-fol.; Gen., Thom. Courteau, 1565, in-8°; trad. en franç., [Gen.] Conr. Badius, 1562, in-fol.; Lion, 1563, in-fol; en holland., Amst., 1647, in-fol.; réimp. récemment, Halle, 1831, 2 vol. in-8°.

XLIII. *Commentarii in Iesaïam prophetam*, [Gen.] Crespin, 1551, in-fol.; 2° édit. revue et augm., Gen., J. Crespin, 1559, in-fol., et souvent depuis; réimp. dans le T. III des *Opera*; trad. en franç., 1552, in-4°; 1572, in-fol., avec une préface par *Des Gallars*.

XLIV. *Quatre sermons traictans des matières fort utiles pour nostre temps, avec briefve exposition du ps. LXXXVII*, [Gen.] Rob. Estienne, 1552, in-8°; ins. dans les *Opuscules*; trad. en latin par *Claude Baduel*, Gen., J. Crespin, 1553, in-8°; 1557, in-8°; et ins. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*, sans l'explication du ps. LXXXVII; trad. en angl., Lond., 1561, in-16, puis Lond., 1579, in-4°. Les deux premiers ont été trad. de nouveau en anglais par l'évêque de Worchester, Lond., 1584, in-8°. — Dans le 1er, Calvin exhorte les fidèles à fuir l'idolâtrie; dans le 2°, il les encourage à tout souffrir pour J.-Ch.; dans le 3°, il leur représente combien ils doivent s'estimer heureux de pouvoir servir Dieu purement; dans le dernier, il leur montre que la liberté de servir Dieu purement ne peut s'acheter à un trop haut prix.

XLV. *De æternâ Dei prædestinatione, quâ in salutem alios ex hominibus elegit, alios suo exitio reliquit: item de providentiâ quâ res humanas gubernat, Consensus pastorum Genevensis ecclesiæ, à J. Calvino expositus*, Gen., J. Crespin, 1552, in-8°; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. et publ. dans les *Opuscules*. — Existe-t-il quelque rapport entre cet ouvrage et l'opuscule imp. sous le titre: *Congrégation faite en l'église de Genève sur la matière de l'élection éternelle*, Gen., 1552, in-8°?

XLVI. *Commentariorum in Acta Apostolorum lib. I*, Gen., J. Crespin,

1552, in-fol. *Lib. II*, [Gen.] J. Crespin, 1554, in-fol.; 2e édit., 1560, J. Crespin, in-fol.; 3e édit., Gen., Eust. Vignon, 1573, in-fol.; ins. dans le T. VI des *Opera;* trad. en franç., Gen., Philbert Hamelin, 1552, in-4°, et 1554, in-4°; en allem., Heidelb., 1571, in-fol.; Neustadt, 1590, in-fol., puis avec le Commentaire sur les Évangiles, Neustadt, 1600, in-fol.; en anglais, Lond., 1585, in-4°.

XLVII. *Sermons sur l'Épistre aux Galatiens*, Gen., 1552, in-4°; 1563, in-8°.

XLVIII. *Commentarii in Harmoniam ex tribus evangelistis, Matthæo, Marco et Lucâ compositam*, Gen., 1553, in fol.; réimp. dans le T. VI des *Opera;* trad. en franç., 1554, in-fol.

XLIX. *Commentarius in Evangelium Johannis*, [Gen.] Rob. Estienne, 1553, in-fol.; réimp. avec le précédent, [Gen.] Rob. Estienne, 1555, in-fol. et plusieurs fois depuis; ins. dans le T. VI des *Opera;* trad. en français [Gen.], 1553, in-8°; réimp. avec le précédent, Gen., C. Badius, 1559, in-fol. et plusieurs fois depuis. Ces commentaires sur les quatre évangélistes ont été trad. en allem., Heidelb., 1590, in-fol.; en hollandais, Dordrecht, 1625, in-fol.; en angl., Lond., 1584, in-4°. Les édit. franç. de Gen., 1561, 2 vol. in-8° et 1563, in-fol., contiennent, en outre, le Commentaire sur les Actes. Watt indique une édit. de Lion, 1563, in-4°, qui le contient également.

L. *Defensio orthodoxæ fidei de sacrâ Trinitate contrà prodigiosos errores Mich. Serveti, ubi ostenditur hæreticos jure gladii coërcendos esse, et nominatim de homine hoc tam impio justè et meritò sumtum Genevæ fuisse supplicium*, [Gen.] Rob. Estienne, 1554, in-8°, édit. fort rare; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera ;* trad. en franç., Gen., J. Crespin, 1554, in-8°.—Avec sa mauvaise foi habituelle, le jésuite Garasse intitule ce livre : De non castigandis hæreticis, afin de se procurer l'occasion de déclamer contre « les méchans qui se heurtent eux-mêmes com me l'Antiphéron d'Aristote. » — Audin, qui se vante, dans le titre de son livre, d donner une Histoire des ouvrages du réformateur, caractérise celui-ci eu deux mots; c'est, selon lui, un cantique, un véritable poème!!

LI. *Brevis responsio ad diluendas nebulonis cujusdam calumnias quibus doctrinam de æternâ Dei prædestinatione fœdare conatus est*, 1554; ins. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera;* trad. en franc. et ins. dans les *Opuscules*. — Contre *Castalion*.

LII. *In primum Mosis librum, qui Genesis vocatur, commentarius*, [Genèv.] Rob. Estienne, 1554, in-folio; ins. dans le T. I des *Opera;* réimp. par Tholuck, Berlin, 1838, in-8°; trad. en angl., Lond., 1578, in-4°.

LIII. *Defensio sanæ et orthodoxæ doctrinæ de sacramentis, eorumque naturâ, vi, usu et fructu*, [Gen.] Rob. Estienne, 1555, in-8°; Tigur., 1555, in-8°; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera;* trad. en franç. et insér. dans les *Opuscules*. — Contre Westphal.

LIV. *Secunda defensio piæ et orthodoxæ de sacramentis fidei contrà J. Westphali calumnias*, Gen., J. Crespin, 1556, in-8°; ins. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera;* trad. en franç. et publ. dans les *Opuscules*.

LV. *Réformation pour imposer silence à un certain bélître, nommé Anthoine Catelan, jadis cordelier d'Albigeois*, 1556; ins. dans les *Opuscules* et dans les *Œuvres franç.;* trad. en lat. et publié dans les *Tract. theol.*, ainsi que dans le T. VIII des *Opera*.

LVI. *Ultima admonitio ad J. Westphalum, cui nisi obtemperet, posthac habendus erit, quo pertinaces hæreticos haberi jubet Paulus*, Gen., J. Crespin, 1557, in-8°; inséré dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera;* trad. en franç. et publié dans les *Opuscules*.

LVII. *Calumniæ nebulonis cujus-*

dam, quibus odio gravare conatus est doctrinam J. Calvini de occultâ Dei providentiâ, et J. Calvini ad easdem responsio, Gen., J. Crespin, 1557, in-8°; 1558, in-8°; trad. en franç. et pub. dans les *Opuscules*.—Seconde réponse à *Castalion*.

LVIII. *In librum Psalmorum commentarius*, [Gen.] Rob. Estienne, 1557, in-fol.; Gen., Eust. Vignon, 1578, in-fol., et plusieurs fois depuis, en dernier lieu par Tholuck, Berolin., 1835, in-8°; ins. dans le T. III des *Opera;* trad. en franç., [Gen.] Conr. Badius, 1561, in-fol.; Gen., Fr. Estienne, 1563, in-fol.; trad. en angl., 1571, in-4°.

LIX. *In Hoseam prophetam prælectiones, à Joanne Budæo et sociis auditoribus assiduis bonâ fide exceptæ*, Gen., C. Badius, 1557, in-4°; publ. la même année en franç. in-8°.

LX. *Sermons sur les X° et XI° chap. de la 1re Epistre aux Corinthiens*, Gen., 1558, in-8°.

LXI. *Sermons touchant la divinité, humanité et nativité de N.-S. J.-Ch.: item touchant sa passion, mort, résurrection, ascension et dernier advénement: puis touchant la descente du Saint-Esprit sur les Apostres et la première prédication de saint Pierre*, [Gen.] C. Badius, 1558, in-8°; trad. en anglais, Lond., 1581, in-8°, et, selon Gessner, en latin, 1562, in-8°.

LXII. *Sermons sur divers sujets*, Gen., 1558, in-8°.

LXIII. *Prælectiones in duodecim prophetas (quos vocant) minores*, Genev., J. Crespin, 1559, in-fol.; Gen., Eust. Vignon, 1581, in-fol.; ins. dans le T. V des *Opera;* trad., en franç., Gen., Barbier, 1560, in-fol.; Lion, 1563, in-fol.; Gen., 1565, in-4°. — Leçons de Calvin recueillies par *J. Budé* et *Charles Jonvilliers*.

LXIV. *Responsum ad quæstiones Georgii Blandratæ*, Gen., 1559; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*.

LXV. *Responsum ad fratres Polonos, quomodo mediator sit Christus, ad refutandum Stancari errorem*, Gen., 1560, in-8°; réimp. avec le N° LXXIII; ins. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera;* trad. en franç., et publ. dans les *Opuscules*.

LXVI. *Dix-huit Sermons auxquels, entre autres points, l'histoire de Melchisédech et la matière de la justification sont déduites, avec l'exposition de trois cantiques, à savoir de la Vierge Marie, de Zacharie et de Siméon*, s. l., P. Anastase, 1560, in-8°. Dix de ces sermons, roulant sur l'hist. de Melchisédech, ont été trad. en angl., Lond., 1592, in-8°.

LXVII. *Gratulatio ad venerabilem presbyterum dominum Gabrielem de Saconay, præcentorem ecclesiæ Lugdunensis, de pulchrâ et eleganti præfatione quam libro regis Angliæ inscripsit*, Gen., 1560; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera;* trad. en franç. et publié dans les *Opuscules*.

LXVIII. *Prælectiones in librum prophetiarum Danielis, J. Budæi et Caroli Jonvillæi labore exceptæ; additus est è regione versionis latinæ hebraïcus et chaldaïcus textus*, Gen., Jo. Laonius, 1561, in-fol.; s. l., 1571, in-fol., et plusieurs fois depuis; réimp. dans le T. V des *Opera;* trad. en franç., Gen., 1562, in-fol.; 1569, in-fol.; en angl., Lond., 1570, in-4°. Le P. Lelong indique une édit. franç. de 1559 in-fol., réimp. à La Rochelle en 1565; mais il pourrait bien s'être trompé.

LXIX. *Trois sermons sur le sacrifice d'Abraham*, 1561, in-8°.

LXX. *Responsio ad versipellem quendam mediatorem, qui pacificandi specie rectum Evangelii cursum in Galliâ abrumpere molitus est*, Gen., 1561, in-8°; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. et publié dans les *Opuscules*. — Contre *Baudouin*.

LXXI. *Responsio ad Balduini convicia*, 1561, selon Sénebier; Gen., 1562, in-4°; réimp. avec la Réponse

de *Bèze* à Baudouin, 1563, in-12, puis dans les *Tract. theolog.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. et publ. dans les *Opuscules*.

LXXII. *Impietas Valentini Gentilis brevi scripto detecta et palàm traducta, qui Christum non sinè sacrilegâ blasphemiâ Deum essentiatum esse fingit*, s. l., 1561, in-8°; réimp. avec une préface de *Bèze*, Gen., 1567, in-4°; ins. dans les *Tract. theolog.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. et publ. dans les *Opuscules*.

LXXIII. *Dilucida explicatio sanæ doctrinæ de verâ participatione carnis et sanguinis Christi in sacrâ Cœnâ ad discutiendas Heshusii nebulas : cui adjecta est Ratio ineundæ concordiæ, si veritas extrà contentionem quæritur : item Responsum ad fratres Polonos*, etc., Gen., C. Badius, 1561, in-8°; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en franç. et publié dans les *Opuscules*.

LXXIV. *Response à un certain hollandois, lequel, sous l'ombre de faire les chrestiens spirituels, leur permet de polluer leurs corps en toute idolâtrie*, 1562; réimp. dans les *Opuscules*; trad. en latin dans les *Tract. theol.* et le T. VIII des *Opera*.

LXXV. *Confession de foy au nom des églises réformées de France, faite durant la guerre pour présenter à l'empereur, aux princes et états d'Allemagne en la journée de Francfort*, 1562, in-8°, et dans les *Opuscules*, ainsi que dans les *Œuvres françaises*; publ. en latin dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; trad. en allem., Heydelb., 1562, in-4°.— Chef-d'œuvre d'éloquence, au jugement d'Ellies Du Pin.

LXXVI. *Sermons sur les dix commandemens de la loy donnée de Dieu par Moyse, autrement appelez le Décalogue, et deux sermons contre l'idolâtrie, recueillis sur-le-champ et mot-à-mot de ses prédications*, Gen., F. Estienne, 1562, in-8°; trad. en angl., Lond., 1579, in-4°, et, dit-on, en latin, sans date. Le sermon sur le cinquième commandement a été trad. en allem. et publié dans un vol. intitulé : *Vier Predigten H. Joh. Calvini Deren drey uber den englischen Gruss, handlen von gœttlichen Verheissung und Allmacht: Die vierdte aber, uber das fünffte Gebott, vom schuldigen Gehorsam gegen allen Oberherrn*, Herborn, 1586, in-4°.

LXXVII. *Sermons sur l'Epistre aux Ephésiens*, Gen., 1562, in-8° — Le msc., de la main d'*André Spifame*, se conserve à la Bibl. de Berne, N° 193 in-fol.

LXXVIII. *Soixante-cinq Sermons sur l'Harmonie ou concordance des trois Evangélistes S. Matthieu, S. Marc et S. Luc. Recueillis fidèlement par feu M. Denys Ragueneau à mesure qu'on les preschoit*, [Gen.] C. Badius, 1562, in-8°.

LXXIX. *Sermons sur le Deutéronome*, Gen., 1562, in-8°; 1567, in-fol.; trad. en angl., Lond., 1583, in-fol.

LXXX. *Vingt-deux Sermons auxquels est exposé le ps. CXIX, contenant pareil nombre de huictains*, nouv. édit., Gen., 1562, in-8°; trad. en angl., Lond. 1580, in-4°.

☞ LXXXI. *Congrégation faicte en l'église de Genève sur la Providence et l'élection éternelle*, Gen., 1562, in-8°.

LXXXII. *Trois sermons sur le ps. XLVI, prononcés au mois de mai 1561*. — Ils ne nous sont connus que par la trad. anglaise qu'en donna W. Warde, Lond., 1562, in-16.

LXXXIII. *Sermons sur le livre de Job*, Gen., Fr. Perrin, 1563, in-fol.; 1569, in-fol.; Gen., Matthieu Berjon, 1611, in-fol.; trad. en latin, Gen., Eust. Vignon, 1593, in-fol., avec une préface de *Bèze*; réimp. dans le T. II des *Opera*; trad. en angl., Lond., 1574, in-fol., et en allem., Herborn, 1587, 2 vol. in-4°. — Les sermons sur Job sont, de tous ceux de Calvin, ceux qui ont joui de la plus grande réputation. L'amiral de *Coligny* se les faisait lire chaque jour; il les appelait son panchreste.

LXXXIV. *Deux congrégations proposées par J. Calvin de II Gal. 11. Item exposition du 43e dimanche du catéchisme*, s. l., Michel Blanchier, 1563, in-8°.

LXXXV. *Sermons sur les deux Epistres de S. Paul à Timothée et sur l'Epistre à Tite*, Gen., J. Bonnefoy, 1563, in-4°, avec une préface de *C. Badius*.

LXXXVI. *Brevis admonitio ad fratres Polonos, ne triplicem in Deo essentiam pro tribus personis imaginando, tres sibi Deos fabricent*, Gen., 1563, in-8°; réimp. dans les *Tract. theol.* et dans le T. VIII des *Opera*; publ. en franç. dans les *Opuscules*.

LXXXVII. *Epistola quâ fidem admonitionis ad Polonos confirmat. Continetur tertia refutatio tabulæ Gregorii Pauli de Trinitate*, Basil., 1563, in-8°.

LXXXVIII. *Commentarius in quatuor reliquos Mosis libros in formam harmoniæ digestos*, Gen., H. Estienne, 1563, in-fol.; réimp. avec le Commentaire sur la Genèse, sous le titre : *Commentarii in quinque libros Mosis*, Gen., 1573, in-fol.; nouv. édit., [Gen.] Saint-André, 1595, in-fol.; ins. dans le T. I des *Opera*; trad. en franç., Gen., Fr. Estienne, 1564, in-fol.

LXXXIX. *Prælectiones in librum prophetiarum Jeremiæ et lamentationes, J. Budæi et C. Jonvillæi labore et industriâ exceptæ*, Gen., J. Crespin, 1563, in-fol. et souvent depuis; ins. dans le T. IV des *Opera*; trad. en franç., Gen., 1565, in-fol., et en angl., Lond., 1620, in-4°.

XC. *In librum Josue brevis commentarius*, Gen., F. Perrin, 1564, in-8°; 1595, in-fol., avec la Vie de Calvin par *Bèze*; ins. dans le T. I des *Opera*; trad. en franç., Gen. 1565, in-8° et in-fol.; Lion, 1565, in-8°; trad. en angl., Lond., 1578, in-4°; 1584, in-fol.

XCI. *In XX prima Ezechielis prophetæ capita prælectiones, J. Budæi et C. Jonvillæi labore et industriâ exceptæ*, Gen., F. Perrin, 1565, in-8°; réimp. avec les Commentaires sur Daniel et les petits Prophètes, Gen., 1581, in-fol., et depuis; ins. dans le T. IV des *Opera*; trad. en franç., Gen., 1565, in-fol. — Dédié à *Coligny* par *Bèze* qui y a mis une préface.

XCII. *Quarante-huit Sermons sur les huit derniers chapitres d'Ezechiel*, La Roch., 1565, in-8°.

XCIII. *Sermons de J. Calvin*, Gen. 1566, in-8°.

XCIV. *Sermons de J. Calvin sur le cantique que fait Ézéchias après qu'il eut été malade et affligé de la main de Dieu*, Gen., 1572, in-12. — Il y a eu une édit. antérieure de ces sermons, M. Henry en citant une trad. anglaise imp. à Lond., 1561, in-8°, mais nous n'en connaissons aucun exemplaire.

XCV. *Epistolæ et responsa*, Gen., P. Saint-André, 1575, in-fol., avec la Vie de Calvin par *Bèze*; 2e édit., 1576, in-fol. Cette prétendue seconde édition n'est autre chose que la première dont on a modifié le titre et à laquelle on a ajouté seize lettres. La meilleure édit. des Lettres de Calvin est celle de Lausanne, Fr. Le Preux, 1576, in-8°. On en a donné une assez mauvaise contrefaçon à Hanau, *cum notis mss. J. Casauboni*, 1597, in-8°. Les Epistolæ et responsa ont été réimp. dans le T. IX des *Opera*. — Sous le titre de *Lettres choisies de Calvin pour l'usage du prince royal*, Colog. sur Sprée, 1702, in-8°, *Teissier* a trad. et publié un choix de 93 lettres du grand réformateur. Sous celui de *Lettres de J. Calvin à Jacque de Bourgogne, seigneur de Falais et de Bredam, et à son épouse Iolande de Brederode* (Amst. 1744, in-8°), le libraire J. Wetstein a donné au public un nouveau recueil de lettres de Calvin, comprenant, outre 50 lettres, l'*Apologia illustris D. Jacobi à Burgundiâ, quâ apud Imperatoriam Majestatem inustas sibi criminationes diluit fideique suæ confessionem edit*, composée par Calvin sons le nom de Jacques de Bourgogne, et publiée déjà à Strasbourg en

1548 in-8°. Plus récemment, Bretschneider a publié 25 lettres de Calvin, conservées parmi les mss. de la bibliot. de Gotha, sous le titre: *J. Calvini, Th. Bezæ, Henrici IV regis, aliorumque literæ quædam nondum editæ*, Lipz., 1835, in-8°. On en trouve aussi quelques-unes dans les Epistolæ ab ecclesiæ helveticæ reformatoribus vel ad eos scriptæ, centuria I (Tigur., 1742, in-8°); dans les Animadversiones philologicæ de Crenius; dans les T. II et III des Mélanges de littérature par d'Artigny; dans la Pseudonymia Calvini par Liebe. MM. *Crottet*, dans sa Petite Chronique, Vulliemin, dans sa réimp. de Ruchat (Nyon, 1837-38, 7 tomes in-8°), Henry dans sa Vie de Calvin, en ont également imprimé un certain nombre; enfin, M. *Jules Bonnet* s'occupe depuis quelques années de recueillir les lettres de Calvin qui ne sont pas purement polémiques, mission qui lui a été confiée par le gouvernement. La récolte sera des plus abondantes, car il y a peu de bibliothèques publiques en Europe, on pourrait même dire peu de collections particulières d'autographes, qui ne possèdent au moins une lettre du réformateur. Les bibliothèques les plus riches sous ce rapport sont celles de Genève, de Zurich, du duc de Saxe-Gotha, de Saint-Gall, de Berne (Nos 46 et 450, in-4°), de Leyde, de Neuchâtel. A la Bibl. nationale de Paris, on en trouve quelques-unes disséminées dans les vol. de l'Anc. fonds latin, cotés 8585, 8586, dans le vol. 8069.5 du Fonds de Baluze, dans la Collect. Dupuy, Nos 102, 268, etc.; à l'Arsenal dans le T. XII de la Collection Conrart, etc.

XCVI. *Homiliæ in I lib. Samuelis, ex gallicis latinè factæ*, Gen., 1604, in-fol. — Trad. par *David Claude* et dédié au landgrave de Hesse.

Sénebier cite, en outre, quelques *Sermons de Calvin sur les quatre premiers chap. des Evangiles* (peut-être le N° LXXVIII), et *sur la première Épistre aux Corinthiens* (peut-être le N° LX), comme ayant été impr. vraisemblablement à Genève; mais on n'en a retrouvé jusqu'ici aucun exemplaire. Il ajoute que, de son temps, on conservait à la Bibl. de Genève 44 vol. in-fol. contenant 2025 sermons mss. prêchés du 29 sept. 1549 au 15 févr. 1560. De ces 44 vol., il n'en reste plus que 9; les autres, dit-on, ont été vendus à l'épicier (1). M. Henry, de son côté, indique une trad. anglaise de *Deux sermons sur II Tim. I*, 8-10, prêchés en 1555 (Lond., s. a., in-8°), et Watt signale *Thirteen Sermons, entreating of the free election of God in Jacob, and of reprobation in Esau*, trad. du franç. par Field, Lond. 1579, in-4°. Aucun des écrivains que nous avons consultés ne fait mention d'une copie msc. d'une Conférence entre *Bolsec* et Calvin qui se conserve à la Bibliothèque de la rue Richelieu, Collect. Dupuy, N° 103.

Il nous reste à mentionner les différentes collections plus ou moins complètes des œuvres de Calvin.

Nicolas Des Gallars fit imprimer, en 1552, *Opuscula omnia J. Calvini in unum volumen collecta*, Gen., J. Girard, 1552, in fol., en y mettant une préface. En 1563, il y ajouta, sous le titre d'*Opuscula* (s. l., 1563, in-8°), une espèce de supplément; toutefois cette collection est moins complète que la suivante: *J. Calvini Tractatus theologici omnes, nunc primùm in unum volumen certis classibus congesti*, Gen., P. Saint-André, 1576, in-folio, avec une préface de *Théodore de Bèze*; 2e édit., Gen., 1597, in-fol.; 3e édit., Gen., 1612, in-fol.

La première édit. des *Opuscules en françois* parut, selon Sénebier, en 1566, sous le titre: *Recueil des opuscules, c'est-à-dire petits traitez de M. J. Calvin. Les uns reveus et corrigez sur le latin, les autres translatez nouvellement de latin en françois*, Gen., Bapt. Pinereul, 1566, in-fol.,

(1) La Bibl. de Berne possède aussi quelques sermons de Calvin; l'on en trouve un sur le ps. LXXXIX, et d'autres sur la Genèse dans le vol. 268 de la Collect. Dupuy.

avec une dédicace de *Théodore de Bèze* à *Renée de France;* 2e édit., Gen., 1611, in-fol. De nos jours, sous le titre d'*Œuvres françoises de Calvin*, (Paris, 1842, in-12), Paul Lacroix [le bibliophile Jacob] a édité un choix de ces Opuscules, en y ajoutant une notice bibliographique et la préface mise par Calvin à la trad. des Psaumes de *Clément Marot*.

La première collection complète des Commentaires do Calvin sur les livres du N. T. est sortie des presses de *Conrad Badius*, en 1561. C'est une charmante édit. in-8e en deux volumes dont le 1er contient les Commentaires sur la Concordance des trois Évangélistes Matthieu, Marc ot Luc, sur l'Évangile selon saint Jean et sur les Actes des apôtres; le 2e, les Commentaires sur les Epîtres de saint Paul et les Epîtres canoniques. Do nos jours, Tholuck a donné une édit. latine, d'après le texte d'Amsterdam, des Commentaires sur le N. T. (Berol., 1833-34, 7 vol. in-8e). Il avait déjà publié précédemment, d'après le texte de Robert Estienne, les Commentaires sur les Epîtres de saint Paul et sur les Epîtres canoniques (Hal. Sax., 1831, 3 vol. in-8e).

Deux collections des Œuvres complètes de Calvin ont été publiées en latin, l'une à Genève, l'autre, plus correcte et plus estimée, à Amsterdam; celle-ci sous le titre *Opera omnia in novem tomos digesta*, Amst., 1671, 9 vol. in-fol., avec le portrait de Calvin et sa Vie par *Bèze*. L'édit. de Gen. n'est pas, à vrai dire, une édit. nouvelle; les éditeurs se sont contentés de réunir en sept tomes in-fol. (Genève, 1617) des volumes publiés antérieurement pour la plupart. Le T. I comprend les Commentaires sur le Pentateuque et le livre de Josué (Gen., J. Vignon, 1617); le T. II est divisé en 2 parties dont la 1re contient les Homélies sur le premier livre de Samuel (Gen., 1604), et la seconde, les Sermons sur Job (Genève, Eust. Vignon, 1593); le T. III est formé par les Commentaires sur les Psaumes (Gen., J. Vignon, 1610), et les Leçons sur les petits Prophètes (Gen., Eust. Vignon, 1581); le T. IV, divisé en 4 parties, comprend les Commentaires et Leçons sur Esaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel, (Gen., J. Vignon, 1617); le T. V, en 3 parties, présente les Commentaires sur le N. T. (Gen., J. Vignon, 1617); dans le T. VI, on trouve l'Institution chrétienne et les Lettres (Gen., J. Vignon, 1617); ot dans le T. VII, les Traités théologiques (Gen., J. Vignon, 1617), avec le Commentaire sur le traité de la Clémence (Gen., 1611).

En 1790, Ziegenbein avait entrepris à Hambourg une édit. in-8e annotée des *Œuvres de Calvin et de Bèze, selon l'ordre chronologique;* mais nous ignorons si elle a été achevée.

CAMBIS (Louis de), baron d'Alais, de Fons et de Sérignac, seigneur de Soustelle, combattit pour la cause protestante à la tête des montagnards des Cevennes, dans la première guerre de religion. Le 20 juin 1562, il se saisit de Chamborigaud. Le 15 juillet, il saccagea le château de Quissac. Quelques jours après, il mit le siége devant Mende qui se rendit par composition, puis il tourna ses armes contre Chirac; mais tandis qu'il se reposait sur la trève que la ville avait obtenue pour capituler, il fut attaqué à l'improviste et mis en fuite par les Catholiques qui reprirent également Mende, où il n'y avait qu'une faible garnison.

Le baron d'Alais, selon les Jugements de la Noblesse du Languedoc, avait fait son testament dès l'année 1546. On doit croire, en conséquence, qu'il était alors arrivé à un âge avancé et qu'il mourut vers ce temps. De son mariage avec *Marguerite de Pluviers* naquirent trois fils, souches d'autant de branches, et une fille, nommée Françoise, qui épousa, en 1563, *Jean d'Urre*, de Courtezon, maréchal-des-logis des gendarmes de la reine.

I. Branche d'Alais. L'aîné des fils de Louis de Cambis, du nom de François, ne persista pas dans la profession de la religion réformée; mais un de ses

petits-fils, Jacques, né en 1609, l'embrassa de nouveau avant la tenue de l'Assemblée d'Uzès, en 1627, à l'instigation, dit-on, du duc de *Rohan*, qui lui donna le gouvernement d'Alais, malgré son jeune âge. Le célèbre capitaine eut bientôt lieu de s'en repentir. Cédant aux instances de sa mère, qui était fervente catholique, le baron d'Alais oublia ce qu'il devait à son parti, et promit, en 1629, de se soumettre au roi dès que le duc de Rohan aurait quitté Anduze. Informé de cette trahison, Rohan courut à Alais, chassa de la ville tous les Catholiques, y établit *Mirabel* pour gouverneur et emmena le baron prisonnier.

Jacques de Cambis changea-t-il de nouveau de religion à cette époque? Nous n'en avons aucune preuve; au contraire, en 1630, nous le voyons attaché à *Gassion* et servant sous les drapeaux de Gustave-Adolphe. Il ne passa au service de Louis XIII qu'en 1635. La même année, il se trouva à l'affaire de Chaté, à la prise de Charmes et de Neuchâteau, aux siéges de Dôle, en 1636, de Landrecies, de Maubeuge, de La Capelle, en 1637. Nommé, en 1638, lieutenant-colonel du régiment de Gassion, il assista aux siéges de Saint-Omer, de Hesdin, au combat de Saint-Nicolas, à la défaite des paysans révoltés de la Normandie, au siége d'Arras, à la prise de Lillers, au siége d'Aire, à l'enlèvement du quartier des Croates, en 1641. Cette même année, il fut élevé au grade de mestre-de-camp d'un régiment à la tête duquel il fit les campagnes de Catalogne. Il se trouva aux siéges de Collioure et de Perpignan, en 1642, contribua à la levée du siége de Flix, de Mirabel et du Cap-de-Quiers, en 1643, et prit part au combat de Lérida, en 1644. L'année suivante, il fut chargé de couvrir le siége de Roses, combattit à Liorens et servit au siége de Balaguier. Il assista aux siéges de Lérida, en 1646 et 1647, et à celui de Tortose, en 1649. Créé maréchal de camp, il continua à servir en Catalogne et concourut à la défense de Barcelone, en 1651. Blessé à Palamos, à la tête de la cavalerie dont il avait été nommé commandant par commission du 13 mai 1653, il fut fait prisonnier avec son fils Jacques, et tous deux moururent de leurs blessures, le 21 août. Selon Pithon-Court, ils furent ensevelis dans l'église collégiale de Saint-Jean-d'Alais. Dans la courte notice qu'il a consacrée à cette famille, le généalogiste a commis au reste plus d'une erreur, comme lorsqu'il affirme que Jacques de Cambis a été lieutenant général.

II. Branche de Soustelle. Cette branche intéresse plus que la précédente l'histoire du protestantisme en France. Elle fut fondée par le second fils de Louis de Cambis, Jean, seigneur de Soustelle, gouverneur de la viguerie d'Alais et lieutenant du roi en Languedoc. Lorsque Condé appela aux armes les Protestants, la ville de Nismes mit sur pied plusieurs compagnies de l'une desquelles Soustelle fut nommé capitaine. Arrivé à Orléans, il s'attacha au prince qui le fit son gentilhomme ordinaire, et il s'établit dans le Blaisois. De son mariage avec *Marie de Barlant*, conclu le 4 sept. 1562, naquirent deux fils : Ferdinand qui fut tué d'un coup de pied de cheval, et Galéot, cornette de la compagnie d'ordonnance du maréchal de Boisdauphin. Ancien de l'église de Romorantin, Galéot de Cambis prit une part assez active aux affaires ecclésiastiques de sa province. Il fut député aux synodes provinciaux de Sancerre, en 1619, et de Gergeau, en 1620. Ce dernier le choisit pour représenter la province de l'Orléanais au Synode national d'Alais. En 1621, il assista encore au synode provincial de Dangeau. Il avait épousé, en 1601, *Jeanne de Louviers*, qui lui donna deux fils tués en Piémont en 1626. Sa femme étant morte, il se remaria, en 1606, avec *Elisabeth de Villeneuve*, fille du seigneur d'*Amblelles* et protestante comme lui. Pithon-Court commet donc une nouvelle erreur, lorsqu'il avance que leur fils

GALÉOT II embrassa le calvinisme ; il avait été, comme on le voit, élevé dans cette religion. Selon le même généalogiste, Galéot II de Soustelle suivit d'abord la carrière militaire et servit tant en France qu'en Hollande. Plus tard il se fit ministre et devint pasteur de Romorantin en 1668. A la révocation, il se retira en Hollande; mais le gouvernement, contre la teneur même de l'édit, ne voulut pas lui permettre d'emmener avec lui ses enfants, barbarie dont il se plaignit amèrement à l'archidiacre de Sologne dans une *Lettre* imprimée à Rotterdam en 1686, comme on le lit dans le Dictionnaire historique du département de Vaucluse. Nous n'avons retrouvé aucune trace de cet écrit, non plus que d'un autre du même pasteur indiqué par Barbier sous ce titre : *Réponse d'un pasteur à certaines questions importantes qui lui ont été faites par une personne qui a succombé sous l'effort de la persécution*, Rott., 1686, in-12. Soustelle avait épousé, en 1649, sa cousine-germaine *Marie de Villeneuve*. Une de ses filles fut seule assez heureuse pour échapper à ses geôliers et pour rejoindre son père en Hollande.

III. BRANCHE DE FONS. Cette branche reconnaissait pour chef THÉODORE de Cambis, baron de Fons et de Sérignac, troisième fils de Louis de Cambis. Théodore de Cambis embrassa de bonne heure la religion protestante. Dès 1560, il s'associa aux mouvements qui agitèrent les Cevennes. Plus tard, l'historien de Nismes Ménard fait mention de lui sous le nom du général de Fons, et nous apprend qu'il s'employa avec le conseiller *Mellet*, le seigneur de Nages *François Barrière* et l'avocat *Pierre de Monteils* (1), à négocier une trève entre les Protestants et Damville. C'est encore lui, sans doute, qui fut nommé, en 1585, intendant de l'artillerie du Languedoc et qui assista, en 1596, à l'Assemblée politique de Loudun et au Synode national de Saumur comme député du Bas-Languedoc. De son mariage avec *Espérance d'Assas* naquit JACQUES, baron de Fons et de Sérignac. Capitaine dans le régiment de *Font-couverte*, en 1610, ce dernier épousa, en 1612, *Françoise de Mandagout*, dont l'aïeul avait commandé avec Soustelle une des compagnies de Nismes. La province des Cevennes le députa, en 1614, au Synode de Tonneins, et, en 1620, à l'Assemblée politique de La Rochelle. Il était ancien de l'église de Quissac. Resté veuf, il s'était remarié deux ans auparavant avec *Louise Dammartin*. Il laissa quatre fils : 1° THÉODORE, capitaine au régiment de Sérignan, en 1636, qui épousa, en 1647, *Marie de Saint-Etienne* dont il eut HERCULE et JEAN-LOUIS de Cambis ; — 2° HERCULE, sieur d'Ortoux, marié, en 1655, avec *Françoise Sigillori* (aliàs *Sigelori*) ; — 3° JEAN, sieur de Monteils, capitaine au régiment de Calvière, en 1646, marié, en 1652, avec *Firmine Cassagne* ; — 4° THÉOPHILE, dont le sort est ignoré.

CAMBOLIVE (ETIENNE), docteur en droit et avocat au parlement de Toulouse. Cambolive était natif de Montpellier. Le temple protestant de cette ville ayant été démoli, il fut chargé par le consistoire de visiter les malades de sa religion pour les affermir dans leur foi, et il s'acquitta avec le plus grand zèle de cette mission dangereuse, tenant aussi souvent que possible de petites assemblées, adressant à ses coreligionnaires de chaleureuses exhortations à la persévérance, ne laissant échapper aucune occasion de combattre les convertisseurs catholiques. Une conduite aussi courageuse ne pouvait manquer de soulever contre lui le clergé et les bigots. Arrêté en 1684,

(1) Les descendants de Pierre de Monteils professaient encore la religion réformée au milieu du XVII[e] siècle. *N. de Monteils*, conseiller et secrétaire des finances, ayant été pourvu de la charge de conseiller-trésorier de France en la généralité de Paris, la Cour des comptes, par arrêt du 7 sept. 1658, refusa de l'admettre parce qu'il était huguenot ; mais le roi « désirant entretenir les édits de pacification » fit expédier des lettres de jussion pour qu'elle eût à procéder sans délai à sa réception (*Archives générales*, K. 1279).

il fut jeté dans un cachot où il eut à repousser toutes sortes de séductions, à endurer tous les genres de tortures, sans que sa fermeté fût ébranlée un instant. Le présidial de Montpellier le condamna aux galères par sentence du 8 mai 1684; mais, sur son appel, le parlement de Toulouse commua la peine en celle du bannissement hors du ressort de la sénéchaussée de Montpellier.

Cambolive se retira à Montauban, dans l'espoir que ses exhortations relèveraient le courage des Protestants de cette ville, consternés de l'approche des dragons qui venaient de désoler le Béarn. Quelque temps auparavant, il avait vu à Montpellier le marquis de *Regniès* lisant la Bible dans des réunions auxquelles assistaient le conseiller *Fonfrède*, Mme de *Mouret* et Mme de *La Vacaresse*, encourageant les autres à la constance et manifestant un dévouement sans réserve pour la religion réformée. Il s'adressa donc à lui pour qu'il l'aidât de son crédit; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que les sentiments du marquis avaient bien changé. M. de *Montbeton* se montra peu disposé à favoriser son projet. L'avocat *Verdier* le supplia de fuir en lui représentant sous les plus vives couleurs les dangers auxquels il s'exposait. Il céda à leurs instances et quitta Montauban. Bientôt après il apprit qu'à la suite d'une assemblée tenue dans cette ville pour la réunion, le marquis de *Regniès* avait abjuré. On conserve à la Biblioth. nationale (*Suppl. franç.*, 9344. 2) le procès-verbal original de cette ridicule assemblée, procès-verbal qu'on avait eu soin de transmettre au roi. Nous y avons compté en tout 140 signatures, parmi lesquelles nous avons remarqué celles de *Villemade, Regniès, Hollier, Garrisson, Du Mas, Darassus, Satur, Causse, Urban, Labrunié, Mercadié, Calvet, Suau, Leclerc, Delbosc, Pierre Serres, Mailhé, La Bruguière, Espinasse.* En y ajoutant une cinquantaine d'ouvriers qui suivirent le torrent, on arrive à peine au chiffre de 200 pour les conversions, plus ou moins volontaires, obtenues dans une ville dont la majorité des habitants professait le protestantisme. Et les courtisans de célébrer les conquêtes inouïes de leur idole sur l'hérésie! Dérision! (1)

Accueilli à Mazères par *Cabanes*, Cambolive y tint quelques assemblées, à la grande terreur du consistoire qui le pressa énergiquement de déguerpir au plus vite. Il retourna donc à Toulouse. A peine arrivé, il apprit qu'un protestant, nommé *Aubrespi*, était à l'article de la mort et assailli par les convertisseurs catholiques. Sans songer à sa propre sûreté, il se rendit à son chevet; mais à peine lui avait-il adressé quelques paroles pathétiques, que les capitouls, informés de sa présence, accoururent et le forcèrent à s'échapper promptement. Il se sauva à Caraman, où il tint quelques assemblées chez la femme du ministre *Quinquiry*. Il se rendit de là à Puylaurens; mais apprenant que le sieur de *Najac*, chez qui il espérait trouver un asile, s'était converti et travaillait à convertir les autres, il ne crut pas pouvoir se fier à ce fervent néophyte, et il gagna Revel. La femme du ministre *La Vergne* lui raconta la désolation de l'église de cette ville, dont deux des principaux membres, MM. de *Tanus* et de *Palville*, étaient sur le point de se convertir. Cambolive parvint à raffermir la foi chancelante de ce dernier et tint quelques assemblées chez son hôte *Delmas*. Averti par *Le Blanc*, fils de Tanus, que le prévôt de l'évêque de Lavaur était en route pour l'arrêter, il s'enfuit à Sorèze et de là à Castres, où il trouva *Poujol*, l'avocat *Malecare*, et tous les Protestants plongés dans la consternation. Il convoqua cependant quelques assemblées dans les environs. A Vabres, les dragons n'étaient

(1) *Dangeau* inscrivit cette conversion dans ses Mémoires, en ces termes : 2 sept. 1685. Le soir on apprit que tous les Huguenots de la ville de Montauban s'étaient convertis par une délibération prise en la maison-de-ville.

pas moins redoutés. Le ministre *Lacam* faisait ses préparatifs pour l'exil. A Castelnau-de-Brassac, *Verdeillan*, avocat à la Chambre de l'édit, se disposait à abjurer non pas « la religion réformée, » mais « la religion de Calvin, » et refusa de le recevoir chez lui. Egaré dans des chemins inconnus au milieu des montagnes, Cambolive serait tombé entre les mains des soldats qui couvraient toutes les routes et arrêtaient tous les passants, sans un jeune parent du ministre *Cabibel* qui, fuyant lui-même avec d'autres garçons de son âge (1), lui indiqua les moyens de gagner en sûreté le Bas-Languedoc, où de nouveaux dangers, de nouvelles souffrances l'attendaient. Mme de *Vignolles*, veuve du premier président de la Chambre de l'édit lui offrit enfin un sûr abri dans son château de Cournon-Terral; mais cette dame ayant été enlevée avec sa fille et enfermée dans un couvent de Montpellier, il lui fallut, au bout d'un mois, chercher un autre asile. Le jeune de Vignolles le cacha dans une de ses métairies au milieu des montagnes. Quelque temps après, Cambolive se rendit à Vendemian où il tint quelques assemblées chez un nommé *Trial*. Enfin l'apothicaire *Campama* et le sieur *Du Villar* lui procurèrent les moyens de sortir de France en lui obtenant un prétendu enrôlement dans une compagnie qui partait pour la Franche-Comté et qui comptait déjà dans ses rangs d'autres protestants fugitifs, *Collet* de Montagnac, le fils du ministre *Besombes* et *Bringuier* de Saint-Pargoire. Cambolive arriva à Lyon, non sans avoir été exposé vingt fois à être reconnu et arrêté. Campama, qui avait voulu fuir avec lui, trouva un guide; mais c'était un scélérat dont l'intention, en acceptant ses propositions, avait été, non pas de les conduire à Genève, mais de les assassiner et de les dépouiller en route, comme cela n'arriva que trop souvent. Heureusement le brigand se trahit, et les deux amis, avec une vieille femme de Montpellier, nommée *Salamone*, reprirent la route de Lyon. *Coulet*, *Besombes*, *Montassier*, *Aumelas*, de Saint-Affrique, et l'avocat *Vallat*, trompés aussi dans leur espoir de gagner la frontière, rentrèrent avec eux dans cette ville, après avoir été rançonnés de toutes les manières par les paysans qui profitaient de leur position pour les voler sans pitié. Instruits par cette mésaventure, ils eurent recours à quelques protestants lyonnais qui leur procurèrent des guides fidèles, et ils atteignirent enfin Genève.

Tous les faits qu'on vient de lire sont d'une authenticité incontestable. Ils sont confirmés par plusieurs certificats signés des ministres *H. Brun* de Pignan, *A. Viala*, *Brun* de Sommières, *Malplach* d'Anduze, *Ducros* de Sommières, *Perrin* de Ferrières, *Dubruc* d'Aulas, *Roussillon* de Montredon, *La Roquette* des Cevennes, *L. Combes* de Quissac, *Barjon* de Saint-Marcel, *Gibert* de Saint-Laurent-d'Aigouze, *Sostelle* des Cevennes, *Vincent* d'Aumessas, *Chavanon* de Vébron, *Vial* des Cevennes, *Vincent* d'Anduze, *Chauvin* d'Uzès, *Brouzet* de Florensac, *Durand* du Languedoc, *Reboulet* de Zurich, *S. Uchard* de Macon, *Brunier* du Chailard en Vivarais, *Conlan* d'Alais, *Reboul* de Quint, *J. Archer* de Versau en Dauphiné, *Vulson de La Colombière* de Zurich, *Martin* d'Utrecht, *La Vergne* de Deventer, *Lacam* de Waldingtteld, ainsi que de *Rouquet*, ancien de l'église de Montpellier, *Philippe de Bornier*, ancien conseiller du roi et lieutenant en la sénéchaussée de Montpellier, *Rouvière*, *Baschi*, baron d'Aubais, de *Vignolles*, *Fizeaux*, *Rapin*, *Pastas*, *Rouer*, tous réfugiés comme Cambolive et témoins oculaires

(1) Beaucoup d'enfants donnèrent dans ces terribles circonstances des preuves étonnantes d'energie et de courage. Le fils du ministre *Chabanon*, qui s'était retiré a Genève, ayant ete retenu en France, echappa a la surveillance des convertisseurs et se mit en route pour rejoindre son père. Attaqué en chemin de la petite verole, cet enfant de 13 ans n'en persista pas moins dans l'exécution de son projet, malgré ses souffrances, et il atteignit Genève.

de presque tout ce qu'il raconte dans le livre où nous avons puisé cette notice biographique. Ce livre, qu'il composa quelques années après sa fuite, a été publié sous le titre : *Histoire de divers événemens, contenant en abrégé les persécutions exercées en France, les moyens diaboliques dont on s'est servi pour détruire les Protestants; plusieurs jugemens de Dieu sur quelques-uns des persécuteurs; des faits nouveaux fort curieux; les moyens de faux contre le pape, les Jésuites, les moines, les religieuses et l'Eglise romaine, avec une ardente prière pour les persécutez, divisée en sept livres*, Amst., Isaac Du Main, 1698, in-12. Selon le P. Lelong, Cambolive mourut en 1706.

CAMBON (Joseph), député à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, né à Montpellier le 17 juin 1756, et mort en exil à Saint-Josse-ten-Noode, village près de Bruxelles, le 15 fév. 1820 (1).

Comme tous les esprits éclairés et indépendants de son temps, comme tous les cœurs droits, pénétrés des vrais principes du Christianisme, Cambon accueillit avec enthousiasme la révolution de 89. La liberté est un besoin que Dieu a mis dans le cœur de tous les hommes. Après l'exaltation fanatique du principe d'autorité sous Louis XIV, après l'avilissement de ce principe dans les orgies de la Régence et les turpitudes du règne de Louis XV, qui n'eût salué de ses plus chaudes acclamations l'aurore de notre affranchissement? Ce que la Réformation avait accompli dans l'ordre religieux, la Révolution devait le tenter dans l'ordre politique. L'homme, trop longtemps le jouet du despotisme, allait recouvrer sa dignité d'homme; les institutions et les lois allaient enfin se dégager des langes du moyen âge et des entraves du bon plaisir. C'était une ère nouvelle pour le monde entier.

La réputation d'honneur et de probité que Cambon s'était acquise dans les affaires (il gérait en société avec ses frères, dont il était l'aîné, la maison de commerce fondée par leur père,) le zèle avec lequel il remplissait, dès 1790, les fonctions d'officier municipal, le désignèrent aux suffrages de ses concitoyens qui l'envoyèrent comme leur représentant à l'Assemblée législative (oct. 1791). Il ne tarda pas à se faire remarquer par ses connaissances spéciales en matières de finances. Plein de zèle et d'activité, pas une question d'impôt ou de crédit ne se débattit sans son concours, pas un décret ne fut rendu que sur son rapport ou d'après son avis. De ce que ses efforts furent impuissants pour arrêter le torrent, doit-on en conclure contre la sagesse de ses conseils? Non; c'est que le mal n'était pas de ceux que l'on guérit; il devait emporter la royauté, comme il emporta ensuite la république. Que peut l'homme le plus habile contre la force des choses? *De nihilo nihil*. Cambon ne pouvait faire sortir le Pactole des caisses d'un trésor épuisé. Lorsqu'il déclarait que la valeur des biens nationaux représentait pour le moins la valeur des assignats en circulation, lorsqu'il établissait que le remboursement de la dette était non-seulement possible, mais même prochain, il n'était pas « un optimiste à toute épreuve » comme on l'a dit, il ne cherchait pas à se tromper lui-même et il ne voulait tromper personne; seulement, par suite de trop de confiance dans les hommes et dans les choses, il n'était pas clairvoyant; il raisonnait sur des faits constants, tandis qu'il aurait dû fonder ses calculs sur des éventualités, sur des probabilités. En temps de révolution, on doit toujours faire la plus large part à l'événement : le tourbillon nous emporte tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, et le plus souvent on ne sait trop pourquoi ni comment. Dans un état de choses régulier, la vente des biens nationaux aurait sans doute suffi

(1) M. Dufey, dans le Dict. de la Conversation, le fait rentrer en France après la révolution de juillet 1830, sans nous donner les raisons de son dissentiment avec tous les autres biographes.

à tous los besoins; mais dans un temps de troubles, cette opération ne pouvait être que désastreuse. Il semble que Cambon ne se rendait pas bien compte de cette vérité, si souvent expérimentée depuis, que le défaut de confiance tarit en peu de temps les meilleures ressources d'un Etat. Du reste — soyons justes—pouvait-il se douter que dans l'espace de cinq ans la république émettrait pour plus de 40 milliards de papier-monnaie, c'est-à-dire environ trente fois le revenu net de toutes les terres en France? Il y a de telles énormités, de telles folies qu'un homme de bon sens ne saurait les prévoir?

Mais une justice à rendre au député de l'Hérault, c'est que, s'il ne sut pas reconnaître toute l'étendue du mal, il fit au moins tous ses efforts pour en arrêter les progrès. En sa qualité de membre de la commission des finances, il lutta constamment, avec une énergie et un dévouement dignes de tous nos éloges, et souvent au péril de sa vie, contre l'invasion du désordre dans l'administration. Il avait l'œil sur toutes les malversations. Les concussionnaires, les agioteurs, les traitants infidèles n'eurent pas de plus chaud adversaire que lui. Ministres d'Etat, généraux d'armée, hauts financiers, représentants du peuple, tous ceux dont il surprit la main dans des marchés frauduleux, il les dénonça sans ménagement, avec toute la fougue et l'âpreté d'un honnête homme indigné. Des considérations de sûreté personnelle n'approchèrent jamais de son esprit. « Dans le compte que l'on va faire rendre à tous ceux qui ont manié les deniers publics, disait-il dans un de ses rapports, on n'oubliera ni les hommes à grandes moustaches et à bonnets rouges qui ont levé des taxes révolutionnaires dans les départements, ni ceux qui, sous prétexte de détruire le fanatisme, s'en sont approprié les dépouilles. »

Toutefois, il ost à regretter qu'il ait dans plus d'une occasion sanctionné, ou même sollicité et provoqué des mesures d'exception et de rigueur comme si la maxime *salus populi suprema lex* autorisait jamais la violence et la spoliation, comme si l'injustice pouvait jamais profiter, *nihil nec expedire, nec utile est, quod est injustum.* Ce fut ainsi que, confondant les innocents avec les coupables, les femmes et les enfants avec leurs pères et leurs époux, il se joignit à Bazire pour faire décréter propriétés nationales tous les biens des émigrés. Les émigrés, sans doute en grand nombre, qui n'avaient voulu que sauver leur liberté et leur vie, étaient-ils donc si coupables? Comme protestant, Cambon aurait dû se souvenir que nos pères, eux aussi, avaient fui devant la persécution, en emportant avec eux pour tout bien leur liberté de conscience. Les spoliations exercées contre eux étaient-elles justes? N'ayons donc pas deux poids et deux mesures. Etrange inconséquence! tout en condamnant les despotes, la république se perdait dans les voies du despotisme.

Du reste, nous devons le proclamer bien haut, car c'est une vertu de plus en plus rare, Cambon, même alors qu'il est le plus inconséquent, n'est jamais un homme de parti; ses votes sont toujours consciencieux. Si ses votes ne le rapprochaient que trop souvent des plus fougueux et des plus exaltés de la Montagne, c'était chez lui une affaire de conviction, et non pas de calcul. Ses excès procèdent des erreurs de son jugement. Mais, en conscience, y en a-t-il beaucoup parmi ceux qui ont joué un rôle actif dans ce drame de la Révolution, qui en soient sortis tout à fait purs? Soyons sincères, qui de nous n'eût commis des fautes? A soixante ans de distance, la modération est facile; tandis qu'au milieu des dangers, les événements sont plus forts que nous, ils nous emportent.

Le 16 sept. (1792), Cambon fut appelé au fauteuil de la présidence, et cinq jours après, il prononça la clôture de l'Assemblée législative, arrivée au terme de ses travaux. En descendant du fauteuil, il alla prendre place sur les bancs de la Convention nationale, où

l'envoyait un nouveau mandat du département de l'Hérault.

Avant de poursuivre notre récit, nous ferons encore remarquer que les vœux de Cambon, à l'Assemblée législative, n'allaient pas encore au delà d'un gouvernement monarchique constitutionnel. Tel était aussi le vœu de la France, c'est-à-dire de cette partie saine et éclairée — très-faible minorité si on en juge par le nombre — qui donne à une nation son caractère et sa physionomie. Ainsi, lorsque, le 4 août, la section Mauconseil — le nom était de mauvais augure — vint sommer en quelque sorte la Législative d'abolir la royauté, le député de l'Hérault insista fortement pour que son adresse ne fût pas reçue, et sur sa demande, une proclamation au peuple fut rédigée pour l'éclairer sur la mesure de ses droits et l'exhorter à se tenir en garde contre les menées des conspirateurs et des intrigants. On était à la veille du 10 août. L'Assemblée vota pour ainsi dire par acclamation. Pour le moraliste, ce vote a une signification sinistre. Comment se fit-il qu'à quelques jours de distance, cette même Assemblée proclama la suspension du roi, c'est-à-dire sa déchéance? La faiblesse et la peur opèrent de ces prodiges. La grosse voix des Danton en imposera toujours aux timides et aux faibles. N'a-t-on pas vu des assemblées politiques, toutes composées d'hommes honorables, se prosterner dix-sept fois aux pieds des faux Dieux?

Cambon n'a donc pas devancé le mouvement, mais il l'a suivi. Soit que l'effervescence des masses l'ait entraîné — car notre jugement est facilement la dupe de nos impressions, nous croyons entendre la voix du peuple dans les clameurs de la multitude, comme si cette grande voix, *vox Dei*, se faisait entendre ailleurs que dans l'histoire de l'humanité, comme si elle criait jamais dans les carrefours et sur les places publiques, — soit plutôt (ce qui est probable) que les pièces saisies aux Tuileries, après cette fatale journée du 10 août, l'aient convaincu de la trahison de la Couronne, et de l'impossibilité de fonder une monarchie constitutionnelle, avec un roi né sur le trône et nourri dans les principes de l'absolutisme; soit qu'il ait été partisan de cette doctrine, si préconisée depuis, des faits accomplis, la plus pitoyable des doctrines, qui ramènerait à l'enfance des sociétés, au règne de la force; soit enfin pour toute autre cause que nous ignorons, un changement s'opéra dans ses convictions: de constitutionnel, il devint républicain, et dès lors il s'associa à toutes les mesures, bonnes ou mauvaises, qu'il crut propres à fonder et à affermir la république. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort. Nous rapporterons, d'après le Moniteur (1), les motifs de son vote. « Le vœu de tous les Français, dit-il, est parfaitement connu : tous veulent la destruction de tous les priviléges, et la punition de tous ceux qui résisteraient à l'établissement du régime de l'égalité; déjà j'ai été obligé dans l'Assemblée législative, pour l'intérêt suprême du salut de ma patrie, de prononcer la déportation d'une caste jadis privilégiée, qui n'avait fait d'autre crime que de refuser le serment de fidélité au nouveau régime. Avec vous, j'ai été obligé de prononcer la peine de mort contre les émigrés, complices de Louis, et contre ceux qui n'ayant pas pris les armes contre leur patrie, rentreraient en France; aujourd'hui j'ai à juger un privilégié, convaincu de trahison contre la patrie, la loi est positive : son crime est notoire, je me croirais coupable envers la justice nationale, si je me bornais à

(1) Le passage suivant d'une lettre de son rédacteur en chef saisie dans les papiers de Robespierre, nous donne la mesure de la confiance que l'on doit accorder à ce journal : « — Vous devez avoir remarqué que toujours le *Moniteur* a rapporté avec beaucoup plus d'étendue les discours de la Montagne que les autres. Je n'ai donné qu'un court extrait de la première accusation qui fut faite contre vous par Louvet, tandis que j'ai inséré en entier votre réponse. J'ai rapporté presqu'en entier tous les discours qui ont été prononcés pour la mort du roi, et je ne citais quelques extraits des autres qu'autant que j'y étais indispensablement obligé pour conserver quelque caractère d'impartialité. »

la déportation. Je vote pour la mort. »

Immédiatement après la condamnation du roi et comme pour faire amende honorable de son vote, Cambon s'associa à la motion de Gensonné qui demandait que l'on recherchât « les brigands, les cannibales des 2 et 3 septembre. » Cette motion était sans doute un acte de courage, car ces brigands, ces cannibales étaient alors tout puissants et leur parti venait en quelque sorte d'imposer le meurtre juridique de Louis XVI; mais à quoi cette motion pouvait-elle aboutir? La Convention tout entière ne venait-elle pas d'être absorbée par le parti de la Montagne?

L'opposition que fit Cambon à l'établissement d'un tribunal révolutionnaire (28 mars), eut aussi peu de succès. Ce n'est pas le pouvoir formidable dont ce tribunal allait être investi, qui l'effrayait; il eût seulement voulu que ce pouvoir restât dans les mains de l'assemblée. « Le peuple, disait-il, s'est trompé dans les élections; nous pouvons comme lui commettre des erreurs; et si nous mettons ce pouvoir entre les mains de neuf intrigants, de neuf ambitieux, qui pourraient peut-être se vendre, quelles digues pourrait-on leur opposer? quel serait le terme de leur tyrannie? — Les intrigants s'emparant peut-être de ce tribunal que vous aurez imprudemment formé, s'en serviraient pour écraser les amis de la liberté, et la patrie serait à jamais perdue. » L'événement ne devait que trop tôt justifier ses prévisions.

Quoique Cambon eût siégé dans les mêmes conseils avec les pourvoyeurs quotidiens de cet infâme tribunal, aucune tache de sang n'a cependant rejailli sur son nom. « Cambon, dit M. de Barante, était un des moins pervers parmi les gouvernants conventionnels. Il avait cette fausseté d'esprit et cette chaleur d'imagination qui font les révolutionnaires; son exaltation était sincère. Il n'a rempli aucune de ces terribles missions qui laissaient de sanglantes traces; s'il s'est réjoui d'encaisser dans le trésor public l'argent du sang, on n'a jamais dit qu'il ait envoyé une victime à l'échafaud. Il aimait l'ordre et la probité. »

Son action comme membre du gouvernement, et c'est là ce qui fait sa gloire et ce qui fit sa sûreté, s'est toujours renfermée dans le département des finances. C'était la sphère qui lui était propre. Il y exerçait une autorité presque absolue; aussi a-t-on pu l'appeler avec raison le dictateur des finances de la Révolution. Nul, au sein de l'assemblée, ne songeait à lui disputer son influence; sa supériorité comme financier n'était pas contestée, son intégrité comme administrateur était généralement reconnue. Joignons à cela qu'il ne fut jamais un homme de parti, et nous comprendrons pourquoi il traversa impunément les orages de la Révolution, et resta comme inamovible à son poste, tandis que presque tous ses collègues tombèrent tour à tour autour de lui sous la hache de la démagogie.

Cependant malgré toutes les mesures révolutionnaires, et selon nous, justement à cause de ces mesures, la république ne se fondait pas. Le vertige finit par s'emparer de toutes les têtes. Les législateurs aux abois ne sachant plus à qui ou à quoi s'en prendre, tournèrent leurs fureurs contre eux-mêmes. Marat devint alors l'oracle de la Révolution. « Le moment est venu, s'écriait l'ami du peuple, d'organiser momentanément le despotisme de la liberté pour écraser le despotisme des rois. » Telle est la grande pensée qui présida à la création du Comité de salut public (7 avril). Ce Comité, composé de 9 membres élus au scrutin, fut investi d'un pouvoir exorbitant. Ses délibérations étaient secrètes; ses résolutions étaient prises à la majorité des membres présents, au nombre de 6 au moins. Cambon fit partie de ce premier Comité, et à l'expiration des pouvoirs qui lui avaient été conférés pour un mois seulement, son nom fut maintenu sur les listes suivantes, nous aimons à croire comme une honorable protestation contre les noms des Robespierre, des Saint-Just, des Danton, des Billaud-Varennes, des Collot-d'Herbois,

qui y avaient trouvé place et qui donnaient au Comité une trop sinistre signification.

Cambon mit tout entier son nouveau pouvoir au service de la république, jamais il ne le fit servir à des vues ambitieuses ou à des vengeances personnelles. Républicain sincère et honnête, il souffrait de voir l'État à la merci d'une poignée de factieux, sans cesse occupés à fomenter des troubles et des divisions pour se pousser hors de la foule ou pour dérober, à la faveur du désordre, les scandales de leur vie. Aussi ne recula-t-il pas devant les périls d'une lutte corps à corps avec la commune de Paris; mainte fois il signala ses excès, ses usurpations de pouvoir, dénonça ses trahisons, ses conspirations. Ce fut lui qui, en le portant à la connaissance de la Convention, fit avorter le complot qui s'y tramait au sujet du partage des terres. Dans la lutte de la Montagne avec la Gironde, il se montra favorable aux députés de la droite. Le 2 juin, lorsque, sur l'invitation de Barère, la Convention, voulant aller délibérer sous la protection de la force armée, sortit en corps dans le jardin des Tuileries, il alla se placer au milieu des députés dont les Jacobins demandaient la tête. Après le vote, il déplora cet attentat comme une calamité publique. Cependant il était loin de partager les convictions politiques des Girondins, mais il était encore plus éloigné du démagogisme sanguinaire des Robespierre, des Danton et des Marat, dont il entrevoyait avec effroi le triumvirat dans un avenir prochain.

Il paraît, néanmoins, que son influence à la Convention ne souffrit pas du triomphe de la Montagne. En août, il fut appelé au fauteuil de la présidence. Il inaugura son poste en donnant l'accolade fraternelle à l'épouse de l'évêque de Périgueux. C'est à cette époque de sa carrière politique que se rapporte un des actes les plus importants de son administration, le seul peut-être qui lui vaudra de passer à la postérité; nous voulons parler de la création du Grand-Livre de la dette publique, qui lui est due en grande partie et qui devait débrouiller enfin, au contentement général, « l'inextricable enchevêtrement des finances. » Nous donnerons le titre entier de son rapport; il nous en fera connaître le but et le contenu : « Rapport sur la dette publique, sur les moyens à employer pour l'enregistrer sur un Grand-Livre et la consolider ; pour admettre la dette consolidée en paiement des domaines nationaux qui sont en vente ; pour retirer et annuler les anciens titres de créance ; pour accélérer la liquidation ; pour régler le mode annuel de paiement de la dette consolidée dans les chefs-lieux de districts et pour retirer des assignats de la circulation ; fait à la séance du 15 août 1793 (1). » Selon M. de Barante, ce rapport, où est exposé avec une méthode et une clarté fort remarquables l'état [financier] où se trouvait la France, est le document le plus important qu'ait laissé l'administration révolutionnaire. La dette publique non viagère se divisait en quatre classes : dette constituée, dette exigible à terme fixe, dette exigible provenant de la liquidation, dette provenant de diverses créations d'assignats. Il s'agissait, selon l'expression du rapporteur, « d'uniformiser et de républicaniser » ces différentes espèces d'obligations. A cet effet, Cambon proposait, au nom du comité des finances, d'inscrire toutes les rentes, sans distinction d'origine, sur un Grand-Livre de la dette publique, de les payer aux mêmes échéances, de soumettre les porteurs aux mêmes formalités, de ne point garantir la quotité du capital, de se réserver le droit de rembourser au taux indiqué par le cours de la place, et de frapper toutes ces rentes d'un impôt équivalent à la contribution supportée par le revenu foncier. Le total de la dette ainsi consolidée devait s'élever à deux

(1) Le projet de décret était signé Cambon fils aîné, Chabot, Delaunay (d'Angers), Ramel, Mallarme, tous membres de la commission des finances.

cents millions; bien entendu que dans cette somme n'était pas comprise toute la masse des assignats émis. « Notre seul but, dans toute cette opération, disait Cambon, est de retirer des assignats de la circulation, de rembourser la dette et d'accélérer la vente des domaines nationaux. » Mais son projet avait une plus grande portée qu'il ne supposait; nous en goûtons encore aujourd'hui les bienfaits. Non-seulement cette opération a simplifié la comptabilité, délivré les créanciers de formalités gênantes, facilité les mutations, détruit une grande source d'agiotage; mais, comme le dit fort bien M. Thiers, elle a eu pour résultat de commencer le système du crédit public. « Cette idée, ajoute le célèbre historien de la Révolution, était simple et empruntée aux Anglais; mais il fallait un grand courage d'exécution pour l'appliquer en France, et il y avait un grand mérite d'àpropos à le faire dans ce moment. » Ce projet fut adopté dans son ensemble le 24 août 1793. Le mois suivant, Cambon vint annoncer à l'Assemblée que la transcription était terminée.

Un autre projet, non moins important, auquel Cambon eut aussi la gloire d'associer son nom, ce fut celui d'un Code civil uniforme pour toute l'étendue du territoire. La proposition qu'il en fit au nom du Comité de salut public, fut favorablement accueillie par l'assemblée. Une commission de cinq membres fut chargée de rédiger un projet, que Cambacérès présenta à la Convention le 21 août. Mais il était réservé au premier consul de mener à bonne fin cette grande œuvre, la plus glorieuse de son administration.

Nous touchons enfin au dénouement de cette sanglante tragédie qu'on appelle la Terreur. Le torrent trop longtemps débordé allait rentrer dans son lit. A force de crimes, Robespierre n'avait plus de rivaux à craindre. La Convention humiliée obéissait à ses ordres; la commune de Paris marchait sous lui; le tribunal révolutionnaire n'était plus que le bourreau de ses vengeances. Un pas en avant et Robespierre allait mettre la main sur la dictature d'Octave. Mais l'histoire nous l'apprend, les hommes de sa sorte ne sont jamais plus près de leur chute que lorsqu'ils touchent au plus haut de leur puissance. De cruels ressentiments, de sourdes inimitiés travaillaient le sol sous ses pas. Un jour vint que l'orage éclata. La Convention courbait déjà la tête pour passer une fois de plus sous le joug, lorsque Cambon, électrisant l'assemblée par son audace, l'entraîna dans sa résistance. On était au 8 thermidor. Robespierre venait d'attaquer directement Cambon : c'était l'arrêt de sa mort si la journée tournait à l'avantage de son agresseur : « Quels sont les administrateurs suprêmes de nos finances? s'était écrié Robespierre, des Brissotins, des Feuillants, des aristocrates et des fripons reconnus : ce sont les Cambon, les Mallarmé, les Ramel, les compagnons et les successeurs de Chabot et de Fabre. » Son discours avait été écouté avec une morne stupeur; on comprenait que le dernier mot de l'orateur était une nouvelle demande de têtes pour l'échafaud, et chacun se consultait en tremblant. Néanmoins des applaudissements accueillirent ce discours, et pas un murmure ne s'éleva. La Convention en ordonna l'impression et la distribution. Robespierre triomphait, lorsque Cambon demanda la parole : « Si j'avais voulu, dit-il, après avoir justifié en peu de mots quelques-uns des actes de son administration, si j'avais voulu servir des intrigues, il m'aurait été facile d'exciter des mécontentements utiles au parti que j'aurais embrassé; mais dévoué à mon pays, je n'ai connu que mon devoir, je n'ai servi que la liberté. J'ai méprisé toutes les attaques; j'ai tout rapporté à la Convention. Il est temps de dire la vérité tout entière : un homme seul paralysait la volonté de l'assemblée; cet homme, c'est celui qui vient de faire ce discours; c'est Robespierre. Ainsi jugez. » Le coup était porté; les haines longtemps

comprimées sous les étreintes de la peur osaient enfin éclater. Robespierre s'étonne, se trouble, sa réponse est molle et timide. « S'il est quelque chose, dit-il, qui ne soit pas en mon pouvoir, c'est de paralyser la Convention et surtout en fait de finances dont je ne me suis jamais mêlé. J'ai cru, par des considérations générales, apercevoir que les idées de Cambon n'étaient pas aussi favorables qu'il le pense au succès de la Révolution. J'ai dit mon opinion; je ne crois pas que ce soit un crime. » C'était en quelque sorte une rétractation. Enhardie par ce premier succès, l'opposition devient plus agressive. La lutte s'engage, le combat s'échauffe, le cœur revient aux plus timides. D'accusateur, Robespierre devient accusé. Toute la Montagne, naguère encore son bras droit et sa force, semble se soulever contre lui. A la fin, la Convention rapporta son décret. Le lendemain, 9 thermidor, la lutte recommença plus vive et plus acharnée. On en connaît le résultat. Robespierre, vaincu, fut offert en expiation aux mânes des victimes de la Terreur.

Mais pour un républicain sincère et quelque peu exagéré tel que Cambon, cette victoire ne laissait pas de faire concevoir des appréhensions. Il était à craindre que le parti vainqueur, se vengeant sur les libertés publiques de ses lâches complaisances, de sa docile servilité, ne rendît la république solidaire des crimes de la démagogie. De là l'opposition passionnée de Cambon; de là les accusations calomnieuses dont il fut l'objet; de là sa lutte acharnée contre Tallien, le chef du parti de la réaction. Mais les plaies étaient encore trop saignantes, pour que la victoire pût être modérée; Robespierre avait non-seulement rendu la république impossible, mais la restauration probable et même nécessaire avec le retour de l'ordre: il suffisait que les événements fissent surgir un soldat heureux. Tel était l'état des esprits lorsque l'insurrection du 12 germinal éclata. Les Jacobins qui avaient survécu à la défaite de leurs chefs, cherchaient encore une fois à ressaisir le pouvoir. Cambon aurait-il trempé dans cette criminelle tentative? il nous répugne à le croire. Néanmoins Tallien, son ennemi personnel, l'en accusa dans la Convention, et il réussit à le faire décréter d'arrestation. Quelques jours après, sur les dénonciations de Rovère, un autre décret lui enjoignit de se constituer prisonnier dans les 24 heures, sous peine d'encourir la déportation. Mais il n'eut garde d'obéir. L'insurrection du 1er prairial le fit sortir de la retraite où il se tenait caché, et il fut, dit-on, proclamé maire de Paris. Son triomphe toutefois fut de courte durée; dès le soir du même jour, il alla faire pénitence de ses fautes dans un grenier du faubourg Saint-Antoine, jusqu'à ce que l'amnistie du 4 brumaire le rendît à la liberté.

Cambon se retira alors dans une terre qu'il possédait aux environs de Montpellier. Il y vécut en philosophe au sein de sa famille. On a prétendu que le héros du 18 brumaire tenta de l'attacher, lui aussi, à son char de triomphe. Mais Cambon sut résister aux séductions. Pouvait-il sans honte renier son passé, abjurer les convictions de toute sa vie? En acceptant les chaînes dorées du pouvoir, n'aurait-il pas déclaré au monde que l'ambition seule ou la peur lui avait fait jouer, dans le cours de la Révolution, une indigne comédie? L'estime des autres et de soi-même vaut encore mieux que les honneurs.

Après le retour de l'île d'Elbe, le nom de Cambon reparut un moment dans nos débats politiques; le département de l'Hérault l'avait envoyé à la chambre des représentants. Dans le peu de temps que siégea cette chambre, ses collègues lui témoignèrent plus d'une fois leur estime en le chargeant de divers rapports. Sa parole avait toujours un grand poids dans les questions de finances. Les derniers mots qu'il prononça, le 5 juillet, dans la discussion de l'acte constitutionnel, furent en faveur de la liberté des cultes. Mais déjà Louis XVIII

était aux portes de Paris. Le monarque irrité devait se souvenir de Cambon, qui avait osé demander que la chambre exprimât dans son adresse au peuple français que jamais l'on n'accepterait le retour des Bourbons. Atteint par une disposition de la loi d'amnistie contre les régicides relaps, il dut quitter la France. Il se retira en Belgique où il finit ses jours.

Parmi les nombreux rapports qu'il fit aux diverses assemblées politiques et dont on trouvera la nomenclature dans les Tables du Moniteur, nous ne citerons que son *Rapport à la Convention nationale sur le projet de formation du Grand-Livre*, Paris, 1795, in-8°. — On lui doit aussi : une *Lettre à ses concitoyens sur les finances*, ibid., même année.

CAMÉRON (Jean), théologien protestant, né à Glasgow vers 1580, mort à Montauban, non pas en 1622, comme on le lit dans Aymon, mais à la fin de 1625 ou au commencement de 1626.

Après avoir enseigné quelque temps la langue grecque dans sa ville natale, Caméron vint en France, en 1600, et obtint une chaire de grec et de latin dans le collége de Bergerac. Appelé, peu de temps après, à Sedan en qualité de professeur de philosophie, il quitta cette nouvelle place, en 1604, pour entrer comme précepteur dans la famille de *Calignon*, dont il accompagna les fils aux universités de Genève et de Heidelberg. Il profita de son séjour dans ces deux villes, dont les écoles jouissaient d'une réputation méritée, pour étudier la théologie. En 1608, l'église de Bordeaux, qui avait pourvu aux frais de ses études théologiques, le rappela et lui donna la place que la mort du pasteur *Renaud* avait laissée vacante.

Lorsque l'Assemblée de Nismes, sourde aux avertissements des plus sages d'entre les Huguenots, se déclara pour le prince de Condé contre la régente, les jurats de Bordeaux ayant jugé à propos de désarmer les habitants de la Religion, Caméron et son collègue *Primerose* assemblèrent le consistoire et proposèrent de suspendre l'exercice. *Saint-Angel*, avocat au parlement et ancien de l'église, représenta que cette mesure n'était propre qu'à augmenter les alarmes des Protestants bordelais, qui s'étaient imaginés qu'on voulait se défaire d'eux par un massacre; qu'elle paraîtrait injurieuse aux magistrats qui avaient déclaré qu'ils prenaient les religionnaires sous leur protection ; qu'elle porterait préjudice à l'église elle-même qui semblerait renoncer volontairement à son droit d'exercice. Il aurait pu ajouter, si les notions n'avaient pas été aussi confuses sur la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, que le désarmement des Protestants était un acte d'administration dont l'éloge ou le blâme n'appartenait pas au consistoire. *Auvergnat* ou *Lauvergnac*, avocat comme Saint-Angel, se rangea seul à son opinion, et l'avis des ministres ayant prévalu, ils en appelèrent au parlement qui, par arrêt du 5 janvier 1616, ordonna aux Réformés de continuer leurs assemblées sous peine d'être punis comme criminels de lèse-majesté ! Les deux ministres se retirèrent l'un à Tonneins, l'autre à Royan, et les Protestants de Bordeaux, n'ayant plus de pasteurs, furent par le fait dispensés d'obéir. Lorsque la paix se fit, Caméron et Primerose retournèrent à leur poste, et leur premier soin fut de citer les deux avocats devant le consistoire. *Saint-Angel* se pourvut au parlement qui, sur sa plaidoirie, défendit au consistoire de poursuivre. Les ministres demandèrent le renvoi de la cause à la Chambre mi-partie de Nérac, et le consistoire, passant outre, excommunia les deux avocats comme contempteurs de Dieu, rebelles au consistoire, perturbateurs du repos de l'Eglise. Sur l'appel comme d'abus interjeté par *Saint-Angel* (1) et son collègue, le parlement cassa la censure comme abusive,

(1) Il prononça, à cette occasion, un second plaidoyer qui a été imprimé, comme le premier, au dire du Mercure.

défendit aux consistoires de son ressort d'user à l'avenir de semblables procédures et condamna Caméron à une légère amende. Les ministres, dont le Synode d'Alais loua le zèle, tout en refusant de contribuer aux frais du procès, s'adressèrent alors au roi qui évoqua l'affaire au Conseil et il n'en fut jamais plus question.

Deux ans après, la chaire du célèbre Gomar étant devenue vacante à l'académie de Saumur, Caméron se présenta pour la disputer à *Louis La Coste*, ministre de Dijon, à qui le Synode national de Vitré la destinait. Nous avons été assez heureux pour retrouver, dans un vol. msc. de l'abbaye de St-Germain-des-Prés (*Fonds St-Germain franç.* 914. 16), le procès-verbal du concours. On nous saura gré de donner un extrait de cette pièce peut-être unique.

L'examen des deux candidats se fit au synode du Mans, le 8 août 1618, en présence des députés de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, de la Normandie, du Berry, du Poitou et de la Bretagne, sous la présidence du ministre de Loudun, *Fleury*, à qui l'on adjoignit *Bouchereau*, ministre de Saumur, comme vice-président, et *Vigneu*, ministre du Mans, comme secrétaire. Les autres pasteurs présents étaient : *Le Bloy*, d'Angers, *Cappel*, de Saumur, *Cottière*, de Tours, *Périllau*, de l'Isle-Bouchard, *Barbier*, de Pringé, de *La Buissonnière*, d'Alençon, *Vignier*, de Blois, *Chauffepié*, de Niort, de *La Place*, de Sion. Parmi les professeurs de Saumur, *Duncan*, docteur en médecine, professeur de mathématiques et principal du collége, *Benoît*, prof. de grec, *Geddé* et *Franco*, professeurs de philosophie. *Du Plessis-Mornay* consentit à y assister sur l'invitation du synode, ainsi que *Du Moulin* père, malgré son grand âge. De *La Galère*, min. de Bourgueil, et *Bois*, min. Du Puy-Notre-Dame et de Montreuil, furent également admis, mais sans voix délibérative.

Chacun des compétiteurs devait faire deux leçons publiques. *La Coste* reçut pour textes le commencement du chap. LIII d'Esaïe et 1 Pierre IV. 6. Quant à Caméron, il eut d'abord à fournir des explications au sujet des thèses qu'il avait publiées sur la grâce et le libre arbitre. Il protesta qu'il regardait la Confession de foi des églises réformées de France comme conforme à la Parole de Dieu, et il donna un écrit signé de sa main sur ses sentiments touchant l'état de l'homme avant sa conversion et sur l'efficacité de la grâce. On jugea « qu'il étoit de bon et droit sentiment, quoiqu'il eût usé de certaines allusions, façons de parler et distinctions qui pourroient donner scrupule. » En conséquence et afin de lui fournir l'occasion de s'expliquer publiquement sur ces points de doctrine, on lui donna pour texte de sa première leçon Philipp. II, 12 et 13, en lui enjoignant de faire imprimer sa leçon aussitôt que possible? Le synode avait en vue de lever « les scrupules » de la provinee du Poitou, qui s'était opposée à l'admission de Caméron au concours; mais il n'y réussit pas, et *Chauffepié* se récusa.

La première leçon de *La Coste* eut lieu le vendredi 9 août. Il échoua complétement, si complétement qu'il en tomba malade. Afin de « ne hasarder point son honneur, » le synode lui fit conseiller par *Benoît*, son ami, de se désister; mais il n'en voulut rien faire, prétendant que le Synode national de Vitré « l'avoit envoyé en ceste académie sans l'assujettir au jugement de qui que ce soit ni à aucun examen que pour la forme. » (1) Il proposait donc ou de le nommer professeur, en promettant toutefois de ne pas demander à exercer sa charge, expédient que le sy-

(1) Voici le décret du Synode national : « Il a été exhorté de remplir la charge de professeur en théologie dans l'académie de Saumur, où il se transportera avant l'hiver, et y fera quelques exercices de ladite charge, en attendant la tenue du synode de la province d'Anjou, *duquel il subira l'examen*, suivant nos règlemens; et ensuite il sera confirmé dans ladite vocation. »

node repoussa comme étant « contre vérité et conscience » ; ou bien de lui assurer « quelque honneste entretien », jusqu'à ce que le prochain synode national eût interprété la décision de celui de Vitré. Ce dernier moyen était plus acceptable, et le synode semblait disposé à accorder à *La Coste* un dédommagement pécuniaire, lorsque, cédant à une malheureuse inspiration, le candidat insista pour soutenir ses thèses. Un nouvel échec l'attendait. Le synode, « d'un consentement unanime, jugea que ledit sieur *La Coste* n'estoit propre pour ceste profession tant importante. » *La Coste* en appela au prochain synode national, réquérant que, jusqu'à sa décision, il fût défendu à la province de pourvoir à la place vacante, et qu'il lui fût permis à lui-même « de jouir de l'honneur et des gages de professeur et du droit de faire les exercices de ladite profession. » Le synode ne se laissa pas arrêter par ces prétentions étranges, et Caméron étant sorti avec honneur des épreuves, « la compagnie, d'un consentement unanimo, jugea qu'il avoit donné plein et entier contentement en tous ses exercices et en tout ce qu'on avoit voulu requérir de lui ; qu'il estoit très-propre et très digne de la profession de la sainte théologie ; que comme il y avoit grand subject pour tous de louer Dieu des dons singuliers et rares grâces qu'il avoit pleu à sa bonté luy communiquer en abondante mesure, aussi estoit-il à espérer, voire avec asseurance, qu'à cause des bonnes parties naturelles dont le Seigneur l'avoit doué et de la grande cognoissance qu'il luy avoit départie soit des trois langues et de la philosophie, soit de la théologie et des saintes lettres, il seroit par sa grâce et bénédiction un utile et puissant instrument, non-seulement du bien et de l'honneur de ceste académie, mais aussi de l'advancement du règne de J.-Ch. et d'édification des églises réformées tant du dedans que du dehors du royaume. » Caméron remercia le synode de sa bienveillance et promit de s'acquitter de ses fonctions diligemment et en conscience comme devant Dieu ; il s'engagea, en outre, par écrit à ne rien enseigner de contraire à la Parole de Dieu, à la Confession de foi, aux catéchismes, aux liturgies et à la discipline des églises de France. Sa nomination fut rendue publique le 17 août. Quelques jours après, *Du Plessis-Mornay* écrivait à *Primerose* : « Toute la compagnie qui s'est trouvée icy est demeurée si satisfaite de ses exercices pour la pureté et profondeur de doctrine qui y a paru, et d'ailleurs si bien édifiée de sa candeur et modestie, qu'il n'y a aucun qui n'ait admiré et embrassé les grâces singulières de Dieu en luy. » Quant à *La Coste*, il en appela au Synode d'Alais qui lui témoigna la plus grande bienveillance, sans toutefois lui donner la satisfaction qu'il attendait.

A peine Caméron avait-il eu le temps de prendre possession de sa chaire, que l'église de Bordeaux le redemanda. Le 26 juin 1619, *Du Plessis* écrivit au consistoire de cette ville une lettre pressante pour le prier de laisser le nouveau professeur à l'académie de Saumur « qui s'en alloit penchant et qu'il avoit redressée ; » mais l'église bordelaise se montra peu touchée de ses raisons, et il ne fallut rien moins que l'autorité du Synode national d'Alais pour maintenir Caméron à Saumur, contre l'opposition de son ancienne église et contre celle de la province du Poitou.

Cependant les idées de Caméron sur la grâce et le libre arbitre, idées qui, développées plus tard par son disciple *Amyraut* (Voy.), ont reçu le nom d'universalisme hypothétique, ne tardèrent pas à rencontrer d'ardents adversaires. Le 18 avril 1620, il eut à l'Isle près d'Orléans avec *Tilenus* des conférences qui, selon la coutume, ne servirent qu'à envenimer la dispute. Caméron se vit bientôt forcé de quitter sa chaire et de retourner en Angleterre où le roi Jacques I, moins intolérant que nos théologiens, le nomma principal du collége de Glasgow et professeur de théologie. Vu de mauvais œil

par les Puritains, parce qu'il était partisan de l'épiscopat, mal payé ou plutôt pas payé du tout par le gouvernement, il dut revenir en France et se mit à donner des leçons particulières à Saumur, la Cour lui ayant défendu d'enseigner publiquement. Le Synode national de Charenton lui accorda, en 1623, une gratification de mille livres, en attendant que le roi levât la suspension, ce qui ne tarda pas à arriver. En 1624, Caméron fut appelé à Montauban pour y occuper une chaire de théologie. Devenu odieux au parti des zélateurs, parce qu'il s'opposait à la guerre, il eut à subir d'indignes violences et fut forcé de se retirer à Moissac. La tranquillité s'étant rétablie, il retourna à Montauban où il mourut de chagrin et de langueur à l'âge de 40 ans. « C'étoit, dit Bayle, un homme de beaucoup d'esprit et de jugement, d'une mémoire excellente, fort savant, bon philosophe, de bonne humeur, et communicatif non-seulement de sa science, mais aussi de son argent, grand parleur, long prédicateur, très-peu versé dans la lecture des Pères, entier, ou pour mieux dire, inflexible dans ses sentimens, et un peu inquiet. » Ami des nouveautés et des paradoxes, il se faisait un plaisir de contredire les autres théologiens et surtout *Bèze*, qu'il accusait d'intolérance et de despotisme. Selon lui, la Réforme avait besoin d'une nouvelle réforme, proposition qui devait paraître singulièrement mal sonnante aux oreilles de ses contemporains, moins toutefois que son assertion, qu'on peut se sauver dans l'Eglise romaine.

Caméron avait été marié deux fois, l'une à Tonneins en 1611, l'autre à Montauban en 1625. Il eut de sa première femme un fils qui mourut à l'âge de deux ans, et quatre filles dont trois lui survécurent. Le Synode national de Castres leur accorda une modique pension « en tesmoignage d'honneur à la mémoire du feu sieur Caméron. »

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Santangelus sive stelitenticus in Eliam Santangelum causidicum* Rupel., 1616, in-12.

II. *Constance, foy et résolution à la mort des capitaines Blanquet et Gaillard*, 1617. — Lettre à *Paliaier*, ministre de Mornac, brûlée par arrêt du parlement de Bordeaux.

III. *Theses de gratiâ et libero arbitrio disputatæ, aug. XIV* 1618, *unâ cum duabus prælectionibus habitis à J. Camerone*, Salm., 1618, in-8°. — Il semble, d'après ce que nous avons dit plus haut, qu'il y en ait eu une édit. antérieure. La 2me leçon est un développement du ps. LXVIII. 19.

IV. *Traité au quel sont examinez les préjugez de ceux de l'Eglise romaine contre la religion réformée*, La Rochelle, J. Hébert, 1618, in-8°.

V. *Theses XLII theol. de necessitate satisfactionis Christi propeccatis*, Salm., 1620, in-fol.

VI. *Amica collatio de gratiæ et voluntatis humanæ concursu in vocatione et quibusdam annexis*, Lugd. Batav., 1622, in-4°, — Relation de sa conférence avec *Tilenus*.

VII. *Examination of those plausible apparences wich seem most to commend the romish church, and to prejudice the reformed*, Oxf., 1624, in-4°. — Selon Watt, c'est une trad. franç., sans doute du N° IV.

VIII. Sept *Sermons* sur Jean VI, Saumur, 1624, in-8°.

IX. *Defensio sententiæ de gratiâ et libero arbitrio*, Salm., 1624, in-8°.

X. *Prælectiones theologicæ in selectiora quædam loca N. T., unâ cum Tractatu de ecclesiâ et nonnullis miscellaneis opusculis*, Salm., 1626-28, 3 vol. in-4°, pub. par les soins de *Louis Cappel*. F. Spanheim fit réimp. cet ouvrage, où Caméron expose ses idées sur la grâce, en y joignant une préface de sa façon et tout ce qu'il put recueillir des opuscules de l'auteur, comme ses sermons, une réponse à Episcopius, etc., et l'a publié

sous le titre d'*Opera J. Cameronis*, Gen., Jacq. Chouet, 1642, in-fol.

XI. *Of the sovereign judge of controversies in matters of religion*, Oxf., 1628, in-4°.

XII. *Myrothecium evangelicum, in quo aliquot loca N. T. explicantur, unà cum Spicilegio L. Cappeli de eodem argumento, cumque II diatribis in Matt. XV. 5. De vità Jephtæ*, Gen., 1632, in-4°; Salm., 1677, in-4°. — Ce sont de savantes et judicieuses remarques sur le N. T. « Il est vrai, dit Richard Simon, qu'il traite quelquefois en théologien les matières de controverse; mais cela n'empêche pas qu'il n'ait éclairci doctement le sens littéral et grammatical d'un grand nombre de passages. » Ces remarques ont été insérées dans les Critiques sacrés d'Angleterre (Londini, 1660, ou Amst., 1698, in-fol.).

CAMPAGNAC, branche de la nombreuse famille d'Abzac, fondée par *Gaston d'Abzac*, seigneur de Campagnac, second fils de Jean, sieur de Montastruc, et de Gabrielle Cothet. Gaston d'Abzac épousa, en 1551, *Charlotte de Campagnac*, dont il eut François, sieur de Campagnac, de Siorac et de La Serre, marié, en 1576, avec *Anne de Seyrat*, dame de Beauregard, mariage qui fut célébré selon les rites de l'Église réformée. Le Journal de Charbonneau fait mention d'un Campagnac qui était, en 1584, capitaine du château de Clermont, indication trop vague pour que nous osions affirmer qu'il s'agisse de François d'Abzac, en sorte que tout ce que nous savons avec certitude sur le compte de ce seigneur, c'est qu'il fut père de cinq enfants : 1° Gabriel qui suit; — 2° Jean-Louis, sieur de Peyguirald, marié à *Françoise de Fraisseuges* dont il eut Armand, seigneur de La Feuillade, — 3° Jacques; — 4° Arnaud, sieur de Bélande ou Bellelande, qui épousa *Isabeau de Griffoul*; — 5° N., femme de *Paul Roussel*, sieur Du Cluzeau.

Gabriel d'Abzac, seigneur de La Serre et de Campagnac, fut un officier d'un rare mérite; mais comme, à dater de 1615, où il fut nommé capitaine dans le régiment de Sauvebœuf, il servit constamment dans les rangs des troupes royales, et qu'il n'est fait nulle part mention de lui dans les actes des synodes ou des assemblées politiques, il est possible qu'il se soit converti dès cette époque.

CAMPAGNE (Henri-Auguste de), lieutenant-colonel réfugié en Prusse, a laissé des *Mémoires* manuscrits qui contiennent d'intéressantes anecdotes sur les campagnes qu'il a faites en Allemagne et en Italie peudant la guerre de succession. De son mariage avec *N. de Marcous* naquit Alexandre-Auguste de Campagne, conseiller privé du roi de Prusse, qui a publié une traduction du *Corps de droit Frédéric ou corps de droit pour les États de S. M. le roi de Prusse, fondé sur la raison et les constitutions du pays*, Berlin [Halle], 1751-1752, 3 vol. in-8°. C'est à lui que l'on doit aussi les *Principes d'un bon gouvernement*, Berlin, 1768, 2 vol. in-8°.

CAMPET (Pierre de), baron de Saujon, fils de Jean de Campet, chambellan d'Antoine de Navarre, et d'Isabeau de Sagonas, ne s'était encore signalé par aucune action d'éclat, lorsque le parlement de Bordeaux le comprit dans son terrible arrêt de 1569. Ce fut au siége de La Rochelle, en 1572, qu'il commença à se faire remarquer parmi les plus braves des Huguenots. « C'estoit, dit Brantome, un très-brave et vaillant gentilhomme, comme il a bien montré depuis, et déterminé avec cela. » Fait prisonnier par Biron dans une sortie, il fut enfermé dans le château de Niort « dont bien luy servit de se sauver et d'en sortir par son bon esprit, car on l'eust fait mourir, d'autant qu'on le tenoit pour un fort résolu et déterminé soldat pour faire un coup, et qu'il s'estoit venté qu'il ne mourroit jamais qu'il n'eust eu sa part de la vengeance du massacre de Paris. » A peine eut-il recouvré la liberté, qu'il s'empara du château de Royan; mais peu après, il en fut dépossédé par les Catholiques.

En 1574, il servit sous les ordres de *La Case*. Secondé par le capitaine *Normand*, il enleva deux vaisseaux qui croisaient devant le port de La Rochelle et troublaient son commerce. Elevé au grade de colonel d'un régiment d'arquebusiers à cheval, il s'attacha au prince de *Condé* qui lui confia, en 1577, la défense de Royan. Sa bonne contenance en imposa à Mayenne qui n'osa l'assiéger. Délivré de la présence de l'armée ligueuse, qui s'était portée contre Le Brouage, il conduisit dans cette place importante un renfort de troupes et un convoi de vivres. A peine arrivé, il apprit que le bourg de Saujon était occupé par les Catholiques; il résolut de les surprendre et réussit dans ce coup de main. Poursuivi par des forces supérieures, il opéra sa retraite en bon ordre, emmenant avec lui plusieurs prisonniers de marque. Cette expédition ne lui coûta que onze hommes; mais il perdit un de ses frères et l'autre reçut une blessure qui l'estropia pour le reste de ses jours. Depuis cette époque, il n'est plus question dans l'histoire de ce vaillant capitaine; car nous pensons qu'on ne doit pas le confondre avec *Campois* qui, en 1585, suivit *Condé* devant Augers. Lorsque la petite armée du prince se fut dissoute, Campois se joignit à *Bois-du-Lys* et parvint à regagner heureusement la Saintonge par Châteaudun.

Pierre de Campet laissa, de son mariage avec *Bertrande de Burley*, un fils, nommé Samuel, qui fut député, en 1612, par la Saintonge au Synode national de Privas, et qui fut un des agents employés par *Rohan* pour engager le parti protestant à intervenir dans sa querelle avec *La Rochebeaucourt*. Envoyé dans ce but en Guienne et en Languedoc, il fut arrêté dans le Rouergue, en 1612, et traité en prisonnier d'Etat. Dès lors il disparaît de la scène de l'histoire. Il avait été marié deux fois. Sa première femme, *Claude de Comminges-Guitaut*, fille de *Gaspard*, seigneur de La Ferrière, et gouverneur de Vezins, lui donna cinq fils: 1° Gaspard-Charles, baron de Saujon, marié avec *Esther-Marie d'Aloue*, petite fille apparemment de *François d'Aloue*, sieur des Ageaux ou des Agéols, brave capitaine qui combattit à Coutras sous les ordres de *Condé*; — 2° César-Louis, comte de Saujon, capitaine des gardes du duc d'Orléans, mestre-de-camp des armées du roi, qui épousa *Marguerite de Croisille*; — 3° Henri, capitaine d'infanterie; — 4° Cyrus, lieutenant des gardes, tué au siége d'Arras; — 5° Scipion, gouverneur de Saumur; — 6° Charles, chevalier de Malthe, tué au siége de La Rochelle, selon le msc. qui nous fournit ces détails généalogiques (*Collect. Du Chesne*, Vol. XXIII). En secondes noces, Samuel Campet avait épousé *Marthe de Viau*; il en eut Marthe, qui se fit religieuse; Timoléon, abbé; Diane, marquise Du Rivau; Anne, religieuse; Louis, baron de La Rivière. Le msc. cité ne nous apprend pas à quelle époque cette famille avait abandonné l'Eglise réformée, et Tallemant des Réaux raconte vaguement que Saujon «ayant changé de religion, et voulant rendre raison de son changement, fit d'assez ridicules petits livres sur papier bleu.»

CAMPREDON (Pierre), enseigne des gardes de Rohan. Lorsque le duc envoya *La Rousselière* en Espagne négocier un traité d'alliance, il lui donna Campredon pour compagnon et *Moyse Mamour* du pays de Foix pour guide. A la nouvelle de la conclusion de la paix, qui fut signée le 5 fév. 1626, La Rousselière les renvoya tous deux en France; mais trahis par le vicomte de *Léran* (*Coll. Dupuy*, N° 93), ils furent arrêtés sur la fin de mars et livrés au parlement de Toulouse. Ils allaient être condamnés, lorsque l'édit, donné au mois de mars en conséquence de la paix et enregistré au parlement de Paris dès le 3, arriva à Toulouse. L'équité exigeait que l'amnistie proclamée par cet édit fût appliquée à Campredon; mais le fanatisme a-t-il jamais suivi les voies de la justice? Le premier président Masuyer garda l'édit en poche et ne le produisit qu'après l'exécution de Campredon qui

fut condamné à avoir la tête tranchée par arrêt du 6 avril. *Moyse* fut envoyé aux galères. « J'avoue, disait un président à mortier, que la bonne foi demandait que Campredon profitât de la grâce accordée par le prince; mais Masuyer haïssait tellement les Huguenots qu'il no donnait rien à la bonne foi, quand il était quostion de leur faire du mal. » Le Mercure excuse le président de Toulouse en disant que l'édit n'avait pas été vérifié. Les plus mauvaises causes trouveront toujours des apologistes, à la honte de la nature humaine, et c'est un devoir d'autant plus sacré pour l'histoire de stigmatiser une supercherie aussi lâche et aussi cruelle que celle dont s'est rendu coupable Masuyer.

Cinquante-cinq ans plus tard, un autre *Campredon*, ministre du Pont-de-Larn comparut devant le même parlement, dont la haine contre les Huguenots n'avait point été affaiblie par le temps. Il était accusé d'avoir prié dans une assemblée de 25 personnes, pour l'enfant mourant d'un habitant d'Aumoutel, nommé *Limousi*. Le ministre prouva que dans le village entier on ne comptait pas 25 protestants, et que trois ou quatre personnes seulement, parents ou domestiques du fermier Limousi, avaient assisté à la prière, ce qui n'empêcha pas le parlement, par arrêt du 23 sept. 1681, de le condamner à cent livres d'amende et aux dépens, en lui défendant de prêcher à l'avenir hors du lieu de sa résidence et de consoler les malades autrement qu'à voix basse! — En 1719, un *Jean Campredon*, dit le jeune, âgé, à cette époque, de 57 ans, desservait l'église française de Douvres. Cette église, fondée, dès 1646, par *Philippe Le Keux* ou *Le Queux*, qui fut appelé plus tard à Cantorbéry, n'avait jamais été bien nombreuse. *Etienne Payen* en avait été le pasteur en 1684, et parmi ses membres les plus notables, on cite seulement *Robert Jacob*, *Jacob de Lécluse*, *Perclu* et *Minet*.

CAMPS (N. de), ministre. Né à Montauban, de Camps se rendait dans cette ville pour visiter son père qui y habitait, lorsqu'au détour d'une rue, il rencontra le sacrement qu'un prêtre portait à un malade. Sa religion lui défendait de donner aucun signe de respect à une hostie; mais un arrêt tout récent, celui du 4 mai 1663 (Voy. *Pièces justif.* N° LXXXVIII), lui ordonnait de saluer le sacrement. Il aima mieux obéir aux prescriptions de sa conscience qu'à celles du Conseil. On ne manqua pas de lui en faire un crime. Le juge de Montauban cependant se montra plein d'indulgence; il accepta les excuses du ministre et le renvoya absous. Appel du procureur-général à la Chambre mi-partie de Castres. Les conseillers protestants ne pouvaient pas équitablement condamner de Camps pour un délit qu'ils étaient exposés à commettre journellement eux-mêmes, à moins de renier leur foi en se déclarant ouvertement rebelles aux injonctions réitérées des synodes nationaux. Il y eut donc partage qu'un arrêt du Conseil, rendu le 20 juillet, vida en condamnant de Camps à 400 livres d'amende et aux dépens.

CAMUS (Alexandre), appelé aussi *Du Moulin* et *Laurent de La Croix*, martyr en 1533. Né à Evreux, Camus était entré dans l'ordre des Jacobins, mais éclairé par la lumière de l'Evangile, il s'était retiré dans le canton de Neuchâtel, puis à Genève dans le temps même que *Farel* commençait à y répandre les doctrines de la Réforme. Un jour qu'il assistait, avec son compagnon d'œuvre *Froment*, à un sermon furiboud du dominicain Furbiti, il fut indigné d'entendre le moine prodiguer les épithètes de chiens enragés, de juifs, de turcs, etc., à ceux qui mangeaient de la viande le vendredi, lisaient l'Ecriture en langue vulgaire et rejetaient la suprématie du pape. Il soutint hautement que Furbiti prêchait une doctrine fausse et offrit de le prouver par la Parole de Dieu. Le Conseil le fit arrêter, en 1533, et le condamna à un bannissement perpétuel. Camus rentra en France, jeta les premières semences de

la Réforme à Macon et s'arrêta à Lyon, où il prêcha plusieurs fois en présence d'un nombreux auditoire. Avertie de la tenue de ces assemblées, la justice mit ses espions en campagne, et l'apôtre de la Réforme, bientôt arrêté, fut condamné à mort. Sur son appel, il fut transféré à Paris, « où il fut rudement traité par tortures plusieurs fois réitérées. » Les tourments les plus cruels n'ayant pu lui arracher une rétractation, il fut dégradé et envoyé au bûcher, couvert d'une espèce de san-bénito. Arrivé sur la place Maubert, lieu du supplice, il demanda la permission d'adresser quelques paroles au peuple, et l'ayant obtenue, il prononça contre la présence réelle un petit discours que le martyrologe qualifie d'excellent et qui prouve au moins la parfaite sérénité d'âme du malheureux Camus dans ce moment suprême.

CANAYE (Philippe), sieur Du Fresne, né à Paris en 1551, mort, selon L'Etoile, le 25 fév. 1610.

Le P. Robert Regnault, minime, qui nous a laissé une vie aussi inexacte que mal écrite de Philippe de Canaye avance, avec une imperturbable assurance, qu'il fut séduit par les hérétiques pendant ses études au collége de Navarre, et que son père témoigna le plus violent courroux au sujet de sa conversion. Le moine ignorait-il donc ou feignait-il seulement d'ignorer que *Jacques Canaye*, ce père si zélé catholique, à l'en croire, faisait profession du protestantisme dès 1533? Ne savait-il pas qu'il était un de ceux qui, en 1534, avaient échappé aux poursuites du lieutenant-criminel à qui il avait été dénoncé, comme beaucoup d'autres, par l'apostat *Guainier?* N'avait-il non plus aucune connaissance de la donation que *Jean Canaye*, son frère, et un des amis de *Farel* (*Collect. Dupuy*, N° 103-105), avait dû faire à la fabrique de Saint-Médard, le 18 août 1562, de sa maison appelée le Patriarche, pour éviter d'être compris, bien qu'absent de Paris depuis six mois, dans le procès criminel instruit par le parlement contre ceux qui avaient pris part au tumulte de Saint-Médard?

Philippe Canaye était donc né d'une famille protestante et il fut élevé dans les principes de la Réforme, comme le dit fort bien la Biogr. univ. A l'âge de 15 ans, il voyagea en Allemagne et en Italie. Une occasion favorable s'étant offerte à lui de visiter Constantinople, il en profita et publia la relation de son séjour dans cette ville sous le titre d'*Ephémérides*. Nous en avons vu une trad. italienne dans le vol. de la Collect. Dupuy coté 238. Il ne revint dans sa patrie qu'après la paix de Poitiers.

Canaye suivit le barreau pendant quelques années, marchant non sans réputation sur les traces de son père, un des plus célèbres avocats du parlement (1). Henri III l'ayant nommé conseiller au Grand-Conseil, ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'il parvint à vaincre la cabale des bigots et à s'y faire recevoir. Il déploya dans cette circonstance une fermeté et une ténacité qui finirent par triompher. C'était une victoire dont il pouvait être fier, car à cette époque l'art. XXVI de l'édit était ouvertement violé partout. Dans la Champagne, *Aubéri* de Troyes, élu de Vitry; dans la Guienne, *Chalup*, lieutenant-général au siége présidial de Basas; dans le Poitou, *Pierre Nepveu*, sergent royal à Poitiers; dans la Provence, *Loïs* de Marseille, greffier des tailles à Saint-Aubin; dans le Languedoc, *Lagasse*, sieur de Soumartre, prévot général, ne purent dans le même temps obtenir d'être établis ou rétablis dans leurs offices.

Canaye, au reste, ne remplit pas longtemps sa place; la même année, le roi de Navarre le prit à son service. En 1586, il fut envoyé en Angleterre pour

(1) *Jacques Canaye*, qui, au mois de nov. 1589, fut, au rapport de L'Etoile, emprisonné avec *Spoade*, évidemment pour cause de religion, atteignit l'âge de 80 ans. Il mourut le 4 fevr. 1593. L'Etoile le qualifie d'avocat en la Cour de parlement, un des premiers du palais, et des plus gens de bien. Il avait travaille à la reformation de la Coutume de Paris.

y contracter un emprunt au nom de son nouveau maître. En 1588, il fut nommé conseiller d'état et chargé d'une mission en Suisse. Pendant le séjour qu'il fit à Lausanne, il profita de ses loisirs pour composer une dialectique qu'il publia sous le titre d'*Organe ou instrument du discours en deux parties, sçavoir est l'analytique pour discourir véritablement, et la dialectique pour discourir probablement : le tout puisé de l'Organe d'Aristote* (Paris, 1589, in-fol.). Il la dédia à Henri III. Après l'assassinat de ce prince, il fut député par Henri IV auprès d'Elisabeth et des princes protestants d'Allemagne pour leur demander des secours.

Une chambre mi-partie ayant été établie à Castres en 1595, Canaye en fut nommé président réformé. Les premiers conseillers furent *Antoine de Béranger*, baron d'Arvieu, *Guichard d'Escorbiac*, *Jacques de Vignolles*, *Guy Dauret*, d'autres disent *Jean Lamir* ou de *Lamer*, *Paul de Juges*, d'*Airebaudouze*, baron d'Anduze, *François Rosel* et *Paul Coresch*. Le siége d'avocat-général fut occupé par *Pierre de Boucaud*, et *François de Fontanier*, père de *Pélisson*, remplit les fonctions de secrétaire. Selon son biographe, Canaye était depuis longtemps décidé à se convertir. « Il y avoit quatorze ans, dit-il en rapportant son apostasie, qu'il projettoit de mettre à chef cette bonne et saincte action. » Mais nous attachons trop peu d'autorité aux assertions du minime, pour adopter sur sa seule parole cette flétrissante accusation. Nous n'adopterons pas davantage la version du P. Daniel qui prétend que Canaye abjura parce que la conférence de Fontainebleau entre *Du Plessis-Mornay* et *Du Perron* le convainquit de la mauvaise foi des ministres qui, pour établir leur doctrine, ne se faisaient nulle conscience de falsifier les docteurs et les Pères de l'Eglise et de leur faire dire tout le contraire de ce qu'ils pensaient. Canaye ne songea à embrasser le catholicisme qu'après l'abjuration de Henri IV ; il se laissa gagner par de magnifiques promesses qu'on ne tint pas.

Sa résolution de changer de religion était arrêtée, lorsqu'il assista à la conférence de Fontainebleau ; ce fut même le motif qui engagea la Cour à le préférer à *Calignon*, moins disposé que lui à se prêter à une indigne comédie. Pour sauver les apparences, il feignit, comme *Sainte-Marie-du-Mont* et d'autres ambitieux, d'être ébranlé dans ses convictions par le triomphe facile de Du Perron, et il s'adressa au P. Possevin pour se faire instruire, c'est-à-dire, selon une expression fort juste de *Casaubon*, qu'il devint candidat à l'ambassade de Venise (1). Cette ambassade lui fut accordée, en effet, mais ce fut le seul prix qu'il retira de son apostasie [en 1601]. « On disoit, raconte L'Etoile, que l'avancement qu'il s'estoit promis par le changement de sa religion l'avoit trompé, et que le roy lui aïant failli de promesse et garant de ce costé-là, avoit ruiné toutes ses affaires, ses desseins et sa maison. Ce qu'il avoit pris si fort à cœur qu'il en estoit mort d'ennui. »

« Philippe de Canaye, lit-on dans la Biogr. univ., était un honnête homme; mais il n'était pas grand politique. » Quoique tous les partis aient tour-à-tour abusé du mot d'honnête au point qu'on ne sait plus trop quelle signification y attacher, nous ne pouvons croire que cette épithète s'applique dans son vrai sens à un hypocrite qui se fait le tenant d'une cause qu'il est résolu de trahir. Quant aux talents diplomatiques de Canaye, il nous semble que l'habileté d'un négociateur doit se juger d'après les résultats de ses missions, et non d'après le plus ou moins d'art avec lequel sont rédigées ses dépêches. Or Canaye a toujours réussi dans ses négociations, et il en a mené de très-délicates en Angleterre, en Allemagne, à

(1) Casaubon nous apprend dans ses Ephémérides que Canaye donnait ce qu'on pourrait appeler des dîners de controverse, et il ajoute : « Vir namque ille optimus, mutatorus brevi religionem, id agit unum ut jure et justis de caussis commotus, eo compulsus videatur fuisse. »

Venise. Nous sommes donc forcé de réformer le jugement de la Biogr. universelle. Pour nous, Canaye fut un diplomate habile et un ambitieux peu scrupuleux sur les moyens de parvenir. Ses lettres et ses mémoires relatifs à ses diverses ambassades ont été publiés sous le titre : *Lettres et ambassades*, Paris, 1645, 3 vol. in-fol. Selon Marturé, dans son histoire du Castrais, il avait préparé une savante traduction d'Aristote. On conserve parmi les msc. du Musée britannique 43 lettres de lui adressées la plupart à *Casaubon*.

Canaye ne montra jamais un zèle ardent pour le protestantisme; il servit le roi et non pas la Cause Aussi ne prit-il part aux travaux que d'une seule assemblée politique, celle de Châtellerault, en 1597, où il fut député par la Haute-Guienne.

Il avait épousé *René de Courcillon*, fille de *Louis de Courcillon*, qui lui donna six enfants, nommés FRÉDÉRIC, CASIMIR, PHILIPPE, MARIE, MADELAINE et RENÉE.

CANDOLLE, famille noble de Provence, dont trois représentants, *Bernardin*, *Cosme* et *Magdalon*, fils de Jean de Candolle (1), sieur de Julhans [Saint-Laurent], viguier et premier consul de Montpellier, embrassèrent la réforme, et dont un rameau s'est perpétué jusqu'à nos jours à Genève dans la personne du célèbre botaniste de Candolle.

Bernardin de Candolle, d'abord chanoine à Forcalquier, renonça à son bénéfice et alla, en 1552, s'établir à Genève; en 1555, il fut reçu bourgeois, et entra, en 1562, dans le Grand-Conseil. Après la mort de sa première femme, *Anne Rigaud* de Provence, il se remaria avec *Sara Cassin*, qui lui survécut. Il mourut sans laisser d'enfant, après avoir testé le 22 juin 1583. — Cosme de Candolle, docteur en droit, reçu habitant de Genève le 16 août 1574, est le seul des enfants de Jean de Candolle dont le sort est connu; il fit souche. De sa femme *Anne Barbossy*, il eut deux fils, SCIPION et PYRAMUS, qui fondèrent chacun une branche, et une fille nommée CLERMONDE, qui épousa *Jacques de La Cour*, gentilhomme dauphinois.—Magdalon, ministre de la Parole de Dieu, fut martyr de sa foi pendant les troubles de la deuxième guerre de religion (1567-68). Crespin raconte dans son Martyrologe que ce docte personnage étant tombé entre les mains d'un parti de Catholiques, en se rendant à Strasbourg, fut fait prisonnier et reconduit à Metz, où il fut jeté en prison. Mais les procédures de la justice étant trop lentes au gré des fanatiques du parti, on le tira de nuit de son cachot et le malheureux fut « cruellement massacré, puis son corps jetté dedans un ruisseau où il fut trouvé le lendemain par ceux de la religion qui en demandèrent, mais n'en obtinrent aucune justice. »

Scipion de Candolle, fils aîné de Cosme, naquit à Fréjus, en 1557. On ne sait rien sur son compte. Son fils JEAN fut reçu bourgeois de Genève, le 10 mai 1643. Il continua la branche aînée. Sa femme *Judith Loris*, fille de *Hector Loris*, conseiller du duc de Wurtemberg et de *Marguerite Paget*, lui donna 9 enfants dont on ignore le sort.

Pyramus [1] fut la souche de la branche cadette. Nous lui consacrons un article spécial. Il eut deux enfants de sa femme *Anne Vignon*, fille de l'imprimeur *Eustache Vignon* et d'*Anne de Bury*, qu'il avait épousée le 25 nov.

(1) M. Galiffe, dans sa généalogie de cette famille, ne donne que deux fils à Jean de Candolle, Bernardin et Cosme. Mais, outre les trois que nous indiquons, l'historien de la Noblesse de Provence, en mentionne encore un 4e dont il ne fait point connaître le nom, et qui eût été l'aîné de tous. Ce 4e fils ne serait-il pas la souche de la branche qui subsiste encore en Provence et est représentée par M. le marq. de Candolle? — Quant à la qualité de premier consul de Montpellier que nous donnons à Jean de Candolle, d'après l'historien cité plus haut, ce pourrait bien être une erreur, car son nom ne se trouve pas sur la liste très-complète des premiers consuls de cette ville (de 1500 à 1737), donnée par Aigrefeuille dans son Hist. de Montpellier M. Galiffe dit qu'il mourut à Marseille.

1591. Sa fille Anne devint la femme du pasteur *Jacob Muret*. Son fils Abraham, né le 26 avril 1606, continua la brancho. Le 30 août 1637, il épousa *Marie Girard*, dont il eut : Pyramus, qui suivra, et Pierre, né lo 25 sept. 1647, qui épousa, le 23 avril 1665, *Françoise Baud*, et en out 7 enfants dont on ignore lo sort.

Pyramus do Candolle était né le 1er mars 1645. Il testa le 8 sept. 1702. De son mariage avec *Elisabeth Gandon*, contracté le 9 sept. 1670, naquirent 4 enfants, à savoir : 1° Marguerite, femme d'*Isaac Ayme* ; — 2° Jean, né le 22 mars 1682, qui n'eut que des filles de sa femme *Madelaine Girod*, qu'il avait épousée le 28 fév. 1702 : Elisabeth, mariée à *Franç. Francillon*; Lucrèce-Madelaine, femme de *J.-F. Collet*, et Jeanne-Marie, femme de J.-Benéd. Weber; — 3° Pyramus, qui coutinua la ligne; — 4° Louise-Marie, femme de *Barthélemi Ducré*.

Pyramus de Candolle, né le 24 nov. 1683, mourut à Rouen où il était allé s'établir, en 1729. Il fut marié deux fois, la première, lo 28 déc. 1706, avec *Charlotte Bonnet* qui lui donna Abraham qui suit; et la seconde, à Rouen, avoc *Suzanne Varin*. — Abraham naquit le 13 oct. 1709. Il testa le 30 juin 1766 et mourut l'année suivante. Sa femme, *Michée Bernardin* de Genève, qu'il avait éponséo lo 28 août 1730, lui donna trois fils, Augustin qui suit; Jean-Augustin-Pyramus, membre du Grand-Conseil, mort sans enfants de *Sophie-Dorothée Boissier*, et Louis-David dont on ignore le sort.

Augustin, né le 6 nov. 1736, membre du Grand-Conseil en 1770, consoiller en 1777, syndic en 1784, premier syndic on 1785 et en 1789, député au Corps représentatif en 1814. Il mourut le 31 mai 1820. Sa femme, *Louise-Eléonore Brière*, fille de *Jacob Brière*(1) et de *Sara Lefort*, qu'il avait épousée eu 1777, lui douna deux fils : Augustin-Pyramus [II], auquel nous consacrons une notice spéciale; Jacob-Michel-François, né le 20 déc. 1778, député au Corps représeutatif, qui épousa, en 1806, *Caroline Baraban*, dont il eut : Adèle-Augustine, femme d'Amédée-Pierre-Jules Pictet, et Amélie.

I. Pyramus de Candolle, savant typographe, fondateur de l'imprimerie Caldorienne (1), né à Fréjus en 1566.

Son père, Cosme de Candollo, étant allé chercher à Genève un refuge contre les persécutions religieuses, l'emmena avec lui dans cette ville qui devint leur patrie d'adoption. Ses goûts de jeune homme le portèrent vers la carrière des armes. Entré au service de la république, il se distingua par sa bravoure et parvint au grade de cornette de cavalerie. Le 18 nov. 1594, on l'honora de la bourgeoisie en récomponso de ses services, et l'année suivante, le choix de ses concitoyens le fit entrer au Grand-Conseil. Une mission qu'il romplit, en 1603, auprès des églises françaises, pour implorer leur assistance, à la suite de l'entreprise dn duc de Savoie sur Genève, témoigne de l'estime et de la considération dont il jouissait auprès de ses compatriotes. Son mariago avec la fille de l'imprimeur *Eustache Vignon*, en 1591, contribua sans doute à lui faire embrasser la noble profession de typographe. Il établit ses presses à Cologny, petit bourg situé à deux kilomètres do Genève, sur les bords du lac. En 1617, il transporta son imprimerio à Yverdun, où il fonda en même temps, si l'on doit en croire Sénebier, un collége et une forge. Ne serait-ce pas plutôt une fonderio qu'il aurait dû dire? Quoi qu'il en soit, il paraît que les soins de son imprimerie ne l'occupaient pas exclusivement. D'après d'autres renseignements, il aurait créé, en société avec le gouvernement de Berne, uno manufacture de draps dans le canton de

(1) Famille de réfugiés français, descendant de *Nicolas Brière* de Paris, reçu bourgeois de Genève le 20 juillet 1570. Plusieurs de ses membres ont siégé dans le Grand-Conseil. Cette famille subsiste encore de nos jours à Genève.

(1) Les de Candolle de Provence revendiquent une origine commune avec la famille Caldora de Naples.

Vaud. Cette manufacture y subsistait encore dans ces derniers temps. Plusieurs des publications qui sont sorties de ses presses lui ont été attribuées; mais il paraît que c'est à tort, la part qui lui en revient consisterait simplement dans les soins d'éditeur qu'il leur a donnés. Néanmoins nous en ferons connaître les titres.

I. *Histoire des guerres d'Italie trad. de Guichardin par Chomedey; nouv. édit. rev. corr. et augm. des Observ. politiques, militaires et morales de Franc. de Lanoue, etc., par Pyr. de Candolle*, [Genève] héritiers d'Eustache Vignon, 1593, 2 vol. in-8°.

II. *Les Œuvres de C. Cornelius Tacitus, chevalier romain, à scavoir les Annales et Histoires des choses advenues en l'empire de Rome depuis le trespas d'Auguste. La Description des peuples de Germanie et de leurs mœurs. La Vie de Jules Agricola où est traicté de la conqueste et description du pays jadis appellé Bretaigne et maintenant Angleterre et Escosse. — Le tout traduit du latin et nouvellement reveu et corrigé*, Douay, Baltazar Bellere, 1609, in-12. pp. 789. De Candolle est resté étranger à la première édit. de ce livre qui parut à Paris en 1582, in-fol. L'édit. à laquelle il donna ses soins, est celle de Genève, héritiers d'Eustache Vignon, 1594, 8°; elle fut reproduite à Anvers, en 1596, même format. Dans l'épître dédicatoire adressée à Nicolas de Brulard, sieur de Silleri, qu'il avait connu pendant son ambassade en Suisse, et datée du 22 juin 1594, Pyr. de Candolle s'estime heureux de toutes les faveurs qu'il a reçues de lui, et c'est pour lui en témoigner sa vive reconnaissance qu'il lui dédie ce livre où cependant, dit-il, *je n'apporte rien du mien*, ce qui prouve jusqu'à l'évidence qu'il n'en est pas l'auteur. Cette traduction des œuvres de Tacite est la première qui ait paru en français. On a eu tort de l'attribuer en entier, sur la foi de Sorel (Bibl. franç.), à Claude Fauchet; Panckoucke, dans son excellente notice bibliographique sur Tacite, restitue avec raison les cinq premiers livres des Annales à Etienne de La Planche, dont la trad. avait été publiée dès 1548.

III. *Les Œuvres de Xénophon, docte philosophe et valeureux capitaine athénien, nouvellem. trad. en françois, recueillies toutes en un volume et dédiées au Roi par Pyr. de Candolle*, Cologny, Pierre Aubert pour la Société Caldorienne, 1613, in-fol.; les mêmes, dédiées à trois seigneurs de Berne, Yverdon, Société Helvétiale Caldoresque, 1619, in-8°. — On voit par les épîtres dédicatoires mises en tête de ces deux différentes éditions que de Candolle n'a jamais eu la pensée de s'attribuer l'honneur de ces traductions; il n'a fait que les réunir et les publier. Sorel prétend qu'elles sont de Claude de Seyssel et autres, tandis que l'abbé Rive les attribue à *Simon Goulard*, mais sans preuve.

IV. *Trésor de l'hist. des langues de cet univers par le président Duret*, Cologny, 1613; Yverdon, Société Helvétique Caldoresque, 1619, in-4°. — Même édition, selon Barbier, sous deux adresses différentes.

II. Augustin-Pyramus de Candolle ou *Decandolle* (1), le plus grand botaniste des temps modernes, né à Genève le 4 février 1778 et mort dans la même ville le 9 sept. 1841.

L'Eloge historique (2) de M. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Acad. des sciences, nous servira surtout de guide dans cette notice. M. Flourens est un de ces écrivains aimables autant qu'érudits dans lesquels un compilateur aime à puiser : c'est un hommage que la faiblesse rend au talent. « L'enfance de M. de Candolle, nous dit-il, rappelle sous bien des rapports l'enfance de *Georges Cuvier*. Des deux côtés, une mère spirituelle et tendre; des deux côtés aussi, un enfant d'une santé dé-

(1) C'est ainsi qu'il signe au bas de la lettre à Lamarck, mise en tête de la Flore française.

(2) Prononcé à la séance publique du 19 déc. 1842, et inséré dans les Mémoires de l'Acad. des sciences, T. XIX. 1845.

licate et du naturel le plus heureux. Privé par cette délicatesse, par cette faiblesse même, des amusements de son âge, le petit de Candolle prit un goût prononcé pour les plaisirs qui tiennent au développement de l'intelligence. Dès l'âge de six à sept ans, il s'essayait à faire des comédies. » Heureux âge! heureux parents! le charme des douces illusions ne s'évanouit que trop tôt, il est doux de s'y abandonner. On raconte même que les essais du jeune poëte portaient un tel cachet de maturité que le *pastoraliste* Florian — assez enclin par la nature de son esprit à ne voir que des idylles dans les choses de la vie — lui avait prédit qu'il grossirait un jour, qui n'était pas loin, le cortége des favoris de Thalie. Heureusement pour l'avenir de la science, que le jeune homme ne tint pas compte de la prédiction, et lorsqu'il fut d'âge à reconnaître sa véritable vocation, il renonça aux Muses pour s'adonner entièrement aux sciences naturelles. Ces sciences, il est vrai, et surtout la science des fleurs, ont bien aussi leur poésie. Seulement, le poëte allait chanter sur un mode plus grave les œuvres parfaites de la création.

Un événement bien imprévu amena cet heureux changement dans ses préoccupations et décida de son avenir. On était en 1792. Une armée française venait d'envahir la Savoie et campait aux portes de Genève. Chaque citoyen courait aux armes. Dans la patrie des Winckelried le courage est héréditaire. Le jeune de Candolle insistait pour suivre son père sous les drapeaux; mais après bien des combats domestiques, Achille dut se résigner à se sauver avec sa mère loin du danger. La petite famille se retira dans un village au pied du Jura, sur les bords du lac de Neuchâtel. Là, dans une aimable solitude, loin des bancs de l'école, au milieu de cette splendide nature où Dieu manifeste sa puissance, pouvait-il ne pas se sentir entraîné par cette noble passion de comprendre et de connaître que Dieu suscite en nous comme pour nous rapprocher de lui? Dans les longues promenades qu'il faisait avec son jeune frère, de Candolle recueillait des fleurs; il ne les recueillait d'abord que pour les dessiner; mais peu à peu son goût se développant, il songea à en composer un herbier. Dans ce travail, la nature fut son seul maître; ayant tout à apprendre, il se laissa guider par elle. « Déjà même le futur émule des législateurs de la botanique, des Tournefort, des Linné, des Jussieu, tourmenté du besoin de classer, ne connaissant que le nom vulgaire des plantes, et fort heureusement pour lui, n'ayant aucun livre, classait les plantes qu'il rassemblait et les classait par leurs rapports naturels, comme l'esprit classe toujours quand il n'est pas gâté par de faux systèmes. » Sans doute, sa classification laissait quelque chose à désirer; mais c'était une étude utile, qui devait lui profiter. Les fortes natures préfèrent toujours marcher seules, et elles font bien: les lisières rendent l'esprit timide et paresseux.

De retour à Genève, au printemps de 1794, de Candolle rapporta sa nouvelle passion avec lui, et elle ne le quitta plus. L'académie de Genève jetait alors un vif éclat. De Saussure, Bonnet, Sénebier, Le Sage, Vaucher, en faisaient la gloire et l'ornement. C'est sous la conduite de tels maîtres que de Candolle fut introduit dans le sanctuaire de la science. Son nom ne devait pas tarder à y briller parmi les noms les plus illustres. A quelque temps de là, le savant minéralogiste Dolomieu qui parcourait les montagnes de la Suisse, vit le jeune de Candolle, et il lui plut. Pressentant ce qu'il serait un jour, il l'engagea à venir compléter ses études à Paris, en lui promettant son patronage. De Candolle crut à la sagesse de ce conseil, et il se rendit dans la capitale (1798) (1). « Dès son arrivée, tous les

(1) D'après M. Aug. de La Rive (dans son excellente Notice sur la vie et les ouvrages de A. P. de Candolle, Genève, 1845, 8°), de Candolle y avait déjà fait un premier séjour, mais de très-courte durée, en 1796, et il s'était mis en relation avec plusieurs naturalistes célèbres de l'époque. Au rapport du

cours de haut enseignement l'eurent pour auditeur. Mais entraîné vers la botanique, il préférait à tout le reste le Jardin des plantes.» On l'y voyait, chaque jour, occupé du matin au soir à observer ou à décrire. Son assiduité, son zèle méritaient une récompense. Un jour, Desfontaines, le directeur du Jardin, l'abordant lui proposa la rédaction d'une histoire des plantes grasses, destinée à servir de texte à des figures exécutées par le célèbre Redouté, et comme de Candolle hésitait en prétextant son insuffisance, « vous viendrez travailler chez moi, lui répliqua le bon et savant naturaliste, je vous guiderai. » Une si rare bienveillance ne fait pas seulement l'éloge du maître. De Candolle prit donc confiance et se mit à l'œuvre. Cet ouvrage parut de 1799 à 1803 sous le titre : *Plantarum succulentarum historia ou Histoire des plantes grasses avec leurs figg. dessinées par Redouté*, 4 vol. in-fol. ou in-4°. En même temps, il mit au jour une monographie des astragales : *Astragalogia, nempè astragali, biserrulæ et oxytropedis, necnon phacæ, coluteæ et lessertiæ historia, iconibus illustrata à Redouté*, Parisiis, 1802, pet. in-fol. avec 50 pl. Ces deux savants ouvrages, publiés par de Candolle à un âge où d'autres sont encore sur les bancs de l'école, le posèrent, dès le début, aux premiers rangs, parmi les maîtres de la science. « Mais bientôt un travail d'un ordre plus élevé, et surtout d'un caractère plus original, vint marquer [encore] beaucoup mieux le rang qu'il devait prendre dans la science. Il eut l'heureuse idée de s'occuper du sommeil des plantes. Il s'assura d'abord que l'air n'était pour rien dans ce phénomène; car des plantes dormantes, plongées dans l'eau, y passèrent du sommeil à la veille, et de la veille au sommeil, comme à l'ordinaire. L'action de l'air étant exclue, restait celle de la lumière. Des plantes dormantes furent donc placées dans l'obscurité, et tour-à-tour soumises, ou à l'action de cette obscurité même, ou à l'action de la lumière. Or, en éclairant ces plantes pendant la nuit, et en les laissant dans l'obscurité pendant le jour, M. de Candolle parvint à changer complétement les heures de leur veille et de leur sommeil; il vit les plantes nocturnes s'épanouir le matin; il vit les plantes diurnes s'épanouir le soir. Ces expériences curieuses, communiquées à l'Académie, y excitèrent le plus vif intérêt. » On venait d'acquérir la preuve que les plantes, comme les êtres animés, ont des habitudes, en rapport avec le milieu où elles vivent; car, remarquons-le bien, ce n'est pas tout de suite, mais seulement au bout d'un certain temps qu'elles changent leurs heures de sommeil et de réveil. « Par ce remarquable travail, continue M. Flourens, de Candolle venait de passer du rang d'élève à celui de maître : l'Académie, quoiqu'il n'eût encore que vingt-deux ans, l'inscrivait sur la liste de ses candidats; Adanson disait en parlant de lui, qu'il était dans les grands chemins de la science; Lamarck lui confiait la 2e [3e] édit. de la *Flore française*, et *Georges Cuvier* le choisissait [en 1804] pour son suppléant à la chaire d'histoire naturelle du Collége de France. » Ajoutons que sa ville natale s'empressa de lui décerner le titre de professeur honoraire d'histoire naturelle. En même temps la Société Philomatique et bientôt après la Société d'Arcueil qui s'honoraient toutes deux des noms les plus illustres dans la science, l'admirent au nombre de leurs membres. La carrière était donc ouverte devant lui, il ne lui restait qu'à la parcourir; ses devanciers et ses maîtres n'étaient plus dorénavant que ses émules; les savants dont la gloire avaiten-

même biographe, de Candolle, avant son départ de Genève, avait composé quelques travaux sur la germination des graines des légumineuses, sur la végétation du gui, sur la marche de la sève dans les lichens, qui annonçaient un vrai talent d'observation, et qui lui avaient valu l'honneur d'être admis au nombre des membres de la Société de physique et d'histoire naturelle, fondée par Bonnet et de Saussure.

flammé son cœur, n'étaient plus pour lui que ses amis et ses rivaux.

Le mariage que do Candolle contracta, en 1802, avec Mlle *Torras*, issue d'une famille genevoise qui vivait à Paris, exerça anssi une heureuse influence sur son avenir. Jusqu'à cette époque, il n'avait jamais suivi un plan bien arrêté dans ses études, il se laissait aller à ses impressions du moment et passait facilement d'une science à une autre. Mais après son mariage, il comprit qu'il était temps de songer à conquérir une position dans la société, d'antant plns que la fortune de son père, comme celle de la plupart des capitalistes genevois, avait beaucoup souffert à la suite de la Révolution. L'idée à laquelle il s'arrêta, ce fut de se vouer à l'enseignement. Le succès qu'il avait obtenu en suppléant Cuvier au Collége de France dans un cours sur la physiologio végétale, le confirma daus son idéo. Mais il y avait une difficulté. En France, la moindre choso c'est d'être propre à nn emploi : tout le monde est propre à tout. Beaumarchais l'avait dit avant nous avec sa vervo inimitable. Qui se serait douté que pour professer honorablement la botanique, il fallût avoir étudié la chirurgie et la pathologie? Faute d'être médecin, de Caudolle eût donc dû renoncer à la carrière de l'enseignement. Il avait, il est vrai, à son arrivée à Paris, tenté de s'initicr à la science des Dupuytren et des Bichat; mais la vue des malades le jetait dans des accès de mélancolie, et après de vains efforts pour s'endurcir, il dut y renoncer. Heureusement qu'il avait des amis, et des amis influents. Si la règle est quelquefois absurde, elle a au moins ce bon côté, qu'elle n'est pas inflexible et se plie aux exigences. Do Candolle obtint donc d'être reçu docteur en médecine sur la présentation d'une thèse de botanique. Il la soutint avec honneur. La question qu'il avait choisie, question neuve et extrêmement intéressante, rentrait un peu dans la matière médicale : ***Essai sur les propriétés médicales des plantes comparées avec leurs formes extérieures et leur classification naturelle***, Paris, 1804, in-4°. M. Flourens en fait ce bel éloge. Cet ouvrage, dit-il, « est l'un de coux qui doivent contribuer le plus à donner des bases sûres et rationnelles à la science la plns empirique qui ait jamais été, à la matière médicale. » De Candolle apporta un nouveau genre de preuves à l'appui de la méthode naturolle. Cette thèse eut le rare honneur d'une seconde édition (augm., 1816, in-8°) et fut traduite dans plusieurs langues. Savant laborieux antant qu'érudit, de Candolle faisait toujours marcher plusieurs publications de front. En même temps qu'il fournissait à Redouté le texte des quatre premiers volumes de ses *Liliacées* (8 vol. in-fol.), il travaillait avec Lamarck à une nouvelle édition de la *Flore française*, ou plutôt il refoudait entièrement cet ouvrage d'après les principes de la méthode naturelle. Ce travail constitue nn des plns beaux titres de notre savant à la célébrité. Nous en reparlerons dans notre notice bibliographiqne.

En 1806, de Candolle fut chargé par le ministre de l'intérieur de parcourir tout le territoire de l'Empire pour en étudier le sol au point de vue de l'agriculture et de la botanique. Il consacra plusieurs années à cette importante mission qui profita beaucoup à ses études. Ses observations furent consignées dans six *Rapports* qui parurent successivement, de 1808 à 1813, dans les Mémoires de la Société d'agriculture du dép. de la Seine, et qui auraient pu exercer une salutaire influence sur notre agriculture, si on France la routine n'était une plaie incurable. En fait de progrès, nous sommes comme des femmes et des enfants, notro imagination s'effraie facilement de l'inconnu. Nous aimons à suivre le chemin que nos pères ont battu, et cela non par un sentiment de piété filialo, mais pour ne pas nous en frayer un autre. Chez nous, les améliorations ne s'adoptent pas, ellos s'imposent; notre esprit paresseux demande à être poussé : nous avous ce défaut

des peuples du midi. Et néanmoins nous nons sommes proclamés, dès longtemps, la première nation du monde. Il y en a même beaucoup parmi nous qui croient que nous sommes la seule !

Une vacance s'étant présentée à l'Académie des sciences, de Candolle se mit sur les rangs. Ses titres étaient sans doute considérables; mais il y a tant de petites considérations qui peuvent influer sur une élection aca démique, que l'on ne doit pas s'étonner qne son concurrent lui ait été préféré. Cet échec ne devait porter aucune atteinte à sa réputatiou. Néanmoins, il y fut très-sensible, et de dépit, il accepta la chaire de botanique qui lui était offerte à la faculté de médecino de Montpellier.

Avant d'aller plus avant, laissous un moment le savant de côté, et disons un mot de l'homme. Nul plus que nous n'honore le talent; mais ce que nous honorons encore bien davantage, ce sont les vertus simples et privées, ce sont les qualités du cœur. De Candolle a écrit des *Mémoires* sur sa vie, restés jusqu'à ce jour manuscrits entre les mains de son fils. Quand on n'a lu que ses onvrages, dit M. Flourens, on ne counaît que l'homme snpérienr; mais quand on lit ses Mémoires, on apprend à connaître l'homme d'un esprit plein de grâce et d'nne bonhomie pleine de charme. De Candolle avait un goût très-vif pour la société. Ses amis étaient nombreux, et parmi eux, les noms les plus illustres dans la science. Fidèle à ses amitiés, il ne l'était pas moins à ses goûts. Sa passion de jeune homme pour la poésie était toujours prête à se ranimer; de temps en temps, dans ses heures de loisir, il rappelait à lui cette aucienne amie; mais sa Muse discrète ne se révélait qu'à des amis discrets, et rien de ses chants u'a transpiré dans le public. Homme de cœur et de dévouement, de Candolle apportait dans les œuvres charitables auxquelles il était toujours prêt à s'associer, la même ardeur que dans ses travaux scientifiques. Il appelait cela joindre une *vie pratique* à sa *vie théorique*. Ce n'était pas seulement une conformité d'études qui l'avait rapproché de *Benjamin Delessert* : la passion de la bienfaisance les avait unis. « On doit à M. Decandolle, lisons-nous dans la Biographie des Contemporains, plusieurs établissements d'utilité publique. Il a, de concert avec son ami, M. *Benjamin de Lessert*, introduit en France les fourneaux et les forges économiques, et fondé la Société philanthropique dont il a été lougtemps secrétaire; il a aussi puissamment contribué à la formation de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. » La gloire du monde passe et passe vite; la gloire de la science est souvent illnsoire; mais la gloire des bienfaiteurs de l'humanité dure éternellement.

Au commencement de 1808, de Candolle se rendit à son poste, accompagné de sa femme et de son jeune fils. Il ne tarda pas à joindre à la chaire de botanique (dans laquelle il succéda à Broussonnet, dont il prononça l'éloge historique) une chaire de professeur à la Faculté des sciences (1810). Ce fut à l'influence de *Cuvier* que de Candolle dut cette seconde chaire de botanique. M. Flourens, qui a été un de ses élèves, apprécie ainsi son enseignement : «L'enseignement de M. de Candolle à Montpellier, nous dit-il, y ranima bientôt toutes les études. L'esprit de Linné y régnait à peu près exclusivement, et par esprit de Linné, il faut malheureusement n'entendre ici que l'esprit des méthodes artificielles. Tont ce travail de la dernière moitié du XVIII[e] siècle, toute cette philosophie nouvelle de la science, toutes ces grandes idées, successivement élaborées par les Adanson, par les Jussieu, par les *Cuvier*, n'y avaient point pénétré encore. Les leçons de M. de Candolle semblaient ouvrir les sources, jusque-là demeurées inconnues, d'un savoir nouveau. Ces admirables leçons, entendues alors par une seule province,

ont été reproduites depuis dans trois grands ouvrages, et l'Europe entière est venue s'y instruire. » Ces trois ouvrages sont : la *Théorie élémentaire de la botanique*, l'*Organographie* et la *Physiologie végétales*.

Homme d'études et de spéculation, la vie du savant naturaliste se partageait tout entière entre les travaux du cabinet et les devoirs de l'enseignement. Il assista aux événements politiques qui amenèrent la chute de l'Empire sans y prendre part. Néanmoins, à la seconde restauration, il fut en butte à toute sorte de petites persécutions. Il avait, pour être mal vu, deux grands torts : d'abord il était protestant, ce qui alors était plus qu'un tort, et ensuite il était suspect d'impérialisme, ce qui était encore plus qu'une hérésie. Pendant les Cent-Jours, le gouvernement avait été assez mal avisé pour le nommer recteur de l'université de Montpellier. Ce fut ainsi que le savant modeste qui ne vivait que dans le monde des fleurs, se trouva entraîné, par contre-coup, dans la chute du Titan de la guerre. *Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.*

D'abord on lui donna sa démission de recteur. En cela, rien que de légitime; c'était une mesure générale à laquelle de Candolle ne pouvait prétendre se soustraire. Les titres des fonctionnaires évincés n'étaient pas mis en question, on ne condamnait que leur origine. Mais il paraît qu'à son égard la réaction ne s'arrêta pas là. Comme il était encore professeur à la Faculté de médecine et doyen de la Faculté des sciences, on lui suscita mille tracasseries, mille dégoûts ; si bien qu'à la fin, rebuté des luttes perpétuelles qu'il avait à soutenir, il renonça à sa position. Qui perdit le plus à sa retraite ? certes, ce n'est pas lui. Les hommes d'élite dans les sciences et dans les lettres ne sont pas seulement l'ornement d'un État, ils en font la gloire et la prospérité. Malheureux les gouvernements qui ne le comprennent pas.

Genève eut la sagesse de profiter de sa disgrâce. Elle s'empressa de lui offrir (1816) une chaire d'histoire naturelle dont elle décida la création. L'enseignement devait comprendre non-seulement la botanique, mais aussi la zoologie. En même temps, une souscription ouverte parmi les habitants procura les fonds nécessaires pour créer un jardin botanique. De Candolle en fut à la fois le fondateur et le directeur. Ce jardin fut inauguré le 19 nov. 1817. Plusieurs des publications de notre grand botaniste témoignent de la sollicitude paternelle avec laquelle il lui donnait ses soins ; tels sont : *Catalogue des arbres fruitiers et des vignes du jardin botanique de Genève*, 1820, in-8°; *Plantes rares du jardin botanique de Genève*, Gen. et Par., 4 fasc. 1825 et 1826, gr. in-4°, avec planches coloriées. De Candolle fut aussi un des principaux fondateurs du Musée d'histoire naturelle (1818). Il y donna même un cours libre de zoologie, dont le produit fut consacré à de nouvelles acquisitions. Son étonnante activité suffisait à tout. Indépendamment de son cours à la Faculté, il ouvrit encore des cours publics de botanique où ne tardèrent pas à affluer des auditeurs de tous les âges et de toutes les classes. Aussi le goût de la botanique est-il répandu à Genève plus que dans aucune autre ville du monde. Quelle gloire n'est-ce pas pour un modeste savant d'imprimer ainsi le sceau de son génie sur toute une population !

« L'histoire de de Candolle, de 1816 à 1841, dit M. de La Rive, c'est presque l'histoire de Genève pendant ces vingt-cinq années, car il n'est pas dans cette histoire un événement important auquel il ait été étranger, un homme marquant avec lequel il n'ait eu des rapports plus ou moins intimes. » Sa maison était le rendez-vous de tous les savants. « L'entrain que de Candolle apporta dans la société genevoise, continue le biographe, et qui caractérise si bien, en le résumant, le genre d'influence qu'il y exerça, il le porta aussi, et avec non moins de succès, dans ce

que j'appellerai sa vie sociale à Genève, qui n'est précisément ni sa vie du monde, ni sa vie politique, ni sa vie scientifique, quoiqu'elle leur tienne par plus d'un lien. J'entends cette vie qui se manifestait par le besoin qu'il éprouvait constamment de s'associer pour la création d'institutions utiles à tous les hommes honorables qui partageaient ou chez lesquels il provoquait ce même besoin. » En un mot, de Candolle, selon l'heureuse expression de M. Flourens, était membre né de toutes les commissions d'utilité publique.

Malgré son peu de penchant pour la politique, une fois à Genève, de Candolle ne put se dispenser de prendre part aux affaires. Dans un petit État, la vie publique et la vie privée se rapprochent par tant de points qu'elles se confondent souvent, et les devoirs du citoyen obligent d'autant plus, qu'ils touchent de plus près à nos droits. Au rapport de M. de La Rive à qui nous empruntons ces détails, de Candolle contribua beaucoup à faire prévaloir à Genève l'opinion libérale modérée. Trois fois réélu représentant à la presque unanimité des suffrages, il siégea pendant 25 ans dans le Corps représentatif, et se montra toujours un zélé défenseur des vrais principes de la liberté.

De Candolle prit aussi une part très-active à la direction de l'instruction publique à Genève. Deux fois, en 1831 et en 1832, il fut recteur de l'académie. Il remplit jusqu'en 1835 ses devoirs académiques avec un dévouement au-dessus de tout éloge ; mais à cette époque, l'affaiblissement de sa santé, et plus encore, le désir de mener à bonne fin l'immense ouvrage qu'il avait entrepris l'engagèrent à donner sa démission de professeur. Le corps enseignant, le conseil d'état, la ville entière lui en témoignèrent leurs profonds regrets, et déplorèrent sa retraite comme une calamité publique. Son fils, Alphonse de Candolle, digne émule de son père et le continuateur de ses œuvres, lui succéda dans la chaire de botanique.

De Candolle était membre de toutes les sociétés savantes du monde. Le lendemain de sa mort, il lui arrivait encore un diplôme de l'Amérique du Nord. Membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris dès 1810, il succéda à Piazzi en 1826, (1) comme associé étranger de cette académie. Devons-nous ajouter qu'il faisait partie de la Légion d'Honneur ?

Nul plus que de Candolle n'a exercé d'influence sur la marche de la science botanique dans ces derniers temps. Ses doctrines, qui ont pénétré dans toutes les écoles de l'Europe, ont imprimé aux esprits cette tendance philosophique qui le dirigeait lui-même dans ses travaux et ses recherches. « Les facultés qui dominaient chez de Candolle, au jugement de M. de La Rive, étaient essentiellement l'activité, la mémoire ; c'était en outre une promptitude de conception, une clarté dans les idées et une puissance de généralisation que l'activité et la mémoire ne donnent pas, mais auxquelles elles sont indispensables. » Selon M. Flourens, après les grands travaux du siècle dernier, « il ne restait qu'à ouvrir à la botanique l'étude des lois intimes des êtres, et c'est ce qu'a fait M. de Candolle. Il est le seul homme, depuis Linné, qui ait embrassé toutes les parties de cette science avec un égal génie. Considéré comme professeur, sa gloire est unique. La botanique n'avait point encore été enseignée avec cet éclat. Des idées nettes, une méthode sûre, une élocution pleine de grâce, tout, dans ses leçons, élevait l'esprit et le captivait ; il exposait les faits, et à côté des faits, l'art de les juger; il exposait les observations, et à côté des observations, l'art d'observer. » Un mot résumera les services qu'il a rendus à la science. Dans le cours de sa carrière scientifique, de Candolle a établi plus de 7 mille espèces nouvelles, c'est-à-dire à peu près la 14e partie des espèces

(1) D'après l'Annuaire de l'Académie des sciences, M. Flourens dit qu'il fut inscrit en 1814 sur la liste des 8 associés étrangers de cette Académie.

connues, et près de 5 cents genres nouveaux, c'est-à-dire la 16e partie des genres admis. Avec un tel bagage, on peut être appelé à juste titre un des créateurs de la science.

De son mariage avec *Anne-Françoise-Robertine Torras*, fille de Pierre Torras et d'Anne-Jeanne-Louise Gardelle, naquirent deux fils. Le cadet mourut à l'âge de 13 ans. L'aîné, Alphonse-Louis-Pierre-Pyramus de Candolle, né à Paris le 28 oct. 1806, s'adonna d'abord à la jurisprudence et se fit recevoir docteur en droit. Mais il paraît qu'il renonça bientôt à la carrière du barreau pour s'associer aux travaux de son père. « Je meurs sans inquiétude, mon fils achèvera mon ouvrage ! » telles furent les dernières paroles que de Candolle prononça à son lit de mort.

Nous ferons connaître les principales publications de notre auteur, en renvoyant pour les autres, soit à la notice bibliographique que M. Flourens a jointe à son Eloge, soit à une brochure publiée par de Candolle lui-même, en 1833, *Histoire de la botanique genevoise*, où on en trouvera la liste détaillée jusqu'à cette époque.

Notice Bibliographique.

I. *Flore française, ou Descriptions succinctes de toutes les plantes qui croissent naturellement en France, disposées selon une nouvelle méthode d'analyse, et précédées par un Exposé des principes élémentaires de la botanique*, par MM. de Lamarck et Decandolle (*sic*), 3e édit., Paris, an XIII (1805) 4 tom. en 5 vol. in-8° avec planches et une carte botanique. — *Flore française*, etc., *tom. V ou 6e vol. contenant 1300 espèces non décrites dans les 5 premiers volumes*, par De Candolle, Paris, 1815, in-8°. — La coopération de Lamarck à cet ouvrage s'est bornée à approuver les changements et modifications proposés par de Candolle, et il est resté tout-à-fait étranger à la publication du 6e volume. Dans une lettre qu'il lui adresse et qui est mise en tête du premier volume, de Candolle expose le plan qu'il a suivi. « La Flore française, y dit-il, est le premier ouvrage où l'esprit de ces deux méthodes [naturelle et artificielle] ait été nettement distingué et où l'on ait présenté un moyen facile d'arriver à la vérité, en annonçant d'avance que ce moyen était artificiel : j'ai cru qu'on atteindrait de plus près encore au même but par une autre disposition qui paraît, au premier coup d'œil, une simple convenance de typographie, mais qui tient en réalité aux bases mêmes de la logique de la botanique. J'ai tenté d'employer la méthode artificielle comme clef de la méthode naturelle. En conséquence, j'ai divisé cet ouvrage en deux parties : l'une artificielle, destinée à faire connaître les noms des plantes de la France ; l'autre naturelle, destinée à faire connaître, autant qu'il a été en mon pouvoir, la structure, l'histoire et les rapports de ces mêmes plantes. Quant à la méthode artificielle, j'ai... donné la préférence à celle que vous avez imaginée [méthode dichotomique] et qui consiste à conduire l'élève au nom de la plante, en le forçant toujours à choisir entre deux caractères contradictoires. Dans cette méthode analytique, je ne me suis permis que les légers changements nécessités par l'augmentation du nombre des plantes décrites. — Les plantes de la France sont distribuées d'après les familles naturelles de M. de Jussieu, dont la plupart des botanistes sentent maintenant l'importance. A cet égard, je n'ai fait qu'un petit nombre de changements — Quant aux descriptions des espèces, j'ai cherché à suivre, autant qu'il était en moi, la marche que vous aviez tracée dans la première édition de la Flore française, et j'ai conservé textuellement tous ceux de vos articles auxquels les observations subséquentes n'avaient apporté aucuns changements. » En outre, de Candolle a enrichi la synonymie, ajouté un grand nombre de descriptions nouvelles, toutes faites d'après nature, et complétement modifié la cryptogamie. Dans

son 6e volume, il est resté fidèle à son plan primitif. « Sans doute, dit-il, les progrès que la science a faits depuis dix ans ont modifié en quolques points l'ordre et les limites des familles et des genres que j'avais adoptés. Je n'ai pas cru devoir tenir compte de ces changements, la plupart peu importants, surtout relativement au but de cet ouvrage, et j'ai continué à admettre rigoureusement l'ordre de la Flore. » Des six mille espèces de plantes, dont on lit la description dans cet ouvrage, plus de la moitié appartiennent à de Candolle. Au jugement de M. Flourens, ce bel ouvrage, d'une exécution savante, est fait pour servir de modèle en ce genre de grands travaux. On y trouve la première application qui ait été faite de la méthode naturelle à l'ensemble des plantes d'un grand pays. C'était un immense service rendu à la science. A son appel, les savants de toutes les nations allaient enfin quitter les chemins battus de l'erreur pour le suivre dans la large voie qu'il leur traçait. De Candolle eut cette gloire d'être le grand apôtre de la vérité botanique. Pressentie par Linné, entrevue par Adanson, proclamée par Jussieu, ce fut lui qui la divulgua. Mais, le dirons-nous? il a tant fait pour la science, que nous sommes surpris qu'il n'ait pas fait davantage encore. Pourquoi n'a-t-il pas porté aussi le flambeau de son génie dans les dédales de la nomenclature? Comment se fait-il qu'un esprit aussi lucide, aussi logique que le sien ait pu s'accommoder de toutes les absurdes dénominations dont les botanistes continuent à affubler les plantes nouvelles qui se présentent à leurs observations, comme si ces plantes étaient nées d'hier, comme si c'étaient autant d'enfants trouvés sans parents, sans patrie et sans nom! Qu'ils laissent au moins à Dieu le droit de nommer ses œuvres! Un nom n'est pas une chose arbitraire dans les œuvres de la création : *c'est la plante qui se nomme elle-même.* Le botaniste doit simplement remplir les fonctions de l'officier civil, il constate le nom, il ne l'impose pas. Au lieu de cela, que voyons-nous? dans les espèces, le plus grand nombre des dénominations sont tirées de caractères vagues, incertains, variables, d'une valeur tout à fait secondaire, ou qui ne se présentent qu'à la loupe de l'observateur, quelquefois même de circonstances étrangères à la plante : Linné avait cependant posé des règles très-sages, mais lui-même il les a fréquemment violées; — dans les genres, des noms souvent bizarres, baroques, des barbarismes ridicules, qui ne disent rien à l'esprit, qui ne rappellent ni le port, ni les vertus, ni les habitudes, ni la famille, ni les affinités, ni la patrie de la plante, et pas même le nom du savant homme, souvent inconnu, dont on a voulu les baptiser, tant ce nom est devenu barbare;—dans les familles, même anarchie. Linné sans doute connaissait peu les hommes, lorsque, dans ses principes de dénomination, il laissait toute latitude de consacrer des noms de genres et de familles à la mémoire des savants illustres de tous les pays. L'exception ne devait pas tarder à absorber la règle.

Quant au style qui est plus particulièrement affecté aux descriptions botaniques, nous n'en dirons que ce mot, c'est qu'il rappelle plus souvent le jargon de « l'escholier limosin qui contrefaisoit le languaige françoys, » que le style des Buffon et des Cuvier. On se demande avec étonnement comment il se peut que, dans la langue de Voltaire, on soit parvenu à parler sans se faire entendre. Mais ce n'est pas à nous à en remontrer à nos maîtres.

Les *Principes élémentaires de botanique* qui précèdent la Flore sous forme d'Introduction, contiennent deux parties : la première traite de la *Description des organes des végétaux ou Anatomie*, pp. 61-159; et la deuxième, de l'*Action des organes des végétaux ou Physiologie*, pp. 159-224. Cette introduction qui est entièrement due à de Candolle, a été détachée de l'ouvrage et publiée séparément sous le titre : *Principes élémentaires de botanique*

et de physique végétale, Paris, 1805, in-8°.

Immédiatement après la publication de la Flore, de Candolle en donna un abrégé en latin, sous le titre : *Synopsis plantarum in Flora gallica descriptarum*, Paris, 1806, in-8°. Dans cet abrégé, plusieurs des articles ont été corrigés, et différentes additions ont été faites.

II. *Théorie élémentaire de la Botanique, ou Exposition des principes de la classification naturelle et de l'art de décrire et d'étudier les végétaux*, Paris, 1813, in-8°; 2° édit. 1819; 3° éd. corr. et aug., publ. en 1844 par les soins de M. Alphonse de Candolle; trad. en allem. et enrichie de notes par Rœmer, Zurich, 1814, 2 vol. in-8°. Plus. autres trad. (1) en ont paru en anglais, en espagnol, etc. — Cette théorie, bien plutôt transcendante qu'élémentaire, semble avoir résolu le problème de l'organisation intime des plantes. Déjà, sur la fin du siècle dernier, Gœthe, ce vaste génie, qui résumait en lui plusieurs grands hommes, avait fait, à la suite de Linné, un premier pas dans cette voie. En parlant de la métamorphose des plantes, Linné avait reconnu que le principe des fleurs et des feuilles est le même, *principium florum et foliorum idem est*. Mais cette pensée, si fertile en conséquences, était restée stérile, jusqu'à ce que Gœthe s'en emparant (die Metamorphose der Pflanzen), la féconda de son génie : « La théorie de M. de Candolle, au jugement de M. Flourens, a quelque chose de plus élevé encore. Selon lui, chaque classe d'êtres est soumise à un plan général, et ce plan général est toujours symétrique. » Mais « la symétrie, fait primitif, est rarement le fait qui subsiste. Les avortements, les soudures, les dégénérescences des parties altèrent presque partout la symétrie primitive, ou la masquent. Il faut donc remonter sans cesse jusqu'à la symétrie primitive à travers toutes les irrégularités subséquentes. En un mot, la symétrie est toujours le fait primitif; l'irrégularité n'est jamais que le fait secondaire. Et cette belle, cette magnifique vue de M. de Candolle, cette vue si hardie, peut être déjà donnée, dans plus d'un cas, comme une vérité démontrée. » Ce que Gœthe appelle *métamorphose* est donc désigné sous le nom de *dégénérescence* dans la théorie de M. de Candolle; dans l'un et dans l'autre système, les monstruosités seraient des retours à l'ordre naturel. Nous avons bien des actions de grâce à rendre à l'auteur de la nature d'avoir fait que la règle soit l'exception! « Gœthe, suivant une échelle ascendante, continue M. Flourens, voit la feuille se métamorphoser en calice, le calice en corolle, les pétales en étamines, les étamines en pistils, en ovaires, en fruits. De Candolle, suivant une marche opposée, voit le fruit, l'ovaire, le pistil, *dégénérer* en étamine, l'étamine en pétale, la corolle en calice, les diverses parties du calice en feuilles. L'un de ces faits prouve l'autre, et la théorie de Gœthe, bien vue, n'est qu'une partie, mais une partie admirable de la théorie de M. de Candolle. » Sans doute ce système soulève de fortes objections. D'abord, le terme de *dégénérescence* nous semble impropre. Dieu, dans ses œuvres, marche de perfections en perfections; et soit que l'on monte ou que l'on descende l'échelle, on ne rencontre que la perfection. Loin d'être le second terme de la création, la dégénérescence est le premier degré de la dissolution, c'est-à-dire de la *grande métamorphose*. « On ne s'explique pas bien, dit M. Flourens, comment la symétrie primitive, clef mystérieuse de tout le système, est si rarement le cas dominant et comment le cas habituel est presque toujours, au contraire, l'anomalie. » Mais à cette objection, on pourrait peut-être répondre que la symétrie n'est pas la loi ou puissance vitale qui préside à la formation des êtres, mais le fait primordial résul-

(1) De Candolle a désavoué l'ouvr. qui parut en Allemagne sous le titre : Bases de la botanique scientifique, par MM. de Candolle et Sprengel, Leips., 1820.

tant de cette loi, le premier jet de la création; que cette puissance vitale qui anime les corps se modifie avec leurs rapports, s'augmente ou diminue : d'où résultent les créations ou les décompositions successives, les métamorphoses ou les dégénérescences. Quoi qu'il en soit de ces objections, de Candolle resta inébranlable jusqu'à la fin dans la théorie qu'il avait imaginée. *Ingenuè fateor*, dit-il dans les Prolégomènes de son Systema naturale, *objectiones omnes hucusque propositas nullo modo meam, circa theoriæ fundamenta aut ejus graciora theoremata, opinionem concussisse; observationes circa puncta specialia ritè institutas grato animo excepi; sed ipsâ botanicorum illustriorum sententiâ invitatus, normas in Theoriâ elementari institutas præsenti in hoc libro constanter sequar.* » Il répond du reste à ces objections dans la 3ᵉ édition de sa Théorie.

III. *Essai élémentaire de Géographie botanique*, Paris, 1821, in-8°.— Cet essai avait d'abord été inséré dans le 18ᵉ vol. du Dict. des sciences naturelles. C'est un excellent résumé de toutes les observations que de Candolle avait faites dans ses nombreux voyages. Déjà, précédemment, il avait fait paraître un mémoire sur cette matière dans les Mémoires de la Société d'Arcueil, où l'on trouvait l'énumération de 1500 plantes avec l'indication des extrêmes limites au delà ou en deçà desquelles on ne les rencontre plus.

IV. *Regni vegetabilis Systema naturale, sive Ordines, genera et species plantarum secundùm methodi naturalis normas digestarum et descriptarum; Volumen primum, sistens Prolegomena et Ordines quinque nempè Ranunculaceas, Dilleniaceas, Magnoliaceas, Anonaceas et Menispermeas*, Parisiis, 1818, in-8°— *Volumen secundum, sistens Ordines sex nempè Berberideas, Podophylleas, Nymphæaceas, Papaveraceas, Fumariaceas et Cruciferas*, Paris., 1821, in-8° — Les Prolégomènes sont datés du 28 oct. 1816. — A cet ouvrage est joint une *Bibliothèque botanique*, T. I, p. 11-116, *Supplément*, T. II, à la fin, la plus complète nomenclature des auteurs et des ouvrages de la botanique qui ait paru jusqu'ici. De Candolle expose dans ses Prolégomènes la marche qu'il a suivie. « Il est constamment allé, dit-il, du particulier au général; d'abord il a examiné individuellement toutes les espèces de chaque genre; puis il a décrit les caractères génériques; pareillement, il a étudié tous les genres de la famille, et il a exposé les caractères de celle-ci, tels qu'ils ressortent de la complète observation des genres; cela fait, retournant aux genres et aux espèces, il a supprimé dans les caractères génériques tous ceux qui étaient suffisamment énoncés dans les caractères de la famille, et dans les caractères spécifiques tous ceux admis dans les caractères du genre. » Cette marche est certainement la seule logique. Quant à la méthode de classification qu'il a suivie, elle diffère peu de celle de Jussieu. Selon lui, les plantes se divisent en *vasculaires* et en *cellulaires* d'après leurs organes de nutrition, ou en *cotylédonées* et *acotylédonées* d'après leurs organes de multiplication. Les plantes vasculaires ne différant pas des plantes cotylédonées, et les plantes cellulaires des plantes acotylédonées, il en résulte deux grands embranchements, ou, si l'on veut, deux races principales, dont l'une, celle comprenant les plantes vasculaires ou cotylédonées, se subdivise, d'après les organes de la végétation, en *exogènes* (croissant du centre à la circonférence) et *endogènes* (croissant de la circonférence au centre) ou, d'après les organes de la fructification, en *dicotylédonées* et *monocotylédonées*. Les exogènes et les dicotylédonées étant identiques, ainsi que les endogènes et les monocotylédonées, la totalité des plantes peut donc être partagée en trois grandes races qui comprennent, comme dans le système de Jussieu, les acotylédonées, les mo-

nocotylédonées et les dicotylédonées. Dans les subdivisions de ces trois grands embranchements en familles, de Candolle ne s'éloigne pas essentiellement de la classification du fondateur de la méthode naturelle. Ses dissidences sont plus apparentes que réelles. Il sépare les dicotylédonées, d'après les organes de la fructification, en deux groupes solon que leur périanthe est double (*biclamydées*) ou simple (*monoclamydées*), et il subdivise ces premières en *thalamiflores*, comprenant les plantes dont les pétales distincts sont insérés sur le réceptacle (*thalamus*), en *calyciflores*, dont les pétales libres, ou plus ou moins soudés, sont insérés sur le calice, et en *corolliflores*, dont les pétales soudés en une corolle gamopétale sont indépendants du calice. Cette classification, non plus que cello de Jussieu, ne saurait satisfaire entièrement, car elle est empruntée à la méthode artificielle. Aussi est-ce faute do mieux que de Candolle l'a adoptée, en attendant qu'une classification basée sur les organes do la végétation et do la fructification pris ensemble ait été proposée. *Intereà*, dit-il, *exogenarum classificatio quamvìs paulò artificialis habenda, nullâ tamen præstantiore notâ, hìc provisoriè admissa.* — Quant aux monocotylédonées, il les divise en *endogènes phanérogames*, et en *endogènes cryptogames*. Puis passant aux végétaux cellulaires ou inembryonés, il en fait deux groupes, les acotylédonés *foliacés*, c'est-à-dire ceux pourvus de feuilles et ayant des sexes connus, et les *aphylles* qui n'ont pas d'expansions foliacées et dont les sexes ne sont pas connus. — Dans l'exposition de ses familles, Jussiou procédait du simple au composé, c'est-à-dire qu'il commençait par les acotylédonées pour finir par les dicotylédonées. Cet ordre semblait donné par la nature même. Mais de Candolle suivit une marche opposée, il alla du composé au simple, commençant l'énumération de ses familles par les renonculacées, et terminant par les algues. On ne saurait toutefois le blâmer d'avoir suivi cet ordre; n'est-ce pas la marche même de l'esprit humain dans ses investigations pour arriver du connu à l'inconnu ?

Après la publication de son second volume, de Candollo recula effrayé devant l'immensité de la tâche qu'il avait entreprise, car plus il avançait dans son travail, plus le nombre des plantes augmentait. Vers 1815, lorsqu'il avait conçu le plan de son livre, le nombre des espèces connues ne s'élevait guère qu'à 25,000. Mais les mers ne furent pas plus tôt ouvertes par la paix de l'Europo aux explorations des voyageurs, que le nombre s'en accrut considérablement, tellement qu'en 1817 on le portait à 57 mille; en 1840, il avait atteint 80 mille. Pour classer et décrire, conformément au plan qu'il avait adopté, une telle masse de végétaux, il eut fallu plus quo la vie d'un homme. Cependant il ne voulut pas renoncer tout à fait à un projet qui lui était si cher, et il résolut de le recommencer sous une forme plus abrégée.

V. *Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis, sive Enumeratio contracta ordinum, generum, specierumque plantarum huc usque cognitarum juxta methodi naturalis normas digesta*, Par., Argent. et Lond. 1824 et sqq. — T. I. *Sistens thalamiflorarum ordines LIV*, 1824; — T. II. *Sistens calyciflorarum ordines X*, 1825; — T. III. *Sistens calyciflorarum ordines XXVI*, 1828; — T. IV. *Sistens calyciflorarum ordines X*, 1830; — T. V. *Sistens calycereas et compositarum tribus priores*, 1836; — T. VI. *Sistens compositarum continuationem*, 1837; — T. VII. *Sectio prior. Sistens compositarum tribus ultimas et ordinis mantissam*, 1838; *Sectio posterior. Sistens ultimos calyciflorarum ordines*, 1839.

Ces sept premiers volumes sont seuls dus à de Candolle. « Embrasser tout le règne végétal, dit M. de La Rive dans son appréciation, appliquer à sa des-

cription les règles qu'il avait posées et les principes de la méthode naturelle, sacrifier au besoin quelques faits particuliers pour pouvoir construire l'ensemble de l'édifice : tel était le but qu'il continuait à se proposer. » Mais ce but, il ne put l'atteindre malgré le secours que lui prêtèrent plusieurs savants botanistes. Lorsqu'à la fin il s'aperçut que, malgré tous ses efforts, il ne pourrait terminer cet ouvrage, il revint au plan de son Système du règne végétal, et donna un plus grand développement à ses descriptions. Telle est aussi la marche que M. Alphonse de Candolle a adoptée dans la continuation de cette œuvre qu'il poursuit avec une persévérance et un dévouement dignes de son illustre père.

VI. *Mémoire sur la famille des légumineuses*, Paris, 1825 et 26, in-4° avec 70 planches.

VII. *Collection de mémoires, pour servir à l'histoire du règne végétal*, titre sous lequel de Candolle a fait paraître successivement, depuis 1828-38, une suite de mémoires sur des familles qu'il avait plus particulièrement étudiées et dont il ne pouvait faire entrer les monographies dans son Prodrome. Ces mémoires, au nombre de dix, sont consacrés aux mélastomacées, aux crassulacées, aux onagraires, aux paronichiées, aux ombellifères, aux loranthacées, aux valérianées, aux cactées et aux composées.

VIII. *Organographie végétale, ou Description raisonnée des organes des plantes pour servir de suite et de développement à la Théorie élémentaire de la botanique et d'introduction à la Physiologie végétale et à la Description des familles*, Paris, 1827, 2 vol. in-8° avec 60 pl. en taille douce; trad. en allem. par Meissner, 1828.— Voici quelles sont les grandes divisions de l'ouvrage : Liv. I. Des organes élémentaires et des combinaisons premières de ces organes qui peuvent être prises pour des organes élémentaires ; II. Des organes fondamentaux, ou des parties organiques essentielles à la nutrition ; III. Des organes reproducteurs ou des parties organiques essentielles à la reproduction ; IV. Des organes accessoires ou des dégénérescences communes aux organes de la nutrition et de la reproduction, et qui ont été prises pour des organes spéciaux ; V. Conclusion et généralités. — Au jugement de M. de La Rive, cet ouvrage est remarquable par le grand nombre d'observations neuves qu'il renferme ; mais il n'est plus au niveau de la science, parce que, dit-il, cette partie de la botanique a, depuis vingt ans, fait d'immenses progrès.

IX. *Physiologie végétale, ou Exposition des forces et des fonctions vitales des végétaux pour servir de suite à l'Organographie végétale et d'introd. à la Botanique géographique et agricole*, Paris, 1832, 3 vol. in-8°. — « Ouvrage d'un ordre éminent, dit M. Flourens, où brillent des vues élevées, vastes, une méthode supérieure, une exposition d'une lucidité admirable, et pour lequel la Société royale de Londres s'empressa de décerner à M. de Candolle le grand prix qu'elle venait d'instituer. » Au jugement de M. de La Rive, la Physiologie « est le meilleur ouvrage de ce genre, sauf pour la partie chimique qui ne renferme pas les découvertes récentes et si importantes de la chimie organique. Ce qu'on peut reprocher à la Physiologie, dit-il, c'est d'être plus une compilation des recherches anciennes et de celles de l'auteur lui-même, qu'un ouvrage renfermant un grand nombre de vues et de faits nouveaux. » Dans sa préface, de Candolle expose ainsi la marche qu'il a suivie : « L'ordre que j'ai adopté, dit-il, dans cet ouvrage, est calqué sur celui de l'Organographie. — Ainsi, dans le premier livre de l'étude des organes, j'ai examiné la structure des organes élémentaires des plantes. Le 1er livre de la Physiologie est consacré à l'étude de leurs forces élémentaires. — Le 2e livre de l'Organographie fait connaître les organes fondamentaux, qui sont

aussi ceux sur lesquels se fonde la nutrition des individus. — Le 3e livre de l'Organographie comprend les faits relatifs à la structure des organes de la reproduction. Celui de la Physiologie comprend ceux relatifs à leurs fonctions. — Dans le 4e livre de l'Organographie, j'ai réuni tous les faits relatifs à la structure des organes produits par le développement ou la métamorphose de ceux qui servent originairement ou à la nutrition ou à la reproduction, et qui s'appliquent indifféremment aux organes de ces deux fonctions, tels que la soudure, la coloration, la direction, etc., des parties. — Enfin, de même qu'en terminant l'Organographie, j'avais tenté de signaler les points de la structure végétale qui me paraissaient exiger de nouvelles recherches, ici, et à plus juste titre, je termine cet ouvrage par l'indication sommaire des recherches par lesquelles les chimistes, les physiciens, les agriculteurs, les voyageurs et les botanistes peuvent concourir à éclairer l'histoire des fonctions des plantes. » Cette dernière partie n'est certainement ni la moins utile, ni la moins intéressante. De Candolle renonçait lui-même à ces recherches pour se livrer entièrement à son Prodrome.

L'Organographie et la Physiologie étaient les deux premières parties d'un cours général de botanique que de Candolle se proposait de compléter par la Méthodologie botanique, ou la science de la classification. Quelques autres traités spéciaux sur la géographie botanique, sur la botanique oryctologique (qui traite des végétaux fossiles), sur la botanique agricole, etc., y auraient fait suite; mais la mort ne lui a pas permis de réaliser ce projet.

On doit en outre à de Candolle plus de cent mémoires ou notices, insérés pour la plupart dans les nombreux recueils scientifiques qui s'honoraient de sa collaboration, tels que les Annales de l'agriculture, le Dict. des sciences naturelles, le Dict. d'agriculture, les Annales du Museum de Genève, la Bibliothèque univ. et les Mémoires de la Société de physique et d'hist. naturelle de cette même ville, etc., etc.

CAPITON, Voy. KŒPFEL.

CAPPEL, famille protestante qui, pendant près de deux siècles, a donné, comme celles des *Ancillon* et des *Basnage*, de pieux pasteurs à l'Église et des savants du premier ordre à la République des lettres.

Jacques Cappel, avocat du roi au parlement de Paris, mort en 1541, laissa neuf enfants de son mariage avec Marguerite Aimery. Trois d'entre eux, l'aîné JEAN, sieur Du Tilloy, le cinquième LOUIS, dit de Moriambert, et le septième ANGE, sieur Du Luat, embrassèrent les opinions nouvelles.

I. BRANCHE DU TILLOY.

Né en 1529, Jacques Cappel avait à peine atteint l'âge de douze ans lorsqu'il perdit son père. Sa mère, bien que chargée d'une nombreuse famille, ne négligea rien pour son éducation, le destinant à la carrière que son mari avait suivie avec éclat. Ses études terminées, le jeune Cappel alla visiter l'Italie et l'Allemagne. Ce fut pendant son séjour dans ce dernier pays qu'éclairé sur les abus de l'Eglise romaine, par quelques hommes de mérite avec qui il s'était lié, il prit la résolution d'abjurer la religion catholique, résolution qu'il exécuta aussitôt qu'il fut de retour à Paris. En 1565, il épousa *Louise Du Val*, fille de *Nicolas Du Val*, conseiller au parlement de Rennes, qui se démit de sa place en faveur de son gendre. Cappel en remplit dignement les fonctions jusqu'en 1570, que Charles IX l'obligea à donner sa démission. Il se retira alors dans sa terre du Tilloy en Brie, d'où la Saint-Barthélemy le chassa. Sedan lui offrit un refuge qu'il ne quitta vraisemblablement qu'à la conclusion de la paix. Sa réputation de savant jurisconsulte le fit choisir, en 1576, pour un des conseillers réformés de la chambre mi-partie établie auprès du parlement de

Paris par le traité de Chastenoy (Voy. *Pièces justif.* N° XXXIX); mais il lui fut impossible de se faire mettre en possession de son office. Il continua donc à vivre en simple particulier dans sa terre du Tilloy jusqu'en 1585 où, forcé d'opter entre la messe et l'exil, il n'hésita pas à abandonner sa patrie avec toute sa famille. Poursuivi par ses vassaux catholiques, il hâtait sa fuite et déjà il avait atteint Saint-Elier, lorsque sa femme fut prise par les douleurs de l'enfantement. A peine fut-elle délivrée, qu'il leur fallut fuir; heureusement ils trouvèrent un asile dans le château de Grand-Pré, dont le seigneur les fit conduire à Sedan sous bonne escorte. Jacques Cappel ne survécut que quelques mois à son exil. Il mourut le 21 mai de l'année suivante, à l'âge de 57 ans. On a de lui :

I. *Veterum jurisconsultorum adv. Laurentii Vallæ reprehensiones, defensio*, Lut. Paris., 1583, in-8°; réimp. par Ducker, avec les deux traités suivants, dans les Opuscula de latinitate jurisconsultorum (Lugd. Bat., 1721).

II. *De verbis non satis probatæ latinitatis.*

III. *De etymologiis juris civilis.*

IV. *Epistolæ.* Aux huit lettres publiées avec les Commentaires de ses fils, nous en ajouterons une neuvième, inédite, datée de Sedan 23 mars 1573, qui se trouve dans le vol. 268 de la Collect. Dupuy.

Restée sans ressource par la mort de son mari, Mme Cappel prit le parti de rentrer en France avec ses trois plus jeunes enfants, Marie, Olivier et Louis, alors âgé de huit mois; l'aîné Jacques, né à Rennes au mois de mars 1570, fut laissé à Sedan où il étudiait en théologie. Les amis de la pauvre veuve lui conseillèrent d'aller à la messe, comme le seul moyen d'obtenir la restitution de ses biens qui avaient été confisqués. L'amour maternel fit taire en elle la voix de la conscience; mais le sacrifice fut si pénible qu'elle tomba malade et que les remords la conduisirent au tombeau peu de temps après sa prétendue abjuration.

Devenu tuteur de ses neveux, Guillaume Cappel, ligueur déclaré, mit Marie et Olivier dans des couvents et abandonna Louis aux soins de *Philibert Sandon* et de *Nicole Fortin*, vieux serviteurs de son frère. Une attaque des soldats royaux lui ayant coûté la vie, sa sœur Marie, avide de partager la dépouille des orphelins, s'empressa de se rendre au Tilloy et d'en emporter ce qu'il y avait de plus précieux. Le pillage ne cessa qu'à l'arrivée de *Matthieu Bochart*, avocat au parlement de Paris, ami et allié de la famille Cappel, qui remplit les devoirs d'un tuteur zélé jusqu'au retour de Jacques, en 1593. Celui-ci n'eut rien de plus pressé que de retirer son frère et sa sœur des couvents où ils avaient été enfermés. A sa prière, une dame respectable du nom d'*Allaigre*, prit chez elle la jeune Marie. Plus tard, le seigneur de *Chalandos* l'accueillit dans sa famille et lui servit de père jusqu'en 1610 qu'elle épousa *Sigibert Alpée*, sieur de Saint-Maurice et pasteur de Saint-Mars, qu'elle rendit père d'une fille nommée *Anne* et d'un fils. Ce dernier, appelé *Jacques*, fut successivement pasteur à Ay et à Saint-Mars.

Tranquille sur le sort de sa sœur, Jacques Cappel retourna à Sedan, accompagné de ses deux frères, et s'y fit recevoir ministre. La Ligue ayant été vaincue et la paix rétablie dans la plupart des provinces, il retourna au Tilloy, d'où il envoya Olivier étudier la médecine à Montpellier; mais la mort ravit bientôt ce frère à sa tendresse.

Le Tilloy étant un fief de haubert, il y établit, comme les édits lui en donnaient le droit, une église qu'il desservit pendant plusieurs années. En 1596, il épousa *Philippe de La Noue*, gouvernante des deux filles de *Louis de Champagne*, comte de La Suse. De ce mariage ne naquit qu'un fils, qui reçut au baptême le nom d'Alexandre et qui mourut un an environ après l'arrivée de son père à Sedan, où le duc de

Bouillon l'avait appelé comme pasteur et professeur d'hébreu. Déjà, en 1596, l'église de cette ville avait désiré de l'avoir pour ministre; mais le synode de la Champagne n'avait pas voulu consentir à son départ. Résolu de se fixer à Sedan, Jacques Cappel vendit le Tilloy à *Louis Alleaume*, son parent éloigné. Quoiqu'il eût encore vécu plus de vingt ans, il ne revint, à ce qu'il paraît, qu'une seule fois en France, alors qu'il fut député avec le sieur de *Bury*, ancien de Sedan, au Synode national de La Rochelle, en 1607.

Jacques Cappel mourut le 7 sept. 1624. Sept ans auparavant, il avait épousé en secondes noces *Caroline* ou *Charlotte Berger*, fille d'un conseiller à la Chambre mi-partie. Il en eut une fille, nommée Marie, qui se maria, en 1640, avec de *Brion*, seigneur de Chenevelle.

Exégète, philologue, historien et antiquaire, Jacques Cappel est auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages qui lui ont acquis une légitime réputation.

I. *Epigramma in obitum Carolæ à Markâ*, Sedan., 1594.

II. *Epocharum illustrium θεματισμοί cum explicatione selectorum aliquot difficilium Scripturæ locorum*, Sedan., 1601, selon la Biogr. univ.; 1602, selon Nicéron; 1605, in-4°, selon la plupart des bibliographes; réimp. dans le Thesaurus theologiæ sedanensis, ainsi que dans le Fasciculus octavus opusculorum quæ ad historiam et philologiam sacram spectant, Roterod., 1697, in-12.

III. *In Apocalypsin D. Johannis Σύνοψις*, Sedan., 1605, in-4°; réimp. dans le Thesaurus theolog. sedanens.

IV. *De ponderibus et nummis lib. II*, Francof., 1606, in-4°.

V. *De mensuris lib. III*, Francof., 1607, in-4°, avec grav. — Suite du précédent qui avait été imprimé sans sa participation. C'est un ouvrage non moins remarquable par la science que par la méthode.

VI *Apologie pour les églises réformées contre les blasmes de L. Lessius, P. Cotton et autres*, Sedan, J. Jannon, 1611, in-8°.

VII. *Compendium prosodiæ*, Sedan., 1612, in-8°.

VIII. *Historia sacra et exotica ab Adamo usque ad Augustum*, Sedan., 1613, in-4°.

IX. *Les trophées du P. Gonteri, avec un catéchisme pour son instruction*, Sedan, 1613, in-8°.

X. *Les livrées de Babel ou Histoire du siège romain*, Sedan, 1616, in-8°; 1623, in-8°. — Contre Ferrier.

XI. *Scena motuum in Galliâ nuper excitatorum, Virgilianis et Homericis versibus expressa*, 1616, in-8°.

XII. *Sedis romanæ potestas, sanctitas, fides*, Heidelb., 1619, in-4°.

XIII. *Vindiciæ pro J. Casaubono adv. Heribert. Rosweydum recognitæ et assertæ: cum notis in Rosweydi lib. de fide hæreticis servandâ*, Sedan., 1619, in-8°; réimp. sous ce titre un peu différent : *Vindiciæ pro J. Casaubono contrà Rosweydum, Eudæmon-Johannem et Bulengerum, lib IV*, Francof., 1619, in-4°. — Défense des Exercitationes de *Casaubon*. Rosweide ayant répondu, Cappel répliqua par *Assertio bonæ fidei adv. præcipuas H. Rosweydi jesuitæ strophas*, Sedan., 1619, 8°, qu'il fit suivre immédiatement de cet autre opuscule : *Artes romanæ sedis delineatæ breviter notis in H. Rosweydi jesuitæ librum de fide hæreticis servandâ*, Sedan., 1619, in-8°.

XIV. *La doctrine des églises réformées*, Sedan, 1619, in-8°. — Ne serait-ce pas le même ouvrage que le suivant :

XV. *Instruction chrétienne*, Sedan, 1619, in-8°. — Contre Cotton.

XVI. *Rhetorica*, Sedan., 1620, 8°.

XVII. *Catechesis græcè et latinè*, Sedan., 1621, in-12.

XVIII. *Historiæ ecclesiasticæ centuriæ V ab Augusti ortu ad Valentinianum III*, Sedan., 1622, in-4°.

XIX. *Catéchisme confirmant par l'Escriture la Confession de foy que*

les églises réformées de France ont présentée aux rois de France, Sedan, 1622, in-12; 5e édit., Sedan, 1623, in-8°.

XX. *Observationes in Epistolam ad Hebræos*, Sedan., 1624, in-8°.

XXI. *Observationes in N. T., exceptis Actibus et Apocalypsi*, imp. avec le Spicilège de son frère (Amst., 1657, in-4°), et plus tard dans les Critici sacri d'Angleterre (Lond., 1660, in-fol., ou Amstel., 1698, in-fol.).

XXII. *Observationes in selecta Pentateuchi loca et in reliquos V. T. libros*, publ. avec les Commentaires de son frère (Amst., 1689, in-fol.).

Le premier volume du Thesaurus theologiæ sedanensis renferme, en outre, plusieurs thèses de Jacques Cappel, trois, entre autres, *De prædestinatione*, *De libero arbitrio* et *De sanctificationis efficaciâ*, qui avaient déjà été imp. à Sedan, 1620, in-4°. Colomiès et Nicéron lui attribuent *Plagiarius vapulans, sive Genevæ bona fides*, Gen., 1620, in-4°, contre le P. Cotton. Forbes a publié *Epistola ad J. Forbesium* avec la trad. latine du Commentaire de Patrice Forbes (Amst., 1646, in-4°). Nous ne devons pas omettre de signaler aussi une *Compendiosa in apostolicam historiam chronologica tabula* du même auteur, qui se trouve en tête de l'Histoire apostolique de Louis Cappel, et pour compléter, autant qu'il nous est possible, la liste des ouvrages imprimés du pasteur de Sedan, nous ne négligerons pas de mentionner une édit. de la Doctrine des Vaudois, par Cl. Seissel, archevêque de Turin, qu'il a donnée en l'accompagnant de notes (Sedan, J. Jannon, 1618, in-8°), et à laquelle se rattache peut-être une *Histoire des Vaudois composée par un sedanais*, msc. du fonds St-Germain franç. N° 1497, qui avait été communiqué par *Drelincourt* au duc de Coislin, évêque de Metz, et qui a passé de la bibliothèque de ce prélat dans la Biblioth. de la rue Richelieu.

Le Synode national de Charenton « bien informé de son érudition et de sa capacité » avait chargé Jacques Cappel d'écrire une histoire des Albigeois; mais la mort ne lui laissa pas même le temps de mettre la main à cet ouvrage. En 1626, le Synode de Castres ordonna qu'on écrirait à l'université de Sedan pour réclamer les mss. laissés par le savant professeur comme un bien commun à toutes les églises, aux frais desquelles on devait les faire imprimer. Ce projet n'eut pas de suite, vraisemblablement parce qu'on ne trouva parmi ses papiers que des ébauches, à l'exception d'une édit. augment. de son Histoire sacrée et profane, qu'il tenait prête pour l'impression. Son neveu, qui a publié à la suite de la notice *De Cappellorum gente* dans les Commentaires de son père, une liste des ouvrages de son oncle restés manuscrits et inachevés, cite un livre d'Histoire juive et romaine, quatre vol. d'une Histoire du Christ et de ses apôtres, un grand nombre de traités contre Bellarmin, une dissertation *De gratiâ primi hominis et amissione istius gratiæ*, une autre *De fœdere Dei* et deux volumes faisant suite au N° XV ci-dessus. Nous n'en avons retrouvé aucune trace ni dans Hænel ni dans le Cat. mss. Angliæ et Hiberniæ; mais nous avons été assez heureux pour rencontrer, en parcourant le Cat. du fonds St-Germain franç., sous le N° 1214, un vol. msc. de 128 fol. qui contient une série d'instructions sur le catéchisme, faussement attribuées à Louis Cappel par son fils. En voici le titre : *S'ensuivent prédications sur le catéchisme recueillies tant sous MM. Eusèbe Ganthois et Jacques Capel, dict du Tilloys, ministres ordinaires de la Parole de Dieu en la ville de Sedan comme sous autres y survenans, l'an* 1602 *et* 1603. Ce sont, comme nous venons de le dire, de courtes instructions sur les 55 sections du catéchisme : 28 appartiennent à Cappel, 21 à son collègue, 2 à un ministre nommé *Beaumont*, 2 sont anonymes, et 2 n'ont pas été transcrites.

Plus célèbre que son frère, Louis

Cappel est regardé à juste titre comme le père de la critique sacrée. Il a joui du rare privilége d'être loué à peu près d'une commune voix par tous les écrivains catholiques, qui vantent à l'envi son érudition dans les langues orientales, sa profonde connaissance des écrits des rabbins, la sagacité de sa critique, la sagesse de son jugement, la modération de sa polémique, la pureté et la netteté de son style, la clarté de sa méthode. Si les éloges des protestants n'ont pas été aussi unanimes, il ne faut en accuser qu'un zèle bigot ou des craintes exagérées; le seul tort de Cappel fut d'avoir proclamé des vérités qui choquaient les préjugés dominants. Tous d'ailleurs, il s'en faut de beaucoup, ne se montrèrent pas injustes envers lui, et l'approbation d'un Casaubon, d'un Vossius, d'un Grotius, d'un Spanheim, d'un Hall, d'un Bochart dut le consoler des attaques passionnées des Buxtorf et de leurs adhérents.

Louis Cappel naquit, non pas à Sedan, comme on le lit dans la Biogr. univ., mais à Saint-Elier, le 15 octobre 1585. Nous avons déjà parlé des premières années de sa vie. A l'âge de 20 ans, il fut choisi par le duc de *Bouillon* pour précepteur de sa fille. Quatre ans plus tard, sur la recommandation de *Caméron*, l'église de Bordeaux se chargea de lui fournir les moyens de visiter les principales académies de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Allemagne. Cappel se rendit d'abord à Oxford où il passa près de deux ans, s'occupant surtout de l'étude des langues sémitiques, et travaillant à un *Lexique arabe* qui ne vit jamais le jour. Il revint dans sa patrie muni des certificats les plus honorables, et bientôt après l'académie de Saumur le demanda pour professeur d'hébreu. L'église de Bordeaux ayant renoncé à ses droits sur lui, et le synode de l'Anjou ayant confirmé sa nomination, Cappel prit définitivement possession de sa chaire en 1614. Deux ans après, on lui offrit une place de pasteur qu'il accepta sous certaines réserves, parce qu'il prévoyait que ses autres occupations pourraient nuire à l'accomplissement de devoirs aussi importants que ceux du ministère. Au bout de trois ans, ses prévisions se réalisèrent, et il cessa de remplir les fonctions de pasteur ordinaire. Il paraît toutefois qu'il en conserva le titre encore longtemps, puisqu'on voit son nom figurer dans la liste des pasteurs dressée en 1626. Peut-être n'y renonça-t-il qu'en 1633, lorsqu'il fut nommé à la chaire de théologie qu'il occupa dignement jusqu'à sa mort, arrivée le 18 juin 1658.

L'évêque Hall appelle Louis Cappel « le grand oracle des hébraïsants. » Cet éloge est complétement justifié par les ouvrages de l'illustre professeur.

I. סוד הניקוד הנגלה, *hoc est, Arcanum punctuationis revelatum, sive diatriba de punctis vocalium et accentuum apud Hebræos verâ et germanâ antiquitate*, Lugd. Bat., 1624, in-4°; réimp. avec des addit. et des correct. dans les Comment. du même auteur. — Les points-voyelles et les accents ont-ils une origine divine ou humaine? Cette question n'avait jamais été débattue, parce qu'elle n'avait jamais été soulevée; cependant il est aisé de juger par la manière dont ils s'expriment dans l'occasion, que Luther, Zwingle, Fagius, Pellican, Munster, Calvin, Olivétan, Scaliger, Casaubon, Saumaise, Heinsius, Masius, Drusius, Erpenius, les plus savants théologiens, en un mot, et les plus habiles critiques du XVI° siècle, regardaient les signes diacritiques du texte hébreu comme une invention humaine et parfaitement soumise dès lors à la critique. Mais si cette opinion était généralement répandue, elle n'avait pas encore été exposée d'une manière claire et précise, comme le fit Elio Lévita qui prouva, par d'excellentes raisons, que les points-voyelles et les accents sont une invention des Massorètes. Buxtorf se fit le champion du sentiment contraire, et Cappel entreprit de lui répondre en ajoutant des preuves nouvelles à celles que Lévita avait apportées. Il en appela au témoignage unanime des plus savants rab-

bins, à la non-ponctuation de la Thorah, que les Juifs lisent dans leurs synagogues, à l'absence de points-voyelles dans les écrits des Cabbalistes et des Talmudistes; il fit remarquer que l'écriture samaritaine, identique, selon lui, avec l'ancienne écriture hébraïque, ne connaît ni les voyelles ni les accents; il rapporta une foule de passages de Josèphe, de Philon et des Pères de l'Eglise où la Bible est citée avec des variantes qui ne s'expliquent que par la non-ponctuation des exemplaires dont ils se sont servis; il nota les diverses leçons des manuscrits qui ont servi de texte aux versions grecques et aux paraphrases chaldaïques; il fit ressortir la bizarrerie de la ponctuation d'un grand nombre de mots; il indiqua l'origine chaldéenne des dénominations appliquées aux accents et aux voyelles; il montra qu'il n'était nullement impossible de lire l'hébreu non-ponctué, et après avoir réfuté avec autant d'habileté que d'érudition les arguments de Buxtorf, il arriva à cette conclusion que les points-voyelles ont été inventés très-vraisemblablement dans le VIe siècle après Jésus-Christ. « Ille, écrivait Amama, célèbre professeur de Franeker, sententiam istam adeò validè confirmavit rationesque quæ in contrarium vulgò afferuntur, adeò solidè refutavit, ut doctissimorum theologorum qui anteà contrariæ sententiæ mordicùs hærebant, alios in suam sententiam pertraxerit, alios verò non parùm dubios reddiderit. »

Buxtorf lui-même, à qui Cappel communiqua son manuscrit, fut ébranlé dans sa conviction; il se rejeta sur le *danger* de soutenir la thèse de la nouveauté des points-voyelles. Le savant orientaliste Erpenius, au contraire, trouva si beau le travail du professeur de Saumur qu'il se chargea des soins de l'impression.

A peine cet ouvrage, que Spanheim qualifie d'excellent, eut-il paru, que Buxtorf fils essaya de le réfuter; mais il le fit avec plus de zèle que de succès. D'un autre côté, les théologiens catholiques accueillirent avec enthousiasme le résultat des recherches de Cappel, parce que, dans leur sentiment, ce résultat tendait à diminuer l'autorité de l'Ecriture, en la rabaissant au niveau de la tradition orale, comme si le Livre saint, même ravalé au rang d'une tradition, ne resterait pas encore de toutes les traditions la plus ancienne et la plus authentique.

II. *Spicilegium seu Notæ in N. T.*, imp. avec le Myrothecium de *Caméron* (Gen., 1632, in-4°); réimp. avec les Observat. in N.T. de Jacques Cappel, puis dans les Crit. sacr. d'Angleterre. — Notes plutôt critiques que théologiques destinées à éclaircir le sens grammatical ou littéral. L'auteur est loin d'admettre que tout, jusqu'au moindre mot, dans les Evangiles et les Epîtres, ait été inspiré. Il fait remarquer les hébraïsmes avec plus de soin que ses prédécesseurs, et s'attache à les expliquer avec le secours des rabbins.

III. *De interpretatione loci Matt.* XV, 5, imp. à la suite du Spicilège et réimp. dans les Critic. sacri, ainsi que le suivant :

IV. *De voto Jephtæ*. — Il est singulier que Jacques Cappel classe cette dissertation parmi les ouvrages inédits de son père. N'aurait-elle pas été insérée dans l'édit. de Londres des Crit. sac., que nous n'avons pu nous procurer?

V. *Historiæ judaïcæ compendium ab Asamonæorum tempore ad Hierosolymæ excidium*, publié avec le suivant :

VI. *Historia apostolica illustrata*, Gen., 1634, in-4°; ins. dans les Critic. sac., et réimpr. Salm., 1683, in-4°.

VII. *Theses theologicæ de summo controversiarum judice*, Salm., 1635, in-4°; réimp. dans le Syntagma thesium theologic. in academiâ salmuriensi disputatarum (Salm., 1665, in-4°).

VIII. *Le pivot de la foi et religion ou Preuve de la Divinité contre les athées et les profanes*, Saumur, 1643, in-8°; trad. en angl., Lond., 1660, 8°.

IX *Animadversiones ad* Novam Davidis lyram, *cum geminâ diatribâ, una de voce* אֱלֹהִים, *altera de*

nomine Dei יְהוָֹה *tetragrammato*, Salm., 1643, in-8°; réimp. avec la *Critique sacrée*. Colomiès en indique une édit. de 1634 : c'est probablement une faute typographique. — Dans ses Remarques, Cappel combat et ruine les prétentions de Gomar, qui croyait avoir retrouvé les règles de la poésie hébraïque. Les deux dissertations sur les noms d'Elohim et de Jehovah ont été réimp. en dernier lieu par Reland dans le *Decas exercitationum philologicarum de verâ pronunciatione nominis Jehova* (Traj. ad Rhen., 1707, in-8°). Selon Nicéron, la seconde, dont le Journal des savants indique une édition de Leyde, 1624, in-4°, est le discours inaugural que Cappel prononça en prenant possession de sa chaire de professeur d'hébreu. Il s'y déclare contre la prononciation ordinaire du nom de Jehovah. Dans la première, il prouve que le nom d'Elohim pouvait s'appliquer aux anges.

X. *Amica collatio cum J. Cloppenburgio*, Amstel., 1643, in-12.

XI. Επικρισις *de ultimo Christi paschate* σάνροσιμῳ *et sabbatho deuteroproto*, Amst., 1644, in-12. — Suite du précédent, faussement attribuée par Adelung à Jean Cappel.

XII. *Diatriba de veris et antiquis Ebræorum literis ; item J. Scaligeri defensio*, Amst., 1645., in-12.—Défense de son Arcanum. Il y soutient contre Buxtorf que les caractères hébreux, tels qu'ils sont aujourd'hui, diffèrent de ceux dont les Juifs se servaient avant la captivité.

XIII. *Critica sacra, sive de variis quæ in sacris V. T. libris occurrunt lectionibus lib. VI ; subjecta est quæstio de locis parallelis V. et N. T.; defensio adv. injustum censorem ; animadversiones ad librum cui titulus est* Nova Davidis lyra, *cum geminâ diatribâ de nomine Dei*, Paris., 1650, in-fol.; réimp. avec des notes nombreuses par Vogel et Scharfenberg, Halæ, 1775-1786, 3 vol. in-8°. — Les clameurs des bigots, soulevées par l'Arcanum, avaient été si violentes, que peu s'en fallut que ce nouvel ouvrage de Cappel, fruit de trente années de travail, ne vît pas le jour. Pas un seul imprimeur ni de la Hollande ni de la Suisse ne voulut se charger de l'impression, et la Critique sacrée serait restée inédite si trois moines catholiques, Petau, Morin et Mersenne, n'avaient obtenu un privilége du roi pour la faire imprimer en France. — Dans cet ouvrage dont Grotius a dit : « Nescio magisne indefessam sedulitatem mirari debeam, an uberrimam eruditionem, an judicium limatissimum; quæ tres laudes in hoc opere ita inter se certant ut in ambiguo maneat cui de tribus prima palma debeatur, » dans cet ouvrage, disons-nous, Cappel rapporte une foule de leçons d'après le texte hébreu lui-même, la version des Septante, les paraphrases chaldaïques, la Vulgate, les commentaires des Juifs et la collation des passages correspondants du V. et du N. T. Eichhorn lui reproche de s'être montré trop peu circonspect dans ses assertions, trop favorable à la critique conjecturale, trop superficiel dans ses recherches, trop peu versé dans les dialectes de l'Orient. Il est certain que Cappel a accumulé sans nécessité les variantes; qu'il a attaché trop d'importance à celles que lui offraient les anciennes traductions, surtout la Septante, oubliant qu'il n'est pas juste de rejeter sur le texte les erreurs de la version, et qu'il en a tiré quelquefois des conséquences hasardées. Il est vrai encore qu'il a complétement négligé de puiser à la source la plus importante, et qu'il ne lui suffit pas de s'excuser en disant qu'il n'avait aucun manuscrit hébreu à sa disposition. Néanmoins il lui restera la gloire d'avoir été le premier parmi les théologiens chrétiens qui eût appliqué au texte hébreu une critique saine et judicieuse, aussi éloignée des audacieuses hypothèses de Morin que d'un respect idolâtre pour la Bible.

XIV. *De criticâ nuper à se editâ ad J. Usserium epistola apologetica*,

Salm., Isaac Desbordes, 1651, in-4°.

XV. *Responsio ad J. Usserii epistolam*, Salm., P. Girard, 1652, in-4°.

XVI. *Chronologia sacra*, Lut. Paris., 1655, in-4°; réimp. dans les Prolégomènes de la Bible polyglotte d'Angleterre (Lond., 1660, in-fol.), où l'on trouve aussi une dissertation de Cappel sur le temple de Jérusalem, intitulée *Trisagion, sive templi Hierosolomytani delineatio triplex*, dissertation publiée également dans les Crit. sacr., où l'on remarque, en outre, du même auteur une *Iconographia*, des *Excerpta ex Villalpando* et un traité du *Corban*.

XVII. *Syntagma thesium theolog. in academiâ salmuriensi disputatarum*, Salm., 1665, in-4°. — Ce recueil, dont nous avons déjà dit quelques mots à l'art. *Amyraut* (Voy. I, p. 79), étant extrêmement rare, on nous saura gré sans doute d'en donner ici une courte analyse. Une des premières thèses et des plus remarquables est celle d'Amyraut sur la sacrificature du Christ. La fonction du Christ est une; mais elle est en même temps triple à cause de la triple espèce des types. Sa fonction sacerdotale consiste dans la réconciliation, ainsi que dans l'intercession au ciel pour ceux qui ne sont pas réconciliés avec Dieu; la notion catholique d'un sacrifice perpétuel est donc fausse. La doctrine de la justification est exposée par *La Place*. La foi seule sauve; cependant les bonnes œuvres, suite naturelle de la foi, sont nécessaires au salut. Amyraut défend avec talent l'autorité de l'Ecriture en lui donnant pour principal appui sa valeur intrinsèque. Dans la thèse sur la perfection de l'Ecriture, il émet l'opinion que l'immortalité de l'âme est enseignée dans l'A. T. La Place démontre fort bien la clarté de l'Ecriture, et Cappel soutient qu'elle doit être le seul juge de la foi. Deux thèses d'Amyraut sont consacrées à prouver la divinité des Ecritures par le témoignage de l'Esprit-Saint imprimé dans le cœur de tout homme. La question de la Providence et de l'existence du mal est traitée par le même théologien avec beaucoup d'art et de précaution. Il appuie par des considérations pratiques les notions bibliques d'une triple alliance avec Dieu. Il défend avec talent la nécessité de la satisfaction; cependant ses deux thèses sur la descente aux enfers sont plus particulièrement remarquables. Amyraut nie que cette doctrine soit biblique; il affirme qu'elle a été inconnue à l'ancienne église, et il soutient qu'elle est même contraire à l'analogie de la foi. En traitant les dogmes de la grâce et de l'élection, Cappel se montre rigoureusement augustinien et calviniste; cependant il semble adoucir un peu la doctrine sanctionnée à Dordrecht en avançant que Dieu n'a résolu de damner que ceux qu'il prévoyait ne pas devoir se convertir. Amyraut expose les mêmes idées dans deux thèses. Une autre sur la nécessité de la communion mérite d'être lue. Il est difficile de combattre la transsubstantiation avec plus de force qu'il ne le fait. Nous ne parlerons pas de plusieurs autres dissertations dirigées contre l'Eglise romaine et sa hiérarchie; nous dirons seulement qu'aucune ne sort des bornes d'une discussion sage et modérée. Cependant nous signalerons encore deux thèses de Cappel sur le dimanche et la sanctification des fêtes chrétiennes, ainsi qu'un traité d'Amyraut sur la vie éternelle, un des meilleurs qui ait été écrit sur ce dogme consolant.

XVIII. *Annotata et Commentarii in V. T.*, Amst., 1689, in-fol. — Ouvrage posthume dans lequel l'éditeur Jacques Cappel a réuni à peu près tout ce que son père et son oncle avaient écrit pour l'éclaircissement du texte sacré. On y trouve: *De Cappellorum gente*, notice biographique qui nous a été d'un grand secours; — *Annotata in Esaïæ cap. LIII, in Abdiam, Michæum, Nahum, Habacuc, Sophoniam, Aggæum, Zachariam, Malachiam; — De ecclesiæ christianæ suprà judaïcam prærogativis; — De statu animorum post mortem;* —

Commentarius in VIII cap. Geneseos ab II ad IX ; — *De sabbatho disputatio ;* — *Zoharis cabbalistica expositio initii cap. II Geneseos ;* — *Abrahamus, Isaacus, Jacob, Esaü* ἀλληγορούμενοι ; — *Notæ criticæ in plerosque libros V. T. ;* — *Notæ criticæ in plerosque libros apocryphos ;* — *Arcanum punctuationis auctius et emendatius ;* — *Vindiciæ contrà J. Buxtorfium*. Tous ces ouvrages sont de Louis Cappel ; le contingent de son frère se réduit à ses *Observationes in selecta loca Pentateuchi et in reliquos V. T. libros*. — Bien que moins servilement soumis aux idées régnantes que la plupart des théologiens de cette époque, les deux Cappel n'ont pas pu s'affranchir tout à fait de l'influence de leur siècle ; on reconnaît leurs préoccupations dogmatiques surtout dans leurs observations sur les psaumes et les prophètes, où l'on retrouve d'ailleurs le cachet d'une profonde érudition et d'une critique éclairée.

Les ouvrages inédits de Louis Cappel forment une partie notable de son bagage littéraire. Nous en donnerons la liste d'après celle que son fils a publiée à la suite de la notice *De Cappellorum gente*.

I. *Confutatio IV libr. Socini de Christo servatore.* — II. *Quæstio an et quomodò necesse fuerit Christum mori seu satisfacere.* — III. *Sententiæ Vorstii de Christi satisfactione expositio et confutatio*, — IV. *De Christi justitiâ activâ et passivâ disquisitio.* — V. *De voto Jephtæ dissertationes.* Avait-il composé plusieurs dissertations sur le même sujet ? Nous avons vu qu'une avait été imprimée dans l'édit. d'Amst. des Crit. sacr. ; peut-être l'autre était-elle celle du pasteur de Bordeaux *Primerose*, réunie à la sienne dans le même volume. — VI. *Prælectiones inaugurales.* — VII. Ἀρχαιογραφία *sive de antiquâ scribendi ratione.* — VIII. מקרב הקדמוני *sive antiqua lectio*, en 2 vol. — IX. *Epistolæ.* — X. *Miscellanæi.* — XI. *Observationes in Danielis cap. II-VII.* — XII. *Commentarius in XI prima capita Epistolæ ad Romanos.* — XIII. *Sermons.*

Louis Cappel avait épousé, en 1615, *Susanne Launay*, fille de *Benjamin Launay*, sieur du Gravier, ministre à Chilleurs, et de *Marie Des Prés*. Il en eut six enfants dont une fille morte jeune. L'aîné des fils, nommé Jean, naquit en 1618 et eut pour parrain *Caméron*. Son père eut le chagrin de le voir abjurer et fut obligé de lui faire une pension à laquelle Louis XIV en ajouta une autre de 800 livres. C'est lui qui édita la Critique sacrée. Benjamin et Louis moururent dans l'enfance. Louis, dit Du Tilloy, né en 1623, se maria, en 1653, avec *Elisabeth Du Portau*, fille du sieur de *Beauvais*, et en eut deux enfants morts jeunes. Le troisième des fils, Jacques, que Nicéron a confondu avec l'aîné, naquit le 13 août 1639. Il se distingua de bonne heure par ses talents, et fut nommé professeur d'hébreu à l'âge de 19 ans. Retiré en Angleterre après la révocation, il accepta une place de professeur de latin dans une école non-conformiste, et mourut en 1722. Avec lui s'éteignit la famille des Cappel.

II. Branche de Moriambert.

Louis Cappel, surnommé de Moriambert, cinquième fils de Jacques Cappel, avocat du roi, naquit à Paris le 15 janv. 1534. Il reçut une excellente éducation et fit de si rapides progrès qu'à l'âge de 16 ans, il obtint une chaire dans le collége du cardinal Le Moine. Cinq ans plus tard, il se rendit à Bordeaux pour y étudier le droit. Ayant eu l'occasion de s'instruire des doctrines de la Réforme, il résolut d'aller observer de près le mouvement de régénération qui s'opérait, et il se rendit à Genève vers 1547. A son retour en France, il se fit admettre dans l'église de Paris dont il devint bientôt un des membres les plus distingués. Il donna surtout un exemple remarquable de son intrépidité et de son zèle, lorsque les États de l'Ile-de-France furent convo-

qués, en 1560, à l'effet d'élire leurs députés aux Etats-Généraux. Louis Cappel se dévoua généreusement, avec quelques-uns de ses coreligionnaires, pour rendre à Dieu, au roi et à sa patrie ce qu'il regardait comme le devoir d'un bon chrétien et d'un loyal français. Sans se laisser intimider par l'idée du péril auquel il allait s'exposer en se mettant en avant dans une ville arrosée déjà tant de fois du sang des martyrs et dans un moment où les Protestants étaient autant que jamais victimes de la persécution, il osa se rendre à l'Hôtel de Ville et proposer en pleine assemblée ce qu'il estimait nécessaire au bien du royaume; puis abordant la question qui dominait alors toutes les autres, présenter la Confession de foi des églises réformées et requérir qu'elle fût insérée dans le cahier de Paris. Les Catholiques furent singulièrement étonnés d'entendre un jeune homme de 26 ans parler avec une telle hardiesse, et Cappel aurait infailliblement payé sa témérité de sa vie, s'il ne s'était caché pour échapper aux poursuites des Guise. Sa requête d'ailleurs, il est inutile de le dire, fut rejetée sans délibération. Les Protestants de Paris résolurent alors de faire présenter leur Confession de foi au roi lui-même, et ce fut encore Cappel qui se chargea, avec l'avocat *La Rogeraye*, dit La Troche, et quelques autres, de cette dangereuse mission. On ne connaît pas le résultat de cette courageuse démarche; cependant on peut affirmer que Meursius est allé beaucoup trop loin en présentant l'édit de Janvier comme une conséquence du voyage de ces députés.

Les biographes de Cappel racontent qu'après de longues hésitations sur le choix d'une profession, il se décida, vers ce temps, à entrer dans le ministère, et fut nommé pasteur de l'église de Meaux. Ils ajoutent que les troubles l'obligèrent à se retirer à Genève, puis à Sedan. Il semblerait d'après cela qu'il quitta le royaume dès la première guerre civile, et cependant nous le trouvons encore à Paris, en 1565, secrétaire du cinquième synode national (Voy. *Pièces justif.*, N° XXIV). Il est donc évident qu'il ne s'expatria qu'à l'époque des seconds, peut-être même des troisièmes troubles. En 1569, il reçut vocation de l'église d'Anvers; mais les fureurs du duc d'Albe le forcèrent bientôt à retourner à Sedan. A la conclusion de la paix, il rentra en France et fut donné pour ministre à l'église de Clermont. Paquot affirme, nous ne savons sur quel fondement, que ce fut lui qui prêcha dans la chambre de *Coligny*, la veille de la Saint-Barthélemy. Assez heureux pour échapper au massacre, Cappel s'enfuit de nouveau à Sedan, portant comme le philosophe grec, toute sa fortune avec lui. Il y fut suivi de près par le jésuite Maldonat et l'apostat *Sureau Du Rosier*, envoyés par Montpensier pour ramener le duc de *Bouillon* et sa femme dans le giron de l'Eglise romaine. Cappel et le ministre *Loqueux* [Le Queux?] furent chargés de défendre la cause protestante, et il paraît qu'ils ne s'en acquittèrent pas trop mal, puisque le but du voyage des deux convertisseurs ne fut pas atteint; ce qui n'a pas empêché Maldonat de publier une relation tout à son avantage de la conférence qui dura plusieurs jours et roula principalement sur la messe et la présence réelle.

Quelque temps après, Louis Cappel fut envoyé en Allemagne pour solliciter des secours auprès des princes protestants. A son retour, il fut appelé à Leyde par Guillaume d'Orange comme professeur de théologie, et, le 8 fév. 1575, il fit l'ouverture de la nouvelle université par une harangue que Meursius a publiée en tête de l'Athenæ Batavæ (Leyde, 1625, in-4°). Toutefois il occupa à peine pendant quelques mois sa chaire de théologie; dès la fin de l'année, il rejoignit l'armée de Jean-Casimir dans laquelle il remplit les fonctions d'aumônier. Après une courte campagne, il accepta la place de pasteur ordinaire et de professeur de théologie à Sedan, où il mourut le 6 janv. 1586. Cinq ans auparavant, il avait assisté

comme député de la Champagne au Synode national de La Rochelle. Son oraison funèbre fut prononcée par sou collègue *Tenant*.

Louis Cappel avait laissé quelques ouvrages: I. *Vita procellis belli civilis perturbatissima;* — II. *De ecclesiâ et ejusdem notis, adv. Epistolam à Roserio apostatâ ad Franciscam Borboniam directam, an.* 1573; — III. *Speculum papismi;* — IV. *Commentarii in Calvini catechismum;* — V. *Epistolarum selectarum volumen.* Nicéron ne croyait pas qu'ils eussent jamais été imprimés. Le laborieux Paquot n'en a retrouvé aucune trace. Il faut donc que Moréri ait formé son jugement sur les titres seuls, pour prétendre « qu'ils sont remplis d'aigreur et d'emportement contre l'Eglise romaine.»

III. Branche du Luat.

Ange Cappel, seigneur du Luat, né en 1537, s'était déjà fait connaître par quelques ouvrages, lorsqu'il fut nommé secrétaire de Henri IV. Il s'attacha à *Sully*, qui lui témoigna toujours beaucoup de considération et de confiance. On ne sait rien de plus sur sa vie. Le premier et le plus curieux de ses écrits est un *Avis donné au roy sur l'abbreviation des procès*, [Paris] 1562, in-fol.; réimp. avec de notables changements sous le titre : *L'abus des plaideurs*, Paris, 1604, in-fol. Il a traduit aussi divers traités de Sénèque : celui de la *Clémence*, Paris, 1578; le 1er livre des *Bienfaits*, Paris, 1580, et d'autres fragments qui furent imprimés sous le titre : *Formulaire de la vie humaine*, Paris, 1582. La Croix du Maine affirme qu'il avait, en outre, publié à Paris une trad. de la *Vie d'Agricola*, et qu'il en avait préparé une autre des *Histoires* de Tacite. Le Journal de Henri III lui attribue encore un *Discours sur la comparaison des deux partis qui sont en ce royaume*, Montauban, 1586. Ange Cappel mourut en 1623.

CAPRIS, nom d'une des plus anciennes familles de Savoie, établie en Provence depuis le commencement du XVIe siècle. *Pierre de Capris*, fils de Louis de Capris, capitaine d'arquebusiers à cheval, et de Jeanne de Gervasi, servit longtemps dans les rangs des Huguenots sous le commandement de *Soubise*, de *Cipières* et de *Sénas*. De son mariage avec *Louise de Fougasse* naquit Louis-Esprit Capris, capitaine d'arquebusiers à cheval, et plus tard, gouverneur du fort de Notre-Dame-de-la-Garde, qui épousa, en 1598, *Marquise de Boyer-Bandol*. Leur fils Antoine, seigneur de Beauvezer, renonçant à la carrière des armes, acheta la charge de principal magistrat du siége royal de Cuers. Professait-il encore la religion réformée? Il n'y aurait aucun doute à élever à cet égard, s'il était prouvé que le seigneur de *Beauvezer*, qui se réfugia dans le Brandebourg avec deux demoiselles du même nom, descendait de lui.

CARACCIOLI (Jean-Antoine), troisième fils de Jean Caraccioli, prince de Melphe, maréchal de France, descendait d'une des plus anciennes familles du royaume de Naples. Il naquit vraisemblablement à Melphe, au commencement du XVIe siècle. Nicolas Camusat raconte qu'après avoir reçu une excellente éducation sous les meilleurs maîtres, Caraccioli fut présenté à la cour de François Ier; mais que sa fortune ne lui permettant pas d'y soutenir dignement son rang, il se dégoûta du monde et se retira au désert de la Sainte-Baume en Provence pour y mener une vie de pénitence. Fatigué bientôt de ce genre de vie, il revint à Paris et prit l'habit de chartreux. Son noviciat n'était pas fini, qu'il changea encore une fois de résolution et entra, en 1538, chez les chanoines réguliers de Saint-Victor dont il fut nommé abbé en 1543. « Soudain qu'il fut fait abbé, dit Pasquier, il mena une vie fort dissolue. » Brantôme rapporte, en louant fort Caraccioli, qu'à l'arrivée de Charles-Quint à Paris, il leva deux régiments, l'un d'écoliers, l'autre de moines, « qu'il aguerrit si bien, qu'ils aidèrent à faire un bon

corps de ville, pour faire guerre et défense, de sorte quo cela donna à songer à l'ennemi. » L'humeur inquiète et ambitieuse de Caraccioli lui attira non-seulement de fâcheuses affaires avec ses chanoines, mais elle le jeta dans les intrigues de la Cour, et, s'il faut en croire Du Villars, il poussa la bassesse, pour complaire à Diane de Poitiers, jusqu'à se ranger du parti de Brissac qui disputait à son propre père le gouvernement du Piémont. Ce fut apparemment cette lâche complaisance qui lui valut l'évêché de Troyes, dont il prit possession au mois de déc. 1551, après avoir obtenu de Henri II des lettres adressées au chapitre pour qu'il lui fût permis de conserver sa longue barbe.

Devenu évêque, Caraccioli se montra favorable à la Réforme. « Encore quo ma vie ne fust point réformée, ne telle qu'elle dehvoit estre, écrivait-il plus tard aux ministres d'Orléans, nostre Dieu par le mistaire [ministère] de ma prédication, gaigna un grand peuple à J. Ch. » Du Breul avoue que dans ses prédications, qu'il qualifie de miellées, l'évêque de Troyes parlait fort librement des abus de l'Eglise romaine, « hormis, ajoute Bèze, qu'il ne touchoit point à la matière de la messe. » Le peuple d'abord se porta en foule à ses sermons, soit attiré par la curiosité d'entendre un évêque prêcher, phénomène rare à cette époque, soit « esmeu d'une bonne affection » ; mais bientôt ses sentiments changèrent, et Caraccioli fut forcé de se retracter publiquement en 1552. *Michel Poncelet* de Meaux, « homme, dit Bèze, merveilleusement versé ès lettres sainctes, quoiqu'il ne connût quo sa langue maternelle », reprit la place désertée par l'évêque, et il continua à édifier par ses sermons la petite communauté qu'il avait fondée, jusqu'en 1557, que la persécution l'obligea de fuir.

Selon Camusat et le P. Du Breul, qui le copie, l'évêque de Troyes fit, cette même année, le voyage de Rome pour solliciter auprès de Sixte IV, son parent, le chapeau de cardinal. Déçu dans ses espérances, il reprit le chemin de la France en passant par Genève. Les entretiens qu'il y eut avec *Calvin* et *Théodore de Bèze* ranimèrent son penchant pour les doctrines de la Réforme, sans le décider à les professer ouvertement. Au colloque de Poissy, il figura encore dans les rangs des prélats de l'Eglise romaine; mais, comme Bèze l'écrivait à Calvin, « nemo sese fortiorem et liberiorem præstitit », et à peine de retour dans son évêché, il abjura en présence de toute l'assemblée des Huguenots, qui se réunissaient alors chez *Jérôme Girardin*. Un scrupule lui vint, raconte de Thou, au sujet de sa vocation, parce qu'il n'avait été élu ni par les suffrages de l'Eglise, ni par ceux du peuple. Il assembla donc le consistoire et le pria d'examiner pieusement et prudemment s'il voulait le reconnaître pour évêque, en protestant que si un autre était jugé plus digne que lui de remplir les fonctions épiscopales, il les déposerait volontiers. « L'affaire ayant été mise en délibération, ajoute l'historien, il fut élu d'un consentement unanime et fut ordonné de nouveau. » Bèze, au contraire, nie que Caraccioli ait été élu évêque par l'église de Troyes; il affirme qu'en faisant abjuration, il promit de renoncer à son évêché. Le célèbre réformateur ne connaissait pas toute la vérité, ou peut-être n'a-t-il pas voulu la dire. Le témoignage de l'historien de Thou est confirmé non-seulement par celui de Pierre Martyr qui se trouvait sur les lieux, mais par celui d'un autre témoin oculaire, *Pithou* (Voy.), qui a laissé une relation encore inédite de l'introduction de la Réforme à Troyes, et qui raconte avec de grands détails cet intéressant épisode do l'histoire de nos églises. Relevons d'abord, en passant, une erreur de Moréri qui assigne à l'abjuration de Caraccioli la date de 1563, et une plus grossière de Mézerai qui la retarde jusqu'en 1565. Dès le mois de sept. 1561, l'évêque de Troyes sonda la reine-mère pour savoir s'il lui serait permis de résigner son évêché quant au

spirituel seulement, et malgré la vague réponse de Catherine de Médicis, que s'il donnait sa démission, on le remplacerait, il se présenta devant le consistoire de l'église de Troyes, signa la Confession des églises réformées et témoigna le désir d'être confirmé dans la dignité épiscopale par les suffrages des fidèles. Le ministre *Le Roy*, ancien moine converti, dont *Bèze* blâme « ingenium paulò morosius quàm par sit, et quandam naturæ acerbitatem quæ facilè in superbiam transeat », s'éleva avec force contre la prétention de Caraccioli, et son opinion fut appuyée par *Pithou* récemment arrivé de Genève. Après une très-vive discussion, on résolut de prendre conseil de *Calvin* à qui Bèze, de son côté, écrivit à ce sujet, le 9 nov. 1561 : « Quanti momenti futurum sit quidquid hîc statuetur, satis intelligis, et possum tibi affirmare, alios aliquot episcopos esse, qui parati sint hoc exemplum sequi, si quid moderatè statuatur. Itaque rogo ut istam causam non in hypothesi sed θετικῶς pertractes, et ita quidem ut eorum imperitiæ aliquid condones qui exactam illam tuam brevitatem non satis capiunt. » Ce fut sur ces entrefaites que Pierre Martyr, retournant en Suisse après le colloque de Poissy, passa par Troyes. Consulté sur la question qui divisait l'église, il se prononça en faveur de Caraccioli contre *Le Roy*, *Sorel* et les autres adversaires de l'épiscopat. Son avis, qui était aussi celui de la majorité des fidèles, prévalut, et Caraccioli fut élu évêque par la communauté réformée. Lorsque la réponse de *Calvin* arriva, l'élection était faite, et comme, malgré les prières de *Bèze*, cette réponse était conçue en termes très-généraux, on jugea qu'elle était plutôt favorable que contraire au système épiscopal. Tel est le récit de *Pithou*. Dès lors Caraccioli joignit le titre d'évêque à celui de ministre de l'Evangile.

De Thou nous apprend qu'après sa conversion, Caraccioli prêcha avec assiduité dans sa chapelle épiscopale, jusqu'à ce que les évêques, craignant la contagion de l'exemple, eussent obtenu du roi sa destitution (1). La Cour lui accorda, comme dédommagement, une pension de 4,500 livres.

Après la perte de la bataille de Dreux, Caraccioli, qui avait repris son titre de prince de Melphe, tint une conduite fort équivoque. Il sollicita et obtint de la princesse de *Condé* la permission de se rendre auprès de la reine-mère pour entamer des négociations. « Le fait est, lit-on dans La Popelinière, qu'il avoit bien persuadé la princesse de luy donner ceste charge ; mais la vérité estoit que pensant que tout fût perdu, il avoit parlementé avec le connestable, luy offrant son service sous ombre de ce voïage. Et depuis, arrivé vers la royne, il ne parla tant des affaires du prince quo d'obtenir sa grâce pour se pouvoir retirer en sa demeure de Chasteauneuf. » Catherine de Médicis lui en accorda la permission, à condition toutefois qu'il tâcherait, à son retour à Orléans, de détacher du parti protestant *Grammont* et *Clermont d'Amboise*. Ce dernier repoussa avec indignation les propositions de la Cour; mais Grammont ne s'en montra nullement offensé. L'étrange jeu de son négociateur déplut naturellement à la princesse de *Condé* qui renonça à ses services.

Le prince de Melphe se retira à Châteauneuf sur-Loire où il termina sa carrière à la fin de 1569. Quelques auteurs ont prétendu qu'il était rentré avant sa mort dans le giron de l'Eglise catholique; mais leur assertion ne repose sur aucun fondement, comme l'a déjà remarqué la Biogr. univ., elle est même formellement contredite par *Pithou*. Ce qui a pu les induire en erreur, c'est que son corps fut enseveli dans l'église paroissiale du lieu.

Une lettre de Prosper de Sainte-Croix, en nous apprenant que l'ancien évêque ne s'accordait pas en tous points avec les ministres, nous donne peut-être l'explication de la malveillance que

(1) Selon *Pithou*, il resigna son évêché moyennant une pension qui ne lui fut jamais payée.

nourrissait contre lui *Théodore de Bèze*, l'ardent champion de la Confession de foi et de la Discipline des églises réformées. Bèze blâme avec raison la légèreté, l'ambition, la vie impudique de Caraccioli; mais il va trop loin lorsqu'il dit qu'il avait plus de paroles que de science. *Hubert Languet* affirme, au contraire, qu'il ne manquait ni d'érudition ni d'éloquence, et que, bien qu'italien de naissance, il parlait élégamment le français. Son témoignage est confirmé par de Thou qui qualifie Caraccioli de *vir literis non mediocriter ornatus*.

Antoine Caraccioli a laissé quelques ouvrages, dont les plus importants sont antérieurs à sa conversion.

I. *Mirouer de la vraye religion*, Paris, 1544, in-16.

II. *Lettre à Cornelio Musso, évêque de Bitonte, pour la justification de Gabriel de Lorges, comte de Montgommery, sur ce qu'il avoit eu le malheur de tuer le roy Henri II.*—Relation exacte de cet accident, publiée dans le T. I du recueil des Epîtres des princes par Ruscelly (Paris, 1572, in-4°).

III. *Eloge de Henri II par Paschal*, trad. en italien, Paris, 1560, in-fol. et in-4°.

IV. *Epistre d'Antoine, évesque et ministre du Saint-Evangile, à l'église de Dieu qui est à Troyes et aux fidèles en J.-Ch.*, s. l., 1561, in 8°.

V. *Lettre à la royne de Navarre sur la mort du roy son mary*, publiée dans les Mémoires de Condé, ainsi que :

VI. *Lettre aux ministres et pasteurs d'Orléans, dans laquelle il leur rend compte de sa conduite par rapport à la religion réformée qu'il a embrassée.* — Une copie de cette dernière se trouve dans le recueil de la Collect. Dupuy coté 333.

VII. *Oraison à N. S. pour impétrer secours en la calamité présente*, 1562. — Pièce de vers.

VIII. *Hymne génethliaque sur la naissance de M. le comte de Soissons*, Paris, 1568.

IX. *Hymne de la gloire des bienheureux.* — Au mois de mars 1569, Caraccioli envoya cette pièce de vers à *Renée de France*, en lui écrivant : «J'ay composé [cet hymne] soubz ombre et figure des choses terrestres à la façon des Prophètes, le sujet du quel j'ay tiré d'une méditation de saint Augustin» (*Collect. Fontanieu*, N° 321).

X. *Tre libri di rime sacre*, msc. in-4° qui se conserve à la Bibl. nat., *Fonds St-Germ. franç.*, N° 1683. — Le vol. commence par un cantique en vers de huit syllabes sur la passion de J.-Ch., et se termine par un sonnet contre les plaisirs de la chair. Au jugement de Marsand, ces poésies ont droit à toute espèce d'éloges. On trouve aussi dans ce recueil, à la fin du 2° livre, une pièce en vers français qui n'est pas non plus sans mérite.

XI. *I Salmi di David profeta, tradotti in lingua Toscana da donno Antonio Caracciolo, vescovo di Moriana*, msc. de la Bibl. de Turin, qui appartient très-probablement au même auteur.

CARBONEL (JEAN DE), né à Caën, le 15 déc. 1622, secrétaire du roi et secrétaire de l'académie de sa ville natale, se retira en Hollande à la révocation et y mourut le 24 fév. 1702. Il doit avoir laissé diverses *Poésies*.

Jean de Carbonel appartenait sans aucun doute à la même famille que *Gilles de Carbonel*, sieur de *Chassegué* et de Sourdeval, fils de Henri de Carbonel et de *Catherine de Dreux*, qui épousa en premières noces la fille du seigneur de *Genlis*, et en secondes, celle du sieur de *Lorges*. L'aîné de ses fils, nommé GILLES, comme lui, se maria avec *Antoinette de Mouchy*, fille du seigneur de *Sénarpont*. De ce mariage naquit JACQUES, époux d'*Anne de Chaumont*, fille aînée de *Jean de Chaumont*, seigneur de Guitry; il fut tué en 1585, laissant une fille unique. Le cadet, JEAN, sieur de Sourdeval, eut de son mariage avec *Françoise*

de Longueval, un fils nommé Benjamin, qui épousa *Renée Le Valois*, fille unique de *Nicolas Le Valois*, sieur de Manneville, et de *Madelaine d'Avaugour*, et qui mourut sans enfants en 1591.

CARDAILLAC, nom d'une des maisons les plus puissantes du Gévaudan.

Fils aîné de Jacques de Cardaillac, baron de Saint-Cirq, et de Jeanne de Peyre, *Antoine-Hector* de Cardaillac, baron de Saint-Cirq et de Peyre, coseigneur de Cardaillac et seigneur de Cieurac, avait atteint un âge avancé lorsqu'il embrassa la religion réformée avec sa femme et ses enfants. L'Assemblée de Sainte-Foy, convoquée dans le but de répondre au mandement secret de la reine-mère qui désirait connaître les forces du parti protestant, lui offrit le commandement en chef dans les provinces du ressort du parlement de Toulouse. Ce commandement très-étendu était subdivisé en colloques à la tête de chacun desquels était un colonel, puis en églises sous les ordres de capitaines. Les Huguenots devaient se tenir prêts au premier signal soit à marcher au secours du roi, soit à repousser les attaques des Catholiques. De Peyre s'excusa sur son grand âge; mais il présenta pour le remplacer son fils Marchastel, qui fut agréé.

Le vieux seigneur semblait décidé à ne pas intervenir directement dans la lutte; ce furent les Catholiques qui le forcèrent à sortir de la neutralité, en pillant son château. Pour venger cette injure, il appela aux armes les montagnards des Cevennes et se joignit à *Gabriac* qui faisait alors le siége de Chirac. Peu de temps après, il consentit à accepter du comte de *Crussol* le titre de gouverneur du Gévaudan. Son premier exploit fut la prise de Roconles. Il emporta ensuite Saint-Orsilles et reprit le château de Marchastel; mais la conclusion de la paix mit un terme à ses succès. Selon les Pièces fugitives d'Aubaïs, il mourut à Paris, probablement avant l'explosion de la seconde guerre civile. Son testament porte la date de 1566.

Du mariage du baron de Peyre avec *Marguerite de Caumont*, célébré en 1540, naquirent trois fils : Antoine qui continua la branche de Saint-Cirq ; François, tige des seigneurs de Peyre ; Geoffroy-Astorg-Aldebert, souche de la branche de Marchastel.

I. Branche de Saint-Cirq.

Antoine de Cardaillac, baron de Saint-Cirq et de Peyre, ne figure nulle part, à notre connaissance, parmi les capitaines huguenots qui ont exercé un commandement de quelque importance. Selon la généalogie des Cardaillac par Sainte-Marthe, il mourut en 1599. On pourrait donc supposer que c'est de lui qu'il est parlé dans les Pièces fugitives d'Aubaïs, où l'on trouve une liste des gentilshommes du Gévaudan qui, en 1575, portaient les armes pour la Cause, (1) si dans ce même recueil, il n'était pas raconté que le seigneur de Peyre, assiégé, en 1586, par Joyeuse, rendit par capitulation son château, et qu'au mépris de la foi jurée, le chef des Ligueurs le livra aux habitants de Mende qui le mirent à mort. Mais qui était donc ce Peyre? (2) La question est restée insoluble pour nous, malgré de longues et fastidieuses recherches.

Antoine de Cardaillac épousa *Anne de Borassier*, fille de *Corbeyran*, baron de Gaure en Lauraguais, et de *Jeanne de Valon* en Quercy, et en secondes noces *Antoinette de Gimel*, de la maison de *Paluel* en Périgord. Du premier lit sortirent 1° Jean-Jacques, baron de Saint-Cirq, né en 1583 et mort sans enfants de sa femme *Marie de La Tour-de-Reguiès* près de Montauban; — 2° Geoffroy qui suit; —

(1) Ces noms sont peu connus pour la plupart; les voici : *Du Tournel, Gabriac, Saint-Etienne de Cadouene, Folaquier, Montesquiou, Abris, Ressenode, Du Pajol, Auriac, Folguières, Barjac-Gasques, La Folquière, Colai.*

(2) M. Imberdis l'appelle *La Peyre-Teule*, « celui, dit-il, qui s'empara de Carlat après une tentative sur Aurillac. » Nous ne nous souvenons pas d'avoir rencontré ce nom jusqu'ici.

3° Marguerite, née en 1582. Sa seconde femme lui donna : 4° Antoine-Hector, baron do Cieurac, né en 1589, mort sans alliance ; — 5° Hélène, femme dn seigneur de Fontalbe ; — 6° Isabelle, mariée au sieur de *La Lande;* — 7° Claude, épouse du seignour de Labatut, qui paraît avoir professé la religion romaine, bien que zélé partisan du roi de Navarre.

Geoffroy de Cardaillac, baron de Saint-Cirq, né en 1587, épousa, en 1620, *Madelaine de Corsan*, fille de *Manassé de Corsan*, sieur de Bereins, et de *Jeanne de Gaspard*. Resté veuf, il se remaria avec *Marguerite de Pons*. Il vivait encore en 1654, selon la Généalogie dressée par Sainte-Martho ; mais nous ignorons s'il professait toujours la religion réformée.

II. Branche de Peyre.

François do Cardaillac, seigneur de Peyre, appelé par les historiens Thoras ou Marchastel, figure pour la première fois parmi les chefs huguenots qui défendirent Montpellier sous les ordres de *Jacques de Crussol*. Plus tard, en 1568, il commanda un corps de cavalerie dans l'armée languedocienne qui marcha an secours de *Condé*. Selon Sainte-Marthe, il mourut à Paris en 1572, laissant de sou mariage avec *Marie de Crussol*, sœur d'*Antoine*, Samuel, seignonr de Peyre, mort en 1573, à l'âge do huit mois, et Philippe, décédé sans hoirs en 1580.

III. Branche de Marchastel.

Geoffroy-Astorg-Aldebort de Cardaillac, dit de Peyre, seigneur de Marchastel, Beauregard ot La Baume, appelé dans les Mémoires du temps Marchastel, quelqnefois Thoras — identité de nom qui peut aisément induire à lo confondre avec son frère François, — fut nn des principaux chefs huguenots dans le Haut-Languedoc. Reconnu pour général par l'assemblée de Sainte-Foy, il entreprit avec *Arpajon* (Voy. I, 131) do porter du secours aux Protestants de Toulouse; mais il mit tant de lenteur dans ses mouvements qu'il laissa aux troupes catholiques lo temps d'accourir et de lui fermer les chemins. Instruit de la prise de l'hôtel-de-ville et sentant que la partie était perdue pour ses coreligionnaires, il so replia sur Rabesteins ; prit sous son escorte les habitants protestants avec leur ministre *Pierre Salicet ;* vengea, on passant, sur quelques paysans et quelques prêtres de Saint-Sulpice et de Sainte-Radegonde les massacres de Toulouse, et rentra dans Montauban déjà menacée par Terride et Montluc. Les murailles étaient faibles, les provisions peu abondantes, la garnison peu nombreuse, la population en proie à une étrange terreur. Désespérant do défendre la ville, il proposa de l'abandonner. Heureusement son avis ne fut pas suivi, et les Montalbanais, promptement revenus de leur première épouvante, se montrèrent les dignes ancêtres des héros do 1621. Marchastel cependant, lorsqu'il avait vn les habitants décidés à combattre, était sorti de Montauban et s'était rendu dans l'Agénois pour y chercher du secours. Il contribua avec *Mesmes* et d'*Arpajon* à la défonso d'Agen contre le féroce Montluc. De retonr à Montauban, il trouva quo la licenco des gens de guerre avait atteint les dernières limites. Pour la réprimor, il eut recours à des mesures qui so ressentaient de la vivacité et de l'emportement de son caractère. Irrité jusqu'à la fureur par l'insubordination du capitaino *Saint-Michel*, qui était avec *La Vernade* et *Belfort*, un de ses principaux lieutenants, il déchargea sur lui un pistolet et reçut une grave blessure qui le força de se retirer à Villemur, d'où il alla, quelque temps après, rejoindre *Duras*, avec qui il y gagna Orléans après la déroute de Ver.

Marchastel avait beaucoup de zèlo pour sa religion ; mais il ne montra aucuno des qnalités d'un général. C'est peut-être dans son incapacité militairo qu'il faut chercher la cause de l'espèce d'oubli où il tomba. Il n'est plus ques-

tion de lui qu'à l'époque de l'expédition de *Montgommery* dans le Béarn (Voy. I, 132).

Marchastel avait épousé *Marie de Quellenec* de Bretagne, dont il eut : 1° Jacques, mort à 22 ans sans postérité; — 2° Marguerite, femme de François de Solage, baron de Tolet, qu'elle rendit père de deux filles, *Marie* et *Jeanne*; — 3° Anne; — 4° Louise, alliée à N. de *Lomagne*, soigneur de Terride; — 5° Jeanne, mariée à N. de *Roquefeuil*, mariage dont naquirent *Antoine*, sieur de La Barthe, et *Hector*, sieur de Castelnau. D'autres font de ces trois dernières non pas les filles, mais les sœurs de Marchastel.

CARDEL (Jean), né à Tours, vers 1635, s'était établi à Manheim en 1674 pour échapper aux persécutions de toute espèce auxquelles les Protestants étaient exposés en France, même avant la révocation de l'édit de Nantes. Il y avait fondé d'immenses manufactures de soie, et par son activité, son intelligence, sa probité, il avait acquis une fortune considérable et une réputation qui, en fixant sur lui l'attention des ministres de Louis XIV, causa sa ruine. Attiré en France au moyen de lettres supposées, il fut arrêté dès qu'il eut franchi la frontière, et jeté dans le donjon de Vincennes, le 25 novembre 1685. L'électeur, le roi Guillaume, les Etats-Généraux, l'empereur même s'intéressèrent au sort de cet infortuné; mais leurs réclamations furent vaines; on leur répondit qu'il était mort! C'est qu'en effet le malheureux Cardel avait résisté à toutes les sollicitations, à toutes les offres qu'on lui avait faites pour qu'il changeât de religion et s'établît en France. Les mauvais traitements, les tortures l'avaient trouvé également inébranlable dans sa foi. Il était donc mort et bien mort pour le monde, pour sa mère, pour sa femme, pour ses enfants; le tyran qu'on appelle le grand roi voulait que tout pliât sous sa volonté, jusqu'aux consciences, et il ne pardonnait jamais une résistance, fût-elle dictée par les plus nobles sentiments. Aussi se montra-t-il sourd aux larmes de la mère de Cardel comme aux prières de plusieurs personnes influentes qui intercédèrent pour lui. Après trente ans de captivité, le martyr expira enfin à la Bastille où il avait été transféré le 4 août 1690. On le trouva un matin mort dans le cachot fangeux où il avait été plongé. Son corps était chargé de soixante-trois livres de fer. Quel était son crime? Nous l'avons dit, il avait refusé d'abjurer. Eût-il même cédé aux perfides suggestions des jésuites convertisseurs de la Bastille, qu'il n'eût pas été vraisemblablement plus heureux que *Farie de Garlin*, conseiller du Béarn, *La Mas* et d'autres Protestants enfermés comme lui dans ce tombeau, et qui, après des années d'effroyables tortures, ayant cédé aux conseils du jésuite Riquelet, avaient renoncé à la croyance de leurs pères, mais n'en étaient pas moins restés ensevelis nus et mourant de faim dans l'horrible donjon. Dans ses Remarques sur la Bastille, Linguet raconte que *Farie* passa onze ans dans une des chambres nommées calottes. Ces chambres, les plus élevées des tours, étaient formées de huit arcades en pierres de taille qui se réunissaient au milieu et formaient une espèce de plafond. On ne pouvait se tenir debout qu'au centre de la chambre. La fenêtre, munie de grilles au dedans et au dehors, avait huit pieds d'épaisseur. En été, la chaleur était excessive; en hiver, le froid insupportable. Après avoir usé et pourri le peu de vêtements et l'unique chemise qu'il avait sur le corps, Farie avait été réduit à se couvrir de la mauvaise courte-pointe qu'on avait jetée sur son grabat. S'il finit par succomber à des tortures auprès desquelles la mort la plus cruelle eût été un bienfait, qui de nous osera lui jeter la première pierre? Eût-il mieux valu que, n'écoutant que son désespoir, il s'arrachât lui-même la vie, comme le fit, le 18 février 1691 *Braconneau*, qui se tua d'un coup de couteau?

CARDEL (Paul), sieur Du Noyer,

fils de l'avocat *Jean Cardel*, de Rouen, et ministre à Grosménil, église de fief à quatre lieues de Rouen. Cardel exerçait son ministère depuis quatre ans environ, lorsque la révocation le força à quitter sa patrie. Il passa en Angleterre où il séjourna deux ans, et se rendit ensuite en Hollande pour voir son père qui s'était réfugié à Harlem, et lui demanda sa bénédiction avant d'exécuter la périlleuse résolution qu'il avait prise. Il partit de Hollande, en 1688, avec *Cottin*, pour rentrer en France et prêcher sous la croix. Il arriva heureusement à Paris, mais, dès le mois d'octobre, il tomba, par la perfidie d'une femme, entre les mains de la police, au moment où il se rendait, sous la conduite d'un médecin, *Alexandre-Paul Bernier* de Paris, auprès d'une malade pour lui offrir des consolations. Jetés l'un et l'autre dans le donjon de Vincennes, ils furent transférés, le 2 mars 1689, à la Bastille, où furent également enfermés *Blisson*, frère de la malade, *Pierre Bonpaillard*, sieur de Pavillois, médecin de Valence, *Bouay*, serrurier, et sa femme, compromis dans la même affaire. « Il y a tantôt quinze ans, écrivait vers 1704 l'auteur de l'Histoire de la persécution de l'église de Rouen, qu'il [Cardel] est dans un si déplorable état, sans que l'on en ait entendu parler, non plus que de MM. *Mathurin*, *Malzac* et de *Salve*, trois autres pasteurs sortis les uns après les autres des Provinces-Unies, pour le même sujet, qui ont eu le même sort. L'ignorance où sont tous leurs amis de ce qui peut leur être arrivé durant une si longue détention est une marque certaine de leur fermeté inébranlable ; car s'ils avaient eu la moindre faiblesse, on n'aurait pas manqué de le publier. »

L'infortuné Cardel, en effet, à l'heure même où ses coreligionnaires se glorifiaient de sa constance, souffraient les plus horribles tortures pour sa foi. Enseveli dans un cachot humide, tout son corps s'était couvert de gerçures et de plaies. Accablé de coups, privé de nourriture, il résistait à tous les efforts des convertisseurs. Écorché des pieds à la tête, il languissait sur un grabat, immobile, le moindre mouvement lui causant d'atroces douleurs. Abandonné par le médecin et le chirurgien de la Bastille, il n'avait pour le panser qu'un des plus féroces gardiens. « J'ai vu, raconte Renneville, ce barbare dépouiller de sa chemise tous les matins le ministre outragé : elle étoit collée avec le pus contre la chair, car, de peau, il n'en avoit plus en aucune partie du corps ; après quoi il le frottoit partout avec une serpillière toute roide de pus et de sang, et en le frottant, il lui faisoit de nouvelles plaies, en sorte que le sang ruisseloit de tous côtés à ce langoureux martyr, qui poussoit des cris capables d'attendrir les tygres. »

Le récit de Renneville, témoin oculaire, contredit les Mémoires de la Bastille où on lit que Cardel fut transféré aux îles Marguerite, le 23 mai 1694. Il paraît que ce martyr mourut subitement le 13 juin 1715. Ses sœurs avaient été enfermées, à la révocation, dans des couvents de Rouen. Un *Isaac Cardel* d'Orgeval est également cité par Benoît parmi ceux qui eurent à souffrir des persécutions.

CARITA (Pierre), né à Metz, le 13 oct. 1676, de *Jean Carita*, pharmacien renommé de cette ville. Enlevé à sa famille, lors de la révocation, et enfermé dans le couvent de la mission, puis transféré à Pont-à-Mousson, il fit ses humanités dans le collége des Jésuites et fut enfin rendu à son père. A peine se vit-il libre, qu'il se refugia en Allemagne, en 1692. Après avoir pris le grade de docteur en médecine à Rinteln, il alla s'établir à Berlin où il fut reçu au nombre des praticiens par le collége de médecine, le 9 mars 1701. Il obtint en même temps la place de médecin de la colonie française.

Le nombre des médecins, chirurgiens ou apothicaires (car ces derniers se mêlaient aussi de médecine, et on les consultait souvent pour les maladies de l'enfance ou pour des indispositions

légères), était considérable dans le Refugo, et parmi eux, on comptait plusieurs hommes d'un mérite distingué, comme *Jacques Gervais* de Valence, chirurgien-major des Grands-Mousquetaires, dont les fils, onvoyés à Paris aux frais de Frédéric-Guillaume, marchèrent dignement sur les traces de leur père et devinrent, l'aîné médecin de la colonio française de Königsberg, le cadet chirurgion-major dans un régiment do cavalerie; — *Frédéric-Antoine Molié*, membre du collége de médecino et de plusieurs académies; — *Barthélemy Pascal* de Viviers, également membre du collége de médecine; — *Jean-Baptiste Drague*, de Montbrison, renommé par les cures admirables qu'il opéra; — *Abraham Duborn* et *Guillaume Liège*, médecins de la colonie de Brandebourg; — *Jacques Reynel*, placé par lo gouvernemont à Magdebourg; — *Simon d'Urzi*, à Prenzlow; — *Nicolas-Noël de Pivier*, à Francfort-sur-l'Oder; — *Jean Vieux*, à Spandau; — *Paul-Louis Malvieux*, à Prenzlow; — *Gédéon Allion*, à Halle. Faute d'autres moyens d'existence, beaucoup de réfugiés s'immisçaient aussi dans l'oxercice de la médecine, en sorte que, dès l'année 1723, il fallut réglementer la pharmacie. Des douze apothicaires de la colonio de Berlin : *Claude Gillet*, *Philothée Pagès* de Savagnac, deux *Palmié* (1) de Caussade, *Thomas Prevost* du Quercy, *Paul Rondeau* de Sedan, *Jérémie Levert* de Metz, *Jacq. Galafrès* du Languedoc, *Jean Lambelet*, *Carnac* des Cevennes, *François Chion*, *François Bastide* d'Orange, on en élimina d'abord neuf; mais, l'année suivante, le gouvernement, faisant droit aux réclamations de la colonie, porta le nombre des pharmaciens français à quatro. En 1725, ce fut le tour des chirurgiens dont le nombre s'élevait à vingt-cinq. On n'accorda l'autorisation d'exercer la chirurgie qu'à douzo, sur la présentation de Carita qui proposa, comme les plus capables, *Pierre Billet*, *Jacq. Gilly*, *Pierre Rey*, *Arnaud Crépin*, *Jacq. Galafrès*, *André Vigut*, *Jean Delteil*, *Charles Richier*, *Noël Valton*, *Isaac Le Queux*, *Jean Séguin* et *Jean Leroux*. L'exercice do la médecine proprement dite ne paraît avoir été soumise à aucune rostriction.

(1) L'un d'eux, *Antoine*, réunit à sa pharmacie un commerce de vins de France, que son gendre et neveu *Jean-Michel Palmié* étendit beaucoup. *Gillet* de Champagne et *Grand* de Grenoble faisaient le même commerce.

Le choix quo le gouvernement fit de Carita dans cette circonstance montro qu'il jouissait d'une certaine réputation, et il la méritait à tous égards, ainsi que le prouve sa réception, en 1722, à la Société royale des sciences et belles lottres de Berlin. Cependant sa passion pour la botanique le fit accuser quelquefois de donner plus d'attention à la vie de ses plantes qu'à celle de ses malades. Il faut avouer que sa méthode s'éloignait tellement de celle de ses confrères, qu'on pouvait croire ce reproche justifié. Ennemi déclaré des longues recettes, il ne prescrivait jamais qu'un ou deux médicaments à la fois, préférant la qnalité à la qnantité. Bien plus, lorsqu'il était appelé anprès d'un malade que la nature seule pouvait guérir ou pour qui il n'y avait plus de remède, il se jetait dans dos lieux communs et se retirait sans avoir dit nn mot de la maladie. Il avait encore un antre travers, c'était nne admiration pour le *bon vieux temps* poussé jnsqu'à la manio. A cela près, on ne pouvait trouver un meilleur homme ni un meilleur chrétien. Il mourut d'une rétention d'nrine, lo 16 août 1756, à l'âge de 80 ans, ot veuf d'une demoiselle *Burgeat* dont il n'avait point d'enfants. Il eut pour successeur dans la place de médecin de la colonie française *Jacob-Charles Pelloutier* qui mourut en 1763, âgé do 29 ans. — Un *Jean Carita*, également originaire de Metz, était, en 1710, administrateur des fabriques de laiton ot de fil d'archal de Heggermühle.

CARITAT (Jean de), seignenr do Condorcet, fils de Honri de Caritat et do Sébastienne de Poitiers, fut, selon Pi

thon-Court, le premier de sa famille qui embrassa le calvinisme. Qui donc était le capitaine Condorcet dont fait mention l'histoire du Dauphiné, et qui, après avoir contribué à établir le culte protestant à Valence dès 1560, marcha au secours des Huguenots de Lyon et servit ensuite avec distinction sous les ordres de Des Adrets? Serait-ce l'oncle de Jean, *N. de Caritat*, une des victimes du massacre d'Orange en 1562? Cela n'est pas probable. Serait-ce Henri de Caritat lui-même, comme le prétend Martin dans sa Vie de Des Adrets? Nous l'admettrions, si nous ne savions qu'il devint seigneur de Condorcet seulement en 1564.

Qu'il professât ou non la religion protestante, Henri de Caritat était gouverneur d'Orange lorsque cette ville fut attaquée, le 5 juin 1562, par les Catholiques provençaux et les Avignonnais. On n'avait point eu le temps de fortifier la ville et la garnison presque tout entière était sortie sous le commandement de *Saint-André* pour essayer de délivrer le président *Parpaille*. L'ennemi, secondé d'ailleurs par les habitants catholiques qui l'introduisirent dans la ville, n'éprouva donc qu'une faible résistance. Laissons maintenant parler l'abbé Papon : « Les vainqueurs se répandirent dans les rues en criant comme des forcenés pour s'exciter au carnage *Paguo Barjols* (Paye Barjols), c'est-à-dire porte la peine des excès commis à la prise de Barjols. Ils ne se contentoient pas de massacrer, dans le premier feu de la colère, ceux qui leur tomboient sous la main, ils étendoient leur inhumanité jusque sur les malheureux que la frayeur avoit chassés de leurs asyles. Ils faisoient mourir lentement les uns à petits coups de poignards, pour leur faire sentir longtemps les horreurs de la mort, et précipitoient les autres de quelque lieu élevé sur des piques, des hallebardes et des épées nues. Il y en avoit qu'ils suspendoient tout vivans par le menton à des cremaillères pour les brûler à petit feu. On eut même la barbarie d'en couper quelques-uns en morceaux : les vieillards, malgré les rides vénérables de la vieillesse; les enfans, malgré les grâces touchantes de leur age, les pauvres et les malades, si propres à inspirer la pitié, furent immolés comme les autres, et la rage s'étendit jusque sur une troupe timide de cent neuf montagnards qui étoient venus faire la moisson, et qui, ayant été surpris par le siége, s'étoient réfugiés dans la cuisine du château. Ils se jetèrent, saisis de frayeur, aux pieds des soldats pour leur demander la vie; mais ils furent tous massacrés impitoyablement, et le sang ruissela à grands flots dans la rue par le canal qui servoit à faire écouler les immondices. Il y avoit des malheureux auxquels on se contentoit de fendre la bouche jusqu'aux oreilles, et on leur laissait la vie. Les femmes ne furent point épargnées dans ce massacre général : les plus jeunes et les plus belles eurent la douleur, avant de mourir, d'essuyer tous les affronts qu'une soldatesque effrénée et brutale peut se permettre. Leurs cadavres furent exposés nuds dans les rues, avec des signes d'opprobre d'autant plus affreux qu'on sembloit avoir dessein d'outrager la fécondité de la nature. Les cadavres des hommes, meurtris ou mutilés, portoient dans les endroits les plus secrets des marques sanglantes du tourment qu'ils avoient enduré; partout on voyoit l'empreinte du délire le plus barbare : on poussa la frénésie jusqu'à mettre entre les bras de ces corps morts des cochons nouvellement tués; d'autres avoient dans leurs bouches ou dans de larges blessures faites exprès, des feuillets des Pseaumes et du N. T., traduits à l'usage des Protestants, et les feuillets de quelque ouvrage fait en faveur de la nouvelle religion; les soldats crioient en les apostrophant d'un air moqueur : « Puisque vous avez tant aimé ces livres, mangez-en à présent tout votre saoul; dites à votre Dieu le fort de venir à votre secours, il n'a pas été assez fort pour vous secourir. » Ensuite ils crioient, en branlant leurs épées san-

glantes : « Où est maintenant votre poltron de Dieu qui ne peut vous aider ? » ... Les Catholiques qui avoient lâchement trahi leurs concitoyens, et qui avoient contribué à la prise de la ville, en ouvrant la porte à l'ennemi, n'échappèrent pas à sa fureur. S'étant assemblés en armes dans la place avec leurs femmes et leurs enfans, les vainqueurs s'imaginèrent qu'ils vouloient faire quelque résistance, et les firent tous passer au fil de l'épée : de là ils marchèrent droit au château et promirent à la garnison, qui étoit de cent neuf hommes, la vie sauve, si elle vouloit se rendre; mais quand les soldats, qui la composoient, eurent mis bas les armes, ils les précipitèrent du haut du rocher ou les massacrèrent inhumainement, terminant ainsi par un trait de noire perfidie un tissu d'horreurs dont l'histoire n'offre point d'autre exemple. » Les représailles que *Des Adrets* exerça quelques jours après ne sont-elles pas plus que justifiées?

Le nom d'une seule des nombreuses victimes est arrivé jusqu'à nous. Le ministre *Patac* essaya de se sauver déguisé en femme; mais il fut reconnu et égorgé. Comme il était boiteux, ordre avait été donné de n'épargner aucun boiteux, tant on tenait à ce qu'il n'échappât pas. Quant à Caritat, il fut emmené prisonnier à Tarascon avec *La Rais* et *Coste* ou *La Coste*, gouverneur du château d'Orange, qui fut exécuté peu de temps après.

Si Henri de Caritat n'avait point embrassé les doctrines nouvelles, ce qui nous paraît plus que douteux, son fils Jean donna au parti protestant des preuves incontestables de son zèle; il sacrifia presque toute sa fortune pour en soutenir les intérêts. Etant mort sans laisser d'enfant de *Françoise Pape*, sa cousine-germaine, fille de *Gaspard Pape*, sieur de Saint-Auban, et de *Blanche de Poitiers*, qu'il avait épousée en 1589, il eut pour successeur dans le reste de ses biens son frère Paul, seigneur de Condorcet. Celui-ci servit avec distinction sous *Lesdiguières* pendant les troubles de la Provence. Il fut fait prisonnier, en 1586, au Monestier-de-Clermont et se distingua au siége d'Esparron, en 1591. Nommé, en 1596, par le parlement d'Orange intendant des armes de cette principauté, il s'attacha au parti opposé à *Blacons*, et fut député avec *Beauchastel* et l'avocat *Alary*, au prince Maurice de Nassau pour l'informer des usurpations du gouverneur d'Orange. A son retour, il fut chargé par le parlement du commandement de Courtezon. Il se maria, en 1599, avec *Olympe Baron*, fille de *Claude Baron*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, dont il eut 1° Antoine, qui suit; — 2° Henri, mort sans enfants mâles; — 3° Françoise, mariée, en 1622, à *Jean-Louis d'Alléoud*, seigneur d'Aulonne en Dauphiné.

Antoine de Caritat épousa, en 1621, *Bonne Martinel de La Tour*, fille de *Jean Martinel*, conseiller à la Chambre de l'édit, et de *Blanche Allemand*. Ses enfants furent 1° Henri, marié avec *Anne d'Engilbond*, dont il n'eut point d'enfant; — 2° Laurent, qui suit; — 3° Gédéon, capitaine au régiment de Sault, tué au siége de Puycerda; — 4° Olympe, femme de *René Baron*, sieur de Lamaria en Dauphiné; — 5° Françoise, épouse de *Gédéon de Julien* d'Orange; — 6° Blanche, alliée à *François de Bologne*, sieur d'Alençon; — 7° Esther, femme de *Christophe de Sauzin* d'Orange; — 8° Diane, mariée à *Jean de Toulonzan* d'Orange.

Laurent de Caritat, seigneur de Condorcet et de Montolieu, épousa, en 1668, *Marie d'Yse-de-Rasans*, fille de *Jacques*, seigneur de Saleon, conseiller au parlement de Grenoble, et de *Susanne de Reinard*. Il en eut un fils, nommé Antoine, qui se convertit.

CARLE (Pierre), né à Valleraugue dans les Cevennes, vers 1666, et mort à Londres le 7 oct. 1730.

Dès son enfance, Carle manifesta une passion extrême pour l'étude, et ses progrès répondant à ses efforts promet-

taient à sa patrie un homme éminent, lorsque la révocation de l'édit de Nantes le força de fuir. Il se rendit à Genève, d'où il passa en Hollande, puis en Angleterre. Un grand seigneur lui ayant promis de pourvoir à son avancement, il retourna en Hollande; mais la mort de son protecteur le laissa bientôt sans appui. Carle ne perdit pas courage; il comprit qu'il ne devait compter que sur lui-même, et il se mit à étudier avec ardeur les mathématiques, vivant avec la plus stricte économie d'une très-petite somme qui lui restait. Au bout de six mois, il fut en état de se faire inscrire sur la liste des ingénieurs militaires.

A la révolution de 1688, il suivit le roi Guillaume en Angleterre, combattit à la bataille de la Boyne, et repassant sur le continent, il fit toutes les campagnes de Flandres. Elevé au grade de quatrième ingénieur du Royaume-Uni, il fut gratifié, en 1693, d'une pension de cent livres sterlings en récompense de ses services. Guillaume qui estimait fort son mérite, lui donna en différentes circonstances des marques signalées de sa faveur, nommément pendant le siége de Namur, où Carle fut gravement blessé. La paix ayant été signée à Ryswick, il retourna en Angleterre, où il s'était fait naturaliser dès 1693.

La guerre s'étant rallumée au sujet de la succession d'Espagne, Carle passa en Portugal avec le régiment qu'il commandait. Il prit avec lord *Galloway* la ville d'Alcantara, conduisit les travaux du siége de Salamanque, entra dans Madrid avec l'armée alliée, défendit Barcelonne contre Philippe V qui dut lever le siége après trente-sept jours de tranchée ouverte, et fit cette belle retraite de l'Andalousie que Berwick ne se lassait pas d'admirer. Le roi de Portugal qui l'avait créé successivement maréchal de camp, lieutenant-général et ingénieur en chef, ne négligea rien pour attacher l'illustre réfugié à son service; il alla même jusqu'à lui offrir le libre exercice de sa religion dans son propre palais; mais Carle refusa : il consentit seulement à rester encore quelques années en Portugal après la conclusion de la paix. Vers 1720, il retourna à Londres, et déposant sa glorieuse épée, il s'adonna tout entier à l'agriculture. Par de nombreux, mais inutiles essais, il essaya d'enrichir sa patrie adoptive, en y introduisant la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie. Une attaque de goutte l'enleva à l'âge de 64 ans. Il ne laissa que trois filles, son fils unique, jeune homme de grande espérance, ayant péri par accident à la chasse. — *Jean Carle*, qui remplissait, en 1768, les fonctions pastorales à l'Hôpital des réfugiés, était-il de la même famille?

CARLIER-CAFATIER (Jean) ne nous est connu que par sa *Réponse au brief traité de la grâce de Dieu envers les hommes, contenant la réfutation des principales raisons alléguées par Simon Goulart*, Amst., 1617, in-12.

CARLOT, famille du Bas-Languedoc, originaire de Vérone.

Pierre Carlot, seigneur Du Caila, habitait Aubigny dans le Berry, lorsqu'il épousa, en 1548, *Pierrette Houet*. Il retourna plus tard dans le Languedoc, et c'est peut-être lui qui s'acquit, en 1562, sous le nom de *Cayla*, une grande réputation par la belle défense d'Agde. Le 30 oct. 1562, Joyeuse se présenta devant cette place à la tête d'un corps de troupes considérable. Le siége fut poussé avec vigueur, et une brèche ayant été pratiquée au bout de deux jours, le chef catholique fit donner deux assauts que Cayla repoussa avec une intrépide bravoure. Joyeuse changea son plan d'attaque. De nouvelles batteries furent dressées, une nouvelle brèche ouverte du côté de la plage et un troisième assaut livré, mais avec aussi peu de succès. Cayla le repoussa avec une valeur incroyable et tua beaucoup de monde aux assaillants. Cependant affaibli par ses triomphes mêmes, et voyant ses munitions diminuer rapidement, il fit demander du secours à *La Gade*, gouverneur de Be-

ziers, qui lui envoya deux cents arquebusiers chargés de poudre. Ce secours rendit aux habitants toute leur confiance; les femmes elles-mêmes demandèrent qu'on se défendît jusqu'à la dernière extrémité. Un quatrième assaut fut repoussé avec une extrême vigueur, et Joyeuse, qui avait perdu ses meilleurs officiers et ses plus braves soldats, prit le parti de lever le siége, le 4 novembre, heureux que l'approche de *Beaudiné* lui fournît un prétexte honorable de battre en retraite.

Pierre Carlot laissa quatre fils Martin, Esaïe, Daniel et Bernard, sur le compte desquels les généalogies restent muettes. Les Jugements de la noblesse nous apprennent seulement que l'aîné eut un fils, nommé Jérôme, qui épousa *Gabrielle de Vernet*, et mourut avant 1622. De ce mariage naquirent 1° *Pierre de Carlot*, baron de Cesteyrols, seigneur Du Caila, conseiller à la Chambre de l'édit de Castres, qui eut de sa femme *Marie de Toulouse-Lautrec* une fille du nom d'Isabeau, mariée, selon d'Hosier, en 1662, avec *Antoine de Vignolles*, sieur de Montredon, et probablement aussi un fils qui se réfugia en Prusse, et laissa de *N. Mazel*, connue dans la colonie française par ses bizarreries, un fils mort général au service de la Saxe; — 2° Edouard, seigneur de Saint-Jean-de-Gardonenque, qui fut député par les Cevennes au Synode national de Loudun, en 1660.

CARNUS (Marthe), fille d'un forgeron de Montauban. On lit dans une relation du célèbre siége de cette ville, sous la date du 24 octobre 1621 : « Cette intrépide héroïne, armée d'un marteau et de clous, saute [dans une sortie des assiégés] courageusement sur un canon, le serre avec effort entre ses genoux, et l'encloue seule à la vue même de l'ennemi. Une action aussi éclatante ne fut point vue avec indifférence par les Montalbanois. Cette nouvelle amazone rentre dans la ville aux acclamations de tout le peuple, et reçoit sur les deniers publics la récompense due à sa bravoure et à sa fermeté. »

CAROLI (Pierre), natif de Rosay en Brie, docteur en théologie et prieur de Sorbonne. Caroli manifesta de bonne heure du penchant pour la Réforme, et il dissimula si peu ses sentiments que, dès l'année 1525, il fut en butte aux tracasseries du parlement de Paris, ainsi que *Roussel* et d'autres partisans des doctrines de Luther. *Marguerite de Valois* obtint de son frère alors prisonnier l'ordre de cesser les poursuites; mais le parlement adressa des remontrances à la régente et poursuivit l'instruction du procès. Caroli fut donc obligé de se cacher, et il est vraisemblable que ce fut dans les terres de la duchesse d'Alençon qu'il trouva un asile. L'orage dissipé, il revint à Paris, y prêcha et fut même nommé prieur de Sorbonne. Noël Beda, qui en était syndic, ne tarda pas à le prendre en haine; mais il rencontra en Caroli un adversaire aussi versé que lui dans les détours de la chicane. La persévérance de Beda finit cependant par triompher, et il réussit à faire censurer quelques-unes des propositions de Caroli, comme celles-ci : « Il vaut mieux donner six blancs à un pauvre que les donner à un prestre pour dire la messe.— Il y a une foi qui s'appelle historique : comme de croire que le Fils de Dieu a prins humanité, qu'il a été crucifié, ressuscité et monté au ciel, et ainsi de tous les autres mystères de la Bible. Cette foi ne vivifie point ne justifie l'homme. Il y a une autre foi qui est de croire les choses de la Bible en se confiant ès promesses que Dieu a promises, et c'est ce que veut dire St. Paul : Justus meus ex fide vivit, c'est-à-dire que cestuy-là qui croit en Dieu avec une confiance et une espérance, est vivifié. La première foi n'est point suffisante. — Il n'y a rien qui plus nous éloigne et sépare de la connaissance de Dieu que les images. — C'est tout un, idole et image. » En conséquence de cette censure, toutes les chaires furent fermées à Caroli, mais à défaut de l'auditoire des églises, l'infatigable

athlète ouvrit un cours public au collège de Cambrai et se mit à expliquer les psaumes. La Sorbonne lui défendit de continuer ses leçons; il fallut obéir, et il cessa son cours, en faisant placarder cette affiche sur la porte du collège : « P. Caroli, voulant obtempérer aux ordres de la sacrée Faculté, cesse d'enseigner. Il reprendra ses leçons (quand il plaira à Dieu) à ce verset où il en est resté : Ils ont percé mes mains et mes pieds. » *Marguerite de Valois* lui vint encore en aide. Elle le nomma son conseiller et lui procura la place d'aumonier du roi de Navarre son mari; puis la cure d'Alençon étant venue à vaquer vers 1530, elle la lui fit obtenir.

On ignore les motifs qui engagèrent Caroli à quitter cette place en 1534, pour se rendre à Genève, où il prit part, au mois de mai 1535, à une dispute publique à la suite de laquelle, se déclarant vaincu, il embrassa publiquement la religion réformée. Il se rendit ensuite à Bâle d'où il fut appelé, en 1536, à Neuchâtel comme ministre. La même année, il se maria. Peu de temps après, il assista, sans y jouer un rôle principal, à la fameuse dispute de Lausanne, et fut nommé, par le bénéfice de l'âge, premier pasteur de cette ville. S'étant avisé, dans un sermon, de recommander les prières pour les morts, il reçut de vifs reproches de son collègue *Viret* qu'il n'aimait guère. Blessé dans son orgueil et peut-être aussi jaloux de l'influence que *Farel*, *Calvin* et *Viret* exerçaient dans la Suisse française, Caroli commença par répandre des bruits calomnieux sur le compte des trois réformateurs dans un voyage qu'il fit à Montbéliard en 1536, puis il les accusa d'arianisme et de sabellianisme devant le synode de Lausanne d'abord, et ensuite devant celui de Berne; mais dans l'un comme dans l'autre, il subit une honteuse condamnation. Calvin et ses deux amis s'adressèrent alors au sénat de Berne pour le prier de faire arrêter Caroli et de le contraindre à leur faire réparation d'honneur. Redoutant les résultats de cette requête, le pasteur de Lausanne, abandonnant son église et sa femme, se retira secrètement en France en 1537, abjura entre les mains du cardinal de Tournon et obtint par son entremise des lettres d'absolution du pape.

Caroli espérait sans doute que sa rentrée dans le giron de l'Eglise romaine lui vaudrait quelque bénéfice; il n'en fut rien. Méprisé des Catholiques comme des Protestants, il prit le parti de retourner en Suisse, en 1540, et arrivé à La Bonneville, il écrivit à Farel pour lui témoigner le désir de se réconcilier avec l'Eglise réformée. Farel, accompagné de *Viret*, Zébédée, *J. Chapponneaulx* et autres ministres du comté de Neuchâtel, eut, à ce sujet, avec lui un « colloque amiable » une copie des actes duquel est signalée dans le Cat. d'Emmery. D'un autre côté, le sénat de Berne, contre qui il avait publié les choses les plus outrageantes dans sa requête au pape, ne fut pas plutôt instruit de sa présence en Suisse, qu'il le fit poursuivre comme calomniateur, malgré les instances de *Farel*. Obligé de fuir de nouveau, Caroli se retira à Montbéliard; mais *Toussaint*, qui s'aperçut sans peine qu'il était toujours le même, le renvoya bientôt. Il alla alors à Strasbourg où il demanda de l'emploi. Une nouvelle conférence eut lieu entre les théologiens protestants et l'ancien sorbonniste, ainsi que nous l'apprend une autre pièce du même catalogue. Le résultat n'en fut pas favorable à Caroli que nous trouvons, en 1543, à Metz, prêchant dans le couvent de Saint-Vincent non-seulement contre *Calvin* et *Farel*, mais contre le sénat de Berne et les princes protestants d'Allemagne, qui se montrèrent si vivement offensés de ses injures que la diète de Smalcalde porta plainte contre lui au magistrat de Metz. Il est probable qu'il fut chassé de la ville et que son départ seul empêcha une dispute réglée entre lui et *Calvin*, qui s'était rendu à Strasbourg à cet effet, au mois de juin 1543, dispute qu'il avait provoquée en s'engageant à prouver que Calvin et Farel

étaient des hérétiques coupables de toute sorte de désordres. On dit qu'il passa en Italie et mourut misérablement à Rome.

Caroli a publié des ouvrages de controverse oubliés depuis longtemps. Du Verdier n'en connaissait qu'un, le *Traité auquel est montré que la confession sacramentale, dite vulgairement auriculaire, est de droit divin*, Paris, 1567, in-8°. Il y a probablement ici une erreur de date. Il est très-vraisemblable que ce traité a été imp. pour la première fois par René Benoist, avec un autre de sa façon sur le même sujet, à Paris, 1568, in-8°.

CARON (André-Charles), horloger, père du célèbre Beaumarchais.

Caron naquit à Lizy-sur-Ourcq, près de Meaux, le 26 avril 1698. Il était le quatrième enfant de *Daniel Caron* et de *Marie Fortain*, dont le mariage, consacré *au désert* en 1695, fut quatorze fois béni de Dieu. Ses parents étaient de très-petite condition; mais ils avaient pour eux un genre de noblesse qui est bien précieuse, noblesse toute personnelle dont leur fils n'hérita pas : la constance dans leur foi, l'attachement aux choses de la conscience plus qu'aux choses du monde. L'église de Meaux avait eu, dès les premiers temps de la Réforme, ses martyrs et ses confesseurs; elle devait avoir aussi, après tant d'années de persécutions, ses renégats et ses âmes défaillantes.

Très-jeune encore, Caron s'engagea dans le régiment de dragons de Rochepierre sous le nom de Caron d'Ailly; mais son humeur guerrière ne tint pas longtemps contre les dégoûts du service, et dès le 5 février 1721, il obtint un congé définitif. Il vint alors à Paris pour y apprendre l'horlogerie; il se sentait pour cet art une véritable vocation, et son fils Beaumarchais hérita de ses heureuses dispositions. Mais quel avenir pouvait-il attendre? Toutes les carrières en France, même les plus modestes, étaient fermées aux Protestants; une attestation d'orthodoxie était rigoureusement exigée pour l'admission à la maîtrise dans toutes les corporations de métiers. On comprend que, dans une telle situation, en présence souvent de la misère et toujours en butte aux persécutions, il ait fallu une force d'âme, une vertu plus qu'ordinaire pour ne pas chercher un refuge dans les bras de l'hypocrisie. Honneur et gloire à ceux qui ont triomphé : cette victoire jette le plus vif éclat sur leur vie; mais respect à ceux qui ont succombé dans la lutte. Caron fut du nombre des faibles. Après s'être fait instruire par le cardinal de Noailles, il fit son abjuration le 7 mars 1721. Sa conversion fut-elle sincère? La charité chrétienne nous oblige de le croire; mais s'il ne s'agissait pour lui que de satisfaire les besoins impérieux de sa conscience, il semble qu'il n'aurait pas dû en réclamer le prix. Et cependant c'est ce qu'il fit. Après sa rentrée dans le giron de l'Eglise romaine, il adressa une requête au roi en son conseil à l'effet d'être reçu maître horloger, bien qu'il n'eût pas le temps voulu d'apprentissage, et dans cette requête, il ne manque pas de faire valoir son abjuration à l'appui de sa demande. M. de Loménie, qui nous apprend ces détails (1), reconnaît qu'on pourrait en induire des doutes sur la sincérité de son abjuration, « mais, selon lui, ces doutes s'évanouissent en présence de ses lettres intimes, où on le voit animé d'une ferveur sincère et pratique, et conservant toujours certaines habitudes de langage biblique et austère qu'il tenait peut-être [*sans aucun doute*] de sa première croyance. » Cette preuve, que M. de Loménie apporte à l'appui de son opinion, ne nous semble pas heureuse; elle suffirait pour nous donner des doutes. Nous irons plus loin. Nous affirmons qu'il n'est pas possible qu'un protestant sincère, instruit dans les vérités ou les doctrines de sa religion,

(1) Dans l'article si plein d'intérêt qu'il a publié dans la Revue des Deux Mondes, oct. 1852 et suiv., sur Beaumarchais, sa vie, ses écrits et son tems, d'après des documents inédits et des papiers de famille.

un protestant qui croit, renonce jamais avec conviction à ses croyances fondamentales. L'esprit humain ne rebrousse pas dans son cours; la raison n'abandonne pas ce qu'elle s'est une fois assimilé, pas plus que le corps n'abandonne son sang, sa vie; la raison peut s'éteindre, elle peut mourir (on en voit des exemples dans les mystiques, les illuminés, *furor brevis est*); mais elle ne se donne jamais volontairement la mort, elle ne le peut! Sans doute, nos croyances, quelles qu'elles soient, se modifient, s'étendent, s'épurent avec nos connaissances; elles marchent de front avec notre jugement : il y a des *vérités* d'expérience qui vivent au jour le jour, qu'on adopte et qu'on quitte; mais aussi il y a des *vérités* de sentiment dont les fondements sont jetés sur un sol moins mouvant; il y a des *vérités* de raison, qui sont tellement dans l'ordre des choses, qu'elles acquièrent à nos yeux la valeur de vérités absolues. Ce sont ces vérités-là contre lesquelles l'éloquence des Bossuet viendra toujours se briser, et qu'un protestant éclairé ne peut rejeter avec bonne foi. Lorsque Galilée abjura ses *erreurs*, pensez-vous qu'il était sincère? *E pur si muove!* murmura-t-il en s'humiliant sous le bras de l'Inquisition. Que M. de Loménie nous accorde au moins cette réserve mentale, cet humble cri de la conscience outragée, pour les Protestants qui, comme Caron, abjurèrent leur religion sous la pression des lois tyranniques de Louis XIV.

Nous ferons encore une réflexion qui nous semble venir à propos, en parlant du père de Beaumarchais. De l'hypocrisie à l'incrédulité, le chemin n'est pas long; on se jette volontiers dans l'indifférence pour échapper aux reproches de sa conscience. Or, l'indifférence, qu'on le remarque bien, est une de ces maladies héréditaires qui se transmettent ordinairement de père en fils. C'est ainsi que le siècle des dragonnades, le siècle des conversions par autorité de justice ou par suite d'appâts offerts à la cupidité, à la misère, ne pouvait qu'engendrer le siècle de l'incrédulité, de l'irréligion, du scepticisme. Les lois de Dieu, qui ne se règlent pas sur nos petites passions, devaient suivre leur cours et elles l'ont suivi. Après avoir semé le vent à pleines mains, l'Eglise et la Royauté devaient recueillir des tempêtes. Revenons à notre récit. D'après M. de Loménie, Caron avait une instruction scientifique bien au-dessus de son état. Ainsi, nous voyons, en 1746, le gouvernement de Madrid le consulter sur l'emploi de diverses machines destinées au dragage des ports et des rivières. Mais, « malgré ses talents, et peut-être même à cause de ses talents, continue le narrateur, le père de Beaumarchais ne put jamais arriver à la fortune; il éprouva des pertes dans son commerce d'horlogerie et de bijouterie, et en fin de compte, dans les dernières années de sa vie, il n'avait pour subsister qu'une pension viagère que lui faisait son fils.» M. de Loménie achève ainsi sa peinture : « Le portrait du père de Beaumarchais ne serait pas complet, si je ne cherchais maintenant à donner une idée des autres nuances de son caractère, par lesquelles il se rapproche davantage de son fils. On a pu déjà reconnaître en lui [par les lettres qu'il a rapportées] beaucoup d'élévation, de sensibilité et une nuance assez marquée de ferveur religieuse. Il y a aussi autre chose : il y a des goûts mondains, le goût des lettres, des arts, de la société; il y a de la finesse, de la jovialité et même une pointe de gaillardise ingénue qui s'est transmise du père au fils, avec plus de vivacité et beaucoup moins d'ingénuité. — Ainsi le père Caron est fort au courant de tout ce qui s'écrit en littérature; lui-même, son fils, ses filles, tout le monde chez lui fait des vers bons ou mauvais; on y fait aussi beaucoup de musique, etc. » Bientôt après avoir été reçu maître horloger, le 13 juillet 1722, Caron épousa Marie-Louise Pichon, fille d'un bourgeois de Paris; il en eut plusieurs enfants : 1° Marie-Josèphe, mariée à un architecte nommé Guilbert;

2° Marie-Louise, fiancée à Clavijo, l'héroïne de l'épisode romanesque raconté dans les mémoires contre Goëzman et que Gœthe a pris pour sujet d'un de ses drames; 3° Pierre-Augustin Caron, né le 24 janv. 1732, et connu sous le nom de Beaumarchais (1); 4° Madelaine-Françoise, mariée, en 1755, à l'horloger Lépine; 5° Marie-Julie, née en 1736 et morte le 9 mai 1798; 6° Jeanne-Marguerite, que Beaumarchais baptisa du nom de M[lle] de Boisgarnier, morte en 1773. — Après la mort de sa première femme, Caron, parvenu à l'âge de 68 ans, se remaria, sur les instances de son fils, avec une dame Henry, veuve d'un consul des marchands, qui elle-même touchait à la soixantaine. Cette nouvelle union dura dix ans. Après ce terme, Caron à qui ses infirmités faisaient sous doute éprouver le besoin d'une compagne, épousa en troisièmes noces sa garde-malade, le 18 avril 1775. Mais étant mort au mois d'août de la même année, il n'eut pas le temps de regretter une union si mal assortie.

CARON (Antoine), de Cambrai, martyr. Zélé sectateur de la Réforme, Caron avait abandonné, en 1562, sa ville natale alors soumise au roi d'Espagne et s'était établi à Montdidier avec sa femme *Claudine* et avec *Renaudine de Francville*, femme de François do Lestre, dans l'espoir de pratiquer librement sa religion sous la protection do l'édit de Janvier. Appelé à Péronne par ses affaires, il s'y rendit avec quelques autres marchands réfugiés comme lui. « Ainsi qu'en leur logis ils se mettoyent du matin ensemble à prier Dieu, raconte Crespin, on les accusa, assavoir Antoine Caron, *Piat*, *Estienne Beauvarlet* et ladite *Renaudine*, et furent constituez prisonniers par les maieur et eschevins de Péronne. » Un ami de Caron présenta requête à la reine-mère pour demander le renvoi de la cause devant le parlement de Paris, tandis que l'évêque de Cambrai, de son côté, en présentait une autre, appuyée par la gouvernante des Pays-Bas, pour réclamer les prisonniers comme justiciables de son tribunal. Catherine de Médicis ne répondit ni à l'une ni à l'autre, « le tout se passant en dissimulation ». Caron et ses coaccusés furent en effet livrés à l'évêque par d'Humières. Le gouverneur de Péronne prit-il sous sa responsabilité cette extradition, ou bien ne fit-il qu'obéir aux ordres secrets de la Cour? Le caractère du fondateur de la Sainte-Ligue rend la première de ces suppositions plus vraisemblable. Quoiqu'il en soit, dès qu'il tint en son pouvoir ses victimes, l'évêque se hâta de faire faire leur procès. Le martyrologe garde le silence sur le sort de Piat et de Beauvarlet; mais il nous raconte la fin édifiante des deux autres qui furent brûlés vifs au mois de juillet 1562.

CARON (Antoine) avait dès sa jeunesse donné des preuves d'un grand courage, ce qui lui avait valu le commandement d'un brûlot pendant les dernières guerres civiles. A la conclusion de la paix, il s'était marié et avait établi à La Rochelle une fabrique de cordages et de câbles. La qualité supérieure de ses produits attira sur lui l'attention de l'intendant Du Terron, qui le choisit pour directeur des ateliers de corderie dans le port nouvellement créé de Rochefort. Jamais on n'avait eu de reproches à lui adresser, ce qui n'empêcha pas Demuin, successeur de Du Terron, de le comprendre dans la destitution générale de tous les employés protestants qu'il avait sous ses ordres; seulement avant de le frapper, il voulut qu'il communiquât ses secrets à celui qui était destiné à le remplacer. Caron s'y refusa, et Demuin en conçut tant de dépit qu'il jura sa perte. Il l'accusa d'avoir livré au gouvernement des câbles au-dessous du poids, de s'être

(1) Quoiqu'il n'eût point hérité de la ferveur religieuse de son père, Beaumarchais ne s'en sentait pas moins du sang huguenot dans les veines. Aussi voyons-nous qu'il s'employa activement en plusieurs occasions en faveur des Protestants, et notamment il redigea des mémoires, restés jusqu'ici inédits, pour leur obtenir la restitution de l'état civil.

servi pour son usage particulier du charbon du roi, d'avoir employé des chanvres de la corderie à une corde de puits pour sa maison de campagne, et d'avoir commis d'autres délits de ce genre. Caron fut arrêté; la Cour nomma une commission pour le juger et après une longue détention préventive, il comparut devant ses juges. Malgré les efforts de *Brunet*, avocat protestant appelé au jugement en qualité d'adjoint conformément à l'édit de Nantes, il fut condamné à mort à la majorité d'une voix, au mois de mars 1676. Averti sur-le-champ, *Delaizement*, un des quatre pasteurs de La Rochelle, qui lui aussi avait été en butte aux persécutions des Catholiques, se hâta d'aller lui porter les consolations de la religion, et depuis il assura plusieurs fois que jamais il n'avait vu d'homme plus soumis à la volonté de Dieu ou qui unît une plus profonde humilité à une fermeté d'âme plus extraordinaire. L'exécution eut lieu quatre heures au plus après la sentence. Caron mourut en honnête homme, selon le témoignage même du prevôt qui avait présidé au supplice. Il ne cessa de protester de son innocence dont tout le monde était d'ailleurs convaincu. « Je vous sais bon gré, répondit-il au pasteur qui l'adjurait au nom de Dieu de lui avouer s'il était coupable, je vous sais bon gré de presser ainsi ma conscience; je mériterais que Dieu ne me fît jamais miséricorde si, étant coupable du crime que l'on m'impute, j'étais assez malheureux que de mourir sans le confesser. Non, j'en suis innocent; mais je suis coupable de mille autres crimes commis contre Dieu. J'espère qu'il me les pardonnera puisque Jésus-Christ son fils, qui est mort pour moi, les a lavés dans son sang. »

CARON (François), né en Hollande d'une pauvre famille de réfugiés français (1). Caron s'embarqua très-jeune comme cuisinier sur un navire qui faisait voile pour le Japon. Maltraité par le capitaine pendant la traversée, et voulant échapper à sa brutalité, il se cacha au moment du départ et resta dans la factorerie hollandaise. Il apprit à parler couramment le japonais, avantage qui lui procura un avancement rapide; il devint directeur du commerce au Japon et membre du conseil des Indes. Son ambition ne fut pas satisfaite; il demanda un poste plus éminent, et ayant éprouvé un refus, il quitta le service de la Compagnie hollandaise et accepta les offres de Colbert qui le nomma, en 1666, directeur-général des établissements français dans la mer des Indes. Caron forma un comptoir sur la côte de Madagascar; mais le nouvel établissement ne prospéra pas, en sorte que les directeurs du commerce pensèrent à aller chercher ailleurs les avantages que cette île n'offrait pas. Caron partit donc pour Surate, en 1667, d'où il revint avec une riche cargaison. Il avait conseillé à Colbert d'établir à Ceylan le centre du commerce français dans les Indes. Son avis fut goûté, et, comme récompense de ses efforts, le ministre lui envoya, en 1669, le cordon de Saint-Michel (1) qui lui fut remis par Delahaie, chef d'une escadre destinée à prendre possession de Trinquemale. Cet établissement ne réussit pas mieux que celui de Madagascar, et il fallut bientôt l'abandonner.

Cependant les ennemis de Caron firent parvenir en France des plaintes contre lui. Le gouvernement le rappela sous le prétexte qu'on avait besoin de ses lumières. Il partit sans défiance, et il était déjà entré dans la Méditerranée lorsqu'il apprit, par un vaisseau qu'il rencontra, quelles étaient les dispositions du ministre à son égard. Sur-le-

(1) Beaumarchais s'honore, dans un de ses Mémoires, de sa parenté avec cet homme éminent.

(1) « Tant à cause de son mérite singulier, de son grand courage et de sa probité qu'en considération de son expérience consommée au faict du commerce, dont il a donné depuis peu des preuves glorieuses, ayant par une conduite pleine de bonheur et d'activité ouvert le commerce de Surate en moins de deux mois », lit-on dans le brevet qui porte la date du 13 déc. 1669 (*Archives générales*, E. 3355).

champ il vira de bord et prit la route de Lisbonne. Il était déjà mouillé dans le port, lorsque son vaisseau toucha contre une roche et sombra, en 1674. Il fut englouti avec les immenses richesses qu'il rapportait de l'Inde. Un de ses fils parvint à se sauver.

On a de Caron *Beschryvinge van Jappan*, Haag, 1636, in-4° avec fig.; ibid. 1672; trad. en franç. et inséré dans le T. IV du Recueil des voyages au Nord.

CARRÉ (Jean), originaire du Poitou, ministre de Châtellerault, en 1620. Carré faisait ses études à Genève, lorsque *Bèze* mourut, et il composa une pièce de vers sur la mort de ce célèbre réformateur, comme nous l'apprend Colomiès. «Il a publié, ajoute l'auteur de la Gallia orientalis, quelques ouvrages en français, et je les ai lus autrefois avec beaucoup de plaisir et d'attention.» Que sont-ils devenus? *L'horoscope des Jésuites où l'on découvre combien ils doivent durer et de quelle manière ils doivent cependant tourmenter les hommes*, publié à Amst., 1691, in-12, et mentionné par Barbier dans son Dict. des anonymes, était-il au nombre de ces écrits de Carré lus avec plaisir par Colomiès? Nous ne saurions le dire; tout ce que nous savons, c'est qu'à l'époque où ce livre parut, Carré n'existait plus depuis longtemps. Il était âgé de 82 ans lorsqu'il fit imprimer, en 1664, des vers hébreux sur la mort d'*Amyraut*. — A la révocation de l'édit de Nantes, la famille Carré, comme un grand nombre de familles protestantes de la France occidentale, alla demander un asile, soit à l'Angleterre, soit aux colonies anglaises de l'Amérique du Nord. En 1772, un *François* Carré était membre du consistoire de l'église française de New-York, ayant pour collègues *Jacques Desbrosses*, *Jacques Buvelot*, *Frédéric Bassel*, *J. P. Chapelle*, *J. Aymar* et *J. Girault*. Vers la même époque, en 1756, un Carré remplissait les fonctions de lecteur dans l'église française de Hammersmith, et, dès 1691, nous trouvons dans l'Histoire de M. Burn un Carré, ministre de La Patente.

CARRIÈRE (Pierre), dit Corteis ou *Courtez*, de Castagnols, un des premiers pasteurs du désert, exerça d'abord son dangereux ministère dans le Languedoc, avec *Court*, *Bourbonnous*, *Bétrine* et *Rouvière*, qui, ainsi que lui, n'avaient d'autre mission que leur zèle. Certes les circonstances légitimaient cette violation de la discipline ecclésiastique de l'Eglise réformée; cependant *Antoine Court* surtout était impatient de remédier à ce fâcheux état de choses, et ce fut à sa sollicitation que Corteis se rendit, vers 1717, à Zurich pour y recevoir l'imposition des mains. A son retour, il consacra Court dans un synode, sauvant ainsi, selon l'observation de M. Coquerel, la filiation de l'ordination suivant la règle apostolique pour la France réformée.

Moins instruit, mais plus actif peut-être et plus intrépide que Court, il le seconda de tout son pouvoir dans son travail de réorganisation, et il resta principalement chargé de la direction des églises du désert, lorsque Court se retira à Lausanne. Il donna des soins tout particuliers à celles du pays de Foix. Un arrêt qui le condamna à mort par contumace avec son collègue *Olivier*, le força à retourner dans le Bas-Languedoc. Il continua à y exercer son ministère jusqu'en 1752, où il se retira dans le Wurtemberg auprès de sa femme qu'il avait quittée, trente-six ans auparavant, pour remplir son périlleux apostolat. Le syndic provincial du Haut-Languedoc lui délivra sur sa demande l'attestation suivante: «L'assemblée édifiée de plus en plus de la pureté de sa doctrine, de son zèle infatigable et de la sainteté de ses mœurs, après lui avoir témoigné le vif regret qu'elle a de se voir à la veille d'être privée d'un si digne pasteur, lui accorde sa juste demande avec d'autant plus de raison, que ledit pasteur a été exposé et l'est encore à la plus violente persécution et aux périls les plus émi-

nents de la part des ennemis de la vérité; car, outre les dangers ordinaires annexés au ministère sous la croix, il a été pendu deux fois en effigie, comme appert par les jugements rendus par les intendants de Montpellier et d'Auch, poursuivi plusieurs fois par des détachements de dragons, et recherché par des particuliers mal intentionnés, ce qui le met dans la nécessité indispensable de se réfugier dans un pays de liberté; sur ces fondements, nous prions Dieu de le combler de ses grâces les plus précieuses, et de le couvrir de sa divine protection partout où sa Providence le conduira. De notre assemblée pastorale, de laquelle ledit pasteur est modérateur, le 18 août 1752. »

CARSUZAN (Jean), ministre de Béreux dans le Béarn en 1637. Nous ne connaissons de ce pasteur qu'un petit vol. msc. de 98 pag. in-4°, non compris deux index, lequel renferme un recueil d'un très-grand nombre de passages bibliques et quelques citations des Pères, même de certains Papes, à l'appui des doctrines calvinistes. Quelquefois l'auteur se pose des objections, et les résout en peu de mots. Un livre pareil, on le comprend, n'est pas susceptible d'analyse. Nous serions assez porté à croire que Carsuzan l'avait composé en vue des controverses qu'il pouvait être appelé à soutenir.

CARTAUD (Matthieu), *Cartault* ou *Cartaut*, pasteur de l'église de Bresol, en 1572. Forcé de fuir pour échapper aux égorgeurs de la Saint-Barthélemy, Cartaud parvint à gagner l'Angleterre; mais après un séjour d'environ trois ans dans cette île hospitalière, n'écoutant que son zèle, ou cédant au désir de revoir sa patrie, au prix même des plus grands dangers, il repassa le détroit, et, quoique l'exercice de la religion réformée fût défendu à Dieppe, il ne craignit pas d'y remplir pendant plusieurs mois les fonctions pastorales dans des assemblées secrètes. Touché de son zèle, le consistoire le choisit pour pasteur ordinaire, lorsque la Paix de Monsieur rendit aux Protestants le droit de célébrer publiquement leur culte. Un grand nombre de Dieppois qui étaient allés, comme lui, chercher en Angleterre un asile contre les persécutions, s'empressèrent de rentrer dans leur patrie, et les commissaires chargés de faire exécuter l'édit accordèrent aux Réformés, pour leur tenir lieu de temple, deux maisons appartenant l'une à *Pierre de Caux*, l'autre à *Bertrand Le Brument*. Peu de temps après, l'exercice du culte protestant ayant été défendu de nouveau, Cartaud et *Bardin Paris*, qu'on lui avait adjoint, abandonnèrent leur troupeau et repassèrent en Angleterre. Ils en furent rappelés l'année suivante, après la conclusion de la paix de Poitiers, et conformément à l'édit, l'exercice fut rétabli, non plus dans la ville, mais dans la terre de *Robert de Roquigny*, seigneur de Palleseuil. Pendant quelques années, la tranquillité dont elle jouit favorisant son développement, l'église de Dieppe s'accrut au point qu'il fallut appeler pour troisième ministre *Antoine de Licques*, sieur des Autheux, d'une famille noble du Boulonois, qui desservait alors l'église française de Rye, où il s'était aussi réfugié à la Saint-Barthélemy. Cette église, fondée par *François de Saint-Paul*, en 1569, et composée presque exclusivement de Dieppois, s'était fort accrue par les émigrations de 1572. A cette époque, on ne comptait pas moins de 641 réfugiés dans cette ville. Au nombre des nouveau-arrivés, M. Burn cite les ministres *Michel*, *François Du Buisson*, *Jean Liévin*, du Vexin français, *Jean Gravelle*, de Dreux, et *Charles Yon*, gentilhomme de Rouen.

Le traité de Nemours, en rallumant la persécution, dispersa une fois encore l'église de Dieppe, dont les deux ministres, Cartaud et Licques, retournèrent en Angleterre, suivis de la majeure partie de leur troupeau; mais après l'assassinat du duc de Guise, le gouverneur de Chattes, qui se méfiait des habitants catholiques, presque tous li-

gueurs, prit sous sa responsabilité de rappeler les réfugiés, auxquels il ne voulut pas toutefois accorder l'exercice public de leur culte. Henri IV, bien qu'il eût fait prêcher en son logis pendant son séjour à Dieppe, leur refusa aussi l'autorisation de s'assembler publiquement, en sorte que jusqu'à la promulgation de l'édit de Nantes, les Protestants dieppois durent se contenter d'une tolérance qui n'allait que jusqu'à leur permettre de se réunir en petit nombre chez les plus apparents d'entre eux, *Robert Pigné, Jean Du Montpelé, Jean Mel*, de *Dancourt*, d'*Epinay, Jean Le Plu* et *Guillaume Crucifix*. Néanmoins, reprenant peu à peu courage, ils réorganisèrent le consistoire, dans lequel entrèrent *Miré, Du Tas, Paris, Maillard, Etart*, et jusqu'au retour de ses pasteurs, en 1590, l'église fut assez régulièrement desservie par de *La Rue*, ministre de Caen, de *Feugueray*, de Rouen, et *René Bochart*.

L'art. V des Articles Particuliers (Voy. *Pièces justif.*, N° LXIII) désigna le Pollet pour lieu de culte; cependant lorsque les Huguenots voulurent y édifier un temple, l'archevêque de Rouen s'y opposa, et pour éviter un long procès, ils consentirent à le bâtir dans le faubourg de la Barre, sur un terrain dont *Michel Niel*, sieur d'Estrimont, fit don au consistoire et dont les commissaires royaux Ant. Le Camus et M. de *Heudreville* mirent l'église en possession en 1600. La dédicace du nouveau temple eut lieu le 26 juin 1601. L'édifice était en briques et formait un parallélogramme de 96 pieds de long sur 74 de large. Il pouvait contenir de 5 à 6000 personnes; mais il était si mal construit qu'un vent impétueux le renversa, le lundi de Pâques, 27 mars 1606, ensevelissant sous ses ruines 80 personnes, dont 32 perdirent la vie, entre autres Michel Niel. *Samuel Lavolé* de Rouen fut chargé d'en élever un autre, aux frais de construction duquel Henri IV contribua pour 2400 fr., sur la demande des deux anciens *Jacques Le Cauchois*, sieur de Saint-Quentin, et *Jacques Le Noble*, sieur de Lalau ou Laleu. La dédicace s'en fit le 21 sept. 1608.

En même temps qu'ils édifiaient leur temple, les Protestants de Dieppe avaient acquis dans le voisinage un champ qu'ils convertirent en cimetière. La première personne qui y fut enterrée fut la femme de l'orfèvre *Abraham Hébert*. Dès 1613, ce cimetière, devenu insuffisant, dut être augmenté d'un pré que l'église acheta de *Simon-Pierre de Blancbaton*, sieur de Grèges.

Matthieu Cartaud mourut le 24 juillet 1609. Depuis 1603, c'est-à-dire depuis la mort de *Licques*, arrivée le 21 septembre, on lui avait donné pour collègue son fils MOYSE, qui avait été rappelé de Saint-Lô; mais comme le père et le fils ne vivaient pas en parfaite intelligence, l'église s'était vue dans la nécessité de leur adjoindre *Nathanaël de Laune*, le 16 mai 1604.

Les sectateurs des deux religions vivaient depuis longtemps en paix, lorsque le jésuite Gontery raviva les haines assoupies. Après avoir prêché le carême de 1609 avec beaucoup de violence, il défia à une dispute publique les deux ministres Cartaud et de *Laune*. Du consentement du consistoire, les pasteurs acceptèrent le défi; ils invitèrent *Antoine Guéroult*, ministre de Basqueville, à leur servir de second, et prièrent quelques gentilshommes protestants, entre autres le baron de *Montjouet* et celui de *Bouteville* de se rendre à la conférence pour veiller à ce que tout s'y passât sans supercherie. Ces précautions déplurent au jésuite qui refusa d'entrer en lice. Le sieur de *Saint-Cère*, cause première du défi, se convertit néanmoins, comme il l'avait promis; mais il attendit vainement le brevet de grand-veneur qui devait être le prix de son apostasie. Au reste, à part de petites vexations de la part du gouverneur de la ville et de l'apostat *Soyer*, lieutenant-général du bailli de Caux, la paix de l'église ne fut pas sérieuse-

ment treublée jusqu'à la mort de Henri IV; Cartaud, qui fut député au Synode national de Privas, et *Montdenis* exercèrent même assez paisiblement leurs fonctions jusqu'en 1621. A cette époque, Leuis XIII, par sa déclaration donnée à Niert le 17 mai, ayant enjoint à tous les Réformés de se présenter aux greffes des bailliages peur jurer qu'ils désavouaient l'Assemblée de La Rochelle, les deux ministres de Dieppe furent du nombre de ceux qui refusèrent de le faire, et cemme beaucoup de leurs cellègues, ils se retirèrent en Angleterre. L'église de Paris craignant qu'en l'absence des pasteurs, le gouvernement ne centraignît les Protestants à s'adresser aux curés pour la célébration des baptêmes et des mariages, chargea *Drelincourt* de visiter les églises de la Normandie. Après le départ de Drelincourt, de *Losses*, pasteur de Gisers, qui s'était retiré chez Mme de *Witenval*, sœur de Mme de *Sancourt*, consentit à desservir pendant quelque temps l'église de Dieppe. Puis arriva *Chorin*, ministre de Mantes, qui cherchait à passer en Angleterre; mais qui, à la prière du consistoire et sur la promesse du gouvernement de ne point l'inquiéter, resta à Dieppe jusqu'au reteur de Cartaud et de son collègue, secondé dans l'exercice de ses fonctiens par *Le Tellier*, ministre de Calais, qui avait eu quelques difficultés avec son église et l'avait quittée.

En 1629, les ministres de Dieppe étant l'un et l'autre fort avancés en âge, on leur donna peur adjoint *Pierre Laignel*. En 1631, Cartaud et son nouveau collègue furent cités en justice peur la plus singulière de toutes les causes. Le jésuite Véron, qui prenait le titre de « prédicateur du roi pour les controverses », les provoqua à une dispute publique, et sur leur refus, il eut l'idée extravagante de les faire assigner devant les tribunaux. Ce precès inouï n'eut naturellement d'autre suite que de couvrir de ridicule Véren aux yeux même des Catholiques. Cartaud meurut l'année même, le 8 août. « C'était, lit-en dans une histoire msc. de l'église de Dieppe, un homme docte, sans fard et sans affectation dans ses paroles et dans ses actiens; plutôt théolegien que rhétoricien, ses discours étaient simples et naïfs, mais instructifs et intelligibles. Il était insinuant et très-agréable à l'église, et d'une telle prohité qu'il en remporta bon témoignage tant des Catholiques que des Protestants; aussi fut-il très regretté. » Il eut peur successeur *Jacques Lohier*.

Cartaud laissa un fils, nemmé cemme lui MEYSE, lequel, en considération des services de son père et de son grand-père, fut reçu pasteur surnuméraire le 1er juin 1653, et plus spécialement chargé de desservir l'église que le sieur de *Boissay* avait établie, en 1646, dans son château, non sans oppesition de la part du clergé catholique. Les espérances que l'on fondait sur le jeune pasteur furent déçues; c'est au moins ce qui semble résulter de cette nete qui accempagne le nom de Cartaud dans les listes des persécutés dressées par Benoît : le fils de Cartault, ministre révolté. Ce fils était-il *Jean* Cartaut, ministre de Trévières (*Voy.* II, p. 499), on *Jacques* Cartaut, ministre de la Nouvelle-Patente, en 1696?

CARTON (FLORENT), sieur d'Ancourt, gentilhemme pretestant de l'Isle-de-France, épousa *Louise de Londé*, qui descendait par les femmes du célèbre *Budé*, et dent un parent, le chevalier de *Londé*, établi en Augleterre, fut décoré de l'erdre de la Jarretière. Le sieur d'Ancourt n'a rendu aucun service à l'Eglise dont il était membre, et comme il se convertit avec sa famille même avant la révecation de l'édit de Nantes, neus ne l'auriens pas jugé digné d'une mentien spéciale, s'il n'était le père de *Florent Carton d'Ancourt*, né au meis d'octobre 1661, qui fut un acteur célèbre et un auteur dramatique de quelque renem.

CARVIN (JEAN), de l'Artois, fut un des premiers et des plus zélés sec-

tateurs de la Réforme. Appelé à professer les humanités à Villeneuve en Agénois, il y fit, dit Florimond de Ræmond, le ministre sous la robe d'un magister. Plusieurs églises furent fondées par ses soins dans le Haut-Languedoc (Voy. *Pièces justif.*, N° XVIII). Chassé de Moncuq, il se réfugia à Montauban où ses chaleureuses exhortations contribuèrent beaucoup à ranimer le courage des habitants et à les décider à se défendre contre Burie et Montluc.

Paquot suppose que le ministre Jean Carvin pouvait être identique avec un disciple du célèbre Sylvius, qui porta le même nom et qui vécut à cette époque à Montauban. Cette supposition n'a rien d'invraisemblable. Dans les premiers temps de la Réforme, beaucoup de ministres, à l'exemple de saint Paul, cherchaient des moyens d'existence dans l'exercice d'une profession honnête; c'est plus tard seulement que les synodes le leur défendirent. Il est donc permis de regarder notre Jean Carvin comme l'auteur du traité *De sanguine dialog. VII*, Lugd. 1562, in-12; 2e édit., Hanov., 1605, in-16.

CASABONE (Jérôme), originaire du Béarn. Après avoir occupé pendant quelque temps une place de régent à Montflanquin, il y renonça pour consacrer tous ses soins à l'éducation de quelques enfants de bonne maison, à qui il enseignait, dit Crespin, la piété avec les bonnes lettres. Pendant le carême de 1556, assistant au sermon d'un moine, il fut révolté « de plusieurs blasphèmes » qu'il lui entendit proférer, et abordant le prédicateur au sortir de l'église, il se mit à lui adresser de sévères reproches. Si le moine eût été animé de l'esprit du christianisme, il eût plaint cet enthousiaste et il eût cherché à le ramener dans la bonne voie par la douceur et la persuasion; mais loin de là, il ne songea qu'à le perdre. Feignant de l'écouter avec déférence, il le conduisit jusque chez un prêtre où il logeait, et l'excita par la contradiction à se compromettre de plus en plus. Son but atteint, il le congédia en le remerciant « de ce que luy et ses semblables l'honoroyent de leurs doctes et familiers colloques, » et incontinent, accompagné de son hôte, il courut le dénoncer au juge qui le fit arrêter sur-le-champ.

Dès le lendemain, Casabone, conduit en présence des consuls et du juge, fut interrogé sur le purgatoire, la salutation angélique, les images, les sacrements, la confrérie du chapelet et principalement sur la messe. Sur tous ces points, il confessa hautement sa foi, et il fut livré au baille qui reçut ordre de le conduire à Bordeaux dans le délai de quinze jours. Il profita de ce répit pour adresser aux fidèles une *Epître* où il les invitait à prier Dieu pour lui « afin que nul ne fust scandalisé à son occasion, » et ne lui imputât à blâme de n'avoir pas voulu profiter des facilités que le baille lui avait offertes à plusieurs reprises pour se soustraire par la fuite à une mort certaine. Avide « de sceller par l'effusion de son sang la vraye et pure doctrine du Seigneur Jésus, » il vit arriver avec joie le jour de son martyre. Ni menaces ni tourments ne furent capables de lui arracher les noms de ceux des habitants de Montflanquin qui professaient les opinions des réformateurs. Il refusa avec non moins de fermeté de demander pardon, non pas à Dieu, mais à la Vierge, aux saints et à la justice, en disant qu'il ne les avait nullement offensés « et que supplication de pardon sans faute précédente, estoit plustost moquerie que devoir. » Le parlement de Bordeaux l'envoya donc au bûcher après lui avoir fait couper la langue.

CASAUBON (Isaac), né à Genève le 18 fév. 1559, mort à Londres le 1er juillet 1614.

Son père *Arnaud* Casaubon et sa mère *Jeanne Rousseau* étaient originaires de Bordeaux, et non pas de Bourdeaux en Dauphiné, comme le répète Chauffepié, d'après Almeloveen, erreur d'autant moins excusable qu'il appuie son assertion sur une lettre où Isaac Casaubon dit cependant en termes ex-

près : « Je nasquis l'an 1559, 8 février [anc. st.], dans Genève, où mes bons père et mère s'estoient retirez de *Gascongne*, ayant failli d'estre brûlez à Bourdeaux. » La Biographie universelle, peu digne souvent de l'autorité qu'on lui accorde, et tout récemment encore, M. Charles Nisard, dans son Triumvirat littéraire, ont copié sans examen Nicéron et Chauffepié, comme s'il s'était agi d'un écrivain sans importance, et non pas d'un auteur que Cunæus appelle « l'homme le plus érudit de son temps » ; *Saumiase*, « un homme incomparable et l'honneur immortel de son siècle » ; *Scaliger*, d'ailleurs si peu prodigue d'éloges, « le phénix des érudits », et Heinsius, « le soleil des savants. »

Arnaud Casaubon s'était réfugié à Genève pendant le règne de Henri II, et y avait obtenu le droit de bourgeoisie en 1559, c'est-à-dire l'année même où lui naquit un fils à qui son parrain *François Mazières* donna le nom d'Isaac. Rentré en France, à l'époque de la publication de l'édit de janvier, il fut nommé ministre de Crest. Fier de la précoce intelligence de son Isaac, il voulut s'occuper lui-même de son éducation, et les progrès du jeune enfant furent si rapides, qu'à l'âge de neuf ans, il parlait le latin avec facilité. Ce fut sur ces entrefaites que la troisième guerre de religion éclata. Le pasteur de Crest partit avec les troupes dauphinoises, et il resta dans le camp protestant jusqu'à la paix de 1570, tandis que sa femme avec son petit garçon et ses deux filles, Sara et Anne, dont l'aînée épousa *Pierre Chabanay* (1) et la cadette, *Pierre Périllau*, errait çà et là pour échapper aux poursuites acharnées des Catholiques. De retour à Crest, Casaubon y reprit ses fonctions et recommença l'éducation de son fils, qui avait complétement oublié ce qu'il avait appris ; mais la Saint-Barthélemy força la pauvre famille à fuir de nouveau au milieu des bois. C'est dans une caverne qu'Isaac Casaubon reçut de son père les premières leçons de grec.

A l'âge de dix-neuf ans, Isaac Casaubon fut envoyé à Genève pour suivre les cours de l'académie. Il y étudia la jurisprudence sous *Jules Pacius*, la théologie sous *Bèze*, les langues orientales sous *Pierre Chevalier ;* mais aucune branche de la science ne lui offrit plus d'attraits que le grec. Il fit de si grands progrès dans cette langue qu'il se mit en état de remplacer, en 1583, F. Portus de Candie, son professeur. Trois ans plus tard, il épousa *Florence*, fille du célèbre *Henri Estienne*, dont la fécondité multiplia si rapidement sa famille que ses faibles appointements de professeur ne suffirent bientôt plus à l'entretien de son ménage. Ses amis *Philippe Canaye* et *Guillaume Ranchin*, professeur de droit à l'université de Montpellier, le pressèrent d'accepter une chaire de grec et de belles-lettres dans cette ville. Ce ne fut pas sans hésiter que Casaubon se décida à quitter Genève où tous ses collègues, surtout *Bèze*, lui témoignaient la plus grande estime. Il consulta *Antoine Sarrasin*, *Jacques Bongars*, *Scaliger* qui le dissuadèrent d'accepter ; mais la nécessité, l'envie bien légitime d'assurer une éducation libérale à ses enfants, et peut-être aussi le désir d'échapper à l'humeur bizarre et morose de son beau-père l'emportèrent sur les conseils de ses amis. « Sum enim otii amantissimus, écrivait-il à Scaliger, neque aliud à Deo Optimo Maximo exopto, quàm ut in altâ et profundâ quiete quod superest vitæ exigere possim, et simul charissimis pignoribus meis consulere, non ut divitias illis congeram, abest à me ὡς πρωτίστῳ illa cura : sed ut olim post funus nostrum sit undè honestè et liberaliter educari possint. » Il se mit donc en route avec sa famille et arriva à Montpellier au mois de janvier 1596. Son entrée dans cette ville fut une sorte d'ovation ; mais la mauvaise foi des magistrats de Montpellier ne dissipa que trop tôt les brillantes espérances que cet accueil lui avait fait con

(1) Trois fils naquirent de ce mariage : *Pierre*, *Isaac* et *Charles*.

cevoir. Ou commença par lui refuser le logement qu'on lui avait promis; puis on réduisit d'un tiers l'indemnité stipulée pour l'ameublement; on ne lui accorda que la dixième partie du bois auquel il avait droit; on ne lui paya son traitement que d'une manière très-irrégulière; on finit même par ne plus le payer du tout. Irrité de ces vexations, tourmenté par la gêne et l'incertitude de sa position, Casaubon partit pour Lyon, au mois de juillet 1598, sous prétexte d'y faire imprimer son Athénée. « Caussas quæ me impulerunt, imo adegerunt, lit-on dans ses Ephémérides, nosti tu, Deus æterne, non enim temerè aut peregrinandi animo tantùm iter sum aggressus. » Cette seule phrase ne suffit-elle pas pour réfuter les écrivains qui attribuent sa résolution à l'inquiétude de son caractère? Aussi son dernier biographe reconnaît-il qu'on l'a faussement accusé d'inconstance et de versalité. « Quin etiam, ajoute plus loin Casaubon, quod rex noster suo favore nos sit complexus, et spem fecerit præsidii sui ad fulcienda nostra studia, et juvandam familiam, totum id muneris tui est, mi Deus, mi Pater, mi Σώτηρ. »

Henri IV, en effet, qui avait entendu parler du mérite de Casaubon, avait eu envie de l'attirer à Paris et avait chargé de Vicq de le lui amener. Ils partirent donc au mois de sept. 1598. Le roi l'accueillit parfaitement bien et lui promit une chaire au Collége de France. Casaubon, plein d'espoir, retourna à Montpellier où il arriva le 27 octobre. Ce fut seulement le 3 janv. 1599 qu'il reçut l'ordre qui le rappela immédiatement à Paris. « Ayant délibéré, disait le roi, de remettre sus l'Université de Paris, et d'y attirer pour cest effect le plus de savans personnages qu'il me sera possible; sachant le bruit que vous avez d'estre aujourd'huy des premiers de ce nombre, je me suis résolu de me servir de vous pour la profession des bonnes lettres en ladite Université, et vous ay à ceste fin ordonné tel appointement, que je m'asseure que vous vous en contenterez » [*British Museum, Burn. mss.* 367.77]. Ordre était donné en même temps aux consuls de Montpellier de ne point apporter d'obstacle à son départ. Casaubon se mit donc en route sur-le-champ; mais à Lyon, il fut retenu par de Vicq qui lui annonça la prochaine arrivée de Henri IV dans cette ville. Il profita de ce séjour forcé pour aller à Genève dans le but de revendiquer les droits fort douteux de sa femme sur une partie de l'héritage de *Henri Estienne*, et de retour à Lyon, il s'y arrêta pendant quelques mois pour hâter l'impression de son Athénée, en sorte qu'il n'arriva à Paris que le 6 mars 1600. Il y était à peine depuis quelques semaines, attendant toujours la place qui lui avait été promise et que le roi, circonvenu par les Jésuites, n'osait lui donner, lorsqu'il reçut, le 28 avril, un billet de Henri IV daté de Fontainebleau et ainsi conçu : « Je désire vous veoir et vous communiquer ung affaire que j'ay fort à cueur, c'est pourquoy vous ne faudrez incontinent la présente reçue de vous acheminer en ce lieu et vous y rendre pour le plus tard dimanche au soir, et m'asseurant que vous n'y manquiez je ne feray celle-cy plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. » [*Mss. Burn.* 367. 78]. Cette affaire que le roi avait fort à cœur, c'était la célèbre conférence entre *Du Perron* et *Du Plessis-Mornay*, et Casaubon avait été choisi pour un des commissaires protestants [*Voy.* PHILIPPE DE MORNAY]. Il partit donc et avec d'autant plus d'empressement qu'il espérait trouver l'occasion d'entretenir *Rosny* de ses propres affaires; cependant lorsqu'il s'aperçut qu'il ne s'agissait pas, comme il se l'était imaginé, d'une conférence loyale, mais uniquement d'un acte de complaisance envers le pape, « ut romano episcopo zelus, pietas et opera etiam regis probetur, » il tomba dans de cruelles perplexités, et la crainte seule de désobéir au roi, l'empêcha de fuir. Il assista donc à cette fameuse conférence, résolu de ne rien faire que sa conscience pût lui

reprocher. Il se prononça donc pour *Du Perron* qui avait raison, contre *Du Plessis-Mornay* qui avait tort, en sorte qu'il ne tarda pas à porter la peine de son équité : l'esprit de parti se souleva contre lui, et il se vit en butte, non-seulement aux soupçons, mais aux calomnies de ses coreligionnaires. Benoît lui-même, plus juste d'habitude, le qualifie d'esprit faible et chancelant, que *Du Perron* avait gagné par ses cajoleries; bien plus, il ne craint pas d'accuser Casaubon d'une honteuse hypocrisie, en avançant trop légèrement qu'il n'était resté dans l'Eglise réformée que pour travailler plus utilement à en faire sortir le roi d'Angleterre. Une accusation pareille devait être, ce nous semble, appuyée de fortes preuves; or Benoît n'en apporte pas une seule, et sa parole ne nous suffit pas. Combien de fois Casaubon n'a-t-il pas été sollicité avec instances par son protecteur de Vicq et par son ami *Canaye*, par *Du Perron* et par *Henri IV*, par des cardinaux et par le pape Clément VIII, d'embrasser la religion romaine? Quels moyens n'employa-t-on pas pour le séduire? Ecoutons-le lui-même: « Pr ponitur regis animus brevi immutandus; odium publicum, quo hìc ἐξόχως laboramus nos; periculum pro pè manifestum si qua fiat immutatio. Adjice nunc montes illos aureos quorum promissione tentare fidem nostram mult imultoties sunt aggressi. » Il resta néanmoins ferme dans sa foi. Il est vrai qu'il n'était pas un sectateur aveugle du calvinisme; qu'il ne tenait ni Luther ni Calvin pour infaillibles; qu'il ne croyait pas la doctrine des Réformés sur la Cène entièrement conforme à celle de l'ancienne Eglise; qu'il n'approuvait pas le dogme de la prédestination absolue; que sa conscience trop timide était troublée par les variations des docteurs protestants, et qu'il censurait surtout la discipline sanctionnée par les synodes nationaux comme contraire à celle des premiers siècles du christianisme. Mais la loyale manifestation de ses doutes n'est-elle pas elle-même une preuve de sa sincérité et de sa bonne foi? Approuvait-il d'ailleurs tous les enseignements, toutes les institutions de l'Eglise romaine? Ne traitait-il pas d'*abominable* le décret du concile de Trente sur les Apocryphes? Ne qualifiait-il pas d'*insupportable* et de *tyrannique* l'autorité usurpée du pape? Ne condamnait-il pas comme un *abus* l'usage des images, comme un *blasphème* la doctrine des indulgences? (1) Versé dans les antiquités chrétiennes par la lecture assidue des Pères de l'Eglise, Casaubon ne pouvait manquer d'être frappé, comme tout homme même médiocrement instruit de l'histoire ecclésiastique, des différences notables qui existent, sous le rapport et de la doctrine et des rites entre l'Eglise des premiers siècles et les Eglises modernes, grecque, catholique ou protestante. D'autres les apercevaient aussi bien que lui; mais, moins sincères, ils dissimulaient leurs opinions, tandis que Casaubon avouait les siennes. Aussi, nous l'avons déjà dit, ses coreligionnaires, ses amis même, comme *J. Pinauld*, doutaient-ils qu'il persistât dans la profession de la religion évangélique.

D'un autre côté, les Catholiques, qui comprenaient moins encore que les Protestants que l'esprit de parti pût se taire devant la justice et la vérité, s'empressèrent de compter Casaubon parmi les futurs néophytes de leur église, en sorte que, dès cet instant, le malheureux savant fut en butte aux obsessions les plus indiscrètes et les plus fatigantes. Pour s'y soustraire, il prit plus d'une fois la résolution de fuir; mais

(1) Voici les réflexions qu'il consigna dans ses Ephémerides à la suite d'une conférence avec Du Perron : « Quo enim istæ indulgentiæ, quo ista benedicta grana, rosaria, etc, nisi ut a spe in Christo alio transferamus nos et nostra vota? Tu mihi, Perroni, peccatorum meorum remissionem promittes, si granis tuis fuerim usus? Tu centum annorum pœnam remittes (sic enim ais) si tibi fidem habuero? Et hoc non per Christi nomen polliceris mihi : sed per romani papæ et nomen et auctoritatem. Horreo ad tantam blasphemiam. »

toujours le roi, qui semble en cela n'avoir suivi que les impulsions de son confesseur, s'opposa à son départ. Enfin ne pouvant vaincre sa constance, les Jésuites se tournèrent du côté de son fils aîné, dont la conduite était pour lui depuis quelque temps un grave sujet d'inquiétude, et ils réussirent à le séduire. L'apostasie de cet enfant qui n'avait pas encore atteint sa vingtième année, causa un grand chagrin à Casaubon : « O satanæ insidias ! s'écria-t-il en apprenant cette triste nouvelle. Qui non potuêre me impellere ut imagines adorarem, ut doctrinam diabolorum amplecterer, ii filium natu maximum mihi corripuerunt et corruperunt. Γεννήματα ἐχιδνῶν, qui vos movit, ut hanc fraudem abversùs me excogitaretis! Adolescentem imperitum rerum, imperitum disputationum theologicarum in retia vestra compulistis me inscio, me invito. » Du Pin raconte, sur la foi de Cotelier, que le jeune Casaubon se fit capucin et qu'avant de prononcer ses vœux, il alla demander sa bénédiction à son père qui lui aurait répondu: « Je vous la donne de bon cœur; je ne vous condamne pas, ne me condamnez pas non plus, J.-Ch. nous jugera. » Si cette anecdote était vraie — car comment la concilier avec le passage des Ephémérides que nous venons de citer, — nous verrions dans ces paroles vraiment chrétiennes une preuve, non pas du penchant de Casaubon pour le catholicisme, mais de son respect pour les convictions religieuses.

Fatigué et des reproches de ses coreligionnaires et des importunités des convertisseurs catholiques, Casaubon partit un beau jour pour Lyon sous prétexte de presser l'achèvement de son Athénée. De Vicq, qui venait d'être nommé ambassadeur en Suisse, l'engagea fortement à l'y accompagner; mais la crainte d'accroître les soupçons des Réformés, s'il devenait le commensal d'un catholique, le décida à refuser l'offre de son ami, e il revint à Paris au mois de septembre, accompagné de sa famille.

Le roi l'accueillit avec sa bonté ordinaire, et n'osant en faire un professeur à cause de l'opposition du pape, il le nomma sous-gardien de sa bibliothèque, dans l'espoir peut-être que la reconnaissance obtiendrait de Casaubon ce que les efforts de *Canaye*, de *Du Perron* et de lui-même n'avaient pu obtenir jusque-là. Mais Casaubon resta ferme dans sa foi, et peu s'en fallut que le monarque mécontent ne cédât aux instances des Jésuites el ne refusât à l'opiniâtre hérétique la succession de Gosselin. Cependant Henri eut comme un remords de manquer ainsi à sa parole royale, en sorte que Casaubon, au retour d'un voyage qu'il avait fait dans le Dauphiné pour voir encore une fois sa vieille mère, et à Genève pour les affaires de la succession de son beau-père, obtint enfin, en 1604, la place de bibliothécaire avec un traitement de 400 livres.

Les Jésuites puisèrent dans cet échec une nouvelle ardeur et redoublèrent leurs attaques contre la conscience de Casaubon; seulement à la force ils substituèrent la ruse. Ne pouvant l'atteindre directement, ils cherchèrent à séduire sa famille. Les oreilles de sa femme, pour nous servir de ses expressions, ne furent pas plus ouvertes que les siennes; mais son fils aîné, comme nous l'avons dit, succomba, gagné par l'appât d'une pension de 200 écus d'or.

Aux persécutions incessantes des convertisseurs se joignaient de temps en temps de cruels chagrins domestiques, des soucis cuisants, des craintes entretenues par l'hostilité du peuple de Paris envers les Réformés. Casaubon résista à des maux sous le poids desquels un esprit moins ferme eût succombé, et il continua à se livrer à ses travaux littéraires avec une activité sans exemple. Pendant qu'il attendait la réalisation des promesses du roi, il avait employé ses loisirs forcés à l'étude de la langue arabe, dont il avait composé un *Lexique* pour son usage particulier, et il s'était bientôt vu en état de lire l'Alcoran dans le texte original.

Ce fut sur ces entrefaites que Henri IV tomba sous le poignard de Ravaillac. N'ayant rien à attendre de la faction bigote qui dominait à la Cour, Casaubon céda sans résistance aux sollicitations de quelques-uns de ses coreligionnaires qui redoutaient toujours « le scandale » de sa conversion, bien qu'il ne cessât de protester « de sa résolution à persévérer » comme *Constans* l'écrivait *à Du Plessis-Mornay* le 24 mai 1610; et il suivit en Angleterre l'ambassadeur Wotton, au mois d'oct. de cette même année. Jacques Ier l'accueillit de la manière la plus flatteuse, lui conféra le titre de conseiller, lui donna deux prébendes, l'une à Cantorbéry, l'autre à Westminster, et lui fit une pension de 4,000 livres. Jamais Casaubon ne s'était trouvé dans une position de fortune aussi avantageuse; il s'estimait si heureux, qu'il craignait que son bonheur ne durât pas; aussi malgré l'inexplicable hostilité du peuple anglais à son égard, il se décida à se fixer en Angleterre; où sa femme alla le rejoindre quelques mois après avec ses fils Jean et Méric. Les craintes manifestées par *Pierre Du Moulin*, qui écrivait à l'évêque de Bath qu'il était nécessaire, dans l'intérêt de la religion réformée, de l'y retenir, parce que, s'il rentrait en France, il finirait par apostasier, étaient chimériques. Casaubon était résolu de ne plus quitter un pays où il était comblé de marques de bonté; ce qui le prouve, c'est qu'il se fit naturaliser anglais dès le 3 janv. 1611, et qu'il refusa les offres réitérées de l'académie de Nismes et de l'université de Heidelberg. Il mourut à Londres le 1er juillet 1614, d'une maladie organique de la vessie, et fut enseveli à Westminster. L'évêque de Durham, Thomas Morton, lui fit élever un mausolée avec une épitaphe honorable.

Raphaël Thorius qui soigna Casaubon dans sa dernière maladie, nous a laissé ce portrait de son ami : « Isaacus Casaubonus, vir ad doctrinam formatus, corpusculum nactus erat tanto ingenio impar, non tamen ad obeunda animi imperia ineptum : color cutinus, macies, niger pilus, oculus cavus, sed vividus; omnia calidi, sicci temperamenti indicia; vigil, sermonis promptissimi; irasci facilis, in agendo vehemens, bilis notæ haud dubiæ, quæ omnia intende rat labor nunquam intermissus, somni parsimonia, animi perpetua contentio, magna voluptatum abstinentia, corporis neglectus, in potu et cibo ἀδιαφορία. »

Critique de premier ordre, traducteur excellent, Casaubon écrivait le latin avec autant de pureté que d'élégance, et possédait toutes les richesses de la langue grecque. Les écrivains contemporains ne tarissent pas en éloges sur sa prodigieuse érudition, sa sagacité merveilleuse, son jugement exquis; sa mémoire étonnante; tous sont également d'accord pour vanter la modération de son caractère. Quant à sa piété sincère et à l'amour qu'il professait pour la vérité, il suffit de lire le recueil de ses lettres et surtout ses Ephémérides, pour en demeurer convaincu. Son plus grand défaut était, dit on, un amour-propre excessif.

La liste de ses ouvrages est très-considérable. Les premiers ont été publiés sous le nom latinisé de *Hortibonus;* plus tard, il adopta différents pseudonymes, puis il finit par ajouter seulement une terminaison latine à son nom.

I. *In Diogenem Laërtium notæ*, Morgiis, 1583, in-8°.— Casaubon dédia ce premier ouvrage à son père qui; en le louant de son travail, lui répondit qu'il estimerait plus une seule remarque sur les Livres saints que tout ce qu'il promettait de publier sur les livres profanes. Ces notes ont été réimp. dans le Diogène de Henri Estienne et dans celui de Meibomius. — Au jugement de M. Nisard, elles ont le mérite d'être substantielles et courtes, qualités qui se retrouvent dans les notes sur Théocrite, Strabon, Denys d'Halicarnasse et Polyen.

II. *Lectiones Theocriticæ*, imp. dans l'édit. de Théocrite par Crespin, Gen., 1584, in-12.

III. *Novum Testamentum græcum cum notis et variis lectionibus*, Gen., 1587 et 1615, in-16; Lond., 1622, in-8°. — Les courtes notes qui accompagnent le texte ont été insérées dans les Critiques sacrés d'Angleterre. Casaubon entreprit cette édit. à la prière de son père qui mourut à Die l'année même de la publication.

IV. *Strabonis Geographiæ lib. XVII, græc. et lat.*, Gen., 1587, in-fol. — Casaubon, qui n'avait alors que 28 ans, enrichit cette édit. d'excellentes notes, plusieurs fois réimp., entre autres dans l'édit. de Strabon publiée à Paris, 1620, in-fol. Ce travail lui mérita l'admiration de l'Europe savante, et il est encore aujourd'hui le meilleur commentaire qui existe sur cet auteur.

V. *Animadversiones in Dionysium Halicarnassensem*, Gen., 1588, in-fol.

VI. *Polyæni Stratagematum lib. VIII, græc. et lat. cum notis*, Lugd., 1589, in-16. — Edition princeps publiée d'après un msc. en assez mauvais état.

VII. *Dicæarchi Geographica quædam cum J. Casauboni et H. Stephani notis*, Gen., 1589, in-8°.

VIII. *Aristotelis Opera gr. et lat.*, Lugd., 1590, in-fol.; Gen., 1605, in-fol., avec des notes marginales; édit. réimp. plusienrs fois, bien que peu travaillée.

IX. *Plinii Epistolarum lib. IX, et ejusdem, Pacati, Mamertini, Nazarii, Eumenii, Ausonii et Claudiani Panegyrici, cum notis*, Gen., 1591, in-12, et souvent depuis.

X. *Theophrasti Characteres ethici, gr. et lat.* Lugd., 1592, in-12. — Casaubon y a joint un commentaire détaillé. Parmi les nombreuses édit. subséquentes, celle de Lyon, 1612, in-12, et celle de Cobourg, 1763, in-8°, sont les meilleures. — Cet ouvrage, un des plus remarquables de notre auteur, fut composé en voyage et sans livres. « Le bon sens, dit M. Nisard, y va de pair avec l'érudition, laquelle trouve dans les allusions souvent fort obscures aux usages des Athéniens, dont ce livre est rempli, les plus belles et les plus légitimes occasions de se montrer dans tout son éclat. » Le critique reproche pourtant à Casanbon de s'être donné le plaisir un peu vain de faire grand étalage de sa science.

XI. *L. Apuleii Apologia*, Heidelb., 1594, in-4°. — « Il a fait voir dans cet ouvrage, dit Nicéron, qu'il n'étoit pas moins bon critique en latin qu'il l'avoit paru jusque-là en grec. »

XII. *Suetonii Opera cum animadversionibus*, Gen., 1595, in 4°; 2° édit. augm., 1597. — Les notes furent réimp. avec celles de plusieurs autres auteurs dans l'édit. de Suétone donnée à Paris, 1610, in-fol., puis dans celle de Leipzig, 1802. C'est un des ouvrages les plus estimés de Casaubon. On ne sait ce qu'on doit le plus y admirer, de la vivacité de l'intelligence, de la sûreté des conjectures, de la profondeur de l'érudition ou de l'élégance du style.

XIII. *Athenæi Deipnosophistarum lib. XV cum animadversionibus*, Lugd., 1600, 2 vol. in-fol. — La version latine est celle de Daléchamp. Les corrections et les remarqnes de Casaubon portèrent à son apogée sa gloire littéraire, et la postérité a confirmé les justes éloges de ses contemporains. De nos jours, le savant helléniste *Schweighäuser* a dignement vengé son illustre devancier dos brutales attaques de Lefèvre de Villebrune.

XIV. *Historiæ Augustæ Scriptores cum commentario*, Paris., 1603, in-4°, 1620, in-fol.; Lugd. Batav., 1670, 2 vol. in-8°. — « Rien n'est clair, dit M. Nisard, rien n'est instructif comme ses explications des lois, des sénatusconsultes et des ordonnances et rescrits des empereurs, dont ces écrivains abondent; la lecture en serait encore fort utile aux jurisconsultes d'aujourd'hui. »

XV. *Diatriba ad Dionis Chrysostomi Orationes*, Paris., 1604, in-fol., dans l'édit. de Morel; réimp. dans celle de Reiske, Lips., 1784.

XVI. *Persii Satyræ cum comment.*,

Paris., 1605, in-8°; Lond., 1647, in-8°. — C'est de cet ouvrage que *Scaliger* disait que la sance valait mieux que le poisson. Le commentaire de Casaubon est en effet une mine d'érudition.

XVII. ***De satyricâ Græcorum poësi et Romanorum satyrâ lib. II***, Paris., 1605, in-8°; réimp. dans le Musæum de Crenius, Lugd. Bat., 1699, in-8°; puis, avec la préface de Crenius et des notes de Rambach, Halle, 1774, in-8°. — Premier essai remarquable sur la poésie satirique des anciens, fruit des leçons données par Casaubon sur Plaute pendant son séjour à Genève. L'auteur soutient que la poésie satirique des Grecs était fort différente de celle des Romains. Cette opinion, combattue par Heinsius, a été défendue par Spanheim.

XVIII. ***Gregorii Nysseni Epistola ad Eustathiam, Ambrosiam et Basilissam, gr. et lat. cum notis***, Paris., 1606, in-8°; Hanov., 1607, in-8°. — Edition princeps.

XIX. ***De libertate ecclesiasticâ liber singularis***, 1607, in-8°; Hanov., 1612; trad. en angl., Lond., 1711, in-8°. — Entrepris à la demande de Henry IV, à l'occasion du différend survenu entre le pape et les Vénitiens, ce livre, bien qu'écrit avec modération et impartialité, fut discontinué et supprimé par ordre du roi, à la demande de Paul V. Cependant, comme Casaubon en envoyait les feuilles à ses amis à mesure qu'elles sortaient de la presse, on publia les vingt qui avaient déjà été imprimées. Goldast les a insérées dans ses Collectanea de monarchiâ S. Imperii, et Almeloveen, dans le recueil des Lettres de l'auteur.

XX. ***Inscriptio vetus, dedicationem fundi continens, ab Herode rege facta***, 1607; ins. dans le Musæum de Crenius. —Casaubon se trompa en attribuant au tétrarque Hérode cette inscription trouvée sur la voie Appienne.

XXI. ***Polybii Opera. Accedit Æneas Tacticus de tolerandâ obsidione, gr. et lat.***, Paris., 1609, in-fol., avec une Epitre dédicatoire à Henri IV, qui est regardée comme un chef-d'œuvre. — Casaubon avait promis de donner un commentaire sur cet auteur; mais la mort, on plutôt l'obstination de *Du Perron*, qui ne cessait de le harceler pour le convertir, ne lui en laissa pas le temps. On a publié ce qui fut trouvé dans ses papiers, sous le titre : ***Ad Polybii Historiarum lib. I commentarius***, Paris., 1617, in-8°.

XXII. ***Scipionis Gentilis et Isaaci Casauboni Elogia Henrici IV***, Paris., 1610, in-4°.

XXIII. ***Ad Frontonem Ducæum epistola***, Lond., 1611, in-8°; Francof., 1612, in-8°.—Réfutation très-piquante de la doctrine des Jésuites sur l'autorité des rois. Les révérends Pères se vengèrent par les plus basses calomnies, auxquelles Casaubon prit la peine de répondre par l'opuscule suivant.

XXIV. ***Epistola ad G. M. Lingshelmium de quodam libello Scioppii***, 1612, in-4°.

XXV. ***Epistola ad cardinalem Peronium***, Lond., 1612, in-4°; publ. en franç. la même année, in-8°. — Réponse aux bruits qui continuaient à courir sur sa prochaine abjuration. — Ces trois lettres ont été réimp. dans le recueil des Lettres de Casaubon.

XXVI. ***De rebus sacris et ecclesiasticis exercitationes XVI ad cardinalis Baronii Prolegomena in Annales et primam eorum partem***, Lond., 1614, in-fol.; Francof., 1615, in-4°; Gen., 1655 et 1663, in-4°. — Cet ouvrage n'eut qu'un succès médiocre, même parmi les Protestants qui y auraient désiré moins de modération. On a dit que Casaubon n'avait renversé que les girouettes de l'édifice de Baronius. Il est certain, en outre, qu'en relevant quelques-unes des erreurs de l'annaliste, il en a commis d'autres, surtout en chronologie.

XXVII. ***Bona fides Sibrandi Lubberti demonstrata ex libro quem inscripsit*** Responsio ad pietatem H. Grotii, Lugd. Batav., 1614, in-4°.

XXVIII. *Epistolæ*, Hag. Com., 1638, in-4°. Cette première édit., donnée par

Gronovius, fut augm. de 82 lettres et classée par ordre chronologique par Grævius, Magd., 1656, in-4°. Une nouvelle édit., la meilleure et la plus ample fut publiée par Almeloveen, Rott., 1709, 2 parties en un vol. in-fol. Elle contient onze cent dix lettres dont trois cents n'avaient pas encore été imprimées. L'éditeur y a joint une Vie de Casaubon, ses poésies, des lettres de son fils et de ses amis, et les notes marginales de *Colomiès*. — Ajoutons que le vol. 708 de la Collect. Dupuy contient ou plutôt contenait 96 lettres de Casaubon à de Thou ; car on en a volé 20. — Les lettres de Casaubon peuvent soutenir sans désavantage la comparaison, même avec celles de Juste-Lipse.

XXIX. *Casauboniana sive Is. Casauboni varia de scriptoribus librisque judicia*, etc. *Accedunt duæ Casauboni Epistolæ ineditæ et Præfatio ad librum de libertate ecclesiasticâ*, Hamb., 1710, in-8°.— Recueil curieux et plein d'érudition que l'on doit à J. C. Wolff.

XXX. *Ephemerides Is. Casauboni cum præfatione et notis*, Oxonii, 1850, 2 vol. in-8°. — Publié par J. Russell. — M. Nisard a bien jugé cet ouvrage de Casaubon dont il ne connaissait que les fragments publiés par Almelooven. La délicatesse de son âme, sa sensibilité, pour ainsi dire nerveuse, et sa piété, tour à tour fervente et douce, s'y peignent, en effet, en traits aussi nobles que touchants.

Casaubon a mis, en outre, des Préfaces au Publius Syrus Mimus et aux Opuscules variés de *Scaliger*. Dans son Dict. des Pseudonymes, Barbier lui attribue *Misoponeri satyricon*, Lugd. Bat., 1617, in-8°. Sénebier ajoute, à la suite du catalogue qu'il donne de ses ouvrages, une longue liste de publications dont il ignorait, dit-il, les éditions originales. Nous n'en parlons que pour mémoire, car aucun des autres biographes de Casaubon, non plus que les bibliographies, n'en font mention, et nous y avons remarqué des bévues qui nous ôtent toute confiance en cette nomenclature.

Les Biblioth. de Paris, sans parler des Notes sur les Chevaliers d'Aristophane que Kuster a publiées dans son édit. de ce poëte, ne nous ont offert que quatre ouvrages inédits de Casaubon : *Herodoti historiarum lib. I ex interpretatione et cum commentariis Casauboni* (Bibl. reg. *Anc. fonds* N° 6252); *Notæ in Anthologiam* (N°° 8451 et 8452); *Annotationes ad Plauti Captivos* (N° 8186), et *Opusculum de jure provinciarum et de administratione earum sub populo romano et imperatoribus*. *De imperii romani incremento et decremento* (1). Mais les Biblioth. d'Angleterre possèdent plusieurs vol. mss. de cet illustre critique, contenant des lettres autographes, des extraits, des notes, des traités ébauchés sur divers sujets. Les curieux en trouveront la liste dans le Catal. librorum mss. Angliæ et Hiberniæ et dans la Biblioth. Bibliothecarum de Montfaucon.

Des vingt enfants (2) de Casaubon

(1) Le Cat. des mss. de la Bibl. royale commet une grossière erreur en lui attribuant Corona regia (N° 7874). Sous ce titre, le fameux Gaspard Scioppius a mis au jour une infâme satire « in qua, dit Thomasius, qui l'a imp. dans son Historia Sapientiæ et Stultitiæ, sub fabulâ ac si fragmentum id esset panegyrici, quem Casaubonus regi parasset, repertum post mortem ejusdem in ejus schedis, truculentissimo et impudentissimo more, quicquid unquam colligi potuit veneni virulentissimi, in Jacobum, imo et Henricum, Eduardum, Elisabetham, etc., evomitur »

(2) Une pièce mss., conservée au Musée Britannique, 366. 67 (*Burney mss.*), nous donne les noms de douze : PHILIPPE, née le 23 juillet 1589, présentée au baptême par *Jaquemot* au nom de *Philippe Canaye*, morte en 1608 ; — JEAN, né le 12 oct. 1590, présenté au baptême par *Jean Pinauld* ; — ABIGAIL, née le 15 août 1592, présentée au baptême par *Estienne*, morte le 10 juillet 1596 ; — ESTHER-CHRESTIENNE, née le 24 dec. 1593, morte le 14 sept. 1595 ; — ELISABETH, née le 20 fev. 1595, morte le 27 août 1597 ; — PAULINE, née le 9 mars 1596, présentée au baptême par *Paul Estienne*, morte le même jour ; — GENTILLE ou *Joantilla*, née le 12 avril 1597, présentée au baptême par *Sarrasin*, maître de la chambre des comptes, et par la femme de *G. Ranchin*, avocat du roi en la chambre des aydes ; — JEANNE, née le 8 mai 1598 ; — MERIC, né le 14 août 1599, eut pour parrain de Vicq ; — ANNE, née le 2 nov. 1600,

trois fils seulement sont connus (1). Nous avons parlé de la conversion de l'aîné, que nous trouvons appelé tantôt JEAN, tantôt *Augustin*. Il suffira d'ajouter ici que Joly lui attribue sans preuve l'*Anti-Cotton*. Son frère PAUL suivit son exemple, on ignore à quelle époque; mais MÉRIC resta fidèle à la foi protestante, et il marcha dignement sur les traces de son père.

Florence-Etienne-Méric Casaubon, né à Genève, le 14 août 1599, reçut sa première instruction à Sedau, où il fut envoyé en 1608. Ayant suivi son père en Angleterre, il fut placé, en 1614, à l'université d'Oxford et il s'y fit remarquer par ses rapides progrès. Dès 1621, il prit le grade de maître-ès-arts, et la même année, il débuta dans la carrière littéraire de la manière la plus honorable par une apologie de son père dont Scioppius, Boulanger et d'autres écrivains catholiques avaient calomnié les mœurs et la religion. Cet écrit commença sa réputation et lui valut la faveur de Jacques I, par l'ordre duquel il vengea une seconde fois la mémoire de son père dans un écrit que le roi fit traduire en français et en anglais. Nommé à la cure de Bledon, il prit le grade de bachelier en théologie et fut pourvu de plusieurs bénéfices considérables. Peu de temps après, il devint prébendaire de Cantorbéry et recteur d'Ickham. En 1636, il fut crée par ordre du roi docteur en théologie; mais la guerre civile, qui éclata sur ces entrefaites, le dépouilla de tous ses bénéfices. Il vivait dans une profonde retraite et dans un état voisin de la gêne, lorsque Cromwell lui fit proposer, en 1649, d'écrire une histoire impartiale de la guerre qui avait renversé la royauté. Casaubon refusa de se charger de cette tâche. Loin de s'en montrer offensé, le Protecteur lui fit à plusieurs reprises des offres fort honorables; mais sa *loyauté* repoussa toutes les avances de l'*usurpateur*. Il ne voulut point accepter non plus la place d'inspecteur des universités de la Suède que la reine Christine lui fit proposer avec un traitement considérable et une pension viagère pour son fils aîné. La restauration le récompensa de sa fidélité en lui rendant ses bénéfices. Il mourut le 14 juillet 1671, et fut enterré dans la cathédrale de Cantorbéry, laissant la réputation d'un savant profond, bien qu'inférieur de beaucoup à son père en sagacité et en vivacité d'esprit, d'un chrétien pieux et un peu crédule, d'un homme bienfaisant, honnête et affable. Il écrivait purement en latin, mais, en anglais, son style est dur et lourd. Le nom d'un seul de ses nombreux enfants, celui de JEAN, chirurgien à Cantorbéry, a échappé à l'oubli.

I. *Merici Casauboni, Isaaci filii, Pietas contrà maledicos patrii nominis et religionis hostes*, Lond., 1621, in-8°; réimp. avec les Lettres de son père, ainsi que le suivant.

II. *Vindicatio patris adversùs impostorem qui librum inceptum et impium de Origine idolatriæ nuper sub I. Casauboni nomine publicavit*, Lond., 1624, in-4°.

III. *Optati lib.* VII *de Schismate Donatistarum*, Lond., 1631, in-8°.

IV. *M. Aurelius Antoninus' meditations concerning himself*, Lond., 1634, in-4°; 2° édit. corrig., 1635, in-4°; réimp., 1664, in-8°.

V. *A Treatise of use and custom*, Lond., 1638, in-8°.

VI. *The use of daily public prayers in three positions*, Lond., 1641 in-4°.

VII. *M. Antonini imperatoris de seipso et ad seipsum lib. XII. Guil. Xylander Augustanus græcè et latinè primus edidit, nunc verò Xylandri*

presentee au baptême par *Josias Mercier* et *Camille de Morel*; — PAUL, ne le 28 dec. 1601, presente au bapteme par *Calignon*; — ESTHER, nee le 16 janv. 1606, presentee au baptême par *Addée* et *Esther Arnauld*, morte au bout de huit jours. Trois autres enfants moururent en naissant. Les Ephemerides nous en font connaître encore deux : MARIE, nee en 1608 et JACQUES, ne en 1612, qui eut pour parrain le roi d'Angleterre.

(3) *J. Casaubon*, pasteur dans la Guienne, puis dans le Bearn, qui fut depute en 1620, à l'Assemblee de La Rochelle où il remplit les fonctions de secretaire, etait sans doute de la même famille, mais il ne descendait pas du grand Casaubon.

versionem locis plurimis emendavit et novam fecit, Lond., 1643, in-8°.

VIII. *The original of temporal evils*, Lond., 1645, in-4°.

IX. *A discourse concerning Christ, his incarnation and exinanition*, Lond., 1646, in-4°.

X. *Persii Satyræ cum notis I. Casauboni*, Lond., 1647, in-4°. — Edit. plus ample qne celle de 1605.

XI. *De verborum usu et accuratæ eorum cognitionis utilitate diatriba*, Lond., 1647, in-12.

XII. *De quatuor linguis commentarius, pars prima, quæ de linguâ hebraïcâ et de linguâ saxonicâ*, Lond., 1650, in-8°. — Imbonati se trompe en attribuant cet ouvrage à Isaac Casaubon.

XIII. *Terentius cum notis Farnabii in quatuor priores comœdias, Merici Casauboni in Phormionem et Hecyeam*, Lond., 1651, in-12.

XIV. *A Treatise concerning enthusiasm*, Lond., 1655, in-8°; trad. en partie en latin sous le titre : *Dissertat. de enthusiasmo precatorio*, Hamb., 1696, in-4°.

XV. *Hierocles de providentiâ et fato cum notis*, Lond., 1655, in-8°; 1673, 2 vol, in-8°.

XVI. *De nuperâ Homeri editione Lugduno-Batavicâ Hackianâ*, Lond., 1659, in-8°.

XVII. *Epicteti Enchiridion et Cebetis Tabula cum notis*, Lond., 1659, in-8°.

XVIII. *Relation of what passed for many years between D. John Dee and some Spirits*, Loud, 1659, in-fol.

XIX. *Lucius Florus' History of the Romans, translated into english with notes*, Lond., 1659, in-8°.

XX. *A Vindication of the Lord's Prayer as a formal prayer*, Lond., 1660.

XXI. *A king and his subjets unhappily fallen out and happily reconciled*, Lond., 1660, in-4°. — Sermon sur Osée III, 4, 5.

XXII. *The question, to whom it belonged anciently to preach? and whether all priests might or did?* Lond., 1663, in-4°.

XXIII. *Notæ et emendationes in Diogenem Laërtium*, publiées dans l'édit. de cet auteur donnée à Londres, 1664, in-fol.

XXIV. *Of the necessity of reformation in and before Luther's time*, Lond., 1664, in-4°.

XXV. *An answer concerning the new way of infaillibility lately devised to uphold the roman cause*, Lond., 1665, in-4°, selon Chauffepié, in-8°, selon Watt.

XXVI. *Of credulity and incredulity in things natural, civil and divine*, Lond., 1668, in-8°; 2° part., 1670, in-8°. — Après la mort de l'auteur, par une tromperie trop habituelle, les libraires changèrent le titre en celui-ci : *A Treatise proving Spirits, witches and supernatural operations*, Lond., 1672, in-8°, et annoncèrent cette même édit. comme une édit. nouvelle.

XXVII. *A letter to Peter Du Moulin concerning natural and experimental philosophy*, Cant., 1669, in-4°.

XXVIII. *Notæ in Polybium*, insér. dans l'édit. d'Amst., 1670, in-8°.

XXIX. Des *Epîtres*, des *Dédicaces*, des *Préfaces*, des *Prolégomènes* publiés par Almeloveen avec les Lettres d'Isaac.

Chauffepié cite, en outre, des *Remarques sur les Psaumes et les Proverbes*, insérées, dit-il, dans une des dernières édit. des Notes générales sur la Bible.

CASAUX (Jean de), ou *Cazaux*, conseiller au Conseil souverain de Pau et maître des requêtes de Navarre. En 1596, Casaux fut envoyé par *La Force* à l'Assemblée de Vendôme pour lui offrir ses excuses. En 1599, il fut député à Henri IV par sa compagnie pour lui présenter des remontrances au sujet du rétablissement de la messe dans le Béarn. Le roi, qui tenait à satisfaire le pape, ne voulut pas revenir sur cet acte arbitraire; cependant les évêques catholiques ayant protesté qu'ils ne de-

manderaient rien au delà du libre exercice de leur religion, le Conseil cessa toute opposition. Quelques années s'écoulèrent à peine, et non-seulement le clergé catholique oublia sa promesse; mais il travailla par tous les moyens à ruiner l'église protestante. *Pierre de Mesmes*, sieur de Ravignau, premier président à Pau, étant mort, en 1606, les évêques du Béarn remuèrent ciel et terre pour empêcher la nomination de Casaux à cette place que le roi lui avait promise à la recommandation du duc de *La Force*. Soutenus à la Cour par un parti puissant et par le nonce du pape, ils étaient sur le point de l'emporter, après des années d'intrigues, et à obtenir de la reine-régente qu'elle fît tomber son choix sur un catholique, lorsque La Force, en menaçant de donner sa démission, obligea Marie de Médicis à rompre les engagements qu'elle avait pris envers eux. Casaux monta donc sur le siége du premier président; mais sa place de conseiller fut donnée à un catholique, le seul qu'il y eût dans le Conseil. Quelques années après, le clergé catholique, plus entreprenant à mesure que le parti protestant s'affaiblissait par ses discordes intestines, prit de cet échec une éclatante revanche, en excitant Louis XIII à imposer par la force au Béarn une religion qu'il repoussait. Dans ces circonstances pleines de péril, Casaux se joignit au duc de *La Force* pour décider les Béarnais à se soumettre aux ordres du roi. — Le président Casaux avait une fille mariée, en 1613, au capitaine *Espalungue*.

Nous ignorons si *Casaux*, député, en 1582, avec de *Bordat*, à l'Assemblée politique de Saint-Jean-d'Angély, par les Protestants du Bordelais et du Périgord, était de la même famille que le premier président du Conseil de Pau. En l'absence de tout renseignement, notre incertitude est la même relativement aux pasteurs du même nom qui ont desservi différentes églises de la Guienne, sans laisser dans les annales du protestantisme d'autre trace de leur existence que leur inscription sur les listes des ministres de la religion réformée. Un capitaine du nom de Casaux est un peu plus connu. Gouverneur de Tifauges, en 1569, il eut avec *Griffon*, procureur de vidame de Chartres, seigneur du lieu, des contestations si vives qu'oubliant les devoirs de sa place, il négligea entièrement d'approvisionner la ville et laissa presque toute la garnison déserter. Instruit de ces querelles, le vidame fit partir en hâte le capitaine *Prion* pour rétablir la bonne harmonie; mais il était trop tard, et les Catholiques ayant attaqué Tifauges, il fallut capituler, dans l'impossibilité de défendre la place. Casaux, dit *Moterie*, fut tué peu de jours après au siége de La Forêt-sur-Sèvre dont *La Cressonnière* s'empara. — Malgré son prénom, nous n'osons réclamer pour la France protestante Isaac de Béon du Casaux, créé maréchal de camp en 1676 et lieutenant général en 1679, mort en 1681, gouverneur de Bergues et de Thionville.

CASSEGRAIN (Théophile), d'Etampes, exerça les fonctions de ministre en diverses églises de la Bourgogne. En 1597, il adressa à *Du Perron* une *Epistre en datte du Pont-de-Vayle en Bresse, le 10 nov. 1597, avec trois thèses en théologie*, qui a été imprimée format in-12, sans nom de lieu. Le Synode national de Montpellier trouva qu'il avait écrit « avec trop d'affectation, de vanité et de flatteries », et l'invita à faire une autre réponse qu'il soumettrait d'abord au synode du Dauphiné. La même année, c'est-à-dire en 1598, Cassegrain eut à Macon avec un religieux minime des conférences qui donnèrent lieu à la publication de l'*Advertissement sur le libelle fameux publié par F. Humblot sur sa dispute avec Th. Cassegrain*, Gen., 1600, in-8°. En 1601, le Synode national de Gergeau fit témoigner à notre ministre sa satisfaction de la manière dont il s'acquittait de sa charge, et cette approbation le décida à ne pas donner sa démission, comme il y était résolu (*MSS. de Genève*, *Carton* 1). En

1626, Cassegrain figure encore dans les listes d'Aymon; mais Colomiès, qui lui a donné place dans sa Gallia orientalis, parce qu'il était très-versé dans l'hébreu, nous apprend qu'il devint plus tard *pontificiorum sequax* ou en d'autres termes, qu'il abjura. Il mourut en 1637.

Jöcher lui attribue *Certamen ad omnes theologos ecclesiæ romanæ*, qu'il avait écrit, dit-il, en français. C'est peut-être la provocation dont parle l'abbé Agut, dans son Histoire des révolutions de Macon, provocation à laquelle le P. Humblot tint par répondre.

S'il est le même que *Th. Cassegrain* dont il existe à la Bibl. de Genève (Carton 1) une lettre, datée du 30 mai 1583, où ce pasteur annonce à *Bèze* qu'il s'est réconcilié avec son église, il faut qu'il ait atteint un âge très-avancé.

CASTALION. Voy. CHATEILLON.

CASTANET (André), chef camisard. Né à Massavaque, Castanet avait été gardeur de chèvres dans son enfance, et plus tard, il avait pris le métier de cardeur. Il s'était expatrié après la paix de Ryswick ; mais il était rentré en France en 1700, et il était garde-forestier de l'Aigoal lorsqu'éclata le soulèvement des Cévenols protestants. Des premiers il se joignit à *Laporte* et fut élu chef d'une brigade. Il avait alors vingt-six ans. Brneys qni nous le peint comme une espèce d'ours au physique et au moral, est forcé de reconnaître qu'il acquit en peu de temps une grande réputation comme prédicateur. « Comme dans son enfance, dit-il, on lui avoit appris à lire et à écrire, et qu'il avoit passé sa vie dans la solitude des forêts, il avoit tâché de réparer du côté de l'esprit ce que la nature lui avoit réfusé du côté du corps, en s'appliquant dans la retraite à étudier la controverse et à composer même des sermons, qu'il prononçoit dans les assemblées avec tant d'emphase qu'il passoit parmi ses frères pour un de leurs plus grands prédicateurs. » N'en déplaise au ministre apostat, cette ardeur pour l'étude ne nous semble pas d'nn homme ordinaire, et ce trait seul de la vie de Castanet suffirait, à notre avis, pour bien disposer en sa faveur.

Le 26 janv. 1603, Castanet descendit de l'Aigoal où il avait établi le centre de ses opérations, réunit sa troupe à celles de *Joany* et de *Moulines*, et se présenta devant Saint-André-de-Valborgne dont la garnison avait été considérablement augmentée. N'osant attaquer ce bourg avec des forces trop inégales, il se contenta de défiler aux yeux des habitants et des soldats stupéfaits de son audace; mais deux jours après, il revint, emporta les barrières, brûla l'église et se retira chargé de vivres. Le 20 fév., il entreprit une expédition semblable contre Fraissinet-de-Fourques dont les habitants, catholiques fanatiques, commettaient les plus grands excès sur les Protestants du canton. A son approche, toute la population se retrancha dans deux maisons et répondit par des coups de fusil à ses sommations. Exaspéré par cette résistance inattendue, Castanet voua le bourg à la destruction. Il y eut un massacre horrible. On vit un camisard, *Liron* de Meyrueis, digne émule des dragons qui avaient mis à feu et à sang le Vivarais en 1683, arracher un enfant du sein de sa mère et le planter sur un pieu, atrocité qui souleva d'indignation ses compagnons eux-mêmes. Peu de temps après, les tristes débris de la population de Fraissinet prirent une sanglante revanche. Ils pillèrent Massavaque et tuèrent le frère de Castanet ; mais le chef camisard les attendit au retour, les tailla en pièces et leur enleva tout leur butin. Castanet fut moins heureux le mois suivant (avril 1703), lorsque, avec son lieutenant *Larose*, il essaya de délivrer trois cents prisonniers que Julien emmenait de Saumane, après avoir pillé et réduit en cendres ce bourg. Il attaqua avec fureur la troupe catholique au passage du Gardon; mais il ne put lui arracher sa proie. Il se vengea de cet échec en s'emparant des sommes qui se trouvaient dans la caisse du collecteur de Fraissinet-de-Fourques et de celles

que les fermiers devaient au prieur du même lieu. Ce fut vers ce temps qu'il épousa une jeune et jolie cévenole, nommée *Mariette*, union que Louvreleuil et Brueys ont tournée en ridicule à l'envie, sans songer que, de leur propre aveu, ce mariage avait sauvé la vie à une trentaine de catholiques arrêtés, comme ils revenaient de la foire de Barre, par la troupe de Castanet. Ne voulant point attrister le jour de ses noces, le chef camisard leur rendit la liberté, leur restitua tout ce qu'on leur avait pris et les renvoya en leur faisant seulement promettre qu'ils ne feraient aucune injure aux habitants de son lieu natal. Mais sa joie se changea bientôt en douleur, les Catholiques lui ayant enlevé sa femme. Il sut si bien prendre ses mesures qu'il s'empara à son tour d'une dame de Valleraugue en échange de laquelle sa Mariette lui fut rendue. C'est le seul exemple de cartel qu'on puisse citer dans toute la guerre des Camisards.

Après d'inutiles attaques contre Vé-[illegible]on et les autres villes de refuge, Castanet, cédant soit à la nécessité, soit au découragement, fit sa soumission le 6 sept. 1704, et se retira à Genève avec *Catinat*. Il en partit secrètement vers la fin de février 1705 pour revenir en France, se faisant précéder par sa femme qui se présenta devant Basville pour lui demander la permission de s'établir paisiblement à Massavaque, elle et son mari. L'intendant la fit jeter en prison. Inquiet de ne pas la voir revenir, Castanet qui avait heureusement traversé le Vivarais, commit l'imprudence de lui écrire, en lui donnant rendez-vous à Vallon. La lettre fut interceptée, mais lorsque l'ordre de l'arrêter arriva, il venait de quitter ce bourg, accompagné de deux prophètes *Boyer* de Vallon et *Vallette* de Vals, l'ami de *Gabriel*, celui-là même qui, le 14 fév. 1689, avait défait et tué le capitaine Tirbon au combat de Tanzac. Le 18 mars, une forte pluie les ayant contraints de se mettre à l'abri dans un petit bois, ils furent découverts et cernés par les troupes catholiques. Boyer fut tué en fuyant, ses deux compagnons furent pris et conduits à Montpellier où Castanet entra portant en main la tête de Boyer. Après avoir subi la question, Castanet fut condamné à la roue, et Vallette au gibet. Leur supplice eut lieu le 26 mars sur l'esplanade du Peyrou en présence d'une foule immense. Selon Louvreleuil, Castanet, qui souffrit d'épouvantables douleurs avant d'expirer, repoussa les exhortations des prêtres en les qualifiant de sauterelles du puits de l'abîme, de maudits tentateurs, et en leur répétant à plusieurs reprises qu'il voulait mourir dans la religion où il était né.

La grossesse de la femme de Castanet lui sauva la vie. Elle accoucha en prison d'une fille, et rendue à la liberté après la pacification des Cévennes, elle obtint pour l'orpheline la restitution des biens de son mari.

CASTELPERS, nom d'une famille illustre du Languedoc, dont le chef, à l'époque où les doctrines protestantes s'introduisirent dans cette province, était Jean de Castelpers, fils de Raimond, baron et vicomte de Panat, et d'Alix de Lévis.

Jean de Castelpors embrassa-t-il les opinions nouvelles? Nous n'en avons aucune preuve; il n'est, à notre connaissance, fait nulle part mention de lui dans les annales du protestantisme français, tandis que ses fils figurent parmi les chefs les plus considérables du Haut-Languedoc.

Du mariage de Jean de Castelpers avec *Jeanne de Clermont de Lodève*, qui vécut jusqu'au delà de 1598, naquirent deux fils, Jean II, vicomte de Panat et de Peyrebrune, et Jacques, baron de Panat, ainsi qu'une fille, Charlotte qui épousa d'*Arpajon*.

Jean II de Castelpers fut un de ces fameux Vicomtes qui ont joué un si grand rôle dans nos guerres de religion. En 1568, il rejoignit d'*Acier* à Milhau avec les troupes du Rouergue. En 1569, il fit avec *Montgommery* la célèbre expédition du Béarn. Un des premiers dans

le Languedoc, il reprit les armes après la Saint-Barthélomy, et de concert avec *Paulin*, il se saisit de Caussade, de Bioule, de Souillac, de Cadenac. Nommé général du Rouergue avec son frère par l'assemblée de Milhau, il fut confirmé dans cette charge, en 1573, par l'Assemblée de Réalmont et par celle de Milhau, auxquelles il assista. L'année suivante, les deux frères firent, pour s'emparer de Castres, une tentative qui échoua. En 1577, le vicomte de Panat marcha au secours de Montpellier sous les ordres de *François de Coligny*. En 1590, à la tête de son régiment d'infanterie, il servit encore au siége du Vigau dont les Ligueurs s'étaient emparés; mais c'est la dernière fois qu'il est parlé de lui dans l'histoire du Languedoc.

Jean de Castelpers avait épousé, le 10 avril 1570, *Anne de Lévis-Caylus*, fille d'*Antoine*, chevalier des ordres du roi. Il en eut un fils, David de Castelpers-de-Lévis, baron de Castelpers, vicomte de Panat, qui s'empara de Lombers, après l'arrestation de Condé, en 1616; mais il fut bientôt obligé d'en sortir par composition. Lorsque l'on entama des négociations pour la paix, il envoya à l'assemblée de Nismes *Monac* qu'il chargea d'assurer les députés des églises de son obéissance et de réclamer leur intervention auprès du roi pour faire cesser les persécutions auxquelles il était en butte de la part du parlement de Toulouse, malgré les lettres d'abolition qui lui avaient été accordées. L'assemblée ordonna d'en écrire aux commissaires. Cependant la haine de ses ennemis ne cessa pas de le poursuivre. Ils cherchèrent à l'envelopper dans le procès de *Théophile Viaud*, sans y réussir toutefois.

David de Castelpers mourut en 1662, laissant de sa femme *Jeanne de Vernède-de-Corneillan*, fille d'*Antoine*, vicomte de Corneillan, et de *Jeanne Du Lau*, une fille unique, nommée Anne, qui épousa, en 1631, son cousin *Louis Brunet-de-Castelpers*, baron de Pujols.

CASTELVERDUN ou Chateau-Verdun, famille protestante du Quercy.

Nicolas de Castelverdun, seigneur de Puycalvel, prolongea ses jours jusqu'au delà de 1583. Il eut trois fils: François, tige de la branche de Puycalvel; Antoine, qui n'a laissé que son nom, et Sébastien, chef de la branche de La Raserie.

I. Branche de Puycalvel. François de Castelverdun assista, en 1572, à l'assemblée de Peyre-Ségade, et, l'année suivante, il combattit pour la cause protestante sous les ordres de *Paulin*. En 1574, il se signala par son intrépidité à la prise de Castres. Il est étrange qu'à partir de cette époque, l'histoire ne fasse plus mention de lui, bien qu'il ait vécu au delà de 1616. Ses cinq fils, nommés Arnaud, Sébastien, Guillaume, Balthasar et Paul, paraissent s'être aussi tenus en dehors des intrigues qui agitèrent l'Eglise protestante jusqu'après la prise de La Rochelle. Les Jugements de la Noblesse nous apprennent que Guillaume épousa, en 1632, *Isabeau Le Noir*, dont il eut Jacques, sieur de Belvèse, et Charles, sieur de Chabanac.

II. Branche de La Raserie. Sébastien de Castelverdun se trouva avec son frère à l'assemblée de Peyre-Ségade, et servit également sous le vicomte de Paulin. Il fut marié deux fois, d'abord avec *Marie Du Puy*, qui le rendit père de trois fils, puis avec *Rose de Montfaucon*, dont il n'eut pas d'enfant. L'aîné de ses fils, François, sieur de La Raserie, prit pour femme *Françoise Bernon*, mariage dont naquirent Arnaud et Françoise. Le second, Antoine, sieur de Jantaine (*aliàs* Jaulains), épousa, en 1638, *Marthe Du Puy*. Le troisième, Sébastien, sieur de La Condamine, testa en 1663, et fut père de Paul, sieur de La Madière, de David, sieur d'Aragon, et de Jean, sieur de La Moline.

CASTELVERDUN (Jacques de), vicomte de Caumont, assista, en 1567, à une assemblée qui fut tenue à Mazères par les principaux seigneurs pro-

testants du pays de Foix, parmi lesquels on cite d'*Audon*, de *Saint-Léon*, de *Cubières*, plus tard gouverneur de Saverdun, en 1579, etc. La résolution y fut prise de marcher au secours de *Condé*. A la tête de 12 à 1,500 hommes, les chefs huguenots du comté de Foix rejoignirent à Montauban les Vicomtes, après avoir fait sauter en route la tour de la commanderie de Fronton. Caumont se signala à la bataille de Gannat où il commanda une division d'infanterie. La paix conclue, il retourna dans le comté de Foix, porteur de l'édit de pacification. A peine avait-il licencié ses troupes, qu'il fut obligé de les rappeler sous les drapeaux. Le 9 sept. 1568, il se saisit de Mazères; mais, dit Olhagaray, « il abusa un peu de sa charge, » en sorte qu'une partie des habitants, à la tête desquels se mit le capitaine *Maillet*, profitant d'une absence qu'il fit, lui fermèrent les portes de leur ville. Caumont se joignit alors à *Montamar*, et tous deux accompagnèrent *Montgommery* dans son expédition du Béarn.

A la nouvelle de la Saint-Barthélemy, il se jeta dans Mazères, releva le courage des habitants et fut proclamé chef du pays de Foix par les églises. L'Assemblée de Réalmont, à laquelle il assista, en 1573, le confirma dans ce gouvernement en y ajoutant celui du Bigorre. Son premier soin fut d'établir parmi ses soldats une discipline sévère; mais la mort l'enleva le 2 juillet, sans lui laisser le temps d'accomplir les projets qu'il méditait. Ses concitoyens protestants sentirent vivement sa perte; car c'était, dit Olhagaray, « un personnage valeureux, sobre, bon, humble, accort, vigilant. » Ils s'empressèrent de faire demander à Montauban un capitaine capable de le remplacer. *La Guymerié* leur fut envoyé et il se montra digne du choix qu'on avait fait de lui.

Jacques de Castelverdun n'avait négligé, pendant sa vie, aucun moyen de persuasion afin d'amener les habitants du village de Caumont à embrasser la religion réformée; jamais il n'avait pu y réussir. Moins de deux ans après sa mort, le village entier se convertit tout-à-coup. Ce fut sans doute pour le châtier que le sénéchal de Toulouse l'attaqua au mois de mai 1577, mais les fils de Castelverdun, soutenus par le capitaine gascon *Castet Caillau*, qui fut tué dans le combat, le repoussèrent bravement et le forcèrent à la retraite.

Olhagaray ne nous fait pas connaître les noms de ces fils du vicomte de Caumont; cependant, en considérant les temps et les lieux, on peut admettre sans invraisemblance que c'est de l'un d'eux qu'il parle sous le nom du baron de *Caumont*. En 1574, ce baron de Caumont prit les armes pour la cause protestante avec le vicomte de *Montagut*, et l'aida à s'emparer de Hauterive; mais le vicomte ne tarda pas à abandonner le parti huguenot et livra sa conquête aux Catholiques. Cette défection causa une vive douleur à Caumont qui était alors à Saverdun. En 1580, la ville de Pamiers ayant été surprise, au mois de septembre, par les Ligueurs qui massacrèrent un grand nombre d'habitants, entre autres le viguier *Rabonite*, *Antoine Bayle*, bourgeois fort considéré, aïeul de l'illustre *Bayle*, et le ministre *Guillaume Lodis*, tous les Protestants du voisinage se préparèrent à marcher à son secours. Le baron de Caumont, accompagné de ses frères *Saint-Marcel* et *Frésens*, fut des premiers à prendre les armes. A la tête des habitants de Mazères et de Saverdun, il s'approcha de la porte du Pont-Neuf où s'étaient fortifiés les capitaines *Cassegnard*, *Roël*, *Hugues Du Luc*, avec une dixaine d'hommes, tandis que le capitaine *Caussade*, vieux soldat de *Montgommery*, défendait avec non moins de bravoure la porte de L'Etang, et après une chaleureuse exhortation adressée à ses gens par le ministre d'*Ardillouse*, il pénétra courageusement dans la ville, bien qu'il n'eût que 200 hommes contre 1,500. Quoique mortellement blessé à l'attaque des premières barricades, il n'en poursuivit

pas moins son avantage et chassa les Catholiques. Ce rapide succès rendit inutile le secours qui accourait du Mas d'Azil et du Carla sous la conduite du sieur de *Soulé*.

Les deux frères du baron de Caumont se montrèrent aussi zélés que lui pour la Cause. En 1582, Saint-Marcel vola avec Soulé au secours des Protestants de Foix. Les sectateurs des deux religions en étaient venus aux mains dans cette ville *pour un motif futile*, dit M. Castillon d'Aspet. Motif très-futile, en effet, car il ne s'agissait que du massacre de tous les Protestants de Bram qui avaient été égorgés par le gouverneur de Carcassonne. « Les Catholiques de Foix, raconto M. Castillon, célébraient en discours joyeux cette éclatante victoire. » Les Protestants s'irritèrent et, toujours selon le même M. Castillon, ils attaquèrent de nuit leurs concitoyens catholiques; mais ils furent battus par ceux-ci qui brûlèreot leur temple et les poursuivirent jusque dans le château où commandait le sieur de *Dain*. Les Huguenots du voisinage se hâtèrent de courir au secours de leurs coreligionnaires, qu'ils rétablirent dans leurs maisons; puis ils retonrnèrent chez eux, sans exercer d'autres représailles — c'est l'*impartial* historien du comté de Foix qui l'avoue — que de « chercher à effrayer les habitants de Foix par des meoaces sales et de mauvais goût. » Nous doutons que si les ôles eussent été intervertis, les bons Ligueurs de Foix se fussent contentés de si peu.

Quatre ans plus tard, Frésens se signala à la défense de Montesquieu. Nous avons parlé ailleurs du siége de cette petite ville par les Ligueurs (*Voy.* I, p. 200); mais les différences qui se rencontrent à tout moment dans l'orthographe des noms propres, nous ont induit dans une erreur que nous tenons à rectifier. Le seigneur du lieu se nommait, non pas *Jacques d'Arassin*, mais *Jacques d'Acessens*, et il était par conséquent un des quatre frères *Saint-Rome*. Menacé par les Ligueurs, il appela à son secours Frésens et *Noailles*, qui se jetèrent aussitôt dans la place, et il envoya son frère *Marc-Antoine* auprès d'*Audon*, qui refusa d'abord de faire marcher ses troupes sous prétexte « qu'estans à M. le connestable, ils se devoient retirer à luy. » Il finit cependant par céder aux instances de Saint-Rome; mais lorsqu'il se décida à agir, il était trop tard; la place vivement pressée avait dû se rendre après une belle résistance.

CASTEI (CLAUDE DE), seigneur de Miramont, fils d'Adhémar de Castet et de Jeanne de Marsolier, descendait d'une famille originaire des Pyrénées qui était divisée en plusieurs branches; mais une senle, celle de MIRAMONT, appartient incontestablement à la France protestante.

Lieutenant de la reine de Navarre dans le comté de Foix, Miramont rendit des services dont il fut récompensé par le gouvernement du Mas d'Azil, en 1570. Pourvu, en 1576, du commandement du château de Camarade, il combattit avec succès les Ligueurs. Son testament, en date du 21 nov. 1583, fut passé devant *Ribayran*, notaire à Saint-Lizier, en présence de *Nicolas de Comminges*, sieur de Montlaur, vicomte de Péguilhan, son beau-frère, et de *Jean de Casteras*, seigneur de Saint-Blanquat. Il avait épousé, en 1574, *Hélène de Sieuras*, seconde fille do *Pierre de Soulès*, seignenr de Sieuras, gouverneur du comté de Foix et chambellan du roi de Navarre. De ce mariage naquirent cinq enfants dont trois fils et deux filles : 1° PIERRE, seigneur de Miramont, qui vivait encore en 1641 et avait deux enfants : JEAN, sieur de Miramont, marié, en 1634, avec *Marguerite d'Amboise*, et FRANÇOISE, femme, depuis 1626, de *Pierre de Falentin*, seigneur d'Allières ; — 2° JACQUES qui ne laissa de sa femme *Anne de Sartres* qu'une fille nommée FRANÇOISE, mariée avec *Pierre de Falentin*, sienr de Sentenac; — 3° JEAN, souche de la branche de MÉRAS, qui suit; — 4° FRANÇOISE, mariée, en 1633,

selon Lainé, qui pourrait bien l'avoir confondue avec sa nièce, à *Pierre de Falentin*, seigneur d'Allières, et inhumée, en 1651, dans le temple réformé du Mas d'Azil; — 5° Jeanne.

Jean de Castet, seigneur de Méras, servit comme cornette dans la compagnie du seigneur de *Léran*, gouverneur du pays de Foix, dont il épousa la fille Susanne, en 1631, par contrat passé devant *Bernard*, notaire aux Bordes. Ses enfants furent: Jean-Paul, seigneur de Méras, qui épousa, en 1666, par contrat passé devant *Latapie*, notaire au Carla, *Isabeau de Comminges*, fille de *Nicolas de Comminges*, sieur de Sieuras, et de *Marie-Claire de La Roque*; — Pierre, seigneur de La Boulbène, qui suit; — Susanne, femme de *N. de Fauré-Massabrac*, sieur de Niac.

Pierre de Castet, seigneur de La Boulbène, capitaine d'infanterie, épousa, en 1641 (?), *Catherine de Casals* par contrat passé devant *Duthil*, notaire au Carla, en présence de *Jean de Casals* et de *Nicolas de Comminges*, de *Jean de Castet*, sieur de Méras, et de *Pierre de Castet*, seigneur de Miramont. De ce mariage vinrent: 1° Jean, sieur de Miramont, cornette de cavalerie, qui abjura à la révocation de l'édit de Nantes; — 2° Pierre, sieur de La Boulbène, lieutenant dans le régiment de Dalmain, qui abjura également entre les mains de l'évêque de Rieux; — 3° Jean-Paul, capitaine de cavalerie, tué dans la campagne d'Allemagne en 1675; — 4° Nicolas, lieutenant au régiment du roi, tué au siége de Maëstricht en 1676; — 5° Jacques, qui entra au service de l'Autriche et servit avec distinction sous le prince Eugène en qualité de colonel. Il a laissé des *Mémoires*, dont le P. Lelong ne fait pas mention dans sa Biblioth. hist.

CATEL (Louis), architecte et professeur à Berlin, au commencement du XIXe siècle. Catel descendait d'une de ces familles de Protestants qui étaient sorties de France parce qu'il ne leur était pas permis d'y adorer Dieu selon les inspirations de leur conscience. C'était un homme de génie et un artiste habile. Le palais ducal de Weimar est orné de magnifiques mosaïques de son invention. Malheureusement chez lui la raison était trop faible pour régler l'imagination et la conteuir dans de justes bornes, en sorte que, cédant trop facilement à l'enthousiasme que lui inspiraient ses propres conceptions, il se laissa aller à proposer les plans d'amélioration les moins exécutables, et qu'exaspéré par les résistances qu'il rencontra dans la réalisation de ses projets, le plus souvent extravagants, bien que dictés par la philanthropie ou le patriotisme, il finit par perdre l'esprit. Il vécut quelque temps encore en proie à une aliénation mentale, et mourut le 15 novembre 1819. Voici la liste de ses ouvrages d'après les bibliographes allemands.

I. *Vorschläge zur Verbesserung der Schauspielhäuser*, Berlin, 1802, in-4°.

II. *Vorschläge zu einer wesentlich. Verbesserung der Fabrikation der Ziegel*, Berlin, 1806, in-8°.

III. *Guter Rath für denjenigen Landmann welcher durch die Folgen des Kriegs sein Wohnhaus, etc. eingebüst hat; wie er sie mit Kostenersparung wieder aufbauen könne*, Berlin, 1808, in-8°.

IV. *Ueber der zweckmässige Organisation des öffentlich. Bauwesens in einem Staat*, Berlin, 1808, 8°.

V. *Der Hellepol der Neueren*, Berlin, 1814, in-8°.

VI. *Grundzüge einer Theorie der Bauart protestant. Kirchen*, Berlin, 1815, in-8°.

VII. *Erörterung über dem Verhältniss der Strom-Profile zu den darüber zu wölbenden Brücken und Canalbögen*, Berlin, 1816, in-8°.

VIII. *Die Heizung mit Wasserdämpfen dargestellt und erörtert*, Berlin, 1817, in-8°.

IX. *Darstellung eines Schauspielhauses in Ansicht, Grundriss, Umriss*, etc., Berlin, 1818, in-8°.

X. *Museum begründet, entworfen und dargestellt nach seiner Urform,* Berlin, 1818, in-4°.

XI. *Umriss eines Systems der Vertheidigungs-und Befestigungskunst,* Berlin, 1818, in-8°. — Dans cet ouvrage, Catel propose sérieusement d'en revenir à la poliorcétique des Anciens.

Frère cadet de Louis Catel, *François*, né comme lui en Prusse, a conquis un rang éminent parmi les meilleurs paysagistes de ce siècle. Il travailla d'abord pour des almanachs et des publications illustrées; c'est à son crayon que l'on doit, entre autres, les dessins de l'édit. d'Hermann et Dorothée, publiée à Brunswick en 1799. Plus tard, il peignit à l'aquarelle, et ses ouvrages, surtout son grand tableau de l'*Assassinat de Nicolas de Bernau,* lui méritèrent les éloges de Göthe. L'opinion le plaçait déjà sur la même ligne que Gessner, lorsqu'en 1817, il vint à Paris, attiré par le désir d'étudier les chefs-d'œuvre que nos victoires y avaient accumulés aux dépens de l'Europe entière, et dès cette époque, il se consacra plus particulièrement à la peinture à l'huile, sans négliger néanmoins le dessin. Après un séjour de quelques mois à Paris, il partit pour Rome, où il débuta par une suite de dessins destinée à illustrer une édition nouvelle de la traduction de l'Enéide par Annibal Caro.

Peintre d'histoire, de genre, de paysage, Catel a réussi également dans tous les genres. Ses tableaux ne sont pas tous également achevés; mais dans tous on reconnaît le cachet du génie. On y admire l'étude approfondie de la nature, le sentiment poétique des beautés de la création, la correction du dessin, la parfaite intelligence du coloris, le talent de l'exécution. Jamais peintre n'a rendu avec plus d'art la magique harmonie du ciel de l'Italie et de la mer couverte de vapeurs au soleil couchant. Ses marines produisent une illusion complète, ses tableaux de genre pétillent d'esprit, ses intérieurs offrent d'admirables effets de perspective, et ses paysages rendent avec une vérité saisissante les sites les plus pittoresques de la Sicile et des environs de Naples, de Sorrente, de Salerne, leurs grottes poétiques, leur végétation luxuriante, leurs ravins effrayants, leurs roches arides, leurs cabanes tapissées de vignes, leurs édifices en ruines au milieu de bosquets d'orangers.

Au nombre des productions les plus remarquables de ce grand maître, on doit citer la *Colonnade de Saint-Pierre vue au clair de lune,* la *Tempête sur l'Etna,* le *Portique du couvent des Camaldules près de Salerne,* l'*Intérieur du Panthéon,* l'*Intérieur du Colysée*, la *Rue de Palerme,* la *Tempête*, etc. Beaucoup de ses tableaux, de moindre dimension, représentent la vie domestique, les plaisirs et les travaux de la campagne, offrant des scènes pleines de mouvement. Parmi ses tableaux d'histoire, qui forment la moindre partie de ses œuvres, Nagler signale plus particulièrement l'*Empereur Rodolphe conduisant sur son cheval un prêtre portant le Saint-Sacrement* et la *Résurrection du Christ,* qu'on admire dans l'église de Charlottenbourg.

CATEL (Pierre-Frédéric), d'une famille française réfugiée dans le Brandebourg à la révocation de l'édit de Nantes, et vraisemblablement parent des précédents, successeur de *Pierre Gervaiset*, de Vitry-le-François, qui avait établi à Berlin un magasin de jouets d'enfants et de menue quincaillerie. Catel, doué de rares talents pour la mécanique, sut donner aux divers objets de son commerce une variété et une élégance de formes inconnues avant lui. Le premier aussi, il établit à Berlin une fabrique d'éventails, et il enleva ainsi au commerce de la France une branche de revenus assez considérable. Pierre-Frédéric Catel a publié :

I. *Mathematisches und physikalisches Kunstkabinet, dem Unterricht und der Belustigung der Ju-*

gend gewidmet, Berlin, 1790 ; 2e Heft, 1793, in-8°.

II. *Anweisung zu einen neu erfundenen historich - chronologischen Spiel, nebst 480 dazu gehörigen Biographien aus der alten und neuen Geschichte*, Berlin, 1791, in-8°.

CATEL (Samuel-Henri), professeur de grec au gymnase français et pasteur de l'église française de Berlin, né à Halberstadt, le 1 avril 1758. Nous ne connaissons aucune particularité de sa vie. On a de lui :

I. *Berichtigungen einer Stellen des Werks über den Religionszustand in der Brandenburgischen Staaten unter Friedrich dem Grossen*, Berlin, 1778, in-8°.

II. *Sur la manière d'enseigner et de prouver à la jeunesse la divinité des Saintes-Ecritures*, Berl., 1779, 8°.

III. *Elegien des Albius Tibullus*, Leipz., 1780, in-8°.

IV. *Mémoire sur la question : Quelle est la meilleure manière de convaincre les catéchumènes ordinaires, et surtout ceux du peuple et de la campagne, de la vérité et de la divinité de l'Ecriture sainte*, Berlin, 1781, 8°.

V. *Historische Nachricht von der Stiftung der französischen Kolonien in der Preussischen Staaten*, Berlin, 1785, in-8°. — Trad. du franç. d'Erman et Réclam.

VI. *Schreiben des Grafen von Mirabeau über Cagliostro und Lavater*, Berlin, 1776, in-8°. — Trad. du franç.

VII. *Bion, Moschus, Anakreon und Sappho*, Berlin, 1787, in-8°. — Trad. en vers allemands.

VIII. *Schilderung Friedrichs des Grossen, nach den interressantesten und glaubwürdigsten Anekdoten seines öffentlichen und Privatlebens entworfen*, Berlin, 1788, in-8°. — Trad. du franç. de S.-F. Bourdais.

IX. *Des Fürsten von Ligne Unterredungen mit Friedrich dem Grossen*, Berlin, 1789, in-8°. — Trad. du franç. avec notes.

X. *L'Ami des enfans à l'usage des écoles*, Berlin, 1789, 2 vol. in-8°. — Trad. avec *Hauchecorne* de l'allem. de Rochow.

XI. *Lafontänens Fabeln*, franç. et allem., 4 parties, Berlin, 1791-94, in-8°; 1re part. réimp., Berl., 1795, 8°.

XII. *Description de la ville de Saint-Pétersbourg et de ses environs*, S.-Pétersb., 1793, in-8°. — Trad. de Georgi. Cet ouvrage, resté inconnu à Meusel et à Kaiser, est signalé par Barbier.

XIII. *Denkwürdigkeiten des Generals Dumouriez*, Berlin, 1794, 2 vol. in-8°. — Trad. du franç.

XIV. *Florians Fabeln*, franç. et allem., Berlin, 1796, in-16.

XV. *Nouveau Dictionnaire portatif, franç.-allem. et allem.-franç.*, Braunschw., 1796, 2 vol. in-12; nouv. édit., 1799.

XVI. *Historiettes et conversations à la portée des enfans et à l'usage de la jeunesse, suivies de Lydie de Gersin, par M. de V., ouvrage revu et corr. par S. H. Catel*, Berlin, 1797, in-8°; 2e édit., 1803; 3e édit., 1806; 4e édit., Leipz., 1817, in-8°.

XVII. *La morale de la raison, par Lachabeaussière*, franç. et allem., Berlin, 1798, in-8°.

XVIII. *Exercices de prononciation, de grammaire et de construction pour faciliter aux Français l'intelligence et l'usage de la langue allemande*, Berlin, 1799, 2 vol. in-8°.

XIX. *Dictionnaire de l'Académie française*, trad. en allem. avec des notes, Berlin, 1800-1801, 2 vol. in-4°.

XX. *Lettres à Nina*, Leipz., 1804, in-12. — Trad. de l'allem. de Marie-Sophie Laroche.

XXI. *Colonie de Robinson*, Leipz., 1808, in-8°. — Trad. de l'allem. de Hildebrand.

XXII. *La morale du premier âge ou Historiettes instructives et amusantes à l'usage des enfans qui commencent à lire et à trad. en allemand*, Leipz., 1809, in-8°.

XXIII. *Elisa ou la femme telle qu'elle doit être*, Leipz., 1812, in-12. — Trad. de l'allem. de Wobeser.

XXIV. *J.-P. Erman*, Berl, 1815, 8°.

Samuel-Henri Catel appartenait, selon toute vraisemblance, à la même famille que les précédents, et nous pensous que l'on peut y rattacher aussi, sans hésiter, le pharmacien *Fr. Catel*, auteur de *Freimüthige Bemerkungen zur Preuss. Pharmacopoe von Iahr* 1827, Bernb., 1828, in-8°.

CATELON ou Catelan avait composé, à la demande des églises du Vivarais, une *Explication des canons de la Discipline par les canons des Synodes nationaux*. Son travail était terminé en 1645, comme nous l'apprennent les Actes du Synode national de Charenton; mais il ne paraît pas qu'il ait été imprimé, non plus que celui d'*Amyraut* sur la même matière (*Voy.* I. 74).

CATINAT. Voy. MOREL.

CATTEAU-CALLEVILLE (Jean-Pierre-Guillaume), fils d'un pasteur d'Angermünde, descendait de réfugiés du Cambrésis. Il reçut la première instruction de son père et fit ses études en théologie à Berlin. En 1783, il fut appelé à Stockholm comme pasteur de l'église française. En 1788, il parcourut l'Allemagne, la France et la Suisse où il se lia avec *Bonnet*, Mallet, Gibbon, et dans les années suivantes, il visita la plus grande partie du nord de l'Europe. En 1807, il revint en France et s'y fixa définitivement en 1810, après un court séjour à Berlin. En 1812, il fut nommé membre de l'Académie des belles-lettres de Stockholm, et en 1814, de l'Académie des sciences. En 1815, il fut décoré de l'ordre de Vasa par le roi de Suède, et en 1816, il reçut l'Etoile du Nord. Il mourut à Paris, le 19 mai 1819. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Vie de Renée de France*, Berlin, 1781, in-8°.

II. *Bibliothèque suédoise*, Stockh., 1783-84, in-8°; Upsal, 1789, in-8°.

III. *Tableau général de la Suède*, Laus., 1789, 2 vol. in-8°; Paris et Strasb., 1790, 2 vol. in-8°.

IV. *Tableau des Etats danois*, Paris, 1802, 3 vol. in-8°.

V. *Voyage en Allemagne et en Suède*, Paris, 1810, 3 vol. in-8°.

VI. *Tableau de la mer Baltique, considérée sous les rapports physiques, géographiques, historiques et commerciaux*, Paris, 1812, 2 vol. in-8°.

VII. *Histoire de Christine, reine de Suède*, Paris, 1815, 2 vol. in-8°.

VIII. *Histoire des révolutions de Norwège*, Paris, 1818, 2 vol. in-8°.

Catteau-Calleville a été aussi un des rédacteurs de la Biographie universelle, du Mercure étranger et de la Gazette de France.

CATTEVILLE-MALDERÉ (N. de), gentilhomme des environs de Dieppe. Cette ville s'étant rendue aux troupes du roi après la prise de Rouen, *Briquemault* et *Montgommery* conçurent le projet de recouvrer par la ruse une place dont la possession importait beaucoup aux Huguenots à cause de la facilité de ses communications avec l'Angleterre. Catteville se chargea avec le capitaine *Gascon* de conduire cette entreprise qui réussit mieux qu'on ne l'espérait. Ce succès remplit de joie tout le parti protestant; les riches habitants réformés de Dieppe en éprouvèrent seuls du déplaisir. Serait-il vrai que le commerce, en développant à l'excès l'amour du lucre, étouffe dans l'âme les plus nobles sentiments? Effrayés des dangers qu'ils prévoyaient et préférant leur repos particulier à l'intérêt général, la sécurité de leur négoce à la liberté de leur culte, ils refusèrent d'assister au prêche qui venait d'être rétabli, et ils s'empressèrent d'écrire à la reine-mère pour la supplier de ne pas les rendre responsables d'une entreprise qu'ils désavouaient; bien plus, ils essayèrent de corrompre à prix d'argent Gascon et Catteville, et ces braves capitaines ayant repoussé avec indignation leurs offres, ils prirent le parti d'abandonner eux-mêmes leurs foyers. La Popelinière, comme honteux d'une pareille lâcheté, attribue cette démarche aux Catholiques de Dieppe; mais son témoignage est contredit par d'autres d'un grand poids, en sorte

qu'il est difficile de laver l'église de Dieppe de cette tache. La paix conclue, Catteville se retira dans ses terres; mais lorsque la guerre éclata de nouveau, il se laissa séduire par l'espoir de réussir dans une seconde tentative de ce genre. Jeune, téméraire et étourdi, il céda sans beaucoup de résistance aux instigations d'un agent provocateur de Sigognes, fourbe hypocrite qui, comme le fait observer M. Vitet, a passé trop longtemps aux yeux des historiens abusés pour un homme plein de modération et de douceur, parce qu'il évitait l'emploi de moyens violents et préférait ruiner l'Eglise protestante par la ruse et la chicane. Arrêté lorsqu'il se fut assez avancé pour se perdre, Catteville fut livré au parlement de Rouen qui le condamna à mort, en 1569. *Matthias Eude*, sieur de Veules, *Lignebœuf* ou *Linebeuf*, *Rambures*, (aliàs *Hambures*), *François Du Bosc-Guérin*, receveur de l'amiral, *Jacques Canu*, lieutenant général au bailliage, la femme de l'apothicaire *René Savale*, *Fier-à-Bras* et *Viel*, marchands, et plusieurs autres bourgeois subirent le même sort, soit parce qu'ils avaient trempé dans la conjuration, soit parce qu'ils en avaient eu connaissance sans la révéler. A la conclusion de la paix, le Conseil proclama leur innocence et rendit leurs biens à leurs familles.

CATURCE (Jean de), natif de Limoux, martyr. Caturce était licencié en droit et professait la jurisprudence à l'université de Toulouse; c'était, dit Crespin, un « homme d'excellent savoir tant en icelle profession qu'ès sainctes lettres. » Se trouvant dans sa ville natale le jour de la Toussaint 1531, et n'écoutant que l'ardeur de son zèle, il oublia la prudence jusqu'à adresser une exhortation pieuse à quelques personnes. A ce crime il en ajouta un autre. Dans un souper auquel il avait été invité la veille des Rois, il refusa de crier à la manière accoutumée : Le roi boit, substituant à ces mots cette sentence malsonnante : Christ règne en nos cœurs. C'était plus qu'il n'en fallait pour le perdre. Il fut déclaré hérétique et condamné à la dégradation. La sentence s'exécuta au mois de juin sur la place Saint-Etienne; il fut dépouillé d'abord de la tonsure, puis du degré de licence, cérémonie qui dura environ trois heures, après quoi un jacobin se mit en devoir de prononcer le sermon d'usage. Mais le moine fut mal inspiré dans le choix de son texte. Il prit pour thème I Tim. IV et en lut le premier verset. Continuez, lui cria Caturce, qui, sur son refus obstiné, récita les versets suivants, aux applaudissements d'une foule d'écoliers qui assistaient à la dégradation. Revêtu d'un san-bénito, le malheureux professeur fut ensuite conduit au palais pour entendre lire sa sentence de mort, et de là envoyé immédiatement au bûcher. « Il ne cessa jusques au dernier soupir de louer et glorifier Dieu, et d'exhorter le peuple à la conoissance d'icelui. On ne sauroit exprimer le grand fruict que fit sa mort, spécialement vers les escholiers. »

CAULAINCOURT (Jean de), d'une famille célèbre de la Picardie qui professa pendant plus d'un demi-siècle le protestantisme, sans prendre d'ailleurs une part bien active aux affaires de l'Eglise réformée. Comme tant d'autres capitaines qui suivirent le parti de *Condé*, Jean de Caulaincourt s'était signalé dans les guerres de Henri II, notamment au siége de Saint-Quentin où il avait rendu d'importants services. Il ne laissa de son mariage avec *Françoise Du Biez* qu'un fils nommé Robert, qui épousa, le 8 oct. 1571, *Renée d'Ailly*, héritière de Donqueur, et fut père de deux fils et de deux filles. L'aîné Claude abjura et mourut sans postérité. Le cadet, Robert, prit pour femme, en 1621, *Marie d'Estourmel*. Les deux filles, Anne et Catherine, furent mariées dans les familles d'Héricourt et de Gonnelieu. Le fils de Robert, nommé Louis, resté sous la tutelle de son oncle, fut élevé par lui dans la religion romaine, tandis que sa sœur Marie, qui épousa, en 1646,

Louis de Lameth, paraît avoir persisté dans la profession de la religion réformée.

CAUMONT, nom de plusieurs maisons de la Guienne, du Rouergue, du Languedoc, de l'Armagnac. La plus célèbre, celle de CAUMONT LA FORCE, originaire de la première de ces provinces, avait pour chef, au commencement du XVI[e] siècle, Charles II de Caumont, seigneur de Castelnaut, Tonneins, Samazan, Monpouillan, etc., marié à Jeanne de Pérusse-Escars et père de six enfants, qui professèrent la religion réformée.

L'aîné, *François*, seigneur de Caumont, mourut sans postérité vers 1562. C'est apparemment de lui que les historiens parlent, sous le nom de *Caumont*, comme d'un des chefs huguenots blessés gravement à la bataille de Ver.

Le second, *Geoffroi*, était abbé de Clairac et d'Uzerche, lorsqu'il embrassa le protestantisme vers 1562. Devenu chef de la famille par la mort de son frère aîné, il renonça à ses bénéfices et épousa, en 1568, *Marguerite de Lustrac*, marquise de Fronsac, veuve du maréchal de Saint-André. Les écrivains protestants l'accusent de tiédeur religieuse; c'est ce qui explique le silence gardé sur son compte par les historiens de nos guerres civiles. Il suivit *Jeanne d'Albret* et son fils à la cour de Charles IX, et fut assez heureux pour échapper, comme nous le verrons, au massacre de la Saint-Barthélemy. Il mourut, au commencement de 1574, laissant, outre un fils en bas-âge qui le suivit dans la tombe le 9 juillet 1579, sa femme enceinte d'une fille qui reçut le nom d'ANNE. Le duc de Mayenne enleva cette enfant à sa mère, en 1586, dans l'intention de la donner pour épouse à son fils; cependant ce mariage n'eut pas lieu. Anne de Caumont épousa Henri d'Escars, prince de Carency, et restée veuve en 1590, elle se remaria, en 1595, avec François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Paul.

François, seigneur de Castelnaut, 3[e] fils de Charles de Caumont, périt à la journée de la Saint-Barthélemy, ainsi que nous le raconterons plus tard. Il fut la souche d'une famille illustre pendant plusieurs générations.

Le 4[e], *Jean*, seigneur de Monpouillan, mourut sans postérité. Il avait épousé, en 1569, *Jeanne de Gontaut*, dame de Brisambourg, veuve de *Pierre Poussard*, seigneur de Brisambourg, et fille de Jean de Gontaut, baron de Biron, et de *Renée-Anne de Bonneval*.

Claude, fille aînée de Charles de Caumont, fut mariée à Antoine de Cardaillac, sieur de Bioule, et sa sœur *Marguerite* épousa, en 1540, *Antoine-Hector de Cardaillac*, baron de Peyre.

Revenons maintenant à François de Caumont, seigneur de Castelnaut, puis de La Force, qui continua la descendance.

Né en 1524, le seigneur de Castelnaut épousa, à l'âge de trente ans, *Philippe de Beaupoil*, dame de La Force, veuve de François de Vivonne, seigneur de La Châteigneraye. Sur l'invitation réitérée de la reine de Navarre et du prince de Béarn, il les suivit à Paris, bien qu'il relevât à peine d'une grave maladie et malgré le violent chagrin que lui causait la perte toute récente d'un fils et d'une fille.

La nuit même où *Coligny* fut égorgé, un marchand de chevaux, témoin de cet horrible drame, traversa la Seine à la nage et courut au logis du sieur de La Force dans la rue de Seine pour l'avertir de ce qui se passait. La Force se hâta de prévenir, à son tour, le seigneur de Caumont son frère, ainsi que les principaux gentilshommes huguenots logés au faubourg Saint-Germain. On délibéra sur ce qu'il y avait à faire. Caumont, persuadé que la mort de l'amiral « étoit advenue contre le vouloir du roy », fut d'avis « de se ranger auprès de S. M. »; mais arrivés sur le bord de la rivière, les chefs protestants s'aperçurent que les bateaux avaient tous été retirés de l'autre côté de l'eau, et cette circonstance extraordinaire éveillant leurs méfiances, ils

pensèrent qu'il était temps de songer à leur sûreté. La Force ne pouvant se résoudre à abandonner ses enfants, retourna dans la maisou qu'il habitait, en fit fermer les portes et se retira dans sa chambre, « attendant patiemment ce qu'il plairoit à Dieu de lui envoyer. »

Des soldats, conduits par le capitaine Martin, ne tardèrent pas à euvahir la maison aux cris de Tue! Tue! mais plus altérés encore de pillage que de sang, ils se contentèreut d'abord de s'emparer de tout ce qui leur tomba sous la main, argent, vaisselle, meubles, habits. « Cela fait, ils reprirent leur premier disconrs, criant avec blasphèmes, qu'il falloit mourir et qu'ils avoient commandement de tout tuer sans épargner personne. » Cependant la promesse d'une rançon de deux mille écus adoncit le capitaine qui jura à La Force de le sauver avec ses deux fils Armand et Jacques-Nompar, leur valet de chambre *Gast* et leur page *La Vigerie*. Il leur recommanda de déchirer leurs mouchoirs qu'ils mirent en croix sur leurs chapeaux, et de retrousser la manche du bras droit jusqu'à l'épaule, signe de ralliement des égorgeurs; puis il les conduisit dans son logis, en les faisant passer devant le Louvre encombré de cadavres.

A peine arrivé, La Force s'empressa d'envoyer *Gast* à l'Arsenal pour instruire de sa situation Mme de *Brisambourg*, sa belle-sœur, et la prier de lui prêter les deux mille écus. Cette dame lui répondit qu'elle espérait se les procurer pour le mardi, et l'exhorta à se tenir sur ses gardes parce que le bruit s'était déjà répandu qu'il n'avait pas été mis à mort. A sou retour, le valet lui confirma cette fâcheuse nouvelle, et le pressa avec instance de fuir; mais esclave de sa parole, il refusa de violer la promesse qu'il avait faite au capitaine Martin de ne pas quitter sa demeure avant d'avoir payé sa rançon.

Le soir même du jour où il devait s'acquitter envers son libérateur, Coconas, à la tête d'une quarantaine de soldats, vint chercher La Force de la part du duc d'Anjou, qui désirait, disait-il, de lui parler. « Etant arrivés au fond de la rue des Petits-Champs, près le rempart, ils crièrent tous eusemble Tue! Tue! L'aîné des enfants fut le premier blessé, et en chancelant, se mit à crier: Ah! mon Dieu!... je snis mort. Le plus jeune (sans doute iuspiré du ciel) en fit tout de même sans avoir reçu ancun coup et se laissa tomber comme son frère. » Après avoir dépouillé leurs victimes, les assassins s'éloignèrent. Quelques voisins, attirés par la curiosité, s'approchèrent, et le jeuno Caumont ayant entendu un homme du peuple plaindre le sort d'un si jeune enfant (il avait alors moins de quatorze ans, étant né le 30 oct. 1558), il leva la tête et lui dit: Je ne suis pas mort.... Par pitié, sauvez-moi la vie. Ce brave homme, qni était marqueur au jeu de paume de la rue Verdelet, le couvrit d'un méchant manteau et l'emmena chez lui; mais il ternit cette belle action en s'emparant de quelques bagues que l'enfant avait aux doigts, et en exigeant une récompense de trente écus de Mme de *Brisambourg* à qui il conduisit son neven dès le lendemain matin. Ce ne fut pas sans peine que le jeune Caumont, vêtu d'un mauvais habit et coiffé d'un vieux bonnet rouge auquel était attachée une croix de plomb, parvint à se faire reconnaître de son page qui lui aussi avait été sauvé par nn soldat suisse et s'était, la nuit même, réfugié à l'Arsenal. M. de *Beauvillier*, gentilhomme du Maine, le présenta dans cet accoutrement à sa tante qui, baignée de larmes et louant Dieu, le fit revêtir de l'habit d'un des pages de Biron et le cacha dans le propre cabinet du maréchal.

Deux jours après, ce dernier ayant appris qu'une visite allait être faite à l'Arsenal, par ordre de Charles IX, dans le but de découvrir les Huguenots qui s'y étaient retirés, on mena le jeune Caumont dans la chambre des filles, et on le cacha entre deux lits sous un monceau de vertugadins.

Echappé à ce nouveau danger, il fut

confié par Mme de Brisambourg à Jean de Durfort, seigneur de Born, lieutenant-général de l'artillerie, qui promit de le faire sortir sans accident de Paris, et y réussit quelques jours après. Sous la garde du sieur de *Fraisse* [Fraische?], Jacques-Nompar de Caumont reprit le chemin de la Guienne. Plus d'une fois pendant la route, les propos qu'il entendit tenir dans les hôtelleries lui rappelèrent douloureusement la mort cruelle de son père et de son frère; plus d'une fois même, soupçonnés, lui et son conducteur, d'être des huguenots fugitifs, ils coururent danger de la vie; mais enfin, après huit jours de transes continuelles, ils arrivèrent au château de Castelnaut-des-Mirandes où Geoffroi de Caumont s'était retiré. Son oncle l'accueillit avec la plus tendre amitié et se chargea de sa tutelle.

Geoffroi de Caumont étant mort quelques mois après, Henri III donna pour tuteur au jeune La Force le comte de La Vauguyon, zélé catholique, dans l'unique but de s'assurer des châteaux et des villes de l'orphelin. Impatient de venger sur les Ligueurs l'assassinat de son père et de son frère, et en même temps, de servir la cause protestante à laquelle il était tout dévoué, La Force, dès qu'il put supporter le poids d'une armure, courut se ranger sous les drapeaux du roi de Navarre qui lui ordonna de lever une compagnie de chevau-légers. Il se trouva au siége de Marmande, où il ne se passa rien de considérable. En 1580, il suivit *Henri* à la prise de Cahors, et peu de temps après, il obtint de ce prince le gouvernement de Sainte-Foy et de Bergerac. Dans une conférence tenue à Guitres, en 1585, pour délibérer sur la réponse à faire aux avances de Henri III, il combattit vivement comme ignominieux le parti proposé par *Turenne* de secourir secrètement le roi de France et de désarmer ouvertement. Son avis l'emporta, et la réconciliation de Henri III avec les Guise ne tarda pas à lui donner raison.

En 1586, il contribua à la levée du siége de Castets et accompagna le roi de Navarre en Poitou. S'étant jeté dans Marans menacé par Biron, son beau-père, il défendit cette ville avec tant de valeur qu'il força les Catholiques de renoncer à leur entreprise. En 1587, il se signala au combat d'Anthogni, tailla en pièces la compagnie de chevau-légers du sieur de Hautbois, et exécuta heureusement la commission qu'il avait reçue de conduire Soissons dans le camp du roi de Navarre. Après la bataille de Coutras, où il se distingua, il fut nommé gouverneur de la Basse-Guienne. Il y lutta avec succès contre les Ligueurs, qu'il força nommément à lever le siége de La Linde en 1587. L'année suivante, il se rendit à La Rochelle pour assister à l'assemblée politique qui y avait été convoquée. Lorsque les deux rois unirent leurs armes contre la Ligue, La Force rejoignit leur armée à Poissy avec un corps de cavalerie et fut chargé de couvrir le siége de Pontoise. En 1589, il combattit à Arques avec une bravoure sans égale; il eut trois chevaux de tués et deux de blessés sous lui, et avec 120 cavaliers seulement, il culbuta plus de 2000 lances ennemies. Ses exploits lui valurent le brevet de capitaine de 100 hommes d'armes.

Les Mémoires qu'il a laissés nous apprennent qu'il fut vers ce temps renvoyé en Guienne où « il se fit plusieurs siéges, prises de places et combats notables qui seroient trop longs à particulariser. » Selon la Chronologie militaire de Pinard, il assista à la bataille d'Ivry et au siége de Paris, en 1590, aux siéges de Chartres et de Noyon, en 1591, et à celui de Rouen, en 1592. M. le marquis de La Grange, au contraire, nous affirme qu'il resta en Guienne jusqu'en 1592 et qu'il n'en revint que pour le siége de Rouen. Peu de temps après son retour, Henri IV le nomma capitaine des gardes.

Le gouvernement du Béarn étant venu à vaquer, en 1593, par la mort d'*Elie de Gontaut*, baron de Saint-Geniès et de Badefol, La Force en fut

pourvu, ainsi que de la vice-royauté de Navarre. En 1594, il assista au sacre de Henri IV à Chartres, et à son entrée dans Paris. Il servit la même année, au siége de Laon, combattit à Fontaine-Française, en 1595, prit une part active aux travaux de l'assemblée des notables tenue à Rouen et au siége de La Fère, en 1596. S'il n'assista pas à l'Assemblée politique qui se tint, cette année, à Châtellerault, il y envoya au moins *La Lane* pour promettre en son nom un dévouement absolu à la cause de l'Eglise protestante. En 1597, il contribua à la reprise d'Amiens, et il fut chargé, en 1599, de faire exécuter l'édit de Nantes dans le Béarn et la Guienne. Il dut déployer toute son habileté pour surmonter les difficultés, vaincre la résistance des deux partis et faire taire l'opposition du Conseil souverain du Béarn.

En 1600, un ordre de Henri IV l'appela à Lyon pour l'expédition contre la Savoie. Ce fut lui qui eut l'honneur de présenter au roi le vénérable *Théodore de Bèze*. Il profita aussi de son séjour à Lyon pour réconcilier avec Henri IV le maréchal de Biron, son beau-frère, qui, aigri par de nombreuses injustices et voyant « ses services sous les pieds », avait noué quelques intrigues avec l'Espagne et la Savoie. Mais bientôt l'imprudent maréchal recommença ses menées, qu'il finit par payer de sa tête. A la nouvelle de son arrestation, La Force, qui était retourné dans le Béarn, accourut à Paris et alla se jeter aux pieds du roi avec toute sa famille pour lui demander la grâce du coupable. Il fit valoir les considérations les plus pressantes, recourut aux supplications les plus humbles, offrit même ses enfants en otage; mais Henri IV se montra inflexible, on pourrait dire cruel. Quatre ans plus tard, le baron de Biron vengea la mort du maréchal sur *La Fin*, qui s'était fait l'instrument de sa perte, et La Force obtint sans peine cette fois qu'aucune poursuite ne serait dirigée contre le meurtrier.

L'année suivante, il essaya inutilement de réconcilier *Bouillon* avec le roi. Il fut plus heureux en 1606, à l'égard du duc de *Rohan* qui s'était échappé de la Cour pour aller guerroyer dans les Pays-Bas, et qui avait été banni sur la plainte de l'Espagne.

Depuis longtemps Henri IV méditait une guerre contre cette dernière puissance. Dès 1604, il avait chargé La Force de s'aboucher à Pau avec les Morisques qui préparaient un soulèvement. Les négociations avaient été continuées depuis par l'intermédiaire de *Jean de Panissault*, le même qui, plus tard, trahit la cause protestante et livra Bergerac à Louis XIII; mais un agent français, Pascal de Saint-Estève, ayant été trahi et arrêté à Valence au mois d'avril 1605, la conjuration fut découverte et le projet abandonné.

Henri IV cependant ne renonça pas à ses desseins. On sait qu'il était à la veille de déclarer la guerre aux Espagnols, lorsqu'il tomba sous le poignard de Ravaillac. La Force se trouvait dans le carrosse royal au moment du crime. Le lendemain de ce jour néfaste, il devait prêter le serment de maréchal de France et aller se mettre à la tête d'une armée destinée à envahir l'Espagne.

Par ordre de la reine, il quitta immédiatement la Cour pour retourner dans son gouvernement avec mission spéciale d'y faire reconnaître l'autorité du nouveau roi et de prendre les mesures de précaution nécessaires contre une invasion des Espagnols. Il était en même temps chargé de rassurer les églises protestantes, en leur faisant connaître la volonté de la reine d'observer exactement les édits. Cette promesse suffit pour dissiper les alarmes des Protestants qui ne demandaient qu'à jouir en paix des droits à eux garantis par l'édit de Nantes, comme le consistoire de l'église de Bordeaux l'écrivit à La Force dans une lettre signée par les pasteurs *Primerose* et *Caméron*, les anciens *Malleret* et *La Peyrère*, et le secrétaire *Galateau;* mais les premiers actes du nouveau gouvernement ne tardèrent pas à réveiller leurs inquiétudes. Ils

tinrent à Saumur une assemblée politique à laquelle, suivant le conseil de *Du Plessis-Mornay*, furent invités tous les grands seigneurs du parti. La Force s'y rendit avec la résolution de s'entremettre entre l'assemblée et la reine, qui avait aussi réclamé ses bons offices, et ses sages conseils réussirent à aplanir bien des difficultés.

De retour dans le Béarn, il eut à lutter contre les intrigues des évêques de Lescar et d'Oléron qui, soutenus par un puissant parti à la Cour, lui causèrent les plus grands embarras, et réveillèrent les passions religieuses dans le Béarn. Ils avaient d'abord réclamé l'égalité, et ils l'avaient obtenue de Henri IV; ils voulaient alors la suprématie, et pour arriver plus sûrement à ruiner l'Eglise protestante, ils travaillaient, de concert avec Grammont, ennemi personnel de La Force, à dépouiller ce dernier de son gouvernement.

Ce fut sur ces entrefaites que Condé prit les armes. Les Protestants de la Guienne convoquèrent à Sainte-Foy, au mois d'octobre 1615, une assemblée pour aviser à la conduite qu'ils devaient tenir dans ces conjonctures. *Favas* voulait qu'on armât sur-le-champ; mais La Force s'y opposa et fit décider qu'on resterait sur la défensive; cependant il envoya à Condé le précepteur de ses enfants *Maillos* pour entrer en négociations avec lui.

Nommé général de la Basse-Guienne par l'Assemblée politique de Grenoble, il leva des troupes avec *Rohan* et *Boisse-Pardaillan*, et se jeta sur le passage de la Cour qui se rendait à Bordeaux dans l'espoir de se saisir de la personne du roi et d'empêcher les mariages espagnols; mais la trahison de deux seigneurs catholiques fit avorter cette entreprise. Menacé dans son propre gouvernement, La Force se hâta de retourner à Pau, dispersa les troupes de Grammont et s'empara d'Aire que les Catholiques reprirent bientôt. Le traité de Loudun mit fin aux hostilités et stipula pour lui une abolition spéciale.

Une révolution du palais ne tarda pas cependant à le placer dans la position la plus critique, en portant au pouvoir Luynes personnellement intéressé à le ruiner lui et sa famille. Monpouillan, le sixième de ses fils, jouissait en effet d'un grand crédit sur l'esprit de Louis XIII, qui l'avait nommé premier gentilhomme de la chambre après l'assassinat du maréchal d'Ancre, et qui lui avait promis de donner à son père le bâton de maréchal de France. Jaloux de sa faveur, Luynes fit intervenir d'abord, mais sans succès, le confesseur du dévot monarque. Il eut ensuite recours à la ruse et prit une voie plus longue, mais plus sûre, pour arriver à supplanter son rival. De concert avec Jeannin et Sillery, il fit passer au Conseil l'édit de mainlevée des biens ecclésiastiques. Si La Force cédait, il se perdrait dans l'opinion des Protestants; s'il résistait, il s'attirerait l'indignation de Louis XIII, qui ne pourrait plus garder auprès de sa personne le fils d'un hérétique rebelle. Ce profond calcul réussit. Quelque bonne volonté qu'il y apportât, il fut impossible au gouverneur du Béarn de vaincre la résistance des Etats et du parlement. Ses ennemis l'accusèrent de mauvais vouloir et le roi mécontent disgràcia son fils.

L'édit de mainlevée, « cette sainte inspiration » du bigot Louis XIII, exaspéra les populations béarnaises. Les Huguenots du Languedoc et de la Guienne embrassèrent avec chaleur leurs intérêts; ils tinrent à Orthez une assemblée de cercle qui se déclara en permanence et résolut d'appeler toutes les autres provinces à la défense de leur cause. De son côté, le parlement de Pau rendit, en date du 29 juin 1618, un arrêt contre la vérification de l'édit, arrêt signé par La Force, *Casaux* et *Gassion*, présidents, de *Lendresse*, de *Pont*, de *Loyart*, *Lescun*, *Dufour*, *Mincielle*, *Gillot*, *Saint-Cricq*, *Laugar*, *Claverie*, conseillers protestants. Les troubles que fit éclater l'évasion de la reine-mère suspendirent pendant quelque temps l'exécution des mesures de rigueur auxquelles le gouvernement

était résolu de recourir; mais dès qu'il se fut réconcilié avec sa mère, Louis XIII se mit en devoir de briser la résistance des Béarnais. Il se transporta à Bordeaux, y manda La Force, et lui ordonna de faire passer immédiatement l'édit de mainlevée, menaçant d'aller à Pau le faire vérifier en sa présence. Prévoyant les malheurs qui suivraient l'entrée du roi dans le Béarn, La Force fit tout ce qui était humainement possible pour décider le parlement à obéir. On procéda enfin à la vérification; mais Louis XIII n'en poursuivit pas moins son voyage. Il entra à Pau le 15 oct. 1620. Le Béarn et la Navarre furent traitées en provinces conquises. Non-seulement la constitution religieuse fut complétement modifiée, au mépris des priviléges du pays; mais les deux débris de l'ancien royaume de Navarre furent réunis à la couronne de France et soumis au parlement de Pau qui reçut lui aussi une autre organisation. Un instant La Force put craindre d'être arrêté; cependant le roi lui rendit son gouvernement, mais en ne lui laissant que l'ombre du pouvoir et en chargeant le nouveau gouverneur de Navarreins Poyanne de surveiller toutes ses démarches. Dès lors, la position de La Force ne fut plus tenable. Molesté de toutes les manières, il se vit bientôt obligé de lever des troupes pour pourvoir à sa propre sûreté.

Sur ces entrefaites se réunit l'Assemblée de La Rochelle. Le gouvernement avait promis à celle de Loudun en 1619, que si, dans six mois, satisfaction n'était pas accordée aux griefs des Protestants, les députés des églises pourraient se réunir de nouveau. Le délai était expiré, et le gouvernement n'avait pas encore fait droit à leurs demandes. A la prière de l'assemblée, La Force écrivit à Louis XIII en faveur de ses coreligionnaires; mais pour toute réponse, il reçut ordre de désarmer, et d'Epernon fut chargé de le déposséder de son gouvernement. Le vieux courtisan entra dans le Béarn à la tête d'une armée, malgré la promesse qu'il avait donnée au baron d'*Arros* d'attendre de nouveaux ordres, en sorte que La Force, pris au dépourvu, fut obligé de se retirer précipitamment en Guienne, au mois de mai 1621.

Il ne négligea rien pour y organiser la défense; mais la défection de *Boisse-Pardaillan* et la trahison de son maréchal de camp *Panissault* rendirent toutes ses mesures inefficaces. De toutes les villes de la Basse-Guienne, Clairac et Nérac osèrent seules soutenir un siége. Pour contraindre Mayenne à abandonner son entreprise contre cette dernière ville que défendait son fils Monpouillan, La Force, accompagné du marquis de La Force, du baron d'Eymet, des capitaines *Barraud* de Mussidan, d'*Auripech*, *Pédelmas*, *Delprat* qui fut tué dans cette affaire, alla s'emparer en plein jour de Caumont. Cette diversion n'eut cependant pas tout le succès qu'il en attendait. Eymet, qu'il avait chargé d'assiéger le château, éprouva une vigoureuse résistance, et le feu ayant été mis à ses poudres par un traître, il fut forcé de se retirer. Perdant tout espoir de secours, Monpouillan capitula après une belle défense, et gagna, non sans peine, La Rochelle avec son frère le marquis de La Force, tandis que leur père, qui n'avait pu décider les habitants de Bergerac à se défendre, se retirait avec ses autres fils à Montauban, au milieu des plus grands dangers.

La Force y reçut l'accueil le plus hostile. Le peuple lui reprochait d'avoir abandonné le Béarn et la Guienne, et l'accusait de vouloir livrer Montauban au roi. Moins prompts à ajouter foi à ces calomnies, des pasteurs influents, *Chamier* surtout, écoutèrent ses raisons et les apprécièrent. Bientôt leur témoignage, appuyé par le caractère conciliant de La Force, lui ramena les esprits. Sans afficher aucune prétention, laissant à son gendre d'*Orval* l'autorité nominale, il exerça bientôt de fait tout le pouvoir, et c'est à lui, plus qu'à tout autre, que revient la gloire d'avoir sauvé Montauban de la vengeance d'un monarque irrité, qui se

faisait une idée tellement exagérée des droits attachés à la couronne, qu'il pendait impitoyablement les habitants des villes devant lesquelles il avait éprouvé la moindre résistance.

La garnison de Montauban se composait de 4,500 hommes de troupes réglées, d'un grand nombre de volontaires et de trente enseignes de milice bourgeoise commandées par *Bardon*, *Tolouse*, *Peyrusse*, les deux *Montcaud*, *Constans-Albouy*, *Reinez-Ausseron*, *Dupré*, les deux *France*, *Gardési*, *Bardon-Lalane*, *Durban*, *La rose*, *Boutaric*, *Ferrières* puîné, *Durant*, *Darassus*, *Portus*, les deux *Trabuc*, *Aussac*, *Vezi*, *Vialettes*, *Scorbiac*, *Moyse*, *Constans*, *Guimonet*, *Bordes* et *Barthe*. La ville était pourvue de vivres pour six mois; mais les munitions de guerre étaient moins abondantes. Les remparts étaient garnis de 3 canons de gros calibre, 2 couleuvrines, 4 moyennes et 30 pièces de campagne, sans compter plusieurs fauconneaux.

Castelnaut, second fils de La Force, voulut se charger avec neuf compagnies de la défense de la corne de Montmirat, une des parties les plus exposées de la ville. La garde de la corne qui couvrait la porte de Villenouvelle fut confiée à *Saint-Orse*. *Savignac*, avec trois compagnies, se posta dans les trois bastions qui protégeaient le faubourg du même nom. *Regniès*, avec huit compagnies, prit son quartier depuis l'écluse du ruisseau de Lagarrigue jusqu'à la porte du Moustier ou des Monges, espace comprenant les bastions de l'Écluse, de Rohan et du Moustier. D'*Ausseron* occupa avec six compagnies le bastion de Paillas, la demi-lune et le bastion des Carmes, depuis la porte du Moustier jusqu'au Tarn. Le comte de *Bourgfranc* se chargea avec le brave *Vignaux*, appelé dans les Mémoires de Castelnaut, *Du Vignan*, de défendre le faubourg de Villebourbon à la tête de six compagnies. Une septième fut postée dans la place du fort, et une huitième à l'entrée du pont.

Le régiment de d'*Orval*, fort de 1,200 hommes en dix compagnies commandées par *Veilles*, lieutenant-colonel, qui, mécontent de ne pas avoir obtenu un commandement plus important, passa bientôt à l'ennemi et lui signala les endroits les plus faibles de la place, par *Durfort*, sergent-major, *Beauvillar*, *Pechels-Boissonnade*, *Peyrebosc*, *Lhoste*, *Rouffio*, *Marmonié*, *Pénavaire* et *Lacaze*, ne fut employé à la garde d'aucun poste particulier; il fut réparti avec 400 soldats des compagnies de *Marmonié* et *Moroul*, 400 carabiniers des comtes d'Orval et de Bourgfranc, un régiment de 600 hommes de pied, les enseignes de la milice bourgeoise et les volontaires, de manière à pouvoir se porter promptement où besoin serait. Parmi les volontaires on comptait fort peu de gentilshommes. De toute la noblesse protestante du Rouergue et du Quercy, il n'y eut que *Regniès*, *Savignac*, les deux barons de *La Guépie*, le baron de *Villemade* (d'autres disent d'*Islemade*), et les deux *Montcaud*, qui eurent la gloire de concourir à l'héroïque défense de Montauban.

Telles furent les dispositions prises par le conseil de guerre. Le conseil de police, que présidait le premier consul *Du Puy*, homme d'une activité sans égale et d'un esprit de ressource étonnant, organisa avec une admirable intelligence la distribution des vivres et des munitions de guerre, le service des hôpitaux, tout ce qui tenait, en un mot, à la police intérieure de la ville. Pour soutenir l'enthousiasme des soldats, des prières furent ordonnées matin et soir dans chaque quartier et dans chaque corps de garde.

L'armée royale, forte de 20,000 hommes, parut sous les murs de Montauban le 17 août 1621. Thémines fit attaquer sur-le-champ la corne de Montmirat; mais *Du Puy*, capitaine des gardes de d'Orval, secondé par *Lamothe-France*, d'*Ausseron*, *Durban*, *Peyrebosc* et *Lentillac*, qui reçut à la jambe une blessure dont il ne

guérit pas pendant le siége, repoussèrent dans une vigoureuse sortie les assaillants et soutinrent jusqu'au soir un combat acharné.

La corne de Montmirat était hors d'état de résister cependant à une attaque bien soutenue. A peine le rempart avait-il trois pieds de hauteur, et le fossé était à peine tracé. Castelnaut profita de la nuit pour y faire travailler avec ardeur. Encouragés par l'exemple de leurs femmes et de leurs filles, qui déployèrent, en cette circonstance comme dans toutes les autres, une intrépidité et un sang-froid merveilleux, les Montalbanais élevèrent, au moyen de barriques pleines de terre, un rempart de douze pieds de haut sur six pieds d'épaisseur, et quoique le temps leur eût manqué pour creuser le fossé, la corne de Montmirat put résister à plus de 2000 coups de canon et à trois mines.

Le lendemain, le duc de Mayenne parvint à se loger, vis-à-vis de Villebourbon, dans les masures du faubourg de Sapiacon, qu'on n'avait pas ou le temps de raser entièrement. Le troisième jour, le prince de Joinville, assisté du maréchal de Saint-Géran, s'établit dans les ruines du faubourg du Moustier après un rude combat, dans lequel périrent, entre autres, *Bardon* et *Gardési*. Montauban se trouva ainsi investi de trois côtés; le quatrième resta toujours libre.

Le feu des remparts et quelques sorties commandées par les capitaines *Pierre*, *Beaucillar*, *La Chapelle*, troublèrent les assiégeants dans leurs approches. La négociation dont s'était chargé *Sully* (Voy. II, p. 251) ayant échoué, la tranchée s'ouvrit le 22. Une nouvelle sortie des assiégés, dans laquelle le jeune *Tenans* perdit la vie, força les Catholiques à élever des retranchements pour se mettre à l'abri de ces attaques meurtrières. Ils tracèrent des parallèles jusqu'à un petit tertre où ils établirent une batterie; mais les assiégés, conduits par *Du Rosier* et *Lesgelé*, ruinèrent leurs travaux dans la nuit du 27, et pénétrèrent jusque dans le camp ennemi où ils mirent le feu. Vivement poursuivis dans leur retraite, ils rentrèrent en combattant dans la ville, laissant sur le champ de bataille les lieutenants *Fraische* et *Lenclos*.

Pendant quelques jours, les assiégeants s'occupèrent à perfectionner leurs travaux, et les Montalbanais à renforcer leurs défenses. Le 1 sept. le canon recommença à foudroyer les remparts, et le 4, une brèche praticable ayant été faite à la demi-lune qui couvrait Villebourbon, Mayenne ordonna l'assaut sur deux colonnes. La première colonne avait déjà gagné le haut du bastion, lorsque le capitaine *Pierre*, se précipitant sur elle avec fureur, la rejeta dans le fossé. La seconde, chargée de l'attaque de la demi-lune, fut reçue avec non moins de vigueur par *Vignaux*. La Force, d'*Orval* et *Du Puy* eurent le temps d'accourir avec des troupes fraîches, suivis d'un grand nombre de femmes, qui firent merveille. La colonne fut presque entièrement détruite; mais les Montalbanais eurent à regretter la perte du comte de *Bourgfranc* et des deux capitaines *Pierre* et *Ferrières*, qui moururent quelques jours après de leurs blessures. Le lendemain, *Vignaux*, soutenu par *Reguiès*, *La Rivière-Marsolan* et *Marmonié*, chassa l'ennemi qui s'était établi au pied du bastion et le repoussa dans son camp.

Le 12 septembre, Joinville voulut à son tour tenter la fortune. Il fit livrer un assaut à la demi-lune qui couvrait le bastion du Moustier, et, après quatre heures du plus terrible combat, il demeura maître du pied de cette demi-lune; mais, dans la nuit, le capitaine *Durand* détruisit tous ses travaux.

Cependant Mayenne avait dressé une nouvelle batterie contre un demi-bastion atteuant à la rivière; c'était l'endroit le plus faible, aussi ne tarda-t-il pas à se loger dans le fossé. Dans cette situation périlleuse, *Vignaux* assembla un conseil de guerre. *Dadé*, qui trahit

bientôt après, conseilla de se rendre, en faisant observer que c'était la loi de la guerre quand l'ennemi était arrivé aussi avant. *Vignaux*, au contraire, opina pour qu'on ruinât le travail des assiégeants dans une vigoureuse sortie. Son avis l'emporta et fut suivi d'un plein succès.

Du côté du Moustier, les assaillants emportèrent enfin la demi-lune, malgré la courageuse résistance de *Du Puy*. Le 20, ils gagnèrent le bastion après un combat acharné; mais les Montalbanais, secondés par leurs femmes, finirent par le reprendre. L'histoire a conservé les noms de *Jeanne Pauliac*, fille d'un orfèvre, et de *Guillaumette Gasc*, deux des héroïnes qui périrent dans cette affaire. Cette dernière ne succomba qu'après avoir tué deux officiers ennemis à coups de pique. Les assiégeants restèrent maîtres de la demi-lune; mais comme elle ne leur offrait pas un abri suffisant, ils l'abandonnèrent bientôt.

Le 25, les Catholiques firent jouer sous la corne de Montmirat une mine qui leur fit plus de mal à eux-mêmes qu'aux assiégés. Néanmoins ils marchèrent résolument à l'assaut. Castelnaut, assisté des gentilshommes béarnais *Fraische*, *Lendresse*, *Jasses*, le soutint avec vigueur. Pendant que les assaillants s'épuisaient en efforts inutiles, *Bardon-Lalane*, *France* et *Trabuc* firent deux sorties et pénétrèrent jusqu'à une batterie où ils mirent le feu. Une troisième sortie fut moins heureuse. Les Montalbanais y perdirent le jeune *La Guêpie*, *Capdeville* et *Ferrières*. Toutefois les Catholiques durent renoncer à s'emparer de la corne qui fut réparée dans la nuit.

Le 27 sept., l'arrivée d'une partie du secours que Rohan avait envoyé sous les ordres de *Beaufort*, redoubla la confiance des assiégés. Ils ne refusèrent pas toutefois de prêter l'oreille à de nouvelles propositions de paix; ils chargèrent le consul *La Vergne* et les conseillers au sénéchal *Constans* et *Leclerc* de s'aboucher avec les chefs catholiques; mais ceux-ci n'ayant voulu consentir qu'à un traité particulier pour Montauban, les conférences furent rompues.

Le 10 octobre, Thémines fit jouer, sans succès, une mine sous les remparts de Villebourbon. Il fut obligé de se retirer après un léger combat, pour la pousser plus avant; mais, le 18, trois cents hommes d'élite conduits par *Savignac*, *Durfort*, *Peyrebosc*, *Pascalet*, *Marmonié* et *Du Puy*, se jetèrent sur ses travailleurs, mirent le feu aux poudres et rentrèrent en triomphe dans la ville en emmenant une pièce de canon. Peyrebosc mourut quelques heures après de ses blessures.

Le 21, tout se mit en mouvement dans les trois camps ennemis; un assaut général avait été résolu. Se croyant assuré du succès, le connétable de Luynes avait fait porter le dîner du roi au Moustier où devait avoir lieu la principale attaque, afin qu'il fût témoin du triomphe de ses troupes; il ne fut témoin que de leur défaite. L'ennemi perdit plus de 800 hommes, les Montalbanais 9 ou 10.

Dadé le traître conseilla alors d'établir une batterie dans la plaine du Tescou pour renverser la vieille muraille; mais le 24, l'explosion d'une mine creusée par les assiégés rendit les opérations des royaux inutiles, et en même temps, Eymet s'élançant du bastion de Rohan sur le régiment de Picardie, tandis que *Montcaud*, *Boutaric* et *Regniès* le prenaient en queue, l'écrase, le disperse, chasse les Suisses qui gardaient une batterie, encloue les canons et brûle les affûts. Démoralisé par tant d'échecs, le soldat catholique n'osait plus soutenir la présence des assiégés. Les maladies et les désertions décimaient l'armée. Il fallut en revenir aux négociations. Il y eut une entrevue à laquelle assistèrent pour les Protestants La Force et son fils, le consul *Viguery*, le ministre *Gardési* et les syndics *Benoît* et *Lalane*; elle n'aboutit à rien, si ce n'est que les royaux en profitèrent pour rétablir la batterie

du Tescou, mais les assiégés la ruinèrent dans une sortie. Le 2 nov., *Du Puy, Boutaric*, qui mourut de ses blessures, et le jeune *Palville* qui se noya, enclouèrent une batterie dans une nouvelle sortie; en même temps, une mine faisait sauter les corps de garde ennemis, et *Durfort* sortant du bastion de Paillas, précipitait dans le Tescou les Catholiques qui fuyaient épouvantés.

Ce fut sur ces entrefaites que *Rohan* invita les Montalbanais à envoyer leurs députés à Castres pour traiter de la paix. On choisit Castelnaut pour La Force, le capitaine *Du Puy* pour d'*Ortal*, *Vignaux* pour les Béarnais, *Durfort* pour le régiment du Languedoc, *Du Puy*, premier consul, *Béraud*, ministre, *La Mothe-France* et *Noaillan*, qui se rendirent dans cette ville avec un passeport du roi. Les hostilités furent suspendues et les assiégeants en profitèrent pour se retirer sans être inquiétés. Louis XIII quitta, le 10 nov., le château de Piquecos qu'il avait habité pendant tout le siége; l'armée le suivit de près.

La vaillante défense de Montauban releva le courage des Huguenots de la Guienne. Des réunions secrètes se tinrent auxquelles assistèrent les marquises de La Force et de Castelnaut, dont la beauté et l'éloquence enflammèrent d'ardeur leurs coreligionnaires. Les marquis de *Théobon* et de *Mirambeau*, gendre et fils de *Boisse-Pardaillan*, arborèrent les premiers l'étendard de l'insurrection. Les marquis de La Force et de Monpouillan furent rappelés de La Rochelle; la ville de Gontaut fut prise, la compagnie du connétable détruite, et La Force, arrivant de Montauban, mit un terme à de funestes rivalités, en prenant le commandement auquel lui donnaient droit son âge et ses services.

Secondé par ses fils, par *Bourzolles*, *Beynac*, *Vivans*, *Savignac d'Eynesse*, d'*Oradour*, *Lamothe Gaschon*, *Belsunce*, *Prunget*, *Pecharnaud*, *Noaillac*, *Peyrac*, *Saint-Maurice*, *Rochecourbe*, *Grateloup*, et d'autres gentilshommes ou capitaines d'une valeur éprouvée, La Force, pendant six mois, tenta avec un courage inébranlable tout ce que l'expérience militaire peut suggérer pour suppléer au nombre par la rapidité des mouvements. Il fit lever le siége de Geusac et celui du château de La Force, et s'empara de Tonneins, conquête qui lui assura un passage sur la Garonne. Menacé d'un siége avant d'avoir eu le temps d'en relever les fortifications, il confia la défense de cette ville à Monpouillan et se retira à Clairac pour tenir la campagne et harceler l'ennemi. Instruit de la détresse des assiégés, il essaya de les secourir; mais la trahison de *Lusignan* fit échouer son entreprise qui coûta la vie ou la liberté à *Grand-Castaing de Longua*, un de ses meilleurs officiers, à *Campagnac*, *Auripech*, *Richomme*, *Solmignac*, *Grateloup*, *Boudou*, *Vernète*, lieutenant de *Lamotte-Gaschon*, ainsi qu'à *Dangonnet* et à l'avocat *Gast*. Après une héroïque défense, Monpouillan dut signer une capitulation qui fut mal observée.

Pressé de tous côtés par des forces supérieures et réduit à s'enfermer dans Sainte-Foi, La Force, qui venait d'être condamné à mort comme criminel de lèse-majesté par arrêt du parlement de Bordeaux, en date du 15 nov. 1621, était résolu à s'ensevelir sous les ruines de cette place lorsque le roi lui fit offrir des conditions si avantageuses qu'il dut s'estimer heureux de les accepter. M. de La Grange affirme, en fondant son opinion sur un mémoire écrit de la propre main du maréchal, que La Force se contenta de traiter pour Sainte-Foy et la Basse-Guienne, et qu'il ne stipula rien pour lui-même. On lit cependant dans la capitulation (art. X), que La Force demanda soit le rétablissement de lui et de ses fils dans les charges dont ils avaient été dépouillés en 1621, soit une récompense, c'est-à-dire un dédommagement. Cette réclamation d'ailleurs était juste et légitime, les charges étant considérées à cette époque comme des propriétés que

l'on pouvait et vendre et acquérir. Louis XIII lui accorda le bâton de maréchal de France et une somme de 200,000 écus. La Force, au reste, ne négligea pas les intérêts de ses coreligionnaires, et il n'oublia pas non plus ses compagnons d'armes, *Bourzolles, Théobon, Beynac, Saint-Léger, Roquepiquet, Lamothe, Baccalan, Beauville*, qui furent rétablis dans leurs emplois. Cette capitulation remit trois villes sous l'autorité royale, Sainte-Foi, Montflanquin, que tenait Castelnaut, et Cadenac dont le marquis de La Force avait expulsé d'*Orval* son beau-frère, à la demande des habitants.

Après le traité de Montpellier, poursuivi par la haine des Catholiques, La Force dut quitter la Guienne. Il se retira dans le château de La Boulaye qu'il possédait en Normandie. De temps en temps, il allait faire sa cour au roi dont il recevait toujours bon accueil, ainsi que de Richelieu. En 1625, Louis XIII l'envoya en Picardie, craignant que Spinola ne menaçât Calais. Le maréchal de La Force, secondé par son fils aîné, qui remplissait auprès de lui les fonctions de maréchal de camp, mit cette province sur un pied de défense si respectable que le général espagnol n'osa rien entreprendre. Il fut de retour à Paris en 1626. Peu de temps après, le 10 févr. 1627, il présenta au roi les Requêtes et articles dressés par la noblesse dans l'assemblée des notables, et fut chargé de porter la parole. Le discours qu'il prononça en cette occasion a été impr. dans le T. XII du Mercure françois.

Pendant le siége de La Rochelle, quoiqu'il eût blâmé la nouvelle prise d'armes des Huguenots, et qu'il eût soin de se tenir à l'écart, La Force fut plus d'une fois en butte aux dénonciations de ses ennemis. Pour y échapper, son fils aîné qu'on accusait de favoriser le passage des Protestants qui allaient se jeter dans Montauban, demanda au roi et obtint la permission de se rendre en Hollande, où deux de ses frères, Eymet et Tonneins, servaient déjà. Ils se signalèrent tous trois au siége de Bois-le-Duc, en 1629.

La même année, Richelieu que son génie élevait au-dessus des rancunes et des préventions du clergé catholique, appela le maréchal de La Force au commandement de l'armée destinée à couvrir les frontières du côté de la Bresse, et lui donna son fils aîné pour maréchal de camp. La Force entra en Piémont, en 1630, pour secourir Casal, força Pignerol à capituler à la vue du duc de Savoie, prit Saluces, se rendit maître des châteaux de Villefranche, de Pancalier, du fort de Saint-Pierre, du château do Brezol, battit les Espagnols au pont de Carignan, le 6 août, et débloqua Casal.

A peine de retour à Paris, la Force reçut ordre de rassembler une armée en Champagne. Il défit à Florenville les troupes du duc d'Orléans, obligea la duchesse douairière de Bouillon à prêter au roi serment de fidélité au nom de son fils, enleva en huit jours Moyenvic malgré la force de son assiette, et contraignit le duc de Lorraine à traiter. Il venait de mettre son armée en quartiers d'hiver lorsqu'il reçut l'ordre de marcher au secours de l'électeur de Trèves et d'occuper les places qu'il livrait à la France. Rappelé bientôt en Lorraine, où Gaston d'Orléans avait été accueilli de nouveau, il investit Nancy, força le duc à signer le traité de Liverdun, poursuivit le duc d'Orléans en Languedoc, s'assura du Pont Saint-Esprit, fit occuper, par le baron d'*Aubaïs*, Nismes, dont la population catholique, l'évêque en tête, favorisait les rebelles, tandis que les Protestants tenaient pour le roi, déjoua une entreprise sur Beaucaire, fit emporter par son aide-de-camp *Marion* et les Privadois protestants, heureux de se venger des maux attirés sur eux par leur seigneur, le fort du Petit-Tournon où s'était renfermé le vicomte de Lestrange, battit le duc d'Elbeuf, s'empara de Baignols, Alais, Lunel, Pézenas, et contribua plus que personne à étouffer l'insurrection. En récompense de ses services, Louis XIII

le nomma, le 22 oct., grand-maître de sa garde robe.

Le duc de Lorraine ayant de nouveau violé ses engagements, La Force fut chargé d'envahir ses états. Il prit Epinal, mit le siége devant Nancy et força le duc Charles à se remettre à la discrétion du roi. Il marcha ensuite vers le comté de Montbéliard que menaçait une armée espagnole, jeta dans la ville le régiment de Castelmoron, et força, par ses manœuvres, l'ennemi à repasser le Rhin.

Il se porta ensuite vers le Luxembourg, couvrit la frontière, déjoua tous les projets de l'Espagnol, occupa Coblentz et le château de Magdebourg, se rendit maître de Haguenau, le 31 janv. 1634, prit Saverne au commencement de février et investit Lunéville où s'était retiré le cardinal de Lorraine, en faveur de qui son frère venait d'abdiquer, avec sa femme la princesse Claude. Il arrêta les nouveaux mariés et les conduisit à Nancy; puis il alla mettre le siége devant le fort de Bitche contre lequel on fit, pour la première fois, usage des bombes. Ce fort emporté, il attaqua La Mothe, place réputée imprenable, et la força à se rendre après cinquante-deux jours de tranchée. Trois de ses fils, le marquis de La Force, Tonneins et Castelmoron, et deux de ses petits-fils Boisse et Cugnac se signalèrent à ce siége mémorable.

Ayant reçu l'ordre de franchir le Rhin, il chassa le duc de Lorraine de devant Philipsbourg, fit lever le siége du château de Heidelberg, força Spire à capituler et reprit le château de Magdebourg.

La campagne suivante, il fut opposé à Jean de Werth dont il battit l'arrière-garde et qu'il contraignit à repasser le Rhin. La mauvaise organisation du service des vivres et la lenteur des mouvements des troupes commandées par le duc de Weimar et par *Feuquières* l'empêchèrent seules de détruire l'armée ennemie; mais il profita de sa supériorité pour s'emparer du château de Montjoie et de Porentruy. Cette laborieuse campagne terminée, il rentra en Lorraine. Le chagrin qu'il ressentit de la mort de sa femme et de son petit-fils, le baron de Boisse, tué par trahison pendant qu'il parlementait devant un château, accabla un vieillard déjà épuisé par tant de fatigues. Le maréchal demanda un congé qui lui fut refusé; cependant, pour le soulager, on lui adjoignit le duc d'Angoulême, dont le concours lui fut plus nuisible qu'utile. Ce dernier, en effet, pour tenter une entreprise sans résultat, laissa à l'ennemi le temps de rendre inexpugnable son camp de Rambervilliers. La faute commise, on rappela le duc et on laissa à La Force le soin de la réparer. En harcelant sans relâche l'ennemi, en le détruisant en détail, il réussit à délivrer la Lorraine de sa présence, et sur ses instances, réitérées par son secrétaire *Gast*, il obtint enfin le congé qu'il sollicitait.

En 1636, l'ennemi ayant envahi la Picardie, l'imminence du péril obligea Richelieu à recourir de nouveau au maréchal de La Force qui jouissait à Paris d'une grande popularité, comme le prouve l'empressement des ouvriers des faubourgs à s'enrôler sous ses drapeaux. Cependant ce ne fut pas à lui que le commandement de l'armée fut confié, mais au duc d'Orléans à qui il fut seulement adjoint comme conseil. Ses avis n'ayant pas été suivis, Jean de Werth put repasser la Somme. Chargé de l'attaque des forts de Corbie, La Force s'acquitta de cette opération avec un plein succès.

Quoique Louis XIII tint le maréchal de La Force pour le capitaine « le plus expérimenté et le plus capable de son royaume, » il ne lui donna aucun commandement en 1637; mais pour apaiser les murmures de l'opinion publique qui se prononça avec force contre l'abandon où le gouvernement laissait le vieux général, il le créa duc et pair.

En 1638, on eut de nouveau recours à ses talents militaires. Chargé de couvrir le siége de Saint-Omer que dirigeait *Châtillon*, il battit, le 8

juillet, à Zouafques, l'armée de Piccolomini. Cette victoire, que le président Hénault convertit en défaite, n'empêcha pas toutefois la levée du siége. Les deux généraux allèrent ensuite attaquer Renty, qui capitula au bout de neuf jours. Après la disgrâce de Châtillon, La Force resta seul chargé du commandement; mais la saison était trop avancée pour rien entreprendre. Ce fut sa dernière campagne. Soixante ans de guerre lui avaient assurément conquis le droit de jouir du repos. Il se retira dans son château de La Force et s'occupa de composer ses mémoires, qui ont été publiées, il y a quelques années seulement, avec ceux de deux de ses fils, sous le titre : *Mémoires authentiques de Jacques-Nompar de Caumont, duc de La Force, maréchal de France, et de ses deux fils les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, suivis de documents historiques et de correspondances inédites, recueillis, mis en ordre et précédés d'une introduction par le marquis de La Grange*, Paris, 1843, 4 vol. in-8°. Cependant les guerres de la Fronde ne le laissèrent pas goûter longtemps le repos qu'il ambitionnait. Personnellement, il n'y prit pas une part active; mais ses fils et ses petits-fils se déclarèrent ouvertement pour Condé contre la Cour. Ce fut au milieu de ces troubles qu'il mourut, le 10 mai 1652, entre les bras du pasteur *Sauvage*.

Jacques-Nompar de Caumont avait été marié trois fois : en premières noces, dans l'année 1577, avec *Charlotte Gontaut*, fille du maréchal de Biron, morte à Metz en 1635, à l'âge de 74 ans; en secondes noces, avec *Anne de Mornay*, veuve de *Jacques Des Nouhes*, seigneur de La Tabarière; en troisièmes, avec *Elisabeth de Clermont-Gallerande*, veuve de Gédéon de Botzlaër. Il n'eut d'enfants que de sa première femme, qui lui donna dix fils et deux filles, Jacqueline, femme du comte d'*Orval*, et Isabelle, morte jeune en 1603. De ses dix fils, deux moururent en bas-âge; le 3°, Jacques, seigneur de Masgezir, servit en Hollande et fut tué au siége de Juliers, en 1610.; le 4°, Charles, seigneur de Masdurant, mourut, en 1613, sans alliance; le 5°, Pierre, baron d'Eymet, gouverneur de Saint-Antonin, en 1621, épousa *Jeanne de Favas*, fille de *Jean*, vicomte de Castets, et de *Marthe de Pierre-Buffière*, qui le rendit père d'un fils, Jean, marquis d'Eymet, vicomte de Castets, mort en 1661, et d'une fille Jeanne, mariée, en 1673, à *Gui de Chaumont*, marquis d'Orbec; le 7°, Jean-Jacob, marquis de Tonneins, gouverneur de Manheim, mourut sans laisser d'enfant de *Charlotte de Belsunce*, fille de *Jacques*, seigneur de Born, et de *Jeanne de Lesse-de-La-Rochefaton*; les quatre autres ont joué des rôles beaucoup plus considérables, et ont fondé différentes branches.

1. Branche aînée ou de La Force.

Armand, fils aîné de Jacques-Nompar, marquis de La Force, capitaine des gardes du corps par provisions du 26 déc. 1610, maréchal de camp en 1625, suivit, en cette dernière qualité, le maréchal son père dans presque toutes ses expéditions, en Picardie, en Piémont, en Lorraine, en Allemagne. En 1635, il leva un régiment de cavalerie de son nom. Chargé du commandement de l'armée en l'absence de son père, il battit, en 1636, près de Baccarat, le général ennemi Colloredo qui fut fait prisonnier; mais il fut rappelé au bout de quelques mois, et son armée disloquée. La même année, il se signala à la prise de Corbie. En 1638, il servit dans l'armée de Guienne avec le titre de lieutenant général, et défendit avec la plus grande bravoure les retranchements de Fontarabie. Il eut dans cette malheureuse affaire deux chevaux tués sous lui. Créé lieutenant général, en 1641, il continua à servir sous Condé. Duc et pair et maréchal de France à la mort de son père, il se

retira dans son château de La Force, où il mourut le 16 déc. 1675.

Il avait épousé, en 1609, après une longue résistauce de la part des pareuts de la demoiselle. résistauce qui fut brisée par l'autorité royale, *Jeanne de La Rochefaton*, dame de Saveilles, riche héritière d'une illustre maison de Saintonge, et non moius célèbre par sa heauté et sa fortune que par sa piété et son zèle religieux. Il n'en eut que deux enfants. Sou fils, nommé Jacques, le précéda daus la tomhe sans laisser de postérité. Sa fille, appelée Charlotte, épousa, en 1653, *Henri de La Tour*, vicomte de Turenne, et mourut sans enfauts à Paris, eu1666, à l'âge de 43 ans. C'était, dit Benoît. une femme d'un rare savoir et d'une piété presque sans exemple.

II. Branche de Castelnaut, puis de La Force.

Henri-Nompar de Caumout, second fils du maréchal, marquis de Casteluau ou plutôt Casteluaut, duc de La Force et pair de France après la mort de son frère aîné, naquit en 1582 et fut tenu sur les fonts de haptême par le roi de Navarre. Eu 1601, il accompagna sou oncle Birou dans son ambassade en Suisse, et il se trouvait eucore auprès de l'iufortuné maréchal, lorsqu'il fut arrêté eu 1602. En 1610, la reine lui donna le gouvernement de Bergerac. En 1613, il présida l'assemhlée de Sainte-Foi. En 1620, il fut nommé député par la Basse-Guionne à l'Assemhlée politique de La Rochelle; mais une maladie assez grave et l'urgente uécessité de faire travailler sous ses yeux aux fortifications de Bergerac, ne lui permirent pas de se rendre immédiatement à sou poste. Il u'arriva donc à La Rochelle qu'au mois de mars 1621, et dès le 25, il fut choisi pour présider pendaut un mois l'assemhlée, ayant *Hespérien* pour adjoint, *Montmezart* et *Allain* pour secrétaires.

Rien d'importaut ne se passa duraut sa présideuce. Les hostilités n'étaient pas ouvertes; on se préparait à la guerre, et, en attendant, ou négociait. Le 26 mars, l'assemhlée chargea *La Cressonnière*, gouverneur de Maillezais, de faire filer daus cette place, qui semhlait menacée par les mouvemeuts des Catholiques, un corps de 200 hommes, mais « avec le moindre esclat qu'il se pourra, aftin que persouue u'en puisse recevoir aucun dommage ny interpréter cette levée pour aucun acte d'hostilité. » Le 29, elle fit signifier à la Cour par les députés généraux qu'elle exhorterait les provinces à repousser la force par la force, si on mettait à exécutiou les jugemeuts reudus par les parlements contre plusieurs de ses membres. Elle se moutra disposée à s'opposer avec non moins d'énergie à la translatiou des hureaux de recette bors des places de sûreté, et persista, malgré les exhortatious de *La Roche-de-Grane*, émissaire de *Lesdiguières*, dans le parti de ue pas se séparer avant que d'avoir obtenu une réponse au cahier de ses griefs.

Le mois de la présideuce de Castelnaut n'était pas encore écoulé, lorsqu'une lettre de son père instruisit l'assemhlée des dangers qu'il conrait dans le Béarn. Aussitôt elle mauda aux égliscs de la Guienne et du Languedoc de l'assister de tout leur pouvoir, et elle envoya le barou de *Mitoys* pour stimuler leur zèle. Castelnaut ne tarda pas à le suivre. Nous avous déjà parlé de la bravoure qu'il déploya au siége de Moutauhan; nous ajouterons seulemeut ici que ce fut lui qui tua le duc de Mayeune d'uu coup d'arquehuse. En 1622, à son retour dans la Guienne, il essaya, avec le secours du baron de *Berbières*, frère de *Bourzolles*, de se saisir de Montflauquin; mais il fut prévenu par les Catholiques. Peu de temps après, assisté de *Solmignac*, *Richomme*, *Campagnac*, *Pédelmas*, *La Tour*, *Boudou*, il tenta, saus plus de succès, de s'emparer de Tournou; cepeudant cet échec fut compensé par la prise de Moutflauquin dout la garuison avait été retirée. Il se hâta de réparer les fortifications de cette place impor-

tante, et en peu de temps, il la mit à l'abri d'un coup de main. Il méditait une entreprise sur Clairac, lorsque *Lusignan, Galliac* et *Saint-Léger*, qui avaient conçu le même dessein, réclamèrent son secours. Il leur envoya 400 hommes sous les ordres des capitaines d'*Allègre, Biau, Bélestat* et *Jonia*, à qui revient le principal honneur de cette conquête. De son côté, Castelnaut défit un corps de royaux près de l'abbaye de Granges, et se signala tout particulièrement sous les murs de Tonneins. Fidèle compagnon d'armes de son père, il le suivit dans toutes ses expéditions depuis 1625. Nommé maréchal de camp en 1638, il contribua à la victoire de Zouafques et couvrit le siége du Catelet. Retiré du service en même temps que son père, il l'accompagna dans sa retraite et l'aida dans la rédaction de ses mémoires, dont les siens propres sont comme le complément et la suite. A l'époque de la Fronde, il se déclara pour Condé; mais il ne prit qu'une faible part à la lutte et ne tarda pas à se réconcilier avec la Cour. Il mourut au mois de janvier 1678.

Henri-Nompar de Caumont avait épousé, en 1602, *Marguerite d'Escodéca*, dame de Boisse, fille d'*Armand*, baron de Boisse, et de *Jeanne de Bourzolles*. Il en eut neuf enfants: 1° Jacques, marquis de Boisse, qui suit; — 2° Henri, mort jeune; — 3° Pierre, marquis de Cugnac, dont nous parlerons après son frère; — 4° Armand, marquis de Monpouillant sur qui nous aurons aussi à revenir; — 5° Charlotte, mariée, en 1630, à Gabriel de Caumont, comte de Lauzun, d'une branche catholique de la même famille; — 6° Diane, qui épousa, le 26 avril 1637, *Charles-René Du Puy*, marquis de Montbrun; — 7° Jeanne, femme de *Cyrus de Montault-Bénac*, marquis de Saint-Geniès; — 8° Jacqueline, mariée à *Henri de Vivans*, comte de Panjas; — 9° Henriette, demoiselle de Castelnaut. A la révocation de l'édit de Nantes, cette dernière fut enfermée dans un couvent de Bayonne si étroitement qu'elle n'avait de communication avec personne. Elle y mourut, et aussitôt on fit courir le bruit de sa conversion. Mais elle avait écrit une profession de foi qu'elle avait cachée dans la cassette où elle serrait ses joyaux. Peu d'instants avant de rendre le dernier soupir, elle pria la supérieure de faire tenir le coffret à une de ses parentes; l'abbesse le promit et s'acquitta avec fidélité de sa promesse. Cette profession fut publiée et la calomnie détruite par ce témoignage irrécusable.

I. Jacques de Caumont, marquis de Boisse, ne fut pas tué au siége de La Mothe, comme on le lit dans le P. Anselme; il ne mourut qu'en 1635, laissant trois enfants de son mariage avec *Louise de Saint-Georges*, fille d'*Olivier de Saint-Georges*, seigneur de Vérac, et d'*Anne de Bouzeran*. Son second fils, Olivier, seigneur de Tassay, et sa fille Charlotte, demoiselle de Boisse, ne sont connus que de nom. L'aîné, Jacques-Nompar, pair de France, duc de La Force, marquis de Boisse, nous intéresse surtout par les persécutions que sa religion attira sur lui et sur sa famille.

En 1660, le duc de La Force fut député par la Basse-Guienne au Synode national de Loudun, qui le pria d'employer sa prudence et son autorité pour rétablir la concorde entre le sieur *Du Carbon* et l'église de La Sauvetat; c'est la seule fois qu'il prit, à notre connaissance, une part directe aux affaires générales de l'Église protestante. En 1682, l'église qui s'assemblait dans son château et qui ne comptait pas moins de deux à trois mille fidèles à chaque réunion religieuse, fut privée du droit de fief; depuis trois ans elle avait déjà été dépouillée du droit de possession. Quelques années après, le bigotisme s'attaqua à La Force lui-même. Le Mercure raconte, sous la date du mois de mai 1686, que le duc de La Force, après avoir eu plusieurs conférences avec l'archevêque de Paris, avait été « entièrement convaincu des erreurs de « la religion protestante. » On ne sau-

rait trop admirer l'impudence du folliculaire. Pendant quatre ans, La Force résista à tous les efforts des convertisseurs attitrés ou officieux, en sorte que désespérant de briser sa constance ni par promesses ni par menaces, Louis XIV, qui avait daigné « lui parler pour le convertir, » comme nous l'apprend Dangeau, le fit jeter à la Bastille le 29 juin 1689. Il y resta près de deux ans, toujours ferme dans sa foi, et le 28 avril 1691, il fut transféré dans le couvent de Saint-Magloire. Il finit cependant par succomber. Rendu à la liberté après son abjuration, il se retira dans son château de La Boulaye près d'Evreux, où il mourut le 16 avril 1699, gardé en quelque sorte à vue par des gens « que le roi avait chargés, dit Dangeau, de se tenir auprès de lui pour l'affermir dans la religion catholique. » On eut même la cruauté, par surcroît de précaution, d'éloigner de lui sa femme, qui était toujours « une huguenotte très-opiniâtre. » En effet, la duchesse de La Force montra encore plus de fermeté que son mari dans les épreuves. On se contenta d'abord de la mettre aux arrêts dans son hôtel; plus tard, on lui enleva ses filles qui furent enfermées dans des couvents, et ses fils qui furent placés comme pensionnaires dans le collége de Louis-le-Grand, tenu par les Jésuites; elle finit elle-même par être envoyée dans un monastère, puis enfermée au château d'Angers; mais elle resta inébranlable. De guerre las, on la rendit à son mari après la mort duquel elle passa en Angleterre.

Jacques-Nompar de Caumont avait épousé en premières noces *Marie de Saint-Simon*, fille d'*Antoine*, marquis de Courtomer, et femme divorcée de *René de Cordouan*, marquis de Langey. Il n'en eut que trois filles : Jeanne, mariée, en 1682, à *Claude Antoine de Saint-Simon*, marquis de Courtomer; Louise, fille d'honneur de la Dauphine, et Marguerite. Resté veuf en 1670, il se remaria, trois ans après, avec *Susanne de Béringhen* qui lui donna trois fils : Henri-Jacques-Nompar, duc de La Force, né en 1675; François-Nompar, marquis de Boisse, né en 1678; Armand-Nompar, duc de La Force, né en 1679, et quatre filles : Charlotte, abbesse d'Issy; Susanne, religieuse à Saint-Sauveur d'Evreux; Jeanne, religieuse au couvent de la Visitation à S.-Denys, et Magne, morte jeune. La profession de ces dernières dit assez clairement qu'elles se convertirent. Leurs frères ne se montrèrent pas non plus indociles aux exhortations des Jésuites leurs maîtres. On lit dans le Mercure du mois de juin 1686 : « Quatre [lisez trois] fils de ce duc [La Force] et le fils unique de M. le marquis *Du Bordage* ont fait profession des vérités catholiques. » Ils profitèrent même si bien des leçons des bons Pères qu'ils devinrent à leur tour de cruels persécuteurs. « Le duc de La Force, zélé convertisseur, dit Larrey, sous la date de 1701, exerçoit sa fureur à Bergerac contre les nouveaux réunis, et partout où il menoit ses dragons et ses satellites. Il ne les maltraitoit pas moins dans la Saintonge et par toute la Guyenne, et les annales en racontent des barbaries dont je ne veux pas charger mon histoire. »

II. Pierre de Caumont, marquis de Cugnac, 3e fils de Henri-Nompar, fut nommé, dès 1633, lieutenant de la compagnie de chevau-légers de son grand-père. En 1634, il se trouva aux siéges de Nancy et d'Epinal, à la prise de Haguenau, de Saverne, de Lunéville, de La Mothe, au secours de Heidelberg et de Philipsbourg. Par commission du 20 mars 1635, il leva un régiment d'infanterie de son nom qu'il commanda au siége de Vaudémont. Ce régiment ayant été licencié l'année suivante, il commanda la compagnie de chevau-légers de La Force au siége de Corbie en 1636, en Lorraine en 1637, au siége de Saint-Omer en 1638, à celui de Hesdin en 1639, à celui d'Arras en 1640, à celui d'Aire en 1641, au combat d'Honnecourt en 1642, en Picardie en 1643. L'année suivante, il passa en Italie et

se trouva à la prise de Vigevano et de La Rocca, ainsi qu'au combat de la Mora. Créé maréchal de camp en 1646, il continua à servir dans le Piémont et se trouva au combat de Bozzolo. En 1647, on lui donna le régiment d'infanterie de son nom; mais on le lui ôta, en 1649, lorsqu'il se jeta dans la Fronde. On le lui rendit bientôt, pour le lui ôter de nouveau en 1650, après qu'il eut embrassé le parti de Condé. Il mourut sans laisser d'enfant de sa femme *N. Turquet-de-Mayerne*, baronne d'Aubonne.

III. Armand de Caumont, marquis de Monpouillan, frère du marquis de Cugnac, né en 1615, entra comme lieutenant, à l'âge de 15 ans, dans le régiment de Jean-Jacob de Caumont, marquis de Tonneins, son oncle. Il servit en Languedoc, en 1632, au siége d'Epinal, en 1633, à la prise de Haguenau, Saverne, Lunéville, Bitche, La Mothe, au secours de Heidelberg et de Philipsbourg, en 1634, au combat de Fresche, où le maréchal de La Force défit le duc de Lorraine, à la prise de Spire et de Vaudémont, en 1635, au siége de Dôle, en 1636. Passé en Guienne, en 1637, il assista à la prise de La Sauvetat et de Bergorac, au passage de la Bidassoa, à la prise du fort du Figuier, du port du Passage, au siége de Fontarabie, en 1638; à la prise de Salces, de Canet et de Tentavel, en 1639; au siége d'Elna, en 1641, à l'assaut de Tamarith, au secours d'Almenas et à celui de Lérida, en 1642, à celui de Flix et de Mirabel, en 1643. Nommé lieutenant-colonel, en 1643, il fit, la même année, lever le siége de Quiers. Mestre-de-camp sur la démission de son oncle, en 1644, il assista au combat de Lérida. En 1645, il servit dans l'armée qui couvrit le siége de Roses, à la prise d'Agramont, de Saint-Aunais, au combat de Liorens, à la prise de Balaguier; en 1646, au siége de Lérida, et à la prise d'Ager; en 1647, au secours de Constantin; en 1648, au siégo de Tortose. Créé sergent de bataille, en 1649, il continua à être attaché à l'armée de Catalogne. Maréchal de camp en 1651, il passa dans le parti de Condé et leva un régiment de cavalerie pour le service de ce prince; mais il fut arrêté au mois d'avril 1653, comme il se rendait à Lihourne, et enfermé dans la citadelle de Blaye. Cependant il ne tarda pas à faire son accommodement avec la Cour. Créé lieutenant général, en 1655, il servit encore pendant quelques années sous les ordres de *Turenne*. A la révocation de l'édit de Nantes, le vieux guerrier se retira en Hollande et fut fait gentilhomme de la chambre du prince d'Orange, lieutenant général des armées de la république et gouverneur de Naarden. Il mourut à La Haye, le 16 mai 1701. Il avait épousé, en premières noces, *Amable-Wilhelmine de Brèderode*, qui le rendit père d'une fille mariée en Angleterre. Sa seconde femme *Grace-Angélique-Thérèse Arazola d'Ognate* ne lui donna pas d'enfant.

III. Branche de Monpouillan.

Jean de Caumont, marquis de Monpouillan, 6e fils de Jacques-Nompar, fut élevé à la cour de France comme enfant d'honneur de Louis XIII. Ce fut peut-être de tous ses favoris, celui que le jeune roi aima le plus. Protecteur des trois frères de Luynes, il devint l'instrument dont ils se servirent pour se défaire du maréchal d'Anere, et il ne tarda pas à être lui-même la victime de leurs intrigues. Chassé de la cour, il se retira dans le Béarn, auprès de son père; puis après une inutile tentative pour reconquérir la faveur dont il avait joui, il passa en Angleterre où le roi Jacques l'accueillit avec distinction. La guerre le rappela bientôt dans la Guienne. Il leva un régiment de son nom et se jeta dans Nérac où commandait le fils du député général *Favas*.

Nous avons déjà raconté comment les revers des Protestants dans la Guienne l'obligèrent à se sauver avec son frère aîné à La Rochelle. Rappelé en Guienne après la levée du siége de Montauban, il s'enferma dans Tonneins, résolu de se défendre jusqu'à la der-

nière extrémité. Bravement secondé par les capitaines *Lentillac, Fraische, La Nouaille*, *Janiçon*, *Saint-Orse*, et surtout par son ami le vicomte de *Castets*, Monpouillan aurait pu braver longtemps les attaques des généraux catholiques, si la ville eût été mieux approvisionnée; mais la disette ne tarda pas à s'y faire sentir, et malgré les vivres que le hardi marinier *Gondes* de Tonneins réussit à y faire entrer à plusieurs reprises, la famine continua ses progrès menaçants. Instruits de la détresse des assiégés, La Force tenta un suprême effort pour les secourir; son entreprise échoua, comme nous l'avons dit plus haut. Les assiégés, avertis par *Papus* de l'attaque projetée, s'étaient tenus toute la nuit sous les armes prêts à l'appuyer par une sortie; ils venaient de quitter leurs postes lorsque le bruit du combat se fit entendre. Ils se rassemblèrent à la hâte et fondirent sur le camp ennemi, trop tard pour opérer une utile diversion. Pressés par la faim et n'ayant plus de secours à espérer, ils durent enfin songer à capituler. *Saint-Orse* et *Carcabanes* se rendirent auprès des généraux ennemis et obtinrent les conditions les plus honorables; mais, comme cela n'arrivait que trop souvent, la capitulation fut mal observée à l'égard des habitants et la ville fut brûlée au mépris de la foi jurée. Monpouillan qui avait reçu pendant le siége une blessure à la tête, mourut quelques jours après, le manque de soin et les privations ayant envenimé une plaie sans gravité apparente.

IV. Branche de Castelmoron.

François de Caumont, marquis de Castelmoron, huitième fils de Jacques-Nompar, servit sous son père, s'éleva au grade de mestre-de-camp du régiment d'Aquitaine et remplit pendant quelque temps les fonctions de commandant à Montbéliard et à Béfort. Il eut de son mariage avec *Marguerite de Viçose*, dame de Casenave, fille de *Henri de Viçose*, baron de Castelnau, et de *Marie de Favas*, quatre filles dont l'aînée, nommée Marie, épousa, le 21 fév. 1674, *Charles Bordeaux de Rochefort*, marquis de Théobon. La seconde fut femme de *Marc-Auguste de Briquemault*. Le P. Anselme ne connaissait pas le nom de la troisième, qui peut-être était morte jeune. La quatrième, Charlotte-Rose, née en 1650, est auteur de quelques romans historiques assez bien écrits et de poésies qui ne manquent ni d'imagination ni de génie. Comme elle mourut à Paris en 1724, on doit croire qu'elle se convertit plus ou moins sincèrement; mais quand abjura-t-elle ? Tallemant des Réaux nous apprend bien que les filles de madame de Castelmoron ne voulurent pas la suivre à la messe, lorsqu'elle se convertit après avoir mené une vie peu régulière; cependant en reculant la conversion de Charlotte-Rose même jusqu'en 1685, nous n'aurions encore aucun droit à revendiquer ses ouvrages, puisque le premier ne fut publié qu'en 1692.

Une autre branche de la famille de Caumont, beaucoup moins illustre que la précédente, mais non moins zélée pour la religion protestante, est celle de Montbeton dont le chef était, au milieu du xvie siècle, François de Caumont, seigneur de Berbignières, mari de Jeanne de Saint-Etienne de Montbeton, et père de cinq enfants nommés Ange, Ogier, Gabriel, François et Jeanne. L'aîné était chevalier de Malte en 1550; nous ignorons s'il embrassa les opinions nouvelles. Nos recherches ne nous ont conduit à une certitude complète que pour François et pour sa sœur Jeanne, qui épousa *Jean de La Tour*.

François de Caumont, baron de Montbeton, assista, en effet, à l'assemblée de Milhau, après laquelle il prit part à l'entreprise sur Castres. Il vécut au delà de 1599, date de son testament, et laissa de son mariage avec *Françoise d'Aymerie*, célébré en 1571, Jean, baron de Montbeton,

Claude, Hercule, sieur de Beauvillar, et Antoine.

Jean, qui testa, en 1632, avait épousé, en 1612, *Marie Daliès*. Il en eut un fils nommé David, qui fut une des victimes de l'indigne guet-apens préparé par l'évêque de Montauban dans l'appartement même de Boufflers (*Voy.* I, p. 225). Sans respect pour son âge, des valets apostés voulurent le jeter à genoux, mais ses éperons les empêchèrent de le faire tomber, et sa véhémente indignation en imposa même à l'évêque. L'année suivante, Montbeton essaya de fuir, et déjà il s'était embarqué sur un vaisseau anglais à l'ancre dans le port de Bordeaux, lorsqu'il fut arrêté et condamné aux galères par arrêt du 5 fév. 1687. Alors on vit ce vieillard de 70 ans, chargé de fers comme un malfaiteur, traîné à travers toutes les villes du Midi avec douze ou quinze compagnons d'infortune, et exposé à dessein aux insultes de la populace. Il resta enchaîné avec les forçats jusqu'au mois d'août où on lui rendit la liberté. Il avait un fils, nommé Paul, qui, plus heureux, réussit à sortir de France, en laissant sa fille Jeanne, âgée de trois ans, aux soins de son aïeul. Par brevet du 9 nov. 1687, le roi fit don à cette enfant de tous les biens confisqués sur son père (*Archiv.*, K. 1276).

Hercule de Caumont, sieur de Beauvillar, épousa, en 1609, *N. Pandorfille*, qui le rendit père de trois fils : François, sieur de Beauvillar, Jean-François, sieur de La Ginestière, et Jean, sieur de La Gasparède. Rien n'empêche d'admettre que c'est lui qui servit au siége de Montauban comme officier du régiment du comte d'*Orval*.

CAUNE (Robert de), sieur de Pignan. Sa mère, *Jeanne de Brinac*, dame de Pignan, avait ordonné par son testament, en date du 22 août 1567, que l'exercice de la religion réformée se ferait dans son château, sans que ses héritiers pussent l'empêcher. Robert de Caune fit exécuter religieusement la volonté maternelle jusqu'en 1580 où il fut tué dans un combat. Il avait épousé *Françoise de La Vérune* dont il laissa un fils, nommé Segondin. Protégée par les seigneurs du lieu, la religion protestante fit des progrès si rapides que, dès 1598, la chapelle du château ne suffit plus pour contenir les fidèles. Les habitants de Pignan achetèrent, en conséquence, d'*Anne de Saint-Félix* un emplacement pour y bâtir un temple, dans lequel *Montcassin*, de l'Auvergne, prêcha pour la première fois. Jean de Cauno, fils de Segondin, se montra fidèle aux traditions de sa famille, et son mariage avec *Catherine de Narbonne* ne put que le fortifier dans sa foi; aussi leurs descendants continuèrent-ils à professer la religion réformée jusqu'en 1683 où le dernier seigneur de Pignan mourut protestant.

Ainsi pendant plus d'un siècle, l'exercice de la religion réformée avait été fait sans interruption à Pignan; les habitants pouvaient se croire à l'abri de toute chicane. Cependant, par arrêt du 18 nov. 1680, leur église fut interdite. Le culte protestant s'y soutint néanmoins par le droit de fief, et se célébra dans le château jusqu'en 1683 où un arrêt du 10 juillet défendit au seigneur de faire prêcher ailleurs que dans une salle de ses appartements et en présence d'autres gens que les membres de sa famille. Des arrêts semblables furent rendus, le 14 juin, contre le seigneur de *St. Jean de Vedas* qui avait recueilli chez lui les débris de l'église de Montpellier, et, le 26 juillet, contre *Coulomb*, sieur de St. Naufari.

CAUSI (Pierre), de Boissières. L'intrépidité que ce simple soldat camisard déploya en subissant son affreux supplice, prouve qu'un courage héroïque n'était pas le partage des chefs seuls, et justifie cette assertion de M. Peyrat, que le plus beau triomphe de la constance cévenole n'est pas dans les batailles, mais dans le martyre. Condamné à faire amende honorable, à avoir le poing coupé et à être rompu vif, Causi mourut en criant qu'il souf-

frait avec plaisir pour la cause de l'Éternel et de la véritable religion.

CAUSSE (Barthélemy), ou *La Chaussée*, cordelier converti, fut donné, le 9 avril 1560, pour adjoint au pasteur de Dieppe *Du Buisson*, qui était lui-même un ancien docteur de Sorbonne, et avait succédé, l'année précédente, à *La Forêt*. L'église protestante de Dieppe ne comptait pas moins de 17 à 1800 fidèles. Ce fut pendant le court pastorat de Causse que la cène fut célébrée publiquement pour la première fois, le 26 mai. Plus de 800 personnes y participèrent, de l'aveu du prêtre catholique David Asseline.

Barthélemy Causse a publié, contre Nicole Grenier, le *Bouclier de la foi*, Genève, in-16. La Bibl. de La Croix du Maine n'indique pas l'année de la publication, non plus que Draudius qui, dans sa Bibl. exotica, donne à l'auteur le prénom de Guillaume.

Il est vraisemblable que Causse était originaire du Languedoc, comme *Causse de Landes*, premier consul de Castres, député, en 1581, à l'Assemblée politique de Montauban, et comme le capitaine *Causse* qui servit, en 1586, au siége du château de Rassise, sous les ordres de *Montgommery*.

CAUSSE (Jean), réfugié dans le Brandebourg. Causse fut le premier proposant reçu au ministère par le consistoire de Berlin en vertu du pouvoir qui lui avait été accordé par décret du 3 juillet 1688. Il fut consacré le 29 juillet avec le fils d'*Etienne de Clelles*, pasteur à Brandebourg, et envoyé, l'année suivante, à Francfort-sur-l'Oder comme successeur de *Jean Garnaud*. L'électeur ayant fondé, en 1697, une chaire de langue française dans l'université de cette ville, Causse y fut nommé, et il prononça, à cette occasion, une *Oraison inaugurale sur l'ancienneté des églises réformées*, qu'il fit imprimer, comme on peut le conjecturer d'après ce qu'en dit *Chauvin* dans son Nouveau Journal des Savants. Son fils Ezéchiel fut, après lui, pasteur de l'église française de Francfort. Son petit-fils, Jean-Isaac-Louis, né à Francfort-sur-l'Oder, en 1728, docteur et premier professeur en théologie dans l'université de cette ville depuis 1781, doyen depuis 1791, a publié un assez grand nombre d'opuscules dont voici la liste d'après Meusel.

I. *Commentatio ad Luc.* XII, 1-5, Francof., 1749, in-4°.

II. *De verâ significatione vocis* כהן *in quibusdam S. S. locis occurrente.*

III. *Observationum ad christianorum baptismum pertinentium spicilegium I*, Francof., 1752, in-4°.

IV. *Diss. de gente hebræâ fœcundissimâ*, Francof., 1763, in-4°.

V. *Diss. de rationibus, ob quas non plura quàm quæ extant, ad J. Ch. vitam pertinentia ab evangelistis litteris sunt consignata*, Francof., 1766, in-4°.

VI. *Disquisitio de caro librorum mss. pretio*, Francof., 1767, in-4°.

VII. *Diss. de clerico cum capsâ, monachis Fuldensibus donato*, Francof., 1770, in-4°.

VIII. *Diss. an sobrium proselytos faciendi studium judaïcæ religionis indoli repugnet?* Francof., 1772, 4°.

IX. *Mes vacances ou Lettres à un étudiant*, Francf., 1772, in-8°.

X. *Trauerrede auf M. J. Leopold von Braunschweig gehalten im Namen der königl. Universität*, Frankf., 1785, in-8°.

XI. *Annonce pour le jubilé de l'établissement des Réfugiés françois dans le Brandebourg, en vertu de l'édit de Potsdam publié le* 29 *d'oct.* 1785, *à Francf.-sur-l'Oder.*

XII. *Der Kongress zu Reichenbach*, Frankf., 1790, in-8°.

XIII. *Program. de Socraticâ natatione*, Francof., 1791, in-4°.

XIV. *Program. de Socraticâ unctione*, Francof., 1792, in-4°.

XV. *Prælectio academica de sobrio doctoris theologiæ tituli usu christianæ religionis indoli non repugnante*, Francof., 1793, in-8°.

XVI. *Prælectio academica paraphrasin liberam exhibens epigram-*

matis XIV lib. II Martialis, Francof., 1794, in-8°.

XVII. *Appendix ad Ligurinum*, Francof., 1795, in-8°.

On lui doit encore d'autres Dissertations dont Meusel ne nous donne pas les titres. Kaiser passe complètement cet écrivain sous silence.

Jean-Isaac-Louis Causse mourut vraisemblablement à la fin du XVIIIe siècle. Il ne faut pas le confondre avec son contemporain *Jean-Louis* Causse qui fut médecin de la colonie française. Il ne paraît pas que ce dernier ait rien écrit.

CAUTIUS (Antoine), peut-être de Caux, gentilhomme français échappé vraisemblablement au massacre de la Saint-Barthélemy, chercha un asile en Allemagne. Pendant sept années, il présida à l'éducation des jeunes princes du Holstein-Gottorp, Frédéric et Philippe, qu'il accompagna, en 1582, dans leurs voyages. Le clergé luthérien du Holstein ne vit pas sans inquiétude un calviniste remplir auprès de ses futurs souverains les fonctions de gouverneur; il éleva des plaintes que Cautius chercha à apaiser par trois lettres au surintendant von Eitzen. Réussit-il à calmer des craintes qui nous paraissent aujourd'hui ridicules? Moller ne nous l'apprend pas; il raconte seulement que Philippe, ayant succédé à son frère, combla son ancien gouverneur de marques de bonté et le créa conseiller d'Etat. Il ignorait d'ailleurs si, après la mort de ce jeune prince, arrivée en 1590, Cautius était resté à la cour de Gottorp.

Cautius ne laissa de son mariage avec *Anne Vogler*, qu'une fille nommée Elisabeth qui épousa Ebeling, médecin de Hambourg. A une piété solide, à une érudition remarquable chez un gentilhomme de ce siècle, et à une grande pureté de mœurs, il joignait des talents pédagogiques éminents. Valère-André parle d'un Cautius né à Utrecht; mais Moller suppose qu'il s'agit de deux personnages différents. Quoi qu'il en soit, on a d'Antoine Cautius :

I. *Grammaire française* en trois livres, plus complète que toutes celles qui avaient été publiées jusque-là. On en connaît quatre édit. : Paris, 1570; Anvers, 1576; Paris, 1579, et Strasb., 1586, in-8°.

II. *Grammaire latine*, Anvers, 1577 et 1581, in-8°.

III. *Tetrastichon et distichon de Aulâ*, publ. dans l'Appendice du traité De gemmis attribué à Evax (Lips., 1585, in-4°.).

CAUX, *Caus, Cauls* ou *Caulx*, famille protestante, originaire de Dieppe, qui a donné des pasteurs et des confesseurs à l'église, et à laquelle nous croyons pouvoir rattacher le célèbre *Salomon de Caux*.

Les quelques renseignements que nous avons trouvés sur *David* de Caux ne sont pas à l'avantage de ce pasteur. Il se peut qu'il ait eu aussi de belles qualités, mais les écrivains du temps ne nous ayant fait connaître que ses défauts, nous sommes forcé de le montrer sous son mauvais jour. Il était natif de Dieppe. D'une humeur inquiète et difficile, David de Caux ne se trouvait bien nulle part. Au mois d'avril 1613, il avait été nommé pasteur dans sa ville natale, en remplacement du ministre de *Laune*; mais il ne s'y plut pas. Il est vrai que nul n'étant prophète en son pays, les dispositions de ses ouailles peuvent bien avoir contribué à l'aigrir. Quoi qu'il en soit, il échangea son église contre celle de Laigle, où il se rendit au commencement de 1618. Mais comme notre humeur voyage avec nous, il ne se plut pas davantage dans sa nouvelle position et il prit le parti de retourner à Dieppe. S'y fixa-t-il cette fois? non; une place de pasteur étant venue à vaquer à Pont-Audemer, il la sollicita et l'obtint. Néanmoins, là, comme partout ailleurs, il se montra, dit-on, d'une humeur « bizarre, extravagante et difficile; ». mais au moins, après tant d'expériences malheureuses, il eut la sagesse de comprendre que la vie d'un bon pasteur doit être une vie de sacrifices et

de dévouement, et il se résigna à y terminer sa carrière.

Plusieurs de ses compatriotes, qui portèrent le même nom que lui et qui appartenaient vraisemblablement à la même famille, eurent à souffrir des persécutions religieuses sous Louis XIV. Tel fut *Richard* de Caux, dont nous trouvons le nom sur une liste de victimes du fanatisme royal à Dieppe, en 1685; deux autres parvinrent à échapper: c'est *Jean* et *Thomas* de Caux, qui se réfugièrent en Angleterre (1). Le fils *Neel* les accompagna.

Nous avons tout lieu de présumer que les de Caux de Rouen provenaient de la même famille de Dieppe. *Pierre* de Caux, un des conducteurs de l'église de Rouen, se réfugia en Hollande. Il contribua, avec ***Abraham Le Cordier***, ***Abraham Thiens***, ***Pierre Tranchepain***, ***Samuel Cognard*** et ***Jacques Cossart***, tous enfants de la Normandie réfugiés, aux frais d'impression de l'*Histoire de la persécution faite à l'église de Rouen* [par *Le Gendre*], Rotterd., Jean Malherbe, 1704, in-12. M. Floquet, dans sa savante et laborieuse histoire du parlement de Normandie, cite, en outre, un médecin de *Caux* dont le nom s'associe à un des actes les plus violents de ce parlement. Nous rapporterons les propres paroles de l'historien: « Un habile docteur, entr'autres, nommé de *Caux*, religionnaire, demandant qu'on l'admît [dans le collége des médecins, en 1663], c'avait été un cri de tout le collége, cri qui, dans la grand'chambre, eut de l'écho; nombre d'arrêts y furent rendus, coup sur coup, pour défendre que dans Rouen il y eût plus de deux médecins religionnaires; et en cour, l'idée ayant paru bonne, des lettres-patentes devaient être bientôt promulguées qui, de ces deux arrêts, firent une loi du royaume, en attendant celle qui, plus tard, ne devait plus souffrir de religionnaires dans le collége. » Une question intéressante serait de savoir si MM. les membres du collége de Rouen ont tous été mus dans leur opposition par la plus pure orthodoxie.

Arrivons enfin au personnage le plus justement célèbre qui ait porté le nom de Caux, à *Salomon* de Caus, savant ingénieur qui passe pour avoir constaté le premier la force expansive de la vapeur, et à qui par conséquent reviendrait la gloire d'avoir ouvert la voie où sont entrés successivement après lui les *Denis Papin*, les Savary, les Newcomen, les Watt.

En abordant la vie de ce savant physicien, une première question se présente naturellement à nous: Salomon de Caus était-il protestant? Cette question pourra paraître futile à des savants uniquement préoccupés des intérêts de la science; mais en y réfléchissant, on trouvera qu'elle n'est pas aussi vaine qu'elle le paraît. Sans doute, protestant ou catholique, de Caus n'en aura pas moins de droits comme savant à notre estime et à notre impartialité. Mais le savoir n'est pas tout l'homme; il y a quelque chose de plus intime en nous, et c'est ce ***quelque chose*** que l'histoire demande à connaître.

Plusieurs considérations concourent à former notre jugement: de Caus appartenait à l'Eglise réformée; son nom, ses emplois, ses écrits en sont pour nous autant de preuves. A l'époque de sa naissance, le nom imposé au baptême n'était pas une chose indifférente: c'était pour les Protestants un signe visible d'initiation aux doctrines évangéliques, c'était une sorte de protestation en faveur des Livres Saints, seule règle de leur foi, contre la tradition romaine, contre la doctrine de l'adoration des Saints dont, par excès de zèle, ils repoussaient jusqu'aux noms mêmes. A ce point de vue, on peut donc présumer que Salomon de Caus professait la même religion que *Salomon Bernard*, que *Salomon Certon*. Que de malheureux seront tombés dans les émeutes populaires qui ensanglantèrent le XVI[e]

(1) Le nom de Caux se trouve fréquemment, avec ceux de *Martineau*, *Colombine*, *Le Monnier*, de *La Haye*, *Des Ormeaux*, *Des Bonnets*, *Pigné*, de *Lannoy*, *Malbranque*, *Levasseur*, *Polet*, sur les registres de l'église française de Norwich.

siècle, dont le seul crime était de porter ce signe de réprobation, le nom biblique de Salomon !

Si nous considérons, en outre, que Salomon de Caus passa la plus grande partie de sa vie sur le sol étranger, attaché au service de princes tout dévoués à la cause du protestantisme, il est impossible que nous conservions encore l'ombre d'un doute au sujet de sa religion. Le français est aventureux par caractère; mais il est en même temps fortement attaché au sol. Rien de plus contraire au génie de notre nation que l'émigration. Nous irons au loin à la recherche de terres inconnues, par esprit de curiosité, par amour des aventures; mais nous ne nous y fixerons pas, nous n'y fonderons pas une nouvelle patrie, nous n'avons pas hérité de cet esprit des anciens Normands. Aussi peut-on affirmer qu'à de rares exceptions près, tous les Français que l'on trouve fixés à l'étranger dans le XVIe et dans le XVIIe siècle, y ont été poussés par nos discordes civiles. Nos guerres de religion auront eu ce bon résultat de répandre au dehors notre civilisation avec nos enfants expatriés.

De Caus fut admis comme ingénieur au service du prince de Galles, Henri, à la cour de Jacques Ier. Or on sait que ce monarque était attaché aux doctrines réformées tellement que le parti catholique, désespérant de le gagner à sa cause, conçut, pour se défaire de lui et de tout son parlement, le plus atroce projet dont l'histoire fasse mention, hormis la boucherie royale de la St-Barthélemi. Après la mort prématurée du prince de Galles, de Caus passa au service de l'électeur palatin, Frédéric V, le même qui joua son repos, sa fortune et sa couronne pour défendre les intérêts du protestantisme en Allemagne. Ne confondons pas les temps; que les mœurs de nos jours ne nous servent pas de terme de comparaison pour juger des mœurs d'un autre âge. Ou si nous voulons comparer le XVIe siècle avec le nôtre, mettons en parallèle ses passions religieuses avec nos passions politiques, et demandons-nous si un républicain sincère s'attacherait à un petit prince en qualité d'instituteur ? D'où nous concluerons que Salomon de Caus était protestant.

Après ces quelques réflexions, nous pourrions regarder la question comme résolue; mais il y a encore certaines considérations que nous désirons soumettre à nos lecteurs. On l'a dit avec raison, la religion chrétienne a affranchi le monde; elle l'a affranchi malgré l'Eglise. Une fois pénétré des vérités du christianisme, l'homme se sent ennobli, et quelque humble que soit sa condition, il marche dans la vie l'égal des plus puissants. Ce qui distingue surtout les premiers sectateurs de la Réforme, c'est le sentiment profond de la dignité humaine. Plus tard, à la suite des persécutions, ce sentiment s'affaiblit peu à peu, jusqu'à ce que la servilité générale l'étouffât entièrement. Aussi Louis XIV était-il en droit de dire : l'Etat c'est moi ! car après l'extermination des derniers Huguenots, toute la France était à ses pieds. Or ce n'est pas le nombre des individus qui constitue une nation; ce n'est pas une nation qu'une agglomération d'hommes qui rampent. Salomon de Caus (nous devons le proclamer bien haut) n'était pas, lui, un de ces êtres rampants. Qu'on lise les différentes dédicaces qu'il a mises en tête de ses livres, et sous ce style grave, digne, plein de noblesse, sans une seule pensée, sans un seul mot qui trahisse la bassesse du courtisan, on sentira palpiter l'âme d'un vrai huguenot. Voilà pour nous la meilleure preuve que de Caus appartenait à l'Eglise réformée.

Jusqu'à ces derniers temps, Salomon de Caus est, pour ainsi dire, resté ignoré. C'est à peine si Montucla le mentionne en passant dans son excellente Histoire des Mathématiques, et encore ne le fait-il que pour le moindre de ses écrits, son traité de Perspective. La plupart des recueils biographiques ne le citent même pas. Le meilleur article, à notre connaissance, qui ait paru sur de Caus,

se lit dans le Magasin pittoresque (année 1850). C'est un extrait d'un travail plus étendu qui devait être inséré dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie pour 1850; mais nous l'y avons cherché en vain. Cet article est précédé de la reproduction du portrait de Salomon de Caus, peint sur bois, en 1619, à l'âge de 43 ans, tel qu'il se voit dans la galerie des antiquités de Heidelberg. Au revers de ce tableau se lisent quelques détails biographiques. De Caus naquit en 1576; on ignore dans quelle province. Ses écrits que nous avons parcourus avec soin, ne nous ont rien appris sur sa famille. On a supposé qu'il était normand ; mais cette supposition n'est guère fondée que sur l'existence d'une famille de son nom dans la ville de Dieppe. En tous cas, il était français, et quoique vivant à l'étranger, il ne renonça jamais à sa patrie. Dans la dédicace d'un de ses ouvrages à Louis XIII, il prend la qualité de sujet du roi de France, et ce monarque la lui donne également dans le privilége qu'il lui accorda pour la publication de son livre. Il paraît que de Caus alla compléter ses études en Italie, cette terre classique des arts ; au moins y fit-il un voyage. Pour quelle raison passa-t-il ensuite en Angleterre? c'est ce qu'on ignore. Peut-être y était-il né de parents réfugiés, ou y avait-il été conduit jeune pendant les troubles de la Ligue. Ce que nous savons par ses écrits, c'est que deux ou trois ans avant d'être attaché au service du prince de Galles, il donnait à Londres des leçons de perspective, probablement en anglais, leçons qu'il mit ensuite « en lumière en langue françoise. » Dans son célèbre traité sur les Forces mouvantes, on trouve les dessins de quelques-uns des embellissements dont il orna les jardins du palais de Richemont. Toutes les puissances de la mécanique étaient mises en jeu pour produire de petits effets de physique amusante, pour faire marcher des marionnettes. Une Galatée se promenait sur les eaux d'un bassin, traînée par deux dauphins, tandis qu'un cyclope, dans les profondeurs d'une grotte, lui jouait du flageolet; un groupe d'oiseaux faisaient entendre de doux accords aussi longtemps qu'une chouette, comme un maître de chapelle, tenait les yeux fixés sur eux, et de suite que cette chouette se retournait, les concertants cessaient de se faire entendre; un cygne buvait avidement dans le vase qu'on lui présentait; la statue de Memnon semblait s'animer au lever du soleil : l'air dilaté par la chaleur, en passant par un jeu d'orgues, rendait un léger son fait pour charmer des oreilles prévenues. Tels sont les jeux d'esprit auxquels de Caus dépensait un très-grand savoir.

Le jeune prince de Galles étant mort, en 1612, de Caus suivit à Heidelberg la princesse Elisabeth, lors de son mariage (1613) avec le prince palatin, Frédéric V. Ce prince lui donna le titre de son ingénieur et architecte. Nous emprunterons les détails qui suivent, à l'article du Magasin pittoresque, mais en faisant quelques réserves. « De Caus, dit l'auteur de cet article, fut naturellement choisi pour diriger la construction des bâtiments que le palatin voulait ajouter à sa résidence d'Heidelberg. Les parties du nouvel édifice dont il donna les plans furent : le bâtiment anglais, qui a perdu jusqu'aux derniers vestiges de sa distribution et de sa décoration; le palais de Frédéric V, dont les ruines sont depuis longtemps converties en tonnellerie, et la porte Elisabeth. Frantz Kugler décrit et admire cette architecture dans son Histoire des Arts. On y trouvait, suivant lui, l'indépendance qui s'affranchit des règles des écoles, mais non de celles du goût. Pour entourer le palais de jardins, on donna à de Caus une montagne à remuer : le Friesenberg, fourré sauvage, percé de crevasses profondes et hérissé de rochers. Il éleva au milieu de cette nature vaincue une multitude de volières, de maisons de plaisance, d'arcs de triomphe, de grottes, de fontaines dont la descrip-

non remplit un volume in-fol., sous le nom de *Hortus palatinus.* » Nous ferons remarquer que Kugler (Handbuch der Kunstgeschichte, 2e édit. augm. par J. Burckhardt, Stuttg. 1848) ne cite pas même le nom de Salomon de Caus, et que la date (1601-7) que le savant professeur à l'acad. des Arts de Berlin assigne à la construction de l'aile nord du château de Heidelberg, qui porte le nom du prince Frédéric, ne permet pas d'admettre que notre compatriote en ait donné le plan ; mais il paraît qu'il le termina. Quant à l'aile anglaise, qui occupe le côté occidental de la cour, rien ne s'oppose à ce qu'on lui en attribue la construction. Cette partie du château se rapproche du style plus simple des palais italiens du commencement du XVIIe siècle, tandis que l'aile dite de Frédéric est d'un style lourd, sérieux, bizarre. Telle est l'appréciation de Kugler. Nous en reparlerons du reste dans notre notice bibliographique.

Ces magnifiques constructions que les féroces soldats de Tilly avaient respectées lors du sac de la ville de Heidelberg, en 1622, ne furent pas épargnées, en 1689, lorsque, sur les ordres impitoyables du ministre Louvois, approuvés par Louis XIV, le Palatinat fut mis à feu et à sang par le maréchal de *Duras*. Quel enseignement pour l'histoire de voir les armées du roi très-chrétien commettre, par son ordre, les cruautés et les barbaries dont s'étaient seules souillées les hordes sauvages d'Attila, le fléau de Dieu !

De Caus quitta vraisemblablement le service de Frédéric V, lorsque ce prince, trahi par la fortune (1620), dut aller chercher un refuge en Hollande auprès du prince d'Orange. Mais en quelle année? il y a doute. La date de 1623 qui est consignée au revers du tableau de Heidelberg dont nous avons parlé, ne s'accorderait pas avec un arrêt de l'édilité de Paris, à la date du 30 mars 1624, qui donne à Salomon de Caus le titre d'ingénieur de Louis XIII. Cette pièce importante, rapportée dans les Archives curieuses (2e série, T. II.), a pour titre : Arrest relatif à certains mémoires présentez au Roy pour le nettoyement des boues. — Après avoir pris connaissance des mémoires et propositions de Salomon de Caus qui s'engageait, moyennant une somme annuelle de 60 mille livres tournois, et 20 mille livres de récompense également par année, à prendre à bail, pour un laps de 40 ans, le nettoiement des rues et places publiques de la capitale, le prévôt des marchands, assisté des échevins de la ville, fut d'avis que l'on entendît aux propositions dudit de Caus, attendu qu'il était « très-nécessaire de donner ordre au nettoyement des boues et immondices de ceste ville et faulbourgs, et rechercher toutes sortes d'inventions pour la tenir plus nette que par le passé. » Quelle était cette nouvelle invention ? il est probable que la force élastique de la vapeur n'y était pour rien, quoique ce fût un des cinq moyens indiqués par de Caus comme propres à faire monter l'eau plus haut que son niveau; car d'après la machine dont il donne la figure dans son livre des Forces mouvantes, c'était l'eau même servant à la production de la vapeur qui était élevée, et par conséquent elle n'eût pas été propre à alimenter des fontaines publiques. Quoiqu'il en soit, le système qu'il se proposait d'appliquer, devait différer aussi de celui qui fut employé, quelque cinquantaine d'années plus tard, dans la construction des pompes du Pont Notre-Dame et de la Samaritaine. De Caus s'engageait « à faire à ses fraiz et despens un eslevage de 40 poulces d'eau à prendre dans la rivière et la faire conduire en plusieurs endroitz de la ville. » A cet effet, il devait construire un certain nombre de fontaines publiques, entre autres, au cimetière St-Jean, dans les rues St-Martin, St-Denis, St-Honoré, et il s'obligeait, en outre, à avoir « une grande quantité de seaulx et tombereaulx pour enlever et transporter toutes lesdictes boues et immondices qui ne pourroyent estre escoulées par lesdictes eaux. » Un em-

placement « proche la rivière, vers l'Arsenal » ou ailleurs s'il le jugeait plus convenable, devait lui être concédé pour la construction du pavillon qui servirait à l'élévation des eaux. Salomon de Caus a donc été un des bienfaiteurs de la capitale, et à ce titre, il mériterait une place honorable parmi les grands citoyens dont les statues décorent l'Hôtel de ville. Mais on ne s'explique pas que le souvenir de cette première construction hydraulique se soit entièrement perdu; car nous ne connaissons aucun historien de Paris qui en fasse mention. L'histoire se tait également sur les travaux dont de Caus a dû être chargé en sa qualité d'ingénieur et architecte de Louis XIII pour l'embellissement des châteaux royaux. Les magnifiques travaux qu'il avait exécutés à Richemont et surtout à Heidelberg, devaient cependant engager le roi à mettre souvent ses talents à l'épreuve. Tout ce que lui-même nous apprend sur cette période de sa vie, c'est que le cardinal de Richelieu lui voulait du bien. « L'opinion qu'on pourroit avoir, lui dit-il dans une dédicace, que vous me portez plus d'affection que mes services n'en ont peu encore mériter, me donnent sujet de mettre souvent le compas et la reigle en main pour tascher à m'acquitter du service que je vous dois. » C'est ce désir de complaire au cardinal qui lui fit composer un très-bon traité sur les horloges solaires. Ce livre parut en 1624, en même temps qu'une seconde édition de son ouvrage sur les Forces mouvantes. Il s'occupait alors avec diligence de la traduction de Vitruve « pour le mettre en nostre usage. » Des X livres dont se compose l'ouvrage du savant architecte romain, il en avait déjà traduit IX, ce qui doit faire supposer que son entreprise a été menée à bonne fin; mais aucun bibliographe n'en fait mention. Qu'il nous suffise de le signaler aux recherches des critiques. Depuis cette époque, le nom de Salomon de Caus disparaît entièrement de l'histoire. Doit-on en conclure qu'il mourut vers ce temps, ou doit-on admettre avec certains romanciers qu'il finit ses jours dans une maison de fous, où Richelieu l'aurait fait enfermer pour se débarrasser de ses importunités. Nous savons que son Eminence n'était pas très-scrupuleuse sur le choix des moyens propres à la débarrasser de ceux qui la gênaient; roi de fait, elle agissait en roi. Mais de ce qu'un fait est possible, il ne s'en suit pas qu'il soit réel, et jusqu'à la production d'un document authentique, nous devons le tenir pour controuvé. Examinons donc la valeur du document que l'on a produit. Cet examen a déjà été fait par un écrivain très-consciencieux, M. Louvet, notre ami, qui est honorablement connu par sa collaboration à plusieurs recueils encyclopédiques. Ce document est une lettre de Marion de Lorme à Cinq-Mars, à la date du 3 févr. 1641, qui parut dans le Musée des familles (déc. 1834). La célèbre courtisane écrit à Cinq-Mars, alors à Narbonne à la suite de la Cour, pour lui rendre compte du bon accueil que, sur sa recommandation, elle a fait au marquis de Worcester, et elle en prend occasion de lui raconter une visite qu'ils ont faite ensemble à Bicêtre. Le noble lord, qui a le bon esprit de ne pas prendre les choses « du côté où on les lui montre, » a cru reconnaître un homme de génie dans un fou. Ce fou, c'est Salomon de Caus. A entendre ce malheureux, avec la vapeur on doit faire tourner des manéges, marcher des voitures, opérer mille merveilles. Le marquis, devenu rêveur en l'écoutant, demande à voir le livre qu'il avait avec lui lorsqu'il a été jeté dans cet affreux tombeau, et où doit être consignée sa découverte. On le lui apporte. « Cet homme n'est point fou, s'écrie-t-il avec enthousiasme après l'avoir parcouru; dans mon pays, au lieu de l'enfermer, on l'aurait comblé de richesses. Menez-moi près de lui, je veux l'interroger. » On l'y conduisit; mais il en revint tout pensif. — « Maintenant, il est bien fou, dit-il; le malheur et la captivité ont aliéné à jamais sa raison; vous

l'avez rendu fou, mais quand vous l'avez jeté dans ce cachot, vous y avez jeté le plus grand génie de votre époque. » Tel est le seul fondement de cette fable qui veut que l'auteur des Raisons des forces mouvantes ait terminé sa carrière dans une maison d'aliénés. Mais, comme le remarque fort bien M. Louvet, l'auteur anonyme de cette pièce n'a pas même dû supposer qu'on la prendrait au sérieux; car, outre qu'il n'en fait pas connaître l'origine, il ne s'est pas seulement donné la peine d'en approprier le ton et la forme au langage du temps où il voulait nous reporter. Admettons cependant que, par une négligence qui peut être familière à un romancier, il ait oublié de nous dire qu'il prenait sur lui d'en retoucher le style, cette pièce n'en résistera pas davantage à la critique. Comment se fait-il, par exemple, que Marion de Lorme, qui cependant était bien de son temps, ait ignoré que Bicêtre était un hospice d'invalides, et qu'elle y ait conduit son hôte pour y voir des fous? Et ce qui est plus surprenant encore, comment se fait-il qu'elle y en ait vu? Ces choses-là passent les licences de l'histoire et tombent dans les fantaisies du roman. D'où vient ensuite qu'après le grand enthousiasme dont le marquis de Worcester s'était senti pénétré pour le génie incompris de Salomon de Caus, il ne mentionne pas même son nom dans son *Century of inventions?* On répondra, sans doute, que le marquis avait ses raisons pour cela; que dans tous les temps et dans tous les pays les geais aiment à se parer. D'accord! mais dans ce cas, pourquoi ne dit-il pas un mot de cette merveilleuse invention qui devait faire tourner des manèges, marcher des voitures? pourquoi ne s'approprie-t-il pas ce secret? pourquoi ne le révèle-t-il pas? pourquoi se contente-t-il de reproduire, en termes obscurs et ambigus, le problème que de Caus avait exposé, vingt-deux ans auparavant, dans un livre qui ne l'avait pas fait jeter dans une maison de fous, mais dont Louis XIII avait accepté la dédicace et qui avait eu les honneurs de deux éditions? Nous n'insisterons pas davantage. Pour conclure, nous conseillerons à M. Lecurieux de détruire le tableau où il nous représente Salomon de Caus sous les traits d'un fou furieux; l'art n'y perdra rien et la vérité de l'histoire en profitera.

Pour nous, voici quelle serait notre supposition. De Caus, fidèle à sa religion, ne tarda pas à perdre les bonnes grâces du cardinal de Richelieu, et il se retira en Normandie où il finit paisiblement ses jours vers 1630. Cette supposition s'accorderait avec ce qui se lit sur le tableau de la galerie de Heidelberg. Peut-être doit-on regarder comme un fils de Salomon de Caus ou au moins comme un membre de la famille *Isaac* de Caus, natif de Dieppe, également ingénieur et architecte, qui publia en Angleterre une *Nouvelle invention de lever l'eau plus haut que sa source, avec quelques machines mouvantes par le moyen de l'eau, et un discours de la conduite d'ycelle*, Lond., 1644, in-fol. avec figg. Après un avant-propos où l'auteur expose quelques notions générales, il passe à la Théorie de la conduite des eaux, p. 1-16. Cette première partie contient la démonstration de 19 propositions, qui, la plupart, ont pour but d'amener le lecteur à l'intelligence de la machine hydraulique dont il donne la description. Cette machine est d'une construction très-simple, et en y ajoutant les perfectionnements de la science moderne, il nous semble qu'elle pourrait rendre encore dans une foule de cas de très-bons services. Selon l'auteur, « entre toutes machines pneumatiques c'est celle qui avec moins de force fait eslever plus d'eau, » et ce qui est à considérer, elle l'élève à telle hauteur que l'on veut, et sans le secours d'une chute d'eau. Si cette machine fonctionnait selon les prévisions de l'inventeur, elle réaliserait le mouvement perpétuel, car les résistances à vaincre concourent elles-mêmes à la production du mouvement. Elle est fondée sur le principe

de la compressibilité de l'air et de l'incompressibilité [relative] de l'eau, combiné avec la pression atmosphérique. A cette époque, les sciences physiques et mécaniques étaient encore dans l'enfance; les Anciens en étaient toujours les oracles; leurs plus grossiers préjugés passaient pour des axiomes. *Magister dixit.* Isaac de Caus était encore tout pénétré de l'horreur que la nature a du vide. « L'eau monte, dit-il, contre son cours ordinaire pour éviter vacuité, laquelle est plus répugnante à nature que le contraire mouvement de cest élément. » C'est ainsi que toutes les erreurs ont trouvé leur explication *naturelle* qui a satisfait la science pendant un temps. Ne soyons donc pas si vains de notre savoir!

La 2e partie du livre d'Isaac de Caus est intitulée *Forces mouvantes* et consiste dans l'explication de 26 planches assez médiocres, qui sont rejetées à la fin du volume, p. 17-32. Ce qui est bien digne de remarque, c'est que l'auteur emprunte, mot pour mot, à Salomon de Caus la plupart de ses problèmes, tels que ses oiseaux qui chantent, son cygne qui boit, sa chouette qui fait l'office de maître de chapelle, son cyclope qui joue du flageolet, sa Galatée qui se promène sur les eaux, son horloge qui marche et son jeu d'orgues qui sonne par le moyen de l'eau, sa statue de Memnon, etc., etc. Il le dépouille impudemment de ses plus gentilles inventions, sans même le citer; il s'en empare comme de son héritage, comme de son bien. Mais le problème qui devait faire à Salomon de Caus un nom immortel, il dédaigne de le reproduire, il n'y voit qu'un jeu d'enfant. Il pensait, et peut-être avec raison, que sa « machine fort subtille pour faire élever une eau dormante, par le moyen du soleil, » avait une plus grande valeur pratique. Aussi ne manque-t-il pas de se l'approprier. De la découverte et de l'application de la force élastique de l'air mue par la chaleur à la découverte et à l'application de la force élastique de la vapeur, il n'y avait que la distance d'une analogie, d'un rapprochement, d'une idée. Pour augmenter la chaleur, Salomon de Caus employait même des miroirs ardents : « ce qui, observe-t-il, causera une grande chaleur à l'eau, et par ce moyen, elle sortira en plus grande abondance. »

Dans son avant-propos, Isaac de Caus nous apprend qu'il s'occupait d'un commentaire sur les livres d'Archimède; mais les bibliographes ne parlent point de cet ouvrage.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *La Perspective avec la raison des ombres et miroirs par Salomon de Caus, ingénieur du sérénis. prince de Galles, dédié à Son Altesse*, Londr., Jan Norton, impr. du Roy de la Grande-Bretagne, et Francf., chez la vefve de Hulsius, Ann. dom. 1612, in-fol. avec figg. — Adelung assigne à tort à cette édit. la date de 1611. — Traité divisé en deux livres, le 1er, ff. 38, traitant de la perspective proprement dite, et le 2e, sans pagin., *des ombres* et *des choses qui aparoissent aux miroirs planes, et la raison de telles apparitions.* — Dans sa dédicace, datée du palais de Richemont, 1er oct. 1611, Salomon de *Cauls* (telle est sa signature) dit au prince Henry « qu'il eust bien peu augmenter son livre de plusieurs autres figures, mais que les euvrages de S. A. l'occupent de telle façon qu'il a esté contraint de mettre fin au présent œuvre, espérant d'avoir dans quelque temps le loisir d'achever un autre œuvre jà commencé. » Le privilége de Louis XIII est du 18 nov. de la même année. Un anacrotiche [acrostiche] de Jaques Le Maire sur le nom de Salomon de Cauls, nous apprend que de Caus était alors *en son avril*, et qu'il savait

C onjoindre la science avec la modestie,
A yant un esprit meur au printemps de sa vie.

Une citation que de Caus emprunte au poëme du *docte Bartas* est à nos yeux une preuve de plus qu'il professait les doctrines réformées. Isaac de

Caus appelle aussi l'auteur de la Semaine *un excellent poète.* A cette époqne d'animosités religieuses, les jugements, même littéraires, se dégageaient difficilement des préventions des partis. Un écrivain catholique n'eût pas cité *Du Bartas* sans apporter quelque restriction à ses éloges, et même il ne l'eût pas cité sans y être obligé par la nature de son sujet.

II. ***Institution harmonique divisée en deux parties : en la première sont monstrées les proportions des intervalles harmoniques, et en la deuxiesme, les compositions d'icelles par Salomon de Caus, ingénieur et architecte de Son Alt. Palat. Electorale,*** Francf., Jan Norton, 1615, in-fol. Draudius cite sans doute à tort uno édit. de Heidelberg, 1614. Frontispice historié. — Dans sa dédicace à la reine Anne de la Grande-Bretagne, datée de Heidelberg, 15 sept. 1614, de Caus lui dit : « Si Vostre Majesté a aggréable ce mien petit labeur, cela me donnera courage de poursuivre, et mettre en lumière uu traité (de la fabrique des machines hydranliques) commencé soubs mon bon maistre d'henreuse mémoire, le sérénissime prince de Galles, où par lesdites machines il se pourra représenter, avec le conrs de l'eau, une parfaite harmonie. » Savant traité. Nons y avons remarqué de plus des morceaux de musique tirés des psaumes de David, mis en francais. Dans nn proème ou préambule, de Caus raconte succinctement l'histoire de l'art musical, et il termine son livre, à la manière des Huguenots, par cette pensée chrétienne : A Dien soit honneur et gloire éternellement !

III. ***Les raisons des forces mouvantes avec diverses machines tant utilles que plaisantes auxquelles sont adjoints plusieurs desseings de grottes et fontaines par Salomon de Caus, ingénieur et architecte de Son Alt. Palat. Elect.***, Francf., Jan Norton, 1615, in-fol., avec bonnes figg.; Paris, Ch. Sevestre, 1624, même format; trad. en allem., au rapport d'Adelung. Frontispice historié. — Le premier livre, ff. 44, comprend XVII théorèmes et XXXV problèmes. accompagnés chacnn d'une figure. Il est dédié au Roi très-chrétien, sous la date de Heidelberg, 15 fév. 1615. Nous rapporterons un fragment de cette dédicace : « Sire, dit de Caus au roi, après avoir mis fin à ce présent livre, traitant de la raison des forces mouvantes et de plusieurs machines, j'ay doubté sçavoir si ledit livre méritoit d'estre dédié à Vostre Majesté, d'autant qu'aucuns pourront penser que cest art est plustost propre pour des artisans que pour un Roy, lequel doibt plustost employer son temps à bien gouverner ses subjects, à craindre Dieu ponr en donner un général exemple, et à se faire redoubter à ses ennemis ; ces trois choses sont très-requises à un prince, car ce sont les trois colonnes qui sonstiennent son Estat. Et en outre pour gouverner un si grand nombre de peuple, il sera bon qu'il soit, non-seulement assisté d'un nombre de gens versés en toutes sortes d'arts et sciences, mais aussi que luy-mesme soit aucunement entendu, et spécialement aux sciences des mathématiques et à celles qui despendent d'icelles, à celle fin de n'estre subject à croire aucuns flateurs, lesquels voyant un prince ignorant d'icelles, et qu'il a presente occasion de quelque œuvre, luy font croire tont autrement que ladite œuvre ne peut réussir, tellement que cela tourne qnelquefois à la honte et desplaisir dudit prince. » Certes ce n'est pas là le langage habituel des épîtres dédicatoires; de Caus ne choisissait pas le chemin des faveurs. — Suit une *Epistre au bening lecteur, où l'autheur monstre ce que c'est que machines et les premiers inventeurs d'icelles, ensemble l'utilité que l'on peut tirer de ce présent livre.* Quant aux machines décrites dans ce 1er livre, de Caus dit avoir fait l'expérience de la plupart. Selon M. Arago, on y trouve des choses ingénieuses « que plusienrs

mécaniciens ont présentées de nos jours comme nouvelles. »

Livre second où sont desseignées plusieurs grottes et fontaines propres pour l'ornement des palais, maisons de plaisance et jardins par Salomon de C., etc.—Ce second livre, 20 ff., comprend la démonstration do 20 problèmes, accompagnés d'assez bonnes gravures sur cuivre. Il est dédié à la princesse Elisabeth, électrice palatino, sous la date du 1er janv. 1615. « Sçachant, lui dit de Caus, l'amour qu'avez porté à l'heureuse mémoiro du noble et gontil princo de Galles, j'ay représenté icy quolques desseings que j'ay autrefois faits, estant à son service, aucuns pour sorvir d'ornement en sa maison de Richemont, et les autres pour satisfairo à sa gentillo curiosité. »

Livre troisième traitant de la fabrique des orgues, par S. de C., etc. —Ce livre, 8 ff., comprend XVII problèmes avec figg. Il ost précédé d'un discours sur *l'invention des machines hidrauliques et orgues, et sur l'accroissement qui y a esté fait depuis.* Selon M. Roquefort (Biogr. univ.), ce 3e livre est particulièrement remarquable.

Le privilége de Louis XIII, à la date du 17 oct. 1614, était accordé pour plusieurs livres « sçavoir l'un intitulé *Les Raisons des forces mouvantes avec plusieurs machines tant utiles que plaisantes;* un avec *De la théorie et pratique de musique* [impr. à part]; un autre troisiesme où sont démonstrées les *Constructions de quelques machines hidrauliques* [qui ne parait pas avoir été publié]; et le quatriesme contient plusieurs *desseings de grottes artificielles et fontaines*, tous lesdicts livres utilles et profitablos au public. »

Nous ne terminerons pas cetto notice, sans faire connaître au moins à nos lecteurs le théorème sur lequel on so fonde pour présonter Salomon de Caus comme le premier inventeur de la machine à feu. Nous regretterions do contribuer à dissiper l'auréole dont M. Arago a ontouré la noblo figuro de notre compatriote, mais si nous aimons Platon, nous aimons encore plus la vérité. Selon de Caus, il y a ciuq moyens divers pour élever l'eau plus haut quo son niveau, le premier par vacuité: le siphon; lo second par son propro moyen, c'ost-à-diro la capillarité: un tuyau de drap imbibé; le troisième par aide du feu; le quatrième par l'air; le cinquième par machines composées, diversement conduites par force d'hommes ou de chevaux: la vis d'Archimède, etc.

L'eau montera par aide du feu plus haut que son niveau, tel est son ve théorème; dont il donne la démonstration suivanto. Soit un ballon de cuivre, auquel sont adaptés doux tubes dont l'un, qu'il nomme soupirail, muni d'un entonnoir et garni d'un robinet, sert à l'introduction de l'oau, et l'autre, dont l'extrémité inférieure plonge presque jusqu'au fond du ballon, sert à l'expulsion du liquide sous l'action du feu. Si cet appareil est placé sur un foyer, l'eau s'échappe en jet par le tube dont l'orifice libre lui livro passage. La raison do ce fait est très-simplo. La vapeur qui se dégage dans la partie supérieure du ballon, ne pouvant sortir par le soupirail qui sert à l'introduction de l'eau et dont le robinet est fermé, non plus que par le tube dont l'extrémité plouge dans le liquide, exerce sur l'eau uno pression d'autant plus grando que la machiue est plus chauffée, et finit par la chasser avec force hors du ballon. Mais cotte raison qui nous semble si simple, de Caus ne l'énonce pas, et l'on pourrait même supposer, si l'on s'en tenait à la démonstration qu'il donne de ce théorème, qu'il ne la connaissait pas. Il semble attribuor l'expulsion du liquide hors du ballon à une action directe du feu sur l'eau. Néanmoius l'opinion contraire de M. Arago doit lever tous les doutes. « L'appareil dont je vions do transcrire la description, dit le savant astronome (Anu. du buroau dos long., 1837), est une véritable machine à vapeur propre à opé-

rer des épuisements. Mais peut-être supposerait-on, si je me bornais au passage précédent, que Salomon de Caus ignorait la cause de l'ascension du liquide... Cette cause lui était parfaitement connue, et j'en trouve la preuve dans son théorème 1er, p. 2 et 3, où à l'occasion d'une expérience toute semblable, il dit que « la violence de la vapeur [produite par l'action du feu] qui cause l'eau de monter, est provenue de ladite eau, laquelle vapeur sortira après que l'eau sera sortie par le robinet avec grande violence. » Toutefois dans ce cas même, on ne doit pas exagérer la part qui revient à Salomon de Caus dans la découverte de la machine à feu. M. Figuier (Expos. et hist. des princ. découv. scientif. mod., 1852) ne lui en accorde aucune. Il serait plus juste, selon nous, de lui laisser l'honneur tout entier d'avoir découvert la force d'expansion de la vapeur.

IV. *Hortus Palatinus à Friderico, rege Bohemiæ, extructus Heidelbergæ*, Francof., 1620, in-fol., avec figg.—Cet ouvrage (que nous n'avons pu nous procurer ni à Paris, ni même dans de riches bibliothèques de l'Allemagne) contient la description des jardins du prince palatin Frédéric, depuis roi de Bohême sans royauté, et bientôt après électeur sans électorat, jardins dont Salomon de Caus avait été l'ingénieux créateur. — On peut voir dans le Guide des voyageurs dans la ruine de Heidelberg par M. Ch. de Graimberg, la description des bâtiments du château qui sont dus à Salomon de Cauls; mais nous conseillons à nos compatriotes de recourir de préférence à l'édit. allemande qu'ils comprendront sans doute mieux. M. de Graimberg peut être un homme de talent, mais il n'a pas le don des langues. Les bâtiments dus à de Caus étaient : 1° le *palais de Frédéric V* (p. 113) commencé sous Frédéric IV, père de ce prince, de 1601 à 1608, brûlé lors de la dévastation du Palatinat en 1689, et dont les ruines ont été converties, sous l'électeur Charles-Philippe, en un magasin pour le tonnelier de la Cour : d'où lui vient son nom actuel de *bâtiment de la tonnellerie;* il ne faut pas confondre cette partie du château avec le palais de Frédéric IV, autrement dit la chapelle du château; 2° le *bâtiment anglais* (p. 127), plus remarquable par sa situation pittoresque que par son architecture, construit de 1612 à 1619, et également détruit en 1689. Il existe une ancienne gravure du château de Heidelberg, par Ulrich Krans, que M. de Graimberg reproduit dans son Guide et qui nous porte à croire que le professeur Kugler, dont nous avons rapporté plus haut le jugement, a été trop sévère dans son appréciation. Le seul souvenir, pour ainsi dire, qui reste de Salomon de Caus dans ces ruines, est la *porte Elisabeth*, à l'entrée de la terrasse du château. On y lit cette inscription sur le frontispice : Frédéric V à son épouse chérie Elisabeth, dans l'année 1615. La tradition veut que ce petit arc de triomphe ait été édifié dans l'espace d'une nuit, pour causer à la princesse, à son réveil, une agréable surprise. Les pays que baigne le Rhin ont toujours été la patrie du merveilleux. « Il reste encore assez de mérite, dit M. de Graimberg, dans les figures de cette porte pour regretter de les voir autant mutilées. Les quatre colonnes de la construction représentent des troncs de chêne sillonnés de lierre et avec des touffes de feuillage pour chapiteaux. L'artiste les avait peuplés d'objets de la nature morte et de la nature animée, dispersés avec beaucoup d'intelligence le long des colonnes. » Quant aux jardins, ils furent ravagés à diverses reprises, et c'est à peine si l'on y remarque encore quelque trace de leur ancienne splendeur. Les dix sources qui alimentaient le bassin du dieu du Rhin, se sont même taries. L'inscription suivante, que nous reproduisons, d'après la traduction de M. Graimberg, atteste seule la magnificence de la création de Salomon de Caus : «Frédéric, roi de Bohême [couronné à Prague en 1619] et comte palatin, en pré-

cipitant les monts dans la profondeur des vallées; a transporté à Vertumne ces lieux consacrés autrefois à Diane, les a ornés de conduits d'eau, de viviers, de fontaines, de grottes, de statues, de plantes, de fleurs et d'arbres d'une grandeur considérable, apportés par un artifice tout particulier du jardin du faubourg au château. Il a achevé ce travail et l'a arrêté ici dans l'année 1619. »

V. *La Pratique et démonstration des horloges solaires, avec un Discours sur les proportions, tiré de la raison de la 35e proposition du premier livre d'Euclide, et autres raisons et proportions, et l'usage de la sphère plate, par S. de C., ing. et arch. du roy*, Paris, Hyerosme Droüart, 1624, in-fol. avec figg.; pp. 80 sans les pièces prélim. Dédié au cardinal de Richelieu, sous la date de Paris 1er juill. 1624.—Dans sa dédicace de Caus expose au cardinal le but de son livre. « Ceste science, monseigneur, lui dit-il, a desja esté traictée fort doctement par Clavius; mais d'autant que ses démonstrations sont fort difficiles à entendre, et que plusieurs personnes après y avoir longuement estudié, n'ont sceu en tirer que fort peu d'intelligence, cela m'a incité d'estudier à l'esclaircissement des choses les plus difficiles de ceste science, et en faire les démonstrations par plans de carton qui se lèvent ou baissent, selon l'eslevation du pole et de l'équinoxiale; ainsi par ce moyen les choses les plus difficiles seront non-seulement entenduës, mais démonstrées autant que faire se peut. » Ce moyen que de Caus a imaginé pour faciliter l'intelligence de ses démonstrations, est très-ingénieux, et l'on ferait bien d'en faire l'application dans nos traités élémentaires. Après un avis au lecteur où nous voyons que c'est lui le premier qui a traité ce sujet en français, suit un *Discours sur toutes les proportions qui prennent leur origine de la raison naturelle, qui est insérée à la 35e proposition du premier livre d'Euclide*. Voici quelle est cette proposition : les parallélogrammes qui sont sur même base et entre mêmes parallèles sont égaux. Dans ce discours sont aussi exposées les *raisons des consonantes de la musique*. Les réflexions par lesquelles de Caus termine son discours prouvent qu'à cette époque, c'est-à-dire environ trois quarts de siècle après la mort de son auteur, le système de Copernic n'était pas encore admis par les savants. « Ceste grandeur et vistesse incroyable du soleil, dit-il, a donné sujet à plusieurs curieux esprits de chercher un moyen à supposer un autre façon de sphère où ils mettent le soleil au milieu comme centre de l'univers, et taschent à sauver toutes les apparences fort industrieusement, en faisant tourner la terre et tous les autres corps célestes à l'entour; mais d'autant que c'est chose dangereuse de destruire une créance receue de tout temps, et dont mesme la Saincte Escriture fait mention, disant : « La terre est grande et le ciel haut et le soleil léger en sa course : car en un jour il tourne tout à l'entour du Ciel. (Esaïe), » nous devons doncques arrester nostre curiosité dans les bornes de nostre religion. » Cela est juste, mais la religion embrasse tout ce qui est de Dieu, et la vérité seule est de Dieu.

CAVAGNE (Arnaud de), natif de Toulouse, capitoul, en 1540, et conseiller au parlement la même année, le parlement l'ayant autorisé à remplir les deux charges en même temps. La Faille, qui l'appelle *Cavaignes*, le peint comme un homme habile, ferme et entreprenant, et il affirme qu'il fut avec *Coras* le principal auteur du projet conçu par les Protestants de Toulouse pour s'emparer de la ville en 1562. Ce qui est certain, c'est qu'il se montrait « un des plus affectionnés » à la religion réformée, et cela seul était plus que suffisant pour que le parlement l'inscrivit en tête de ses listes de proscription, malgré les liens de famille qui l'unissaient au premier président Mansencal dont il avait épousé une des filles. Expulsé de son siége, ainsi qu'un grand

nombre de ses collègues, il fut député en cour avec *Coras* à la conclusion de la paix et obtint la réintégration des conseillers interdits; mais le parlement refusa d'entériner les lettres-patentes et les lettres d'abolition du roi. Bien plus, comme pour braver l'autorité royale, il fit, trois jours après leur présentation, exécuter deux avocats célèbres *Tabard* et *Gayrard*. Ce ne fut qu'après quatre sommations qu'il se décida enfin à obéir, et que Cavagne put rentrer dans l'exercice de sa charge.

En apprenant que *Condé* avait repris les armes, un grand nombre de Protestants de Toulouse, *Ferrières*, *Du Bourg*, *Francarville*, *Daurez*, *Latger*, qui finirent par s'établir à Castres, *Coras* qui se retira plus tard, à Réalmont, de *L'Hospital* qui se fixa à Montauban, tous conseillers au parlement, *Ganelon* et *Dannète*, bourgeois, de *Vanides*, de *Saint-Marc*, de *La Cassaigne*, avocats, etc., s'empressèrent de fuir. Quelques-uns moins prudents restèrent à Toulouse; mais ils eurent lieu de s'en repentir. Cavagne demanda à Montauban un asile; puis au bout de quelques mois, il alla rejoindre *Coligny*, qui l'estimait fort, et qui l'envoya en Angleterre réclamer les secours d'Elisabeth. Ce fut sans doute au retour de cette mission qu'il fut nommé chancellier par *Jeanne d'Albret*.

Après le combat d'Arnay-le-Duc et l'arrivée à La Charité de l'armée huguenotte, la Cour semblant disposée enfin à conclure la paix, Cavagne fut chargé avec *Téligny*, *Beauvais-La Nocle* et *La Chassetière* d'en négocier les conditions. Le traité signé, il se retira à La Rochelle avec Coligny qui l'envoya, en 1571, accompagné de *Briquemault*, *Téligny* et *Beauvais-La Nocle* ou *La Noue*, selon La Popelinière, porter à Charles IX les plaintes des chefs huguenots au sujet du massacre de Rouen. Quelque temps après, il fut nommé maître des requêtes, avec *Jean Chauvin*, seigneur de Saignes, et *Francourt*. Le parlement refusa de les recevoir; mais Charles IX, qui voulait *contenter* les Réformés, l'y contraignit. A la Saint-Barthélemy, Cavagne se sauva dans la maison d'un de ses amis près de l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre où Briquemault avait cherché un asile. On crut d'abord qu'il était parvenu à se retirer à Genève, et Charles IX écrivit au Conseil de la république pour demander son extradition (*Archives de Genève*, N° 1714); cependant il finit par être découvert et fut livré au parlement qui le fit exécuter comme nous l'avons raconté ailleurs (*Voy.* II, p. 133).

CAVALIER (JEAN), le plus célèbre des chefs camisards, né vers 1680 à Ribante, près d'Auduze, mort en 1740 à Chelsea.

Fils d'un paysan et l'aîné de trois garçons, Cavalier fut d'abord valet de berger chez *Lacombe*, à Vézenobre, puis apprenti dans une boulangerie d'Anduze. Les poursuites du curé de Ribaute, qui lui intenta à la fois deux procès pour cause de religion, l'un civil, l'autre criminel, le forcèrent, en 1701, à se réfugier à Genève. Après une année de séjour dans cette ville, l'amour du pays natal le ramena dans les Cevennes que désolait alors l'abbé Du Chaila. Il nous apprend lui-même dans ses Mémoires qu'il participa au meurtre de l'archiprêtre, qui fut le signal de l'insurrection. (*Voy.* I, p. 97.)

Une vingtaine de jeunes gens de Ribaute, gagnés par ses exhortations, se décidèrent à le suivre dans les montagnes et l'élurent pour chef. Tel fut le noyau d'une des plus redoutables de ces bandes qui, pendant plus de deux ans, répandirent la terreur dans le Languedoc.

Le premier soin de Cavalier fut de se procurer des armes. Il en trouva chez le curé de Saint-Martin, près de Durfort, homme doux et paisible, qui les livra sans résistance. Il songea ensuite à venger la mort de *Vivens* sur l'apostat *Jourdan* qu'il égorgea sans pitié. Quelques jours après, il fit éga-

lement mettre à mort le curé de Caissargues, et, à son retour de ces différentes expéditions, il tint une nombreuse assemblée à Aigues-Vives. Ce fut là que, pour la première fois, il remplit le rôle de prophète. Son succès fut immeuse, et sa réputation sans cesse grandissante se répandit dès lors non-seulement parmi les montagnards protestants, mais parmi les catholiques qui commencèrent bientôt à le redouter. *Brueys* affirme que cette assemblée fut surprise; mais c'est une des mille erreurs, presque toujours volontaires, dont fourmille le livre du ministre apostat. Ce qu'il y a de vrai dans son assertion, le voici. Pour châtier le bourg d'Aigues-Vives, Broglie fit pendre à la porte de l'église le serrurier *Canonge*, le menuisier *Coste* et deux jeunes gens nommés *Garnier* et *Pasquier*. Douze autres furent condamnés aux galères et quelques-uns fouettés par la main du bourreau. Plusieurs maisons furent, en outre, rasées, et une amende de mille livres frappée sur les habitants.

Au sortir d'Aigues-Vives, Cavalier rejoignit *Roland* du côté d'Anduze. Les deux chefs allèrent ensemble, en plein jour et tambour battant, désarmer les bourgades et brûler les églises de Bragassargues et de Sérignac. Poursuivis par les troupes catholiques, ils se retirèrent dans les bois du côté d'Alais où, pour son malheur, le capitaine Vidal les rencontra. Une seule décharge suffit pour mettre ses soldats en fuite; lui-même fut tué, mais sa mort ne fut point accompagné des circonstances atroces dont on s'est plu à l'orner pour avoir le droit de faire de lui un martyr.

Ce succès, promptement suivi de quelques autres, augmenta singulièrement la confiance des Camisards et attira dans leurs rangs de nombreuses recrues. La troupe de Cavalier se grossit, entre autres, de quatre hommes qui ne lui cédant pas en valeur et connaissant mieux que lui le métier des armes, pouvaient avoir des prétentions légitimes au commandement. C'était *Espérandieu* de Foissac, *Rastelet* de Rochegude, *Ravanel* de Malaygue et *Morel*, surnommé *Catinat*, du Cayla. Mais Cavalier avait sur eux un avantage, le don de prophétie; aussi fut-il confirmé sans opposition comme chef de la bande.

Après avoir organisé sa troupe, Cavalier descendit dans les bois de Vaquières où il fut poursuivi, le 5 déc. 1702, par *Montarnaud*, lieutenant de la colonelle de Tournon, et par *Bimard*, capitaine des milices de Nismes, l'un et l'autre nouveaux convertis. Il les laissa s'engager dans les taillis; puis, postant *Ravanel* de manière à leur couper la retraite, il fondit sur eux avec *Catinat* et les mit dans une déroute complète. Les deux chefs tombèrent frappés à mort dans la forêt dont bien peu de leurs gens parvinrent à sortir. Cette victoire fut suivie de la destruction d'un détachement de milices à Cendras, et d'une compagnie de fusiliers à Saint-Cosme. Le butin que Cavalier fit dans ces divers combats lui fournit les moyens d'exécuter un stratagème peut-être sans exemple dans l'histoire. Ses Camisards déguisés avec les dépouilles des soldats, lui-même revêtu d'un uniforme de commandant, et traînant à sa suite six prétendus prisonniers, il se présente devant le gouverneur du château de Servas et se donne à lui pour le neveu de Broglie. Le gouverneur, sans méfiance, se confond en politesses et le presse avec instance de passer la nuit dans le château. Après s'être défendu autant qu'il le fallait, Cavalier accepte. Pendant le souper, les Enfants de Dieu, laissés sur le glacis, se glissent un à un dans la forteresse sous divers prétextes, et, au signal donné, égorgent la garnison qui avait surpris et écharpé plusieurs assemblées au désert. Après s'être emparé des armes et des munitions, Cavalier fit mettre le feu au château et regagna les bois à la lueur de l'incendie.

Le jour de Noël 1702, l'audacieux

prophète annonça une assemblée pour la célébration de la Cène presque aux portes d'Alais. S'il comptait sur une sortie de la garnison, son attente ne fut pas trompée. A peine les prières étaient-elles commencées que les troupes royales se présentèrent. Cavalier choisit habilement son terrain et attendit de pied ferme leur attaque. La cavalerie chargea la première, mais elle fut repoussée en désordre. Son effroi se communiqua aux milices; ce fut un sauve qui peut général. Les Camisards poursuivirent vivement les fuyards, et peu s'en fallut qu'ils n'entrassent avec eux dans Alais. Comment auraient-ils douté de la protection toute spéciale du Dieu des armées?

Cavalier voulut profiter de leur enthousiasme, qu'il partageait sans aucun doute à cette époque, pour mettre à exécution un projet d'une hardiesse étonnante. De concert avec *Roland*, il entreprit de désarmer la garnison et les habitants de Sauve, et il réussit, le 27 décembre 1702, grâce au même stratagème qu'il avait employé pour se rendre maître du château de Servas. Après s'être emparés de toutes les armes qu'ils trouvèrent dans la ville, sans y avoir commis d'autres excès, les Camisards se retirèrent, emmenant trois ecclésiastiques dont ils prétendaient avoir beaucoup à se plaindre et qu'ils fusillèrent au milieu des champs. Quelques jours après, laissant sa troupe à Candiac, Cavalier osa s'introduire seul dans Nismes pour y acheter des munitions de guerre. Vivement poursuivi par Broglie, Julien et Tournon, il leur échappa par des marches rapides, repassa le Gardon d'Alais, défit l'escorte d'un convoi de vivres et emmena les mulets chargés à Bouquet.

Ce fut de là qu'il partit à la tête de 800 hommes pour aller appuyer le soulèvement du Vivarais, préparé par le prophète *Esparon*, plus connu sous le nom de *Dortial* ou de *Saint-Jean*. Au lieu de se porter rapidement sur l'Ardèche, il s'amusa en route à forcer villages et châteaux, à livrer aux flammes églises et presbytères. Il donna ainsi aux troupes catholiques le temps de l'atteindre à Vagnas, le 10 fév. 1703. Après un combat acharné qui coûta la vie au vieux baron de *La Gorce*, nouveau converti, et à cinq cents soldats du côté des Catholiques, tandis que lui-même n'eut à regretter la mort que d'*Espérandieu*, Cavalier demeura vainqueur; néanmoins il lui fut impossible de traverser l'Ardèche, gonflé par la fonte des neiges et défendu par les milices de Vallon. Il dut redescendre à Vagnas où Julien l'attendait avec des forces triples des siennes. A son tour, il éprouva une défaite complète, et s'il parvint à s'échapper, ce fut en mettant en œuvre toute la ruse et l'habileté des sauvages de l'Amérique. Il perdit plus de 200 hommes et tous ses bagages. Deux de ses lieutenants restèrent sur le champ de bataille, et *Rastelet*, fait prisonnier, fut rompu vif à Alais, le 4 mars.

Les rigueurs barbares de Montrevel et de Basville lui eurent bientôt reformé une bande, en sorte qu'il ne tarda guère à reparaître sur le territoire d'Uzès, plus redoutable que jamais. Une éruption soudaine de petite vérole le força à se retirer à Cardet et à laisser le commandement de sa troupe à *Ravanel* et à *Catinat*. A peine guéri, il se jeta sur les bourgs voisins du Rhône dont il enleva les troupeaux; puis revenant sur ses pas, il tailla en pièces l'escorte du colonel de Tarnaud, franchit le Gardon et dispersa entre Villesèque et Quissac un corps de recrues dont le commandant fut fait prisonnier par le brigadier *Boucarut*, ex-garde du roi Guillaume, et peu de temps après, traître à son parti. Irrité des enlèvements ordonnés par Montrevel, Cavalier vengea ses coreligionnaires en exerçant de terribles représailles sur les bourgs de Montlezan, Aureillac, La Salle; mais s'étant laissé surprendre par Planque au Collet-de-Dèzes, il dut regagner précipitamment les Hautes-Cevennes, où il se réunit à *Salomon*.

Traqués dans les montagnes par les généraux catholiques, les deux chefs camisards redescendirent dans la plaine. Harassés de fatigue et mourant de faim, eux et leurs gens, ils s'arrêtèrent à la tour de Bellot, bergerie isolée entre Alais et Anduze, pour y prendre un peu de repos et y passer la nuit; mais ils furent trahis par un meunier nommé *Guignon*, et cernés par les Catholiques pendant leur sommeil. Réveillés en sursaut par la fusillade d'un poste avancé que commandaient les brigadiers *Monbonnoux* et *Boulidou*, les Camisards se précipitèrent sur leurs armes, et bien qu'assaillis avant d'avoir pu se reconnaître, ils combattirent avec leur bravoure ordinaire. Après des prodiges de valeur, ils furent enfin obligés de céder au nombre et de battre en retraite, abandonnant trois cents de leurs compagnons dans la bergerie. Ces trois cents héros luttèrent encore pendant trois heures avec un courage surhumain, lançant sur l'ennemi, à défaut de balles, les tuiles, les pierres et jusqu'aux solives du bâtiment. Ne pouvant les vaincre, les Catholiques mirent le feu à la bergerie : tous périrent dans les flammes. Parmi les cadavres qui couvraient la plaine, on crut reconnaître celui de Cavalier. Pour dissiper toute incertitude, on lui coupa la tête qu'on eut la barbarie de présenter à la mère du jeune guerrier, alors enfermée dans les prisons d'Alais.

Dans sa fuite rapide, Cavalier tomba au milieu d'un corps de dragons qui gardait les bords de la rivière; mais il le culbuta et se retira dans le bois de Saint-Bénezet. Le meunier *Guignon* paya de sa vie sa trahison, d'autant plus horrible que ses deux fils combattaient dans les rangs camisards. Saisi et condamné à mort, il parut repentant de son crime et demanda à embrasser une dernière fois ses enfants; mais ceux-ci le repoussèrent et assistèrent impassibles à son supplice.

Cavalier, malgré le désastre qu'il venait d'essuyer, reparut bientôt aux portes d'Alais et fit des incursions jusqu'à Nismes, sans cesse poursuivi, mais échappant à toutes les poursuites. Il finit cependant par se laisser surprendre entre Brueys et Aujabian. Après un combat qui lui coûta 72 hommes, il se retira à Bouquet. Quelque temps après, il eut sa revanche sur les bords du Vidourle où il massacra un détachement envoyé de Sommières pour enlever des Protestants suspects.

Ce fut sur ces entrefaites que Montrevel, sans doute dans l'intention de dresser un piége à Cavalier, laissa sa mère sortir du fort d'Alais. En rentrant dans sa demeure désolée, la pauvre femme succomba à ses chagrins. Le jeune prophète, oubliant les dangers qu'il courait, alla la voir et adoucit par ses consolations les derniers instants de celle qui lui avait donné le jour. L'espoir de Montrevel fut déçu; mais il s'en vengea en faisant jeter dans les prisons d'Alais le père et le frère de Cavalier, qui le somma de leur rendre la liberté en le menaçant de les aller délivrer à la tête de dix mille hommes. A cette bravade, dictée par la douleur, le maréchal répondit par l'ordre de raser jusqu'aux fondements la maison où, dit Brueys, était né « ce gueux qui tranchoit du général. »

La guerre cependant prenait un caractère de plus en plus féroce. Tandis que Montrevel et Basville dévastaient les Hautes-Cevennes, rasaient les maisons, enlevaient les bestiaux, coupaient les arbres jusqu'à la racine, réduisaient, en un mot, un vaste pays en désert, Cavalier par représailles ravageait la plaine, mettant tout à feu et à sang. Saint Cériès, Potelières, Saturargues, Aigues-Vives devinrent la proie des flammes; à peine échappa-t-il quelques débris sanglants de leur population. Dans la nuit du 2 au 3 octobre, il essaya vainement de surprendre Sommières. Il se vengea de cet échec en brûlant l'église et la cure d'Uchau. Le Cayla et Vergèze furent forcés, les fortifications de Vauvert démolies, les églises de Nages, Boissières, Sincens, Maruège, Parignargues, Aubais, Junas,

Saint-Cosme, incendiées, et un grand nombre de Catboliques égorgés. S'étant présenté devant Lussan, les babitants, bien quo protestants en majorité, refusèrent de le recevoir et appelèrent à leur secours le gouverneur d'Uzès, qui accourut et fut défait. Cavalier descendit ensuite vers Nages où il tint, le 13 nov., une assemblée pendant laquelle Fimarcon parut subitement avec une partie de la garnison de Nismes. Malgré l'infériorité de ses forces, Cavalier ne voulut pas refuser le combat. Les Enfants de Dieu, encouragés par ses discours et par la psalmodie des femmes, se précipitèrent avec fureur sur l'ennemi et le culbutèrent en un instant, après quoi, rentrant à Nages, ils continuèrent paisiblement leurs prières. Dans cette affaire, qui ne leur coûta que cinq hommes, *Ricard* du Grand-Gallargues, *Roux* de Soulorgues, *David Delors* d'Aubaïs, *Jacq. Privat* du même lieu, et un cinquième dont on ignore le nom, une jeune fille de 18 ans, *Lucrèce Guignon*, dite *Lucrèce la Vivaraise*, se signala parmi les plus braves combattants. De Nages, Cavalier descendit à Saint-Dionise, puis à Clarensac, et gagna le bois de Cannes. Le 23 nov., il se rendit à Vergèze pour se procurer des vivres; mais trahi par *Castant* de Saint-Dionise, il y fut atteint par Fimarcon et n'échappa à une mort presque certaine qu'à force de courage et de présence d'esprit.

Quelques jours après, averti que Montrevel se rendait à Alais, il lui dressa une embuscade à Ners et massacra nne partie de son escorte. Il se mit ensuite à la poursuite des Florentins ou Cadets de la croix qui commettaient d'borribles excès sur les rives du Rhône (1); puis repassant le Gardon, il s'arrêta à Aubaïs. Vendus par *Valescure* du Grand-Gallargues, les Camisards y furent attaqués par le commandant de Lunel; mais ils le battirent et lui tuèrent une trentaine de dragons, entre autres un jeune lieutenant nouveau-converti de la maison de *Rambouillet*, qui tomba sous les coups d'un enfant de Vauvert, nommé *Grasset*. Après avoir remercié Dieu de sa victoire, Cavalier se dirigea du côté d'Anduze où il remporta un nouvel avantage sur le gouverneur de Saint-Hippolyte. Ce dernier combat ne lui coûta que cinq hommes, dont l'un, vieillard septuagénaire, du nom de *Faucher*, le suivait uniquement pour entendre prêcher.

Ennemi implacable des Florentins qui exerçaient dans tout le Bas-Languedoc leurs cruautés et leurs brigandages sur les Catholiques aussi bien que sur les Protestants, Cavalier en surprit et en détruisit plusieurs bandes. Courroucé au plus haut point de l'audace de cet insaisissable adversaire, Montrevel ordonna de le poursuivre avec un redoublement d'ardeur. La Jonquière se mit donc en campagne, pilla Moussac, dévasta Las Cours de Cruviers où il fit fusiller trois femmes et un riche paysan nommé *Batte*, et atteignit enfin la bande de Cavalier aux Devois-de-Martignargues. Loin de s'enfuir, les Camisards entonnèrent le psaume des batailles, fondirent avec impétuosité sur les troupes royales et les défirent complétement. Cavalier ne perdit pas vingt bommes dans cette affaire qui coûta aux Catholiques un colonel, un major, trente-trois capitaines, ou lieutenants et près de cinq cents hommes. C'est la plus belle victoire des Enfants de Dieu.

La joie qu'en ressentirent les Protestants se changea bientôt en désolation. Enorgueilli par ses succès, Cavalier en vint à se croire capable des plus grandes choses. L'accroissement rapide de sa troupe qui se montait déjà à environ mille bommes d'infanterie et deux cents chevaux, enfla encore sa

(1) Voici comment les peint le maréchal de Montrevel : « Ils ne cherchent qu'à voler et à faire impunément un pillage universel, sans chercher les rebelles en armes; ils se contentent de faire comme eux; ils tuent tout sans règle et sans mesure. Ce sont la plupart de francs brigands (*Archives de la guerre*, 170. 8232, citées par M. Ernest Moret dans ses Quinze années du règne de Louis XIV, Paris, 1851, in-8°).

présomptien. Il veulut se signaler par un conp d'éclat et entreprit d'enlever le maréchal de Montrevel que la Ceur venait de rappeler.

Plein de confiance et ne se dentant guère qne Montrevel surveillait attentivement tons ses pas, il marcha sur Boucoiran, tambeur battant et enseignes déployées. Il s'empara du bonrg, mais le feu du château l'en délogea bientôt. Le 13 avril, il entra dans Saint-Geniès qu'il pilla; pnis il alla se poster à Caveirac, à une lieue de Nismes, pour épier le maréchal au passage. Instruit de tous ses mouvements, Montrevel se rendit alers à Sommières et prit de si habiles dispositions que, pendant la nuit, les Camisards furent cernés de teus côtés. Cavalier, dans une ignorance complète du danger qn'il courait, quitta Caveirac le lendemain et se perta sur Langlade, où il rencentra d'abord Grandval à la tête de forces à peu près égales. Il l'attaqua sans hésiter, et la fortune balançait entre les deux partis, lersque l'arrivée successive des treupes royales apprit à Cavalier qu'il était enveloppé. Un rapide mouvement de rotatiou mit la bande camisarde à l'abri derrière un ravin et lni procura quelques instants de répit. Cavalier en profita pour interroger un paysan qui lui conseilla de suivre le chemin de Soudorgues. Il le crut et s'en trouva fort mal; car arrivé au point d'embranchement avec la route de Nismes, il y trouva Menen et fut pris entre deux feux. Le désespoir deublant leur courage, les Camisards se précipitent sur l'ennemi, s'ouvrent un passage et entrent à Nages en fugitifs. Mais tous les chemins sont gardés, tontes les hauteurs couvertes de soldats. Dans ce péril extrême, Cavalier ne se laissa pas abattre. Il ranime ses compagnons épuisés en leur montrant le gibet en perspective; luimême se dépouille de sou magnifique justaucorps, de sen panache, de teus les insignes du commandement qui flattaient si agréablement sa vanité, et se mettant à la tête de ses gens, il se jette sur les Catheliqnes avec une ardeur et une impétuosité irrésistibles. La première ligne ennemie est enfoncée. *Catinat* et *Ravanel*, lancés contre nn corps de dragons qui gardait le pont de Rosni, le dispersent, la rivière est franchie, et en se couvrant habilement des fessés et des bouquets de bois qui coupent la plaine, les débris des Camisards gagnent le bois de Cannes où la nuit les déroba à la poursuite acharnée de leurs ennemis. Ce sanglant combat où, pendant sept heures, les Enfants de Dieu combattirent un contre cinq, se livra le 16 avril 1704. Trois prophétesses et près de quatre cents Camisards restèrent couchés sur le champ de bataille qui avait plus de deux lieues d'étendue; pas un seul ne demanda quartier. Jamais les Enfants de Dieu n'avaient déployé plus d'intrépidité et de braveure. « Ils se défendireut avec tant de rage et d'opiniâtreté, dit Labaume, que quand ils n'avoient plus à tirer, ils jettoient des pierres. » Au jugement dn maréchal de Villars, Cavalier, qui eut deux chevaux tués seus lui, « se comporta comme l'auroit pu faire un grand général. »

Après aveir rassemblé les fuyards à Pierredon, Cavalier se hâta de franchir le Gardon et alla se cacher dans les bois d'Euzet; mais il y fut relaucé par Lalande qui lui tua encore 170 hemmes et euleva toutes les previsions entassées dans les cavernes qui lui servaient à la fois de magasins et d'hôpitaux. Les malades qu'en y trouva furent égorgés sans pitié. Ces désastres essuyés coup sur coup découragèrent Cavalier et le disposèrent à prêter l'oreille aux propositiens d'accommedement qui lui furent faites presque en même temps par son ancien maître Lacombe de la part de Lalande et par le baron d'*Aigalliers* au nom de Villars. Quelles conditions mit-il à sa soumission ? Jusqu'à la fin d'avril 1704, dans ses lettres à Montrevel et à Villars (*Archives de la guerre*, 1796. 44, 104), il n'avait cessé de réclamer la liberté de conscience peur

tous les Protestants, la délivrance de tous les prisonniers et pour lui-même la permission soit de sortir du royaume avec sa troupe, soit de servir dans les armées; mais il paraît que plus tard, vaincu par les instances d'*Aigalliers* et enivré par la gloire de traiter en quelque sorte de puissance à puissance avec le vainqueur de Friedlingen, il abandonna, sans trop d'efforts sur lui-même, les intérêts de l'Eglise protestante.

A la suite d'une entrevue qu'il eut à Nismes avec Villars, le 16 mai, Cavalier se retira à Calvisson avec sa troupe pour y attendre la réponse du roi à ses propositions. Il y passa quelques jours pendant lesquels, au rapport de Labaume, plus de 40,000 Protestants coururent entendre les prédications des prophètes camisards. «Les infortunés habitants de la Vaunage ou des lieux plus reculés, raconte d'Aigalliers dans ses Mémoires, voyant des frères qui faisoient des assemblées dans des prairies et aux portes de Calvisson, se rangeoient en troupe auprès de celui ou de celle qui tenoit un psaume, et de cette manière, les quatre, les cinq mille personnes, fondant en larmes, chantoient et prioient, prosternées toute la journée, avec un cri et une dévotion qui perçoit le cœur et faisoit la plus vive impression. Toute la nuit, on continoit à peu près de même, et on n'entendoit que prêcher, chanter, prier et prophétiser.» Ces exercices de dévotion déplurent extraordinairement à l'évêque Fléchier et à l'intendant Basville qui proposa même à Villars «de faire main basse sur ces gens-là.» Le maréchal repoussa avec indignation leurs plaintes : « C'est quelque chose de bien ridicule, s'écria-t-il, que l'impatience que les prêtres témoignent à ce sujet; j'ai reçu je ne sais combien de lettres remplies de plaintes, comme si les prières des Camisards écorchoient non-seulement les oreilles, mais la peau de tout le clergé. Je trouve que c'est une imprudence bien grande, que ceux qui ont causé ces désordres, se plaignent et désapprouvent les moyens dont on se sert pour les faire cesser. »

La réponse du gouvernement arriva le 22 mai. Louis XIV accordait à Cavalier un brevet de colonel que Villars voulut lui remettre en personne, avec celui d'une pension de 1,200 livres; un troisième brevet de capitaine était destiné à son jeune frère, âgé d'une dixaine d'années, qui lui avait servi d'aide-de-camp. Le roi agréait, en outre, la formation d'un régiment camisard et laissait à Cavalier le choix des officiers de ce corps qui était destiné à renforcer l'armée d'Espagne. Fort de 734 hommes, ce régiment devait se composer de seize compagnies, dont une de cavalerie, commandées par seize capitaines et seize lieutenants, savoir : *Duplan* d'Euzet et *Larose*, *Cavalier* et *Noguier*, *Ravanel* et *Pradille* de Lascours, *Guillaume* de Saint-Geniès et *Roudat* de Blansac, *Jonquet* de Valence et son frère, *Roux* et *Sabathier* de Blausac, *Millasse* et *Hugues* également do Blausac, *Christol* et *Laval*, *Mouraille* de Boissières et *Lavalette*, *Paysac* d'Alais et *Dufaur* de Vézenobre, *Trentignan* et son frère, *Rouvière* et *Cabous* de Brignon, *Constant* et *Boucairon* de Moussac, *Bruéis* de Valence et *Casalis* d'Euzet, *Maigre* de Saint-Geniès et *Brunel*, *Marchand* de Fons-sur-Gardon et *Raze* de Sérignan, sans compter le maréchal-des-logis *La Moustache* de Sauzet, vingt-et-un officiers à la suite et un chirurgien-major dont l'emploi fut sans doute confié par Cavalier à *Chabrier* ou à *Tavan*, chirurgiens de sa bande, si habiles, dit-il, que personne ne mourut entre leurs mains.

« On n'a jamais bien su, lit-on dans la Biogr. universelle, si la Cour avait promis à Cavalier plus qu'elle ne lui accorda; mais il est vraisemblable qu'on ne remplit pas toutes les conditions du traité, et il est certain qu'il s'en plaignit. » Son mécontentement toutefois n'alla pas jusqu'à refuser la part qui lui était offerte. Au contraire, il s'employa dès lors avec zèle à obtenir de *Roland*

qu'il se soumît aux mêmes conditions que lui. Mais ses raisons, ses prières, ses menaces échonèrent contre l'inébranlable fermeté de ce chef qui lui déclara qu'il ne poserait les armes que quand la liberté de conscience aurait été assurée aux Protestants, et qui lui reprocha amèrement de trahir son parti. A la mortification d'avoir échoué dans cette négociation s'en joignit bientôt une autre plus cruelle. A son retour à Calvisson, ses officiers, *Ravanel* à leur tête, le sommèrent de leur faire connaître enfin les conditions de son traité avec Villars. Après avoir longtemps résisté, il dut leur avouer que non-seulement la liberté de couscience était refusée, mais qu'il s'était engagé en leur nom à aller servir en Espagne. A cet aveu, l'indignation des Camisards s'enflamma. Ravanel donna ordre de battre le rappel, et sourde aux supplications de son ancien chef, la troupe presque tout entière reprit le chemin de ses montagnes. Honteux, désolé, Cavalier se retira à Cardet avec son frère, le prophète *Daniel* et une quarantaine de Camisards restés fidèles à sa fortune. D'*Aigalliers* lui persuada de retourner auprès de Villars qui le reçut bien et le garda auprès de lui pour l'employer à la soumission des Enfants de Dieu. Le maréchal lui rendit même son père et son frère qui étaient toujours dans les prisons d'Alais. Une nouvelle tentative aussi infructueuse que la première convainquit bientôt Villars que son espoir de ramener par lui les Camisards était vain. Il le fit donc partir de Nismes, le 21 juin, et l'envoya à Lyon sous bonne escorte. De là Cavalier fut conduit à Mâcon où il reçut l'ordre de séjourner indéfiniment. Ce fut pendant son séjour dans cette ville qu'il sollicita et obtint, dit-on, une audience de Louis XIV sous le prétexte de révélations importantes. Vers la fin du mois d'août, l'ordre arriva de le diriger avec sa troupe sur Neuf-Brisac; mais arrivé à Onan, il décampa furtivement, se jeta dans le pays de Montbéliard et gagna la Suisse. Il arriva à Lausanne le 4 sept. Dès le 8, l'ambassadeur de France s'adressa au sénat de Berne pour se plaindre de ce qu'il avait donné asile « à des sujets rebelles du roi son maître, à des gens qui ne devoient trouver aucun asile en quelque endroit que ce fût. » Le sénat répondit avec beaucoup de dignité à sa note arrogante; cependant Cavalier, qui fut rejoint, le 23 sept., par son frère, arrivé en Suisse avec le baron d'*Aigalliers*, accepta les offres de Victor-Amédée et passa en Savoie où il servit jusqu'à la fin de la campagne avec le grade de colonel d'un régiment de réfugiés. Appelé, en 1706, par *Miremont*, il laissa son régiment sous les ordres de *Daniel Billiard* et se rendit en Hollande où il reçut de Heinsius l'ordre d'en lever un nouveau. Il fit aussitôt partir son major *Saint-Paul* pour le Wurtemberg et un autre de ses officiers, nommé *Vigneau*, pour le Brandebourg, afin d'y recruter parmi les Réfugiés; lui-même passa en Angleterre où la reine Anne lui fit l'accueil le plus distingué. L'ardeur était si vive de servir sous ce célèbre chef que son régiment fut bientôt au complet. Parmi ceux qui accoururent des premiers sous son drapeau, nous citerons le frère de Roland *Amet*, *Malplach* et *Larose* qui tous trois s'étaient distingués dans les Cevennes. Des difficultés s'élevèrent au sujet de la formation des cadres. Les commissaires anglo-hollandais voulaient que tous les officiers fussent gentilshommes; Cavalier prétendait les choisir parmi ses compagnons d'armes. On transigea et la moitié des grades fut donnée à des Camisards. Le régiment formé, il fut embarqué pour l'Espagne et combattit à Almanza sous les ordres de *Ruvigny*. Mis en ligne devant un régiment français, qui avait peut-être servi dans le Languedoc, ils s'élancèrent l'un sur l'autre à la baïonnette, sans faire feu, et s'entr'égorgèrent avec tant de fureur qu'ils furent presque entièrement détruits. La perte de la bataille déconcerta le plan des puissances alliées qui avaient résolu de faire pénétrer Cava-

lier par les Pyrénées dans le Languedoc où il était fort redouté. Embarqué de nouveau avec les débris de son régiment, le chef des Camisards rejoignit à Nice le prince Eugène dont la tentative sur la Provence échoua pareillement.

Cavalier se retira alors en Angleterre où il employa ses loisirs à dicter à un autre réfugié, *Galli* de Nismes, des mémoires qui ont été publiés sous le titre de *Memoirs of the wars of the Cevennes*, Lond., 1726, in-12. Il y raconte ses combats, mais sans ordre et avec peu d'exactitude dans les détails. S'il altère quelquefois la vérité, il faut accuser l'infidélité de sa mémoire plutôt que suspecter sa sincérité. Nommé major-général et gouverneur de Jersey, il mourut à Chelsea en 1740. Rival favorisé de Voltaire, il avait épousé en Hollande la fille aînée de Mme *Du Noyer* dont il n'eut pas d'enfants.

« Il était blond, gracieux de figure, de petite taille, mais robuste; il avait le cou court, la face colorée, des yeux bleus, vifs et saillants et une grosse tête d'où tombait sur de larges épaules une belle et flottante chevelure. » Tel est le portrait que M. Peyrat trace de Cavalier. Court et Ménard, qui le copie, le flatteut moins. « Il avait, disent-ils, la tête grosse et enfoncée dans les épaules, les yeux grands et vifs, les cheveux longs, blonds et abattus, le visage large et rougeâtre, l'air plat et de petite mine. » Qu'importe au reste? Cavalier n'en est pas moins un homme extraordinaire. « J'avoue, dit Malesherbes, que ce guerrier qui, sans avoir jamais servi, se trouva un grand général par le seul don de la nature; ce camisard qui osa une fois punir le crime en présence d'une troupe féroce, laquelle ne subsistait que par des crimes semblables; ce paysan grossier qui, admis à vingt ans dans la société des gens bien élevés, en prit les mœurs et s'en fit aimer et estimer; cet homme qui, accoutumé à une vie tumultueuse et pouvant être justement enorgueilli de ses succès, eut assez de philosophie naturelle pour jouir pendant trente-cinq ans d'une vie tranquille et privée, me paraît un des plus rares caractères que l'histoire nous ait transmis. »

CAYART (Jean), originaire de La Capelle en Picardie, ingénieur distingué, réfugié à Berlin. Aux détails dans lesquels nous sommes déjà entré sur ce gendre d'*Ancillon* (Voy. I, p. 82, 83), nous ajouterons que quelque temps après son arrivée, Cayart fut chargé de l'inspection des porteurs de chaises, établissement dont la première idée fut donnée par les Réfugiés; mais bientôt l'électeur, qui l'honorait d'une bienveillance spéciale, le nomma ingénieur général et lui confia l'exécution d'importants travaux, entre autres du pont de la Sprée et du temple de la Friederichsstadt dont il donna le plan d'après celui de Charenton. Cayart mourut en 1702, à l'âge de 58 ans. Il avait épousé, le 28 oct. 1682, *Judith Ancillon* qui lui donna, outre le fils qu'il dut laisser en France, une fille nommée Judith. Nous ignorons s'il eut d'autres enfants.

CAYER (Pierre), instituteur à Lumigny, ne nous est connu que par la pièce suivante, datée du 8 mars 1644.

« Sur la requeste présentée au roy en son conseil par le promoteur en l'officialité de Meaux, contenant que dès l'an 1641, ayant appris que dans le village de Lumigny, dépendant dudit diocèse, il y avoit un maistre d'école, nommé Pierre Cayer, qui faisoit profession de la R. P. R. contre et au préjudice des édits et arrests et réglemens sur ce faits, il s'en seroit plaint à S. M., laquelle, par arrest de son conseil du 19 avril 1641, auroit fait défenses audit Cahier (*sic*) de continuer ladite fonction, et à tous autres de ladite R. P. R. de l'entreprendre à l'avenir. Et néanmoins au préjudice dudit arrest, qui a esté publié partout ledit diocèse, deux autres maistres d'école de ladite prétendue religion, dont l'un se nomme *Prévost*, n'ont pas laissé, à la faveur de quelques particuliers de même religion, de s'installer dans les bourgs de Lisy et La Ferté-sous Jouar-

re. À ces causes.... le roy en son conseil, ayant égard à ladite requeste, a fait très expresses inhibitions et défenses audit Prévost et à tous autres faisant profession de la R. P. R. de tenir écoles dans lesdits bourgs de Lisy, La Ferté-sous-Jouarre, ni autres lieux du diocèse à peine de mille livres d'amende et de prison. » C'est ainsi que le clergé catholique romain entendait la liberté d'enseignement au milieu du XVII[e] siècle. Au milieu du XVIII[e], c'était encore bien pis; qu'on en juge. Dans le mois de septembre 1744, *Etienne Arnaud* fut arrêté à Dieu-le-fit pour avoir donné à quelques jeunes gens des leçons de musique; il est vrai qu'il leur faisait chanter les psaumes. Le 17 février, le parlement de Grenoble prononça son arrêt. Il fut envoyé aux galères pour la vie après avoir été exposé au carcan dans le lieu où le *crime* avait été commis. Un Nouveau-Testament et un psautier saisis en sa possession furent attachés au même poteau d'infamie.

CAYET (Pierre), en latin *Cahierus* ou *Cajetanus*, controversiste ardent et historien renommé, né à Montrichard en 1525, mort à Paris en 1610.

L'orthographe du nom de Cayet varie beaucoup: on le trouve écrit *Cajet*, *Caïer*, *Cayer*, *Cahier*, non-seulement dans les auteurs qui parlent de cet apostat, mais dans les titres même de ses ouvrages; nous adoptons celle de Cayet à laquelle il paraît s'être arrêté lui-même. Après sa conversion, il reçut, dit-on, le surnom de *Victor*, comme présage de ses futures victoires sur l'hérésie. Le privilége d'un de ses livres et le titre d'un autre lui donnent la qualité de sieur de La Palme, et on en a conclu que c'est de cette seigneurie, d'ailleurs inconnue, que lui vint le nom de *Palma*, pris à tort, par quelques-uns, pour patronymique. Cayet signait donc ses ouvrages Pierre Victor Palma Cayet ou P. V. Cayet de La Palme.

Issu d'une famille catholique honnête, mais pauvre, Cayet n'aurait pu développer par l'étude ses heureuses dispositions, si un gentilhomme des environs de Montrichard, charmé de ses talents précoces, ne lui avait libéralement fourni les moyens de venir à Paris suivre les cours du célèbre *Ramus*. Son application et sa facilité le firent distinguer de l'illustre philosophe qui témoignait pour lui une prédilection marquée. Sa philosophie terminée, Cayet, au rapport de l'annotateur des Mémoires de la Ligue, qui paraît bien informé, suivit un cours de théologie, se fit recevoir maître-ès-arts, et prit vraisemblablement le grade de docteur en droit canon; mais arrivé au terme de la carrière, il l'abandonna pour embrasser la religion réformée à l'exemple de son ancien maître Ramus. C'était, dans sa position, faire un sacrifice considérable à ses convictions religieuses; aussi les églises du Poitou crurent-elles n'être que justes en lui accordant une des bourses qu'elles avaient fondées pour l'entretien d'étudiants pauvres à l'université de Genève. S'il faut en croire l'auteur des Remarques sur la Confession de Sancy, Cayet donna, dès l'époque de son séjour à Genève, des marques d'ambition et de légèreté, au point que *Calvin* aurait prédit à son père « qu'il seroit une peste en l'Eglise. » Si l'anecdote est vraie, le prophète ne fut pas écouté, puisque les églises de France, loin d'abandonner Cayet, l'envoyèrent visiter quelques universités d'Allemagne pour qu'il y perfectionnât ses connaissances.

A dater de son retour en France, la biographie de Cayet offre, pendant vingt années, des obscurités qu'il ne nous a pas été donné d'éclaircir. Les uns disent qu'il fut chargé de desservir l'église de Montreuil-Bonnin, et qu'à la recommandation de *La Noue*, seigneur de cette ville, *Jeanne d'Albret* le nomma sous-précepteur de son fils sous la direction de *Florent Chrétien;* mais Cayet nous apprend lui-même qu'il fut placé auprès du jeune prince de Béarn par *La Gaucherie*, en 1562; et ce fut seulement en 1582, c'est-à-dire dix ans après la mort de Jeanne d'Albret, qu'il fut appelé à Montreuil-Bonnin. D'autres affirment

qu'il avait rempli auparavant les fonctions de son ministère à Poitiers, et leur opinion, bien que Nicéron la conteste, est confirmée par les Actes du Synode de 1579 auquel il fut député; seulement, pour qui connaît la discipline de l'Eglise protestante, la plainte portée contre Cayet par les églises de la Saintonge, plainte dont nous aurons à nous occuper plus bas, et l'arrêt du Synode national de Montauban qui le renvoya devant le synode de cette province, pourront être regardés comme des indices suffisants qu'il exerça aussi les fonctions pastorales dans la Saintonge ou l'Angoumois.

Appelé, comme nous venons de le dire, à desservir l'église de Montreuil-Bonnin, Cayet, au bout de peu de mois, la quitta brusquement, sans congé, pour retourner à la cour de *Henri* de Navarre. La princesse *Catherine*, qu'il avait instruite dans la religion, le choisit, en 1584, pour son ministre et l'amena avec elle à Paris, en 1593.

L'auteur des Remarques sur la Confession de Sancy raconte que, peu de temps après son arrivée, Cayet communiqua à l'imprimeur *Robert Estienne* un msc. portant pour titre : *Discours contenant le remède contre les dissolutions publiques, présenté à Messieurs du parlement*, où non content de se faire l'apologiste des maisons de prostitution, il soutenait que le VIIe commandement ne défend ni la simple fornication ni même l'adultère, mais seulement l'onanisme. Ne serait-ce pas de ce traité immoral qu'il est question dans les Actes du Synode national de Saumur, au nom duquel *Clémenceau* pria M. de *La Planche* de remettre à l'église de Paris les écrits de Cayet qu'il avait entre les mains? Quoi qu'il en soit, ce dernier nia constamment que le Discours en question fût sorti de sa plume, mais il refusa d'en nommer l'auteur. La Biogr. universelle l'absout, bien que le domestique de Cayet ait affirmé par serment qu'il avait copié cette honteuse dissertation sur une minute écrite de la propre main de son maître, et elle se fonde principalement sur ce que le livre en question est introuvable; mais a-t-il jamais été imprimé? Personne ne le prétend. L'auteur de l'Oraison funèbre de Cayet le défend aussi en vantant l'austérité de ses mœurs, qu'il prouve « par sa continence, quoique ministre ; » mais cette sévérité de mœurs est plus que problématique, et n'aurait-elle d'ailleurs pas pu céder au désir de flatter la passion dominante du *vert galant* à qui Cayet prodigua l'encens dans ses écrits? On a dit encore — et ce serait la preuve la plus concluante — que *Lauberan de Montigny*, dans son *Avertissement aux fidèles sur la déposition du sieur Cahier du S. Ministère de l'Evangile et sur sa révolte* (s. l., 1595, in-12), publié par ordre de la princesse Catherine, ne mentionne pas ce Discours parmi les causes de la déposition de Cayet; on a même rapporté ces paroles du pasteur de Paris : « Les plaintes contre le sieur Cayer estoyent qu'il avoit quitté l'église de Poitiers qui lui avoit esté ordonnée, pour se fourrer par mauvais moyens, premièrement en celle du Roy, et depuis en celle de Madame; qu'il s'addonnoit tellement aux sciences curieuses qu'on l'appelloit ordinairement Petrus Magus, et qu'il s'estoit porté peu honnestement à l'endroit d'une damoiselle [la baronne d'Arros]. » La citation est exacte; mais on aurait dû ajouter que c'étaient là les plaintes formulées, dès 1593, par les églises de la Saintonge, qui ne pouvaient certes élever un blâme contre un écrit encore inconnu. Etaient-elles fondées? On ne saurait guère en douter quand on voit non-seulement le consistoire de Paris s'en inquiéter, mais l'Assemblée de Mantes, au milieu des plus graves préoccupations, commencer une espèce d'enquête, et le Synode national de Montauban mettre en quelque sorte Cayet en accusation. A ces griefs s'en joignit un autre en 1594. On apprit que le ministre de Catherine avait de fréquentes conférences avec *Du Perron*, et qu'il avait composé, sur la réu-

nion des deux Eglises, un traité spécial intitulé *Consilium pium de componendo religionis dissidio.* Aussi le bruit se répandit-il généralement qu'à la première occasion il se ferait catholique. Selon la Biogr. univ., ce fut pour prévenir le fâcheux effet que ne manquerait pas de produire cette abjuration qu'un synode s'empressa de déposer Cayet. M. Weiss ne dit pas tout. Il passe sous silence et la comparution de Cayet devant le consistoire de Paris, à qui il promit de se soumettre aux ordres du Synode national de Montauban, et sa citation, cette promesse n'ayant pas été tenue, devant le synode provincial de l'Isle-de-France en présence duquel il signa de nouveau la Confession de foi, le 4 mai 1595. Ce fut quelques jours après qu'il remit son fameux discours et son Consilium pium à Estienne, qui voulut prendre l'avis de personnes compétentes avant de les imprimer. Catherine entendit parler de ces écrits, et dans son indignation, elle demanda, par une lettre du 6 juin, la convocation d'un synode provincial auquel M. de *Roye*, son maître d'hôtel, assista de sa part. La déposition de Cayet était-elle injuste? Cependant il eut l'intention d'en appeler au synode national; mais les pasteurs *Montigny* et *La Faye* ne lui ayant pas caché qu'il ne lui restait aucun espoir de faire casser la sentence, il hâta son abjuration qui eut lieu le 9 nov. 1595.

En apprenant cette nouvelle, Henri IV dit à sa sœur : « Il y a longtemps que je congnois Cayet; il ne m'a pas trompé d'avoir fait ce qu'il a fait. » Néanmoins ce prince, tout en méprisant l'apostat, crut devoir, pour le bon exemple, récompenser l'apostasie. Selon les Mémoires de la Ligue, on avait promis à Cayet une riche abbaye. Il le nie, en appuyant sa dénégation sur ce qu'en 1607 il n'avait ni abbaye ni bénéfice. Cela prouverait seulement qu'on ne lui avait pas tenu parole. Sa conversion, d'ailleurs, ne lui fut-elle pas payée ce qu'elle valait? Le roi le nomma professeur des langues orientales et lui donna le titre de chronologue. Le clergé, de son côté, lui accorda une pension et un logement à l'abbaye de St-Martin-des-Champs, puis au collége de Navarre. Le pape Clément VIII enfin lui écrivit, en 1596, pour le féliciter. Ainsi, comme l'a fait observer Bayle, « voilà Cayet déposé et couvert d'ignominie par sentence synodale fondée sur des accusations infâmes; il sort de la religion réformée et passe dans la catholique; il y est reçu à bras ouverts; on s'en félicite comme d'une conquête glorieuse; on l'admet aux honneurs et aux dignités ecclésiastiques, sans s'informer si les synodes l'ont bien ou mal déposé :

Tantum religio potuit suadere malorum!

Les mêmes gens qui tinrent cette conduite s'agissant de la religion, ne l'auroient pas tenue dans une matière purement civile. » Nous ne pouvons nous empêcher d'opposer à la conduite du clergé romain dans cette circonstance, celle que tint quelques années plus tard, en 1617, le synode provincial du Berry (*Fonds S. Germ. franç.* N° 914. 16). *André de La Faye*, de Moulins, chartreux défroqué, ayant abjuré à Sancerre, demanda à ce synode de lui fournir les moyens d'étudier ou d'apprendre quelque métier honnête; mais le synode jugeant « que ses mauvaises mœurs et comportements, ses scandales et sa vie meschante » le rendaient impropre à quelque profession que ce fût, lui donna deux écus et l'engagea à aller rejoindre son frère à Paris.

La conversion de Cayet occasionna une vive polémique. De tous les ouvrages publiés contre lui par ses anciens coreligionnaires, aucun n'eut plus de succès qu'un livre anonyme qui parut sous le titre de *Réponse d'un gentilhomme catholique aux lettres d'un sien ami sur la conversion de maître P. Cahier*, livre fort rare qui a été réimp. dans le T. VI des Mémoires de la Ligue. L'auteur de cette lettre fort curieuse, datée du 1er déc. 1595, accuse Cayet d'impiété, d'impudicité, de magie,

de larcin et d'autres crimes. Ces accusations se trouvent répétées en partie dans la *Réponse* que *Damours*, ministre de la Parole de Dieu, et le même peut-être que *Louis d'Amours* à qui nous avous consacré un article (*Voy*. I. p. 68) fit à la Copie d'une lettre de maître P. V. Cayer contenant les causes et raisons de sa conversion (s. l. 1596, in-12). Nous admettrons qu'il y a beaucoup d'exagération dans ces inculpations; mais on nous accordera qu'il en reste toujours assez pour qu'il soit sage de se tenir en garde contre les éloges prodigués à Cayet par les écrivains catholiques, sauf Crevier qui avoue « qne sa réputation n'étoit pas nette. » Dans notre opinion, de tous les jugements portés sur lui, le moins partial est celui du Mercure françois : « Ses habits, sa forme de vivre et sa curiosité à chercher la pierre philosophale le rendoyent méprisahle, autant que sa doctrine [son savoir] le faisoit honorer et l'a fait regretter à tous ceux qui particulièrement le cognoissoient. »

Après sa conversion, la première pensée de Cayet avait été de revenir aux études de sa jeunesse et de rentrer dans la carrière qu'il avait d'ahord suivie. En 1597, il disputa une chaire de droit canonique; mais ayant échoué, il se tourna vers la théologie, se fit ordonner prêtre et prit, en 1600, le grade de docteur de la Faculté de Paris. Il mourut le 10 mars 1610 à l'âge de 85 ans. L'Etoile qui raconte ses derniers instants, nous apprend que sa fin fut peu propre à édifier ses confrères du collége de Navarre sur la sincérité de sa conversion. Durant sa vie même, il avait quelquefois scandalisé le clergé catholique par des assertions peu orthodoxes, ce qui lui avait attiré plus d'une censure. Aussi le même L'Etoile le qualifie-t-il « de bon docteur et docte, mais un peu douteux, confus et hrouillé en sa théologie. »

A l'exception des deux opuscules qni motivèrent sa déposition, Cayet n'avait rien écrit tant qu'il avait appartenu à l'Eglise réformée. Après son abjuration, les attaques des Protestants et les instigations du clergé catholique lui inspirèrent une véritable manie de controverse. Non-seulement il publia un grand nombre d'écrits polémiques; mais il provoqua, en 1602, le célèbre *Du Moulin* à une conférence qui dura plusieurs jours et qui eut le résultat ordinaire. On ne lit plus depuis longtemps ses livres de controverse, et comme eux, le nom même de Cayet serait tombé dans l'ouhli, s'il n'avait été soutenu par deux ouvrages historiques qu'on consulte encore; nous voulons parler de ses Chronologies. Le style n'en est ni agréable ni coulant; elles ahoudent en raisonnements faux et surtout en digressions polémiques sans intérêt actuel; étranger aux intrigues de la Cour, l'anteur découvre rarement les ressorts cachés de la politique du gouvernement; cependant ces deux ouvrages sont précieux en ce qu'on y trouve heaucoup de pièces officielles qu'on chercherait vainement ailleurs et une foule de détails cnrieux qui éclairent les événements de cette triste période de notre histoire.

I. *Copie d'une lettre de maître P. V. Cayer, cy-devant ministre, à présent ferme catholique, apostolique et romain, à un gentilhomme sien ami, le sieur Dam.* [Damours] *encore à présent ministre, contenant les causes et raisons de sa conversion*, Paris, 1595, in-8°; 1596, in-8°. — Cette lettre est datée du 15 nov. Dans sa Réponse, citée plus haut, *Damours* examine l'une après l'autre les prétendues raisons alléguées par Cayet, et les réfute avec force et hahileté.

II. *Réponse au livret* [de Lauberan do Montigny] *intitulé:* Avertissement aux fidèles, etc., *où sont réfutées les calomnies qu'on cuide mettre sur sa vraye et volontaire conversion à la vraye Eglise C. A. et R.*, Paris, 1595, in-8°.

III. *Remontrance chrétienne et très utile à MM. de la noblesse de France qui ne sont point de l'E. C.*, Paris, 1596, in-8°.

IV. *Admonition à MM. du tiers-état de France qui ne sont de l'E. C. A. et R.*, Paris, 1596, in-8°.

V. *Les antithèses et contrariétez de J. Huss et de Luther, ensemble de Zwingle et de Calvin sur les points de la religion qui sont controversés*, Paris, 1596, in-12.

VI. *Le vray orthodoxe de la foy catholique du sacrement de l'autel*, Paris, 1596, in-8°.

VII. *Avertissement sur les points de la religion pour en composer les différends*, Paris, 1596, in-8°. — Trad. du Consilium pium, dont nous avons parlé.

VIII. *Paradigmata de IV linguis orientalibus præcipuis arabicâ, armenâ, syrâ, æthiopicâ*, Paris, 1596, in-4°.

IX. *Les tromperies des ministres qu'on appelle, qu'ils font à leurs gens qui les suivent, avec la tyrannie qu'ils exercent contre leurs compagnons, et la surprise dont ils usent envers les pasteurs et docteurs catholiques*, Paris, 1597, in-8°.

X. *Proposition faite aux ministres qu'on appelle de la R. P. R. sur une briève et facile résolution du différend de la religion*, Paris, 1597, 8°.

XI. *Instance en la réunion en l'E. C. A. et R. contenant les causes, raisons et moyens de se réunir tant d'une part que d'autre*, Paris, 1597, in-12.

XII. *La condamnation de Calvin par lui-même*, Paris, 1597, in-8°.

XIII. *La vraye Eglise*, Paris, 1597, in-8°.

XIV. *De sepulturâ et jure sepulchri*, 1597, in-8°.

XV. *La vraye narration de la guerre entre les Turcs et les chrétiens de Hongrie depuis le mois de sept. 1597 jusqu'au printemps de l'année 1598*, Paris, 1598, in-8°. — Trad. de l'allemand.

XVI. *Suite de la conclusion de la conférence tenue à Thonon entre les R. P. capucins et les ministres de Genève*, Paris, 1599, in-8°.

XVII. *Les 365 fruits divins et salutaires du S. Sacrement de la messe*, Paris, 1599, in-8°.

XVIII. *Le purgatoire prouvé par la Parole de Dieu*, Paris, 1600, in-12.

XIX. *Réponse à la déclaration d'un nommé Emond de Beauval, soy-disant jésuite, qui s'est rendu de la prétendue réformée*, Paris, 1600, in-12. — Nous avons cherché inutilement la Déclaration de cet *Emond de Beauval*, qui nous est d'ailleurs tout à fait inconnu.

XX. *La discipline des ministres de la R. P. R.*, Paris, 1600, in-12.

XXI. *Appendix ad chronologiam Genebrardi*, publié avec l'ouvrage de Genebrard (Paris, 1600, in-fol.).

XXII. *La résolution des deux questions proposées à Fontainebleau le jour de l'Ascension, année 1600, à savoir : Quelle est la vraye Eglise qu'il faut suivre, et quelle est la Bible qu'il faut croire*, Paris, 1600, in-8°.

XXIII. *Liber R. Abraham Peritsol, inscriptus Compendium viarum sæculi, id est mundi, lat. ex heb. versus*, Paris, 1601, in-12.

XXIV. *Le dernier office de ceux qui menent deuil pour les trépassez, dont usoyent les patriarches et les prophètes, et encore usent à présent les synagogues des Juifs, trad. de l'héb. avec la collation du latin de Genebrard*, Paris, 1601, in-12.

XXV. *Résolution faite contre les ministres pour l'approbation du purgatoire contre les faussetez qu'ils ont proposées; ensemble la cause pourquoi on ne prie pas pour les saints*, Paris, 1601, in-12.

XXVI. *Jubilé mosaïque de 50 quatrains sur l'heureuse bienvenue de Marie de Médicis, reine de France*, Paris, 1601, in-8°.

XXVII. *Remontrance et supplication très humble à Madame, sœur unique du roy, princesse de Navarre et de Lorraine, pour vouloir reconnoître notre mère Ste Eglise C. A. et R.*

avec la réfutation de Jacq. Couet, soy-disant ministre prétendu, sur la conférence prétendue qu'il a mise en avant, tenue à Nancy. Ensemble la réponse Patine au Mémoirs dudit Couet, Paris, 1601, in-8°.

XXVIII. *Advertissement contre le monstre de menterie esclos de l'outrecuidance de l'hérésie sur le prodige prétendu d'Agde en Languedoc*, Paris, 1602, in-8°.

XXIX. *Sommaire véritable des questions proposées en l'entrevue avenue entre le docteur P. V. Cayet et le ministre Du Moulin. Ensemble la réponse de l'écrit calomnieux, publié par Du Moulin*, Paris, 1602, in-8°.

XXX. *De la venue de l'Antechrist, comment et en quel temps il viendra; de la consommation du monde et du second avénement de N. S. J. Ch.*, Paris, 1602, in-8°. — Trad. de S. Hippolyte, évêque et martyr.

XXXI. *Heptaméron de la Navarride, ou l'histoire du royaume de Navarre depuis le commencement du monde, tirée de l'espagnol de don Charles, infant de Navarre*, Paris, 1602, in-12; 1618, in-12. — Trad. en vers français. Cayet en avait aussi fait une trad. en vers latins qui n'a pas vu le jour.

XXXII. *La victoire de la vérité contre l'hérésie*, Paris, 1603, in-8°.

XXXIII. *L'approbation du S. Sacrifice de la messe par syllogismes catholiques et raisons tirées de l'E. S. et des SS. Pères*, Paris, 1603, in-8°.

XXXIV. *Les actes de l'entrevue, dite conférence, avec le ministre Du Moulin*, Paris, 1603, in-8°.

XXXV. *La défense et arrêt de la vérité contre Archibaud Adair écossois*, Paris, 1603, in-8°.

XXXVI. *La fournaise ardente et le four de réverbère pour évaporer les prétendues eaux de Siloé, et pour corroborer le purgatoire contre les hérésies, erreurs, calomnies, faussetés et cavillations ineptes du prétendu ministre Du Moulin*, Paris, 1603, in-8°. — Ce livre fut fort mal reçu par le clergé catholique. L'évêque de Paris le censura et les curés le dénoncèrent à leurs prônes comme infecté d'hérésies.

XXXVII. *Oraison funèbre de milord James de Béthune, archevêque de Glasco, ambassadeur d'Angleterre en France*, Paris, 1603, in-8°.

XXXVIII. *La vraye intelligence salutaire du S. Sacrifice de la messe*, revue, corrigée et mise en meilleur ordre, Paris, 1604, in-8°. — C'est sans doute une réimp. du N° XXXIII.

XXXIX. *Histoire prodigieuse et lamentable du docteur Fauste, grand magicien*, trad. de l'allemand de Widman, Paris, 1603, in-12; Rouen 1667; Colog., 1712, in-12. — M. Leber semble douter que cette trad. soit de Cayet; nous n'hésitons pas, pour nous, à la lui attribuer, avec Nicéron et ses autres biographes, car il est certain qu'il s'occupait beaucoup des sciences occultes. « Il étoit, dit L'Etoile, grand alquemiste et souffleur, comme il paroissoit à ses habits et à sa mule, qui en mangeoit souvent des oublies. »

XL. *Chronologie septénaire de l'histoire de la paix entre les roys de France et d'Espagne, depuis le commencement de l'an* 1598 *jusques à la fin de l'an* 1604, Paris, 1607, in-8°, et plusieurs fois depuis. — C'est cet ouvrage qui a donné l'idée du Mercure français.

XLI. *Histoire véritable comment l'âme de l'empereur Trajan a été délivrée des tourmens de l'enfer par les prières de S. Grégoire-le-Grand*, trad. du latin de Ciaconius, Paris, 1607, in-8°.

XLII. *Chronologie novénaire contenant l'histoire de la guerre sous le règne de Henri IV, depuis le commencement de son règne, l'an* 1589, *jusques à la paix faicte à Vervins en juin* 1598, Paris, 1608, 3 vol. in-8°.; réimp. en dernier lieu dans la 1re série des Mémoires de Petitot, T. 38 et suiv.

XLIII. *Oraison funèbre sur le trépas regrétable et enterrement honorable de René Benoit, curé de S.-Eustache*, Paris, 1608, in-8°.

XLIV. *Défense pour maître P. V. Gayet contre la prétendue censure de la Chronologie septénaire*, 1610, in-8°. — A peine publiée, la Chronologie septénaire avait été en effet censurée par la Sorbonne qui avait condamné comme erronées, scandaleuses, injurieuses au pape, schismatiques et sentant l'hérésie, ces trois propositions: 1° Le pape, comme pape, n'a pas plus de puissance qu'nn autre en ce qui est de la snbstance et des articles de la foy, et qui n'est point encore déterminé, si ce n'est qu'il lui soit révélé par exprès; 2° Ladite révélation ne doit point être recne sans miracle; le pape, comme évêque, est sujet à sou archevêque d'Ostie; il a été ainsi disposé par les anciens *eo fine* que l'évêque de Rome se reconnût et fût reconnu sujet de son supérieur; 3° Pour définir le consentement universel, il faut qu'il y ait un qni préside par-dessus tout, leqnel est l'homme spirituel, qui n'est jugé de personne et juge de tous.

XLV. *Topographia Romæ*, Imp. avec celles de Panvini, de Marliani et de *Boissard* à Francf., 1627, 2 vol. in-fol.

XLVI. *Le divorce satyrique ou les amours de la reine Marguerite de Valois*, Imp. dans le Recueil de diverses pièces servant à l'hist. de Henri III (Colog., 1662, in-12).

La Confession de Sancy attribue encore, mais à tort, à Cayet, l'*Apologie pour le roi Henri IV envers ceux qui le blâment de ce qu'il gratifie plus ses ennemis que ses serviteurs, faite en l'année 1596 par Mme la duchesse de Rohan*, imp. dans le même Recueil et à la suite du Jonrnal de Henri III.

CAYRON, simple soldat dans les tronpes de *Montgommery*, s'est illustré par sa belle défense de Saint-Lô, en 1562. Lorsque le comte quitta cette ville, les habitants le choisirent, avec son camarade *Cantreyne*, pour les commander, en leur adjoignant un gentilhomme du pays nommé *Lauberie* et nn conseiller au présidial appelé *Le Pray*, qui furent chargés de veiller plus spécialement au maintien de l'ordre dans la ville. Pendant plusieurs jours, les denx intrépides soldats repoussèrent toutes les attaques de l'armée de Matignon unie aux Bretons du duc d'Etampes. N'ayant à attendre de secours d'aucun côté et prévoyant qu'ils finiraient par succomber, ils demandèrent à capituler; mais Matignon ne voulut entendre à aucune composition. La seule chance de salut qui restait aux vaillants défenseurs de Saint-Lô, c'était de sortir à la faveur de la nuit et de gagner les bois voisins. Ils exécutèrent cette entreprise périlleuse sans éprouver de grandes pertes. Après leur départ, vers la mi-septembre, les troupes catholiques entrèrent dans la ville et la livrèrent au pillage.

CAZE, famille protestante, originaire du Languedoc. *Milan Caze*, conseiller du roi et receveur-général à Lyon, embrassa la religion réformée dans laquelle il fit élever les enfants nés de son mariage avec *Jeanne David*. Anne, l'aînée de ses filles, épousa, en 1587, *César Béraud*, receveur à Lyon; sa sœur cadette, Marie, mourut sans alliance. La destinée dn second de ses fils, nommé David, est inconnue. Jacques, l'aîné de tons, naqnit le 6 juin 1558. Il fut pourvu, en 1597, d'un office de conseiller du roi et d'auditeur à la chambre des comptes de Montpellier. Mort en 1620, il fnt enterré dans le cimetière des Réformés. Il avait été marié deux fois, la première avec *Madelaine de Rostang*, fille d'*Adam de Rostang* et de *Françoise d'Aurône*; la seconde, avec *Madelaine de Massanes*, sœur de *Pierre de Massanes*, conseiller du roi et général en la cour des aides de Montpellier. Du premier lit naquirent Jean-François, qui abjura; David, qui entra dans la marine, et Jacques; du second lit, Antoine, pourvu, en 1623, de la charge de conseiller dn roi et auditeur en la chambre des

aides de Montpellier; PIERRE, JEAN, FRANÇOIS, ISABEAU et MARGUERITE. Jean, qui avait épousé *Marie Huguetan* et avait été pourvu, en 1648, d'une charge de conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, est mentionné dans les actes du Synode de Loudun, en 1660, avec *Spon*, comme anciens do l'église de Lyon. En 1670, il fit à cette église une donation de 4,000 livres. Chassé de France par la révocation, il se retira à Genève avec son fils CÉSAR, et par son testament, daté du 3 août 1694, il laissa 10,000 livres à l'hôpital de cette ville, et 8,000 à la bourse française, legs en reconnaissance desquels la République accorda gratuitement à son petit-fils JEAN le droit de bourgeoisie.

CERTON (SALOMON), poëte français, né à Gien dans l'Orléanais, vers 1550. On sait peu de chose sur sa vie. Selon M. Weiss (Biogr. univ.), Certon « étudia d'abord la médecine et ensuite le droit; mais s'étant lié, pendant qu'il fréquentait les écoles de l'université do Paris, avec Baïf, *Du Bartas* et Rapin, il abandonna la jurisprudence pour se livrer entièrement à la poésie. » Le dieu des vers est un dieu jaloux, il ne souffre pas d'autel rival. Cependant nous ferons observer que l'honorable M. Weiss se laisse aller dans sa notice à de si étranges préoccupations qu'il pourrait bien s'être aussi mépris en ceci. Si Certon n'eût été que poëte, aurait-il été bien propre à remplir la charge de conseiller, notaire et secrétaire de la Couronne, dont il était revêtu sous Henri IV? Il est vrai que la vénalité des offices — si tant est que cette charge ait été vénale — dispensait le titulaire d'un grand fonds de capacité; mais elle ne le dispensait pas pourtant de connaissances spéciales. On peut donc raisonnablement admettre que Certon acheva au moins ses études do droit. Il suivit de bonne heure la fortune du roi de Navarre, et solon son expression, il lui fit « service honorable et fidèle durant trente ans et plus; » ce qui reporterait à l'année 1580 son attachement à sa cause. Toutefois les devoirs de sa charge n'étaient pas si assujettissants qu'il ne trouvât encore le loisir de se livrer à son goût pour la poésie. En 1604, il fit paraître sa traduction en vers de l'Odyssée, qu'il dédia au roi, ospérant, (comme il paraît par quelques vers qu'il eut la faiblesse de publier dans sa seconde édition, et où perce son dépit) en recevoir une récompense royale. Et en effet une œuvre d'une telle patience méritait bien *quelque chose*. Quo d'hommes do lettres ont tendu la main pour bien moins que cela et ont grassement reçu leur *pourboire!* Mais le grand Henri n'était libéral qu'envers ses maîtresses, et il se souciait peu des Lettres, étant lui-même très-peu lettré. Aussi ne récompensa-t-il Certon que par de bellos paroles,

> — Sa bonté daigna recevoir *son* ouvrage
> D'un œil doux et bénin.

N'était-ce pas beaucoup? Bien plus, pour lui témoigner tout ce qu'il ressentait, ce grand roy, continue le poëte,

> Voulut que je suivisse
> L'ouvrage tout entier et que je le parfisse.
> Ce travail me fit peur!

Il avait bien sujet d'avoir peur; mais à la fin, il se résigna, ot après dix années d'un travail ingrat, il mit au jour le reste des œuvres d'Homère. Henri IV étant mort dans l'intervalle, Certon dédia son œuvre au petit Louis XIII qui, ayant accompli sa 13e année, venait de prendro les rênes de l'Etat. Mais cette fois encore il fut déçu. Cette récompense qu'il n'a pu obtenir de la munificence royale, c'est donc nous qui la lui devons. La postérité n'est jamais ingrate, elle, et ses faveurs ont d'autant plus de prix qu'elles ne coûtent aucune bassesse.

Nous avons dit plus haut que M. Weiss, dans son article, s'était laissé distraire par de singulières préoccupations. En voici la preuve. Après nous avoir appris que la traduction de l'Odyssée par Certon fut assez bien reçue, il continue ainsi: « Un abbé Terrassou trouvant qu'elle était estimable sous le rapport do la fidélité, la revit avec soin

et en donna une nouvelle édition avec la traduction de l'Iliade et des autres poëmes attribués à Homère, Paris 1615, 2 vol. in-8°. »

Autant de mots, autant d'erreurs. Il est vrai qu'un abbé Terrasson a écrit une dissertation sur l'Iliade; mais cette dissertation n'a rien de commun avec la traduction de Certon, et il l'écrivit environ un siècle plus tard. Il y a plus. On dirait que M. Weiss a voulu à toute force fermer les yeux à la lumière. L'abbé Goujet, dont il rapporte le jugement, commence son appréciation par ces mots : « Le premier qui ait eu assez de temps ou de courage pour traduire entièrement les deux poëmes d'Homère, l'Iliade et l'Odyssée, est Salomon Certon. » Il ne lui associe pas l'abbé Terrasson, et cependant M. Weiss a persisté dans son opinion, tant il tenait à sa découverte. Il est fâcheux qu'il n'ait pas eu (comme il y paraît) les œuvres de Certon sous la main; autrement il se fût facilement convaincu de son erreur, non-seulement par la suscription du livre, mais encore par ce qui se lit dans le privilége, que «le tout [c'est-à-dire l'Iliade, l'Odyssée et la Batrachomyomachie] est de la version dudit Certon. » Il eût aussi acquis la preuve que Certon avait donné lui-même cette édition, et par conséquent il ne l'eût pas fait mourir en 1610. Nous sommes même porté à croire qu'il vivait encore en 1620, lors de la publication de ses poésies légères.

Une de ses lettres, qui se conserve à la Bibl. nat. (*Fonds Colbert*, 8586, f. 354,) nous apprend qu'à l'époque où elle fut écrite (20 mai 1614) Certon vivait retiré en province. « Je suis seulement un homme privé, dit-il, et rien plus que cela, retiré en la pauvre Crémone, hélas ! trop voisine de la superbe Mantoue.» Cette lettre était adressée à M. de *Villiers Hotman*, conseiller au conseil privé et ambassadeur en Allemagne. Certon lui envoyait quelques poésies à la louange de son père, le célèbre *Hotman*, pour qu'il les insérât dans son livre posthume intitulé *Consolatio*.— Certon avait un fils, nommé François, qui suivit la carrière de la médecine. Sa famille demeura fidèle au principe de la réforme. En 1699, la veuve Certon fut enfermée avec ses filles dans des couvents, pour y être converties à la religion romaine (*Archives gén.* N° 3385).

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Les Œuvres d'Homère, prince des poëtes. Assavoir : l'Iliade, l'Odyssée, la Batrachomyomachie, les Hymnes et les Epigrammes. Le tout de la version de Salomon Certon, conseiller, notaire et secrétaire du Roy, maison et Couronne de France, et secrétaire de la chambre de Sa Majesté. L'Odyssée cy-devant imprimée a esté de nouveau et exactement reveuë et corrigée par le traducteur*, Paris, Nicolas Hameau, 1615, 2 vol. in-8°.— Privilége daté du 7 juin 1614. — Vol. I, pp. 756 sans les pièces prélim., consacré à l'Iliade. Après la dédicace, en vers, à Louis XIII, suit une dissertation sur Homère sous ce titre : *Ce qui se trouve en divers autheurs de la patrie, parents, vie et mort d'Homère.* Puis viennent : *Epigrammes anciens de divers autheurs sur Homère, pris de l'anthologie des épigrammes, ensemble d'autres autheurs tant anciens que modernes*, le tout traduit en vers français.— Vol. II., pp. 679 sans les pièces prélim. et finales, consacré à l'Odyssée, 1re édit., Paris, 1604, in-8°.—Suit, avec une nouvelle pagination, les *Opuscules d'Homère*, pp. 112. L'Odyssée est dédiée à Henry-le-Grand. Certon la lui présenta le 1er janv. 1604. — Salomon Certon mériterait d'être plus connu. Sans doute ses poésies ne sont pas des modèles que nous proposerions à nos jeunes poëtes; mais son Odyssée et son Iliade sont des œuvres estimables qui ne doivent pas être passées sous silence dans l'histoire de notre littérature. A l'époque où Certon écrivait, notre langue n'était pas encore mûre pour la poésie héroïque ; nos poëtes ne faisaient que bégayer le

langage des grandes passions. Loin d'avoir enrichi la langue poétique et de lui avoir donné la noblesse et la force qui lui manquaient, Ronsard et son école n'avaient réussi qu'à la corrompre pour faire qu'elle s'exprimât « comme faict la grégeoise. » Étrange aberration, de vouloir parler français avec des mots grecs et latins, ou plutôt avec des mots barbares ! Quoi qu'il eût pu se croire autorisé à une semblable licence par les exigences d'une traduction, Certon conserva toujours une certaine mesure, et l'on peut dire que ses œuvres marquent convenablement la transition entre l'école pédantesque de Ronsard et l'école classique du grand Corneille.

Une autre considération qui doit aussi faire pencher vers l'indulgence, c'est que dans l'ignorance où l'on était, de son temps, de cette vérité que la poésie ne se traduit pas, Certon ne peut être blâmé d'avoir tenté l'impossible. La poésie d'une langue étant la plus haute expression du génie de cette langue, et la langue elle-même la plus haute expression du génie du peuple qui la parle, il s'ensuit naturellement que la poésie et la langue de Certon ne pouvaient se modeler sur la poésie et la langue du prince des poëtes. Une traduction en vers ne peut être qu'une imitation. A ce point de vue, La Fontaine est notre meilleur traducteur. Quoi de plus froid et de moins poétique que les traductions de Delille? Et cependant elles sont correctes, elles sont fidèles à la lettre, sinon à l'esprit de leurs modèles, elles sont écrites *avec abondance*. Mais ce ne sont que des automates, l'âme leur manque. Aussi les beautés de l'original s'y laissent à peine pressentir, tandis que ses défauts s'y montrent en plein et par conséquent grossis, parce qu'ils sont mieux sentis. Plus le poëte aura de mérite, plus la traduction sera défectueuse. C'est pour cela qu'il n'y a pas dans notre littérature une seule traduction en vers qui soit populaire. Châteaubriand, à qui l'on ne peut refuser d'être un grand poëte, quoique un écrivain incorrect, comprenait comme nous cette vérité. Aussi n'est-ce pas à la manière de Certon ou de Delille qu'il traduisit Milton ; il imagina une langue bâtarde pour nous en faire sentir les mystérieuses beautés. Sa traduction est, selon nous, le meilleur modèle à suivre dans l'interprétation des poëtes étrangers.

L'abbé Goujet nous semble trop sévère dans son appréciation de Certon comme traducteur des œuvres d'Homère. Selon lui, « si on estime sa traduction dans la littérature pour sa fidélité, on ne peut disconvenir qu'elle ne soit fort désagréable pour le style. La versification est communément fort platte, les bâillemens y sont très-fréquents, les élisions presque toujours négligées. On rencontre souvent des expressions basses qu'on aurait peine à souffrir dans une méchante prose. J'ai trouvé cependant, dit-il, plusieurs endroits assez bien versifiés et quelques descriptions où l'on sent que l'auteur pouvait s'animer quand il le voulait. » Nous ferons observer que Certon ne pouvait pas écrire dans la langue de Racine ou de Voltaire; il a dû écrire dans celle qui se parlait de son temps à la cour de Henri IV. Des expressions qui sont ou qui nous paraissent basses, ne l'étaient pas alors. Le langage s'épure, s'ennoblit avec les mœurs. Ne trouve-t-on pas dans Homère une foule d'expressions que notre délicatesse raffinée ne tolérerait pas aujourd'hui?

Une courte citation fera mieux comprendre la justesse de notre observation. Nous l'empruntons au 18e livre de l'Iliade. Antiloque vient annoncer à Achille la mort de son ami Patrocle.

Ton cher Patrocle est mort,
Autour de son corps nud on fait un grand ef- [fort:
Pour les armes, Hector en fait parade et [gloire.
Il dit. Et une nue et douloureuse et noire
Achilles entoura, qui soudain se baissant
Prenoit du poussier noir et se l'alloit versant
Le jettant sur sa teste, et de sa main cruelle
Se tiroit, s'arrachoit sa chevelure belle,
Puis dessus la poussière étendu se tournoit,
Et de cendres sa robe entière vilenoit,
S'arrachant les cheveux et se jettant par terre.

Les esclaves par toy conquises en ta guerre
Avecque Patroclus, sortireut s'eplorans
A l'entour d'Achilles et se désespérans
Se plomboient de leurs poins leurs poitrines [dolentes
Et ne se pouvoient plus soustenir sur leurs [plantes.
Antiloch' de sa part jettoit cris inhumains,
En larmes se fondoit et empognoit les mains
D'Achill' tant qu'il pouvoit, car il n'estoit sans [crainte
Qu'en ce grand desespoir et ceste horr ble [plainte
Il ne se mesfist mesme et se donnast la mort.

Sans doute cette description n'est pas comparable à celle d'Homère; mais elle est tout ce qu'elle pouvait être à l'époque où Certon écrivait, et nous doutons même que de nos jours on puisse faire mieux. Si cela était possible, qui plus que M. Bignan y eût réussi? Pour que nos lecteurs puissent en juger par eux-mêmes, nous rapporterons la traduction de l'honorable poëte lauréat.

« Infortuné! Patrocle est couché sur l'arène;
Du sang des deux partis son cadavre est souillé,
Et de sa belle armure Hector l'a dépouillé. »
Antiloque se tait; un ténébreux nuage
D'Achille pâlissant obscurcit le visage.
Prenant de ses deux mains un sable tout brû- [lant,
Sur ce front, de beauté naguère étincelant,
Il le jette à longs flots; dans une cendre obs- [cure
De sa riche tunique il traîne la parure,
Arrache ses cheveux, et, consumé d'efforts,
Sur l'aride poussière étend son vaste corps.
Bientôt, frappant les airs de leurs clameurs [plaintives,
D'Achille et de Patrocle accourent les cap- [tives;
Hors de la tente on voit leur lamentable es- [saim
Fléchissant le genou, se déchirer le sein.
Les yeux baignés de pleurs, Antiloque immo- [bile
Soupire, et dans ses mains retient les mains [d'Achille,
De peur qu'au désespoir se livrant tout entier,
Il ne plonge en sa gorge un glaive meurtrier.

Nous laissons au lecteur le soin de relever les différents endroits de ce morceau où le poëte du XVIe siècle l'emporte sur le poëte du XIXe non-seulement pour la fidélité, mais aussi pour la justesse de l'expression. Nous ne ferons qu'une seule remarque. Malgré son élégante facilité, M. Bignan nous semble quelquefois payer tribut à la rime. Ainsi, on dira bien: un essaim de captives accourent, folâtrent, parce que l'idée d'essaim s'allie convenablement avec l'idée d'accourir, de folâtrer; mais nous ne pensons pas que l'on puisse dire: un essaim de captives se déchirent le sein, fléchissent le genou, parce que les idées que ces mots représentent, ne se conviennent pas, *non satis inter se conveniunt*. De plus, l'expression de *fléchir le genou* est impropre; la douleur accable, abat, atterre, mais elle ne fait pas fléchir le genou. On fléchit le genou par respect, par humilité. La traduction de Certon nous semble plus correcte. Quoique son expression ait un peu vieilli, nous préférons dire avec lui que les esclaves d'Achille « ne se pouvoient plus soutenir sur leurs plantes », parce qu'elles fléchissaient sous le poids de leur douleur.

II. *Geneva*, Genev., 1618, in-4°.— Dans ce poëme, Certon fait la description de Genève, et célèbre la gloire des grands hommes qui y ont trouvé un refuge. C'est de ce chant qu'étaient tirés les vers à la louange du célèbre *Hotman*, dont nous avons parlé dans notre notice biographique. Ce poëme, n'a pas été publié dans le recueil de poésies légères de Certon; mais on y trouve un autre chant «*Pro Geneva, délivré miraculeusement en* 1602,» lors de la surprise du duc de Savoie.

— — — Vivit salva, Io, Geneva,
Dicamus summo carmina læta Deo.

III. *Vers lëipogrammes et autres Œuvres en poésie de S. C. S. D. R.* [Salomon Certon, secrétaire du roi], Sedan, Jean Jannon, 1620, in-12.—Dans un avis au lecteur, Certon nous apprend que son intention n'était pas de faire imprimer ces vers, «car il n'a couru et ne court encore que trop de telles fadaises.» Il les avait oubliés « au fond d'un coffre » où il les croyait enterrés depuis plus de 44 ans. Mais il en arriva tout autrement qu'il n'aurait voulu. Les œuvres d'un poëte sont des phénix qui ne sauraient mourir, du moins du vivant de leur auteur Se trouvant donc

chez M. Estienne (probablement un des célèbres *Estienne*), la conversation tomba sur la littérature, et ce libraire lui dit qu'il avait pardevers lui des poésies « d'une sorte qu'on n'avoit point encore veüe et qu'il les vouloit donner au sieur Jannon pour les imprimer. » A ce propos, la curiosité de Certon est vivement piquée. Lui qui avait été autrefois un des novateurs en poésie les plus déterminés, il sent des retours de jeunesse, en entendant parler de vers « d'une sorte qu'on n'avoit point encore veüe. » Quelle était donc cette forme de vers que lui ou ses amis n'avaient point inventée? Son intérêt redouble lorsqu'il apprend qu'il s'agit de vers léipogrammes; jusqu'alors il s'était cru le seul poëte *léipogrammatique* de la république des lettres. Qui osait lui disputer sa couronne? Le précieux manuscrit étant apporté, quel n'est pas son étonnement lorsqu'il reconnaît son écriture, lorsqu'il reconnaît son œuvre, lorsqu'il se revoit dans son jeune âge! Il se rappella alors qu'il avait communiqué son œuvre à un ami, il y avait environ un quart de siècle. Cet ami étant mort dans l'intervalle, son manuscrit avait dû suivre sa succession. Le premier mouvement de joie passé— qui ne sentirait son cœur battre en retrouvant une vieille connaissance? — Certon qui avec l'âge était revenu de ses illusions de jeunesse, insista pour que le libraire permît à ses vers de rentrer dans leur obscurité; mais en vain. « Et combien que je priasse ledict sieur Estienne, nous raconte-t-il, de ne les publier point, pour le peu de faict que c'estoit, il y persista plus pour la nouveauté que pour autre raison que il eust (à ce que je croy) de le faire. Je le pressay donc de supercéder tant que je les eusse reveus, avec promesse de les luy bailler pour en faire à sa volonté. Ce que j'ensse fait incontinent après sans son décès. Depuis, m'ayant ledict sieur Jannon sollicité de ma promesse, je m'y laisse emporter, les hazardant à la mer des humeurs d'un chacun. » Mais comme un livre uniquement composé de ses chants léipogrammatiques, eût été trop léger pour résister au premier coup de vent, il y ajouta, en forme de lest, une foule d'autres pièces, entre autres des « Sestines, tirées par cy par là d'un plus gros ouvrage», en priant le lecteur de ne le blâmer « pour le sujet qui est de follies d'amour, qui, lorsqu'elles furent composées, estoit excusable, si excuse y eschet. » Puis, continue-t-il, « j'y ay encore cousu la nouvelle façon des vers mesurés, d'aucuns hayo et reprouvée, d'autres admirée et approuvée, mais de fort peu louée, tentée et essayée. Et pour la fin, pour monstrer que je ne suis pas entièrement extravagant, je te présente quelque chose de la façon accoustumée, que je souhaitte au moins trouver grace envers toy, avec ce peu d'essay d'épigrammes latins. » La sévérité avec laquelle Certon se juge lui-même, doit disposer à l'indulgence. Il dédie ses vers léipogrammes à M. de Loménie, secrétaire d'Etat. « Je vous donne ce labeur, lui dit-il, fils sans fruict de mon oysivoté inutile. Ce sont vers léipogrammes, ainsi dicts parce qu'en chaque sonnet une lettre est délaissée..... Le présent est de peu d'importance, l'invention ennuyeuse et par sa rudesse rejettable.... En somme, il n'y a rien pour quoy vous luy deviez porter affection, mais bien commisération pour son estropiment. » Le tour de force consistait à éviter dans la composition d'un son net l'emploi de mots où entrait telle ou telle lettre de l'alphabet. Par compensation, il était loisible au versificateur de n'avoir pas le sens commun. Le recueil de Certon se compose de 3 alphabets, ou de 66 sonnets en tout (le *j* et le *v* étant omis dans l'alphabet), dans lesquels nous n'avons pas remarqué un seul passage digne d'être cité; mais qui, par contre, sont tous irréprochables au point de vue leïpogrammatique. On devrait croire que Certon passa une partie de sa vie à ce travail ingrat, mais il n'en est rien. Il était doué d'une prodigieuse fécondité. Son premier alphabet ne lui coûta que le travail d'une nuit.

Certon pour Apollon et pour les neuf Pucelles

Eu l'obscur d'une nuict a fait cest œuvre icl.

Mais Apollon a refusé son offrande. Certon fut plus heureux dans ses *Sestines pour une Marguerite*. Elles sont dédiées à M. Dupuy, avocat en la cour de parlement. Nous rapporterons un fragment de la 15ᵉ et dernière, qui fera facilement saisir l'esprit de ce genre de composition.

Comme jamais amour ne fut au mien sembla- [ble,
Et nulle n'esgala jamais vostre beauté,
J'ai pensé que d'un vers non encore inventé
Je devoy' manier ce sujet admirable :
Regardez-le, ma fleur, d'œil favorable et doux.
S'il le faut admirer, c'est à cause de vous.

S'il mérite loüange elle viendra de vous,
S'il acquiert de l'honneur j'en diray le sem- [blable,
Et si le style a rien d'agréable et de doux,
Il faut attribuer le tout à la beauté
Du monde la plus belle et la plus admirable
Et pour qui seulement le tout est inventé.

Le poëme se compose de six sixains dont les rimes s'enchevêtrent de la manière ci-dessus et le tout se termine par un tercet brisé :

[semblable
Tout heur vous soit ainsi que la beauté,
[mirable.
Rien ne soit inventé pour vous que d'ad-
A jamais le ciel doux regarde dessus vous.

Après les sestines viennent *Divers poëmes*, dédiés à M. Chrestien, avocat en la cour de parlement, probablement le fils de son ami *Florent Chrestien*. « Recevez, lui dit Certon, cest amas de rimes, presque de nulle valeur : que le travail n'a forgé, le soing n'a limé : sans nulle belle pointe, de nulle élégance, et n'ayant rien des mignardises frisées de ce temps et des renversemens des paroles relevées de la Cour. » Parmi ces divers poëmes, nous en avons remarqué plusieurs d'une versification aisée que ne dédaigneraient pas nos maîtres. Telle est son élégante traduction du poëme latin du président de Thou, intitulé *Crambi ou le Chou*. Nous citerons le fragment suivant d'une boutade satirique dirigée *Contre un soudart* qui ne lui voulait pas de bien. Marot, bien inspiré, n'eût pas fait mieux.

— Or comme on voit que les guerres civile
Ont ce malheur que les personnes viles
Par elles vont se haussans plus souvent,
Que les abjects se poussent en avant :
Nostre soudart tant et tant se promeine,
Qu'il prit enfin le nom de capitaine,
Et ramassa si bien de toutes parts
Bouviers, vachers et valets et goujars,
Gens comme luy, qu'il sceut rendre fournie
De dix et sept sa belle compagnie,
Son lieutenant il fit d'un escorcheur
De chevaux morts, de dents un arracheur
Eut son drapeau : deux gueux qui estoient [gardes
D'un hostel-dieu eurent ses hallebardes,
Ses caporaux ne valloient guère mieux,
Et ses soudars presqu'estoient tous teigneux :
Ses appoinctez avec ses lanspessades
Estoient couvers de rogues et pelades,
Et son tambour estoit faict d'un boisseau
Foncé au bout de la peau d'un pourceau. —

Avec un peu d'étude et de travail, Certon eût certainement réussi dans la poésie légère, la seule qui semble convenir au génie de notre nation. Chaque fois que le poëte ne se met pas des ceps aux pieds qui le forcent à sauter pardessus le bon sens pour arriver à sa rime, son vers marche avec aisance. Cette heureuse facilité ne se remarque pas dans ses *Epigrammes* et ses *Pseaumes* en vers mesurés. Dans cette sorte de compositions, Certon ne pouvait être que ridicule. Nous le préférons bien dans ses Epigrammes latines, qui terminent son recueil : *S. Certonis Epigrammata in Florilegium Q. S. Florentis Christiani apud Robert. Stephan. edit. ann.* 1608. Là, du moins, le principal élément de la prosodie ne lui faisait pas défaut.

CHABAUD ou **Chabot**, famille influente du Languedoc qui embrassa les doctrines de la Réforme aussitôt qu'elles s'introduisirent dans cette province. Dès 1560, *Philippe Chabot* prit les armes dans les Cevennes avec *Saint-Jean-de-Gardonnenque*. A la même époque, *Pierre Chabot*, avocat au présidial de Nismes, fut député par les églises réformées aux Etats du Languedoc assemblés à Montpellier. Admis, non sans peine, en leur présence, il parla avec énergie contre l'ignorance et la corruption du clergé, et présenta trente-cinq pétitions couvertes de

36,000 signatures qui demandaient qu'on fît retomber sur les prêtres les charges de la province et qu'on accordât des églises aux Protestants. Les Etats furent scandalisés de cette audacieuse requête, et la crainte d'une émeute les empêcha seule de faire arrêter Chabot, comme perturbateur du repos public; ils durent se contenter de rejeter sa demande à la majorité de 37 voix contre 21. Chabot partit alors pour la Cour dans l'intention de s'adresser à la régente elle-même. On ne nous apprend pas quel accueil il reçut; nous savons seulement qu'il retourna à Nismes porteur de l'édit de Janvier. Peu de temps après, sur les instances du consistoire, dont il était membre, il renonça à la jurisprudence pour se livrer, avec son ami *Guillaume Roques*, sieur de Clausonne, à l'étude de la théologie. Les autres particularités de sa vie sont complétement ignorées. Nous ne retrouvons même le nom de Chabaud qu'à l'époque de l'assemblée d'Uzès, en 1627, parmi ceux des gentilshommes qui furent invités à y assister. Il s'agit peut-être de l'avocat *Raimond* Chabaud, sieur de Polvelières, qui fut premier consul à Nismes en 1641, et de qui descendait apparemment *Antoine* Chabaud, colonel du génie, né à Nismes le 23 fév. 1727.

Après avoir servi quelques années dans l'infanterie, Antoine Chabaud, qui avait un goût dominant pour les mathématiques, entra à l'école de Mézières d'où il sortit, après une année d'études, avec le grade de capitaine du génie. Son mérite le fit distinguer par les ministres Saint-Germain et Turgot, qui, mécontents des plans proposés pour joindre par un canal la Seine à l'Escaut, le chargèrent, en 1775, de leur soumettre un nouveau projet. Chabaud se mit aussitôt à l'œuvre; mais la chute du ministère entraîna le rejet de son système, bien qu'il eût pour lui l'assentiment des personnes les plus compétentes, et qu'il offrît de nombreux avantages sur celui qui fut adopté. En 1783, Chabaud, qui s'était élevé par ses seuls talents au grade de lieutenant-colonel du génie, reçut l'ordre de partir pour Constantinople, afin de diriger les travaux de fortification du détroit des Dardanelles, mission difficile qui fut contrariée moins encore par les préjugés obstinés des Turcs que par les intrigues de la diplomatie. A son retour dans sa patrie, il la trouva de plus en plus agitée par les signes précurseurs de la révolution de 89. Il salua avec joie l'aurore d'une ère réparatrice, et accepta, en 1790, les fonctions d'administrateur de son département. Nommé colonel directeur du génie, il alla s'établir à Cette, où il mourut le 5 août 1791.

Doué d'un esprit observateur et animé du désir de se rendre utile à son pays, Antoine Chabaud avait écrit un grand nombre d'ouvrages remplis de détails curieux et de vues utiles, comme les Histoires de Montmédi, de Péronne, de Saint-Quentin, de Sedan. Les archives du ministère de la guerre renferment aussi plusieurs mémoires de sa composition; peut-être y retrouverait-on son beau travail sur les canaux de Picardie qu'il n'eut pas la liberté de publier. Vers la fin de sa vie, il avait entrepris un grand ouvrage sur un système général de défense du territoire, lequel n'a pas non plus vu le jour, en sorte que les seuls écrits qu'il ait donnés au public sont des *Observations sur la disposition des pierres de parement de maçonnerie baignées par des masses d'eau quelconque et plus particulièrement de celles qui sont exposées à la mer*, 1787, et un *Mémoire sur les volcans et les tremblemens de terre*, 1785, où il explique ces phénomènes par la théorie de la pompe à feu.

Antoine Chabaud laissa un fils qui fut membre du conseil des Cinq-Cents, en 1797, puis du tribunat, et qui rendit des services signalés aux églises protestantes, surtout à celle de Nismes du consistoire de laquelle il fut membre depuis 1803 jusqu'au 19 juillet 1832, date de sa mort.

CHABOT, famille illustre de l'Angoumois dont la branche la plus connue, celle de JARNAC, a professé longtemps la religion protestante.

Charles Chabot, baron de Jarnac, avait eu d'un premier mariage avec Jeanne de Saint-Gelais deux fils dont l'aîné, nommé Louis, était mort dans la campagne de Naples. Il avait épousé en secondes noces Madelaine de Puiguyon, qui l'avait rendu père d'un fils et d'une fille. Celle-ci, appelée JEANNE, se maria avec *Pierre de Pierrebuffière*, vicomte de Châteauneuf en Périgord. Son frère, nommé CHARLES, seigneur de Sainte-Foy, embrassa le parti du prince de *Condé*; mais il l'abandonna plus tard au mépris de son serment. Etant tombé entre les mains des Huguenots, lorsqu'il passait près de Saint-Jean-d'Angély pour gagner La Rochelle, il fut mis à mort comme un traître. Il ne laissa de son mariage avec *Françoise Joubert*, qui, après sa mort, se remaria avec *Jean de Ferrières*, vidame de Chartres, qu'une fille du nom d'ESTHER, femme de Charles de Fonsèque, baron de Surgères.

Le second fils de Charles Chabot et de Jeanne de Saint-Gelais, nommé GUY, baron de Jarnac, seigneur de Saint-Gelais et de Saint-Aulaye, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur et lieutenant pour le roi de la ville de La Rochelle et du pays d'Aunis, maire perpétuel de Bordeaux et capitaine du château du Ha, s'était rendu célèbre, sous le règne de Henri II, par son duel avec François de Vivonne, baron de La Châteigneraye. A en croire les Pièces fugitives d'Aubaïs, Guy de Chabot était « bon catholique, » et son fils aîné ne resta pas moins fidèlement attaché que lui à la religion romaine. C'est une double erreur. L'historien de La Rochelle, Arcère, nous apprend qu'il fut converti, dès 1559, par *Bruslé* et *La Vallée*, ministres de cette ville. Selon les écrivains protestants, il ne le fut qu'en 1560 par *Léopard*. Cette divergence s'explique par le mystère dont il couvrit d'abord sa conversion. Il ne fit profession ouverte de la religion réformée qu'en 1561; mais il donna à son abjuration le plus grand éclat. Après avoir fait enlever toutes les images de l'église de Jarnac, il la convertit en temple, et le dimanche suivant, il participa à la Cène en présence d'une nombreuse assemblée.

Il partit ensuite pour Paris où on le vit, ainsi que *Genlis* et beaucoup d'autres seigneurs, se joindre au prince de *Condé* et escorter en armes le ministre se rendant au temple. Cependant, lorsque la guerre éclata, il refusa absolument de livrer La Rochelle à ses coreligionnaires. En vain Condé lui envoya-t-il *Des Ors*, gentilhomme de l'Aunis, pour l'attirer dans son parti. Jarnac resta inébranlable. Le consistoire lui-même, à l'exception du pasteur *Ambroise Faget*, qui dut se soustraire par la fuite au ressentiment du gouverneur, s'opposa à une prise d'armes; il consentit seulement à accorder un subside au prince, lorsque *Thibaud Guillon* lui rapporta la réponse de la reine-mère à qui il l'avait député pour obtenir des éclaircissements sur les causes de la guerre. Condé ne renonça pas néanmoins à l'espoir de s'emparer de La Rochelle. Par ses ordres, *La Rochefoucauld* essaya de la surprendre. Castelnau assure qu'il réussit; mais c'est une erreur. Jarnac fit échouer cette entrepris

Lorsque la guerre éclata de ; veau, en 1567, Jarnac reçut o c d'entrer dans La Rochelle avec des troupes, et de s'assurer de cette place importante au nom du roi; mais ses lenteurs, peut-être calculées, laissèrent à *Pontard* le temps d'introduire les Protestants dans la ville. Il n'y rentra qu'à la conclusion de la paix, et comme il n'y jouissait à peu près d'aucune autorité, il n'y resta que peu de temps. Malgré son dévouement au roi, dont il avait donné en toutes circonstances de si fortes preuves qu'il en

était presque suspect à ses coreligionnaires, la Cour n'avait pas une grande confiance en lui. En 1572, elle l'engagea à céder à Biron le gouvernement militaire de l'Aunis. Il s'en démit donc et mourut quelque temps après.

De son mariage avec *Louise de Pisseleu* naquirent LÉONOR, qui suit; CHARLES, mort sans postérité, et JEANNE, femme d'Anne d'Anglure, baron de Givry.

Léonor Chabot, seigneur de Saint-Gelais, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, a joué dans les affaires de l'Eglise protestante un rôle beaucoup plus important que son père. Quelque dévoué qu'il fût à Henri IV, qu'il assista dans toutes ses guerres, il ne laissa pas que de s'unir à ses coreligionnaires contre la Cour chaque fois que les circonstances l'exigèrent. En 1594, peu de mois après l'abjuration de Henri IV, il présida une assemblée de la noblesse de la Saintonge, de l'Angoumois et de l'Aunis, qui se tint à Jarnac dans le but d'élire un député à l'Assemblée politique de Sainte-Foi. Le choix tomba sur *Jacques de Pons*, baron de Thors, sieur de Roquefort, Montgaillard et La Case, qui fut chargé de protester, au nom des gentilshommes protestants des trois provinces, de leur fidélité envers le roi; mais en même temps de le supplier « de trouver bonne la sacrée union de toutes les églises françoizes soubz sa protection et authorité après Dieu », et de leur accorder « les articles portés par les cayers généraux. » (1) En 1596, retenu chez lui par une indisposition, Chabot envoya son fils, le baron de Montlieu, à l'Assemblée politique de Loudun, pour prêter en son nom le serment d'union. Lorsque les Protestants de Jarnac durent rendre aux Catholiques l'église qu'ils avaient occupée, il leur céda, par acte du 9 août 1599, une grange qu'ils convertirent en temple. Député, en 1601, par la Saintonge, avec *Jacques Merlin*, ministre de La Rochelle, et *Daniel Roy*, avocat au parlement de Bordeaux, à l'Assemblée politique de Sainte-Foi, il en fut élu président. *Michel Béraud* lui fut donné pour adjoint. *Josias Mercier*, sieur Des Bordes, député avec *Lauberan de Montigny*, par l'Isle-de-France, et *Arnaud de Gachon*, avocat au parlement de Bordeaux, un des députés de la Basse-Guienne, furent nommés secrétaires. Cette assemblée fut une des moins nombreuses de toutes celles que tinrent les Protestants; la plupart des provinces n'y envoyèrent que deux députés contrairement au règlement : la Bretagne, *César Du Chastellier*, sieur de La Coustandière, et *Jacques Le Maître*, sieur de Cherhal; la Provence, *Honoré de Brignolles* et le baron de *Sénas;* la Normandie, *Louis Mustel*, sieur de Boscroger, et *Paul de Bauquemare ;* la Bourgogne, *Antoine Broccard*, président de la chambre des comptes, et *Jobart ;* le Dauphiné, *Pierre Des Laies d'Aravoisin* ; *Duch d'Asnières ; Abdénago de La Roche-Chaudry*, sieur de Cian; *Michel de Beaumont*, sieur d'Ussean; *François de La Croix*, sieur de La Garde; *Jean Des Portes; Daniel de Beaumont*, sieur Du Puy ; *Jean de Sousmoulines; Jean Du Chesne*, sieur du Chastenet; *René de Lestang; Jean de La Garde*, sieur de Nanteuil ; *François Du Chesne ; René Chastaigaier*, sieur de Lindois; *Léonard de Mascureau*, sieur de Puyravault; *Adrien* et *Josias de Livron*; *Jean de Livron*, sieur du Mayne-Penvidal ; *Léonard de Lubersac*, sieur de Montison; *Jean de Livagnac*, sieur de Mazeroles: *Horry*, sieur de La Baronnière; *Foucques Troubat*, sieur du Moyne-Greol; *Nicolas Odet*, sieur du Foulhoux; *Jacob Duchieure*, sieur de La Vallade; de *Fraigneau*, de *Charatlons*, de *Lieussac*, de *Pougelmain*, de *Bardon*, de *Coullonge*, de *La Barthe*, de *Villeneure*.

(1) Voici les noms des gentilshommes présents à cette assemblée, tels que nous avons pu les déchiffrer (*Archiv. gén.* K. 108. N° 38) : *Leonor Chabot* de Saint-Gelais; *François de La Rochefoucauld*, sieur de Monguyon et baron de Montendre, *Charles de La Motte-Fouqué*, sieur de Saint-Seurin et baron de Tonnay-Boutonne ; *Nicolas de Bonnefoy*, sieur de Bretauville, gouverneur de Pons; *Jacques de Beaumont*, sieur de Rioux ; *Lancelot Gaillard*, sieur de Saint-Disant; *Jean Bidould*, sieur d'Auville ; *François Des Lions*, sieur de Manvoisin ; *Duch d'Asnières ; Abdénago de La Roche-Chaudry*, sieur de Cian; *Michel de Beaumont*, sieur d'Ussean; *François de La Croix*, sieur de La Garde; *Jean Des Portes; Daniel de Beaumont*, sieur Du Puy ; *Jean de Sousmoulines; Jean Du Chesne*, sieur du Chastenet; *René de Lestang; Jean de La Garde*, sieur de Nanteuil ; *François Du Chesne ; René Chastaigaier*, sieur de Lindois; *Léonard de Mascureau*, sieur de Puyravault; *Adrien* et *Josias de Livron*; *Jean de Livron*, sieur du Mayne-Penvidal ; *Léonard de Lubersac*, sieur de Montison; *Jean de Livagnac*, sieur de Mazeroles: *Horry*, sieur de La Baronnière; *Foucques Troubat*, sieur du Moyne-Greol; *Nicolas Odet*, sieur du Foulhoux; *Jacob Duchieure*, sieur de La Vallade; de *Fraigneau*, de *Charatlons*, de *Lieussac*, de *Pougelmain*, de *Bardon*, de *Coullonge*, de *La Barthe*, de *Villeneure*.

mon et *Daniel Chamier;* l'Anjon, *Pierre de Chouppes* et *François d'Amours*, sieur de La Galaisière. Le Berry et le Vivarais se contentèrent même d'en envoyer chacun un, savoir, *Samuel de Chambaran* et *Daniel Alison*, ancien de Salavas. Outre Béraud, le Haut-Languedoc fut représenté par *Du Bourg* et *Abel de Rotolp*, sieur de La Devèze; le Poitou, par *Guy de Mauroy*, sieur de La Vallière, *Jonas Chesneau* ou *Chaigneau*, pasteur de Saint-Maixent, et *Joseph Des Fontaines*. La Rochelle, qui avait le droit de se faire représenter comme une province, députa *Jean Salbert*, sienr de Romagné, et *Amos Barbot*. La Basse-Guienne, enfin, où se tenait l'assemblée, et apparemment pour cette raison, y eut quatre représentants: *Jean de Vivans*, *Jacques de Dadé*, sieur de La Harie, *Léonard de Philipot* et *Gachon*.

L'assemblée prit des mesures ponr la conservation des places de sûreté; décida que le vote aurait lieu par province dans les assemblées politiques; engagea les conseillers protestants des Chambres mi-parties à ne consentir en aucune manière aux arrêts portant amende applicable au clergé romain; déposa *Palot*, commis à l'administration des deniers octroyés par le roi, sur la plainte unanime des provinces; nomma pour le remplacer *Hendoyer*, et, à son défaut, *Arnaud*, trésorier de France, ou de *La Prairie*, qui n'acceptèrent ni l'nn ni l'autre; ordonna de drosser nn tableau comparatif des prêtres catholiques convertis et des ministres apostats, et nomma pour députés généraux *Saint-Germain* et *Des Bordes*, en dressant un règlement sur les fonctions qu'ils auraient à remplir anprès de la Cour. Voilà tout ce que nous avons trouvé de remarqnable dans les actes de cette assemblée (*MSS. de Brienne*, N° 222). Avant de se séparer, elle rédigea un ample cahier do plaintes où, commençant par réclamer l'exécution dans tout le royaume de l'édit tel qu'il avait été enregistré au parlement de Paris, elle signalait les nombreuses atteintes qui y avaient été portées. Le gouvernement avait négligé d'envoyer dans plusieurs provinces des commissaires pour le faire exécuter. Dans les autres, se tenant strictement à la date du 17 sept. 1577, fixée par l'art. VII de l'édit de Poitiers, et ne voulant point avoir égard à ce qui s'était fait soit avant soit après ce jour dans le même mois, les commissaires apportaient d'insurmontables obstacles au rétablissement du culte protestant dans un grand nombre de localités, les Réformés, en beaucoup d'endroits, étant mis dans l'impossibilité de prouver la possession, parce que le 17 sept. était tombé nn mardi, et que ce jour-là il n'avait pu y avoir que par hasard une assemblée religieuse. Dans beancoup de villes, les Protestants étaient exposés à toutes sortes d'avanies; les curés dans les chaires, les avocats dans les tribunaux les accablaient impnnément d'outrages; dans les colléges, on refusait d'admettre les fils de Huguenots; dans les localités où les cimetières avaient été rendus aux Catholiques, les curés violaient les tombeaux et en tiraient les ossements des Réformés qu'ils faisaient jeter à la voirie. Nulle part cependant le vieux levain de la Ligue ne fermentait comme dans les parlements où les passions religieuses faisaient taire la voix sacrée de la justice. Il est vrai que l'édit avait établi des chambres mi-parties; mais tous les efforts des bigots tendaient à restreindre leur juridiction par des évocations aux parlements ou au Grand-Conseil. L'art. XXVII de l'édit n'était pas mienx observé, et les Protestants, déclarés admissibles à tous les emplois, en étaient systématiquement exclus partout où ils étaient en minorité. Le cahier contenait, en outre, de nombrenses plaintes sur une foule de ces petites vexations qui irritent plus qu'une injustice criante, parce qu'elles se renouvellent tous les jours. Ce sont autant de preuves au-

thentiques de l'animosité qui, en 1601, régnait encore entre les deux partis. Enfin, il se terminait par une demande d'intervention diplomatique en faveur des négociants réformés qui allaient trafiquer dans les pays catholiques, demande motivée par ce qui était arrivé en Espagne à *Pradilles* de Montpellier. Arrêté par l'inquisition, il avait été condamné, comme hérétique, à l'amende honorable, à un an de prison et à la confiscation de ses biens.

Léonor Chabot fut de nouveau député à l'Assemblée politique de Châtellerault en 1605. Il mourut la même année.

D'un premier mariage avec *Marguerite de Durfort*, il eut quatre fils : GUY, baron de Jarnac, qui suit; JEAN, seigneur de Saint-Aulaye, qui ne laissa pas d'enfant de sa femme *Charlotte de Clermont-d'Amboise*, fille de *Georges*, marquis de Gallerande, et de *Marie Clutin;* CHARLES, souche de la branche de Saint-Aulaye; FRANÇOIS, dont la destinée est inconnue, — et trois filles, HÉLÈNE, FRANÇOISE et CATHERINE. Resté veuf, Jarnac épousa *Marie de Rochechouart*, fille de *Charles de Rochechouart*, sieur de Saint-Amand, qui le rendit père de trois filles: LÉONORE, femme de Louis de Vivonne, baron de La Châteigneraye; CLAUDE et MARIE, épouse d'*Urbain de Gillier*, baron de Puygareau.

Guy II de Chabot, baron de Jarnac, capitaine de cent chevau-légers, conseiller d'état et lieutenant-général en Saintonge sous le prince de Condé, présida, en 1616, l'assemblée des conseils des six provinces tenue à La Rochelle, à l'occasion de l'atteinte portée à l'autorité du duc de *Rohan* sur Saint-Jean-d'Angély; du non-paiement des garnisons des places de sûreté; des poursuites exercées contre Rohan; du refus de répondre favorablement aux cahiers de Saumur; des injustices commises journellement envers les Protestants, et surtout des armements du duc d'Epernon, qui faisait fortifier Surgères et avait mis garnison à Tonnay-Charente (*Collect Dupuy*, N° 323). Convoquée à la requête des Rochellois, que ces préparatifs de guerre semblaient menacer, l'assemblée se composait de deux députés de la Basse-Guienne, *La Noüaille* et le baron de *Savignac*, d'*Oradour*, le troisième, étant tombé malade; d'un député de la Bretagne, *La Maisonneuve;* de trois députés de l'Anjou, de *Grandry*, *Bouchereau*, *Raboteau;* de trois députés de La Rochelle, *Bernes*, de *La Goutte*, pair, et *Brunet*, avocat, le quatrième *Barthommies* s'étant excusé; de quatre députés du Poitou, de *La Touche*, *Loummeau*, *Manceau* et *Bessay*, qui se présenta plus tard pour la noblesse; enfin de trois députés de la Saintonge, *Jarnac*, *Colomiès* et *Roy*, qui furent placés au bureau. L'assemblée prit vivement à cœur cette affaire. Elle députa en cour *Grandry* et *La Nouaille* pour faire des représentations « afin de ne pas être contrainte de recourir aux extrêmes moyens de légitime défense, » et résolut de ne point se séparer avant leur retour. Elle fit écrire en même temps à toutes les provinces pour réclamer leur secours en cas de besoin. En attendant, elle s'occupa des plaintes de quelques particuliers qui, comme *La Pierre*, élu de Saintes, et *Gouant*, lieutenant de robe longue, ne pouvaient se faire recevoir dans leurs charges; et elle décida qu'on inviterait les députés généraux à appuyer auprès du gouvernement leurs justes réclamations. Les deux députés furent de retour le 12 déc., sans avoir obtenu audience ni du roi ni du Conseil. Après de longues négociations, l'assemblée, abandonnée par les autres provinces, consentit, non pas à se dissoudre, mais à s'ajourner au mois de février, sur la promesse que les fortifications de Surgères seraient démolies. Elle se réunit, en effet, le 13 fév. 1617. Quelques-uns des députés s'absentèrent; mais, d'un autre côté, *Du Bordage* et le ministre *Parent*, sieur de Préau, y assistèrent au nom de la noblesse et des pasteurs de la Bretagne. La parole don-

née n'ayant point été tenue, l'assemblée arrêta la convocation d'une assemblée générale pour le 14 avril, afin tous ensemble « d'adviser aux plus légitimes remèdes et moïens de faire cesser les maux, attentats et oppression quo souffroient les sieurs de La Rochelle, pays d'Aulnix, gouvernement do ladicte ville et églises circonvoisines. » La convocation resta sans effet, et on doit convenir que c'était faire beaucoup de bruit pour peu de chose.

En 1619, le baron de Jarnac assista do nouveau, comme député de la Saintonge, à l'Assemblée politique de Loudun; mais, en 1621, il refusa les fonctions de lieutenant-général de la Saintonge, que lui fit offrir celle de La Rochelle. Le 16 juin cependant, il se présenta dans cette dernière Assemblée « pour l'assurer de son affection au bien des églises, » et tâcher en même temps de l'amener à conclure la paix.

Guy de Chabot fit son testament en 1640. Les généalogistes ne nous apprennent pas s'il se convertit avant sa mort. Il avait eu do *Claude Marouette*, dame de Montagrier, sa première femme, un fils, nommé Jacques, seigneur do Montlieu, qui mourut imbécile. D'un second mariage avec *Marie de La Rochefoucauld*, fille d'*Isaac*, baron de Montendre, et d'*Hélène de Fonsèque* vinrent Louis, Guy-Charles, doyen de Saintes en 1665, François, chevalier do Malte, Claire, carmélite, Charlotte et Marie, religieuses.

BRANCHE DE SAINT-AULAYE.

Charles Chabot, seigneur de Montlieu, puis de Saint-Aulaye, après la mort de son frère Jean, épousa, en 1613, *Henriette de Lur*, fille do *Michel*, seigneur de Longa, et de *Marie Raguier d'Esternay*. Il en eut Charles, tué, en 1646, au siége de Lérida; Henri, qui épousa la fille du duc de *Rohan*; Guy-Aldonce, mort, en 1646, des blessures qu'il reçut au siége de Dunkerquo; Jeanne, morte sans alliance; Lidie, mariée à *François de L'Espinay*; Anne, morte sans alliance; Judith, religieuse.

BRANCHE DE BRION.

Cette brancho fournit à l'histoire du protestantismo en Franco deux filles de l'amiral Philippe Chabot, dont l'une, nommée Jeanne, abbesse du Paraclet, embrassa la Réforme sans renoncer à son abbaye, et l'autre, Françoise, épousa *Charles de La Rochefoucauld*, baron de Barbezieux.

Plusieurs membres de la famille Chabot persistèrent dans la profession de la religion réformée jusqu'à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Le 17 déc. 1686, M[lle] de *L'Espinay* était enfermée aux Nouvelles-Catholiques. En outre, on lit dans le Mercure du mois de janv. 1686 : « Ceux qui viennent d'y renoncer [à l'hérésie] sont M[me] la marquise de *Tuigny-Verdelle*, de la maison de Martel, et M[lle] *Chabot*. Le nom de Chabot marque assez que cette demoiselle est d'une famille où les erreurs de Calvin estoient devenues héréditaires, et sa conversion doit faire connoistre plus qu'une autre la fausseté de la religion qu'elle quitte. » Il paraît cependant que cette preuve, toute bonne que la proclamait le Mercure, ne parut pas convaincante à *Bernard* Chabot qui sacrifia sa patrie à sa religion et alla demander à l'Angleterre la liberté de professer « les erreurs de Calvin. » Il y épousa, en 1690, *Anne d'Oradour* qui s'était montrée aussi difficile à persuader que lui. Quant à M[lle] Chabot, son apostasie lui valut, dès le 8 avril, le brevet d'uno pension de 3000 livres (*Archiv. général.* E. 3372).

CHAILLET (David) a publié un *Traité de la fin ou usage des miracles, et de la conception de la vierge Marie en péché originel contre l'opinion de ceux de l'Eglise romaine*, Paris, J. Bonnefoy, in-8°. Du Verdier qui nous fournit cette indication, ne donne pas la date de l'impression. — Un nom presque semblable se rencontre dans l'Histoire de Chartres par Chevard. On

y lit : « Une demoiselle de *Challet*, riche particulière de notre ville, l'une des plus zélées de la secte de Luther, fut brûlée vive, le 2 mars 1553, dans le marché aux pourceaux, et le 15 du même mois, deux hommes subirent le même sort. » Ce sont trois martyrs à ajouter au livre de *Crespin* qui n'en parle pas.

CHAIS (CHARLES), pasteur de l'église wallonne de La Haye, né à Genève, le 3 janv. 1701, mort à La Haye, au mois d'oct. 1785.

Charles Chais, que la Biogr. univ. appelle par erreur Pierre, descendait d'une famille dauphinoise réfugiée à Genève vers le milieu du XVIe siècle (1). Le 27 mai 1557, *Guillaume* Chais de Suze en Dauphiné, y avait été reçu bourgeois ave ses deux fils, ANTOINE et ISAAC. Vers le même temps, *Arnaud* Chais élu consul de Sisteron en 1561 avec *Jean Guiramand*, sieur de Feissal, avait favorisé de toute son influence la propagation de la Réforme dans cette ville; aussi avaient-ils été destitués tous deux, en 1562, par Sommerive.

Chais fit ses études théologiques dans sa ville natale. En 1715, il soutint sa thèse, qui a été imprimée sous le titre : *Theses philologicæ de affectibus*, et six ans après, il reçut l'ordination. Après avoir voyagé, dans la compagnie de quelques seigneurs anglais, en Suisse, en France et en Hollande, il vint à Paris en 1727, et l'année suivante, il fut appelé comme pasteur à La Haye.

Orateur éloquent, théologien érudit, écrivain remarquable non moins par son savoir que par sa modestie, Chais a publié plusieurs ouvrages qui lui ont mérité une place distinguée dans l'histoire littéraire du XVIIIe siècle; mais un monument bien autrement respectable encore de son zèle religieux, c'est la maison de charité dont il dota l'église française de La Haye. On ne nous apprend pas s'il eut des enfants de son mariage avec *Wilhelmine Paw*, qu'il épousa en 1734.

(1) A cette famille appartenait aussi vraisemblablement *Daniel Chais La Place*, cité par M. Burn au nombre des pasteurs de l'église française de La Pyramide.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Le sens littéral de l'Ecriture Sainte défendu contre les principales objections des antiscripturaires et des incrédules modernes*, trad. de l'anglais de Stackhouse, La Haye 1738, 3 vol. in-8°; 1741, 3 vol. in-12. — Chais y a joint une dissertation de sa façon sur les démoniaques.

II. *La Sainte Bible ou le V. et le N. T. avec un commentaire littéral composé de notes choisies et tirées de divers auteurs anglois*, T. I-VI, La Haye, 1742-1777, T. VII et VIII, Rott., 1790, in-4°. — Texte de *David Martin*, choix judicieux des notes. L'ouvrage ne comprend que les livres historiques de l'A. T. On doit regretter qu'il n'ait pas été achevé.

III. *Lettres historiques et dogmatiques sur les jubilés et les indulgences*, La Haye, 1751, 3 vol. in-8°. — Trente lettres remplies des plus curieuses recherches.

IV. *Théologie de l'Ecriture Sainte ou la science du salut*, La Haye, 1752, 2 vol. in-8°.

V. *Instruction abrégée sur les premiers principes de la religion chrétienne, ou catéchisme pour les jeunes enfans*, La Haye, 1752 et 1754, in-12.

VI. *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, La Haye, 1754-1780, 50 vol. in-8°. — Publ. en collaboration avec *Joncourt, La Fite, Dumas, Hop, J. Guiot, L'Héritier*, etc.

VII. *Essai apologétique sur la méthode de communiquer la petite vérole par l'inoculation*, La Haye, 1754, in-8°; imp. aussi dans les Mémoires de l'académie de Harlem, et trad. en allem., Brunschw., 1756, in-8°. — Ses écrits et son exemple ne contribuèrent pas peu à détruire les préjugés qu'on nourrissait contre la vaccine.

VIII. *Catéchisme historique et dogmatique*, 1755, in-8°.

IX. *Les mœurs angloises ou appré-*

ciation des mœurs et des principes qui caractérisent la nation britannique, trad. de Brown, La Haye, 1758, in-8°.

X. *Lettre à M. Sutherland sur la nouvelle méthode d'inoculer, avec la réponse*, La Haye, 1768.

XI. *Sermons*, La Haye, 1790, 2 vol. in-8°.

Chais a donné aussi une édit. revue et corrigée de l'*Abrégé chronologique de l'histoire de France* par Hénault, La Haye, Aillaud, 1747, in-8°; et il a fourni un très-grand nombre d'articles importants à la Bibliothèque raisonnée, à la Nouvelle Bibliothèque, à la Bibliothèque historique et à la Bibliothèque impartiale. La Société des arts de Dublin et la Société des sciences de Harlem se l'étaient associé.

CHALANQUI, serrurier de Salavas. Le baron de *La Gorce*, seigneur du lieu, étant parti pour se rendre au siége de Montauban, afin de donner à Louis XIII une preuve de son zèle pour la religion catholique qu'il venait d'embrasser, Chalanqui, de concert avec son père et son frère, résolut de s'emparer de son château. Il y introduisit un de ses parents, *Sautel* de Vallon, et celui-ci y attira à son tour un fermier du baron, nommé *Théophile*, sous prétexte de régler ses comptes. Les trois conjurés épièrent le moment d'agir, et un jour qu'en l'absence du commandant, les soldats s'amusaient à jouer dans la cour du château, ils donnèrent le signal convenu à une soixantaine de Protestants cachés dans une grotte voisine. Le pétard renversa la porte, et le château, qui était regardé comme imprenable, fut pris sans résistance, à l'exception d'une grosse tour où trente soldats se renfermèrent. Après un mois d'inutiles efforts pour l'emporter de vive force, Chalanqui traîna la baronne de La Gorce et ses enfants devant la tour et la força, le poignard sur la gorge, d'en ordonner la reddition. *Blacons* prit le commandement du château conquis, et Chalanqui reçut en récompense le grade de capitaine. Sept ans plus tard, il trouva une mort glorieuse à l'assaut de ce même château de Salavas assiégé par *Rohan*.

CHALAS (Jean), député général des églises protestantes, né à Nismes dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. Son père *Antoine* Chalas, avocat renommé, avait été député par le Bas-Languedoc à l'Assemblée politique de Saumur, en 1595, et élu premier consul de Nismes en 1596. Jean Chalas suivit également avec distinction la carrière du barreau et s'acquit la réputation d'un habile jurisconsulte. En 1612, il fut nommé premier consul de sa ville natale. En 1619, les églises du Bas-Languedoc le députèrent à l'Assemblée politique de Loudun où il remplit les fonctions de secrétaire. Porté, ainsi que *Châteauneuf* et *Favas*, députés de la Basse-Guienne, *Vérac* et *Malleray*, députés du Poitou, *Jacques Monnereau*, sieur de Loumée, conseiller au présidial de La Rochelle et député de cette ville, sur la liste des six candidats à la députation générale, il fut choisi, avec *Favas*, par le gouvernement qui connaissait la modération de ses opinions.

L'unique charge des députés généraux était de suivre la Cour pour défendre les intérêts de leurs coreligionnaires; ainsi Chalas aurait manqué à ses devoirs s'il avait obéi à l'ordre de l'Assemblée politique de La Rochelle lorsqu'elle l'invita à se joindre à elle. Son poste était auprès du roi, et il devait le quitter d'autant moins que l'assemblée ne représentait qu'une fraction de la France protestante. On ne peut donc approuver l'arrêt par lequel elle le déclara déchu de sa charge, le 9 janv. 1622. En 1623, Chalas fut commissaire pour l'exécution, dans la Touraine, le Poitou et la Saintonge, de la paix conclue devant Montpellier (*Fonds de Brienne*, N° 212); c'est la dernière fois que nous ayons rencontré son nom.

Chalas cultiva avec succès la littérature. Il possédait une belle bibliothèque et, entre autres mss. précieux, une copie des lettres de Pétrarque plus complète que celles qui avaient servi

aux diverses éditions du célèbre poëte italien. Les œuvres du génie sont le patrimoine de l'humanité entière. Loin de céler son trésor ou d'en tirer un gain sordide, il donna son manuscrit à *Samuel Crispin*, libraire à Lyon, qui en tira 65 lettres inédites et les publia avec d'autres sous le titre : *F. Petrarchæ epistolarum familiarium variarum sine titulo, ad quosdam ex veteribus illustriores lib. XIV opus non paucis mendis repurgatum et multis epistolis auctum*, *ex vetusto codice bibliothecæ J. Chalasii*, Lugd., 1601, in-8°.

CHALES, ancien de l'église de Surgères, vieillard de plus de 60 ans et d'une probité reconnue, fut une des victimes des missions bottées dans l'Aunis. Les lauriers de Marillac empêchaient l'intendant Demuin de dormir. Lui aussi, il voulut donner à la Cour une preuve de son zèle pour la religion. Au mois d'août 1681, il se mit à la tête des archers de la maréchaussée et de la marine, et accompagné du prévôt, d'un ecclésiastique de La Rochelle et d'un jésuite, il fondit subitement sur Surgères. Les soldats furent logés exclusivement chez les Protestants, avec ordre d'y vivre à discrétion. Le lendemain, Demuin fit assembler tous les réformés sous la halle où, s'étant rendu en personne, il les somma, de par le roi, d'écouter attentivement le jésuite qui allait prêcher, Sa Majesté voulant qu'après l'avoir entendu, ils renonçassent immédiatement à leurs erreurs et se fissent catholiques. Quelques-uns essayèrent de fuir; mais ils furent pris et ramenés. D'autres voulurent protester contre la violence qui leur était faite; ils furent traités de chiens et de damnés, et contraints à se taire par la menace. Tous, malgré qu'ils en eussent, durent donc assister au sermon. Lorsque le jésuite eut terminé son long discours, Demuin les renvoya chacun chez soi, en les exhortant à songer à leur conscience. Beaucoup parvinrent à s'échapper, entre autres Châles, abandonnant ce qu'ils possédaient à la merci des archers, et après avoir erré toute la nuit dans la campagne, ils arrivèrent le jour suivant à La Rochelle (1). La plupart de ceux qui étaient restés à Surgères cédèrent bientôt aux mauvais traitements et aux menaces. Quelques-uns montrèrent plus de fermeté et de constance. Pour les réduire, Demuin eut recours à d'autres moyens. Il les accusa d'avoir médit du roi et de la religion, et les cita devant le juge qu'il menait à sa suite, ne parlant de rien moins que de les faire pendre. Les plus fermes finirent par succomber.

CHALEZAC, famille noble de Guienne, qui a fourni son contingent au Refuge. Un baron de *Chalezac* fut chambellan du roi de Prusse; un autre, gouverneur du prince Léopold d'Anhalt. — *Guillaume Chenu de Chalezac*, sieur de Laujardière, mort en 1732, commanda un régiment d'infanterie; et à la même époque, *Elizabeth de Chalezac* était chanoinesse dans le chapitre d'Iéna à Halle.

CHALIER (Jacob), né à Embrun, ministre apostat, puis médecin à Tullins, est auteur de *La vérité triomphante des impostures des ministres*.

CHALMEAUX (Jacques), prévôt d'Auxerre, jouissant d'une grande réputation de science et d'intégrité, était haï du gouverneur de la ville par la seule raison qu'il professait la religion réformée. Mais cette haine implacable, le gouverneur aussi hypocrite que cruel, savait la dissimuler sous les apparences d'une amitié sincère : aussi, lorsqu'il conseilla à Chalmeaux de sortir de la ville pour se mettre en sûreté, le prévôt, qui le croyait son ami, écouta son conseil, le 17 mai 1562. L'exemple qu'il donna fut suivi par un grand nombre

(1) On lit dans une lettre de l'apostat *Robert*, citée par M. *Ch. Weiss*, dans son *Hist. des réfugiés protestants de France* : « Je vis là [à Plymouth] un M. Chales, de La Rochelle, qui s'était converti lui et toute sa famille, et qui s'était sauvé avec toute sa famille, après s'être converti ». Serait-ce notre ancien de Surgères?

de ses coreligionnaires, et les Catholiques obtinrent ainsi dans Auxerre une prépondérance décidée. La ville cependant jouit d'une assez grande tranquillité jusqu'au mois d'août; mais le 23 de ce mois, il y eut une émeute qui coûta la vie à un potier d'étain nommé *Cosson*. Ce meurtre fut le signal de scènes sanglantes qui se renouvelèrent pendant plusieurs jours. Le 25, la femme du châtelain d'*Avalon* fut percée de coups de poignards et jetée dans la rivière. Comme elle était jeune et vigoureuse, elle se soutint quelque temps sur l'eau en se débattant, jusqu'à ce qu'un batelier lui brisât la tête d'un coup d'aviron. Aussi lubriques que féroces, ses assassins la retirèrent alors de l'eau et, dit Bèze, « son corps tout nu fut mis en spectacle de ces bourreaux infâmes, prenans plaisir à choses si deshonnestes et exécrables qu'elles ne se peuvent escrire. » Le même jour, cette bande de furieux força l'official d'Auxerre à leur livrer un prisonnier, nommé *Aimé Balèvre* (aliàs *Balain*) juge de Corbelin, qu'ils noyèrent après s'être livrés sur sa personne aux plus grands excès. Se répandant ensuite dans les environs de la ville, ils dévastèrent les vignes des Protestants et saccagèrent la maison d'un gentilhomme nommé *La Chesnaut*. Malgré les dangers qu'ils couraient à chaque instant, les Protestants ne laissaient pas de se réunir en secret; mais le 9 oct., le lieu de leur prêche fut découvert. Le tocsin sonna et 2000 fanatiques s'attroupèrent, en poussant des cris de mort, autour du pressoir où ils étaient assemblés. Tous parvinrent cependant à s'échapper. A défaut d'autres victimes, les Catholiques se ruèrent sur les maisons des Huguenots dont plusieurs furent pillées, entre autres celle d'*Etienne Sotiveau*, avocat du roi, qu'ils maltraitèrent au point de le laisser pour mort sur la place. Tavannes, qui fut chargé de réprimer ces désordres, fit pendre trois catholiques, mais comme compensation, il fit en même temps conduire au gibet cinq protestants. Les Huguenots transférèrent alors leur prêche à Chevannes. Accablés d'outrages à l'aller et au retour, ils trouvèrent même un jour les portes fermées et ils n'auraient pu rentrer dans la ville si, mettant l'épée à la main, ils n'en avaient forcé l'entrée.

Ce fut dans ces circonstances que l'édit de pacification fut publiée. Chalmeaux retourna à Auxerre et fut nommé lieutenant-général au bailliage. En 1567, de concert avec *Conroy*, lieutenant-criminel, *La Borde*, capitaine de la milice bourgeoise, *Fernier* et *Jambe*, avocats, *Louis de Millaux*, bailli, *La Maisonfort*, gouverneur, et plusieurs autres des habitants les plus considérables, il prit toutes les mesures nécessaires pour assurer au parti protestant la possession dê cette ville. Dans la nuit du 27 au 28 sept., *La Borde* s'approcha d'une porte, chassa ceux qui la gardaient et entra dans Auxerre, tandis que *Loron*, sieur de La Maison-Blanche, et *Marafin d'Avigneau* s'y introduisaient d'un autre côté, secondés par les capitaines *Grosmenil*, *Meunier*, *Raval* et *Sarrasin* qui s'étaient cachés dans la ville. Cette conquête se fit sans résistance, mais elle ne fut pas exempte d'excès. Si les Protestants se vengèrent, ce ne fut toutefois que sur les églises, les couvents et les maisons des prêtres; pas une goutte de sang ne coula. Peu de temps après, les Catholiques, redevenus les maîtres, n'imitèrent pas, il faut bien le dire, cet exemple. Dans l'espoir d'échapper à la vengeance de ses ennemis, Chalmeaux sortit d'Auxerre déguisé en vigneron; mais trahi par celui-là même qui l'avait aidé à fuir, il fut rattrapé à une demi-lieue de la ville, ramené et massacré. Son hérésie n'empêcha pas de l'enterrer en terre sainte; le clergé prétendit qu'il s'était converti. L'abbé Lebeuf, qui était trop instruit pour admettre comme certaine cette prétendue conversion, ajoute que son tombeau se voyait dans le cloître de Saint-Eusèbe à côté de celui de l'avocat *Savinien Girardin*, sieur de Champbelain, protestant converti en 1605.

CHALMOT, famille noble du Poi-

tou, divisée en plusieurs branches dont les unes, à la révocation de l'édit de Nantes, cherchèrent un asile d'abord à Wesel, puis à Königsberg, où vivaient, en 1697, *Jean* Chalmot, seigneur de Bois-Recept, et *Jean* Chalmot, seigneur de Virsay; tandis qu'une autre branche plus connue s'établissait à Berlin. Cette dernière avait pour chef *Jacques* Chalmot, sieur de Refens et Du Portail, qui laissa, de son mariage avec *Renée de Chitton*, une fille nommée *Renée*, comme sa mère, et mariée, en 1698, au lieutenant-colonel *Isaac* ou *Jean de Nolibé*, seigneur de La Gabre, né à Nérac et mort dans la colonie française de Stargard, à laquelle il avait rendu de grands services.

Jacques Cbalmot avait uu frère cadet, du nom de *Jean*, qui obtint en Prusse le commandement d'un régiment de cnirassiers, à la tête dnquel il combattit vaillamment à Malplaquet. En 1716, il l'échangea contre le régiment du princo d'Anhalt-Dessau. L'année suivante, il fut nommé commandant de Namur. Plus tard, l'histoire de la Prusse fait mention d'un général *Du Portail*; mais MM. Erman et Réclam n'ont pu décider si c'est de notre Jean Cbalmot, ou bieu de *Benjamin-Jérôme Courault*, sieur Du Portail, originaire de Blois, qn'il s'agit. Ce dernier, qui avait sollicité, au mois d'octobre 1685, la permission de passer quelques jours à Paris pour y suivre un procès, émigra vraisemblablement vers cette époque. Il se retira également en Prusse et obtint un régiment do cavalerie. C'est apparemment lui qni succéda à *Saint-Félix* du Languedoc dans le commandement de la première compagnie des Grands-Mousqnetaires. Il s'éleva par sa valenr au grado de lieutenant-général, et mourut à Berlin, âgé de 76 ans. Sa femme se nommait *Marthe Dallès*.

On ne saurait dôuter que *Perrette Chalmot des Donnières*, citée par Bonolt dans ses listes des porsécutés, n'appartînt à la même famillo. Serait-ce aller trop loin que d'y rattacher aussi *Jean Chalmot*, sieur Dn Breuil, qui fut député par La Rochelle à l'Assemblée politique tenue dans cette ville en 1588; à celle de Mantes, en 1593, où il remplit les fonctions de secrétaire, et au Synode national do Saumur, en 1596?

CHAMIER (Adrien), docteur en droit canon, né vraisemblablement à Avignon, commo son collègue et ami *Brunier*, avec qui il ombrassa la religion protestante, au retour d'un voyago qu'ils firent ensemble à Rome. Frappé des abns qui déshonoraient l'Eglise catholique et qui étaient, s'il se peut, plus sensibles au siége même de la papauté que partout ailleurs, Chamier résolut de se voner à la propagation des doctrines évangéliques, et il fut nommé ministre à Romans avant 1560. Cinq ans plus tard, il vint à Paris pendant la tenne dn cinquième Synode national, député sans doute par sa province. A son retour dans le Dauphiné, il n'y tronva plus sa famille qui avait été forcée par les persécutions de fuir à La Baume près de Saint-Maximin. Il alla la rejoindre dans son asile et resta eu Provence jusqu'à la Saint-Barthélemy, à laquelle il échappa en se sauvant à Genève; mais sa famille fut dispersée par la tempête. Le calme à peu près rétabli, il se rendit à Nismes, ot fut envoyé commo pastenr an Pouzin, puis à Privas. Ne se trouvant pas en sûreté dans cette dernière ville, il retourna à Nismes où il demeura jus qu'en 1574, qu'il fut donué ponr ministre à l'église de Saiut-Ambroix. Après y avoir rempli pendant seize ans les fouctions pastorales, il reçut vocation de l'église de Montélimar qu'il des servit jusqu'à sa mort. Adrien Chamier atteignit à un âgo très-avancé. Au rapport de Léger, dans son Histoire des Vandois, il prêchait encore qu'il avait plus de cent ans. Selon Quick, auteur d'une Vie inédite du fils de ce pieux pasteur, (1) il se noya, en revenant d'un

(1) Sous le titre Icones sacræ gallicanæ et anglicanæ, on conserve à Londres (*Dr William's library*), un msc. de John Quick, qui

colloque, le cheval qui le portait s'étant abattu dans un fossé plein d'eau.

Adrien Chamier avait épousé *N. Fourrier* d'Annonay. De ce mariage naquirent six enfants : cinq filles, dont l'aînée fut mariée au fils de *La Faye*, professeur et ministre à Genève, et un fils, nommé Daniel, qui fut à la fois un des plus savants théologiens de notre Eglise et un des plus intrépides athlètes de la Réforme.

Né en 1565, Daniel Chamier eut pour parrain *Saint-Romain*. Tout jeune encore, il fut confié par son père aux soins d'un habile instituteur, nommé *Nicolas*, dont il reçut la première instruction. Il fit ses humanités à Orango sous *Crozier*, et à l'âge de seize ans, il fut appelé au collége de Nismes comme régent de 4e. Les loisirs que sa place lui laissait, il les employa à prendre des leçons d'hébreu du pasteur *Chambrun*. Dès qu'il crut avoir fait dans la langue sacrée des progrès suffisants, il partit pour Genève, en 1583, muni d'une attestation des plus honorables, signée par *Chambrun*, *Falguerolles* et de *Serres* au nom du consistoire (*MSS. de Genève*, 197 **, Cart. 2) ; suivit pendant quelques années les leçons de *Théodore de Bèze;* soutint deux thèses, l'une sur *La naissance du Christ, sa circoncision et son baptême*, l'autre sur *Le nombre des sacrements de la nouvelle alliance*, publ. toutes deux dans les Thèses de Genève, et reçut la consécration. De retour dans sa famille, il se présenta devant le synode de la province pour subir l'examen prescrit par la Discipline ; mais il fut, dit-on, refusé comme incapable, sentence qui ne prouverait pas en faveur de la perspicacité de ses juges. Un synode du Languedoc montra moins d'ineptie ; il l'admit au nombre des ministres et le donna pour pasteur à l'église des Vans, qu'il quitta bientôt pour aller desservir celle d'Aubenas. Cette ville ayant été surprise par les Catholiques, Chamier dut fuir en toute hâte et trouva un asile auprès de *Châtillon.* Quelque temps après, il fut, selon Quick, placé à Baignols; puis, en 1600, à Montagnac, et enfin à Montélimar. Le biographe se trompe ; Chamier succéda à son père plusieurs années avant la fin du XVIe siècle. Ce fut, en effet, en qualité de pasteur de Montélimar, qu'il fut député, en 1596, par la province du Dauphiné au Synode national de Saumur et à l'Assemblée politique de Loudun, qui l'un et l'autre lui donnèrent des marques de leur estime, celui-là en le substituant à de *Serres* sur la liste, dressée par le Synode de Montauban, des théologiens qui devaient soutenir la cause protestante dans les conférences où allait se débattre, on l'espérait du moins, la grande question de la conversion du roi; celle-ci en lui confiant pendant quelque temps les fonctions de secrétaire. L'année suivante, le pasteur de Montélimar continua à prendre part aux travaux de l'assemblée transférée successivement à Vendôme, à Saumur et à Châtellerault, et il se fit remarquer entre tous par la fermeté qu'il déploya dans les négociations relatives à l'édit de Nantes. « On ne vit jamais, dit Bayle, un homme plus roide, plus inflexible, plus intraitable, par rapport aux artifices que la Cour mettoit en usage pour affoihlir les Protestans. » Tel Chamier se montra toute sa vie. Aussi était-il aussi odieux au pouvoir que cher aux églises.

Député de nouveau au Synode national de Montpellier, il fut nommé membre de la commission chargée de revoir et de corriger la Discipline. En 1600, il eut à Nismes avec le P. Coton une dispute, à la suite de laquelle chacun, selon l'usage, se vanta d'avoir triomphé de son adversaire ; cependant les écrivains catholiques avouent que ce n'est pas le jésuite qui se montra le plus habile dialecticien. En 1601, il dut en soutenir une autre contre le jésuite Gaultier. La même année, il fut député au Synode national de Gergeau qui l'envoya avec *Maravat* demander au roi pour l'Assemblée politique de Saumur la permission de continuer ses tra-

renferme une cinquantaine de biographies de Protestants français.

vaux. Henri IV ne voulut point l'accorder; mais il autorisa la convocation d'une autre assemblée à Sainte-Foy. Chamier y assista et s'y acquit de nouveaux titres à la confiance de ses coreligionnaires.

Ces fréquentes missions empêchaient sans doute le pasteur de Montélimar de s'acquitter avec exactitude de ses fonctions; mais un homme de cette trempe pouvait rendre les plus grands services dans les assemblées politiques comme dans les synodes, et l'on comprend que, faisant céder l'intérêt particulier d'une église à l'intérêt général, les Huguenots du Dauphiné l'aient encore choisi, en 1603, pour les représenter au Synode national de Gap. Ce synode, dont Chamier fut élu modérateur, est le seul qui ait fait des additions considérables à la Confession de foi rédigée par le premier synode national. Une de ces additions fut peu prudente, et elle jeta l'Église dans de graves embarras. Nous voulons parler du fameux article de l'Antechrist qui y fut intercalé sous le N° XXXI en ces termes: « Et puisque l'évêque de Rome s'étant dressé une monarchie dans la chrétienté en s'attribuant une domination sur toutes les églises et les pasteurs, s'est élevé jusqu'à se faire nommer Dieu, à vouloir être adoré, à se vanter d'avoir toute puissance en ciel et en terre, à disposer de toutes choses ecclésiastiques, à décider des articles de foi, à autoriser et interpréter à son plaisir les Ecritures, à faire trafic des âmes, à dispenser des vœux et sermens, à ordonner de nouveaux services à Dieu, et pour le regard de la police, à fouler aux pieds l'autorité légitime des magistrats, en ôtant, donnant et changeant les royaumes: nous croions et maintenons que c'est proprement l'Antechrist et le fils de perdition, prédit dans la Parole de Dieu sous l'emblême de la paillarde vêtue d'écarlate, assise sur les sept montagues de la grande cité, qui avoit son règne sur les rois de la terre; et nous nous attendons que le Seigneur le déconfisant par l'esprit de sa bouche, le détruise finalement par la clarté de son avènement, comme il l'a promis et déjà commencé de faire. »

Le synode de Gap apporta aussi des modifications nombreuses à la discipline; mais en cela il ne fit que suivre l'exemple des synodes précédents. Des faits particuliers dont il eut à s'occuper, la plupart, concernant des contestations entre les pasteurs et leurs églises, n'offrent plus aujourd'hui d'intérêt; quelques-uns seulement nous semblent mériter d'être signalés, comme la résolution prise par l'assemblée de faire écrire à Genève pour qu'il ne fût plus permis aux étudiants français d'aller par les villages administrer les sacrements, usage contraire à la discipline des églises de France et à la pratique de l'ancienne église; et la confirmation de la sentence portée par le synode du Vivarais contre *Paul Laville* qui avait placé son fils dans un collége des Jésuites, condamnation qui ne mit pas un terme à cet abus. Le synode s'occupa en dernier lieu de la distribution des 45,000 écus accordés par le roi aux églises. Aux 500 écus assignés par le synode de Gergeau à l'académie de Sedan, il en ajouta 300 « à cause des grands services rendus par cette université. » Ce fait, joint à la nomination d'une commission, dont Chamier fit partie, pour dresser un règlement applicable aux académies et aux colléges, témoignent d'une sollicitude qui fait le plus grand honneur au synode de Gap.

Au rapport de Benoît, Chamier fut chargé par le Synode national de La Rochelle, en 1607, de faire agréer à Henri IV la nomination de *Villarnoul* et de *Mirande* en qualité de députés généraux; mais, comme il était du nombre des *fous du synode*, que le roi haïssait, il passa six mois à la Cour sans pouvoir obtenir audience. Sa persévérance finit cependant par vaincre le mauvais vouloir du prince, et s'il n'obtint pas la reconnaissance des deux députés élus par le synode, contrairement, il est vrai, aux prescriptions du brevet de convocation, il arracha au

moins la promesse de la prochaine réunion d'une assemblée politique. Ce fait est répété sans observation dans le Memoir of Daniel Chamier (Lond., 1852, in-8°), où l'on a inséré un fragment du *Journal* du pasteur de Montélimar, relatif à son séjour à la Cour. Ce Journal, nous l'avons sous les yeux. Nous y lisons que Chamier arriva à Fontainebleau le 8 nov. 1607, et qu'effectivement Henri IV refusa longtemps de lui donner audience, le traitant de mutin et de séditieux; mais il n'est nullement question de l'élection des députés généraux. Le principal but de sa mission était l'érection d'un collége à Montélimar, et Chamier avait été député en Cour non pas par le synode national, mais par les églises du Dauphiné (1). Il ne fut de retour à Montélimar que le 28 mars.

En 1611, Chamier fut député à l'Assemblée politique de Saumur qui le choisit pour vice-président. Pendant son absence, sans le prévenir et sans doute à l'instigation de *Lesdiguières*, le consistoire de Montélimar donna sa chaire à *Mozé*, depuis pasteur à Annonay, et sous prétexte de recouvrer des papiers appartenant à l'église, il poussa l'insulte jusqu'à faire faire chez lui une visite domiciliaire. Chamier ressentit vivement cette offense. L'assemblée, s'associant à sa juste indignation, décida qu'on écrirait au colloque du Valentinois de le rétablir dans ses fonctions et à *Gouvernet* d'y employer son autorité.

Ce fut peut-être pour protester, de son côté, contre l'outrage qu'on lui avait fait, que le Synode national de Privas, tenu en 1612, l'élut pour son président. L'horizon s'assombrissait de plus en plus; les craintes des Protestants augmentaient chaque jour; on sentait le besoin de se réconcilier et de s'unir étroitement pour résister à la tempête. Le premier soin du synode fut de rédiger ce serment d'union que tous les députés signèrent: « Nous soussignés, députés des églises réformées de France, assemblés en synode national dans la ville de Privas en Vivarez, reconnaissant par l'expérience du passé qu'il n'y a rien de si nécessaire pour entretenir la paix et maintenir l'établissement desdites églises, qu'une sainte union et concorde inviolable, tant dans la doctrine que dans la discipline et tout ce qui en dépend, et que lesdites églises ne peuvent pas subsister longtemps sans une étroite et bonne confédération réciproque des unes avec les autres, mieux gardée et entretenue qu'elle ne l'a été jusqu'à présent; pour cette raison, désirant d'ôter à l'avenir toutes semences de division et tous sujets de partialité entre lesdites églises, et d'obvier à toutes les impostures, calomnies, menées et pratiques, par lesquelles plusieurs malaffectionnés à notre religion tâchent de les dissiper et ruiner (ce qui nous donne sujet de rechercher plus que jamais d'un commun accord et consentement les moyens de notre juste, légitime et nécessaire conservation dans la susdite union sous l'obéissance de notre souverain roi et de la reine-régente sa mère), nous avons, au nom de toutes les églises, pour leur bien commun et pour le service de Leurs Majestés, juré et protesté, jurons et protestons (promettant de ratifier les mêmes protestations dans nos provinces) de demeurer inséparablement unis dans la confession de foi des églises réformées de ce royaume, lue devant cette compagnie, approuvée et ratifiée de nous tous, qui avons juré, tant en notre nom qu'en celui des églises des provinces qui nous ont députés à cette assemblée, de vouloir vivre et mourir dans ladite confession: protestant aussi aux mêmes noms de garder inviolablement la discipline ecclésiastique établie dans les églises réformées de ce royaume et de suivre l'ordre porté par nos règlemens, tant pour la conduite desdites églises que pour la correction des mœurs; reconnaissant qu'elle est

(1) Ce collège fut fondé, et Chamier en fut nommé recteur; mais il ne tarda pas à être transféré à Die, et le pasteur de Montélimar n'ayant pu l'y suivre, on appela pour le remplacer *Sharpius*, ministre banni d'Ecosse.

conforme à la Parole de Dieu, l'empire duquel demeurant en son entier, nous protestons et jurons de rendre toute obéissance et fidélité à Leurs susdites Majestés, ne désirant autre chose que de servir notre Dieu en liberté de conscience, sous la faveur de leurs édits.»

Afin de maintenir cette unité de doctrine à laquelle il attachait un si haut prix, le synode crut devoir dresser une formule que les proposants signeraient avant leur consécration, et qui était principalement dirigée contre les enseignements de Piscator sur l'obéissance active de Jésus-Christ. Elle était ainsi conçue : « Je soussigné reçois et approuve tout le contenu de la Confession de foi des églises réformées de ce royaume, promets d'y persévérer jusqu'à la fin, de ne rien croire ni enseigner qui ne lui soit conforme; et parce que quelques-uns contestent sur le sens du XVIIIe article, où il est parlé de notre justification, je déclare et proteste devant Dieu que je l'entends selon le sens reçu dans nos églises, approuvé par les synodes nationaux et conforme à la Parole de Dieu, qui est que N.-S. Jésus-Christ a été soumis à la loi morale et cérémoniale, non-seulement pour notre bien, mais aussi à notre place, et que toute l'obéissance qu'il a rendue à la Loi nous est imputée, et que notre justification consiste non-seulement en la rémission des péchés, mais aussi en l'imputation de sa justice active : c'est pourquoi m'assujettissant à la Parole de Dieu, je crois que le Fils de l'homme est venu pour servir, et non pas qu'il a servi parce qu'il est venu, promettant de ne me départir jamais de la doctrine reçue dans nos églises, et de m'assujettir aux règlemens de nos synodes nationaux sur ce sujet. » La doctrine ainsi formulée fut modifiée déjà dans les termes, sinon pour le fond, par le Synode de Tonneins, tant il est difficile d'imposer l'unité absolue des croyances à une Eglise fondée sur le principe du libre examen.

Parmi les autres décrets remarquables du synode de Privas, nous citerons encore celui qui enjoint aux pasteurs, sous peine de suspension, de donner, eux et leurs familles, l'exemple de la modestie dans leurs habillements; celui qui permet d'administrer la communion aux condamnés à mort, faveur que l'Eglise romaine ne leur avait pas encore accordée ; celui qui adoucit un peu la rigueur des décisions des synodes précédents relativement aux promesses de mariage. Les inconvénients des promesses *pour le futur* étaient si évidents qu'il fallut bien se résoudre à ne plus les assimiler à des mariages consommés.

Le synode eut à s'occuper, en outre, des fameuses lettres d'amnistie données par le roi, le 24 avril 1612, à tous les Protestants qui avaient assisté à des assemblées politiques, avec défense de s'assembler à l'avenir sans permission. Amnistier comme un crime un acte qu'elle avait toléré, sinon autorisé par la présence d'officiers royaux, sembla aux députés des églises une étrange prétention de la part de la Cour; aussi répondirent-ils « que les églises n'ayant jamais requis ni demandé, ni même tâché d'obtenir cette grâce ou pardon, et qu'aucun de leurs corps n'étant coupable de ces crimes imaginaires qu'on leur imputait, ils ne vouloient pas se prévaloir ni se servir en aucune manière desdites lettres d'amnistie et de pardon, et que s'il y avoit eu des personnes qui les eussent acceptées ou qui eussent consenti qu'on les acceptât, ils les désavouoient. »

Avant de clore ses séances, le synode, désirant mettre un terme aux fâcheuses divisions qui avaient éclaté dans le parti protestant depuis l'Assemblée de Saumur, chargea les pasteurs *Du Moulin* et *Durant*, ainsi que l'ancien de l'église d'Orléans *Groslot*, de travailler de concert avec les députés généraux à les éteindre. Ils s'acquittèrent de cette mission avec zèle, et le Synode de Tonneins les remercia de leurs efforts qui n'eurent cependant qu'un résultat momentané.

Chamier ne retourna pas à Monté-

limar. Depuis longtemps Montauban le demandait pour pasteur et professeur. Trois synodes nationaux avaient déjà refusé de consentir à son déplacement, mais celui de Privas se rendit enfin aux instances du lieutenant-criminel de *Laviale* qui renouvela pour la quatrième fois la demande de l'église de Montauban. Chamier fut donc accordé à cette ville, malgré l'opposition de *Gouvernet* qui fit valoir inutilement l'intérêt de l'église de Montélimar, et malgré la requête de *Du Plessis-Mornay* qui désirait attacher le savant pasteur à l'académie de Saumur. *Jérémie Ferrier* fut désigné pour lui succéder dans la chaire de Montélimar.

Chamier trouva, à son arrivée à Montauban, l'académie dans un grand désordre. Son premier soin fut de dresser un nouveau réglement en 64 articles, dont Quick a donné la traduction; mais bientôt des soins plus importants encore vinrent réclamer son activité. En 1617, Chamier fut choisi par le Synode de Vitré pour rédiger, conjointement avec *Chauve*, ministre de Sommières, *Du Moulin*, ministre de Paris, *Rivet*, ministre de Thouars, et l'illustre *Du Plessis-Mornay*, un projet d'union de toutes les églises protestantes, lequel, après avoir été approuvé par les synodes provinciaux, devait être sanctionné par le prochain synode national. Ils étaient aussi chargés de se rendre en Hollande comme députés des églises françaises au synode de Dordrecht. Chauve et Chamier se mirent en route; mais Luynes ayant défendu aux Genevois de leur donner passage, ils furent forcés de revenir sur leurs pas.

En 1620, Chamier assista à une assemblée qui se tint à Milhau, le 12 nov., au sujet des affaires du Béarn. Quelques mois après, l'armée royale parut sous les murs de Montauban. Nous avons parlé ailleurs (*Voy.* III, p.258) du siége mémorable que soutint cette ville; nous n'avons à nous occuper ici que des services qu'y rendit Chamier.

Une douzaine de ministres des environs y avaient cherché un asile. Outre Chamier, l'historien du Quercy cite *Gardési*, *Josion*, *Béraud*, *Bicheteau*, *Richaut*, *Casaux*, *Moinier*, *Pérelle* ou *Pérille*, *Belon*, sans doute *Delon*, et deux autres ministres *Barbot* et *Cayla* dont les noms ne se trouvent pas dans les listes d'Aymon. Deux d'entre eux furent chargés de visiter à tour de rôle, matin et soir, chaque corps de garde pour y faire la prière, soutenir le courage des combattants et les exhorter à braver le péril pour leur foi. Chamier, qui avait été nommé membre du Conseil de ville, déploya dans ces fonctions, comme dans toutes les circonstances, la plus grande énergie. Sachant que *Laviale* voulait sauver le traître *Sauvage*, il souleva le peuple et força ce magistrat à procéder au jugement du coupable. Dans un assaut livré le 17 oct. 1621, il vola un essieu à la main, dit-on, à la défense du bastion du Paillas; mais à peine arrivé sur les remparts, il fut tué d'un coup de canon. Les Catholiques témoignèrent une joie indécente de la mort de ce redoutable adversaire; mais aucun ne poussa le cynisme plus loin que le jésuite Garrasse, s'il est vrai, comme le suppose non sans vraisemblance l'annotateur du Journal de l'Etoile, qu'il soit l'auteur d'une pièce de vers composée à cette occasion, où l'auteur se livre à de dégoûtantes plaisanteries sur l'obésité de Chamier. Les Protestants, au contraire, pleurèrent amèrement la perte de cet intrépide pasteur, qui avait rendu tant de services à leur cause par son courage indomptable, par sa vaste érudition et par son éloquence entraînante. « Il fut autant regretté de ses coreligionnaires, dit Dupleix, que s'ils avaient perdu une des meilleures places de sûreté qu'ils tinssent en France. »

Les ouvrages laissés par Chamier ne sont pas nombreux; mais, n'en déplaise à Du Pin qui ne les avait certainement pas lus, ils donnent l'idée la plus haute de son esprit et de son savoir. On ne saurait trop admirer la merveilleuse habileté avec laquelle il défend la doctrine de son église. Le seul reproche qu'on

puisse lui adresser, c'est de ne pas avoir assez ménagé ses adversaires.

I. *Dispute de la vocation des ministres en l'Eglise réformée*, La Rochelle, H. Haultin, 1598, in-8°. — Contre *Du Perron.*

II. *Epistolæ jesuiticæ*, Gen., P. de La Rovière, 1599, in-8°. — *Pars altera*, Gen., 1601, in-8°; réimp. à Amberg, 1604, in-12; — avec une *Introductio in artem jesuiticam conscripta à Gabriele Bariaco Lermeo*, que l'abbé Joly attribue à Chamier; mais qui pourrait bien appartenir à *Barjac*, pasteur du Vigean en 1603.

III. *La confusion des disputes papistes*, Gen., Le Preux, 1600, in-8°.

IV. *Disputatio scholastico-theologica de œcumenico pontifice*, Gen., 1601, in-8°.

V. *La honte de Babylon*, 1re part., s. l., 1612, in-8°. — Ouvrage qui nous est signalé par M. le professeur *Schmidt* de Strasbourg

VI. *Panstratiæ catholicæ, sive controversiarum de religione adv. pontificios corpus tomis IV distributum*, Gen., 1626, 4 vol. in-fol.; 2° édit., Francf. ad M., 1627, 4 vol. in-fol. — Cet ouvrage important, aussi singulier, dit Allard, par les choses intéressantes et curieuses qu'il contient, que par son titre extraordinaire, fut entrepris par Chamier à la demande du Synode de La Rochelle. Celui de Vitré consacra une somme de 3,000 livres aux frais d'impression. C'est sans contredit le système de polémique le plus complet qui existe; malheureusement la mort empêcha l'auteur de le terminer. La 1re partie traite de l'Ecriture sainte. Chamier prouve tant par la Bible que par les Pères qu'elle est et doit être la seule règle de la foi. Après avoir réfuté avec beaucoup de force les raisons apportées par les théologiens catholiques à l'appui de l'opinion contraire, il aborde cette question : Si l'Eglise est juge souverain de la foi ou si c'est le pape; puis il raconte avec une érudition bien rare l'histoire des controverses relativement au canon de la Bible, à l'autorité des Ecritures, à la lecture des Livres saints en langue vulgaire, etc. On peut dire que la matière y est épuisée. La 2° partie est consacrée aux controverses sur le dogme de Dieu. On y trouve tout ce qui concerne la Trinité, l'incarnation du Fils de Dieu, son office de médiateur; et, comme l'évêque de Rome se prétend le vicaire de Jésus-Christ, l'auteur n'a garde de passer sous silence la question de la suprématie de Pierre sur ses collègues, celle de son autorité dans l'Eglise et surtout celle de l'Antechrist. A propos du culte que nous devons à Dieu, il combat l'adoration des saints, les images, les signes de croix. A cette question : Dieu est-il l'auteur du péché? il répond en zélé calviniste que Dieu veut proprement l'aveuglement et l'endurcissement de l'homme, comme punition du péché; qu'il est donc auteur du péché *per accidens*, l'aveuglement de l'homme étant une cause de péchés. Dans la 3° partie, il passe en revue toutes les controverses qui se sont élevées au sujet de la chûte et de la régénération du genre humain. Il discute avec talent les opinions diverses qui se sont produites dans le cours des siècles sur le péché, le libre arbitre, la prédestination, la foi, les bonnes œuvres, le mariage, les vœux monastiques, etc., sans omettre le purgatoire. Dans ce livre, comme dans le précédent, il accepte avec toutes ses conséquences la doctrine calviniste, déclarant que chercher hors de la volonté de Dieu la cause du salut ou de la damnation des hommes, serait inepte et insensé. La 4° partie traite des sacrements. Une 5° devait être consacrée à l'examen de toutes les questions qui se rattachent au dogme de l'Eglise. Une lecture immense, une étude approfondie des écrits des plus célèbres théologiens anciens et modernes, une activité infatigable à recueillir et à discuter leurs sentiments, une connaissance assez vaste des langues savantes et des antiquités chrétiennes, et surtout une habileté peu commune à refuter d'innombrables ob-

jections contre les doctrines de son église, telles sont les qualités qui distinguent cet ouvrage et le placent hors de ligne. Chamier s'était fait une loi de ne rien omettre d'essentiel; il l'a observée si fidèlement qu'on pourrait lui reprocher d'être descendu quelquefois à des détails de peu d'importance. Son style toujours clair, correct, précis, semé de traits satiriques, se laisse par moments emporter à la violence; mais la modération était-elle toujours possible dans le siècle de luttes passionnées où il vécut? — Alsted a complété l'ouvrage de Chamier par l'addition d'un supplém. au T. IV et d'un T. V (1629, 5 tomes in-fol.). D'un autre côté, Spanheim en a publié un abrégé sous le titre de *Chamierus contractus*, Gen., 1643, in-fol.

VII. *Corpus theologicum, sive Loci communes*, Gen., 1653, in-fol. — Cet ouvrage, publié par le fils de Chamier, est incomplet comme le précédent; il y manque aussi l'article de l'Eglise. Tel qu'il est cependant, il était digne de voir le jour. L'auteur y définit la théologie une *révélation divine des mystères de l'Etre suprême*, commettant ainsi une confusion inconcevable entre la religion et la théologie, qui est une science purement humaine. Ce volume renferme, au reste, une foule de choses instructives. Le chapitre des mérites du Christ est surtout traité avec soin. Selon Chamier, on ne peut entendre par la descente de Jésus-Christ aux enfers que son ensevelissement. Il regarde aussi comme une impossibilité que les bienheureux contemplent l'essence de Dieu. La contemplation de Dieu ou sa connaissance parfaite consiste dans la jouissance pleine et entière de ses bienfaits. Après avoir exposé un dogme, l'auteur a toujours soin de réfuter les erreurs qui y sont contraires.

VII. *Grammatica hebraica*, 1615, chart. in-4°, msc. conservé, selon Hænel, à la bibl. publique de Metz.

Dans sa Vie inédite de Chamier, Quick lui attribue encore des *Considérations sur les advertissemens de A. Portau*, quelques écrits contre le jésuite Coton et un volume de *Disputationes* contre Véron.

Daniel Chamier laissa de son mariage avec Mlle de *Portal* trois filles, mariées à des pasteurs, et un fils qui reçut au baptême le nom d'Adrien.

Ministre de l'église de Montélimar après son père, Adrien Chamier s'acquit aussi une grande réputation. Non-seulement il fut député à divers synodes nationaux; mais Richelieu, le jugeant digne de devenir un instrument de ses projets de réunion, essaya de le séduire par toutes sortes d'avances. Sous le titre de *Remarques sur les sermons qui ont été faits par MM. les Jésuites au temps du synode de Montélimar*, on conserve dans la famille Chamier un vol. in-4° msc. dont *Jean Des Champs* prisait si haut le contenu qu'il croyait pouvoir l'attribuer au savant auteur de la Panstratie. Il n'avait pas remarqué qu'il est question dans cet écrit du Synode national de Charenton tenu dix ans après la mort de Daniel Chamier. Cet ouvrage appartient donc à son fils, et nous pensons qu'on doit lui restituer également un autre vol. msc. conservé avec un soin non moins religieux par ses descendants (qui ont bien voulu nous en donner aussi communication), et portant pour titre : *Examen des deux religions*.

Adrien Chamier mourut, en 1671, à l'âge de 91 ans, laissant de son mariage avec *Madelaine Alard*, cinq filles dont le sort est inconnu, et deux fils nommés Jacques et Daniel. L'aîné, docteur en droit et avocat à Montélimar, fut père d'Adrien, ministre dans l'Essex, mort jeune, et du martyr Moïse ou Antoine, rompu vif devant la maison paternelle à l'âge de 28 ans. En vain les Jésuites avaient-ils essayé de lui persuader d'embrasser la religion romaine pour éviter le supplice; l'héroïque jeune homme mourut avec une fermeté qui remplit d'admiration tous les assistants. Jacques Chamier avait épousé *Marie Bourserle*.

Son frère Daniel, né en 1628, em-

brassa la carrière ecclésiastique et fut appelé, en 1655, à succéder à *Dumarché*, comme ministre de l'église de Beaumont. A la mort de son père, il le remplaça à Montélimar. Une fièvre maligne l'emporta le 29 juin 1676. De son mariage avec *Madelaine Tronchin*, née à Genève le 1 sept. 1628, naquirent six enfants, dont deux, Marie, née à Beaumont en 1664, et Isaac, né dans la même ville, le 10 mai 1667, restèrent en France et se convertirent probablement. Une fille mourut en naissant. Les trois autres, Daniel qui suit; Madelaine, née à Beaumont, le 16 nov. 1662, morte en Angleterre en 1745, et Jeanne, née à Beaumont, le 26 août 1669, morte à Edimbourg le 7 mars 1729, sortirent du royaume à la révocation. Cette dernière avait été présentée au baptême par *La Condamine* et Mlle de *Blagnac*.

Daniel Chamier, né à Beaumont le 11 janvier 1661, eut pour parrain son grand-père et pour marraine madame de *Baix*, femme d'un conseiller au parlement de Grenoble. Il fit ses humanités à Die et ses études en théologie à Genève. Forcé de quitter sa patrie en 1685, il se retira d'abord dans le canton de Neuchâtel, où il se fit recevoir ministre; puis, en 1691, il passa en Angleterre avec sa mère, deux de ses sœurs, sa femme et son fils, et fut nommé ministre de l'église de Glass-House-Street, de celle de Saint-Jean et de celle de l'Artillerie. L'église de Leicester-Fields, autorisée par lettres-patentes de 1689, à la requête des ministres réfugiés *Benjamin de Daillon*, *Jean-Louis Malide*, *Samuel Mettayer*, *Simon Canole*, *Henri Gervais*, *Jean Forent*, *Timothée Baignoux* (1), *Charles-Pierre Souchet*, *Guillaume Bardon* et *Barthélemy Balaguier*, le compta aussi au nombre de ses pasteurs; il en fit la dédicace le 15 avril 1693. Trois ans plus tard, il fonda, avec *Jean Lions* et *Joseph de La Motte* l'église du Tabernacle, qui ne paraît pas avoir subsisté longtemps. Lui-même mourut le 15 juillet 1698. Il avait épousé, le 9 déc. 1689, *Anne-Françoise Huet*, fille du ministre de Neuchâtel, qui leur donna six enfants : Daniel, né à Neuchâtel en 1690, mort en 1694; — Adrien, présenté au baptême par *Daniel Lions* et Mme *Bourdeaux*, mort enfant, ainsi que sa sœur Jeanne-Madelaine, qui avait eu pour parrain et marraines *Pierre de Malecare*, *Jeanne Crommelin* et *Madelaine Chamier*; — Daniel qui suit; — Jean, né le 16 nov. 1697, secrétaire de William Wake, archevêque de Cantorbéry, mort le 11 mai 1765; — Robert, né posthume en 1698, mort en 1748.

Daniel Chamier, né le 21 nov. 1696, épousa, en 1719, *Susanne de La Méjanelle*, et mourut le 17 nov. 1741. De cinq filles qu'il eut de son mariage, une seule, Judith, née le 23 janvier 1721, fut mariée; elle épousa *Jean Des Champs*, à qui nous consacrerons un article. Les quatre autres se nommaient Suzanne, Marie-Anne, Madelaine et Anne; cette dernière vécut jusqu'en 1829 et mourut à Southampton. L'aîné des fils, Daniel, né le 29 mai 1722, passa en Amérique en 1753 et s'établit dans le Maryland. Lorsque la guerre de l'indépendance éclata, il fut nommé commissaire des vivres, fonctions auxquelles il joignit plus tard celles d'auditeur et de contrôleur des comptes; il mourut en 1778. Le second, Jean, né le 17 sept. 1723, mourut à Arrah dans les Indes Orientales en 1770. Le troisième, Gérard, né le 19 août 1724, ne vécut que deux ans. Le quatrième enfin, appelé Antoine, né le 6 octobre 1725, fut nommé, en 1772, député-secrétaire de la guerre, et trois ans après, sous-secrétaire d'Etat pour le département du Sud. La même année, le bourg de Tamworth l'envoya au parlement, où il siégea jusqu'à sa mort arrivée en oct. 1780. Il était membre de la Société royale et du club lit-

(1) Serait-ce le même que l'auteur d'un *Sermon sur la dernière conspiration*, dont Watt ne dit mot, mais qui se trouve indiqué dans le catalogue du libraire *Duchemin*?

téraire de Jobnson, et l'un des directeurs de l'hôpital des réfugiés français à Londres. En lui s'éteignit la postérité masculine du célèbre ministre dauphinois.

CHAMPAGNE (Nicolas de) comte de La Suse, fils aîné de Baudouin de Champagne et de Jeanne de La Chapelle, conseiller et chambellan du roi, chevalier de Saint-Michel, capitaine de 50 hommes d'armes. Nicolas de Champagne avait mérité ces honneurs par les services qu'il avait rendus au siége de Metz et à la bataille de Saint-Quentin. En 1566, Charles IX le créa comte de La Suse, circonstance qui peut faire douter qu'il ait professé à cette époque la religion protestante; mais s'il n'avait point encore abandonné l'Eglise romaine, il ne tarda pas à le faire, puisqu'il fut tué aux côtés de Condé, à la bataille de Saint-Denys. Il n'était âgé que de 41 ans. Sa femme, Françoise de Laval, qui était restée catholique, éleva ses enfants dans sa religion. Les deux fils Louis, comte de La Suse, tué à Coutras en 1587, et Brandelis, marquis de Villaines, mort maréchal de France, persistèrent dans la profession du catholicisme. Leur sœur Perrenelle ou Perronnelle, dame de Bazoges, embrassa, au contraire, la religion réformée et se maria avec *Jacques de Montgommery*, comte de Lorges.

Louis de Champagne avait épousé à Paris, en 1572, *Madelaine de Melun*, dame de Normanville, fille de *Charles de Melun* et de *Marie de Luré*. De ce mariage naquirent quatre enfants que leur mère éleva dans la religion protestante. Les deux derniers, François et Marie, n'ont laissé que leur nom, tandis que leur frère aîné Louis a joué un grand rôle dans les principaux événements du règne de Louis XIII; et leur sœur Catherine, dame de Nogent-sur-Loire, par son union avec *Amaury Goyon*, marquis de La Moussaye, s'est alliée à une des familles protestantes les plus illustres de la Bretagne.

Louis de Champagne, comte de La Suse, marquis de Normanville, lieutenant-général des armées du roi, général de la république de Berne, gouverneur de Montbéliard et des comtés de Béfort et de Ferrette, fut député par l'Isle-de-France à l'Assemblée politique de Grenoble avec *Dolchain*, *Mercier*, le pasteur *Durant* et *Parenteau*. Selon Saint-Allais, il défendit, en 1617, Soissons contre Louis XIII, et en 1621, s'étant jeté dans Gergeau, il s'y maintint avec une valeur extraordinaire jusqu'au 23 mai qu'il fut forcé de capituler. Quelques jours après, il fut défait à Marchenoire et se retira à Sedan. L'Assemblée politique de La Rochelle aux ordres de laquelle il s'était mis, dès le mois de mars, ainsi que le comte de *Roucy*, le nomma, le 25 juin, lieutenant-général des provinces de l'Isle-de-France, Champagne et Picardie, sous le duc de *Bouillon;* mais la tiédeur des Protestants au nord de la Loire lui ôtant tout espoir de rien entreprendre d'utile, il prit la résolution de se retirer en Suisse, d'où, la même année, il se rendit dans le Dauphiné pour se concerter avec *Montbrun* au sujet d'une entreprise sur Grenoble. Trahi par un paysan qui lui servait de guide, il fut arrêté avec le vicomte de *Manchaut* et quelques autres de ses compagnons, conduit à Grenoble et livré au parlement qui l'aurait infailliblement condamné à mort si Louis XIII n'eût modéré son zèle. La Suse, à peine rendu à la liberté, se mit en route, avec le comte de *Roucy*, pour aller joindre le comte de Mansfeld; mais son voyage se termina à Lyon où il fut arrêté. Ce fut dans ces circonstances que la république de Berne le demanda pour général. Le roi accorda son consentement, et La Suse fut nommé, en 1622, directeur des fortifications de Berne. L'année suivante, le sénat lui confia le commandement des troupes que les troubles des Grisons l'avaient forcé d'assembler. Pour lui témoigner sa considération, le gouvernement bernois permit en même temps à un pasteur français

de s'établir à Berne, et il lui accorda à lui-même et à ses deux fils aînés le droit de bourgeoisie. En 1626, le synode de Castres porta La Suse sur la liste des candidats à la députation générale. En 1628, soupçonné de nouvelles intrigues, il fut enfermé à la Bastille; mais il n'y fit pas un long séjour, et il est très-vraisemblable que la prise de La Rochelle mit un terme à sa détention.

La Suse n'avait eu jusque-là aucune occasion de fournir des preuves de ses talents militaires; le gouvernement lui-même, à en juger par la note secrète dont nous avons déjà plusieurs fois parlé, le regardait « comme un homme courageux, mais non pas capitaine. » On doit donc s'étonner que Richelieu l'ait choisi, au rapport du P. Daniel, pour commander un corps de six mille hommes qu'il envoya, en 1632, au secours des Suédois. La Suse, au reste, justifia pleinement le choix du cardinal. En 1632, il servit au siége de Trèves. Maréchal de camp en 1633, il fut employé à l'armée de Champagne, concourut à la prise de Reving, de Fumey, de Freidembourg, soumit Charmes, assista au siége de Nancy et à celui de La Mothe. Envoyé à l'armée d'Allemagne, en 1634, il marcha au secours de Heidelberg et de Philisbourg, se trouva à la défaite du duc de Lorraine, à la prise de Spire et de Vaudemont. Nommé gouverneur de Montbéliard, il assiégea le château de Rouppe près de Béfort, passa au fil de l'épée la garnison composée de Croates et le rasa, fit lever le siége de Porentruy, se rendit maître de Béfort après trois tentatives inutiles, força Delle à capituler et battit près d'Epinal quatre régiments de Croates qui avaient enlevé un convoi. Nommé lieutenant général, il ne jouit pas longtemps de son nouveau grade, étant mort à Montbéliard en 1636. Son corps fut porté à Berne, où la république lui fit élever un magnifique mausolée.

De son mariage avec *Charlotte de La Rochefoucauld*, fille de *Charles de La Rochefoucauld* et de *Claude de Biron*, naquirent six enfants : 1° Gaspard, qui suit;—2° Frédéric-Maurice, marquis de Normanville, tué à Lens, en 1648, servant comme aide-de-camp du grand Condé; — 3° Louis, marquis de Lumigny, tué dans la même bataille; — 4° Josué, mort jeune à Berne; — 5° Armand, qui ne vécut que quinze jours;—6° Ursuline, femme de *César Chauvin*, marquis de La Muce-Ponthus.

Gaspard de Champagne, comte de La Suse, de Béfort et de Ferrette, lieutenant-général commandant en Alsace, gouverneur de Delle, de Béfort et de Ferrette, marcha dignement sur les traces de son père. En 1641, il défit un convoi que les Espagnols conduisaient à Besançon. En 1642, il fit lever le siége de Hohentweil. Ayant embrassé le parti de Condé pendant les troubles de la Fronde et lui ayant livré les places où il commandait, il fut assiégé dans Béfort, en 1653, et obligé de se rendre, le 23 fév. 1654, après une vaillante défense. Pour le punir, Mazarin le dépouilla de son gouvernement de Béfort qu'il prit pour lui-même. La Suse se retira dans sa terre de Brouassin où il mourut en 1694. Son malheureux mariage avec *Henriette de Coligny* (Voy. CHATILLON) ayant été dissous, il épousa, en 1662, *Louise de Clermont-Gallerande*, morte en 1669, et il en eut 1° Thibault, mort à 18 ans; — 2° Marie-Louise, morte à 21 ans sans alliance; — 3° Renée-Gabrielle, femme du marquis de La Brissandière en Normandie,— et 4° Madelaine-Françoise, mariée, en 1699, à son cousin Hubert Jérôme, comte de Villaines. Dans son Hist. de l'édit de Nantes, Benoît nous apprend que les demoiselles de La Suse donnèrent des exemples de constance à l'époque de la révocation. L'une d'elles se réfugia à Harlem, comme le raconte Mme Du Noyer qui la vit en Hollande. Si elle parle, ce qui est vraisemblable, à moins d'omission dans la généalogie de cette famille, de Madelaine-Françoise, il

faut admettre qu'elle rentra plus tard en France et se convertit.

On rencontre assez souvent dans l'histoire des luttes des Huguenots contre les Catholiques en Saintonge depuis 1570, le nom d'un capitaine *Champagné* que nous rattacherons à cet article, bien qu'il n'ait aucun rapport avec la maison de Champagne-La Suse, si ce n'est l'identité presque complète du nom. Lieutenant de *La Noue*, Champagné servit à la prise de Marans et de Luçon, en 1570. En 1572, les Rochellois ayant préparé une expédition pour se rendre maîtres de l'île de Rhé, il se chargea de la conduire avec trois autres capitaines non moins braves que lui, *La Roche-Esnard*, *Vincent Mayreau* et *Robert David*; mais au sortir du port, ils rencontrèrent une galère ennemie dont ils s'emparèrent après un combat acharné et qu'ils ramenèrent à La Rochelle, ce qui fit manquer l'entreprise. Nommé, en 1573, membre du conseil de guerre, Champagné suivit La Noue lorsqu'il renonça à la défense de La Rochelle. L'année suivante il fut tué au siége de Fontenay. Il est très-vraisemblable que ce capitaine était de la famille des *Robillard* de Saintonge, famille frappée déjà dans un de ses membres, *Robillard*, sieur de La Grange, par l'arrêt du parlement de Bordeaux de 1569, et professant encore la religion protestante à la révocation de l'édit de Nantes. On cite, en effet, parmi les réfugiés dans le Brandebourg une *Susanne de Robillard*, fille du seigneur de Champagné et de *Marie de La Rochefoucauld*, et mère du célèbre général *Henri-Auguste de La Motte-Fouqué*.

CHANDIEU (Antoine de), seigneur de La Roche-Chandieu, second fils de Guy de La Roche-Chandieu et de *Claudine Du Molard*, dame de Chabot ou Chabottes, né vers 1534 au château de Chabot dans le Mâconnais, et mort à Genève le 23 fév. 1591.

Ayant perdu son père à l'âge de quatre ans, Chandieu fut envoyé à Paris et confié aux soins de *Matthias Granianus*, qui, partisan des opinions nouvelles, lui inspira du penchant pour la Réforme. Il s'y confirma de plus en plus pendant ses études de droit à Toulouse, et étant allé à Genève, les entretiens qu'il eut avec *Calvin* et *Bèze* l'acquirent définitivement à la Cause. Appelé à Paris par un procès relatif à la succession d'un de ses oncles paternels, il fréquenta avec assiduité les assemblées religieuses qui s'y tenaient secrètement sous la direction spirituelle de *Jean Ripaire* de l'Anjou, bientôt après martyr. L'église s'accroissant malgré les persécutions, on fit venir de Genève *François de Morel* qui persuada à Chandieu de renoncer à la jurisprudence pour se livrer à l'étude de la théologie, c'est-à-dire pour se vouer à une carrière qui, au lien des honneurs que lui promettait sa naissance, ne lui offrait en perspective que la persécution, l'exil, le bûcher. Chandieu pourtant suivit les conseils du ministre, et ses progrès rapides lui valurent la distinction d'être reçu, à l'âge de vingt ans, pasteur de l'église de Paris.

Pendant quelque temps, Chandieu s'acquitta de ses périlleuses fonctions sans courir de trop grands dangers; mais la surprise de l'assemblée de la rue Saint-Jacques, le 4 sept. 1557, ayant donné lieu aux adversaires de la Réforme de répandre les plus odieuses calomnies sur le compte des Protestants, il attira sur lui l'attention du gouvernement par un écrit où il les repoussa avec beaucoup d'énergie. En butte dès lors aux recherches actives de la police, il réussit à y échapper jusqu'en 1558, qu'un archer, étant entré par méprise dans sa chambre et y ayant trouvé des livres hétérodoxes, l'arrêta et le conduisit dans les prisons du Châtelet. Dès le lendemain, *Antoine de Bourbon*, qui depuis!... le réclama comme faisant partie de sa maison, et le parlement refusant de lâcher sa proie, il alla l'enlever de force.

Chandieu cependant était trop connu à Paris pour pouvoir y demeurer avec quelque sécurité. Son église jugea pru-

dent de l'éloigner pour un peu de temps, et elle le chargea, vers la fin de l'année 1558, d'une mission particulière auprès de l'église de Poitiers. M. *Crottet* raconte que ce fut dans les conférences que le jeune pasteur eut avec ses collèguos du Poitou que surgit l'idée de convoquer une assemblée générale de toutes les églises de France dans le but d'établir entre elles les liens d'une foi et d'une discipline communes. Le promier Synode national se tint, en effet, à Paris au mois de mai 1559. Lectius et, d'après lui, tons les autres biographes de Chandieu, sans en excepter la Biogr. univ., prétendent que Chandieu en fut élu président et qu'il dressa une Confession de foi qui fut présentée au roi par *Coligny*. Ce sont autant d'errenrs que de mots. Le Synode de Paris fut présidé par *François de Morel*, sieur de Callonge ou Colonges; la Confession de foi fut dressée par le synode lui-même, et elle fut présentée, non pas à Henri II, blessé à mort le 29 juin, mais à son successeur, par *Louis Cappel*, comme nous l'avons dit ailleurs. Nons ne connaissons même aucun fait qui prouve d'une manière certaine qu'Antoine de Chandieu se trouvait en ce moment à Paris. Selon Lectins, il fut, après la mort du roi, envoyé dans le Béarn pour prossor le départ d'*Antoine de Bourbon*. La Place, vraisemblablement mieux informé, appello *La Mare* l'émissaire qui porta au roi de Navarre la nouvelle de la blessure de Henri II. Toutefois il paraît que Chandieu reprit vers ce temps-là le gouvernement spirituel de son tronpeau; mais la persécution s'étant rallumée, il dut s'éloigner de nouveau, et *Jean Macard*, qni avait déjà desservi l'église de Paris en 1558, fut appelé une seconde fois à le remplacor.

Ce fut sur ces entrofaites qu'éclata la conspiration d'Amboise. Catherine de Médicis, sous le coup de la terreur qu'elle avait éprouvée, et « voyant, dit La Planche, que les Evangéliquos ne s'adressoyent plus à elle, mais poursuyvoyent leur poincte par oux-mesmes», fit demander à l'église de Paris par un de ses maîtres dos requêtes, l'abbé *Chastelus*, et un gentilhomme de sa suite, *Hermand Taffin*, tous deux partisans de la Réforme, qu'on lui envoyât Chandieu, « par la bouche duquel elle désiroit merveilleusement estre instruite de la vraye source et origine des troubles, et pareillement d'avoir son advis comment on y pourroit pourvoir, et quel moyen on tiendroit pour donner estat paisible à ceux de sa religion, sans qu'il advinst aucun inconvénient de l'autre party. Car, disoit-elle, j'ay ouy réciter tant de vertus et graces singulières de ce jeune gentilhomme, quo je crois qu'il ne me trompera point, joinct que co sont gens de parole. » Mais, soit que Chandiou fût réollement absent, soit qu'on redoutât un piége, le consistoire se contonta d'adresser à la reine un mémoire qui lui fut remis par le fils de son pelletior *Le Camus*. Surprise par Marie-Stuart pendant qu'ello le lisait, Catherine, afin de détourner les soupçons, fit porter ce mémoire aux Guise. Le Camus fut arrêté et subit plusieurs interrogatoires; mais les promesses ni les menaces ne purent rien tirer de ce jeune homme, qui resta en prison jusqu'à la mort de François II.

Lorsque ce prince expira, Chandieu se trouvait à Orléans où il avait été envoyé avec mission de raffermir par ses exhortations la foi do *Coligny* que l'arrestation de *Condé* pouvait ébranler. Miné par une fièvro qnarte, suite des fatigues qu'il s'était imposées pour la propagation des doctrines évangéliques à Orléans et dans les environs, Chandieu, dut, on 1560, demander un congé, et il partit pour la Bourgogne dans l'espoir que l'air natal rétablirait sa santé.

Nous ne retrouvons Chandien qn'en 1562, à Orléans où se tint le troisième synode national. Il en fut élu modératenr. « Tous les suffrages de l'assemblée, lit-on dans de Thou, se rénnirent en faveur de Chandieu, ministre de l'église de Paris, jeune homme distingué par sa naissauco, en qui la noblesse,

les grâces, la bonne mine, la science et l'éloquence disputoient avec sa rare modestie à qui le rendroit plus recommandable. »

Nous avons reproduit ailleurs (Voy. *Pièces justif.*, N° XX), ceux des actes de cette assemblée qui offraient un intérêt général; il suffira de relever ici parmi les décrets relatifs à des matières particulières, ceux qui sont propres à peindre l'esprit de l'Eglise protestante à cette époque. Confirmation de l'excommunication lancée contre *Jacques Le Fèvre* par le synode provincial de Gien, parce qu'il ne voulait pas se sonmettre à une pénitence publique. — Annulation, sur l'opposition de l'église de Paris, de l'élection de *Daniel Des Brosses* comme ministre de Melun, le synode se fondant sur la mauvaise vie et la mauvaise doctrine de l'élu. — L'affinité spirituelle ne rompt pas le mariage. — Un ministre ne peut desservir deux églises à la fois. — Condamnation du livre de *Jean Morelli*, comme renversant l'ordre introduit dans les églises et fondé sur la Parole de Dieu. — Mariage de *Guillaume de Seillons* (aliàs *Schilhans*), avec sa belle-sœur *Marguerite de La Voirie* déclaré incestueux. — Confirmation de la sentence du synode provincial de Niort qui avait déclaré *Pierre Boulay* incapable d'exercer le ministère dans l'église de Niort où il s'était ingéré. — Défense à *Jean Vivier* (aliàs *Rebit*) de rien enseigner de contraire à la confession de foi et à la discipline. — Il n'est pas bon de publier en chaire les articles de la Discipline. — Sur la plainte du diacre *Maurice Jodin* (aliàs *Jocquin*), renvoi devant le synode provincial du Berry de *David Véran* (aliàs *Vivian*), ministre de Bourges, et de plusienrs membres du consistoire.

Chandieu se tronvait encore à Orléans à l'époque des négociations pour la paix. Consulté par *Condé*, ainsi que *Desmeranges* et *Piérius*, espagnol d'origine, qui desservait alors l'église de Blois, il insista, comme ses deux collègues, pour le rétablissement pur et simple de l'édit de Janvier. Le prince, peu satisfait de leur réponse, soumit la question des concessions à faire aux 72 pasteurs qui étaient réunis à Orléans, et les trouvant aussi intraitables, il prit le parti de passer outre.

La paix conclue, Chandieu retourna dans son église. Au mois d'avril 1564, il présida un synode provincial qui s'assembla à La Ferté-sous-Jouarre, et auquel assistèrent 45 ou 46 ministres, au rapport de Duplessis (1). La dernière séance eut lieu le 31 mai. Chandieu ne tarda pas à partir pour ses terres. La mort de son frère aîné Bertrand, un des chefs de la conjuration d'Amboise, qui avait été tué à Dreux sans laisser d'enfants, le rondit possesseur d'une grande fortune; mais elle ne changea rien à la simplicité de son genre de vie. Sans être attaché spécialement à aucune église, il partagea ses soins entre toutes celles du Lyonnais et de la Bourgogne, qui le chargèrent plus d'une fois de les représenter dans les synodes, comme à celui de La Rochelle et à celui de Nismes. Le zèle infatigable qu'il déploya tant pour fortifier ses frères au milieu de leurs tribulations que pour propager de plus en plus les principes du protestantisme, lui attira la haine de la noblesse du voisinage, en sorte que plus d'une fois, il fut obligé de se cacher pour échapper aux embûches des Catholiques. A la Saint-Barthélemy, il gagna heureusement Genève avec sa famille et se présenta à la compagnie des pasteurs suivi de vingt ministres fugitifs comme lui. Peu de temps après, il se retira à Lausanne où il professa la théologie (2); puis il retourna à Genève où il fut agrégé au corps des pasteurs. En

(1) Le rapport d'un espion du cardinal de Granvelle, conserve dans les Archives de Belgique, nous en fait connaître trois : *Cappel*, *Pérocelly* [Pérussel], ministre de Condé, et *Pacquet*, ministre du prince Porcico. Le synode se montra fort preoccupé et fort inquiet des dispositions de la Cour et des mouvements du clerge catholique.

(2) Selon les tables de Leu, il aurait déjà été en 1569 professeur de théologie à Lausanne, et il aurait eu pour successeurs *Blaise Marquard* en 1572, et *Pierre Bocquin* en 1574.

1578, le Synode national de Sainte-Foy le choisit, ainsi que de *Lestre*, ministre de Paris, *Pierre Merlin*, ministre de Vitré, et *Gabert*, ancien pasteur de l'église française de Francfort (2), pour représentants des églises réformées de France aux conférences qui devaient se tenir au sujet de la réunion des deux communions protestantes, conformément au plan de Jean-Casimir ; ces conférences n'eurent pas lieu. En 1583, le Synode national de Vitré le chargea de nouveau d'une mission en Allemagne ; mais il ne fit pas non plus ce voyage, on ne nous apprend pas pour quel motif, en sorte que, sauf quelques visites aux églises de la Bourgogne, pour lesquelles il eut toujours l'affection d'un père, Chandieu ne quitta pas Genève jusqu'en 1587, où *Henri* de Navarre l'appela auprès de sa personne. Il remplit les fonctions de ministre à la bataille de Coutras et rendit grâces à Dieu de la victoire; mais sa santé délicate s'accommodant mal des fatigues de la vie militaire, il demanda son congé au roi de Navarre qui le lui accorda, en le chargeant de passer par Nismes pour assurer les habitants de sa ferme résolution de se consacrer à la défense commune. Chandieu ne prit à Genève que quelques jours de repos, après quoi il se remit en route pour remplir une mission qui lui avait été confiée auprès des princes protestants d'Allemagne. De retour au sein de sa famille en 1589, il rentra en possession de la place de pasteur, à laquelle il avait été nommé, en 1584, selon Picot, et à laquelle était jointe la chaire de professeur en langue hébraïque qu'il ne quitta plus qu'à sa mort.

La Biogr. universelle, copiant Du Pin et Nicéron, répète que Chandieu avait peu de fonds de théologie, peu de connaissance de l'antiquité ecclésiastique. Sénebier, au contraire, d'accord avec de Thou, vante sa profonde connaissance de l'antiquité, de la philosophie, du droit et de la théologie, non moins que sa politesse, sa modestie, son désintéressement et sa sensibilité. Il est un seul point sur lequel des jugements si divers s'accordent, c'est le talent oratoire de Chandieu. Personne n'a mieux caractérisé son éloquence que Lectius : « *Genus dicendi lene et simplex, sine illecebris, sine fuco : nec tamen sine facundiâ, sine arte : ut rerum utilitas ac doctrinæ cum eloquii splendore certaret, nec brevitas obscuritatem, nec prolixitas tædium faceret. Modesta item pronunciatio, modici gestus decentesque et ad mansuetudinem informati natura. Aberat verborum amaritudo, aberat ira : plusque ad populum suavis isthæc prudensque moderatio quàm asperior multorum tristitia valebat.* »

Anthoine de Chandieu a publié un assez grand nombre d'ouvrages de controverse et d'histoire, quelques-uns sous le pseudonyme de *Sadeel* ou sous celui de *Zamariel*, dont le premier signifie en hébreu *Champ de Dieu*, et le second *Chant de Dieu*. Nous en donnerons la liste dans l'ordre de leur publication.

I. *Histoire des persécutions et martyrs de l'église de Paris depuis l'an 1557 jusqu'au temps du roi Charles IX*, Lyon, 1563, in-8°, publiée sous le pseudonyme de A. Zamariel.

II. *Réponse aux calomnies contenues au Discours et suyte du Discours sur les misères de ce temps, fait par messire P. Ronsart, jadis*

(2) Gabert ne figure pas dans une liste des pasteurs de l'église de Francfort qui nous a été envoyée. Voici, d'après cette liste, les noms des ministres qui desservirent cette église depuis Valerand Polanus jusqu'au XIXe siècle : *Franç. de La Rivière* (1558), *Arnaud Bancy* (1561), *N. Philippi* (1563), *Théophile de Banos* (1572), *N. Salvard* (1572), *Jacob Caron* (1598), *Clément Dubois* (1601), *Timothée Poterot* (1603), *V. Lesler* (1638-52), *Adam Breuil* (1640-70), *J. Richier* (1653-95), *J. Braguelet* (1671-81), *Jean de Persode* (1682-92), *J. Antoine d'Anton* (1693-1714), *Pierre Chandon* (1696-1724), *Ant. Matthieu* (1715-65), *Jacq. Eynard* (1725-35), *J. A. Brunier* (1736-63), *Jacq. Armand* (1764-66), *J.-D. Souchey* (1765-1811), *P. Fréd. Chandon* (1766-78), *Etienne Thouron* (1778), *Jérémie Badollet* (1779-1809).

poëte et maintenant prebstre, où est aussi contenue la Métamorphose dudict Ronsard en prebstre, Orléans, 1563, in-4°; Genève et Lyon, 1564, in-8°. — Ronsard ayant attribué aux réformateurs les calamités qui désolaient le royaume, les Protestants lui opposèrent trois réponses en vers fort médiocres. La première est signée A. Zamariel, que l'on sait être Chandieu; les deux autres, *B. de Mont-Dieu.* Bayle croit que c'est un nouveau masque de Chandieu; mais La Croix Du Maine, Du Verdier et d'autres le regardent comme un auteur différent. Il est très-vraisemblable qu'il y a eu une édit. antérieure de la *Métamorphose de Ronsart en prebstre.*

III. *La confirmation de la discipline ecclésiastique observée ez églises réformées de France,* 1566, in-8°. — Réponse aux attaques de *Morelli, Ramus,* etc., contre la discipline. C'est sans aucun doute à cet écrit qu'a trait une lettre adressée, le 2 avril 1566, à Chandieu par *P. Merlin,* dit *L'Espérandière* (*MSS. de Genève,* Carton I), au nom du consistoire de Paris, pour l'engager à publier en son propre nom, et non au nom du consistoire, la préface de son livre sur la discipline. Doit-on en conclure que ses idées n'étaient pas approuvées?

IV. *Refutatio libelli quem Claudius de Saintes monachus edidit cum hâc inscriptione* Examen doctrinæ calvinianæ et besanæ de Cœnâ Domini, 1567, in-8°.

V. *Sophismata F. Turriani,* Gen., 1577, in-8°.

VI. *De legitimâ pastorum reformatæ ecclesiæ vocatione,* Gen., 1577, in-8°; réimp. avec la Réponse aux sophismes, etc. sous le titre : *Responsio ad sophismata F. Turriani jesuitæ de ecclesiâ et ordinationibus ministrorum ecclesiæ. Accessit tractatus de legitimâ vocatione pastorum ecclesiæ reformatæ,* Morg., J. Le Preux, 1583, in-8°.

VII. *Meditationes in Ps. XXXII,* Lausan., 1578, in-12.

VIII. *De verbo Dei scripto adversùs humanas traditiones,* Gen., 1580, in-8°; trad. en allem., Zurich, 1604, in-8°.

IX. *De unico Christi sacerdotio et sacrificio,* Gen., 1581, in-8°; 1588, in-8°; trad. en franç. par S. G.S [*Simon Goulart*], Gen., J. Le Preux, 1595, in-8°.

X. *Centum flosculi Turrianeæ Disputationis,* 1583, in-8°.

XI. *Index repetitionum Turriani ex tertio ejus libro collectus,* 1583, in-8°.

XII. *Analysis et refutatio assertionum de Christi in terris ecclesiâ, quænam et penès quos existat, propositarum in collegio Posnaniensi,* Gen., 1583, in-8°.

XIII. *Ad omnia F. Turriani sophismata responsio,* Gen., 1584, in-8°.

XIV. *Ad tres libros L. Arturi quos inscripsit* De ecclesiâ Christi in terris, Gen., 1585, in-8°.

XV. *De veritate humanæ naturæ J.-Ch.,* Gen., 1585, in-8°.

XVI. *Responsio ad fidei [quam vocant] professionem, à monachis burdegalensibus editam in Aquitaniâ an.* 1585, *ut esset veræ religionis abjurandæ formula.* S'il est vrai que cet écrit fut trad. en franç. dès 1590 par *Thierri Gautier,* l'édit. de Gen., 1591, in-8°, citée par les biographes de Chandieu, ne peut être qu'une réimpression.

XVII. *De verâ peccatorum remissione adv. humanas satisfactiones,* Gen., 1588, in-8°; trad. en franç., Gen., 1595, in-8°.

XVIII. *De spirituali manducatione corporis Christi et spirituali potu sanguinis ipsius in sacrâ Cœnâ Domini,* Gen., 1589, in-8°.

XIX. *De sacramentali manducatione corporis Christi et sacramentali potu sanguinis ipsius in sacrâ Cœnâ Domini,* Gen., 1589, in-8°.

XX. *Index errorum Gregorii de Valentiâ ex eo libro quem inscripsit* Examen, etc., Gen., 1590, in-8°.— Un second Index parut la même année.

Tous les ouvrages latins de Chandieu ont été réunis et publiés après sa mort par son fils *Jean* qui les dédia à Henri IV, sous le titre : *Ant. Sadeelis Chandœi, nobilissimi viri, Opera theologica*, Gen., 1592, in-fol., ibid. 1593, in-4°; ibid. 1599, in-fol; ibid. 1615, in-fol.; 1620, in-fol. Ces réimpressions fréquentes sont la preuve la plus convaincante du cas que l'on en faisait.

On doit ajouter à cette liste, sans parler d'une vaste correspondance entretenue par lui avec Grynæus, *Toussaint*, Stuckius, Bovius, de *Lestre*, etc., la lettre apologétique dont nous avons parlé et qui a été insérée dans le Martyrologe de Crespin, un traité sur les droits des princes du sang, signalé par Lectius; trois *Sonnets* sur la mort de Calvin; enfin des *Octonaires sur la vanité du monde*, publiés dans la Bibliothèque de Du Verdier. Nous rapporterons une de ces dernières pièces pour qu'on juge du talent poétique de Chandieu :

Jamais n'avoir et toujours désirer,
Sont les effets de qui aime le monde.
Plus en honneur et richesses abonde,
Et plus encor on l'y voit aspirer.
Il ne jouit de cela qui est sien :
Il veut l'autrui, il l'estime, il l'adore,
Quand il a tout, c'est alors qu'il n'a rien;
Car ayant tout, tout il desire encore.

Antoine de Chandieu avait épousé *Françoise de Félins* de la maison de *Bantelu*, en 1563. Il en eut treize enfants : 1° Jean, qui continua la branche de Chandieu; — 2° Jacques, souche de la branche de Lurbigny ; — 3° Pierre, mort jeune ; — 4° Daniel, conseiller au parlement de Paris, mort le 16 juill. 1632, sans laisser d'enfant de *Louise de Fleurigni*, qui se remaria avec le marquis de *La Barre*, lieutenant-général de l'artillerie ; — 5° Esaïe, tige des seigneurs de Chabottes; — 6° et 7° Paul et Timothée, morts jeunes ;—8° Pierre, né le 15 juin 1582, ministre dans le Béarn ; —9° Marie, morte jeune ;— 10° Marthe, femme de *Jean de Laurencin*, baron de La Bussière; — 11° Susanne, mariée avec *Jean de Loriol*, baron de Digoine ; — 12° Anne, qui prit alliance dans la famille de Bérolles en Suisse ; — 13° Marie, morte jeune. (1)

I. Branche de Chandieu. Jean de Chandieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, colonel d'un régiment d'infanterie, naquit le 22 nov. 1566. En 1599, il fut commissaire pour l'exécution de l'édit de Nantes en Auvergne. A la prière des habitants protestants d'Issoire, il voulut y rétablir le prêche : mais le gouverneur de la province s'y opposa. Il fallut avoir recours au roi à qui l'on députa le sieur de *Colanges*. Henri IV renvoya l'examen de l'affaire au conseil privé qui défendit tout exercice du culte protestant à Issoire, décision dont les Catholiques témoignèrent une joie extrême. Le baron de Chandieu épousa, en 1596, *Marie de Terrières*, fille de *Jacques*, sieur de Chappes en Bourbonnais, maréchal de camp des armées du roi, et d'*Anne de Mily*. Il en eut trois fils et quatre filles : 1° Elisabeth, mariée dans la maison de *Chavagnac* ; — 2° Marie, dans celle de *Velheux*; — 3° Sara, dans celle de *Ferrières-Bagat* ; — 4° Dorothée, dans celle de *Chambon*; — 5° Antoine, tué jeune en Italie;— 6° Jacques, qui suit; — 7° Esaïe, sieur d'Appagny, qui n'eut d'*Anne Arnoul* qu'un fils nommé Antoine. Celui-ci épousa *Anne de Valadons*, qui lui donna un fils mort sans alliance.

Jacques de Chandieu laissa de son mariage avec *Antoinette Arnoul*, fille d'*André Arnoul* de Saint-Simon en Aunis et de *Livie Grimaldi* : 1° Antoine-Samuel, capitaine des gardes suisses, blessé si grièvement au siége de Saint-Guilhain, en 1677, qu'il ne fit plus que languir jusqu'en 1679, qu'il mourut ; — 2° Charles qui suit; — 3° Frédéric, seigneur de Chabottes, qui eut six enfants de son mariage avec *Susanne-Elisabeth de Chandieu* :

(1) Un savant vaudois, M. de Gingins, a eu l'obligeance de nous communiquer un travail fort complet rédigé par lui sur la généalogie de cette famille ; nous en avons profité pour cette notice.

Jean-Jacob, sieur de Cournens, capitaine au régiment de Chandieu-Villars, marié avec *Susanne de Tavel*; Charles, sieur de Perroy; Henri, sieur de La Chau, capitaine dans la garde suisse du duc de Modène, marié avec *Claire de Sacconay*; Paul, qui épousa *Madelaine de Tavel*, puis *Madelaine de Chandieu;* Charlotte et Henriette-Marie; — 4° Livie, femme de *René de Loriol*, baron de Digoine; — 5° Dorothée; — 6° Anne.

Charles de Chandieu, seigneur de Villars-Chandieu naquit en 1659. Dès l'âge de 16 ans, il entra comme enseigne dans le régiment de Stuppa, et il assista, en cette qualité, au siége de Condé en 1676. L'année suivante, il passa avec le même grade dans la compagnie de son frère aîné, marcha à la levée du siége de Maëstricht et servit à la prise de Saint-Guilbain. Créé lieutenant en 1678, il se trouva à la prise de Gand et d'Ypres, ainsi qu'à la bataille de Saint-Denis près de Mons. A la mort de son frère, il obtint sa compagnie, et il la commanda à l'attaque de Valcourt en 1689, à la bataille de Fleurus en 1690, au siége de Mous en 1691. La même année, il fut élevé au grade de colonel. Il servit ensuite à la prise de Namur, combattit à Steinkerque et à Nerwinde. Nommé brigadier en 1696, il fut employé à l'armée de Flandres jusqu'en 1698. En 1701, il devint colonel propriétaire du régiment bernois de son nom au service de Frauce. En 1702, il contribua à la défaite des Hollandais sous Nimègue; en 1703, il combattit à Eckeren; en 1704, il obtint le grade de maréchal de camp; en 1706, il se trouva à la bataille de Ramillies; en 1708, à celle d'Oudenarde; en 1709, à celle de Malplaquet. L'année suivante, il se démit de sa compagnie aux gardes suisses en faveur de son fils aîné Paul-Louis, à la mort duquel on la lui rendit, on 1712; mais il s'en défit de nouveau, eu 1717, au profit de son second fils Charles. En 1722, il fut créé lieutenant général.

Charles de Chandieu mourut en avril 1728. Il avait été marié deux fois, la première avec *Antoinette de Machecoul*, fille de *Gabriel de Machecoul*, marquis de Vieillevigne, et de *Renée d'Avaugour*, et la seconde avec *Henriette Le Maistre*.

Charles II de Chandieu étant mort en 1737 sans postérité, les terres de l'Isle, Villars et Coudre passèrent à ses deux frères Esaïe et Benjamin qui les possédèrent en commun. Esaïe était entré comme cadet au régiment des gardes suisses et avait été fait enseigne le 17 juillet 1717. Créé capitaine dans le régiment de son père en 1719, il avait fait les campagnes du Rhin en 1734 et 1735. Capitaine au régiment des gardes suisses à la mort de son frère, il servit sur le Rhin en 1743, à la bataille de Fontenoy, au siége de Tournai, et fut nommé brigadier en 1745. Maréchal de camp eu 1748, il quitta le service; cependant il conserva sa compagnie jusqu'en 1763. Il mourut en 1776. Quant à Benjamin, il entra aussi au service du roi de France, en 1717, comme cadet dans le régimont des gardes. Nommé enseigne en 1719, lieutenant eu 1725, capitaine au régiment de son père en 1726, il fut élevé au grade de major en 1748, et renonça vraisemblablement au service en même temps que son frère.

II. Branche de Lurbigny. Jacques de Chandieu suivit la carrière des armes. En 1589, Henri IV l'envoya à Genève avec le titre de son résident, et les Genevois, encoro consternés de la perte de Bonnc, lui confièrent aussitôt le commandement de leurs troupes. Lurbigny se rendit maître de divers châteaux, prit Versoix dont il rasa les fortifications, força Gex à capituler et surprit le fort de L'Ecluse; mais il fut bientôt forcé de l'évacuer, après l'avoir démantelé en partie. Il eut sa revanche à Farges où il remporta un avantage signalé sur les Savoisiens. Cette victoire toutefois ne consola pas les Genevois de la perte du fort de L'Ecluse, en sorte que, mécontent de la

Seigneurie, Lurbigny ne tarda pas à quitter Genève, qui venait de lui accorder gratuitement le droit de bourgeoisie.

La branche de Lurbiguy s'éteignit dès la seconde génération, Jacques de Chandieu n'ayant eu de sa femme *Sara de Coussaye*, fille du sieur de *Lurbigny* et de *Françoise de La Porte*, qu'un fils nommé Philippe, qui mourut sans postérité, et une fille appelée Marie, qui épousa le baron *Du Faur de Pierrefitte*.

III. Branche de Chabottes. Esaïe de Chandieu, sieur de Chabottes, fut député par la Bourgogne à l'Assemblée politique de Saumur en 1611, et nommé commissaire pour l'exécution de l'édit de pacification dans le Lyonnais. Il prit pour femme *Marie de Dortans*, qui le rendit père de six enfants. La destinée de l'aîné, nommé Albert, est inconnue ; on sait seulement qu'il vivait encore en 1670. Le second, Paul, sieur de Villars-Chandieu, fut capitaine dans les gardes suisses, et se signala à la prise de Tortoso en 1649 ; nous parlerons plus bas de ses fils. Le troisième Daniel, sieur de Grevilly, fut marié deux fois, la première avec *Anne Du Gard*, dont il eut Susanne-Elisabeth, mentionnée plus haut; la seconde avec *Bénigne Polier*. Le quatrième fils d'Esaïe de Chandieu, Isaac, fut tué en Italie en 1656, et ses deux filles épousèrent: Marie, Jacques de Concaut, et Susanne, Samuel de Dortans.

Pour épuiser nos renseignements sur cette famille, il nous reste à parler des enfants issus du mariage de Paul de Chandieu avec *Louise Polier*. L'aîné Charles, marquis de Chandieu, se retira en Prusse et fut nommé conseiller d'ambassade en 1686. Le second Esaïe, sieur de Corcelles, entra au service des Provinces-Unies, s'éleva au grade de lieutenant-colonel du régiment Sacconay et fut nommé par le roi Guillaume chambellan du prince de Nassau-Friesland. A sa mort, arrivée en 1705, la terre de Corcelles passa à son quatrième frère Paul qui épousa *Anne de Pellissary* dont il eut Henri, mort sans alliance. Le sort des autres enfants de Paul de Chandieu nous est inconnu. Selon une généalogie d'ailleurs peu exacte, ils se nommaient Frédéric, Daniel, Marie et Françoise.

CHANET (Pierre), médecin de La Rochelle, naquit, vers 1603, à Marans. Guy Patin dit « qu'il étoit fort savant, sanguin, mélancholique », et qu'il avait « fort voyagé. » Ailleurs, il le qualifie de « savant et excellent médecin. »

Chanet est auteur de *Considérations sur la sagesse de Charron* (Paris, 1643, in-8°). Cet ouvrage, dont une prétendue seconde édition parut en 1644, est divisé en deux livres. Dans le premier, le médecin de La Rochelle prouve, contre l'opinion du philosophe, que les bêtes ne jouissent pas de l'avantage de la raison. Dans le second, il venge la raison des attaques de ses détracteurs. Cureau de La Chambre ayant répondu à la première partie des Considérations dans son traité des Caractères des passions, Chanet répliqua par une dissertation sur *L'instinct et la connaissance des animaux* (La Rochelle, 1646, in-8°), qu'il fit suivre, quelques années après, d'un *Traité de l'esprit de l'homme et de ses fonctions*, 1649, in-8°.

CHANEVAT (Pierre), de Nemours. Une église protestante ayant été fondée dans cette ville au commencement de 1561, Chanevat et sa femme *Jeanne Sorte* furent des premiers à faire profession ouverte de la religion réformée en présentant leur enfant au baptême. Aveuglée par son étroit bigotisme, la tante parvint à soustraire le nouveau-né à ses parents, et elle s'empressa de le faire rebaptiser par un prêtre catholique. Quelques jours après, Chanevat ayant rencontré devant l'église le parrain de son enfant rebaptisé, lui fit des reproches sur sa conduite. La dispute s'échauffant, trois autres habitants de la ville, connus pour sectateurs de la nouvelle doctrine, s'approchèrent. Un mendiant catholique s'imaginant sans doute qu'ils avaient de

mauvaises intentions, se précipita aussitôt dans l'église en criant : Alarme ! voici les Huguenots qui viennent pour tout massacrer. Poursuivis à coups de pierre par cinq ou six cents furieux, les quatre protestants eurent à peine le temps de se sauver dans la maison de Chanevat. Les portes furent enfoncées, la boutique pillée, Jeanne Sorte maltraitée si cruellement qu'elle en mourut quelques jours après. Les quatre fugitifs et quatre autres habitants de la maison se barricadèrent dans les chambres hautes et se défendirent si vaillamment que, désespérant de les forcer après trois heures d'efforts, la populace mit le feu à la maison. La justice se décida enfin à intervenir et quelques sergents suffirent pour dissiper les assaillants et délivrer ces huit malheureux voués à une mort horrible, qui se hâtèrent de quitter la ville.

CHANORRIER (Antoine), dit Desmeranges, de *Méranges* ou *Des Moranges*, ministre de l'Église réformée (1). Chanorrier avait déjà rempli les fonctions pastorales dans le canton de Berne, lorsqu'en 1556, il fut appelé à remplacer le premier pasteur de l'église de Blois, *Du Gué*, à qui sa santé languissante commandait le repos et qui se retira à Genève, où il ne tarda pas à mourir. Il s'acquitta de ses devoirs avec un zèle exemplaire jusqu'en 1559, où les Protestants de Blois effrayés de l'approche du roi, le supplièrent de s'éloigner. Desmeranges se mit donc en route pour retourner en Suisse; mais à son passage à Orléans, il y fut retenu et nommé pasteur, le 23 nov. 1559, à la place de *Faget*.

L'église d'Orléans avait eu les commencements les plus modestes. Le Maire raconte que les opinions nouvelles y furent répandues pour la première fois, en 1557, par un étudiant de Paris nommé *Colombeau*. Ses premiers prosélytes furent un berger, *François de Lafie*, un cardeur, *Jean Chenet*, et un autre ouvrier, *François Doubte ;* l'Evangile a toujours trouvé ses meilleurs amis parmi les pauvres et les affligés. Le nombre des sectateurs de la Réforme s'étant rapidement accru, l'église de Paris envoya à Orléans le jeune *Ambroise Le Balleur* qui réclama bientôt des compagnons d'œuvre. *Chandieu, Ambroise Faget, Robert Le Maçon* et *Pierre Gilbert*, dit *La Bergerie*, qui avait exercé longtemps son ministère dans le canton de Berne, furent tour à tour appelés à desservir l'église naissante. Chanorrier eut pour collègues *Le Maçon* et *Gilbert*. Il ne se passait pas de semaines que les trois pasteurs ne fussent appelés à prêcher à Gergeau, à Chilleurs, à Beaugency, à Sercottes, à Neufville, etc. Les violences exercées sur le prince de *Condé* alarmèrent sans doute l'église d'Orléans, mais elles n'arrêtèrent point les progrès des opinions nouvelles. Dès 1561, les Huguenots célébrèrent publiquement leur culte aux Halles et au Chastelet. S'enhardissant à mesure qu'ils se sentaient plus forts, ils chassèrent, le 12 octobre, les Carmes de leur couvent et s'emparèrent de leur église ; puis ils firent abattre toutes les croix qui avaient été érigées dans les carrefours. Ces excès mêmes prouvent combien ils étaient nombreux ; une faible minorité n'aurait jamais osé se les permettre : aussi *Andelot* n'éprouva-t-il presque aucune résistance lorsqu'il se saisit d'Orléans au nom de Condé.

Lorsque Condé consulta les ministres sur les conditions du traité de paix, Chanorrier se joignit à ses collègues pour demander le rétablissement de l'édit de Janvier.

Il remplissait encore son ministère à Orléans en 1568, mais dans des cir-

(1) Il ne faut pas le confondre avec *Guy de Moranges*, dit de *La Grange*, de Clermont en Auvergne, (appelé aussi quelquefois *Desmeranges*), qui fut reçu bourgeois de Genève, le 21 nov. 1555, et qui exerça les fonctions pastorales à Anduze (1557), à Issoudun (1558), à Aurillac, puis à Issoire (1562) ; c'est ce dernier qui assista au Synode national de La Rochelle (*Voy.* II, 268), en qualité de député de l'Auvergne, et non de l'Armagnac, comme nous l'a fait dire M. Crottet. (*Archives de Genève*, N° 1905.)

constances bien différentes. Les Catholiques avaient obtenu une prépondérance décidée, et ils n'attendaient qu'une occasion de venger leurs saints mutilés et leurs croix abattues. Chauorrier jugea prudent de fuir lorsque la guerre éclata de nouveau, et se retira à Montargis. Sa femme, *Perrette Curtet*, n'ayant pu le suivre, essaya de le rejoindre déguisée en paysanne. Trahie par son guide, elle fut arrêtée dans le village de Mardié, dépouillée de tout ce qu'elle portait sur elle, traînée sur le bord de la Loire et précipitée dans les flots. Quant à Desmeranges, il se retira à Genève, et fut nommé régent de l'Hôpital en 1574.

Nous ne connaissons qu'un seul écrit de ce pasteur, c'est *La légende des prestres et des moines, composée en rimes et divisée par chapitres*, Gen., 1556, in-16; nouv. édit., 1560, in-8°. Cette dernière édit. est la plus recherchée.

CHANTAL, maître de la monnaie à Villeneuve d'Avignon, recevait dans sa maison les Protestants de cette ville, qui s'y assemblaient de temps en temps au nombre d'une douzaine, afin d'adresser en commun leurs prières à Dieu. Fabrice, gouverneur d'Avignon pour le pape, en fut instruit. Villeneuve, quoique séparée d'Avignon par le seul pont du Rhône, appartenait à la France; mais entre bons voisins ne se rend-on pas des services? Il envoya donc une troupe de soldats qui tuèrent sept des assistants, pillèrent la maison, précipitèrent Chantal par la fenêtre et le traînèrent par les rues jusque dans le Rhône. Le prévôt *Dubois* subit le même sort. A un troisième, dont le nom n'est pas arrivé jusqu'à nous, ces brigands arrachèrent le foie qu'ils placèrent au bout d'une pique et portèrent par les rues en criant : A un pierou le foie des Huguenots! C'était en 1561. Le roi de France ne songea même pas à se plaindre de cette violation du territoire.

CHANTECLERC (Charles de), fils de Charles de Chanteclerc, conseiller au parlement de Paris, fut lui-même conseiller au parlement, puis conseiller d'état, et reçu maître des requêtes en 1578. Il mourut en 1620. Ses ouvrages donnent des preuves de son érudition.

I. *Juliani imperatoris de Cæsaribus sermo, græcè cum latinâ versione subjunctâ et annotationibus*, Paris., 1577, in-8°.

II. *De legationibus Dexippi atheniensis, Eunapii sardiani, etc., excerpta, latinè, interprete et notatore C. Cantoclaro*, Paris., 1610, in-8°.

III. *Leonardi Aretini excerpta ex historiâ gothicâ Prisci, latinè interpretata*, 1606, in-8°.

IV. *Historiarum à pace constitutâ anno 1598 liber primus Caroli Cantoclari, libellorum supplicorum magistrorum decani*, Paris, 1616, in-4°.

Rien dans cet article, que nous empruntons à Moréri, ne pourrait faire soupçonner que Chanteclerc professa le protestantisme, et nous l'aurions certainement laissé de côté si nous n'avions trouvé ce qui suit dans les Actes de l'Assemblée politique de La Rochelle, sous la date du 10 mai 1616 (*MSS. de Brienne*, N° 223) : « Le sieur de Chanteclerc ayant représenté le droict et préférance qu'il a sur l'office de conseiller en parlement dont le sieur *Berger* (Voy. II, 194) est décheu, quittant la religion, et requis la compagnie de luy vouloir conserver ce droict et l'assister afin qu'il en puisse estre pourveu, ayant considéré la naissance et les mérites dudict sieur de Chanteclerc, elle a trouvé bon d'en escrire en sa faveur à M. le prince afin qu'il luy plaise le préférer à tout autre en la provision dudict office. »

CHAPOT (Pierre), du Dauphiné, martyr. Chapot s'était retiré à Genève; mais, dans sa ferveur religieuse, il se faisait presque un crime de la sécurité dont il y jouissait, et on l'entendait souvent exprimer le désir de mourir pour l'Evangile. Sur ces entrefaites, on lui offrit une place de correcteur dans une imprimerie de Paris. Il l'accepta, et pour que son voyage fût utile à la

cause de la Réforme, il emporta de Genève plnsieurs ballots de livres de piété. Le zèle qu'il mit à les répandre lni procura l'accomplissement de son vœu le plus cher; il fut arrêté, en 1546, et livré à la Chambre ardente. Quoique jeune encore, il était fort instruit; il possédait surtout parfaitement la Bible, et il sut habilement profiter de ses connaissances dans une conférence qu'il ent avec trois sorbonnistes en présence même de la Cour. Anx citations des Pères, des conciles, des papes, allégnées par ses adversaires ponr le confondre, Chapot opposa des textes bibliques, soutenant que l'Ecriture est la seule règle certaine de la foi. Son argumentation ne laissa pas que de faire une forte impression sur ses juges; les sorbonnistes s'en aperçurent et ils se retirèrent pleins de courroux, en reprochant à la Cour d'avoir cédé « à la fantaisie d'un meschant et rusé hérétique, » et en menaçant de se plaindre à qni de droit. Ces menaces firent effet; plusienrs des juges, qui auraient désiré l'absoudre, furent intimidés et opinèrent avec les autres pour la mort. Chapot obtint cependant une faveur, on ne lui conpa pas la langue; mais il n'échappa pas à la question extraordinaire qui lui disloqua tous les membres.

Arrivé sur la place Maubert, Chapot, qui ne pouvait plus se tenir debout, pria deux hommes de le soulever, et s'adressant an penple, suivant la permission de la Cour, il se mit à réciter à haute voix le symbole ponr prouver qn'il mourait chrétien. Il vonlut ensuite aborder la question de la messe ; mais le prêtre qui l'accompagnait l'interrompit et donna ordre de hâter l'exécution. Ses paroles cependant, et mieux encore son conrage et sa constance, émurent vivement le peuple ; anssi, sur les plaintes du clergé que, si pareille chose se renonvelait, tout serait perdu, la Cour décida-t-elle qu'à l'avenir pas un hérétique ne serait envoyé au bûcher qu'auparavant on ne lui eût coupé la langue.

CHAPPES (N. DE), gentilhomme de la Basse-Auvergne, apparemment de la même famille que *Terrières* de Chappes, une des victimes de la Saint-Barthélemy. La première mention qni soit faite de ce capitaine, si nons ne nous trompons, se rencontre dans une lettre de *Du Plessis-Mornay*, où nons lisons qu'en 1586, le sieur de Chappes, qui avait rejoint l'armée du roi de Navarre avec le vicomte de *Gourdon* fut gravement blessé à l'assaut d'une place forte quo Mornay appelle Jargot. Dès lors Chappes continua à servir vaillamment la Cause. Le 21 déc. 1589, il reprit Maringues sur les Ligueurs; mais la rigueur de la saison l'empêcha de pousser plus loin ses avantages. Il rentra en campagne au mois do février, et bravement secondé par le capitaine languedocien *Basset*, le mêmo probablement qui s'empara l'année suivante d'Ambert au nom de Henri IV, et étendit son pouvoir sur tout le Livradois, il défit les Ligueurs dans un combat d'avant-postes entre les Martres d'Artières et Joze, victoire qui ne lui coûta qu'un seul homme, le gendarme *Caunan*. Nommé maréchal de camp, il en remplit les fonctions à la bataille d'Issoire où il se signala entre tous. En 1590, averti que des rassemblements de Ligueurs se formaient dans les environs du château de Beauregard, il résolut de les dissiper. A la tête d'une compagnie de cavalerie légère, il fondit sur une procession armée entre Médagues et Culhat, et la dispersa presque sans combat. En 1591, il contribua à la prise du château de Vensat. Le 24 janv. 1592, il emporta Lezoux par escalade ; mais les chanoines, zélés liguenrs, ayant introduit quelques jours après les troupes catholiques dans la ville, Chappes, qui était malade, fut tné dans son lit et jeté à la voirie.— *Marie de Terrières*, qui épousa le baron de *Chandieu* (Voy. III, p. 332), ne serait-elle pas fille de ce vaillant capitaine ?

CHAPPUIS (FRANÇOIS), ou CHAPPUIZY, médecin de Lyon, selon Du Ver-

dier, du Viennois, selon Allard, réfugié à Genève, où il fut reçu bourgeois dès 1535, a publié un *Sommaire contenant certains et vrais remèdes contre la peste*, Gen., 1548, in-8°. La Bibl. du Dauphiné, qui ne cite pas cet ouvrage, dit seulement qu'il a laissé quelques mss. sur la peste.— Son frère *Pierre*, orfèvre, se retira également à Genève, et fut admis à la bourgeoisie en 1547. Nous ne savons duquel des deux frères descendait *Jean-Étienne* Chappuizy, né à Genève vers 1749.

A sa sortie de l'école, Chappuizy fut mis en apprentissage chez un horloger; mais son humeur inquiète s'accommodant mal d'un état sédentaire, il quitta l'établi pour se mettre commis dans les douanes de la Savoie. Dès qu'il eut atteint sa majorité, il se maria avec une bernoise de mœurs irrépréhensibles qui le rendit père de plusieurs enfants; puis il alla s'établir avec sa famille chez une de ses tantes qui lui témoigna la plus tendre affection. Il se montra peu reconnaissant. Sa conduite ingrate et déloyale envers cette seconde mère souleva dans la population de Genève une si violente irritation qu'il se vit forcé de quitter la ville. Il entra comme clerc chez un notaire de Morez. C'est à cette époque qu'il composa son premier ouvrage sous le titre d'*Opinions*; mais il ne paraît pas qu'il l'ait fait imprimer. En 1782, pensant que le temps avait effacé la mauvaise impression que son ingratitude avait donnée de lui à ses concitoyens, il retourna dans sa ville natale et entra comme associé dans une maison de commerce; mais, on doit le dire à l'honneur des Genevois, le mépris public continua à le poursuivre. En vain essaya-t-il de se réhabiliter par la publication d'un pamphlet intitulé *Genève vertueuse et non corrompue*, in-8°, il ne put y parvenir et il sentit enfin la nécessité de s'expatrier; mais non pas avant d'avoir divorcé. Il se rendit en Hollande, s'attacha au baron de Capellen et revint avec lui en France en qualité de secrétaire. Retiré à Sèvres pendant la révolution, il ne prit aucune part à nos discordes civiles; aussi sa vie s'éteignit-elle dans une heureuse obscurité après 1799. Outre les opuscules déjà cités, on a de Chappuizy:

I. *Les fruits de l'adversité ou Mémoires de J.-E. Chappuizy*, Amst., 1787, 2 vol. in-8°.

II. *Œuvre patriotique ou Projet de constitution pour Genève*, Paris, 1790, in-8°.

III. *Les soirées d'un solitaire ou Considérations sur les principes constitutifs des états*, Paris, 1797, in-8°.

Il a laissé msc. un ouvrage intitulé *Les entretiens paternels;* mais c'est à tort qu'on lui a attribué la trad. des Mémoires de Capellen; il s'est borné à en surveiller l'impression.

CHAPUZEAU (A.-Louis), docteur en médecine de l'Université de Leyde, est auteur d'une dissertation *De cataractâ* (Lugd. Batav.. 1744, in-4°) où il traite de la cataracte membraneuse. Il en place le siége dans la chambre antérieure.

CHAPUZEAU (Samuel), d'une famille pauvre, originaire du Poitou, naquit non pas à Genève, comme le disent tous ses biographes, mais à Paris, en 1625. Son père, avocat au conseil privé, se nommait *Charles*, et il s'est fait avantageusement connaître par un *Traité de diverses jurisdictions de France, des évocations, règlemens de juges, privilèges de jurisdictions*, etc.. Paris,, 1617, in-4°; 1618, in-8°; 1620, in-8°; Lyon, 1666, in-12. Samuel Chapuzeau fit ses humanités au collége de Châtillon-sur-Loing et sa philosophie à l'université de Genève. A son retour en France, n'ayant encore que seize ans, il se laissa séduire par les convertisseurs catholiques et abjura entre les mains de l'évêque de Quimper-Corentin; cependant au bout de trois ans, il rentra dans sa famille et dans le sein de l'Eglise réformée. Son père l'envoya alors à Montauban étudier la théologie. Il n'y resta que peu

de temps et quitta cette ville et ses études pour s'attacher à un gentilhomme qui l'emmena en Ecosse. De là il passa en Allemagne, professa quelques mois à Brême, puis à Cassel, et fut chargé par la landgrave d'écrire l'histoire de sa régence. La mort de cette princesse le décida à rentrer dans sa patrie. Il alla s'établir à Lyon où il séjourna six ans et où il se maria avec une demoiselle de Genève. De Lyon il se rendit en Hollande, et, au bout de deux ans, il fut placé comme précepteur auprès du jeune prince Guillaume d'Orange ; mais il ne tarda pas à quitter cette place honorable pour revenir à Paris où il se fit le proxénète du pasteur *Morus*, s'il faut en croire sa propre *Déclaration* au consistoire de Charenton et un *Mémoire* qu'il composa à l'appui. Nous aurons l'occasion, dans l'art. MORUS, d'examiner quelle confiance on doit ajouter à ces deux pièces qui se trouvent l'une et l'autre dans le T. XIV de la Collection Conrart. Selon Sénebier, Chapuzeau fut reçu bourgeois de Genève en 1661 ; nous soupçonnons une erreur de date ; car il était encore à Paris en 1662 (1). S'il est vrai qu'il étudia et pratiqua la médecine à Genève, il ne tarda pas à renoncer à une carrière peu lucrative, et se jetant dans la littérature, il se fit auteur ou traducteur de toutes sortes d'ouvrages, sans trouver la fortune après laquelle il courait. De Genève il se rendit en Allemagne où il se remit à donner des leçons. Nommé gouverneur des pages du duc de Brunswick-Lunebourg, il mourut à Zell, le 18 ou le 31 août 1701, vieux, pauvre et aveugle, comme il s'en plaignait dans un *Sonnet* qu'il composa trois jours avant sa mort.

Le nombre des ouvrages de Chapuzeau est considérable ; mais aucun ne s'élève au-dessus du médiocre.

(1) Depuis que cet art. est écrit, nous avons pu consulter, grâce à l'obligeance de M. *Cramer*, ancien syndic de la république, une copie du registre des Français reçus citoyens de Genève, et nous y lisons, en effet, que Samuel Chapuzeau fut reçu bourgeois gratis avec ses quatre fils, le 22 oct. 1666.

I. *Lyon dans son lustre ou Description de la ville de Lyon*, Lyon, 1656, in-4°.

II. *Entretiens familiers d'Erasme*, Paris, 1662, in-12.—Chapuzeau n'en a trad. que 30, en y joignant des sommaires et des remarques aussi peu estimés que la traduction.

III. *Oratio in Dei creatoris laudes*, 1663, in-4°.

IV. *Colloques de Maturin Cordier*, trad. nouv., Gen., 1666, 1675, in-12.

V. *La Muse enjouée ou Théâtre comique*, Lyon, 1667, in-12 ; 1674, in-12. — Recueil de sept pièces de théâtre qu'il avait déjà publiées séparément pour la plupart. En voici les titres : *les Eaux de Pirmont, Pythias et Damon, la Dame d'intrigue, l'Académie des Femmes*, publiée d'abord sous le titre : *le Cercle des Femmes* (Paris, 1661, in-12) ; *le Colin-Maillard* (Paris, 1662, in-12), *Armetzard* et *le Riche mécontent*, publié en premier lieu sous le titre : *le Partisan dupé* (Paris, 1662, in-12). Ces pièces pèchent moins par l'invention et l'intrigue, que par la versification qui est détestable.

VI. *L'Europe vivante ou Relation nouvelle, historique et politique de tous ses Etats*, Paris, 1667, in-4° ; Gen., 1672, in-4°.

VII. *L'Allemagne protestante*, Gen., 1672, in-4°.

VIII. *Relation de l'estat présent de la maison électorale et de la cour de Bavière*, Paris, 1673, in-12.

IX. *Le Théâtre françois en trois livres, où il est traité de l'usage de la comédie, des auteurs qui soutiennent le théâtre, et de la conduite des comédiens*, Lyon [Paris], 1674, in-12.

X. *Dictionnaire nouveau françois et alemand et alemand et françois, qu'accompagne le latin*, Basle, 1675, 2 vol. in-8°.

XI. *Voyages de J.-B. Tavernier en Turquie, en Perse et aux Indes*, Paris, 1676, 2 vol. in-4°. — Ces deux volumes furent rédigés par Chapuzeau sous la dictée de l'auteur. N'ayant pu

décider *Tavernier* à supprimer le jugement sévère qu'il porte sur la conduite des Hollandais dans les Indes, il renonça à poursuivre ce travail qui fut continué par le secrétaire de Lamoignon. Cependant il fut en butte aux violentes attaques de Jurieu à qui il répondit par une *Défense de S. Chappuseau contre une satyre intitulée :* L'Esprit de M. Arnaud. Il y établit qu'il ne s'est point occupé de la publication du 3e vol. des Voyages de Tavernier; qu'il était à Genève au moment où on l'imprimait à Paris, et que par conséquent il n'a pris aucune part, même indirecte, au blâme jeté par le voyageur sur la politique des Hollandais.

XII. *Lexicon de Hoffmann*, trad. en franç. 1689, in-fol., formant, dit Sénebier, le 3e vol. de Moréri.

XIII. *Dessein d'un nouveau dictionnaire historique, géographique, chronologique et philologique*, 1694, in-4°. — Le grand dictionnaire, annoncé par ce prospectus, n'a pas été publié. Ne serait-ce pas de ce travail que Moréri aurait profité ?

XIV. *Histoire de la royale maison de Savoie*, 1702, 2 vol. in-8°, restée probablement aussi en manuscrit.

XV. *Genève délivrée, poème en cinq chants sur l'Escalade*, Zell, 1702, in-8°.

XVI. *L'Orateur chrétien*, msc. cité par Sénebier.

Selon l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber, Chapuzeau est vraisemblablement l'auteur de l'*Histoire des joyaux et des principales richesses de l'Orient et de l'Occident*. —On conserve parmi les mss. de la Biblioth. de Genève, sous le N° 179a, un *Recueil de lettres et de poésies de Chapuseau*, in-4°.

CHAPUZET (Bernhard-Gottfried), probablement fils de *Jean-Charles* Chapuzet, né à Nuremberg, le 18 mai 1734, et mort le 13 mars 1794. Chapuzet suivit la carrière ecclésiastique. En 1763, il fut nommé diacre de l'église du Saint-Esprit dans le nouvel hospice de Nuremberg; en 1778, prédicateur de l'église Sainte-Catherine; en 1790, pasteur de l'église du Saint-Esprit et inspecteur de l'école latine. Sans parler d'une édit. de l'ouvrage de Wolterdorf intitulé Ordnung des Heils (Nürnb., 1776, in-8°), il a publié *Vollständige Sammlung aller in den Geschichtsbüchern der Evangelisten enthaltenen Worte und Reden Jesu, verbunden mit der Geschichte Jesu und Erklärungen. Mit einer Landharte von Palästina*, Nürnb., 1789, in-8°. Après sa mort, parurent *Predigten über alle Sonn- und Festtäglichen Evangelien des Iahres*, Nürnb., 1798, in-8°.

CHAPUZET (Jean-Charles), fils de *Charles* Chapuzet de Saint-Valentin, né le 25 sept. 1694, à Altorf où son père s'était établi à sa sortie de France, et donnait des leçons de langue française et de gymnastique. Après avoir achevé ses premières études dans sa ville natale, le jeune Chapuzet se rendit à l'université de Halle où il s'appliqua presque exclusivement aux mathématiques et à la philosophie, sous la direction du célèbre Wolf. En 1719, il fut appelé à Œhringen comme professeur de français et de mathématiques. Après vingt-et-un ans de séjour dans cette petite ville, il alla se fixer à Nuremberg où il mourut, le 29 déc. 1770. Il a laissé :

I. *Kurze und gründliche Anweisung die runden eisernen Œfen zu verbessern und verbesserte zu giessen*, Nürnb., 1745, in-8°.

II. *Syntaxe françoise pour les Allemands*, Nürnb., 1747, in-8°.

III. *Unentbehrliche Anfangsgründe der französischen Sprache und derselben nützliche Anwendung ; nebst einem Anhang einiger französ. Gespräche*, Nürnb., 1750, in-8°.

IV. *Sammlung teutsch-französischer Gespräche*, Nürnb., 1753, in-8°; nouv. édit. revue et augm. par *Jean-Henri Meynier*, Nürnb., 1799, in-8°.

V. *Eine nach den Grundsätzen des gelehrten Abt Girard eingerich-*

tete französische Grammatik, Nürnb., 1754, in-8°.

VI. *Beschreibung verschiedener bequemer Œfen, zur Beförderung der Holz-Menage*, Nürnb., 1757, in-8°.

VII. *Sammlung teutscher Fabeln, aus der Natur und Weltgeschichte gezogener Begebenheiten und freundschaftlicher Briefe, zu bequemer Uebersetzung in das Französische*, Nürnb., 1767, in-8°; nouv. édit. revue et augm. par le professeur de *Colom*, Nürnb., 1784, in-8°; 1788, in-8°.

VIII. *Grammaire für die Anfänger*, Nürnb., 1769, in-8°.

CHARAS (Moïse), chimiste et pharmacien célèbre, né à Uzès vers 1618, mort à Paris, le 17 janv. 1698.

Charas s'appliqua particulièrement à la pharmacie, et s'établit à Orange où ses talents commencèrent à lui faire une réputation. Il vint ensuite à Paris et obtint la place de démonstrateur de chimie au Jardin des Plantes. Il professa aussi pendant neuf ans le même science au Collége de France. En 1680, alarmé par les persécutions qui précédèrent la révocation de l'édit de Nantes, il se retira en Angleterre, et fut décoré par Charles II du titre de son chimiste. C'est ainsi que les étrangers accueillaient les hommes éminents qu'un fanatisme stupide chassait de leur patrie.

Charas séjourna quelques années en Angleterre, où il prit le grade de docteur; puis il passa en Hollande et y exerça la médecine avec succès. Sa réputation arriva aux oreilles de l'ambassadeur d'Espagne, qui, dans l'espoir que sa science trouverait les moyens de guérir son souverain, prince aussi débile de corps que d'esprit, l'engagea vivement à se rendre à Madrid. La peur de l'Inquisition retint longtemps Charas; cependant il se laissa rassurer par les protestations de l'ambassadeur et partit.

Il ne fut pas longtemps à s'en repentir. Peu de temps après son arrivée, il osa avancer dans un écrit que la morsure de la vipère est aussi dangereuse dans la Castille que dans tout autre pays de l'Europe. C'était heurter de front une tradition qui racontait que, grâce aux exorcismes d'un saint archevêque de Tolède, ces reptiles, à douze lieues autour de cette ville, n'avaient pas de venin. Son assertion scandalisa la gent dévote. Les moines et les prêtres crièrent à l'impiété. Les médecins jaloux unirent leurs clameurs aux leurs, et l'Inquisition fit jeter l'incrédule dans ses cachots, d'où il ne sortit, au bout de quatre mois, qu'après avoir abjuré la religion protestante. Rendu à la liberté, Charas se hâta de quitter un pays où l'on forçait la science et la conscience à ployer le genou devant l'ignorance et le fanatisme. Son changement de religion lui rouvrant les portes de la France, il revint à Paris, et fut reçu, en 1692, à l'Académie des sciences. Il mourut en 1698, comme nous l'avons dit, à l'âge de 80 ans. On a de lui :

I. *Histoire naturelle des animaux, des plantes et des minéraux qui entrent dans la composition de la thériaque d'Andromachus*, Paris, Olivier de Varennes, 1668, in-12; réimp. en 1685, in-12, sous le titre : *Thériaque d'Andromachus*, etc., puis en 1691 in-12; trad. en allem., Francf., 1679, in-8°, et en latin, Gen., 1684, in-8°. — Catalogue des innombrables ingrédients qui, comme l'opium, le poivre, le castoréum, la vipère, etc., entrent dans la composition de la thériaque, avec la description et l'utilité de chacun d'eux, la manière de les préparer, etc.

II. *Nouvelles expériences sur la vipère, les effets de son venin et les remèdes exquis que les artistes peuvent tirer du corps de cet animal*, Paris, 1669, in-8°; 1690, in-8°; 1694, in-8°. — L'auteur cherche à détruire les fables débitées sur ce reptile. Il prouve que la génération de la vipère se fait comme celle des autres animaux; il soutient qu'il est difficile de déterminer l'endroit où se produit et se conserve son venin, et il indique la manière de tirer de cet animal beaucoup de remèdes utiles. Belles gravu-

res anatomiques. A la fin du vol., on trouve un poëme int. *Echiosophium.*

III. *Suite des Nouvelles expériences sur la vipère, et une dissertation sur son venin, pour servir de réponse à une lettre de M. Redi*, Paris, 1672, in-8°; 1678, in-8°; réimp. avec le précédent, Paris, 1694, in-8°; trad. en allem., Francf., 1679, in-8°, et en angl. avec le précédent, Lond., 1673, in-8°. — Charas prouve, contre l'opinion de Redi, que le venin de la vipère no consiste pas dans le suc jaune qui sort des vésicules de ses dents. Il fait voir en quoi il consiste et propose comme véritable antidote l'alcali volatil, remède qu'on emploie encore aujourd'hui. Il est vrai qu'il recommande d'avaler en même temps le cœur, le foie et la tête du reptile grillés.

IV. *Pharmacopée royale, galénique et chimique*, Paris, 1672, 2 vol. in-8°; 1676, in-4°; 1681, 2 vol. in-8°; 1692, in-4°; Lyon, 1693, in-4°; 1753, in-4°; trad. en lat., Gen., 1684, in-4°; en angl., Lond., 1678, in-8°, et dans toutes les langues de l'Europe, même en chinois. — L'auteur indique les moyens les plus sûrs et les plus faciles de faire les préparations de l'une et l'autre pharmacie. Son ouvrage est la première des pharmacopées modernes qui donne une méthode pour les embaumements. A la fin du volume, on trouve un recueil de remèdes particuliers tirés de quelques auteurs célèbres. La 2° édit. a été augmentée d'un chapitre sur le sel de tartre; d'un autre sur l'huile de brique ou des philosophes, et d'une discussion sur le virus syphilitique. La 3° a reçu encore quelques additions faites par Le Monuier.

Les progrès de la science médicale ont enlevé sans doute à ces ouvrages la célébrité dont ils ont joui dans le temps; cependant on ne saurait méconnaître sans injustice les services rendus par Charas. « La pharmacie, lit-on dans Carrère, a les plus grandes obligations à Charas; il est venu dans un temps où cette branche de l'art de guérir, presque dénuée du secours de la chymie, n'étoit qu'un chaos de recettes informes et surchargées de drogues inutiles, de procédés contradictoires et de pratiques superstitieuses. Il a eu le courage de s'élever au-dessus des préjugés et de tenter de renverser cette masse informe, triste reste du respect qu'on avoit encore pour les anciens; il a eu assez de lumières pour y parvenir. Il joignoit à l'intelligence de son art une grande érudition dans toutes les parties de la matière médicale; il fut par là en état de composer le premier corps de pharmacie où l'on trouve les vrais principes de cet art et leur application. »

Outre les quatre ouvrages dont nous venons de parler, Charas a laissé une *Relation de son voyage en Espagne*, publiée dans le Journal de Verdun de l'année 1776, et six *Mémoires* sur le quinquina, l'opium, l'encre de Chine, la température des eaux thermales, les vipères, insérées dans la collection de l'Académie des sciences.

Les biographes parlent d'un fils de Charas qui se convertit avant son père; mais ils gardent tous le silence sur *François* Charas qui, à la révocation, passa à Londres où il se maria. Rentré en France, on ignore pour quel motif, il fut arrêté et jeté à la Bastille, le 21 nov. 1699. Le désespoir, au bout d'une année de détention, le porta au suicide. Il se donna deux coups de couteau au-dessous du cœur, et tenta de s'ouvrir les veines avec un morceau de verre. Il guérit pourtant et finit par abjurer le 5 août 1703; mais comme on doutait de la sincérité de sa conversion, on ne lui rendit la liberté que trois ans après.

CHARBONNEAU (Louis), né à Beziers d'une famille d'artisans, a laissé un *Journal sur les guerres de Beziers*, qui a été inséré dans le T. III des Pièces fugitives d'Aubaïs. Ce récit fort abrégé des événements arrivés dans les environs de cette ville depuis le mois de janvier 1583 jusqu'au mois de déc. 1586, parle de 2 combats et de 48 siéges. Charbonneau avait aussi composé une longue relation d'une dis-

pute qu'il avait soutenue contre le capucin Anne de Rodez pendant le carême de 1586. — Une famille du même nom, mais originaire du Dauphiné, se réfugia à Lausanne à la révocation.

CHARDEVENNE (Antoine), fils de *Jean* Chardevenne, docteur en médecine, et de *Marguerite Du Peiron*, né à Casteljaloux, le 11 janv. 1595. Reçu ministre en 1618, Chardevenne fut nommé pasteur de Caumont, d'où il passa, en 1632, dans l'église de Marennes. Il avait épousé *Jeanne de Valier* de Nérac, fille de *Daniel Valier* et d'*Anne Du Long*, d'une famille distinguée de la Guienne, dont le frère, de *La Rive-Valier*, entra au service de la reine de Suède et fut capitaine de ses gardes, en 1650.

Sur les instances de son beau-père, Chardevenne consentit à lui laisser sa seconde fille Anne, alors en nourrice; mais il eut grandement lieu de s'en repentir. Attirée dans un couvent de Bordeaux voisin de la demeure de ses parents, la jeune enfant y fut retenue au mois de novembre 1641, sous le prétexte qu'éclairée d'en-haut, elle voulait se convertir. Après d'inutiles efforts pour qu'on lui rendit sa fille, Chardevenne adressa une plainte à la Chambre mi-partie. Les conseillers protestants de *Charron*, président, de *Rabat*, de *Ségur*, de *Gachon*, *Daugeard* et *Du Vigier* demandèrent qu'on y fît droit; mais les six conseillers catholiques opinèrent pour que l'affaire fût renvoyée au parlement, qui se déclara compétent malgré les protestations du père et ordonna que l'enfant serait mise entre les mains d'une bourgeoise catholique pour être élevée dans la religion romaine.

La justice souvent offensa l'équité.

Chardevenne appela de cet infâme arrêt au conseil du roi qui évoqua l'affaire, mais n'y donna aucune suite. Ce fut seulement au bout de dix ans que la jeune fille parvint à s'échapper avec le secours de sa mère, et rejoignit son père qui était, dans l'intervalle, devenu ministre de l'église française de Middelbourg. Furieux de voir leur proie leur échapper, les convertisseurs, comme *dédommagement*, enlevèrent en juillet 1651, Marguerite, sœur cadette d'Anne, qui avait accompagnée sa mère en France; mais cette fois, le parlement remplit son devoir et la fit remettre en liberté deux jours après.

On a d'Antoine Chardevenne :

I. *La mère spirituelle de J.-C. ou Sermon sur Matt. XII.* 49, Bois-le-Duc, 1651, in-12.

II. *Les plagiaires du couvent des Repenties de la Magdelene de Bordeaux, ou l'Histoire véritable de deux rapts faicts par lesdictes nonains*, etc., Amst., 1653, in-8°. — C'est l'histoire assez mal écrite de ses deux filles. Les pièces authentiques qui y sont jointes ne laissent aucun doute sur la vérité de son récit.

Les persécutions dispersèrent cette famille; les uns se réfugièrent en Amérique où, en 1724, un *Pierre Chardaveyne* était membre de l'église française de New-York; les autres demandèrent un asile à l'Angleterre et s'établirent à Hungerford, où un *Daniel Chardavoyne* épousa, en 1709, *Marie Aubert*.

CHARDIN (Jean), fils d'un riche joaillier, né à Paris le 26 nov. 1643, mort près de Londres, le 26 janv. 1713.

Chardin n'avait que 22 ans à peine, lorsqu'il entreprit un voyage aux Indes orientales pour les opérations commerciales de son père. Après un court séjour à Surate, il passa en Perse où il s'arrêta pendant six ans. «Les avantages extérieurs que possédait Chardin, dit M. Langlès dans la Galerie française, ses manières à la fois nobles, polies et affectueuses, très-analogues à celles des Persans, lui obtinrent la bienveillance des grands et même celle du monarque Châh Abbas II. » Ce prince, qui avait un penchant particulier pour les Européens, lui accorda le titre de son marchand, six mois après son arrivée. Doué d'un esprit observateur uni à une grande sagacité, Chardin sut profiter de

ses relations pour recueillir de précieuses notes sur le système politique, militaire et financier de la Perse, de même que sur la religion, les mœurs et les coutumes de ses habitants de toutes les classes. La nécessité l'obligeant à apprendre le persan, il se mit avec ardeur à étudier cette langue, et la connaissance qu'il en acquit lui permit d'interroger les écrivains du pays même sur l'histoire et les antiquités de leur patrie.

Il ne revint en France que vers le milieu de l'année 1670. A cette époque, les Protestants en butte aux persécutions d'une cour bigote, se voyaient dépouiller chaque jour d'une des garanties de l'édit de Nantes. Chardin ne tarda pas à s'apercevoir que sa religion l'éloignerait de toutes sortes d'emplois; il songea donc à retourner en Asie, et se mit en route le 17 août 1671. Il demeura en Perse jusqu'à la fin de 1677; de là il passa aux Indes, et ne revit l'Europe qu'en 1681. Arrivé à Londres, le 14 août, il fut, dix jours après, décoré du titre de chevalier par le roi Charles II, et le même jour, il épousa une demoiselle de Rouen réfugiée en Angleterre. Peu de temps après, lui qui n'aurait pas pu exercer paisiblement en France la profession de son père (1), il fut nommé plénipotentiaire de la Grande-Bretagne auprès des Etats de Hollande et agent de la Compagnie anglaise des Indes orientales auprès de la république. Il remplit ce double emploi pendant près de trente ans. De retour en Angleterre vers 1712, il mourut l'année suivante à l'age de 69 ans.

Chardin ne fut pas un de ces voyageurs qui semblent ne courir le monde que pour en rapporter des mensonges ou des fables ridicules; il a rendu d'importants services à la géographie et à l'histoire. Instruit par l'étude et par la lecture, versé dans les langues orientales, surtout le turc, le persan et l'arabe, familier avec les écrivains de l'Orient, impartial, consciencieux, ami de la vérité, il nous a révélé une foule de choses encore inconnues sur la situation de la Perse aux différentes époques de son histoire. Son ouvrage, très-vrai et très-curieux, donne une idée exacte de ce pays et des régions voisines. Tous les voyageurs qui les ont visités depuis s'accordent à louer la justesse et la profondeur de ses observations, la variété de ses connaissances et son attachement constant à la vérité.

Les voyages de Chardin ont eu un très-grand nombre d'éditions; mais quatre seulement peuvent être regardées comme authentiques. La 1re est celle de Londres, 1686, in-fol., sous le titre : *Journal du voyage du chevalier Chardin en Perse et aux Indes orientales, par la mer Noire et par la Colchide*, trad. en angl., Lond., 1686, in-fol.; en flamand, Amst., 1687, in-4°; en allem., Leipz., 1687, in-4°. Il ne parut qu'un volume de cette belle édit., comprenant le voyage de Paris à Ispahan et formant le 1er vol. de la 2e édit. donnée à Amst., 1711, 3 vol. in-4° et 10 vol. in-12, avec planches. L'éditeur, de *Lorme*, qui avait été mis à la Bastille et craignait d'y retourner, jugea à propos d'en retrancher tout ce qui pouvait déplaire au gouvernement français. L'édition d'Amsterdam, 1735, 4 vol. in-4°, avec planch. est plus complète; mais on y remarque un grand nombre d'erreurs typographiques. Le 1er vol. contient le Journal cité plus haut; le 2e, une description de la ville d'Ispahan et la relation de deux voyages faits par Chardin, en 1674, d'Ispahan à Bander-Abassi, avec une description des ruines de Persépolis. Le 3e comprend une description générale de l'empire de Perse, de son gouvernement, des coutumes des habitants, de l'état des arts, des sciences, de l'industrie; le 4e enfin, une description de la religion des Persans, et une réimp. du *Couronnement de Soliman, 3e roi de Perse*, qui avait

(1) *Daniel Roger*, *Vautier*, *Jean* et *Jacques de Clayes*, *Rival*, *Plancy*, *Massé* le jeune, *Jean Erondelle*, *Abraham* et *Jacques Schentt*, *Dupré*, *Louis Guernier*, *Barbier*, *Du Ru*, *Jean Gobille*, n'obtinrent qu'après s'être convertis, la permission de tenir boutique d'orfévrerie à Paris (*Archiv. génér.*, K, 1271).

déjà paru à Paris, 1671, in-12. La 4e édit. et dernière est celle de Paris, 1811, 10 vol. in-8°.

Dans sa préface, Chardin annonçait la prochaine publicatioo d'une *Géographie persane*, d'un *Abrégé de l'histoire de Perse*, d'après les auteurs persans, et de *Notes sur divers endroits de l'Ecriture Sainte*. Ni l'un ni l'autre de ces ouvrages n'a vu le jour. Le msc. en 6 vol. contenant les Notes sur l'Ecriture, existait encore en 1775. Le possesseur, P. Musgrave, descendant de Chardin, le communiqua à Harmer qui en profita pour la 2e édit. de ses Observations on divers passages of Scripture (Lond., 1776, 2 vol. in-8°).

CHARDON (PIERRE), ancien de l'église d'Azay-le-Brûlé, en 1562, avait été envoyé à Tours par ses coreligionnaires pour demander du secours contre une attaquo des paysans des environs soulevés par les proclamations du parlement de Paris. Il avait fait la plus grande diligence, et cependant il était à peine arrivé lorsqu'il apprit qu'une bande de ces furieux avaient envahi le bourg, coupé la gorge à sa femme âgée de plus de cinquante ans et à sa fille qui n'en comptait que dix-sept, pillé sa maison et assommé un prêtre converti, nommé maître *Pierre*, sous les yeux même de la sénéchale d'Agénois qui regardait d'un œil sec ces massacres, lorsqu'il lui aurait suffi, pour sauver les victimes, de les recevoir daos son château.—Vers la même époque, un *Jean* Chardon, qui faisait partie de la maison de la reine de Navarre, et était guidon dans la compagnie des protestants de Chinon, fut tué à la défaite de Vandœuvre.—En 1576, un capitaine Chardon fut envoyé par Condé, avec *Des Razes* et *Villeneuve*, au secours de Moëse. — *Zacharie Chardon de Lugny*, né vers 1643, fut admis jeune daus les pages. Bossuet le convertit. Renonçant alors à la carrière des armes, il entra dans les ordres, se fit controversiste, et mourut en 1733, après avoir écrit quelques ouvrages contre ses anciens coreligionnaires. — A l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, trois Chardon habitaient Paris. L'un, *Pierre*, banquier, passa dans les pays étrangers. L'autre, *Jean*, négociant notable, abjura. Le troisième, *Daniel*, avocat renommé, se convertit également, ayant fini par sentir, dit le Mercure, qu'une religion aussi nouvelle que la réformée ne pouvait être la véritable. Il n'est pas nécessaire de relever cette platitude. Le vrai motif de la conversion de l'avocat Chardon. c'est la déclaration du 17 oov. 1685 (Voyez *Pièces justificatives* N° LXXXVIII). Sa femme *Marie Caillard*, plus *opiniâtre*, fut enfermée, en 1686, chez la Miramion. Elle feignit d'abjurer; mais son orthodoxie était suspecte; aussi en 1691, lui enleva-t-on ses enfants pour les faire élever dans la religion romaine (*Archives*, E. 3377). — Une dame Chardon, femme d'un conseiller de la cour des aydes de Paris, est auteur de mémoires qui ont été publiés sous le titre : *Mémoires de Mme C..., née et élevée dans la R. P. R., contenant les motifs de sa conversion à la religion catholique, écrits par elle-même*, Paris, 1755, in-12.

CHARLES (ANTOINE), célèbre horloger de Magdebourg, était né à Montauban le 28 mai 1694. Parmi les réfugiés du Brandebourg on comptait un grand nombre d'horlogers habiles qui se fixèrent principalement à Berlin et à Magdebourg. Dès 1688, l'électeur accorda à *Antoine Jercelet* de Grenoble toutes les facilités désirables pour l'établissement dans sa capitale d'une fabrique d'horlogerie sur une grande échelle. Désirant affranchir son pays du tribut qu'il payait à l'étranger et perfectionner l'art de l'horlogerie encore dans l'enfance en Prusse, il appela, en outre, à Berlin, un grand nombre d'horlogers habiles, comme *Louis Le Roy* de Colomiers-en-Brie, *Jacob Huet* de Metz, *Jacob Cuny* de Nettancourt, auxquels succédèrent plus tard *Petitot*, *Ougier*, *Martinet*, *Racine*, *George*, *Ravenez*, dont les ouvrages

étaient fort recherchés. La fabrique d'horlogerie de Berlin prit ainsi en peu de temps un développement considérable, quoique elle eût à soutenir la concurrence redoutable de celle de Magdebourg où, dès les premiers temps du refuge, s'étaient établis *Isaac* et *Etienne Meinadié* de Mazamet, *Guillaume Danger* d'Uzès, *Labry* du Languedoc, *Roux*, *Nicolas*, *Flamary*, tous horlogers de réputation. Aucun d'eux cependant ne montra autant d'habileté et de génie qu'Antoine Charles qui avait une véritable passion pour son art et en possédait supérieurement la théorie. Afin de seconder, autant qu'il dépendait de lui, les efforts du gouvernement, il fit traduire l'ouvrage de Sully et le publia avec des remarques de sa façon sous le titre : *Heinrich Sully Unterricht von der Eintheilung der Zeit, aus dem Französischen mit Anmerkungen* (Lemgo, 1746, in-8°). En 1751, il fit imprimer un *Mémoire historique sur une nouvelle sorte de montres à répétition* (Magd., 1751, in-8°), et la même année, il mit au jour un nouveau *Mémoire sur les avantages que le public pourroit tirer de l'établissement de l'horlogerie dans les états du roy et sur les moyens d'y parvenir* (Magd., 1751, in-8°; trad. en allem., Magd., 1751, in-8°), où il se plaint amèrement de la quantité de mauvaises montres dont les fabriques étrangères inondaient encore la Prusse, et où il réclamait avec instance la protection du gouvernement pour l'horlogerie indigène.

CHARLES (Jean), ministre de Châtellerault (1). Charles jouissait de la réputation d'un grand prédicateur; une lettre de Bayle nous apprend qu'il fut proposé plusieurs fois pour l'église de Charenton. Les troubles qui précédèrent la révocation le forcèrent à quitter sa patrie et à passer en Allemagne. Il desservit l'église de Manheim jusqu'en 1689 où il fut appelé à Berlin. Il mourut dans cette dernière ville en 1693, à l'âge de 60 ans. Sa sœur, qui n'avait pu l'accompagner dans sa fuite, fut enfermée, en 1686, aux Nouvelles-Catholiques.

Charles est auteur d'un *Recueil de sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte*, Charent., L. Vendosme, 1678, in-8°, et d'une *Prière*, qu'il prononça au pied du lit de mort de son collègue *Ancillon*, prière qui se trouve imp. à la suite du *Discours sur la vie d'Ancillon* (Basle, 1698, in-12).

Sans parler de deux étudiants en théologie de l'académie de Saumur, *Michel* Charles de Montauban et *Paul* Charles, de Mauvesin, qui nous sont connus seulement par deux thèses insérées dans les Theses salmurienses, l'une *De ratione convocandorum conciliorum*, l'autre *De jejunio*, les Actes des synodes nationaux font mention de plusieurs autres pasteurs du nom de Charles. L'un, pasteur à Albias, en 1607, fut dispensé de résider dans son église à cause de son grand âge. Il avait un fils ministre à Villemur. C'est peut-être ce dernier qui, pasteur à Négrepelisse, en 1620, avertit les consuls de Montauban de la trahison du capitaine *Sauvage* (Voy. ce nom), et contribua ainsi à sauver la ville. Plus tard, il se retira à Montauban où, en 1626, un *Pierre* Charles exerçait les fonctions du ministère. Vers la même époque, en 1620, un Charles, ministre et professeur de théologie à Orthez, eut, avec le P. Daniel, provincial des Capucins, une dispute publique dont il publia une relation peu fidèle, s'il faut en croire l'abbé Poeydevant, curé de Sallies et grand ennemi des Huguenots. Il fut demandé pour pasteur par les consuls de Montauban, *Roques* et *Hugla*, au nom de l'église de cette ville; mais le Synode d'Alais ne voulut point l'enlever à sa chaire. En 1629, Pierre Charles fut envoyé avec le lieutenant particulier *Garrisson* et l'avocat *Dubois* à Anduze pour traiter des conditions de la paix qui fut signée le 27 juin. En 1637, il fut dé-

(1) Selon Ancillon, il desservit aussi l'église de Montauban.

puté au Synode d'Alençon et fut un des commissaires chargés de recevoir les explications d'*Amyraut* et de *Testard*. Le même synode l'invita, ainsi que le pasteur *Ferrand* et l'ancien *Charron*, à accommoder un différend qui s'était élevé entre le ministre *Fabas* et son église de Morlas. Charles vivait encore en 1660. Rien ne nous apprend si *Jean-Philippe* Charles, directeur de l'hôpital français de Londres, en 1718, descendait des Charles du Languedoc ou de ceux du Poitou.

CHARLOT (Charles), plus connu sous le nom de d'Argenteuil, curé converti au protestantisme et réfugié en Angleterre, y desservit les églises de Saint-Jean, de l'Artillerie, de Leicester-Fields, de Glass-House-Street, et, en 1699, celle du Tabernacle avec *Pierre Rival* et *C. Pégorier*. Il a publié les *Motifs de sa conversion* et des *Sermons sur la paix*, portés sur le catalogue de *Duchemin*, libraire réfugié à Londres, en 1700. Ces ouvrages sont restés inconnus aux meilleurs bibliographes, qui ne citent de ce pasteur qu'un seul *Sermon prononcé en l'église de Leicesterfiels, le jour du jeûne ordonné par S. M. Guillaume III, pour demander à Dieu le succès de la campagne et des négociations de la paix*, Lond., 1697, in-8°.

CHARPENTIER (François), réfugié dans le Brandebourg, fut nommé par l'électeur chirurgien-major de ses hôpitaux. Sous le règne suivant, il parvint au grade de chirurgien général des armées. Il s'est fait connaître par une publication sur la lithotomie.

CHARPENTIER (Pierre), en latin *Carpentarius*, natif de Toulouse, feignit d'embrasser la religion réformée et se retira à Genève, où il fut uommé, en 1566, professeur de droit civil. Des écrivains dignes de foi l'accusent d'avoir, dès cette époque, servi d'espion à la reine mère et entretenu une correspondance active avec l'ambassadeur de France en Suisse. Bèze, de son côté, lui reproche de s'être acquitté fort négligemment de ses fonctions et d'avoir quitté Genève sans payer les dettes qu'il y avait contractées. En 1570, il vint, en effet, à Paris, et, à force d'hypocrisie, il réussit à s'insinuer dans la confiance de *Cavagne*. Il se mit alors à solliciter au conseil privé les affaires des Huguenots, emploi qui, en le mettant en rapport avec un grand nombre de personnes de tout état, ouvrit un vaste champ à son espionnage. A la Saint-Barthélemy, il trouva une retraite toute préparée chez Pompone de Bellièvre qui l'emmena avec lui en Suisse et l'envoya de là à Strasbourg continuer son métier infâme; mais quelques Français échappés aux massacres et réfugiés dans cette ville hospitalière dévoilèrent bientôt la perversité de cet homme sans conscience et sans honneur. Réduit ainsi à changer d'industrie et tenant à gagner l'argent qu'on lui avait donné et à mériter les grands honneurs qu'on lui avait promis, Charpeutier publia sa fameuse lettre à F. Portus, la plus révoltante de toutes les justifications de la Saint-Barthélemy. Il s'y attache à montrer que la Saint-Barthélemy était aussi juste que nécessaire, parce que les Protestants, abandonnant les voies de la résignation et de la prière, avaient attiré sur eux la colère de Dieu par los plus condamnables excès. Il ne uie pas qu'il n'y ait parmi eux des ministres de bonne foi et amis de la paix, commo *L'Espine*, *Sureau Du Rosier*, *Hilbraque* ou *Houbraque* (vraisemblablement *Guillaume Olbrac*, pasteur à Francfort, puis à Strasbourg, d'où il avait été chassé, en 1563, par *Marbach*), *Cappel*, *La Haye*, *Mercure*; mais c'est le plus petit nombre, et leur voix est couverte par celle des factieux, à la tête desquels il place *Théodore de Bèze*, qu'il appelle la trompette de Séba. Cette lettre est datée du 15 septembre 1572 et n'a pas moins de 72 pages dans la première édition. Son étendue et le peu de temps qui s'écoula entre la Saint-Barthélemy et sa publication porte M. Leber à croire qu'elle avait été composée d'avance. Si l'on songe que dans ce court intervalle Charpentier fit encore le voyage de

Suisse et de Strasbourg, on n'hésitera pas à adopter son opinion (1)

En quittant Strasbourg, Charpentier revint à Paris et fut nommé avocat du roi au grand conseil, en récompense de ses services. Plus tard, il se déclara pour la Ligue. Le duc de Lorraine Charles III l'appela à Pont-à-Mousson en 1603, et lui accorda une pension de 2,000 livres. Selon l'auteur de la Bibliothèque lorraine, il abjura le 16 janv. 1604. Si le fait est vrai, c'était une abominable comédie qu'il joua sans doute pour se rendre plus digne de la place de doyen de l'école de droit à laquelle il fut promu. Il mourut en mai 1612, méprisé des gens honnêtes de tous les partis et oublié de ceux-là même qu'il avait servis.

« Je n'ai pu, dit dom Calmet, découvrir le catalogue de ses ouvrages. » Nous ne pouvions nous flatter d'être plus heureux. Selon La Croix du Maine, il fit imprimer plusieurs ouvrages tant en latin qu'en français, sous des noms empruntés. Barbier ne lui en restitue aucun qui n'ait été déjà connu. D'autres lui en ont attribué dont il n'est pas l'auteur. Il est donc fort probable qu'il n'a publié que les suivants :

I. *Epistola ad F. Portum cretensem quâ docetur persecutiones ecclesiarum Galliæ, non culpâ religiosorum, sed factiosorum accidisse*, [Argent.], 1572, in-8°; 1574, in-4°; trad. et publ. en franç. sous le titre : *Lettre de P. Carpentier, jurisconsulte, adressée à Fr. Portus, candiot, par laquelle il monstre que les persécutions des églises de France sont advenues non par la faulte de ceux qui faisoient profession de la religion, mais de ceux qui nourrissoient les factions et conspirations qu'on appelle la Cause*, 15 sept. 1572, s. l., 1572, in-8°; réimp. dans le T. I de l'Etat de la France sous Charles IX, édit. de 1579, puis dans le T. II de l'édit. de Middelbourg, 1588, avec la réponse de Fr. Portus. — Dans cet écrit, qui seul suffirait pour couvrir le nom de Charpentier d'une tache éternelle, l'apostat ne se contente pas de justifier les bourreaux, il calomnie, il insulte les victimes. Cet infâme pamphlet était tombé depuis longtemps dans l'oubli, lorsque Sainte-Marthe s'avisa de l'insérer dans ses Entretiens touchant l'entreprise du prince d'Orange, (Paris, 1689, in-12.). Jurieu le refuta dans son livre de *La religion des Jésuites*, et le bénédictin lui répondit dans la Suite des entretiens, etc. (Paris, 1691, in-12).

II. *Pium et christianum de retinendis armis et pace repudiandâ consilium cum Petri Fabri responsione*, Paris., 1575, in-8°; trad. en franç. par lui-même, sous le titre : *Avertissement sainct et chrestien touchant le port d'armes*, Paris, 1575, in-8°; Neustadt, 1579.—Conseil adressé aux Protestants de déposer les armes et de se soumettre.

III. *Discours académiques*, prononcés à Pont-à-Mousson et imp. à Toul en 1608.

Le nom de Charpentier, si tristement célèbre dans l'histoire du protestantisme, a été réhabilité, en 1685, par un martyr de l'Angoumois, *Charpentier* de Ruffec. Pour le forcer à signer son abjuration, les dragons lui firent avaler vingt-cinq à trente verres d'eau, et ce moyen n'ayant pas réussi, ils firent dégoutter dans ses yeux le suif d'une chandelle allumée. L'infortuné mourut en proie à d'horribles souffrances. Son fils Jean passa en Angleterre et fut ministre à Cantorhéry, vers 1710.

CHARRETON (Pierre), originaire de Belleville en Beaujolais, réfugié en Prusse. Charreton appartenait à une famille distinguée de Lyon, qui jouis-

(1) Voici le curieux postscriptum d'une dépêche de Charles IX a La Motte-Fenelon, son ambassadeur à Londres, en date du 3 dec. 1572 : « Je vous envoye une douzaine de livres d'une epistre faicte par Carpentier, que je desire qui soit secrètement publiee et faicte courir de main en main, sans que l'on saiche que cella vienne de vous ny de moy, mais que l'on dye et croye qu'elle a esté imprimée en Allemaigne. Je vous y en envoyerai d'ici à quelque temps, qui seront en françois, dont il faudra que faiès de mesme. »

sait depuis plusieurs siècles des prérogatives accordées aux échevins de cette ville. Le père Daniel parle, sous le règne de François II, d'un Charreton président et d'un autre nommé Hugues. A la révocation de l'édit de Nantes, Pierre Charreton se retira dans le Brandebourg et entra dans les gardes de l'électeur; plus tard, il passa dans le génie et devint capitaine des ingénieurs. De son mariage avec *Susanne Jacobé*, de Vitry-le-Français, qui, restée veuve, établit à Berlin une des plus anciennes pensions françaises, naquirent quatre enfants, deux fils et deux filles. L'aîné des fils, lieutenant-colonel au régiment de Nassau-Orange, mourut en 1768; le second fut juge et directeur des colonies françaises de la Marche Ukraine et vécut jusqu'à la fin du siècle passé. Les deux filles entrèrent comme gouvernantes dans les maisons de Kleist et de Viereck.

CHARTIER (Guillaume), né à Vitré d'une famille noble, dit-on, originaire de Blois. Chartier embrassa les opinions nouvelles et se rendit à Genève, où il se fit recevoir ministre. Il en partit, en 1556, avec *Phili pe de Corguilleray*, pour aller rejoindre dans le Brésil la colonie qu'y avait conduite le chevalier de *Villegagnon*; mais, dès l'année suivante, ce dernier le renvoya en Europe sous prétexte de consulter *Calvin* au sujet des difficultés qui s'étaient élevées entre Jean Cointac et les ministres réformés. Nous aurons l'occasion plus tard de revenir sur les tristes résultats de cette expédition.

Chartier ne retourna pas en Amérique. Selon Paquot, *Jeanne d'Albret* le prit pour son aumônier. Son fils Eliézer fut pasteur et professeur d'hébreu à Pau. Il laissa un fils, Daniel, dont le nom seul a échappé à l'oubli. C'est de ce dernier que naquit, en 1638, *N. Chartier de Saint-Philippe*, pasteur de l'église wallonne de Rotterdam jusqu'en 1706, qu'il obtint la permission de se rendre à Leyde pour diriger les études théologiques de son fils. Chartier de Saint-Philippe mourut le 24 déc. 1711. On a de lui un ouvrage posthume sous le titre de: *Prières dévotes sur différents sujets*, Rott., 1719, in-12.

On trouve cités dans le recueil des Synodes nationaux plusieurs pasteurs qui ont porté le nom de Chartier, un, entre autres, qui était ministre à Romorantin en 1601 et mourut vers cette époque. Dès 1567, on rencontre déjà ce nom, dans la liste « des coureurs et apostats » dressée par le Synode de Verteuil, accolé à ceux de *Simon Duplessis*, dit *Pierre Gruel*, *Samuel Greneau*, *La Jaunière*, *Sylvestre*, *Jean Cloppet*, dit *Lenfant*, *Chevalier* et *Etienne Denyot* ou *de Niort*, dit *Le Breuil*. (*Saint-Germ. franç.* N° 2032).

CHARTON (Nicolas), docteur en médecine et principal du collége de Beauvais en 1551. Disciple de *Ramus*, sous la direction de qui il avait professé la rhétorique et la philosophie au collége de Presles, Charton se prononça de bonne heure pour la Réforme, comme il paraît par deux discours latins qui ont été imprimés, au rapport de Crevier, et où il lançait force traits mordants contre les *théologastres*. Il n'hésita donc pas à se joindre à Ramus et à *Guillaume Galland*, principal du collége de Boncourt, pour protester contre le discours que le recteur de l'université avait fait au parlement dans le but de s'opposer à l'enregistrement de l'édit de Janvier, et quelques mois après, il refusa courageusement de signer la profession de foi dressée par la Sorbonne. Il n'en fallait pas tant pour le perdre; il fut destitué avec beaucoup d'autres professeurs, car, de l'aveu de Crevier, « le nombre des déserteurs de la foi catholique étoit grand dans la Faculté des arts. » L'édit de pacification lui rendit sa charge. La guerre s'étant rallumée en 1567, Charton fut assez prudent pour sortir de Paris avec *Ramus*, *Dahin*, principal du collége de Saint-Michel, et le libraire *Oudin Petit*. Un arrêt du parlement, en date du 29 janv. 1568, l'interdit de ses fonctions, et,

cette fois, il lui fut impossible d'y rentrer. L'art. XXVI du traité de Saint-Germain (Voy. *Pièces justif.* N° XXXII) ordonnait, il est vrai, de rétablir ceux de la Religion « en tous et chacuns leurs biens, droits, actions, honneurs, estats, charges, pensions et dignitez ; » mais la chicane sut éluder cet ordre formel, et, sous prétexte que l'art. XII défendait l'exercice de la religion protestante à Paris, le recteur de l'université obtint, le 8 oct., des lettres-patentes qui restreignirent aux seuls Catholiques le droit d'enseigner à Paris; bien plus, donnant à cette ordonnance une extension forcée, la Faculté de médecine exclut de son sein Charton et cinq de ses collègues, *Jean de Gorris*, *Simon Baudichon*, *Julien Paumier*, *Albert Le Fèvre* et *Maurice La Corde*, qui professaient, comme lui, le protestantisme. C'était une violation si flagrante de l'édit, que Charles IX ne put refuser, le 17 mai 1571, aux six médecins des lettres portant « leur réhabilitation dans tous leurs droits »; mais rien ne prouve qu'on y ait eu égard. Ce ne fut même qu'après plusieurs arrêts du parlement, que la Faculté de médecine se décida à recevoir de nouveau *La Corde*, bien qu'il eût abjuré à la Saint-Barthélemy. Nous ignorons si Charton avait imité son collègue; tout ce que nos recherches nous ont appris, c'est qu'en 1696, des demoiselles Charton furent enfermées par ordre du roi dans le couvent des Nouvelles-Catholiques de Paris (*Archiv.* N° 3382), et que deux ans plus tard, *Abraham* Charton, leur père peut-être, fut jeté dans le donjon de Vincennes, comme huguenot opiniâtre (*Ibid.*, N° 3384).

CHARTRES, famille protestante répandue dans l'Ile-de-France et dans la Beauce, à laquelle nous consacrerons un article, non pas à cause de son importance, qui est médiocre, mais dans l'unique but de faire connaître par ses alliances un assez grand nombre de maisons huguenottes des environs de Paris, où l'on s'imagine généralement que la Réforme n'avait trouvé que fort peu de sectateurs. Ce seront comme des jalons pour diriger dans leurs recherches ceux qui viendront après nous.

François de Chartres, seigneur de Cherville, laissa huit enfants de son mariage avec *Anne Le Prince*, dame de La Briche : 1° Philippe, mort sans hoirs; — 2° Jacob, qui suit; — 3° Rachel, femme du seigneur de *Platteau-La Chaussée*; — 4° Elisabeth, femme d'*Emmanuel de Hémery*, sieur de Blancheface; — 5° Renée, femme de *Jean de Jouan*, sieur de Jonvilliers; — 6° Jean, père de deux filles dont l'aînée se maria avec le seigneur de *Montauban*, et la cadette, nommée Marie, avec *Louis de Villereau*; — 7° Paul, sieur Du Plessis-Cherville, député par l'Ile-de-France, en 1607, au Synode national de La Rochelle, ne laissa pas d'enfant de sa première femme *Esther d'Argenson*, et n'eut qu'une fille de la seconde, *Rachel de Boisdecour*; — 8° Hercule, sieur de La Haye-Cherville, fut également marié deux fois. Sa première femme *Catherine de Villiers* lui donna un fils, sieur de *Charannes*, et deux filles. En secondes noces, il épousa *N. Garault*, dame de Blainville, dont il eut une fille mariée au sieur *Du Bois de Miroye*.

Jacob de Chartres, sieur de Cherville, épousa, vers 1591, *Anne de La Vergne*, fille d'*Antoine*, sieur de Monthavin, et de *Marthe de Halwin*. Cinq enfants naquirent de ce mariage. L'aîné, Henri, sieur de Cherville et de Clesles, assista, en 1643, comme ancien de l'église de Marchenoire, au synode provincial de l'Orléanais tenu, le 1er mai, à Mer, et fut député, en 1644, au Synode national de Charenton qui le chargea d'une mission en Cour. Il avait épousé, en 1617, *Madelaine de Hardancourt*, fille de *Henri de Hardancourt*, gentilhomme de la chambre du roi, et d'*Anne de Pas-Feuquières*. Resté veuf avec deux filles, il se remaria avec *N. de Grozier*, fille de *Daniel de Grozier* et d'*Elisabeth de La Porte*,

dont il eut un fils sur lequel le msc. de Du Chesne (*Collect.* Vol. XXIV) ne nous fournit aucun renseignement.

La sœur de Henri de Chartres, nommée MADELAINE, fut la femme d'*Isaac d'Authié*, seigneur de Harville et ancien de Bazoches, député, en cette dernière qualité, aux synodes provinciaux tenus à Argenton le 24 sept. 1617, et à Blois, le 11 juillet 1618. De ses trois frères, le premier, BENJAMIN, sieur de Belessart, épousa *N. Le Vasseur*; le dernier, ANTOINE, sieur de Blainville, prit pour femme *N. de Brion*, et l'autre, FRANÇOIS, sieur de Villeray, laissa de son mariage avec *Elisabeth de Hémery*, un fils, *P. de Chartres*, qui assista au synode provincial de Charenton, le 27 avril 1679, et qui mourut en 1691, en protestant qu'il persistait dans la profession de la religion réformée (*Archiv. gén.* N° 3377).

CHASAN (CLAUDE-BERNARD DE), mort en 1709, est auteur d'une *Histoire abrégée du siècle courant, depuis 1600 jusqu'en 1686*, Paris, in-12. Il y a joint un *Catalogue des historiens* du même siècle. Il travaillait à une seconde édition lorsqu'il mourut. Papillon, qui se plaint de n'avoir rien découvert sur sa famille, le suppose fils de *Louis de Saumaise*, seigneur de Bouze et de Chasans, réfugié en Hollande, et de *Guillemette Berbisey*.

CHASSANION (JEAN), ou CHASSAGNON, appelé aussi *Chassinon*, mais plus connu sous le nom de LA CHASSE, naquit à Monistrol dans le Velay, et fut un des plus actifs propagateurs de la Réforme en France. Ce fut lui qui, en 1556, organisa l'église de Meaux. Forcé de quitter cette ville, il alla continuer ses travaux apostoliques dans le Midi. Il prêcha d'abord secrètement dans la maison de *Désandrieux* de Montpellier; puis le courage des Protestants croissant avec leur nombre, ils s'assemblèrent en plein jour chez *Didier Baudier*; mais la police intervint : le diacre *Facy* se sauva par-dessus les toits; *Talard*, *Baudier* et *Bergeiron* furent arrêtés, et Chassanion se retira à Genève, pour attendre un temps plus favorable. Il ne tarda pas à être rappelé.

Selon les Pièces fugitives d'Aubaïs, les doctrines nouvelles furent prêchées vers le même temps à Montpellier par *Jean de La Chame*, dont l'éloquence fougueuse et entraînante leur conquit un grand nombre de partisans surtout parmi les jeunes gens. Nous soupçonnons que ce La Chame ne fait qu'une seule et même personne avec La Chasse. Quoiqu'il en soit, l'église s'accrut tellement que, las de se cacher comme des malfaiteurs, les Protestants de Montpellier célébrèrent leur culte publiquement d'abord à l'Ecole-Mage, puis, le local se trouvant trop étroit, dans l'église de Saint-Matthieu, dont ils s'emparèrent. L'arrivée de Villars interrompit l'exercice, en contraignant les pasteurs à fuir. Ce ne fut qu'après la mort de François II, que Jean de La Chasse recommença à prêcher dans des maisons particulières, secrètement favorisé par *Pierre de Bourdic*, sieur de Villeneuve, gouverneur de la ville, et par la plupart des magistrats. A Pâques, il célébra publiquement la Cène dans la maison du sieur de *Maupeau*, et il continua ainsi jusqu'au mois de septembre où les Réformés se saisirent par force de l'église Notre-Dame-des-Tables. Au mois de janv. 1563, le nombre des Protestants s'était tellement accru, que Chassanion et *Formy* son collègue, ne pouvant plus suffire à leur tâche, demandèrent à Genève deux nouveaux pasteurs (*MSS. de Genève*, 197 aa, Carton 1). A partir de cette époque, nous n'avons plus trouvé, dans tout le cours de nos recherches, une seule mention de Chassanion, jusqu'en 1576 où il paraît qu'il fut appelé comme pasteur à Metz. L'exercice du culte ayant été de nouveau interdit dans cette ville par Henri III, lorsque la guerre se ralluma, Chassanion se retira à Montoy, comme nous l'apprend une lettre de lui à *Théodore de Bèze*, où il rend compte à l'illustre réformateur de l'état de l'église de Metz (*MSS. de Genève*, 197 aa, Carton 2); plus tard, il passa vraisemblablement dans

les pays étrangers. On remarquera, en effet, que ses ouvrages ont été publiés en Suisse et en Allemagne.

La Biogr. universelle en cite trois : un traité *De gigantibus eorumque reliquiis atque iis quæ antè annos aliquot nostrâ ætate in Galliâ reperta sunt* (Basil., 1580, in-8°; Spir., 1587, in-8°); les *Histoires mémorables des grands et merveilleux jugemens et punitions de Dieu* (Morges, 1581, in-8°; Gen., 1586, in-8°); et une *Histoire des Albigeois*, réduite en IV livres (Anv. [Gen.], 1595, in-8°), assez mal écrite, dit-elle, et avec une partialité trop évidente, d'après deux anciens mss., l'un en vieux français, l'autre en languedocien. A ces trois ouvrages, dont le dernier est aussi mentionné par le P. Leloug dans sa Bibl. hist., et, avec le précédent, par Leu, il faut ajouter un livre *De monstris*, signalé par Jöcher sans autre indication, des *Loci aliquot communes de quibus in christiani nominis orbe controversia est, et in quibus nonnulla Bellarmini sophismata perstringuntur* (Gen., Jacq. Chouet, 1598, in-8°), indiqué dans la Bibl. Telleriana, et surtout l'*Excellent traicté de la marchandise des prêtres* (Hanau, 1603, in-12.).

CHASSÉ (David-Henri), général d'infanterie, né à Thiel dans la Gueldre, le 18 mars 1765, mort à Bréda, au mois de mai 1849.

Chassé descendait d'une famille française réfugiée en Hollande pour cause de religion. Destiné par son père, major du régiment de Münster, à suivre la carrière militaire, il entra, comme cadet, dès l'âge de dix ans, dans l'armée des Provinces-Unies ; à seize, il fut nommé lieutenant, et à vingt-deux, capitaine. Ayant embrassé le parti des patriotes, et ce parti ayant succombé par suite de l'intervention prussienne, en 1788, Chassé se réfugia en France. Les services qu'il rendit dans les premières guerres de la Révolution, lui méritèrent le grade de lieutenant-colonel en 1793. Deux ans plus tard, il retourna dans sa patrie avec l'armée commandée par Pichegru ; mais bientôt il quitta le drapeau français pour rentrer dans les troupes bataves. Ce fut sous les ordres du général Dændels qu'il fit, en 1796, la campagne d'Allemagne. La même année, il se signala en combattant contre les Anglais qui avaient opéré un débarquement en Hollande. Dans une nouvelle campagne au delà du Rhin, il enleva une batterie autrichienne, et fit prisonnier un détachement de 400 hommes, le 27 sept. 1800. Créé colonel en 1803, major général en 1806, il fut employé en Espagne et se distingua en plusieurs rencontres par son habileté et son courage. Nommé, en 1808, commandant des troupes hollandaises destinées à renforcer l'armée d'Espagne, il surmonta tous les obstacles que lui opposa l'opiniâtre résistance des habitants de la Biscaye, et pénétra jusqu'à Madrid. La part brillante qu'il prit à différentes batailles, à celles, entre autres, d'Almonacid de Zorita et d'Ocagna, lui mérita le titre de baron et une donation de 10,000 francs de rente. Il se montra digne de ces distinctions, en sauvant par sa bravoure le corps du général d'Erlon qui s'était laissé enfermer dans une gorge des Pyrénées. Elevé au grade de général de division, il fut appelé à la grande armée avec laquelle il fit la campagne de France. En 1813, il se défendit vaillamment dans Bar-sur-Aube et fut grièvement blessé.

Après la restauration, Chassé retourna dans sa patrie et obtint du roi Guillaume le grade de lieutenant-général. Fidèle à son nouveau serment, il combattit à Waterloo contre ses anciens compagnons d'armes, sauva une batterie anglaise que la vieille garde avait déjà fait taire, et contribua à la victoire de Wellington par une vigoureuse charge à la baïonnette. Le roi des Pays-Bas récompensa ses services en lui confiant le commandement de la 4e division militaire dont Anvers était le siége.

La révolution belge lui fournit une nouvelle occasion de donner à son souverain des gages de son dévouement à

son service. Lorsque l'insurrection éclata à Anvers, il se retira dans la citadelle, et lorsque les Belges tentèrent de s'en rendre maîtres par un coup de main, usant des atroces droits de la guerre, avec une rigueur que blâmeront toujours les amis de l'humanité et de la justice, il bombarda la ville pendant plusieurs heures, le 27 oct. 1830. Un mois plus tard, l'armée française commandée par le maréchal Gérard parut sous les murs d'Anvers. Du 29 nov. au 23 déc., Chassé se défendit avec une héroïque bravoure; il ne se rendit que lorsque la brèche fut devenue praticable. Retenu comme otage, il fut envoyé à Dunkerque, et il ne recouvra sa liberté qu'après le traité préliminaire du 12 mai 1833. Chassé, que le roi Guillaume avait créé général d'infanterie, se retira alors dans une terre qu'il possédait près de Thiel et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

CHASSEBOEUF (François), dit de *Beaupas*, né dans le Dauphiné, remplit pendant quelque temps les fonctions pastorales à Tours (Voy. BEDOIRE) et à Blois. Rappelé dans sa province, il ne tarda pas à s'y voir en butte à des poursuites qui le forcèrent à s'éloigner, et il retourna à Blois où il se trouvait lorsque les triumvirs s'en emparèrent en 1562. Il eut le temps de fuir avec la plupart des membres de son église. Ceux qui restèrent furent, dit Crespin, traités d'une terrible façon. Les troupes parties, les chefs de la commune se chargèrent de poursuivre l'œuvre qu'elles avaient si bien commencée. Une femme, nommée *Nicole*, qui fut surprise priant avec quelques-unes de ses voisines, fut jetée à l'eau, et comme elle essayait de se sauver à la nage, assommée à coups de bâtons et de pierres. *Louis Rollet*, sellier, « homme d'une singulière piété, » fut attaché sur un âne, la face tournée vers la queue, et noyé après avoir longtemps servi de jouet à la populace. Son beau-père, le pelletier *Loré*, vieillard de 70 ans, fut aperçu lisant la Bible et immédiatement massacré. Le mercier *Pierre Prevost* fut assommé après qu'on lui eut crevé les yeux. Réfugié à Mer, dont la population était en majorité protestante, Chasseboeuf pouvait s'y croire en sûreté; cependant il fut découvert et jeté en prison. On le conduisit à Talsy, attaché à la queue d'un cheval, pour le livrer à la vengeance du duc de Guise, qui donna ordre de le pendre à un noyer sans autre forme de procès. Chasseboeuf était accusé d'avoir dit, dans un sermon, qu'il voudrait manger du cœur de Guise et de ceux qui lui ressemblaient. Son accusateur était un des plus féroces égorgeurs de Blois.

CHASSINCOURT (N. de), membre du conseil du roi de Navarre, jouissait à un haut degré de la confiance de ce prince, qui le chargea à plusieurs reprises de négociations importantes. En 1582, les Réformés le nommèrent leur agent auprès de Henri III, en sorte qu'il pourrait être considéré comme le premier député général. Les actes mss. d'un synode provincial du Berry, tenu le 5 avril 1582, sous la présidence de *Belon* (Fonds St-Germ. français, N° 914. 16), nous apprennent que les églises lui faisaient un traitement de mille écus par an.

CHASTAIGNIER (René de), ou Chasteigner, seigneur de Lindois, fils de Godefroi de Chastaignier et de Madelaine de Fontenay-Néroude, fut, en 1579, député par le Quercy à l'Assemblée politique de Montauban, et en 1594, il assista à l'assemblée de Jarnac. Ce sont les deux seules circonstances que l'on connaisse de sa vie. Il mourut, en 1605, laissant de *Claude de Salagnac*, fille de *Giraud*, seigneur de Rochefort et des Etangs en Limousin, gouverneur du jeune *Henri* de Navarre, et d'*Isabeau de Pierre-Buffière*, deux fils, nommés l'un et l'autre Isaac, dont le second, sieur de La Grole, mourut sans postérité, et dix filles : Isabeau, mariée, en 1590, avec *Isaac de Monnein* du Périgord ; — Marie, femme de *Jacob Des Bans*, sieur d'Ajonlt; — Susanne, épouse, en 1600, de *Jacques*

Du Rousseau, sieur de La Vue; — ESTHER, mariée, en 1597, avec *Geoffroy Plaisant de Boucheat*, sieur de La Roche en Limousin; — MADELAINE, alliée, en 1604, à *Jean de Montrebeuf*, sieur de La Nadalie; — JEANNE, femme, en 1606, de *Jean Beauvoir*, sieur de La Peyre en Périgord; — ANNE, épouse, en 1605, de *Jean de La Messerie* de Provence; — ISABEAU, mariée, en 1604, avec *Daniel de Beauchamp*, sieur de Villeneuve-de-Bussac; — MARTHE et EVE, mortes sans enfants.

Isaac de Chastaignier, sieur de Lindois, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa, le 10 août 1614, *Madelaine de Pons*, fille de *Pontus de Pons* et de *Cécile de Durfort;* puis, en secondes noces, le 24 oct. 1628, *Esther de Larmandie*, fille de *Henri de Larmandie*, sieur de Longa-Barrière, et veuve de *Gabriel d'Abzac*, marquis de La Douze. Le Dict. de la Noblesse nous apprend qu'il laissa plusieurs enfants de ces deux mariages; mais il ne mentionne que l'aîné PONS, seigneur de Lindois, qui mourut en 1684 après avoir abjuré. Du Chesne, dans sa Généalogie des Chasteigner, nous donne les noms de deux autres fils, LOUIS et DANIEL, et celui de quatre de leurs sœurs, MADELAINE, HENRIETTE, CLAUDE et MADELAINE.

René de Chastaignier avait un frère cadet, nommé *Pierre*, baron DES ETANGS, qui servit sous *La Noue* et *Langoiran*, notamment à la prise de Périgueux, et qui périt assassiné. Le baron Des Etangs s'était allié à la maison de *Durfort-Duras* par son mariage avec *Jacquette de Moussy*. Il mourut avant 1601, laissant un fils, nommé NICOLAS, qui épousa *Madelaine Barbarin*, dont il eut LOUIS, MARIE et ISABEAU.

Il est très-possible que, parmi les nombreuses branches de la famille Chastaignier, d'autres aient professé la religion réformée. Aucun doute n'est permis à l'égard de celle de Bretagne, dont le dernier représentant mâle, *Daniel*, sieur de La Grollière, fut député au Synode national de 1631. Sa fille unique GABRIELLE épousa *Jacob Guiscard*, sieur d'Orfeuil.

C'est apparemment à cette dernière branche qu'appartenait *Jean de Chastaignier*, ministre de Montrichard en Touraine. A la nouvelle du massacre de Vassy, ce pasteur chercha un asile en Saintonge et fut invité par le seigneur de Mortagne, qui avait embrassé la Réforme, à desservir l'église du lieu. Lorsque la guerre approcha de la Saintonge, il voulut fuir en Angleterre; mais arrivé à Marennes, il changea de résolution et retourna à Mortagne où il continua à remplir avec zèle ses fonctions jusqu'à sa mort, en 1609.

CHASTELARD (PIERRE DE BOCSOZEL (1), *sieur* DE), gentilhomme dauphinois qu'une passion malheureuse pour la reine d'Ecosse, Mario Stuart, ou plus vraisemblablement, une passion qui n'était plus partagée, conduisit sur l'échafaud en 1564.

Nous emprunterons à l'auteur des Vies des dames illustres et galantes le récit de cette tragique histoire. Le langage du temps nous semble nécessaire pour peindre convenablement des mœurs qui ne sont plus dans nos habitudes. « Ce Chastelard donc fut un gentilhommo de Dauphiné de bon lieu et do bonne part, car il fut petit-neveu [petit-fils, d'après de Thou] du costé de sa mère de ce brave M. de Bayard, aussi disait-ou qu'il lui ressembloit de taille, car il l'avoit moyenne et très-belle et maigreline, ainsi qu'on disoit que M. de Bayard l'avoit. Il estoit fort adroit aux armes et dispos en toutes choses et à toutes honnestes exercices, comme à tirer des armes, à jouer à la paume, à sauter et à dancer. Bref il estoit gentilhomme très-accomply, et quant à l'ame, il l'avoit aussi très-belle, car il parloit très-bien et mettoit par escrit des mieux, et mesme en rime,

(1) Boscozel ou Bossozel. — Cet article, qui, d'après l'ordre que nous suivons dans notre Dictionnaire, aurait dû venir sous le nom de famille du sieur de Chastelard, a été involontairement declassé dans notre manuscrit.

aussi bien que gentilhomme de France, usant d'une poësie fort douce et gentille en cavalier. »

Lorsque Marie Stuart quitta la France, le 14 août 1561, pour aller prendre possession de sa couronne d'Écosse, Chastelard se trouva au nombre des gentilshommes qui l'accompagnèrent jusqu'à Holyrood, le palais de ses pères. Il était plus particulièrement au service du duc de Damville. Une violente passion attachait ce duc aux pas de la reine, et la tendre Marie ne voyait pas ses poursuites avec indifférence. On prétend même qu'elle lui avait fait espérer le don de sa main, dans le cas où il recouvrerait sa liberté. Il était uni à Antoinette de La Marck, fille du duc de *Bouillon*. Chastelard était donc obligé par sa position d'entretenir la reine dans ses bons sentiments pour le fils du connétable; mais au lieu de faire les affaires de son maître, il paraît qu'il fit les siennes.

« Ledit Chastelard..., continue Brantôme, se fit connoistre à la reine co qu'il estoit, en toutes ses gentilles actions et surtout en ses rimes; et entr'autres il en lit une d'elle sur une traduction en italien, car il le parloit et l'entendoit bien, qui commence: Che gioua posseder cittade e regni; qui est un sonnet très-bien fait, dont la substance est telle : De quoy sert posséder tant de royaumes, citez, villes, provinces, commander à tant de peuples, se faire respecter, craindre et admirer d'un chacun et dormir veuve, seule et froide comme glace. Il fit plusieurs autres rimes très-belles, que j'ay veues escrites à la main, car jamais elles n'ont esté imprimées que j'aye veu. La reine donc qui aimoit les lettres et principalement les rimes, et quelquefois en faisoit de gentilles (1), se pleut à voir celles dudit Chastelard et mesme elle lui faisoit responce : et pour ce lui faisoit bonne chère et l'entretenoit souvent. Cependant lui s'embrase couvertement d'un fou par trop haut, sans que l'objet en peuve mais, car qui peut défendre d'aimer? —

« Chastelard s'en retourne avec toute la troupe en France, fort-fasché et désespéré d'abandonner si bel objet. Au bout d'un an la première guerre vint en France. Luy qui estoit de la religion, combat en soy quel party il doit prendre, ou d'aller à Orléans avec les autres, ou de demeurer avec M. de Damville, et avec lui faire la guerre contre sa religion. Ce dernier lui est trop am[er] d'aller ainsi contre sa foy et sa conscience; de l'autre, porter les armes contre son maistre lui déplaist grandement : par quoy résout ny pour l'un ny pour l'autre combattre, mais de se bannir de France et s'en aller en Escosse et laisser battre qui voudra et là couler le tems. Il en ouvre les propos à M. de Damville et lui découvre sa résolution, et le prie d'escrire à la reine des lettres en sa faveur. Ce qu'il obtint, et ayant pris congé des uns et des autres, il part, et le vis partir et me dist adieu et une partie de sa résolution, car nous estions bons amis.

« Il fait donc son voyage et l'achève heureusement; si bien qu'estant arrivé en Escosse, et ayant discouru toute sa résolution à la reine, elle le reçoit humainement et l'asseuro estre le bien venu. » Ici nous devons compléter le récit de Brantôme. Knox nous en fournira les moyens. Si la reine s'était bornée à recevoir *humainement* son hôte, l'acte d'injurieuse témérité dont il se rendit coupable et qui lui coûta la vie, ne passerait à nos yeux que pour un trait de folie; mais le rigide réformateur de l'Écosse nous apprend que la reine lui permit certaines privautés qui justifient sa hardiesse.

Pendant tout l'hiver de 1563, Marie Stuart lui fit fête et le traita en favori. Ce n'était au palais que danses et réjouissances, dont il était le héros. Il

(1) Nous ne connaissons de ses poésies que les stances qu'elle fit sur la mort de son époux François II, et que nous a conservées Brantôme; les Adieux à la France, que nos historiens contemporains, à l'exception de M. Mignet, et nos critiques, y compris M. Sainte-Beuve, lui attribuent encore, ne sont pas d'elle.

s'était rendu si familier dans le cabinet de la reine, que les seigneurs de la cour pouvaient à peine y avoir accès. La tendre Marie s'appuyait familièrement sur ses épaules, et quelquefois elle allait jusqu'à lui dérober un baiser, *wold ly upoun Chattelet's shoulder, and sometymes privily she wold steal a kiss of his necke.* Chastelard se crut aimé et nous pensons qu'il eut raison de le croire.

Reprenons le récit de Brantôme : « Abusant de cette bonne chère, continue-t-il, il voulut s'attaquer à un si haut Soleil, qu'il s'y perdit comme Phaëton, car forcé d'amour et de rage, il fut si présomptueux de se cacher sous le lit de la reine : lequel fut découvert, ainsi qu'elle se vouloit coucher; mais la reine, sans faire aucun scandale, luy pardonna. Ledit Chastelard, non content et plus que forcené d'amour, y retourna pour la seconde fois, ayant oublié sa première faute et son pardon. »

M. Mignet, dans son Histoire de Marie Stuart, — histoire écrite avec autant de talent que d'impartialité, — raconte cette aventure un peu différemment, d'après les historiens anglais. Selon lui, Chastelard, après sa première tentative, reçut l'ordre de quitter la cour. Mais « loin d'obéir, il suivit secrètement la reine dans le Fife, et deux jours après, il se cacha de nouveau dans sa chambre. Marie Stuart l'y aperçut encore au moment où elle allait se coucher. Poussant alors de grands cris, elle appela à son secours. On accourut de toutes parts, et, dans l'emportement de son indignation, elle ordonna à Murray, entré l'un des premiers, de poignarder Chastelard. Murray la calma et fit saisir le malheureux gentilhomme, qui, deux jours après, fut condamné à avoir la tête tranchée. »

Brantôme semble trouver tout à fait légitime et naturelle cette manière royale de se débarrasser des importunités d'un fou. « Alors, la reine, pour son honneur et ne donner occasion à ses femmes de penser mal, voire, à son peuple s'il le sçavoit [quelle austère vertu à la veille de sa passion scandaleuse pour David Riccio et plus scandaleuse encore pour Bothwell, le meurtrier de son mari et son futur époux !] perdit patience, le mit entre les mains de la Justice, qui le condamna aussitost à avoir la teste tranchée, veu le crime du fait, et le jour venu, ayant esté mené sur l'échaffaut, avant mourir, prit en ses mains les hymnes de M. de Ronsard : et pour son éternelle consolation, se mit à lire tout entièrement l'hymne de la mort, qui est très-bien fait pour faire abhorrer la vie, ne s'aidant autrement d'autre livre spirituel, ny de ministre, ny de confesseur. Après avoir fait son entière lecture, il se tourna vers le lieu où il pensait que la reine fust et s'écria haut : Adieu la plus belle et la plus cruelle princesse du monde, et puis fort constamment tendant le col à l'exécuteur, se laissa défaire fort aisément. » Knox dit, au contraire, que Chastelard fit une sainte confession, *he maid a godly confessioun*, ce qui, dans l'esprit de l'austère réformateur, veut évidemment signifier qu'il mourut dans les sentiments du protestantisme.

Le Laboureur, dans ses Additions aux Mémoires de Castelnau, nous a conservé une assez méchante romance que Chastelard doit avoir composée pour fléchir les rigueurs de sa dame. Si ce chant est réellement de lui, l'historien se trompe en le rapportant à l'année 1566, car alors l'infortuné poëte n'existait plus.

En voici le premier couplet :

Antres, prez, monts et plaines,
Rochers, forets et bois,
Ruisseaux, fleuves, fontaines,
Ou perdu je m'en vois,
D'une plainte incertaine,
De sangiots toute pleine,
Je veux chanter
La misérable peine
Qui me fait lamenter.

Le poëte termine par des sentiments de résignation auxquels il aurait bien dû rester fidèle; car il est toujours dangereux de pousser trop loin le jeu avec les grands, et surtout lorsqu'ils ont les

tribunaux et les parlements à leur dévotion.

Mais s'il t'est agréable
De me voir miserable
En tourment tel,
Mon malheur deplorable
Soit sur moy immortel.

Allard nous apprend que de son temps les curieux possédaient plusieurs pièces de vers de Chastelard en manuscrit.

CHASTELET (FRANÇ.-MATTHIEU), esprit précoce, que son père, noble homme François Chastelet, comédien ordinaire du roi, produisit dans le monde sous le nom d'emprunt de BEAUCHASTEAU qu'il avait pris en montant sur le théâtre.

Le jeune Chastelet, né à Paris le 8 mai 1645, fit paraître, dès son enfance, des dispositions extraordinaires. A l'âge de dix ans, sans avoir eu, dit-on, d'autre précepteur que lui-même, il parlait l'italien comme le français, entendait parfaitement l'espagnol, et traduisait à livre ouvert les épigrammes de Martial; il était, en outre, savant dans l'histoire et dans la géographie; il avait l'intelligence de tous les termes de la philosophie, et, par-dessus tout, il était poëte, c'est-à-dire qu'il tournait très-gentiment de petits vers.

Un tel phénomène ne pouvait manquer d'attirer l'attention des curieux. Le bruit en vint aux oreilles de Christine de Suède, petit-esprit philosophe, qui se trouvait à la cour de France, dans ce même hiver de 1657, qui fut témoin du meurtre de son amant Monaldeschi. Cette princesse désira voir le jeune prodige, et elle en fut si charmée qu'elle en parla à la reine-mère et le recommanda aux faveurs du roi. Une physionomie ouverte et éveillée, un regard curieux et intelligent, un corps bien pris dans sa taille, telles étaient les qualités naturelles qui contribuaient à mettre en relief les avantages du jeune Chastelet. Présenté à la Cour, son triomphe fut complet; le roi applaudit et tous les courtisans applaudirent avec le roi. Cependant Monsieur, frère du roi, se permit d'avoir un avis : il soupçonna une supercherie. On résolut donc d'éclaircir la chose. On enferma le jeune poëte dans un cabinet du château — la Cour était à Compiègne — et on lui donna un sujet de composition. Ce sujet était pauvrement imaginé par le prince, et il fut tout aussi pauvrement traité par le poëte. Mais le sonnet auquel il donna lieu, et que nous rapporterons, n'en passa pas moins à la Cour pour un chef-d'œuvre.

Je possède le cœur d'une belle maistresse,
Je suis dans mon jeune âge, elle dans son
[printems,
Je l'aime infiniment, elle a de la richesse,

[j'attens.
Rien ne manque à nos vœux qu'un seul an que
[contens,
L'hymen, après cet an, nous doit rendre
[gresse;
Et nous serons comblez de plaisirs, d'alle-
[eclatans,
Mais dans le champ de Mars, par cent faits
Je veux auparavant signaler mon adresse.

[coup mieux
Quelqu'un me dira bien qu'il vaudroit beau-
Attendre ce moment auprès de ses beaux yeux
Et qu'aucun des amants enfin ne me resse[...]

Mais je luy répondray qu'en devenant guerr-
[semble
Je veux montrer à tous que je sçay joindre en-
En un mesme sujet le myrthe et le laurier.

Au lieu de produire son fils dans le monde, Beauchasteau aurait dû l'envoyer à l'école. Les plus heureux génies, s'ils ne sont fécondés par l'étude, ne donnent que de mauvais fruits. Sous la direction d'un bon maître qui se fût appliqué à retarder plutôt qu'à hâter son développement, à remédier, en un mot, par une sage discipline à son état maladif plutôt qu'à l'empirer, le jeune Chastelet, arrivé à l'âge de la maturité, aurait sans doute donné autre chose qu'un versificateur de bouquets à Chloris. Mais au lieu de lui faire suivre ce régime fortifiant, on se hâta de le produire avant le temps sur la scène, et il en disparut avant le temps. C'était dans l'ordre : les fleurs nées en serre chaude n'ont ni parfum ni durée.

Ce n'est pas que dans le volume de

ses poésies ou plutôt de ses compliments en vers (car ce n'est qu'une anthologie de compliments, sous forme d'impromptus, adressés aux principaux personnages de la Cour) on ne remarque des qualités estimables qui promettaient un bon poëte dans le genre léger. La versification en est aisée; il y a des pensées finement exprimées; le tour d'esprit du poëte est souvent gracieux. Par exemple, nous n'avons rien à reprendre à ce fade compliment que le jeune enfant adresse à la duchesse de Sully :

Si la jeune Beauté qui causa tant d'alarmes,
Qui mit chez les Troyens et la flamme et les armes,
Et fit de leurs enfans périr jusques au nom,
Eût esté comme vous en charmes si feconde,
Au lieu d'embrazer Ilion,
Elle eût embrazé tout le monde. —

Non plus qu'à celui-ci à la duchesse de Créqui, si ce n'est un mot qui nous plaît même dans son enfantine incorrection :

Tout est charmant en vous, belle et jeune duchesse,
Soit pour l'esprit, soit pour le corps,
Vostre aspect donne des transports
A la plus austère sagesse;
Et s'il m'est permis de causer,
Je dis que l'incarnat de vostre belle bouche
Peut exciter le plus farouche
A lui dérober un baiser.

Richelieu n'eût pas été plus galant. Lorsqu'on pense que c'est un enfant de dix ans qui s'exprime ainsi, il semble lui voir des rides au visage.

Chaque seigneur, chaque grande dame de la Cour voulut avoir son bouquet, et le poëte fut généreux : il eut des flatteries, des cajoleries, des menteries pour tout le monde. La poésie est le langage de la fable. Lorsqu'à la fin, la Cour se fut assez amusée, on mit de côté le jeune prodige. Mazarin, le dispensateur des grâces, lui donna une pension de mille livres, et le chancelier Séguier lui promit une rente de cent écus afin qu'il pût renouveler les cordes de sa lyre. Ainsi finit la gloire du jeune poëte.

Dès ce moment, tout devient incertain dans la vie de Chastelet. Il paraît que son père se laissa persuader par son confesseur qu'il était un grand coupable, parce qu'il interprétait sur la scène les chefs-d'œuvre de Corneille. C'est pourquoi il voulut sans doute racheter l'énormité de ses péchés en vouant son fils, comme victime expiatoire, au culte des autels. Mais nous verrons que l'événement tourna à sa confusion. Au lieu de chercher à dissiper les ténèbres qui entourent cette partie de la vie de Chastelet, on dirait que M. Weiss (Biogr. univ.) s'est plu à les augmenter, tellement que c'est à ne plus s'y reconnaître. Du moins aurait-il dû nous faire savoir ses sources et ne pas nous renvoyer simplement à un écrivain qui le contredit. Selon lui, il y aurait eu deux frères Chastelet, l'un appelé François-Matthieu et l'autre Hippolyte. François-Matthieu, le poëte, aurait passé en Angleterre en 1659, avec un ecclésiastique apostat. «Cromwell [malheureusement le vrai Cromwell, Olivier, était mort le 13 sept. 1658] accueillit avec distinction le jeune poëte et chercha par ses bienfaits à le retenir à Londres, mais inutilement. Il quitta l'Angleterre vers 1661 [Charles II régnait alors] pour se rendre en Perse avec son premier compagnon de voyage, qui y était envoyé comme missionnaire. On ignore ce qu'il est devenu depuis cette époque. » Il est bien étonnant qu'un enfant de treize ans ait pu disposer si librement de sa personne. Le récit de M. Weiss ne nous inspirerait aucune confiance. Quant au frère, Hippolyte Chastelet, il serait entré, en 1666, dans la congrégation des Pères de la doctrine chrétienne, y aurait professé pendant quelque tems les humanités, et se serait fait ensuite une réputation comme prédicateur. Ayant quitté sa congrégation, en 1672, il se serait retiré au monastère de la Trappe qu'il abandonna peu après pour passer en Angleterre. Il prit alors le nom de Lusancy et ayant embrassé le protestantisme en 1675, il fut fait ministre et prêcha à Londres avec un grand applaudissement. « On assure, termine

le biographe, que sur la fin de sa vie, il se repentit sincèrement de sa conduite et que n'ayant plus de règle certaine de croyance, il varia sans cesse d'opinions et mourut dans le socinianisme. » Singulière preuve de repentir!

Nous ignorons où M. Weiss a puisé ces détails et ces dates; mais nous sommes porté à croire qu'il a fait deux biographies d'une seule. Sainte-Marthe, dans ses Lettres édifiantes, nous confirme en cette opinion. Après avoir raconté les détails d'une rencontre romanesque que fit Beauchasteau à Notre-Dame de Paris, il nous apprend que ce comédien avait *un fils* de l'éducation duquel il prenait un soin extraordinaire. Ce fils, dit-il, était auteur d'un volume de poésies qu'il avait publié lorsqu'il n'avait pas encore l'âge de douze ans. Il ne peut donc y avoir de doute sur son identité. « Ce jeune homme étant arrivé à un âge où l'on pense à se choisir un genre de vie conforme à ses inclinations, se détermina à l'état ecclésiastique; et comme il crut que la prédication serait un bon moyen pour s'avancer et pour entrer avec réputation dans les bénéfices, il forma le dessein d'être prédicateur. Quelqu'un lui dit que M. l'abbé Le Roi le pourroit aider, et dans cette espérance il l'alla trouver à Hautefontaine. Il y fut reçu avec bonté; mais cet abbé le connaissant assez pour sçavoir qu'il avoit plus besoin de faire pénitence que de la prêcher aux autres [sans doute que M. l'abbé était un de ces ascètes qui regardent la poésie comme un art de Satan et le théâtre comme une chaire de pestilence], il tâcha de lui persuader que la prédication étant l'office des apôtres, des évêques et des pasteurs, il étoit très-dangereux de s'y ingérer sans vocation..... Je ne sçai si ce jeune homme fut persuadé par ce discours, ou s'il feignit de l'être; mais enfin il témoigna qu'il vouloit aller à la Trape, et il en prit le chemin. Un de mes amis le vit dans un lieu où il passa; mais il a paru par la suite qu'il jouoit la comédie; car il ne fut pas longtemps à la Trape, et l'on apprit fort peu après, qu'il étoit passé à Londres, où, pour se donner quelque crédit parmi les Protestans, il prit un nom d'importance et s'appela Lusanci. Il dit qu'il étoit frère de M. de Pomponne, parce qu'il avoit appris qu'en effet il y en avoit un qui portoit ce nom; il assura de plus qu'il étoit docteur de Sorbonne, tâchant de se mettre en la place d'un célèbre docteur qui portoit aussi le même nom; il ajouta que travaillant avec M. Arnauld, son oncle, au livre *De la Perpétuité*, et ayant reconnu que ce docteur agissoit de mauvaise foi et contre sa conscience, il avoit résolu de se séparer d'une Eglise qui n'est soutenue que par le mensonge [Quel étrange raisonnement!]

« Comme il n'y a point de fourbe qui ne trouve des dupes [encore faut-il que la fourberie ait quelque apparence de vérité], le nouveau Luzanci réussit si bien, qu'on le pria d'accepter une chanoinie, en attendant que l'on pût récompenser son mérite par quelque évêché. On sçut bientôt à Paris qu'un docteur Lusanci, frère de M. de Pomponne, paroissoit à Londres. Les vrais Luzancis en furent informez. Après bien des recherches, ils découvrirent qui étoit cet imposteur, et MM. les Protestans, de leur part, ne manquèrent pas d'être informez aussi des artifices de leur nouveau prosélyte; mais ils excusèrent son crime et louèrent son adresse. Voilà, monsieur, mon histoire, qui est une preuve que la science et l'esprit, sans la piété, ne servent qu'à donner de la vanité, du faste, de la présomption et de la hardiesse, et à faire commettre toutes sortes d'excès. »

Dans ce récit, on doit évidemment faire la part de l'esprit de secte; il y a un système de dénigrement si légèrement ourdi qu'il se détruit de lui-même; nous n'insisterons donc pas; nous ferons seulement remarquer que des paroles de Sainte-Marthe il résulte que Beauchasteau n'avait qu'un fils nommé François-Matthieu, et que c'est à lui que doivent se rapporter tous les faits attribués à son prétendu frère Hippolyte.

C'est aussi ce que nous trouvons confirmé dans les Nouvelles littéraires (Amst. 1720).

En résumé, il paraît que Chastelet renonça de bonne heure aux Muses pour suivre la carrière ecclésiastique. Mais, avec l'étude, des doutes s'élevèrent dans son esprit sur la vérité du dogme catholique. Trop honnête alors pour composer avec sa conscience, il passa en Angleterre et embrassa les principes du protestantisme. On ignore pour quelle raison il prit le nom de Lusancy, peut-être même l'avait-il déjà pris en entrant au séminaire, à cause de la profession de son père ; mais quoi qu'il en soit, son intention ne pouvait être de se faire passer pour un fils de Robert Arnauld d'Andilly. La supercherie eût été trop facile à constater. L'Angleterre n'était pas plus alors qu'aujourd'hui un pays perdu sans communication avec le mondo. C'est sous ce nom de Lusancy que Chastelet fut appelé à remplir les fonctions de ministre de Harwich, en 1718, après avoir desservi quelque temps l'église de La Savoye.

On lui doit les deux ouvrages suivants :

I. ***La Lyre du jeune Apollon ou La Muse naissante du petit de Beauchasteau, dédiée au roy. Ipsa tibi blandos fundent cunabula flores***, Paris, 1657, in-4°, divisé en deux parties. — Orné de bons portraits en taille douce, d'initiales et de culs-de-lampe coloriés. Première partie, pp. 162 sans les pièces préliminaires. — Portrait du petit de Beauchasteau, représenté à l'âge de onze ans, avec cette épigraphe :

Il n'a pas sojet de se plaindre
Si l'on ne reussit a faire son portrait;
On n'en peut jamais voir qu'un crayon imparfait,
Comme il est tout esprit, on ne sçaurait le peindre.

Après la préface, qui est due à la plume de M. Maynard, conseiller du roi, et qui nous donne sur le jeune Beauchasteau quelques détails biographiques, dont nous avons profité, suivent une foule de pièces de vers à la louange de l'enfant prodige. Brébeuf, Scarron, Gilbert, Lebrun, Lambort, Colletet, etc., la plupart des littérateurs en renom, s'empressèrent de lui payer un tribut d'éloges. Nous ne citerons que ce gracieux petit panégyrique que l'on n'aurait peut-être pas attendu du rude traducteur de la Pharsale :

Jeune oracle, enfant précieux,
Dont l'esprit s'est ouvert aussitôt que les yeux,
Vos bégayemens rimez n'ont rien qui ne ravisse;
Sor le mont des neuf Sœors vous n'auriez sceu monter.
Il faut bien que vostre nourrice
Ayt pris soin de vous y porter.

Le poëte entre ensuite en matière, en commençant par les plus gros bonnets : d'abord le roi à qui il adresse un *Sonnet prophétique* qu'il avait composé à l'âge de neuf ans, ce qui en fait le principal mérite sans en augmenter la valeur; puis la reine-mère; puis les différents membres de la famille royale; puis la reine de Suède; puis le cardinal Mazarin, qui a pour sa part un *Madrigal prophétique* en italien; puis ses nièces; puis les ministres; les courtisans, les courtisanes, dans l'ordre de leur dignité.

Seconde partie, pp. 127. Dédicace à Mazarin, en italien. Cette seconde partie du volume est plus particulièrement consacré à Messieurs du Clergé, et à des princes italiens; elle se termine par des *Imitations de quelques épigrammes prises de Martial, d'Oven et de Barclay, et autres pièces de l'invention de l'autheur*.—Quelques rimes de la fable de la Cigale valent mieux, selon nous, que tout ce fade recueil de fadaises. Telle est en un mot l'impression que nous a laissée ce livre. Les beaux sentiments de la galanterie n'étaient pas le lait qui convenait à une Muse naissante.

II. ***Abrégé de la vie de Frédéric, duc de Schomberg, marquis du St-Empire, général des armées du roi de la Grande-Bretagne, par de Lu-***

sancy, ministre de Harwich, Amst., 1690, in-12.

CHATEAUNEUF (Charles de), conseiller au parlement d'Aix. Comme plusieurs de ses collègues, Châteauneuf avait embrassé de bonne heure les opinions nouvelles; cependant nous n'oserions affirmer que ce fut lui qui prit part à la conspiration d'Amboise et se chargea de soulever la Provence. Il était toutefois assez connu comme hugnenot, pour avoir à craindre le fanatisme des Catholiques; aussi lorsque Sommerive entra dans Aix en 1562, il se hâta d'en sortir avec cinq autres conseillers *François de Genas, Honoré Sommat, André Pena, Jean Ferrier, Jean d'Arcussia*, et l'avocat-général *Jean Puget*. L'événement justifia leur prudence. A peine étaient-ils hors des murs, que l'ordre fut donné de les arrêter. On ne trouva que leur collègue *Salomon*, « personnage d'honneur et de qualité » lit-on dans l'Histoire de Provence par Nostradamus, lequel fut jeté en prison; mais dans la nuit la populace ameutée l'enleva de force, le traîna au couvent des Jacobins et l'égorgea. Sa mort fut comme le signal des épouvantables massacres qui couvrirent de sang la Provence presque tout entière (*Pièces justificatives*, N° CIII.)

CHATEILLON (Sébastien), appelé plus ordinairement Castalion (1), célèbre traducteur de la Bible. Né, en 1515, à Châtillon en Bresse, Castalion mourut à Bâle, le 29 déc. 1563, non pas de la peste, comme on l'a dit, mais d'une atrophie, suite de la misère, ainsi que l'attestent Montaigne et *Scaliger*.

Ses parents étaient pauvres, mais honnêtes et pieux. « Hoc habuit pater meus boni, raconte Castalion en parlant de l'éducation qu'il reçut dans sa famille, quamvis in magnâ religionis ignorantiâ, ut à furto et mendacio imprimis, et ipse abhorreret et abhorrendum doceret. Itaque erat nobis vulgò, me puero, in ore hoc nostrate proverbium: Ou pendre, ou rendre, on les peines d'enfer attendre. » Ces préceptes de probité vulgaire étaient la seule instruction que son père pût lui donner; aussi ses heureuses dispositions se seraient-elles étiolées faute de culture, si, dans un âge où la plupart des hommes ont encore besoin d'un mentor, Castalion n'avait eu la bonne fortune d'être choisi pour gouverneur de trois jeunes gens d'une famille noble de Lyon, qu'il accompagna à l'université. Cette circonstance propice lui permit de satisfaire son immense désir d'apprendre. On ignore quelles circonstances l'amenèrent à embrasser les doctrines de la Réforme; on sait seulement qu'en 1540, il alla à Strasbourg où il se lia d'amitié avec *Calvin* chez qui il logea pendant quelque temps. Forcé, par l'arrivée de Mme de *Verger* et de sa famille, à céder la modeste chambre qu'il occupait, il n'interrompit pas toutefois ses liaisons avec le grand réformateur qui l'estimait fort à cette époque à cause de ses profondes connaissances en grec et en latin, et qui, de retour à Genève, l'y appela pour remplir la place de régent au collége.

Castalion était du petit nombre de ces théologiens philosophes qui, dans la sincérité de leurs aspirations vers la vérité absolue, n'entendaient pas se laisser imposer leurs croyances religieuses par une autorité quelconque; mais qui, fidèle au principe du libre examen, prétendaient se former eux-mêmes leurs convictions par l'étude attentive des Ecritures. Le sceptique Bayle, qui usait lui-même assez largement de cette liberté, ne pouvait lui faire un crime de son indépendance d'esprit; aussi se contente-t-il de lo blâmer de n'avoir pas suivi le conseil donné par Esope aux commensaux des rois. Pour nous, nous le louerons hautement d'avoir, au sein même de la misère, dédaigné de s'abaisser à une lâche hypocrisie.

Ce fut sa noble franchise, jointe à ses principes de tolérance, qui lui attira la haine de *Calvin* et par suite celle des

(1) On trouve aussi son nom écrit *Chastillon, Castillon, Castilion, Castellion.*

Calvinistes rigides. Les Catholiques ne se montrèrent pas moins acharnés : Rome l'inscrivit dans son Index parmi les hérétiques de première classe, et ses écrivains l'accablèrent de sarcasmes et d'injures. A de rares exceptions près, ce fut donc un concert universel d'anathèmes contre celui que les théologiens de Genève appelaient « un instrument choisi de Satan », dans la Préface de l'édit. du N. T. publiée en 1560. De Thou lui-même, plus impartial d'habitude, s'est fait l'écho des calomnies répandues contre le réprouvé.

Les différends entre Calvin et Castalion commencèrent au sujet du refus que firent plusieurs ministres de visiter les pestiférés (1). Ils augmentèrent lorsque Castalion osa proposer de retrancher du canon de la Bible le Cantique des cantiques, qui n'était, selon lui, qu'un épithalame obscène. En avouant qu'il ne pouvait croire au dogme de la descente aux enfers et que l'élection était un mystère incompréhensible à son intelligence, il acheva de s'aliéner l'esprit du sévère réformateur qui n'aimait pas, il l'a prouvé de reste, à entendre contester ce qu'il tenait pour vrai. Non-seulement Castalion ne fut point admis au ministère, dont il était d'ailleurs jugé digne; mais pour mettre fin à des querelles qui répugnaient à son humeur pacifique, il dut prendre le parti de donner sa démission et de se retirer dans une autre ville. « Scholæ magisterio spontè se abdicavit, » dit Calvin lui-même dans une attestation des plus honorables qu'il donna à son ancien ami, et il ajoute que si Castalion ne fut pas ordonné ministre, son hétérodoxie seule en fut la cause, et non pas « aliqua vitæ macula. » Cette attestation authentique, retrouvée dans les papiers de Zvinger, a été publiée en entier par Herzog dans l'Athenæ rauricæ. Comment donc *Bèze* a-t-il pu écrire et Tabaraud répéter encore dans la Biogr. univ., que Castalion fut honteusement chassé de Genève?

(1) Gautier remarque que plusieurs ministres refusèrent d'entrer dans l'hôpital pestilentiel, disant qu'ils iraient plutôt au diable. Sur leur refus, Castalion s'offrit. On lit dans les Registres du Conseil, sous la date du 1[er] mai 1543 : Chatillon régent s'offre pour être ministre de l'hôpital pestilentiel.

Teissier, qui partageait les préventions générales contre Castalion, prétend, en citant les Eloges de Sainte-Marthe, qu'il demanda d'abord au canton de Berne un asile qui lui fut refusé; Herzog, au contraire, affirme qu'il se rendit à Bâle en quittant Genève. Pendant plusieurs années, il y mena la vie la plus misérable, réduit, pour subsister avec sa famille, à labourer la terre et à repêcher le bois que le Rhin entraînait dans ses débordements, rude travail qu'il partageait avec les plus pauvres habitants de la ville et qui était payé à raison de quatre sous par sept brassées. Le cœur se serre quand on songe aux angoisses morales que dut éprouver cet homme, un des plus éminents de son siècle par son savoir, et en même temps un des plus recommandables par ses vertus. La religion seule put le soutenir dans d'aussi terribles épreuves, et lui donner la force de les supporter. Sa douceur, sa patience ne se démentirent jamais. Longtemps il méprisa les odieuses attaques de ses ennemis, et lorsqu'il se décida à répondre, il le fit d'une manière victorieuse, sans sortir des bornes d'une admirable modération. « Il faut demeurer d'accord, dit Bayle, que Castalion, hérétique tant qu'il vous plaira, donnoit de plus beaux exemples de modération dans ses écrits que les orthodoxes qui l'attaquoient. » Le style de son apologie contraste étonnamment, en effet, avec la virulence des écrits de *Calvin* et de *Bèze* que la belle protestation de Castalion contre le supplice de *Servet* avait tout à fait exaspérés. Avides de recueillir et empressés à propager sans examen les bruits inventés le plus souvent pour flatter leur haine, ils l'accusèrent des vices les plus odieux, d'orgueil, de perfidie, de cruauté, d'ingratitude; ils ne rougirent même pas de lui faire un crime des expédients parfaitement honorables auxquels la pau-

vreté le forçait de recourir pour nourrir sa femme et ses enfants.

Grâce à l'amitié du libraire Oporin, Castalion put mettre au jour quelques ouvrages dont le mérite incontestable lui valut enfin, en 1552, une chaire de professeur de grec. Les faibles émoluments attachés à cette place améliorèrent un peu son sort sous le rapport matériel; mais il n'en continua pas moins à être en butte à la calomnie, arme qu'aiment à employer les passions politiques ou religieuses. Plus d'une fois les théologiens de Genève essayèrent de l'expulser de sa chaire; mais leurs menées n'aboutirent qu'à faire condamner par l'université de Bâle les Notes sur l'Epître aux Romains, comme contraires au dogme de la prédestination. La pureté des mœurs de Castalion, sa simplicité, sa modestie, son immense savoir lui servirent d'égide tant qu'il vécut. Après sa mort, ses implacables ennemis s'attaquèrent à son cadavre qui avait été déposé dans le tombeau de la famille Grynæus. Il en fut tiré par ordre de Jean-Jacques Grynæus et jeté on ne sait où. Pour le venger sans doute de ces outrages, trois polonais, ses anciens élèves, lui firent élever un monument dans l'église cathédrale. Parmi le grand nombre d'épitaphes qui furent composées en son honneur, nous en reproduirons une qui résume en quelque sorte sa vie.

Jejunas crebrò cœnas et prandia nuda
  Sumere cum parvâ prole solebat agro.
Quin etiam urentis quù posset frigora brumæ
  Pellere, vel tenues ritè parare cibus :
Ex Rheno manibus venientia ligna trahebat
  Cum gravis ingentes fuderat imber aquas.
Nec pudor interdùm pisces captare sub undis.
  Nec pudor et rastris findere pingue solum,
Ut charam uxorem posset sobolemque tenellam
  Hinc alere et sortis damna levare suæ.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Dialogorum sacrorum lib. IV.* Duplessis d'Argentré en indique, d'après un index dressé par la Sorbonne, une édit. de Lyon 1540 restée inconnue à tous les bibliographes, qui donnent comme la première celle de Bâle, 1545, in-8°. (1) — La Biogr. univ. avoue « que les règles du discours y sont bien observées, et qu'il y règne une grande naïveté » ; mais, ajoute-t-elle, car Tabaraud n'aurait pu consentir à louer sans réserve l'ouvrage d'un hérétique, « le ton trop familier n'en répond pas toujours à la dignité des sujets et au respect convenable pour les vérités sacrées. » Nous doutons que la familiarité du style soit un défaut dans un ouvrage destiné à l'enfance, et ce qui nous confirme dans notre opinion, c'est le succès que ces dialogues ont obtenu en Suisse, en Allemagne, en Ecosse, en Angleterre, c'est-à-dire dans les pays de l'Europe où l'on se connaît le mieux en instruction religieuse et en enseignement élémentaire. Ils ont été réimp. six fois à Bâle de 1548 à 1565; ils l'ont été trois fois à Londres de 1565 à 1580 et deux fois à Edimbourg en 1698 et en 1715. L'Allemagne nous en offre quatre édit. celles de Leipzig, 1588, in-8°; de Landau, 1710; de Francf., 1756, et de Francf. et Leipz., 1767, in-8°. Ils ont même été trad. en anglais par Bellamy sous le titre : *Youth's Scripture remembrances, or select sacred stories by way of familiar dialogues*, Lond., 1742, in-8°. — Le 1er livre comprend 33 dialogues; le 2e, 39; le 3e, 18, et le 4e, 47. C'est une histoire abrégée de la Bible, en fort beau latin, depuis la création de l'homme jusqu'au jugement dernier.

II. *Jonas propheta carmine latino heroïco*, Basil., 1545, in-8°; 1547, in-4°; 1548, in-8°; Edinb., 1696, 8°.

III. *Sibyllina oracula de græco in latinum conversa*, Basil., 1546, in 8°.

IV. *Sirillus, ecloga de nativitate Christi salvatoris*, Basil., 1546. — Publié dans un recueil de Bucoliques.

V. *Moses latinus, scilicet Genesis, Exodus, Leviticus, Numeri et Deuteronomium, ex hebræo factus*, Basil.,

(1) La biblioth. publique de Genève possède *Dialogi sacri, lib. secundus et tertius*, 1543, in-18. Il paraîtrait donc que l'édit de Bâle n'est que la 3e.

1546, in-8°. — Castalion a accompagné cette trad. de notes où il émet des opinions fort remarquables pour le temps. Il s'élève contre l'application de la peine de mort au vol, et condamne la coutume de laisser les corps des suppliciés pendus au gibet.

VI. ***Mosis institutio reipublicæ, sive Mosis politia, græco-latina, ex Josepho decerpta***, Basil., 1546, in-8°; Helm., 1616, in-8°, et dans l'édit. de la Bible latine, Francf., 1697, in-fol.

VII. ***Psalterium reliquaque sacrarum literarum carmina et precationes, cum argument. et brevi difficiliorum locorum declaratione, cum animadv.***, Basil., 1547, in-16; Antv., 1555, in-12; Basil., 1556, in-12.

VIII. *Vita Joannis Baptistæ carmine græco heroïco*, publ. avec la 3e édit. du *Jonas*.

IX. *Odæ in psalm. XL et odæ in carmina Mosis duæ*, Basil., 1551.

X. ***Biblia sacra latina***, Basil., 1551, in-fol. — Principal ouvrage de Castalion, fruit d'un travail de dix ans. En l'entreprenant, son but était de rendre le texte sacré dans le latin le plus élégant possible, afin que le Livre saint se répandît davantage, la lecture en offrant plus d'attraits. Il espérait même qu'il supplanterait les auteurs profanes dans les écoles. En conséquence, il s'appliqua moins à traduire littéralement qu'à rendre le sens avec toute la fidélité et la grâce possibles. De courtes notes explicatives ou critiques prouvent, contre l'opinion de Tabaraud, qu'il était, au moins, savant en hébreu, s'il n'était pas, comme le prétend Richard Simon, de tous les docteurs de Genève le plus versé dans les langues anciennes; elles prouvent aussi son extrême méfiance de lui-même; car il se borne le plus souvent à signaler les difficultés sans entreprendre présomptueusement de les résoudre par des hypothèses hasardées. Mais on ne lui tint aucun compte ni de l'excellence de ses intentions ni de sa rare réserve. « Quoiqu'il n'eût pas les qualités requises pour un si grand ouvrage, lit-on dans de Thou, il entreprit, par une témérité insolente, de faire une nouvelle traduction de la Bible. » Evidemment le célèbre historien s'est laissé influencer par le sentiment de *Bèze*, qui, lui aussi, applique au traducteur les épithètes d'ignorant et de téméraire, et l'accuse de mauvaise foi, même d'athéisme. Moins passionné, Du Pin estime « qu'on ne reconnaît plus dans sa version cette noble simplicité, cette grandeur naturelle, cette force infinie que l'on voit dans les originaux et dans les autres versions; que son style est affecté, efféminé, chargé de faux ornemens, et en un mot, entièrement profane; qu'il est aussi trop hardi, peu exact, peu fidèle, et après tout, qu'il ne parle pas toujours bien latin. » Plus équitable dans son jugement, Richard Simon reproche seulement à Castalion de ne pas garder assez le caractère d'un interprète des Livres sacrés, de trop affecter le style poli et élégant, et d'affaiblir beaucoup par là le sens de son texte. Selon Scévole de Sainte-Marthe enfin, il a donné à sa traduction un éclat de pureté et d'élégance inconnu jusque-là, et il aurait mérité les remercîments des savants et des gens pieux, si par un amour excessif de la bonne latinité, il n'avait paru quelquefois violer la sainte majesté des choses divines. On peut, avec ces derniers critiques, blâmer Castalion d'avoir prêté aux prophètes et aux apôtres les pompeuses périodes de Cicéron; on peut lui reprocher, avec Huet, d'avoir substitué à des mots consacrés par l'usage, comme baptismus, angelus, ecclesia, synagoga, ces expressions d'un latin moins suspect, mais d'un sens moins clair, lotio, genius, respublica, collegium; nous conviendrons même qu'en certains endroits il semble prendre à tâche de s'éloigner de la version de Genève; mais quand Bèze va jusqu'à le traiter d'impie et d'ennemi du Saint-Esprit parce qu'il cherche à latiniser les hébraïsmes, — sans y réussir toujours; quand Genebrard l'accuse de nier la Trinité, parce qu'il traduit ces mots וַיֹּאמֶר אֱלֹהִים par Deus jussit au lieu de Deus dixit, cha-

cun avouera avec nous qu'ils se laissent l'un et l'autre emporter trop loin par la passion. Au reste, la version de Castalion n'a pas rencontré seulement des détracteurs. Buxtorf, Hiperius, Furius Ceriolanus, Humphrey, Simon Episcopius, Bootius, Jacques Duport et d'autres encore en font l'éloge. Conrad Gessner la regarde comme la meilleure qui eût encore paru. Tabaraud convient « que les notes sont d'un style pur, clair, et contiennent de bonnes remarques critiques. » Nous nous croyons donc autorisé à répéter, d'après M. Polus : Castalio in versione suâ de textu hebraïco ad verbum reddendo non admodùm laborat, at sensum plurimis in locis perspicuè, purè, eleganter et fideliter exprimit, et magnas non raró difficultates versione suâ feliciter solvit. » — Depuis 1551, la Bible latine de Castalion a eu plusieurs édit. La dernière qu'il ait revue est celle de 1556; les expressions singulières qu'on lui avait reprochées, en ont disparu. Les plus estimées sont celles de Bâle 1573, de Francf. [Leipz.] 1697, et de Leipz. 1756. On a publié séparément *Liber Iobi*, Tremow., 1554, in-8°; — *Salomonis Proverbia*, *Sapientia*, *Ecclesiastes*, Basil., 1556, in-12; — *Novum Testamentum*, Basil., 1551, 1556, 1572, in-12; Amst., 1683, in-12; Gotha, 1752, in-8°; Leipz., 1760, in-8°; Halle, 1776, in-8°. Enfin Campe en a fait un abrégé à l'usage de la jeunesse (Hamb., 1779, in-8°).

XI. *Contrà libellum Calvini, in quo ostendere conatur hæreticos jure gladii coërcendos esse, tractatus sive dialogus.* La 1re édit. dut paraître en 1554, selon Barbier. On la réimp., sans nom de lieu, en 1612, in-8°. — M. *Henry*, dans sa Vie de Calvin, prétend avec assez de vraisemblance que ce livre n'est pas de Castalion, qui y est attaqué.

XII. *De hæreticis an sint persequendi et omninò quomodò sit cum eis agendum doctorum virorum, tum veterum tum recentiorum, sententiæ*, Magdeb. [Bâle], 1554, in-8°; trad. en franç. et dédiée à Guillaume de Nassau, Rouen [Lyon], 1554, in-8°. — « Livre, dit Sénebier, que la charité scella de son sceau et que la charité chrétienne défendait d'attaquer. » Il le fut pourtant et avec une grande violence par *Bèze*. C'est une collection d'opuscules sur la tolérance que Castalion, sous le pseudonyme de Bellius, publia à l'occasion de la mort de *Servet*, en se contentant d'y mettre une préface.

XIII. *La Bible, avec des annotations sur les passages difficiles*, Bâle, 1555, 2 vol. in-fol. — Dans sa version française, Castalion suivit les mêmes principes que dans la latine; mais autant il s'était attaché dans celle-ci à la richesse et à la pureté du style, autant il se montra dans celle-là peu soucieux de la noblesse et de l'élégance de la langue. Né dans une condition infime, et habitué, pour ainsi dire, dès son adolescence, à vivre avec les écrivains d'Athènes, de Rome ou de Jérusalem, il n'avait jamais appris le français; aussi l'écrivait-il fort mal, et il lui échappait quelquefois des expressions inusitées ou triviales. *Henri Estienne* disait qu'il parlait le langage des gueux. Comme il nous a été impossible de trouver un exemplaire de cette trad. de la Bible, qui paraît appartenir aux plus rares curiosités bibliographiques, nous ne pouvons juger par nous-même jusqu'à quel point les critiques ont poussé l'exagération; mais qu'ils aient grossi les défauts de cet ouvrage, c'est ce que Bayle atteste en ces termes : « Ce que Théodore de Bèze, Henri Etienne et Garasse disent du français de Castalion m'avoit fait juger d'abord que cet écrivain avoit traité l'Ecriture comme Scarron a traité Virgile; mais je crus ensuite qu'il ne falloit point les en croire sur leur parole, et que peut-être la passion les avoit portés à amplifier. Dans cette incertitude, je pris la Bible française de Castalion, je l'ouvris en plusieurs endroits, je cherchai curieusement ces phrases burlesques qu'on lui a tant reprochées, je n'en pus trouver aucune, hormis celle de *faire la figue* [Jacq. II, 13]. Je ne

trouvai point ce *cul de la charrue*, ces *petits morveux* que le père Garasse cite, et je ne puis assez m'étonner de l'impudence de ce calomniateur. » — Castalion joignit à cette version des notes purement critiques, qui ont été insérées dans les Critiques sacrés d'Angleterre. Au jugement de Richard Simon, elles sont judicieuses, et l'auteur s'y montre très-habile critique.

XIV. *Theologia germanica, libellus aureus : quomodò sit exuendus vetus homo, induendusque novus, ex germanico anonymi equitis teutonici translatus, studio Joannis Theophili*, Basil., 1557, in-8°; Antv., 1558, in-16; Lips., 1730, in-12; trad. en franç. par le même sous le titre : *La théologie germanique, livret auquel est traité comment il faut dépouiller le vieil homme et vestir le nouveau*, Anvers, 1558, in-8°. — Trad. d'une des plus remarquables productions du mysticisme allemand, dont Luther lui-même avait donné la première édit. en 1518, si nos souvenirs ne nous trompent, et qui a été réimp. récemment encore à Saint-Gall (1837, in-8°). Cet ouvrage se distingue parmi tous ceux du même genre par sa tendance morale et pratique. Castalion pouvait donc espérer de rendre un service en le traduisant; mais comme ses meilleures intentions étaient dénaturées, on l'accusa d'avoir voulu favoriser l'anabaptisme.

XV. *Homerus*. — Traduc. latine publiée dans les édit. d'Homère données à Bâle en 1561 et 1567, in-fol.

XVI. *Defensio suarum translationum Bibliorum et maximè Novi Fœderis*, Basil,, 1562, in-8°; réimp. dans l'édit. de la Bible, Francf., 1697, in-fol. — Cette réponse s'adresse surtout à *Bèze* qui, peu versé dans l'hébreu, avait attaqué principalement les versions du N. T. avec tant de véhémence que quelques écrivains n'ont pu s'empêcher de soupçonner une rivalité d'auteur.

XVII. *Bernardini Ochini dialogi XXX in duos libros divisi, quorum primus est de Messiâ, secundus verò de Trinitate, latinè versi*, Basil., 1563, 2 vol. in-8°. — Accusé de partager les opinions d'Ochin sur la polygamie, il fut cité devant le sénat de Bâle à qui il répondit qu'il avait publié ces dialogues « non ut judex, sed ut translator, et ex ejus modi operâ ad alendam familiam quæstum facere solitus. » L'affaire n'eut pas de suites.

XVIII. *De imitando Christo contemnendisque mundi vanitatibus*, Basil. 1563, in-8°; 1576, in-12; Cantob., 1685, in-12; Francof., 1696, in-8°; 1707, in-12; Goth., 1697. — Espèce de trad. en latin élégant du célèbre ouvrage de Thomas à Kempis. Castalion se permit d'y faire quelques changements d'après une édit. allemande, et supprima le 4e livre.

XIX. *Conseil à la France désolée, auquel est montrée la cause de la guerre présente et le remède qui y pourroit être mis, et principalement est avisé si on doit forcer les consciences*, sans nom de ville ni date, in-8°. — Bien qu'il l'ait désavoué, Barbier persiste à attribuer à Castalion cet opuscule, que le Synode national de Lyon, en 1563, condamna comme une pièce très-dangereuse.

XX. *Anti-inquisitor contrà calumniam et calumniatores veteres et modernos, authores et fautores perniciosissimi belli inter Christianos*, s. l., 1593, in-8°; réimp. avec le N° XXII. — Selon David Clément, ce n'est pas autre chose que la dernière partie du traité *De calumniâ*.

XXI. *Xenophontis opera græcè, curâ S. Castalionis*, Basil., 1576, 3 vol. in-8°. — Il avait aussi trad. le livre de Xénophon *De republicâ Atheniensium*, Basil., 1546, in-8°.

XXII. *Dialogi IV: primus de prædestinatione, secundus de electione, tertius de libero arbitrio, quartus de fide, et Tractatus IV: primus de obedientiâ Deo præstandâ, secundus de prædestinatione* [adv. M. Borrhaum], *tertius defensio contrà anonymum* [J. Calvinum], *quartus de calumniâ*,

cum præfatione Felicis Turpionis Urbevetani [Fausti Socini]. — Selon David Clément, la première édit. des Dialogues est celle d'Aresdorf [Basil.], 1578, in-16. On les réimp. à Gouda, 1613, in-8°, en y ajoutant les opuscules que nous mentionnerons plus bas sous les Nos XXIV, XXV et XXVI. Une 3e édit., celle de Francf., 1696, in-8°, les qualifie de très-rares « scripta rarissima ». Les quatre Dialogues ont été publiés en angl., Lond., 1679, in-8°.

XXIII. *Herodotus, interp. L. Valla et C. Heresbachio, emendatus à S. Castalione*, Basil., 1583. in-8°.

XXIV. *Annotationes in cap. IX Epistolæ ad Romanos*, Goudæ, 1613, in-8°. — Aucun bibliographe, à notre connaissance, n'indique une édit. plus ancienne de ces Notes qui doivent cependant avoir été publiées avant leur condamnation. Gessner parle d'une trad. latine faite par Castalion des commentaires d'Ochin sur l'Epître aux Romains, et imprimée à Augst in-8° sans date. Y aurait-il quelque rapport entre ces deux ouvrages?

XXV. *Quinque impedimentorum, quæ mentes hominum et oculos à veri in divinis cognitione abducunt, succincta enumeratio, cum piâ admonitione, ne quis alterum propter diversam in religione sententiam odio aut vi insectetur*, Goudæ, 1613, in-8°. — David Clément en cite une édit. de Francf., 1603, in-4°.

XXVI. *Tractatus de justificatione*, Goudæ, 1613, in-8°.

XXVII. *Rutilii itinerarium, cum animadv.*, Amstel., 1687, in-12.

La traduction flamande des opuscules de Castalion, publiée à Harlem, 1613, in-4°, offre quelques pièces qu'on cherche vainement dans les édit. latines. Gessner lui attribue, en outre, une trad. de Thucydide, ainsi qu'une édition du traité de Cyrille d'Alexandrie *De exitu animi et secundo ejus adventu*, publiée vraisemblablement en 1546 avec le livre de la République des Athéniens. Quelques écrivains l'ont aussi regardé, mais à tort, comme l'auteur de la dissertation : In hæreticis coërcendis quatenùs progredi liceat, Mini Celsi Senonensis disputatio.

Pour compléter la liste des travaux littéraires de ce fécond théologien, il nous reste à mentionner deux ouvrages inédits, intitulés l'un *De arte dubitandi et confitendi, ignorandi et sciendi*, cité par Wetstein ; l'autre *Systema theologicum*, dont Crellius fait un grand éloge. En fait de mss., nous n'avons trouvé dans les bibl. de Paris qu'une lettre sans grande importance, datée de 1559, et faisant partie du recueil coté *Fonds latin* 8588.

Sébastien Castalion laissa huit enfants, quatre garçons et quatre filles ; le dernier seul est connu. Né en 1562, et âgé, par conséquent, de quelques jours seulement lorsqu'il perdit son père, Frédéric Châteillon, en latin *Castellio*, s'efforça de marcher sur ses traces, et par un travail opiniâtre, il acquit une légitime réputation, non-seulement comme philologue et théologien, mais encore comme orateur, musicien et poëte. Après avoir desservi pendant quelque temps l'église d'Illningue, il fut, en 1589, appelé à succéder à son père dans la chaire de grec qu'il échangea, en 1592, contre celle de rhétorique. En 1593, il fut nommé professeur d'éloquence; mais, en 1611, il demanda et obtint sa réinstallation dans la chaire de rhétorique. Il mourut d'apoplexie, dit-on, le 16 mai 1613, laissant un fils unique dont le sort est ignoré.

CHATEL (Pierre), ou Chastel, de Montbéliard, quitta cette ville pour aller s'établir à Genève, vraisemblablement à l'époque où une espèce de persécution fut exercée par le Conseil du duc Jean-Frédéric contre ceux des habitants qui étaient restés fidèles aux doctrines calvinistes, c'est-à-dire entre 1612 et 1615. Il était accompagné de son fils Daniel, né en 1596, qui se voua, tout rigide calviniste que son père était, au culte des beaux-arts, surtout de la peinture, et

qui obtint à Genève les droits de cité, le 17 fév. 1647.

Daniel Châtel mourut en 1679 et laissa plusieurs enfants dont la vie n'a jeté aucun éclat. Il n'en est pas de même d'un de ses petits-fils, nommé David, né en 1718, qui entra au service de l'Autriche, s'éleva au grade de capitaine d'artillerie et montra, comme directeur de la fonderie de canons de l'impératrice Marie-Thérèse, des talents qui lui méritèrent, en 1775, le titre de baron. L'un de ses fils, Charles, né en 1745, servit aussi comme officier d'artillerie en Autriche; mais il mourut à Genève après avoir rendu d'utiles services à sa patrie jusqu'en 1792. Il a laissé des descendants.

On peut à peine douter que *Pierre-Louis-Aimé* Chastel, quoique né à Vergi dans le Chablais, n'appartînt à une des branches de cette famille. A l'âge de dix-huit ans, après avoir fait de bonnes études qui semblaient lui ouvrir une autre carrière, le jeune Chastel, cédant à l'enthousiasme général, s'enrôla dans la légion des Allobroges, en 1792. Il fit ses premières armes contre les Piémontais, et servit ensuite en Provence et au siége de Toulon. Il fut envoyé plus tard à l'armée des Pyrénées-Orientales, et, après la paix de Bâle, il suivit sa légion à la conquête de l'Italie. Il fit avec distinction la campagne d'Egypte sous les ordres de Dessaix; on prétend même que c'est à lui qu'on doit la découverte du zodiaque de Denderah qui orne aujourd'hui une des salles de la Bibliothèque nationale. Elevé, à son retour en Europe, au grade de chef d'escadron qu'il avait payé de son sang sur vingt champs de bataille, il fut, après la victoire d'Austerlitz, nommé major, et quelque temps après, colonel des grenadiers à cheval de la garde. Les campagnes de Prusse et de Pologne lui fournirent de nouvelles occasions de montrer sa bravoure. Envoyé en Espagne, il se fit remarquer particulièrement à l'affaire de Burgos, et obtint le grade de général de brigade. Rappelé à la grande armée, il prit part à la campagne d'Autriche après laquelle il fut créé général de division. Dans la fatale guerre de Russie, il commanda un corps de cavalerie et se signala à la bataille de la Moscowa. Les campagnes de Saxe et de France lui acquirent de nouveaux titres à la reconnaissance de Napoléon. Placé sous les ordres de Marmont, il fut privé de son commandement peu de temps avant la défection du maréchal, qui savait bien qu'il ne trouverait pas eu lui un complice. A la Restauration, Chastel fit sa soumission à Louis XVIII, qui lui donna la croix de Saint-Louis; cependant au retour de l'empereur, il s'empressa de lui offrir ses services, et fut mis sous les ordres de Grouchy. Après la seconde restauration, il se retira à Genève où il mourut le 16 oct. 1826.

Le général Chastel possédait une instruction très-variée, le tumulte des camps ne l'ayant jamais détourné de l'étude. Il avait rassemblé une belle bibliothèque et une remarquable collection de tableaux dont il fit généreusement don à Genève. Il doit avoir laissé des *Mémoires* encore inédits.

D'autres descendants de Daniel Chatel préférèrent la carrière des lettres à celle des armes; parmi ceux-ci aucun n'a joui d'une réputation plus légitime qu'Etienne, né à Genève, le 11 juillet 1801.

Etienne Chatel se voua au saint ministère, et fut consacré en 1823. Vers ce temps, une partie des pasteurs de Genève, infidèle au principe du libre examen, travaillait à ramener le règne de la Confession de foi de 1566, que, depuis près d'un siècle, l'église genevoise avait abandonnée pour s'en tenir au seul Evangile. Le jeune théologien défendit dans ses *Thèses* la cause de la liberté religieuse et publia à ce sujet une dissertation intitulée *De l'usage des confessions de foi dans les communions réformées* (Gen., 1823, in-12), travail remarquable dont Sismondi, lui-même, se chargea de rendre compte dans la Revue encyclopé-

dique (1826). Nommé pasteur en 1832, Etienne Chatel fut chargé, trois ans après, du nouveau service de conférences, institué à l'époque du Jubilé de la Réformation. Ses Conférences où l'orateur retraça à grands traits les principaux événements de l'histoire du christianisme, ont été publiées en 2 vol. in-8°, imp. le 1er à Valence, en 1839; le 2e à Paris, 1848. Nommé, en 1839, professeur d'histoire ecclésiastique, et en 1845, bibliothécaire, il s'acquitta de ses doubles fonctions avec un zèle dont le gouvernement actuel de Genève ne lui a tenu aucun compte. Il venait à peine, avec le concours de son savant collègue M. Vaucher, de classer les riches documents inédits que la Biblioth. de Genève possède concernant les églises réformées, lorsque, sous prétexte de cumul, on lui ôta ses fonctions de bibliothécaire. Dès lors Etienne Chatel s'est renfermé exclusivement dans son enseignement et ses études historiques. En 1849 déjà, son *Histoire de la destruction du paganisme dans l'empire d'Orient* (Paris, 1850, in-8°), avait été couronnée par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. En 1852, il partagea avec M. le professeur *Schmidt* de Strasbourg le prix extraordinaire proposé par l'Académie française sur la question de l'influence de la charité. Son ouvrage a été publié sous le titre : *Etudes historiques sur l'influence de la charité durant les premiers siècles chrétiens, et considérations sur son rôle dans les sociétés modernes* (Paris, 1853, in-8°).

CHATELAIN (Jean), ou *Chastelain*, appelé aussi *Castellan*, religieux augustin, natif de Tournay, et docteur en théologie. Après avoir prêché le carême à Bar-le-Duc, à Vitry, à Châlons, à Vic, où il s'était exprimé avec beaucoup de liberté sur les abus de l'Eglise romaine et la corruption du clergé, il se rendit à Metz en 1524. Les doctrines de la Réforme y avaient déjà été répandues par deux moines dont l'un, chassé de la ville, s'était retiré à Strasbourg, et dont l'autre, *Jean Vedast*, de Lille, venu de Montbéliard, avait été jeté en prison par les officiers de l'évêque. Châtelain ne se laissa pas effrayer par la perspective d'un sort pareil. C'était, de l'aveu des écrivains catholiques, un homme de bien, qui ne parlait que de piété et de correction des mœurs. Son succès fut immense et bientôt la grande majorité du peuple se déclara pour lui. « Colluy, lit-on dans les Chroniques de la ville de Metz, publiées par Huguenin en 1838, celluy estoit ung homme assez révérend et de belle manière, grant prédicateur et très-éloquent, et avec ce, en ses sermons, reconfortoit merveilleusement les poures gens et les avoit fort pour recommandés. Par quoy il estoit en la graice de la pluspart du peuple. » Se sentant soutenu par la population, il s'abandonna avec d'autant plus de confiance à son zèle, sans que le clergé osât l'attaquer ouvertement. Sa station terminée, il sortit de Metz avec un autre augustin nommé Bonnétraine et un novice; mais arrivé dans les bois de Chamblay, il fut enlevé par les gens de l'évêque, le 5 mai, et conduit dans la prison de Gorze, d'où il fut transféré à Nommeny, puis à Vic. Les magistrats de Metz usèrent de représailles et arrêtèrent quelques officiers du prélat, toutefois ils les relâchèrent bientôt. Condamné comme hérétique relaps par l'inquisiteur Nicolas Savin, que Clément VII avait commis pour instruire son procès, Châtelain fut dégradé, livré au bras séculier et brûlé, le 12 janv. 1525. A la nouvelle de son supplice, une furieuse émeute éclata à Metz. Le peuple insulta l'abbé de Saint-Antoine, qui avait assisté à l'exécution, et brisa ses fenêtres. Le lendemain, une troupe de vignerons et d'artisans le poursuivit comme il sortait de l'église, et faillit le massacrer. Le même jour, les chanoines retournant en procession de l'abbaye de Saint-Clément, furent attaqués et mis en fuite par les mutins qui, se portant ensuite contre la maison de l'abbé, enfoncèrent les portes et y commirent toute sorte de dégâts,

ainsi que dans celle de Martin Pinguet, gouverneur de Gorze. Il fallut faire marcher des troupes pour réprimer cette sédition ; mais, avant leur arrivée, le peuple eut le temps de forcer la prison de *Jean Vedast*, qui fut mis en liberté, reçut de l'argent pour se sauver et réussit à gagner Strasbourg.

Jean Châtelain est auteur d'une *Chronique de Metz* en vers, qui a été publiée dans le T. III de l'Histoire de Lorraine, par dom Calmet. Un continuateur anonyme raconto ainsi sa mort :

En icelle année propre,
A l'église vint un grand opprobre
Par un augustin, grand docteur,
Qui étoit grand predicateur.
A Metz prêcha un caresme
Devant grand peuple, homme et femme,
Qui en sa prédication
Avoient grande devotion.
Les ordinaires par envie,
Qui l'aimoient mieux mort qu'en vie,
Le prindrent si fort à hair
Qu'ils consentirent à le trahir.
Un chanoine malicieux
Parla à un religieux
Du couvent d'iceloi docteur,
Lequel lui fut faut trayteur.
Tant fit qu'il le mena dehors,
Et en reçut trente écus d'or,
Le livra à ses ennemis ;
En piteuse prison fut mis.
Prens un maître d'hotel de Gorse
Furieusement par la gorge,
Disant : Chanoine, fuis de Metz,
Où tu ne retornera jamais.
Tu as prêché de nostre état,
Je te hay plus qu'un apostat ;
Au touchiez sur les gens d'eglise,
Maintenant le tiens à ma guise.
Crois que tu en seras pugnis.
Lors emmenèrent à Nomeny ;
En chartre fut mis saoul ou fain
Condampné à l'eau et au pain.
Léans fut dès la Pentecouste,
Mal nourri et très mal l'y couste,
Jusqu'en janvier onzieme jour,
Le lendemain feira son cours.
Les clercs le prindrent à leur advy,
Et dela fut mené à Vy,
Et brule fut de leurs concilia.
Fut tord ou droict, je n'en dis plus.

Malgré sa réserve, nous n'hésitons pas à regarder cet anonyme comme un protestant.

CHATELAIN (Simon), né en 1590, entrevit la lumière de l'Evangile dès l'âge de 15 ans et se prononça dans le sens de la Réforme en 1619, à la naissance de son premier enfant, qu'il fit baptiser dans l'église de Charenton. Il fut dès lors, ainsi que sa femme, un des membres les plus zélés de la congrégation. Contemporain et ami de *Jean Mestrezat*, il avait puisé dans son intimité une connaissance approfondie des Ecritures.

Simon Châtelain introduisit en France la fabrique des points d'Espagne d'or et d'argent, industrie qui lui valut peut-être plus de tolérance de la part du gouvernement persécuteur de Louis XIV, que ses principes avancés ne devaient lui en promettre. L'entrée de Colbert au ministère, en 1662, garantit à Simon Châtelain une tranquillité que déjà beaucoup de Protestants ne rencontraient plus à cette époque. Il mourut en 1675, laissant une fortune considérable. Ses enfants et ses petits-enfants, au nombre de plus de 80, se firent un devoir d'assister aux funérailles de cet homme vénérable, bravant ainsi l'édit du 19 sept. 1664 (Voy. *Pièces justif.*, N° LXXXVIII). Une amende considérable leur fut imposée ; tous la payèrent avec joie. Simon Châtelain laissa plusieurs enfants, entre autres, Zacharie, né à Paris, en 1622, qui fut l'ami de *Jean Claude*, et l'un des plus fermes soutiens de la religion réformée dans l'importante église de Charenton, dont il était ancien.

Zacharie Châtelain fut harcelé, à diverses reprises, pour changer de religion. On savait à la Cour que son exemple aurait une grande influence sur ses coreligionnaires ; mais ayant appris que l'ordre avait été donné de l'arrêter, il se réfugia en Hollande, sous un déguisement, peu de mois avant la révocation de l'édit de Nantes. Sa femme, *Rébecca Bonnel*, d'une famille distinguée par sa piété et ses épreuves (*Voy.* II, p. 387), alla le rejoindre. La colère de ses adversaires fut grande à cette nouvelle (1). Ordre

(1) On le trouve inscrit sur une liste de réfugiés dressée par la police en 1687 (*Suppl. franç.* 791. 2).

fut donné de raser sa maison, à Villers-le-Bel, jusqu'aux fondements, et de le pendre lui-même en effigie; ce qui fut exécuté. Il mourut, en 1699, à Amsterdam, laissant un fils, nommé ZACHARIE, et cinq filles, MARIE, femme d'*Abraham Bonnel ;* DENISE, qui se convertit (*Archiv. génér.* E. 3372); SARA, mariée à *Paul Cahars* ; ESTHER et RÉBECCA, femme d'*Isaac Bertheu*.

Zacharie fut jeté à la Bastille, en 1686; mais il recouvra sa liberté et parvint à rejoindre son père, avec sa femme *Catherine Bonnel* et ses enfants. Ce fut lui qui introduisit en Hollande l'importante industrie des galons d'or et d'argent. Il y refit sa fortune. Il eut 9 fils et 2 filles : HENRI, qui suit; MARIE, morte sans alliance ; MARTHE, femme de *François Lhonoré* ; SAMUEL, dont le sort est inconnu ; ZACHARIE, qui suivra ; ISAAC-SAMUEL, dont nous parlerons après ses frères ; ABRAHAM, sur le compte duquel nous reviendrons également; BENJAMIN, dont la destinée est ignorée ; FÉLIX-PAUL, né en 1698 et mort en 1784 dans la seigneurie de Wreeden Ryk dont il avait fait l'acquisition ; JACOB, officier dans l'armée hollandaise ; FRANÇOIS, mort jeune.

I. Henri Châtelain, né à Paris le 22 février 1684, fit ses études à Amsterdam, sous Francius, célèbre professeur de belles-lettres. La harangue latine, dont le sujet était *Eloquentiæ laus*, qu'il prononça en mars 1703, eut un grand succès dans l'Ecole illustre. Il étudia la théologie à Leyde, de 1704 à 1707, et fut reçu au ministère, dans le synode de Gouda, en avril 1708. Il se rendit en Angleterre, en 1709, et reçut les ordres de l'évêque de Londres, le 3 oct. 1710. Etant retourné en Hollande, il fut rappelé à Londres, par le choix que fit de lui l'église de St-Martin Orgas ou Martin's Lane, pour son pasteur. Il y prêcha son sermon d'entrée le 23 sept. 1711. A Londres, il s'était lié d'amitié avec *Jacques Claude*, petit-fils de Jean, et lorsqu'il le perdit, en 1712, il écrivit la *Vie* de son ami qui est en tête de ses Œuvres.

La réputation d'éloquence que s'était acquise Henri Châtelain avait franchi le détroit de la Manche, et pendant plusieurs années, il reçut de nombreuses vocations de se rendre en Hollande. Il y céda, à la sollicitation de son père, en acceptant la place de pasteur à La Haye, en 1721. Ses succès, comme orateur, furent immenses, dès son arrivée à Amsterdam, où il fut appelé en 1727. Endlich a gravé son portrait avec cette épigraphe : *Flexanimo sermone potens.* Il a été reproduit en petit, en tête de ses Sermons.

On a de lui, outre la *Vie de Jacques Claude* et la *Vie de Jacques Bernard*, en tête de son traité : De l'excellence de la religion chrétienne, six volumes de sermons, sous ce titre : *Sermons sur divers textes de l'Ecriture Sainte* ; ils ont eu plusieurs éditions (1). Une courte maladie enleva Henri Châtelain, au grand regret de son église, le 19 mai 1743. Il avait épousé *Anne-Sara Charron*, d'une famille réfugiée, dont il eut 1° JEAN-HENRI Châtelain, né en 1727, pasteur à Leyde, marié à *Madelaine Gillot*, et père d'ESAÏE, HENRI et NANETTE ; — 2° MARIE-SARA ; — 3° MARIE-LAURENCE.

II. Zacharie Châtelain, né en 1690, libraire très-renommé et éditeur de beaucoup de belles éditions françaises et hollandaises, à Amsterdam, était en même temps un homme savant et distingué par son goût littéraire. Plusieurs des éditions qu'il a faites ont été illustrées par *Bernard Picart*. Il épousa, en 1724, *Marianne Brian* (réfugiée en Hollande), dont il eut trois enfants : CATHERINE-MARIE, femme de *Jacques-Henri Vernède* ; HENRI et MARIE-HENRIETTE.

(1) Ils ont été trad. en allemand et publiés à Magdebourg dès 1746. M. Querard en signale deux edit. franç., celle d'Amst., 1759, 6 vol. in 8°, qu'il considère à tort comme la première, et celle de Laus., 1775, 6 vol in-12 ; mais il se trompe en attribuant ces Sermons au pasteur de Lausanne *Henri-Abraham* Châtelain

III. Isaac-Samuel Châtelain, né en 1692, fit ses études à Amsterdam et à Leyde avec distinction. Il fut successivement pasteur à Dort, à Leyde, à Rotterdam, à Amsterdam, où il accomplit son ministère jusqu'à sa mort, en 1763.

Isaac-Samuel Châtelain n'a pas laissé d'écrits; mais le souvenir de son zèle et de sa piété a été longtemps en vénération dans la ville d'Amsterdam, et il est cher encore aux églises des Vallées Vaudoises pour lesquelles il fit d'abondantes collectes en Hollande et en Angleterre. Plus de 400,000 livres furent ainsi recueillies, portées ou envoyées par lui aux Vaudois opprimés, et contribuèrent à entretenir, pendant le siècle dernier, les pasteurs de ces églises et les écoles. Il avait épousé, en 1721, *Elisabeth Louis*, fille de *Nicolas Louis*, sieur de La Grange, réfugié pour cause de religion et attaché au ministère des affaires étrangères, en Hollande. De ce mariage naquirent six enfants : 1° SUSANNE-MARIE, épouse de Pierre d'Espar, introducteur des ambassadeurs à Batavia ; — 2° DANIEL-ZACHARIE, qui suit ; — 3° HENRI-SAMUEL, officier au service des Provinces-Unies, tué au siége de Berg-op-Zoom ; — 4° SAMUEL-LOUIS ; — 5° SARA-ELISABETH ; — 6° CATHERINE-RÉBECCA.

Daniel-Zacharie Châtelain naquit en 1723. Après avoir étudié à Amsterdam et à Leyde, il fut consacré au saint ministère. Ses talents le firent appeler successivement à desservir l'église de Maëstricht, celle de Rotterdam et celle d'Amsterdam. En 1788, lors de l'invasion prussienne, il se retira en Suisse. Il prêchait encore quelquefois à Vevey, malgré son grand âge. Sa bienveillance chrétienne l'avait fait aimer de tous. Il y mourut en 1807. Il n'a imprimé qu'un recueil de cantiques, sous le titre : ***Cantiques sur les premières vérités de la religion, et cantiques pour la jeunesse***, in-8°, et quelques ***Sermons*** de circonstance. Il avait épousé, en 1763, ***Jeanne-Jaqueline Smidt*** de Brême. De ses six enfants, trois moururent jeunes. Ses deux filles, HÉLÈNE-CORNÉLIE et SUZANNE-ELISABETH, épousèrent, la 1re D. A. Chavannes, professeur à Lausanne ; la 2e ***Jacques Eynard***. Son fils, NICOLAS, né en 1769, est connu par plusieurs opuscules pleins d'originalité et par son ***Histoire du Synode de Dordrecht***. C'est de lui que parle M. Ste-Beuve lorsqu'il dit quelque part que c'est sur les bords du lac de Genève, à Rolle peut-être, que se trouve l'homme le mieux instruit de tout ce qui regarde la littérature du grand siècle.

IV. Abraham Châtelain eut de son mariage avec ***Jeanne-Elisabeth Couderc***, sept enfants : 1° CATHERINE-ELISABETH ; — 2° HENRI-ABRAHAM, qui suit ; — 3° JEAN ; — 4° RÉBECCA : — 5° FRANÇOIS-ZACHARIE ; — 6° SARA-MARIE ; — 8° MARIE-PÉTRONILLE.

Henri-Abraham, pasteur à Lausanne, selon M. Quérard, est auteur d'un traité ***Sur la formation des mœurs des enfants*** (1766, in-8°) et de ***L'Education mise à la portée de tout le monde*** (Laus., 1781, in-12). Il épousa ***Marie-Laurence Châtelain***, qui le rendit père de deux enfants : HENRIETTE, femme d'***Esaïe Châtelain***, et PAUL (1).

CHATILLON, une des plus anciennes et des plus illustres familles de France, qui, selon Du Bouchet, tirait son origine des premiers ducs de Bourgogne.

(1) Les détails dans lesquels entre *M. Charles Eynard-Eynard*, qui a bien voulu rédiger pour la France Protestante cette notice sur la famille Châtelain, achèvent de nous persuader que M. Quérard a commis une erreur en attribuant à Henri-Abraham l'*Atlas historique ou nouvelle introduction à l'histoire, à la chronologie et à la géographie ancienne et moderne, avec des dissertations historiques sur l'histoire de chaque état par P. Gueudeville et Garillon et un supplément par H. P. de Limiers*. Selon ce laborieux bibliographe, la première édit. de cet important ouvrage fut publiée en 1713. Une seconde parut à Amst., 1718-20, en 7 vol. in-fol., avec fig. et cartes ; et une 3e, en 1739, avec un supplément par le médecin *P. Massuet*. M. Eynard pense que cet Atlas pourrait bien appartenir au savant libraire Zacharie.

Après avoir servi avec distinction François Ier, le maréchal de Châtillon était mort en 1522, marchant au seconrs de Fontarabie. Il laissa *Louise de Montmorency*, sœur du conuétable de ce nom, veuve avec trois fils, Odet, Gaspard et François (1), qui tous trois annonçaient d'heureuses dispositions. Désirant donner à ses enfants une éducation digne de leur naissance, Mme de Châtillon confia à *Nicolas Bérauld* (Voy.), nn des plus savants hommes de son temps, le soin de cultiver leurs jeunes intelligences et de former leurs cœurs à la vertu, en même temps qu'elle chargea Guillaume de Prunelay, qui avait suivi le connétable dans toutes ses expéditions, de les dresser au métier des armes. Les progrès des trois frères répondirent à la sollicitude maternelle. D'un caractère sérieux et grave, Gaspard montrait peut-être plus d'application. Vif et impétueux, François excellait dans les exercices du corps; mais l'un et l'autro manifestaient un goût également prononcé pour la carrière militaire. Odet, au contraire, quoiqu'il ne manquât pas d'activité, préférait le repos à l'action; la nature semblait l'avoir formé pour la diplomatie ou l'église. Aussi, lorsque le connétable de Montmorency offrit à l'un de ses neveux le chapeau de cardinal, céda-t-il facilement à ses penchants, et il l'accepta bien que, eu sa qualité d'aîné de la famille, il eût été appelé à soutenir le nom et l'honneur de sa maison.

Né le 10 juillet 1517, Odet de Châtillon avait à peine seize ans, qnand il fut revêtu de la pourpre par le pape Clément VII, le 7 nov. 1533. La même année, il fut créé archevêque de Toulouse et prieur ou abbé commanditaire d'un très-grand nombre d'abbayes. Clément VII étant mort peu de temps après, il assista au conclave où fut élu Paul III. En 1535, il fut pourvu de l'évêché de Beauvais, uno des plus anciennes pairies ecclésiastiques du royaume. Il prit possession de son évêché en 1536, et de son siége à la cour des pairs en 1538. Riche de sos bénéfices, il céda, en 1544, à ses deux frères, avec qui il était uni de la plus étroite amitié, tous ses biens patrimoniaux, donation qu'il renouvela en 1559. En 1550, il fit un nouveau voyage en Italie et concourut à l'élection de Jules III. En 1554, il promulgua des *Constitutions synodales* (Paris, 1554, in-4°) pour remédier aux abus qui s'étaient glissés, comme partout, dans son diocèse.

Le cardiual de Châtillon paraît être resté étranger aux dissensions religieuses qui agitaient la France jusqu'en 1558, où le cardinal de Lorraine se le fit adjoindre comme membre du tribunal de l'inquisition qu'il cherchait à établir en France. Le but des Guise était évident: ils voulaient le compromettre avec le parti des Huguenots que protégeaient ses frères, s'il acceptait; avec la cour de Rome et les Catholiques, s'il osait refuser; mais la courageuse opposition du parlement ne laissa pas à Châtillon l'embarras du choix. Cependant il sentit qu'il ne pouvait plus rester neutre, et il s'attacha plus étroitement au parti des Bourbon vers lequel le portaient les liaisons du sang, l'intérêt de sa famille, l'amitié fraternelle, sinon des convictions religieuses bien affermies. En 1559, il assista au conventicule de Vendôme; en 1560, à l'assemblée de Fontainebleau et aux Etats d'Orléans. Toutefois ce fut seulement en avril 1561 qu'il fit profession ouverte de la religion réformée, en célébrant dans son palais épiscopal de Beauvais la Cène à la manière des Protestants. Cette imprudence courageuse faillit lui coûter la vie. Le peuple ameuté massacra un maître d'école qu'il protégeait, et menaça de le mettre lui-même en pièces. Pour sceller cet éclatant divorce avec Rome, Odet de Châtillon renonça à ses dignités ecclésiastiques; il en déposa les insignes de son propre mouvement et prit le titre de comte de

(1) L'aîné, nommé Pierre, mourut seulement vers 1534; mais comme il n'a joué aucun rôle, nous le passerons sous silence.

Beauvais. Lorsque la guerre éclata, il suivit *Condé* à Orléans et assista aux conférences qui précédèrent les hostilités. Envoyé en mission dans le Languedoc, il s'employa auprès de *Crussol* pour le déterminer à accepter le commandement des Protestants, et, après la conclusion de la paix, il se joignit à lui et à de *Brancas*, d'autres disent à *Boucard*, pour faire recevoir dans le Midi l'édit d'Amboise. Le 7 mai, ils entrèrent à Montpellier où on leur fit, lit-on dans les Pièces fugitives d'Aubaïs, « la réception la plus magnifique que l'on peut imaginer; on leur alla au devant jusqu'aux Areniers par de là Castelnau; ils trouvèrent au pont do Castelnau cent vingt petits enfans chantans ensemble les pseaumes de David. »

De retour à la Cour, Odet de Châtillon apprit que le pape l'avait cité devant l'Inquisition, ainsi que *Saint-Romain*, archevêque d'Aix, *Jean de Montluc*, évêque de Valence, *Jean Caraccioli*, évêque de Troyes, *J. de Barbançon*, évêque de Pamiers, *Charles Guillart*, évêque de Chartres, *Jean de Saint-Gelais*, évêque d'Usez, et *Louis d'Albret*, évêque de Lescar, tous suspects comme lui d'hérésie. Voulant montrer son mépris pour l'autorité papale, il reprit aussitôt la soutane rouge, et ce fut dans ce costume qu'il assista au lit de justice de Rouen où Charles IX fut déclaré majeur. Ne fallait-il pas que les Protestants se sentissent bien forts pour oser braver à ce point la cour de Rome? Châtillon alla encore plus loin. Le 1er déc. 1564, il se maria en habit de cardinal avec *Elisabeth de Hauteville*, fille de *Samson de Hauteville*, gentilhomme normand, et de *Marguerite de Loré*. Ce mariage, que le P. Anselme appelle plaisamment un concubinage scandaleux, fut célébré par *Pierre Melet*.

La guerre s'étant ralluméo, le comte de Beauvais fut présent aux pourparlers qui précédèrent la bataille de Saint-Denys, où il se comporta vaillamment. Lorsque la Cour fit faire à *Condé* des propositions de paix, il fut chargé de négocier avec Catherine de Médicis, qui s'était transportée à Châlons. Il s'y rendit; mais comme l'unique but de la reine-mère était de gagner du temps en amusant les Protestants, elle prétendit no pouvoir rien conclure sans la présence du roi et elle fit conduire à Vincennes le plénipotentiaire de Condé. Après trois jours de vaine attente, Châtillon vit paraître Morvilliers et Lansac. Ce fut à son tour de refuser de traiter, s'étonnant avec raison de ne pas être présenté au roi, puisque rien de valable, selon la reine-mère, ne pouvait être arrêté en son absence. Au bout de quelques jours, il eut enfin une entrevue avec Catherine au couvent des Bons-Hommes; mais Charles IX n'y parut pas davantage. Les propositions qui lui furent faites n'étant pas acceptables, il retourna auprès de Condé, en faisant observer que l'unique moyen d'établir une paix solide était « de commencer d'oster la rupture de la paix du cœur de ceux qui la traitoient pour la rompre. »

Le siége de Chartres ranima les négociations. Lo danger étant pressant, il n'y eut cette fois ni lenteurs calculées, ni mauvais prétextes pour retarder la signature du traité dont Châtillon fut chargé de débattre les conditions.

Mais la paix ne tarda pas à être violée par la perfidie de la Cour. Pendant que Condé et Coligny se sauvaient à La Rochelle, Odet de Châtillon, averti à temps de ce qui so tramait, partit en toute hâte de son château de Brêlé dans les environs de Beauvais. Chaudement poursuivi, il dut se séparer de sa suite et il atteignit presque seul Sainte-Marie-du-Mont, où il trouva une barque qui le transporta en Angleterre.

« Cestuy-ci raconte Florimond de Ræmond, fut receu de la royne Elisabeth avec beaucoup de magnificence, servy et honoré comme un prince, avec madame la cardinale sa femme. C'estoit un beau vieillard, d'uno belle taille, la barbe longue et blancho, vestu tous-

iours de noir, d'une grande saye de velours ou de satin, avec un long manteau, sans porter aucune marque de cardinal; au reste d'un bon naturel, si on ne l'eust gâté. La royne ne le voyoit jamais que, le saluant, elle ne le baisast. Ils furent logés en une maison de la royne nommée Sion sur la Thamise, près de Hamptoncourt. Le peuple de Londres qui s'amusoit à cest apparât, disoit que l'ambassadeur du prince de Condé estoit bien plus grand que celui du roy de France. »

Pendant que Châtillon recevait ces honneurs en Angleterre, il était condamné par le parlement de Paris comme rebelle et criminel de lèse-majesté.

Sa présence à la cour d'Elisabeth fut fort utile à ses coreligionnaires. Il obtint de la reine non-seulement des secours en armes et en argent, mais encore, ce qui était peut-être plus avantageux à la Cause, la permission pour les corsaires rochellois de relâcher dans les ports d'Angleterre et d'y vendre leurs prises. A la conclusion de la paix, son frère lui ayant écrit pour l'engager à rentrer en France, il se disposait à s'embarquer lorsqu'il fut empoisonné par un de ses domestiques. « La véhémence et force des symptômes en une fièvre tierce vrayment intermittente, lit-on dans une pièce manuscrite où sont relatés la marche de la maladie et le résultat de l'autopsie (*Collect. Fontanieu*, N° 318), l'érosion du fond de l'estomach au dedans et non universellement, et la particulière inflammation et putréfaction du mesme fond de l'estomach, l'incrustation du foye despouillé et desnué de sa membrane comme bouillie, le poulmon comme entièrement tout en gangrène, jamais auparavant n'ayant esté malade, les taches rougeâtres et apparoissantes sur le cuir, ne sont légères conjectures de poison. »

Odet de Châtillon mourut, le 14 fév. 1571, et fut enseveli à Cantorbéry. « C'estoit, dit Brantôme, un très sage et advisé homme de bien de prélat. Il donnoit de très sages advis; car il avoit un bon sçavoir et aimoit fort ceux qui en avoient, et estoit le Mécénas de plusieurs. Il faisoit plaisir à tout le monde, et jamais ne refusa homme à lui en faire, et jamais ne les abusa ny vendit de fumées de la cour. » De Thou loue sa grandeur d'âme, sa candeur, son équité, sa fidélité à sa parole, la solidité et la pénétration de son jugement, et La Faille nous le dépeint comme une belle âme, un homme généreux et d'un courage élevé. Ces témoignages, le dernier surtout, ne seront pas suspects de partialité.

Après la mort d'Odet de Châtillon, sa veuve transigea avec Coligny qui lui céda la moitié de la succession de son frère, par acte passé à Châtillon-sur-Loing le 23 avril 1572. Plus tard, elle voulut revenir sur cette transaction, et assigna les héritiers de l'amiral en 1581. La cause toutefois ne fut plaidée qu'en 1602 devant la Chambre de l'édit, et ce fut seulement en 1606 qu'un arrêt mit les parties hors de cour.

Les deux frères d'Odet de Châtillon ont fondé chacun une branche,

I. Branche aînée.

Regardé comme le chef de la famille depuis l'entrée de son frère dans les ordres, Gaspard de Châtillon, comte de Coligny, fut présenté de bonne heure à la Cour sous les auspices de son oncle le connétable. Au milieu de l'extrême licence qui y régnait, il se fit remarquer par la sévérité de ses mœurs. Fuyant autant que possible toute liaison avec les gentilshommes de son âge, il ne contracta d'amitié qu'avec un seul, François de Lorraine, depuis duc de Guise. Qui eût pu prévoir, en les voyant se prodiguer les marques de la plus tendre affection, qu'un jour viendrait où une haine implacable leur mettrait les armes à la main! La première cause de leur refroidissement fut honorable pour Coligny. Le duc l'ayant consulté un jour sur le mariage de d'Aumale avec la fille de la duchesse de Valentinois, en le priant de lui en dire son sentiment

en toute franchise : « J'aime mioux, lui répondit Châtillon, une bonne renommée que toutes les richesses qu'une femme pourrait apporter dans ma maison. »

Coligny fit ses premières armes, en 1542, sous les ordres du duc d'Orléans, et fut blessé au siége de Montmédy. L'année suivante, servant en Flandres, il reçut une nouvelle blessure au siége de Bintch. Il termina la campagne par la défaite d'un gros de cavalerie ennemie dont il fit le commandant prisonnier. De retour à la Cour, il s'attacha au parti du Dauphin dont son oncle était le chef. En 1543, il se trouva avec son frère Andelot à la défense de Landrecies. En 1544, il se rendit à l'armée d'Italie comme volontaire, combattit à Cérisoles, y fut blessé et armé chevalier sur le champ de bataille; puis, après avoir donné de nouvelles preuves de son intrépidité au siége de Carignan, il revint à Paris et obtint un régiment à la tête duquel il suivit le Dauphin en Picardie. L'armée française s'étant tenue sur la défensive pendant presque toute la campagne, il profita de son oisiveté forcée pour établir une discipline rigoureuse dans son régiment. Lors de l'entreprise sur Boulogne, il se logea dans la ville basse ; mais une attaque nocturne des Anglais le força à l'évacuer.

L'avénement de Henri II au trône et le rappel du connétable à la Cour ouvrirent devant Coligny la plus brillante carrière. Le jeune roi le combla de faveurs, et loin de s'en montrer jaloux, Montmorency saisit avec empressement les occasions d'avancer sa fortune. Il lui fit épouser, en 1547, une fille de l'illustre maison de Laval. De son côté, Henri II lui accorda le collier de l'ordre et le nomma colonel-général de l'infanterie française par provisions du 29 avril de la même année.

Coligny usa de l'autorité que ce grade lui conférait pour soumettre toute l'infanterie à la discipline qu'il avait introduite dans son régiment. Le mal était invétéré, et la tâche, par conséquent, difficile ; aussi ne put-il réussir à opérer une réforme nécessaire qu'en déployant une extrême sévérité. Les règlements qu'il dressa furent sanctionnés par une ordonnance royale en date du 20 mars 1550. Brantôme en fait un grand éloge : « Elles [ses ordonnances] ont esté les plus belles et politiques qui furent jamais faites en France, et crois que depuis qu'elles ont esté faites, les vies d'un million de personnes ont esté conservées et autant de leurs biens et facultez ; car auparavant ce n'estoient que pilleries, voleries, brigandages, rançonnemens, meurtres, querelles et paillardises parmi les bandes. » Henri II fut si satisfait du résultat obtenu qu'il ne tarda pas à honorer Coligny de la dignité de lieutenant général afin de lui donner sur la cavalerie la même inspection qu'il exerçait déjà sur l'infanterie.

Cependant les Anglais occupaient toujours Boulogne. Coligny reçut ordre de les y resserrer plus étroitement, et, à cet effet, le roi le nomma commandant des forts construits autour de cette ville. Persuadé qu'on ne pourrait en expulser l'ennemi tant qu'il recevrait des secours par mer, il entreprit de bâtir un fort qui dominât le port et en fermât l'entrée ; et il y réussit, malgré les efforts de la garnison. Il se signala ensuite aux diverses attaques qui furent dirigées contre Boulogne, et en 1550, il fut chargé de négocier le traité qui rendit ce port à la France.

En 1551, dans la campagne de Lorraine, il commanda l'infanterie à la prise de Metz, de Toul et de Verdun, aux siéges de Rodemack, de Damvilliers, d'Yvoy, de Montmédy, à la prise de Bouillon, etc. Passé en Picardie sous les ordres du duc de Vendôme, il emporta Hesdin et Térouanne, en 1552.

Dès le 9 sept. 1551, il avait été nommé gouverneur de Paris et de l'Isle-de-France. Le 11 nov. 1552, il fut créé amiral de France. Un édit défendant le cumul de deux grandes charges de l'État, il se démit de son emploi de colo-

nel-général de l'infanterie en faveur d'Andelot; mais comme ce dernier était alors prisonnier des Espagnols, il obtint du roi la permission d'en continuer les fonctions jusqu'à la mise en liberté de son frère. En 1553, il servit en Picardie sous le connétable, eut une grande part à la victoire remportée sur les Impériaux au mois d'août, et investit Cambrai, dont les pluies l'obligèrent à lever le siége. Placé sous les ordres du duc de Nevers, il contribua à la prise de différentes places et se signala surtout au siége de Dinan, ainsi qu'à la bataille de Renty.

Pour le récompenser de ces services, Henri II, toujours bien disposé en sa faveur, lui donna une compagnie de cent hommes d'armes, et le gouvernement de la Picardie étant venu à vaquer par le mariage d'*Antoine de Bourbon* avec l'héritière de Navarre, il le lui accorda par provisions du 27 juin 1555. Coligny partit aussitôt pour visiter les places frontières et prendre les mesures nécessaires afin de les mettre à l'abri des entreprises de l'ennemi. La même année, il fut chargé de négocier avec l'Espagne une trève qui fut signée à Vaucelles, le 5 fév. 1556, mais qui ne tarda pas à être rompue par suite des intrigues du pape et des Guise. Délié par le légat des serments qu'il venait de prêter et absous d'avance du manque de foi dont il allait se rendre coupable en attaquant l'Espagne sans déclaration de guerre, Henri II donna ordre à Coligny de recommencer les hostilités. L'amiral, dont la conscience était plus délicate, n'obéit qu'avec une extrême répugnance. Il tenta, au commencement de janvier 1557, une surprise sur Douai qui échoua; mais il s'en vengea sur Lens qui fut pillée et brûlée. Le châtiment du parjure ne se fit pas longtemps attendre. La perte de la bataille de Saint-Quentin mit le royaume dans le plus grand péril, et sans l'héroïque résistance que Coligny, bravement secondé par son frère, opposa à l'armée ennemie en la retenant pendant trois semaines sous les murs de Saint-Quentin, les Espagnols victorieux auraient pu pénétrer jusqu'à Paris sans rencontrer une place ou un corps de troupes capable de les arrêter. Resté prisonnier et envoyé en Flandres, Coligny fut enfermé dans le fort de l'Ecluse, d'où il fut transféré plus tard dans le château de Gand. Les fatigues qu'il avait endurées lui causèrent une grave maladie. Dès que sa santé fut rétablie, il profita de ses loisirs pour écrire une relation du siége qu'il avait soutenu avec tant de valeur, et pour chercher dans la lecture de la Bible et des ouvrages de controverse la solution des doutes qu'il nourrissait depuis quelque temps sur l'orthodoxie des doctrines romaines. Les écrivains catholiques prétendent que ce fut Andelot qui le *pervertit*. Nous accorderons que les exhortations de son frère ne sont pas restées étrangères à cet heureux événement; mais en même temps nous ferons remarquer que l'indomptable courage des martyrs protestants, en émouvant l'âme généreuse de l'amiral, lui avait déjà inspiré des sentiments favorables aux Réformés. Nous n'en voulons pour preuve que l'expédition de *Villegagnon* entreprise sous ses auspices dans l'année 1556. En protégeant cette tentative de colonisation, le but de Coligny n'était pas seulement d'étendre la puissance et le commerce de la France; il voulait aussi, de l'aveu de tous les historiens, procurer un sûr asile aux malheureux sectateurs des opinions nouvelles.

Coligny ne recouvra la liberté qu'en 1559 par le traité de paix de Câteau-Cambresis. Né le 16 fév. 1518 (a. s.), il était donc âgé de quarante ans environ, lorsqu'il prit rang dans le parti huguenot comme un de ses principaux chefs.

Austère dans ses mœurs, grave jusqu'à la roideur, sévère jusqu'à la dureté, ennemi du luxe et du faste, animé d'une piété sincère, pénétré d'une foi vive et inébranlable, opiniâtre, intrépide, Coligny personnifiait en quelque sorte le génie de la réforme calviniste; aussi

obtint-il sur les Huguenots une influence que ne lui auraient assurée aussi promptement ni son illustre naissance, ni le rang éminent qu'il occupait dans l'État, ni ses talents politiques et militaires, quoique supérieurs qu'ils fussent. Les plus orgueilleux seigneurs subissaient son ascendant sans murmure. *Condé* lui-même s'y soumit presque toujours, et s'il essaya quelquefois de se soustraire à une supériorité dont il était un peu jaloux, ce fut seulement quand l'absence de l'amiral le livra à la légèreté naturelle de son caractère ou aux pernicieux conseils de faux amis. Coligny est sans contredit la figure la plus imposante du protestantisme français. Les calomnies de ses ennemis n'ont pu ternir sa gloire, et le zèle religieux, aveuglé par le fanatisme, oserait seul aujourd'hui lui dénier le titre d'un des plus grands hommes et des plus vertueux patriotes du XVIe siècle.

A peine Coligny était-il rentré en France que la mort de Henri II mit en présence les deux partis qui se disputaient le pouvoir. Ses convictions religieuses l'éloignaient des Guise; des alliances de famille l'attachaient aux Bourbon. Il assista donc avec ses deux frères à l'assemblée de Vendôme; mais il s'opposa énergiquement à toute mesure violente, en représentant que le roi étant majeur avait le droit de choisir ses ministres; qu'il était déplorable sans doute de voir des étrangers à la tête des affaires, mais que pour les éloigner, il ne fallait pas exposer le royaume au terrible fléau d'une guerre civile; qu'il suffisait de faire connaître à la reine-mère le mécontentement général. Son avis l'emporta. Nous avons raconté ailleurs la réception qui fut faite au roi de Navarre lorsqu'il se présenta à la Cour (*Voy.* p. II, 431). Selon Davila et les biographes de Coligny, Pérau et Turpin, qui copient l'historien de nos guerres civiles, *Condé* irrité assembla à La Ferté les seigneurs les plus considérables de son parti, reprocha indirectement à l'amiral l'avis modéré qu'il avait fait prévaloir, et proposa de recourir aux armes. Coligny, ajoutent-ils, ne put refuser d'applaudir à cette résolution et traça lui-même le plan de la conjuration d'Amboise. Brantôme, au contraire, affirme qu'il n'eut aucune connaissance de l'entreprise de *La Renaudie*, dont on s'était bien gardé de lui parler « parce qu'on le tenoit pour un seigneur d'honneur, homme de bien, sage, meur, advisé, politique, brave, censeur pesant les choses et aimant l'honneur et la vertu, et pour ce, ajoute le sieur de Bourdeilles, les eust bien renvoyez loin, rabronez et reculé le tout, voire aidé à leur courir sus. » Plusieurs historiens, entre autres le président Hénaut, ont adopté le sentiment de Brantôme, et nous n'hésitons pas à nous y ranger, parce qu'il est appuyé sur le témoignage « d'aucuns des plus anciens de la religion et de *La Vigne*, valet de La Renaudie. »

Lorsque la Cour découvrit la conjuration, sa frayeur fut extrême. La reine-mère écrivit à Coligny des lettres pleines d'affection et de confiance où elle l'invitait à venir l'aider de ses conseils. L'amiral partit aussitôt accompagné de ses deux frères. Il supplia la reine d'accorder aux Réformés la liberté de conscience jusqu'à ce qu'un concile légitime eût prononcé, en lui protestant que c'était le seul moyen de rétablir la tranquillité dans le royaume. On feignit de le croire et un édit fut publié en conséquence (Voy. *Pièces justif.* N° XIII); mais en même temps le parlement reçut ordre de faire des réserves secrètes qui le rendissent illusoire.

Les Guise ne manquaient pas de bonne volonté pour perdre les Châtillon; cependant il leur fut impossible de trouver l'ombre d'une preuve qu'ils eussent participé même indirectement à la conjuration. Les trois frères restèrent donc, sans être inquiétés, à Amboise où ils furent témoins des affreux supplices des prisonniers; et sans doute ils eurent besoin de l'empire qu'ils possédaient sur eux-mêmes à un degré remarquable, pour ne rien laisser paraître de leur indignation. Vainement essayèrent-ils

d'intercéder en faveur de quelques-uns des malheureux conjurés; leur recommandation était un arrêt de mort. Ne pouvant plus supporter ces scènes de vengeance et de sang, Coligny et Andelot demandèrent à la reine la permission de se retirer. Catherine la leur accorda, en chargeant l'amiral de se rendre en Normandie pour contenir cette province dans le devoir et s'enquérir des causes de l'agitation qui y régnait. Coligny s'acquitta fidèlement de cette mission, qui n'avait peut-être d'autre but que de l'éloigner, et il écrivit sans déguisement à la reine que la seule cause des troubles était la présence des Guise aux affaires et l'inobservation de l'édit rendu en faveur des Réformés. Il lui conseilla donc, comme le remède le plus efficace, de convoquer les Etats-Généraux, tandis que les Guise, de leur côté, la pressaient d'établir l'Inquisition en France. Catherine prit une espèce de moyen terme en publiant l'édit de Romorantin et en annonçant une assemblée des Notables à Fontainebleau dans un délai très-rapproché.

Coligny qui, dans les circonstances même les plus graves, se montra constamment soucieux de la grandeur de la France, profita de son séjour en Normandie pour visiter Dieppe et pour y préparer un nouvel essai de colonisation. « La France, dit à ce sujet l'abbé Raynal, avait vu jusqu'alors sans y prendre aucune part, l'Espagne et le Portugal découvrir des mondes et donner des lois à des nations inconnues; un seul homme lui ouvrit enfin les yeux. Ce fut l'amiral de Coligny, un des génies les plus étendus, les plus fermes, les plus actifs qui ayent jamais illustré ce puissant empire. Ce grand politique, citoyen jusque dans les horreurs des guerres civiles, envoya, l'année 1562, *Jean Ribaud* (Voy. ce nom) dans la Floride que les Espagnols avaient prise, en 1512, sans s'y établir. »

De retour à Paris quelques jours avant la réunion des Notables, l'amiral se rendit à Fontainebleau avec ses frères, à la suite du connétable de Montmorency. La première séance eut lieu le 21 août 1560. Le roi et la reine-mère exposèrent en peu de mots le but de l'assemblée. *L'Hospital* prit la parole après eux, et rapportant tous les troubles qui déchiraient le royaume à deux causes : la diversité de religion et la lourdeur des impôts, il pressa vivement l'assemblée de rechercher et d'indiquer franchement les moyens de réunir les esprits et d'amortir la dette publique. Le duc de Guise rendit compte ensuite de la situation militaire de la France, et le cardinal de Lorraine de l'état des finances. Dans la seconde séance, Coligny présenta à Charles IX deux requêtes dressées par les Protestants et insérées dans les Mémoires de Condé sous le titre: *Deux requestes de la part des fidèles de France, qui désirent de vivre selon la réformation de l'Evangile.* Elles contiennent en substance que « les fidèles chrestiens espars en divers lieux et endroits de son royaume, reconnoissoyent ledit Seigneur à eux donné de Dieu pour les gouverner et conduire, et par conséquent estoyent ses loyaux et bons sujets, prests à porter tous les subsides et charges qu'il plairoit à S. M. leur imposer, si ce qu'elle prenoit ordinairement ne suffisoit. Et tout ainsi que les Sainctes Escritures leur commandoyent de porter le joug de leurs princes en toute sujétion et obéissance, aussi estoyent-ils instruits de Dieu à luy rendre un pur service et adoration sans adjouster ou diminuer à sa Parole, ne consentir à chose qui y fust contraire. A l'occasion de quoy et pour n'avoir liberté de s'assembler publiquement pour recevoir la pasture céleste, force leur estoit d'y aller en secret et de nuict. Ce qui faisoit qu'on leur avoit imputé une infinité de calomnies, pour lesquelles éviter, ils supplinyent très-humblement S. M. leur ordonner des temples, où on peust publiquement prescher la pure Parole de Dieu et administrer ses saincts sacremens, et qu'il députast tels commissaires qu'il luy plairoit pour faire rapport de leurs vies et mœurs. »

Rien de moins factieux que ces re-

quêtes. Charles IX, déjà formé par les leçons de sa mère dans l'art de dissimuler, dit Davila, feignit de les recevoir très-favorablement. Il donna de grands éloges au zèle et à la confiance de Coligny, puis il ordonna que chacun opinât selon son rang. *Montluc*, évêque de Valence, plus recommandable par ses talents diplomatiques que par sa moralité, prit le premier la parole. Il s'étendit fort longuement sur la corruption des mœurs du clergé, sur l'avarice, l'ignorance, la négligence des papes, des évêques et des curés, opposant à leurs vices la régularité, la modestie, la capacité, le courage intrépide des ministres de la Réforme, et tirant de ce contraste frappant la conclusion qu'il n'était pas extraordinaire que les peuples se persuadassent que la vérité était annoncée par des hommes en qui ils remarquaient tant de science et de vertu. Le premier remède à appliquer aux maux de l'Etat était donc la réforme des ecclésiastiques. Quant à la doctrine, pour mettre un terme aux dissentiments, il était urgent d'assembler un concile général, ou, à son défaut, un concile national, dans lequel les théologiens des deux partis seraient admis à discuter les points de controverse. Il termina son discours en blâmant les rigueurs du gouvernement à l'égard des Protestants qui n'étaient coupables que de suivre une religion qu'ils croyaient bonne, et en faisant observer que la rigueur des supplices, loin d'arrêter les progrès des opinions nouvelles, avaient éveillé chez les spectateurs eux-mêmes l'envie de connaître une religion dont les sectateurs étaient des modèles de sagesse, de régularité et de constance. Il conclut en demandant qu'on laissât aux religionnaires la liberté du culte. Non moins habile diplomate, mais plus consciencieux et plus sincère, parce qu'il était moins ambitieux, l'archevêque de Vienne *Marillac* parla après Montluc et s'éleva à la hauteur de la véritable éloquence. Il réclama, comme son collègue, la convocation d'un concile national; mais il alla plus loin que lui, il demanda, en outre, la tenue des Etats-Généraux. Coligny opina à son tour et fut presque en tous points de l'avis de Marillac. Il conclut en requérant l'assemblée des Etats, afin que le roi pût recevoir lui-même les plaintes de ses sujets; — le renvoi de la garde extraordinaire qu'on avait donnée au roi, un empire soutenu par la terreur ne pouvant être durable et la défiance se changeant bientôt en haine déclarée; — la suspension des édits contre les Réformés jusqu'à la décision d'un concile; — l'octroi de temples aux Protestants, sauf au roi à envoyer des commissaires dans leurs assemblées pour s'assurer que rien ne s'y ferait contre son autorité. Les Guise s'attachèrent à réfuter le discours de l'amiral; mais ils n'osèrent tout refuser. Un édit, daté du 26 août, convoqua les Etats-Généraux pour le 10 déc., et le 10 sept., des lettres-patentes, données à Saint-Germain, invitèrent les évêques, prélats et autres ministres de l'Eglise à se réunir à Paris, le 20 janv. « pour conférer ensemble, consulter et résoudre ce qu'ils aviseroient digne d'être proposé au concile général, et néanmoins, en attendant la célébration d'icelui, réformer et retrancher les abus, lesquels peu à peu auroient été introduits en la maison de Dieu. »

Au jour préfix, les Etats s'assemblèrent à Orléans. Les Guise avaient résolu d'en faire un piége pour leurs ennemis; Coligny le savait et cependant il n'hésita pas à s'y rendre. Il dit adieu à sa femme, qui était sur le point d'accoucher, comme s'il ne devait plus la revoir, lui recommandant avec instance de faire baptiser son enfant « par les vrais ministres de la Parole de Dieu. » Selon M. Henri Martin, il arriva seul à Orléans, Andelot plus prudent s'étant retiré en Bretagne; selon d'autres, Andelot ne prit ce parti qu'après l'emprisonnement de *Condé*, et ses deux frères restèrent les fidèles compagnons de la captivité du roi de Navarre.

L'ouverture des Etats n'eut lieu que le 13 déc. 1560, après la mort de François II. Insulté par le député du clergé,

l'apostat *Quintin*, qui osa demander qu'on punît de mort tous ceux qui étaient notoirement hérétiques, et en particulier ceux qui avaient présenté ou présenteraient des requêtes en faveur des Protestants, Coligny sut se contenir; mais le lendemain, il exigea une réparation publique qui lui fut accordée en tant qu'à la clôture des Etats, Quintin déclara qu'il n'avait pas voulu le désigner. Au reste, le déplaisir de cette attaque fut plus que compensé pour l'amiral par les vœux des deux autres ordres. Le député de la noblesse exprima le désir formel que l'on accordât des temples aux Réformés, et celui du Tiers qu'on cessât toute persécution pour cause de religion. Les Guise cependant avaient employé la ruse et la violence pour que l'assemblée ne comptât dans son sein que de bons Catholiques! Quant à la requête des Protestants présentée six mois auparavant à Fontainebleau, il n'en fut pas question, « encore que ce fust, dit Castelnau, l'un des poincts principaux pour lesquels lesdits estats avoient esté assemblés. » Si Coligny n'insista pas pour qu'on y fît droit, c'est apparemment parce qu'il s'était convaincu que la partie éclairée de la nation voulait la tolérance et penchait, au moins en grande partie, vers la Réforme.

Nous ne nous arrêterons pas aux intrigues dont la Cour fut le théâtre pendant les premiers mois du règne de Charles IX, quoique les Châtillon s'y fussent trouvés forcément mêlés. Nous avons déjà eu ou nous aurons l'occasion de parler ailleurs de l'édit de Juillet, du colloque de Poissy, de l'édit de Janvier, du massacre de Vassy; ce n'est point ici le lieu d'entrer dans les détails. Lorsque Coligny vit que les triumvirs l'emportaient, ne croyant pas le moment opportun pour faire un éclat, il n'attendit pas qu'on lui signifiât l'ordre de s'éloigner de la Cour; il partit volontairement avec son frère Audelot et se retira à Châtillon-sur-Loing. Il y fut suivi, peu de temps après, par le cardinal de Châtillon, *Genlis*, *Boucart*, *Briquemault*, qui le pressèrent de prendre les armes; mais prévoyant les maux qui allaient fondre sur la France, il résista à toutes leurs sollicitations, et ne céda enfin qu'aux supplications de sa femme qui, désespérée de ses hésitations, s'écria avec énergie : « Je vous somme, au nom de Dieu, de ne nous frauder plus, ou je serai témoin contre vous en son jugement. » Il partit donc pour rejoindre à Meaux *Condé* qu'il accompagna à Orléans.

D'une voix unanime, la confédération protestante l'élut lieutenant-général sous les ordres du prince. Dans le conseil où l'on agita la question de savoir si l'on demanderait des secours aux Protestants allemands et anglais, Coligny s'y opposa avec véhémence en jurant qu'il mourrait plutôt que de souffrir que ses coreligionnaires fussent les premiers à appeler les étrangers en France. Il voulait, s'il nous est permis d'employer cette expression triviale ennoblie par un grand homme, que les Français lavassent leur linge sale en famille; mais il insista en même temps pour que Condé, profitant de sa supériorité momentanée, portât un coup décisif. Après l'infructueuse conférence de Thoury, à laquelle il assista, il renouvela ses instances avec plus de force, en représentant que dans une guerre civile, le parti insurgé n'a de salut à attendre que de la vigueur et de la promptitude de ses résolutions. Il prédit que tout retard serait fatal, parce que les ressources de chaque gentilhomme s'épuiseraient, que l'enthousiasme des soldats s'éteindrait et que par suite les compagnies s'affaibliraient de jour en jour par des désertions. *Genlis* combattit son avis, et malheureusement pour la cause du protestantisme, il fit prévaloir son opinion. On continua donc à négocier.

Coligny ne se rendit point d'abord à la conférence de Talsy; mais une lettre interceptée ayant excité ses inquiétudes sur le sort de *Condé*, il y courut à la tête d'une troupe nombreuse. Il est fort probable que sa présence empêcha

le coup de main qu'on méditait contre la personne du chef des Huguenots; dans tous les cas, elle tira Condé du mauvais pas où il s'était engagé.

Après la rupture des négociations, il s'enferma dans Orléans où il put braver en sûreté les arrêts du parlement do Paris qui le condamna comme rebelle, ainsi que ses frères (1). Trop faibles pour tenir la campagno, les Protestants durent se borner à fairo de fréquentes sorties, dans l'uue desquelles Coligny, secondé par *Mouy* et *Genlis*, tailla en pièces à Châteaudun, le 1er sept., l'escorte d'un convoi de munitions destinées au siége de Bourges.

L'arrivée d'Audelot avec un corps de troupos allomandes ayaut rendu la supériorité numérique aux Huguenots, Condé résolut de marcher sur Paris, sans écouter les objections de l'amiral qui représenta inutilement les périls d'une semblable entreprise. Le prince étant tombé malade, Coligny se rendit seul à l'entrevne du Port l'Anglais qui n'aboutit à rien, non plus que celle du monlin Saint-Marcoau, à laquelle il accompagna *Condé*. Lorsque l'arméo protestante dut se retirer do dessous Paris, ce fut lui qui fit décider qu'on irait en Normandie ehercher les secours promis par Elisabeth. Après la bataille do Dreux, à laquelle il prit une part brillante, il rallia les fuyards et se retira en bon ordre à La Nenville avec une partie du bagage et de l'artillerie. Loin do regarder la victoire des Catholiques comme décisive, il voulait retourner au combat; mais il no put y faire consentir les reitres. Marchant donc sur Gallardon, il arriva à Anet où l'arméo lui déféra le commandement en chef pendant la captivité de *Condé*.

Continnant sa route par la Beauce, il s'empara dn Puiset et s'arrêta doux jours à Patay, où il célébra la Cène le jour de Noël et fit pendro quelques pillards afin de resserrer les liens do la discipline fort relâchés depuis la prise de Beaugency. Averti du passago dans les environs d'un corps de troupes catholiques qui se rendait à Blois, il le poursuivit, mais inutilement, jusqu'à Frétoval; puis il revint sur Beaugoncy avec l'intention de prendre ses quartiers d'hiver dans le Berry et la Sologne. Le 2 janv. 1563, il enleva Celles où il trouva dans les églises un butin considérable qui lui servit à apaiser pour qnolqne temps les murmures do ses reitres. Vers lo même temps, il fit occuper Saint-Aignan par *La Rochefoucauld* et Moutrichard par le prince *Porcien*. Instruit des préparatifs du dne de Gnise ponr le siégo d'Orléans, il se rendit dans cette ville avec toutes sos troupes en passant par Gergeau que *La Rochefoucauld* emporta, et par Snlly dont *Boucart* et *Dampierre* s'emparèrent. A la suite d'un consoil qui y fut tenu, la défense d'Orléans fut confiée à Andelot, à qui l'amiral laissa presque touto son infanterie, tandis que luimêmo, avec environ 4,000 chevaux, reprit, le 1er fév. 1563, la route de la Normandie. Craignant que ses reitres mal payés et par conséquont mal contents ne prêtassent l'oreille anx propositions de la Cour qui cherchait à les débaucher, il hâta sa marche sans vonloir répondre aux trompeuses avances de la reine-mère, et il arriva bientôt sous les murs d'Evreux qu'il no put forcer, fauto d'artillerie. Un attroupement de paysans ayant ossayé de lui disputer le passage près de Bernay, il le dispersa sans peine ot so retira à Saint-Pierre-sur-Dive dont les riches églises fournirent une partie de lenr solde aux Allemands. Pondant que le prince *Porcien* s'emparait de Pont-l'Evêque, Coligny marcha on personne sur Honfleur qui se garantit dn pillage moyennant une forte contribution. Ap-

(1) Furent en même temps condamnes à mort *La Rochefoucauld*, *Senighan*, *Moutgommery*, *Rohan-Frontenay*, *Grammont*, d'*Alegre-Milhaud*, *Genlis*, *Esternay*, de *Hrèche*, bâtard de La Trémoille, de *Brosses*, dit Tignonville, *Dampierre* aîné, *Boucart*, *Harmont*, de *Lion*, dit *Rogier*, de la Beauce, *La Torrille*, de *Fay*, de *Millancourt*, d'*Alencourt*, de *Betleral*, de *Chaumes*, de *Picquelleux*, de *Buffey*, d'*Onuilly*, [Duilly?], de *Laguy*, de *La Haye*, frère aîne de Robert de La Haye. L'arrêt fut rendu le 16 nov. 1562, selon le Journal de Bruslart.

pelé par les Réformés de Caen, qui s'étaient rendus maîtres de la ville, à l'exception du château, il leur envoya *Mouy* qu'il suivit bientôt avec huit pièces de canon et quelques troupes anglaises tout récemment débarquées. Le 2 mars, le château capitula. La garnison sortit vie et bagues sauves; mais un petit nombre de bourgeois, qui avaient massacré de sangfroid *Louis Frémont*, parce qu'il n'avait pas voulu adorer la Vierge, furent exceptés de la capitulation. Ils s'attendaient à être mis à mort; Coligny cependant accorda la vie à presque tous, se contentant de leur imposer une amende.

Ce fut à Caen que l'amiral reçut la nouvelle de l'assassinat du duc de Guise, et qu'il apprit qu'une accusation de complicité pesait sur lui. Il méprisa d'abord ces bruits comme des rumeurs populaires; mais lorsqu'il eut sous les yeux une copie des dépositions de *Poltrot*, il en comprit la gravité et il y répondit, le 12 mars, par un mémoire qu'il envoya à la reine-mère avec une lettre où il la suppliait de faire différer le supplice de l'assassin jusqu'à ce que la vérité fût connue. Catherine n'eut pas égard à sa prière. Cet empressement à faire périr le coupable, joint aux tergiversations de Poltrot dans ses différents interrogatoires, constitue sans doute une forte présomption en faveur de l'innocence de Coligny. Aussi Davila, tout ennemi qu'il se montre de l'amiral, s'est-il contenté d'écrire : « On *prétend* que l'amiral et *Théodore de Bèze* l'engagèrent à assassiner le duc de Guise en lui promettant des récompenses considérables, et lui persuadant qu'il ne pouvoit rien faire de plus agréable à Dieu que de les délivrer de leur plus cruel persécuteur. » Nous verrons à l'art. POLTROT que le meurtrier nourrissait depuis longtemps la pensée de son crime, et que ce n'est pas Coligny qui la lui avait inspirée. En ce sens, Lacretelle, et après lui, M. de Bonnechose ont eu raison de dire que le grand caractère de Coligny le met à l'abri du soupçon. Mais si l'amiral n'a pas conseillé l'assassinat, ce qui est hors de doute, s'il n'a pas payé l'assassin pour le commettre, ce qu'on ne peut raisonnablement admettre d'un homme de son caractère, est-il également certain qu'il n'ait pas eu connaissance du projet de Poltrot? C'est ce que nous n'oserions affirmer, même après avoir lu ses apologies. Nous laissons aux casuites à décider si conseiller un crime ou ne rien faire pour en détourner constitue un égal degré de culpabilité, en les avertissant néanmoins qu'avant de se prononcer, ils ne doivent perdre de vue ni les mœurs barbares du temps, ni les droits plus barbares encore de la guerre, ni les opinions régnantes parmi les Protestants comme parmi les Catholiques, sur la juste punition des ennemis de Dieu et de son Église.

Lorsque Coligny apprit que la paix se négociait, redoutant ce qui arriva, il laissa à *Montgommery* le gouvernement de la Basse-Normandie qu'il avait entièrement reconquise, à l'exception de Graville, de Cherbourg et du Mont-Saint-Michel; puis il partit de Caen, le 14 mars, à la tête de ses reîtres qu'il avait achevé de payer avec l'argent de la reine Elisabeth. Il passa près de Lisieux qui ferma ses portes, emporta de vive force Falaise, occupa Argentan qui se racheta du pillage au prix d'une contribution de dix mille livres et en recevant pour gouverneur le comte de *Lorges*. Après y avoir rétabli le culte protestant, l'amiral se rendit à Séez et dépouilla sa cathédrale de ses trésors. L'église de Saint-Martin ne fut pas épargnée, et même les soldats huguenots l'auraient livrée aux flammes sans la résistance de *Jacques de Clairai-Bachaumont*, lieutenant de Montgommery. Divisant ensuite son armée en deux corps, dont l'un, sous les ordres du prince *Porcien*, marcha sur Bernay qui fut forcée, Coligny avec l'autre prit la route de Laigle dont le vicomte de *Dreux* venait de s'emparer, et parut devant Mortagne que *Mouy* emporta d'assaut après une courte résistance. Il ren-

tra dans Orléans le 23 mars; mais le traité de paix était signé depuis plusieurs jours. Il témoigna un vif mécontentement de cette précipitation et censura en termes énergiques l'égoïsme de Condé et de la noblesse protestante qui avaient sacrifié à leur repos les intérêts de l'Eglise. « N'est-ce pas, s'écria-t-il, céder à nos ennemis au premier coup de stilet et sans effusion de sang une victoire qu'ils ne pouvoient obtenir que par un grand nombre de combats sanglants? »

Après avoir désarmé, l'amiral se retira avec Andelot à Châtillon-sur-Loing. Il profita du loisir que lui faisait la paix pour composer une seconde apologie; mais ce nouveau mémoire n'eut pas plus de succès que le premier. Impatienté enfin de toutes les rumeurs que ne cessaient de propager les Guise et leurs partisans, il voulut braver ses ennemis, et se mit en route pour la Cour, escorté de six cents gentilshommes. Cette démarche qui pouvait rallumer la guerre civile, effraya la reine-mère; elle se hâta d'envoyer au-devant de lui le prince de *Condé* qui le rencontra à Essonne et parvint à le dissuader de se présenter à la Cour, en se chargeant de prendre lui-même sa défense, comme il le fit en effet dans le conseil privé, le 15 mai 1563. Le connétable de Montmorency se déclara aussi hautement pour son neveu; Andelot, qui avait accompagné Condé, s'exprima avec toute la vivacité de l'indignation, et le roi imposa silence aux deux partis. Mais les passions étaient trop violemment excitées pour qu'on obéît. Quelque temps après, les Guise allèrent trouver le roi à Meulan dans l'appareil le plus lugubre, pour lui demander justice de l'assassinat du duc. Charles IX leur permit de se pourvoir au parlement; puis, sur les observations du cardinal de Châtillon, que jamais son frère n'accepterait pour juges des hommes qui s'étaient montrés beaucoup trop partiaux pendant les troubles, il revint sur sa décision, ôta au parlement la connaissance de cette affaire et la renvoya au Grand-Conseil, malgré l'opposition des princes lorrains. L'animosité que ceux-ci déployaient contre Coligny déplut à beaucoup de gentilshommes qui allèrent lui offrir leurs services en cas qu'on lui fît quelque insulte. Il eut la prudence de les remercier, et se borna à adresser des remontrances au roi sur l'attitude hostile du parti des Guise; quelque temps après cependant, pour montrer qu'il ne les craignait pas, il retourna à la Cour et y reprit les fonctions de sa charge. L'affaire traîna ainsi jusqu'à l'assemblée de Moulins où, sur l'ordre formel du roi, les deux maisons se réconcilièrent en apparence, après que l'amiral eut affirmé par serment qu'il n'avait pas trempé dans le meurtre dont on l'accusait d'être le complice. Mais la réconciliation était si peu sincère, au moins de la part des Guise, que Coligny fut plusieurs fois en butte à des tentatives d'assassinat.

Pendant le voyage du roi dans les provinces, l'amiral resta à Châtillon, travaillant par tous les moyens possibles à calmer les méfiances des Huguenots. Il ne quitta qu'une seule fois son château; ce fut au mois de janvier 1565, lorsque le maréchal de Montmorency l'appela à Paris pour qu'il l'aidât à réprimer l'audace croissante des Guise. Sa présence alarma d'abord les Parisiens; mais bientôt les craintes disparurent et ceux-là même qui le redoutaient le plus allèrent le complimenter. Lorsque le trouble occasionné par l'arrivée du cardinal de Lorraine fut apaisé, il retourna dans ses terres. Cependant sa démarche fut mal interprétée par la Cour. Défense lui fut faite de rentrer dans Paris. Pour sauver les apparences, un ordre semblable fut envoyé aux Guise.

Les caresses dont la reine-mère l'accabla au retour de son voyage, n'abusèrent point l'amiral et ne l'empêchèrent pas de réclamer la loyale exécution de l'édit d'Amboise. A peine publié, cet édit avait été violé, ou plutôt il n'avait jamais été exécuté. Dès le 10 déc. 1563, les Etats du Languedoc, la province de France qui comptait le plus

de Protestants, avaient demandé au roi de ne permettre que l'exercice de la religion catholique. Il est vrai que Catherine avait ordonné d'exécuter l'édit; mais Damville n'en tint compte. De l'aveu de l'historien du Languedoc, il y dérogea par divers règlements et il traita les Réformés avec une sévérité voisine de la cruauté. Coligny ne pouvait donc se dissimuler que les plaintes des Huguenots étaient justes; mais il avait une si profonde horreur de la guerre civile, qu'il frémissait à l'idée seule de reprendre les armes, et il employait tous ses soins à adoucir les esprits irrités de ses coreligionnaires. Ses scrupules durent enfin se taire, lorsque le prince de La Roche-sur-Yon l'avertit que la Cour était sur le point de le faire arrêter avec *Condé*.

Les chefs protestants s'assemblèrent à Valéry, puis à Châtillon afin de se concerter. Coligny voulait qu'on se tînt sur la défensive; mais Audelot, dans un discours véhément qui entraîna toutes les convictions, fit comprendre le danger qu'il y avait à temporiser. Il ne restait plus qu'à dresser le plan de campagne. Les uns pensaient qu'il fallait se saisir du plus grand nombre de villes possible, afin de diviser l'armée catholique, comme si la dernière guerre n'avait pas démontré l'inutilité de ce projet. D'autres proposaient de s'emparer seulement de deux ou trois places qui servissent de points de ralliement, et d'en venir promptement à une bataille décisive. Cet avis offrait plus de chances de succès, et il allait être adopté lorsque Coligny en ouvrit un troisième. Il conseilla d'enlever le roi, et fit voir combien un coup de main était facile. Son opinion prévalut. Le rendez-vous fut pris à Rozoy-en-Brie, des émissaires partirent pour toutes les provinces et les chefs protestants armèrent secrètement.

Malgré toutes les précautions, la Cour fut avertie des mouvements des Huguenots. Catherine de Médicis croyait avoir si bien caché son jeu, qu'elle n'attacha d'abord aucune importance aux avis qui lui parvinrent; cependant elle crut nécessaire d'envoyer à Châtillon Thoré, fils du connétable, pour examiner de près la conduite de l'amiral. L'émissaire de la reine-mère trouva Coligny taillant les arbres de son jardin. Une occupation aussi innocente semblait annoncer une disposition d'esprit fort éloignée de celle d'un conspirateur. Catherine fut complétement rassuré; mais Castelnau réveilla bientôt ses inquiétudes. La Cour n'échappa aux Protestants qu'en fuyant précipitamment à Paris (*Voy.* II, p. 455).

A la bataille de Saint-Denys, Coligny, après avoir enfoncé l'aile gauche de l'armée catholique, fut emporté, dit-on, par son cheval dans les rangs ennemis, et courut grand risque d'être fait prisonnier. Dans la marche au-devant de l'armée allemande, il s'empara de Bray-sur-Seine et de Nogent où il passa la Seine à la tête de l'avant-garde qu'il continua à commander jusqu'à la fin de la campagne.

Conduire, au cœur d'un rude hiver, une armée de plus de 20,000 hommes, sans argent, sans artillerie, sans magasins, sans cesse harcelée par des forces supérieures, à travers un pays hostile et défendu par de nombreuses garnisons, cette entreprise demandait une habileté peu commune. Coligny s'en chargea, et grâce aux sages mesures qu'il prit, les soldats n'eurent pas trop à souffrir, et les Protestants arrivèrent sous les murs de Chartres sans avoir éprouvé des pertes considérables. Durant le siége, l'amiral défit à Houdan La Valette qui inquiétait les derrières des assiégeants; il lui tua beaucoup de monde, prit quatre drapeaux et s'empara de presque tout son bagage. A son retour au camp, il apprit que la comtesse de Coligny était à toute extrémité. Il partit aussitôt pour Orléans, où elle avait cherché un asile, emmenant avec lui les plus habiles médecins, dont les soins restèrent inutiles. L'amiral fut d'autant plus sensible à cette perte qu'il avait vécu avec sa femme dans la plus tendre union. *Char-*

lotte de Laval avait en toutes circonstances montré le zèle le plus ardent pour la Réforme; aussi jouissait-elle parmi les Protestants d'une haute considération. Les Catholiques eux-mêmes avaient pour elle une vénération qu'elle méritait par la gravité et la pureté de ses mœurs. Sa charité causa sa mort; ce fut en soignant les soldats malades dans les hôpitaux qu'elle gagna la maladie qui l'enleva le 7 mars 1568.

La paix signée, Coligny se retira à Châtillon. En vain avait-il averti *Condé* et les autres chefs que la reine-mère n'était pas sincère, que son unique but était de sauver Chartres, qu'elle ne cherchait qu'à désunir les Huguenots pour les surprendre ensuite chacun en particulier; il n'avait pas été écouté. Ses prédictions ne tardèrent pas à se vérifier. Davila avoue « que le roi, sous divers prétextes, restreignit en plusieurs points, par différentes exceptions, la liberté de conscience accordée aux Hugenots; que le peuple en maltraita quelques-uns; que les magistrats en punissaient d'autres ou les chassaient des villes pour des raisons différentes en apparence de celle de la religion ». Coligny lui-même se vit menacé par les poignards des assassins. Il adressa au roi de sévères *Remontrances*, qu'on peut lire dans l'Histoire de notre temps. Au lieu d'y faire droit, la Cour résolut de se saisir de sa personne; mais averti à temps, il se sauva avec *Condé* à La Rochelle.

Dès qu'il eut rassemblé des troupes, il marcha sur Niort et força le gouverneur à se rendre. Il reçut ensuite à composition Melle dont ses soldats, sourds à sa voix, massacrèrent la garnison. Au siége d'Angoulême, où les Protestants perdirent le jeune *Génissac*, gentilhomme de grande espérance, l'amiral eut avec *Puyciaut* une vive altercation au sujet de quelques chevaux dont ce capitaine s'était emparé malgré la capitulation. Indigné de voir un officier de considération donner le mauvais exemple, il se serait porté contre lui aux dernières extrémités sans l'arrivée de *Condé* qui réussit à l'apaiser.

Après l'affaire de Pamprou, où l'avantage lui resta, il suivit l'armée catholique en retraite. Il prit avec l'avant-garde la route de Sansais, occupée par un corps de cavalerie qu'il battit; mais il attendit vainement l'arrivée de *Condé* qui s'était égaré en chemin. Le bruit du canon dans la direction de Jazeneuil l'avertit de la méprise du prince, et il vola aussitôt à son secours. Le duc d'Anjou ayant décampé, il marcha sur ses traces jusqu'à Ausence, où il défit le régiment de Brissac. Quelques jours après, il tenta une surprise sur le quartier du duc d'Anjou lui-même; mais son dessein échoua, et il se retira à Montreuil-Bellay. Brissac ayant essayé de le surprendre à son tour, il le repoussa avec vigueur et lui tua beaucoup de monde. Cet engagement termina la campagne de 1568.

Celle de 1569 sembla s'ouvrir sous d'heureux auspices. Instruit de l'approche des troupes languedociennes, *Condé* résolut de se porter à leur rencontre. Le duc d'Anjou, qui était alors supérieur en forces, voulut empêcher la jonction; mais Coligny chassa les Catholiques de Jarnac et leur enleva tout espoir de franchir la Charente sur ce point. L'armée royale marcha vers Châteauneuf, cotoyée sur l'autre rive par l'amiral, qui, ayant vu des détachements catholiques traverser la rivière en bateaux et s'établir sur le bord opposé, plaça deux régiments à un quart de lieue de leur campement, et 800 chevaux un peu en arrière pour les soutenir, avec ordre de surveiller les mouvements de l'ennemi et de s'opposer à ses progrès. Ces précautions prises, il se retira à Brassac; mais à peine se fut-il éloigné, que les soldats, presque tous volontaires et peu habitués aux fatigues de la guerre, prirent sur eux de chercher un poste moins incommode que celui qui leur avait été assigné. L'armée catholique passa donc la Charente sans obstacle. Averti trop tard pour remédier au mal, Coligny jugea nécessaire

de se mettre en retraite, et envoya à ses lieutenants l'ordre de le rejoindre; mais les soldats étaient disporsés à de si grandes distances que trois heures se passèrent avant que *Montgommery* et *Puyviaut* pussent les rassembler, et pendant ce temps, le duc d'Anjou engagea l'action. Nous avons raconté ailleurs la funeste issue de la bataille de Jarnac. (*Voy*. II, p. 460).

Coligny et Andelot se retirèrent à Saint-Jean-d'Angély et y arrivèrent le soir même. De là ils gagnèrent Saintes, où les princes de *Navarre* et de *Condé* avaient été conduits. L'amiral les mena à Tonnay-Charente, où *Henri* de Béarn fut proclamé chef de l'armée protestante, sous sa direction.

A la nouvelle de l'arrivée des troupes allemandes sur la Loire, Coligny se mit en route pour les aller joindre; mais avant d'affronter de nouveaux dangers, il voulut coucher par écrit ses dernières volontés. Son testament, dont l'original se conserve à la Biblioth. nationale (*Collect. Dupuy*, Vol. LXXXI) et qui vient d'être reproduit avec fidélité dans le Bulletin de l'histoire du Protestantisme français, est daté d'Archiac, 6 juin 1569. Il commence, selon l'usage du temps, par une confession de foi. Après avoir déclaré qu'il entend vivre et mourir dans la profession de la religion réformée, il proteste que jamais il n'a eu, comme on l'en a accusé, l'intention d'attenter aux jours de la famille royale; que jamais même il ne s'est trouvé en aucune assemblée où pareille chose ait été proposée. Il repousse le reproche d'ambition, en affirmant que le zèle seul de la religion l'a porté à prendre les armes et qu'il a toujours fait ce qui dépendait de lui pour procurer la paix, ne redoutant rien plus que la guerre civile. Il ordonne que ses enfants continuent à être élevés dans l'amour et la crainte de Dieu, en remerciant leur précepteur *La Gresle* des soins qu'il leur a prodigués jusque-là; il lui recommande de les éloigner de toutes mauvaises compagnies, et témoigne le désir que ses neveux soient élevés avec eux. Il conseille ensuite à sa fille aînée d'épouser *Téligny*, à cause des rares qualités qu'il a trouvées en lui et qui assureront son bonheur. Il conjure Mme d'Andelot de se charger de ses deux filles cadettes, et il exprime la volonté d'être enterré sans pompe à Châtillon auprès de sa femme. Il nomme pour exécuteurs testamentaires son frère Odet, son neveu *La Rochefoucauld* et ses deux amis *La Noue* et *Sarragosse*, en les priant d'être les tuteurs de ses enfants.

Dès le lendemain, 7 juin, il attaqua Nontron qu'il emporta. Après avoir franchi la Vienne près de Limoges, en passant sur le corps d'un détachement catholique qui fut détruit par *Mouy*, il arriva sans obstacle à Chalus. La jonction avec les troupes allemandes s'opéra, le 10 ou le 12, à Saint-Yrier. Coligny qui comptait alors 25,000 hommes de bonnes troupes, marcha aussitôt contre le duc d'Anjou campé à La Roche-Abeille. Il commandait en personne l'avant-garde, ayant sous ses ordres *Jean de Soubise*, *La Loue*, *Téligny*, *Briquemault*, *Beauvais-La Nocle*, et Louis de Nassau, appelé ordinairement le comte Ludovic. Les princes *Henri* de Béarn et *Henri de Condé* étaient au corps de bataille avec le prince d'Orange, Henri de Nassau, Mansfeld et *La Rochefoucauld*. *Beaudiné* et *Piles* couvraient l'aile droite; *Rouvray* et *Pouillé* ou *Pouilly*, l'aile gauche. Un corps de cavalerie formait la réserve, et l'infanterie allemande marchait sur les ailes avec l'artillerie.

Le 15, selon de Thou, le 25, selon Pinard, Piles engagea l'action avec tant de vigueur qu'il rejeta l'ennemi dans ses retranchements. Repoussé à son tour, il retourna à la charge avec fureur, soutenu par les cornettes de cavalerie de *La Motte-Pujols* et de *Brilland*; mais la position des Catholiques était si forte qu'une fois encore il dut se replier; il courut même personnellement le plus grand danger. Attentif aux péripéties de cette lutte sanglante, Coligny ordonna à *La Ramière*, ser-

gent-major de Piles et officier d'une grande bravoure, ainsi qu'aux capitaines *Rouvray* et *Pouillé*, qu'il fit soutenir par les cornettes de *Joachim Le Vasseur*, sieur de Cognée, et do *François d'Angennes*, sieur Du Coudray-Rambouillet, de tonrner le village qui couvrait les Catholiques et de les prendre en flanc. Cette attaque eut tout le succès qu'il en attendait. L'ennemi s'enfuit sur les hauteurs sous la protection de son artillerie. L'infanterie seule aurait pu l'y poursuivre; mais elle était harassée de fatigue et la pluie avait mis hors de service le peu de munitions qui lui restait. La cavalerie demeura toute la journée sur le champ de bataille, sans que les Catholiques osassent redescendre dans la plaine. Cet engagement ne coûta aux Huguenots que quelques hommes parmi lesquels on cito les capitaines *Trémemond, Fontaine, La Mérie* et *Peyrol*, ces deux derniers du Dauphiné. *Grandry* reçut à la jambe un coup de feu qui nécessita l'amputation. Le lendemain, il y ent encore quelques escarmouches dont l'avantage resta aux Protestants, et le duc d'Anjou prit ses quartiers.

Malgré le succès qu'il venait d'obtenir, Coligny renouvela les propositions de paix qu'il avait déjà faites avant la bataille. Aussitôt après sa jonction avec les Allemands, il avait, en effet, demandé an duc d'Anjou pour *L'Estrange* qu'il voulait députer en Cour, un passeport qui lui avait été refusé. Il dressa alors une requête pour supplier très-humblement S. M. « de vouloir ottroyer à ses sujets de quelque condition que ce soit, et par tout son royaume, libre exercice de leur religion sans exception ne modification aucune, avec les seuretez y requises et nécessaires; protestant que si en quelque point de la confession de foy cy-devant présentée à S. M. par les églises de France, on leur pouvoit enseigner par la Parole do Dieu, comprinse aux livres canoniques, estre eslongnez de la doctrino des prophètes et apôtres, de promptement donner les mains et céder très volontiers à ceux qui les instruiroyent mieux. » Il fit présenter cette requête à Charles IX par le maréchal de Montmorency dont la réponse, datée du 20 juillet, ne lui laissa aucun espoir d'obtenir la paix qu'il appelait de tous ses vœux. Il se vit donc forcé de continuer la guerre, ot comme le duc d'Anjon refusait prudemment la bataille, il se mit à faire le siége de différentes places. Il s'empara successivement de Brantôme, de Chabanais, de Confolens et de plusieurs autres villes ou châteaux du Périgord et de l'Angonmois. *Téligny* fit lever le siége de Niort, *La Loue* prit Châtellerault, *Mouy* entra par composition dans Saint-Geniès. L'amiral en personne emporta Lusignan dont le château passait pour une des plus fortes places du royaume. Il y laissa pour gouverneur le baron do *Mirembeau*. Le siége de cetto ville lui coûta deux officiers distingués *Du Breuil* et do *Chesnay*. La joie que devaient lui causer ces rapides conquêtes fut troublée par la nouvelle que les Catholiques avaient saccagé son beau château de Châtillon-sur-Loing, qui avait été décoré avec magnificence par *Jean Goujon* et d'habiles peintres italiens. *Gigon* qu'il y avait laissé avec un petit nombre d'hommes, ne ponvait opposer nne résistance sérieuse. Il obtint cependant une capitulation qui lui permit de se retirer à Montargis avec sa famille;' mais le château fut pillé et les meubles vendus à l'encan.

Après avoir renforcé la garnison de Châtellerault d'une compagnie commandée par *Lineron*, Coligny se disposa à marcher sur Saumur, dont la possession lui aurait assuré un pont sur la Loire et lui aurait permis de porter la gnerre aux portes de Paris, seul moyen, selon lui, de forcer la Cour à signer la paix. Mais la noblesse poitevine, qui faisait la principale force de son armée, le supplia avoc instances de mettre le siége devant Poitiers, préférant dans cette circonstance encore son intérêt particulier à l'intérêt général. Il lui fallut céder malgré lui à l'ob-

stination de ceux qui l'appelaient leur chef.

Toute l'armée huguenotte marcha donc contre la capitale du Poitou, qui ne le cédait alors qu'à Paris pour l'étendue de son enceinte. En route, *Vérac* enleva Couhé dont une partie des habitants renouvela l'exemple de Numance. Sansais, Vivonne et d'autres petites places tombèrent également au pouvoir de l'amiral qui arriva devant Poitiers le 24 juillet 1569. *Beauvais-La Nocle*, chargé d'en reconnaître les approches, ayant rapporté que la ville était beaucoup plus forte qu'on ne se l'imaginait, Coligny ordonna la retraite; mais un conseil de guerre tenu à Montreuil ayant décidé qu'on entreprendrait le siége, l'armée reparut, le 26, sous les murs de la place.

Quelques jours se passèrent avant que l'amiral pût commencer l'attaque, parce qu'il manquait de grosse artillerie. Dès qu'il eut reçu les canons que *Genlis* lui amenait de La Rochelle, il fit dresser une batterie de quatorze pièces contre la porte du Pont-à-Jouhert, et d'autres moins formidables sur les hauteurs qui dominaient la ville. La tranchée s'ouvrit le 1er août, c'est-à-dire le jour même où huit ans auparavant le maréchal de Saint-André avait pris Poitiers sur les Protestants. On se canonna de part et d'autre avec une extrême vigueur. Les assiégés multiplièrent les sorties et presque toujours avec succès, la vaste enceinte de la ville ayant forcé l'amiral à disséminer ses troupes à de grandes distances. Cependant l'artillerie protestante fit brèche; mais, après un assaut infructueux, Coligny, désespérant de réussir du côté du pont, changea ses batteries de place et en dressa une contre la muraille du Pré-à-l'Abbesse. Dès le 10 août, la brèche fut jugée praticable. L'amiral fit construire un pont flottant pour franchir le Clain qui l'en séparait; mais le pont ne s'étant pas trouvé assez solide, il lui fallut différer l'assaut. Les assiégés profitèrent de ce répit pour couper les câbles du pont et réparer la brèche. Le feu recommença donc avec une nouvelle vigueur, et pendant que son artillerie achevait de ruiner les défenses de la place, Coligny fit rassembler par le conseiller *Saint-James*, qui fut pris et tué dans cette expédition, tous les bateaux qu'on put trouver le long de la rivière. Trois nouveaux ponts furent établis, et l'assaut fixé au 23 août. Un détachement d'infanterie parvint à se loger dans la brèche et à s'y maintenir. Le lendemain, *La Noue*, qui fut blessé au bras d'un coup d'arquebuse, *Téligny*, les deux *Monein*, *Minguetière* et *Clermont d'Amboise* l'aîné s'élancèrent sur la muraille en ruines, chassèrent les soldats qui la défendaient, et ils se croyaient maîtres de la place, lorsqu'ils se virent arrêtés et forcés à la retraite par une inondation que les assiégés avaient produite en barrant la rivière au-dessous de la tour de Rochereul au moyen d'un batardeau. En vain Coligny essaya-t-il de rompre cette digue à coups de canon; l'industrie et l'activité des Catholiques déjouèrent toutes ses mesures. L'amiral regretta, mais trop tard, de ne pas avoir fait occuper tout d'abord le faubourg de Rochereul, contre lequel il dirigea dès lors toutes ses attaques. Une forte muraille qui en défendait l'entrée fut bientôt renversée. Coligny offrit la vie au capitaine *Dominique*, qui, dans une querelle avec le jeune *Fontaine*, avait répondu à un soufflet par un coup de dague, s'il voulait aller reconnaître la brèche. Quelque périlleuse que fût l'entreprise, l'intrépide capitaine ne pouvait hésiter. Couvert d'une cuirasse, une rondache au bras gauche, un épieu dans la main droite, il s'avança d'un pas tranquille jusqu'au fossé dont il sonda avec soin la profondeur; puis, après avoir examiné à loisir la largeur de la brèche et ses défenses, il s'en retourna au milieu d'une grêle de balles dont aucune ne l'atteignit. Sur son rapport, la brèche ne fut pas jugée suffisante et l'assaut fut différé.

Le 3 sept., *Piles* et le puîné de Briquemault *Saint-Audens*, appelé par

Bèze *Saint-André*, montèrent à l'assaut avec une bravoure sans égale. Ils allaient se rendre maîtres de la brèche, lorsqu'une décharge à mitraille mit en pièces presque tout le régiment de Piles qui reçut lui-même une grave blessure à la cuisse. Sans se laisser déconcerter, Saint-Audens continua l'attaque; mais il tomba bientôt mortellement blessé, et Coligny fit sonner la retraite.

Renonçant à l'espoir d'emporter Poitiers de vive force, l'amiral résolut de la prendre par famine; il comptait y réussir promptement, car il savait que les vivres commençaient à manquer aux assiégés. En mettant le siége devant Châtellerault, le duc d'Anjou lui ravit cette dernière espérance. Dans des circonstances ordinaires, il aurait pu peser si la prise de Poitiers compenserait la perte de cette place importante; mais comme un grand nombre de ses plus illustres officiers s'y étaient retirés malades ou blessés, il était impossible qu'il songeât à les abandonner.

Ce siége, non moins célèbre par la vigueur de l'attaque que par l'habileté de la défense, coûta aux Protestants plus de deux mille hommes enlevés autant par les maladies que par le feu de l'ennemi. De *Languetot*, dont le père *Jean Bazin* avait été tué au siége de Rouen en 1562, le jeune *Rouvray*, *Frampas*, *Pompe*, *Noroux*, *Périer*, *Sémur* furent du nombre des morts. D'*Ouarty* ou de *Warty* reçut une blessure qui nécessita l'amputation; le vicomte de *Bloisset* [Blosset?] eut un bras emporté; *Bedeuil*, neveu de Beauvais-La Nocle, mourut à Lusignan de ses blessures. *La Rochefoucauld*, d'*Acier*, *Beauvais-La Nocle*, *Briquemault*, *Conforgien*, *Du Fay-Changy*, *Sarragosse*, *La Salle*, affaiblis par la fièvre ou mis hors d'état de servir par leurs blessures, s'étaient retirés dans les villes voisines. Coligny lui-même avait souffert pendant plusieurs jours d'une dyssenterie violente, et à peine convalescent, il avait failli être empoisonné par *Dominique d'Albe*, son valet de confiance, qui s'était laissé corrompre par la Cour. Quelque épuisée que fût son armée, il aurait cependant accepté avec joie la bataille; mais le duc d'Anjou mit tous ses soins à l'éviter.

En apprenant que Châtelleraultétait assiégé, il fit partir *La Noue* pour y conduire du secours, et le lendemain, 7 sept., il se mit lui-même en marche, plaçant à l'arrière-garde, pour couvrir la retraite, *Mouy* et *La Rivière*, qui commandait sa cornette en l'absence de *Sarragosse*. Le 10, il arriva devant Châtellerault qui était vaillamment défendu par *La Loue*, assisté de *Valavoire*, *Brossay*, *La Motte-Pujols*, *Roisse*, *Normand*, *Beaujeu*. Il y jeta un renfort de 400 arquebusiers sous les ordres du capitaine dauphinois *Bernier*, et prit toutes ses dispositions pour une bataille générale; mais l'armée catholique se retira en hâte, vivement poursuivie par *Briquemault*, *Soubise* et *La Serre*, de Bourgogne, qui commandait la division de Beauvais-La Nocle.

Une attaque contre le Port-de-Piles ayant échoué, Coligny passa la Creuse un peu au-dessus de cette ville et offrit de nouveau la bataille aux Catholiques qui la refusèrent encore une fois. La disette de vivres l'obligea à se replier sur Faye-La-Vineuse, où il prit ses quartiers d'hiver.

Après avoir employé tour à tour contre l'amiral la force des armes et la trahison, sans pouvoir se défaire de ce redoutable adversaire, Charles IX eut alors recours à un dernier expédient. Par arrêt du 13 sept. 1569, le parlement de Paris le mit hors la loi, le fit pendre en effigie sur la place de Grève et assura une récompense de 50,000 écus d'or au soleil à quiconque le livrerait. La haine de Charles IX ne fut pas encore satisfaite. Il voulut qu'on ajoutât ces mots *mort ou vif*, et le parlement le satisfit par un nouvel arrêt du 28 sept., qui fut traduit en latin, en allemand, en italien, en anglais et en espagnol, tant le désir était grand

de trouver un assassin ! La mort avait mis Andelot à l'abri des fureurs du parlement et des Guise ; mais on sévit contre ses enfants orphelins dont on confisqua les biens et qui furent déclarés « ignobles et inhabiles de tenir aucuns estats. » D'autres arrêts furent rendus, quelques jours après, contre *Jean de Ferrières*, vidame de Chartres, et contre *Montgommery*, qui, eux aussi, furent dévoués au fer des assassins ; mais, aucun ne se présenta. Coligny, qui avait coutume de dire qu'il vaut mieux mourir une fois que de vivre éternellement dans la crainte, méprisa d'ailleurs les éclats de cette rage impuissante, pour ne s'occuper que des devoirs du difficile commandement qu'il exerçait.

Le duc d'Anjou, en effet, à qui de nombreux renforts avaient donné une grande supériorité, venait de prendre l'offensive. Instruit que l'armée catholique était en marche du côté de Loudun, et devinant que l'intention des généraux ennemis était de lui couper ses magasins, l'amiral leva ses campements et fit une telle diligence qu'il arriva le premier dans la plaine de Saint-Clair où il rangea ses troupes en bataille, se chargeant, selon son habitude, de commander l'avant-garde formée des corps de *Sarragosse*, *La Serre*, *Avantigny*, *Autricourt* et *Renel*. *Mouy*, détaché pour reconnaître l'ennemi, n'avança pas assez loin et ne l'aperçut pas, en sorte que Coligny, trompé par son rapport, commença à faire filer ses troupes vers Moncontour qui avait été occupé par *La Noue*, *La Loue* et le capitaine *Normand*. La plus grande partie de l'armée protestante était déjà en route, lorsque le duc de Montpensier déboucha dans la plaine et tomba sur l'arrière-garde composée de cinq cornettes de cavalerie française, de deux cornettes de reitres et de la compagnie d'arquebusiers à cheval du capitaine provençal *Montarnaud*. *Mouy* qui la commandait, soutint vaillamment cette attaque imprévue ; mais trop inférieur en nombre, il fut mis en déroute, après avoir perdu le capitaine picard *Houdancourt*, *Monteurin* et *Entrechaux*, cornette de Saint-Auban, comptés tous trois parmi les plus braves officiers huguenots. Coligny cependant continua sa marche sans se laisser entamer, jusqu'à ce qu'il eût franchi un ruisseau derrière lequel il se crut en sûreté. Il s'était imaginé que toute l'armée catholique allait fondre sur lui ; mais bientôt l'hésitation de Montpensier lui persuada qu'il n'en avait devant lui qu'une partie. Après avoir harangué ses troupes à qui il inspira son courage, il repassa le ruisseau et tomba avec tant d'impétuosité sur l'ennemi qu'il le mit en fuite et lui prit deux drapeaux. Trop faible pour pousser plus loin son avantage et craignant d'être enveloppé par le gros de l'armée catholique qui commençait à couvrir la plaine, il se replia en bon ordre, emmenant ses blessés parmi lesquels étaient *La Serre* et *La Rivière* qui succomba peu de temps après, et il reprit sa position derrière le ruisseau. L'infanterie ennemie essaya de le franchir ; mais les Huguenots soutinrent vaillamment le choc sans perdre un pouce de terrain, sinon sans éprouver quelques pertes dont la plus notable fut celle du capitaine *Lisle*. L'artillerie catholique ouvrit alors sur leurs rangs serrés un feu meurtrier auquel Coligny ne put répondre, car la sienne était déjà à Moncontour ; cependant, comme il sentait qu'un mouvement en arrière entraînerait une déroute complète, il fit bonne contenance et resta exposé sans défense, pendant plusieurs heures, aux ravages des boulets ennemis. La nuit lui permit enfin de se replier sur Moncontour où il arriva le lendemain, 2 octobre.

La supériorité numérique des Catholiques, le découragement de ses propres soldats, tout faisait une loi à Coligny d'attendre que l'arrivée de *Montgommery* avec l'armée des Vicomtes rétablît l'égalité et relevât le moral des Protestants ; mais, dans cette circonstance encore, la lassitude de ses lieutenants et l'indiscipline de ses troupes

ne lui laissèrent pas la liberté du choix. Il assembla un conseil qui, contrairement à son avis, opina pour la bataille. Il lui fallut céder et donner ses ordres en conséquence. Au lieu de les exécuter, les Allemands déclarèrent « que si on ne leur bailloit argent, ils ne marcheroient pas.» Les princes, mandés en toute hâte, apaisèrent cette mutinerie à force de promesses; mais un temps précieux avait été perdu et il fut impossible à Coligny de gagner une forte position qu'il avait reconnue auprès d'Airvault et qui aurait compensé la disproportion des forces par les avantages du terrain. Contraint de recevoir la bataille dans la plaine d'Assais, il prit les meilloures dispositions possibles. Pressentant le résultat de la journée, il ne voulut pas que les deux jeunes princes restassent exposés aux chances du combat, et il les renvoya à Parthenay avec une escorte de cinq à six cents chevaux qui auraient été fort utiles sur le champ de bataille. Son armée comptait environ 6,000 chevaux et 12,000 hommes de pied avec huit pièces d'artillerie. Il la divisa en deux corps. Le premier, qui formait la droite fut mis sous les ordres du comte Ludovic ; c'est là que combattirent *Beaudiné*, *Montbrun*, *Blacons*, *Mirabel*, *Virieu*. Coligny, à la tête du second, se plaça à gauche et un peu en arrière, du côté de Moncontour. Sous lui commandaient *La Noue*, *Du Bouchet*, *Téligny*, d'*Acier*, *La Loue*, *Mouy*, le capitaine *La Ramière*, et le colonel des lansquenets *Grandvillars*. Il fit soutenir les escadrons français par des arquebusiers, appuya les reîtres par des escadrons français, à cause de leur différente manière de combattre, et jeta sur les flancs de l'infanterie allemande les régiments de *Piles*, de *Rouvray*, d'*Ambres*, du jeune *Briquemault* et de *Du Chailar*.

Les deux armées se trouvèrent en présence à huit heures du matin; cependant la bataille ne s'engagea qu'à trois heures du soir, après une canonnade dont les Catholiques eurent à souffrir autant que les Protestants. Du premier choc, les volontaires français, qui couvraient les ailes, furent mis en déroute malgré les efforts de *Mouy* et de *La Loue*. Coligny rétablit le combat à la tête de trois régiments d'arquebusiers français et d'un corps considérable de cavalerie. Plusieurs charges conduites avec vigueur contre l'avant-garde catholique la firent plier plusieurs fois, mais sans la rompre; cependant les Protestants se tenaient déjà pour assurés de vaincre, lorsque la cavalerie allemande du duc d'Anjou changea la face des choses. Coligny, qui se comportait dans l'action non moins en soldat qu'en général, tua de sa propre main le comte Rhingrave qui l'avait blessé au visage d'un coup de pistolet; mais enveloppé de tous côtés, il courait le danger d'être pris, lorsque Mansfeld, accourant à son secours, dispersa les reîtres catholiques. Tiré de la mêlée par un gentilhomme normand, nommé *La Plotinière*, qui avait été son page, l'amiral étouffé par le sang qui sortait de sa blessure, fut forcé de se faire emporter loin du champ de bataille. Mansfeld et le comte Ludovic soutinrent quelque temps encore avec succès les efforts des Catholiques; peu s'en fallut même qu'ils ne fissent prisonnier le duc d'Anjou. Ce furent les Suisses qui décidèrent la journée par une attaque furieuse contre les lansquenets. La jalousie de métier, aussi féroce que la haine religieuse, les rendit impitoyables. Presque toute l'infanterie allemande fut massacrée. Les Protestants perdirent, dans cette bataille de deux heures, 4 à 5,000 hommes, mais peu d'officiers de marque, si l'on en excepte d'*Autricourt*, *Du Bouchet*, *Biron* et *Saint-Bonnet*. Ils ne sauvèrent pas un seul de leurs canons.

La retraite se fit en assez bon ordre sur Parthenay que l'amiral, toujours prudent, avait eu la précaution de faire occuper par le capitaine poitevin *Laubouinière-Des Champs*. Dans un conseil qui y fut tenu la nuit même, il fut arrêté qu'on donnerait avis aux puis-

sances protestantes de la perte de la bataille et qu'on leur demanderait de nouveaux secours; en même temps, on résolut de se replier sur Niort. Entièrement démoralisés par une défaite dont ils ne pouvaient pourtant accuser que leur insubordination, la plupart des chefs huguenots voulaient traiter à tout prix avec la Cour; mais Coligny combattit leur sentiment avec tant d'énergie, il leur fit sentir si clairement que demander la paix dans les circonstances présentes, c'était sacrifier leur religion et leurs vies, que son opinion, appuyée par les jeunes princes, triompha. Il chargea donc le brave *Mouy* de la défense de Niort, où il mit une forte garnison assez bien approvisionnée; *Piles*, à peine guéri de ses blessures, fut laissé à Saint-Jean-d'Angély, et *Blacons* à Angoulême. Lui-même, avec le reste de ses troupes qui avaient le plus extrême besoin de repos, se rendit à La Rochelle.

Malgré son indomptable fermeté, le désastre qu'il venait d'essuyer l'avait presque abattu. L'avenir se présentait à lui sous le plus sombre aspect. «L'amiral, raconte d'Aubigné, se voiant sur la teste, comme il avient aux capitaines des peuples, le blasme des accidens, le silence de ses mérites, un reste d'armée qui entière se désespéroit auparavant le dernier désastre, deux princes jeunes, desquels les mercenaires rengregeoient et déchiroient la pauvre condition, leur apprenant premièrement à blasmer ceux qui manioient les affaires pour les conduire eux-mesmes; les autres à désirer et méditer un changement; de plus des villes foibles, des garnisons estonnées, des estrangers sans bagage, lui sans argent; des ennemis très puissans et sans pitié pour tous, et surtout pour lui, abandonné de tous les grands horsmis d'une femme qui n'en aiant que le nom s'estoit avancée à Niort pour tendre la main aux affligez et aux affaires : ce vieillard pressé avec la fièvre enduisoit tous ces points et plusieurs autres qui lui venoient au rónge, plus cuisans que sa fâcheuse plaie. Comme on le portoit en une litière, *L'Estrange*, vieil gentilhomme et de ses principaux conseillers, cheminant en mesme équipage et blessé, fit en un chemin large avancer sa litière au front de l'autre, et puis passant la teste à la portière, regarda fixement son chef, se sépara la larme à l'œil avec ces paroles : *Si est-ce que Dieu est très doux.* Là-dessus ils se dirent à Dieu bien unis de pensées sans pouvoir dire davantage. » Cet appel à la foi de Coligny fut entendu; il releva le courage du vieux guerrier qui arriva à La Rochelle plein des plus fermes résolutions.

Une des qualités saillantes de Coligny comme général, c'était son habileté extraordinaire à réparer promptement les échecs qui semblaient les plus irréparables, en sorte qu'on a pu dire avec raison qu'il était plus redoutable après une défaite que ses ennemis après une victoire. Activement secondé par *Jeanne d'Albret* qui, au milieu des désastres de son parti, montra un courage héroïque, il rassembla les débris de son armée, enrôla de nombreux volontaires et partit bientôt des environs de La Rochelle à la tête d'une cavalerie assez forte et de 3000 hommes de pied, dans l'intention de se réunir aux troupes victorieuses de *Montgommery*. Le 25 oct., il arriva à Argental, franchit la Dordogne, traversa une partie de l'Auvergne, le Rouergue, le Quercy, passa le Lot au-dessous de Cadenac, et arriva sans obstacle à Montauban. Après quelques jours de repos laissés à ses troupes, il fit partir un détachement sous les ordres de *La Loue*, *La Caze*, *Guitinières* et *Monein*, qui prirent Aiguillon par capitulation. Il les suivit deux jours après et jeta sur la Garonne un pont que Montluc réussit à rompre, sans pouvoir toutefois empêcher *Montgommery* de traverser le fleuve sur des bateaux et d'opérer sa jonction avec l'amiral. Coligny rentra donc à Montauban, décidé à porter la guerre dans le Languedoc. Il remonta la Garonne jusqu'aux environs de Toulouse, qu'il fit

ravager pour venger l'assassinat de *Rapin*, et établit son camp à quelque distance de Castres. Caraman, dont les habitants furent passés au fil de l'épée, Las Bordes, Cuq, Auriac et toutes les petites places du voisinage tombèrent en son pouvoir. S'avançant plus au sud, vers Carcassonne, il prit Montréal, Conques et d'autres lieux fortifiés. Ce fut à Montréal qu'il reçut les députés de la Cour chargés de lui apporter la réponse du roi à ses propositions d'accommodement. Aussitôt après la bataille de Moncontour, Catherine de Médicis, profitant de l'abattement des Protestants, avait, en effet, offert à *Jeanne d'Albret* une amnistie avec liberté de conscience. Ni la reine de Navarre ni Coligny n'avaient voulu accepter de pareilles conditions, cependant ils n'avaient pas cru devoir rejeter ces ouvertures et, dans le courant de janvier 1570, ils avaient envoyé à Angers, où la Cour se trouvait, *Jean de Lafin* et *Téligny* en qualité de négociateurs. Le roi persistant à refuser la liberté du culte et Coligny à la demander, les conférences de Montréal n'aboutiront à rien. L'amiral toutefois ne se laissa pas rebuter, et il renvoya à Charles IX les mêmes députés, en leur adjoignant *Brodeau*, sieur de La Chassetière, secrétaire du prince de Navarre.

Ces pourparlers n'interrompirent pas les hostilités. Coligny s'avança vers Beziers, prit Capestang et Cazouls, où il fut heureusement rejoint par *Beaudiné* et *Renty* qui lui amenèrent de La Rochelle un renfort de cavalerie. Servian, Pignan, et d'autres petites places lui ouvrirent également leurs portes; mais les villes importantes lui restèrent fermées. En passant près de Montpellier, il eut à soutenir sous ses murs quelques escarmouches. Il se porta ensuite sur Lunel qu'il attaqua sans succès, ainsi qu'Aimargues. Le Crès, Le Terrail, Montferrier tombèrent en son pouvoir, et il arriva enfin à Nismes, qui mit à sa disposition toutes ses ressources. Ce fut là qu'il annonça à ses compagnons d'armes le projet qu'il nourrissait de les conduire devant Paris. Divisant son armée en deux corps, il prit avec le premier, dans lequel se trouvaient les princes, la route d'Aubenas (1) en passant par Vaquières qu'il soumit. Le second se porta sur Bagnols et Le Pont-Saint-Esprit, emporta Saint-Julien et Saint-Just d'Ardèche, mais perdit une partie de ses munitions qui furent enlevées par la garnison du Bourg-Saint-Andéol, malgré les efforts des capitaines *Brunet* et *Royer*. Après avoir laissé une garnison à Aubenas, sous les ordres du capitaine dauphinois *Poyet*, Coligny se rapprocha du Rhône pour éviter les montagnes du Vivarais, et établit son quartier-général au Pousin. Il finit par trouver un gué à Saint-Montant et jeta dans le Dauphiné un corps de troupes qui entreprit de forcer Montélimart. La résistance qu'opposa cette ville l'ayant convaincu qu'on ne l'emporterait qu'après un siége long et meurtrier, il rappela cette division, entra dans le Forez et se rendit maître de Saint-Etienne, le 26 mai 1570. Epuisé par les fatigues, accablé par les soucis, il y fut attaqué d'une fièvre inflammatoire qui le conduisit aux portes du tombeau et qui plongea toute l'armée dans la consternation. Quelques saignées faites à propos par Baudichon, habile médecin de la Faculté de Paris, et surtout la bonté de son tempérament le sauvèrent.

A peine entré en convalescence, l'amiral eut à répondre à de nouvelles propositions de paix; mais convaincu que la Cour n'était pas sincère, il refusa la suspension d'armes qu'on lui demandait, et passa la Loire au pont Saint-Rambert dont *Saint-Jean*, frère de Montgommery, s'était saisi par ses ordres. Il se dirigea par Feurs, Saint-Symphorien et Roanne sur Arnay-le-Duc qu'il fit occuper, le 25 juin, par les compagnies de *Virac* et de *Sorbières Des Pruneaux*. Son armée affaiblie par

(1) Un habitant de cette ville, *La Tour*, prévôt du camp, avait combattu à Moncontour et passait pour mort. En le revoyant, sa femme éprouva une joie si vive qu'elle en mourut.

une longue marche, par les désertions, par des escarmouches continuelles, ne comptait plus que 2500 arquebusiers et 2000 cavaliers, dont la plupart, tristes débris des compagnies allemandes, étaient à peine armés. Elle ne possédait pas d'ailleurs une seule pièce de canon. L'armée catholique qui s'avançait à sa rencontre pour lui disputer le passage, se composait de 12000 hommes de pied et de 4000 chevaux bien équipés et soutenus par une bonne artillerie. Coligny néanmoins résolut de lui tenir tête. Profitant habilement des avantages du terrain, il prit position sur une colline protégée par un étang que *Saint-Jean* fut chargé de défendre avec 400 arquebusiers. *Rouvray* occupa un moulin près d'Arnay-le-Duc pour garder le chemin de cette ville. La cavalerie, divisée en six escadrons, était commandée par le comte Ludovic sous le prince de *Navarre*, par le marquis de *Renel* sous le prince de *Condé*, par *Coligny*, *Montgommery*, *Genlis* et *Briquemault*. Le combat s'engagea sur les bords d'un ruisseau qui séparait les deux armées. Les Catholiques ayant essayé de le franchir, furent repoussés avec beaucoup de vigueur. Ils voulurent ensuite déloger *Saint-Jean*; mais les arquebusiers, soutenus à temps par *Piles* et *Montgommery*, firent échouer cette tentative. Ils ne furent pas plus heureux du côté d'Arnay-le-Duc; *Renel*, accouru au secours de *Rouvray*, les força à la retraite. Un autre corps descendu dans la plaine fut repoussé, après un sanglant combat, par *Briquemault* et *Montgommery*. La nuit sépara les combattants. La perte des Protestants n'était point à comparer à celle des Catholiques. Ils n'avaient à regretter qu'un seul officier de marque, le capitaine *Des Champs*, enseigne de *Colombières*. *Clermont* l'aîné, *Pontaut*, *Jamès* et *Brunet* avaient été blessés, et *Moncin*, ancien lieutenant d'Andelot, fait prisonnier. Le lendemain, les deux armées restèrent en présence sans oser s'attaquer, puis elles se retirèrent chacune de son côté. Coligny marcha rapidement sur La Charité. Comme il l'avait prévu, l'alarme se répandit dans Paris, et la Cour s'empressa d'accepter les propositions qui lui furent faites par *Téligny*, *Beauvais-La Nocle*, *Cavagne* et *La Chassetière*, lorsqu'elle apprit que l'amiral, impatienté de ses délais, s'était avancé déjà jusqu'à Châtillon-sur-Loing. Malgré les protestations de l'ambassadeur d'Espagne et du nonce du pape, la paix fut signée le 8 août.

Pour preuve de sa sincérité, Coligny se hâta de congédier les troupes étrangères; mais en même temps, comme il se méfiait de la Cour, quoiqu'il ne pût se douter de l'infernale résolution à laquelle Catherine de Médicis venait de s'arrêter au rapport de Davila, il se retira à La Rochelle avec les princes et ses principaux amis. Cette conduite prudente déjouait les projets de la reine-mère et de son digne fils. Pour attirer l'amiral dans le piége, Charles IX l'invita à son mariage: mais il s'en excusa. Loin de se laisser rebuter, le roi se détermina, selon l'expression de Davila, à employer des machines plus puissantes et des moyens plus efficaces. Comme l'édit était audacieusement violé, « soit, dit Tavannes, que le roi à dessein ne tînt parole, ou que la haine invétérée des Catholiques causât des massacres en plusieurs lieux, » *Téligny*, *Briquemault*, *Cavagne*, *Beauvais-La Nocle* furent à plusieurs reprises chargés de porter au pied du trône les plaintes des Huguenots. Charles IX leur prodigua toujours les témoignages de la plus franche cordialité, en protestant de sa ferme résolution de maintenir l'édit. L'interprétation favorable donnée par les commissaires royaux à quelques articles de cet édit, jointe à la prompte répression des massacres de Rouen et d'Orange, commença à diminuer les soupçons de Coligny. Les assurances de Téligny, de Louis de Nassau, de Briquemault, de Cavagne lui persuadèrent presque que le roi était sincère. L'appât qui lui fut offert d'une guerre contre l'Espagne

acheva de l'éblouir; car il était convaincu que l'unique moyen de rendre la paix à la France, c'était d'occuper les esprits inquiets hors du royaume, et c'était encore servir l'Eglise protestante que de combattre Philippe II, son plus cruel ennemi. Cependant, la voix de la prudence continuant à se faire entendre, au lieu de se rendre lui-même à la Cour, il y envoya *Téligny*, *La Noue* et *Hangest d'Argenlieu* pour presser le roi de déclarer la guerre aux Espagnols. Charles IX accueillit parfaitement ses députés; mais il insista sur la nécessité de la présence de Coligny, à qui il destinait le commandement de l'expédition. Comment résister à tant de prévenances? L'amiral était si fortement persuadé des dispositions du roi à entreprendre la guerre de Flandres, qu'il prit d'avance des mesures afin d'affaiblir l'ennemi par une diversion. Il arma quelques vaisseaux pour aller, sous les ordres de *Minguetière*, reconnaître les ports des possessions espagnoles en Amérique. Mais la Cour de France instruisit elle-même les Espagnols du but de cet armement et de la route que devait suivre l'escadre. Attaqués à l'improviste dans un port de Saint-Domingue, les équipages furent massacrés sans qu'il en échappât un seul homme.

Coligny donna, dans le même temps, à l'Eglise protestante des preuves encore plus directes de son zèle, en prenant une part active au Synode national qui se tint à La Rochelle au mois d'avril 1571.

Ce synode avait terminé ses travaux, lorsqu'une nouvelle lettre du roi fort pressante, apportée à l'amiral par le maréchal de Cossé, son ancien ami, le décida enfin à partir au mois de sept. 1571. Il se mit en route escorté d'une quarantaine de gentilshommes, et aussitôt arrivé à Blois, selon les uns, à Paris, selon d'autres, il fut introduit chez le roi, aux pieds de qui il courut se jeter. Charles IX s'empressa de le relever, « l'appela son père, et après trois embrassades, la dernière une joue collée à l'autre, il dit de bonne grâce, en serrant la main du vieillard : Nous vous tenons maintenant; vous ne nous échapperez pas quand vous voudrez. » Catherine de Médicis l'accueillit avec les démonstrations d'une joie non moins vive, et toute la Cour suivit l'exemple du maître, sauf les Guise qui, feignant beaucoup de mécontentement, se retirèrent à son arrivée. Le roi rétablit l'amiral dans toutes ses charges, lui fit don de 100,000 livres pour l'indemniser du pillage de son château, l'admit à ses conseils les plus intimes, en un mot le combla des marques de la plus haute faveur. *Téligny*, son gendre, *Cavagne*, son ami, eurent part aussi aux bonnes grâces royales. Enfin Charles IX voulut que le Conseil délibérât immédiatement sur la guerre de Flandres. Rien cependant ne fut conclu, et des affaires domestiques appelant Coligny à Châtillon, il obtint la permission de s'y rendre pour quelques jours et même de s'entourer d'une garde contre les entreprises des Guise.

Pendant sa courte absence, le roi lui écrivit plusieurs lettres remplies de témoignages d'affection. Il le rappela à la fin d'octobre, toujours sous le prétexte de la guerre de Flandres, et le reçut avec des démonstrations d'amitié plus grandes encore que la première fois. « Il ne se passoit jour, dit d'Aubigné, que les grâces, que les dons et les offices refusez à tous autres ne lui fussent accordez gaiement à la moindre parole qu'il vouloit prononcer. » Il ne quitta la Cour qu'à l'arrivée du légat Alessandrino. Charles IX lui fit entendre, avec beaucoup de ménagements, que la présence du chef des Huguenots pourrait déplaire à l'envoyé du pape; mais, en même temps, il lui jura que rien ne serait capable de le faire dévier de la ligne qu'il s'était tracée. L'amiral se retira de nouveau à Châtillon d'où il fut rappelé peu de temps après, pour présider aux préparatifs de la guerre de Flandres. (1)

(1) On raconte que, sur sa route, il rencontra une paysanne qui se jeta à ses pieds, le

Charles IX, on effet, paraissait adopter entièrement les plans de Coligny. Il avait déjà envoyé au prince d'Orange do l'argent pour lever des troupes; il avança encore de fortes sommos à l'amiral et au comte Ludovic pour qu'ils réunissent un corps nombreux de gentilshommes et de soldats huguenots, qui devait envahir les Pays-Bas sous les ordres de *Genlis* et do *La Noue*; enfin il conclut, vers le même temps, nne allianco défensive avec l'Angleterre. Sa conduite semblait donc annoncer un changement complet de politique, et on comprend fort bien quo Coligny, séduit par toutes ces apparences de sincérité, ait traité de chimères les craintes des Rochellois qui voyaient avec inquiétude un rassemblement considérable de troupes se former dans les environs de leur ville. Sa persuasion était si forte, que le roi « n'avoit d'autres désirs que de porter les armes hors de son royaume, et y maintenir tous ses sujets en une ferme et tranquille paix, » quo pour répondre à la confiance de Charles IX par une confiance égalo, il rondit, avant l'expiration dn délai fixé, les placos de sûreté qui avaient été accordées anx Protestants par le dernier traité do paix. La Rochelle seulo, qui jouissait de grands priviléges, ne fut pas comprise dans cette restitution.

Cependant l'expédition de Flandres avait commencé par des succès. Charles IX en instruisit lui-même l'amiral, à qui il demanda de dévolopper dans un mémoire qu'il vonlait soumettre au Conseil, les droits de la France sur les Pays-Bas. Ce mémoire, assez pauvre en bonnes raisons, fut rédigé par *Du Plessis-Mornay*. Lo roi le reçut avec un plaisir apparent, et son unique but étant de gagner du temps, il chargea Morvilliers de le réfuter. Les objections du garde-des-sceaux firent naître des retards; Valenciennes et Mons furent repris par les Espagnols, mais les projets de la Cour avaient eu le temps do mûrir, ot elle tenait enfin en son pouvoir les principaux chefs du parti huguenot.

suppliant de ne pas continuer son voyage et lui prédisant que la mort l'attendait à Paris. On montre encore l'endroit où cette scène doit s'être passée.

La mort presque subite do la reine do Navarre n'éveilla pas le moindro sonpçon dans l'âme loyale de Coligny. Ce grand politique si habile, si éclairé et autrefois si méfiant, vivait dans une sécurité qui forma ses oreilles à tous los avertissements. De plus en plus inquiets des préparatifs qui so faisaient au Brouage sous le prétexte d'uno expédition anx Açores quo la saison no permettait plus, les Rochellois écrivirent encore nne fois à l'amiral pour lni faire part de lenrs alarmes qu'une foule d'indices justifiaient. « Je voy, grâces à Dieu, leur répondit-il en les rassurant, le roy si bien disposé à l'entretenement do la paix entre ses sujets, que nous avons tous occasion de le louer. » Cette lettre est datée du 7 août 1572. — « Soyez persuadé que nous avons un bon roy, » disait-il vers le même temps à *Blosset* qui lui demandait son congé. « Il nous est trop bon, répliqua le prudent capitaine, c'est pourquoy j'ai euvie de m'en aller. » *Langoiran*, en s'éloignant à son tour, lui tint à peu-près le même langage : « On nous fait ici trop do caresses; j'aime mieux me sauver avec les fous que de périr avec ceux qui se croyent sages. » *La Troche* alla jusqu'à lni dire : « On vons êtes le plus méchant des hommes, ou vous serez pendu avoc nons. « Mais, repoussant, non sans impatience, ces avertissements, l'amiral répétait qu'il aimerait mieux être traîné ignominieusement dans les rues de Paris quo d'avoir seulement la pensée de rallumer la guerre civilo.

Toutes ses mesures ayant été prises, Charles IX, raconte Davila, « donna au duc de Guise commission d'exécuter ce qui avoit été prémédité entre eux. « Le vendredi 22 août, Coligny fut mandé de bonne henre au Louvro. Vers midi, il prit congé du roi, et retourna à son hôtel, ancienne ruo Bétizy, aujour-

d'hui Saint-Germain-l'Auxerrois ; il marchait à pas lents, parcequ'il lisait un mémoire qu'on venait de lui remettre. Maurevel, le *tueur du roi*, embusqué depuis trois jours dans la maison d'un chanoine près de la petite porte de l'église, lui tira un coup d'arquebuse chargée de deux balles de cuivre, dont l'une lui cassa l'index de la main droite, et l'autre lui fit une profonde blessure au coude gauche. *Marafin de Guerchy* et *Sorbières Des Pruneaux* se précipitèrent pour le soutenir, tandis que les autres gentilshommes de sa suite enfonçaient la porte de la maison ; mais l'assassin avait fui. Conservant toute sa présence d'esprit, l'amiral ordonna à *Yolet*, un de ses écuyers, d'autres disent à *Piles* et à *François de Monein*, d'aller informer Charles IX de ce qui était arrivé. Le roi, qu'on trouva jouant à la paume, témoigna la plus violente colère et jura qu'il punirait exemplairement l'assassin. *Henri de Navarre*, le prince de *Condé* et *La Rochefoucauld* coururent auprès de Coligny, à qui le célèbre *Ambroise Paré* venait de couper le doigt où la gangrène s'était déjà mise. « Est-ce là, s'écria l'amiral, en les voyant entrer, cette belle réconciliation dont le roi s'est rendu garant, » faisant allusion à une nouvelle scène de raccommodement entre lui et le duc de Guise, qui avait été jouée peu de temps auparavant en présence et par ordre du roi. Les princes assistèrent au douloureux pansement de l'amiral. Pendant cette opération, *Monein* le tenait à bras le corps et *Cornaton* (1) lui serrait les mains qu'il arrosait de larmes. « Mes amis, leur dit-il, pourquoy pleurez-vous ? Je m'estime bien heureux d'avoir ainsi esté blessé pour le nom de Dieu. » Et se tournant vers son ministre *Merlin* : « Prions le Seigneur nostre Dieu, ajouta-t-il, afin qu'il m'ottroye le don de persévérance. » Merlin prononça une prière fréquemment interrompue par ses sanglots. Fortifié par les pieuses exhortations du ministre, Coligny, à son tour, éleva son âme à Dieu, et lui offrant le sacrifice de sa vie : « J'ay ma fiance en ta seule miséricorde, s'écria-t-il avec ferveur, en icelle seule est appuyée toute mon espérance, soit que tu vueilles présentement que je meure ou que je vive encor. Voici, je proteste d'estre prest à tout ce qui te plaira, estant asseuré que s'il faut que je meure, tu me recevras incontinent au repos des bienheureux en ton royaume. Si tu veux que je demeure plus longuement au monde, ô Père céleste ! fay-moy ceste grâce que j'employe tout le reste de ma vie à avancer la gloire de ton nom, ambrasser et maintenir de plus en plus ton pur service. » Et se penchant à l'oreille d'un de ses serviteurs, il lui commanda de donner à Merlin cent écus pour les pauvres de l'église de Paris.

Cette scène attendrissante fut interrompue par l'arrivée des maréchaux de Cossé et de Damville, à qui il témoigna ses regrets que sa blessure le mît hors d'état de servir son pays, en leur manifestant le désir de parler encore une fois au roi. Ce prince affectait une indignation et une douleur extrêmes. Les princes de *Navarre* et de *Condé* étant venus se plaindre à lui de l'attentat commis sur l'amiral et lui demander la permission de quitter une ville où leurs vies n'étaient pas en sûreté, il renouvela ses serments de faire punir le meurtrier et ses complices, et par ses protestations hypocrites, il les décida à ne pas donner suite à leur projet. Ce fut dans ce moment que la prière de Coligny lui fut apportée par Damville. *Téligny* l'ayant renouvelée peu de temps après, il se décida à aller voir celui qu'il allait faire assassiner une seconde fois. « Armé, dit Lacretelle, d'une dissimulation que l'enfer lui soufflait, il se montra dans tous ses mouvements, dans toutes ses paroles comme le fils le plus tendre. « Mon père, lui dit-il en l'abordant, vous avez la plaie, et moi la

(1) Ce fidèle serviteur de l'amiral doit avoir laissé des *Mémoires* inédits, mentionnés dans le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français.

perpétuelle douleur; mais je renie mon salut (cela avec autres sermens exécrables), que j'en ferai une vengeance si horrible que jamais la mémoire ne s'en perdra. » Coligny, qui regardait peut-être sa blessure comme mortelle, lui répondit qu'il en remettait le jugement à Dieu, et changeant de sujet d'entretien, il insista beaucoup sur la nécessité de continuer la guerre de Flandres et d'observer les édits, seuls moyens de ramener la paix et l'union dans le royaume.

A peine le roi se fut-il éloigné, que les chefs protestants s'assemblèrent dans la chambre de *Cornaton* pour délibérer sur le parti à prendre. *Jean de Ferrières*, vidame de Chartres, pressa ses compagnons d'armes de quitter à l'instant Paris; mais *Téligny*, plein de confiance dans la sincérité du roi, émit un avis contraire et le fit malheureusement adopter.

Cependant la nouvelle de la blessure de l'amiral s'était répandue dans la ville et y causait une grande agitation. Coligny pouvait craindre une émeute. Il fit prier le roi par *Cornaton* de placer quelques-uns de ses gardes à la porte de son hôtel. Cette demande servait trop bien les desseins secrets de la Cour pour être refusée. Charles IX y envoya Cosseins, ennemi juré de l'amiral, et en même temps, sous le prétexte de la sûreté de leur chef, il donna ordre aux seigneurs protestants de se loger dans la rue Bétizy, qu'on fit évacuer par les habitants catholiques. Effrayé de ces dispositions, le vidame de Chartres renouvela le lendemain soir ses instances pour qu'on s'éloignât sans délai; mais *Téligny* s'y opposa avec beaucoup de vivacité, en engageant les gentilshommes huguenots qui voulaient passer la nuit dans l'hôtel, à aller prendre du repos. Lui-même se retira à minuit avec *Guerchy*, ne laissant auprès de Coligny que *Cornaton*, *Labonne*, *Yolet*, le ministre *Merlin*, *Ambroise Paré*, les officiers et les domestiques ordinaires, et cinq suisses de la garde du roi de Navarre.

A deux heures du matin, le tocsin de Saint-Germain-l'Auxerrois donna le signal du massacre. Les ducs de Guise et d'Aumale avec le bâtard d'Angoulême prirent trois cents soldats et coururent au logis de l'amiral. Dès qu'il les aperçut, Cosseins frappa à la porte de l'hôtel en annonçant un message du roi. *Labonne* ouvrit, et à l'instant, il tomba percé de coups de poignard. Eveillé en sursaut par le tumulte, *Cornaton* fit barricader en toute hâte la porte de l'escalier et monta chez son maître qu'il trouva déjà levé et en prières. En apprenant que son logis était forcé, « il y a longtemps, dit Coligny, que je me suis disposé à mourir. Vous autres, sauvez-vous s'il est possible, car vous ne sauriez garantir ma vie. Je recommande mon âme à la miséricorde de Dieu. » Tous s'empressèrent de gagner les toits, mais la plupart furent tués à coups d'arquebuse; quatre seulement échappèrent, et parmi eux *Cornaton* et *Merlin*.

Déjà la porte avait cédé sous les efforts des meurtriers. Besme, le premier, se précipita dans la chambre de Coligny, et se jetant sur lui l'épée à la main: « N'es-tu pas l'amiral? » lui cria-t-il. — C'est moy, répondit le vieillard, d'une voix calme. Jeune homme, tu devrois avoir esgard à ma vieillesse et à mon infirmité; mais tu ne feras pourtant pas ma vie plus briefve.» Besme lui plongea son épée dans la poitrine, et chacun des assassins s'acharna sur le héros. Le corps, dans lequel la vie n'était pas encore éteinte, fut jeté par la fenêtre aux pieds du duc de Guise qui, essuyant le sang dont le visage était couvert, s'écria: «Je le cognoy, c'est il luy-mesme »; puis le repoussant du pied, il s'éloigna pour poursuivre ses exploits.

« Plusieurs tocsins sonnaient le carnage, raconte Lacretelle; nulle subordination parmi ce peuple de bourreaux: le plus infâme bandit marchait l'égal des ducs d'Anjou et de Montpensier, ces deux descendants de Saint Louis. Les éloges qui, dans les combats, sont le

prix du plus brave, étaient ici la récompense du plus cruel, de celui qui supportait le mieux la fatigue de tuer; les femmes, les jeunes filles n'étaient point épargnées, le viol précédait le meurtre; des enfants égorgeaient leurs petits compagnons, fils de Huguenots. Montrer de la pitié pour les hérétiques était un crime égal à l'hérésie; on n'en pouvait sauver aucun que par fraude. Une croix blanche au chapeau, des chapelets, des scapulaires. des images de la Vierge au cou, un flambeau dans une main, et dans l'autre, soit un poignard, soit une hache, soit une arquebuse, soit une massue; au bruit entremêlé des litanies, des blasphêmes, des chansons licencieuses, des coups de pistolets, des cris de joie et de lamentables gémissements, les diverses troupes d'assassins s'abordaient en foulant des monceaux de cadavres, s'encourageaient au meurtre, s'aidaient entre eux pour enfoncer les portes des hôtels les mieux défendus, se faisaient part d'un immense butin ou se l'arrachaient. Les uns, ouvertement brigands, portaient dans leurs maisons le fruit de leurs sanglantes rapines; les autres, féroces avec probité, venaient les déposer soit dans les sacristies, soit au Louvre, aux pieds du roi. On barricadait les rues, on tendait des chaînes, afin que nul des Protestants ne pût échapper, on poursuivait sur les toits ceux qu'on n'avait pu surprendre dans leur lit. »

Saisis d'étonnement, glacés d'horreur, les plus vaillants des Huguenots n'essayèrent même pas de se défendre; le seul *Guerchy* tenta une inutile résistance. Il fut massacré, ainsi que *Téligny, Montamar* et *Rouvray*. Dans le Louvre et presque sous les yeux du roi de Navarre, *Pardaillan, Clermont de Piles, Beaudiné, Puyviaut, Saint-Martin-Bources, Berny, Charles de Quellenec* et *Soubise* furent égorgés l'un après l'autre par les soldats de la garde, et leurs corps nus, rangés sous les fenêtres du palais, servirent de thême aux lubriques observations des dames de la reine. *La Rochefoucauld, Renel, Lavardin*, de *Brion*, gouverneur du marquis de Conti, *Beauvais*, ancien gouverneur du roi de Navarre, *François-Nompar de Caumont* et un de ses fils, *Louviers, Montaubert, Jean Le Vasseur*, seigneur de Cognée, *La Roche, Colombiers, Valavoire, Francourt, Groslot* et son neveu *Garaut, Calixte, Etienne Chevalier*, sieur de Prunay [aliàs Des Prunes], *Anne de Terrières*, sieur de Chappes, vieillard octogénaire et un des plus célèbres avocats du parlement, *François de Monnein* et environ 1200 autres seigneurs et gentilshommes tombèrent premières victimes de cette épouvantable boucherie. Un bien petit nombre de chefs s'échappèrent; ce furent ceux qui, écoutant la voix de la prudence, sortirent de Paris avant le massacre ou prirent au moins la précaution de se loger dans les faubourgs. Du nombre de ces derniers furent *Jean de Rohan, Jean de Ferrières*, de *Longaulnay*, qui continua à servir la cause protestante de son épée jusqu'à la bataille d'Ivry où il fut tué à l'âge de 70 ans, *Rabodanges, Du Breuil, Ségur de Pardaillan, Geoffroi de Caumont*, de *Sey, Du Touchet*, de la Normandie, *Des Hayes, Gui de Saint-Gelais, Pierre de Chouppes, Jean de Lafin, Pierre de Grandry*, maître d'hôtel du roi, de *Saint-Etienne*, d'*Arnes*, de *Boissec* et quelques autres, presque tous de la Normandie ou du Poitou. Ils sortirent de Paris, sous la conduite de *Montgommery*, avant l'arrivée des meurtriers, et gagnèrent rapidement la Normandie, poursuivis jusqu'à Montfort-L'Amaury par le duc de Guise, qui vit avec désespoir cette proie lui échapper.

A cinq heures du soir, un ban fut publié portant « que chacun eust à se retirer dans les maisons et que ceux qui y estoient n'eussent à en sortir hors. » Après une journée de terreur et d'angoisses, les Protestants qui avaient réussi à se cacher, se crurent sauvés; mais ils se trompaient. Le lendemain, les massacres recommencèrent, et ils durèrent encore plusieurs jours, « aux-

quels, selon l'énergique expression d'un contemporain, il estoit permis destre tont ce qu'on vouloit fors homme de bien. » Beaucoup d'hommes illustres dans la magistrature ou dans les lettres furent égorgés par les compagnies bourgeoises, comme l'historien *Pierre de La Place*, le philosophe *Pierre Ramus*, le conseiller *Brouillard*, les avocats *Ferrières*, *Denys Perrot* et *Claude Robert*, le secrétaire d'Etat *Jean de Loménie*. *Thomas Buyrette*, fils de *Nicolas Buyrette*, avocat an parlement de Paris, jeune ministre connn déjà par ses travaux apostoliques à Lyon, à Besançon et dans d'autres villes, fut percé de coups et jeté dans la Seine, ainsi que *Jean Molé*, époux de sa sœur *Marie*, et deux de ses collègues, *Le More*, ministre du roi de Navarre, et *Desgorris*. *Antoine Merlanchon*, précepteur dans la maison de *Péquigny*, fut égorgé sous les yeux de sa femme qui, l'exhortant à la persévérance, reçut elle-même plusieurs blessures. *Taverny*, lieutenant de la maréchaussée de la table de marbre, fut le seul parmi tant de victimes de la Saint-Barthélemy qui vendit chèrement sa vie. Il arrêta la populace pendant huit ou neuf heures, et les balles de plomb lui ayant manqué, il en fit de pois qu'il rendit aussi meurtrières. Enfin ayant épuisé sa poudre, il mit l'épée à la main et fondant sur les assaillants, il combattit courageusement jusqu'au dernier soupir. *Oudin Petit*, libraire, *Mathurin Lussaut* orfèvre de la reine-mère, *Montluet*, riche lapidaire, *Philippe Ledoux*, bijoutier, *Pierre Feret*, marchand de draps, la fille du sieur de *Popincourt*, *Antoine Sylvius*, chirurgien, *Pierre Baillet*, teinturier, furent égorgés avec leurs familles, et leur martyre fut accompagné de circonstances qui font frissonner. Le même sort atteignit *Montault*, mercier du Palais, *Keny*, *Seret*, *Larondel*, orfèvre, *Greban*, horloger, *Jean Thevart*, procureur au parlement, *Leclerc*, procureur au Châtelet, *Nicolas Lemercier*, marchand, *Charles Périer*, fils d'un libraire qui réussit à se sauver, *Philippe de Cosne*, libraire, *Madelaine Briçonnet*, veuve de *Thibaut de Longuejoue*, seigneur d'Iverny, la veuve du jeune *Gastines*, *Parenteau*, secrétaire de Condé, et sa femme qui était fille du ministre *François Pérussel*, de *Monteurin*, gentilhomme de la Brie, la fille de *La Beuvrière*, guidon de l'amiral, les trois enfants du sieur d'*Antray*, le fils de *Baulac*, le sieur de *La Ferté* et ses enfants. Comme le fait observer Crespin « en telles confusions les survivans ont esté bien empeschez à regarder à eux, et à peine ont peu se souvenir des horribles cruautez exécutées en leur présence. » Cependant, quelque incomplète que soit la liste de ceux qui périrent à Paris seulement, victimes de ces fatales journées qui feront éternellement la honte de la France et de l'Eglise catholique, elle suffit pour prouver que M. Capefigue a trop sacrifié à l'esprit de système lorsqu'il a avancé, contre toute preuve, que la Saint-Barthélemy avait été l'explosion d'une réaction de la bourgeoisie « contre l'insolence des hérétiques, gentilhommerie de province, rustre et mal apprise. » La Réforme avait trouvé des adhérents dans toutes les classes de la société, dans ce qu'il appelle « la bonne bourgeoisie de Paris, sa grande église et sa mellifiante université, » comme dans la noblesse ; elle en avait de même trouvé et beaucoup dans les campagnes et dans les divers corps de métiers ; nous en fournirons des preuves surabondantes. Et, par exemple, les noms suivants se trouvent-ils dans les Nobiliaires ? *Hector Lefer*, *Jean Robin*, *Bourselle*, orfèvre, *Maupelé*, *Jean Tisserant*, compasseur, *Corbonan*, épinglier, *Jacques*, tireur d'or, *Simon*, tailleur, *Gille*, tailleur, *Matthieu Lepécod*, quincaillier, *Charles*, armurier, *Vincent*, armurier, *Bodet*, fripier, *Jacques de La Chenaye*, marchand d'émail, *Martin Duperey*, enfileur, *Robert*, menuisier, *Guillaume Le Normand*, menuisier, *Pierre de Sainte-Rue*, horloger, *Jean*, jardinier, *Pierre Carpentras*, esperonnier, *Guillaume Faubert* et *Jean*

Dubos, menuisiers, *Philippe*, vitrier, *Michel Nattier* et *Guillaume Maillart*, doreurs, *Bertrand*, boutonnier, *Matthieu*, quincaillier, *Barthélemi Du Tillet*, mercier, *Louis Brecheux*, aubergiste, *Niquet*, relieur; nous ne parlons pas de cette foule de valets, de servantes, d'ouvriers compagnons qui partagèrent le sort de leurs patrons et de leurs maîtres. Pour compléter autant que possible ce triste martyrologe, mentionnons encore, c'est un devoir, quelques-unes de ces femmes intrépides qui, malgré la faiblesse de leur sexe, souffrirent la mort, et souvent plus que la mort, pour leur foi. Outre celles dont nous avons déjà parlé, Crespin cite la femme de *Jean Borel*, libraire du Palais, la veuve de *Marquet*, chaperonnier, la femme de *Julien*, chirurgien, celles d'*Antoine Saunier*, de *Nicolas Dupuy*, orfèvre, du jeune *Tamponet*, la dame de *Châteauvieux* et ses trois filles, la femme de *Jean de Cologne*, mercier, trahie par sa propre fille, celle du commissaire *Aubert*, livrée aux meurtriers par son mari. En somme, ajoute Crespin, «quoy que certains flatteurs à louage ayent voulu faire croire le contraire par escrits calomnieux, la pudicité et la vie de plusieurs centaines de femmes ne fut non plus espargnée que la vie de plus de dix mille hommes. »

Pendant que l'on égorgeait ainsi traîtreusement les Protestants sans défense, le corps de Coligny était livré aux lâches insultes de la populace. Après le départ du duc de Guise, on lui avait coupé la tête qui fut portée au roi, embaumée et envoyée au pape, d'autres disent au roi d'Espagne (1). Le cadavre mutilé fut traîné pendant trois jours entiers dans la boue sanglante des rues de Paris, puis abandonné aux enfants comme pour les habituer de bonne heure au meurtre et au carnage. Après s'en être amusés quelque temps, ils se disposaient à jeter dans la Seine ces restes informes lorsqu'on les retira d'entre leurs mains pour les aller pendre à Montfaucon, et sous le gibet, on alluma un grand feu pour les griller sans les consumer. Pendant plusieurs jours le peuple se rendit en foule aux fourches patibulaires comme à une fête, et Charles IX lui-même voulut se donner le plaisir de jouir de ce hideux spectacle. Le maréchal de Montmorency fit enfin enlever secrètement le cadavre et le déposa en lieu de sûreté à Chantilly, en attendant qu'il pût être transporté à Montauban d'où François de Coligny le rapporta à Châtillon-sur-Loing (1).

Comme étonné de ce qu'il avait osé et effrayé de la responsabilité terrible qui l'écrasait, Charles IX imagina d'accuser Coligny de conspiration. Il fit examiner ses papiers; mais on n'y trouva absolument rien qui pût servir de base à une accusation pareille. Il y avait, entre au-

(1) Il est plus probable que ce fut à Rome qu'on l'envoya; mais on ne sait si elle y arriva. M. Paulin Paris a publié, d'après une pièce msc. du recueil de la Biblioth. nationale coté *Fonds Lancelot* N° 65, l'accusé de réception d'une lettre de Charles IX, enjoignant au gouverneur de Lyon, Mandelot, d'arrêter « ung homme qui est party de par là avec la teste qu'il aurait prinse à l'amiral, après avoir esté tué, pour la porter à Rome. » Mandelot promet de faire executer l'ordre, en avertissant le roi que, quatre heures avant l'arrivée de la lettre, un écuyer de Guise avait passé par Lyon se rendant à Rome.

(1) En 1786, M. de Montesquiou obtint du duc de Luxembourg, seigneur de Châtillon, ces restes glorieux qu'il déposa dans une chapelle sépulcrale de forme antique, dans l'intérieur de laquelle il fit construire un sarcophage en marbre noir. Ces reliques d'un grand homme restèrent dans le parc de Maupertuis jusqu'à la révolution, que cette belle terre tomba entre les mains de la bande noire. Alexandre Lenoir sauva de la destruction la chapelle qu'il fit réédifier dans le jardin du Musée des monuments français; quant aux ossements de Coligny, la famille de Montesquiou les conserva pieusement jusqu'en 1851, qu'à la demande de M. de Montmorency, duc de Luxembourg, le comte Anatole de Montesquiou consentit à lui rendre la caisse de plomb qui les contenait. Selon le procès-verbal d'ouverture, daté du 7 sept., cette caisse renfermait une caisse de bois de 5. cent. de long sur 23 de large, dans laquelle on trouva, sous une matière brunâtre, comme momisée, deux fémurs intacts, une des omoplates percée d'un trou circulaire et quelques ossements fracturés. Le tout a été remis soigneusement dans la caisse qui a été scellée dans un pan de mur en ruines du château de Châtillon-sur-Loing.

tres écrits, une histoire du temps qui fut jetée au feu, au rapport de Brantôme, et dont on ne peut trop regretter la perte; des observations sur le gouvernement; un journal tenu par l'amiral lui-même de tout ce qu'il faisait, et quelques autres pièces où respirait le plus pur patriotisme. Cependant le garde-des-sceaux qui voulait à tout prix laver la majesté royale du crime de la Saint-Barthélemy, s'empara de la supposition d'un complot, et le parlement eut la lâcheté de donner suite à une accusation absurde. Le 27 sept., il rendit un arrêt qui condamnait Coligny comme coupable de lèse-majesté, ennemi de la paix et de la tranquillité publique, auteur et âme de la conspiration formée contre le roi; confisquait ses biens, déclarait sa mémoire infâme, abolissait à jamais son nom et ordonnait que son corps serait traîné sur la claie et pendu en place de Grève, puis transporté aux fourches patibulaires de Montfaucon; que ses armes seraient traînées dans les villes du royaume à la queue des chevaux; que ses statues et ses portraits seraient mis en pièces, son château rasé, les arbres de son parc coupés à mi-hauteur; qu'on sèmerait du sel sur la terre, et qu'on élèverait dans la cour une colonne avec une plaque de cuivre sur laquelle serait gravé l'arrêt. En même temps, selon l'odieuse législation de cet âge, les enfants de l'amiral furent déclarés roturiers, incapables de tester, indignes d'occuper aucune place, et leurs biens furent confisqués. Enfin, pour comble d'infamie, l'arrêt institua une fête annuelle en mémoire de la Saint-Barthélemy. Quatre ans plus tard, la paix de Monsieur cassa cet arrêt qui a couvert les juges d'une flétrissure indélébile, et au mois de juillet 1600, la fille de l'amiral, *Louise de Coligny*, obtint de Henri IV des lettres-patentes ordonnant encore une fois à la cour du parlement d'enlever de ses registres tous les actes de procédure faits contre son père (*MSS. de Brienne*, N° 215).

Outre les Remontrances dont nous avons parlé plus haut, on a de Coligny:

I. *Mémoires de l'amiral de Coligny.* Publiés pour la première fois, selon Lelong, dans le Recueil de Lannel (Paris, 1623, in-4°), sous le titre : *Copie d'une lettre écrite au roi par M. l'amiral du camp des ennemis étant devant Saint-Quentin, après que la place fut rendue, en* 1557; réimp. à la suite d'une Vie de Coligny trad. du latin de *Jean de Serres* par *Jean Hotman*, sieur de Villiers (Leyde, 1643, 2 part. en 1 vol. in-12), sous le titre ci-dessus, ces mémoires ont été insérés plus tard dans les Preuves de l'hist. généalog. de la maison de Coligny (Paris, 1663, in-fol.) sous le titre : *Discours où sont sommairement contenues les choses qui se sont passées durant le siège de Saint-Quentin, en l'an* 1557. De nouvelles édit. en parurent à Paris, 1665, in-12, puis à Grenoble, 1670, in-18, sous le titre de *Mémoires*. En dernier lieu, cette relation a été insérée dans le T. XXXII, de la Ire série de la Collection Petitot.

II. *Response à l'interrogatoire qu'on dit avoir esté fait à un nommé Jehan de Poltrot, soy-disant seigneur de Merey, sur la mort du feu duc de Guyse*, Orléans, 1562, in-4°; réimp. avec la seconde apologie dans les Mémoires de Condé, où les curieux trouveront aussi un choix des meilleures épitaphes faites sur son assassinat.

III. *Discours de l'amiral de Coligny sur les guerres de Flandres.* — Ancillon, dans ses Mélanges, rapporte que le duc de Guise fit jeter au feu le travail de l'amiral sur la guerre de Flandres; mais il se trompe. Non-seulement ce mémoire, dont Coligny n'est pas l'auteur, nous l'avons déjà dit, existe manuscrit (*Collect. Fontanieu*, N° 324-326); mais il a été publié dans les Mémoires de *Du Plessis-Mornay* et dans l'histoire du président de Thou, avec des variantes, il est vrai, qui sont du fait des traducteurs.

IV. Il nous reste encore de Coligny une *Relation de la bataille de Dreux*, insérée dans les Mémoires de Condé, ainsi que quelques *Lettres* de lui et de

ses frères. Un plus grand nombre de lettres soit de lui et de ses frères, soit de ses descendants, n'ont point été imprimées et se trouvent disséminées dans plusieurs recueils de pièces mss. conservées soit à la Bibl. nationale (*Anc. Fonds*, N° 8654, 8663, 8702, 8705 et 8768; *Cabinet de Gaignières*, N° 340; *Collect. Fontanieu*, N° 322), et à la Bibl. de l'Arsenal (*Collect. Conrart*, T. XIII), soit dans les Biblioth. étrangères, au British Musoum, à la Bibl. publique et aux Archives de la ville de Genève, etc. (1).

V. *Ordonnances de M. de Chastillon sur la discipline militaire*, msc. du fonds de Béthune, coté 8638, imp. récemment dans le T. VIII de la 1re série des Archives curieuses.

Nous ajouterions à cette liste la *Négociation en Angleterre de M. de Châtillon* en 1537 (*S. Germ. franç.* 767) et les *Lettres* écrites par M. de Châtillon au sujet de cette ambassade (*Anc. fonds*, N° 8480), que le P. Lelong attribue à Coligny, si nous pouvions admettre que François I eût choisi pour ambassadeur un adolescent de 19 ans.

Coligny avait épousé, en 1547, *Charlotte de Laval*, fille de Guy de Laval et d'Antoinette de Daillon. De ce mariage naquirent cinq fils et deux filles, sans compter un fils, né le 20 juillet 1549, qui ne vécut que quelques instants. Henri, qui vint au monde le 10 avril 1551, mourut à l'âge de quinze mois. Gaspard, né le 28 sept. 1554, fut emporté par la peste à Orléans, en 1568, avant la conclusion de son mariage avec *Catherine de Parthenay*, à qui il avait été fiancé. François, né le 28 avril 1557, soutint sans faiblir la grande réputation de son père, comme nous le verrons bientôt. Odet, né le 24 déc. 1560, échappa au massacre de la Saint-Barthélemy, grâce à son jeune âge. Selon les Pièces fugitives d'Anbaïs, c'est lui, et non pas le marquis d'Andelot, qui, en 1577, défendit Manguio afin de faciliter à son frère la rentrée dans Montpellier. Il mourut sans avoir été marié. Charles, marquis d'Andelot, né le 10 déc. 1564, fut un ambitieux intrigant, indigne du nom qu'il portait. Enlevé par un détachement des gardes le lendemain de la Saint-Barthélemy, il resta quelque temps à la Cour et fut envoyé ensuite à Marseille où il passa trois ans dans le couvent de Notre-Dame-de-La-Garde. Ce fut seulement en 1577, qu'en vertu du traité de Poitiers, il fut remis au baron de *Meuillon*. Les Huguenots se méfièrent d'abord d'un jeune homme élevé par leurs ennemis, mais peu à peu leurs préventions se dissipèrent, et ils lui donnèrent un régiment en 1585. Il servit donc dans les rangs des Protestants sous les ordres de son frère François, qui plus d'une fois eut des reproches à lui adresser, et sous ceux du maréchal de Montmorency, jusqu'au siége de Paris où, fait prisonnier par les Ligueurs, il abjura et embrassa le parti des Guise. L'aînée des filles de l'amiral, nommée Louise, née le 28 sept. 1555, épousa, en 1571, *Charles de Téligny*. A la Saint-Barthélemy, elle se sauva en Suisse, ainsi que son frère François. Le 12 avril 1583, elle devint la femme de Guillaume de Nassau, fondateur de la république de Hollande. Quelques années après la mort de son second mari, qui fut en quelque sorte assassiné entre ses bras, elle revint en France et mourut dans sa terre de Lierville en Beauce. Voici le portrait que Du Maurier trace de cette princesse dans ses Mémoires pour servir à l'histoire des Provinces-Unies: « Cette dame avoit de très-rares vertus, sans qu'on ait remarqué dans tout le cours de sa vie qui fut longue, aucun mélange de la foiblesse de son sexe. M. l'admiral son père l'estimoit fort à cause de sa prudence et de sa modestie. Elle gagnoit d'abord l'amour et le cœur d'un chacun

(1) Un habitant de Châtillon ayant découvert en 1810, dans un caveau muré de la tour gigantesque qui a seule échappé aux démolisseurs de la bande noire, un grand nombre de papiers, entre autres, la correspondance de Catherine de Médicis avec Coligny, il les jeta au feu pour un motif d'intérêt particulier. On ne saurait trop regretter cette perte irréparable.

par une parole donce et charmante, et l'estime générale par un raisonnement fort et par une bonté angélique. Elle étoit bien faite de sa personne, quoique sa taille fût petite. Ses yeux étoient beaux, et son teint extraordinairement vif. » Elle n'ent de son second mariage qu'un fils qui reçut le nom de Frédéric-Henri (1). Sa sœur cadette, Renée, née le 7 mars 1561, mourut à La Rochelle sans alliance.

Le 25 mars 1571, Coligny épousa en secondes noces *Jaqueline de Montbel*, fille du comte d'Entremont et héritière d'une des plus nobles familles de Savoie. Philibert-Emmanuel, qui convoitait l'héritage de cette dame, s'opposa inutilement à son mariage. L'admiration qne lui avait inspirée l'amiral lui fit tout braver pour devenir comme elle disait, la Martia de ce nouveau Caton. Etant enceinte de cinq mois à l'époque de la Saint-Barthélemy, elle ne put fuir. Cependant, après avoir été retenue pendant qnelques semaines à Châtillon sous la surveillance d'un lieutenant des gardes (*Collect. Fontanieu*, N° 329), elle obtint de Charles IX la permission de retourner en Savoie. Rentrée dans sa patrie, elle fut jetée en prison pour crime d'hérésie, et séparée de sa fille Béatrix, qui fut élevée dans la religion catholique.

François de Coligny, comte de Châtillon, n'avait que quinze ans à l'époque de la Saint-Barthélemy. Aussitôt que l'amiral fut tombé sous les coups des assassins, Charles IX envoya à Châtillon-snr-Loing, qu'habitait sa famille, un détachement des gardes avec ordre d'arrêter sa veuve, ses enfants et ceux de son frère Andelot. Mais François de Coligny avait déjà eu le temps de fuir avec son cousin *Guy de Laval*, tous deux déguisés en écoliers. *Pont-Chartrain*, gentilhomme dos onvirons de Châtillon, conduisit heureusement à Mulhouse les deux jeunes fugitifs qui gagnèrent de là Genève par Bâle, Berne et Coppet. Ayant appris l'arrivée à Bâle de Mme d'Andelot avec le reste de sa famille, ils allèrent la rejoindre quelque temps après.

François de Coligny ne revint en France qu'en 1575. L'assemblée de Nismes lui assigna, au mois de février, une pension de 500 livres par mois, en attendant qu'il fût rentré dans la possession de ses biens. Il fut appelé en même temps au commandement du Lauragais. En 1577, il présida avec *Saint-Romain* l'assemblée qui se tint à Montpellier, le 17 mars, dans le but de resserrer l'alliance entre les Huguenots et les Catholiques politiques. Le chef de cos derniers, Damville, jouait depuis longtemps un double jeu. S'il feignait encore de marcher d'accord avec les Protestants, c'était uniquement pour se ménager des conditions plus avantageuses. Dès qu'il eut obtenu de Henri III d'être confirmé dans son gouvernement du Lauguedoc, il n'hésita pas à trahir ses anciens alliés, et pour donner au roi des arrbes de son futur dévouement, il mit le siége devant Montpellier, au mois de juin. Le comte de Châtillon y commandait. Après s'être défendu vigoureusement pendant plusieurs semaines, les vivres commençant à manquer, le jeune héros fit jurer aux habitants de ne pas se rendre avant quinze jours, puis il sortit de la ville sous la protection d'une faible escorte de 50 chevaux commandés par *Gremian*. Il s'empara de Maugnio où

(1) Le comte de Paris descend de Louise de Coligny à la dixième génération, comme on le verra par ce tableau :

1° Guillaume de Nassau, Louise de Coligny;

2° Frédéric Henri de Nassau, Emilie de Solms;

3° Louise-Henriette de Nassau, Frédéric Guillaume de Brandebourg;

4° Fréderic I de Brandebourg, Sophie-Charlotte de Brunswick-Lunebourg;

5° Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, Sophie-Dorothée de Hanovre;

6° Philippine-Charlotte de Prusse, Charles de Brunswick-Wolfenbuttel;

7° Anne-Amélie de Brunswick-Wolfenbuttel, Auguste de Saxe-Weimar;

8° Charles-Auguste de Saxe-Weimar, Louise Auguste de Hesse-Darmstadt;

9° Caroline-Auguste de Saxe-Weimar, Frédéric-Louis de Meckiembourg-Schwerin;

10° Hélène de Mecklembourg-Schwerin, Ferdinand, duc d'Orléans.

il laissa son frère, et s'enfonçant dans les montagnes des Cevennes, il rejoignit heureusement le capitaine *Bannières* et les troupes qu'il avait rassemblées. Il passa dans le Rouergue, s'avança jusqu'à Bergerac, et au jour dit, il reparut dans les environs de Montpellier à la tête de 4,000 hommes de pied et de 500 chevaux, commandés par les meilleurs capitaines huguenots, *Paulin, Panat, Faugères, Yolet, Deyme, La Vacaresse, Boisseson, Le Rat, Merle*. Il se jeta aussitôt dans Mauguio où Thoré, *Saint-Romain, Bouillargues, Porquères, Saint-Cosme*, le rejoignirent avec 1200 hommes. Sans prendre un instant de repos, il marcha contre les Catholiques postés sur la montagne du Crez, emporta et reperdit cette position dont il finit par rester maître après trois attaques sanglantes dans lesquelles il déploya une bravoure et une activité étonnantes. Ce succès lui ouvrit le chemin de Montpellier où il entra le 30 sept. Dès le lendemain, il en ressortit avec toutes ses troupes qu'il rangea en bataille en présence des Catholiques. On allait en venir aux mains, lorsque *La Noue* et *La Fayolle* apportèrent la nouvelle de la paix de Poitiers.

Châtillon, qui avait acheté assez cher le droit de se méfier de la Cour, ne voulut pas désarmer; il prévoyait que la paix serait de courte durée. Il fit sans succès une tentative pour s'emparer de La Vérune; mais il se saisit de Pignan, de Cournon-Sec et de Cournon-Terral. Au mois de janv., il se rendit maître de Sérignac, qu'il dut évacuer à l'approche de Damville avec des forces supérieures. Il se rabattit sur Bessouse qu'il emporta d'assaut après une vigoureuse résistance; mais le secours qu'il jeta dans Beaucaire n'empêcha pas cette ville de tomber au pouvoir des Catholiques. La guerre se traîna ainsi avec des chances diverses jusqu'au traité de Nérac qui rétablit momentanément une tranquillité relative dans le Languedoc. Nommé commissaire pour veiller à son exécution, Châtillon travailla de tout son pouvoir à consolider la paix. Après l'Assemblée de Montauban à laquelle il assista, il ne put toutefois résister aux sollicitations du roi de Navarre, qui le pressa d'armer le Bas-Languedoc; il tint donc à Sommières une assemblée politique où les avis furent partagés. *Lecques, Porquères, Chambaud* et presque toute la noblesse avec *Payen, Gasques* et les principaux ministres, ainsi que le tiers conclurent à la guerre; *Clausonne, Vignolles*, le ministre *Serres*, qui jouissait d'un grand crédit, et tous les officiers de justice se prononcèrent pour le maintien de la paix, et firent prévaloir leur avis. Le roi de Navarre envoya alors dans le Languedoc *Constant*, qui fit si bien que dans une assemblée nouvelle, tenue à Alais, la guerre fut résolue. Après quelques hésitations, les Nismois se décidèrent à reprendre les armes, lorsque les Catholiques s'emparèrent de La Calmette, presque à leurs portes. Appelé à leur secours, Châtillon les délivra d'un voisinage fort incommode. Au mois d'octobre, après avoir présidé une assemblée pour la neutralité des laboureurs, il marcha contre Damville et le força à lever le siége de Villemagne. C'était la seconde fois qu'il le contraignait à renoncer à ses entreprises; on comprend donc que le maréchal n'avait pas une affection bien vive pour son jeune rival de gloire. Mais la politique imposa silence à son inimitié. En 1584, il accepta le concours du chef huguenot au siége de Clermont-de-Lodève, et l'année suivante, il le nomma son lieutenant-général dans le Languedoc.

Davila rapporte que Châtillon fit à cette époque un voyage en Allemagne dans le but d'intéresser les princes protestants en faveur de ses coreligionnaires. Selon d'autres historiens, ce voyage eut lieu déjà en 1581, et Châtillon profita de son passage à Berne pour remercier le sénat de l'intérêt qu'il avait témoigné à sa famille après la Saint-Barthélemy. A peine de retour dans le Languedoc, il apprit que Ge-

nève était menacée par le duc de Savoie, et il se hâta de lever des troupes pour voler à son secours; mais cet armement fut inutile. S'il est vrai qu'il ait été chargé d'une nouvelle mission, en 1585, il partit sans doute après l'entrevue de Castres où il accompagna Montmorency, et il était de retour au mois de déc. Le 4 de ce mois, il fit, en effet, sur Le Puy, une entreprise qui échoua. Il réussit mieux dans celle qu'il tenta contre le château de Polignac dont il se rendit maître. Nommé, en 1586, gouverneur du Rouergue par le roi de Navarre, il se rendit à Milhau avec ses plus habiles lieutenants, *La Vacaresse*, *Saint-Auban*, *Saint-Laurens*, *Valcrose*, *Montmiral*, *Lussan* l'aîné, *Pagesy*, et mit le siége devant Compeyre, au mois de juillet. Les Catholiques, au nombre de 500 arquebusiers à pied et de 200 chevaux, essayèrent de le faire lever, mais grâce au courage et au sang-froid de Châtillon, qui se montra un capitaine vraiment habile, ils furent battus et repoussés avec une perte considérable. Dans une de ses lettres, publiées par Du Bouchet, il rend compte à sa femme de ce combat et signale, comme s'étant particulièrement distingués, *Saint-Julien*, tué, *Saint-Laurens* et *Olivier* l'aîné, blessés, *Charles*, *Olivier* le jeune, *Valcrose*, *Des Mazels*. Mais l'indiscipline de ses troupes ne lui permit pas de recueillir les fruits de sa victoire. Le 26 juillet, il écrivait de nouveau à sa femme : « Je ne veux laisser à vous dire que je sens des peines cruelles pour commander à de jeunes capitaines; ils me pressent de choses si déraisonnables et si effrontément, que si à tout propos je ne les tançois à bon escient, ils me feroient haïr de Dieu et du monde. Je désire bien avoir le capitaine *Carlincas*, car il me servira beaucoup pour leur montrer un bon exemple. Il me faut prendre peine de les dresser comme de jeunes chevaux; c'est une pitié; mais Dieu les amandera et me fera la grâce de m'en servir pour son Eglise. C'est mon but, les fins que je me propose le montreront. Je suis fort estonné, sortant de l'oscole où mon père m'avoit mis, trouver parmy les hommes si peu de piété, si peu d'affection au public, tant de désir de faire les affaires privées, tant d'audace et d'effronterie à mal faire on tout temps, que cela me fascheroit du tout, sinon que j'espère voir encores revenir le bon temps, que les gens de bien s'appuyans l'un l'autre s'opposeront courageusement à tout ce mal. » Quelques jours après, à la suite d'un dernier assaut qui coûta la vie aux capitaines *La Forge* et *La Rue*, il fut forcé de se retirer. Rentré à Milhau, le 8 août, il y tint une assemblée qui élut pour syndic *Jean Guérin*, docteur et avocat, en lui adjoignant comme conseillers le sieur de *Sermelets*, *Honoré de Montcalm*, sieur de Saint-Véran, le pasteur de *Baux*, les docteurs en droit *Jean de Rochefort* et *Guill. Gecest*. Il marcha ensuite au secours de Marvéjols menacé par Joyeuse; mais il arriva trop tard. *La Roche*, qui y commandait, venait de signer une capitulation qui n'empêcha pas les Ligueurs de massacrer les habitants et de brûler la ville. La négligence ou peut-être la trahison de son frère Charles lui fit perdre vers le même temps le château de Séverac. Le chagrin qu'il en ressentit fut adouci par la défaite d'une compagnie de gendarmes de Joyeuse qu'il harcela sans relâche dans sa marche vers l'Albigeois et à qui il tua beaucoup de monde. Il sauva Ayssène en y jetant un secours commandé par le brave capitaine *Simon* d'Aigues-Mortes. Malgré ses succès, il éprouva, à son retour à Milhau, de nombreux désagréments. Jaloux de leurs libertés, les habitants le voyaient, en effet, avec inquiétude élever une citadelle à leurs portes, et ils profitèrent de sa première absence pour la démolir.

En 1587, sur l'invitation du roi de Navarre, il partit du Languedoc pour aller à la rencontre de l'armée allemando, et franchit le Rhône le 1er août. *Lesdiguières* lui ayant facilité le pas-

sage à travers le Dauphiné, il entra en Savoie et arriva à Genève, non sans danger, mais sans éprouver de perte. Il fut admirablement accueilli par les cantons suisses qui lui fournirent à l'envi des vivres et de l'argent. Après avoir traversé la Suisse et le comté de Montbéliard, il pénétra en Franche-Comté par Luxeuil, dispersa des bandes armées qni essayèrent de lui disputer le passage, et se saisit du château de Griselle sur les frontières de la Lorraine dans l'intention d'y attendre des nouvelles de la marche des Allemands. Attaqué par les Catholiques, il fut dégagé par le comte de *La Marck*, à qui il succéda peu de temps après dans le commandement de l'avant-garde. Cette campagne lui offrit plusieurs occasions de se signaler, nommément au passage de la Seine, où il tailla en pièces la garnison de Châtillon; à Montargis, où il faillit périr par la trahison du gouverneur; à Château-Landon, qu'il prit de vive force; à l'escarmouche de Joinville, qui lui coûta un de ses lieutenants, le sieur de *Courmont*; mais aucun de ses exploits n'est comparable à la retraite qu'il opéra après la capitulation de l'armée allemande. On la regarde comme une des plus belles dont l'histoire fasse mention.

Les Suisses et les Allemands n'ayant voulu adopter aucun des plans qu'il proposa et menaçant même de le livrer à Henri III, il fit monter ses gens à cheval, ordonna aux reîtres de lui livrer passage et prit la route du Vivarais. Sa marche fut une suite de combats continuels; cependant soutenue « par les véhémentes et sainctes prières » du ministre *Bernardin*, encouragée par l'exemple de Châtillon, de *Saint-Auban*, de *Mouy*, de *Liramont*, de *Reboul* ou *Rebours*, et de *Chamerolles* (ces trois derniers furent faits prisonniers), la petite troupe, forte d'une centaine d'hommes, atteignit le Vivarais en cinq jours, au milieu de fatignes inouïes et de dangers sans cesse renaissants. A peine en sûreté, Châtillon s'empressa d'envoyer au roi de Navarre une relation de sa campagne, mentionnée dans le catal. de la Bibl. de de Thou, sous le titre : *Discours de ce qui s'est passé en l'armée estrangère.*

Au mois de janvier 1588, secondé par *Lecques*, il prit par composition Bellegarde. Au mois de mai, avec *Lecques* et *Turenne*, il emporta d'assaut Sainte-Anastasie. Colias, Remoulins, Saint-Alari, Tresques, Doursan, Marguerites et beaucoup d'autres villes ou châteaux tombèrent également en son pouvoir dans les environs de Nismes.

En 1589, le roi de Navarre le nomma colonel-général de son infanterie; il ne pouvait faire un meilleur choix. Envoyé au secours de Henri III, qui était assiégé dans Tours par Mayenne, il chassa les Ligueurs du faubourg dont ils s'étaient déjà emparés. Quelques jours après, il battit Saveuse à Bonneval, après un rude combat où il fit des prodiges de valeur, et où il courut le plus grand danger. Renversé de cheval et blessé d'un coup de lance, il dut son salut à *Harambure* qui le tira de la mêlée. Ses lieutenants *Fouquerolles*, *Mouy*, *Rosny*, *Saint-Séré*, *Hire-Fressillon*, *Chambellan* luttèrent avec lui de bravoure et arrosèrent de leur sang le champ de bataille qui leur resta. Pour le récompenser de ses services, Henri III lui donna, le 23 mai, une compagnie de trente lances. Après l'assassinat de ce prince, Henri IV étant monté sur le trône, Châtillon continua à servir le roi de France avec autant de dévouement qu'il avait servi le roi de Navarre. A la bataille d'Arques, il fixa le sort de la journée par une attaque impétueuse. Au premier siége de Paris, il emporta avec *La Noue* le faubourg Saint-Germain. On prétend qu'en y pénétrant, il excitait ses soldats à la vengeance, au cri de Saint-Barthélemy! Il se signala également parmi les plus braves à la prise du Mans et de Falaise. Henri IV le récompensa par le titre d'amiral de Guienne, par provisions du 17 déc. 1589, et le 25 oct. 1590, il le fit entrer dans ses Conseils.

Au mois de fév. 1591, Châtillon assista au siége de Chartres à la prise de laquelle il contribua puissamment. La même année, il fut opposé à La Châtre dans le Berry; mais la mort l'arrêta dans une carrière qu'il parcourait avec tant de gloire que l'opinion générale était qu'il surpasserait son père. Il mourut à Châtillon le 8 oct. 1591, à l'âge de 30 ans. « Une vie si courte, dit Lacretelle, avait été remplie par une foule d'actions héroïques. Il vengea son père par des combats, jamais par la trahison. » — « C'étoit, dit le P. Daniel, un des plus braves seigneurs de France, le plus entreprenant, le plus intrépide, qui savoit le mieux la guerre et qui la faisoit avec le plus de vigueur et de bonheur, savant dans les mathématiques et principalement dans cette science qui traite de l'art militaire. » Le P. Daniel ajoute « qu'il étoit sans éloignement pour la religion catholique sur laquelle il étoit fort disposé à se faire iustruire. » C'est une assertion plus que hasardée, que rien dans la vie entière de Châtillon ne justifie, et qui est, au contraire, démentie par chacune de ses lettres. Elles respirent toutes une vive tendresse pour sa femme, à qui la plupart sont adressées, une piété sincère et touchante, un vif amour pour ses enfants; mais il y perce aussi un ressentiment implacable contre les Catholiques qui avaient causé tant de maux à sa famille.

François de Coligny avait épousé, en 1581, ***Marguerite d'Ailly de Péquigny***, fille de ***Charles d'Ailly*** et de ***Françoise de Warty*** ou ***d'Ouarty*** (*Voy.* I, p. 16). Il laissa quatre enfants. 1° Henri, comte de Coligny, né en 1583, eut pour parrain le roi de Navarre, qui le fit tenir sur les fonts par ***Lesdiguières***. Quoique enfant à la mort de son père, il lui succéda dans toutes ses charges. En 1593, les Rochellois le mirent à la tête d'une flotte qu'ils envoyèrent contre les Espagnols. En 1597, il signa l'union à l'Assembléo politique de Châtellerault. Plus tard, il alla combattre sous le prince Maurice, avec le titre de colonel-général de l'infanterie française au service de Hollande. Il assista à la célèbre bataille de Nieuport, et fut tué à la défense d'Ostende, le 10 sept. 1601. « Jamais jeune seigneur, dit Benoît, n'avoit donné de plus grandes espérances. » Adoré des soldats, il avait un tel crédit dans l'armée des Etats que le prince Maurice, dit-on, ne put se défendre d'un sentiment de jalousio. Les Réformés de France aimaient à retrouver en lui les vertus de son grand-père et de son père; aussi Henri IV témoigna-t-il peu de regret de sa mort. — 2° Gaspard, comte de Châtillon, continua la descendance. — 3° Charles, sieur de Beaupont, mourut sans alliance. — 4° Françoise épousa, en 1602, ***René de Talensac***, sieur de Loudrière, et mourut sans enfant, en 1637.

Gaspard de Coligny, né à Montpellier le 26 juillet 1584, eut pour parrain son cousin de ***Laval*** qui le fit tenir par le vicomte de ***Panat***. Le 8 oct. 1601, Henri IV lui donna la compagnie d'ordonnances de son frère Henri, et le nomma gouverneur de Montpellier et amiral de Guienne. En 1603, il passa en Hollande pour se former au métier des armes sous le prince Maurice. En 1611, il assista à l'Assemblée politique de Saumur, la seule où il parut. En 1612, il reçut en dépôt Aigues-Mortes qu'il remit, quinze mois après, à ***Harambure***. Nommé, en 1614, par brevet du 1er mai, colonel-général des gens de pied français entretenus en Hollande, il se rendit dans les Pays-Bas pour remplir sa charge. A son retour, en 1615, il envoya d'***Ortoman*** à l'Assemblée de Grenoble pour jurer en son nom l'union, et la même année, quoiqu'il eût fait tous ses efforts pour empêcher ses coreligionnaires de se joindre au prince de Condé, l'Assemblée de Nismes l'élut général en chef des églises du Languedoc, du Gévaudan, du Vivarais et des Cevennes. Changeant dès lors de système et entrant franchement dans la voie où l'on s'était engagé malgré lui, il conclut un traité avec le duc de

Savoie et poussa avec activité ses préparatifs. La conclusion de la paix les ayant rendus inutiles, il envoya au duc, comme il s'y était engagé, un corps de troupes auxiliaires commandé par *Chambaud*, *Bacon* et *Bimard*. Le 10 mars 1616, la reine lui accorda le gouvernement d'Aigues-Mortes, qu'il avait acheté 30,000 écus, et lui conféra le grade de maréchal-de-camp. Il est difficile de croire que des faveurs si minces qu'elles ne l'auraient pas empêché d'accepter les offres des Vénitiens, s'il avait obtenu de la Cour la permission de passer à leur service, aient été capables de le séduire; il est plus naturel d'admettre que, prévoyant le résultat fatal de la turbulence des meneurs du parti protestant, il voulut empêcher ses coreligionnaires de se perdre à leur suite. Cependant on doit convenir que sa conduite ne fut pas franche et que comme ces hommes, que blâmait son père, il eut trop « le désir de faire ses affaires privées. » Ainsi, après avoir promis, dans une entrevue qu'il eut à Sisteron avec *Lesdiguières* et le duc de Guise, de demeurer tranquille et de s'opposer à tout soulèvement, il n'hésita pas, sur l'invitation de l'assemblée de Lunel, à prendre les armes et à s'assurer de différentes places du Vivarais; puis le roi lui ayant envoyé le brevet de maréchal, signé le 6 juin 1620, il rentra dans l'inaction. Sa tiédeur d'abord, ses tergiversations ensuite devaient le rendre suspect. Les soupçons, dont la zélée marquise de *La Force*, se faisait l'écho dès 1615, lorsqu'elle écrivait: « On dit qu'il se révolte, mais je ne le veux croire; quoi que ce soit, il mène une vie bien scandaleuse et fainéante, » s'accrurent encore, en 1621, quand on le vit, après avoir rassemblé des troupes pour secourir Vals, se contenter d'envoyer d'*Antiège* (Voy. ce nom) en avant, et rester lui-même immobile à Barjac, bien que, avec les forces qu'il commandait, il eût pu compromettre gravement le duc de Montmorency et sauver Vallon. Loin de chercher à réparer cet échec, il s'empressa même de désarmer, et peu de temps après, il conclut un traité avec Ventadour. Non content de ne pas agir par lui-même, il contrecarra tant qu'il put *Rohan* et chercha à l'empêcher de secourir Montauban. Un long cri de réprobation s'éleva contre lui de toutes les églises, et retentit jusque dans l'Assemblée de La Rochelle, à laquelle il avait envoyé le sieur de *La Fontan*, maître d'hôtel ordinaire du roi, avec des lettres où il protestait « de son entière et ferme résolution à demeurer inséparablement uni à l'affermissement du repos et sûreté des églises, selon qu'il estoit contenu dans les édits, brevets et articles secrets.» (*MSS. de Brienne*, N° 223.)

Sentant combien il lui importait de se réhabiliter dans l'opinion, il se mit en campagne au mois d'août et prit Marguerites, Claplers, Grabels; mais il ne parvint pas à détruire des soupçons trop bien fondés. Sur la proposition des députés des Cevennes et du Vivarais, appuyée d'un décret de l'Assemblée générale de La Rochelle, en date du 14 juin, l'assemblée de Nismes le destitua, le 20 octobre 1621, « considérant les déportemens dudict seigneur qui n'ont visé qu'à détacher les provinces d'avec l'assemblée générale et corrompre ceux qu'il a peu corrompre pour faire un party dans le party, trait tant ouvertement avec nos ennemis et donnant des impressions en Cour qu'il est en sa puissance de livrer partye des villes que nous tenons pour seureté.» (1) Châtillon se retira alors à Aigues-Mortes où il se fortifia, tout en travaillant à une apologie qui a été publiée sous le titre de *Manifeste contre les calomnies des rebelles et ennemis du roy* (Paris, 1622, in-8°). Selon nous, elle ne le lave pas des accusations portées contre lui par ses coreligionnaires. Parmi ceux-ci l'indignation était si vive que les habitants de Montpellier arrêtèrent son fils et sa belle-mère, et qu'ils essayèrent,

(1) Cette assemblée était présidée par *Dupont*, ayant pour adjoint *Maysures* (*Pautet*, selon le Mercure) et pour secrétaires les ministres *Olivier* et *Paulet* (*La Pise*, selon le Mercure).

mais sans succès, de le surprendre lui-même dans Aigues-Mortes, par le moyen de *Corbières*, son lieutenant.

Châtillon se rangea alors ouvertement sous les drapeaux du roi. Dès le mois de février, Louis XIII lui remit le bâton de maréchal de France qui lui était promis depuis près de deux ans. Le mois suivant, Châtillon marcha contre Rohan qui avait assiégé La Tour-Charbonnière et le mit en fuite. Il empêcha de même un des lieutenants du duc de se saisir des salines de Peccais. Mettant ensuite le siège devant La Tour-l'Abbé, où commandait *Saint-Blancard*, il le força à capituler. Au mois d'avril, il vendit au roi Aigues-Mortes au prix de 400,000 livres; au mois d'août, il lui remit Aimargues et se démit du gouvernement d'Aigues-Mortes.

D'un caractère doux et indolent, redoutant les affaires épineuses, et d'ailleurs blessé des airs de supériorité qu'affectait Rohan, peut-être aussi irrité des violentes attaques auxquelles il avait été en butte de la part des zélateurs, Châtillon évita dès lors de se mêler des affaires de l'Eglise protestante. Il resta neutre dans les dernières guerres de religion. Ce fut seulement après la prise de La Rochelle qu'il obtint un commandement actif dans l'armée française. Au retour d'une courte campagne qu'il fit, en 1629, sous les ordres du prince d'Orange, il suivit Louis XIII en Champagne. En 1630, il servit en Savoie et contribua à la prise de Montmélian. En 1632, il fut employé dans le Languedoc. En 1635, il fut envoyé en Lorraine, défit les Espagnols à Avein, le 20 mai, et opéra heureusement sa jonction avec le prince d'Orange. L'année suivante, il commanda avec Brezé l'armée de Hollande. En 1637, appelé au commandement de l'armée de Champagne, il prit Yvoy et Damvilliers. En 1638, il commanda l'armée de Flandres et d'Artois, emporta quelques places, assiégea sans succès Saint-Omer et fut battu dans sa retraite. Ce revers lui attira une disgrâce; il reçut ordre de se retirer dans ses terres. Mais il ne tarda pas à rentrer en faveur. En 1639, il força Piccolomini à lever le siége de Mouzon et reprit Yvoy. En 1640, secondé par *La Meilleraye*, il se rendit maître d'Arras. Nommé général de l'armée de Champagne, il fut défait au combat de La Marfée, le 6 juillet 1641. Ce fut sa dernière campagne. Il se retira dans sa terre de Châtillon, qui fut érigée en duché-pairie, le 18 août 1643, et y mourut le 4 janv. 1646. M. *Charles Weiss* avait donc été induit en erreur, lorsqu'il écrivit « qu'il rentra dans le sein de l'Eglise romaine en 1653. »

Le maréchal de Châtillon a laissé plusieurs volumes de mémoires, qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire du règne de Louis XIII.

I. *Mémoires de M. le maréchal de Châtillon depuis l'an* 1596 *jusqu'en* 1633. Msc. in-fol. conservé à la Bibl. nationale, *Cabinet de Gaignières*, N° 760. Nous y avons puisé quelques renseignements.

II. *Mémoires de M. le maréchal de Châtillon pendant son emploi dans les armées du roi en Champagne et en Lorraine*, *depuis* 1635 *jusqu'en* 1641, 9 vol. *Anc. fonds* 9256 à 9264.

III. *Relation de ce qui s'est passé le 2 août* [1640] *au camp devant Arras*. Ce vol., signalé par Lelong, paraît perdu.

IV. *Relation de la bataille de La Marfée*, imp. dans les Mémoires de Montrésor. Une copie msc. s'en trouve dans le T. VIII de la Collection Conrart.

V. *Lettres*. Vol. in-fol. msc. indiqué par Lelong. — Un grand nombre de ses lettres et quelques mémoires ont été publiés par Du Bouchet dans les Preuves de la maison de Coligny.

Gaspard III de Coligny avait épousé, en 1615, *Anne de Polignac*, fille de *Gabriel de Polignac*, sieur de Saint-Germain, et d'*Anne de Valzergues*, laquelle vécut jusqu'en 1651. Deux fils et deux filles naquirent de ce mariage.

1° L'aîné des fils, Maurice, né le 16 oct. 1618, se battit en duel contre

le duc de Guise, en 1643, et mourut des blessures qu'il reçut, au mois de mai de l'année suivante.

2° Le second, GASPARD IV, né le 9 juin 1620, connu sous le nom de marquis d'Andelot, servit d'aide-de-camp à son père, en 1637, au siége d'Yvoy; en 1638, à celui de Saint-Omer; en 1649, à la levée du siége de Mouzon. Mestre-de-camp du régiment de Beauce, il assista à la reprise d'Yvoy. En 1640, il se signala particulièrement au siége d'Arras, où il fut blessé. Nommé colonel du régiment de Piémont, après l'affaire de La Marfée, il combattit, en 1642, à Honnecourt. En 1643, il prit part à la bataille de Rocroy. Créé maréchal de camp, il continua à servir avec distinction en Allemagne, en Hollande, en Catalogne. Blessé à l'attaque des barricades de Charenton, il mourut le lendemain, 9 fév. 1649.

Depuis 1643, il avait abjuré la religion pour laquelle ses ancêtres avaient versé leur sang, et que son père professait encore. Craignant, non sans raison, que les Catholiques ne se fissent un prétexte de cette abjuration pour s'emparer, après sa mort, du collége qu'il avait fondé à Châtillon (1), le maréchal avait eu soin d'en faire don à l'Eglise réformée, précaution qui le sauva de la confiscation jusqu'en 1681, où un arrêt, daté du 6 mai, en ordonna la suppression et adjugea les bâtiments aux Filles de l'adoration du Saint-Sacrement. L'église, que le maréchal avait fait bâtir à ses frais, en 1619, subsista jusqu'en 1685, où le Conseil, vu que « l'exercice étoit personnel », en ordonna la démolition par arrêt du 12 fév. A cette époque la branche de Coligny était éteinte, son dernier représentant mâle, Henri-Gaspard, fils de Gaspard IV, étant mort célibataire en 1657.

3° HENRIETTE, non moins célèbre par ses talents poétiques que par sa beauté et ses aventures, épousa, en 1643, Thomas Hamilton, comte de Hadington, d'une illustre famille d'Ecosse. Restée veuve, elle se remaria avec *Gaspard de Champagne*, comte de La Suze. L'union ne régna pas longtemps entre les deux époux. La jalousie fort ombrageuse du comte ne pouvait s'accommoder de la maxime de sa femme, que « tout le devoir ne vaut pas une faute qui s'est faite par tendresse »; de là des querelles qui s'aigrirent de plus en plus et qui aboutirent à la cassation de leur mariage, prononcée par le parlement en 1653. La même année, Henriette de Coligny abjura le protestantisme. Pour colorer d'un prétexte son changement de religion, elle demanda au pasteur *Mestrezat*, et non Montpezat, comme on le lit dans la Biogr. univ., d'entrer en sa présence en conférence avec l'apostat *La Milletière*. Le respectable ministre de Paris ne crut pas devoir se prêter à cette comédie. Devenue libre, la comtesse ne s'occupa plus qu'à filer le parfait amour. Son hôtel devint une succursale du fameux hôtel Rambouillet. Dans ses Mélanges, Le Clerc l'accuse d'une gaieté qui la portait loin. Entre autres preuves, il cite un trait qui annonce plus que de la légèreté de caractère. Elle engagea un jour *Bruguier*, pasteur de Lumigny, à travailler avec elle à une paraphrase burlesque de l'oraison dominicale. N'osant rien refuser à une si grande dame, le ministre se mit à l'œuvre, mais sa coupable complaisance faillit lui coûter cher. Le synode provincial fut sur le point de le déposer. Fortement censuré, Brugnier se retira à Nismes, sa ville natale, où il remplit les fonctions pastorales et mourut, circonstance qui ne permet pas de le confondre avec *J. Bruguier*, à qui nous avons consacré un article.

La comtesse de La Suze est auteur d'élégies, d'odes, de chansons, de madrigaux, de rondeaux, de stances, qui ont été publiés, pour la première fois, sous le titre: *Poésies de Mme la comtesse de La Suze* (Paris, 1656, in-12; nouv. édit., 1666, in-12, et souvent

(1) Ce collége, dont le premier principal fut *Dortel*, avait trois régents recevant 250, 200 et 150 livres par an.

depuis, sans le nom de l'auteur, dans les *Recueils de poésies galantes en prose et en vers*, Paris, 1668, 2 vol. in-12 ; 1684, 4 part. in-12 ; 1695, 4 part. in-12 ; Lyon et Amst., 1695, 4 vol. in-12 ; Paris, 1698, 4 vol. in-12 ; Trévoux, 1725, 4 vol. in-12 ; 1741, 5 vol. in-12). Tous les poëtes du temps ont loué à l'envi les charmes de l'auteur et de ses vers ; mais la postérité n'a point confirmé les éloges prodigués à ses poésies. « Le style de Mme de La Suze, lit-on dans la Biogr. univ., est en général faible et sans couleur ; il y a quelque chose de fade dans sa douceur ; sa douleur a de la recherche, et son naturel paraît souvent apprêté. » C'étaient là les défauts du temps.

Henriette de Coligny mourut le 10 mars 1673.

4° Sa sœur Anne épousa, en 1648, *Georges de Wurtemberg*, comte de Montbéliard, et mourut en 1680.

II. Branche cadette.

Doué d'autant d'esprit et de sagacité que ses frères, François de Châtillon l'emportait sur eux par la résolution et l'audace, et à un génie actif, entreprenant, il joignait une valeur extraordinaire. Aussi de Thou l'appelle-t-il un des premiers hommes du royaume par sa haute prudence, sa droiture et son habileté dans l'art de la guerre.

François de Châtillon, sieur d'Andelot, naquit à Châtillon-sur-Loing, le 18 avril 1521. Il fit ses premières armes à la défense de Landrecies, en 1543. L'année suivante, il combattit à Cérisoles et fut armé chevalier sur le champ de bataille. Au siége de Carignan, il se distingua entre tous par des prodiges de valeur. En 1545, il suivit le Dauphin devant Boulogne. A la mort de François Ier, le connétable, devenu tout-puissant, voulut faire participer ses neveux à sa faveur. Il maria Andelot à *Claude de Rieux*, qui lui porta en dot le riche comté de Laval, et peu de temps après, il lui fit donner la charge d'inspecteur-général de l'infanterie. Ce fut en cette qualité qu'il prit part, en 1548, à l'expédition envoyée en Écosse pour en ramener Marie Stuart. Il se signala au combat de Hadington ; mais il ne tarda pas à être rappelé par Henri II, qui préparait une entreprise sur Boulogne. En 1551, il fut envoyé en Italie au secours du duc de Parme. Fait prisonnier dans une incursion sur le territoire de Plaisance, il fut enfermé dans le château de Milan où il resta jusqu'à la trève de Vaucelles. Pour abréger les heures de sa captivité, il lut les ouvrages de *Calvin*, et il fut si vivement frappé de la force des raisons du réformateur, que non-seulement il embrassa avec ardeur ses opinions, mais que, dans sa correspondance avec ses frères, il ne cessa de les exhorter à suivre son exemple. Rendu à la liberté en 1556, il fut pourvu bientôt après de la charge de colonel-général de l'infanterie française.

La trève de Vaucelles ayant été rompue, Andelot entreprit de conduire un secours de 2,000 hommes à son frère assiégé dans Saint-Quentin. Egaré par son guide, il tomba malheureusement dans une embuscade où sa troupe fut taillée en pièces. Sans se laisser abattre par ce revers, il voulut essayer de s'introduire dans la ville avec un nouveau détachement, et cette fois, il y réussit, non sans courir de grands dangers. Il partagea donc avec Coligny les travaux de la défense. Resté prisonnier comme son frère, il parvint à s'échapper deux jours après, et se sauva à Ham. En 1558, il contribua puissamment à la conquête de Calais, et fut chargé ensuite d'attaquer la citadelle de Guines. Tant de services l'avaient rendu cher au roi, qui lui témoignait une grande faveur ; c'en fut assez pour que les Guise entreprissent de le perdre. Le moyen était facile, il suffisait de le dénoncer comme hérétique.

Andelot, en effet, depuis son retour dans sa patrie, ne dissimulait pas son penchant pour la Réforme ; loin de là, dans un voyage qu'il fit, au mois d'avril 1558, dans ses terres de Bretagne,

il emmena *Gaspard Carmel*, dit *Fleury*, ministre neuchâtelois, qui desservait l'église de Paris depuis le mois de mars 1557 (*Archiv. de la V. C. des pasteurs de Genève, Reg.* B.), et il le fit prêcher publiquement partout où il passa. Il fonda même en divers lieux des églises auxquelles il porta toujours le plus vif intérêt, ainsi que le prouvent plusieurs de ses lettres insérées par Morice dans ses Mémoires pour servir à l'histoire de Bretagne.

Le cardinal de Lorraine l'accusa donc auprès du roi d'avoir proféré des blasphèmes contre la messe. Henri II, qui aimait Andelot, voulut l'interroger lui-même sur ses sentiments. D'un caractère franc et ouvert, Andelot répondit sans déguisement qu'il tenait la messe pour une invention des hommes. Outré de colère, le roi saisit, les uns disent une pique, d'autres une assiette qu'il lança à la tête de l'hérétique; mais aveuglé par sa fureur, il atteignit et blessa le Dauphin qui était à ses côtés. Andelot fut arrêté et conduit à Meaux d'où il fut transféré au château de Melun. Le pape trouva son châtiment beaucoup trop doux, et il se plaignit amèrement au chargé d'affaires de France, de ce que le cardinal de Lorraine avait manqué à ses devoirs d'inquisiteur en ne le faisant pas brûler immédiatement.

La paix de 1559 ayant rendu au connétable tout son crédit, il obtint le rappel de son neveu, mais à la condition qu'il se rétracterait. Jamais Andelot ne voulut y consentir. Tout ce que l'on put obtenir de lui, c'est qu'il assisterait à une messe célébrée dans sa chambre. Cet acte de faiblesse scandalisa l'église de Paris et lui attira de sévères reproches de *Calvin*. Peu de temps après, il fut rétabli dans ses charges.

Andelot assista à l'assemblée de Vendôme et se déclara pour une prise d'armes immédiate. Selon Davila, il fut un « des plus actifs organisateurs » de la conjuration d'Amboise; mais nous avons déjà dit ailleurs qu'aucune preuve ne put être produite contre les Châtillon. Il se rendit ensuite à l'assemblée de Fontainebleau, puis aux États d'Orléans ; cependant lorsqu'il vit la tournure que prenaient les affaires, il se retira en Bretagne où il resta jusqu'à la mort de François II.

A la nouvelle du massacre de Vassy, il quitta Paris pour aller rassembler des troupes. Chargé par *Condé* de s'assurer d'Orléans, il y trouva les Protestants très-nombreux et assez tranquilles, le lieutenant du roi, attendant pour se déclarer, que la reine se prononçât. Lorsque ce dernier apprit que Catherine de Médicis était à Paris, ses hésitations cessèrent, et il prit des mesures pour contenir les Huguenots. Ce fut alors qu'Andelot, qui s'était caché jusque-là, s'empara de la porte Saint-Jean où il se défendit contre les Catholiques jusqu'à l'arrivée du prince.

Partisan des mesures promptes et énergiques, il vit avec peine entamer des négociations qui, selon l'expression de d'Aubigné, « affoiblissoient le cœur des Réformés. » Comme il l'avait prévu, les conférences n'aboutirent qu'à ruiner l'armée protestante, et il fallut enfin avoir recours aux étrangers. Envoyé en Allemagne, au mois de juillet, pour solliciter les secours des princes luthériens, il parvint, malgré les menées des Guise, à réunir environ 8,000 hommes, dont la moitié de cavalerie, et dès le mois de septembre, il put se mettre en route pour rentrer en France. Une fièvre intermittente, dont il avait ressenti les premières atteintes avant son départ, l'obligea de s'arrêter à Strasbourg où il fut rejoint par le prince *Porcien*. Sentant combien les jours, les heures étaient précieux, il voulut partir avant sa guérison. Il entra en Lorraine, traversa la Bourgogne pour éviter deux armées catholiques qui l'attendaient en Champagne, et par des marches forcées à travers des routes rendues presque impraticables par des pluies continuelles, il atteignit Orléans, le 6 nov. 1562.

Condé lui confia la garde d'Orléans pendant sa marche sur Paris; mais lors-

que Andelot apprit que l'armée protestante prenait la route de la Normandie, il alla la rejoindre, quoique toujours tourmenté par la fièvre. Il assista donc à la bataille de Dreux, sans y prendre part, du haut d'une colline d'où il surveillait les manœuvres de l'ennemi. En voyant le duc de Guise se mettre en mouvement : « Voilà, s'écria-t-il, une queue que nous aurons bien de la peine à écorcher. » Tous ses efforts pour rallier les reîtres ayant été inutiles, il se sauva à Tréon d'où il retourna à Orléans, qu'il s'occupa sur-le-champ de mettre dans un bon état de défense, secondé par *Duras*, *Bouchavannes*, *Clermont d'Amboise*, *Saint-Cyr*, d'*Avaret*. Il divisa la ville en quatre quartiers, dont chacun fut placé sous le commandement d'un gentilhomme, mêla la garde bourgeoise aux soldats, ordonna la célébration d'un service divin quotidien à l'issue duquel ministres et fidèles allaient travailler aux fortifications, et organisa des hôpitaux où les blessés furent soignés par les dames les plus honorables, nommément par Mme de *Martainville*, Mlles *Des Marets* et leur sœur Mme *Groslot*. Le duc de Guise parut sous les murs d'Orléans, le 5 fév. 1563. Dès le lendemain, il fit attaquer le faubourg de Cléry. Les Allemands qui le défendaient, saisis d'une terreur panique, s'enfuirent, en sorte que, sans la valeur et le sang-froid d'Andelot, la ville eût été prise d'emblée. La trahison ou la négligence d'un gascon, nommé *La Mothe*, fourrier du capitaine *Montaigu*, livra cependant les Tourelles au duc de Guise, poste si important que, malgré les retranchements qu'il fit élever à la hâte à l'entrée du pont, Andelot ne pouvait guère conserver l'espoir de sauver Orléans. Le général catholique était si certain du succès que, le 18 fév., il écrivit à la reine-mère que, dans vingt-quatre heures, il lui manderait nouvelles de la prise et qu'il signalerait tellement cette journée, n'épargnant ni sexe ni âge, qu'après avoir fait son carême-prenant, il abolirait la mémoire de la ville. Mais, ajoute Le Maire dans son Histoire d'Orléans, l'homme ne sait pas sa destinée. Le jour même, Guise fut assassiné par *Poltrot*.

Après la signature du traité de paix, à la négociation duquel il prit part, il se retira à Châtillon avec Coligny. Quelque temps après, il retourna à la Cour, où il prit hautement la défense de son frère, demandant en son nom qu'on lui donnât des juges. Ce fut alors qu'il recommença à remplir les fonctions de colonel-général de l'infanterie française; mais, quoi qu'en dise Vieilleville, il ne paraît pas qu'il ait assisté au siége du Hâvre.

Pendant le voyage de la Cour dans les provinces du Midi, Andelot alla en Lorraine où il épousa *Anne de Salm*, en 1564. Le 2 sept., il passa par Metz où il assista au prêche. A son retour, il parut à la Cour avec Coligny, et reçut de la plus grande partie de la noblesse l'accueil qu'il pouvait désirer. Le capitaine des gardes Charri, grand partisan des Guise et son ennemi personnel, se plut seul à le braver. Il refusa de prendre ses ordres, sous prétexte qu'il n'en avait à recevoir que du roi. Andelot, au contraire, prétendait que son grade lui donnait droit d'inspection sur le régiment des gardes, comme sur tous les autres. La querelle s'échauffa, et Charri, se sentant soutenu par Charles IX, poussa l'insolence jusqu'aux dernières limites. *Chastellier-Portant* entreprit de venger à la fois et Andelot et son propre frère, qu'il accusait Charri d'avoir tué traîtreusement. Il alla l'attendre sur le pont Saint-Michel et lui passa son épée au travers du corps. Cet événement, habilement exploité par les Guise, nuisit beaucoup aux Châtillon.

Aux conférences de Valéry et de Châtillon, Andelot se prononça fortement pour la guerre : « Il est temps, s'écria-t-il, de nous désabuser et de recourir à la défensive qui n'est pas moins juste que nécessaire, et ne nous soucier pas si on dit que nous avons esté les autheurs de la guerre : car ce sont ceux-là qui par tant de manières ont rompu les conventions et pactions

publiqnes, et qui ont jetté jusques dans nos entrailles six mille soldats estrangers, qui par effect nons l'ont desjà déclarée. Que si nous lenr donnons encore cest advantage de frapper les premiers coups, nostre mal sera sans remède. » Tous se réunirent à son avis.

Quelques jours avant la bataille de Saint-Denis, *Condé* l'envoya vers Poissy pour fermer les passages aux troupes auxiliaires que le duc d'Albe envoyait au roi de France. Rappelé par le prince, il fit tant de diligence qu'il aurait pu assister an combat si les Catholiques n'avaient enlevé tous les bateaux et coulé tous les pontons. Un de ses capitaines, nommé *La Mossonière*, trouva le moyen de les rctirer de l'eau et de les remettre en état, mais ces opérations prirent du temps, en sorte qu'il n'arriva à Saint-Denis que vers minuit. Le lendemain, il se présenta pour offrir de nouveau la bataille aux Catholiques, qui restèrent derrière leurs murailles, quoique pour les braver, les Huguenots se fussent avancés jusqu'à Montmartre et y eussent brûlé plusieurs moulins à vent. Un seul engagement eut licu autour d'un de ces moulins en pierres de taille, qui fut attaqué sans succès par *Valfrenière* et *Beauregard*.

Dans la marche de l'armée à travers la Champagne, Andelot fnt placé aux ailes avec les arquebusiers à cheval et chargé de conrir le pays pour lever des contributions. A la conclusion de la paix, il partit pour ses terres de Bretagne. C'est là qn'il apprit la fuite de Condé et de Coligny. Il se hâta d'appeler aux armes la noblesse protestante de la Normandie, de l'Anjou et de la Bretagne, en assignant pour rendezvous général Beaufort-en-Vallée. On y vit acconrir successivement *Jean de Ferrières, Antoine de La Rochefoucauld, Lavardin, Montgommery* et ses frères, *La Noue, Minguetière, Brossay-Saint-Gravé, Du Verger, Cognée, La Loue, François d'Angennes*, sieur Du Coudray, *Du Chesne, Rabodanges, François d'Acigné*, sienr de Montejan, et son enseigne *Du Plessis-Bordage, Raoul de La Celle*, seigneur de La Serardaye, qui abjura pen de temps après et a laissé des Mémoires inédits, cités par Du Paz, dans son Histoire généalogique de Bretagne; *Cassé*, dit *Bouchaut*, avec son lieutenant *Millery* et son enseigne *La Rivière d'Artois, Bressault, Mimbré, La Garde, Sey, Lorme, La Motte-Tibergeau*. La difficulté était de passer la Loire en présence d'un corps de troupes catholiques supérieur en nombre. Andelot chargea d'habiles officiers de cbercber un gué, et après avoir pris tontes les précautions pour assurer son camp, il attendit; mais, faute d'espions, il laissa surprendre un de ses quartiers et il aurait été lui-même fait prisonnier sans le dévouement de son écuyer *Symbonet* et du maréchal de camp *Boisvert* qui se sacrifia ponr le sauver. Il eut à regretter, en outre, la perte des capitaines *Du Verger, Cassé, La Houssaye* et *La Plaine*, qui fnt tué de sang-froid. *Minguetière* fut fait prisonnier. *Montgommery* arriva enfin avec l'heureuse nouvelle qu'il avait tronvé un gué. Les Hugucnots s'empressèrent de franchir la Loire et arrivèrent, sans rencontrer les Catholiques, à Thonars où ils s'arrêtèrent qnelques jours. Ce fut pendant son séjour dans cette petite ville qu'Andelot fit enlever à Oiron par *Colombières* le duc de Roannais qui fut conduit sous bonne escorte à La Rochelle. De Thouars il marcha sur Parthenay dont il se saisit. L'amiral l'ayant joint, ils allèrent ensemble attaquer Niort, qni se rendit sans résistance. Angoulême, Saiut-Jean-d'Angély et plusieurs autres places essayèrent à peine de se défendre. Le monastère de Saint-Florentin, près de Saumur, soutint, au contraire, un siége de plusieurs jours. Andelot en fit passer la garnison au fil de l'épée pour venger le massacre de Mirebeau.

Andelot se signala, comme toujours, à Pamprou, à Jazeneuil. A Jarnac, il fit des prodiges de valenr. La bataille perdne, il suivit Coligny à Saint-Jean-d'Angély, pnis à Saintes. Envoyé dans

le Poitou pour y inspecter l'infanterie et lever de nouvelles troupes, il essaya sans succès de se rendre maître de Montaigu et de Clisson. Il retourna donc à Saintes; mais à peine arrivé, il fut attaqué, dit-on, d'une fièvre contagieuse qui l'emporta en peu de jours. D'Aubigné et de Thou donnent assez clairement à entendre qu'il mourut empoisonné. Selon la plupart des historiens, la mort le frappa le 27 mai 1569; selon les Pièces fugitives d'Aubaïs, ce serait une erreur et il serait mort dès le 7. Son corps fut porté à La Rochelle. La reine de Navarre voulut suivre son convoi jusqu'à la tour de la Chaîne où il resta déposé pendant dix ans. En 1579, son fils aîné l'en tira pour le transporter à La Roche-Bernard. Sa charge de colonel-général de l'infanterie protestante fut donnée à d'*Acier*, et sa compagnie à son lieutenant *Beauvais-La Nocle*.

L'intrépidité d'Andelot lui avait mérité le surnom de chevalier sans peur. A l'éloge que l'historien de Thou a fait de ses qualités, nous ajouterons le témoignage encore moins suspect d'Arcère. Il était, dit-il, « rigide et zélé sectateur de la Réforme, dont il avoit embrassé les opinions de bonne foi; grand homme de guerre, génie fécond en ressources, dans un métier hasardeux qui en demandoit tant, et d'un courage aussi éclairé qu'intrépide. »

Par son testament, fait à Laval le 4 sept. 1568, Andelot légua, en quelque sorte, à son frère ses quatre fils à qui il donna pour gouverneur le capitaine *Saint-Bonnet* l'aîné.

François de Châtillon avait été marié deux fois, et chacune de ses femmes lui avait donné plusieurs enfants. La première, *Claude de Rieux*, fille de Claude, seigneur de Rieux et de Rochefort, comte d'Harcourt et d'Aumale, et de Catherine de Laval, était née le 8 fév. 1525. Après son mariage, contracté le 19 mars 1547, elle embrassa la religion réformée pour laquelle elle montra toujours le plus grand zèle. Elle mourut d'apoplexie le 5 août 1561, laissant deux fils et deux filles. L'aînée de ses filles, dont l'Histoire des grands officiers de la couronne ne dit mot, mourut à Châtillon en 1563. La cadette, nommée MARGUERITE, née dans le château de Milan, le 28 fév. 1553, fut mariée avec *Julien de Tournemine*, sieur de Montmoréal, et mourut en couches de son premier enfant. Nous parlerons tout à l'heure de ses deux frères. Resté veuf, Andelot épousa en secondes noces, en 1564, *Anne de Salm*, qui le rendit également père de deux fils et de deux filles. FRANÇOIS, sieur de Tanlay, l'aîné des fils du second lit, mourut de maladie à Saint-Jean-d'Angély. BENJAMIN, seigneur de Sailly et de Courcelles, fut tué comme nous le raconterons plus tard. ANNE épousa, en 1594, Jacques Chabot, marquis de Mirebeau en Bourgogne. L'Etoile raconte que le mariage se célébra au Louvre, le dimanche 9 octobre, dans les appartements de *Catherine de Navarre*, au grand scandale du clergé catholique. Anne d'Andelot était donc protestante encore à cette époque. Plus tard elle abjura et fut enterrée, selon son désir, aux Cordeliers de Tanlay sans pompe ni cérémonie. Sa sœur SUSANNE fut mariée avec Guillaume de Poitiers, baron d'Outre.

GUY-PAUL de Châtillon, comte de LAVAL, fils aîné d'Andelot, naquit dans un bateau sur le Pô, le 13 août 1555. Après la mort de son père, Coligny se chargea de son éducation et il la surveilla avec autant de sollicitude que celle de son propre fils. Nous avons vu ailleurs qu'à la Saint-Barthélemy, Laval fut assez heureux pour se sauver en Suisse.

Rentré en France en 1576, il se retira en Bretagne. Plein de zèle pour la religion réformée, il travailla sans relâche à relever de leurs ruines les églises de cette province, œuvre pieuse dans laquelle il eut pour aides infatigables *Françoise de Tournemine*, veuve de *Henri de Rohan*, *Jean Du Matz*, seigneur de Montmartin, et les ministres *Guineau*, *Berni*, *Merlin*. Au mois de sept. 1584, il fut député avec *Du*

Plessis-Mornay et *Constant* pour porter à Henri III les plaintes des églises sur l'inexécution du dernier édit de pacification. La guerre s'étant rallumée, Laval partit de Vitré avec ses trois frères, le 8 sept. 1585, passa la Loire à Mauves et rejoignit à Marennes le prince de *Condé* qui se préparait au siége du Brouage. Il le suivit dans l'expédition d'Angers et fut chargé du commandement de l'arrière-garde. Le prince ayant été obligé de battre en retraite, Laval franchit la Loire à la tête de l'avant-garde sans éprouver aucun empêchement de la part des Catholiques qui ne se présentèrent que plus tard devant Saint-Maur. Le capitaine *La Serpente* abandonna ce poste important, et l'ennemi, en s'en saisissant, ferma le passage au reste de l'armée. La position de Laval était périlleuse. Il ne pouvait rejoindre Condé et il avait à craindre d'être enveloppé par les troupes qui accouraient de toutes parts. Il prit la résolution de marcher rapidement en avant, et il arriva, sans essuyer de perte, à Saint-Jean-d'Angély. De là il courut au secours de Mme de La Trémoille assiégée dans son château de Taillebourg par les Ligueurs. Il n'avait que cent chevaux environ et trois à quatre cents arquebusiers commandés par de *Rieux*, *La Boulaye*, *Lorges* et le jeune *Montgommery*; cependant il força l'ennemi à fuir, et par reconnaissance, la châtelaine consentit à recevoir dans son château une garnison huguenotte sous les ordres du capitaine *Boursier*, lieutenant des gardes de Condé.

De retour à Saint-Jean-d'Angély, Laval eut à se défendre contre Mayenne. Il se comporta avec une bravoure digne de sa race et livra aux Catholiques plusieurs petits combats dans l'un desquels l'enseigne de sa compagnie, *Carbonel*, sieur de Chassegné, fut blessé à mort et fait prisonnier. L'arrivée de *Condé* lui enleva le commandement. Il suivit le prince à la prise de Dompierre. Secondé par ses frères, il se rendit maître de Soubise dont la garnison incommodait La Rochelle, et chassa les Ligueurs de Saint-Jean-d'Angle, de Trizay, du château de Mornac dans l'île d'Alvert. De retour à Saint-Jean-d'Angély, il accompagna à Taillebourg *Condé* qui avait conçu le projet de détruire le régiment de Tiercelin. Aussi impétueux que le jeune prince, il ne prit pas le temps de réunir sa compagnie, et à la tête d'une trentaine de chevaux seulement, il fondit sur l'ennemi, enfonça un bataillon de piquiers et enleva le drapeau du régiment. Ses deux frères, Benjamin, qui venait de succéder à François dans le titre de sieur de Tanlay, et François, sieur de Rieux, furent mortellement blessés dans cette charge brillante, et moururent à un jour de distance. Laval en conçut un si violent chagrin, qu'il les suivit dans la tombe, huit jours après, en avril 1586. Ces trois frères que la plus tendre amitié avait unis pendant leur vie, furent réunis après leur mort dans un même tombeau.

Cette perte causa une vive douleur à tous les Protestants qui fondaient sur les trois frères, et surtout sur Laval, de grandes espérances; car, lit-on dans les Mémoires de la Ligue, « Dieu avoit logé en ce corps de peu d'apparence une âme pleine de piété avec une maturité d'entendement et générosité de courage qui ne le rendoient pas moins aimable et honorable à tous les gens de bien et bons François, que redoutable à tous les méchans et perturbateurs du repos de la France. »

François de Châtillon, sieur de Rieux, né à Paris le 23 août 1559, n'ayant point laissé d'enfant de *Jeanne de La Motte*, fille de *Joseph de La Motte*, sieur de Vauclerc, et de *Catherine de Tournemine*, et ses frères cadets n'ayant point été mariés, la maison d'Andelot se trouva réduite à un enfant, Guy de Coligny, comte de Laval, que Guy-Paul avait eu de son mariage, conclu en 1583, avec *Anne d'Alègre*, fille aînée de Christophe d'Alègre, qui se remaria avec le maréchal de Forvaques.

Né au comté d'Harcourt, le 6 mai

1585, Guy de Coligny, conformément aux dernières volontés de son père, fut élevé à Sedan. Il montra de bonne heure de grandes dispositions pour l'étude des langues. A l'âge de 19 ans, le désir de voyager et de porter les armes le conduisit en Italie, en Flandres et jusqu'en Hongrie où il fit une campagne contre les Turcs. Il déploya tant de valeur que l'Empereur lui donna le commandement de mille chevaux; mais en poursuivant l'ennemi, il reçut une blessure dont il mourut le 30 déc. 1605, à l'âge de 21 ans; il avait abjuré l'année précédente. En lui s'éteignit la branche d'Andelot.

CHAUFFEPIÉ (Jean), ministre de Niort, apparemment fils de *J. Chauffepié*, ministre de Marennes, qui avait été député, en 1578, au Synode national de Sainte-Foy et donné pour pasteur à l'église de cette dernière ville, où il se fit grandement estimer par ses talents et ses vertus, au rapport de M. Guinodie, dans son Hist. de Libourne. Chauffepié jouissait dans le Poitou d'une influence considérable s'il est permis d'en juger par les nombreuses députations qu'il eut à remplir depuis 1605, où il assista à l'Assemblée politique de Châtellerault. En 1608, il prit également part aux travaux de celle de Gergeau qui le chargea avec *Lansard*, *Mirande* et *Saint-Orse* de dépouiller les cahiers des provinces. L'Assemblée de Grenoble, à laquelle il fut de nouveau député, lui confia le même soin, et quelque temps après, elle lui accorda une marque plus grande de son estime en le nommant de la commission à laquelle elle renvoya l'examen des propositions de Condé. Cette commission se composait de *Lusignan*, de la Basse-Guienne, *Rouvray*, de la Bourgogne, *Bertreville*, de la Normandie, *Viguier*, du Berry, *Béraud* et *Bonencontre*, du Haut-Languedoc, *La Milletière* et *Chauffepié*, du Poitou, et *Soullet*, sieur de La Croix, de l'Anjou. Chauffepié fut un de ceux qui se prononcèrent le plus vivement pour la fatale alliance du parti huguenot avec les princes mécontents; aussi l'assemblée, après s'être transportée à Nismes, le choisit-elle avec *Rouvray*, *Champeaux* et *Bonencontre* pour rédiger la proclamation qui devait expliquer aux églises les raisons de sa conduite. Obligée de plier devant la nécessité, la régente consentit à ouvrir des conférences pour la paix, et l'assemblée, en ayant reçu avis, nomma une commission, dont Chauffepié fit encore partie, pour dresser les instructions de ses députés; puis les négociations ne prenant pas la tournure qu'elle espérait, et les préparatifs de la Cour lui inspirant des craintes, elle forma une nouvelle commission, dans laquelle elle fit entrer le pasteur de Niort (Voy. Esaïe BAILLE), pour lui présenter un rapport sur la situation générale et lui indiquer les meilleurs moyens de détourner le danger qu'elle prévoyait. Enfin, des nouvelles plus satisfaisantes lui étant arrivées de la part de ses députés à la conférence de Loudun, elle fit partir Chauffepié, avec *Huron*, *La Milletière*, *Manialt* et *Espérandieu*, pour les aider de leurs lumières dans la discussion des articles de l'édit de pacification et le cas échéant, signer la paix. En 1620, Chauffepié fut député au Synode national d'Alais, et à son retour, il fut, comme nous l'avons dit ailleurs, chargé par *Parabère* de le représenter à l'Assemblée politique de La Rochelle. C'est la dernière mission qu'il remplit. La date de sa mort n'est pas connue.

Un de ses descendants, Jacques-Georges de Chauffepié, s'est fait un nom par ses travaux littéraires.

Né à Leuwarden, le 9 nov. 1702, il fit ses études à Franeker et desservit successivement les églises de Flessingue, de Delft et d'Amsterdam. Il mourut dans cette dernière ville, où il exerça 43 ans le ministère, le 3 juill. 1786. On a de lui :

I. *Dissertatio de supplicio crucis*, 1721, in-4°.

II. *Lettres sur divers sujets importans de la religion*, Amst., 1736, in-8°.

III. *Histoire du monde sacrée et profane*, trad. de l'anglais de Shuckfort, Leyde, 1738 et 1752, 3 vol. in-12. — Chauffepié n'a trad. que le 2e vol.; le 1er l'a été par *J.-P. Bernard*, et le 3e par *Toussaint*.

IV. *Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent*, Amst. et Paris, 1742-1792, 46 vol. in-4°. — Ouvrage traduit de l'anglais par plusieurs littérateurs. Chauffepié a trad. les tomes XV à XXIV.

V. *Nouveau dictionnaire historique et critique pour servir de supplément ou de continuation au Dictionnaire de M. P. Bayle*, Amst., 1750-1756, 4 vol. in-fol. — Sur environ 1400 articles, plus de 600 sont simplement trad. de l'anglais, 280 sont retouchés et 500 environ sont originaux. Chauffepié se place presque au niveau de Bayle comme érudit; mais il reste fort au-dessous de lui comme critique et comme écrivain. Son style lourd et incorrect n'offre pas le piquant de celui du célèbre sceptique; mais d'un autre côté il n'en offre pas non plus le cynisme. On a aussi reproché à l'auteur de descendre quelquefois jusqu'à des minuties.

VI. *Vie de Pope*, publiée en tête des Œuvres diverses de cet auteur, trad. par *Elie de Joncourt* (Amst., 1754, 7 vol. in-12).

VII. *La vérité de la religion chrétienne, prouvée par l'état présent du peuple juif, en trois sermons, auxquels on en a adjoint deux autres; l'un sur l'époque de l'avènement du Messie, l'autre sur le lieu de sa naissance*, Amst., 1756, in-8°.—Ouvrage indiqué par Leu et par Kaiser qui nous apprend qu'il a été trad. par Petzold (Breslau, 1758, in-8°).

VIII. *Pratique des vertus chrétiennes*, trad. de l'anglais de Basker, Amst., 1760, 2 vol. in-8°.

IX. *Sermons sur divers textes*, Amst., 1787, 3 vol. in-8°. — Ouvrage posthume publié par *Samuel* de Chauffepié, neveu de l'auteur et ministre de la Parole de Dieu, qu'il ne faut pas confondre avec *P. S. de Chauffepié* à qui Kaiser attribue *Handbuch zum Gebrauch der Hebammen*, nouv. édit., Altona, 1783, in-8°.

La famille Chauffepié occupe encore aujourd'hui un rang honorable en Hollande et à Hambourg.

CHAUME (Guillaume de), fils de François de Chaume, baron d'Anmelas et seigneur du Poussan depuis 1555, fut élu premier consul et viguier de Montpellier en 1560. Partisan de la Réforme, il en favorisa les progrès de tout son pouvoir. Ce fut pendant son administration que *Jean Chassanion*, rappelé à Montpellier avec *Claude Formy*, commença à prêcher publiquement, malgré les clameurs de l'évêque *Pelletier*, qui de sectateur des opinions nouvelles en était devenu un des plus ardents adversaires.

Guillaume de Chaume avait épousé, en 1544, *Marguerite de Barrière*, qui le rendit père d'un fils et d'une fille. Cette dernière, nommée Isabeau, épousa, en 1560, *Jean Liebel*, baron de Carescausses. Le fils, appelé Guillaume, comme son père, et non moins zélé que lui pour la religion réformée, entretint jusqu'à sa mort dans son château du Poussan un ministre qui y célébrait régulièrement le service divin, non-seulement pour la famille du châtelain, mais pour les Protestants de la seigneurie. En 1570, la chapelle du Poussan était desservie par *Pierre Menin*. Guillaume II de Chaume mourut en 1603, laissant de sa femme *Françoise Bucelli* un fils, nommé Félix, qui épousa, en 1625, *Jeanne Germain*. La chapelle du château ne pouvant plus contenir le nombre croissant des fidèles, on résolut de bâtir un temple, qui fut promptement achevé, quoique les Catholiques du lieu y apportassent de grands obstacles. Leur bigotisme s'indignait du voisinage du culte hérétique; aussi firent-ils si bien qu'en 1620, le temple fut démoli; mais les Protestants le réédifièrent plus tard, et ils en restèrent en possession jusqu'en 1670, où

un arrêt du Conseil, en date du 18 nov., le ferma définitivement.

CHAUMONT, famille illustre du Vexin qui avait pour chef, à l'époque de nos premières guerres religieuses, *Antoine de Chaumont*, seigneur de GUITRY ou Quitry et de Bertichères, fils aîné de Guillaume de Chaumont et d'Agnès de L'Isle.

Qu'Antoine de Chaumont ait professé la religion réformée, c'est ce dont on ne saurait douter; mais quel rôle a-t-il joué dans le parti protestant ? L'histoire est muette à cet égard (1). Le nom de Guitry se rencontre pour la première fois, à notre connaissance, parmi ceux des gentilshommes protestants qui rejoignirent *Andelot*, lorsque la troisième guerre éclata; encore s'agit-il, non pas d'Antoine de Chaumont, mais de son fils aîné, tout nous le prouve. Nous en sommes donc réduit à répéter, d'après le P. Anselme, qu'Antoine de Chaumont mourut en 1582, laissant de *Jeanne d'Assy de Cantelou*, sa femme:

1° JEAN, sieur de Guitry, né, selon Pinard, en 1532. D'autres généalogistes reculent jusqu'en 1544 le mariage d'Antoine.

2° LOUIS, mort sans hoirs, dont Anselme ne parle pas, non plus que de

3° NICOLAS, qui ne laissa pas de postérité. Il est mentionné, ainsi que son frère, dans une généalogie manuscrite que nous avons consultée à la Bibl. nationale (*Fonds St-Magloire*, N° 130), et nous soupçonnous que l'un des deux fut le capitaine de cavalerie *Chaumont* qui servit sous Montgommery et fut fait prisonnier près de Châteauneuf, au mois d'avril 1569.

4° ANTOINE, appelé *Anne*, dans le msc. cité, seigneur de *Persigny* (aliàs *Pressigny*), maréchal de camp, qui, selon Sully, se trouva au combat livré par *Châtillon* à Saveuse, et qui, selon les Mémoires du duc d'Angoulême, fut tué pendant le siége de Rouen à l'attaque du fort du Mont-aux-Malades, le 23 août 1589. De son mariage avec *Susanne Motier de La Fayette*, veuve de *Pierre Des Frisches*, seigneur de Brasseuse, naquit une fille nommée JEANNE, morte sans alliance.

5° ABDIAS, sieur de BERTICHÈRES, baron de Montredon et de Lecques, du chef de sa femme *Madelaine Du Pleix*, fille d'*Antoine*, baron de Lecques, et de *Françoise de Bérard*. Il fut la souche de la branche de Lecques.

6° MARIE, femme de *Charles de La Montagne*, sieur de Craville, gouverneur de Corbeil.

7° MADELAINE, mariée avec *Robert Thin de Schélandre*, seigneur de Chaumont.

I. BRANCHE DE GUITRY. Jean de Chaumont, qui, comme nous l'avons dit plus haut, rejoignit *Andelot* et franchit avec lui la Loire, assista à la bataille de Jarnac, après la perte de laquelle il se retira à Cognac. Plus tard, nous le retrouvons marchant avec *Briquemault* au-devant de *Coligny*. Il se signala au combat d'Arnay-le-Duc où son cornette *Pontaut* fut blessé. La paix faite, il alla servir en Flandres sous les ordres de Louis de Nassau et contribua plus que personne à la prise de Mons, le 25 mai 1572. Que devint-il après la retraite du prince d'Orange et la dispersion de son armée? Les historiens ne nous le disent pas; mais ils racontent avec de longs détails comment sa précipitation fit échouer le plan conçu par La Mole pour arracher le duc d'Alençon et le roi de Navarre à l'espèce de captivité où on les tenait. Il devait, à la tête d'un détachement de Huguenots, s'avancer près de Saint-Germain où était la Cour, recevoir les princes et les escorter jusqu'aux environs de Rheims où le duc de *Bouillon* avait promis de venir les prendre pour les

(1) En 1562, on trouve dans l'armée de *Duras* un *Chaumont* du Perigord qui n'avait rien de commun avec cette famille que le nom, mais qui est peut-être le même que Chaumont, mentionné parmi les lieutenants de *La Noue* et de *Pontivy*, en 1570. Au milieu de cette confusion de noms identiques, il est bien difficile de faire à chacun la part qui lui revient. Lequel des Chaumont emporta Nantua, le 7 juin 1569? Lequel assista avec Guitry au siége de Giversac en 1577? Nous ne saurions le dire.

conduire à Sedan. Il se présenta devant Saint-Germain plusieurs jours avant l'époque convenue et avec une troupe peu nombreuse, en sorte que le duc d'Alençon, croyant l'entreprise manquée, alla lâchement livrer à la vengeance de la reine-mère les têtes de ses complices. Guitry gagna en toute hâte la Normandie, réunit ses soldats à ceux que *Colombières* et *Sey* avaient rassemblés de leur côté, et s'enferma dans Carentan, où il fut assiégé par Matignon. La place était forte; mais n'ayant à attendre de secours d'aucun côté, il comprit que toute défense serait inutile et il accepta une capitulation honorable.

En 1579, Guitry assista à l'Assemblée politique de Montauban. En 1587, il fut envoyé en Angleterre et en Allemagne pour réclamer, au nom du roi de Navarre, les secours des princes protestants. Il rentra en France avec l'armée allemande dans laquelle il remplissait les fonctions de maréchal de camp. S'il faut en croire *Sully*, le blâme de la défaite d'Aneau doit retomber en partie sur lui.

Il est vraisemblable qu'à la suite de cette défaite, il se retira à Genève avec le duc de *Bouillon* et les autres chefs de cette malheureuse expédition. Ce fut dans cette ville, au moins, qu'il reçut, avec le brevet de maréchal de camp, l'ordre d'assembler des troupes et d'envahir la Savoie, par représailles de l'occupation du marquisat de Saluces. Secondé par *Beaurais*, *Beaujeu* et d'autres capitaines français, il s'empara du château de Monthoux, de Bonno et de Saint-Joire. Gex ne tarda pas à lui ouvrir ses portes; mais l'arrivée de *Soncy* lui enleva la direction des opérations militaires qu'il conduisait avec tant de succès. La campagne terminée, il accompagna Sancy à Strasbourg, d'où ils retournèrent à Genève au mois de mai 1589, et passant par la Bourgogne, ils rejoignirent l'armée des deux rois. Dans le conseil qui se tint à Meudon après l'assassinat de Henri III, Guitry s'opposa énergiquement au parti que Henri IV semblait disposé à prendre, de se replier derrière la Loire, et il fit valoir de si bonnes raisons que le prince se rendit à son avis et se mit en route pour Dieppe. Chargé d'investir Neufchâtel avec Du Hallot, Guitry tailla en pièces les paysans des environs accourus au secours de cette ville et la força de se rendre. Nommé capitaine de 50 hommes d'armes en 1590, il fut, l'année suivante, sur la demande des Genevois appuyée par *Bèze* (Collect. Dupuy, N° 268), envoyé au secours de la république avec d'*Autricourt*, son lieutenant. Le 1er fév. 1591, il emporta d'assaut Thonon; Evian subit le même sort; le château de Poulinge capitula. Obligé de battre en retraite devant des forces supérieures, il fut atteint par l'ennemi près de Monthoux; mais une habile manœuvre du baron de *Conforgien* lui donna une victoire glorieuse, et il put regagner Genève sans être inquiété. Au retour de cette expédition, il rentra en France et tomba malade à Soyon en Beauvoisis d'où, s'étant fait transporter à Gournay dans le Vexin, il y mourut d'épuisement, âgé d'environ 60 ans. « C'était, dit de Thou, un homme grave, habile à manier la parole et non moins distingué par son courage que par sa prudence. »

Il avait épousé, en 1567, *Anne de Champrond*, fille de *Michel*, sieur de La Bourdinière, et de *Jeanne Parent*, dont il eut sept enfants. Les trois aînés, Jean, Charles et Henri, successivement seigneurs de Guitry, moururent sans alliance, le dernier des suites d'une blessure qu'il avait reçue dans un duel, le 13 mai 1609. Le quatrième, Philippe, seigneur de Guitry, maréchal de camp, fut blessé mortellement au combat de Poligny, en 1638. Il avait épousé, en 1628, *Gabrielle de Bouquetot*, fille de *Jean de Bouquetot*, sieur Du Breuil, et d'*Esther*, baronne d'Orbec, et en avait eu deux fils: Gédéon, mort jeune, et Guy, marquis de Guitry, tué au passage du Rhin en 1672, sans avoir été marié. Des trois

filles de Jean de Chaumont, l'une, ANNE, fut la femme de *Jacques Carbonel*, sieur de Chassegné; la seconde, MARIE, épousa *N. de Montel*, sieur d'Eraines, et la troisième, JEANNE, entra dans la famille de La Ganterie par son mariage avec *Paul Du Duc*.

II. BRANCHE DE LECQUES. Abdias de Chaumont, seigneur de Bertichères, servit avec son frère aîné dans la campagne de 1570; cependant ce ne fut que longtemps après qu'il se plaça parmi les principaux chefs huguenots. C'est lui sans doute qui fut chargé du commandement des troupes genevoises après le départ de son frère. Il ne se distingua pas par des entreprises brillantes, et bientôt, sentant qu'il était à charge à l'Etat, il demanda son congé qui lui fut accordé. Il se retira dans le Languedoc où il épousa la fille d'*Antoine de Lecques*, qui lui résigna, en 1595, le gouvernement d'Aigues Mortes. Devenu suspect à Henri IV, Bertichères fut mandé à la Cour; mais il refusa de s'y rendre, et le roi, confirmé dans ses soupçons par cette désobéissance, écrivit aux habitants pour les exhorter à chasser leur gouverneur. Une véritable conspiration s'ourdit. Le sieur de *Gondin* introduisit dans la ville, sous un déguisement, quelques soldats d'élite qui dirigeassent l'attaque. Le 13 fév. 1598, les habitants des deux religions, sous les ordres du premier consul *La Rivoire* et du juge royal *Etienne Esparron* mirent le siége devant le château, et soutenus par les villes voisines, ils forcèrent, au bout de trois jours, Bertichères à capituler. Gondin, en récompense de ce service, obtint le gouvernement d'Aigues-Mortes qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1607. *Harambure* lui fut donné pour successeur (*Voy.* I, p. 117); mais dès le 17 août 1612, un arrêt du Conseil réintégra Bertichères dans ses fonctions, sur la demande de l'Assemblée de Saumur à laquelle il avait été député par le Bas-Languedoc avec *Ferrier*, pasteur de Nismes, *Brunier*, pasteur d'Uzès, *Goudin*, viguier d'Uzès, *Jean d'Etienne*, sieur de *Carlincas*, premier consul et viguier de Montpellier, *Hardouin*, sieur de La Calmette, premier consul de Nismes, et *Châtillon*. Il avait si bien fait par ses menées et ses intrigues qu'il avait persuadé à ses collègues qu'il n'avait été dépossédé des places d'Aigues-Mortes et de Sommières que parce qu'il avait obéi aux ordres des Assemblées de Loudun et de Châtellerault (*Fonds de Brienne*, N° 222).

Rohan raconte dans ses Mémoires que la province du Bas-Languedoc, bien avertie par lui de ses déportements, s'opposa à la réintégration de Bertichères et maintint *Harambure*. Selon l'historien d'Aigues-Mortes, l'ancien gouverneur fut néanmoins rétabli à condition de ne plus molester les habitants; mais il tint mal sa promesse, et fut révoqué de nouveau par arrêt du Conseil du 16 fév. 1614. C'est une erreur. La place fut remise en dépôt entre les mains de *Châtillon*, qui la rendit, en 1614, à *Harambure*; mais l'assemblée du Bas-Languedoc, dont les dispositions avaient singulièrement changé, à cette époque, à l'égard de Bertichères, adressa à la reine-mère une requête en sa faveur (*Fonds de Brienne*, N° 208). La régente n'y eut aucun égard et maintint Harambure qui ne tarda pas à être remplacé par son fils. Ce dernier vendit sa charge, en 1616, à *Gaspard de Châtillon*.

Bertichères cependant continua à se regarder comme le légitime gouverneur d'Aigues-Mortes. Ce fut en cette qualité qu'il se présenta, le 16 oct. 1615, dans l'Assemblée politique de Nismes pour protester qu'il voulait « vivre et mourir en l'union des églises et employer pour leur soutien tous ses moyens » (*Fonds de Brienne*, N° 223). Mais, dès cette époque, il passait pour tiède et était, par conséquent, suspect. Aussi l'assemblée, apprenant qu'il faisait fortifier l'abbaye de Saint-Gilles, et redoutant quelque trahison, envoya, le 1 déc., un de ses membres *Du Han*, député de la Provence, pour

lui demander des explications sur sa conduite.

Bertichères dissipa sans peine les soupçons dont il était l'objet, et le parti protestant lui rendit toute sa confiance. L'assemblée du cercle de Nismes lui confia provisoirement le commandement du Bas-Languedoc, lorsqu'elle destitua *Châtillon* en 1621, et celle du cercle de Montpellier le chargea, avec *Meirières*, *Sésigny*, *Carlincas* de Montpellier, *Salluard* du Haut-Languedoc, *Peyrol*, ministre de Montpellier, *Baux*, pasteur, et *Roche*, député d'Uzès, de travailler à apaiser les différends survenus entre les habitants et leur gouverneur *Brison*. L'année suivante, *Rohan* lui laissa le commandement de ses troupes pendant qu'il se rendait à l'entrevue que *Lesdiguières* lui avait fait demander par *Les Isles*; mais peu de temps après, informé qu'abusant de sa confiance, Bertichères qui, comme président de l'assemblée de Lunel, venait tout récemment encore d'employer son autorité à favoriser ses projets, cherchait à traiter avec le gouvernement, il le chassa de Montpellier et le remplaça par *Calonges*.

Du mariage d'Abdias de Chaumont avec *Madelaine Du Pleix*, naquirent un fils, nommé Henri, et sept filles: Anne, femme de *Jean de Grégoire Des Gardies*, sieur de Saint-André, gouverneur de Montpellier; Françoise, morte sans alliance; Jeanne, qui se maria, en 1625, avec *Bernard de Trémolet*, sieur de Mormoirae; Marguerite, femme d'*Etienne Aimeric*, conseiller au présidial de Nismes, et, en secondes noces, de *Paul d'Arnaud*, sieur de La Cassagne; Madelaine, qui épousa, en 1636, *Pierre de Conti*, sieur d'Argencourt et de La Motte; Gabrielle et Marthe.

Henri de Chaumont, baron de Lecques, embrassa avec ardeur le parti de *Rohan* qu'il servit avec zèle dans toutes les occasions. En 1625, il fit déclarer Nismes en sa faveur et fut nommé avec *Aubais*, *Saint-Cosme* et *Pierre Le Blanc*, sieur de Fourniguet, membre du conseil de direction. En 1626, il commanda une compagnie de Nismois au combat de Bellegarde. En 1628, à la tête d'une compagnie de chevau-légers levée par Nismes, il prit une part brillante à tous les exploits de *Rohan*. Il contribua à la prise de Salavas et du Pouzin, et déploya des talents militaires remarquables dans la belle retraite de Rohan, où il commanda l'arrière-garde. En 1630, il leva un régiment de son nom qu'il conduisit en Savoie. En 1632, il se trouva à la bataille de Castelnaudary. En 1635, il passa dans la Valteline, se signala à la prise des bains de Bormio, aux combats du Val de Fresle et de Morheigno, et, en considération de ses services, il fut nommé maréchal de camp. Au mois de mai 1636, il força le passage de Cravasso et battit l'ennemi à Vestrino. Lorsque *Rohan* quitta la Valteline, il resta chargé du commandement de l'armée jusqu'à l'évacuation. Passant ensuite en Italie, il se trouva à la défense d'Ast, au combat de Montbaldon, à la défense de Brème et au secours de Verceil, à l'attaque des retranchements de Léganès. Attaché, en 1639, à l'armée du Roussillon, il servit au siége de Stagel, concourut à la victoire de Sigean et à la levée du siége d'Ille. En 1641, placé sous les ordres de *Châtillon*, il combattit à La Marfée et assista au siége de Bapaume. Après cette campagne, il quitta le service et consacra ses loisirs à écrire une *Relation véritable et particulière de ce qui s'est passé en la Valteline; de quelle sorte le duc de Rohan a traité avec les Grisons, et de ce qui s'est ensuivi en exécution dudit traité*. Ces deux pièces intéressantes ont été imprimées dans le T. III des Mémoires de Rohan, édit. de Paris, 1758, in-12. Le baron de Lecques mourut en 1678, âgé de 84 ans.

Il avait épousé *Louise de Bouquetot*, fille puînée de *Jean de Bouquetot* et d'*Esther d'Orbec*, dont il eut: 1° Guy, qui suit; — 2° Louis, mort sans alliance; — 3° François, baron de Lecques; — 4° Yvon; — 5° Charles, mort sans al-

liance; — 6° Louise, femme de *Gédéon de Reffuge*, comte de Coësme; — 7° Esther, mariée avec *Jean de Merle*, sieur de Blancbuisson; — 8° Marie-Madelaine; — 9° Anne; — 10° Marthe, mortes sans alliance.

Guy de Chaumont, marquis d'Orbec, né en 1641, se convertit à la révocation de l'édit de Nantes, et obtint une pension de 2,000 liv. en récompense de son apostasie, (*Archiv.* E. 3384). Il mourut en 1712. Il avait épousé *Jeanne de Caumont-La Force*, fille de *Pierre*, baron d'Eymet, et de *Jeanne de Favas*, vicomtesse de Castets, qui lui donna Jacques-Antoine, né en 1679; Diane-Charlotte, femme de *Pierre de Casteras*, sieur de La Rivière, morte en 1699; Marie-Madelaine et Judith, enfermées dans le couvent de la Chaise-Dieu; Jeanne-Charlotte, morte dans la maison des Nouvelles-Catholiques de Rouen. Après la mort de son mari, la marquise d'Orbec, qui avait suivi son exemple, fut gratifiée d'une pension de 1500 liv. (*Archiv.* E. 3399).

CHAUSSÉ (Jacob), sieur de La Terrière, auteur d'un *Traité de l'excellence du mariage, de sa nécessité et des moyens d'y vivre heureux*, (Amst., 1685, in-12; trad. en allem., Francf. 1715, in-12), se convertit et publia les motifs de sa conversion sous le titre : *Le Réuny de bonne foy ou les motifs d'une réunion sincère à l'Eglise catholique*, Paris, 1687, in-12. Sa fille montra plus de constance. Ne pouvant vaincre son opiniâtreté, on la fit partir pour Mons en 1688, avec un grand nombre de ses coreligionnaires aussi *entêtés* qu'elle.

CHAUVE (Jean), ministre de Sommières, en 1603, puis de Nismes, était originaire de Genève. Le consistoire de cette ville le rappela, ainsi que *Le Faucheur*, en 1605; mais après quatre années de négociations (*MSS. de la Bibl. de Genève*, Carton 5, N° 3), le Synode national de Saint-Maixent auquel il avait été député par le Bas-Languedoc, considérant que les droits de leur ville natale devaient céder à ceux de leurs églises, refusa finalement de les laisser partir. Chauve nous est peint par Benoît comme un homme « d'une gravité charmante; » et Rohan vante « sa piété exemplaire et sa singulière éloquence; » nous pouvons ajouter qu'il jouissait d'une grande réputation qui n'altéra en rien sa rare modestie. Dès 1614, l'église de Nismes le demanda pour pasteur; mais le Synode national de Tonneins consentit seulement à le lui prêter pour un mois. En 1617, celui de Vitré, auquel il assista, le nomma membre d'une commission qui devait préparer un projet d'union des différentes communions protestantes, et l'envoya, comme un des représentants des églises françaises, au synode de Dordrecht (*Voy.* III, p. 321). En 1619, l'Assemblée politique de Loudun, aux travaux de laquelle il prit part, le choisit pour vice-président. En 1620, l'église de Nismes renouvela sa demande; mais le Synode national d'Alais, respectant les droits de celle de Sommières, ne voulut le lui prêter que pour un an. En 1622, le ministre de Sommières s'employa inutilement à reconcilier *Rohan* et *Châtillon*. En 1626, Chauve fut député de nouveau au Synode national de Castres qui l'élut modérateur (Voy. *Pièces justif.* N° LXXVIII).

Dans sa réponse au discours du commissaire *Galland*, Chauve se fit aussi soumis, on pourrait dire aussi humble que possible. Il s'engagea, au nom des églises, à obéir exactement aux ordres de S. M.; cependant il ne put s'empêcher d'exprimer quelques plaintes au sujet des vexations auxquelles les Protestants étaient en butte en divers lieux, et de témoigner le regret que le gouvernement eût forcé le synode de Réalmont d'avouer en quelque sorte que des ministres avaient trempé dans des intrigues secrètes avec l'Espagne. Les Réformés, fit-il observer, professaient une horreur si profonde pour les doctrines régicides et anarchiques de certaine société fameuse, qu'il était impossible qu'ils se fussent rendus cou-

pables de ce crime abominable. Aussi l'enquête ordonnée n'avait-elle rien révélé à la charge d'aucun ministre.

Le synode s'occupa ensuite du choix des députés généraux qui devaient remplacer *Montmartin* et *Maniald;* mais, dès le début, il se trouva arrêté par une difficulté. La patente royale lui ordonnait de procéder à cette élection selon les formes usitées, et lui défendait, en même temps, de traiter aucune matière étrangère à la discipline ecclésiastique. Le synode fit observer avec raison que cette dernière clause l'empêchait de demander aux députés sortant compte de leur conduite et de dresser les instructions de leurs successeurs. Il n'avait d'ailleurs reçu lui-même des églises ni des pouvoirs suffisants ni les cahiers des doléances. Au fond, le synode désirait le rétablissement des assemblées politiques, et le roi ayant promis d'en convoquer une aussitôt que les circonstances le permettraient, il n'hésita plus à procéder, sauf les droits des assemblées politiques, à l'élection de six candidats qui furent *Claude de Gabriac, Louis de Champagne, Henri de Clermont d'Amboise*, pour la noblesse, *Bazin*, avocat au parlement, *Texier*, avocat dans la sénéchaussée d'Armagnac, et *Lazare Du Puy*, conseiller au présidial do Bourg, pour le peuple.

Le synode de Castres introduisit quelques changements ou additions dans la discipline; il permit, entre autres, aux Protestants de faire publier leurs bans dans les églises catholiques là où le culte réformé n'était pas établi. Il se plaignit aussi avec amertume de la tiédeur de plus en plus grande des Réformés pour les exercices religieux, et fit un règlement contre les débauchés, le luxe, les bals, les mascarades, et, en général, contre toutes les inventions de l'esprit des ténèbres, règlement qu'il ordonna de lire dans toutes les églises. Les contestations des pasteurs avec leurs églises absorbèrent, comme toujours, une grande partie de son temps. L'abus des appels devenant de plus en plus criant, il y porta remède jusqu'à un certain point, en ordonnant qu'à l'avenir toutes les causes concernant le démembrement ou l'annexion des églises seraient jugées en dernier ressorts par les synodes provinciaux.

Avant de clore sa session, le synode chargea *Faucher* de rédiger le cahier des plaintes et de le remettre au roi; puis il prescrivit un jeûne général et ordonna l'établissement dans chaque province de bibliothèques pour les pasteurs.

L'église de Paris s'adressa, à son tour, au synode de Castres pour lui demander le pasteur de Sommières; mais Chauve refusa cette vocation. Il finit cependant par céder aux instances de l'église de Nismes, où il exerçait les fonctions pastorales en 1636, à l'époque de la révolte du duc de Montmorency. Ses efforts retinrent les Nismois dans le devoir et les empêchèrent de céder aux suggestions de leur évêque; aussi le gouvernement lui fit-il témoigner sa reconnaissance. Il paraît que Chauve prolongea ses jours jusqu'en 1649.

CHAUVETON (Urbain), de La Châtre, fit ses études à Genève sous *Théodore de Bèze* et fut donné, en 1566, pour ministre à Vandœuvres, en remplacement du pasteur *Jean Boulier*, dit La Roche, de Laune en Bourgogne, qui venait d'être envoyé à Lyon. Ayant osé blâmer en chaire l'arrêt du Conseil qui avait déposé *Jean Le Gaigneux* et *Colladon*, à cause de leurs attaques contre les magistrats, il fut destitué à son tour et obligé do quitter la ville en 1571. Il rentra en grâce cependant, puisqu'en 1578, il obtint gratuitement le droit de bourgeoisie. L'année suivante, il fut envoyé comme pasteur à Issoudun. On ignore quand il mourut. Peut-être Chauveton, pasteur à Lanquais en 1603, était-il son fils. Ce qui nous porterait à le croire, c'est que David Chauveton, fils de ce dernier, avait fait ses études de théologie aux frais de la province de l'Isle-de-France, d'où il semble naturel de conclure que sa famille était originaire du nord de la France. Appelé à desservir l'église de

Claye, David Chauveton la quitta, au bout de trois ans, sous le prétexte d'aller visiter son père « vieux et caduc », et violant sa promesse de revenir à l'expiration de son congé de trois mois, il accepta une église dans la Basse-Guienne. La province de l'Isle-de-France réclama le remboursement des dépenses qu'elle avait faites pour ses études, et les Synodes de Vitré et d'Alais condamnèrent celle de la Basse-Guienne à lui payer la somme de 300 livres.

Avant de venir desservir l'église d'Issoudun, Urbain Chauveton avait publié à Genève, en 1578, une traduction latine de l'Histoire du Nouveau-Monde par Benzoni, en y ajoutant des notes et deux pièces sur l'expédition de la Floride. Dans cette version, la préface de l'auteur est remplacée par une autre de la façon du traducteur qui dédia son travail à *Théodore de Bèze*. L'année suivante, Chauveton mit au jour une trad. française du même ouvrage sous ce titre : ***Histoire nouvelle du Nouveau-Monde, contenant en somme ce que les Espagnols ont fait jusques à présent aux Indes occidentales, et le rude traitement qu'ils font à ces peuples ; extraite de l'italien de Hiérome Benzoni, et enrichie de plusieurs discours et choses dignes de mémoire***, Gen., Eust. Viguon, 1579, in-8°. Le P. Lelong, qui attribue à Chauveton une *Histoire du N. T.*, Gen. 1579, in-8°, a très-vraisemblablement commis une erreur, en lisant Nouveau-Testament au lieu de Nouveau-Monde, ou bien devrions-nous attribuer cette Hist. du N. T. à *Germain* Chauveton, sieur de Beauvois, pasteur de Saint-Martin en l'île de Rhé depuis 1560, député au Synode national de Montauban en 1594, et mort, selon Quick, en 1604 ?

CHAUVIN (Bonaventure), seigneur de La Muce-Ponthus, fut un des premiers gentilhommes bretons qui se convertirent, lorsque *Andelot* introduisit la religion évangélique en Bretagne.

Dès l'année 1562, il fit baptiser par un ministre protestant un enfant qui venait de lui naître. Les persécutions que les Huguenots eurent à éprouver plus tard dans cette province, où ils étaient en très-faible minorité, l'ayant forcé de chercher un asile à La Rochelle, il fut nommé, en 1572, commandant du château de Nuaillé. Trop faible pour résister à l'armée catholique envoyée contre les Rochellois, il se replia sur La Rochelle à la défense de laquelle il contribua vaillamment. Il eut même le bonheur de sauver cette ville héroïque en découvrant un maire un complot ourdi par quelques traîtres pour la livrer à l'ennemi. Quelques jours après, il fut tué en combattant sur les remparts. « Il avoit, dit Arcère, quitté les Catholiques par principe de conscience et sacrifié sa fortune à sa religion. » Ses descendants ne montrèrent pas moins de zèle pour la Cause.

De son mariage avec *Françoise Pansin de La Hamelière* naquit David, baron de La Muce Ponthus, qui fit ses premières armes sous *La Noue*, en 1574, et mourut avant 1605, comme nous l'apprend une requête adressée, à cette époque, au conseil du roi, par sa veuve, en qualité de tutrice de son fils, nommé également David, afin d'obtenir la cassation d'un arrêt du parlement de Bretagne qui défendait l'exercice du culte protestant dans la seigneurie de La Muce (*Fonds de Brienne*, N° 210). David de La Muce épousa, en 1592, à la mode huguenotte, dit Jean Pichart, *Philipote Goyon*, de la maison de La Moussaye, laquelle mourut la même année, sans laisser d'enfant. Ce fut d'un second mariage contracté avec *Sara Dubouays*, fille du sieur de Baulac, que lui naquit David III de La Muce. Plus connu que son père, ce dernier fut, en 1620, député par la Bretagne à l'Assemblée de La Rochelle avec de *La Place*, ministre de Sion, *André Le Noir*, ministre de Blain, et *Huillay*, sénéchal du même lieu. Malgré les défenses formelles du roi, il n'hésita pas à se rendre au poste où l'envoyait la confiance de ses coreligionnaires ; aussi le parlement de

Bretagne rendit-il contre lui et contre le ministre de Blain, sous la date du 10 mai 1622, un arrêt terrible, les condamnant à faire amende honorable et à être tirés à quatre chevaux, comme criminels de lèse-majesté au premier chef. Leur postérité était, en outre, déclarée roturière, le château de La Muce devait être rasé et les bois coupés à hauteur d'homme. Tous leurs biens étaient d'ailleurs confisqués et une amende de 16,000 livres prononcée contre l'un et l'autre. Heureusement la sentence ne put être exécutée qu'en ce qui concernait le beau château de La Muce et son parc; le propriétaire était hors des atteintes du parlement, sous la protection des fortes murailles de La Rochelle.

Le baron de La Muce fut appelé deux fois à présider la dernière assemblée politique des Huguenots : la première, le 25 janv. 1622, avec *Despinay* pour adjoint, *La Grange* et *La Tour-Geneste* pour secrétaires; la seconde, le 26 septembre, avec *Rodil* pour adjoint, *Guérin* et le même *La Tour-Geneste* pour secrétaires. Sous sa présidence, l'assemblée s'occupa surtout des moyens de soutenir la lutte, et elle prit diverses mesures dans ce but. Non-seulement elle envoya d'abondantes munitions de guerre à *La Force* et à *Soubise* qui faisait alors le siége de Mornac; mais afin de maintenir la marine militaire sur un pied redoutable, elle décida qu'il ne serait plus, jusqu'à nouvel ordre, délivré de lettres de marque, les matelots abandonnant les vaisseaux de guerre pour le service plus lucratif des corsaires. Elle nomma aussi *La Ravardière*, vice-amiral des côtes de la Picardie, de la Normandie, de la Bretagne et du Poitou; mais elle excita par cette nomination l'ombrageuse susceptibilité des Rochellois, et sur les observations que le corps-de-ville lui fit faire par *La Vallée*, de *Laurières*, *Godefroy*, *Baudouin*, *Bernardeau*, *Goyer* et *Pagès*, elle dut modifier la commission du vice-amiral et en retrancher les côtes du Poitou. L'approvisionnement en blé de La Rochelle et l'assistance des nombreux ministres réfugiés dans cette ville furent également l'objet de ses soins. Le seul de ses actes, pendant la seconde présidence de La Muce, qui nous paraisse mériter d'être signalé, c'est son refus de donner à *Rohan* un plein-pouvoir pour signer la paix, et le vœu qu'elle émit que ses députés fussent présents aux négociations (*Fonds de Brienne*, N° 225.)

David III de La Muce, créé marquis par Louis XIII, épousa *Anne de La Noue*, petite-fille du célèbre *La Noue Bras-de-Fer*. Il en eut César, marquis de La Muce, mari d'*Ursuline de Champagne-La Suse*, qui le rendit père d'une fille, nommée Henriette, unie, en 1678, à *Claude-Charles Goyon*, baron de Marcé; et d'un fils que Bonolt qualifie de « jeune gentilhomme d'une solide piété. » Jeté en prison à la révocation de l'édit de Nantes, taudis que ses filles étaient enfermées dans des couvents, le jeune marquis de La Muce y passa deux années entières, et sa constance ne se démentant pas, il fut embarqué sur un vaisseau étranger avec défense de rentrer jamais en France. Il se retira en Angleterre.

CHAUVIN (Etienne), philosophe renommé, né à Nismes le 18 avril 1640, mort à Berlin en 1725, non pas au mois de septembre, comme on le lit dans la Biogr. univ., mais le 6 avril.

Son père, *Jacques Chauvin*, marchand de Nismes, lui fit étudier la théologie. A la révocation de l'édit de Nantes, Chauvin chercha un asile en Hollande et desservit pendant quelques années l'église wallonne de Rotterdam, où il avait fondé un pensionnat de jeunes gens. Comme il s'était beaucoup appliqué à l'histoire de la philosophie, il fut chargé, en 1688, de remplacer *Bayle* pendant une longue maladie de cet homme célèbre. Quelques années plus tard, en 1695, il fut appelé à Berlin comme pasteur et professeur de philosophie. Nommé inspecteur perpétuel du collége français et membre de la Société royale des sciences, il se montra

digne de cette double distinction tant par l'habileté avec laquelle il dirigea le collége que par la profondeur et l'étendue de son savoir.

Chauvin a publié :

I. *Theses de cognitione Dei*, s. l. et a., in-12.

II. *Lexicon rationale, sive thesaurus philosophicus ordine alphabetico digestus*, Rott., 1692, in-fol.—Ce dictionnaire n'est pas le premier de son espèce, mais il est le plus exact et le plus complet qui eût encore paru. Au commencement du XVIIe siècle, Rodolphe Goclenius avait déjà publié un dictionnaire philosophique auquel on pouvait reprocher l'omission d'un grand nombre de termes et surtout un silence complet sur les nouveaux systèmes de philosophie. Un ouvrage semblable, d'une date postérieure, et préférable par l'exécution, était toutefois d'un usage fort incommode, parce que l'auteur avait classé les mots par ordre de science. Les explications d'ailleurs étaient d'une grande sécheresse et toutes rapportées au système encore dominant. Chauvin corrigea jusqu'à un certain point ces défauts. « Tous les termes, lit-on dans le Journal des savans, tous les termes institués pour signifier les matières renfermées dans l'étendue de la philosophie, ont esté ramassez avec un travail immense par M. Chauvin, disposez selon l'ordre de l'alfabet, et expliquez avec beaucoup de clarté, de sorte que l'explication d'un seul mot est souvent un petit traité où se peuvent aprendre les plus beaux sujets de phisique, de matématique, de géographie, d'astronomie, de logique, de métaphysique, de théologie naturelle, de politique et de morale. » Au sujet de la 2e édit. revue et augmentée de ce dictionnaire, celle de Leuwarden, 1713, in-fol. avec figg., le Journal des savans ajoute : « Il rapporte les divisions les plus ordinaires sur chaque matière dont il parle. De là il passe aux questions différentes qu'on a coutume de proposer sur le sujet des articles de son dictionnaire. Il rapporte les sentimens des anciens philosophes et des modernes, des Gassendistes et des Cartésiens, les raisons sur lesquelles les uns et les autres se déterminent, sans prendre lui-même de parti. » Chauvin était d'autant plus apte à un travail semblable, qu'outre la philosophie, il avait étudié avec un soin particulier les sciences naturelles et principalement la physique expérimentale; aussi ne parlait-il pas des arts en simple amateur, mais en maître habitué à manier les machines qu'il expliquait.

III. *Nouveau journal des savans*, commencé à Rotterdam en 1694 et continué à Berlin jusqu'en 1698, 4 vol. in-8°.— Cet écrit, qui brille par l'érudition plus que par le goût, n'a pas eu le même succès que l'*Histoire des ouvrages des savans* par Basnage.

Nous connaissons, en outre, de Chauvin une dissertation insérée dans les *Miscellanea Berolinensia* sous le titre : *De novâ circâ vapores hypothesi*, et une *Lettre touchant David Guiraud* adressée à *Lenfant* et publiée dans le T. III de la Bibliothèque germanique.

La Biogr. univ. commet une nouvelle erreur, lorsqu'elle attribue à Etienne Chauvin le traité *De religione naturali liber in tres partes divisus, ubi falsa repelluntur, vera probantur, et orthodoxarum ecclesiarum fratres ad concordiam vocantur*, Roter., 1693, in-8°. Cet ouvrage est de *Pierre Chauvin* sur qui on ne sait rien, si ce n'est qu'il desservait, en 1685, l'église française de Norwich, et qu'il fut aussi ministre dans les Pays Bas. Accusé de *naturalisme* par de *Vrigny* et d'autres, il se défendit dans une *Dissertation sur le livre intitulé* Religio naturalis, etc., Rott., 1693, in-8°.

Dans son Recueil de littérature, *Jordan* parle d'une Physique que E. Chauvin était sur le point de publier. Il ne paraît pas qu'elle ait vu le jour.

Etienne Chauvin eut pour successeur dans sa chaire de philosophie à Berlin *Paschal*, docteur en médecine.

Sa fille Rose, morte à Berlin en 1750, avait épousé *Matthieu de Verny*, capitaine, puis major au régiment de *Varennes*, et fils apparemment de *Paul Ferrier*, sieur de Verny, que Benoît cite dans ses listes de persécutés.

CHAUVIN (Jean), sieur de Varangeville, laissa trois fils de son mariage avec *Anne Moreau*, savoir : Jean, Nicolas et Pierre, marié à *Françoise Chauvel*. Jean épousa *Esther de Vicq*, dont il eut Jean, secrétaire du roi à Rouen, Gabriel, Pierre, sieur de La Rivière, et Nicolas, sieur d'Offranville.

Tels sont les seuls renseignements fournis par la Réformation de la noblesse de Normandie (*Fonds St-Germain franc.*, N° 676). Cette famille professa-t-elle la religion protestante? Nous connaissions un pasteur du nom de *Pierre Chauvin* ; mais comme rien ne prouve qu'il fût le même que le seigneur de La Rivière, nous aurions hésité à la compter au nombre des familles protestantes, si nous n'avions trouvé dans un vol. msc. de la Bibl. nationale (*Suppl. franc.*, N° 791. 4) la mention d'une *Anne* Chauvin de Varangeville, femme d'un *Falaiseau* à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Son mari s'étant réfugié en Prusse, elle refusa de le suivre et se convertit. Indigné de sa conduite, son père, qui habitait les environs de Dieppe, ne voulut plus la voir, comme nous l'apprend une requête qu'elle adressa au roi pour obtenir le don des biens qu'on avait confisqués sur la famille de son mari.

Il y a toute apparence que c'est à cette famille qu'appartenait le capitaine normand Chauvin « homme très-expert et entendu au faict de la navigation, » comme dit Champlain au sujet du voyage qu'il fit au Canada en 1599. Chauvin avait rendu des services à Henri IV pendant les guerres de la Ligue; il obtint, peut-être comme récompense, le monopole du commerce des pelleteries, à la seule condition de former un établissement dans le pays. Il enrôla, en conséquence, un certain nombre d'ouvriers et d'agriculteurs, et partit de Honfleur en 1599. Il aborda à Tadousac sur le fleuve Saint-Laurent. Le lieu était mal choisi à cause de l'aridité du sol et de l'âpreté du climat; cependant Chauvin, fermant l'oreille aux remontrances du capitaine de *Mons* qui l'accompagnait dans son expédition, y construisit une maison fortifiée où il laissa seize hommes, et reprit la route de la France. Cette colonie ne put se soutenir. Un second voyage de Chauvin fut aussi peu fructueux. Il se préparait néanmoins à en entreprendre un troisième lorsqu'il mourut.

CHAVAGNAC (Christophe de), fils d'Antoine de Chavagnac et d'Anne de Saillans, un des plus puissants seigneurs et des principaux chefs huguenots de l'Auvergne. « Ce gentilhomme, lit-on dans l'excellente histoire des guerres religieuses de l'Auvergne, avait embrassé la réforme avec empressement, lorsqu'il fut convaincu que son but tendait à l'émancipation de la raison humaine. Doué d'une imagination ardente et d'un cœur généreux, tout ce qui lui paraissait grand avait droit aux méditations de sa pensée, à l'adoption de son intelligence. Il était noble de caractère plus encore que de lignée : sa vaillante épée ne domina jamais son esprit supérieur. Il céda à cet instinct d'examen et d'opposition qui était le cachet de son époque. »

Appelé, en 1561, par les Protestants d'Issoire à prendre le commandement de la ville, il accepta le poste qui lui était offert. Les Catholiques virent avec plaisir son arrivée; ils espéraient que sa présence mettrait un terme aux vexations dont ils avaient à se plaindre; mais l'exaltation était trop vive pour pouvoir se calmer en un instant. La marche rapide des événements ne tarda pas d'ailleurs à rendre aux Catholiques la supériorité qu'ils avaient perdue.

Ce revirement subit fut favorisé par l'imprudence de Chavagnac. Bien qu'instruit des préparatifs faits par le gouverneur de l'Auvergne pour assiéger Issoire, non-seulement il ne prit aucune mesure de précaution; mais

poussant la confiance jusqu'à l'aveuglement, il fit publier que les habitants eussent à rester tranquilles et à ne point s'occuper du siége dont ils étaient menacés. A l'approche de l'armée catholique, sentant l'impossibilité de résister, il abandonna son poste au milieu de la nuit et se retira dans son château.

Attérés par la fuite de leur chef, les Protestants d'Issoire passèrent de l'arrogance à la prière. A cette époque, les passions religieuses n'étaient point encore arrivées à ce degré de fureur qu'elles atteignirent dans la suite. Les habitants catholiques se laissèrent toucher, et dans une réunion générale, il fut décidé qu'on rejetterait tout ce qui s'était passé sur le compte de quelques vagabonds étrangers. On arrêta, en conséquence, un flamand et un normand, *Jean Roche* et *Jean Blaget*, qu'on mit en prison. Cependant, soit que leurs craintes fussent réelles, soit qu'ils se repentissent déjà de la résolution louable qu'ils venaient de prendre, les Catholiques, raconte M. Imberdis, invitèrent les principaux d'entre les Protestants à sortir d'Issoire dans l'intérêt de leur propre sûreté. Force leur était d'obéir, et ils partirent pour l'exil avec leurs femmes et leurs enfants au milieu de l'attendrissement général. Quant à Chavagnac, décrété de prise de corps malgré l'édit de pacification, il fut arrêté et mis en jugement; mais, à son passage à Avignon, Charles IX fit cesser toute poursuite par lettres du 27 sept. 1564.

Pendant près de dix ans, Chavagnac disparaît du sanglant théâtre de nos guerres religieuses. Nous ne le retrouvons qu'en 1573, où il fut député à Charles IX par les Protestants du Midi, avec *Yolet*, *Philippi* et l'avocat *Boisse*, pour demander une paix « plus ferme et mieux conditionnée » que celle qui avait été acceptée par La Rochelle. Il était alors gouverneur du Haut-Gévaudan.

Au retour de cette mission, il se retira dans ses terres. En 1576, après la conclusion de la paix dite de Monsieur, le roi de Navarre le nomma commissaire pour l'exécution de l'édit de pacification, et, la même année, il lui confia le gouvernement de la ville d'Issoire que le capitaine *Merle* avait reprise sur les Catholiques en 1574, et qui avait été laissée entre les mains des Protestants, comme place de sûreté, par l'édit de pacification (Voy. *Pièces justif.*, N° XXXIX). Au mois de février 1577, il aida le terrible Merle à s'emparer par surprise d'Ambert; mais une faute irréparable qu'il commit fit échouer une autre entreprise sur Marsac. Fiers d'un succès inespéré, les Catholiques mirent le siége devant Ambert. La garnison était peu nombreuse, mais la place était bien fortifiée et elle fut vaillamment défendue par Chavagnac, *Merle* et *La Roche*. La contenance des assiégés intimida tellement les ennemis que, la brèche faite, ils n'osèrent donner l'assaut jusqu'au 23 avril, où, excités par les railleries et les insultes des Protestants, ils se résolurent à le tenter sur trois points à la fois. La première colonne, qui eut à combattre *Merle*, fut presque entièrement détruite sous une grêle de balles et des torrents d'huile et de poix bouillantes. Chavagnac, qui défendait la plus large brèche, celle du midi, n'attendit pas l'attaque; il se porta audevant du second corps qu'il chargea avec fureur, et la brèche tour à tour prise et reprise, finit par rester aux Protestants. A la brèche du nord, *La Roche* ne daigna pas disputer les approches. Il laissa le rempart se couvrir d'assaillants, et fondant sur eux, en un clin d'œil il les eut précipités dans les fossés. Deux jours après, les Catholiques levèrent le siége.

Chavagnac se hâta de retourner à Issoire que menaçait une armée formidable sous les ordres du duc d'Anjou. Il trouva les habitants, exaltés par les prédications des ministres *Dupré* et *Béringier*, tout préparés à une vigoureuse défense. Le vieux pasteur *Romiléus*, qu'il avait appelé du Languedoc, était le seul qui ne partageât pas la confiance

générale. D'une piété éminente, il voulait que les Issoriens méritassent la protection du Dieu des armées par le jeûne et la prière; mais ses austères exhortations furent accueillies par des sarcasmes, et il prit le parti de quitter une ville qu'il regardait comme condamnée. Chavagnac comptait sur l'arrivée du capitaine *Merle* et l'attendait avec impatience; mais il ne parut pas, «arrêté peut-être, dit Mézeray, par l'argent qu'on lui avoit fait toucher de la part du roy» A sa place se présenta de *Jarnasse*, ingénieur habile qui rendit de grands services, mais qui malheureusement fut emporté d'un coup de canon dès les premiers jours du siége. Chavagnac envoya aussi *Benoît de Licessons* au roi de Navarre pour lui demander du secours; mais soit que cet officier eût été tué, soit qu'il fût tombé entre les mains des Catholiques, il n'en entendit plus parler.

Issoire était bien fortifiée; elle manquait seulement de pièces de gros calibre et les munitions de guerre étaient peu abondantes. La garnison se composait de 500 hommes, non compris quelques seigneurs qui,comme *La Borie, La Foulhouze, Du Lac*, s'y étaient enfermés, et les capitaines *Montrodon*, *Pagezy*, *Puyolasse* (aliàs *Pujolas*). Beaucoup d'habitants prirent, en outre, part à la défense de la ville.

François d'Alençon, duc d'Anjou, ce type hideux de toutes les laideurs, parut devant Issoire le 28 mai 1577. Le siége fut poussé avec habileté et vigueur. La désunion se mit bientôt parmi les habitants effrayés. Un conseil fut tenu, auquel Chavagnac, gravement blessé, ne put assister, et la résolution de se rendre fut prise «par les hommes sans cœur, par ceux qui laissent tomber leur mâle détermination devant une femme et un enfant, par les riches que l'avarice ou l'égoïsme rendent insensibles à tout sentiment noble.» Sur le champ *Saint-Agne*, *Le Buisson*, gentilhomme du Gévaudan et d'*Albigny* de Pontgibaud furent chargés de se rendre auprès du duc d'Anjou pour négocier la reddition d'Issoire. Averti de leur retour, Chavagnac se traîna dans la salle des délibérations et fit rompre la négociation.

L'assaut fut livré le 8. Les Issoriens le soutinrent avec un courage héroïque; les femmes elles-mêmes combattirent mêlées aux soldats, et les Catholiques furent repoussés. Les assiégés n'eurent que 160 hommes mis hors de combat; mais ils eurent à regretter la mort des deux braves capitaines *Pagezy* et *Puyolasse*. Ce dernier fut écrasé sous un pan de mur. Le ministre *Béringier* qui exhortait les combattants sur la brèche, fut percé d'outre en outre d'un coup d'épée. Après cet échec, l'artillerie catholique recommença à tonner avec fureur contre les murailles démantelées. Au fracas du canon se joignit un orage effroyable. Les éclats de la foudre, les éclairs, les tourbillons de vent jetèrent une terreur superstitieuse dans les âmes des habitants qui s'imaginèrent que le ciel et la terre combattaient contre eux. La mort de *La Foulhouze*, qui fut frappé de la foudre sur le clocher de l'église de Saint-Paul d'où il observait l'armée ennemie, acheva de consterner les plus intrépides. Passant d'un extrême à l'autre, les Issoriens ne voulurent plus entendre parler de prolonger la résistance, et les trois députés, auxquels Chavagnac adjoignit le capitaine *Montrodon*, se remirent en route pour le camp; mais le duc d'Anjou refusa toute composition, exigeant que la ville se rendît à merci. Tandis que Chavagnac négociait, les soldats catholiques s'introduisirent dans la ville sans rencontrer de résistance, les habitants croyant la négociation terminée. «Dès ce moment, dit M. Imberdis, commença un sac où toutes les horreurs se commirent et dont nos annales n'offrent certainement pas un second exemple.» Après le carnage vinrent les exécutions. Le ministre *Dupré* fut pendu sur la brèche. *La Borie*, condamné au même supplice, mourut avec résignation et courage. *Duprat*, sieur de Saint-Agne, le plus riche marchand

d'Issoire, d'une famille alliée à celle du chancelier Du Prat, fut pendu au même arbre que lui. Le consul *Gounon Bonnel* et le diacre *Charles Vial* périrent également par la corde. En un mot, les maux qu'endura Issoire furent si grands que les officiers catholiques indignés de ces barbaries, jetèrent sur les remparts des billets où on lisait :

De Monsieur la miséricorde,
C'est le feu, le sang et la corde.

Chavagnac, fait prisonnier, fut délivré, au prix d'une rançon énorme, par un de ses neveux qui servait dans l'armée royale. L'année de sa mort n'est pas connue. Selon M. Aigueperse, auteur d'une Biographie, d'ailleurs peu exacte, des auvergnats célèbres, il vécut au delà de 1598. Il avait épousé *Nicole* ou *Catherine d'Andredieu*, veuve de *Charles Du Bourg*, marquis de Saillans. De ce mariage naquirent Josué, seigneur de Chavagnac et d'Andredieu, et Benjamin, sieur de La Rochette, dont le sort est inconnu.

Josué de Chavagnac s'est trouvé mêlé à quelques-uns des événements les plus importants du règne de Louis XIII. En 1615, les églises de l'Auvergne le députèrent avec de *Moissac* à l'Assemblée politique de Grenoble. Il servait, en 1622, sous le maréchal de *Châtillon*, comme lieutenant de sa compagnie de gendarmes. Plus tard, il prit le parti du duc de *Rohan* qui lui donna, en 1625, le commandement d'un des régiments levés dans les Cevennes. Nommé gouverneur de Castres, en 1628, il essaya sans succès de faire lever le siége de Castelnau, dont toute la population, par ordre du prince de Condé, fut massacrée ou pendue, sauf six enfants. Plus heureux quelques jours après, il jeta dans St-Afrique un secours qui épargna à cette ville un sort aussi affreux; mais l'infériorité trop considérable de ses forces et surtout ses querelles avec *Saint-Germier*, querelles qui ensanglantèrent plus d'une fois les rues de Castres, ne lui permirent pas d'arrêter les dévastations commises par l'armée royale dans tous les environs. Richelieu qui faisait le plus grand cas de la valeur de Chavagnac et qui le regardait comme un homme capable des plus hautes entreprises, tenta de le gagner par l'offre du bâton de maréchal de France; mais le chef huguenot refusa constamment de trahir son parti, qui le récompensa de sa fidélité et de ses services par une pension de 800 livres. Les Protestants soumis, Chavagnac, peut-être par esprit d'opposition à la politique du cardinal, s'attacha au duc d'Orléans, qui le fit son premier chambellan et lui donna, en 1632, une pension de 4,000 livres. Il se lia aussi avec l'infortuné Cinq-Mars, qui faillit l'entraîner dans sa chute. Les relations intimes qui existaient entre eux firent soupçonner au méfiant cardinal que les Protestants avaient trempé dans la conspiration, mais «il fut avéré, dit le P. Daniel, que les prétendues liaisons de Cinq-Mars avec le parti huguenot étoient chimériques.» Chavagnac, qui avait été arrêté en 1642, n'en resta pas moins en prison jusqu'à la mort de Louis XIII. Selon d'Hozier, il se convertit avant sa mort; mais le généalogiste semble être contredit par les Mémoires de Gaspard de Chavagnac, dans lesquels on lit : «J'ai appris en ce moment [1652] la mort de mon père, ce qui m'affligea infiniment; et j'en avais toutes les raisons du monde, car je perdais un homme d'une haute estime et d'une considération très-grande, que les Huguenots regardaient comme leur bras droit, et qui lui payèrent jusqu'à sa mort une pension de 800 livres. »

De son mariage avec *Gillette de Calvisson*, fille d'*Aimar de Calvisson*, baron de Saint-Alban, et de *Louise de Montravel*, qu'il avait épousée le 26 août 1606, naquirent deux fils. L'aîné François, engagé dans les mêmes liaisons que son père, fut arrêté et remis en liberté avec lui. Le cadet, Gaspard, né à Blesle en 1624, s'est rendu célèbre sous le nom de comte de Chavagnac, par son habileté diplomatique, et

nous a laissé des Mémoires qui ont été publiés après sa mort à Besançon, 1699, 2 vol. in-12 ; 4ᵉ édit., Amst., 1704, 2 vol. in-8°.

Une autre branche de cette famille, établie dans la Champagne, professa également la religion protestante, au moins depuis *Antoine de Chavagnac*, sieur de La Bresle, qui épousa *Antoinette de Changy*. De ce mariage naquit DAVID, sieur de La Bresle, qui prit pour femme *Catherine de La Rouzières*, veuve de *Marc de La Grave*. Il en eut CATHERINE de Chavagnac, mariée à *Claude de Pastural*, seigneur de La Bresle, et ANTOINE de Chavagnac, sieur de La Rouzières, capitaine au régiment de Turenne. Ce dernier épousa *Elisabeth*, fille de *Jean de Chandieu* et de *Marie de Terrières*, qui ne lui donna pas d'enfant ; puis *Philippe de La Marche-Des Contes*, fille d'*Antoine*, seigneur de L'Eschelle, gouverneur de Sedan, et d'*Anne de Maucourt*, laquelle le rendit père de deux fils. L'aîné, HENRI, mourut au service. Le cadet, LOUIS, sieur de La Rouzières et de Tortespée, épousa, en 1663, sa cousine *Charlotte de La Marche-Des Contes*, fille de *Henri*, baron de L'Eschelle, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, et d'*Antoinette de Beauveau*, par contrat passé en présence de *Jacques de Beauveau*, seigneur d'Espence, d'*Antoine de Cormont*, sieur Des Bordes, de *Maurice de Cormont*, de *Françoise d'Alaumont*, veuve de *Samuel de Beauveau*, seigneur d'Espence, d'*Elisabeth de Briquemault*, fille de *Jacques de Briquemault*, sieur de Saint-Loup, et d'*Anne de Schélandre*, fille de *Louis*, sieur de Tourteron. De ce mariage naquit ANTOINE de Chavagnac, sieur de Tortespée.

CHEFDEVILLE (ALAIN), moine augustin, partisan de la Réforme. En 1537, l'archevêque de Bordeaux déféra à la Sorbonne 34 propositions tirées des sermons que Chefdeville avait prêchés en divers lieux et en divers temps. Nous signalerons, dans le nombre, les suivantes : Toutes personnes sont indifférentes pour prêcher et annoncer l'Evangile. — L'Eglise est la congrégation des élus. — Il n'est nécessaire invoquer les saints et saintes que les images représentent. — Mariage est loisible et nécessaire à ceux qui ne se peuvent contenir. — Il se faut confesser de ses péchés à Dieu seul. — Ceux qui croyent, ce sont ceux qui sont sauvés. — Les seul préveus et élus de Dieu éternellement et par lui prédestinés peuvent avoir la vie éternelle et retenir la Parole de Dieu. — Il est licite de chanter les pseaumes de David en françois. — Il appartient à Dieu seul faire loix et pardonner les péchés à qui bon lui semble. » Comme nous nous ne trouvons Chefdeville cité nulle part parmi les propagateurs de la Réforme, il est probable qu'il se rétracta.

CHEIRON (PIERRE), docteur en droit et avocat, fut nommé, en 1603, principal du collége de Nismes. Il mourut en 1619, et eut pour successeur *Adam Abrénéthée*, écossais de naissance, aussi recommandable par son illustre origine que par son rare savoir. — *Pierre* Cheiron, avocat, et premier consul de Nismes, en 1626, était probablement son fils. A la conclusion de la paix, il fut député en Cour pour se plaindre des modifications arbitraires que le parlement de Toulouse avait apportées à l'édit de pacification en l'enregistrant. En 1627, il assista à l'assemblée d'Uzès, et en 1631, au Synode national de Charenton, comme député de Bas-Languedoc. Il était ancien de l'église de Nismes. — *Isaac* Cheiron, qui vécut vers le même temps, ne nous est connu que par deux ouvrages de controverse : *Ad Porsani ab-jesuitæ admonitiones, catholica responsio, seu de præcipuis controversiis inter Orthodoxos et Pontificios collatio* (Gen., P. de La Rovière, 1600, in-8°), et *Ignorantia Jesuitarum in apricum prolata* (Gen., 1613, in-8°). — Tristement célèbre, *Elie* Cheiron fut nommé pasteur de Nismes avec *Rozel*, le 9 mai 1663. D'un caractère doux et paisible, il se mit, ainsi

que *Paulhan*, son collègue, à la tête du parti des modérés ou politiques. Peut-être espérait-il que la patience des Huguenots lasserait le mauvais vouloir du gouvernement à leur égard; mais si tel était son espoir, il fut trompé. Un projet de réunion des deux églises, qui lui fut communiqué, en 1684, par *Bagnols* de Montpellier sur l'invitation de l'intendant du Languedoc, n'ayant porté aucun fruit, les ministres de Louis XIV eurent recours à la violence. Les dragons, entrèrent dans Nismes, le 22 sept. 1685. C'était un dimanche et Cheiron prêchait. Enflammée par la gravité des circonstances, jamais son éloquence ne fut plus véhémente, plus pathétique. « Avant de descendre pour jamais de cette chaire, s'écria-t-il en terminant, je déclare que je n'y ai fait entendre que la vérité. J'en atteste le Seigneur devant qui je comparaîtrai peut-être aujourd'hui, car la mort plane sur nos têtes. Mais, ô brebis d'Israël qu'il m'a confiées, que dirai-je de vous au souverain Pasteur des âmes, s'il me demande : Qu'as-tu fait de ton troupeau? Lui répondrai-je : Seigneur, il m'a délaissé? Ah! jurez que vous resterez fidèles à J.-C. » — Et par un élan unanime, l'auditoire se leva en criant : Nous le jurons. C'était un beau mouvement oratoire, mais rien de plus. La réflexion calma l'enthousiasme et du pasteur et des brebis; la terreur fit le reste. Dès le 4 octobre, Cheiron et Pierre Paulhan donnèrent l'exemple de l'apostasie (1). En 1686, l'ex-ministre fut nommé premier consul de Nismes par ordre du roi. C'était moins une récompense qu'une garantie contre les démarches auxquelles pourrait l'entraîner le remords. Cheiron vécut encore quelques années en butte au mépris du peuple qui l'insultait publiquement dans les rues. On doit dire à son honneur que jamais il ne songea à se venger de ces insultes.

CHÈNEVERT ou Chesnevert, nom d'une seigneurie du Bas-Poitou, qui appartenait, au XVI[e] siècle, à une branche de la riche et très-ancienne famille des Boutaud, seigneurs de L'Aubonnière et autres lieux.

Louis Boutaud, seigneur de Chesnevert, fut un des premiers gentilshommes du Bas-Poitou qui embrassèrent le protestantisme, lorsqu'il fut prêché dans cette province. Selon M. Fillon, auteur de *Recherches historiques sur Fontenay*, qui nous a libéralement communiqué les notes recueillies par lui pour son second volume, Chesnevert se mit, en 1562, à la tête des bandes armées qui s'emparèrent de Luçon, de Fonte-

(1) Parmi les six ou sept cents ministres que l'on comptait encore en France à cette époque, beaucoup trop se montrèrent également lâches. *Court* a dressé une liste de ces apostats; elle comprend les noms de plus de cinquante pasteurs, et elle n'est pas complète; il est vrai que plusieurs, saisis de remords, réussirent, à travers mille dangers, à rejoindre leurs collègues sur la terre d'exil, comme *La Coste*, de Saint-Jean-de-Gardonnenque; *Grimaudet*, de Desaignes; *Jérôme Pechels de La Buissonade*, de Milhau; *Carles*, *Reynaud*, *Jacques Pineton de Chambrun*, d'Orange; *Jean Rufier*, de Molines en Dauphiné; *Pierrevillar*, de Saint-Léger dans les Cévennes; *Charles Vergnes*, de Villemande en Provence; *Pierre Angier*, de Châlons-sur-Marne; *Claude Rey*, de Vergèse, *Sarrau*, de Béglé; *Antoine Capieu*, de Saint-Laurent-de-La-Vernède. Ceux qui persistèrent dans leur apostasie sont : *Darvieu* et *Pistory*, de St-Hippolyte; *Pontier* et *Bastide*, d'Alais; *Astruc*, de Sauve; *Damas*, de Vezenobres, et son frère, ministre à Hurfort; *Anguain*, de Sumène; *Blanc*, *Sauvage*, de Mialet; *Louis de Bagars*, de La Salle; *Du Cros*, de St-Germain, et son fils, ministre des Aires; *Vignes*, de Grenoble; *Faure*, de La Baume-Corneilhane; *Faisan*, de Vercheny; *Galibert* et *Claris*, du Dauphiné; *Reboul*, de Boffre; *Durand*, de La Bastie-de-Crussol; *Audayer*, de Chalençon; *Meissonnier*, de Saint-Sauveur; *Valette*, d'Issamoulène; *Desjens*, de Vals; *Reboulet*, du Vivarais; *Hubert*, de Mazeres, dans le pays de Foix; *La Roque-Boyer*, de Pierre Ségade; *Conducher*, de Milhau; *Julien*, de Saint-Jean-du-Breuil; *Moir*, sieur de Pierredon, ministre de Quissac; *Roussiere*, de Bernis; *Paul*, de Saint-Geniès; *Isnard*, *Salvetat*, *Rey*, d'Uzès; *Thomas* et son fils; *Cheiron* et *Paulhan*, de Nismes; *Pommier*, de Saint-Maixent; *Passais*, de Niort; de *La Balmiere*, de La Châteigneraye (*Mss. de Court*, vol. 28). A cette liste, nous pouvons ajouter *Des Loges*, de Thouars; *Marchand*, de Baugé; *Jacques-Auguste de Rosemont*, de Gien; *Isaac Papin*, de Blois; *Bernon*, de Saint-Just; *Gautier* d'Aulas; de *Montfaucon*, d'Aubais.

nay et autres places importantes, et qui saccagèrent les églises. Il était déjà ministre du saint Evangile, ajoute l'historien. Nous n'ignorons pas que quelques-uns des premiers apôtres de la Réforme en France ont déployé, dans l'exercice de leurs fonctions, une turbulence, une impétuosité, un emportement même tout à fait contraires aux enseignements de l'Evangile et dignes, par conséquent, du blâme le plus sévère; cependant nous avons peine à croire que Chesnevert, qui avait reçu une excellente éducation et qui avait probablement été destiné à l'Eglise, se fût laissé emporter à d'aussi coupables excès. M. Fillon ne l'aurait-il pas confondu avec son frère *Joachim*, prévôt de Notre-Dame de Fontenay, qu'il qualifie d'un des plus acharnés brûleurs d'églises?

Quoi qu'il en soit, Louis Chesnevert ne reparaît sur la scène de nos troubles religieux qu'à l'époque du premier siége de La Rochelle, en 1572. « Riche, docte, éloquent et bien versé ès lettres hébraïques, grecques et latines, Chesnovert, raconte La Popelinière, étoit fort estimé tant à cause de sa doctrine que du courage qu'il avoit montré au siége de La Rochelle. » Plus il était zèlé pour la Cause, plus il devait surveiller avec inquiétude et méfiance la conduite des chefs huguenots, de *La Noue* surtout, qu'une partie des ministres accusait de favoriser les projets de l'aristocratie. On l'a dit avant nous, la méfiance engendre la calomnie. Dans une relation qu'il composa de ce siége fameux, Chesnevert n'épargna ni les partisans de la paix, ni la noblesse, ni surtout ceux qui avaient eu la direction des affaires; il alla jusqu'à les accuser de parjure et de trahison. Vivement offensés, les accusés portèrent plainte aux échevins et demandèrent dans une assemblée générale qu'on les punit, s'ils étaient coupables, sinon que le calomniateur reçût le châtiment qu'il méritait. Le consistoire de La Rochelle intervint, et, à la prière des ministres, les gentilshommes renoncèrent à toute poursuite, pourvu que Chesnevert confessât publiquement sa faute et en demandât pardon, ce qu'il fit le 5 juin 1574. Son histoire, à moitié imprimée, fut supprimée; mais, d'après une lettre msc. de *Deteilles*, citée par M. Fillon, elle fut réimp. clandestinement à Bâle. Deux ans plus tard, Chesnevert qui était rentré dans l'Eglise romaine, fut assassiné à Fontenay-le-Comte, victime apparemment des haines qu'il avait soulevées. — Son frère aîné, *Claude*, que La Popelinière appelle *Lauboinière-Des Champs*, et M. Fillon, *L'Aubonnière-De La Plaine*, servait dans l'armée protestante à l'époque de la bataille de Moncontour (*Voy.* III, p. 392).

A la même province et peut-être à la même famille appartenait *Etienne Chesnevert* ou *Chênevert*, sieur de La Milletière, avocat à Talmont et maître des requêtes de l'hôtel du roi de Navarre, qui, de 1605 à 1620, fut député à plusieurs synodes et assemblées politiques et qui remplit des fonctions importantes. En 1605, il assista à l'Assemblée de Châtellerault; en 1608, à celle de Gergeau, et l'année suivante, au Synode national de Saint-Maixent. En 1611, l'Assemblée de Saumur le chargea avec d'*Aubigné*, *La Case*, *La Vaiserie*, *Rivet*, *Baille* et *Armet*, de dresser le cahier des plaintes, et lui donna la plus haute marque d'estime en le portant sur la liste des six candidats à la députation générale. Le choix du gouvernement se fixa sur lui et sur *Rouvray*. Il remplissait encore cette charge importante en 1614 où il assista au Synode de Tonneins. L'Assemblée de Grenoble, en 1615, le nomma membre de la commission qui devait lui faire un rapport sur les propositions de Condé, et lorsqu'elle se fut transportée à Nismes, elle l'envoya à Montpellier avec *Rouvray*, *Briquemault* et *Saint-Privat* pour qu'ils s'assurassent des dispositions des habitants et les engageassent à ne pas se séparer d'elle; ils en rapportèrent les assurances les plus satisfaisantes. Ches-

nevert suivit l'assemblée à La Rochelle. La défection de Condé ayant laissé le parti huguenot seul en présence de l'autorité royale, l'assemblée nomma un comité de six membres pour aviser aux mesures de précaution exigées par les circonstances, et le député du Poitou fut du nombre ; puis quelque temps après, les choses ayant pris une tournure plus pacifique, elle lui confia, ainsi qu'à ***Rouvray, Bertreville, Des Bordes, Champeaux, La Nouaille, Chauffepié, Huron, Maniald*** et ***Espérandieu***, le soin de défendre au congrès de Loudun les intérêts des églises, et « si besoin étoit, de signer le traité de paix. » Chesnevert fut député de nouveau à l'Assemblée de Loudun, en 1619, et à celle de La Rochelle, en 1620. Cette dernière le choisit avec ***Courrelles, Favier, La Chapellière, Despinay*** et ***La Tour-Geneste***, pour « dresser les remontrances très-humbles qu'elle jugea devoir faire présenter au roi. » Le 11 mars 1621, il fut nommé, avec le marquis de ***Châteauneuf, Courrelles, Hespérien, Bony*** et ***Malleray***, de la commission chargée de rédiger le cahier des demandes. Un peu plus tard, il entra avec ***Basnage*** dans celle qui devait travailler à l'ordre général. Enfin, au mois de novembre, il fut élu membre du conseil de guerre adjoint au maire de La Rochelle et composé, outre lui, de ***Mitoys, Loubie, Beauchamp*** et ***Guérin***. Nous ne savons rien de plus sur la vie du sieur de La Milletière.

CHENEVIX ou **Le Chenevix**, nom d'une famille distinguée de la Lorraine, qui se dispersa en Angleterre, en Allemagne, en Italie, à la suite des persécutions exercées contre les Protestants.

En comparant les renseignements incomplets que nous possédons sur cette famille, il nous semble qu'on peut rattacher ceux de ses membres qui cherchèrent un asile à l'étranger aux deux branches de Béville et d'Eply : la première s'établit dans le Brandebourg, la seconde en Irlande.

I. **Branche de Béville.** ***Benjamin*** Chenevix de Béville se retira dans le Brandebourg dès l'année 1681. Comme les émigrations en masse n'avaient point encore commencé, il lui fut possible d'emporter une grande partie de sa fortune, qu'il employa à l'acquisition de la seigneurie de Rheinsberg. Il y établit, en 1686, une église de réfugiés français qui eut pour premier pasteur ***Jérémie Roccar***. Soit que l'établissement n'eût pas prospéré, soit pour tout autre motif, Roccar quitta Rheinsberg au bout de deux ans, et alla remplir à Grambzow la chaire laissée vacante par ***La Charrière***. Il mourut, avant 1702, et eut pour successeur son fils ***Etienne-Salomon***. Benjamin Chenevix était lui-même membre du consistoire de l'église française de Berlin.

Son frère, le sieur de ***Storff***, qui l'avait accompagné dans son exil volontaire, entra au service de la république de Venise et s'éleva au grade de général; mais l'amour de la patrie parlant à son cœur plus haut que l'amour de son Dieu, il finit par rentrer en France, en 1698, et obtint la restitution de tous les biens de sa famille, après qu'il se fut converti.

Susanne Chenevix, qui mourut à Berlin en 1729, à l'âge de 95 ans, était probablement la sœur de Benjamin. Elle était veuve du vaillant colonel ***Jean Rheinberg de Streiff***, à qui elle avait donné un fils. Ce dernier refusa de suivre sa mère sur la terre étrangère et se convertit, comme on le lit dans le Mercure du mois de mai 1681 : « M. le comte de ***Créange***, l'un des plus puissants seigneurs de la Lorraine allemande, abjura l'hérésie de Luther dans l'occasion d'une maladie qui le mit en grand péril. Deux jours après, M. de Stref [Streiff], capitaine de cavalerie, fils du colonel de ce nom, si fameux par ses services, quitta la P. R. et en fit abjuration entre les mains de M. de La Feuillade, évesque de Metz. »

II. **Branche d'Eply.** Benoît cite dans ses listes de persécutés Chenevix d'Espli et sa femme. Il veut parler sans doute de *Philippe* Chenevix, ministre

de Limay près de Mantes (1), et d'*Anne de Boubers*, qui, laissant deux de leurs filles aux soins de leur cousin *Monginot*, se retirèrent en Angleterre où une autre de leurs filles était attachée à la duchesse de Monmouth, et leur fils, âgé à cette époque de 26 ans, servait dans les gardes du roi (2). Nous pensons que c'est de ce dernier que descendait *Richard* Chenevix, mort en 1775, après avoir occupé pendant trente-quatre ans le siége épiscopal de Watérford, ainsi que ses deux frères, dont l'un fut colonel des carabiniers, et l'autre, lieutenant d'artillerie dans l'armée anglaise.

Le colonel Chenevix eut un fils qui suivit également la carrière militaire et s'éleva au même grade de colonel ; mais son petit-fils, nommé RICHARD, comme son oncle, méprisant le métier des armes pour la culture des sciences, se livra tout entier à l'étude des belles-lettres et de la chimie. Reçu, dès 1801, membre de la Société royale de Londres, il fut agrégé dans la suite à presque tous les corps savants de l'Europe. Il mourut à Paris, le 5 avril 1830, après quelques jours de maladie. On a de lui:

I. *Remarks upon chemical nomenclature, according to the principles of the french neologists*, Lond., 1802, in-12.

II. *Observations sur les systèmes minéralogiques*, publ. dans le T. LXV des Annales de chimie, et trad. plus tard en angl. — L'auteur défend avec beaucoup de talent le système de Haüy contre celui de Werner.

III. *Remarques sur la réponse de M. d'Aubuisson aux Observations*, etc., publ. à la suite de la 2e édit. des *Observations*, Lond., 1811, in-8°.

IV. *The Mantuan Rivals comedy and Henri VII hist. tragedy*, Lond., 1812, in-8°. — Ces deux pièces de théâtre ont eu du succès à la lecture, mais elles n'ont jamais été représentées.

V. On a encore de Chenevix un grand nombre de dissert. insérées dans les Transactions philosophiques, le Journal de Nicholson et le Journal des Mines.

Il a laissé msc. un *Essai sur le caractère national et sur les causes principales qui contribuent à modifier les caractères des peuples dans l'état de civilisation*.

Il nous reste à parler de *Paul* Chenevix, doyen des conseillers au parlement de Metz, que son grand âge empêcha seul sans doute de suivre à l'étranger les autres membres de sa famille. Tombé malade peu de mois après la révocation, il refusa de recevoir les sacrements de la main d'un prêtre catholique, et mourut, en 1686, âgé de plus de 80 ans. Conformément à la fameuse déclaration du 29 avril, le présidial le condamna à être traîné sur la claie. Honteux de laisser profaner par le bourreau la dépouille mortelle du plus ancien de ses membres, le parlement ordonna de surseoir à l'exécution ; mais un ordre de la Cour leva la surséance. Le cadavre fut donc traîné dans les rues de Metz, le 28 nov. 1686, et jeté à la voirie. Les Protestants le recueillirent pieusement et lui donnèrent une sépulture honorable au chant du ps. LXXIX. Paul Chenevix avait un frère, ministre de l'Évangile, qui se réfugia à Londres, au rapport de Quick. Serait-ce Chenevix d'Éply ?

CHENU (CLAUDE), marchand de Bourges, fils d'Etienne Chenu, docteur en médecine, embrassa les opinions nouvelles en 1561, et fut tué, en 1568, avec de *Sauveterre*, seigneur de Saint-Loup, son beau-frère. Il avait épousé *Christine Guymard* qui le rendit père de deux fils, JEAN et PIERRE, et d'une fille, MARIE, qui furent tous trois ramenés par la violence dans le sein de l'Eglise catholique. L'aîné, né à Bourges, le 29 déc. 1559, fut un avocat cé-

(1) Dans le registre matricule des étudiants de Genève (*MSS. de Genève*, N° 151), on lit, sous la date de 1640, le nom de Philippe Chenevix, de Paris.

(2) Les biens que Philippe Chenevix possédait en France, furent donnés, en 1708, à ses neveux et nièce *Monginot*, capitaine d'infanterie, *Monginot de Vrainville*, son frère, et *Susanne Monginot*, femme du marquis de La Pailleterie, tous trois nouveaux catholiques (*Archiv. gen.* E. 3394.)

lèbre. Il a laissé des ouvrages estimés sur la jurisprudence, les antiquités du Berry et l'histoire. Il mourut le 16 déc. 1627.

CHÉRON (ÉLISABETH-SOPHIE), née à Paris le 3 oct. 1648, fille de *Henri* Chéron, de Meaux, peintre en émail assez habile, n'eut pas d'autre maître que son père qu'elle éclipsa bientôt. Dès l'âge de 14 ans, sa réputation était établie, et elle ne fit que croître jusqu'à sa mort. Présentée, en 1672, à l'Académie de peinture et de sculpture par le célèbre Le Brun, elle fut reçue académicienne. A cette époque, elle avait, depuis plusieurs années déjà, cédé aux sollicitations de sa mère, qui était catholique, et abjuré la religion réformée. Elle était même entrée dans la maison fondée par Mme de Miramion; mais elle en sortit lorsque son père quitta la France à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, et dès lors elle consacra le produit de ses ouvrages à l'entretien de ses sœurs et de sa mère, pour laquelle elle témoigna toujours l'affection la plus tendre, quelque méprisable que cette femme fût par sa dureté et son avarice. A l'âge de soixante ans, Melle Chéron épousa Le Hay, ingénieur du roi, dans l'unique intention d'avantager un vieil ami. Elle mourut à Paris, le 3 sept. 1711. En 1699, l'académie de Ricovrati de Padoue lui avait donné place dans son sein, en l'honorant du surnom d'Erato. Louis XIV lui avait accordé une pension de 500 livres.

Cette fille extraordinaire savait plusieurs langues savantes, entre autres l'hébreu et le latin. Elle était musicienne habile, et cultivait avec succès la poésie; cependant c'est dans la peinture surtout qu'elle a excellé. Peu de personnes ont mieux réussi qu'elle à rendre le caractère et la finesse des pierres gravées. Ses tableaux sont en général d'un pinceau très-correct et facile, d'une couleur vraie et vigoureuse, ses draperies sont jetées avec goût, ses effets harmonieux, et l'on y admire une grande intelligence du clair-obscur. La peinture à l'huile, la miniature en émail, le portrait, toutes les manières de peindre lui étaient également familières. On dit qu'elle peignait souvent de mémoire des personnes absentes avec autant de ressemblance que si elle les avait eues sous les yeux. Elle gravait aussi et avec beaucoup de talent, comme le prouvent sa *Descente de croix*, d'après Zumbo, et sa *Sainte-Cécile*, d'après Raphaël. Modeste, simple, charitable, dévouée jusqu'à l'abnégation à sa famille, elle rehaussa ses talents par l'éclat des plus belles vertus chrétiennes. Elle a laissé :

I. ***Essai de pseaumes et cantiques mis en vers et enrichis de figures***, Paris, 1694, in-8°. — Les figures sont de son frère.

II. ***Trad. d'une Ode latine ou Description de Trianon***, Paris, 1696, 8°.

III. ***Livre de principes à dessiner***, Paris, 1706, 36 planches in-fol.

IV. ***Le cantique d'Habacuc et le pseaume CIII traduits en vers français avec des estampes qui en représentent le sujet***, Paris, 1717, in-4°.

V. ***Les cérises renversées, poëme héroïque en 3 chants***, publié avec la Batracomyomachie d'Homère, mise en vers franç. par Boivin, Paris, 1717, in-8°. — Pièce ingénieuse et plaisante dont J.-B. Rousseau faisait cas.

VI. ***Pierres antiques gravées tirées des principaux cabinets de France***, sans nom de lieu et sans date, 41 planches in-fol.

Moins célèbre que sa sœur, *Louis* Chéron ne laissait pas d'être un bon graveur et un peintre habile ; mais ses compositions manquaient de grâce, et son coloris avait trop d'éclat. Envoyé en Italie par Elisabeth-Sophie, il y avait étudié les chefs-d'œuvre de Raphaël et de Jules Romain, et il s'appliquait à imiter la manière de ces grands maîtres. On cite surtout, parmi ses tableaux, *Hérodiade tenant la tête de Saint-Jean-Baptiste*, *le prophète Agabus devant Saint-Paul* et une *Visitation*. Ses estampes sont un peu froides et manquent d'effet. On cite comme les meilleures *Hercule se reposant de ses*

travaux, Pierre guérissant un paralytique, Ananias et Saphira, le *Baptême de l'eunuque par Saint-Philippe*. A la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia à Londres où il mourut en 1723, âgé de 63 ans.

CHEVALIER (Antoine-Rodolphe) ou *Le Chevalier*, en latin *Cevalerius*, né à Montchamps en 1507, mort à Guernesey, en 1572.

Chevalier était de la même famille qu'Antoine et Robert d'Agneaux, célèbres vers la fin du xvi[e] siècle par leurs traductions de Virgile (Paris, 1582, in-8°) et d'Horace (Paris, 1586, in-8°). Il sortait à peine de l'enfance lorsqu'il vint à Paris étudier l'hébreu sous Vatable. Son zèle pour la propagation de la Réforme l'ayant forcé à s'expatrier, il se retira en Angleterre et continua ses études à Oxford sous *Paul Fagius*. Instruit de son mérite, le duc de Sommerset, protecteur du royaume d'Angleterre, le chargea d'enseigner le français à la princesse Elisabeth qui lui donna, tant qu'il vécut, des marques de sa considération. La réaction catholique qui éclata à la mort d'Edonard II, l'obligea à chercher un asile en Allemagne. Il se rendit à Heidelberg avec l'intention de se fortifier dans l'hébreu en suivant les leçons du savant *Trémellius*, dont il épousa plus tard la belle-fille. Appelé à Strasbourg, en 1559, pour y professer la langue sacrée des prophètes, il ne fit qu'un court séjour dans cette ville qu'il quitta pour aller remplir la même chaire à Genève, où il obtint gratuitement, ainsi que son fils, le droit de bourgeoisie, le 25 déc. 1559. Cependant l'amour de la patrie parlant de plus en plus impérieusement à son cœur, surtout depuis que la paix signée sous les murs d'Orléans avait rendu la tranquillité à la France, il ne put résister à sa voix et voulut donner sa démission; mais il ne reçut qu'un congé temporaire, sur la demande pressante de l'église de Caen transmise par M. de *Bruneville* (MSS. de Genève, Cart. 112). Ce fut seulement, en 1567, que, sur ses instances réitérées, on lui accorda enfin un congé absolu. La guerre civile ayant éclaté de nouveau, il retourna en Angleterre et fut nommé professeur d'hébreu à Cambridge; mais, en 1570, malgré la protection dont l'honorait Elisabeth, il renonça à sa place pour rentrer dans son pays natal. Il n'y jouit pas longtemps du repos. La Saint-Barthélemy le força de fuir encore une fois. Il parvint à gagner l'île de Guernesey où il mourut peu de temps après, laissant un fils, nommé Emmanuel ou *Samuel*, né pendant son séjour à Genève.

Bèze, Drusius, Bertram, Scaliger vantent à l'envi la science de Chevalier. Le petit nombre d'ouvrages qu'on a de lui justifient leurs éloges.

I. *Rudimenta hebraïcæ linguæ*, [Gen.] J. Crespin, 1560, in 8°; [Gen.] 1567, in-fol.; Wittemb., 1574, in-4°; Gen., 1590 et 1592 in-8°.

II. *Epistola divi Pauli ad Galatas syriacè litteris hebraïcis cum versione latinâ*, imp. à la suite du précédent.

III. *Targum hierosolymitanum in Pentateuchum*, traduct. latine publ. dans la Polyglotte de Walton (Lond., 1657), ainsi que les deux suivantes.

IV. *Targum Pseudo-Jonathanis in Pentateuchum*.

V. *Targum Jonathanis in Josue, Judices, Libros regum, Isaiæ, Jeremiæ, Ezechielis et duodecim Prophetarum minorum, ex versione A. de Zamorâ, à B. Ariâ Montano recognitâ, et ab A. Cevalerio emendatâ*.

Chevalier a fait en vers hébreux l'épitaphe de *Calvin* qu'on trouve dans l'édit. de 1597 des poésies de Bèze. Il a travaillé aussi avec *Bertram* et *Mercier* au Thesaurus linguæ sanctæ de Pagnini, qu'il a enrichi de notes (Lyon, 1575, in-fol.; Gen., 1614, in-fol.). Enfin il avait laissé imparfaite une édit. de la Bible en quatre langues, hébreu, chaldéen, grec et latin. De Thou dit qu'il en avait vu une partie, comprenant le Pentateuque et le Livre de Josué écrits de sa main.

Emmanuel Chevalier fit ses études

à Genève sous *Bèze* et *La Faye*. Parmi les Thèses appelées de Genève, s'en trouve une *De pseudevangelico ministerio* qui fut soutenue par lui. A la mort de son père, il passa en Angleterre et fut nommé ministre de l'église française de Londres. Plus tard, en 1595, il fut appelé à Cantorbéry par les réfugiés de cette ville.

CHEVALIER (Nicolas), savant antiquaire et graveur habile, né dans la Flandre française, se réfugia en Hollande à la révocation de l'édit de Nantes, et établit, dit-on, une imprimerie à Utrecht. Il s'est fait un nom très-recommandable ponr ses ouvrages.

I. *Histoire de Guillaume III, roy d'Angleterre, par médailles, inscriptions, arcs de triomphe et autres monumens publics*, Amst., 1692, in-fol.

II. *Remarques sur la pièce antique de bronze trouvée depuis quelques années aux environs de Rome*, Amst., 1694, in-8° [in-12].

III. *Catalogue des médailles doubles qui sont dans le cabinet de N. Chevalier à Amsterdam*, Amst., 1695, in-4°.

IV. *Description de la pièce d'ambre gris que la Chambre d'Amsterdam a reçue des Indes orientales*, Amst., 1700, in-4°.

V. *Lettre sur la question si l'an 1700 est le commencement du* XVIII° *siècle, avec un almanach perpétuel frappé en médaille*, Amst., 1700, in-12.

VI. *Dissertation sur trois médailles qu'on a frappées à l'honneur du roi de France sur la paix de Savoye et de Ryswick*, Amst., 1701, in-8°.

VII. *Explication de deux médailles sur le couronnement de S. M. le roi de Prusse*, Amst., 1702, in-4°.

VIII. *Description de l'académie à monter à cheval établie à Utrecht*, Utr., 1706, in-4°.

IX. *Catalogue de toutes les raretez qui se montrent dans la Chambre de la ville d'Utrecht*, Utr., 1707, in-4°; publ. en hollandais, Utr. 1707, in-4°.

X. *Description de la chambre des raretez de la ville d'Utrecht*, Utr., 1707, in-fol.; réimp. avec quelques augmentat. sous le titre : *Recherches curieuses d'antiquitez reçues d'Italie, de Grèce, d'Egypte, et trouvées à Nimègue, à Santan, etc., etc.*, Utr., 1709, in-fol.

XI. *Relation des campagnes de l'an 1708 et 1709 par médailles*, Utr., 1709, in-fol.; 1711, in-4°.

XII. *Relation des fêtes données par le duc d'Ossonville, en 1713, pour la naissance du prince Ferdinand de Castille*, Utr., 1714, in-8°.

XIII. *Catalogue de toutes les raretez de la galerie d'antiquitez au-dessus de la Bourse d'Amsterdam*, Amst., 1717, in-8° ou in-12.

CHEVALLEAU (Jean), sieur de La Tifardière, capitaine huguenot. Commandant de Chizé en 1570; La Tifardière dut se rendre à des forces de beaucoup supérieures, le secours qu'il avait demandé à *La Rochefoucauld* tardant trop à lui arriver. En 1574, il se signala au siége de Lusignan. En 1577, son frère, le jeune La Tifardière, fut tué au siége de Civray. En 1585, il accompagna *Condé* dans la fatale expédition d'Angers, et trouva un asile auprès d'un ami qui, bien que catholique, lui sauva la vie. Nommé gouverneur de Saint-Maixent, il fut appelé, en 1587, à défendre cette place contre Joyeuse, qui se présenta sous les murs encore tout couvert du sang des soldats huguenots égorgés à Saint-Eloy. Secondé par *Saint-Gelais*, qui s'était jeté dans la ville à la première menace d'un siége, il opposa, pendant quinze jours, une vigoureuse résistance. De fréquentes sorties, condnites par les capitaines *Michelière* et *La Motte-Jarrie* furent aussi glorieuses pour les assiégés que funestes à leurs ennemis. Cependant Joyeuse poussa les attaques avec tant de vivacité que, dès le premier jonr, ses batteries tirèrent, chose merveilleuse pour le temps! 116

coups de canon qui ouvrirent dans la mauvaise muraille do Saint-Maixent une brèche de 120 pas. Après avoir fait tout ce que l'honneur exigeait, La Tifardière et Saint-Gelais, cédant aux instances des habitants, demandèrent à capituler. Joyeuse, s'il faut en croire Olhagaray, qui contredit en cela les autres historiens, ne voulut pas comprendre dans la capitulation le ministre *Antoine Hilairet*, sieur de La Jarriette. C'était, au rapport de M. Briquet, dans son Histoire de Niort, un pasteur aussi recommandable par la pureté de ses mœurs que par son érudition et son éloquence; mais à qui son mérite même avait fait beaucoup d'ennemis parmi les Catholiques. Il essaya de fuir sous un déguisement; mais « ses ennemis veillèrent à ce que leur proie ne pût leur échapper. Au moment où la garnison sortait de la ville, ils reconnurent le ministre dans les rangs des soldats, quoiqu'il eût changé d'habillement. Ils se saisissent de sa personne et le conduisent devant Joyeuse. Ce général le renvoie au grand prévôt, avec ordre de le faire mourir ignominieusement. Il fut pendu au grand regret du capitaine Givri et des principaux de l'armée de Joyeuse. Les bourreaux eux-mêmes donnèrent des larmes à la mort de cet homme de bien. » L'historien ajoute qu'après la sortie de la garnison, la ville de Saint-Maixent fut mise au pillage.

Les descendants de La Tifardière persistèrent dans la profession de la religion réformée après la révocation de l'édit de Nantes. *Louis* Chevalleau, fils de *Jean* Chevalleau, sieur de Boisragon, et de *Catherine de Marconnay*, fut enfermé au Petit-Châtelet, et sa sœur, aux Nouvelles-Catholiques. Cette dernière, qui avait été arrêtée dans l'île de Rhé, comme elle essayait de fuir une terre maudite, avait été condamnée à être rasée et recluse; mais la peine avait été commuée. (*Archives gén.* E. 3372). On finit cependant, leur mère étant devenue veuve, par lui rendre ses enfants, le 8 avril 1687 (*Suppl. franç.* 791. 4). Louis passa plus tard en Angleterre, où il épousa, en 1700, *Louise de La Grange*. Ce mariage fut béni par le pasteur *Philippe Ménard* dans la Chapelle royale de St-James.

CHERPONT (Jean) nous est connu par la publication d'une édit. augment. du *Testament* grec-latin de *Bèze*, 1580, in-8°, ainsi que par la trad. en latin, en franç. et en allemand, de trois harangues parénétiques d'Isocrate et du traité de Plutarque sur l'éducation, trad. qui parut en même temps à Lyon, sous le titre de *Libelli aliquot didactici ad linguam græcam, latinam, gallicam et germinacam* (1581, in-8°), et à Genève, sous celui de *Libelli aliquot formandis tum juventutis moribus, tum græcæ linguæ utiles* (1581, in-8°). — En 1583, un Cherpont était ministre de La Gravelle dans le Maine. Parmi les Thèses de Genève, il s'en trouve une *Sur la Trinité* qu'il soutint. Il était natif de Neuchâtel, où son père *François de Cherpont*, de Paris, avait été envoyé, en 1557, comme maître d'école par l'église de Genève, et il « avoit été poussé aux études par les libéralités du seigneur de *Laval*. »

CHESNET, capitaine huguenot. A l'appel de *Condé*, en 1562, Chesnet fit prendre les armes aux insulaires d'Oleron, ses concitoyens, qui pour la plupart avaient embrassé les doctrines de la Réforme; mais promptement attaqué et battu par les Catholiques, il dut se réfugier sur un navire qui passait heureusement en vue de l'île, portant en Angleterre *Henri Morel*, ministre de Saujon, *Jean Sauses*, ministre de Saintes, et d'autres protestants de la Saintonge, échappés aux massacres. Il se fit débarquer aux environs de La Rochelle et noua des relations secrètes avec les habitants réformés qui reconnaissaient trop tard la faute qu'ils avaient commise en voulant rester neutres. Introduit dans la ville, il sortit de grand matin de sa retraite, le 8 fév. 1563, en poussant le cri de Vive l'E-

vangile! Secondé par une partie des Protestants, il se saisit des portes et s'assura des principaux Catholiques qu'il confia à la garde de leurs parents huguenots, première cause de son malheur. Rendus à la liberté, ces prisonniers d'un instant se joignirent au maire qui joua dans toute cette affaire un rôle peu honorable. Au premier bruit, saisi de terreur, il s'était caché dans une étable ; mais se rassurant peu à peu, il avait feint de seconder le mouvement jusqu'à ce que se voyant entouré de la grande majorité des habitants, il jetât le masque et fit arrêter Chesnet et ses complices, comme perturbateurs du repos de la ville. Pendant quelques jours encore, il crut prudent de feindre la modération ; mais ayant reçu des renforts, il fit pendre tous les prisonniers (parmi lesquels on cite *Bajot* de Fontenay), à l'exception de Chesnet, dont on instruisait le procès lorsque la conclusion de la paix lui rendit la liberté. Le danger qu'il avait couru ne refroidit pas son zèle. En 1569, il défendit les îles de Marennes et Le Brouage avec *Minguetière* et *Maisonneuve*. La lâcheté de ses soldats rendit sa bravoure inutile. Le bourg fut emporté, et les trois capitaines n'eurent que le temps de se jeter dans une barque pour regagner La Rochelle. A partir de cette époque, l'histoire ne parle plus de lui.

CHESNET (Daniel) ou *Chênet*, de La Rochelle, ministre du bourg d'Ars dans l'île de Rhé, puis de Marans, en 1626, fut député au Synode national d'Alais. Il a publié les actes d'une dispute publique qu'il soutint contre un capucin, sous le titre : *Conférence faite au bourg d'Ars en l'isle de Rhé entre maître Daniel Chênet, ministre du St-Evangile en l'église réformée du dict bourg et frère Hubert de Thouars capucin*, La Rochelle, 1623, in-12. Cette conférence n'offre aucun intérêt, les matières ayant à peine été effleurées.

Arcère, ordinairement si exact, a confondu le pasteur d'Ars avec *Jean Chênet*, un des premiers prosélytes de *Colombeau* à Orléans, à qui on doit un *Examen des principaux poincts de la religion chrestienne, tant par la pure Parole de Dieu que par les escrits des anciens Pères et Docteurs* (Gen., Jacq. Chouet, 1600, in-8°), cité dans l'Index de l'archevêque de Paris.

CHEVET (Pierre), vigneron de Villeparisis. Le martyrologe nous le dépeint comme un petit vieillard de plus de soixante ans « autant ardent de zèle que rien plus » et sachant « tout son Nouveau-Testament sur le doigt. » Un homme de ce caractère ne pouvait échapper longtemps aux inquisiteurs ; aussi avait-il déjà été en butte à la persécution, lorsqu'à l'avent de Noël 1558, un cordelier, qu'il avait fort embarrassé par ses citations de l'Ecriture dans une espèce de conférence théologique, le fit arrêter et enfermer dans les prisons du Châtelet. Après dix ou douze jours de détention, il fut conduit devant le lieutenant-criminel qui le renvoya à l'official. Interrogé s'il croyait à la messe, il demanda si elle était contenue au Nouveau-Testament, et l'official lui ayant répondu franchement que non : Eh bien, s'écria-t-il, je n'y crois pas ; car si un ange du ciel m'annonçait autre chose que ce qui est écrit là, ajouta-t-il en montrant son Nouveau-Testament qui ne le quittait pas, je ne le croirais jamais. Menacé du bûcher : Dût-on m'écorcher vif, répliqua-t-il, on ne me ferait pas renoncer Jésus-Christ. Cette héroïque fermeté devait avoir sa récompense. Le 4 mars, il fut livré au bras séculier, et condamné au feu par le parlement. Il fut conduit sur la place Maubert bâillonné et escorté d'un prêtre qui, furieux de l'inutilité de ses exhortations, et digne émule du bourreau, le meurtrit de coups de pied durant tout le trajet. Encouragé par l'exemple de ce serviteur du Christ et par les hurlements de la populace qui criait que c'était le plus obstiné et le plus méchant huguenot qu'on eût jamais vu, l'exécuteur s'attacha à prolonger le supplice autant que possible. Il tint longtemps suspendu au-dessus du feu le martyr, à qui ses atro-

ces souffrances ne purent cependant arracher un seul cri, une seule plainte, et qui mourut en répétant : Que je suis heureux ! Que je suis heureux !

Chevet avait écrit ses *Confessions*, où Crespin a puisé pour son martyrologe.

CHEVILLETTE (Moïse), ministre de Vitry et auteur de *Théorèmes et sentences* contre le sacrifice de la Messe, qui ne nous sont connus que par la réfutation qu'en a faite le minimo Meot (Chaumont, 1607, in-12). (1)

CHEVRIÈRES (J. G. de), réfugié en Hollande, ne nous est connu que par ses ouvrages. Il a publié :

I. *Abrégé chronologique de l'histoire d'Angleterre, avec des notes*, Amst., 1730, 7 vol. in-12. — Moins célèbre que celle de *Rapin Thoyras*, cette histoire n'est pas sans intérêt. On y trouve d'assez grands détails sur tout ce qui concerne la réformation en Angleterre, et, au jugement de Desfontaines, le style en est plein de feu, les transitions bien ménagées.

II. *Images des héros et des grands hommes de l'antiquité*, Amst., 1731, in-4°. — Traduction de l'italien préférée à l'original. Les belles estampes de *Picart* y ajoutent un grand prix.

III. *Vie de Philippe II, roi d'Espagne*, Amst., 1734, 6 vol. in-12. — Trad. de l'italien de Leti.

On lui attribue encore, mais sans preuves suffisantes, une *Vie de Stanislas, roi de Pologne*, Lond., 1741, 2 vol. in-12. Quant au *Nouvel archiviste* (Paris, 1775, in-8°), nous ne le réclamons pour notre auteur que sur la foi de M. Quérard.

CHEZELLES (Christophe de), seigneur de Nueil-sous-Faye-La-Vinense, gouverneur de Sedan en 1588.

La mort du duc de *Bouillon* semblant offrir aux Lorrains une occasion favorable pour s'emparer de ses états qu'ils convoitaient depuis longtemps, Saxenburg attaqua Jamets que défendait le baron do *Schélandre*. A la nouvelle de cette agression, Nueil fit partir, sous la conduite du capitaine *Balay*, une partie de la garnison de Sedan qui pénétra dans la ville assiégée, le 10 février. Ce renfort força les Lorrains à lever le siége, sinon à renoncer à leurs projets. Ils tournèrent tous leurs efforts contre Raucourt, sachant que l'on y manquait de vivres; mais, dit d'Aubigné, « Nué [Nueil] y aporta ce qui manquoit à la veue des ennemis. » Cette entreprise heureusement terminée, Nueil résolut de rétablir par la prise de Douzy la libre circulation entre Sedan et Jamets. A cet effet, il sortit de Sedan, le 12 avril, selon de Thou, le 13 mai, selon d'Aubigné, à la tête de 400 arquebusiers et de 90 chevaux, commandés par les sieurs d'*Arson* et de *Falaise*, officiers expérimentés. Il divisa sa petite troupe en trois corps. *Doris* et *Parmentier* furent chargés d'occuper le pont du Chier et de fermer l'entrée de Douzy aux Albanais logés à Mery. *Cheverdier*, lieutenant de *Caumont*, reçut ordre d'attaquer le corps de la place, tandis que *Framont* et *Massart* enleveraient les barricades extérieures. *Villepois*, sergent-major, formait la réserve avec le reste de la troupe. L'attaque commença le lendemain avant le jour. Le pont fut emporté presque sans résistance; mais les Sedanois ne restèrent maîtres du retranchement qu'après un combat acharné de plus d'une heure. Tout fut pris, tué ou noyé. La jeune duchesse de *Bouillon* traita les prisonniers avec douceur et « leur donna la vie en recevant leurs drapeaux. » Cette brillante affaire qui, s'il faut en croire des mémoires du temps, ne coûta la vie qu'à deux sedanois, à un soldat et au fils du bourgeois *Le Fèvre*, rompit le blocus de Sedan.

Nueil ne laissa de son mariage avec *Marie de Montléon* qu'une fille, nommée Jeanne, qui épousa, en 1608, *Louis de Montfernier*.

CHIFFELARD (N.), pasteur de l'église française de Stettin, est auteur

(1) Nous aurions peut-être quelque droit de réclamer pour la France protestante, et de rattacher à cette famille *Juste Chevillet* (Chevillette, d'après la prononciation allemande), graveur habile, né à Francfort-sur-l'Oder, en 1729, et mort à Paris vers 1800.

d'un *Dictionnaire catéchétique à l'usage de la jeunesse, où l'on explique les termes employés dans les matières de religion et de morale*, Berlin, 1784, in-8°.

CHIRON (Théodore), pasteur de Montélimart en 1684. De l'aveu de Mercure, l'évêque du diocèse n'avait rien épargné pour détruire l'hérésie dans cette ville; mais il n'avait pu réussir à trouver un prétexte quelconque pour faire interdire l'église qu'avait illustrée *Chamier*, lorsque Chiron lui en fournit un, en admettant à la Cène *Amabile Chausin* relapse. Saisi de l'affaire, le parlement de Grenoble rendit, le 12 juillet 1684, un arrêt portant que l'exercice du culte réformé serait à jamais interdit à Montélimart, que le temple serait rasé et une croix de pierre élevée sur son emplacement, et que le ministre, ainsi que la relapse, serait banni à perpétuité. Ne se contentant pas de cette victoire, l'évêque s'empara de la cloche que depuis longtemps déjà les Protestants avaient été condamnés à descendre, et il la baptisa en grande cérémonie, en lui donnant pour marraine une dame de *Combeaumont* qui avait abjuré la religion réformée depuis quatre ans. Chiron se retira à Genève où il fonda une école d'où sont sortis quelques hommes distingués. — En 1740, *Henri* Chiron et *Daniel* Chiron, tous deux du Dauphiné et tous deux faiseurs de bas, habitaient Lausanne, avec leurs femmes *Judith Vigneroles* et *Etiennette Pagès*.

CHIVRÉ (Henri de), sieur de Marencé, fils de *Henri de Chivré*, âgé de 41 ans, habitant la paroisse de Sottevast, élection de Valognes, maintenu dans sa noblesse lors de la recherche de 1666 (*MSS. de l'Arsenal, Hist.* 754). Est-ce le gentilhomme de la Basse-Normandie, du nom de *Marencé*, qui, au rapport de Benoît, s'enfuit, lui quarantième y compris sa femme, dans une mauvaise barque de sept tonneaux, sans provisions, sans espoir de secours, dans la plus mauvaise saison de l'année, oubliant les dangers qu'il courait pour ne songer qu'au bonheur d'aborder sur une terre hospitalière où il pût librement servir Dieu selon sa conscience? Menacés à chaque instant d'être engloutis par une mer furieuse, dévorés par la faim et la soif, n'ayant pour humecter leurs lèvres desséchées qu'un peu de neige fondue, ces confesseurs, parmi lesquels on comptait plusieurs femmes enceintes et des enfants à la mamelle, arrivèrent enfin, après une périlleuse traversée de plusieurs jours, sur les côtes d'Angleterre, à demi-morts, mais heureux de se voir en liberté.

CHOART (Paul) sieur de Buzanval (1), habile diplomate huguenot. Buzanval s'attacha de bonne heure à la fortune de *Henri de Navarre*. En 1583, il était aux Pays-Bas, où il avait probablement suivi le duc d'Anjou, lorsque, après l'infâme trahison de ce « prince de malin esprit, canteleux et déloyal, » *Du Plessis-Mornay* lui écrivit de Nérac, sous la date du 14 février. « Venez vous consoler avec vos amis. [Le roi de Navarre] a besoin d'estre assisté et vous y traittera bien. Il a très-bonne opinion de vous. » Buzanval se rendit à cette invitation, et Henri le nomma, en effet, un des deux gentilshommes ordinaires de sa chambre. Ce prince, malgré la rusticité de son génie, avait le don, si précieux et si rare, de pressentir le mérite par une sorte d'instinct naturel. Il fit choix de Buzanval pour l'adjoindre à l'ambassade qu'il envoya, en juillet 1583, auprès des puissances protestantes, afin de solliciter leur alliance, et de « préparer le chemin à une bonne réconciliation de toutes les Eglises et réunions des confessions d'icelles. » Voici en quels termes Henri

(1) Buzenval, Busenval, et quelquefois Chuart. Il était fils de Robert Chuart, seigneur de Buzanval, et de Françoise Grené, et sa famille, une des plus anciennes de l'Ile-de-France, avait produit plusieurs hommes distingués dans la magistrature, l'armée, le clergé, la finance. M. Courcelles le qualifie de seigneur de Grand-Champ, de la Grange-le-Roi, etc.; mais Paul Choart n'en a pas moins toujours porté le nom de Buzanval, du plus loin que nous le trouvons mentionné dans l'histoire.

parle de cette mission dans une circulaire à messieurs des Eglises : « — Je despeschay depuis quelques mois le sieur de *Ségur*, superintendant de ma maison, accompaigné d'un gentilhomme de ma chambre [Buzanval] et d'un maistre des requestes de mon hostel [*Calignon*], personnaiges suffisans aux quels je donnay charge de traicter avec la sérénissime Royne d'Angleterre, messieurs des Estats du Pays-Bas, le très-puissant Roy de Danemark, les très-illustres Princes, Seigneurs et aultres des Estats du Sainct-Empire, et leur remonstrer à chascun, selon qu'il luy appartiendroit, le mal qui provenoit de ceste plaie, qui ne peut qu'empirer si on la laisse envieillir, et le bien au contraire qui seroit à espérer si elle pouvoit estre close et fermée ; les priant, selon la coustume de l'Eglise ancienne, de remettre la décision de tous ces différens à un bon et légitime synode universel qui se pourroit tenir, du commun consentement de toutes les Eglises réformées, lorsque Dieu leur auroit donné paix et repos. Et en attendant cest heur, de faire cesser, selon la charité chrestienne, toutes invectives tant de bouche que par escript, qui ne font qu'enaigrir la plaie que nous debvons adoulcir par tous moyens pour en faciliter la guérison. » Nous avons déjà eu l'occasion de parler de cette ambassade à l'art. CALIGNON ; mais les historiens que nous avions consultés, nous ont fait commettre un léger anachronisme qu'un examen approfondi des documents contenus dans les Mémoires de Du Plessis-Mornay, nous permet de relever. Nous avons dit que l'ambassade dont faisaient partie *Calignon* et Buzanval, avait été provoquée par la mort du duc d'Anjou. Mais c'est une erreur; cette députation fut envoyée en 1583, c'est-à-dire environ un an avant sa mort. Elisabeth accueillit très-favorablement cette ambassade ; elle assura *Ségur* « que, quand il seroit besoin, elle feroit tousjours [à son maître] notable preuve de sa bonne volonté. » Les ambassadeurs se rendirent ensuite auprès des Etats-Généraux; puis ils se séparèrent. Buzanval, remontant le Rhin, se dirigea vers le Midi ; il était porteur de lettres pour le duc Casimir et pour Messieurs des Ligues Suisses. Cette ambassade eut tout le succès qu'on pouvait en attendre : une Contre-union des Etats protestants fut opposée à l'Union de la Ligue. Les Guise répondirent à cet acte de prudence des Huguenots par un acte de trahison envers leur souverain, le traité de Joinville (31 déc. 1584) ; et Henri III, par un acte de faiblesse et d'imprévoyance, le traité de Nemours qu'il signa avec les Guise (7 juill. 1585). Bientôt après éclata la huitième guerre de religion.

En 1585, Buzanval fut accrédité en qualité d'ambassadeur auprès d'Elisabeth. Il réussit à persuader à cette princesse d'avancer à son maître les sommes nécessaires pour tenir la campagne (*British Museum*, MSS. Lansdown, N° 52. 70. *Ibid*. 53. 26.) De leur côté, les princes allemands se concertèrent pour subvenir aux frais de l'armée, forte d'environ 36 mille hommes, que le baron de Dohna dut conduire au secours des Huguenots. Les subsides de l'Angleterre étant enfin arrivés, Henri put sortir de La Rochelle où il se tenait renfermé, et le 20 oct. 1587, se livra la bataille de Coutras où l'armée que commandait le duc de Joyeuse fut entièrement détruite. Ce succès inespéré, qui n'était après tout qu'un premier pas pour arriver au but, enivra tellement Henri qu'il s'imagina n'avoir plus rien à faire qu'à se réjouir. D'un autre côté, l'armée allemande ayant été défaite par le duc de Guise, le vainqueur de Coutras qui, avec un peu de prudence et d'esprit de conduite, eût pu facilement se rendre l'arbitre entre Henri III et la Ligue, se trouva tout à coup sans armée et sans ressources, n'ayant jamais été plus faible. Ce qui le sauva, ce ne fut ni son habileté, ni sa victoire; c'est la haine que se portaient ses ennemis : ils abandonnèrent leur proie pour s'entre-dévorer.

Buzanval continua à résider en An-

gleterre. Secondé par les événements, il n'eut pas de peine à entretenir dans ses bonnes dispositions la reine, auprès de laquelle il jouissait d'un grand crédit; mais, si l'on doit en croire *Aubery*, dans ses Mémoires de Hollande, sa faveur ne tarda pas à s'évanouir sans retour. « Cette reine brillante de cent qualitez héroïques » avait cette petitesse d'esprit « d'être implacable contre ceux qui témoignoient le moindre mépris de sa personne » , et Buzanval eut le malheur d'être de ce nombre. Les plus grandes reines sont femmes. Un jour que Buzanval se trouvait à la table de son ami *Du Plessis* pendant le siége de Paris, la conversation tomba sur les mérites de cette princesse, et il se permit de dire que sa prononciation française laissait quelque chose à désirer. Ses paroles ayant été rapportées à la reine par un officieux, le diplomate fut à jamais perdu dans son esprit. « Elle en garda le souvenir, dit Aubery, pour se venger du railleur et de celui qui avoit souffert qu'on pût railler publiquement d'elle; car peu après, M. *Du Plessis* ayant été envoyé ambassadeur extraordinaire en Angleterre pour demander secours contre la Ligue, il fut très-mal reçu et ne put rien obtenir. — Ainsi pour apaiser cette princesse, le roi Henri IV envoya extraordinairement en Angleterre M. le vicomte de *Turenne*, depuis duc de Bouillon, suivi de M. de Buzanval qu'il devoit laisser ambassadeur ordinaire près de la reine. Pour le vicomte, il fut très bien reçu, mais elle ne voulut pas voir M. de Buzanval, et comme M. de Turenne lui eut dit qu'il avoit ordre du roi de le laisser là, elle lui dit précisément et absolument qu'elle ne vouloit point de lui, et le vicomte sçut de quelques anglois que cette aversion venoit des contes qu'il avoit faits de la reine au siége de Paris. » A voir les choses de près, les grandes vues de la politique se réduisent toujours à de petites proportions. A la suite de sa disgrâce, qu'il s'était attirée bien innocemment (car enfin on peut être une très-bonne reine et n'avoir pas la langue déliée; il suffit que l'esprit le soit), Buzanval fut envoyé comme ambassadeur auprès des Etats-Généraux. Ce poste n'était pas moins important; il le remplit, à de courts intervalles près, pendant un espace d'environ quinze ans, de 1592 à 1607.

En 1596, il ménagea le traité d'alliance offensive et défensive que le duc de *Bouillon* signa, le 31 oct., au nom de la France avec les Provinces-Unies. Un semblable traité avait été signé par ce même duc, le 24 mai, avec la reine d'Angleterre, et *Guillaume Ancel* parcourait l'Allemagne pour engager les princes protestants dans la même confédération contre la maison d'Autriche. Cette ligue eut vraisemblablement pour effet de provoquer les ouvertures de paix qui furent faites à Henri IV par l'entremise du cardinal légat, Alexandre de Médicis, Clément VIII voyant avec douleur que la continuation de la guerre retardait l'entière extermination des infidèles et des hérétiques. La ville de Vervins fut choisie pour y tenir un congrès. Sur la demande du légat, l'Angleterre et les Provinces-Unies, puissances hérétiques, en furent écartées, au mépris de l'engagement formel de Henri IV de ne jamais traiter sans leur participation. Mais les engagements des princes sont rarement des traités à forfait; les plus sacrés n'ont de force qu'autant qu'ils profitent. Lorsque la paix fut signée, le 2 mai 1598, Henri, craignant le ressentiment bien légitime de la Hollande, fit partir, au rapport de *Sully*, le sieur de Buzanval pour Amsterdam et le « chargea de maintenir la bonne intelligence avec les Etats-Généraux et de payer la pension que S. M. leur donnoit, » c'est-à-dire qu'après avoir sacrifié la Hollande à l'Espagne, Henri sacrifiait secrètement l'Espagne à la Hollande. Telle est la morale des cabinets. Le plus habile est celui qui trompe le plus sûrement.

Une publication récente, faite en Hollande, nous a initié aux secrets de la correspondance diplomatique de Buzan-

val pendant les années 1598 et 99. Espérons que l'auteur, M. Vreede, poursuivra une œuvre qui intéresse à un haut point l'histoire. En voici le titre : *Lettres et négociations de Paul Choart, seigneur de Buzanval, et de François d'Aerssen, suivies de quelques pièces diplomatiques concernant les années* 1593-6 *et* 1602-6, Leide, 1846, in-8°. Ces documents sont tirés d'un msc. ayant appartenu au grand-pensionnaire de Witt, que possède la Bibl. roy. de La Haye, et qui, sous le titre : *Propositions de M. de Buzanval*, contient, en 2 vol. in-fol., les Mémoires et lettres de l'ambassadeur français depuis le mois de mai 1597 jusqu'au mois de nov. 1606, lettres et mémoires dont une copie (1) se conserve aussi à la Biblioth. nationale (*Fonds St. Germain franç.* 762. 1, 2). M. Vreede a choisi, pour les livrer à l'impression, « celles des dépêches de M. de Buzanval qui, mises en rapport avec celles de l'agent des Provinces-Unies à la Cour de France, lui semblaient offrir le double avantage de retracer à la fois la situation intérieure et extérieure des deux pays, et de présenter à nos yeux la scène animée et variée de la politique du temps. » Voici en quels termes il apprécie cette correspondance : « Il y a, dit-il, de la prolixité dans les dépêches de M. de Buzanval ; mais en revanche, elles contiennent des détails exacts et consciencieux que l'on chercherait inutilement ailleurs, relativement à la situation politique et militaire des Provinces-Unies. — La guerre qui se fesait dans l'île de Bommel, les excès de l'Amirante d'Aragon dans les pays de Clèves et de Juliers, l'union bientôt dissoute des princes allemands, la jalousie intéressée d'Elisabeth, les dangers de ses négociations avec l'Espagne, au cas qu'elle se servît, au détriment de la république, des villes et places fortes qu'elle tenait en gage,... les essais infructueux des archiducs, s'efforçant tour-à-tour de vaincre l'obstination de ces provinces par des rigueurs mal calculées ou par des émissaires mystérieux,... tout cela y est décrit avec un soin et une clarté peu communs. M. de Buzanval excelle encore dans l'art d'exposer tout ce qui a trait aux intérêts financiers, industriels et commerciaux, etc. » Cette appréciation est juste. Ces lettres et mémoires sont non-seulement intéressants au point de vue historique, ils ont aussi une valeur littéraire. Nous ne connaissons pas de prosateur de cette époque qui ait mieux manié sa langue que Buzanval. Son expression est toujours claire, précise ; sa phrase logique et bien ordonnée, son style naturel et correct. Aussi doit-on s'étonner qu'un homme remarquable à tant de titres n'ait trouvé place jusqu'ici dans aucun de nos recueils biographiques.

Deux *Mémoires* d'un grand intérêt, l'un *relatif aux affaires d'Allemagne*, et l'autre *sur la liberté du commerce des neutres*, complètent, avec des extraits de la correspondance du diplomate français au sujet de l'affaire du duc de *Bouillon*, l'intéressante publication de M. Vreede.

Buzanval, dans sa correspondance, se montre toujours favorable aux intérêts des Provinces-Unies. On admire l'habileté avec laquelle il s'insinue dans l'esprit de Henri IV pour l'amener à ses fins. Comme nous l'avons dit, en signant la paix avec l'Espagne, Henri n'avait pu être sincère ; dans son esprit, ce n'était qu'une trève. Aussi ne cessa-t-il de faire passer secrètement à ses anciens alliés des secours en hommes et en argent. A la fin, l'Espagne épuisée manifesta le désir de traiter aussi avec ses sujets rebelles et de plus hérétiques. C'était un premier et grand pas qu'elle faisait vers sa décadence. Buzanval, dans cette occasion, seconda activement les négociations de Jeannin, à la suite desquelles la Hollande fut admise, par le traité du 11 janv. 1609, sous la garantie de la France et de l'Angleterre, au nombre des puissances indépendantes de l'Eu-

(1) Une autre copie, mais du 2e volume seulement, fait partie du *Fonds de Brienne*, Nos 99, 100.

rope; mais il n'eut pas le bonheur de jouir de cette victoire. Dès le mois de février 1606, il écrivait à son ami *Du Plessis* : « Si l'on me tient promesse, j'espère que la prochaine [année] me délivrera tout-à-fait de ces continuelles sollicitudes et de cest air auquel mon aage et mes forces ne sont naturellement proportionnées. Aussi n'y fais-je que languir depuis quelque tems. » Sa santé chancelante ne se raffermit pas. L'année suivante, il fit une dangereuse maladie. Du Plessis qui avait pour lui une amitié de frère (*innata potiùs quàm adnata*, disait-il,) ne cessait de le presser de venir « se guarir corporellement et spirituellement avec ses amis. » — « Je loue Dieu, écrivait-il à *Du Maurier*, à la date du 14 juillet, que M. de Buzanval soit mieux, mais je voudrois bien avoir le bonheur de le guarir. » Cette amélioration dont Du Maurier s'était flatté, ne se soutint pas; ce fut la dernière lueur d'un feu qui s'éteint. Buzanval mourut à La Haye le 31 août 1607. Sa mort fut déplorée en Hollande comme un malheur public. Des funérailles magnifiques attestèrent les regrets et la reconnaissance de la nation qu'il avait servie avec tant de zèle. « Il est mort un homme, écrivait Du Plessis, *qui orbis nostri partem faciebat, nedùm regni*, et ne voy pas d'où le roy en puisse faire un juste remplacement. Mais pour luy il ne pouvoit [rien] plus à propos que s'enterrer sur le rempart que sa valeur et industrie avoit si longtemps défendu, ny désirer plus bel épitaphe que le regret d'un peuple qui avoit connu sa vertu et duquel elle pouvoit estre mieux reconnue. »

Buzanval n'était pas seulement un habile politique ; il était versé dans les lettres grecques et latines, et il lui arrivait souvent de se délasser de ses travaux diplomatiques en méditant avec *Scaliger* quelque écrivain de la Grèce. « *In animo ac propemodùm in oculis adhùc nostris*, dit Dan. Heinsius dans ses Oraisons, *maximus vir Paulus versabatur B., qui cùm Hagæ viveret, aut ipse ad Scaligerum non raròventitabat, aut hoc Hagam veniente, græcum aliquem scriptorem percurrentem cupidissimè audiebat*. Au rapport d'Aubery, Buzanval est fort célébré dans les écrits des doctes de Hollande. A l'art. BOISSARD, nous avons eu l'occasion de citer de lui une petite pièce de 24 vers latins qui annonce plus de mérite que n'en font ordinairement paraître toutes ces poésies laudatives qui, comme autant de Lares tutélaires, décorent le vestibule de tous les monuments littéraires de ce siècle. Qu'on nous pardonne ce langage précieux, qui paraîtra d'autant plus déplacé que le caractère du style de Buzanval est le naturel et la simplicité.

Buzanval était aussi lié d'une étroite amitié avec *Casaubon*. L'amour des lettres les avait rapprochés. Ce savant annonce en ces termes dans ses Ephémérides la mort de son ami : « Aujourd'hui (XIII Kal. Oct.) j'ai appris la mort de Buzanval, homme très-considérable, et j'en ai ressenti la plus grande douleur. Car la chrétienté a perdu en lui un homme habile et qui avait une grande pratique des affaires. Le roi a perdu un fidèle ministre, l'Eglise de Dieu un homme excellent et très-zélé pour la pure religion, *purioris religionis studiosissimum*, et moi un ami qui ne m'était pas attaché par de faibles liens, [à sçavoir] une conformité de piété et l'amour des lettres. »

Outre les documents cités dans le cours de notre article, et un certain nombre de lettres de médiocre importance contenues dans les Mémoires de Du Plessis-Mornay, nous indiquerons encore de Buzanval quelques pièces déposées dans le Musée Britannique, dont nous ferons connaître la cote et le contenu : Cottonian. library mss. N° B. VI. 325 : *Discours sur les dangers de l'ambition de Philippe II, en* 1585. — *Ibid*. 434 : *Lettre à Walsingham, révélation d'un complot contre la vie d'Elisabeth*, Londr. 11 juillot. — *Ibid*, 435 : *Lettre sur l'état de la France*, Londr. 31 mai 1588. — *Ibid*. Galba.

E. VI. 312: *Lettre à Elisabeth concernant la reine d'Ecosse*, Londr. 18 oct. 1586. — Mss. Lansdown, N° 46. 60 : *Lettre à lord Burghley au sujet du marchand Tardif*.

Paul Choart n'ayant pas laissé d'enfant, son héritage échut à son neveu Théodore, qui ne paraît pas avoir professé la religion réformée. Il est probable cependant que Buzanval ne fut pas le seul de sa nombreuse famille qui eût embrassé le protestantisme; mais nous n'en avons aucune preuve certaine, si ce n'est pour une de ses cousines, nommée FRANÇOISE, qui épousa le ministre *La Couture*.

CHOBARD (JACQUES), maître d'école à Saint-Mihiel, martyr en 1545. Dans une discussion qu'il soutenait contre trois prêtres, Chobard ayant avancé que les sacrements ne profitent qu'à ceux qui les reçoivent, ses adversaires en conclurent assez naturellement qu'il ne croyait pas à l'efficacité des messes pour les vivants ou pour les morts, et ils le dénoncèrent comme hérétique. Après trois ou quatre mois de détention, pendant lesquels le clergé ne négligea aucun moyen pour l'amener à se rétracter, il fut condamné au feu. En marchant au supplice, Chobard voulut adresser quelques paroles d'instruction au peuple qui l'entourait, mais le prévôt le menaça de lui faire couper la langue, et il se tut, se contentant de répéter de temps en temps : Mon Dieu, aie pitié de ton pauvre témoin. Il mourut avec la fermeté d'un vrai chrétien.

CHOFFIN (DAVID-ETIENNE), né à Héricourt, dans la principauté de Montbéliard, le 2 oct. 1703, mort à Halle au mois de janvier 1773.

Fils d'un négociant aisé, Choffin acheva ses études à Stuttgard, il entra en sortant du gymnase, il entra en qualité d'instituteur dans la famille d'un officier allemand. Il s'établit ensuite à Halle comme maître de langue française, et finit par obtenir la place de professeur des langues modernes à l'école des Orphelins et à l'université. Il avait embrassé les opinions des Frères Moraves.

Choffin est auteur ou éditeur d'un grand nombre d'ouvrages, qui presque tous ont eu plusieurs éditions. La liste qu'en donne le savant M. Weiss dans la Biogr. univ. n'étant pas complète, nous essaierons de la compléter au moyen des bibliographes allemands.

I. *Abrégé de la vie de divers princes illustres et des grands capitaines*, Halle, 1748, 2 vol, in-12; 5ᵉ édit., 1769, 2 vol. in-12; trad. en italien, Halle, 1754, 2 vol. in-12.

II. *Amusemens philologiques ou Mélange agréable de diverses pièces concernant l'histoire des personnes célèbres*, Halle, 1749-50, 2 vol. in-8°.

III. *Dictionnaire abrégé de la fable ou de la mythologie*, Halle, 1750, in-8° ; réimp. avec les Amusemens philologiques, Halle, 1762, 4 vol. in-8°, et plusieurs fois depuis.

IV. *Grammaire élémentaire*, Halle, 1753, in-8°.

V. *Recueil de fables*, Halle, 1754, in-8°. — Kaiser indique un *Nouveau recueil de fables en prose et en vers, tirées des meilleurs auteurs*, Halle, 1755, In-8°; nouv. édit., 1798, in-8°. — Est-ce un autre ouvrage ou seulement une réimpression?

VI. *Vie de J.-P. Baratier par Formey*, nouv. édit. augment., Leipz, 1755; Halle, 1758, In-8°.

VII. *Recueil de psaumes et de cantiques spirituels*, Halle, 1755, in-8°.

VIII. *Grammaire française-allemande à l'usage des dames*, Halle, 1756, 2 vol. in-8°.

IX. *Introduction à la grammaire des dames*, Halle, 1757, iu-8°.

X. *Vie de J.-F. Nardin par J.-L. Duvernoy*, édit. augm., Halle, 1759, 8°.

XI. *Dictionnaire portatif franç.-allem. et allem.-franç.*, Halle, 1759, 2 vol. in-8° ; réimp. sous le titre : *Nouveau Dict. du voyageur franç.-allem.-latin et allem.-franç.-latin*, 1770, in-8°; édit. revue et augment., Francf. S. M., 1780, 2 vol. in-8°; nouv. édit., 1800, 2 vol. in-8°.

XII. *Les plus belles lettres de Roger Rabutin, comte de Bussi*, nouv. édit., Halle, 1764, in-8°.

XIII. *Monument érigé à l'honneur de M. le professeur Gellert*, Halle, 1770, in-4°; trad. en allem., Berlin, 1770, in-4°.

XIV. *Les amusemens de l'amitié ou Lettres écrites de la Cour vers la fin du règne de Louis* XIV, Halle, 1770, in-8°.—C'est une seconde édit. Kaiser n'indique pas la date de la 1re.

XV. *Histoires des bons empereurs romains, auxquelles on a joint celles d'Agricola et de Pline le jeune*, Halle, 1771, in-8°.

XVI. *Amusements littéraires ou Magasin de la belle littérature tant en prose qu'en vers*, Brandeb., 1772, in-8°.

La Biogr. univ. attribue, en outre, à Choffin, sans autre indication, le *Trésor des enfans de Dieu*; une édit. de l'*Histoire ancienne* de Rollin, et une édit. de la trad. de *Cornelius Nepos* par Legras, en ajoutant qu'il n'a pas trad. ce dernier historien, comme l'a cru M. Quérard. Les bibliographes allemands ne mentionnent aucun de ces trois ouvrages.

CHOISY (Guillaume), sieur de La Jarrie, maire de La Rochelle en 1570, fort zélé pour la religion réformée. Lorsque le roi de Navarre, après son évasion de la Cour, voulut entrer dans La Rochelle, les Rochellois qui, en toute circonstance, se montraient extrêmement jaloux de leurs privilèges et qui redoutaient, moins du prince que de son entourage, quelque atteinte à leurs libertés, lui députèrent Choisy, *La Vallée*, *Bailly*, *Renauld* et les ministres de *Nort* et *Richer* pour le supplier de renoncer à son dessein. Ils finirent cependant par consentir à le recevoir dans leurs murs, mais à condition qu'il ne prendrait pas la qualité de gouverneur et qu'il ne s'y présenterait qu'avec une suite peu nombreuse. Choisy fut de nouveau élu maire en 1583. Le 10 avril 1586, il fut nommé gouverneur de Marans par *Condé*, à la place de *Montalembert*. Assiégé peu de temps après par Biron, il se défendit bravement et donna au roi de Navarre le temps de venir à son secours. Le danger qu'il avait couru aurait dû lui inspirer beaucoup de prudence. Cependant il ne craignit pas d'affaiblir sa garnison au point que Lavardin ayant fait une descente dans l'île, le 16 mars 1588, il se trouva hors d'état de lui résister. *Bois-du-lys*, qui l'avait prévenu vainement de l'attaque qu'on préparait contre lui et qui lui avait offert le secours de sa compagnie, se hâta de revenir sur ses pas; mais il trouva l'ennemi déjà en possession du bourg. Il s'enferma dans le château avec La Jarrie, et ils s'y défendirent avec une valeur héroïque, comptant sur les secours des Rochellois qui avaient été instruits par le capitaine *La Plante* du danger de leur position. Plusieurs tentatives faites et par La Rochelle et par le roi de Navarre pour les dégager, étant restées infructueuses, les assiégés durent se rendre par composition le 25 mars. Deux mois et demi après, le roi de Navarre reprit Marans presque sans coup férir. — Il ne faut pas confondre Choisy, sieur de La Jarrie, avec le comte de *Choisy*, gouverneur de Dourlan, qui embrassa le protestantisme quelque temps après la prise de cette ville par les Huguenots, en 1567, et qui fut fait prisonnier à Jarnac. — Les Mémoires de Foucauld parlent d'un capitaine *Choisy* qui commandait dans le château de Chef-Boutonne pour le comte de *Roye* en 1687, en le signalant comme un protestant des plus opiniâtres.

CHOLIER (Isaac), ministre à Venterol, puis à Sainte-Euphémie, a laissé, selon Allard, un ouvrage sur la *Divinité des Ecritures*.

CHOLLET, gentilhomme de La Rochelle, âgé de quatre-vingt-deux ans, dont la vie avait été sans reproche. Etant tombé gravement malade, ses voisins en avertirent le curé de la paroisse dans laquelle il habitait. Le curé se hâta d'accourir accompagné de deux témoins,

pour demander au malade s'il voulait « qu'il lui apportât Notre Seigneur. » Chollet lui répondit qu'il ne pensait pas qu'il fût au pouvoir d'un homme de le faire. « Je crois, ajouta-t-il, que N. S. J.-Ch. est au ciel à la droite de Dieu son Père, d'où il viendra au dernier jour pour juger les vivants et les morts; c'est au ciel que je le cherche et que je l'adore. » Cette réponse irrita le curé qui sortit en proférant les plus terribles menaces, et courut porter plainte devant les tribunaux. Cette scène scandaleuse empira l'état du malade qui expira deux heures après. Sur-le-champ un greffier se transporta sur les lieux pour appliquer partout les scellés. Au bout de deux jours, le 13 décembre 1685, une sentence fut rendue qui déclarait le mort « atteint et convaincu du crime de relaps, pour réparation duquel son cadavre serait traîné sur une claie par l'exécuteur des hautes justices, par les cantons et carrefours de la ville, et jeté à la voirie, condamné en outre en trois mille livres d'amende envers le roi, et en cent livres d'aumônes envers les pauvres prisonniers de la conciergerie du Palais. » Cette infâme sentence fut exécutée. Le cadavre qui avait été apporté en prison et déposé entre les guichets, en fut tiré, traîné nu par les rues et jeté à la voirie par le bourreau, que suivaient en larmes les parents et les amis du défunt. Ce spectacle révoltant fut prodigué au peuple dans les différentes provinces (*Voy. Pièces justif.* N° XCVII), jusqu'à ce que le gouvernement s'apercevant que l'édit contre les relaps avait des résultats directement contraires au but qu'il voulait atteindre, donna des ordres secrets pour modérer le zèle du clergé et des intendants.

CHOPY (Antoine), né à Narbonne en 1674. Destiné à l'Église, Chopy étudia la théologie à Paris; mais il ne tarda pas à s'en dégoûter. Il renonça même à la religion romaine et se retira, en 1708, à Genève, où il fut nommé régent de seconde. Poëte, Chopy a fait quelques vers français et latins et des contes qui ont été joints en partie à ceux de Du Verdior; critique, il a donné une explication de l'Epître dédicatoire de Pescenninus Niger au cardinal Hippolyte d'Est; géographe, il a publié une Carte du lac de Genève et des environs, 1730, in-4°, qui lui mérita des lettres gratuites de bourgeoisie; peintre, il a enrichi de jolies miniatures et de charmantes vignettes les livres publiés par *Bousquet* et *Barillot*. (1)

CHORIN (Isaac), ministre de Mantes, a publié une *Réfutation de la nouvelle méthode ou art qu'enseignent et professent les Jésuites de cour et quelques modernes docteurs de la religion romaine pour disputer contre ceux de la religion réformée*, Sedan, 1623, in-8°.

CHOUDENS DE GREMA (Philippe), du pays de Gex, se retira à Genève (où son frère *Pierre* avait reçu gratuitement la bourgeoisie, dès 1669) quelque temps avant la révocation de l'édit de Nantes, et entra dans une des premières familles de cette ville par son mariage avec *Françoise Fatio*. Attiré par les promesses de l'électeur, il se rendit dans le Brandebourg en 1685, porteur des attestations les plus honorables que les Cantons suisses lui avaient accordées, comme à un homme éminent par sa piété et son mérite. Frédéric-Guillaume le nomma conseiller de cour et d'ambassade. Réunissant à une grande capacité une activité surprenante, Choudens fut employé avec succès dans toutes les affaires des colonies françaises. Choisi pour ancien, lors de la première organisation du consistoire de Berlin, il en remplit les fonctions avec beaucoup de zèle. Son mérite, comme il arrive presque toujours, lui fit beaucoup d'ennemis qui cherchèrent à le noircir par les accusations les plus odieuses; mais l'électeur ferma l'oreille

(1) *Jacques Barillot*, libraire de Lyon, fut reçu bourgeois à Genève le 23 janv. 1726. Quant à *Bousquet*, nous lisons dans le Registre des Français reçus citoyens de Genève, le nom d'un *Jacques Bousquet*, du Vigan, admis à la bourgeoisie, le 10 juill. 1713, avec ses fils *Daniel-André* et *André*; mais nous ne pouvons affirmer l'identité.

à leurs calomnies et continua à témoigner à Choudens la même confiance jusqu'à sa mort. — A la fin du siècle passé, il ne restait plus de cette famille qu'*Elisabeth Choudens de Grema*, mariée au banquier *Leveaux*. — A la même maison appartenait sans aucun doute *Amed* ou *Amédée de Choudens*, ministre du Pont-de-Veyle, en 1673.

CHOUET (Jacques), fils d'un procureur au bailliage d'Auxerre, né vers 1536, selon Lebeuf, en 1550, selon Papillon, embrassa la religion réformée et se retira à Genève, où il établit, à ce qu'il paraît, une imprimerie. Les écrivains que nous venons de citer lui attribuent:

I. *Observations apologétiques contre Scaliger.*

II. *Doctrine ancienne contre le même*, Gen., 1593, in-8°.

III. *Doctrine de la prédestination*, Bâle, 1599, in-8°; 1606, in-8°. — Ouvrage qui ne lui appartient en aucune façon, et qu'il convient de restituer, ainsi que le suivant, à son véritable auteur, *Jacques Couet*, pasteur à Bâle.

IV. *De la conférence tenue à Nancy entre un jésuite et un capucin d'une part, et deux ministres de l'autre*, Bâle, 1600, in-8°.

CHOUET (Jean), de Châtillon-sur-Seine, capitaine huguenot. En 1589, Jean Chouet offrit ses services à la république de Genève contre la Savoie, mais dès l'année suivante, il fut tué au siège de Bonne. De son mariage avec *Jeanne Morel* étaient nés deux fils, Pierre et Jacques, reçus l'un et l'autre bourgeois, le 24 fév. 1603.

I. Pierre Chouet, membre du conseil des CC, en 1618, mort en 1648, à l'âge de 68 ans, eut six enfants de sa femme *Susanne Coquet*, d'une famille de la Côte-Saint-André réfugiée à Genève depuis 1547: 1° Jacques, du conseil des CC, en 1636, tué accidentellement par son frère Samuel, en 1643, lequel ne laissa que deux filles nommées Susanne et Marie, quoiqu'il eût été marié deux fois, avec *Judith Crespin* d'abord, puis avec *Marie Girod*; — 2° Samuel, qui suit; — 3° Susanne, qui épousa le syndic Abraham Gallatin; — 4° Sara, femme de Jacques Croppet; — 5° Gabrielle, mariée à Jean Gallatin; — 6° Robert, qui prit pour femme *Sara Pan*.

Samuel Chouet, du conseil des CC, en 1640, épousa *Elisabeth de La Rue*, qui lui donna six enfants: 1° Louis, dont on ne connaît que le nom; — 2° Jeanne, femme de *François-Hélen de Livron*; — 3° Susanne, femme de *Nicolas Baulacre*; — 4° Judith, mariée à *Michel Voisine*, d'une famille originaire de Marmande, mais établie à Genève où elle jouissait des droits de bourgeoisie depuis 1541; puis à *Louis Sarrasin*, qui descendait également d'une famille de réfugiés; — 5° Léonard, qui suit; — 6° Jean-Pierre, le même peut-être que *Pierre Chouet*, qui nous est connu par un traité *De transactionibus*, imp. à Leyde, 1705, in-4°.

Léonard Chouet, du CC en 1671, conseiller d'état en 1683, trésorier-général, mort en 1691, laissa de son mariage avec *Michée Le Fort-Lect* deux filles, Elisabeth et Eve, et un fils, nommé Jean-Louis, qui a été un des citoyens les plus distingués de la république de Genève. Né en 1678 et mort en 1756, Jean-Louis Chouet, rendit, pendant sa longue carrière, de « très-grands services » à sa patrie, comme membre du conseil des CC, comme conseiller d'état, comme syndic et comme premier syndic. On lui doit un *Journal de la guerre de 1712*, où il décrit, d'après les pièces originales, toutes les phases de cette courte, mais sanglante campagne, terminée par la bataille de Villmergen qui assura définitivement la prépondérance à Berne et aux cantons protestants. Sa femme, *Eléonore-Dorothée*, fille d'*Ami Brière*, sieur de Martheray, le rendit père de cinq enfants: 1° Jean-Robert, du CC en 1746, mort sans postérité; — 2° Jean-Ami, qui ne laissa qu'une fille, Louise-Marthe, de son mariage avec

Louise-Dorothée Bonijol;—3° Renée, femme d'*Adolphe d'Hervilly de Malapert*, de Francfort, capitaine de cavalerie au service de la Hollande ; — 4° Madelaine, mariée au baron Königsdorff ; — 5° Henriette.

II. Jacques Chouet mourut en 1661 à l'âge de 78 ans. Il avait été envoyé, en 1625, au conseil des CC, et avait épousé, en 1607, *Gabrielle Moulinier*, dont il eut : 1° Pierre, qui suit ; — 2° Joseph, qui, de sa femme *Jeanne-Gaspard Pautex*, laissa deux enfants, Gabriel, né en 1639, et Catherine ; — 3° Marie, femme de Joseph Stoër ; — 4° Jeanne, épouse de Laurent Salmuth; — 5° Gabrielle, mariée à Louis Des Confins ; — 6° Louise, alliée à Achille Hupka.

Pierre Chouet, né en 1610, du CC en 1649, prit pour femme, en 1637, *Renée Tronchin*, qui le rendit père de sept enfants : 1° Théodora, mariée, en 1673, à *Pierre Martin* ; — 2° Jean-Robert, qui suit ; — 3° Marie, femme de *Michel Defnod*, d'une famille originaire du pays de Gex ; — 4° Marguerite, femme du ministre *Pierre Mussard* ; — 5° Jean-Antoine, du CC en 1680, puis des LX, mort en 1732, sans enfant de son mariage avec *Madelaine Dunant* ;—6° Susanne, femme de David Ritter, de Bâle ; —Anne, femme d'*Etienne Mallet*.

Jean-Robert Chouet s'est rendu célèbre au triple titre de philosophe, d'historien et d'homme d'état. Né à Genève, le 30 sept. 1642, il annonça de bonne heure des talents supérieurs, et fit de remarquables progrès dans ses études. Après avoir terminé ses humanités dans sa patrie, il partit pour Nismes, où professait alors l'illustre *Derodon*, afin de suivre ses cours de philosophie. Le péripatétisme florissait encore presque exclusivement dans nos écoles; quelques esprits d'élite seulement s'étaient prononcés en faveur de Descartes. Chouet avait une intelligence trop lucide pour ne pas reconnaître la supériorité de la méthode du philosophe français ; aussi dès qu'il put l'apprécier, en devint-il un des plus chauds partisans, et il a eu la gloire de l'introduire le premier dans les académies de Saumur et de Genève.

De retour dans sa ville natale, en 1662, il se mit à étudier la théologie avec l'intention d'embrasser la carrière ecclésiastique ; mais la chaire de philosophie étant venue à vaquer à l'école de Saumur, il se rendit aux instances de ses amis et se présenta pour la dispute, en 1664. Son argumentation vive, serrée, nette, courtoise, lui concilia dès l'abord la bienveillance des juges du concours ; ses talents lui conquirent leur admiration et, pendant trois semaines de lutte, lui assurèrent des triomphes constants. Irrité de ses défaites multipliées, son compétiteur, vieux pasteur de la Saintonge, tout hérissé des arguties scolastiques, lui porta un défi étrange, ridicule. Il lui proposa de répondre sur-le-champ à toutes les questions possibles, se croyant certain de terrasser enfin son jeune adversaire à force de subtilités. Enivré par ses succès, Chouet accepta la joûte sur ce terrain, et l'on affirme qu'il s'en tira fort bien, tandis que son rival fut désarçonné dès la seconde passe. La chaire lui fut donnée d'une voix unanime; mais sa nomination ne fut confirmée qu'après qu'on eut rendu compte à la Cour des raisons de la préférence accordée à un étranger.

Le jeune professeur, qui n'avait encore que 22 ans, occupa cette chaire avec une grande réputation, jusqu'en 1669, qu'il fut rappelé à Genève pour remplacer Gaspard Wys. Il y fut suivi par beaucoup d'étudiants français, avides de profiter de ses excellentes leçons. Les *Basnage*, *Superville*, *Bernard*, *Lenfant*, *Le Clerc*, *Bayle* étaient du nombre de ses auditeurs les plus assidus, et par eux, l'influence de Chouet s'est étendue jusqu'à l'étranger. En 1672, il fit un voyage à Paris où il se lia d'amitié avec *Conrart* et les autres membres de l'Académie naissante. En 1679 et 1680, il exerça les fonctions de recteur de l'académie. En

1686, ses concitoyens l'enlevèrent à sa chaire pour le faire entrer dans le Petit-Conseil. Dès lors, il négligea un peu la philosophie pour l'histoire, car désirant remplir consciencieusement ses nouveaux devoirs, il s'appliqua avec ardeur à étudier la constitution de Genève et les origines de son gouvernement. Cependant il réclama dans l'administration la part qui répondait le mieux à ses goûts. Il se chargea plus spécialement de la surveillance de l'académie, des écoles et de tous les établissements d'instruction publique. Il fit adopter d'excellents règlements pour la Bibliothèque de la ville, que ses encouragements contribuèrent à accroître. Elu, en 1690, secrétaire de la république, il voulut travailler lui-même au classement des Archives qui offraient un véritable chaos; mais ce fut surtout par ses négociations à Turin, à Aarau, à Zurich, à Berne, négociations qu'il mena avec une rare habileté, qu'il rendit des services à sa patrie. N'oublions pas d'ajouter que c'est à lui surtout que les Luthériens durent la tolérance de leur culte dans la ville de Calvin. Depuis 1699, Chouet fut appelé plusieurs fois au poste de syndic de la république, et en 1707, sa sagesse aida beaucoup à calmer les querelles intestines qui déchiraient Genève. Quoique son grand âge l'eût forcé à se démettre des fonctions de syndic dès 1723, il continua pendant plusieurs années à assister aux séances du Conseil, toutes les fois qu'une question importante était à l'ordre du jour.

Chouet était d'une complexion si délicate qu'elle lui imposait de grands ménagements. Le régime sévère qu'il suivit toute sa vie, prolongea ses jours jusqu'au 17 sept. 1731. Marié avec *Marie Favre*, en 1675, puis avec *Susanne Bigot*, veuve de *Louis Mallet*, il ne laissa d'enfants ni de l'une ni de l'autre de ses deux femmes. Savant sans pédanterie, courtois sans bassesse, semant sa conversation de saillies sans amertume, doué d'une grande pénétration, d'une grande lucidité d'esprit, habile surtout à analyser ses idées et à les exposer avec précision, Chouet plaisait à tous par un commerce aussi instructif qu'agréable. Il n'a publié que quelques ouvrages peu étendus.

I. ***Theses ex universâ philosophiâ selectæ***, Nemausi, 1662, in-4°; Salmur. 1667. — ***Theses philosophicæ***, Gen., 1671, in-4°. — ***Theses ex universâ philosophiâ depromptæ***, Gen., 1678, in-4°.

II. ***Brevis et familiaris institutio logicæ in usum studiosæ juventutis***, Gen., 1672, in-8°.

III. ***Theses physicæ de variâ astrorum luce***, Gen., 1674, in-4°.

IV. ***De materiâ et formâ corporum***, Gen., 1674, in-4°.

V. ***De iride***, Gen, 1675, in-4°.

VI. ***De quatuor elementis vulgò sic dictis***, Gen., 1676, in-4°.

VII. ***De vacuo***, Gen., 1676, in-4°.

VIII. ***Lettre sur un phénomène céleste***, imp. dans les Nouv. de la république des lettres, mars 1685.

IX. ***Mémoire succinct sur la réformation, fait en*** 1694.

X. ***Réponse à des questions de milord Townshend sur Genève ancienne***, Gen., 1774.

Il a laissé mss. des ***Mémoires sur les affaires de l'excommunication en*** 1553 ***et*** 1554, un ***Journal de ce qui s'est passé de plus remarquable dans Genève en*** 1587, et ***Diverses recherches sur l'histoire de Genève, sur son gouvernement et sa constitution***, 3 vol. in-fol. On a publié un extrait de ce dernier ouvrage dans le Journal helvétique, janv. 1755. Citons encore deux volumes, intitulés, l'un *Logica*, in-12, l'autre *Syntagma physicum*, in-4°, qui se conservent parmi les mss. latins de la Biblioth. de Genève, sous les Nos 76 a et 77 b.

CHOUPPES (Pierre de), gentilhomme du Poitou, un des plus vaillants capitaines du roi de Navarre. Chouppes fit ses premières armes sous *Condé* et *Coligny*, qui lui conférèrent, en 1568, après l'affaire de Jazeneuil, la garde du château de Mirebeau, dont

il s'était rendu maître. La ville ayant été prise d'assaut, la garnison se réfugia dans le fort qui était muni de toutes les choses nécessaires à une longue défense; aussi les Catholiques désespérant de l'emporter, eurent recours à un moyen qu'autorisent peut-être les lois de la guerre, mais que réprouve la conscience. Ils traînèrent sous les murs la femme de Chouppes et menacèrent de la mettre à mort, si le château ne leur était livré. L'amour conjugal l'emporta, et Chouppes signa une capitulation qui ne fut observée que pour lui. Chouppes combattit à Jarnac et continua à servir sous les ordres de Coligny à qui il facilita le passage de la Dordogne et qu'il suivit à Paris. Echappé au massacre de la Saint-Barthélemy avec les chefs huguenots qui avaient été assez prudents pour se loger dans le faubourg Saint-Germain, il parvint à regagner le Poitou, fermement résolu à venger l'odieuse trahison dont ses coreligionnaires avaient été les victimes. Nommé gouverneur de Lusignan par *La Noue*, il seconda *Frontenay* dans sa vaillante défense de cette ville en 1574; et, après la reddition de la place, il fut donné, avec *Frappinière*, *La Tifardière* et *Boissec*, comme otages de la loyale exécution de la capitulation. L'année suivante, *La Noue*, qui connaissait sa bravoure, l'envoya à Montauban menacé par l'évêque Desprès. Chouppes força l'ennemi à s'éloigner et le tint à distance jusqu'à l'arrivée de *Turenne* avec un corps de troupes assez considérable pour mettre la ville à l'abri de toute insulte. Quelques années après, en 1580, il rendit un service plus signalé à la Cause en sauvant le roi de *Navarre* sur qui le parti protestant fondait alors toutes ses espérances. Ce prince s'était témérairement jeté dans Cahors et il y avait rencontré une résistance si énergique que, s'il faut en croire les Mémoires de Sully, il songeait à se faire tuer pour échapper à la captivité ou à une fuite honteuse, lorsque Chouppes arriva avec six ou sept cents hommes. « Il fit de tels efforts et combattit si bravement dedans la ville, dehors icelle, contre le secours, assisté des moins las et blessez du roy de Navarre qui, par son arrivée, avoient repris courage, qu'enfin le quartier de la Barre et le collége qui tenoient encore furent pris, toutes les courtines, tours et portaux de la ville garnis, le secours ennemy contraint de se retirer et la ville entièrement conquise, au pillage de laquelle on ne s'espargna pas. » *Pierre Pidoux*, dit le capitaine Nesde, partagea avec Chouppes la gloire de ce beau fait d'armes.

En 1583, Chouppes commandait dans le château de Turenne. Par lettres-patentes du mois d'août 1585, le roi de Navarre lui confia la défense de Sainte-Foy. Au mois de novembre, Chouppes suivit le vicomte de *Turenne* à l'attaque de Tulle, et s'empara, avec le capitaine *Tauvenay* ou *Thouvenay*, du faubourg de la Barrière, le plus considérable de cette petite ville. En 1587, il partagea avec d'*Allens* la gloire de reprendre en quelques heures par escalade Castillon qui avait arrêté Mayenne si longtemps devant ses murs; puis, assisté de *La Force*, il fit lever le siége de La Linde sur la Dordogne. La même année, il combattit à Coutras. En 1588, il accompagna le roi de Navarre à l'Assemblée de La Rochelle, et deux ans plus tard, il fut nommé gouverneur de Loudun à la place de *Charbonnières*. Le nouveau commandant fit sur-le-champ réparer les fortifications et pourvut à l'approvisionnement de la ville. Il ne veilla pas avec moins de soin à maintenir la paix entre les sectateurs des deux religions et à réprimer les brigandages des gens de guerre. En 1591, Chouppes se signala encore à la prise de Mirebeau.

Forcé, soit par l'âge et les infirmités, soit par quelque autre motif qu'on ignore de renoncer à servir la Cause protestante de son épée, Chouppes consacra dès lors tout ce qu'il lui restait d'activité et d'énergie à assurer

l'existence légale de l'Eglise réformée. Député à Mantes en 1593, il fut de ceux que l'assemblée chargea de présenter au roi le cahier des remontrances, et de le complimenter à son arrivée. Représentant de l'Anjou à celle de Sainte-Foy, en 1594, il proposa et fit adopter la résolution de récuser tous les parlements du royaume, à cause de leur animosité patente envers les Huguenots. Cette même assemblée l'envoya en Cour avec *Texier* pour supplier le roi de répondre enfin aux justes demandes des Protestants, « et lui remontrer les mauvais traitemens qu'ils recevoient, contre ce qu'il lui avoit plu leur faire espérer; que tous ses ennemis faisoient leur condition, celle seule de ceux de la religion demeuroit derrière; que pour contenter ceux-là, il n'y avoit heure en la nuit qui fût importune, pour ceux-ci heure au jour qui se trouvât propre. » Henri IV leur fit attendre trois mois une réponse, puis il les renvoya à l'édit de 1577, mutilé par les traités signés avec la Ligue, et aux réponses de Mantes, mais modifiées et altérées en ce qu'elles pouvaient avoir d'avantageux pour les Huguenots. Les deux députés rendirent compte du résultat peu satisfaisant de leur mission à l'Assemblée de Saumur. Dans l'intervalle, Chouppes assista à une assemblée provinciale tenue à Foutenay au sujet de l'odieux massacre de La Châtaigneraye. L'année suivante, il se présenta en sa qualité de gouverneur de Loudun, à l'assemblée qui fut convoquée dans cette ville, et il y signa le serment d'union. Le 13 octobre, il fut député en Cour avec *La Noue*, le baron de *Fons*, *La Motte*, *Texier* et *Brunier;* mais le roi se montra de plus en plus obstiné à n'accorder à ses anciens coreligionnaires « rien qui amendât leur condition. » A son retour de cette mission infructueuse, Chouppes continua à prendre part aux travaux de l'assemblée qui, dans l'intervalle, s'était transportée à Vendôme et qui, peu de mois après, retourna à Saumur. Comme, depuis longtemps, il n'était payé ni lui ni sa garnison, il demanda et obtint la permission de saisir les deniers royaux. En conséquence, il défendit de les verser à la recette générale de Tours; mais, profitant de son absence, le receveur se hâta de les faire porter à leur destination, ce qui indigna tellement le vieux gouverneur qu'il le chassa de la ville. En 1601, Chouppes fut une dernière fois député avec *François d'Amours*, sieur de La Galaizière, à l'Assemblé politique de Sainte-Foy. Il mourut en 1603, et eut pour successeur *Boisguérin*. Qui était donc ce Chouppes, gouverneur de Loudun, qui rendit la place à Louis XIII, le 5 mai 1621, s'il faut en croire La Description générale des villes et places réduictes et reprises par le roy (Paris, 1621, in-8°)? Aucun historien ne fait mention d'un fils qu'aurait eu Chouppes.

D'Aubigné parle bien dans son histoire d'un frère de ce capitaine, mais il professait la religion romaine, et ne pouvait être par conséquent gouverneur d'une place de sûreté. Nous soupçonnons l'auteur de la Description d'avoir à tout prix voulu grossir son catalogue. Nous pensons que c'est de ce frère de Chouppes que descendait Aimard, marquis de Chouppes, lieutenant-général, commandant de Belle-Isle-en-Mer, et auteur de Mémoires publiés à Paris, 1753, 2 part. en 1 vol. in-12 (1).

CHRESTIEN (Florent) (1), poëte et philologue, émule des *Estienne* et des *Casaubon*, né à Orléans, le 26 jan-

(1) M. Ouvré, professeur d'histoire à Poitiers, nous a affirmé que Pierre de Chouppes laissa des Mémoires, qui doivent avoir été imprimés par la Société des antiquaires de l'Ouest. Nous les avons vainement cherchés dans les Mémoires publiés jusqu'en 1852 par cette Société savante. Nous venons d'apprendre qu'une Vie de ce vaillant capitaine, écrite par un auteur presque contemporain, a été insérée dans le Bulletin de la même société (années 1844-46). Nous aurions aimé à la consulter; mais ce Bulletin est incomplet, à la Biblioth. de l'Institut, et il est *absent*, comme d'habitude, à la Biblioth. de la rue Richelieu.

(1) En latin *Quintus Septimius Florens Christianus*. Le surnom de *Quintus Septimius* lui fut donné, au dire de l'historien de Thou, parce-qu'il était le cinquième enfant que sa mère

vier 1544, et mort à Vendôme, le 3 oct. 1596.

Son père, Gnillaume Chrestien, d'une famille noble de Bretagne, « tenait, au rapport de l'historien de Thou, le premier rang parmi les médecins de François Ier et était bien versé dans les Lettres humaines, comme il paraît par sa version d'Ocellus Lncanus. » On lui doit, en outre, plusieurs traductions sur des matières médicales. Après la mort de François Ier, il voua ses services à son successeur Henri II et mourut vers 1560. S'il est vrai qu'il éleva son fils dans les principes du protestantisme, on devrait en conclure qu'il professa lui-même les doctrines évangéliques, ou tout an moins qn'il les goûta.

Le jeune Florent fut mis de bonne henre à l'étude des langues classiques. Scaliger nous apprend qu'il eut pour maître de grec le célèbre *Henri Estienne*. L'élève se montra digne du maître. *Casaubon*, *Scaliger*, de Thon s'accordent à dire qu'il écrivait en grec et en latin avec la pureté des anciens. Selon eux, ses poésies sont dignes des plns beaux siècles de l'antiquité. Nous devons sans donte nous humilier devant le sentiment de tels juges, mais en reconnaissant toutefois que les poésies françaises de Chrestien ne donnent pas une très-haute idée de son génle poétique. Neus mettrions le philologue bien au-dessus du poëte. A ce sujet, il nous revient en mémoire une réflexion de M. Sainte-Benve qui nous paraît très-juste. « Durant cette grande renaissance des lettres, écrit-il, les esprits studieux embrassaient tont; la vocation de créer n'était paa distincte dn besoin de savoir, et dans ce vaste champ de conquêtes, au milieu de cette communauté de connaissances, on ne songeait pas encore à l'apanage du talent. On faisait des vers comme on faisait de la médecine, de la jurisprudence, de la théologie ou de l'histoire, et tout lettré d'alors pourrait, à la rigueur, être rangé parmi lea poëtes. » L'art était devenu un métier. Dn reste, Chrestien qui, en fait de poésies, n'a guère produit que des traductions, éprouvait moins le besoin de cette inspiration, de cette fureur divine qui fait le poëte. La fidélité de l'interprétation et la pureté du langage sont tout ce qu'on peut nxiger d'un traducteur, et ces mérites, Chrestien les possède.

Sa répntation d'érndit lui valut l'honneur d'être choisi pour précepteur dn jeune prince de Béarn, depuis Henri IV. Mais, comme il en fait l'aven sincère,

— — — Vray est que *ses* paroles
Luy ont fort peu servy.

Aussi il arriva, ce qui arrive toujours à un mauvais élève, *Henri* lui en garda rancune. Les reproches que nons avons à nous faire, nous préférons nous en décharger sur autrui. Dn reste, *Scaliger* prétend que, quoiqu'il fît semblant de les aimer, ce prince haïssait les savants en général, c'est-à-dire les idéologues. C'est le propre dn ponvoir absolu d'avoir horreur des lnmières, parce que les lumières dissipent les fantômes. Pour toute récompense de ses services, Henri ne donna à son précepteur émérite, d'après le même Scaliger, que « quelque bien de 20 on 30 écus de rente. » Ce n'était guère royal. Mais ce prince avait de grands besoins : ses maîtresses lui coûtaient cher, et il les renouvelait souvent. D'après d'autres renseignements, Henri lui aurait confié la garde de sa bibliothèque de Vendôme. C'est ce qui explique la présence de Chrestion dans cette ville, alors qu'elle tomba au pouvoir des Ligueurs, et ce qui diminue quelque chose de la générosité de Henri qui paya sa rançon (au prix, dit-on, de mille écus), car étant à son service, il était naturel qn'il le rachetât (1).

avait mis au monde dans le septième mois; ce qu'il exprima lui-même dans ce distique :

Ne quis miretur prænomina nostra, nempè quintùm est
Enixa mater septimoque mense.

(1) De Thou qui raconte cette particularité de la vie de son ami, était, ce semble, parfaitement en position de la connaître. — Selon lui, Chrestien s'était retiré à Vandôme après avoir donné des preuves de son courage à Orleans; il ne dit pas qu'il avait été préposé à la garde de la bibliothèque du roi. — Mais

De Thou qui s'honorait de l'amitié de cet « excellent homme », fait dans son Histoire le plus bel éloge de son caractère. « Il avait, dit-il, l'âme si noble et si élevée qu'il était incapable de rien écrire par une servile complaisance et contre son propre sentiment, comme font plusieurs dont la plume semble être vénale. » Il lui reproche seulement d'avoir été un peu enclin à la satire, « mais, ajoute-t-il, en telle sorte qu'il ne disait rien qui pût affliger ni choquer ceux à qui il s'en prenait, et que ses railleries servaient comme d'aiguillon pour réveiller l'amitié qu'ils avaient pour lui, lorsqu'elle semblait éteinte. » Aussi Ronsard et Pibrac, contre lesquels il avait défendu avec quelque passion, mais une passion bien légitime, la cause des Protestants, ne laissèrent pas de rechercher son amitié.

On a prétendu que quelques années avant sa mort, Florent Chrestien abjura la religion qu'il avait toujours professée avec zèle, qu'il avait aimée et pour laquelle il avait combattu et souffert; et cette assertion s'est produite sur le plus futile des fondements, sur un *on dit*. Un chanoine de l'église de Paris, Jean de Saint-André, doit avoir appris cette particularité au jésuite Fronton du Duc, qui en fit part à son tour à Juste-Lipse dans une lettre qu'on trouve imprimée parmi les *Epistolæ virorum eruditorum*. Colomiès répète la même chose dans sa Bibliothèque choisie; mais La Monnoye relève Colomiès en cet endroit, prétendant que Chrestien mourut bon huguenot. Les choses en étaient là lorsque le P. Nicéron fit observer que la remarque de La Monnoye était fausse, et que ce savant en avait parlé tout autrement dans ses notes mss. sur les Bibl. de La Croix du Maine et de Du Verdier. Dans cet état d'incertitude où en est la question, on nous permettra quelques réflexions. Personne ne nie que Chrestien ait professé la religion réformée, et on accorde même qu'il la professa pendant la plus grande partie de sa vie. Ses dernières publications le témoignent. L'avait-il embrassée par contrainte? non; par ignorance? pas davantage; par ambition ou par complaisance? encore moins. C'était donc pour lui une affaire de conviction.

Par quel enchaînement d'idées, par quelle fatalité cet homme loyal et sincère serait-il revenu sur ses pas à cette avilissante doctrine de la soumission aveugle? L'Eglise romaine avait-elle renoncé à ses superstitions, à ses abus? Non, car elle ne le peut, c'est pour elle une question de vie. Etait-ce mobilité d'esprit, faiblesse de caractère, servilité, désir de complaire au souverain et d'obtenir ses faveurs? La vie entière de Chrestien dément une telle supposition. Est-ce la menace, est-ce la peur qui lui fit renier sa foi? non, car il la professait ouvertement alors qu'il n'y avait que persécutions et misères à en attendre. Ce n'était pas non plus un affaiblissement de ses facultés : il était encore dans la force de l'âge et dans toute la puissance de son talent. Son abjuration serait donc pour nous un fait sans explication possible.

Florent Chrestien laissa un fils, Claude, qui fut avocat au parlement de Paris, et dont les relations avec *Du Plessis-Mornay*, *Casaubon*, *Scaliger*, peuvent faire supposer qu'il persévéra dans la profession des doctrines évangéliques. Au jugement de Du Plessis, c'était un « personnage de mérite pour sa doctrine. » Il était, dit-on, non moins savant que son père, mais il ne publia que quelques-uns des ouvrages que ce dernier avait laissés manuscrits.

ce fait, reproduit par tous les biographes de Chrestien, est présenté sous un autre jour par M. de Pétigny, dans son Histoire archéologique du Vendômois, 1849, in-4°. D'après cet historien, Chrestien aurait été fait prisonnier par les Huguenots, lors de la reprise de Vendôme sur les Ligueurs, le 16 nov. 1589, et c'est à un des soldats de sa propre armée que Henri IV eût dû payer la rançon de son ancien précepteur; ce qui est contre toute vraisemblance.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Sylva cui titulus Veritas fugiens*

ex Remigii Bellaquei [Remi Belleau] *gallicis versibus latina facta, à Florente Christiano Aurelio,* Lutetiæ, Rob. Steph., 1561, in-4° pp. 11.

II. *Seconde response de F. de La Baronie à messire Pierre de Ronsard, prestre-gentilhomme vandomois, évesque futur. Plus le Temple de Ronsard où la légende de sa vie est briefvement descrite,* 1563, pet. in-4° sans pag. [31 feuillets]; le tont en vers. — Œuvre d'un jeune homme qui prend l'éclat pour de la force et les gros mots pour des raisons. La pièce de Ronsard qui avait provoqué cette réponse nn peu acerbe, était intitulée Discours des Misères du temps, et ne vaut pas mieux que l'œuvre de Chrestien. Nous en rapporterons un fragment : il est bon de mettre les deux champions en présence, afin que le lecteur puisse juger des conps. Ronsard se plaint de la trop grande longanimité dont on use envers les Protestants et il prend Bèze à partie comme étant le principal auteur du mal :

Mais ces nouveaux Chrestiens qui la France ont pillée,
Vollée, assassinée, à force desponillée,
Et de cent mille coups tout l'estomach batu,
(Comme si brigaudage estoit une vertu)
Vivent saus chastiment et à les ouïr dire,
C'est Dieu qui les conduit et ne s'en font que rire.

. . . .

De Bèze, je te prie, esconte ma parolle
Que tu estimeras d'ane personne folle :
S'il te plaist toatesfois de juger sainement,
Après m'avoir ouy tu diras autrement.
La terre qu'aujourd'hay tu remplis toute d'armes
Et de nouveaux Chrestiens desguisez en gendarmes
(O traistre piété) qui du pillage ardents
Naissent dessous ta voix, etc., etc.

. . . .

Ne presche plus en France une doctrine armée,
Un Christ empistolé tout noirci de fumée,
Qui comme Mehemet va portant en la main
Un large contelas ronge de sang humain.
Cela desplaist à Dieu, cela desplaist au Prince.

Cependant le poëte ne laisse pas de reconnaitre que l'Eglise n'est pas entièrement nette, et il avoue que lui-même a été sur le point d'être séduit.

Il faut doncq corriger de notre Saincte Eglise
Cent mille abus commis par l'avare prestrise,
De peur que le courroux du Seigneur tout-puissant
N'aille d'un juste fau nos fautes punissant.

J'ay autrefois gousté, quand j'estois jeune d'âge,
Du miel empoisonné de vostre doux breuvage,
Mais quelque bon Démon m'ayant ouy crier,
Avant que l'avaller me l'osta du gosier.

Si la Muse de Ronsard s'était endormie sur de pareilles œuvres, il est probable que son nom ne serait pas venu jusqu'à nous. Voyons ce que lui répond Chrestien, qui lui, hélas ! avait tout goulument avalé *le miel empoisonné*.

. . . . Je ne suis pas grand'chose,
Mon corps est bien petit, mais un cœur genéreus
N'a point accoustumé de se montrer paoureus.
Penses-tu pour remplir un livre de bravade,
Pour dire que tu peus nous faire une Iliade,
Pour hausser ton sourcy, et enyvré d'orgueil
T'asseurer qu'en la France on n'a pas ton pareil,
Nous estonner ? . . . .
Penses-tu estre seul en ta France sçavant,
Pour forger de grands mots et les enfler de vent,
Larges de demi-pieds ? . . . .
Non, non, il n'y aura homme qui ne se taise,
Calvin te cédera et tu vaincras de Baize.

. . . .

De Beze voirement dont la vertu notoire
Par son propre ennemy fait confesser sa gloire,
Qui reluist entre nous comme au plus haut des cieus,
La grandeur de la lune entre les petits feus,
Que l'esprit du Seigneur malgré toy accompagne,
Ne te fera l'honneur de descendre en campagne,
Pour lutter contre toy, car la Divinité
Ne s'abaisse jamais à la Profanité.
Si n'est-il point couard, ce n'est point qu'il te craigne,
C'est plus tost pour autant, Ronsard, qu'il te desdaigne,
Et qu'il estimeroit son labeur bien perdu
De s'amuser à tondre un homme ja tondu.
Calvin encores moins, dont le sçavoir, la vie,
Qui reluisent par tout, surmontent toute envie,
Qui a comme un soleil les ténèbres chasse
Qui nous enveloppoyent si fort le temps passé,
Vray serviteur de Dieu, vray pasteur de l'Eglise,
Qui seul a fait trembler l'ignorante prestrise,
Chassant de son troupeau par maint et maint escrit
Vostre graud loup papal, le romain Antechrist.

La riposte, on en conviendra, était plus verte que l'attaque. Malgré ses dé-

fauts, ses longueurs, ses plaisanteries de bas aloi, ses crudités, la satire de Chrestien mérite d'être placée au-dessus de celle du chef de la Pléiade gauloise.— Après le *Temple de Ronsard,* satire virulente, vient une pièce en prose avec cette suscription : *Au povre patient Messire Pierre de Ronsard ses bons et fidelles médecins, Salut;* plus trois épigrammes dont une en grec et deux en latin. Dans les pièces préliminaires, outre un avis au Lecteur de J. de Vignau, qui explique l'intention du poëte, on trouve une ode latine *Ad Musas christianas* et un mauvais sonnet à Ronsard. Chrestien avait intitulé sa satire *Seconde réponse* parce qu'une première réfutation des calomnies de Ronsard avait été faite par le ministre *Chandieu* (Voy. ce nom). Ronsard répliqua à l'un et à l'autre dans une épître en prose sous le titre : Réponse aux injures et calomnies de je ne sçai quels prédicantereaux et ministreaux de Genève. Chrestien y ayant été désigné sous le nom de *Chrestien réformé*, il reprit la plume et publia son Apologie.

III. *Apologie ou deffense d'un homme Chrestien pour imposer silence aux sottes reprehensions de M. Pierre Ronsard soy disant non seulement poëte, mais aussi maistre des poëtastres. Par la quelle l'aucteur respond à une Epistre secrètement mise au devant du Recueil de ses nouvelles Poésies,* 1564, pet. in-4°, sans pagin. [14 feuillets]; en prose. Chrestien termine en priant Ronsard de l'excuser « s'il a été un peu rigoureux à se défendre », car « ayant mal parlé, lui dit-il, tu mérites bien de mal ouyr. »

IV. *Hymne généthliaque sur la naissance de Monsieur le comte de Soissons, fils à Monsieur le prince de Condé, Loys de Bourbon, et Françoise d'Orléans, illustre princesse,* Paris, 1567, in-8° — Ne serait-ce pas le même ouvrage que celui qui est attribué à *Caraccioli* (Voy. ce nom) par d'autres bibliographes?

V. *Le Jugement de Paris, Dialogue joué à Anguien le françois, à la naissance du fils de M. le prince de Condé. Plus un Cartel avec quelques stances et sonnets faits pour les tournois à Valery en l'an* 1567, Par., 1567, in-8°.

VI. *Le Cordelier ou le Saint-François de Buchanan, fait en vers françois par Fl. Ch. Plus la Palinodie qui est la louange des Cordeliers et de Saint-François*, Genève, J. de L'Estang., 1567, pet. in-4°.

VII. *Jephté ou le Vœu, tragédie traduite du latin de George Buchanan,* avec un prologue, impr. avec le premier chapitre des *Lamentations de Jérémie*, le tout en vers, Orléans, 1567, in-4°; Par., Rob. Estienne, 1573, in-8°; Ibid., Mamert Patisson, 1587, in-12, à la suite du Théâtre de *Des Masures*; Ibid, 1595, in-12.

VIII. *Les quatre livres de la Venerie d'Oppian, poëte grec d'Anazarbe, par Fl. Chrestien*, Par., Rob. Estienne, 1575, in-4°, 38 ff. sans les pièces préliminaires et finales. Dédicace à Henri, roi de Navarre, datée de Vendôme 23 mai 1575. — Nous rapporterons un court passage de cette traduction qui suffira pour faire comprendre quelle tâche ingrate Chrestien avait entreprise. Il n'est pas étonnant que son poëme soit si ennuyeux; sa traduction est fidèle. Nous choisirons de préférence le morceau où il est question des chevaux arabes; cette précieuse race jouissait déjà du temps d'Oppian de la réputation qui lui est restée jusqu'à nos jours.

Meis par sus tous chevaus
Les meures sont prisez, comme bons eux tre-
[vaus
Et le courre longtemps : ceus que l'Afrique
[porte
Les secondent de près, et sont de mesme sorte
Semblebles en beauté, meis plus greuds et
[plus forts.
Les maures n'ont pes taul en trois parts de
[leur corps
Comme ceus-cy en une : ils ont belle appe-
[rence,
Et une course eleigre avec le corpulence:
ils endurent la soif, leur corps est endurci
A porter la chaleur. Les tyrrhènes aussi,
Et le peuple infini des chevaus de Caudie
Sont vistes et bien hauts et leur course est
[herdie,

Mais les siciliens courent encore mieus
Que les maures : leur cœur est de mesme, leurs yeus
Sont pers et reluisans, et leur vertu puissante
Seule attend du lyon la clameur rugissante :
Car à diverse fère il faut chevaus divers.
Les yeus te le diront.

IX. ***Vidi Fabri Pibracii, in supremo senatu Parisiensi præsidis, etc., Tetrasticha græcis et latinis versibus expressa, Fl. Christiano authore***, Lutetiæ, Fed. Morel., 1584, in-4°, ff. 36, sans les pièces prélim. et finales. Epître de Florent Chrestien à son fils, datée *ex agro Vindocinensi*, 1584, *VII Kal. febr. qui dies XLIII meus est natalis*. — Chrestien avait traduit ces quatrains pour l'instruction de son fils; son intention n'était pas de les publier. La lettre en latin par laquelle Pibrac le remercie de l'honneur qu'il lui a fait de le traduire, est datée du XIII° des calendes d'août 1583. Ces quatrains, au nombre de 125, sont traduits, vers pour vers, en grec et en latin. Il y a peu de livres qui aient eu un plus grand succès que les Quatrains de Pibrac, et, dans notre opinion, un succès moins mérité; nous ne leur accorderions, comme œuvre d'art, qu'une valeur mnémonique. Cependant, d'après Baillet (Jugemens des sçavans), « le style en étoit fort beau et fort pur dans le temps de leur composition, la versification aisée et nombreuse, et l'on peut dire que cet ouvrage de Pibrac a été le maître commun de la jeunesse du royaume jusqu'au temps de nos pères, c'est-à-dire jusqu'au milieu du 17° siècle, qu'il s'est vu comme relégué à la campagne par les réformateurs de notre langue. Cette disgrâce... n'a rien diminué du prix des choses qui sont contenues dans ces Quatrains; on y voit régner le bon sens et le jugement du poëte. Comme son dessein a été de dresser une morale purement humaine, pour former d'honnêtes gens dans le monde, on ne doit pas être surpris de n'y pas trouver toutes les règles du christianisme dans la dernière sévérité et dans l'exactitude de l'Evangile. » C'est-à-dire que Pibrac, dans ses Quatrains, se montre un catholique très-tiède, ou si l'on préfère, très-raisonnable; qu'il s'attache plus à la morale qui apaise les passions et qui épure les cœurs qu'à des questions de controverse qui excitent les haines et troublent la raison. Aussi les Protestants ont-ils beaucoup contribué au succès de ce livre. Nous en rapporterons deux quatrains avec la traduction latine de Chrestien.

Bref ce qui est, qui fut, et qui peut estre
En terre, en mer, au plus caché des cieux,
Si tost que Dieu l'a voulu pour le mieux,
Tout aussi tost il a receu son estre.

Cuncta ista quæ sunt, quæ fuère, quæque erunt
Terrâ, marive, aut abditis cœli locis,
Simul putavit id Deus factu bonum,
Statim recentes induère essentias.

On le voit le traducteur est fidèle, il a su conserver jusqu'au prosaïsme de l'original. Il en est de même pour le quatrain suivant :

Et cependant il se veautre et patrouille
Dans un bourbier puant de tous costes :
Et du limon des sales voluptes
Il se repaist, comme une orde grenouille.

Fœdoque seso ad instar immundæ suis
Luto volutat semper inquinatior :
Et rana tanquàm impura, spurca, sordida,
Obscœnitatum infame cœnum vescitur.

Sainte-Marthe donne de grands éloges à la traduction de Chrestien; selon lui, le style en est comparable à celui des Anciens mêmes. Mais *Scaliger* reproche au traducteur d'avoir employé le vers iambique, il eût préféré un ton plus simple et plus familier.

A cette époque, Chrestien s'était réconcilié avec Pibrac. La cause de leur inimitié lui fait honneur. Pibrac, dans un moment d'égarement qui lui coûta sans doute d'amers regrets, avait cherché à justifier le massacre de la St-Barthélemi. Son écrit, du 1 nov. 1572, est intitulé *Ornatissimi cujusdam viri de Rebus gallicis ad Stanislaum Elvidium Epistola*. Chrestien y répondit par une *Epigramme* en latin, de dix vers, et un *Quatrain*, que l'on trouve dans le vol. 8586 du Fonds Colbert.— Pibrac releva le gant :

Plaindre je me voulois de l'outrageux mesdire

D'un qui en bégayant a voulu guerrifier,
Mais voyant que son nom venoit de cretifier
Qui veut dire mentir, je n'en ay fait que rire.

A quoi Chrestien répondit sur le même ton :

Tousjours chrestiennement j'ay bien parlé de [toy,
Et croy qu'en ce faisant, je suis un bon criti- [que;
Si pour tel jugement l'on m'appelle cretique,
Du Faur, le dementir ne tombe pas sur moy.

Le poëte nous semble avoir mal rendu son idée. S'il nous était permis d'être aussi obscur que lui, nous dirions que sa pensée se devine plutôt qu'elle ne se comprend.

X. *Septem Thebana Tragœdia Æschulea. Stylo ad veteres tragicos latinos accedente quàm proximè fieri potuit à Q. Sept. Flor. Christiano*, Lutetiæ, Feder. Morell., 1585, pet. in-4°, pp. 16. — Traduction en vers latins. Pièces préliminaires : Epître de Chrestien à son ami Fréd. Morel; poésies à la louange de l'auteur, dont l'une du poëte lauréat Paulus Melissus, et l'autre du typographe Morel.

XI. *Sophoclis Philoctetes in Lemno. Stylo ad veteres tragicos latinos accedente quàm proximè fieri potuit à Q. Sept. Florente Christiano. Accesserunt ejusdem Glossemata ad eandem Philocteteam*, Lutetiæ, Fed. Morellus, 1586, in-4°, pp. 55.—Trad. en vers latins. Dans une Epître à Nic. de Goulon, Chrestien se plaint de ce que l'on s'applique moins à la littérature grecque qu'à la latine. La réponse de Goulon est datée des cal. de juin 1586. Dans une petite pièce de vers, le poëte Dorat [Auratus] joue très-agréablement sur le nom de Chrestien.

Qui florere facis veteres, doctissime Florens,
Florebis scriptis tempus in omne tuis.

C'est un mauvais présent du sort d'avoir reçu en partage un nom qui prête aux jeux de mots : des centaines de poëtes adressèrent à Chrestien ce même compliment.

XII. *Sphæra vetus Græca, quam latinis senariis recentavit et recensuit Q. Sept. Fl. Christianus*, Lutetiæ, Fed. Morell., 1587, pet. in-4°, pp. 6. — Petit poëme didactique que Chrestien traduisit en vers latins. Ce poëme, d'abord attribué à Empédocle, fut restitué par Chrestien à Georges Pisidès, mais sur un fondement très-léger, d'après Fabricius.

XIII. *Q. Valerii Catulli Veronensis Epithalamium, seu Carmen nuptiale à Q. Sept. Fl. Christiano græcis versibus expressum*, Paris., Fed. Morell., 1587, in-4°, pp. 88; latin et grec.

XIV. *Ad L. Annæi Senecæ Thebaidem Q. Sept. Florentis Christiani Notæ*, Lutetiæ, Fed. Morell., 1588, in-4°, pp. 8. — Epître à Fréd. Morel. Chrestien écrivit ces quelques notes pour les joindre à la Thébaïde de Sénèque que ce savant typographe avait imprimée cette même année dans le même format.

XV. *Q. Sept. Flor. Christiani in Aristophanis Irenam vel Pacem Commentaria Glossemata : ubi aliquot veterum grammaticorum aliorumque auctorum loci aut correcti aut animadversi; cum latinâ græci dramatis interpretatione latinorum comicorum stylum imitatâ, et eodem genere versuum cum græcis conscriptâ*, Lutetiæ, Fed. Morell., 1589, in-12.— Ouv. dédié à Jac.-Aug. de Thou, fils du président, la veille des ides de sept. 1588. La Glose, avec l'Index, n'occupe pas moins de 152 pages, indépendamment des poésies grecques et latines en l'honneur de l'auteur; puis vient, avec une nouvelle pagination, pp. 87, la pièce d'Aristophane, les vers latins de la trad. en regard du texte grec.

XVI. *Satyre Ménippée, de la Vertu du Catholicon d'Espagne, et de la Tenue des Etats de Paris*, Paris, 1593, in-8°. La première édit. est de Tours, Jamet Métayer, même année. Quatre éditions successives en parurent dans l'espace de quelques semaines.— On a dit avec un peu d'exagération que cette satire ne servit guères moins Henri IV que la bataille d'Ivry. Œuvre collective de P. Le Roy, Gillot, Passerat, Rapin,

Flor. Chrestien et *Pierre Pithou*. A l'art. de ce dernier, nous en donnerons une analyse. On attribue plus spécialement à Chrestien la *Harangue de Monsieur le cardinal de Pelvé*.

XVII. *Q. Sept. Flor. Christiani Andromacha, Euripidea Tragœdia, cum notatis ad ipsam græcam fabulam*, Lugd. Bat., 1594, in-12, pp. 70, y compris les notes. — Dédicace à Janus Donza, gouverneur de Northwich, datée de Vendôme la veille des cal. de mai 1593. Cette dédicace ne permet pas de douter que Chrestien n'ait professé encore à cette époque le protestantisme. Deux autres lettres en latin, l'une au jeune Janus Douza et l'autre à un nommé Gérard, précédent la trad. en vers de Chrestien.

XVIII. *Comment. in Catullum, Tibullum, Propertium*, Paris, 1604, in-8°. — Public. inconnue à Nicéron et citée par Lipenius dans sa Bibl. philosophique. Les poëtes élégiaques latins étaient alors en grande vogue; dans cette même année de 1604, il ne parut pas moins de six Commentaires différents, à Paris : ce fut une véritable course au clocher. Les coureurs furent, outre Chrestien, Philippe Béroald, Marc-Ant. Coccius, Palladius Fuscus, Constantius Landus et M.-Ant. Muret.

XIX. *Cyclops Euripidæ latinitate donata à Q. S. Fl. Christiano*, dans le Recueil de Thomas Crenius intitulé *Museum philologicum et historicum*, Lugd. Bat., 1699, in-8°. — La trad. en vers de Chrestien, avec les *Notes* qui y sont jointes, occupe trente-cinq pages du recueil. p. 299 à p. 334. Elle avait été d'abord publiée par les soins de *Casaubon*, à qui Claude Chrestien l'avait communiquée, à la suite de son traité *De satyricâ Græcorum poësi et Romanorum satyrâ*, Paris., 1605, in-8°. Dans sa réponse à Chrestien, Casaubon fait ce bel éloge de son père : « Quæ præcipua laus in hoc genere scriptionis meritò censetur, ὄγνοῦς καὶ πίνος τῆς ἀρχαίοτητος, et antiquorum sine affectatione aut damno sententiæ, æmulatio : eâ laude sic excellunt quæcumque vel de latinis græca, vel latina de græcis ὁ μακαρίτης pater tuus fecit : ut præcelsum ne et veteribus comparandum ejus ingenium, an absolutam utriusque linguæ notitiam priùs admirer, haud facilè statuam. »

XX. *Comment. in utrumque Senecam*, Paris., 1607, in-fol. — Public. citée par Baillet sous cette date, et par Rob. Watt, sous les dates de 1607, 1613 et 1619. Nicéron qui l'indique sous le titre : *Notæ in Senecam utrumque, rhetorem et philosophum*, dit qu'elle parut dans l'édit. des Œuvres de ces deux auteurs, *in bibliopolio Commeliano*, 1604, in-fol.; mais comme ce savant critique suit ordinairement l'ordre chronologique dans ses indications, et que ce livre est mal classé dans sa notice, nous sommes porté à croire qu'il y a une faute typographique dans cette dernière date.

XXI. Αριστοφανους Ειρηνη. *Aristophanis Pax, ex versione Q. Sept. Flor. Christiani*, p. 611-683. — Αριστοφανους Σφηκες. *Aristophanis Vespæ, ex vers. Q. S. F. Ch.*, p. 425-509. — Αριστοφανους Λυσιστρατη. *Aristophanis Lysistrata, ex vers. Q. S. F. Ch.*, p. 825-897. — Ces trois pièces d'Aristophane, trad. par Chrestien en vers latins, se trouvent dans un recueil intitulé Ἀριστοφανοῦς Κωμῳδιαι ιά. *Aristophanis Comœdiæ undecim, græcè et latinè*, etc., Lugd. Batav., Jean Maire, 1625, très-pet. in-12. Elles avaient d'abord paru dans une édit. d'Aristophane, publiée à Genève, en 1607, in-fol.; mais, dans une lettre à Scaliger, datée de Paris 10 sept. 1608, Claude Chrestien critiquait fortement cette dernière édition, que Colomiès ne laissait pas de trouver la meilleure qui eût paru. Ludolf Kuster a reproduit la traduction de Chrestien dans la belle édition in-fol. des Œuvres du comique grec qu'il a donnée à Amsterdam en 1710.

XXII. *Epigrammata ex libris græcæ Anthologiæ à Q. Sept. Flor. Christiano selecta et latinè versa, sive Florilegium latinum ex græco Florilegio. Accessit Musæi Poëmatium*

[De amore et morte Leandri et Herûs] *versibus ab eodem expressum*, Lutetiæ, Rob. Stephan., 1608, in-12, ff. 115. — Choix d'épigrammes tirées des VII livres de l'Anthologie grecque. Colomiès possédait un exemplaire de ces Epigrammes, au-devant duquel *Salomon Certon* avait écrit ces vers.

Nectare sic plenos per prata virentia flores
Mella quibus condat sedula carpit apis.
Floreat æternùm Florens meus. Eu sua nullâ
Florea serta vireut interitura die.
Græcia quos dederat primus hic perdit honores :
Quod latinum cepit floret utrumque decus.

XXIII. *Panégyrique de Latinus Pacatus à l'empereur Théodose, mis en françois*, Paris, 1609, in-8°. — Privilége du 7 sept. 1609. Dédicace à M. de Souvré, datée du 28 août 1578.

XXIV. *Notæ in Senecæ Tragœdias*, Lugd. Bat., 1621, in-8°. — Public. citée par Baillet et par Watt.

Nicéron mentionne, en outre, de Chrestien : 1° Une *Ode* grecque sur la mort de *Calvin*, en 1564 ; 2° des vers grecs à la louange d'*Ant.-Rod. Chevalier*, mis au-devant de sa Grammaire hébraïque, édit. de 1567 ; 3° une petite pièce de vers latins à la louange du poëte allemand Paulus Melissus, au-devant de ses Schediasmata poetica, en 1586 ; 4° quelques *Lettres* parmi celles écrites à *Jos. Scaliger*. — Tessier lui attribue encore un poëme *le Rossignol*, en français et en latin, et M. Weiss (Biogr. univ.) une *Histoire de son temps*.

Dans le vol. 8586 du Fonds Colbert, on trouve disséminées une foule de pièces de Chrestien : *Epigrammata*, dont plusieurs en grec; *Dialogus Animæ et Charontis ex græco Scaligeri*, en français et en latin ; *De Didone Jodelii Tragœdia; In Petrum Ramum;* un distique grec et latin à *Jean Lavardin*, etc., etc. Plus loin, dans le même volume, deux *Epigrammes* latines à François d'Amboise, suivies de deux *Sonnets*, dans l'un desquels il dit de cet ancien régent du collége de Navarre qu'il connaît bien la raison de l'inimitié qu'il lui porte :

Ha ! j'en sçay la raison et la diray tout bas :
C'est qu'il est entre nous un traistre et un faulx [frère,
Il adhère aux Ligueurs et je leur suis contraire,
Il est mangeur d'image et je ne le suis pas.

On y trouve en outre : *Juliani et Caroli* [Lotharingii] *Apostolorum* Παράλληλα ; *Sur les Gueux de Belgique ; à Michel de L'Hopital ; Epitaphe* de ce dernier trad. en vers français ; *Epigramme* latine contre Pibrac, etc. De plus, dans la Collection Dupuy, vol. 490, *Lettres*, et vol. 837, une petite pièce de 12 vers latins; parmi les Mss. de la Bibl. de Leyde, N° 77, *Duo psalmi à Flor. Christiano græcis hymnis expositi;* dans le British Museum, Mss. Burn. N°s 370, 371, *Lettres ;* dans la Bibl. de Berne, Collection Bongars, N° 141, in-fol., *Lettres* adres. à *Daniel*, avocat au parlement de Paris.

La plus grande partie des écrits de Florent Chrestien restèrent mss. entre les mains de son fils. Dans une lettre que ce dernier écrivit à *Scaliger* (Liv. II. 31, du Recueil de ses lettres), il en fait l'énumération. Outre les quelques ouvrages dont il soigna la publication après la mort de son père, on y remarque : 1° *Bacchæ et Iphigenia Taurica Euripidis* ; 2° *Trachiniæ Sophoclis ;* 3° *Prometheus Æschulei*, toutes quatre trad. en vers latins ; 4° *Thebais Senecæ*, trad. en vers grecs ; 5° *Theocriti Idyllia, ejusdem vel Simmiæ Rhodii Ara, Securis, Alæ, Ovum*, trad. en vers latins avec des annotations ; 6° *Apollonii Rhodii Argonautæ*, trad. lat. avec notes ; 7° *Iliados Homeri liber primus*, trad. en vers latins; 8° *Evangelium Lucæ et Acta Apostolorum græcis versibus cum notis*; 9° *Liber Danielis, græcis versibus ;* 10° *Aliquot Psalmorum Davidis, græca paraphrasis ;* 11° *Eclogæ Virgilii in græcum translatæ ;* 12° *Homiliæ X Chrysostomi è græco in latinum sermonem translatæ ;* 13° *Varia poëmata græca et latina*. A quoi Tessier ajoute : *Denis Alexandrin* et les *Hymnes de Callimaque* en françois. — Que sont devenues toutes ces richesses ? On

l'ignore. Seulement M. Weiss (Biogr. univ.) nous apprend qu'une petite-fille (?) de Florent Chrestien, Mme de La Guerche, légua plusieurs mss. de son aïeul à l'abbé Canaye, dont elle était marraine (1). Un cabinet d'amateur aura fini par devenir leur sépulture.

CHRESTIEN (Pierre) « homme de singulière érudition, de doux esprit et de bonne vie », qui fonda l'église de Poitiers en 1555. Belleforest le dit natif du Poitou. Huet, dans ses Origines de Caen, raconte, d'après ce même historien, que Chrestien « demeurant à Caen, fit un livre pour introduire dans son party la réitération du batême et que les ministres de sa religion vinrent à Paris de toutes les provinces du royaume et même de Genève en l'année 1558, et tinrent un synode, non-seulement pour le réglement de leur discipline, mais encore pour condamner l'erreur de ce prédicant. » Ce livre de Pierre Chrestien nous est tout à fait inconnu; et comme les Actes du premier synode national ne font pas la moindre mention de la condamnation d'un ouvrage semblable, nous sommes fort porté à croire que le savant évêque d'Avranches s'est rendu l'écho d'un conte inventé à plaisir. Il est inutile d'ajouter que le Synode de Paris s'assembla dans un tout autre but que celui d'examiner les doctrines contenues dans ce livre, si toutefois ce livre a jamais existé. Plusieurs des faits énoncés plus haut ne concordent pas, en outre, avec ce qu'on lit dans Florimond de Ræmond. Selon cet historien, Pierre Chrestien aurait exercé le saint ministère à Poitiers avant de se retirer en Normandie. Calvin ne lui voulait pas de bien; « il souloit l'appeler le pape de Poitiers. » Son inimitié provenait, au rapport de Ræmond, de ce que Chrestien avait entre les mains une lettre de Volmar tendant à décrier le caractère de Calvin « et de laquelle il faisoit montre à cause de quelque dent de lait qu'il avoit contre lui. » La dispute alla si loin que Chrestien dut abandonner son troupeau. Il se retira à Lisieux en Normandie, « si despité et coléré qu'il fut sur le point de quitter sa tasche et se desministrer tout à fait. Toutefois depuis Calvin décédé, il retourna servir son église. » Au rapport du même historien, Pierre Chrestien fut condamné comme sacrilége, ainsi que le ministre de Lusignan, *La Barre*, par le présidial de Poitiers pour avoir épousé une nonne qui avait jeté le voile.

CINGLADE, appelé par Bèze et Crespin *Giscart*, ministre de Castelnaudary en 1562. Le jour des Rameaux, les Protestants, conformément à l'édit de Janvier, célébraient leur culte devant un moulin à pastel hors de la ville, lorsque une procession catholique, conduite par les chanoines de Saint-Michel, vint à passer par extraordinaire. Le but des chanoines était évident : ils voulaient amener une collision. Les provocations vinrent d'une troupe d'enfants qui marchaient devant la croix, et qui, de l'aveu du narrateur catholique, commencèrent à jeter des pierres aux Huguenots. Ceux-ci indignés les frappèrent, et, à l'instant, toute la procession, s'armant de leviers enlevés de deux charrettes qui passaient dans ce moment, sans doute par hasard, se rua sur eux. Animée par les chanoines, cette bande de forcénés mit le feu au moulin pour en chasser les Protestants qui s'y étaient réfugiés, et assomma tous ceux qui essayèrent de

(1) A l'art. Canaye auquel renvoye la Biogr. univ., on lit tout autre chose que ce que dit M. Weiss. Au rapport de Tabaraud, auteur de cet article, l'abbé Canaye était arrière-petit-neveu de *Philippe Canaye*, dont nous avons parlé en son lieu. « L'auteur de son éloge, parmi ceux de l'Académie des Inscriptions, dit qu'il avait fait dans sa jeunesse des notes intéressantes sur Florent Chrestien qui furent perdues, à son grand regret, par la maladresse de ses domestiques qui n'en connaissaient pas le prix. Mais l'anecdote est rapportée d'une manière bien différente par l'abbé de St-Leger : il dit que Florent Chrestien, grand-oncle (?) de l'abbé Canaye (né en 1694), avait rempli un tonneau de Corrections et de Remarques sur les auteurs grecs, écrites sur de petites bandes de papier ; que Canaye, enfant et fort espiègle, ayant découvert le tonneau dans le coin d'un cabinet, s'amusa avec ses frères à brûler, dechiqueter, faire voler ces morceaux de papier, de sorte que le tonneau fut bientôt vide. »

se sauver. *Montagne* et *Faurin* évaluent le nombre des tués et des blessés à une soixantaine, parmi lesquels on cite le contrôleur *Marion*, trésorier de la reine-mère et un des plus riches habitants de la ville, les deux consuls *Tuquet* et *Dachié*, les trois conseillers *Dalias*, *Thomas* ou *Thomassi*, et *Pierre Nove*, et le ministre *Cinglade*, à qui on arracha les entrailles qu'on brûla publiquement. A la nouvelle de ce massacre, *Crussol* ordonna au sénéchal de Toulouse de punir sévèrement les coupables; mais les habitants de Castelnaudary lui refusèrent l'entrée de leur ville, et la guerre qui éclata bientôt après, assura l'impunité aux assassins.

CIVILE (François de), fils d'Allonce de Civile et de Marie de Saldaigne, capitaine d'une compagnie de gens de pied pendant le siége de Rouen en 1562. C'était, dit de Thon, un jeune homme vaillant et d'une santé robuste. Combattant, le 14 octobre, sur le rempart Saint-Hilaire, il fut atteint d'une balle qui pénétra par la joue droite dans le cou, et il tomba privé de connaissance. Il fut aussitôt dépouillé et jeté dans une fosse qu'on recouvrit d'un peu de terre. Ne le voyant pas revenir, son valet s'adressa à *Montgommery*, et ayant appris qu'il était mort, il demanda en grâce qu'on lui indiquât où son corps avait été déposé. Montgommery ordonna au lieutenant de ses gardes, *Jean de Clère* [Clairai?] de l'y conduire. Après d'infructueuses recherches, le fidèle serviteur allait rentrer en ville, lorsque, se retournant une dernière fois, il vit briller aux rayons de la lune un petit diamant qu'il reconnut à sa forme triangulaire pour appartenir à Civile. S'étant jeté sur le corps de son maître pour l'embrasser, il s'aperçut que la vie n'était pas encore éteinte, et il le fit transporter à l'hôpital de Sainte-Claire; mais les chirurgiens refusèrent de le panser, en disant qu'il était mort. Il le porta alors chez M. de *Coquereaumont* où il logeait, et à force de soins, il parvint à le ranimer au bout de quatre jours. Six jours plus tard, la ville était prise d'assaut, la maison dévastée et le malheureux Civile jeté par la fenêtre dans une cour où se trouvait heureusement un tas de fumier sur lequel il tomba. Ce ne fut que trois jours après que M. *Du Croiset*, son parent, osa le faire transporter secrètement dans une maison de campagne où il recouvrit une santé si parfaite qu'il vécut encore plus de cinquante ans. En 1584, François de Civile était au service de la duchesse de *Bouillon* qui le députa auprès de la reine Elisabeth (*British Museum*, Cotton. librar., Galba C. VII. 301), et il profita de son séjour en Angleterre, pour soumettre à Leicester ses idées sur les moyens de réduire les Pays-Bas espagnols (*Ibid*. C. X. 235). En 1593, il assista à l'Assemblee de Mantes. En 1606 — il avait alors 70 ans, — il fit imprimer à Paris, au rapport de L'Etoile, un *Discours des causes pour lesquelles le sieur de Civille, gentilhomme de Normandie, se dit avoir esté mort, enterré et résuscité*, réimp. par *Misson* à la suite de son Voyage d'Italie (Utrecht, 1722, 4 vol. in-8°). Civile était octogénaire lorsqu'il mourut d'une fluxion de poitrine qu'il avait gagnée en passant la nuit sous les fenêtres d'une dame dont il s'était amouraché.

Il avait épousé en premières noces *Jeanne Du Moncel* qui lui donna un fils nommé Isaac. Sa seconde femme, *Madelaine de Rémon* ou d'*Alençon* le rendit père également d'un fils qui reçut le nom d'Alphonse. Ce dernier épousa *Rachel Destin* et en eut un fils appelé Pierre. Isaac, sieur de Saint-Mars, se maria avec *Geneviève de Roësse* qui lui donna sept fils, Isaac, François, Henri, Claude, Nicolas, Louis, sieur de Bertrimont, accusé, en 1684, du crime de relaps, mais mis hors de cause *quant à présent*, et Pierre, qui épousa *Renée de Garsault*.

En 1568, un *Jacques de Civile*, détenu à Rouen avec *Jacques Auber*,

avocat au parlement et procureur du roi, *Jean Pinchon* et *François Le Macherrier*, avocats au bailliage, *Pierre de Cherville*, *Vyart* et *Richard Lheureux*, fut mis en liberté au mois de février par ordre du roi. A quel degré était-il parent de François de Civile ? Le manuscrit (*St-Germain franç.* N° 676) qui nous a fourni des renseignements sur la descendance de ce dernier, lui donne un frère cadet; mais il l'appelle *Jean*.

CLAIRVILLE (N. de), pasteur de Loudun en 1577, fut député, en 1581, à l'Assemblée politique de Montauban avec le ministre de *Gafinières*. La même année, le roi de Navarre lui fit annoncer par *La Graffinière* [Gafinières ?] qu'il venait de le nommer ministre de sa maison. Clairville, à ce qu'il paraît, ne voulut point se séparer de son église pour une place qui aurait tenté beaucoup d'ambitions ; car en 1587, il était encore à Loudun, et il ne profita de la faveur de *Henri*, lors du passage de ce prince dans cette ville, que pour le décider à tenir sur les fonts baptismaux le fils d'une dame *Champion*. Le roi de Navarro, qui avait pour lui beaucoup d'estime, le nomma conseiller et maître des requêtes. Ce fut en cette qualité, et non comme ministre, que sur un ordre formel du roi, Clairville fut exempté de la taille en 1594. L'année suivante, il fut député à l'Assemblée politique de Saumur, qu'il suivit à Loudun, puis à Châtellerault, et qui le choisit pour un des commissaires chargés de négocier avec la Cour au sujet des sûretés réclamées par les Protestants. Clairville mourut en 1608. Son zèle pour les intérêts de la Réforme l'avait rendu tellement odieux, qu'au rapport de l'historien de la ville de Loudun, « quelques catholiques, animés du fanatisme, foulèrent aux pieds, avec des imprécations affreuses, la fosse dans laquelle il avait été inhumé. » Il est évident, d'après cela, que ce n'est pas du ministre de Loudun que la Confession de Sancy parle en ces termes : « De Clairville, regrettant à la mort de s'être damné pour acquérir quelque chose, sans toutefois avoir goûté le plaisir d'en jouir. » L'annotateur a déjà fait observer que Sancy avait été mal informé de la mort et de la conversion de cet homme, ou bien qu'il y avait en ce temps-là deux Clairville. Cette dernière hypothèse est la plus probable. Nous trouvons, en effet, en 1575, un Clairville enfermé dans Lusignan pendant le siége mémorable que soutint *Frontenay*, et rien n'indique qu'il s'agisse de celui qui fut pasteur à Loudun. Plus tard, en 1579, parmi les députés des églises assemblés à Montauban, figure un Clairville qui y avait été envoyé par la Saintonge, et qui est évidemment le même que celui dont parle Arcère, en le qualifiant de ministre de La Rochelle et en ajoutant qu'il ne faut pas le confondre avec le Clairville dont il est fait mention dans la Confession de Sancy. Sur ce dernier point, Arcère pourrait bien s'être trompé, comme il s'est trompé en avançant que Clairville fut député à Châtellerault en 1605, par les églises du Poitou. Les actes mss. de cette assemblée (*Fonds de Brienne*, N° 222) ne font aucune mention de cette prétendue députation; mais ceux de l'Assemblée de La Rochelle parlent d'un Clairville envoyé en Angleterre, le 10 juin 1622, pour presser l'arrivée du secours.

CLAPARÈDE (Claude), habitant de Montpellier, vivant encore en 1670, laissa un fils nommé Pierre, qui épousa *Isabeau Benoist* et en eut cinq enfants. L'aîné, Fulcrand, resta en France après la révocation de l'édit de Nantes; mais nous ignorons s'il persista dans la profession de la religion réformée. Le second, Jacques, se retira à Hambourg, où il mourut en 1690, laissant de son mariage avec *Gabrielle Paul* un fils nommé Fulcrand, qui alla s'établir à Leipzig et épousa sa cousine-germaine *Susanne* Claparède. Le troisième, Claude, second consul de Nismes, en 1672, fut marié deux fois : la première, avec *Judith Michelin* de Nismes, dont il eut Claude, souche de la

branche genevoise de cette famille; la seconde, avec *Susanne de Guiraud*, fille de *Jacques de Guiraud* et de *Susanne de Larcenat*. De cette union, qui le rendit beau-frère d'*Albenas*, conseiller du roi et viguier de Nismes, naquirent deux filles, Susanne, née en 1670, femme de *Fulcrand* Claparède, et Philippa, née en 1672. Les destinées de Pierre et d'Elisabeth, derniers enfants de Pierre Claparède, sont inconnues.

Claude Claparède n'avait pas 24 ans lorsqu'il abandonna sa patrie pour servir Dieu selon sa conscience. Ses biens furent confisqués, à l'exception d'une somme de 80,000 livres qu'il réussit à sauver. Il se retira d'abord dans le Brandebourg et fut nommé conseiller par l'électeur; mais il ne resta pas longtemps à Berlin, puisque dès l'année 1688, on le trouve établi à Lausanne, d'où il alla bientôt se fixer à Genève avec sa mère et ses sœurs. Il y épousa, en 1692, *Catherine de Dubois*, née à Orange en 1667, fille de *Charles de Dubois*, sieur de Queyradel, et de *Jeanne de Drévon*, dont les deux frères, *Paul* et *Louis* de Drévon, étaient l'un et l'autre conseillers au parlement d'Orange. Claude Claparède mourut en 1737, laissant cinq enfants: 1° Jean-Louis, pasteur à Maëstricht; — 2° Henri; — 3° Jacques-Claude, qui suit; — 4° François, mort en 1775, sans enfant de *Jeanne-Marianne Caminada*; — 5° Philippe-Marthe, femme de Jean-Antoine Lullin.

Jacques-Claude, né en 1696, reçu bourgeois en 1724, remplit à Satigny les fonctions pastorales jusqu'en 1736 qu'il donna sa démission. Il mourut en 1747. Du mariage qu'il avait contracté, en 1726, avec *Anne-Madelaine Guainier*, fille de *David Guainier*, sœur du syndic *Jean-Antoine*, et cousine-germaine du célèbre *Necker*, naquirent trois fils: David, Claude-Philippe et Jean-Louis.

Né en 1727, David Claparède étudia la théologie et fut reçu ministre en 1751. En 1757, il concourut pour la place de professeur des belles-lettres avec *Gédéon Le Cointe*, qui l'emporta sur lui. L'année suivante, il fut nommé ministre de la campagne. Choisi, en 1764, pour pasteur de la ville, il donna sa démission en 1790, et ne conserva que la chaire de professeur de théologie, qu'il occupait depuis 1763. Il mourut en 1801. On a de lui:

I. ***Mundus christianismi vindex***, Gen., 1750, in-4°.

II. ***Remarques d'un ministre de l'Evangile sur la 3e des Lettres écrites de la montagne*** [par J.-J. Rousseau], ***ou Considérations sur les miracles***, Gen., 1765, in-8°; trad. en allem. par Gesner, Zurich, 1771, in-8°.

III. ***De mundi creatione et interitu***, Gen., 1765, in-4°.

IV. ***Dissert. theologica de authentitiâ librorum sacrorum N. T.***, Gen., 1767, in-4°.

V. ***Dissert. critica de veteris Palestinæ amplitudine et fertilitate***, Gen., 1769, in-4°.

VI. ***De diversarum linguarum origine juxtà Mosem***, Gen., 1776, in-4°.

VII. ***Brevis et pacifica dissert. de dæmoniacis***, Gen., 1777, in-8°.

VIII. ***Quatuor disquisitiones de Mose sanitati civium providente***, Gen., 1780-83, in-4°.

IX. ***Duæ meditationes de terræ motibus philosophicè et theologicè conspectis***, Gen., 1784, in-4°.

X. ***Disquisitio theologica de dono linguarum***, Gen., 1785, in-4°.

XI. ***De origine mali***, Gen., 1786-90, in-4°.

XII. ***De Dei existentiâ***, Gen., 1787, in-4°.

XIII. ***De magno revelationis momento, pars, I et II***, Gen., 1792, in-4°.

XIV. ***Thesis theologica pro christianismo inefficaciæ non accusando***, Gen., s. a., in-4°

XV. ***Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte***, Gen., 1805, in-8°. — Ouvrage fort estimé.

« Il faudrait, dit Sénebier, joindre à cela plusieurs excellents Mémoires composés pour la compagnie des pasteurs,

le consistoire et l'académie. » M. Quérard ajoute que David Clarapède a trad. pour la Bible de Genève les pseaumes et les livres prophétiques.

De son mariage avec *Anne Galattin*, David Claparède n'eut qu'une fille qui épousa *Jean-Louis-René*, son cousin-germain.

Son frère Claude-Philippe, né en 1731, ami intime de Necker, membre du conseil des CC en 1764, conseiller en 1773, syndic en 1778, puis premier syndic, mourut en 1803, laissant de sa femme *Michée-Eve Calandrini*, qu'il avait épousée en 1758 : 1° Jean-Louis-René, qui suit; — 2° Jeanne-Michée, née en 1760, femme de *Jean-Antoine Lullin*; — 3° Jean-Antoine, né le 8 août 1764, président du tribunal civil, marié, le 13 juin 1795, avec *Alexandrine-Jeanne-Antoinette Dunant*, mort le 19 fév. 1820, laissant une fille unique, Elisabeth-Philippine, née en 1798, qui épousa Jacques-Augustin Galiffe.

Né le 28 mars 1759. Jean-Louis-René remplit les fonctions de juge à la cour suprême, Il se maria, en 1790, avec sa cousine-germaine *Renée*, qui le rendit père de sept enfants : 1° Charles-Claude, auditeur; — 2° Anne, femme du pasteur François de Fernex; — 3° Jean-Louis, successivement ministre à Lyon et à Chancy, marié à *Amélie-Susanne Perdriau*; — 4° David, né en 1798, auditeur; — 5° Eveline, femme de *Jean Mussard*; — 6° Antoine, né en 1801, avocat; — 7° Jacques, né en 1807.

Le troisième fils du pasteur de Satigny, Jean-Louis, entra dans le conseil des CC en 1770, et rendit en diverses circonstances des services importants à sa ville natale. M. Galiffe nous apprend qu'il se suicida et qu'il ne laissa pas d'enfant de sa femme *Elisabeth Fusier-Du Cayla* qui descendait comme lui d'une famille de réfugiés.

CLARIS, de Quissac, prophète de la troupe de *Cavalier*, célèbre surtout par une aventure étrange qui nous semble parfaitement caractériser le fanatisme des Camisards, en même temps qu'elle nous fait connaître en partie les moyens employés par les chefs pour dominer la multitude. Par ce double motif, nous la rapporterons textuellement d'après le Théâtre sacré des Cevennes.

« Un jour que Cavalier avoit fait une assemblée, joignant les tuilleries de Cannes proche de Sérignan, après les exhortations, la lecture et le chant des pseaumes, Clary qui avoit reçu des grâces excellentes, et dont les révélations fréquentes étoient avec celles de Cavalier les guides ordinaires de la troupe camisarde, fut saisi de l'Esprit au mi lieu de l'assemblée. Ses agitations furent si grandes que tout le monde en fut extrêmement ému. Lorsqu'il commença à parler, il dit plusieurs choses touchant les dangers auxquels les assemblées des fidèles se trouvoient ordinairement exposées, ajoutant que Dieu étoit celui qui veilloit sur elles et qui les gardoit. Ses agitations augmentant, l'Esprit lui fit prononcer à peu près ces mots : Je t'assure, mon enfant, qu'il y a deux hommes dans cette assemblée [*Jacques Durand* de Sainte-Théodorite et *Bos*, dit le chasseur, de Sériguan], qui n'y sont venus que pour vous trahir; ils ont été envoiés par vos ennemis pour épier tout ce qui se passe entre vous et pour en instruire ceux qui leur ont donné cette commission; mais je te dis que je permettrai qu'ils soient découverts, et que tu mettes toi-même la main sur eux. Tout le monde étoit fort attentif à ce qu'il déclaroit, et alors ledit Clary, étant toujours dans l'agitation de tête et de poitrine, marcha vers l'un des traîtres et mit la main sur son bras. Cavalier aiant vu cela, commanda à ceux qui portoient des armes, d'environner l'assemblée de telle manière que personne n'en pût échapper. L'autre espion qui étoit à quelque distance, fendit la presse à l'instant et vint auprès de son camarade se jetter aux pieds de Cavalier, en confessant sa faute et demandant pardon à Dieu et à l'assemblée : l'autre fit la même chose,

et tous dirent que leur extrême pauvreté avoit été cause qu'ils avoient succombé à la tentation, mais qu'ils s'en repentoient avec amertume, et qu'ils promettoient qu'avec l'assistance de Dieu, ils seroient à l'avenir fidèles, si on leur vouloit donner la vie.

« Cependant Cavalier les fit lier et commanda qu'on les gardât. Alors l'inspiration de Clary continuant avec de grandes agitations, l'Esprit lui fit dire à fort haute voix, que plusieurs murmuroient sur ce qui venoit d'arriver, comme si la facilité et la promptitude avec laquelle les deux accusés avoient confessé, étoit une marque qu'il y avoit eu de l'intelligence entre Clary et eux, pour supposer un miracle. O gens de petite foi! dit l'Esprit, est-ce que vous doutés encore de ma puissance, après tant de miracles que je vous ai fait voir? Je veux qu'on allume tout présentement un feu, et je te dis, mon enfant, que je permettrai que tu te mettes au milieu des flammes, sans qu'elles aient de pouvoir sur toi.

« Sur cela, le peuple s'écria, particulièrement les personnes qui avoient murmuré : Seigneur, retire de nous le témoignage du feu! Nous avons éprouvé que tu connois les cœurs. Mais comme Clary insista avec des redoublements d'agitation de tout son corps, Cavalier qui ne se pressoit pas trop dans une affaire de cette conséquence, ordonna enfin qu'on allât chercher du bois sec pour faire promptement du feu. Comme il y avoit tout auprès de là des fourneaux à tuile, on trouva dans un moment quantité de branches sèches de pin et de cet arbrisseau piquant qu'on appelle en Languedoc argealas. Ce même bois mêlé de grosses branches, fut entassé au milieu de l'assemblée, dans un endroit un peu bas, de sorte que tout le monde étoit élevé tout autour. Alors Clary, qui avoit ce jour-là une camisole blanche, se mit au milieu du tas de bois, se tenant debout, et levant les mains jointes au-dessus de la tête, il étoit toujours dans l'agitation et parloit par inspiration. Toute la troupe en armes environnoit l'assemblée entière, qui étoit généralement en pleurs et en prières, les genoux en terre, faisant un cercle à l'entour du feu. La femme de Clary étoit là qui faisoit de grands cris. Chacun le vit,au milieu des flammes qui l'enveloppoient et qui le surmontoient de beaucoup. Il ne sortit du milieu du feu, que quand le bois eut été tellement consumé qu'il ne s'éleva plus de flammes. L'Esprit ne l'avoit point quitté pendant ce temps, qui fut d'environ un quart d'heure, et il parloit encore avec sanglots et mouvemens de poitrine, quand il fut sorti. Cavalier fit la prière générale pour rendre grâces à Dieu de la grande merveille qu'il avoit daigné faire, pour fortifier la foi de ses serviteurs. Je fus des premiers à embrasser le digne frère Clary et à considérer son habit et ses cheveux, que le feu avoit tellement respectés qu'il étoit impossible d'en apercevoir aucune trace. »

Quelque extraordinaire que cet événement paraisse, il n'en est pas moins réel; seulement Claris ne séjourna pas dans le feu, mais il y rentra à deux reprises, et il n'en sortit pas aussi intact que le rapporte le Théâtre sacré des Cevennes. Il se brûla au bras assez fortement pour être obligé de se faire panser à Pierredon, circonstance qui doit redoubler l'étonnement, puisqu'elle prouve que le prophète s'exposa loyalement à l'action de la flamme. Un homme capable d'un pareil dévouement ou d'une aussi sublime folie, devait certes être animé du plus grand zèle pour la cause qu'il défendait. Aussi, loin d'imiter les autres chefs cévenols dans leur défection, il resta inébranlable dans son refus de tout accommodement, préférant à l'exil une vie pleine de privations et de dangers au milieu de ses montagnes natales. Son ami *Montbonnoux* voulut partager son sort. « Ils erroient continuellement d'un lieu à l'autre, dit Conrt; les bois, les cavernes, les trous des rochers étoient leurs retraites : ils ne paroissoient que dans la nuit, et seulement pour changer de

gtte ou pour se procurer quelque subsistance, dont ils étoient quelquefois privés plusienrs jours de suite. Aussitôt qu'ils avoient attrapé quelques petites provisions, ils se sanvoient comme des renards dans leurs tanières : ils avoient grand soin d'en fermer les ouvertures, et les choisissoient dans des lieux si périlleux, si escarpés et si cachés, qu'eux seuls pouvoient y aborder ou les tronver. Quand nne fois ils y étoient, ils n'en sortoient plus que par la faim la plus pressante. Ils ne s'éloignoient jamais tant soit pen de lenrs tanières qu'il ne leur arrivât qnelque aventnre fâchense. » Plns d'une fois ils faillirent tomber entre les mains de lenrs ennemis et n'échappèrent que par des prodiges de courage, d'adresso on de ruse. Telle fut la vie que ces deux intrépides camisards menèrent, non pas pendant des mois, mais pendant des années, dans l'attente de jours meilleurs.

La conspiration ourdie par *Boaton* sembla promettre un terme à leurs misères. Ils y entrèrent avec enthousiasme et se rendirent à Montpellier ponr attendre le jonr où le soulèvement devait éclater ; mais la conspiration fut déconverte, comme nous l'avons rapporté ailleurs (*Voy.* II, p. 314). Les deux amis durent leur salut à un cabaretier qui les cacha derrière un tas de bois dans la salle même des buveurs. Dès qne les portes de la ville furent ouvertes, ils se hâtèrent de regagner les Cevennes sous un déguisement. Furienx de ce qu'ils lni avaient échappé, Basville mit leurs têtes à prix, et les périls des deux propbètes s'accrurent de ceux que leur faisait courir une hideuse cupidité. Dans cette extrémité, ils prirent nne résolution terrible, celle de faire jnstice eux-mêmes des trattres qui vendaient leur sang. De cruelles représailles épouvantèrent les délatenrs et les rendirent plns timides. Cependant Claris fut enfin surpris an mas de Conteau, le 17 oct. 1710. Il s'élança par nne fenêtre, le pistolet an poing, mais il fut blessé et fait prisonnier. Conduit à Montpellier, il fut condamné à la rone et mourut en béros, le 25 octobre.

CLARIS (Barthélemy), un des plus courageux, des plus actifs et des plus distingués pasteurs du désert dans la première moitié du XVIIIe siècle. Né en 1697 à Lussan, Claris prit de bonne heure la résolution de consacrer sa vie au service des *églises sous la croix*. Après avoir exercé, pendant qnelqne temps, les fonctions de prédicateur, sans autre vocation que son zèle, il se rendit en Suisse pour recevoir l'imposition des mains. En 1728, il accompagna *Court* dans sa tournée pastorale. Qnatre ans plns tard, dans la nuit dn 23 au 24 août 1732, il fut arrêté à Foissac (*MSS. de Court*, Corresp. 1732-33) cbez un nommé *Jacques Puget*, qui fnt lni-même condamné aux galères perpétnelles pour lni avoir donné asile, et il fut conduit dans les prisons du château d'Alais par un détachement de soldats sous les ordres d'un officier protestant appelé *Clapiès*. En présence du sort qni l'attendait, il conserva cette sérénité qne la foi seule donne, et dès le 2 sept., il écrivit à ses collègues, pour leur faire ses adieux, une lettre pleine d'nne admirable résignation cbrétienne. A la suite d'nn long interrogatoire, publié en partie dans l'Histoire des églises du désert, il fut condamné à mort; mais il tronva le moyen de se sonstraire an gibet. Secondé par le menuisier *Roche* et son beau-frère *Théron*, ainsi que par *Madelaine Fontane*, sa compagne de captivité, il réussit à se procurer un ciseau en fer au moyen duquel il soulova une dalle de sa prison ; puis il descendit au rez-de-chaussée, rompit ses fers, monta sur le toit du château, et se suspendant à une corde qn'on lui jeta du dehors, gagna le pied du rempart, sans être aperçu par les seutinelles. Toutes les recbercbes pour le reprendre furent inntiles. Il continua à exercer son ministère dans le Bas-Languedoc, où il avait ponr collègues, en 1733, *Roux* et *Rivière*, et il termina paisiblement ses jours au mois

de déc. 1748. — Claris n'a rien publié; mais on trouve dans la Correspondance msc. de Court un grand nombre de lettres écrites par lui au *restaurateur des églises*. La plus intéressante est celle où il raconte son arrestation.

CLARIS (Pierre de), de la même famille que Jean-Pierre Claris de Florian, le célèbre fabuliste, prienr de Crieulon près de Sanve, abjura le catholicisme en 1716 et rentra dans le sein de l'Eglise protestante que les dragonnades avaieut forcé ses aucêtres à abandonner. Retiré à Londres, il fut nommé ministre de La Patente, et il épousa, en 1717, *Marie Coyer*. Nous ne connaissons de lni qu'un seul ouvrage imprimé sons ce titre : *Lettres de M. de Claris, ci-devant prieur de l'église de Saint-Jean de Criolon, dans le diocèse de Nismes, à Mgr de Nismes son évêque et aux fidèles de l'église de Criolon, sur son changement de religion. Août* 1746. Il mourut vers 1738. « C'étoit, dit Court, un homme plein de zèle et éclairé. Il avoit paraphrasé les Pseaumes en vers frauçois et composé des Cantiques sur des passages de l'Ecriture, et il les faisoit chanter à ses paroissiens dans son église de Criolon. » Daus une longue lettre qu'il écrivit à Court en 1721, Claris parle de Lettres qn'il venait de faire imprimer en faveur des Protestants de France; il s'agit sans doute de l'ouvrage cité plus haut, dont nous ignorons le millésime et le format.

CLAUDE (Jean), pasteur de l'église de Paris, né à La Sauvetat, eu 1619, et mort à La Haye, le 13 janv. 1687.

Son père, *François* Claude, ministre à Monbazillac, puis à La Sauvetat, se chargea de lui donner la première teinture des belles-lettres qu'il aimait et qu'il cultivait lni-même avec succès, et après lui avoir fait faire de bonnes humanités, il l'envoya étudier la philosophie et la théologie à Montauban sons *Garissolles* et *Charles*. Reçu ministre à l'âge de 26 ans, Jean Claude fut appelé à desservir l'église de La Treyne, fief appartenant à la maison de *Duras*; mais, dès l'année suivante, il fut nommé pastenr à Saint-Afrique où il remplit pendant huit ans les fouctions du ministère sacré. Sa réputation d'orateur s'étant répaudue dans le Languedoc, l'église de Nismes le demanda et l'obtint. Claude ne fut pas, comme on l'a dit, attaché à l'académie protestante de cette ville ; il ouvrit seulement pour les étudiants en théologie un cours particulier d'homilétique et d'exégèse où se formèreut des prédicateurs distiugués.

Modérateur d'un synode provincial tenu à Nismes en 1661, Claude combattit de tont son pouvoir un projet de réuuion mis en avant, sous l'influence de la Cour, par le prince de Couti, gouverneur du Langnedoc, et appuyé par *Noguier*, *Pujolas* et *Roure*. Malgré les efforts de *Rosselet*, pasteur de Nismes, qui était entré dans cette espèce de complot et qui avait essayé inutilement de gagner à la même cause le ministre de Montpellier *Du Bourdieu*, le synode rejeta à l'unanimité ce projet, qu'il qualifia de lâcheté digne d'une puuition exemplaire, en proclamant l'impossibilité « d'unir la lumière avec les ténèbres et Dieu avec Bélial. » Le commissaire royal *Peyremales* s'opposa en vain à l'insertion dans les actes de l'assemblée de ces termes injurieux, disait-il, à la religiou du roi. Averti de ce qui s'était passé par l'évêque Cohon, Louis XIV fit casser les délibérations du synode, interdit Claude et le bannit du Languedoc.

Cette fâcheuse affaire fournit à Claude l'occasion de venir à Paris. Il espérait, en présentant les choses sous leur véritable jour, obtenir la levée de l'iuterdiction qui pesait sur lui ; mais après six mois de démarches, convaincu qu'il n'avait rien à attendre d'une Cour dominée par les Jésuites, il partit pour Montauban où il fut nommé pasteur dès son arrivée. Frappé d'une nouvelle interdiction au bout de quatre ans, on ne nous apprend pas sous quel prétexte (1),

(1) Ne trouverait-on pas la véritable cause de cette nouvelle interdiction dans une pièce conservée aux Archives (Tr. 253, *liasse* 89),

il revint à Paris où il s'était déjà fait connaître avantageusement pendant son premier séjour. Mme de *Turenne*, qui voyait avec inquiétude des intrigues de toute espèce s'agiter autour du maréchal pour l'amener à se convertir, le pria de réfuter un petit écrit composé par Nicole dans le but de prouver que la doctrine de la transsubstantiation a été professée de tout temps par l'Eglise. Sa réfutation, qui courut longtemps manuscrite avant que d'être imprimée avec sa réplique à la réponse du célèbre solitaire de Port-Royal, obtint un très-grand succès, même parmi les Catholiques, et l'on ne saurait douter qu'elle n'ait contribué beaucoup au choix que le consistoire de Charenton fit de lui pour pasteur en 1666. Claude se fixa donc à Paris, après avoir remercié l'église de Bordeaux qui le demanda pour ministre vers le même temps.

Pendant dix-neuf ans, c'est-à-dire jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, Claude rendit à l'église protestante des services signalés. Intrépide champion de la Réforme, il se mesura plus d'une fois avec les docteurs de l'Eglise romaine, et, au jugement de Voltaire, il se montra un digne émule des Bossuet, des Arnaud et des Nicole. Défenseur zélé des droits de ses coreligionnaires que le gouvernement foulait audacieusement aux pieds, il se chargea à plusieurs reprises de protester an nom des églises contre les violations de plus en plus fréquentes de l'édit, notamment contre l'arrêt du 9 fév. 1674, qui exclut des synodes les ministres de fief, mesure qu'il regardait avec raison comme une des atteintes les plus dangereuses qui eussent encore été portées à la liberté des églises, — contre la déclaration du 17 juin 1681 qui permettait aux enfants de se convertir à l'âge de sept ans, loi odieuse, contraire non-seulement à l'édit de Nantes, mais aux droits les plus sacrés de la nature (1); — contre toute une série d'actes vexatoires et d'iniquités flagrantes, comme violations de la sûreté des personnes et des biens, atteintes à la liberté de conscience et de culte, abolition des chambres mi-partie, etc., etc. Les requêtes qu'il composa dans ces graves circonstances, furent présentées à Louis XIV qui n'y eut aucun égard; mais elles ne sont pas parvenues jusqu'à nous.

Ce n'est pas seulement la plume à la main que Claude eut à défendre son Eglise. En 1678, la vanité de Mlle de *Duras* le mit aux prises avec l'illustre Bossuet. Les deux adversaires se rencontrèrent à l'hôtel de Roye en présence de quelques personnes de l'une et de l'autre religion. La conférence roula exclusivement sur l'autorité de l'Eglise, texte choisi par l'évêque de Meaux lui-même, qui ne manqua pas de faire valoir l'éternel lieu commun des orthodoxes : quel orgueil de croire qu'on entend mieux la Parole de Dieu que tout le reste de l'Eglise ! Cet argument, très-propre à faire impression sur le vulgaire, n'est au fond qu'un sophisme ; car retranchez de ce reste de l'Eglise si pompeusement mis en avant, ces millions de chrétiens, vrais zéros faisant simplement suite et nombre, que reste-t-il ? Quelques docteurs qui soutiennent une opinion combattue par d'autres docteurs souvent plus instruits et plus respectables. Choisir entre deux opinions contraires, c'est à cela que se borne presque toujours l'exercice du libre examen. Eh bien ! si l'on adopte la plus philosophique, la plus raisonnable, la moins entachée de fanatisme ou de préjugés, est-ce orgueil ou sage emploi des nobles facultés dont Dieu a doué l'âme humaine ? A la suite de cette

où un délateur accuse le ministre « d'avair fait établir à Montauban 14 ministres au lieu de six ; de marcher dans la rue avec deux, trois et jusqu'à quatre ministres ; d'aller en carrosse faire son prêche ; d'entretenir les Huguenots de l'esperance de la guerre entre la France et l'Angleterre ; de leur lire des feuilles d'une réponse au livre de M. Arnaud, » et autres crimes aussi énormes.

(1) Parmi les pièces du recueil coté *Supplém. franç.* 1301, se trouve une requête présentée au roi à cette occasion; peut-être est-ce celle dont il s'agit.

conférence, chacun des deux champions, comme cela arrive toujours, s'attribua la victoire, et Mlle de Duras se convertit, ainsi qu'elle en avait le projet.

Claude sentit trop tard la faute qu'il avait commise ; il se promit de ne plus retomber dans semblable piége. En 1680, l'apostat *Cotherel* l'ayant provoqué, il dédaigna de lui répondre ; en 1681, Mlle d'*Illoire*, du duché d'Aumale, lui ayant proposé la solution de « plusieurs difficultés, » il pénétra son intention secrète et la renvoya à la Bible, et au mois de mars 1685, lorsque la marquise d'*Houquetot*, dont le mari avait déjà abjuré, voulut donner à sa propre conversion l'éclat qu'avait eu celle de Mlle de Duras, il refusa nettement, ainsi que ses collègues *Daillé* et *Allix*, de se prêter une seconde fois à une indigne comédie.

Se faire l'esclave des fantaisies des grands n'entrait point dans ses devoirs. Ceux que sa place lui imposaient, il les connaissait et savait les remplir avec autant de zèle que de courage. Ainsi, en 1681, averti qu'une pauvre femme, à l'article de la mort, était persécutée par deux prêtres, il courut à son chevet et lui offrit ses consolations malgré les clameurs de la populace ameutée qui l'aurait mis en pièces sans l'intervention de la police. Nous savons que Benoît, qui raconte cet incident de sa vie, a été taxé d'exagération par des auteurs catholiques, honteux sans doute pour leur Eglise de semblables turpitudes. Nous avons eu et nous aurons encore plus d'une occasion de laver de ce reproche l'auteur de l'Histoire de l'édit de Nantes. Dans ce cas, nommément, une pièce authentique (*Suppl. franç.* 791. 1.) constate, sinon le fait qu'il rapporte, au moins un fait absolument identique arrivé vers le même temps à Paris. C'est un rapport officiel adressé au lieutenant-général de police par un conseiller au Châtelet, en date du 2 déc. 1682. On y lit que *Paul Guillart*, passementier, étant à l'agonie, le P. do La Croix et un autre religieux s'introduisirent dans la maison qu'il habitait pour le convertir. Sa femme, *Marie Le Coq*, qui les prit pour des jésuites, refusa de les laisser entrer, s'ils n'étaient accompagnés d'un conseiller, conformément à la déclaration du 19 nov. 1680. Irrités, les moines, auxquels se joignit le vicaire de Saint-Hippolyte, se portèrent sur sa personne à d'indignes voies de fait, en lui prodiguant les noms les plus infâmes, tandis que la canaille qui les escortait se mettait en devoir de piller la maison. L'intervention de la police mit enfin un terme à ces abominables excès. Une scène non moins scandaleuse avait eu lieu, le 28 sept. de la même année, chez *Jacques Leriuet*, marchand de vin au faubourg St-Marceau, dont le garçon *Pierre Chéru* était malade. Si pareilles choses se passaient à Paris, sous les yeux d'une police ombrageuse, que devait-ce donc être dans les provinces ! Le clergé catholique n'avait pas même attendu que le fameux arrêt du 12 mai 1665 donnât carrière à son zèle fanatique. Dès 1642, pour n'en citer ici qu'un exemple, une demoiselle *Du Moulard* du Sigoulès avait été en butte sur son lit de mort aux persécutions des prêtres.

Revenons à Claude. « Jamais ministre, lit-on dans la Biogr. univ., ne parut plus propre à diriger un consistoire et à présider un synode. » Ce n'est pas seulement un talent singulier à diriger les débats et à résumer avec clarté la discussion, qui lui a mérité cet éloge, c'est encore la dignité et la prudence qu'il déploya dans les fonctions de président en plus d'une circonstance difficile, comme dans la séance du consistoire où l'intendant de l'Ile-de-France, accompagné do l'official, de plusieurs ecclésiastiques et de deux notaires apostoliques, alla, par ordre du roi notifier l'Avertissement que l'Assemblée du clergé, celle-là même qui venait d'adopter les quatre célèbres propositions, adressait à tous les Protestants de France pour les inviter à rentrer dans le giron de l'Eglise romaine. La lecture termi-

née, Claude répondit en peu de mots à l'intendant que le respectueux silence avec lequel on avait écouté lire un acte qui causait au consistoire tant de douleur et de mortification, lui montrait jusqu'où allait la soumission des Réformés.

L'Avertissement n'ayant produit aucun résultat, comme le clergé devait s'y attendre et s'y attendait sans doute, on reprit, quelques années après, le fameux projet de réunion; mais en le simplifiant considérablement. On devait entourer de soldats le temple de Charenton; l'archevêque de Paris et l'évêque de Meaux devaient s'y transporter avec le lieutenant de police. Un de ces prélats serait monté en chaire et aurait sommé l'assemblée de se réunir à l'Eglise romaine. Quelques Catholiques apostés auraient crié Réunion! Réunion! Les deux évêques donnaient l'absolution du crime d'hérésie — et la comédie était jouée. L'édit révocatoire était signé; mais on en différa l'enregistrement, et on fit prévenir les ministres qu'ils pourraient tenir encore une assemblée le dimanche 21 octobre, et qu'on leur donnerait des gardes pour leur sûreté. Claude, qui devait prêcher ce jour-là, soupçonna quelque machination sous cette bénignité extraordinaire. Il fit prévenir les fidèles qu'il n'y aurait pas de service et déjoua ainsi le complot. La Cour ne lui pardonna pas; ses rancunes se trahissent non-seulement dans les lettres de Mme de Maintenon, qui traite Claude de séditieux; mais dans la manière tout exceptionnelle dont il fut expulsé du royaume. Dès le 21, selon les pièces msc. du cabinet de La Reynie, il reçut ordre de sortir de France dans les vingt-quatre heures, sous l'escorte de Laguerre, valet de pied du roi. Il prit la route de Hollande où son fils était pasteur. A son passage à Cambrai, il reçut la visite du recteur des jésuites qui lui témoigna les plus grands égards.

Claude avait à peine quitté Paris que le temple de Charenton, où avait retenti si souvent son éloquente parole, tomba sous le marteau des démolisseurs. Malgré l'ardeur des ouvriers qui, lit-on dans le Mercure, travaillaient sans relâche, «animez du zèle de la religion», cinq jours furent employés à raser ce bel édifice dont les matériaux furent donnés à l'hôpital-général. Le temple de Charenton était construit sur le terrain du parc de Vincennes et pouvait contenir 14,000 personnes. Il formait un carré long percé de trois portes, une à chaque extrémité et la troisième au milieu de l'une des grandes faces. Trois rangées de fenêtres, de 27 pieds de hauteur et au nombre de 81, s'élevaient jusqu'à l'entablement. Les murs de ce vaste bâtiment, long de 104 pieds et large de 66, n'avaient pas moins de trois pieds et demi d'épaisseur. La voûte de la nef, où brillaient peintes en or sur un fond bleu les tables de la Loi, était soutenue par 20 colonnes d'ordre dorique, hautes de 21 pieds et formant trois galeries auxquelles on montait par quatre escaliers placés dans les angles. L'édifice était surmonté d'un clocher dont la cloche, donnée, en 1624, par *Gillot*, avait trois pieds de diamètre et pesait environ deux milliers. La lanterne était recouverte de plomb, et tout le reste du comble l'était de tuiles en pavillon. A gauche du temple se trouvait le cimetière des gens de qualité, et plus loin, le consistoire avec un autre cimetière pour le peuple.

A peine fut-il arrivé à La Haye, que Claude reçut de l'électeur de Brandebourg l'offre d'une chaire dans l'université de Francfort-sur-l'Oder, mais il la refusa, comme il avait déjà refusé, avant de quitter la France, la place de professeur de théologie à Groningue. Il vécut donc auprès de son fils d'une pension considérable que lui accorda le prince d'Orange, s'occupant de travaux littéraires et prêchant encore de temps en temps. En descendant de la chaire le jour de Noël 1686, il tomba malade et mourut quelques jours après, à l'âge de 66 ans. De son vivant, on avait répandu le bruit qu'il avait demandé à l'archevêque de Paris une en-

trevue secrète pour abjurer entre ses mains, bruit absurde que son fils a pris la peine de combattre dans l'Histoire des ouvrages des savants, novemb. 1689 (1). Après sa mort, l'abbé Faydit, fameux par sa démangeaison de médire, affirma sérieusement dans un de ses écrits qu'avant de mourir, Claude avait confessé la vérité de la religion catholique et que s'il ne s'était pas converti, il n'avait été retenu que par la honte d'une rétractation.

Claude fut sans contredit un des pasteurs les plus influents de son temps; on a même pu dire sans trop d'exagération qu'il fut pendant des années l'âme de son parti. L'Eglise protestante de France a produit assurément des savants plus versés que lui dans certaines branches de la science théologique; mais nous croyons que parmi tous les grands hommes dont elle peut à juste titre s'enorgueillir, il serait difficile d'en trouver un qui eût manié avec plus d'habileté les armes de la dialectique. Ses écrits de controverse sont autant d'éclatants témoignages de la pénétration de son esprit, de la justesse de son jugement, de son adresse à découvrir le côté faible de ses adversaires, de son art à présenter une vérité ou à combattre une erreur, en appelant à son aide toutes les ressources de la logique et d'une vaste érudition. Ses raisonnements sont toujours solides, quelquefois un peu subtils; son style simple et peut-être trop dépourvu de ces ornements oratoires que l'on prise en France. Comme prédicateur, Claude possédait une facilité d'improvisation singulière, qui ne nuisait nullement au développement méthodique de son argumentation. Son éloquence était mâle, pleine de grandeur et de majesté, et il aurait, on peut le dire, exercé un empire irrésistible sur son auditoire, si la nature l'avait doué de ces dehors imposants, de cet organe harmonieux qui séduisent toujours la multitude et font souvent la moitié du succès de l'orateur. Ses ennemis eux-mêmes ont rendu hommage à l'intégrité de ses mœurs. « Sa conduite et son éloquence, dit un écrivain catholique, n'étaient malheureusement que trop propres à persuader ceux qui étaient dans les mêmes principes que lui. »

(1) Ce qu'il y a de vrai dans cette fable, c'est que le gouvernement avait ordonné, par *lettre de cachet*, a Claude de se rendre dans une maison de la rue Saint-Victor pour y conférer avec l'archevêque de Paris; mais sur les observations de *Ruvigny*, député à cet effet par le consistoire de Charenton, auprès de Colbert qui avait signé l'ordre « parce qu'on l'avoit assuré que M. Claude vouloit changer de religion », le ministre s'empressa de le retirer. Ces conferences *par lettre de cachet* devinrent assez fréquentes après la révocation, comme nous le verrons ailleurs.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. ***Réponse aux deux traités*** [de Nicole] ***intitulés*** La perpétuité de la foi de l'Eglise catholique touchant l'eucharistie, Charent., Aut. Cellier, 1665, in-8°; Gen., 1666, in-8°; Charent., 1667, in-12; Saumur, 1667, in-12. — Cet ouvrage, comme nous l'avons déjà dit, fit un bruit immense, moins à cause de son mérite réel qu'à cause des traits lancés par l'auteur contre les Jansénistes. Les Jésuites ne négligèrent rien pour le faire valoir par des voies indirectes. Il est divisé en deux parties. La 1re n'est pas autre chose que le traité composé par Claude à la prière de Mme de Turenne; elle est fort courte. La 2e, beaucoup plus étendue, contient la défense de cette réponse à l'écrit de Nicole.

II. ***La parabole des noces expliquée en cinq sermons sur Matt., XXII***, 1-14, Charent., 1666, in-8°; Gen., 1668 et 1678, in-8°; Saumur, 1676, in-8°; Charent., 1686, in-8°.

III. ***Sermon sur ces paroles*** : Ne contristez point le Saint-Esprit, Charent., 1666, in-8°. — Sermon, dit l'abbé de Marolles, où paraissent des sentiments très-chrétiens.

IV. ***Traité de l'eucharistie, contenant une réponse au livre du P. Nouet, intitulé*** La présence réelle, etc., Amst., 1668, in-8°; Gen., Samuel de Tournes, 1669 et 1670, in-8°. — Traité que Claude préférait à tous

ses autres écrits. Avant de le publier, il avait déjà critiqué l'éloge que le Journal des savans avait fait du livre de Nonet, dans la *Lettre d'un provincial à un de ses amis pour servir de réponse à ce qui a été dit dans le Journal des savans du 28 juin 1667.*

V. *Réponse au livre de M. Arnaud intitulé* La perpétuité de la foi de l'Eglise catholique, Quevilly, 1670, in-4°; Gen., 1671, 2 vol. in-8°. — L'approbation donnée par *Daillé* et *Allix* à cet ouvrage, conformément aux décrets des synodes, occasionna un procès. Par arrêt du 25 fév. 1671, le parlement, sur les conclusions du procureur-général, défendit aux ministres de la R. P. R. de donner des approbations, et leur ordonna de ne signer à l'avenir que de simples attestations.

VI *Défense de la Réformation contre le livre* [de Nicole] *intitulé* Préjugez légitimes contre les Calvinistes, Quevilly, J. Lucas, 1673, in-4°; La Haye, 1682, 2 vol. in-12; Amsterd., 1683, 2 vol. in-12; Paris, 1844, in-8°; trad. en angl., avec une Vie de l'auteur, par J. Townsend, 1815, 2 vol. in-8° — Claude démontre dans cet ouvrage la nécessité de la Réforme et la légitimité de la séparation d'avec Rome, en évitant, avec un tact parfait, de blesser les susceptibilités du clergé catholique. Au jugement de Bayle, c'est un des plus beaux ouvrages que Claude ou tout autre ministre ait jamais faits.

VII. *Les fruits de la repentance ou sermon sur Prov. XVI. 6, 7*, Char., 1687, in-8°.

VIII. *Explication de la section LIII du catéchisme*, Charent., 1682, in-8°. — C'est un sermon.

IX. *L'examen de soy-mesme pour bien se préparer à la communion*, Char., 1682, in-12; 2e édit. revue et corrigée, La Haye, 1682, in-12; trad. en angl., Lond., 1683, in-12.

X. *Considérations sur les Lettres circulaires de l'Assemblée du clergé de France en l'année* 1682, La Haye, 1683, in-12.

XI. *Réflexions solides sur le monitoire de l'Assemblée du clergé, adressé aux Protestans, et sur les lettres du roy très-chrétien aux évesques et aux intendans sur le mesme sujet*, sans nom de lieu, 1683, in-12.

XII. *Réponse au livre de M. l'évesque de Meaux intitulé* Conférence avec M. Claude, *divisée en deux parties*, Charent., 1683, in-8°; La Haye, 1683, in-8°; trad. en angl., Lond., 1687, in-4°. — Bossuet ayant publié une relation de sa conférence avec Claude, contrairement à leurs engagements réciproques, le pasteur de Charenton se crut dégagé de sa promesse et fit paraître une autre relation qui diffère de celle-là, quant à l'ordre et au résultat de la discussion. Il ne nous appartient pas de donner la préférence à l'une plutôt qu'à l'autre de ces versions; nous sommes persuadé que chacun des deux adversaires est sincère, lorsqu'il se présente au lecteur comme vainqueur de son antagoniste. Ainsi nous croyons sans peine que Bossuet dit vrai, lorsqu'il affirme que Claude ne put répondre que par des distinctions subtiles à cette observation embarrassante : L'Eglise protestante proclame la liberté de conscience et nie l'infaillibilité des conciles ; cependant les synodes nationaux exigent une soumission absolue à leurs décisions dogmatiques et disciplinaires. Ils agissent donc contre le principe fondamental du protestantisme et reconnaissent, comme l'Eglise romaine, le principe de l'autorité en matière de foi. D'un autre côté, nous ne croyons pas moins fermement à la véracité de Claude, lorsqu'il nous raconte que Bossuet resta tout déconcerté en l'entendant tirer une conséquence cependant fort naturelle des principes qu'il avait établis lui-même. — C'est par l'autorité de l'Eglise que l'enfant reçoit l'Ecriture comme divine, et l'ayant reçue comme divine, c'est d'elle qu'il reçoit aussi le sens et l'interprétation du Livre saint. Telle était la thèse soutenue par l'illustre prélat qui ajouta, en réponse à la demande du pasteur: A quelles marques l'enfant

reconnaîtra-t-il l'Eglise catholique ? il reconnaîtra comme catholique l'Eglise aux assemblées de laquelle il assiste. — Donc, conclut Claude, un enfant né dans l'Eglise éthiopienne regardera comme catholique l'Eglise éthiopienne et il recevra, par son autorité, l'interprétation des Ecritures. Il ne pourra jamais se croire en droit d'examiner les décisions de l'Eglise dont il est membre, et chacun restera dans sa religion. — Les deux champions dissimulent autant que possible l'embarras où ils furent quelquefois réduits, en sorte que leurs relations se complètent l'une l'autre.

XIII. *Sermon sur les paroles de J.-C. à St-Pierre, Matt. XVI*, 18, *prononcé le dimanche* 15 *nov.* 1682, Rotterd., 1684, in-8°.

XIV. *Lettre à l'évêque de Londres*, Utrecht, 1684.— Cette lettre mentionnée par Watt, est sans doute la 37e du recueil des lettres de Claude.

XV. *Traité en forme de lettre à un ami* [Du Bourdieu] *sur la lecture des Pères et la justification*, Amst., 1685, in-12.

XVI. *Sermon sur Ecclés. VII*, 14, *prononcé à La Haye, le* 21 *nov.* 1685, La Haye, 1685, in-12 ; Lond., 1686.— Une copie msc. de ce sermon se conserve à la Bibl. nationale (*Supplém. franç.* N° 1301). Une main étrangère a ajouté ces mots au titre : Sermon du ministre Claude prêché à Charenton avant la démolition du temple. C'est, on le voit, une erreur.

XVII. *Les plaintes des Protestans cruellement opprimés dans le royaume de France*, Colog., 1686, in-12 ; Lond., 1707, in-8° ; nouv. édit. par *Basnage*, Cologn., 1713, in-12 ; trad. en angl., Lond., 1686, in-8° (1). — Claude a rangé sous six titres les avanies et les persécutions de tout genre que « la piété du grand roi » faisait subir à deux millions de ses sujets : Chicanes sous le nom de justice ; — Exclusion de tous les emplois ; — Arrêts interprétatifs ruinant l'édit ; — Nouveaux réglements aussi contraires à la lettre de l'édit qu'à son esprit ; — Fourberies pour abuser le peuple ; — Moyens pour irriter les passions de la multitude. Il trace un tableau effrayant des exploits des missionnaires bottés, et réfute avec sa logique ordinaire deux épîtres de St-Augustin que le clergé catholique venait de répandre à profusion, afin de justifier les dragonnades par l'autorité de l'évêque d'Hippone.

XVIII. *Réponse à un traité de l'en-*

(1) Lorsque cette trad. parut, elle fut saisie et brûlée; le traducteur Manningham et l'imprimeur furent emprisonnés et condamnés à des amendes exorbitantes; enfin *Roger L'Estrange* et d'autres réfugiés furent sommés de déclarer qu'il n'y avait pas de persécution en France, que toutes les conversions étaient volontaires. C'était un service que le roi d'Angleterre rendait à son frère le roi de France. En 1707, on réimprima cette trad., et l'éditeur y ajouta une préface qui fournit quelques renseignements pleins d'intérêt sur les Français réfugiés à Londres. Il n'y a pas de persécutions en France? s'écrie-t-il. Que les papistes s'en enquièrent auprès de *Marthe Guizard*, dont le père *Jean Guizard* a été brûlé à Nérac, parce qu'il avait reçu irrévérencieusement l'hostie. Qu'ils s'informent auprès de Me *Tinel*, veuve du ministre de Bristol ; elle leur apprendra que son père, le sieur *Margueron*, a été pendu à Sainte-Foy pour avoir tenu une assemblée dans sa maison, et sa mère condamnée à faire amende honorable. Qu'ils demandent au sieur *Peyférié* le motif pour lequel il a abandonné sa grande fortune ; il leur répondra qu'accusé d'avoir fait l'exercice de sa religion dans une maison de campagne, il avait été condamné à être pendu ; mais que Dieu l'a délivré. Qu'ils interrogent *Charlotte* et *Marie Claude*, filles du sieur de *La Ramière*, mort au service de l'Angleterre ; elles lui répondront que leur château a été rasé et leurs bois coupés pour le même crime. Les sieurs *Dupré* et *Moïse Du Boust* leur attesteront qu'ils ont été persécutés dans leurs personnes et dans leurs biens ; *Marthe Trupeau* et *Marie Labe* leur diront qu'elles avaient été condamnées à l'amende honorable et à une prison perpétuelle pour n'avoir pas voulu, étant malades, recevoir les sacrements. *Olympe Passelaigue* de Bergerac, *Jean Dorrat* de Fauqueroles, *Jean Groux*, *Judith Chabot*, *Catherine Mulh*, Mme *Gorinx*, *Marthe Core* et dix-huit autres leur répondront qu'elles se sont échappées de la prison où elles avaient été enfermées pour avoir essayé de sortir de France. *Marie Perreau* enfin leur certifiera que son mari *Pierre Perreau*, pilote, a été condamné à 101 ans de galères parce qu'il s'était embarqué pour le Détroit. Voilà des témoins vivants (et on pourrait en citer bien d'autres) des persécutions exercées en France.

charistie attribué à M. Le Camus, évêque de Grenoble, Amst., 1687, in-8° ; réimp. dans le recueil suivant.

XIX. *Œuvres posthumes*, Amst., P. Savouret, 1688-89, 5 vol. in-8°.— Le 1er vol. contient la *Réponse* au traité de Le Camus et un *Traité de la composition d'un Sermon* extrêmement remarquable, où chaque règle est appuyée d'un grand nombre d'exemples et accompagnée de savants développements. Ce traité a été trad. en anglais avec des notes par Robinson, Cambrid., 1778, 2 vol. in-8°. Le 2e et le 3e vol. sont remplis par un *Traité de Jésus Christ*. Le 4e renferme un *Traité du péché contre le Saint-Esprit*, un autre *de la justification*, un troisième *De lapsu angelorum*, un *Commentaire sur l'épître de St-Paul aux Romains*, et quatre dissertations latines *De electione et reprobatione*, *De statu innocentiæ primi hominis*, *De lapsu primorum parentum*, *De consequentibus seu pœnis peccati primorum parentum*. Le 5e vol., peut-être le plus curieux, comprend ses *Lettres*, au nombre de 45. Quelques-unes ont l'étendue et l'importance de petits traités de controverse.

XX. *Lettre écrite de Suisse*, Dordrecht, 1690. — Claude fait ressortir les variations de St-Augustin touchant la doctrine de la persécution des hérétiques.

XXI. *La pratique de la religion chrétienne pour les fidèles qui sont privés du saint ministère*, La Haye, 1691, in-12.

XXII. *Sermons sur divers textes*, Gen., 1693, in-8°. — Ce vol. de sermons nous est signalé par M. le professeur *Chappuis* de Lausanne.

Selon Benoît, lorsque la *Relation succincte de l'état où sont maintenant les églises réformées de France* parut, en 1666, on l'attribua généralement à Claude qui cependant refusa toujours de s'en avouer l'auteur, soit qu'il ne le fût pas réellement, soit qu'il craignît de s'attirer de fâcheuses affaires. Nicéron, dans l'art. qu'il a consacré au pasteur de Charenton, avait aussi inscrit dans la liste de ses ouvrages un sermon intitulé : *Dernière exhortation que fit le ministre Claude à Charenton* et publié à Rotterd., 1688, in-8° avec un autre dont voici le titre : *La récompense du fidèle et la condamnation des apostats ou sermon sur Matt. X*, 32, 33 (Gen., 1689, in-8°); mais le fils du célèbre ministre l'invita à l'en retrancher, lui affirmant que ce sermon n'avait jamais été prononcé par son père. Bayle nous apprend qu'on attribuait tout aussi faussement à Claude la *Lettre de quelques Protestans pacifiques au sujet de la réunion des religions*, 1685, in-12, ainsi qu'une *Histoire dragonale*. Moréri enfin rapporte qu'on l'a regardé sans plus de raison comme l'auteur des *Réponses généreuses de quatre gentilhommes protestans*.

On conserve à la Bibl. de l'Arsenal, dans un recueil msc. coté *Hist.* 170, et aux Archives nationales, dans le Carton M. 678, deux copies d'un petit opuscule de Claude sous le titre de *Lettre pastorale de Claude à ceux qui sont tombés*. — On a vendu dernièrement à Metz une *Lettre* de 16 pag. in-4° écrite par Claude sur la question du baptême, en date du 28 août 1676, lettre qui faisait partie, ainsi qu'une autre copie de l'opuscule précédent, de la riche collect. de mss. du comte Emmery. Ajoutons encore que, lorsqu'il mourut, le savant réfugié travaillait à une *Histoire des princes d'Orange*.

Claude avait épousé à Castres, en 1648, *Elisabeth de Malecare*, fille d'un avocat de cette ville. Son fils Isaac, né à Saint-Afrique, le 5 mars 1653, fit ses études en théologie à Sedan et fut ordonné ministre en 1678. Après avoir gouverné pendant quelque temps l'église de Clermont-en-Beauvoisis, il fut appelé comme pasteur à La Haye et mourut dans cette ville le 29 juillet 1695. Editeur des Œuvres posthumes de son père, il n'a composé lui-même aucun ouvrage de quelque importance. Le P. Lelong lui attribue

le *Comte de Soissons*, Colog., 1699 et 1706 in-12, nouvelle galante, selon les uns, histoire véritable, selon les autres. Nous doutons beaucoup qu'il soit l'auteur de ce livre, et notre doute se changerait en certitude, s'il était prouvé que la première édit. en a paru à Cologne en 1677, comme l'indique Watt. Le même bibliographe attribue à Isaac Claude une *Oraison funèbre*, 1695, in-8°. Nous avons déjà parlé d'une lettre de lui insérée dans l'Histoire des ouvrages des savans.

Isaac Claude laissa deux fils dont l'un s'établit en Angleterre. Celui-ci ne nous est connu que comme l'éditeur des Sermons de son frère, et comme l'auteur de la *Vie de David Martin*, ins. dans le T. XXI des Mémoires de Nicéron (Paris, 1733, in-12). L'autre, nommé JEAN-JACQUES, naquit à La Haye, le 16 janv. 1684. Il faisait ses études au collége d'Utrecht, lorsqu'il perdit son père, et fut mis sous la tutelle du pasteur *David Martin*, son parent. A l'âge de 14 ans, il entra dans l'académie de cette ville et s'attacha avec tant de passion aux belles-lettres que son tuteur craignit un instant qu'il ne voulût point embrasser la carrière ecclésiastique à laquelle il était destiné. Ses conseils l'y décidèrent cependant, et le jeune Claude fut reçu proposant au synode tenu à Deventer, au mois de sept. 1706. Pendant un voyage qu'il fit en Angleterre en 1710, les réfugiés de Londres le demandèrent pour ministre. Il accepta leurs offres et fut installé, en 1711, dans la chaire de l'église wallonne, en même temps que *Henri de Sainte-Colombe;* mais peu de temps après, étant allé visiter son frère malade de la variole, il en fut attaqué lui-même et mourut, le 7 mars 1712, à l'âge de 28 ans. Dans sa Vie, publiée en tête de ses Sermons, on fait le plus brillant éloge de son caractère et de ses talents. C'est du panégyrisme; cependant on ne peut nier que sa mort n'ait été une perte pour l'Eglise protestante. On a de lui :

I. *Dissertatio de salutationibus veterum, cui addita est Diatribe de nutricibus et pædagogis*, Ultraj., 1702, in-12. — Au jugement de Paquot, il y a de la netteté, de la précision et de l'érudition dans ces deux opuscules. *Jacques Bernard* ayant critiqué un endroit où l'auteur remarquait que chez les Romains les parents pouvaient saluer leurs parentes en les baisant sur la bouche, et ayant exprimé le doute que cet usage eût été introduit pour s'assurer si elles avaient bu du vin contre la défense qui leur en était faite, Claude lui fit une réponse qui a été insérée dans les Nouvelles de la république des Lettres, déc. 1703.

II. *Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte*, Amst., 1713, in-8°; Gen., 1724, in-8°. — Publiés par son frère, au nombre de dix. Le Journal littéraire en loue la solidité et la délicatesse.

CLAUDIN. *Voy.* LE JEUNE.

CLAUSEL (PIERRE), appelé aussi *Du Clauzel*, conseiller du roi, fut nommé, le 18 juin 1602, président de la cour des comptes de Montpellier. Les Jugemens de la Noblesse du Languedoc, ne lui donnent que deux fils (1), dont le cadet, nommé JEAN, seigneur de Seriès et de La Lanse, épousa, en 1634, *Marie Hébrard* ou *Hévrard*, fille de *Jean*, sieur de La Lause, consul de Montpellier en 1616.

L'aîné, GUILLAUME, succéda à son père dans l'office de président de la cour des comptes. Il n'y remplissait encore que la charge d'avocat-général, lorsqu'en 1625, les Protestants de Montpellier l'envoyèrent à Nismes avec le ministre *Le Faucheur* et l'avocat *Du Clos* pour engager les Nismois à persévérer dans l'obéissance au roi, comme ils étaient eux-mêmes résolus de le faire.

Guillaume Clausel laissa trois fils. L'aîné, nommé JEAN, sieur de Fonfrède, fut conseiller à la cour des aydes. C'est de lui que le Mercure du mois de juillet 1681 parle en ces termes : « M. de

(1) *François de Clausel*, consul de Montpellier en 1613, était apparemment son frère.

Clausel, un des plus vieux conseillers de la cour des aydes et fort estimé par son esprit et pour son mérite, a fait abjuration. Mme de *Roux* sa nièce l'a imité. Elle est femme de M. de *Roux*, autre conseiller en la même cour des aydes, qui s'estoit fait catholique quelque temps auparavant. » Nous savions déjà que le Mercure galant était une gazette peu véridique, en voici une nouvelle preuve. Ce Clausel qui s'était converti, selon lui, dès 1681, nous le trouvons, en 1699, enfermé pour cause de religion dans le château d'Angers (*Archiv. générales*, M. 669, liasse 2). Vieux, infirme, attaqué de la gravelle, il adressa au roi une supplique afin d'obtenir la permission de retourner sous le ciel de sa patrie, espérant y trouver quelque soulagement à ses maux. Les médecins attestèrent que la vie triste et sédentaire qu'il menait, aggravait son état; le gouverneur d'Angers lui rendit ce témoignage, qu'il n'avait jamais vu d'homme d'une conduite et de mœurs plus irréprochables, d'une soumission plus parfaite; Basville lui-même appuya sa demande. Nous ne voyons pas qu'elle lui ait été accordée.

Les deux frères du seigneur de Fonfrède, Louis et Guillaume, suivirent l'un et l'autre la carrière militaire, selon les Jugemens de la Noblesse qui ne nous apprennent rien de plus. Mais si Guillaume porta effectivement les armes, il faut qu'il ait quitté plus tard l'épée pour la toge; car on trouve parmi les membres du consistoire de Montpellier, en 1660, Guillaume de Clausel, sieur de Ronqueirols, qualifié de conseiller du roi, et il semble difficile d'admettre qu'il s'agisse du père. Ce n'est pas, au reste, la seule difficulté que présente la généalogie de cette famille. Faut-il y rattacher et comment le capitaine Clausel qui a joué un rôle dans la dernière guerre de religion?

Chargé, en 1628, de lever des troupes à Nismes, Clausel, qui avait, dit le P. Daniel, toute la confiance de Rohan, obtint, peu de temps après, une mission beaucoup plus importante. Au mois de novembre de la même année, il fut envoyé en Espagne avec de pleins pouvoirs pour négocier un traité, qui fut signé le 3 mai suivant. Rohan s'engageait à continuer la guerre avec une armée de 12,000 hommes de pied et de 1,200 chevaux, moyennant un subside de 300,000 ducats que le roi d'Espagne promettait de lui payer. Le traité signé, Clausel partit pour l'Italie où la moitié de cette somme devait lui être comptée; mais don Gonzalez refusa de la lui remettre sous divers prétextes. L'agent de Rohan aurait dû ouvrir les yeux; loin de là cependant, il continua à entretenir le chef huguenot dans une fâcheuse illusion et à l'engager par de vaines espérances à continuer une lutte inégale. La paix s'étant enfin conclue, et Louis XIII ayant tourné toutes ses forces contre les Espagnols unis aux Savoisiens, Clausel, soit pour se venger du manque de foi de la Cour d'Espagne, soit pour obtenir sa grâce, se rendit dans le camp français, en 1630, et découvrit à Richelieu les desseins de ses ennemis. Cette trahison lui sauva probablement la vie; mais elle ne lui gagna pas la faveur du cardinal qui nous le peint dans ses Mémoires comme « un homme non moins adroit et intelligent que factieux, envenimé en la rébellion et l'hérésie, et ennemi du service du roi. » Le mécontentement ou peut-être un zèle religieux aveugle le jeta quelque temps après dans la parti de la reine-mère, qu'il alla rejoindre à Bruxelles. En 1635, cette princesse l'envoya à *Rohan* pour lui offrir la souveraineté de la Valteline et les moyens de relever le parti huguenot, s'il voulait embrasser sa cause unie alors à celle de l'Espagne. Rohan rejeta ces propositions, fit arrêter Clausel comme espion, le 30 septembre, et l'envoya prisonnier dans le fort de France sous la garde de *Saint-Simon*. Louis XIII dépêcha sur le champ un maître des requêtes de son hôtel pour faire le procès à Clausel qui fut pendu, le 10 nov., après avoir, ajoute le P. Daniel, abjuré le calvinisme.

Une branche de cette famille établie à Uzès professait également la religion réformée. Son chef, à l'époque de l'enquête sur la noblesse du Languedoc, était *Paul Clausel*, gentilhomme verrier établi à Euzet, fils de *Jacques*, seigneur d'Airoles et de *Jeanne Honorat*.

Il ne faut pas confondre la famille Clausel ou Du Clauzel avec celle *Du Cluzel* qui s'éteignit au commencement du XVII[e] siècle. *Jacques Galiot Du Cluzel*, sieur de La Treyne, n'ayant laissé que des filles : SUSANNE, femme de *Jean de La Ramière*, sieur de Pecharnaud, MARIE, ISABEAU et LOUISE.

CLAVE (JEAN DE), ou *Desclaves*, dernier pasteur de Mortagne. A la requête de Loménie, prince de Mortagne, l'intendant de la Saintonge supprima l'exercice du culte protestant dans cette ville, en 1633, attendu, disait l'arrêt, qu'il n'y avait pas eu d'exercice à Mortagne avant l'édit de Nantes. L'assertion était fausse, car, dès 1576, cette église avait été desservie par *J. Chastaignier*, et les Protestants le prouvaient par la production des registres des baptêmes, signés par ce pasteur jusqu'en 1607. Bien plus, ils produisaient une permission donnée, en 1604, par le président de Saintes, à la requête de *Daniel Angibault* et de *Michel Vilain*, et confirméo par une décision des commissaires royaux pour l'exécution de l'édit dans la Saintonge, permission qui les autorisait à se cotiser et à bâtir un temple à leurs frais. Sur l'appel de *Jean Rodier*, ancien de l'église de Mortagne, la sentence de l'intendant fut confirmée néanmoins par un arrêt du Conseil en date du 10 oct. 1634 (*Fonds de Brienne*, N° 215), et défense fut faite à de Clave de continuer ses fonctions dans cette église.

CLAVEAU (CHRISTOPHE), seigneur de PUYVIAUT ou *Puviaut* (1), chef des Huguenots du Bas-Poitou, célèbre par ses talents militaires et par son éclatante bravoure.

Né vers 1536, Puyviaut ne prit, à ce qu'il paraît, aucune part à la première guerre civile (2). Dans la seconde, il rejoignit *Condé* à Pont-sur-Yonne à la tête d'une cornette de cavalerie, et ce fut lui qui, dans les environs d'Epernay, fit prisonnier le jeune Lansac à son retour d'Allemagne où il avait été envoyé par la reine-mère pour empêcher la levée des reitres. Lorsque la guerre éclata de nouveau, Puyviaut rassembla à la hâte un corps de troupes dans le Bas-Poitou et le Périgord, et courut se mettre sous les ordres de *Condé*, qu'il escorta jusqu'à La Rochelle, et qu'il suivit ensuite à la prise d'Angoulême. « On a remarqué à cette reddition, raconte d'Aubigné, la patience de Pui-Viaut qui, en favorisant quelque butin des siens, souffrit que l'amiral le poussast d'un baston ; les courages courtisans lui conseillans la vengeance, il respondit : Je souffre tout de mon maître, rien de mes ennemis ; je monstre aux miens ce qu'ils me doivent. Les gens de guerre, ajoute l'historien, ont admiré ce traict par-dessus les faicts valeureux de Pui-Viaut. »

Peu de temps après, Puyviaut se rendit maître de Fontenay-le-Comte et de Saint-Maixent ; mais il se laissa surprendre à Confolans par Brissac qui lui tua plusieurs hommes, entre autres le jeune d'*Engaravagnes* ou *Engaravate*. A la bataille de Jarnac, où il remplit les fonctions de maréchal de camp, il fit des prodiges de valeur et déploya une grande habileté dans la retraite. Il réussit à gagner Cognac avec le corps de troupes qu'il commandait, sans éprouver de pertes considérables, et prit part à la défense de cette ville contre l'armée victorieuse. Après la retraite des Catholiques, il se jeta dans Angoulême avec le comte de *Montgommery*. Instruit que le comte Du Lude avait, le

(1) Quelques historiens l'appellent à tort *Pluvraut*.

(2) On l'a souvent confondu avec *Pluviau* ou plutôt *Pluvault*, gentilhomme de Bourgogne, qui servit, en 1562, sous *Poncenat* (Voy. II, p. 411). Pluvault vivait encore en 1586, où il aida ses voisins, les habitants d'Auxonne, à se débarrasser de leur gouverneur le vicomte de Tavannes.

21 juin 1569, mis le siége devant Niort où commandait le capitaine *La Brosse*, il rassembla à la hâte les compagnies de *Bois*, de *La Roche-Louverie*, de *Lestang*, y joiguit quelques arquebusiers à cheval, et vola à son secours. La ville était dejà investie ; mais Puyviaut força tous les obstacles et entra triomphalement dans la place, avec perte d'une centaine d'hommes. Du Lude n'en continua pas moins à pousser le siége avec vigueur. En peu de jours, le canon eut ouvert une brèche de plus de trente pas près de la tour de l'Espingale, quartier défendu par *Gargouilleau* qui y fut blessé. L'assaut fut livré et repoussé bravement par les assiégés qui perdirent *Membrolle*, enseigne du gouverneur. La nuit venue, soldats et bourgeois, femmes et enfants s'employèrent avec un courage héroïque à réparer la muraille. Le lendemain, en visitant les remparts, Puyviaut tomba frappé par les éclats d'une pierre brisée par un boulet. On le crut mort, et toute la population fut saisie d'un effroi extrême ; mais lorsqu'on le vit reprendre ses sens, les Niortais se rassurèrent, et ils continuèrent à se défendre vaillamment, encouragés par Puyviaut qui, mourant, se faisait porter sur la brèche. La diversion opérée par *La Noue* sur Fontenay-Labattu et l'approche d'un secours commandé par *Téligny* forcèrent enfin Du Lude à lâcher sa proie et à lever le siége, le 3 juillet 1569.

Puyviaut se retira à Fontenay, pour se faire soigner. Pendant plusieurs mois, il resta entre les mains des chirurgiens, et s'il finit par recouvrer la santé, il ne recouvra l'usage ni de l'œil droit ni de la main droite. La perte de la bataille de Moncontour le força à quitter cette ville qu'il ne pouvait espérer de défendre. Il se retira à La Rochelle d'où il fut envoyé à Marans. Il travailla sur le champ à augmenter les fortifications de ce poste important. Du Lude l'ayant attaqué, fut repoussé une première fois ; mais ayant reçu des renforts considérables, il reprit le siége, emporta le fort de La Brune et celui de l'île d'Elle, en sorte que Puyviaut, craignant d'être cerné, résolut de se retirer dans le fort de Charrou après avoir brûlé le château de Marans. Une vive attaque de l'ennemi ne lui laissa pas le temps d'exécuter son projet; il dut, le 12 nov. 1569, battre en retraite sur La Rochelle, sous la protection de sa cavalerie commandée par *Brebodet* ou *Brobodet*, et il y rentra heureusement avec tout son monde.

De La Rochelle, le vaillant capitaine fut envoyé à Surgères où il reçut, au mois de février 1570, l'ordre d'investir Nuaillé. L'entreprise fut conduite avec tant de vigueur que la garnison, abandonnant la ville, se retira dans le château et se rendit à l'arrivée de *La Noue*. Puyviaut suivit ensuite ce dernier au siége de Marans et fut chargé de l'attaque du château de La Bastille, qui, pressé de deux autres côtés par *Pondevic*, lieutenant de Soubise, et par le capitaine *La Garde*, capitula bientôt. Puyviaut obtint de La Noue le gouvernement de sa conquête. Après la prise des Sables d'Olonne, il se retira à Marans d'où il faisait de fréquentes excursions, dans l'une desquelles il défit complétement à Thiré le capitaine Ante ou Dante qui battait la campagne. Instruit que Puygaillard devait assister à une partie de chasse dans les environs, il conçut le hardi projet de l'enlever ; mais averti à temps, le chef catholique n'alla pas au rendez-vous, en sorte que Puyviaut ne ramena de cette expédition, qui lui coûta son lieutenant *Davière*, que La Roussière, prisonnier d'une bien moindre importance.

Cependant les Poitevins, toujours dominés par leurs intérêts personnels, malgré la sanglante leçon de Poitiers, pressaient *La Noue* de marcher en Poitou pour délivrer cette province de la présence des Catholiques. Le grand capitaine s'y refusant, ils offrirent à Puyviaut de le mettre à leur tête. Ce brave gentilhomme ne voulut point contribuer à jeter dans le parti une division fatale, et repoussa leur proposition ;

seulement il insista auprès de *La Noue* pour qu'il fit une entreprise sur le fort de Luçon, qu'il savait être mal muni. La Noue ayant cédé à ses remontrances, il partit de Marans pour le rejoindre; mais arrivé à Sainte-Gemme, il apprit que Puygaillard s'approchait avec des forces considérables. Il hâta sa marche et opéra sans obstacle sa jonction avec La Noue qui, se voyant sur les bras une armée infiniment supérieure à la sienne, opina pour une prompte retraite. Puyviaut, au contraire, insista vivement pour qu'on livrât bataille, et son avis l'emporta. A la tête de l'avant-garde, ayant sous ses ordres *La Cressonnière, Bessay* et *Champagné*, qui portait son étendard, il se jeta avec fureur sur l'ennemi, le mit en désordre et eut ainsi la plus grande part au brillant succès de la journée de Sainte-Gemme. Les Protestants vainqueurs mirent ensuite le siége devant Fontenay, retombé, depuis la bataille de Moncontour, au pouvoir des Catholiques, et s'en rendirent de nouveau les maîtres.

Au mois de juillet de la même année, Puyviaut couvrit avec *Saint-Etienne* le siége de Saintes, et força Puygaillard à rebrousser chemin avec le secours qu'il conduisait aux assiégés. Ce fut son dernier exploit, la paix s'étant conclue sur ces entrefaites. Les noces de *Henri de Navarre* l'amenèrent à Paris où les soldats de la garde même de Charles IX l'égorgèrent dans la nuit de la Saint-Barthélemy. Son cadavre fut jeté dans la Seine, comme nous l'apprend un ignoble pamphlet composé par un catholique après le massacre :

Comme les autres, Pluviau
A, faulte de vin, beu de l'eau.

Des notes que M. B. Fillon avait recueillies pour un ouvrage dont le premier volume a seul paru, et qu'il a bien voulu nous communiquer, nous apprennent que Puyviaut avait épousé à La Rochelle, à la fin de juin 1570, *Madelaine Voussart*, jeune fille d'une rare beauté qu'il aimait éperduement et qui lui apporta en dot une fortune assez considérable. A peine venait-il d'expirer sous les coups des meurtriers, que cette femme se remaria avec Charles d'Appelvoisin que l'opinion publique accusait de la mort de son mari. « Le tueur, dit d'Aubigné, lui porta les chausses de son mari, pour lui sauver la vie en l'espousant. »

Malgré sa jeunesse et surtout malgré la noblesse douteuse de sa famille, Puyviaut avait eu sous ses ordres une grande partie de l'aristocratie poitevine. Cette influence, il la dut moins à sa bravoure chevaleresque et à son audace qu'à la noblesse de son caractère et à une grande facilité d'élocution, qui, au témoignage d'un contemporain, s'élevait parfois jusqu'à la véritable éloquence.

CLAVIER (ANTOINE), dit *L'Emballeur*, vieillard septuagénaire, victime des fureurs de la Ligue à Marseille. Le 9 avril 1585, les Ligueurs de cette ville, ayant à leur tête le second consul, firent prendre les armes au peuple, et dans une même nuit, arrêtèrent tous les Protestants qu'ils enfermèrent dans la tour Saint-Jean. Le jour venu, ils en prirent au hasard quatre ou cinq, entre autres Clavier et *Chiousse*, qui exerçait la profession de revendeur, les traînèrent à travers les rues jusque sur les remparts, les massacrèrent et jetèrent leurs corps par-dessus les murailles à la vue des autres prisonniers qui attendaient le même sort. Heureusement que le Grand-Prieur, gouverneur de Provence, prévenu à temps, se hâta d'accourir d'Aix. Il entra le 12 à Marseille, remit la ville sous l'autorité du roi et délivra les prisonniers.

CLAVIÈRE (ETIENNE), économiste, ministre des finances dans les derniers jours de la monarchie, et au début de la République, membre du parti de la Gironde dont il partagea les destinées.

Clavière, d'une famille originaire de Serres en Dauphiné, naquit le 27 janvier 1735, à Genève où, le 15 mars de la même année, *Jean-Jacques* Clavière, fils de *Pierre-Antoine* et marchand de

toiles, reçut les droits de bourgeoisie. Ses études furent dirigées vers le commerce. Il gérait avec bonheur une maison de banque, lorsque les dissensions politiques qui désolaient sa patrie et auxquelles il prit une part active, le forcèrent à abandonner son établissement pour chercher sa sûreté dans la fuite. Clavière pensait, avec l'immortel législateur d'Athènes, que c'est le propre d'un mauvais citoyen de se renfermer dans les affaires de son négoce. Il se réfugia en France. S'étant fixé à Paris, il continua à se livrer avec un grand succès à des opérations de banque. Il avait à un haut degré le génie des affaires. On l'a accusé d'avoir introduit en France l'esprit d'agiotage; mais ce reproche n'est pas fondé : les scandales qui signalèrent les opérations de la banque de Law, environ 70 ans plus tôt, prouvent que l'on n'avait pas attendu sa présence à Paris pour être infecté de cette peste.

Les affaires de finances ne l'absorbèrent pas tellement qu'il ne trouvât encore le loisir de s'occuper des questions de politique qui se débattaient alors. Lié avec Brissot, il publia avec lui un livre sur les Etats-Unis où il chercha à faire voir les avantages que la France retirerait de leur affranchissement. Né et élevé sous un gouvernement républicain, il était naturel qu'il ne mentît pas aux principes qu'il avait sucés dès l'enfance. Aussi travailla-t-il avec ardeur au succès de la Révolution. *Necker*, un de ces nobles caractères dont l'humanité s'honore, venait d'être en quelque sorte porté en triomphe par la nation au Contrôle-général des finances; mais ce choix, imposé au roi par l'opinion publique, n'était qu'un palliatif impuissant. Dans des temps ordinaires, quoique difficiles, Necker eût peut-être pu, à force de probité plus encore que d'habileté, maîtriser les événements; mais dans un temps de troubles, lorsque tout est mouvant sous les pieds, les événements devaient être plus forts et l'emporter. Clavière n'approuvait pas ses plans; il les discuta et les combattit dans divers Mémoires, et notamment au sujet de la création des assignats que Necker repoussait, dans la prévision de tout le mal qui en est résulté. On dit même que Mirabeau, assez neuf dans les questions de finances, s'inspirait de ses lumières, et qu'il se servit plus d'une fois de sa plume pour préparer les attaques qu'il dirigea à la tribune contre l'administration de Necker. Fort de cette assistance, le tribun réussit à abattre son adversaire : les plus mauvaises passions ont souvent de ces triomphes, mais heureusement la Postérité ne leur réserve pas ses palmes. Dans tout le cours de la Révolution, il y eut assaut de popularité par ambition du pouvoir. Depuis Mirabeau, le tribun de la bourgeoisie, jusqu'à Marat, le tribun des carrefours, chacun voulut être roi, et comme la popularité s'attache à tout, même au crime, descendant toujours de plus en plus bas à mesure qu'elle s'étend davantage, elle finit par prendre ses héros dans la boue. Aussi le bien qui fut opéré le fut malgré les hommes : il était dans les esprits, c'était l'œuvre du temps, tandis que le mal fut fait par eux : il était dans les caractères, c'était l'œuvre des mœurs. Certes les Girondins avaient de grands talents et de grandes vertus, mais, en tant que parti, ils n'avaient point de principes. Et cependant pour fonder quelque chose de durable, l'enthousiasme ne suffit pas, ce n'est qu'un éclair. Rien de plus ennemi de la religion que le fanatisme du dogme. De même en politique. L'ambition du pouvoir et le fanatisme du bien public ont été les deux fléaux de notre Révolution.

Le patronage de Mirabeau, qui fit plusieurs fois son éloge à la tribune, et surtout ses liaisons avec Brissot, qui mit son Journal à son service, finirent par pousser Clavière aux affaires. Les électeurs de Paris l'envoyèrent comme député suppléant à l'Assemblée législative. La démission du député titulaire, Monneron, lui ouvrit les portes de l'assemblée; mais comme la loi

s'opposait à ce que les représentants fussent choisis pour ministres, il n'est pas probable qu'il ait exercé son mandat, puisqu'il accepta, le 23 mars 1792, le ministère des finances. D'après M. Thiers, excellent juge dans la matière, « Clavière avait beaucoup d'idées, toute l'opiniâtreté de la méditation et une grande ardeur au travail. » Tel est aussi le jugement qu'en porte Mme Roland qui l'ayant pratiqué, était femme à le bien juger. « Actif et travailleur, irascible par tempérament, opiniâtre comme le sont ordinairement les hommes qui vivent dans la solitude du cabinet, pointilleux et difficile dans la discussion, il devait, dit-elle, se heurter avec Roland, sec et tranchant dans la dispute, et non moins attaché à ses opinions: ces deux hommes sont faits pour s'estimer sans s'aimer jamais, et ils n'ont pas manqué leur destination. » M. de Lamartine est plus sévère. Mais ses jugements, quoique toujours consciencieux, ne sont souvent que ses impressions du moment. Tout au moins le portrait qu'il trace de Clavière n'est point flatté. « Aux finances, dit-il, Brissot [Brissot, Gensonné et Pétion avaient été consultés, dit-on, pour la formation du nouveau ministère] Brissot destina Clavière, économiste genevois, expulsé de son pays, parent et ami de Brissot, rompu à l'intrigue, rival de Necker, grandi dans le cabinet de Mirabeau pour élever un rival contre ce ministre des finances odieux à Mirabeau. Homme du reste sans préjugés républicains et sans principes monarchiques, ne cherchant dans la Révolution qu'un rôle, et pour qui le dernier mot de tout était: parvenir. Son esprit, indifférent à tous les scrupules, était au niveau de toutes les situations et à la hauteur de tous les partis. Les Girondins, neufs aux affaires, avaient besoin d'hommes spéciaux à la guerre et aux finances, qui fussent pour eux des instruments de gouvernement. Clavière en était un. » Les choses allèrent d'abord pour le mieux. « J'ai vu Roland et Clavière presque enchantés durant trois semaines des dispositions du roi, raconte Mme Roland dans ses Mémoires, le croire sur sa parole et se réjouir en braves gens de la tournure que devaient prendre les choses. » «Bon Dieu! leur disais-je, lorsque je vous vois partir pour le conseil dans cette disposition confiante, il me semble toujours que vous êtes prêts à faire une sottise. » Le charme ne tarda pas à être rompu. Les intrigues de Dumouriez, qui se sentait mal à l'aise avec des collègues dont l'austérité républicaine répugnait à ses mœurs faciles et relâchées, achevèrent ce que le mauvais vouloir du roi avait commencé. Le ministre de l'intérieur, Roland, était en instance auprès de ses collègues pour les déterminer à une démarche collective qui eût peut-être exercé quelque influence sur l'esprit du monarque. Mais dans l'impossibilité de les rallier à son opinion, il se décida à agir seul; il fit parvenir au roi (11 juin) cette lettre fameuse où lui parlant en quelque sorte d'égal à égal, comme un homme indépendant et libre, il lui faisait les plus dures représentations sur sa conduite tortueuse et ambiguë. « La fermentation est extrême dans toutes les parties de l'empire, lui disait-il; elle éclatera d'une manière terrible, à moins qu'une confiance raisonnée dans les intentions de Votre Majesté ne puisse enfin la calmer: mais cette confiance ne s'établira pas sur des protestations; elle ne saurait plus avoir pour base que des faits. Il est évident pour la nation française que sa constitution peut marcher, que le gouvernement aura toute la force qui lui est nécessaire du moment où Votre Majesté, voulant absolument le triomphe de cette constitution, soutiendra le corps législatif de toute la puissance de l'exécution, ôtera tout prétexte aux inquiétudes du peuple et tout espoir aux mécontents. » La réponse du roi ne se fit pas attendre: les ministres Servan, Roland et Clavière furent destitués. Roland eut alors la malheureuse pensée d'envoyer une copie de sa lettre à l'Assemblée nationale (1). C'était une pe-

(1) « Cette démarche, dit M. Thiers, était

tite vengeance de femme, imaginée par Mme Roland pour sauver la popularité de son mari. Une telle conduite était peut-être patriotique, mais elle manquait de dignité. L'Assemblée accueillit avec de grands applaudissements la lecture de cette lettre, et en ordonna l'envoi aux 83 départements, en déclarant que les ministres déchus emportaient les regrets de la nation. Qui sème le vent, recueille les tempêtes. La tempête ne tarda pas à gronder. Toutes les fautes, tous les crimes de la Révolution se tiennent. La lettre du ministre Roland, en poussant à la défiance, provoqua la journée du 20 juin; celle du 20 juin amena la journée du 10 août; la journée du 10 août, les assassinats de Septembre; les assassinats de Septembre, l'attentat du 31 mai, et ainsi en suivant jusqu'au 18 brumaire, qui fut le dernier échelon pour monter au trône. Les Girondins portèrent la peine de leurs fautes. « Ils souhaitaient, dit Mme de Staël, conduire les affaires jusqu'au point où l'on aurait besoin d'eux; mais dans cette rapide descente, le char ne s'arrêta point à leurs relais; ils n'étaient point conspirateurs, mais ils se confiaient trop en leur pouvoir sur l'Assemblée, et se flattaient de relever le trône dès qu'ils l'auraient fait arriver jusqu'à leur portée, mais quand ils voulurent de bonne foi réparer le mal déjà fait, il n'était plus temps. » C'est ainsi que les Girondins jouèrent un jeu double. Après avoir lancé le char de l'Etat sur la pente de la République, ils se précipitèrent sous les roues pour sauver, avec la monarchie, leur prépondérance politique et ils furent écrasés.

Le 10 août, l'Assemblée nationale, usant du pouvoir discrétionnaire que l'émeute victorieuse venait de lui conférer au nom de la liberté, décréta à l'unanimité, sur la proposition d'Isnard, que les ministres destitués, Roland, Servan et Clavière, reprendraient leurs fonctions. Une administration formée sous de tels auspices ne pouvait avoir qu'une triste fin. Les crimes se succédèrent rapidement. Dans les journées de Septembre, le peuple ou plutôt la populace — car le peuple ne rend ses arrêts que dans les comices — arriva au plus haut degré de la puissance : elle rendit la justice dans les prisons. Depuis la journée de la Saint-Barthélemy, on n'avait pas vu pareille justice rendue à la face du Ciel ! Dès lors, la peur glaça tous les courages; les pouvoirs constitués furent sans force, la Terreur gouverna la France. Les Girondins, jusque-là les maîtres, furent détrônés à leur tour. Quand les partis, au lieu de lutter de vertus, luttent de violence et d'audace, il n'y a pas de terme à la mêlée. C'est ainsi que la Révolution, dont le but était de fonder la liberté, n'a été qu'une longue suite de violences. La popularité de Clavière devait décliner de plus en plus avec l'accroissement de la misère publique et le triomphe de la démagogie. La chute de la Gironde entraîna sa perte. Le 2 juin, sur la proposition de Couthon — la Commune de Paris avait oublié de demander sa tête, — il fut décrété d'arrestation et jeté à la Conciergerie. Mme Roland qui se trouva enfermée dans la même prison, le faisait souvent appeler pour s'entretenir avec lui. Que de regrets n'eurent-ils pas à se communiquer après tant d'espérances brisées ! Clavière ne survécut que quelques semaines à cette femme célèbre et à ses amis de la Gironde; le 8 déc. 1793, il prévint la sentence du tribunal révolutionnaire en se donnant la mort.

Voici la liste de ses écrits : I. *Lettres à M. le Cte de Vergennes*, 1780, in-8°. —II. *De la France et des Etats-Unis, ou de l'importance de la révolution de l'Amérique pour le bonheur de la*

certainement permise, une fois les hostilités déclarées; mais après la promesse faite au roi de tenir la lettre secrète, il était peu généreux de la lire publiquement. » Mme Roland, qui entre dans des détails très-circonstanciés à ce sujet, ne parle pas d'une semblable promesse. Elle ne dit pas non plus, comme M. Thiers, que cette lettre ait été lue au roi en plein conseil; mais selon elle, elle fut expédiée et remise entre les mains de Louis XVI, le 11 juin au matin.

France, des rapports de ce royaume et des Etats-Unis, des avantages réciproques qu'ils peuvent retirer de leurs liaisons de commerce, et enfin de la situation actuelle des Etats-Unis, par Brissot de Warville et Clavière, Londr. et Par., 1787, in-8°. — III. *Le Moniteur*, avec cette épigraphe : *Major rerum nascitur ordo. Æneid. lib. VII.*, 1788, in-8° de pp. 50. Cette brochure, qui parut clandestinement, a été attribuée à Condorcet, à Brissot et à Clavière. — IV. *De la foi publique envers les créanciers de l'Etat; Lettres à M. Linguet sur le N° CXVI de ses Annales politiques*, Londr., 1788, in-8°. — V. *Opinion d'un créancier de l'Etat sur quelques matières de finances importantes dans le moment actuel*, Lond. et Paris, 1789, in-8°. — VI. *Dissection du projet de M. l'évêque d'Autun sur l'échange universel et direct des créances de l'Etat contre les biens nationaux, etc.*, 1790, in-3°. — VII. *Lettres à M. Cérutti sur les prochains arrangements des finances*, 1790, in-8°. — VIII. *Réponse au Mémoire de M. Necker concernant les assignats, et à d'autres propositions contre une création qui les porte à deux milliards*, 1790, in-8°. — IX. *Adresse de la Société des amis des Noirs à l'Assemblée nationale; adresse dans laquelle on approfondit les relations politiques et commerciales entre la métropole et les colonies*, Par., 1791, in-8°. — X. *Du monnétaire métallique ou de la nécessité d'une prompte refonte des monnaies, etc.*, 1792, in-8°. — XI. *De la conjuration contre les finances et des mesures à prendre pour en arrêter les effets*, 1792, in-8°. — On doit encore à Clavière divers articles qui parurent dans les journaux du temps et notamment dans la Chronique de Paris.

CLÉMENCEAU (Jacques), ministre de Poitiers. Provoqué à une dispute publique par l'évêque de La Berandière, qui espérait sans doute que ses arguments auraient sur lui autant d'influence que sur le ministre de Chef-Boutonne *Olivier Enguerrand*, converti en 1606, Clémenceau refusa d'accepter le défi ; mais le prélat s'étant avisé de se glorifier du refus du pasteur, comme d'une victoire, dans son Adresse de salut pour les dévoyés de la foi, il lui répondit par un petit traité qu'il fit paraître, en 1609, à Saumur, in-16, sous le titre : *Raisons sur la question si on peut faire son salut en l'Eglise romaine ;* nouv. édit., Saumur, Thom. Portau, 1611, in-12. Clémenceau conclut négativement « selon les maximes passionnées résolues et tenues sur cette question par la pluspart des théologiens et docteurs de l'une et l'autre Eglise, meus d'un zèle indiscret : qui est occasion, lit-on à ce sujet dans le Journal de l'Etoile, de rompre tant la délection fraternelle que la concorde publique, pour ce que tels zélateurs inconsidérés ne réputent leurs prochains, quelque chrestiens qu'ils soient, autres que Turqs ou Tartares. »

Quelques années après, en 1611, Clémenceau fut député par le Poitou à l'Assemblée politique de Saumur. En 1619, il le fut encore à celle de Loudun, et en 1620, à celle de La Rochelle qui le choisit, à quatre reprises, pour vice-président et le nomma, avec *Favas*, *Lescun*, *Menuau* et *La Taulle*, membre d'une commission chargée de « recevoir les advis secrets qui pourroient estre donnés tant pour le bien général que du particulier des églises, et mesnager lesdits advis selon leur prudence. » Rien n'indiquant dans les procès-verbaux de l'assemblée (*Fonds de Brienne* N° 225) qu'il se soit éloigné de La Rochelle depuis le mois de décembre 1620 jusqu'au 25 octobre 1622, nous ne savons comment expliquer ce que raconte le Mercure, sous la date de 1621, que Clémenceau, ayant été condamné à mort avec l'avocat *André Malleray* pendant le séjour de Louis XIII à Poitiers, se sauva à La Rochelle et Malleray à Nérac, et que l'un et l'autre furent pendus en effigie.

Ce qu'il y a d'étrange dans ce récit, c'est que Malleray, député du Poitou comme Clémenceau, ne paraît pas avoir quitté plus que lui La Rochelle. Clémenceau mourut, dit-on, dans cette dernière ville. Il laissa un fils qui portait le même nom que lui. — A la même époque un autre *Clémenceau* avec qui il ne faut confondre ni le pasteur de Poitiers, ni son fils, pratiquait la médecine à Footenay.

CLÉMENT (David), né en 1645, au Val Cluson, fit ses études théologiques à Genève et obtint, à l'âge de 30 ans, une église dans la vallée de Pragelas. A la révocation de l'édit de Nantes, il se retira dans la Hesse et fut nommé pasteur de la colonie française établie à Hof-Geismar. Il y exerça ses fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 29 janv. 1725. On a de lui quelques *Sermons* qui ont été impr. à Cassel.

Son fils, nommé David comme lui, s'est fait un nom célèbre parmi les bibliographes. Né à Hof-Geismar, le 16 juin 1701, il fit ses études à Rinteln et à Marbourg, et à la mort de son père, il fut appelé à le remplacer. En 1736, il fut nommé pasteur de l'église française de Brunswick qu'il desservit jusqu'en 1743, où il alla remplir les mêmes fonctions à Hanovre. Il mourut dans cette dernière ville, le 10 janv. 1760. Il n'a laissé qu'un seul ouvrage, que même la mort ne lui permit pas d'achever, mais cet excellent travail, fruit d'une immense lecture, a suffi pour lui assigner un rang éminent dans la littérature. Nous voulons parler de la *Bibliothèque curieuse, historique et critique, ou Catalogue raisonné des livres difficiles à trouver*, Gotting., Hanov. et Leipz., 1750-1760, 9 vol. in-4°. A-Hes. Ce n'est point une sèche nomenclature de titres de livres, mais plutôt un recueil de savantes dissertations, souvent très-curieuses, sur chacun des ouvrages que l'auteur cite. On lui a reproché d'avoir donné place dans sa Bibliothèque à des livres de peu de valeur, et d'avoir accordé trop d'éloges à des écrits médiocres.

Clément a édité, en outre, *Specimen bibliothecæ hispano-Majansianæ, sive idea catalogi critici operum scriptorum hispanorum, quæ habet in suâ bibliothecâ G. Majansius*, Hanov., 1753, in-4°. — Liste de quatre-vingt-dix auteurs espagnols, grammairiens et rhéteurs, avec le jugement porté par Mayans sur chacun de leurs ouvrages.

Nous pourrions citer d'autres Clément qui se sont distingués par leurs travaux littéraires; mais nous ignorons s'ils étaient d'origine française.

CLÉMENT (Pierre), seigneur de Pouilly, exerçait avec honneur à Troyes la charge de procureur, lorsque les excès commis dans cette ville, en 1562, l'obligèrent à fuir et à aller chercher un asile à Bar-sur-Seine dont ses coreligionnaires étaient les maîtres. Mais il ne pouvait échapper au sort affreux qui le menaçait. Fait prisonnier quelques jours après et ramené à Troyes, il fut condamné à mort, le 2 septembre, sur l'accusation d'avoir aidé quelques Protestants de cette ville à rejoindre le prince de *Condé* dans Orléans. Il repoussa avec une persévérance qu'on n'attendait pas sans doute de son âge — il avait soixante-deux ans — toutes les tentatives du clergé catholique pour le convertir, et monta courageusement l'échelle de la potence. Arrivé au haut, il leva les yeux au ciel : « Seigneur, s'écria-t-il, tu sais que ce n'est ni pour meurtre, ni pour autre méchanceté commise contre les hommes que je suis ici, mais pour soutenir ta querelle. » La populace attendit à peine qu'il eût rendu le dernier soupir, pour couper la corde et s'emparer, selon sa coutume, du corps de l'hérétique, sur lequel elle exerça les plus indignes traitements, avant que de le jeter dans la rivière. « Ils luy bruslèrent la plante des pieds, dit Bèze, luy coupèrent le nez et les génitoires, luy arrachèrent les yeux, puis l'amenèrent sur le banc de sa maison, et delà ès entrées de plusieurs maisons de ceux de la Religion, et pour l'oster de là, furent

contraints plusieurs de bâiller argent à ces meurtriers, lesquels finalement le jettèrent en l'eau. » Neuf jours après, *Nicolas Lebeau*, procureur, accusé du même crime, fut traité de même. *Claude Justice*, vinaigrier, *Pantaléon Gautier*, fabricant d'aiguillettes, *Henri*, vieillard de plus de 65 ans, *Robert Payart*, *Jean Le Médecin* et sa femme, *Blanc-Pignon*, peintre, et plusieurs autres dont les noms ne sont pas arrivés jusqu'à nous, furent également massacrés par les soldats sur l'ordre des magistrats de la ville.

CLÉREAU, ministre de Saucerre, en 1562. La grande majorité des habitants de cette ville professaient dès cette époque la religion protestante. Cependant effrayés par le voisinage de l'armée qui assiégeait Bourges, et peut-être aussi redoutant la véhémence du zèle de leur pasteur, ils le firent sortir de la ville sous prétexte de sa sûreté. L'intrépide Cléreau ne tarda pas à se repentir de ce qu'il regardait comme un acte de faiblesse. Deux jours après sa sortie de Sancerre, il y rentra en se faisant hisser avec une corde par dessus les murailles, et il continua secrètement ses fonctions, en tenant des assemblées religieuses dans les maisons. L'arrivée des troupes catholiques le força une seconde fois à s'éloigner. Il se retira à Châtillon-sur-Loire qui fut, à son tour, pris et pillé, le 11 février 1563. Cléreau et trois de ses collègues, *Dumont*, ministre du lieu, *Lamoureux*, ministre de Saint-Satur, et *Vallay*, ministre de Gien, furent mis à rançon et délivrés par les collectes de leurs églises. Cléreau retourna à Sancerre, le 25 mars, et l'édit de pacification lui permit de reprendre ses fonctions.

CLÉRET (Jean), conseiller d'Agen. Lorsque la guerre éclata, en 1562, entre les Protestants et les Catholiques, Cléret, qui professait la religion réformée, espéra échapper aux fureurs de Montluc et de ses lieutenants, en se retirant dans le château de Gavaudun, mais poursuivi dans cet asile par la haine de deux ennemis puissants, il fut, quelque temps après, arrêté par surprise et ramené à Agen. Livré à la justice expéditive du prévôt, il fut sans information et nonobstant ses protestations et ses appels à un tribunal compétent, condamné à être pendu. L'exécution eut lieu de nuit aux flambeaux, et par une dérision cruelle, cet infortuné fut conduit au gibet vêtu d'une robe longue avec son chaperon de magistrat et le bonnet carré en tête.

CLERMONT (Armand de), baron de Piles en Périgord, capitaine huguenot dont les exploits, dit Mézeray, surpassent la croyance et presque la vertu humaine. A l'appel de *Condé*, Piles prit les armes, et se joignant aux bandes de *Grammont*, ainsi que beaucoup d'autres seigneurs de la Gascogne, il se rendit à Orléans en 1562; mais bientôt, apprenant quelles atroces cruautés se commettaient dans le pays qui l'avait vu naître, il ne put résister au désir de voler au secours de ses frères. Il partit donc avec un petit nombre de soldats, « bien résolu, dit Bèze, de mourir en la peine ou de soulager les églises comme il le pourroit. » Après un périlleux voyage, il rentra dans son château lui septième, le reste de sa troupe ayant suivi *Duras* qu'il avait rencontré à Saintes. Son premier soin fut de se mettre secrètement en rapport avec les Huguenots échappés aux fureurs de Montluc et de Montpensier, et il préparait en silence un soulèvement général, lorsqu'il fut informé qu'on dressait à Bergerac l'échafaud où devaient périr plusieurs de ses coreligionnaires de tout sexe et de tout âge. Sans songer au danger qu'il affrontait, il partit à la tête de trente soldats d'élite, entra dans la ville en plein jour, et frappa d'une telle épouvante, par ce trait inouï d'audace, les habitants et la garnison forte de 300 hommes, qu'au lieu de l'attaquer, on le supplia de se retirer. Il y consentit, mais seulement après avoir délivré les prisonniers. « Ce fut ainsi, dit d'Aubigné, que ce jeune homme venant des escoles entra sur la scène de France par un coup hardi. »

Instruits de sa présence dans le pays par cette entreprise téméraire, les chefs catholiques s'acharnèrent à sa poursuite et le forcèrent de s'éloigner. Il sortit de sa retraite, peu de temps après, sur l'avis qu'il reçut de l'arrivée à Montagnac d'une cornette de chevau-légers catholiques ; il résolut de la surprendre ; mais, malgré ses précautions, il fut déconvert par nne sentinelle qui donna l'alarme. Quoiqu'il n'eût que quinze hommes avec lui, il ne voulut pas reculer, et il tomba avec tant d'impétuosité sur l'ennemi qu'il le mit en fuite, après avoir tué le capitaine d'un coup de pistolet.

Une place forte lui était nécessaire comme centre de ses opérations ; il jeta les yeux sur Mucidan et s'en rendit maître par escalade, le 15 janv. 1563. Cette conquête redoubla la terreur qu'il inspirait. Sa présence seule mettait les milices catholiques en déroute, comme cela arriva à Sourzac où, à la tête de 40 chevaux, il défit sans combat le sénéchal dn Périgord que Montluc avait chargé de reprendre Mucidan.

Encouragé par ses succès, Piles conçut le projet de s'emparer de Bergerac par surprise. Une première tentative échoua parce que la clef qu'il avait fait faire pour ouvrir une des portes, se brisa dans la serrure. Il dut se retirer, et le tronçon de la clef apprit le lendemain aux Catholiqnes de Bergerac le danger qu'ils avaient couru, sans s'en douter. Piles ne renonça pas d'ailleurs à son projet. Au moyen d'intelligences avec un habitant de Bergerac qui possédait une maison attenante aux murailles, il s'introduisit dans la ville, le 12 mars 1563, et par des prodiges de valeur il s'en rendit maître la nuit même, à l'exception du château, où se retira le commandant, et d'une tour, où se réfugia le curé avec trente soldats. Après d'inutiles sommations, la tour minée s'écroula en écrasant sous ses murs tous ses défensenrs, sauf le curé qui fut pendu, parce qu'il avait trempé dans les massacres des Protestants. Le château se rendit bientôt à discrétion, et la garnison fut passée au fil de l'épée. Après ces terribles représailles, Piles retonrna à Mucidan que le fils de Montlnc se disposait à assiéger ; mais la nouvelle de la paix étant arrivée sur ces entrefaites, il remit la place entre les mains des Catholiques et se retira dans son château.

Lorsque la guerre so ralluma, Piles se joignit aux Huguenots de l'Ouest à la tête d'un régiment de Gascons. Il se signala à la prise de Pont-sur-Yonne et suivit *Condé* en Champagne. Après avoir opéré sa jonction avec l'armée allemande, le prince pénétra en Bourgogne. Son enseigne ayant été tué devant Iraucy, il chargea *Piles*, *Puyviaut* et *Bourry* de tirer une éclatante vengeance de ce meurtre. Malgré l'héroïque défense des habitants, la ville fut emportée d'assaut et mise à fen et à sang. L'armée huguenotte, continnant sa marche, arriva, le 1 mars, sons les murs de Chartres. Piles se rendit maître du faubourg Saint-Jacques et de celui de la porte Drouaize, du côté de laqnelle eut lieu la principale attaque ; mais, dès le 13, la trève fut proclamée.

Dans la troisième guerre, Piles souleva le Quercy et le Périgord et rejoignit *Jeanne d'Albret* à Bergerac. Il se distingua au siége d'Angoulême, emporta d'assaut Pons, secondé par *Montgommery*, et partit ensuite ponr Montauban, afin d'inviter, de la part de *Condé*, les Vicomtes à lui amener leurs troupes. Ayant échoué dans cette mission, il rassembla le plus de monde qu'il put, s'empara de Bergerac et de Sainte-Foy, entra dans le Périgord où il vengea cruellement la mort de *Mouvans* et de *Pierregourde*, et prit la route de Saintes dans l'intention de rallier l'armée de Condé, qui marchait à sa rencontre. Les manœuvres dn duc d'Anjou pour empêcher la jonction, amenèrent la bataille de Jarnac. Piles entra dans Saintes peu de temps après l'évacnation de la ville par les Protestants, et sa présence senle empêcha les Catholiqnes de l'occuper sans coup férir. Instruit de son arrivée, *Coligny* le

remplaça par *Blacons* et l'envoya lui-même à Pons. Peu de temps après, il fut chargé d'nne expédition contre l'île de Médoc, où il fit un riche butin. Il venait de mettre le siége devant Bourg-sur-Dordogne, lorsque Coligny le rappela.

Piles combattit avec son intrépidité ordinaire à La Roche-Abeille (*Voy.* III, p. 387), an siége de Lnsignan et à celui de Poitiers. Gravement blessé dans un assaut, il dut se retirer à Saint-Jean-d'Angély, dont il fit réparer à la hâte les fortifications, comme s'il eût prévu que « Saint-Jean ayderoit à réparer en quelque sorte les ruines qne Poitiers et Montcontour avoient faictes. » Coligny lui en confia la défense, en renforçant la garnison des deux compagnies de *La Motte-Pujols* et de *La Mure*. *Loriol* [Lorion ?] gentilhomme de la Saintonge, qui y commandait, céda sans murmnre le premier rang à un guerrier plus illustre et plns expérimenté que lui.

La garnison de Saint-Jean-d'Angély se composait, selon d'Aubigné, de 600 arquebusiers et de 60 cuirasses; il convient d'y ajonter trois à quatre cents bonrgeois qui le disputèrent en bravonre aux soldats. Piles avait donc mille à onze cents bommes à opposer à l'armée catholique victorieuse à Moncontonr; mais c'étaient des hommes éprouvés, et il ponvait compter d'être vaillamment secondé par ses lieutenants *La Ramière*, *Sérido*, l'nn des Paluel, *Des Essars*, *La Garde-Montault*, *La Personne*, *Parasol*, *Debatau*, *Arial*, *Lorion*.

Le dnc d'Anjou se présenta devant la ville le 16 octobre; mais une vigourense sortie tint l'ennemi à distance, tandis que le reste de la garnison dégageait les abords de la place. Selon les Mémoires de l'état de France sous Charles IX, qui mettent à la date du 14 l'investissement de Saint-Jean-d'Angély, le feu ne s'ouvrit que le 22, et le soir même, nne brèche de 40 à 50 pas était faite aux murailles. La plupart des autres historiens fixent, au contraire, à cette dernière date la seconde sortie des assiégés sous la conduite de *La Motte-Pujols* et de *Parasol*. Cette sortie coûta aux Huguenots quelques hommes, entre autres Parasol qui fut tué et son frère qui fut pris; mais ils en rapportèrent denx drapeaux. Le 26, Charles IX arriva dans le camp ponr diriger en personne le siége. Dès le lendemain, Piles fut sommé de rendre la ville, et sur son refus, l'artillerie commença à foudroyer la muraille qu'elle renversa entre la porte de Niort et celle d'Aunis. Blessé d'un éclat de poutre, *La Ramière*, qui défendait ce poste dangereux, ne voulut jamais se laisser emporter tant qne dura le combat. Il paya son dévouement de la vie; car ses blessures s'enflammèrent au point de n'admettre plus de remède. Dans la nuit, *La Motte-Pujols* répara la brèche et la mit en si bon état de défense que l'ennemi, renonçant à l'attaquer, changea ses batteries de place et dirigea son feu contre le bastion d'Aunis. La brèche onverte, les Catholiques, qu'animait la présence dn roi, se précipitèrent à l'assaut sans attendre les ordres de leurs chefs; mais ils furent reçus avec nn courage invincible et repoussés. Cette action meurtrière coûta beaucoup de monde aux deux partis; les assiégés y perdirent, entre antres, le capitaine *Arial*, appelé par d'Aubigné *Ariail*. Surpris de la résistance d'nne ville qu'il comptait prendre en deux jours, Biron écrivit à Piles ponr l'engager à se rendre, en lui représentant que Lnsignan et Saintes étant pris, Cognac sur le point de capituler, l'armée des princes au delà de la Dordogne, il n'avait à attendre de seconrs d'ancun côté, et en lui offrant les conditions les plus honorables. Il rendit même la liberté à un gentilhomme poitevin, nommé *La Taillée*, pour qu'il appuyât ses propositions auprès du chef huguenot; mais Piles refusa tout accommodement particulier, ne voulant entendre parler qne d'une paix générale. Il cousentit seulement à nne trêve de dix jours, sur les instances de son conseil, en y mettant

pour condition que *La Personne* irait, avec un passeport du roi, instruire les princes de sa situation et leur demander du secours. Si, ce délai expiré, il n'était pas secouru, il sortirait de la place avec armes et bagages, enseignes déployées, et la liberté de conscience serait assurée aux habitants. Les dix jours s'écoulèrent sans que l'on entendît parler de La Personne; mais Piles, sous le prétexte vrai ou supposé qu'il avait été retenu par les Catholiques, refusa de rendre la ville et demanda un nouveau délai de deux jours qui lui fut accordé sans difficulté. L'heure fatale allait sonner, lorsque du haut des remparts on vit accourir enfin *Saint-Seurin* avec quarante chevaux, sous la conduite de *Fombedouère*, envoyé secrètement à Angoulême pour demander du secours. Piles, qui n'avait cédé qu'à regret aux prières de ses lieutenants, déclara dès lors l'accord rompu, et le canon recommença à tonner. Dans une nouvelle sortie, dirigée par *La Motte-Pujols*, *Saint-Seurin*, *Des Essars* et *Sérido* (*Bourdieu*, selon La Popelinière), les assiégés pénétrèrent si avant que pendant quelques instants ils furent maîtres de l'artillerie et des poudres, qu'ils auraient pu détruire, si prévoyant un si grand succès, ils avaient apporté ce qui était nécessaire. Mais cette héroïque défense devait avoir un terme. Le bastion d'Aunis était réduit en poudre, la muraille percée à jour, les munitions épuisées, la garnison réduite à un petit nombre de combattants, et tout espoir de secours évanoui, depuis que *Saint-Auban*, qui s'était avancé jusqu'à la forêt de Chizé, sous la conduite de *Fombedouère*, avait dû battre en retraite, laissant son guide entre les mains de l'ennemi. Piles signa donc, le 2 déc. 1569, une capitulation portant que les assiégés sortiraient avec armes et bagages, enseignes déployées; qu'ils ne porteraient pas les armes de quatre mois, et qu'il leur serait permis de se retirer où ils voudraient sous l'escorte de Biron et de Cosseins. Mais à peine hors de la ville, les soldats huguenots furent dépouillés de tout ce qu'ils possédaient, malgré les efforts des chefs catholiques; quelques-uns même furent tués. Se regardant comme dégagé de sa parole par ce manque de foi, Piles partit d'Angoulême, le 15, pour aller rejoindre l'armée des princes. Poursuivi par un corps de cavalerie, il traversa la Drôme à Brautôme, l'Isle à Mucidan, la Dordogne à Bourg, et arriva heureusement dans son château où il passa quelques jours, pendant lesquels il surprit Bergerac et tenta, de concert avec le ministre *Bergamont* (1), une entreprise sur Périgueux qui ne lui réussit pas. Ayant rejoint *Coligny*, il fut envoyé avec *Genlis* au secours de Castres; puis il fut détaché sur les frontières du Roussillon où il jeta la terreur. Après la bataille d'Arnay-le-Duc dans laquelle il se fit remarquer parmi les plus braves, la paix ayant été conclue, il se retira dans ses terres et ne les quitta qu'à l'appel de *Jeanne d'Albret* qu'il accompagna à Paris.

Piles avait accumulé trop de haines sur sa tête, il avait dans trop d'occasions humilié l'orgueil des chefs du parti catholique, pour ne pas être inscrit des premiers sur la liste des victimes de la Saint-Barthélemy. De peur qu'il n'échappât, on eut soin de le faire coucher au Louvre. « Comme on le menoit pour ainsi dire à la boucherie, raconte de Thou, et qu'il vit les monceaux de morts dont il alloit augmenter le nombre, on dit qu'il s'écria. « Est-ce donc là cette parole que le roi nous a donnée; ces promesses, cette paix qu'on nous a jurée? Grand Dieu, prenez la défense des opprimés; juste Juge, vengez un jour une perfidie et une cruauté si détestable. » A l'instant, continue l'historien, il ôta le manteau de grand prix qu'il portoit, et le donna à un gentilhomme de sa connaissance, qui étoit auprès de lui, en lui disant : « Gardez-le comme un monument de la mort in-

(1) Ne serait-ce pas *Digne*, dit de *Bargemont*, qui assista comme député du Périgord au Synode national de La Rochelle ?

digne qu'on me fait souffrir. » Mais le gentilhomme refusa le présent à cause de la condition qui y étoit attachée. De Piles fut tué d'un coup de hallebarde qu'on lui donna dans le côté. »

Piles avait épousé *Jeanne de Durfort*, fille de Robert, seigneur de Saint-Germain, et de N. de Saint-Ahond. De ce mariage naquirent deux fils qui portèrent l'un et l'autre les armes pour la cause de Henri IV. L'aîné, servant, en 1586, sous *Béthune*, fut blessé dans une affaire près de Sainte-Foy. Il assista, en 1591, au siége de Chartres, et fut tué avec son frère à celui de Rouen. Le fanatisme catholique disputa une tombe à ces jeunes guerriers. « D'O et autres de sa faction, raconte d'Aubigné, avoient esmeu le cardinal de Bourbon, qui estoit demeuré au siége, à empescher que les enfans de Piles et ceux qui estoient morts avec eux fussent enterrez dans le quartier du roi ni en pas un cimetière des quartiers de l'armée, à quoi il fallut obéir pour le quartier du roi; mais les bandes refformées qui estoient aux prochaines bourgades vers le Pont-de-l'Arche firent enterrer les morts, hors mis les deux Piles qui furent embaumez pour emporter. » Cette lâche complaisance de Henri IV était un premier pas vers les hontes de l'absolution. — En 1622, un sieur de *Piles*, apparemment de la même famille, commandait dans un château, situé entre Dax et Navarreins, que le Mercure appelle Betloc, et qui fut démoli par ordre du roi.

CLERMONT (Godefroy de), ministre de l'église française d'Amsterdam depuis 1705, avait annoncé, en 1720, la prochaine publication d'un *Trésor d'antiquités sacrées et profanes*, tiré du savant Commentaire littéral sur tous les livres de l'A. et du N. T., par le bénédictin dom Calmet (Paris, 1707-1716, 23 vol. in-4°). M. Quérard ne fait aucune mention de cet ouvrage, et il serait étrange qu'il eût échappé à ses consciencieuses recherches s'il avait été mis au jour. Godefroy de Clermont n'est donc connu dans l'histoire des lettres que par une pièce de vers, adressée à M. de Kruyningen à l'occasion de sa nomination à la charge de drossart de Muyden et de grand bailli du Gooiland, laquelle a été publiée dans les Nouvelles littéraires (année 1717).

CLERMONT D'AMBOISE (Maison de). Le Laboureur, dans ses Additions aux mémoires de Castelnau, a donné de cette illustre et ancienne famille une généalogie qui a été réimprimée avec quelques additions dans le Dict. de Moréri. Nous espérions en tirer de grands secours pour éclaircir les difficultés que présentent les récits des historiens; mais nous n'avons pas tardé à nous apercevoir qu'elle est fort incomplète, en sorte que, dans plus d'une occasion, nous en serons encore réduit à des hypothèses.

René de Clermont, seigneur de Clermont-Gallerande, vice-amiral de France, mort en 1527, avait laissé d'un premier mariage avec Perrette d'Estouteville, trois fils et deux filles : Louis, seigneur de Clermont-Gallerande; René, sieur de Saint-Georges; Christophe, abbé de Saint-Corneille; Avoye, femme de Jacques de Pellevé, et Jeanne, abbesse de la Trinité de Poitiers. Jeanne de Toulongeon, qu'il avait épousée en secondes noces, lui avait donné sept enfants : Jeanne, femme de Charles de Couhé, sieur de Fontenailles; Marthe, chanoinesse de Remiremont; François, seigneur de Traves; Claude, sieur de Toulongeon; René, mort jeune; Catherine, religieuse à Bonlieu, et Renée, religieuse à Ste-Claire de Pont-à-Mousson.

L'aîné de ses fils Louis épousa Renée d'Amboise, dame de Bussy, qui le rendit père de Georges, seigneur de Gallerande; Louis, sieur de La Selle, mort sans postérité; Jacques, sieur de Bussy; Jean, abbé de Cérisay, et Jeanne ou Renée, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers.

A l'époque où les querelles religieuses partagèrent la France en deux camps ennemis, la maison de Clermont

d'Amboise était donc divisée en cinq ou six branches, dont quatre au moins ont fourni des chefs au parti huguenot.

I. Branche de Gallerande.

Georges de Clermont d'Amboise, seigneur de Gallerande, servit vraisemblablement sous les ordres de *Condé* dans la première guerre civile, et, sans aucun doute, dans la seconde. Il est cité par de Thou au nombre des principaux seigneurs qui se rangèrent sous les drapeaux protestants, lorsque les Huguenots reprirent les armes en 1567. Chargé d'enlever Charenton, il n'eut qu'à se montrer pour s'en rendre maître, celui qui défendait la tour du pont ayant fui lâchement. Après avoir brûlé le moulin et obstrué le cours de la Marne, il retourna à Saint-Denys et fut placé sous le commandement de *Coligny*. Il combattit valeureusement avec ses fils; mais dans une dernière charge, son corps ayant été défait, il reçut une grave blessure.

Du récit de notre célèbre historien, il résulte que Clermont-Gallerande avait plusieurs fils, et cependant les généalogistes n'en mentionnent qu'un. Ils rapportent, en effet, qu'il fut marié trois fois, avec Perrenelle de Blanchefort, avec Anne d'Alègre et avec *Anne de Savoie*, veuve de *Jacques de Saluces* et d'*Antoine de Clermont;* mais qu'il n'eut d'enfant que de sa première femme, savoir Georges II, marquis de Gallerande, et Louise, épouse de *Joseph d'Oineau*, sieur de Sainte-Souline.

Georges II de Clermont d'Amboise, marquis de Gallerande, assista, comme nous venons de le dire, à la bataille de Saint-Denys. Dans la troisième guerre, sous le nom de Clermont l'aîné, il se trouva à la bataille de Jarnac où il fut fait prisonnier. Ayant recouvré la liberté, il rejoignit *Coligny*, avant le siége de Poitiers où il se signala, et il combattit à la bataille de Moncontour, après la perte de laquelle il réussit à gagner la Charité avec *Briquemault*. Il suivit ce dernier dans le Midi et fut blessé à Arnay-le-Duc d'un coup de pistolet. Son frère, ajoute La Popelinière, conduisait la compagnie d'hommes d'armes du père sous La Valette. S'il s'agit, comme nous le croyons, de La Valette, colonel-général de la cavalerie légère et un des chefs catholiques les plus acharnés à la destruction des Huguenots, il faut en conclure que le second fils de Clermont-Gallerande s'était converti peu de temps après la bataille de Saint-Denys. Georges II, au contraire, continua à se signaler au service de la Cause, sous les ordres de *Condé*, puis du roi de Navarre. Commandant de l'artillerie (1), il la disposa avec tant d'habileté à Coutras, qu'elle causa beaucoup de ravages parmi les troupes de Joyeuse, et au siége de Marans, il rendit de nouveaux services. Il assista également aux batailles d'Arques et d'Ivry, et fut créé maréchal de camp, en 1591, en récompense de ses services. Il continua à servir, dit Pinard, jusqu'à la paix de Vervins, en 1598. Nous ajouterons qu'il avait été, pendant quelque temps, gouverneur de Castres. Peut-être est-ce aussi de lui qu'il est parlé dans les Actes de l'assemblée politique de Saumur (*Fonds de Brienne* N° 222) sous le simple nom de *Clermont*. L'assemblée demanda à la régente qu'elle le mît enfin en possession du gouvernement de Villeneuve-le-Roi dont il avait été pourvu en 1594.

Le mauvais vouloir du gouvernement de Henri IV à son égard s'expliquerait aisément par l'énergie qu'il avait montrée dans les assemblées politiques afin d'assurer une existence lé-

(1) A l'époque de l'Assemblée de La Rochelle, en 1588, il avait sous ses ordres, comme grand-maître de l'artillerie protestante: *Saint-Pater*, lieutenant-général; de *La Chastre*, contrôleur-général; de *Loménie*, 1er commissaire; *Guérin*, de *La Rivière*, de *La Bruyère*, commissaires; *Jean Pingueray*, commis du contrôleur; *Collet*, garde général, et son commis *Laurent Benoist; Nicolas Leroux*, chirurgien; *Jacq. Leclerc*, fourrier; *Jacq. Depieds*, capitaine du charroy, et son lieutenant *René Texier; Jean Rochier*, déchargeur au magasin d'artillerie; *Robert Halot*, canonnier (*MSS. de la Bibl. Mazarine*, N° 2379).

gale à l'Église protestante. D'autres soins l'ayant empêché de se rendre en personne à celle de Loudun, en 1596, il envoya par le baron de *Courtomer* une lettre où il protestait « de signer de son sang ses décrets, » et jurait de consacrer sa vie et ses biens à en obtenir l'exécution. Au mois de juillet, il s'y présenta avec *Du Plessis-Mornay*, *La Trémoille* et *Pierrefitte*, et fut admis à siéger avec voix délibérative après avoir prêté le serment d'union.

La Noue, qui présidait, ayant été envoyé en Cour au milieu d'octobre, Clermont fut appelé d'une voix unanime à le remplacer, et il fut maintenu dans ses fonctions après la translation de l'assemblée à Vendôme, le 10 novembre.

L'assemblée attendit pendant plus d'nn mois la réponse du Conseil aux nouvelles propositions qu'elle lui avait fait porter par *La Noue*, accompagné de *Chouppes*, *Fons*, *La Motte*, *Texier* et *Brunier*. Instruite par les lettres de ses députés des lenteurs affectées de la Cour, elle perdit enfin patience, et, le 18 déc., elle les rappela. En même temps, elle fit écrire aux principaux seigneurs protestants de se rendre dans son sein pour aviser en commnn anx mesures de salut à prendre.

Cette attitude pleine de fermeté donna à réfléchir à Henri IV. Il retint auprès de lui le baron de *Fons*, un des députés, et renvoya les autres en les chargeant d'annoncer à l'assemblée la prochaine arrivée de deux commissaires, les sieurs de Vic et de *Calignon*. Après de nouveaux délais, ces derniers parurent enfin à Vendôme le 3 février; mais comme leurs instructions ne leur permettaient pas d'accorder autre chose que l'édit de 1577, l'assemblée leur fit répondre par *Vulson* qu'une semblable concession ne la satisfaisait « ny sur le point de la religion ny de la justice ny des suretez » et que l'oppression contraindrait enfin les Protestants « de cercher quelque soullagement en euxmesmes sy MM. dn Conseil n'y pourvoyoient. » De Vic ayant répliqué avec hauteur que si l'on persistait dans des demandes, qui n'étaient pas seulement impossibles à accorder, mais injustes, on n'arriverait jamais à un accord, l'assemblée offensée envoya aux commissaires royaux d'*Aubigné*, de *Rioux* et *La Motte* pour exiger d'eux des explications. On convint, après de longs pourparlers, que De Vic et Calignon demanderaient des pouvoirs plus amples, et l'assemblée, de son côté, consentit à se relâcher de ses prétentions relativement à l'exercice et à se contenter de denx lieux de culte par bailliage ou sénéchaussée, non compris les villes où les Huguenots étaient les maîtres. En attendant la réponse du roi, les députés protestants prirent la résolution de retourner à Saumur.

L'assemblée se rouvrit le 5 mars 1597, sous la présidence de Clermont d'Amboise. Peu de jours après, le 19, arriva *Monglas* avec une lettre de Henri IV annonçant la surprise d'Amiens par les Espagnols. Quel subit changement de langage ! Aux menaces hautaines succédaient les prières. *Bouillon* et *La Trémoille* voulaient qu'on profitât de la circonstance pour prendre les armes et arracher par la force les justes garanties que le parti huguenot réclamait. L'assemblée rejeta leur proposition; mais, en même temps, elle refusa d'appeler les Protestants aux armes avant qu'on leur eût accordé satisfaction. Clermont d'Amboise répondit au roi, au nom des députés des églises, qu'ils déploraient autant que lui la perte d'Amiens et qu'ils partageaient son espoir que ce malheur réunirait tous ses sujets dans le désir de courir à la défense publique. « Nous l'estimons juste, raisonnable; nous tenons pour indignes du nom de Françoys, voires dn nom de chrestien tons ceux qui vondroient manquer à si légitime debvoir, et en ceste qualité, maudissons le reste des rebelles et désobéissants Liguenrs qui, au lieu de maintenir la liberté de leur patrie, la soubmettent traistreusement au joug de la servitude estrangère. » —Quant à nous, ajoute le pré-

sident de l'assemblée, « nous n'avons aultre but que de vivre ensemble, vrais Françoys avec les vrais Françoys, lyez d'une mutuelle amitié et concorde. » Nous n'avons donc aucun effort à faire pour applaudir au vœu du roi. Mais « nous admonester aussy de nous tenir contents de ce qui nous a esté accordé, c'est une chose non moins estrange que contraire à l'effet que V. M. désire de nous. » Que nous a-t-on accordé? « Nous ne sommes pourvus des choses nécessaires à nostre conservation. C'est pour cela seulement que nous opiniastrons et que nous voulons opiniastrer sans desseing de tenir les esprits en suspens par nos nouvelles demandes. Nos demandes dernières ne sont pas nouvelles, si on ne les estime nouvelles pour en avoir tant retranché qu'en ne les recognoisse plus. » On nous refuse l'exercice de notre religion dans les villes, dans les faubourgs, dans les campagnes; on nous veut réduire aux fiefs de haubert; on nous force à payer les dîmes à nos *ennemis mortels*, à ceux qui nous maudissent, et nous voyons nos pasteurs mourir de faim. Devant les tribunaux, pas de justice pour nous. « Vous avez bonne cause, mais vous êtes de la Religion, votre procès est donc perdu. » Nous ne sommes admis à aucune fonction ou dignité. Nos places de sûreté enfin seraient bientôt perdues si nous n'avions d'autre moyen d'en entretenir les garnisons que celui qui nous est offert. Qu'on nous accorde les choses nécessaires à notre sûreté. « Les ayant, nous protestons de nous contenter, comme aussy nous protestons de ne jamais consentir à en estre privés pour estre homicides à nous-mesmes et autheurs de notre ruyne propre » (*Collect. Dupuy*, N° 428). Cette lettre fut imprimée et répandue dans les provinces par ordre de l'assemblée.

La réponse du roi fut apportée, le 29 avril, par *La Force* et *Monglas*. Henri IV, en protestant que son affection pour ses anciens coreligionnaires était toujours la même, demandait qu'ils se contentassent de ce qu'il avait accordé, et qu'ils eussent égard à l'état de ses affaires qui paralysait sa bonne volonté. Mais l'heure des illusions était passée. L'assemblée lui fit répondre par son président, que c'était « au très-grand regret des Réformés que ce commun contentement estoit retardé à lui d'être servy et assisté de leur sang et de leurs vies contre l'ancien ennemy du royaume; » mais qu'elle trahirait son mandat si elle acceptait les offres dérisoires de la Cour. « Nous ne pouvons imaginer ny en quoy peut consister ceste si grande difficulté qui se trouve en nos demandes ni en quoy justement nous y puissions apporter plus de facilité à son contentement, quand V. M. n'a point à contenter en nous aucunes prétentions particulières d'avarice ny d'ambitions ruineuses à vostre Estat ny périlleuses à votre personne, mais un zèle de religion qui ne peut procéder que de bonne conscience, la plus grande seureté qu'un prince puisse prendre de ses subjets» (*Collect. Dupuy*, N° 428). Toutes ces négociations inutiles portaient de part et d'autre l'irritation à l'extrême. Sans l'intervention du sage *Du Plessis-Mornay*, il est probable que la guerre civile se serait rallumée. Tandis que d'un côté il cherchait à modérer les plus fougueux des députés, de l'autre, il agissait auprès du roi qui, par ses conseils, transféra l'assemblée à Châtellerault et y appela un plus grand nombre de représentants des églises, afin de neutraliser l'influence de ceux qu'on redoutait. L'assemblée consentit sans difficulté à sa translation et fit partir quelques-uns de ses membres pour les provinces afin de rendre compte aux églises de la situation des affaires. De *Beaumont* se rendit en Normandie à cet effet, de *Rioux* en Saintonge, de *Cases* dans la Basse-Guienne, *Texier* dans le Haut-Languedoc, *Chamier* en Dauphiné, *Vérac* et *Des Fontaines* en Poitou, de *Fons* et *Brunier* dans le Bas-Languedoc, et *Dorival* en Berry.

Depuis quelque temps déjà, Clermont n'exerçait plus les fonctions de la pré-

sidence. Le 21 sept., il avait demandé un congé qu'il avait prolongé jusqu'au mois de janvier, et il avait fini par envoyer sa démission. Dès le 6 janv., il avait donc été remplacé par *Saint-Germain* (Fonds de Brienne, N° 221). Cependant, lorsque l'assemblée se réunit de nouveau à Châtellerault, ce fut lui qui en fit l'ouverture, le 16 juin 1597; mais quatre jours après, l'honneur de la présidence fut déféré à *La Trémoille*.

Les généalogistes ne nous font pas connaître la date de la mort de Georges II de Clermont d'Amboise. De son mariage avec *Marie Clutin*, fille de Henri Clutin, seigneur de Villeparisis et de Louise de Thouars, naquirent un fils, nommé Henri, et quatre filles: Marie épousa *Jean-Antoine de Saint-Simon*, baron de Courtomer; Judith fut mariée à *Centurion de Pardieu*, baron de Boudeville, puis à *Pierre de Croismare*, sieur de Saint-Jean; Charlotte épousa *Georges d'Argenson*, seigneur d'Avesnes, et en secondes noces, *Jean Chabot*, sieur de Saint-Aulaye; Louise ou *Elisabeth* fut la femme de Gédéon de Botzelaër, ambassadeur des Provinces-Unies auprès de la cour de France, puis de *Jacques-Nompar de Caumont*, duc de La Force.

Henri de Clermont d'Amboise, marquis de Gallerande, ne se montra pas moins zélé que son père pour les intérêts de l'Eglise protestante. En 1619, il présida le synode provincial de l'Anjou qui s'assembla à Loudun le 12 sept. Parmi les députés, l'historien de Loudun ne cite que *Boisguérin*, *La Cliette*, *Despinay* et *Menuau*, avocat du roi au bailliage de Loudun. *Despinay* fut élu vice-président. Ce synode demanda que dans les contestations avec les Catholiques, les commissaires n'eussent aucun égard aux oppositions des deux parties; que les malades protestants fussent aussi bien soignés dans les hôpitaux que les catholiques; que les pasteurs fussent maintenus dans leurs privilèges; que les 45,000 livres accordées par le roi fussent payées; que la garde des places de sûreté continuât à être confiée à des Protestants; qu'il n'y eût aucun couvent dans les lieux d'exercice, ces établissements empêchant de tenir les synodes et les colloques avec la liberté permise par les édits; enfin qu'il fût permis aux pasteurs réformés d'assister aux synodes étrangers, comme il était permis aux religieux de se rendre aux chapitres généraux de leurs ordres. La même année, Henri de Clermont fut député par l'Anjou à l'Assemblée politique de Loudun, et l'année suivante, il le fut à celle de La Rochelle, mais il ne s'y rendit pas.

En 1626, le Synode national de Castres proposa le marquis de Gallerande pour la députation générale; il fut nommé. Celui de Charenton, cinq ans plus tard, le maintint dans ses fonctions en lui donnant pour collègue le fils aîné de *Galland*. Le Synode d'Alençon, en 1637, le continua dans sa charge, en lui adjoignant *Marbaut*. Il donna sa démission en 1644.

Le marquis de Gallerande fut marié trois fois : 1° en 1620, avec *Louise de Polignac*, fille de *Gabriel de Polignac*, sieur de Saint-Germain-de-Clan, et de *Léa Boutaud* ; — 2° avec *Charlotte Hatte*, fille de *Pierre Hatte*, sieur de Saint-Marc, conseiller au parlement; — 3° avec *Jeanne de Guillon*, fille de *Pierre de Guillon*, bailli de Sedan, et veuve de *Daniel Tilenus*. Il n'eut d'enfants que du premier lit.

Henri II, marquis de Gallerande, son fils aîné, né le 6 juin 1621, abjura, à l'âge de 17 ans, à l'insu de son père qui s'en montra fort irrité, entre les mains du P. Hyacinthe Kerver de Paris qui a publié les Motifs de sa conversion (Paris, 1646, in-12).

Son frère Georges, comte de Saint-Aignan, né le 14 août 1622, épousa *Madelaine Godon*, fille de *Samuel*, sieur de La Rallière, secrétaire du roi. Selon les généalogistes, il en eut deux fils, l'un mort jeune, et l'autre nommé George-Henri. C'est donc de ce dernier qu'il est parlé dans le Mercure du mois de mars 1686. On y lit que la mar-

quise de Saint-Aignan ne voulut pas profiter du passeport que le roi avait accordé au comte de Clermont son fils pour passer dans les pays étrangers, et qu'elle se convertit. Louis XIV lui accorda, en 1687, une pension de 2000 livres (*Archiv. gén.* E. 3373). La ferveur religieuse du fils ne résista pas longtemps aux ennuis de l'exil. Il rentra en France, fut nommé mestre-de-camp en 1689, brigadier en 1696, maréchal de camp en 1702, et fut tué à la défense de Mantoue.

Le troisième fils de Henri de Clermont-Gallerande, nommé Louis, seigneur de Méru, naquit en 1626 et épousa l'héritière de la maison de Loudon, dont il eut deux fils, Charles-Léonor et N., chevalier de Clermont, tué à Nerwinde. L'aîné se maria avec *Madelaine de Mormès*, fille d'*Armand de Mormès*, seigneur de Saint-Hilaire, lieutenant-général de l'artillerie, et de *Madelaine de Jaucourt*. Benoît raconte qu'un seigneur de Méru, condamné aux galères pour cause de religion, fut pris trois fois et trois fois parvint à s'échapper. Nous pensons qu'il veut parler de Charles-Léonor de Clermont-Gallerande.

Outre ces trois fils, le Nobiliaire de Picardie donne au marquis de Gallerande une fille nommé Louise. Selon Moréri cette Louise était non pas sa fille, mais sa petite-fille. Elle épousa *Gaspard de Champagne*.

II. Branche de Saint-Georges.

Antoine de Clermont, fils de René de Clermont, et de *Françoise d'Amboise*, devint marquis de Renel par la mort de son frère utérin le prince *Porcien*, en faveur de qui cette terre avait été érigée en marquisat par lettres-patentes du mois d'octobre 1560.

Nous n'avons aucune preuve qu'Antoine de Clermont ait porté les armes pour la cause protestante avant la troisième guerre de religion. Bèze parle, il est vrai, dans son Histoire, d'un *Bussy* que Catherine de Médicis essaya de gagner après la bataille de Dreux par l'entremise de *Caraccioli* (Voy. ce nom), et il le qualifie de frère du prince Porcien; mais nous n'avons trouvé nulle part Antoine de Clermont désigné sous le nom de Bussy. Selon de Thou, c'est Georges de Clermont d'Amboise qui fut laissé à Orléans après la bataille de Dreux. Bèze a donc vraisemblablement commis une erreur dans laquelle il a entraîné les annotateurs du célèbre historien.

Lorsque *Condé* fut obligé de s'enfuir de Noyers, les gentilshommes protestants de la Picardie s'assemblèrent pour lui porter secours. Parmi eux se distinguait le marquis de Renel. Dans l'impossibilité de traverser une partie de la France déjà converte de soldats catholiques, pour gagner La Rochelle où le prince avait cherché un asile, ils résolurent de passer dans le Brabant où le prince d'Orange guerroyait contre les Espagnols, et d'aller tous ensemble au-devant du duc de Deux-Ponts qui levait des troupes nombreuses. Ce n'est point ici le lieu de raconter la marche des Allemands à travers la France jusqu'à Saint-Yrier, où ils opérèrent leur jonction avec *Coligny*; nous n'avons à nous occuper pour le moment que de la part prise par le marquis de Renel aux événements subséquents. Il se signala à l'affaire de Saint-Clair où il combattit avec une extrême bravoure, malgré la fièvre qui le dévorait. A la bataille de Moncontour, il seconda vaillamment Coligny. C'est probablement lui qui, avec *Renty*, défendit plus tard Archiac et força les Catholiques à en lever le siége. Dans l'expédition du Languedoc, il repoussa avec grand carnage une sortie de la garnison de Montpellier, et vengea dans le sang ennemi la mort du brave *La Loue*. Cependant ce fut surtout à Arnay-le-Duc, qu'il se fit remarquer parmi les chefs les plus courageux et les plus habiles du parti huguenot. A la tête du régiment de Condé, il dégagea *Rouvray* par une attaque vigoureuse, et contribua ainsi au succès de la journée. La paix conclue, il fut chargé de reconduire les reîtres jusqu'à Pont-à-Mousson. Il périt à la Saint-Barthélemy, as-

sassiné par son parent Louis de Bussy d'Amboise avec qui il était en procès.

Antoine de Clermont avait épousé *Jeanne de Longuejoue*, dame d'Iverny, fille de *Thibault de Longuejoue*, sieur Du Plessis, maître des requêtes, et de *Madelaine Briçonnet*. Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Renel, qui naquit de ce mariage, se convertit, apparemment à la Saint-Barthélemy, servit d'abord sous Joyeuse dans le Poitou, fut fait prisonnier par *Harambure* au combat d'Anthogni, et embrassa, plus tard, le parti du roi de Navarre. En secondes noces, le marquis de Renel épousa *Anne de Savoie*, veuve de *Jacques de Saluces*, comte de Cardé, et il n'en eut que deux filles : Louise, femme du seigneur de Pontaillier, et Marthe, comtesse de La Roche en Dauphiné, à cause de Balthasar Flotte de Montauban son mari.

Antoine de Clermont, marquis de Renel, avait un frère nommé *Antoine* comme lui. Pour les distinguer, celui-ci était appelé Antoine le jeune, et quelquefois aussi le moine de Bussy, parce qu'il avait quitté le froc pour se faire protestant. Il épousa *Charlotte de Miremont*, fille de Guillaume, sieur de Gueux, et de Jeanne d'Els, dont il eut Jacques de Clermont d'Amboise et Françoise, femme d'*Alexandre de Beaujeu*.

III. Branche de Traves.

Selon le Dictionnaire de Moréri, François de Clermont, tué en Italie, en 1555, n'aurait laissé de son mariage avec Hélène Gouffier, veuve de Louis de Vendôme, qu'une fille, Hélène de Clermont, surnommée la belle de Traves, fille d'honneur de la reine-mère et femme d'*Antoine d'Aure*, baron de Grammont. C'est une erreur. La belle de Traves avait un frère qui concourut, en 1569, à la défense de Vézelay (*Voy.* Louis BLOSSET), et qui fut égorgé à Dijon par la populace dans le premier moment d'effervescence causée par la nouvelle de la Saint-Barthélemy. L'historien de Châlons-sur-Saône parle d'un seigneur de *Traves*, sieur de Saint Léger, qui arrêta près de Troyes l'évêque de Châlons se rendant au concile de Trente ; serait-ce le même personnage ?

IV. Branche de Bussy.

Les historiens donnent le nom de *Bussy* au capitaine huguenot qui, à la tête de 600 chevaux, essaya, en 1562, de forcer la porte Saint-Jacques, tandis que le prince de *Condé* se présentait en personne devant la porte Saint-Honoré avec l'espoir de rentrer dans Paris. L'annotateur des Mémoires de Condé prétend que ce Bussy était Jacques de Clermont d'Amboise, seigneur de Bussy. Nous tenons cette assertion pour fort suspecte. Dans notre opinion, loin d'avoir soutenu la cause protestante, Jacques de Clermont d'Amboise la combattit de tout son pouvoir, et il est le même que ce Bussy, gouverneur de Champagne, que Crespin appelle « homme avare et ennemi juré de la religion. » Notre conviction, formée par la comparaison attentive des notes nombreuses recueillies par nous sur cette famille, est que Bussy qui attaqua la porte Saint-Jacques, et Bussy qui, selon Bèze, défendit Orléans, sont un seul et même personnage, c'est-à-dire Georges de Clermont d'Amboise.

Selon nous, le premier de cette branche qui embrassa le protestantisme fut Georges de Clermont d'Amboise, troisième fils de Jacques, lequel devint baron de Bussy par la mort de son frère aîné, Louis de Bussy d'Amboise, favori du duc d'Alençon, assassiné, en 1579, par Montsoreau. Le second, Hubert, sieur de Moigneville, avait été tué au siége d'Issoire, en 1577, dans les rangs des Catholiques. Une seule de leurs sœurs se convertit à l'exemple de Georges. C'est *Marguerite*, mariée en 1583, à *Olivier de Chastelus*, vicomte d'Avalon et bailli d'Autun, qui remplissait, en 1577, les fonctions de chambellan auprès de *Henri de Condé*.

Georges de Clermont d'Amboise s'était aussi attaché à la fortune de ce

jeuno prince. Il dut, à sa protection, d'être choisi, on 1577, par les Rochellois pour amiral de la flotte qu'ils venaiont d'équiper. Cette flotto, forte de 20 vaisseaux, roncontra près de Chef-de-Bayo la flotto royalo qui comptait 60 voiles; on so borna des deux côtés à se canonner de loin. Quelques jours après, uno seconde rencontre eut lieu; mais l'amiral catholiquo évita d'en venir aux prises, ot abandonnant ses projets sur les îles de la Saintonge, il retourna dans la Girondo. Clermout rentra dans le port de La Rochello d'où il fut envoyé, quelque temps après, au secours du Brouage que Mayenne assiégeait par terre et par mer. Ayant reconnu la position désavantageuso du parage où il se trouvait, et n'osant hasarder un combat, il eut recours à la ruse. Quatre brûlots furent lancés pendant la nuit contre la flotte ennemio; mais ils ne produisirent pas l'effet qu'il on attendait. Il ne put même empêcher cinq galères de rejoindre Lausac qui la commandait. Ces contre-temps lui firent beaucoup do tort à La Rochello. Le parti opposé à la noblesse poussa des cris d'indignation, en sorte que *Condé* désespéré lui envoya par *Monguyon*, baron de Montendre, l'ordre de livrer bataille à tout prix. Forcé d'obéir, Clermont prit ses dispositions pour le combat dans les circonstances les plus défavorables: la marée montait et un calmeplat ne pormottait pas de manœuvrer. Portés au milieu des ennemis, le vaisseau amiral et lo vice-amiral furent bientôt désemparés par le feu des galères et jetés par le courant sur un banc de sable où ils échouèrent, sans que la flotte protestante, bien que supérieure en forces à celle du roi, mais retenuo par le calme, pût leur porter secours. Co revers coûta au parti huguenot l'île d'Oléron et à Clermont sa place d'amiral.

Pendant plus de sept ans, on perd complétement de vuo le baron de Bussy. On ne lo retrouve qu'en 1585 au nombre des chefs qui accompagnèrent *Condé* dans son expédition contre Mercœur ot au siége du Brouage. Chargé de lever de nouvelles troupes dans l'Anjou, il favorisa l'entreprise de son lieutenant *Rochemorte* sur Angers, et après la surprise du château, il se hâta d'en donner avis à Condé qu'il rejoignit à Beaufort à la tête de 200 chevaux et de 600 arquebusiers. Ce fut à lui et à d'*Aubigné* que lo prince confia lo soin de faire la retraite, qui devint bientôt une espèce do déroute. Enveloppés de toutes parts, les chefs huguenots résolurent do se séparer pour chercher leur salut chacun de son côté. Clermont, selon les uns, gagna houreusement La Rochelle; selon les autres, il accompagna Condé dans sa fuite en Angleterro. En 1587, il combattit à Coutras et, un peu plus tard, il fut blessé au siége de Sarlat. Tels sont les seuls ronseignements que les historiens nous ont fournis sur Georges de Bussy d'Amboise. Les généalogistes nous apprennent qu'il eut deux enfants de son mariage avec Lucrèce de Castel San-Nazaro; mais tous deux professèrent la religion romaine.

CLERMONT-TALLARD, famillo ancienne et illustre du Viennois, appartenant à la France protestante par deux de ses membres.

Gabriel de Clermont, qui avait pris possession do l'évêché de Gap en 1527, loin de se montrer ennemi de la Réforme, comme son prédécesseur, favorisa la propagation des opinions nouvelles dans son diocèse; aussi fut-il déposé en 1553, pour avoir abandonné la religion de ses pères. Cette déposition toutefois n'eut aucun effet, une pièce citée par la Gallia Christiana prouvant qu'on ne lui donna un successeur qu'en 1572, sur sa propre résignation; et cependant il avait abjuré publiquement dès 1562.

Gabriel de Clermont était le second fils de Bernardin, vicomte de Tallard, et d'Anne de Husson. Un de ses frères, nommé *Julien*, seigneur do Thoury, embrassa également le protestantisme. Il mourut de la pesto à Orléans avec un de ses fils, laissant pour héritier

Gabriel de Clermont, seigneur de Thoury, qui fut plus tard gentilhomme de la chambre de Henri III.

CLÈVES (François de), duc de Nevers et gouverneur de la Champagne, fils de François de Clèves et de Marguerite de Bourbon, né le 31 mars 1539, mort en 1562.

Neveu d'*Antoine de Bourbon* et du prince de *Condé*, Nevers embrassa la religion réformée dont il favorisa la propagation dans son gouvernement; aussi l'ambassadeur de Florence, dans une lettre datée du 2 avril 1562, le comptait-il parmi les principaux chefs huguenots. Il promit à Condé de le suivre à Orléans; mais déjà ébranlé par la défection du roi de Navarre, il se laissa persuader de ne point se compromettre, et loin de tenir sa promesse, il se rangea du côté des Catholiques. Les Guise le chargèrent de s'opposer au passage d'*Andelot* à travers la Champagne et de garder avec toutes les forces de la province la route de Paris qui passe par Châlons, tandis que le maréchal de Saint-André surveillait celle de Troyes. Andelot évita ces deux armées, en se jetant dans la Bourgogne, en sorte que sa présence en Champagne étant devenue inutile, Nevers rejoignit avec ses troupes les triumvirs qu'il accompagna au siége de Rouen où il fut blessé. A la bataille de Dreux, où il combattit sous les ordres du connétable, il reçut une autre blessure bien plus grave par l'imprudence de celui-là même qui l'avait entraîné dans le parti catholique. Sa blessure ayant été déclarée mortelle, il éprouva, à ce qu'il semble, un vif remords de son apostasie, au moment de comparaître devant le Juge suprême. « Ce pauvre seigneur se tourmentoit fort, raconte La Popelinière; mais il fut aucunement consolé par *Mouy*, seul pris prisonnier de tous les capitaines du prince en la dernière charge, lequel ayant esté dès sa jeunesse grandement aymé du duc de Nevers, luy servit de consolateur et comme de ministre jusques à sa mort. »

François de Clèves, qui, selon Brantôme, était le prince le plus beau, le plus doux et le plus aimable de son temps, avait épousé Mlle de *Montpensier*, dont il ne laissa pas d'enfant. Une de ses sœurs, *Catherine*, comtesse d'Eu, fut la femme du prince *Porcien*, après la mort duquel elle se remaria avec Henri de Guise. Une autre, *Marie*, marquise de L'Isle, est célèbre par la passion qu'elle inspira au duc d'Anjou, depuis Henri III.

Elevée dans la religion protestante sous les yeux de *Jeanne d'Albret*, Marie de Clèves épousa, en juillet 1572, son cousin *Henri de Condé*. A peine était-elle arrivée à la Cour, que le massacre de la Saint-Barthélemy ensanglanta la France et que Charles IX la força d'abjurer. Tous les poëtes du temps l'ont célébrée sous le nom de la Belle Marie. L'Etoile en parle comme d'une princesse d'une singulière beauté et bonté. La Biographie univ., renchérissant encore sur ces éloges, dit qu'elle fit l'admiration de la cour de Charles IX par sa beauté et par ses vertus. C'est pousser loin l'hyperbole que de parler des vertus d'une femme qui trahit un époux vertueux pour un monstre souillé de sang et de débauches.

Marie de Clèves mourut au Louvre le 30 oct. 1574, à l'âge de 21 ans. Les uns attribuent sa mort aux suites d'une couche; les autres, et c'est l'opinion la plus générale, prétendent qu'elle fut empoisonnée par Catherine de Médicis, qui redoutait son influence sur l'esprit de Henri III.

On trouve dans un msc. du Fonds de Béthune N° 8705 plusieurs lettres de Marie de Clèves, qui n'offrent d'ailleurs aucune importance historique. Du Verdier cite, sous son nom, dans sa Bibliothèque : *L'oraison et remontrance de haute et puissante dame Marie de Clèves, sœur de très-haut et puissant seigneur le duc de Clèves et de Gueldres, faite au roi d'Angleterre et à son conseil*, trad. en franç., La Rivour, in-4°. C'est une erreur manifeste. Edouard VI était mort en 1553, c'est-à-dire l'année même de la naissance de

Marie de Clèves, et Jacques Ier ne monta sur le trône qu'en 1603.

CLOUET (François), capucin converti à la religion protestante. Clouet a publié :

I. *Déclaration du sieur F. Clouet, cy-devant appelé Père Basile de Rouen, prédicateur capucin et missionnaire du pape, où il déduit les raisons qu'il a eues de se séparer de l'Eglise romaine pour se renger à la réformée*, Sedan, J. Jannon, 1639, in-12; 2e édit., Gen., 1640, in-8°; nouv. édit., La Haye, 1641, in-8°; trad. en hollandais, Amst., 1640, in-12, et en allem., Cassel, 1646, in-8°. — Il y passe en revue les erreurs et les abus de l'Eglise romaine, et repousse les calomnies répandues sur son compte par ses ennemis.

II. *Le menteur confondu ou Véron atteint et convaincu par le public de mensonges, impostures, malices noires, et de production de faux témoins, en sa* Révocation des sieurs *Cupif* et *Monot*, avec la cause de l'apostasie de Basile indiquée, Sedan, 1639, in-12. — Réponse très-vive aux calomnies du jésuite.

III. *Réplique à la response de Véron au Menteur confondu*, Sedan, 1639, in-12.

IV. *Justification du sieur Clouet authentiquée par les attestations d'archevesques, evesques*, etc., Sedan, 1639, in-12.

V. *Lettre à un ami nouvellement converti à la religion réformée*, La Have, 1641, in-8°.

VI. *Journal des Capucins, en suite du Capucin de Du Moulin, avec une addition de plusieurs pratiques secrettes de leur ordre*, publié à la suite du *Capucin* de P. Du Moulin, Sedan, 1641, in-8°.

Il ne faut pas confondre François Clouet avec *Eusèbe Clouet*, auteur de quelques ouvrages de piété, qui abjura la religion protestante et entra chez les Récollets. Ce dernier mourut en 1618.

CLUGNY (Guillaume), baron de Conforgien, gentilhomme protestant de la Bourgogne. Conforgien fit ses premières armes sous les ordres de *Coligny* et fut blessé au siége de Poitiers en 1569. Vingt ans plus tard seulement, nous le retrouvons combattant les Ligueurs avec Tavannes. L'année suivante, les Genevois, serrés de près par le duc de Savoie, lui offrirent la place laissée vacante par le départ de *Lurbigny*. Ils ne pouvaient faire un meilleur choix, Conforgien étant non-seulement un brave et intrépide guerrier, comme l'appelle Spon, mais un habile capitaine « vir bello expertus », dit de Thou. Avant d'accepter le commandement des troupes de la république, Conforgien, qui avait sans doute ouï parler des causes de mécontentement que son prédécesseur avait contre la Seigneurie, posa les conditions suivantes qui furent acceptées par écrit : 150 écus par mois, foin et avoine pour ses chevaux au nombre de six ou sept; entretien aux frais de la république d'une compagnie de cavalerie de son nom, et permission d'amener avec lui 15 ou 20 bons soldats. De son côté, il renonça à toute part dans le butin (*Archives de Genève*, N° 2163); mais il exigea que le Conseil s'engageât, en outre, à lui obtenir l'agrément du roi. La convention signée, il partit pour Genève, et le soir même de son arrivée, il s'embarqua pour tenter sur Evian une surprise qui fut déjouée. Quelques jours après, il répara cet échec en remportant près de Bonne une victoire signalée sur le gouverneur du Chablais. Il eut un cheval tué sous lui dans la mêlée. Au mois d'octobre, il prit d'assaut et brûla Crusilles. L'arrivée de *Sancy* lui ayant enlevé la direction des opérations militaires, il continua à servir avec le même dévouement la république, et prit part à toutes les entreprises de ce général et de *Guitry*. Personne n'eut plus de part que lui à la victoire de Monthoux. Ayant accompagné Sancy en France, il fut remplacé dans le commandement des troupes genevoises par le capitaine *Caron*. Il retourna à Genève au mois d'oct.

1592 avec quelque cavalerie, surprit La Bonneville, fit des courses jusqu'à Annecy, s'empara du château d'Arsena, et battit trois compagnies de cavalerie dans les faubourgs de La Roche. Il paraît qu'il ne sut pas maintenir parmi ses troupes une discipline assez sévère, et il en résulta entre lui et le Conseil des discussions qui le décidèrent à demander son congé. Il partit le 17 avril 1593; mais dès le mois de juillet, il offrit de retourner à son poste, moyennant 100 écus d'or par mois «avec les grains, boys et avoyne qu'on lui bailloit ci-devant» et 15 écus d'or par mois pour l'entretien de trois hommes montés et armés. Le Conseil ne jugea pas à propos d'accepter ses offres de service. Depuis la conclusion de la paix, Conforgien vivait donc dans ses terres, lorsque les églises de Bourgogne le choisirent, en 1605, pour leur député à l'Assemblée politique de Châtellerault, en lui donnant pour collègues *Armet* et *Du Noyer*, sieur de Joncy. En 1616, le Conseil de Genève lui offrit de nouveau le commandement des troupes de la république; mais il s'excusa sur son grand âge et sur ses infirmités.

De son mariage avec *Charlotte de Saint-Belin*, Guillaume de Clugny laissa une fille nommée Marie-Madelaine, qui épousa *Jean de Refuge*.

CLUZEL (Jean), ministre du Cheylard en Vivarais, abjura en 1683; mais il ne tarda pas à s'en repentir, et pour rendre sa repentance aussi publique que sa chute, il fit imprimer une *Lettre aux fidèles de l'église réformée du Cheylar* (Au désert, 1685, in-8°), où il traça un tableau touchant de sa faiblesse et de ses remords.

COCQUEVILLE (François de), gentilhomme picard, un des chefs les plus énergiques de la conjuration d'Amboise (*Voy.* I. pp. 269, 271). Esprit actif et remuant que le repos fatiguait, Cocqueville accepta avec empressement, en 1568, la mission périlleuse de conduire du secours aux insurgés des Pays-Bas menacés d'une ruine complète par le duc d'Albe. Secondé par *Vaillant*, *Saint-Amand*, et d'autres capitaines licenciés à la paix de Chartres, il assembla en Picardie un corps d'environ 600 arquebusiers et de 200 chevaux avec lesquels il s'empara de Doulens. Obligé d'en sortir, il essaya en vain d'y rentrer par surprise, et il alla tomber sur l'abbaye de Dammartin qu'il livra au pillage. Quelques écrivains catholiques l'accusent d'avoir rempli de poudre la bouche des religieux et d'y avoir mis le feu; mais Davila lui-même ne dit pas un mot de cette atrocité; ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il molestait fort les prêtres partout où il passait. Le duc d'Albe, qui veillait sur ses mouvements, se plaignit à Charles IX de ce qu'il souffrait que les possessions espagnoles fussent attaquées en pleine paix par ses sujets. Le roi fit part de ces plaintes à *Condé* qui, au rapport de Castelnau, désavoua Cocqueville, et, s'il faut en croire Tavannes, l'amiral rejeta également toute responsabilité de ses entreprises. Charles IX envoya donc en Picardie le maréchal de Cossé qui fut introduit par trahison dans Saint-Valéry où le chef huguenot s'était enfermé. Après s'être vaillamment défendu dans la maison qu'il habitait, Cocqueville se rendit sous la promesse, dit-on, de la vie sauve. Cossé passa au fil de l'épée tous ses aventuriers étrangers; mais il fit grâce à la plupart des Français. Conduit prisonnier à Abbeville, Cocqueville y eut la tête tranchée avec six de ses principaux officiers. Avant de mourir, il parla, dit Brantôme, plus qu'on n'eût voulu du côté des principaux chefs huguenots.

COCT (Anémond de), fils puîné de l'auditeur de Coct, seigneur du Chastelard, fut un des premiers et des plus zélés disciples du réformateur *Farel*. «Vif, ardent, mobile, d'un cœur pieux, ennemi des reliques, des processions et du clergé, Anémond, dit M. Merle d'Aubigné, reçut avec une grande promptitude la doctrine évangélique, et bientôt il fut tout à elle.» A peine con-

verti, le jeune gentilhomme essaya de convertir à son tour sa famille; mais ses efforts échouèrent; toutefois il resta dans les meilleurs termes avec ses frères qui lui envoyèrent à plusieurs reprises de l'argent par l'intermédiaire de deux négociants lyonnais, *Pierre Verrier* et *Jean Vaugris*, lorsque les persécutions l'eurent forcé à quitter le Dauphiné, ce qui ne tarda pas à arriver. De Coct se retira d'abord à Bâle, d'où il se rendit à Wittemberg pour voir Luther. « Ce chevalier français, écrivait le célèbre réformateur, est un homme excellent, savant et pieux. » Zwingle, qu'il visita à son passage, lui a rendu le même témoignage : « C'est un homme distingué par sa naissance et par sa science, disait-il à un ami, mais plus encore par sa piété et son affabilité. »

Après une absence de quelques semaines, de Coct revint à Bâle avec l'intention de se préparer au ministère sacré. En 1524, il accompagna *Farel* à Montbéliard. Une lettre qu'il y reçut de *Pierre de Sebville*, minorite converti et son ami, lui fit prendre la brusque résolution de retourner dans le Dauphiné. « Tu dois sçavoir, lui annonçait Sebville, que Satan a éteint le fruit de l'Evangile en France pullulant, et mesmes à Grenoble ceux desquels plus tu espérois sont vacillants et remansi solus, et à moy a été imposé silence de prescher sus peine de mort... Se tu n'entens de retourner en Dauphiné, devant que l'Evangile se presche liberé, tu n'y seras jamais. » Instruit de son dessein et plus prudent, malgré son impétuosité naturelle, *Farel* l'en détourna, et de Coct, se rendant à ses raisons, se retira dans une petite ville d'Allemagne où il mourut peu de temps après, à la fleur de son âge. Il est donc inutile d'avertir qu'on ne doit pas le confondre avec le capitaine ***Ennemond Coct*** qui fut nommé gouverneur de Grenoble en suite d'un accord conclu entre les Protestants et les Catholiques de cette ville, le 2 mai 1562.

CODURC (PHILIPPE), appelé aussi *Codur*, naquit à Annonay de *Bernardin Codurc* et de *Louise Cubières*, dans la seconde moitié du XVIe siècle. Placé comme pasteur à Manosque, puis à Riez en Provence, Codurc fut député par cette province à l'Assemblée politique de Châtellerault, en 1605. Appelé plus tard à Montpellier avec le titre de professeur d'hébreu, il passa ensuite à Nîmes, les deux académies ou plutôt les deux sections de l'académie ayant été réunies par le Synode national de Vitré.

Pendant quelques années, Codurc remplit ses doubles fonctions de pasteur et de professeur avec un talent incontestable. Au jugement de Du Pin, il était savant dans les langues, bon critique et habile interprète de l'Ecriture sainte; il écrivait avec beaucoup de netteté et avec assez de pureté. Ce ne fut donc point pour cause d'incapacité qu'il fut remercié par le Synode national de Charenton en 1623. Pour quel autre motif en usa-t-on avec tant de rigueur à son égard? Le silence gardé par les procès-verbaux de l'assemblée laisse à ce sujet un libre champ aux conjectures. En l'envoyant comme pasteur dans le Dauphiné, le synode a toutefois détruit d'avance la supposition de quelque faute grave. Nous soupçonnons donc, sous cette destitution, une intrigue qu'il est impossible aujourd'hui d'approfondir.

Se regardant, peut-être avec raison, comme victime d'une injustice, Codurc céda sa chaire à *Petit* qui avait été nommé pour lui succéder; mais il refusa d'accepter une autre église. En vain le Synode national de Castres lui ordonna-t-il d'obéir sous peine de suspension. Il écrivit au synode pour se justifier, lit-on dans les Actes, mais de quelle accusation? L'assemblée répondit à sa lettre par une défense d'exercer son ministère dans le Languedoc et un nouvel ordre de partir pour le Dauphiné; mais Codurc persista dans sa résolution, et nous le trouvons, encore en 1637, porté comme ministre de Nîmes dans la liste officielle des pasteurs. Plus tard, Codurc donna vo-

lontairement, à ce qu'il paraît, sa démission. Le Synode de Charenton, tenu en 1644, lui reprocha au moins d'avoir abandonné le ministère pour plaider une cause « mauvaise et impie. » Codurc, en effet, lui avait fait présenter sous le titre de *Diatribe*, une dissertation où il cherchait à concilier la doctrine des Réformés sur la justification avec celle des Catholiques. Le moment était on ne peut plus mal choisi de la part surtout d'un ancien pasteur dont la fille, au rapport de M. Borrel, dans son Histoire de l'église de Nîmes, était entrée dans un couvent d'Ursulines dès 1637; aussi le synode ne lui cacha-t-il pas qu'il suspectait son orthodoxie. Codurc protesta qu'il n'avait jamais eu l'intention de renier la foi protestante, et offrit de signer de nouveau la Confession de l'église réformée. On le prit au mot; mais comme on s'aperçut ou qu'on crut s'apercevoir qu'il hésitait à signer certains articles, et comme il refusa encore une fois de la manière la plus positive de reprendre une église, le synode lui interdit les fonctions pastorales et même l'enseignement théologique, en le plaçant sous la surveillance du synode du Bas-Languedoc. C'était priver le vieux professeur de ses moyens d'existence et le jeter forcément dans les bras du clergé romain.

Codurc signala sa conversion à l'Église catholique par deux dissertations publiées l'une et l'autre à Paris, en 1645, in-4°, sous le titre de *Tractatus de missæ sacrificio*, et *Diatribæ de sanctorum justificatione defensio adv. Levi Guichardi criminationes*. La première a été trad. en franç. sous le titre : *Du sacrifice de la messe*, Paris, 1645, in-8°. Selon Barbier, il imprima, la même année, un écrit anonyme intitulé *Traité de l'obéissance des chrétiens envers les magistrats et princes souverains*, Paris, in-4°. En 1646, il fit paraître un ouvrage qui intéresse l'Eglise protestante autant pour le moins que l'Église catholique; nous voulons parler de sa dissertation *De genealogiâ J. Ch. à SS. Matthæo et Lucâ conscriptâ*, Paris, 1646, in-4°; trad. en franç. sous le titre : *La conciliation de St-Mathieu avec St-Luc sur la généalogie de J. Ch.*, Paris, 1647 et 1650, in-4°. Dans son opinion, St-Mathieu a suivi la généalogie légale et St-Luc la généalogie naturelle. Il explique, comme Africanus l'avait fait avant lui, l'identité de certains noms dans les deux généalogies par cette règle, qu'à défaut de descendants naturels les plus proches parents succédaient chez les Juifs aux biens de la famille éteinte. Pour établir la parenté de Marie avec Joseph, il la suppose fille de Jacob, oncle de Joseph, à qui, conformément à la Loi, elle fut donnée en mariage comme à son plus proche parent. — C'est probablement vers ce même temps qu'il mit au jour *Diatriba quod dodaïm Geneseos XXX et Cant. VII mandragoræ non sunt, sed tubera*, s. l. et a., in-4°. En 1655 parut à Avignon in-4° un nouveau traité de Codurc sous le titre : *Dæmonomastix de signo crucis, traditione apostolicâ christianæ ecclesiæ commandato, ab ecclesiâ observato et observando*; puis, en 1656, il livra à l'impression une *Confutatio vindiciarum testamentariarum Herrici Guisardii*, dont nous n'avons pu trouver l'édition originale dans les bibliothèques de Paris. Nous avons été plus heureux pour les ouvrages suivants : *Libri Job versio nova ex hebræo cum scholiis*, Paris, 1651, in-4°. — *Clavis politicæ, id est, libri Salomonis qui dicitur Ecclesiastes versio nova ex hebræo, cum brevi commentario*, Paris, 1657, in-4°; — *Annotationes in epistolam ad Hebræos cap. IX vers. 16-18*, Paris, in-4°; — *Les livres de Job et de Salomon, les Proverbes, l'Ecclésiaste et le Cantique des Cantiques, trad. d'hébreu en franç., avec une préface sur chaque livre et des observations sur quelques lieux difficiles*, Paris, 1647, in-8°. A ces divers ouvrages, le P. Lelong ajoute *Specimen observationum ad difficiliora utriusque Testamenti loca*, Paris., s. a., in-4°. —

Les notes sur Job ont été insérées dans les *Critici sacri*, ainsi que la dissertation *De testamento ad Heb. IX*. — Au jugement de Richard Simon, le commentaire sur Job est fort littéral; il explique chaque terme du texte hébreu, en y joignant la paraphrase chaldaïque, les autres versions et les explications des rabbins. Du Pin reproche à l'auteur de descendre souvent à des minuties, selon le tort ordinaire des grammairiens, et de perdre beaucoup de paroles à prouver que le livre de Job est un poëme en vers hexamètres.

Philippe Codurc mourut vers 1660. Il avait été nommé conseiller du roi en 1646.

Un pasteur du même nom, son contemporain et probablement son parent, *Siméon* Codurc, ministre d'Uzès eut, comme lui, maille à partir avec les synodes, mais pour des motifs tout différents. Il paraît qu'il s'était permis quelques propos injurieux sur le compte de *Susanne Salette*, femme de son collègue *Laurent Brunier*, et il en était résulté entre les deux pasteurs des querelles scandaleuses. Pour y mettre un terme, le synode du Bas-Languedoc suspendit Codurc pour un an et lui défendit d'exercer son ministère dans la province. Brunier fut en même temps suspendu pour trois mois. Sur l'appel des deux ministres, le Synode national de Gap confirma la sentence. Codurc fut, en outre, condamné à demander pardon à Susanne Salette et à déclarer qu'il la tenait pour femme de bien et d'honneur, en présence de tout le consistoire et d'un certain nombre de témoins des deux sexes, parmi lesquels on cite *Marguerite de Brahis*. Brunier reprit donc ses fonctions à Uzès, malgré l'opposition d'une partie de l'église à la tête de laquelle était un docteur en droit, le sieur de *La Rouvière*. Quant à Codurc, il fut envoyé comme ministre à Beziers, d'où il passa à Ganges. Il y eut de nouveau des démêlés fort vifs avec le seigneur du lieu, *Saint-Etienne*, les consuls et les habitants; mais on ne nous apprend pas à quel sujet. La querelle s'envenima au point qu'un synode tenu à Méruels suspendit Saint-Etienne de la Cène. Sur appel, le Synode national d'Alais approuva la sentence; néanmoins pour rétablir la paix, il leva l'excommunication et invita Codurc à ne plus se mêler d'affaires politiques. Benoît prétend que le pasteur de Ganges, soupçonné, ainsi que celui d'Aubenas *La Fare*, de s'être laissé gagner par la Cour, fut déposé; c'est une erreur. Le synode d'Alais voulut le placer à Gignac; mais il refusa d'accepter cette église et se retira à Montpellier. Plus tard, il fut appelé à desservir l'église de Melgueil. Il a laissé un traité *De la saincte et bienheureuse Vierge* (Montpel., J. Gillet, 1605, in-8°; 2° édit., ibid., 1605, in-8°), où il discute avec une érudition incontestable la question de l'immaculée conception, prouvant par la Bible, les Pères et un grand nombre de docteurs catholiques que Marie n'a pas été exempte de péché. La seconde édit., augmentée de plus du double, est suivie de pièces de vers en l'honneur de Codurc par *Louis Jaussaud*, d'Uzès, *Duncan Malbotius*, jurisconsulte, et de *Roussan*, d'Uzès.

COIFFIER (André), martyr. Arrêté à Dammartin, pendant la sanglante persécution de 1559, Coiffier fut, après les premières informations, renvoyé par le bailli devant le parlement de Paris qui rendit, le 21 déc., un arrêt le déclarant « hérétique sacramentaire et pertinax, et comme tel digne de mort; que son corps seroit ars, bruslé et consumé en cendres; et pour cest effet seroit dressée potence au lieu le plus convenable de Dammartin, en laquelle il seroit guindé et eslevé pour estre jetté dedans le feu, qui andessous de ladite potence seroit fait et allumé: tous ses biens confisquez; la confiscation applicable selon l'édict et ordonnance du roy » (*Pièces justif.* N° IX).

COIGNAC (Joachim de), poëte, né vers 1520 à Châteauroux, mort vers 1580 dans le pays de Vaud où il avait cherché un asile contre les persécutions, après

avoir desservi l'église de Grenoble. On a de lui :

I. *Le bastion et rempart de chasteté à l'encontre de Cupido et de ses armes, avec plusieurs épigrammes*, Lyon, 1550, in-16. — Poëme.

II. *Tragédie de la déconfiture du géant Goliath*, Laus., sans date, in-8°. — Selon Beauchamp, cette édit. porterait la date de 1550.

COIGNARD (Henri), sieur du Petit-Champ, conseiller au parlement de Rouen, reçu le 1er oct. 1678. Seul de tous les conseillers protestants, Coignard exerçait encore ses fonctions à la révocation de l'édit de Nantes. Un arrêt du Conseil l'interdit au mois de nov. 1685. En recevant cette nouvelle impatiemment attendue, l'intendant Marillac courut le soir même notifier au magistrat « cette révocation arbitraire, illégale, contraire à l'ordonnance fondamentale qui, en 1477, avait proclamé l'inamovibilité des juges. » Ainsi s'exprime M. Floquet dans son Histoire du parlement de Normandie; mais les lois étaient-elles faites pour les Huguenots? — *Jean* Coignard, parent du précédent, voulut, en 1686, essayer de passer dans les pays étrangers, où sa femme et ses enfants avaient trouvé un asile. Sa tentative ne fut pas heureuse. Reconnu à Paris, où il était venu chercher un guide, il fut arrêté et enfermé au Fort l'Evêque d'où on le transféra dans les prisons du Vieux-Palais de Rouen (*Archiv. gén.* E. 3372). — On peut à peine douter que *Congnard*, avocat au parlement de Normandie et auteur d'un *Traité contre l'éclaircissement donné par M. Blondel en la question si une femme a esté assise au siége papal de Rome entre Léon IV et Benoit III*, Saumur, 1655, in-8°, n'appartînt à la même famille; peut-être même n'est-il autre que Henri.

COING (Jean-François), né à Siegen, le 21 mars 1725, mort le 19 juillet 1792.

Coing descendait d'une famille française (1) réfugiée en Allemagne. Après avoir fait d'excellentes études, il fut, à l'âge de 28 ans, nommé professeur de logique et de métaphysique à l'université de Marbourg. En 1758, il obtint la chaire de philosophie à laquelle il joignit, l'année suivante, la place de bibliothécaire de l'université. En 1778, il fut nommé professeur de théologie et éphore des élèves boursiers; en 1784, docteur en théologie, et il venait de recevoir le titre de premier professeur de théologie lorsqu'il mourut. On a de lui :

I. *Dissertatio de veritate religionis christianæ ad leges certitudinis moralis evictâ*, Herborn, 1752, in-4°.

II. *De principio rationis sufficientis ac libertate hujusque cum illo et divinâ præscientiâ consensu*, Marb., 1756, in-4°.

III. *De fonte essentiarum*, Marb., 1759, in-4°.

IV. *Existentia Dei ex hujus mundi contingentiâ demonstrata adv. Premontvallium*, Marb., 1759, in-4°.

V. *Institutiones philosophicæ de Deo, animâ humanâ, mundo, et primis humanæ cognitionis principiis*, Marb., 1765, in-8°.

VI. *Institutiones logicæ*, Marb., 1767, in-8°.

VII. *De revelationis divinæ, præcipuè religionis christianæ utilitate, necessitate atque veritate*, Marb., 1775, in-fol.

VIII. *Die Lehre von der Gottheit Christi, allwo die Schriftstellen hiervon fürnehmlich kritisch betrachtet werden, nebst der Lehre von der heil. Dreyeinigkeit*, Marb., 1778, in-8°.

IX. *Pr. funebris in obitum Duysingii*, Marb., 1781, in-fol.

X. *De fine adventûs Christi in mundum mortisque ejus*, Marb., 1784, in-4°.

XI. *Diss. inauguralis in quâ argumenta pro Dei existentiâ et naturâ animæ immateriali, tum quæ ratio,*

(1) Probablement du Dauphiné où il y eut un pasteur de ce nom. Dès 1600, *Pierre Coin*, originaire de cette province, fut reçu citoyen de Genève.

cum quæ sacræ litteræ suppeditant, exponuntur, et priora ab Humii objectionibus et Tulmini impiis effatis liberantur, Marb., 1782, in-4°.

XII. *Compendium theologiæ moralis*, Francof., 1783, in-8°.

XIII. *Progr. quo ad objectiones contrà argumenta quædam pro Dei existentiâ respondetur*, Marb, 1785, in-4°.

XIV. *Invitatio ad audiendam orationem memoriæ landgravii Friderici II sacram*, Marb., 1785, in-fol.

XV. *Prog. continuatum de Deo ex naturâ et sacris litteris*, Marb, 1786, in-4°.

XVI. *Die vornehmsten Wahrheiten der natürlichen Religion, vorgetragen und gegen die neuen Einwürfe vertheidigt*, Leipz., 1788, in-8°.

XVII. *Explicatio loci vexatissimi Genes. XLIX*, 10, Marb., 1791, in-4°.

COL DE VILLARS (Elie), né à La Rochefoucauld en 1675, mort à Paris le 26 juin 1747, n'appartient à la France pretestante que par sa naissance et sa première éducation. Quoique pauvres, ses parents lui firent faire de bonnes humanités. Après les avoir terminées, il vint à Paris pour continuer ses études, et se créer une position; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que sa religion lui fermerait toutes les carrières. Pressé par le besoin, il abjura et entra comme instituteur dans la maison de Rieux. L'espèce d'aisance que cette place lui procura, lui permit de se livrer à son goût pour la médecine; cependant ce ne fut qu'au bout de quinze ans qu'il put se faire recevoir docteur, en 1713. Professeur de chirurgie bientôt après, doyen de la faculté en 1740, il venait d'être nommé à la chaire de matière médicale lorsqu'il mourut. On a de lui, sans parler de quelques dissertations académiques, deux ouvrages qui ont joui d'une certaine célébrité.

I. *Cours de chirurgie, dicté aux écoles de médecine*, Paris, 1738-1741, 4 vol. in-12; nouv. édit. augm. d'un 5e vol. par Poissonnier, 1748, in-12; Paris, 1752, 5 vol. in-12. — On trouve dans cet ouvrage quelques généralités sur la physiologie, une assez bonne histoire des tumeurs, des plaies et des ulcères, et un traité sur les fractures, auquel l'édit. a mis la dernière main.

II. *Dictionnaire français-latin des termes de médecine et de chirurgie*, Paris, 1740, in-12; 1760, in-12.

COLAS DE LA TREILLE (Jacques), né vers 1665, faisait ses études à Saumur lorsque cette académie fut fermée en 1685; il alla les continuer à Utrecht où il se fit recevoir ministre. Attaché comme chapelain au régiment de *Varennes*, il quitta cette place au bout de huit ans, et se rendit à Amsterdam où il desservit quelque temps une église française. Appelé à Londres par le désir de revoir un de ses frères qui était réfugié en Angleterre, il y fut nommé pasteur de l'église wallonne; mais une vocation qui lui fut adressée par l'église de Delft le décida bientôt après à retourner en Hollande. Il remplit pendant huit ans les fonctions pastorales dans cette dernière ville; puis il accepta une chaire à Rotterdam. Une paralysie de la langue, dont il fut atteint au mois de fév. 1723, l'obligea à faire le voyage d'Aix, dont les eaux produisirent une amélioration assez sensible dans son état pour qu'il pût espérer une guérison complète. Le 14 nov., il remonta en chaire et prêcha, mais son dernier sermon. Il mourut le 23 du même mois. Le synode de Gorcum, sous la présidence de *Gantois*, assisté du secrétaire *Frescarode*, lui rendit ce beau témoignage : excellent serviteur de Dieu, sain dans la doctrine, irréprochable dans les mœurs, plein de zèle pour la gloire de Dieu. Nous ne connaissons de Colas de La Treille qu'un recoeil posthume de vingt-sept *Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte*, Amst., 1727, 2 vol. in-8°. — Y avait-il quelque lien de parenté entre lui et *René* Colas, de Loudun, qui soutint à Saumur, sous la présidence d'*Amyraut*, une thèse *De quinque falsò dictis sacramentis?*

COLIGNON (Abraham de), ministre de Mens, ne nous est connu que par son *Timothée ou de la manière de bien honorer Dieu. Plus deux traités 1° Des combats de la chair contre l'esprit, et 2° Deux sermons de l'épreuve de soi-même*, Gen. P. Aubert, 1628, in-8°; nouv. édit., Gen., 1635, contenant, en outre, *Héraclite ou de la vanité et misère de la vie humaine*. — Dédicace à *Vulson*, conseiller au parlement de Grenoble.

A la révocation de l'édit de Nantes, les descendants de Colignon se réfugièrent dans la Hesse. L'un d'eux Paul de Colignon alla s'établir à Londres où il fut ministre de l'église flamande. Ce fut dans cette ville que lui naquit, en 1725, un fils qui reçut au baptême le nom de Charles. Celui-ci s'est fait connaître, comme professeur d'anatomie et de médecine à Cambridge, par plusieurs écrits relatifs à sa profession, par des fragments de morale et par quelques poésies fort médiocres. Il mourut en 1785. On a de lui :

I. *Compendium anatomico-medicum eorum quæ in scholis apud Cantabrigensis mense martio quotannis explicat demonstratque*, 1756, in-4°.

II. *Medicina politica, or Reflections on the art of physic, as inseparately connected with the prosperity of the state*, Lond., 1765, in-8°.

III. *Moral and medical Dialogues*, Lond., 1769, in-8°.

IV. *Some account of a body found in uncommon preservation in Suffolk with reflections*. Dans les Philosoph. Transactions, 1772.

V. *Miscellaneous works*, Lond., 1786, in-4°.

VI. *Inquiry into the structure of the human body, relative to its influence of the morals of mankind*, Camb., 1794, 1795, in-8°.

Quel lien de parenté unissait cette famille aux *Colignon* de Champagne? C'est encore une de ces questions que le défaut de renseignements nous force à laisser sans solution. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que ces derniers professèrent aussi la religion protestante.

Christophe de Colignon, mort avant 1576, laissa de son mariage avec *Nicolle Aubry* deux fils, Nicolas, mort jeune, et Charles, et trois filles, Marguerite, Louise et Marthe dont on ignore la destinée. Charles, sieur de La Cour, servit dans le corps d'occupation du marquisat de Saluces, et mourut dans les premières années du XVII° siècle. Sa femme, *Jeannette de Charlemaigne*, lui avait donné six enfants, Abel, Anne, Daniel, Louise, Philippe et Elisabeth, dont deux seulement, Louise et Philippe, vivaient encore en 1610, placées sous la tutelle de *Zacharie Berbier*, avocat au parlement. Philippe suivit comme son père la carrière militaire. Il épousa *Marguerite Bertin* qui le rendit père de Charles, Samuel, Daniel et Marie. Charles, sieur de Blignicourt, capitaine au régiment de Belsunce, fut marié deux fois, la première, en 1657, avec *Marie de Nevelet*, fille de *Jean-Jacques de Nevelet*, seigneur de Doches, dont il eut Marie de Colignon; la seconde, avec *Madelaine Collesson* qui lui donna deux fils, Samuel et Daniel, et une fille appelée aussi Marie. Nous ne savons rien de plus sur cette famille; tout ce que nos recherches nous ont appris, c'est qu'un *Claude* Colignon, pâtissier de Lorraine, reçut à Genève les droits de cité dès le 17 fév. 1647.

COLIGNY. *Voy.* CHATILLON.

COLIN (Raphael), sieur Des Orbeaux, lieutenant particulier et conseiller au présidial de La Rochelle. Accusé, sans preuves suffisantes, d'avoir cherché à gagner les troupes anglaises au service de La Rochelle, pour, de concert avec elles, livrer la ville à Louis XIII, Colin fut arrêté par ordre du maire *Guitton* et jeté dans une prison d'où il ne sortit qu'après la reddition de la ville. Il vivait encore en 1653. Il a laissé un msc. rédigé en forme d'annales depuis l'an 1560 jusqu'à 1643. « Il y a dans cet ouvrage,

dit Arcère, des morceaux intéressans et des anecdotes que l'on ne trouve dans aucune autre relation. On doit s'en rapporter à ce qu'il dit sur les funestes troubles qui finirent par la chute de La Rochelle; il avoit vu tout ce qui s'étoit passé, et il avoit joué un rôle dans ces fâcheuses scènes. » — Un médecin de Melle, du même nom, s'est fait connaître par un trait digne d'un insensé. Poussé par l'amour de son art, il entra dans une église où un mort était exposé, disséqua le corps, puis se lava les mains dans un bénitier. Mis en jugement, il fut condamné, en 1646, à une amende, et il dut s'estimer heureux d'en être quitte à si bon marché. —En 1679, nous trouvons un *Jean* Des Ormeaux, pasteur à Herly en Picardie. Déjà à l'époque du Synode national de Loudun, nous voyons un *Jacques Colin* se plaindre de ce qu'on lui attribuait, sans aucune raison, des Mémoires composés dans un but hostile au pasteur *Anguenet*. Sans doute une branche de la famille Colin s'était établie dans l'Isle-de-France. — Il serait difficile aujourd'hui de dire auquel de ces divers rameaux appartenaient les Des Ormeaux qui, à la révocation de l'édit de Nantes, passèrent en Angleterre et s'établirent à Norwich où *Joël* Des Ormeaux épousa, en 1604, dans l'église française *Elisabeth Le Turque*. En 1798, un *Jacques-Louis* Des Ormeaux fut élu directeur de l'hôpital des Français réfugiés à Londres, d'où l'on peut conclure que cette famille existe encore dans la Grande-Bretagne et qu'elle y jouit d'une certaine considération. On doit probablement y rattacher *Gabriel* Colin, pasteur à Thorpe de 1707 à 1714, et deux demoiselles Colin, nommées *Marie* et *Catherine*, qui épousèrent, la première *André Miaille*, en 1705, et la seconde *Thomas Le Chevalier*, en 1727.

COLIVAUX (Samuel), de Nettancourt, habile orfèvre réfugié à Berlin. De l'aveu de Florimond de Ræmond, dont la partialité est bien connue, dès que les doctrines de la Réforme furent prêchées en France, elles trouvèrent un grand nombre de partisans parmi les « peintres, orlogeurs, imagiers, orfèvres, libraires, imprimeurs et autres qui, en leurs mestiers, ont quelque noblesse d'esprit. » L'Histoire des martyrs confirme ce témoignage, et tous les renseignements que nous avons recueillis prouvent qu'à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, ces corps de métiers comptaient encore beaucoup de Protestants. Pour ne parler ici que de l'orfèvrerie et de la joaillerie, un seul msc. (*Suppl. franc.* 791. 2) nous donne les noms de cinq orfèvres de Paris qui allèrent demander aux pays étrangers la liberté d'adorer Dieu selon leur conscience, savoir *Pierre Sehin* et sa fille *Madelaine*, *Henri Hélieque*, *Pierre Féhut*, *Simon Le Page* et sa femme *Marie Regnier*, *François Girard*, fils de *Jean Girard*, joaillier du faubourg S.-Germain et ancien de l'église, exilé en cette dernière qualité à Auray, le 10 nov. 1685, bien « qu'il eût l'esprit sage, » selon l'expression d'un rapport de police. François Girard s'établit à Berlin et devint joaillier de la cour. Colivaux, *Etienne* et *Siméon Gaillard* de Rouen, *J. Trouillard* de Sedan, *Isaac Modéra*, *Isaac Bouillon*, *Paul Peltre*, *Daniel Tiriot* de Metz, *J. Briant* de Châlons, *Charles Nicolas* de Roucy, *Isaac Angely* d'Uzès, *Charles Gay* de Beziers, *Jérémie Buisset*, *Zacharie Raze* de Beziers, *Rimbert Denéria* et *Pierre Jassoy* de Metz, *Girardet*, *Samuel Monte* de Castres, *Daniel Simon*, *Pierre Lambert* d'Espence, *Pierre Houlon* du Dauphiné, *Franç. Cavalier* du Languedoc, formèrent également à Berlin des magasins considérables d'orfévrerie et de joaillerie, tandis que *Moïse Garrigue* s'établit à Halle, *Jean Lacoste*, *Rouvière*, *Pelet*, *Harlan*, *Gimel*, *Lefèvre*, *Henri*, à Magdebourg. La plupart eurent des élèves habiles, mais aucun n'en forma de meilleurs que Samuel Colivaux.










3 2044 048 331 912



